LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

DE LA COLLECTION.

NOUVELLE SÉRIE — TOME DIX-NEUVIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1862

LE

CORRESPONDANT

LE

BARON DE STEIN*

(SECONDE PARTIE [1].)

I

Nous avons laissé le baron de Stein à Saint-Pétersbourg, au moment où l'évacuation de Moscou par les Français y était annoncée. Il y avait en Russie, même à la cour, un parti nombreux qui ne demandait qu'à faire la paix avec Napoléon. Ce parti, auquel s'était rallié le vieux Kutusof, appuyé par une grande fraction de l'armée, gagnait du terrain chaque jour. Stein, prévoyant qu'un traité prématuré laisserait sa patrie aux mains de la France, adressa encore une fois à l'empereur Alexandre un long Mémoire, où il démontre que l'abandon de l'Allemagne serait fatal à la Russie elle-même. Ce Mémoire fit sur l'empereur une forte impression. Les propositions par

* En publiant ce travail, qui résume fidèlement la vie du baron de Stein, écrite par ses compatriotes et ses amis, le *Correspondant* s'est proposé de faire connaître tel qu'il était le grand patriote allemand. Si la violence de son langage n'en affaiblissait l'autorité, sa haine contre la France pourrait offenser notre patriotisme, et la sévérité de ses jugements contre la plupart de ses contemporains blesserait encore aujourd'hui beaucoup de susceptibilités légitimes. Mais ces emportements forment un des traits distinctifs de la physionomie du baron de Stein, et c'est lui seul que nous prétendons dépeindre en les reproduisant. Les colères, même les plus généreuses, ne sont pas des arrêts historiques. (*Note de la Rédaction.*)

[1] Voir le *Correspondant* de novembre 1861.

lesquelles il concluait furent acceptées et devinrent le point de départ d'événements considérables. Le czar décida la continuation de la guerre et l'éloignement de Romanzoff. « Sans Stein, disait encore en 1847 le général de Pfuel, l'armée russe n'aurait passé ni le Niémen, ni la Vistule. »

La guerre à outrance étant définitivement résolue, et Alexandre s'étant mis de sa personne à la poursuite des Français, Stein quitta Saint-Pétersbourg, le 5 janvier 1813, au soir, accompagné d'Arndt et de son domestique, un vieux grenadier autrichien qu'il avait pris à son service en Bohême. Pendant six jours et six nuits, les voyageurs ne quittèrent pas leur traîneau, si ce n'est pour changer de chevaux et s'arrêter un instant à Pleskow, où le comte de Chazot, un des chefs les plus intrépides de la *légion allemande*, était atteint d'une maladie mortelle. Arndt serra la main du moribond, Stein l'embrassa respectueusement sur le front. Tideman, aide de camp de Chazot, ayant prévenu les voyageurs que la fièvre de son général était contagieuse, « Quoi! un danger de mort! répondit le baron; ne sommes-nous donc pas toujours placés entre la vie et la mort? Et sur ce champ-ci, ce péril n'est-il pas double? »

En effet, la route de Lithuanie était épouvantable.

« Le chemin, dit Arndt, traversait des champs de glace, des marais gelés, des forêts de sapins et de bouleaux, où l'on ne rencontrait de distance en distance que quelques solitaires et affreuses ruines de huttes, dépouillées par les fuyards de leurs toits et de leurs fenêtres, et n'offrant à la vue que des restes de poutres noircies par l'incendie. Nos traîneaux glissaient par-ci par-là sur des cadavres, et à travers des ossements de chevaux à moitié dévorés et des débris d'affûts et de caissons rompus. Plus loin, des équipages de train et des chariots abandonnés étaient profondément enfoncés dans la neige. Des nuées de corbeaux croassaient en volant au-dessus de ces sillons funèbres, et les loups hurlant complétaient leur horrible concert. Je frissonne encore en pensant aux nuits où la lune et les étoiles éclairaient cette glaciale et effroyable scène de désolation!... »

Cette navrante description est complétée dans une lettre adressée par Stein, de Vilna (11 janvier), à sa femme :

« ... L'Allemagne tout entière doit prendre le deuil, écrivait-il. Quatre-vingt mille jeunes hommes de notre malheureux pays sont morts ou meurent dans les hôpitaux, en proie au typhus produit par la faim, la nourriture malsaine et l'épuisement naturel des forces. Quinze mille malades gisent dans les seuls hôpitaux de Vilna. On ne rencontre que des chariots pleins de cadavres à moitié dévorés par les loups et ramassés sur les routes; des convois funèbres sortant des hôpitaux, ou des troupeaux de prisonniers couverts de haillons, brisés par des souffrances de toute nature, les yeux creux, la peau frappée

d'une teinte bleuâtre, attendant la mort dans un morne silence. Ces malheureux répandent la peste partout où ils mettent le pied. On les repousse, et non sans raison. Les habitants les contemplent avec horreur comme les complices, les instruments et les victimes des crimes de Napoléon. Il est attesté par les témoins les plus irrécusables que, dans l'excès de misère où se trouve l'armée française, des soldats ont mangé les cadavres de leurs camarades et ont été surpris apprêtant sur le feu cette nourriture horrible. L'épuisement physique et moral et l'anéantissement étaient arrivés, chez ces infortunés, à un degré tel, qu'une troupe de deux mille d'entre eux s'est rendue à un médecin russe qui voyageait dans sa calèche, et que la populace de Vilna, composée en grande partie de juifs, a pu tomber sur les derrières d'une division française et faire un grand nombre de prisonniers à la garde impériale. La volonté de la Providence se manifeste de la manière la plus éclatante dans ce terrible changement de fortune. L'aveuglement criminel du plus fol orgueil a entraîné Napoléon dans cette entreprise, qui a tourné à sa honte et qui amènera son anéantissement. Ces épouvantables et monstrueux événements sont souvent mêlés de détails qui prêteraient à rire, si on pouvait être accessible au rire au milieu de cet immense cimetière ou à côté de ces monceaux de squelettes et de moribonds. Ainsi Berthier rassemblait ici-même, autour d'un mauvais tambour, soixante hommes pour arrêter les fuyards, qui se sauvaient à l'autre bout de Vilna, à l'apparition de quelques Cosaques. Murat, enveloppé d'un châle et un bonnet de cocher sur la tête, est entré à Vilna un bâton à la main; Narbonne piétinait dans la neige, de Moscou à Smolensk; Napoléon a traversé Vilna, cachant sa honte et sa colère derrière les rideaux baissés de sa voiture, tandis que ses adjudants étaient humbles, soumis et reconnaissants quand on leur offrait une croûte de pain. A Vilna il a laissé brûler tous ses effets, entre autres une tente fort précieuse. Le butin des troupes russes est immense : on évalue la part de chaque Cosaque à trois cents ducats. Les Cosaques ont fait présent à l'église de Notre-Dame de Kazan, à Saint-Pétersbourg, de seize cents livres pesant d'argent, dont on doit faire les statues des quatre Évangélistes. »

Puissants de la terre, vous qui vous jouez du repos des familles et des consciences, conquérants grands et petits, chercheurs de frontières naturelles ou autres, lisez encore cette peinture de Vilna pendant la retraite de Russie :

« Quelles horreurs j'ai vues ici ! s'écrie Arndt. Non loin de mon hôtel, à côté de la porte par laquelle on va à Grodno, étaient les restes d'un superbe couvent, percé à jour, vidé, haché : pas une fenêtre n'y était restée intacte. A l'intérieur, dans quelques chambres ouvertes à tous les vents, étaient couchés des prisonniers malades ou blessés. La cour était convertie en un cimetière tel qu'on n'en voit, grâce à Dieu, dans aucun pays de la chrétienté. Les corps, qu'on jetait par les fenêtres au fur et à mesure que la mort faisait son office, étaient entassés en monceaux indescriptibles, qui s'élevaient jus-

qu'à la hauteur du troisième étage, mais qui, par bonheur, étaient complé tement gelés. Des centaines de traîneaux étaient occupés à enlever de cette cour, ainsi que des autres lazarets, ces cadavres rigides que le froid faisait craquer, et à les transporter dans les larges ouvertures qu'on avait pratiquées dans la glace sur la Wilia. Cette rivière les entraînait par Kowno dans le Niemen, qui les portait en pâture aux poissons de la Baltique...

« Et le faubourg de Vilna !... là, le pillage, l'assassinat, l'incendie et la mort avaient rivalisé d'horreurs. Il ne restait plus aux maisons ni toit ni poutres, car les fuyards avaient employé le bois et la paille à faire du feu... Dans une grande maison dont les murs massifs étaient en pierre, et où les malheureux avaient sans doute trouvé un dernier asile, gisaient des cadavres au milieu d'un tas de bonnets, de chapeaux, d'écharpes et d'habits en lambeaux. Plusieurs de ces corps étaient étendus, à moitié brûlés, dans les fours à pain, sur les fourneaux, dans les cheminées. Les infortunés avaient été tués par une chaleur trop intense ou trop rapidement produite, peut-être aussi pour avoir, dans leurs dernières convulsions, rampé jusqu'au brasier homicide, où on les retrouva à demi consumés. Destinées humaines ! combien d'hommes furent trouvés étendus ainsi dans les bois, dans les champs, au pied des murs, derrière les haies, que dis-je, sur les fumiers, sans sépulture, sans que personne ait pleuré à leur heure dernière, eux sur les berceaux desquels tant de mères heureuses avaient chanté et prié ! »

Détournons les yeux de ces tableaux lamentables. Voici une scène d'un autre caractère :

Le lendemain de son arrivée à Vilna, Stein déjeunait avec Arndt, quand un jeune Allemand, en uniforme de cuirassier français, se présenta. Il était du pays de la Moselle, disait-il, et fils d'un conseiller de guerre prussien. « Asseyez-vous, je vous prie, monsieur, dit Stein en s'empressant de lui verser une tasse de chocolat, j'ai parfaitement connu votre père, un excellent homme. Que désirez-vous?

— J'étais lieutenant dans le régiment prussien de Schenck; licencié après les malheurs de 1806, je m'ennuyais profondément à la maison. Quand Napoléon porta la guerre en Espagne, j'ai demandé du service et fait plusieurs campagnes dans ce dernier pays, jusqu'au jour où notre régiment a reçu l'ordre de marcher sur la Pologne et la Russie. »

Cette confidence produisit sur Stein un effet tout contraire à celui qu'attendait le jeune homme.

« Moi et mes camarades, continua ce dernier, avons appris avec joie que Votre Excellence est venue en Russie pour secourir les malheureux Allemands. Nous sommes ici beaucoup de prisonniers qui mourons de faim, de mauvais traitements et de vermine. Nous implorons votre miséricorde.....

— Oui, monsieur, répliqua le baron d'un ton sec et sévère, je voudrais secourir les Allemands, tous les Allemands dans le malheur ; mais je ne suis pas venu ici pour aider les gentilshommes de mon pays qui, volontairement ou par ennui, se sont offerts à un tyran pour l'aider à dépouiller et à asservir un peuple généreux et indépendant. Passez votre chemin, monsieur, nos voies sont opposées l'une à l'autre. La mienne conduit en Allemagne, la vôtre en Sibérie! »

En remontant sur leur traîneau, nos voyageurs s'aperçurent qu'il reposait sur un cadavre entouré de fumier!.....

Le 15, Stein était sur la frontière de Prusse, à Suwalky, au quartier général d'Alexandre. Le gouvernement prussien, auquel on a voulu, depuis 1815, attribuer tout l'honneur du grand mouvement de cette époque de géants, n'était pas encore sorti de son éternelle indécision. Augereau occupait, il est vrai, Berlin et Spandau ; mais la « grande armée, » qui comprenait un corps de trente mille Prussiens, était en complète déroute. Plus décidé que son gouvernement, le général d'York, qui commandait ce corps, se sépara des Français et parvint, en janvier 1813, à faire sa jonction avec les Russes.

Le moment était critique : il fallait sauver la Prusse malgré elle. C'est cette tâche ingrate qu'entreprirent Stein et York. Par rescrit, daté de Raczky, 18 janvier, Alexandre investit Stein, sur sa demande, de la dictature civile dans la Prusse orientale, qu'il traita provisoirement comme pays conquis. Le roi, toujours allié de Napoléon, avait donné l'ordre d'arrêter York, remplacé par le général de Kleist, et de mettre les troupes de ce dernier sous les ordres de Murat. En même temps partait pour Paris un des chefs du « parti français, » le prince de Hatzfeld, chargé par la cour d'offrir à Napoléon un nouveau corps de trente mille hommes. Le colonel de Natzmer, chargé de transmettre les lettres et les ordres du roi, fut arrêté par le corps du général russe comte Wittgenstein et envoyé à Alexandre. Stein, installé à Kœnigsberg, conseilla à York, dans l'intérêt de la discipline militaire, de simuler l'obéissance. Celui-ci déclara donc, dans la *Gazette de Kœnigsberg* du 27 janvier, que les ordres confiés, d'après la rumeur publique, au colonel de Natzmer, n'étaient parvenus, ni à lui, ni au général de Kleist (ce qui était très-exact), et qu'il se croyait obligé de rester fidèle à l'ordre du cabinet du 20 décembre 1812, qui l'investissait du commandement supérieur dans la province de Prusse. Le général de Kleist fit une déclaration analogue. C'est ainsi que la désobéissance d'York, l'énergie de Stein, l'élan national, sauvèrent la Prusse des convoitises russes, soulevèrent l'Allemagne tout entière et donnèrent l'impulsion définitive au grand mouvement qui aboutit à la *bataille des peuples*, à Leipzig. Le gouvernement prussien ne se déclara contre Napoléon que le 16 mars 1813, quand il n'y avait plus

moyen de faire autrement. Un an après, sur le territoire même de la France, après beaucoup de batailles glorieuses et de combats meurtriers, York défilait un jour devant le roi avec ses troupes couvertes de poussière, d'honneur, d'habits déchirés par les balles et chaussés de souliers troués. Frédéric-Guillaume III ne trouva rien de mieux à dire de ces hommes héroïques : « Mal brossés et mal habillés ! » Le vieux guerrier ayant répliqué que cet état de choses était le résultat naturel d'une campagne d'hiver, de fatigues militaires sans exemple, et qu'il s'attendait plutôt à recevoir quelques mots d'éloges, le successeur de Frédéric II lui répondit : « Supportez cela, vous ne l'avez pas voulu autrement ! » (Arndt, p. 129.) Pour l'honneur des Hohenzollern, disons que Frédéric-Guillaume IV a noblement racheté cette conduite de son père envers un des sauveurs de sa maison.

Stein, qui ne fut pas mieux récompensé, ne se laissait arrêter par rien et par personne. Il était réellement l'*imperator* dont parle Arndt. La *landsturm* fut appelée aux armes, le *blocus continental* aboli, les notables convoqués en une espèce d'assemblée nationale. Sous cette impulsion puissante et irrésistible, qui guidait et dominait celle de M. de Schön, président de la régence de Gumbinnen, du comte Dohna, du *Landhofmeister* d'Auerswald, d'York, etc., toute la Prusse orientale se leva comme un seul homme. Mais laissons Arndt nous décrire cet incomparable mouvement national :

« Pendant la campagne de Russie, aucun pays n'avait été, autant que la province de Prusse, mis à contribution et épuisé par le passage des troupes françaises. Et nulle part néanmoins le soulèvement ne fut plus prompt, plus énergique : on eût dit que le pays était animé subitement d'une vie nouvelle, ou plutôt que cette province avait conservé la plénitude de la vie et de l'énergie. Cette virilité émanait brûlante de tous les cœurs. Non, je n'oublierai jamais ce début éclatant d'une ère nouvelle, ces vibrations, ces tintements, ces rayonnements splendides de l'aurore de la liberté allemande...

« Les états de Prusse s'étaient donc rassemblés le 15 février. Le pieux et courageux comte Alexandre Dohna était leur président. Une levée d'argent et d'hommes fut décrétée d'urgence : vingt à trente mille hommes de recrues et de volontaires furent équipés et armés. Enfin un règlement pour une levée en masse fut rédigé, publié et appliqué.

« Stein avait chargé ma petite personne de surveiller à Kœnigsberg toutes sortes de petites affaires. Je n'assistai pas aux grandes délibérations; je ne participai pas aux grands travaux. Cependant j'y contribuai. J'écrivis, entre autres choses, de petites feuilles volantes, telles que l'exigeaient le jour qui volait vite et le succès qui marchait rapidement. J'écrivis, dans le goût de Stein et sur son ordre, mon petit livre : *Que signifient la Landwehr et la Landsturm ?* (*Was bedeutet Landwehr und Landsturm?*) et mon *Catéchisme militaire allemand* (*Deutscher Soldaten Katechismus*)... Qui a trouvé l'idée de

la *Landwehr?* Qui a été son premier organisateur? Ce qui est sûr, c'est qu'elle a été réalisée en Prusse. On lui applique divers noms d'auteur, depuis celui de Scharnhorst jusqu'à celui de Stein. L'idée était allemande depuis longtemps. On en avait devant les yeux de mémorables exemples, depuis le soulèvement du Tyrol et de l'Espagne, depuis l'armement général de l'Autriche en 1809, armement malheureusement insuffisant. Le mot était acclamé par Stein et mille et mille braves et vaillants Allemands. Les plus froids s'échauffèrent, les plus lourds s'assouplirent. Tous brûlaient et palpitaient d'ardeur dans l'émotion générale.

« Je raconterai de ce mouvement un détail curieux. Le professeur Delbrück m'avait invité à assister à un *actus* solennel du gymnase, dont il était le directeur. Tous les rhétoriciens voulaient faire et firent en effet la campagne. La plupart entrèrent dans un régiment de cavalerie que le colonel comte Lehndorf forma de volontaires capables de s'équiper à leurs frais. Ce patriotisme m'enleva mon excellent garçon d'hôtel, le sieur Nicolovius, qui, enflammé, lui aussi, du plus ardent amour pour la défense de la patrie, se mit à quêter les moyens de s'acheter cheval et équipement : cela me coûta quinze thalers. J'ai retrouvé plus tard ce brave à Berlin, avec le grade de maréchal des logis et de belles médailles sur la poitrine.

« L'*actus* de Delbrück était superbe. Les odes de Klopstock, les chants de Gleim, le combat de Hermann, et autres belles choses ultra-allemandes et ultra-prussiennes, furent déclamés par les élèves. Je me rappelle encore comment ces vers de Klopstock restèrent à moitié dans le gosier d'un adolescent :

> Ah ! voilà qu'il vient, couvert de sueur, de sang romain
> Et de la poussière du combat.
> Hermann ne fut jamais aussi beau,
> Jamais ses yeux ne scintillèrent ainsi...

et comment, dans cette occasion, Delbrück, alors doublement Allemand et patriote, récitait lui-même les vers avec une émotion tellement saisissante, que tous les auditeurs transportés éclataient en cris d'enthousiasme...

« C'est ici, au milieu de l'entrain général qui entraînait tout le peuple au combat, que fut composé mon chant sur la *Patrie allemande*, chanté encore bien longtemps après dans la chère Allemagne, et destiné à s'éteindre lui aussi, à son heure, avec d'autres chants du jour. Puissions-nous, à l'heure où nous vivons, être plus près de voir se réaliser ses vœux que nous ne le sommes! »

Après avoir pris toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances, Stein quitta Kœnigsberg pour rejoindre le quartier général d'Alexandre, où il partagea le sort de l'entourage du czar : une nuit, il couchait dans la maison d'un paysan polonais, dans la même chambre que le paysan, sa femme et sa vieille mère; le lendemain, il écrivait à madame de Stein, sur un sofa du château de Konin luxueusement meublé.

Tant de fatigues auraient épuisé la constitution la plus robuste. Stein, qui avait traversé impunément, avec sa goutte, les neiges, la glace et la peste de la Lithuanie, fut atteint par une violente fièvre nerveuse, gagnée dans une hôtellerie polonaise où régnait le typhus. Cette maladie l'attendait à Breslau et le conduisit aux portes de la mort. Grâce aux soins de l'illustre docteur Hufeland, le courageux ministre revint rapidement à la vie et put assister bientôt aux premières manifestations préparées par le peuple en son honneur. Blücher et Scharnhorst venaient le voir, mais pour la cour, qui était alors à Breslau, il était, dit Arndt, une « peste, » et, comme tout ce qui venait du quartier général russe, extrêmement suspect au roi. Hardenberg craignait aussi que Stein ne voulût rentrer au ministère. Il fut donc défendu à toutes les personnes de la cour de communiquer avec lui ou même de donner des soins au sauveur de l'Allemagne, couché sur un modeste lit dans une mansarde, à l'auberge du « Sceptre ! » Cependant, « comme quelqu'un me l'a conté, dit Arndt, le grand maître de la cour prince Wittgenstein s'était fait annoncer chez Stein convalescent. Son messager reçut cette réponse *de pierre* (*steinsche Antwort*) : « Le prince peut venir, mais il ne le prendra pas en mauvaise part, si je le fais jeter en bas des escaliers. » Nous aurons plus loin l'occasion d'expliquer pourquoi Wittgenstein était reçu si durement par le malade du « Sceptre, » coutumier de telles rudesses; aussi Arndt l'appelait-il, à cause de cela, un *Treppenherunterwerfer* (littéralement : qui jette en bas des escaliers). Et il rapporte à l'appui de cette qualification pittoresque un autre exemple curieux. En 1805, Stein, qui était alors ministre des finances, avait provoqué l'emprisonnement d'un inspecteur des contributions, le baron de G., convaincu de faits de concussion. Ce fonctionnaire infidèle, ayant trouvé le moyen de sortir de prison, entra un jour chez le ministre, en lui disant : « Je voulais prendre la liberté de me présenter à Son Excellence, Sa Majesté ayant eu la gracieuseté de me réhabiliter. » Stein se retournant : « Qu'il ne salisse pas mes yeux de sa présence. Dieu a donné aux rois le droit de grâce, mais aucun roi ne peut faire d'un fripon un honnête homme. » Et prenant sa canne : « Hors d'ici, ou je le fais jeter en bas des escaliers ! je veux lui montrer..... » M. de G. ne se fit pas prier.

L'empereur Alexandre avait ses défauts ; mais il avait de la grandeur d'âme. Aussitôt qu'il fut arrivé à Breslau (15 mars), il alla solennellement faire visite à son conseiller convalescent. Cette marque de haute bienveillance, l'entrée de Tettenborn à Berlin et la retraite complète des Français, changèrent enfin l'étrange attitude de la cour de Prusse. Stein, qui avait pris à Kalisch un repos de quelques semaines, revint à Breslau en triomphateur. Tous ses anciens adversaires se précipitèrent au-devant de lui ; mais il les tint à distance.

L'un d'eux, ayant prié le chancelier de Hardenberg de demander pour lui une audience, reçut cette réponse : « La porte de Stein ne s'ouvre qu'aux honnêtes gens. »

Il s'exprimait aussi avec un redoublement de sévérité contre les princes allemands qui « baisaient sans cesse leurs chaines » et qu'on devait subordonner, disait-il, à l'Autriche et à la Prusse. La princesse Amélie de Bade, qui avait intercédé auprès de lui pour sa maison, lui écrivit : « Vous m'avez remise à ma place ; je ne vous en veux pas ; je me laisse volontiers corriger quand j'ai tort, surtout de la part de quelqu' un en la parole de qui j'ai une confiance absolue. » Cette confiance en Stein était alors générale.

Conformément au traité de Breslau du 19 mars, négocié par le comte de Nesselrode et Stein d'une part, et MM. de Hardenberg et de Scharnhorst de l'autre, un *conseil d'administration des pays délivrés* fut institué. Stein y prit place pour le czar avec le comte Kotschubey; MM. de Schön et de Rehdiger y représentèrent la Prusse. Stein en devint président. C'est en cette qualité qu'il partit pour la Saxe. Goethe, dont Napoléon avait dit un jour : *C'est un homme !* Gœthe, dont le patriotisme était plus poétique que réel, fuyait le bruit de la guerre, et se dirigeait alors prudemment vers les plaines calmes et fertiles de la Bohême. En passant à Dresde, il était allé faire visite au conseiller d'appel Körner, dont le fils unique, l'auteur du *Schwertlied* (*Chant de l'épée*), servait dans les volontaires de Lutsow. Goethe, dont la nature n'avait rien d'héroïque, désapprouva fort cette résolution : « Cet homme (Napoléon) est trop fort pour vous. Remuez vos chaînes tant que vous voulez, disait-il dans son scepticisme railleur, vous ne les briserez jamais ; plus vous ferez d'efforts, plus vous les ferez rentrer dans vos chairs. » Quand on vint répéter à Stein le propos tenu par Goethe : « Laissez-le, dit-il tranquillement, il est devenu vieux. »

Stein, lui, malgré ses cinquante-six ans, avait l'activité d'un jeune homme. Sa foi dans le succès était telle, qu'il restait plein d'espoir, même après Lutzen et Bautzen. Cet espoir n'était pas illusoire, car Napoléon avait enfin reconnu la puissance du mouvement populaire auquel Stein avait donné l'impulsion. J'en trouve la preuve dans le *Moniteur* français lui-même. Différents articles de l'organe officiel, datés du 15 mai, du 30 mai et du 10 juin, signalent Stein comme étant « l'objet du mépris de tous les honnêtes gens, » et le comparent « aux Cosaques. » Lorsque Napoléon reçut, le 1er juin, les députés de Breslau, il les chargea de dire aux habitants de cette ville qu'il leur pardonnait tout ce qu'ils avaient pu faire « contre l'esprit de l'équité, à l'excitation de Stein et de Scharnhorst. »

Ces ridicules imputations n'empêchèrent pas Stein d'accomplir la mission qu'il avait acceptée, et Scharnhorst de se faire tuer brave-

ment à Grossgörschen. Sans savourer une vengeance qu'il attribuait à la Providence seule, l'ancien proscrit, détestant tous les princes allemands qui avaient fait leur soumission à Napoléon, voulait sacrifier le roi de Saxe à la Prusse et avait fait rédiger une brochure contre le roi de Bavière par un certain comte de Reisach, dont nous raconterons plus loin les dernières aventures. Dans le premier projet de proclamation à adresser, par Alexandre, *aux Allemands*, on lisait : « Vous êtes opprimés, mais point avilis et *abâtardis* (*sic;* l'original est en français), quoique presque tous vos princes aient trahi la cause de la patrie au lieu de verser leur sang pour elle..... » Ce projet était rédigé par Stein, qui écrivait encore au comte de Münster :

« Votre Excellence dit qu'il faut agir *suaviter in modo* avec les princes allemands ! Mais que dites-vous donc de la conduite de ces misérables ? Ci-joint un article sur celle du roi de Saxe, auquel Napoléon n'épargne aucune mortification ni aucune humiliation parce qu'il le croit secrètement traître à sa cause. Ainsi, par exemple, il le contraint d'assister avec lui à la représentation des *Visitandines*, une pièce immorale, et d'y rire avec lui. Le pauvre benêt fait venir le soir même son confesseur pour se purifier. Et cependant il tient encore Napoléon pour un envoyé de Dieu ! Ces petits tyrans se réjouissent de leur souveraineté, de la jouissance du bien volé, et sont indifférents aux souffrances et à la honte de la patrie... »

Ces souffrances et la multiplicité de ses occupations politiques ne faisaient pas oublier à Stein ses devoirs de père de famille ; de Saint-Pétersbourg, des plaines de la Lithuanie, du bivac de Leipzig, de Paris, il ne cesse de diriger par écrit l'éducation de ses filles. Voici un exemple de cette curieuse correspondance. Le 19 juillet 1815, il écrit à sa femme, de Reichenbach, pendant la trêve qui précéda la bataille de Leipzig, cette lettre, arrosée des larmes qu'arrachait à cet homme sans peur la mort héroïque de son ami, le général de Scharnhorst :

« Henriette [1] peut communiquer entièrement tous les cahiers de l'histoire de la révolution à madame de Clausewitz, qui mérite pleine confiance. Je suis bien triste que Thérèse [2] reste toujours colère et boudeuse ; ne perdons pas courage, et surtout efforçons-nous de lui inspirer des sentiments pieux. La brillante victoire de Wellington nous remplit de joie ; nous avons reçu ici un courrier de Londres du 3 juillet, qui m'a apporté une lettre de Münster, d'après laquelle Joseph Bonaparte et Jourdan auraient été battus, et leur armée anéantie. Dix mille prisonniers, cent cinquante-deux canons,

[1] Sa fille, née le 2 août 1796 à Minden, mariée le 4 octobre 1825 au comte Frédéric-Charles Hermann de Giech, morte sans enfants le 6 juillet 1846.

[2] Née le 3 mai 1803, mariée le 28 août 1827 au comte Louis de Kielmannsegge.

cinq cents chariots de bagages, auraient été pris ! Vive le marquis de Wellington! Je t'en prie, achète Aug. Wilh. Schlegel, *De l'Art et de la Littérature dramatiques*. Vienne, 1809. Donne-le à lire à Henriette, pour guider son goût en matière de littérature dramatique.... »

Le lendemain de la bataille de Leipzig, M. de Metternich insistait déjà sur la nécessité de conclure la paix, qu'on allait même demander sans l'intervention de Stein. Alexandre, après avoir conféré avec lui, déclara qu'il ne déposerait les armes qu'après avoir détrôné Napoléon. Le czar a proclamé lui-même que cette résolution lui fut inspirée par le président du *Comité des pays délivrés*.

Le 17 janvier, ce dernier quittait Bâle pour Langres, après avoir organisé l'administration civile provisoire des provinces françaises occupées par les alliés. M. de Metternich et l'empereur François, qui ne désiraient pas la chute du trône de Napoléon, on l'a trop souvent oublié, parlaient toujours de la nécessité de conclure la paix. « Je ne suis pas aussi faux qu'eux, » disait parfois l'honnête François en parlant des Russes et des Prussiens. MM. de Hardenberg et de Nesselrode avaient même été amenés par l'habileté de M. de Metternich à partager les projets pacifiques du cabinet autrichien. Quant aux ministres anglais, ils hésitaient majestueusement.

Stein seul, soutenu par Pozzo di Borgo, opinait hardiment et énergiquement pour la continuation de la guerre, et il l'emporta encore une fois ; car le czar ne consentit au congrès de Châtillon que pour la forme. La joie de son conseiller éclate dans cette lettre qu'il écrivait, le 30 janvier 1814, de Chaumont, à sa femme :

« Tu vois par la date de ma lettre que nous gagnons du terrain et que nous sommes sur le chemin de Babylone ; nous espérons y arriver.— Viendras-tu nous rejoindre?... Que dis-tu de tout cela, chère amie? J'ai été déclaré par Napoléon *sans feu ni lieu* et ennemi des Français, et me voilà chargé de l'administration de vingt départements français! J'envoie Alopaüs à Nancy comme gouverneur des départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes, et je propose Sternberg pour m'aider à Paris. Tu trouveras tout cela très-extraordinaire. »

Gneisenau, organe de l'état-major prussien, entrait complétement dans les vues de Stein. Blücher, le général *en avant*, répondait invariablement à tous les messages du feld-maréchal prince de Schwarzenberg, arrêté par les instructions de l'empereur François : « *Wir müssen nach Paris gehen!* il faut aller à Paris! » L'occupation de Paris ayant été dépeinte comme périlleuse par ceux qui partageaient l'opinion du cabinet autrichien, Stein rédigea à la hâte, pour Alexandre, un Mémoire sur *l'administration de Paris et des départements circonvoisins*. Malgré tous

ces efforts, le parti de la paix résistait encore. Stein restait, pour ainsi dire, le seul des ministres alliés qui poussât Alexandre à écouter les pressantes invitations de Blücher, Gneisenau, Grolman, des princes Guillaume et Auguste, etc. Même à Troyes, la paix semblait probable, lorsque Stein reçut du comte Lieven une dépêche datée du 14-24 janvier, par laquelle cet ambassadeur de Russie à Londres, « écrivant sans aucun doute sur l'invitation formellement exprimée du prince régent et de lord Liverpool, » et évitant de s'adresser à son supérieur, le comte de Nesselrode, annonçait confidentiellement au conseiller allemand d'Alexandre que le désir de Son Altesse Royale et de Sa Seigneurie était de « voir Napoléon expulsé du trône de France et la dynastie de Bourbon rétablie dans ses anciens droits. » Stein s'empressa de mettre cette dépêche sous les yeux du czar.

Malgré cette communication foudroyante pour Castlereagh, malgré les instances énergiques et incessantes de Stein, Alexandre lui-même était revenu à son indécision première. Il fallut, pour lui inspirer de la hardiesse, que son adversaire lui en donnât l'exemple. Après la journée d'Arcis-sur-Aube, Napoléon avait pris la résolution désespérée de couper l'armée coalisée en deux et de la prendre à revers. La lettre par laquelle il annonçait ce projet à Marie-Louise tomba entre les mains du général Oscharofsky. Alors seulement Alexandre, le roi de Prusse et le grand conseil de guerre se décidèrent à marcher sur Paris, en chargeant Wintzingerode, avec une grande masse de cavalerie, de poursuivre Napoléon, afin de lui faire croire que les alliés avaient fait un mouvement en arrière. Le quartier général diplomatique, où se trouvaient l'empereur François, Metternich et Stein, dut se retirer en grande hâte, accompagné des hussards Blankenstein, sur Châtillon et Dijon, du côté des Autrichiens, et perdit ainsi son influence pacificatrice.

Stein le comprit ainsi. Quand à Bar, à une heure du matin, le quartier général fut subitement éveillé, le conseiller russe Turgenieff courut en hâte chez Stein, qu'il s'attendait à voir furieux de sa séparation d'avec Alexandre. Stein était debout, habillé et rayonnant de joie. Turgenieff, étonné, lui demanda la cause de cette joie. « Comment, répliqua Stein, mais ce qui se passe est précisément ce qui nous pouvait arriver de plus heureux! L'empereur, débarrassé de Metternich et des Autrichiens, ira à Paris pour traiter librement; il traitera, et tout sera terminé. »

Aussitôt que le comte Szecheny eut apporté à l'empereur François la nouvelle de l'entrée d'Alexandre à Paris, Stein partit au galop, accompagné seulement de deux Cosaques, malgré tous les avertissements de Hardenberg et de ses amis sur les dangers qu'il allait courir.

« M. de Stein est toujours aussi spirituel qu'autrefois, écrivait Gneisenau de Paris le 11 mai, à la princesse Louise Radziwil. Toutefois de fréquentes contradictions ont augmenté sa susceptibilité et sa vivacité. Nous lui devons beaucoup : sans lui peut-être les armées russes n'auraient pas dépassé Memel.... »

Cependant les relations de Stein avec Alexandre n'étaient plus aussi affectueuses. Le czar, qui n'aimait pas les Bourbons, « faisait la cour » aux Français et aurait même voulu agrandir la France au lieu de l'affaiblir. Stein, au contraire, réclamait le retour de Strasbourg à l'Allemagne et d'autres mesures destinées à fortifier sa patrie ; mais ses conseils ne trouvaient plus le même accueil qu'autrefois. De Paris même, le 30 avril, il écrivait à sa femme, avec un certain découragement :

« Les affaires qui m'ont été confiées seront terminées avant la conclusion de la paix... je suis donc près de la fin d'une des époques les plus importantes de ma vie; je peux rentrer dans ma maison et jouir de l'indépendance et du repos nécessaires à mon âge, avec la conscience d'avoir pris une part utile et bienfaisante aux événements qui ont rendu la paix au monde... »

Le traité de Paris était en effet loin de le satisfaire. En prenant congé du czar, celui-ci demanda avec instance ce qu'il pourrait faire pour lui. Le baron remercia l'empereur en le priant simplement de lui conserver sa gracieuse protection. Toutefois il dut promettre d'assister au congrès de Vienne.

II

Stein quitta Paris le 3 juin 1814. Le lendemain paraissait la Charte. Sept jours plus tard, l'ancien proscrit de Napoléon rentrait dans le château de ses pères, après sept longues années d'absence. Il s'était promis le repos, mais il en était loin; tout ce qui s'était fait depuis l'entrée des alliés à Paris ne l'avait guère satisfait. Pouvait-il renoncer à l'espoir de voir triompher complétement la pensée de sa vie entière, l'indépendance, la liberté et la grandeur de l'Allemagne? Il voulut rétablir l'empire d'Allemagne sur des bases représentatives, et désignait même, quoique à regret, l'empereur François comme devant reprendre la couronne d'Othon le Grand. On le sait, ni François ni Metternich ne se souciaient d'un pareil honneur. Metternich, déjà, le 8 novembre 1813, à Weimar, en faisant des ou-

vertures de paix à M. de Saint-Aignan, avait dit au plénipotentiaire français que depuis longtemps les alliés avaient offert la couronne impériale à son maître. Celui-ci avait refusé, disait-il, ce titre insignifiant, parce qu'en qualité d'emperenr d'Autriche, il serait plus maître de l'Allemagne qu'auparavant. Erreur profonde que l'Autriche devait durement expier. Si elle avait accepté, les événements auraient transformé ce titre nominal en titre réel, surtout si on avait voulu s'appuyer franchement sur la nation, comme le proposait Stein.

Ce dernier, mettant encore tout son espoir dans le congrès de Vienne, en appela, comme toujours, à l'opinion publique. Il chargea Arndt d'écrire une petite brochure sur les *futures constitutions d'ordre* (*Ueber künftige ständische Verfassungen*) et de s'appuyer sur la Prusse. Goerres publiait alors à Coblentz son fameux *Mercure du Rhin*, qui avait tant nui à Napoléon. Stein, le baron luthérien, n'hésita pas à aller serrer la main au grand écrivain catholique, tout en lui reprochant avec sa franchise habituelle « d'avoir trop versé autrefois dans le jacobinisme[1]. » Il lui fit de fréquentes communications et eut avec lui une correspondance qui à elle seule mériterait une étude à part. Pour donner une idée de la couleur des articles inspirés à Goerres par Stein, il suffira de dire que, pendant tout l'été, le *Mercure* fut exclu des États de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. L'article du 31 octobre 1814, sur les discussions du congrès de Vienne, devint même l'occasion d'une scène assez extraordinaire. M. de Wrede, représentant la Bavière, et M. de Wintzingerode, ministre de Wurtemberg, se déclarèrent personnellement blessés par l'article et s'en expliquèrent vivement dans les comités du congrès. Cette affaire fit grand bruit dans le monde. A un dîner auquel assistaient beaucoup de grands personnages, le prince héritier de Bavière dit à un de ses voisins de table : « Oui, on écrit aujourd'hui beaucoup de sottises : Goerres, par exemple, et d'autres, que Stein protége. » Stein, qui était à l'autre extrémité de la salle, entend ces paroles et s'avance vers le prince : « Je prie Votre Altesse Royale de ne pas oublier qui Elle est et qui je suis. Il n'est pas convenable, dans une aussi nombreuse société, de nommer haut et de cette façon des noms propres. »

Une autre publication avait dit que M. de Stein *avait été* énergique, mais qu'il ne l'était plus. A une soirée chez le comte Stackelberg, à Vienne, un prince allemand, apercevant l'ancien ministre, lui cria ironiquement : « Il l'a *été*, *oui*, *été* (*gewesen*)! » L'irascible vieillard, bondissant de colère : « Cette insolence d'un gazetier, je la méprise. »

[1] Stein avait cependant beaucoup d'éloignement pour le journalisme. « Il tue, écrivait-il à M. Huffer, les sciences sérieuses; il usurpe l'influence politique en devenant un méchant instrument, qui n'a en vue que l'abonnement, flatte les passions de la foule et gouverne à la fin les États. » (Lettre du 20 novembre 1830.)

Puis, mettant le poing sous le nez du prince : — « Mais gare à qui osera la répéter ! »

Stein s'était rendu au congrès, en qualité seulement de conseiller officieux de l'empereur Alexandre. C'était une position assez mortifiante pour lui, le grand patriote allemand, de ne paraître au congrès de Vienne que dans les rangs de la diplomatie russe ! Néanmoins les immenses et éclatants services qu'il avait rendus lui assignaient dans cette grande assemblée un rang éminent et respecté. Sans doute il était allé là pour complaire à Alexandre, mais surtout pour défendre la grande cause allemande. Malheureusement, il était à peu près seul de son opinion : tous les princes délivrés par le sang généreux de la nation, avaient déjà oublié à qui ils devaient leur restauration. Stein seul s'en souvenait.

La question qu'il avait le plus à cœur, nous l'avons vu, c'était la restauration de l'empire sur des bases constitutionnelles. Il est inutile de le dire, MM. de Humboldt et de Hardenberg, les plénipotentiaires prussiens, combattirent avec acharnement cette idée grande et féconde, par laquelle Stein devançait de trente ans ses contemporains. Ces échecs diplomatiques étaient loin d'adoucir l'âpreté de son germanisme, dont les éclats étaient chaque jour plus vifs. Ce rude patriote n'épargnait personne.

Un des plénipotentiaires français était le duc de Dalberg, qui appartenait à une des plus anciennes races de chevaliers immédiats de l'empire, dans le Palatinat. Le duc comptait beaucoup sur son origine et sa nationalité pour augmenter son influence auprès des princes allemands. Mais tous les Allemands du congrès le regardaient comme un traître. La considération dont il jouissait auprès d'eux avait diminué encore depuis que Stein avait montré comment il fallait le recevoir. Dalberg, s'étant fait annoncer chez le conseiller d'Alexandre, reçut cette réponse peu diplomatique : « Si le duc vient comme ambassadeur de France, je le recevrai ; s'il vient comme M. de Dalberg, je le ferai jeter en bas de mes escaliers... »

Le maréchal de Wrede ne fut pas mieux traité. Stein, se trouvant un jour à dîner au château de M. Metzler, près de Francfort, on annonça l'arrivée de ce prince bavarois. Pendant que M. Metzler allait à la rencontre de son nouvel hôte, Stein fit atteler sa voiture en déclarant qu'il lui était impossible de rester dans un salon où entrait ce « traban des Français (*Franzosentrabant*). » Ajoutons qu'il se brouilla avec son ancien correspondant le comte de Münster, ministre de Hanovre, qu'il accusait d'être trop hanovrien. Son intime ami, le baron de Gagern lui-même, qui représentait le roi des Pays-Bas et qui avait pris M. de Dalberg sous sa protection, dut supporter pendant des années les reproches du terrible patriote, le déclarant coupable

d'avoir trop crié *Oranjeboven* (Orange en haut), et, en *batavisant*, d'avoir oublié le *germanisant*.

M. de Stein, que je ne donne pas comme un modèle de charité, était du reste très-difficile en fait d'hommes. On va en juger par les portraits que ce Saint-Simon d'outre-Rhin nous a laissés de quelques-uns des personnages du congrès de Vienne.

« La distraction, le manque de profondeur de l'un (Alexandre), l'esprit obtus et la froideur sénile de l'autre (Rasumowski); la faiblesse, la vulgarité, la dépendance envers Metternich du troisième (Nesselrode); la frivolité de tous, telles furent les causes pour lesquelles aucune idée vraiment utile, grande et noble, ne put sortir de l'ensemble.... On peut appliquer à Metternich ces paroles de Méphistophélès dans *Faust :*

Un gaillard qui finasse
Est comme un animal sur de sèches bruyères
Par un méchant esprit en cercle conduit :
Et tout alentour gisent de beaux et verts pâturages.

« De 1806 à 1809, les Stadion ont travaillé avec succès à élever l'esprit de la nation, à fortifier et à perfectionner l'armée. La nation fut enthousiasmée ; l'armée se battit bravement... Le nouveau ministère s'est efforcé d'améliorer le cours de la rente, de mendier la paix, de désorganiser l'armée, de paralyser l'esprit national. On espérait, par toutes sortes d'actes diplomatiques, résoudre le grand problème de la régénération de l'Europe, et on réussit en partie... Personne ne se fie, ni au faible souverain (François), ni à son égoïste, froid, rusé ministre, qui calcule, mais sans profondeur. C'est un bon teneur de livres, mais non un grand mathématicien. »

Voici une autre page qui a son prix :

« Toutes ces négociations (sur la Saxe, la Pologne et Mayence) eurent lieu sans la participation de Nesselrode, qui ressentait vivement la perte de son influence. Il l'avait perdue par son incapacité et son aveugle soumission à Metternich, qui le placèrent dans la nécessité d'agir contre les vues de l'empereur ou de ne les soutenir qu'avec tiédeur. Cela eut lieu notamment quand il traita les affaires suisses tout à fait dans le sens de Metternich; quand il adopta en France les idées pacifiques de Metternich; quand il vota contre l'affaire de Saxe, et, en dernier lieu, quand il s'opposa à l'arrangement de la question polonaise. Déjà, à Fribourg, l'empereur se méfiait de lui : cette opinion s'affermit à Chaumont et à Troyes, et se déclara entièrement à Vienne, quand l'éloignement de l'empereur Alexandre pour Metternich se manifesta si vivement. La médiocrité de Nesselrode, son ignorance, l'égoïsme de ses vues et de ses sentiments, son défaut de courage dans les moments difficiles, ne lui permettaient pas de se maintenir pendant longtemps à une certaine hauteur. Il devait tomber dès qu'il essayerait de

réaliser quelque chose qui ne fût pas de son maître, dès qu'il se donnerai une sorte d'indépendance. Il devait tomber d'autant plus vite qu'il ne tirait pas de lui-même cette indépendance, guidé en réalité par l'influence d'un ministre étranger haï par l'empereur.

« La frivolité de Metternich n'était pas diminuée par les grandes circonstances du moment. Il s'occupait de l'arrangement des fêtes de la cour, de tableaux vivants, etc., jusque dans leurs moindres détails, suivait les danses de sa fille pendant que Castlereagh et Humboldt l'attendaient pour conférer ensemble, et mettait du rouge aux dames qui devaient jouer dans les tableaux vivants. »

Plus loin, l'ancien envoyé à la cour électorale de Mayence ajoute :

« Metternich a de l'intelligence, de la souplesse ; il est aimable ; mais il manque de profondeur, de connaissances, d'activité, de vivacité. Il aime les complications, parce qu'elles l'occupent et qu'il n'a pas assez de force et de sérieux pour traiter les affaires grandement et simplement. Il produit souvent aussi, sans le vouloir, des complications par sa légèreté, son éloignement pour les affaires, son défaut de sincérité (*unwahrheit*). Il est froid : de là sa tendance à méconnaître dans les hommes des sentiments supérieurs. De là vient aussi que l'armée autrichienne manquait, en 1814, de cet enthousiasme qui seul mène, dans le malheur, au sacrifice et à la persévérance. Ses défauts l'empêchent de gagner et de garder, auprès de son maître et auprès du public, la grande influence et la forte position qui lui seraient nécessaires pour éviter les dangers de la faiblesse et des préjugés du premier, pour anéantir diverses influences secrètes et pour gouverner énergiquement le second. Il doit donc négocier avec l'un et avec l'autre, et prendre des chemins détournés et excessivement dangereux. »

Quelle piquante peinture de deux hommes qui ont gouverné pendant près d'un demi-siècle deux des plus puissants empires de la terre!

L'ex-ministre prussien, dont la pensée, trop souvent exagérée par l'expression, était presque toujours juste, n'avait pas meilleure opinion de M. de Hardenberg, surtout depuis 1808 : « Cet homme obtus, écrivait-il en 1819, sec, enflé, faux et égoïste, détruit tout autour de lui, pour tout paralyser, tout gâter, tout enterrer. Il est incapable d'accomplir quelque chose d'important, parce qu'il n'a en vue que lui et son misérable moi, et non ce qui est noble, grand et beau. » Quelques mois plus tard, empruntant le style de Juvénal, il burinait dans son *Autobiographie*, écrite pour le roi Louis de Bavière, le portrait suivant du même personnage :

« Le prince de Hardenberg avait la bonté et l'aménité des hommes sanguins et sensuels, un esprit saisissant vite, un extérieur avantageux. Mais

son caractère manquait de base morale et religieuse, de grandeur, de force agissante et de fermeté ; son esprit, de profondeur ; ses connaissances, de fonds. De là son orgueil dans le bonheur, sa mollesse pleureuse dans l'adversité, ses vues superficielles et tous les défauts qui, guidés par son sensualisme, sa fierté et sa fausseté, ont causé tant de mal. Il éloigna tous les hommes de valeur, ne s'entoura que de médiocrités et fréquemment de gens malhonnêtes, qui abusaient de lui et le traitaient souvent d'une façon inconvenante. Ses conversations de prédilection roulaient sur des sujets graveleux. Son commerce privé avec des vauriennes contrastait avec ses cheveux gris, la fierté de son attitude et la dignité de son rang, et le rendait encore plus méprisable. Il enterra le vieil esprit prussien de l'épargne et de l'obéissance. En mourant, il laissa les finances en désordre et les affaires de l'État dans les mains d'une foule d'employés mal choisis. Il tendit au grand et au bien, non pour l'amour du grand et du bien, mais comme moyen de gloire personnelle. Aussi ne comprit-il pas le bien et le grand, et n'y parvint-il pas. Il quitta la terre non estimé et non pleuré. »

Voici cette page réduite en trois lignes par Stein lui-même :

«Regardez, disait-il un jour à M. Eichhorn, M. de Hardenberg, moitié renard, moitié bouc ! »

Le portrait suivant du trop célèbre prince Wittgenstein, une des « médiocrités » que Stein appréciait déjà à Breslau et l'héritier du pouvoir de Hardenberg, ne donne pas, s'il est fidèle, une haute opinion des hommes qui gouvernèrent la Prusse après 1815 :

« Le prince Wittgenstein possédait toutes les qualités requises pour se créer, sans connaissances et sans valeur personnelle, une position avantageuse dans le monde. Adroit, froid calculateur, persévérant, souple jusqu'au rampement, on pouvait lui appliquer la maxime : *Qu'un vrai courtisan doit être sans honneur et sans humeur*. Aspirant à l'argent et aux mystérieuses influences de garde-robe, il commença sa carrière à la cour de Charles-Théodore (l'électeur palatin), dans les parties de jeux des antichambres et la recherche des faveurs de la fille naturelle [1] de ce prince, l'abbesse protestante de Lindau. Vers 1792, et en vertu d'une décision des plénipotentiaires électoraux réunis à Ehrenbreitstein pour l'élection de l'empereur François II, il fut emprisonné à cause de ses relations suspectes avec le ministre de France à Mayence. Libre, il devint successivement grand-maréchal de la feue reine, le sigisbée de madame Rietz [2], son compagnon de voyage en Italie ; ministre à Cassel; chef d'une maison de banque, pour laquelle il se procura les fonds chez l'Électeur, sous la garantie de son frère aîné; confident du comte Haugwitz et de M. de Hardenberg, auquel il avança de l'argent ; entrepreneur de la liquidation de la faillite Plettenberg, qu'il embrouilla encore davantage. Après la bataille d'Auerstadt, il sé-

[1] Appelée comtesse de Bretzenheim.

[2] La comtese Lichtenau, maîtresse du roi.

journa tantôt à Hambourg, tantôt à Kœnigsberg. Dans la première de ces deux villes, il était en relations avec Bernadotte; dans la seconde il chercha à s'approcher de moi à propos du projet d'emprunt (à faire par Stein chez le prince électeur de Hesse). »

Le susceptible Niebuhr s'étant plaint à son ami des procédés du roi, de Wittgenstein et de quelques favoris de la cour à son égard, Stein lui répondit (15 février 1823) :

« Le roi est malheureusement chargé d'humeurs hypocondriaques. Voilà pourquoi il inspire tant de répulsion; voilà pourquoi il est si impopulaire dans les provinces rhénanes; voilà pourquoi sa société est si peu agréable; voilà pourquoi aussi il a besoin, pour expectorer sa bile, d'un crachoir tel que Wittgenstein. »

Voici un dernier extrait de cette galerie historique :

« Le roi de Wurtemberg [1] est le seul de tous les princes du congrès qui soit en colère. Il est malade d'orgueil rentré et d'enflure, sans maintien et sans mesure. Il est risible d'entendre comment il se meut, se plaint et tourmente ses voisins, qui se font payer les soufflets reçus, et pour compte. Il faut espérer que le despotisme de ce petit sultan sera bientôt détruit; qu'il sera tenu de rester dans la ligne droite, ou qu'il se décidera à crever de rage. On devrait le conduire à l'île d'Elbe : les deux tyrans joueraient ensemble des vaudevilles, et nous ririons bien. »

Quant à Marie-Louise, c'était pour Stein « une plate Française, qui se donne l'air d'avoir oublié l'allemand et se laisse faire la cour par le général Neiperg. »

L'homme avec lequel il sympathisait le plus était le mystique Capo-d'Istria, son intermédiaire habituel auprès du czar. Par ses relations avec le célèbre médecin de Corfou, Stein, qui s'était fait membre de la société des *Philomuses*, fut un des premiers confidents du patriotisme grec.

III

La direction qu'avaient prise les discussions du congrès déplaisant souverainement à Stein, le mouvement produit par le

[1] Frédéric Ier, père du roi actuel, le « petit comte de Teck » dont il a été question plus haut.

retour de Napoléon de l'île d'Elbe lui avait donné un nouvel espoir de voir triompher la politique dont il était le représentant. Il quitta donc Vienne avant la fin du congrès, le 28 mai 1815, pour laisser encore une fois la parole au canon et recevoir Goethe dans son château de Nassau. Au mois de juillet, il faisait avec le poëte diverses excursions dans la vallée du Rhin. Arndt, auquel « son ministre » avait donné rendez-vous dans la cathédrale de Cologne, rencontra dans la rue M. Eichhorn, en route pour Paris, où il était chargé de réclamer les manuscrits, tableaux, etc., emportés d'Allemagne par les ordres de Napoléon. « Je lui dis, rapporte Arndt : « Stein est là, nous le trouverons « dans la cathédrale, » et nous entrâmes. Après qu'il nous eut salués de la façon la plus amicale, qui aperçûmes-nous non loin de lui? le plus grand Allemand du dix-neuvième siècle, Wolfgang de Goethe, contemplant le fameux *Dombild!* « Chers enfants, s'écria Stein, silence! « silence! pas un mot de politique! Il ne l'aime pas : nous ne pou- « vons pas l'en louer. Cependant il est si grand!.....» Les deux grands Allemands marchaient l'un à côté de l'autre, comme pénétrés d'un respect réciproque. Il en était de même à l'hôtel, pendant qu'ils prenaient le thé..... Vous pouvez penser combien les deux voyageurs évitaient entre eux le moindre choc : c'était le voyage du pot de fer et du pot de terre. A Cologne, ils allaient de concert en s'adressant tacitement un tendre *noli me tangere.* Jamais, dans aucune société, je n'ai entendu Stein parler plus doucement.... Goethe était devant Stein dans une sorte de stupéfaction respectueuse; Stein, de son côté, était extraordinairement modéré et doux, il retenait la respiration hardie et rapide de son âme et mettait le frein au lion de peur qu'il ne se montrât. »

Quelle scène! Le grand poëte sceptique du dix-huitième siècle, tiède partisan de la renaissance politique de l'Allemagne, et l'énergique baron de Stein, l'infatigable patriote, le chrétien croyant, tous deux se promenant, tête nue, dans la grande cathédrale catholique, ce poëme en pierre! Et Arndt qui est là, Arndt le sectaire prussien, le poëte poméranien, un des bardes de 1813! M. Blaze de Bury recommandait dernièrement ici aux peintres l'entrevue de Goethe et de Napoléon à Erfurth. Je leur indique un sujet plus grandiose peut-être : Stein, Goethe, Arndt et Eichhorn contemplant, le lendemain de Waterloo, une des merveilles du génie catholique et allemand, récemment débarrassée des monceaux de foin qu'y avait accumulés l'intendance militaire des armées françaises.

Pendant que ces deux grands types du génie germanique se promenaient ainsi sur les bords du Rhin, les alliés entraient pour la seconde fois à Paris. Un billet de M. de Hardenberg, daté de cette capitale, 28 juillet 1815, priait instamment Stein de venir au quartier géné-

ral. Une lettre de Capo-d'Istria, se faisant l'interprète des vœux du czar, exprimait le même désir : « Nous sommes ici, disait le confident du czar, grâce à la victoire du 18 juin, et à Dieu, qui nous veut du bien. Nous n'avons encore rien fait de bon. Comme de coutume, je crains que nous ne fassions de la mauvaise besogne diplomatique. La cause en est fort simple.... Les diplomates ne sont pas la meilleure race d'hommes. »

Arrivé à Paris le 14 août, Stein s'y rangea parmi les hommes d'État qui, pour punir la France des fautes de Napoléon, osèrent rêver son démembrement. Il proposa de lui reprendre la Flandre et de donner l'Alsace et la Lorraine à l'archiduc Charles. Quoique partisan de la restauration des Bourbons, il prétendait qu'ils n'offraient aucune garantie à l'Europe contre le « jacobinisme napoléonien. » MM. de Hardenberg, de Humboldt, de Metternich, de Gagern et les généraux partageaient, avec diverses nuances, les idées de Stein, qui échouèrent complétement, comme on sait, devant la résistance de l'empereur Alexandre. « Les Russes veulent que nous restions vulnérables, » dit-il à son ami, M. de Gagern ; et il partit.

Stein, qui avait refusé d'entrer au service d'Alexandre, reçut de M. de Metternich l'offre de la présidence de la Diète germanique, mais il ne l'accepta point, car il y mettait pour condition le rétablissement de l'empire d'Allemagne. Il refusa aussi de représenter la Prusse à cette même Diète et rentra courageusement dans la vie privée. L'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche l'avaient décoré de leurs ordres dès l'époque du congrès de Vienne. Ce n'est qu'en 1816 que le roi de Prusse songea à envoyer le collier de l'Aigle noir à l'un des sauveurs de la monarchie prussienne. Stein, au surplus, ne faisait pas un cas excessif de ces insignes honorifiques, plus recherchés à notre époque qu'à toute autre peut-être.

IV

Peu de jours après l'arrivée de Napoléon à Sainte-Hélène, Stein, âgé de cinquante-huit ans, quittait, plein de force et d'énergie, la carrière politique, dans laquelle il avait joué un rôle si mémorable, pour rentrer, selon l'expression de M. Pertz, « dans la paix de sa maison. » J'esquisserai à grands traits le tableau de cette dernière partie d'une vie si bien remplie. Nous avons vu jusqu'ici l'homme

public; nous allons maintenant faire connaissance avec l'homme. Les grands hommes perdent souvent de leur prestige à être vus chez eux; Stein y gagne au contraire.

Son énergie de caractère et sa prodigieuse activité d'esprit et de corps ne le quittèrent pas. Après avoir amené l'Allemagne à s'affirmer, il lui rendit un autre service, celui de lui indiquer, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusque-là, les glorieuses richesses de son histoire. Sous sa vigoureuse impulsion, l'œuvre historique inachevée de Leibnitz fut reprise et continuée sur un plan beaucoup plus vaste. C'est ainsi que, principal acteur de l'histoire de l'Allemagne de 1805 à 1815, Stein devint encore un des pères de l'*école historique* moderne. Il est le promoteur, et, on peut le dire, le véritable auteur de la splendide et gigantesque collection de sources historiques, qui a reçu de Stein lui-même le nom de *Monumenta Germaniæ historica inde a. a. chr.* 500-1500.

Après la science religieuse, l'histoire était pour lui la première des sciences. C'est donc par l'histoire que, selon Stein, doit commencer la vraie éducation. « Pour le jeune homme qui sort de la vie universitaire et va entrer dans la vie pratique, écrivait-il au jeune comte Arnim, qui venait de terminer ses études, il y a deux écueils à éviter : le premier est de s'adonner à la fainéantise et aux préoccupations vulgaires et superficielles ; le second, de laisser régner dans soi la médiocrité. On évite ces deux écueils en maintenant et en cultivant les sentiments religieux et moraux de l'âme. Cette éducation morale se fortifie par l'étude de l'histoire, surtout celle de la vie des grands hommes du passé et spécialement par la lecture de l'histoire d'Angleterre. Grâce, en effet, à sa constitution libre, représentative et complétement développée, le peuple anglais traite lui-même ses affaires publiquement et non dans les ténèbres des bureaux et des cabinets. C'est ainsi que la participation de tous les hommes d'État aux affaires est connue, et qu'une opinion générale peut se former sur leur caractère et leurs travaux. » Suit une liste d'ouvrages recommandés par Stein : *Turner*, *Lingard*, *Macaulay*, *Brodie*, *lord Russel*, *Clarendon*, etc.

Si le jeune homme doit s'initier à la vie réelle en plongeant dans l'histoire du passé, quelle sera l'étude de l'homme fait qui a perdu les illusions du jeune âge, de l'homme d'État qui rentre dans la vie privée? Encore l'histoire, répond Stein dans une admirable lettre, écrite le 17 novembre 1797, à Louis-Ferdinand de Hohenzollern, frère de la princesse Louise Radzivill et un des princes les plus accomplis de la maison de Prusse : « Il est certain que l'esprit philosophique (dans le bon sens du mot) est un des signes distinctifs de l'homme vraiment grand. Mais cet esprit n'est rien sans l'énergie de

caractère qui donne, aux époques de calme, le goût du travail et la ténacité nécessaires pour suivre toutes les voies du perfectionnement spirituel, et, aux époques de trouble, la force morale indispensable pour supporter la tension de l'âme et celle du corps, réclamées impérieusement par les circonstances. C'est le manque de caractère qui, dans la Révolution française, a causé la chute des hommes les plus vertueux et les plus éclairés, tels que Mounier, Bergasse, Bailly, et même, parmi les Girondins, Condorcet, Roland ; c'est cette lacune morale qui livra les uns à l'ostracisme et les autres au poignard des factions. La force de caractère, qu'on appelle aussi enthousiasme, a fondé le trône des kalifes, rendu possible la conquête de l'Amérique par les Espagnols et fait triompher les boucaniers. Le despotisme abrutit le caractère du peuple en l'éloignant des affaires publiques, qu'il confie à une bande de fonctionnaires versés dans les intrigues... Je recommande à Votre Altesse Royale Plutarque, et, si elle le permet, je lui procurerai une bonne édition de sa traduction par Amyot. »

Le prince Louis-Ferdinand déploya toutes ces qualités : il mourut en héros, le 14 octobre 1806, sur le champ de bataille de Saafeld. Quant à Stein, il conserva jusqu'à sa mort, suivant son énergique expression, la « serre de la volonté (*die Klemme des Willens*). » Il resta fidèle à ses vieilles convictions, en combattant l'influence corruptrice du despotisme par l'antidote de l'histoire. Telle est la pensée créatrice des *Monumenta Germaniæ historica*.

Stein basait donc toute sa science politique sur la religion et l'histoire combinées avec les droits imprescriptibles des nations. Par cette méthode, et en entraînant ses contemporains vers l'étude presque exclusive du moyen âge, il portait, sans s'en douter, un coup sensible au protestantisme et ouvrait la grande voie de sincérité et de vérité qu'après lui ont parcourue, avec tant de noblesse et plus complétement, les Schlegel, les Philipps, les Jarke, les Gfrörer, etc., etc. Cet homme si énergique, si populaire, si *avancé* pour son époque, aimait le moyen âge. « Moi aussi, écrivait-il au vieux Arndt, je souffre de la nostalgie du passé. Sans déifier le moyen âge, on peut dire qu'il possédait l'énergie, l'héroïsme, la fidélité et la piété : ses défauts, sa rudesse, son goût pour l'ivrognerie, etc., me dégoûtent moins que l'amour de la jouissance, du lucre et du mensonge, qui caractérise notre temps. » Stein se trompait lui-même : ce qu'il aimait dans le moyen âge, c'était ses propres idées : des institutions nationales, basées sur la représentation par ordre et l'énergie des caractères, défendues par des hommes religieux et patriotes, et garanties par les mœurs contre l'invasion du néo-paganisme politique moderne. L'ingratitude et l'aveuglement des princes allemands, la alousie de certains hommes d'État et les circonstances du temps

l'avaient empêché de réaliser sa pensée dans la politique contemporaine. Il se consola, autre Polybe, en fouillant avec amour, respect et enthousiasme, les ruines grandioses du passé de l'Allemagne.

Après avoir jeté les fondements de la *tour* qu'il éleva à Nassau, à toutes les gloires germaniques, et soufflé sur la poussière de ses projets politiques ajournés indéfiniment, il alla épousseter les rayons des vieilles bibliothèques. Ainsi s'immortalisait Tacite en racontant les vertus d'Agricola.

« Depuis que j'ai quitté la vie publique, écrivait-il à l'évêque de Hildesheim, un de ses amis catholiques de la Westphalie, je me préoccupe de l'idée de réveiller le goût pour l'étude de l'histoire d'Allemagne, de faciliter son étude fondamentale et de travailler ainsi au maintien de l'amour pour la patrie commune et à la glorification de nos illustres ancêtres. Mon dessein est donc de travailler à rassembler et à conserver tous les documents éparpillés par les événements de 1803. »

Il avait déjà communiqué son projet à Goethe[1], à Cologne, et utilisé, pendant l'hiver de 1815-1816, son séjour à Francfort pour jeter les premiers fondements de sa noble entreprise. Wangenheim, Berkheim, Gagern, Plessen, Smidt, Bücheler, Nicolas Vogt, Schlosser, Arnoldi, Arx, Goerres, les deux Grimm, Dahlman, Hüllmann, Raumer, Savigny, Heeren, Schlegel, etc., etc., furent attirés par lui dans une association qui devait publier des bulletins périodiques, dont il rédigea lui-même le programme, et qu'il fonda sous le titre de *Société pour la connaissance de l'histoire allemande* (*Gesellschaft für deutsche Geschichtkunde*), avec cette devise choisie par lui-même : « *Sanctus amor patriæ dat animum.* » Il s'inscrivit en tête de la liste de souscription pour une somme de dix mille florins, et ne cessa de quêter toute sa vie pour son œuvre, en lui apportant en même temps tous les défauts et toutes les qualités qu'il déploya dans la politique : une activité dont l'ardeur excluait le calme ; une énergie qui ne reculait devant aucune difficulté ; une persévérance inaltérable ; une incorrigible brusquerie. La santé de sa fille l'ayant forcé à passer l'hiver de 1820-1821 en Italie, il profita de son voyage pour étendre les relations de la *Société* et faire des recherches per-

[1] En 1819, la *Société* nomma ce dernier membre honoraire, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance. Le poëte répondit au secrétaire de la société, le conseiller de légation Bücheler, par une Lettre dans laquelle il fait mention de son voyage avec Stein à Cologne, mais qui ne témoigne pas d'un bien grand enthousiasme. L'auteur de *Faust* s'occupait, disait-il, avec le professeur Grotefend à déchiffrer l'inscription d'Heilsberg. L'année suivante, Stein, qui distribuait la besogne comme un ministre dirigeant, écrivait à Bücheler : « Il faut prier M. de Goethe de collationner le *Codex d'Otto Frinsingensis*, qui est à Iéna.... »

sonnelles dans les bibliothèques. De Milan, il écrivait au comte de Spiegel une lettre curieuse que je cite en passant :

« Dans la nouvelle littérature de l'Italie il règne encore une certaine vie. Alfieri et Monti, qui existe encore, sont d'excellents poëtes; plusieurs membres de l'aristocratie s'adonnent sérieusement aux sciences. Ainsi, par exemple, le jeune comte Ottavio Castiglione a une grande part dans l'édition des fragments d'Ulphilas, publiée par Majo. Cependant les idées dominantes appartiennent à la politique. Affranchissement de la domination étrangère et ultramontaine, c'est-à-dire d'au delà des monts, fédération des États italiens ou unité de l'Italie, telles sont les idées qui préoccupent exclusivement et attirent les classes supérieures. Mais comment un problème non résolu depuis la chute de l'empire romain peut-il l'être dans les circonstances actuelles? Pour moi, tout cela n'est que le jeu d'une imagination exaltée... »

C'était l'époque où l'armée autrichienne, dont l'aile gauche était commandée par le comte Walmoden-Gimborn, beau-frère de Stein, intervenait dans le royaume de Naples. Niebuhr, ayant Bunsen pour secrétaire, était ministre de Prusse auprès du Saint-Siége, et négociait la conclusion du concordat prussien. Stein, intimement lié avec M. de Spiegel, plus tard archevêque de Cologne, donna d'utiles conseils à l'ambassadeur de Prusse et se plut infiniment à Rome, surtout dans la société de l'aimable cardinal Consalvi et du prince royal de Bavière, le futur roi Louis, si durement apostrophé par lui au congrès de Vienne.

Il assistait toutes les semaines à l'office protestant, dans la chapelle de l'ambassade de Prusse. Un samedi, il se trouvait avec Bunsen dans cette chapelle, pour la préparation à la Cène, suivant le rite luthérien. Niebuhr, un des caractères les plus ombrageux, les plus susceptibles et les plus timorés de notre temps, ne venait pas. Stein alla à lui : « Monsieur le conseiller d'État, pourquoi ne prenez-vous pas part à la cène?

— J'ai, répondit celui-ci, reçu ces dernières semaines de si tristes et de si émouvantes lettres de Berlin, que je ne me sens pas bien disposé pour un acte aussi important. Il faut se réconcilier avec ses ennemis, et je ne puis m'y décider.

— Bah! répliqua Stein, l'Évangile ordonne de ne pas haïr ses ennemis.

— Mais Votre Excellence ne ressent-elle pas de la haine pour le G. M.?

— De la haine? non! mais, si je le rencontrais dans la rue, je lui cracherais à la figure. »

Encore une fois, cette *licence chrétienne* était un peu forte. Du reste, il s'en permettait d'autres, plus conformes, il est vrai, à la charité évangélique.

Grâce à Consalvi, il put fouiller à son aise dans les manuscrits du Vatican. Je dis grâce à Consalvi, parce que, monsignor Maï ayant résisté à certaines exigences du fougueux baron, il fallut recourir au pape lui-même pour aplanir toutes les difficultés.

Tant d'efforts ne devaient pas rester infructueux. Les *Monumenta* virent le jour avant les constitutions promises, en 1815. C'était pour Stein une grande consolation. En 1823, il écrivait à Niebuhr :

« Le docteur Pertz est un jeune homme plein de distinction. C'est à ses mains que doit être confiée la publication des *Monumenta ;* nous devons lui accorder toute la protection dont nous disposons, et lui abandonner le choix de ses collaborateurs et de ses instruments. Il trouvera et rassemblera des collaborateurs et des secours dans l'Allemagne du Nord, à Goettingen, à Wolfenbüttel, à Kiel. On n'a rien obtenu, ou peu de chose, des gouvernements de Vienne, de Munich, de Berlin. On entreprend de coûteuses expéditions en faveur de l'histoire naturelle, en Égypte, en Nubie, au Brésil, au Cap : on approfondit l'histoire des Pharaons, la vie et les œuvres des colibris, des gazelles et des singes avec ou sans queue; mais pour l'histoire de notre peuple on ne fait *rien.* »

M. Pertz, dont il est question dans cette lettre, devint, selon l'expression d'Arndt, le « feld-maréchal de Stein pour la publication des *Monumenta.* » Jamais la confiance de ce dernier n'avait été mieux placée. M. Pertz a rendu et rend encore à la science historique des services éminents. Grâce à lui et à son illustre protecteur, l'Allemagne a vu renaître les prodiges scientifiques de nos bénédictins.

« Que Dieu lui accorde, s'écrie Arndt, une verte vieillesse, afin qu'il puisse achever son œuvre !... Je l'avais rencontré à Bonn, chez Niebuhr. Peu de temps après, me trouvant à Nassau, arriva de Paris la nouvelle de son mariage avec une Anglaise. Stein jeta avec colère la lettre sur sa table en s'écriant : « Pertz aussi est perdu pour nous ; un bas-bleu anglais l'a captivé ! Les savants qui veulent créer quelque chose ne doivent pas se marier, mais travailler en société comme les Pères de Saint-Maur : quand ils ont une femme à leur côté, c'en est fait d'eux !... » A ces mots il porta ses regards vers moi, qu'il savait surchargé de famille. Mais, lorsque Pertz se présenta devant lui à Nassau, avec sa jolie Anglaise, qui ne fut pas du tout un bas-bleu, il les reçut tous les deux de la façon la plus aimable, et, à partir de ce moment, il vanta devant tout le monde, comme étant une belle et aimable femme, l'Anglaise qui lui avait pris son favori. »

V

Quelle que fût l'ardeur de Stein pour les études historiques, elles ne l'absorbaient pas complétement. Dans sa vaste correspondance, il s'occupa beaucoup de politique spéculative. Il écrivit son *Autobiographie* à la demande du prince Louis de Bavière et prit une large part aux utiles travaux de la Diète provinciale de Westphalie. Je pense qu'il ne sera pas sans intérêt de résumer, d'après sa correspondance, la pensée du célèbre ministre sur les constitutions des peuples libres.

Nous connaissons ses projets sur l'Allemagne et sa constitution impériale. Stein, on le sait aussi, appartenait à ce qu'on est convenu, en Allemagne, d'appeler l'*école historique*, mieux connue en France sous le nom d'*école anglaise*. « Notre future constitution, disait-il, doit être *historique*. Nous ne devons pas l'inventer, nous devons la renouveler, rechercher ses éléments dans les premiers temps de la fondation de notre nationalité et faire sortir de là son développement. C'est dans cet esprit, en se basant sur le *de Moribus Germanorum* de Tacite, et l'histoire germanique d'avant la Renaissance, qu'il avait rédigé en 1816, pour M. de Berstett, un Mémoire sur la constitution du grand-duché de Baden. Il y appelle les nombreuses constitutions françaises des *chiffons de papier*, et leur rédaction le résultat d'un « travail politico-chimique. » Comme Portalis, il estimait que les lois sont faites pour les hommes et non les hommes pour les lois. « Les amis des principes politiques abstraits, écrivait-il en 1828 à M. Fr. de Raumer, devraient se souvenir du sort de leur prototype, l'abbé Sieyès, ce grand constructeur de machines politiques, qu'un soldat pratique dota d'une terre pour sa nourriture et d'un ruban pour son ornementation, et sans plus de façon mit au repos. Qu'ils n'oublient pas que l'État n'est pas un agrégat de figures mathématiques, mais une association d'hommes, que le caractère national est un de ses principaux éléments et que les personnes douées des « qualités éminemment « françaises (*sic*) » exigent d'autres institutions que nous autres Allemands, qui possédons un jugement sain, de la réflexion, l'esprit de justice, la piété, avec une tendance, il est vrai, vers la routine et le bourgeoisisme (*Philisterey*). » Dans l'État, la noblesse devait avoir, selon Stein, sa représentation spéciale comme ordre historique; mais

il entendait que les autres ordres fussent également représentés. De larges institutions provinciales et les libres communes devaient former la base de cette constitution, qu'il croyait nécessaire, non-seulement à l'Allemagne, mais à la Prusse.

« Le temps actuel, écrivait-il au comte de Landsberg, le 1er mai 1831, est en politique ce que le seizième siècle a été en religion. Si la Réforme avait été accomplie alors d'après les vues de Charles-Quint; si la politique diabolique de la France, la turbulence des princes allemands, l'entêtement des moines de toutes les couleurs, les projets de la démagogie, la maladresse de la cour de Rome et son ignorance des affaires allemandes, n'avaient pas créé des obstacles de toute espèce, le grand empereur aurait réussi à éviter les déchirements des partis et à maintenir l'unité religieuse. Puissent les princes et les peuples ne pas oublier les leçons du passé, et se ressouvenir des guerres que le protestantisme amena au seizième siècle en Europe et aux seizième et dix-septième siècles en Allemagne! Notre réformation politique a reçu son premier mouvement de la révolte des États-Unis de l'Amérique du Nord : leurs idées républicaines, répandues en Europe, agissent depuis 1789 de diverses manières. Le temps de la royauté bureaucratique est passé, et l'aspiration vers la monarchie constitutionnelle est générale et exprimée hautement ou dans de secrets désirs dont le despotisme, la police secrète, une censure rigoureuse, surveillent avec anxiété l'expression, mais qu'ils ne parviennent pas à comprimer. »

La bureaucratie centralisatrice était le point de mire de ses sarcasmes. Ainsi il aimait à raconter cette anecdote sur le ministre comte de Hagen. Les employés de cette Excellence prussienne, ayant voulu lui transmettre, d'une façon durable, leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire du jour de sa naissance, avaient fait imprimer un discours de circonstance. Quand ils le présentèrent au ministre : «Vous le savez, répondit-il sèchement, je ne lis rien d'*imprimé*, donnez-moi cela par écrit! » Jamais on n'a mieux et plus énergiquement que Stein décrit les maux et les abus de la bureaucratie, cette plaie des gouvernements européens depuis la fin du seizième siècle. Il écrivait de Brünn, en 1809, au conseiller d'État de Schön :

« Aussi longtemps que la constitution ne sera pas changée, que les forces de la nation ne seront pas mises en mouvement par les communes et de bonnes institutions centrales; que le gouvernement ne s'occupera que de buts personnels et intéressés, et que les affaires publiques seront confiées à la *bureaucratie*, qui prend volontiers de bons écus contre peu de travail, l'égoïsme prévaudra; peu de choses raisonnables et fortes seront réalisées, et le nombre des utiles hommes d'État et d'affaires sera toujours fort restreint. »

Contre M. de Hardenberg, il s'exprima avec plus de précision encore :

« Je crois qu'il importe de briser les entraves par lesquelles la bureaucratie empêche l'essor de l'activité humaine : on doit détruire cet esprit d'avidité et de sale (*schmutzig*) privilége, cet amour du mécanisme, auxquels cette forme de gouvernement est soumise. La nation doit être accoutumée à gérer elle-même ses affaires, à sortir de cet état de minorité dans lequel un gouvernement toujours inquiet, toujours empressé à réglementer, voudrait tenir les hommes. »

On trouverait difficilement une description plus exacte des dangers de la bureaucratie contemporaine que celle-ci (lettre adressée le 24 août 1821 à M. de Gagern) :

« .... Tout ce que je sais, c'est que nous continuerons à être gouvernés par des *buralistes* salariés, pédants (*buchgelehrten*), sans intérêts et sans propriété immobilière. Cela ira tant que cela ira. Ces quatre mots contiennent l'esprit de notre machine gouvernementale et de toutes celles qui lui ressemblent. *Salariés*, donc tendance fatale à l'augmentation des salaires et des salariés. *Pédants*, vivant par conséquent dans le monde des lettres qui tuent, et non dans la vie réelle. *Sans intérêts*, car ils ne sont en rapport véritable avec aucune des classes civiles qui constituent l'État ; ils forment une caste *sui generis*, la caste des écritoires. *Sans propriété*, par conséquent toutes les révolutions de la propriété ne les touchent pas. Qu'il pleuve ou que le soleil luise ; que les redevances augmentent ou tombent ; qu'on détruise ou qu'on respecte les vieux droits traditionnels ; qu'on transforme théoriquement les paysans en manœuvres ; qu'on substitue à la suzeraineté des seigneurs territoriaux celle des juifs et des usuriers ; tout cela leur est bien égal. Ils touchent leurs appointements à la caisse de l'État, et écrivent, écrivent, écrivent en silence dans des bureaux bien garantis par des portes bien fermées, sans être ni connus, ni remarqués, ni renommés, et en élevant leurs enfants pour en faire des machines écrivassières comme eux. J'ai vu tomber une de ces *machineries*, la *machinerie militaire*, c'était le 14 octobre 1806 (Iéna) ! Peut-être la *machinerie écrivassière* aura-t-elle aussi son 14 octobre ! »

Tous les hommes qui se sont occupés des affaires publiques savent combien il est difficile d'appliquer les principes vrais et salutaires de *self-government* dans nos États contemporains, si fiers cependant de leurs progrès. Dans cet ordre d'idées, Stein réalisa, pendant son passage au pouvoir, toutes les réformes qu'il était humainement possible d'accomplir. Déjà en 1796, quand il prit la direction des finances en Westphalie, il trouva la Chambre fiscale de Minden dans le désordre symétrique qu'affectionnent les bureaucrates. Il tailla

dans le vif, cassa immédiatement un conseiller, en fit mettre deux à la retraite et placer un quatrième sous la surveillance de la police.

Selon Stein, les prétoriens, la police secrète, la censure, ne protégent pas l'État contre les révolutions (*Lettre à l'archevêque de Cologne*, 8 février 1826). Une représentation nationale, par ordres, était pour lui la meilleure garantie de la sécurité publique. Quant aux corporations, il admettait les idées défendues dans le *Drapeau blanc* par M. de Lamennais. Son ami Kunth ayant cherché, en citant Turgot, Chaptal et Jouy, à combattre ces doctrines sinon erronées, du moins mal appliquées, Stein se plaça, comme d'habitude, sur le terrain historique, et opposa à son contradicteur la nécessité de protéger les classes laborieuses contre l'avidité des fabricants et d'abattre la bureaucratie. « L'esprit de communauté s'en va, dit-il, de la commune, de la province et de l'État. L'indifférence et l'égoïsme renaissent avec une force nouvelle, sous l'influence d'un gouvernement qui se mêle de tout et d'une hiérarchie de fonctionnaires..... qui se termine à la pointe de la chancellerie d'État. On effraye tout le monde avec le fantôme des mouvements démagogiques : ils existent, il est vrai, mais on les nourrit par l'accroissement des impôts, et par des mesures fautives qui se détruisent elles-mêmes. Notre système économique *technologico-populassier*, appliqué par une bureaucratie centralisatrice et avide de pouvoir, se dévore lui-même comme Saturne ses enfants. Nous sommes surpeuplés; nous avons surfabriqué, surproduit, et, avec des lettres et de l'encre, nous avons déshumanisé les fonctionnaires, ôté l'esprit aux ministres et réduit tout à un mécanisme sans vie. » Stein aimait donc les corporations, non parce qu'elles étaient anciennes, mais parce qu'elles lui paraissaient faites pour rendre la nation libre et heureuse. Sans vouloir soumettre à une critique raisonnée toutes les opinions politiques de Stein, il convient cependant de dire ici que l'illustre homme d'État méconnaissait ainsi l'intarissable fécondité de la liberté du droit d'association. Avec la liberté d'association, il est possible de restaurer tous les bienfaits des anciennes corporations dépouillées des abus qui ont amené leur suppression.

Tory dans toute l'acception du mot, Stein tenait à la noblesse, non parce qu'elle représentait un privilége, mais parce que, selon lui, elle était un élément essentiel et naturel des sociétés humaines. Il la défendait comme homme d'État, non comme aristocrate de naissance. Si l'espace me le permettait, je pourrais citer des pages entières sur cette question fréquemment traitée par lui. Cependant il ne se faisait pas illusion sur la valeur de beaucoup de nobles de son temps. Arndt, qui était le « fils de ses œuvres » et n'avait connu dans sa jeunesse que la rude noblesse de la Poméranie, attaquait quelquefois les opinions du vieux baron sur ce sujet et se permettait,

non sans raison, de critiquer les mœurs des gentilshommes qu'il avait vus autrefois. « Oui, lui répondait alors Stein, vous parlez de ceux qui vivent dans le Meklembourg, la Poméranie et les landes de Brandebourg. Ceux-là ne peuvent avoir que des pensées et des desseins arriérés et rétrogrades : dans ces parages, il souffle déjà un air polonais et russe. Mais ce n'est pas là de la noblesse de l'empire, c'est à peine une noblesse demi-allemande. C'est un *genus hybridum* dans lequel se cache encore un morceau de l'animal antédiluvien. Je vous prie de ne pas les comparer à nous autres, qu'on a coutume d'appeler noblesse du saint-empire (il riait alors avec une bonhomie pleine de fierté.) Chez nous, sur le Rhin et en Westphalie, les paysans n'ont pas laissé se propager une pareille race. » Le *noble* véritable était, d'après lui, le premier des *paysans* : c'était une de ses idées favorites. Aussi traitait-il avec prédilection toutes les questions qui ont rapport à ces deux éléments « de la persévérance sociale (*des socialen Beharens*), » comme il disait dans son pittoresque langage. Ainsi le principe français sur le droit de succession et la divisibilité indéfinie des biens, tel qu'il est consacré par le Code civil de 1804, trouvait dans le destructeur du servage en Prusse un adversaire déterminé. « Du maintien des fermes des paysans propriétaires et des biens nobles, en masses d'une certaine étendue, dépend, disait-il, la conservation d'une forte classe rurale, sur laquelle reposent la puissance militaire du pays, la force morale de la société et l'énergie nationale. La divisibilité illimitée des terres transforme les paysans en manœuvres et en canaille, et change la noblesse territoriale indépendante en noblesse de fonctionnaires et en noblesse de cour. »

En 1822, il écrivait à l'archevêque de Cologne, sur le même sujet :

« Qu'on compare le possesseur d'une ferme indivisible de moyenne grandeur ou d'une grande ferme non divisée dans la partie importante de l'Allemagne, où nos *buralistes* jacobins n'ont pas encore pu parvenir à donner vie à leurs principes subversifs, avec les pauvres diables qu'on appelle paysans sur le Rhin, dans le Wurtemberg, sur la Lahn ! Le morcellement des fermes conduit d'abord à l'avilissement de la classe des paysans, transformés par lui en mercenaires, puis à la consolidation de quelques grandes masses territoriales. La pauvreté force à vendre : le capitaliste, l'usurier, le juif, s'arrondit par des achats successifs, et fait cultiver par des ouvriers. Et alors on obtient un moindre nombre de grands propriétaires et une plus grande masse de prolétaires, comme en Italie et en Angleterre. Il est facile de comprendre ce que la tranquillité publique a à redouter d'un pareil état de choses. »

Cette question, qui n'en est pas une aux États-Unis, est ouverte aujourd'hui. Stein la traitait quarante ans avant les économistes français.

VI

Ces idées sur le droit de succession, sur l'indépendance des communes et la constitution représentative à donner à la Prusse et à l'Allemagne le préoccupèrent pendant toute la dernière partie de sa vie et le portèrent même à accepter les fonctions de *maréchal* (*président*) de la Diète provinciale de Westphalie.

Quand le vieux seigneur entrait avec son bâton recourbé, « sur son *étalon brun*» (expression de Stein), dans la salle des députés des ordres, chacun courait à sa place, dit un témoin oculaire, et un profond silence régnait dans l'assemblée. Point n'était besoin de la sonnette du président, la simple présence de M. de Stein était un signal vivant. Le « bavardage lui répugnait et souvent il attaquait avec énergie les parleurs. »

Un jour, un député lui demanda, conformément au règlement, l'autorisation de lire un discours écrit.

Le maréchal. — Volontiers, mais soyez bref, je vous prie....

Le député. — Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

Le maréchal. — Et quelque chose de bon, entendez-vous ! jusqu'ici je n'ai entendu de vous que des sottises (*dummes-Zeug*)...

Le député. — Je regrette vivement de ne pas toujours partager les opinions de Votre Excellence.

Le maréchal. — Non, non, monsieur, nous n'avons absolument rien de commun, si ce n'est le manger et le boire.

Trois ans plus tard, la proposition ayant été faite de placer dans la salle des états le buste en marbre de Stein, le député s'y opposa avec vivacité : « Si vous aviez été maltraités comme moi par le maréchal, s'écria-t-il, vous ne lui voteriez certainement pas un buste. »

Le député avait tort. Stein traitait ainsi tout le monde, et tout le monde se laissait faire par cet homme supérieur.

A Unna, sur la route qui conduisait à sa terre de Cappenberg, vivait un hôtelier très-bavard, chez lequel le baron avait coutume de descendre. L'hôtelier, ayant été nommé député à la Diète, alla à l'ouverture de la session demander à son illustre client, le maréchal, ce qu'il avait à faire. « Rester assis, répondit Stein, et écouter ce que de plus malins que vous diront. » Cette réponse, quelque amère qu'elle fût, ne découragea pas cet excellent homme; une autre fois, il apporta une pétition qu'on l'avait prié de remettre au président et

qui traitait de la fabrication de l'acier. Stein, après avoir commencé à lire le document, demanda brusquement :

« Qu'est-ce que c'est que l'acier? A quoi emploie-t-on l'acier?

— Je n'en sais rien.

A ces mots, Stein déchira le papier en deux en disant avec humeur :

— A l'avenir, vous ne m'apporterez de pétition que sur des sujets que vous comprenez. »

La présidence de Stein imprima aux débats une marche plus sérieuse que ces anecdotes ne le feraient croire. La Diète de Westphalie fut une des plus actives et des plus libérales de la monarchie. C'est elle qui traita avec le plus de hardiesse et de sang-froid les questions relatives à la constitution promise depuis 1815, et aux lois sur la propriété foncière, le cadastre, les impôts, etc. En voici une preuve empruntée aux souvenirs d'Arndt : la Diète provinciale demandait que le gouvernement du roi accomplit enfin sa promesse, en convoquant une assemblée générale des états du royaume. Stein transmit les vœux de l'assemblée au prince Guillaume[1]. Celui-ci, qui habitait alors Cologne, en qualité de gouverneur des provinces rhénanes et de la Westphalie, appuya très-faiblement l'adresse auprès de son frère. Stein en fut informé. Peu de temps après, le prince et sa femme vinrent rendre visite au maréchal, à son château de Cappenberg. Avant de se mettre à table, Stein appela, dans son cabinet, Son Atesse Royale et son compagnon de voyage, le comte Antoine de Stolberg, et se plaignit amèrement à eux de ce que les vœux des fidèles états étaient reçus avec tant de dédain et transmis au roi avec tant de mollesse. « Il avait, raconte Arndt, tellement grondé ses deux interlocuteurs, que la princesse, qui du salon pouvait tout entendre, avait pâli d'épouvante. — Il savait en effet tonner dans de semblables circonstances. — Il termina ainsi cet entretien : « Maintenant, Altesse Royale, que nous avons épuisé ce sujet, venez, et « buvons là-dessus un verre de bon vin. »

[1] Ce prince Guillaume, mort en 1851, frère du roi Frédéric-Guillaume III, est le même qui alla à Paris, en 1808, offrir à Napoléon de servir avec sa femme d'otage pour les sommes à payer à Daru, si le conquérant consentait à retirer ses troupes du royaume de Prusse. Napoléon le reçut fort aimablement et l'embrassa même, en lui disant : « C'est bien noble, mais c'est impossible! » (V. *Autobiogr. de Stein*, p. 161.

VII

Stein passait ainsi, en faisant beaucoup de bien, mais en disant beaucoup de mal. Il se levait de bonne heure, comme tous les hommes actifs. Après sa toilette, il consacrait de quinze à trente minutes à la prière et à la méditation, puis allait accomplir ses devoirs de la journée. Quand il était à Cappenberg, il assistait, deux dimanches sur quatre, au service religieux protestant, à Lunen, et y faisait conduire ses serviteurs les deux autres dimanches. Quant à ses subordonnés catholiques, il exigeait qu'ils allassent, tous les dimanches, à la messe dans la chapelle qu'il avait fait restaurer à ses frais à Cappenberg même. Quoique très-tolérant en matière religieuse, il prétendait que personne n'avait le droit de ne pas accomplir son devoir. Sur ce point, il était aussi rigide pour les siens que pour lui-même. Une de ses filles lui ayant un jour répondu que ce qu'il lui recommandait n'était pas *agréable*, il lui dit : « Agréable? quoi, agréable! l'agrément importe peu, quand le devoir parle! » — « Le bonheur, disait-il encore, ne consiste pas dans la jouissance, mais dans l'effort. » Parole admirable qui rappelle le *servire Deo regnare est* de saint Augustin.

L'éducation et l'établissement de ses deux filles lui avaient donné beaucoup de soucis, depuis la mort de sa femme, parce qu'il lui était difficile de se plier à toutes les nombreuses petites exigences du monde. « L'ancienne fable germanique, disait-il, prétendait que les premiers hommes sont nés sur les arbres Il y a des moments où l'on désirerait que les enfants y crussent. » Le choix de ses deux gendres, les comtes Giech et Louis Kielmannsegge, le dédommagea amplement de ses paternelles inquiétudes et lui permit de ne vivre désormais que de la vie de campagne, de cette saine et forte vie de son enfance et de sa jeunesse, de la « vie de paysan, » qu'il affectionnait tant.

Stein recevait noblement, c'est-à-dire, simplement. Il était heureux quand il recevait la visite de ses amis, surtout celle des soldats qui avaient intrépidement combattu dans la guerre dite de l'indépendance, Borstel, Thielmann, Pfuel, etc. Le vieux Hans de Gagern, le père d'une petite légion de fils qui tous ont un nom dans l'histoire contemporaine de l'Allemagne, était son plus intime ami, quoiqu'il lui eût dit un jour qu'ils étaient « séparés par la foi et le *prussianisme*, c'est-à-dire, pour le temps et pour l'éternité. » Ils n'étaient réelle-

ment d'accord que sur l'*idée* allemande. Le général de Borstel, le protecteur du lieutenant, puis cardinal de Diepenbrock, commandait le 8[e] corps à Coblentz, où Stein allait quelquefois lui rendre visite. Au mois de septembre 1829, il avait accepté d'assister à un grand dîner que le général donnait aux autorités de la province. En entrant dans le salon, il aperçut de loin le comte de Reisach, son ancien subordonné dans la Lusace, en 1813, puis concussionnaire, condamné en Bavière à la perte de la noblesse, et enfin devenu, sous Wittgenstein et Tzschoppe, dont il était l'agent secret, archiviste général à Coblentz. Le vieux baron alla droit à lui, en fendant la foule sur son « étalon brun. »

« Vous n'êtes pas un vrai comte Reisach ! comment osez-vous vous présenter devant moi? Courez d'abord en Bavière pour vous purifier de vos coquineries !

— Votre Excellence me pardonnera, Sa Majesté le roi m'a nommé archiviste général !

— Qu'est-ce que cela me fait ! Si j'avais été roi, je vous aurais fait jeter en prison ! »

Puis, se tournant vers M. de Borstel :

« Général, avec cet homme-là, il m'est impossible de rester dans le même salon. Lui ou moi, l'un de nous deux doit sortir. »

M. de Reisach céda la place, mais chercha à se venger de Stein et resta en fonctions jusqu'en 1839. Cette scène fit grand bruit en son temps et popularisa encore davantage en Allemagne l'austère caractère de l'ancien ministre prussien. Le souvenir d'un autre fait, fort connu dans les chancelleries diplomatiques, survit encore comme une éloquente condamnation du gouvernement russe d'alors.

C'était en 1826. Les événements de l'année précédente à Saint-Pétersbourg avaient, comme on sait, provoqué une cruelle réaction. Le secrétaire d'État Nicolas Turguenieff, qui pendant l'insurrection voyageait en France et en Angleterre, avait souvent exprimé ses opinions plus haut qu'il ne convenait, dit Stein, « dans ce pays du silence politique, qui semble n'avoir eu pour *Magna Charta* que le régicide. » Turguenieff fut poursuivi et condamné par défaut à la peine capitale. Parmi les juges se trouvait le comte Golowkin, connu par l'échec de sa mission au Japon, en 1805, et mort à quatre-vingts ans grand maître des cérémonies de la cour de Russie. Golowkin avoua qu'il avait à peine lu les pièces du procès, parce qu'il ne savait que peu le russe et qu'il était étranger à la connaissance de la procédure judiciaire ; que d'ailleurs il avait voté pour la peine de mort, parce que ses collègues avaient voté ainsi. Plus tard, presque tout le monde étant convaincu de l'innocence de Turguenieff, celui-ci demanda vainement à l'empereur Nicolas à rentrer à Saint-Péterbourg. Stein, qui

l'avait connu en 1813, s'intéressait à son sort. Il savait qu'il était « hypocondre et frondeur, mais bon et bien intentionné. » Il attribuait sa complicité dans les événements de 1825 « à un moment d'oubli, à ses abstractions politiques, qui conduisent loin, écrivait-il à sa fille Henriette, quand on ne les combat pas par les principes fondamentaux de la religion et de la morale et par un appel énergique au bon sens. » Si Turguenieff était innocent, il devait, suivant Stein, se constituer prisonnier. Quand Golowkin se présenta, en 1826, à Nassau, Stein mit immédiatement la conversation sur la condamnation de son ancien compagnon et demanda s'il était donc vrai que lui, Golowkin, eût agi si légèrement. Golowkin ne nia pas, mais répondit en goguenardant. Stein lui posa alors carrément cette question :

« Turguenieff est-il coupable ?

— A proprement parler, non, répondit Golowkin : il était parmi les mécontents, mais non parmi les criminels. »

Stein ayant demandé ensuite comment les choses s'étaient passées dans la procédure :

« Les actes étaient en russe, dit Golowkin, et vous savez bien, cher baron, nous autres seigneurs russes, élevés à l'étranger et à la française, nous...

— Assez ! s'écria Stein d'une voix terrible, et vous l'avez cependant condamné à mort ?

— Mon Dieu, continua Golowkin, honteux et troublé, nous n'y regardâmes pas de si près, nous savions tous qu'il était à l'étranger et en sûreté. »

A ces mots, la figure de Stein (privé d'un œil depuis 1817) prit l'apparence « olympienne » dont parle si souvent Arndt ; il se leva avec dignité, et dit au comte, du ton le plus méprisant :

« Fi donc ! monsieur le comte, fi, fi, monsieur le comte ! »

Puis, sans plus lui adresser la parole, il arpenta avec vivacité le parquet, les mains sur le dos, comme s'il attendait le moment d'être seul. L'entrée d'une personne appartenant à la maison donna à Golowkin l'occasion de s'esquiver sans prendre congé. Un jeune Francfortois, qui était présent, avoue que jamais il n'avait assisté à une pareille scène, et qu'à partir de ce moment il avait voué à Stein un respect religieux.

J'aurais encore bien d'autres faits à raconter, surtout si je voulais multiplier les extraits de la correspondance de Stein avec M. de Gagern père, avec Arndt, avec l'archevêque de Cologne, avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, aujourd'hui roi des Belges, avec Niebuhr, etc., etc. ; mais il est temps de s'arracher aux délices que l'on goûte dans l'étude de la vie de cet homme illustre. Je crains d'ailleurs d'altérer les contours du portrait que j'ai essayé de faire,

en le chargeant trop de détails. Je citerai cependant encore quelques faits assez importants pour les lecteurs français.

A la réception du huitième volume des *Mémoires de Bourrienne*, en 1809, Stein fut indigné de s'y voir, à propos des attentats du gentilhomme saxon, M. Von der Sahla, sur la personne de Napoléon, à peu près accusé d'avoir tenté de faire empoisonner le comte de Mongelas, ministre bavarois. Les insinuations de Bourrienne, que Stein eut, selon le prince de Metternich, « le tort de relever avec trop de vivacité, » ne valaient réellement pas plus que la police de Fouché, dans les papiers de laquelle l'annaliste napoléonien avait, disait-il, puisé.

« Les princes Hardenberg et Blücher, écrivait Stein à cette occasion à Gagern, sont morts (ils étaient aussi accusés de choses pareilles par Bourrienne). Je ne sais ce que leurs fils trouveront bon de faire; quant à moi, je vis, et je dois à moi-même, à ma famille et à mes amis, de me redresser contre ce mensonge. Si j'étais plus jeune, j'ajouterais à la réfutation écrite la réfutation matérielle par la cravache (*Hundepeitsche*). »

Le pardon des injures, surtout des injures politiques, s'obtenait difficilement de Stein, qui appartenait, suivant l'expression de Metternich, à cette race d'hommes si bien dépeinte par le mot anglais *impressionnable*. (Lettre de Metternich à Gagern sur Stein.) L'affaire fit un certain bruit dans les journaux du temps, puis rentra dans le néant, d'où elle était sortie. Bourrienne est oublié aujourd'hui. Le baron de Stein, dont on avait voulu ternir la mémoire devant la postérité, a grandi à ses yeux et grandira encore.

Cependant l'indignation que causa au noble vieillard l'absurde mais infâme insinuation de Bourrienne n'égala pas les émotions diverses que lui firent éprouver les révolutions de Grèce, de Pologne, de Belgique et de France (1830). Stein ne s'était pas montré entièrement favorable aux prétentions des patriotes polonais en 1815. Cependant, sans avoir une foi robuste dans tous les projets du prince Czartoryski, il n'avait pas, à Vienne, manifesté contre la Pologne les durs sentiments de quelques autres hommes d'État. L'insurrection de 1830 lui donna plus d'une fois l'occasion d'exprimer l'intérêt véritable que le patriote allemand portait à cette « Niobé des nations. » Dans sa dernière maladie, il mêla même ses convulsions à celles du peuple de Sobieski. A son deuxième coup d'apoplexie, il sortit de son assoupissement en s'écriant : « Mon Dieu, me voilà couché ici, quand ceux-là se battent là-bas en Pologne ! »

Quant à la révolution belge, elle déplut à l'irascible vieillard autant et plus que le gouvernement de Juillet, qnoiqu'il eût de tout temps

désapprouvé la politique du roi Guillaume, et qu'il eût blamé les *ordonnances*. Cependant il se consolait à moitié de la chute du royaume des Pays-Bas, en faisant des vœux pour l'élection de l'archiduc Charles comme roi des Belges. Il devait mourir avant de connaître le choix de son ami, le prince de Saxe-Cobourg.

VIII

En 1819, il écrivait sur le cercueil de sa femme ces mots gravés dans une de ses bagues : « *Patience et Renoncement*. Elle a bien combattu ; elle a achevé sa course ; elle a gardé sa foi. » Lui aussi avait gardé la foi. Il était protestant, il est vrai, mais protestant *à la manière catholique*, comme dit le P. Deschamps, par tradition, parce qu'il était né et avait été élevé dans le protestantisme. M. de Gagern lui ayant objecté un jour qu'on ne prenait pas la foi comme une prise de tabac, qu'il fallait la chercher par le raisonnement, il lui répondit : « La foi ne s'acquiert pas par le raisonnement, pas plus qu'elle ne se prend comme du tabac. On la demande à Dieu humblement et avec abnégation de soi-même. Essayez de ce moyen, puisque ni le raisonnement ni le tabac ne vous ont servi de rien. » Je crois que Gagern et Stein étaient tous deux dans l'erreur; car la foi est le résultat de l'union de la raison et de la grâce. Une connaissance plus approfondie du christianisme, surtout une plus complète pratique religieuse, qui ne se rencontre que dans les parvis de l'Église universelle, auraient découvert à l'intelligence droite et pure de Stein les splendides horizons du *rationabile obsequium* de saint Paul et du *preambula fidei* de saint Thomas.

Homme d'action, historien, homme d'État, paysan, et au besoin soldat, il détestait l'abstraction. L'essentiel pour lui, c'était d'être chrétien positif. Sans professer tout à fait la théorie de l'indifférence en matière de confessions chrétiennes, l'Église catholique ne l'offusquait en aucune manière. Comme il avait passé une grande partie de sa vie en Westphalie, il était même lié avec beaucoup de catholiques, Furstenberg, Stolberg, Schorlemer, etc. Lecteur et admirateur des œuvres de Sailer, il défendait le monachisme du moyen âge, visitait avec attendrissement les maisons des sœurs de Saint-Charles Borromée et de Saint-Vincent de Paul, s'occupait d'introduire dans l'Église luthérienne la constitution synodale de l'Église romaine et les institutions charitables créées par les catholiques dans les prisons et les bagnes. Quand le comte de Spiegel fut nommé archevêque

de Cologne, il fut, pour divers motifs, empêché d'assister à son sacre. « Peut-être, lui écrivait-il, est-il bon, en somme, que ces motifs existent; car enfin je ne paraîtrais pas assez dévot aux catholiques, je le serais trop pour les protestants, dont plusieurs m'appellent crypto-catholique. Cependant je ne suis ni catholique, ni crypto-catholique; si je l'étais, je me prononcerais franchement et publiquement. » Stein disait malheureusement vrai.

On connaît les actes de faiblesse qui ternirent la gloire de Mgr de Spiegel. Un autre prélat, moins hermésien, aurait peut-être exercé sur Stein une action plus utile et plus directe. On regrette aussi de voir cet homme si franc et si ouvert désapprouver les efforts des deux Schlosser, de Francfort, et de Frédéric de Schlegel pour la réunion des deux Églises. D'un autre côté, il se brouilla avec son vieil ami Niebuhr, à cause des essais de propagande protestante, dont le foyer était à l'université de Bonn. Cette inconséquence étonne et afflige chez un homme si pénétré de l'importance des principes religieux, qui sont de leur nature absolus. Mon admiration profonde pour le grand caractère de Stein souffre, je l'avoue sans détour, de cette faiblesse de son intelligence. J'ai cependant la conviction qu'elle n'atteignit pas son cœur; car, autant qu'il est permis de préjuger les arrêts infaillibles de la justice de Dieu, j'ose espérer que Stein vécut et mourut en luthérien de bonne foi.

La dernière fois que M. de Bodelschwingh était venu lui rendre visite, il était seul à Nassau. Le soir, il entraîna son visiteur à la promenade. La vallée, éclairée par les derniers rayons du soleil couchant, était plongée dans ce calme majestueux qui suit les belles journées d'été. La moisson jaunissait et la nature était revêtue de cette virile apparence qui précède l'automne, dans nos climats tempérés. Le vieux baron, dont la respiration était devenue pénible, se reposait à une de ses places favorites et contemplait encore, au soir de la vie, ses chers arbres, dont les ombres s'allongeaient sur les flancs des montagnes. « Comme il fait déjà beau ici! disait-il à son jeune compagnon. Combien plus beau doit-il faire là-bas! Réjouissez-vous avec moi de ce que je sois si près du but. » Il n'aimait pas qu'on chassât de sa pensée l'idée de la mort. « Croyez-vous que je la craigne? disait-il alors. Quand on a soixante-dix ans, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de mourir. »

Quand il sentit approcher sa fin, il était à Cappenberg, entouré seulement de sa domesticité. Ses enfants étaient absents. « Je ne crains pas la mort, répéta-t-il encore : je sais ce que je vaux aux yeux de Dieu; si je suis un pauvre pécheur, les seuls mérites de mon Sauveur me donneront l'éternelle béatitude. » Puis, faisant venir, les uns après les autres, les serviteurs de sa maison, il leur fit, avec une

admirable simplicité, ses recommandations dernières et ses adieux. « Au revoir, mon cher Pook, dit-il à son économe en lui pressant les deux mains, vous avez été pour moi, comme pour la famille Walmoden (dont était sa femme), un serviteur fidèle et laborieux. Je vous remercie. Servez mes enfants comme vous m'avez servi. » Puis, s'adressant à tous : « J'ai la foi profonde à une communion perpétuelle entre les vivants et les morts. Je serai donc heureux d'apprendre de là-haut que vous serez fidèles à mes enfants comme vous l'avez été à moi-même. » Au plus jeune des forestiers, qui s'éloignait, il cria encore d'une voix énergique : « Si la guerre éclate, tu te battras comme un vrai Prussien pour le roi et la patrie. » A tous, il demanda pardon, en leur recommandant de vivre dans la piété. « Monsieur, dit-il au pasteur, je me présente devant vous comme un pauvre pécheur, je désire confesser mes péchés à mon Sauveur et demande la communion. » Puis : « L'Église chrétienne court des dangers du côté de la France : ses serviteurs doivent veiller. Dieu seul l'a protégée jusqu'ici, il la protégera encore. » Telles furent ses dernières paroles.

Une heure après la mort de cet homme de bien[1], le vicaire catholique de Cappenberg écrivait à l'archevêque de Cologne : « Des centaines, des milliers d'hommes, surtout les pauvres de ce pays, dont il était le père et le nourricier, le pleureront longtemps. » L'Allemagne tout entière le pleure encore.

Charles-Frédéric, dernier baron de Stein, restera comme le type le plus pur du patriotisme allemand au dix-neuvième siècle. Aristocrate dans le bon sens du mot, Prussien raisonnable, luthérien consciencieux, il avait une foi profonde dans l'esprit national de l'Allemagne et dans le christianisme. Il était, avant tout, un chrétien, un *homme*, un *Stein*, c'est-à-dire, *un homme de pierre*, dit Arndt dans sa dernière ballade :

Heil fester Stein vom festem Steine !
Heil Freiheit, Vaterland und Recht !

Le comte Ouwarow avait fait bâtir, en souvenir du conseiller d'Alexandre, dans son jardin à Saint-Pétersbourg, un petit temple, avec cette inscription : *Patriæ columen, amicorum decus.* « Souvent, lui écrivait en 1815 le docteur Rehman, nous irons en pèlerinage vers ce monument, en désirant votre présence. Mais vous vous êtes bâti vous-même, dans le cœur de chaque Allemand, un temple qui restera debout aussi longtemps qu'on parlera notre langue... » Cette parole, prononcée il y a un demi-siècle, a devancé le jugement de la postérité.

P. DE HAULLEVILLE.

[1] Il est enterré à Frücht, près d'Ems, à côté de ses ancêtres.

LA
DISCIPLINE BOUDDHIQUE

— NOUVEAUX APERÇUS. —

Ce qui a fait l'originalité du Bouddha et le succès de sa prédication, ce n'était pas, comme on l'a dit à tort, « l'éclat de ses miracles; » ce n'était pas non plus la supériorité de son enseignement, supériorité cependant incontestable sous beaucoup de rapports; c'était, selon nous, la vaste base sur laquelle il avait su poser son édifice religieux. Oui, cette maxime est souvent répétée dans les *Soutras :* « Les miracles opérés par une puissance surnaturelle attirent bien vite les hommes ordinaires. » Mais ce sont les légendaires bouddhistes qui parlent de la sorte pour s'autoriser d'avance à faire de Çâkyamouni un thaumaturge. Quant au fondateur du bouddhisme, il n'a placé ses espérances, pour la popularité et le succès de son œuvre, que dans ces deux choses : d'une part, la grande simplification religieuse qu'il proposait à l'Inde brâhmanique touchant le moyen de parvenir à la délivrance finale ; d'une autre part, l'application universelle qu'il voulait faire de ce moyen de salut.

Le Bouddha avait regardé le brâhmanisme. Il avait vu sur quel fondement étroit le privilége des castes avait placé la vie ascétique, comprise dans sa plus haute idée indienne. A côté du rôle si important que jouait, aux yeux des brâhmanes, la question de naissance, il avait vu le rôle non moins important que jouait le rituel brâhmanique, le tout au point de vue de l'éternelle délivrance, et il s'était dit : Dans le brâhmanisme, on ne devient ascète ou prétendant au salut que

par droit de naissance ; dans le bouddhisme, on deviendra religieux et on prétendra au Nirvâna par droit de vertu. Chose remarquable ! sous ce dernier rapport, le bouddhisme du petit véhicule poussera d'abord si loin sa théorie, que, déplaçant, en quelque sorte, la difficulté de se faire ascète, il dira : « Se faire religieux, pratiquer la sainte doctrine, est difficile, si l'on renaît dans une race élevée et illustre ; mais embrasser la vie religieuse, cela est facile, au contraire, quand on est d'une pauvre et basse extraction. » Et cette sorte de prédestination des pauvres, des petits, de tout ce qui est le rebut de ce monde, à l'adoption de la doctrine nouvelle, se représente, selon la remarque de Burnouf, à chaque instant dans les légendes. Il y avait là, pour le dire en passant, un des plus touchants signes avant-coureurs du *Beati pauperes*, qui, au sein du vieux monde païen, eussent jamais fait tressaillir l'humanité; et le brâhmanisme, en particulier, lui qui prolongeait jusque dans la vie future les priviléges terrestres des « deux fois nés, » le brâhmanisme dut s'étonner beaucoup de voir que le salut, cessant tout à coup d'être une question d'aristocratie, était non-seulement prêché et offert à tous, mais devenu accessible surtout aux petits.

Toutefois le Bouddha, en proclamant sa « bonne loi pour tous, » prenait le contre-pied de la religion brâhmanique d'une manière moins profonde qu'on ne le suppose communément. Il nous en coûte toujours de ne pas être de l'avis des maîtres illustres qui ont défriché devant nous le dur sillon où nous n'avons plus, nous, qu'à recueillir, mais nous ferons cependant observer que l'illustre auteur de l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* est allé trop loin en disant que la naissance, dans le brâhmanisme, fermait absolument la voie du salut au plus grand nombre. En effet, les gens de basse extraction, à force de transmigrations successives, finissaient par voir s'ouvrir devant eux les hautes sphères sociales, d'où ils pouvaient, comme le reste des « deux fois nés, » tourner leurs regards et leur espérance vers l'absorption en Brâhma. Il n'en est pas moins vrai que la base du système de la « bonne loi » était aussi large que celle du système brâhmanique était étroite.

Mais combien d'écueils attendaient l'universalisme bouddhique ! et combien il faudra peu de siècles pour le forcer à rétrograder vers un exclusivisme illogique qui finira par lui enlever une grande partie de sa primitive originalité !

Tel est, entre autres, le curieux phénomène moral que nous offre l'étude de la disciplique bouddhique, considérée dans ses développements successifs, dans ses règles de plus en plus multipliées touchant les conditions auxquelles pouvaient seulement s'ouvrir les portes des monastères de Çâkya.

I

Ces conditions sont bien peu nombreuses à l'origine. Dans le principe, surtout du temps du Bouddha, il suffisait, pour demander l'investiture, d'avoir foi au fondateur et à sa doctrine. L'investiture elle-même ne fut longtemps qu'une manière fort simple d'accueillir dans la communauté le nouveau mendiant. Le candidat se présentait devant Çâkyamouni ; il demandait au grand ascète de compter désormais au nombre de ses fils : « Approche, ô Religieux ! répondait le Bouddha, embrasse la vie religieuse ; » et le nouveau postulant était institué bouddhiste.

Les légendes, pour le dire en passant, vont jusqu'à enlever au candidat le soin des conditions extérieures. Voyez le récit de la conversion de Pourna, cette belle légende popularisée par la traduction de Burnouf. Le Bouddha n'a pas plutôt prononcé la formule ordinaire : « Approche, ô Religieux! » que le postulant, reçu Bhikchou, « se trouve « rasé, revêtu du manteau religieux, et que, muni du pot aux au« mônes et du vase dont l'extrémité est en bec d'oiseau, avec une « barbe et une chevelure de sept jours, il paraît avec l'extérieur dé« cent d'un religieux qui a reçu l'investiture depuis cent ans et qui « sent les vérités porter le calme dans tous ses sens. » On comprend à merveille que, s'inspirant de pareils récits, les poëtes du bouddhisme, qui sont venus plus tard, aient épuisé toutes les comparaisons et toutes les métaphores pour chanter la force de conversion et le charme attirant qui s'échappaient, selon eux, des lèvres du Bouddha. La puissance convertissante de Çâkyamouni, lorsque la poésie bouddhiste la placera en face des hérétiques, elle la comparera à la « lumière du soleil qui chasse les ténèbres, » comme elle comparera l'empire de sa parole sur les cœurs qu'elle fortifie et console toujours, à la « douce influence de la lune sur le lis des champs. » Une autre légende, celle de Sâmgha Rakchita, qui, dès le sein de sa mère, avait été donné par son père au vénérable Çâripouttra pour qu'il devînt Çramana, nous montre encore mieux, s'il est possible, la manière expéditive dont le bouddhisme accordait l'investiture et avec quelle rapidité a pu s'étendre, au commencement, le nombre des Bhikchous. Ici, il ne s'agit plus d'un converti qui vient individuellement demander le rang de Religieux; ce sont « mille fils de famille » que l'on présente à Çâkyamouni et qu'il accueille aussitôt en prononçant la formule d'in-

stitution : « Approchez, Religieux ; » et tous, comme Pourna, se trouvèrent tout à coup rasés et revêtus du manteau religieux, ayant une chevelure et une barbe de sept jours ; et, munis des insignes que nous connaissons maintenant, ils parurent également avec l'extérieur décent de religieux vieillis sous la robe jaune. Nous les voyons en outre affranchis, du même coup, de tout attachement pour le monde, « envisageant du même regard l'or et une motte de terre, considérant comme égaux l'espace et la paume de leur main, ayant les mêmes sentiments pour le bois de santal et la hache qui le coupe, ayant acquis la science, les connaissances surnaturelles et la sagesse accomplie, tournant le dos à l'existence, au gain, aux plaisirs et aux honneurs. » Certes, les nouveaux convertis ne pouvaient acquérir avec plus de facilité et en moins de temps leur titre de bouddhistes et les perfections de la vie nouvelle à laquelle ils se trouvaient consacrés! Laissons de côté le merveilleux et les détails ridicules qui abondent dans ces récits légendaires; ils ne nous en laissent pas moins entrevoir à distance le peu de formalité que le bouddhisme primitif, peut-être à l'exemple du fondateur, imposait à ses nouveaux disciples pour les introduire dans sa communauté.

Cette initiation facile était en parfaite harmonie avec les grands caractères que les légendes prêtent à Çâkyamouni, — de fondateur de la « bonne loi » offerte à tous sans distinction de caste ni de rang social, — de législateur plein de compassion pour ce monde, tout entier, selon lui, livré à la douleur; — de sauveur qui se complaît dans sa mission rédemptrice. Il n'est pas nécessaire de multiplier les textes légendaires qui nous montrent le Bouddha sous ces différents aspects. Sans sortir des deux légendes qui viennent de nous fournir des exemples d'investiture rapide, ne trouvons-nous pas ces paroles qui font penser à l'Évangile, dont on dirait que les divines pages les ont inspirées? mais, hélas! c'est un beau langage au service d'une grande erreur : « Assis en présence d'une assemblée formée de plusieurs centaines de Religieux, dit la légende, le Bouddha enseignait la loi. Il aperçut Anathapindika, le maître de maison, qui s'avançait avec le présent qu'il lui destinait; et, quand il l'eut vu, il s'adressa en ces termes aux Religieux : — Voici, ô Religieux! Anathapindika, qui s'avance avec un présent. » Et il ajouta : « Il n'y a pas pour le Bouddha de présent aussi agréable que celui qu'on lui fait en lui amenant un homme à convertir. » Tel est le zèle immense que la légende de Pourna prête au réformateur pour la conversion de tous ceux que le prosélytisme des adeptes déjà institués Religieux amènent devant lui, accomplissant eux-mêmes avec un admirable empressement la promesse qu'ils ont dû faire, en recevant l'investiture, de gagner des sectateurs à la nouvelle doctrine. C'est le

même sentiment que le Bouddha exprime à peu près dans les mêmes termes, à propos des mille fils de famille dont nous avons parlé il y a un instant. Quand Sâmgha Rakchita les amène, apportant, lui aussi, son présent : « Il n'y a pas pour moi, dit le Bouddha, de présent aussi précieux que le cadeau d'un homme à convertir. » Les légendes bouddhiques sont pleines de récits non moins capables que les précédents de faire ressortir ce caractère de miséricorde prêté par la tradition au législateur indien, et de montrer combien était facile l'accès de la religion nouvelle. Je demande la permission d'en citer encore un exemple : la conversion de ces cinq cents veuves aux yeux desquelles le Bouddha, dit toujours la légende de Pourna, s'était montré « orné des trente-deux signes qui caractérisent un grand homme, entouré d'une splendeur dont l'éclat surpassait celui de mille soleils, semblable à une montagne de joyaux qui serait en mouvement, et ayant l'extérieur parfaitement beau. » On sait quel doux sentiment de « bienveillance » les cinq cents veuves éprouvèrent en elles pour le Bouddha ainsi transfiguré. Ce sentiment profond, la légende en expose la cause : « C'est une règle reconnue, dit-elle : la possession d'un enfant ne donne pas autant de bonheur à celui qui n'a pas de fils, la vue d'un trésor n'en donne pas autant à un pauvre, l'onction royale n'en donne pas autant à celui qui désire le trône, que la première vue d'un Bouddha n'en assure à l'être en qui existe la cause de l'accumulation des racines de vertus. » Non content de dépeindre elle-même le bonheur que ces femmes éprouvent en voyant resplendir la gloire du Bouddha, en l'écoutant leur exposer l'enseignement de la loi, en adorant ses pieds qu'elles touchent de leur tête, la légende, pour mieux montrer la joie des nouvelles converties : « Aussitôt qu'elles eurent vu la vérité, ajoute-t-elle, elles chantèrent trois fois ces actions de grâce : — Non, nous n'avons reçu, seigneur, ni de notre mère, ni de notre père, ni d'un roi, ni de la foule de nos parents ou de ceux qui nous sont chers, ni des divinités, ni de ceux qui sont morts depuis longtemps, etc., nous n'avons reçu d'eux, disons-nous, rien qui égale ce que fait pour nous le Bouddha. Les océans de sang sont desséchés, les montagnes d'ossements sont franchies, les portes des mauvaises voies sont franchies. » La version tibétaine ajoute, selon la remarque de Burnouf : « Les portes de l'affranchissement et du ciel sont ouvertes. » C'est alors que les cinq cents veuves prononcent la formule de réception : « Nous cherchons, disent-elles toutes ensemble, un asile auprès du Bouddha, auprès de la loi, auprès de l'Assemblée des Religieux, auprès des fidèles; que le Bouddha veuille bien nous recevoir en qualité de disciples. » Pendant qu'elles parlent ainsi, elles sont, comme durant l'enseignement de la loi que leur a donné le Bouddha, assises de côté, mais assez près de lui pour

adorer ses pieds, ainsi que nous venons de le voir, en les touchant de leur tête. Je le demande, la légende n'épuise-t-elle pas tous les moyens de mettre en relief aux yeux des naïfs bouddhistes, d'un côté la bénignité supposée de Çâkyamouni, d'un autre côté la facilité avec laquelle il accueille tous ceux « qui ont foi en lui et en sa doctrine, » foi rigoureusement exigée pour prendre rang parmi ses disciples? Ce n'est pas tout cependant. Un dernier trait achève la démonstration, encore plus frappant que les précédents, s'il est possible. Les nouvelles religieuses, s'étant levées de leurs siéges, dirigèrent leurs mains réunies en signe de respect du côté où se trouvait le Bouddha, ce qui, pour le dire en passant, présente à l'imagination étonnée un tableau non dépourvu de toute grâce, quoique tant de mains réunies et respectueusement tendues vers le maître ne s'expliquent pas très-aisément. Or, en témoignant de nouveau, par ce geste, de leur profonde vénération pour Çâkyamouni : « Ah! — lui dirent elles, — que le Bienheureux daigne nous donner quoi que ce soit, pour que nous rendions à son présent les hommages qui lui sont dus! » Inutile de faire remarquer que nous avons franchi, avec la légende, la distance qui nous sépare de la première phase bouddhique, et que nous nous trouvons transportés à celle qui marque l'institution du culte, l'adoration des reliques et des images. C'est un souvenir de lui, c'est une relique, que les cinq cents veuves demandent au Bouddha. Exaucera-t-il les vœux de ces femmes? N'en doutons pas. En le faisant donner aux nouvelles converties non-seulement la loi, non-seulement l'investiture religieuse, mais une partie de lui-même, la légende introduit comme un dernier et suprême caractère dans le tableau qu'elle offre de la profonde miséricorde du fondateur et du facile accès que sa religion présente à tous les hommes. Quel est donc le don qu'il va accorder aux cinq cents suppliantes? « Alors, dit la légende, le Bienheureux trancha par sa puissance surnaturelle sa chevelure et ses ongles, et les leur donna. » A des yeux européens, peut-être le présent des ongles dépare-t-il un peu le cadeau de la chevelure. Il n'en est pas moins vrai que les veuves dressèrent un monument pour y honorer la chevelure et les ongles du Bienheureux, et que le monument porta, entre autres noms, celui de « Stoûpa des veuves. »

Il serait superflu d'insister davantage et sur le premier mode d'institution, mode si expéditif, et sur le facile accueil que les premiers disciples du réformateur ont rencontré dans la communauté naissante ouverte à tous indistinctement.

Combien de temps les choses sont-elles demeurées sur ce pied-là? C'est ce que nous ne sommes pas en mesure de déterminer d'une manière précise. Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu à peu, les

conditions imposées aux nouveaux disciples se sont multipliées. La plus indispensable, au commencement, était-elle la foi, comme le pense Burnouf? ceux qui remplissaient cette condition étaient-ils dispensés de toutes les autres? en un mot, le bouddhisme a-t-il commencé par dire : C'est la foi qui sauve, la foi au Bouddha et à sa doctrine? Cette hypothèse, quoique fondée uniquement, selon nous, sur une théorie de conversion relativement tardive, rien ne nous empêche de l'admettre.

Quoi qu'il en soit, à ne s'en tenir même qu'aux récits légendaires, les conversions n'ont pas toujours été aussi rapides que celles dont nous avons parlé tout à l'heure. Peu à peu l'initiation a eu ses degrés divers qu'il a fallu franchir successivement avant d'obtenir le rang de Religieux. Quand celui qui voulait embrasser la vie ascétique ne pouvait satisfaire du premier coup aux diverses conditions requises, il n'était pas pour cela repoussé de la réunion des Religieux. « Sans en faire encore partie, dit Burnouf, à qui j'emprunte ces détails, il était placé sous la direction d'un Religieux et prenait le titre de Çrâmanera, diminutif de Çramana. Le dernier nom peut se traduire par ascète; le premier signifie, par conséquent, petit ascète, c'est-à-dire ascète novice. Ce premier degré de l'initiation ne fut toutefois que très-rare au commencement de son institution, si nous en jugeons par la nécessité de donner à chaque débutant un Religieux pour précepteur et pour guide dans la voie du noviciat et de la perfection. Le directeur spirituel d'un candidat à l'état religieux ne pouvait guère étendre sa direction à d'autres sujets. Rappelons-nous que le bouddhisme, à l'époque où nous le considérons, est nomade encore. L'ère des monastères ne sera inaugurée que plus tard. Se convertir alors, c'est renoncer au monde, c'est quitter sa famille, c'est s'imposer le jeûne et l'abstinence sous toutes les formes, avec toutes ses rigueurs. La vie religieuse, aux yeux du bouddhisme primitif, suppose la solitude; c'est la vie ensevelie dans le silence, dans la plus rigoureuse retraite, vie dont Çâkyamouni, au dire des légendes, a toujours exalté les avantages et la nécessité. De cette pratique générale de la vie solitaire, on peut conclure que les novices des premiers temps, ces aspirants ascètes désignés par le diminutif sanscrit que nous avons dit, étaient beaucoup moins nombreux que les religieux appelés Bhikchous; mais j'avoue que le Çrâmanera me touche, quand je le vois conduit, comme le montrent les légendes, de station en station, dans le chemin qu'il croit être celui de la perfection religieuse; quand je le vois, dis-je, conduit par un Religieux accompli, aux pas duquel il s'attache et dont il copie les exemples et suit les enseignements. Ce qu'il y a encore, à mon sens, de plus frappant, c'est le beau nom que le bouddhisme a su donner au guide spirituel chargé de conduire

le Çrâmanera. Ce guide, le bouddhisme l'appelle « l'Ami de la vertu. » Dans le langage des premiers Religieux de Çâkya, les noms de « directeur spirituel », et « d'Ami de la vertu, » sont synonymes.

De cet apprentissage individuel de la discipline et de la doctrine sous la direction personnelle d'un maître ou d'un Ami de la vertu; de cet apprentissage individuel, dis-je, à l'apprentissage collectif, en d'autres termes, au noviciat proprement dit, il n'y avait qu'une distance trop petite pour ne pas être bientôt franchie. D'ailleurs, et nous l'avons déjà dit[1], en présence de l'accroissement continu de la société religieuse fondée par lui, société ouverte à tous indistinctement, le Bouddha avait pu reconnaître la nécessité d'ouvrir des monastères; en tout cas, le bouddhisme ne devait pas tarder beaucoup à mettre la main à l'œuvre, quoique nous ne puissions assigner au juste l'époque qui vit naître les premiers cloîtres ouverts aux fils de Çâkyamouni.

Mais, avant de franchir définitivement le seuil des cloîtres bouddhiques, avant d'en étudier en détail la discipline intérieure et si compliquée, suivons le novice dans le chemin de l'initiation dont les conditions devaient se régulariser, en se multipliant, à travers les âges.

Nous venons de voir le novice confié pour l'apprentissage de la perfection religieuse aux mains expérimentées et habiles de ce directeur spirituel que le bouddhisme a su appeler du nom admirable d'Ami de la vertu (en sanscrit : *Kalyâna mitra*). A ce directeur, dont l'institution se rattache au berceau du bouddhisme et à l'état nomade des mendiants de Çâkya, succédèrent, dans les monastères, les supérieurs spirituels et les précepteurs, dont je désire indiquer les fonctions, telles qu'elles sont formulées dans le *Vinaya* de la collection de Ceylan, la seule des deux collections indiennes qui possède la « corbeille » proprement dite de la discipline bouddhique[2]. Et, pour procéder avec méthode, parlons d'abord de l'institution du supérieur spirituel et de ses charges principales.

II

La circonstance à laquelle la tradition rapporte cette institution nouvelle nous montre qu'elle ne peut avoir été l'œuvre même du Bouddha; cependant c'est au Bouddha que le Vinaya la fait remon-

[1] *V.* les *Origines du bouddhisme* (extrait du *Correspondant* d'août 1861), p. 10.

[2] Voyez la traduction de ce Vinaya, par M. Gogerly, dans le *Journal of the Ceylon branch of the royal asiatic Society*, années 1845-1853-5-6-8-9. On réimprime en ce moment à Ceylan ce précieux recueil.

ter, comme il fait remonter, du reste, au fondateur, toutes les autres règles. Cette circonstance, la voici. Un grand nombre de Religieux restaient sans instruction; ils étaient malpropres dans leurs vêtements; beaucoup demandaient l'aumône d'une manière peu digne, et, dans leurs conversations bruyantes, ne savaient plus tenir compte de la modestie et de la réserve qui, dès le commencement, dut caractériser les rapports des Religieux entre eux. Le peuple en était mécontent et exprimait hautement sa désapprobation. Quant aux Religieux demeurés modestes et graves, ils portèrent leurs plaintes au Bouddha, qui, ayant réuni l'assemblée, censura les délinquants, et, pour parer au mal dans l'avenir, permit ou décréta (ce qui est la même chose quand c'est le fondateur qui parle) que désormais il y aurait des « Supérieurs spirituels. » Aux termes du code disciplinaire, le « supérieur » doit regarder son « associé » comme son fils; l'associé doit considérer son supérieur comme son père; et la règle prescrit entre l'un et l'autre un admirable échange de respect et de déférence. Nul Religieux ne doit s'imposer à un autre Religieux comme son père spirituel ou son supérieur; nul ne peut se charger de cette fonction que sur la demande de celui qui veut devenir son associé. Le postulant doit se présenter lui-même au Religieux dont il sollicite la direction spirituelle. Il ouvre sa robe de manière à laisser une épaule découverte, il adore les pieds de son futur supérieur, c'est-à-dire il se prosterne devant lui jusqu'à terre, et, agenouillé dans la poussière, les mains jointes et élevées, il fait cette courte prière : « Seigneur, deviens mon père spirituel ! » Si le Religieux manifeste son acquiescement d'une façon quelconque, un double lien est formé entre lui et le novice. Je dis le novice, quoiqu'il s'agisse d'un véritable Religieux à qui il ne manque plus que d'être instruit par son supérieur dans tous les devoirs de son état. Le nouveau Religieux est admirable de soins dans le service personnel du supérieur qu'il s'est choisi : toujours levé de bonne heure, il l'approche avec respect; il lui apporte l'eau nécessaire; il arrange son lit, balaye sa cellule, l'aide à s'habiller; sur sa demande, il place le vase aux aumônes entre ses mains, l'accompagne quand il sort dans le village, marchant respectueusement derrière lui; évitant de laisser tomber ses regards sur les femmes, les hommes, les éléphants, les chevaux, les chariots et les soldats, ce qui donne au timide novice cet air béat par lequel le bouddhisme moderne remplace, à l'heure présente, l'antique modestie du regard et de la tenue que les légendes prêtent à l'envi aux premiers religieux de Çâkyamouni. D'un autre côté, les fonctions imposées par le Vinaya au jeune novice nous montrent comment la discipline finira par le transformer en un véritable domestique, en

attendant qu'elle en fasse le serviteur du monastère, dont il devra avoir plus tard (c'est ce qui se passe aujourd'hui au Tibet et en Mongolie) à garder les troupeaux et à traire les vaches. En retour de la filiale attention de son disciple, le supérieur est tenu à lui donner les conseils et l'instruction dont il a besoin, à l'environner de toute la sollicitude d'un père, soit en maladie, soit en santé.

Comme on le suppose aisément, tous les novices ne se montrèrent pas également fidèles, envers leurs supérieurs, aux devoirs que le Bouddha leur avait prescrits. Aussi la légende place-t-elle sur les lèvres du fondateur cette décision nouvelle : « Le novice qui n'accomplit pas son devoir à l'égard de son père spirituel commet une faute qui requiert la « confession et l'absolution. » Et, comme beaucoup de novices persévéraient dans leur désobéissance, le Bouddha dut autoriser contre eux la « suspense. » D'après la loi, le supérieur prononçait la suspense en disant verbalement ou par signes : « Je te suspends ; » ou bien : « Retourne à ta place ; » ou encore : « Emporte ton vase aux aumônes et tes robes; » ou enfin : « Je n'ai nul besoin de tes services. »

Il faut lire en entier les règlements qui sont venus prendre place successivement dans la discipline bouddhique, concernant le noviciat, pour se rendre compte de la manière vraiment ingénieuse dont elle sut de bonne heure parer à tous les cas possibles. Ainsi voilà la suspense ; mais il n'entrera pas dans l'esprit de la loi que le novice « suspens » puisse demeurer à tout jamais sous le coup qui le frappe. C'est pourquoi elle prête au Bouddha cette autre décision, à savoir que le religieux atteint par la suspense devra solliciter son pardon. Ne pas le faire, ce sera se rendre coupable d'une faute qui ne pourra être expiée que par « la confession et l'absolution. » Mais, et il est presque superflu de le dire, la loi de la suspense est allée plus loin dans ses prévisions; ou bien, pour parler selon le Vinaya, une circontance nouvelle s'est présentée qui a forcé le législateur d'ajouter un article nouveau à cette loi. Le devoir du jeune novice suspens, nous venons de le voir, c'était de chercher la réconciliation. Or, dit la légende, il se rencontrait quelquefois des supérieurs qui refusaient aux novices le pardon demandé. Le fait fut rapporté au Bouddha, qui décréta que le pardon demandé serait toujours accordé. Ce décret, à son tour, ayant rencontré plus d'un récalcitrant parmi les supérieurs, qui étaient loin, paraît-il, d'être tous également faciles à pardonner aux novices rebelles mais repentants, ceux-ci, découragés de tant de dureté, abandonnaient la vie religieuse, ou allaient s'associer à d'autres communautés. C'est alors que le Bouddha fit entendre ces paroles : « Il ne convient pas, ô Religieux ! de refuser le pardon quand il est demandé. Un tel refus est sujet à confession. » Le dernier cas possible n'est pas moins facile à prévoir. Le lecteur le nomme avec moi,

maintenant qu'il a vu avec quel scrupule la discipline bouddhique sait épuiser toutes les hypothèses que l'on peut établir au sujet de l'une ou de l'autre de ses prescriptions. Ce dernier cas, le voici : entre les mains de certains supérieurs malveillants la suspense devenait un moyen inique de frapper des innocents, tandis que plus d'un novice coupable demeurait impuni. De là le double commandement fait par le Bouddha aux supérieurs, de ne pas suspendre les novices qui accomplissaient leur devoir, de ne pas omettre, au contraire, de suspendre ceux qui le négligeaient ; et l'infraction à cette double décision fut soumise à la même peine que les fautes précédentes.

Ce que je viens de dire de l'institution et du rôle des supérieurs me dispense de reproduire longuement ce que mentionne le Vinaya concernant les précepteurs institués, selon la tradition légendaire, un peu plus tard, pour remédier à la défection de certains supérieurs qui avaient fini par abandonner la vie religieuse, à la négligence de certains autres qui avaient laissé s'établir de grands désordres dans les couvents où les plus réguliers, parmi les moines chargés des novices, donnaient eux-mêmes le signal de la malpropreté ou de la fantaisie dans le vêtement. Disons seulement que les raisons pour lesquelles le novice encourait la suspense prononcée par le précepteur sont de nature à nous donner une haute idée de l'ancienne discipline des couvents bouddhiques, ainsi que des relations des Bhikchous entre eux; et, pour terminer ce que nous avions à dire sur les supérieurs et les précepteurs, indiquons la qualité indispensable que le Vinaya exigeait de tous ceux qui étaient appelés à se charger de conduire les autres dans la voie religieuse. Cette qualité éminente, merveilleuse, c'était, dans la vertu, dans la méditation, dans la sagesse, dans la délivrance du désir, dans la connaissance résultant de cette délivrance ; c'était, dis-je, en toutes ces choses, une perfection si grande, si complète, si achevée, que toute instruction et tout conseil fussent devenus désormais, sous ces divers rapports, entièrement inutiles au père spirituel, qui était investi de cette perfection admirable. Mais une telle perfection religieuse n'est-elle pas, se demande le Vinaya, une des prérogatives possédées exclusivement par les Rahats, c'est-à-dire par ceux qui sont délivrés des liens de l'existence? En présence de cette considération, le législateur était bien obligé de se dire, comme l'indique le Vinaya, que, durant de longs siècles encore, aucun Religieux n'atteindrait à cette perfection sublime, et que, si elle devait être obligatoire dans l'avenir, elle ne l'était pas dans le présent. Quelles seront donc les qualités requises des directeurs spirituels pour les premiers temps? Les voici, telles que le législateur est supposé les avoir tracées lui-même. Tout Religieux qui se charge d'en conduire d'autres doit être, premièrement, orthodoxe dans son

enseignement ; deuxièmement, modeste et grave dans sa démarche ; troisièmement, diligent, soigneux, et, en toute chose, d'une haute sagesse ; quatrièmement, capable d'instruire ses élèves et de résoudre leurs doutes ; cinquièmement, très-familiarisé avec les règles de la discipline religieuse ; sixièmement, libre de toute censure, et, septièmement, engagé dans la voie religieuse au moins depuis dix années révolues.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à quelle distance des premiers siècles bouddhiques nous reportent déjà les règles disciplinaires qui viennent de passer sous nos yeux. Évidemment nous nous trouvons fort éloignés de la phase primitive, où l'entrée dans le bouddhisme n'exigeait guère des candidats que la foi au Bouddha et à sa doctrine. Cette orthodoxie dans l'enseignement, cette connaissance profonde des règles de la discipline religieuse exigées des supérieurs et des précepteurs, requises même des simples religieux qui songeaient à s'affranchir de la tutelle du maître spirituel après cinq ans de noviciat; ces conditions, dis-je, signes manifestes et résultats certains d'une grande culture morale, nous montrent que la religion de Çâkyamouni était, à l'époque où elles furent établies, décidément maîtresse de ses destinées. Nos lecteurs s'en convaincront davantage encore, s'ils veulent suivre maintenant avec nous les développements progressifs des conditions imposées, non par le fondateur, comme le disent les légendes, mais par le bouddhisme et ses interprètes successifs, aux nouveaux adeptes qui venaient en foule solliciter le titre de plus en plus honoré et envié de Çramana et de Bhikchou. En effet, ces légendes, tantôt gracieuses et touchantes, tantôt fantastiques et bizarres, qui ont pris place dans le Vinaya, et dont chacune a la prétention d'indiquer aux naïfs disciples de Çâkyamouni l'occasion historique d'une nouvelle condition d'admissibilité, ne nous montrent-elles pas d'une manière saisissante la civilisation de plus en plus développée que rencontre le bouddhisme dans la société, dont ses vœux le séparent, il est vrai, mais qui ne l'oblige pas moins de compter avec elle, avec ses lois, ses institutions, ses usages? Ce sont les principales conditions obligatoires imposées dans la suite au candidat pour être admis au rang de novice, que je voudrais faire connaître sommairement, en indiquant, à l'aide des légendes, à quelle occasion supposée le bouddhisme s'est plu à rattacher chacune des règles nouvelles de sa discipline. Commençons par les conditions physiques.

III

Ce chapitre est trop vaste et trop complexe pour qu'il nous soit possible de l'épuiser entièrement. Aussi nous laisserons de côté les empêchements qui viennent de certains défauts de conformation organique, par exemple : l'hermaphrodisme, la gibbosité des reins, l'enflure des jambes et du col, etc ; de certaines amputations chirurgicales, comme celle des pieds, des mains, du nez, des oreilles, des doigts, du pouce, etc. ; de certains signes flétrissants, en particulier de la marque due au fer chaud et des traces de la flagellation. Voici d'autres empêchements nombreux sur lesquels il serait également trop long de s'arrêter, et qui semblent être la contre-partie de la magnifique page de l'Évangile où il est dit : « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent. » En effet, les empêchements dont je parle ici sont motivés, les uns par la cécité complète ou partielle, les autres par la marche boiteuse, ceux-ci par la surdité ; en un mot, toutes les infirmités possibles s'y trouvent mentionnées, sans grâce ni exception pour ces odeurs *sui generis* « qui s'exhalent de certaines personnes, dont le voisinage devient par là même peu agréable aux autres. » Nous ne signalons, non plus, qu'en passant, l'empêchement né de la couleur des cheveux, empêchement qui atteste une préoccupation bien puérile et surtout bien bizarre dans une discipline dont le premier précepte qui atteint le novice au seuil de la vie religieuse est de faire tomber sous le rasoir ses cheveux, sa barbe et ses sourcils, en signe de rupture avec le monde et de dédain pour toutes ses vanités. Toutefois ne taxons pas de bizarrerie et de puérilité l'attention que la discipline bouddhique apporte à la couleur des cheveux du postulant, sans avertir nos lecteurs que le bouddhisme a sa théorie à lui sur l'origine des cheveux, sinon sur la signification de leur couleur. Oui, le bouddhisme attache à la chevelure une idée de corruption morale ; à ses yeux, les cheveux sont une excroissance impure du cuir chevelu. La théorie est consolante, assurément, pour tous les fronts dénudés et pour toutes les têtes chauves. Mais, ce que je reprocherais volontiers à la discipline bouddhique, dont les légendes font remonter à Çâkyamouni les préceptes et les observances, ce serait moins encore la puérilité et la bizarrerie de l'empêchement qui nous occupe que l'inconséquence dont un tel empêchement serait l'indice frappant dans l'esprit du réformateur

indien. En effet, ce sont les cheveux rouges principalement que répudie le Vinaya, si j'en juge par les questions faites au candidat dans le bouddhisme mongol. Or le préjugé contre les cheveux rouges est un de ces préjugés brâhmaniques que le fondateur de la « loi pour tous, » pour parler le langage qu'on lui prête, devait reléguer parmi tant d'autres dont il avait su s'affranchir.

Des conditions d'admission qui regardent la conformation du corps et la couleur des cheveux, nous n'avons qu'un pas à faire pour arriver à celles qui concernent l'exemption de certaines maladies graves que le Vinaya indique et qu'il réduit au nombre de cinq. Je demande la permission de les nommer. Ce sont la lèpre, les ulcères, les éruptions prurigineuses, la consomption et l'épilepsie. Aux termes de la loi portée, suppose-t-on, par le fondateur du bouddhisme, tout postulant, atteint de l'un ou de l'autre de ces horribles maux, doit renoncer pour toujours à la dignité de Bhikchou. La vie religieuse lui est rigoureusement interdite. Passons, je le veux bien, sur l'exclusion en elle-même ; nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de nous en occuper de nouveau ; mais demandons-nous si les raisons qui l'ont inspirée et dictée sont bien celles que l'on supposerait le plus volontiers. Nos lecteurs vont en juger. A une certaine époque, raconte la légende qui, dans la section du Vinaya, précède le décret ; à une certaine époque, une peste horrible s'éleva dans la ville de Magahda, peste qui se manifesta principalement par les cinq fléaux que nous nommions tout à l'heure.

Un grand nombre de personnes atteintes par la maladie avaient le plus grand désir de recevoir les soins du médecin de la cour. Elles lui offraient tous leurs biens, et cela sans aucune réserve; elles lui offraient même de devenir ses esclaves, s'il voulait entreprendre leur cure. A toutes ces demandes et à toutes ces offres le médecin du prince répondait toujours que la chose lui était impossible, que tous ses moments étaient entièrement absorbés dans les soins qu'il était de son devoir, avant tout, de donner au roi, à la maison du roi, au Bouddha et à ses Religieux, qui, faisait-il observer, étaient placés de par le roi au nombre de ses clients officiels. Ce qui nous montre, pour le dire en passant, que le bouddhisme, à l'époque où nous étudions sa discipline, avait déjà franchi les degrés du trône et jouissait, dans une partie de l'Inde, de toutes les prérogatives d'une religion d'État, entendues, il va sans dire, au sens païen. L'invariable réponse du médecin de la cour et des monastères avait fini par donner à quelques lépreux, à quelques phthisiques et à d'autres malades de ce genre la pensée de se faire recevoir au nombre des religieux bouddhistes, afin de pouvoir être traités, à ce titre, par le médecin du roi. C'était encore l'époque où l'investiture bouddhique se donnait

de la manière expéditive que nous avons vue au commencement, quoique le pouvoir de recevoir les nouveaux candidats, qui devenaient cha que jour plus nombreux, fût passé, par une décision supposée du fondateur, aux mains des anciens Bhikchous. Les malades en question se présentent donc devant l'assemblée des ascètes. Ils demandent le rang de Religieux et l'obtiennent sans plus de formalité. Consacrés membres de l'assemblée du grand Mouni, ils étaient devenus, par le fait, les clients officiels du royal Hippocrate de Magahda.

Un de nos éminents historiens de la médecine antique en Orient, mon savant ami le docteur Briau, dans les recherches qu'il est en train de faire sur la science médicale de l'Inde, nous dira-t-il par quel procédé habile les malades de la légende qui nous occupe furent tous rendus à la santé? Quoi qu'il en soit, ces religieux improvisés ne furent pas plutôt guéris qu'ils abandonnèrent la robe jaune, le vase aux aumônes et le chapelet, laissèrent croître leurs cheveux et leur barbe, et dirent adieu à l'assemblée des Bhikchous. Or l'un d'eux fut un jour rencontré et reconnu par le médecin même qui l'avait si merveilleusement guéri. Celui-ci lui fit cette question : « N'étiez-vous pas religieux? — Oui, répondit l'ex-bouddhiste, je l'étais précédemment, mais je n'avais sollicité le rang de Bhikchou que pour recevoir d'un médecin les soins nécessaires à ma guérison, et une fois guéri, j'ai abandonné la vie religieuse. » Le médecin du roi, fort affligé d'une semblable défection, alla s'en plaindre au Bouddha, le priant de former à jamais la carrière religieuse à tout postulant atteint de l'une des cinq maladies dont nous avons parlé. « Le Bouddha, ajoute la légende, apaisa l'esprit ému de ce médecin consciencieux, en lui faisant entendre de religieuses paroles. » Puis, après l'avoir congédié, il décréta devant ses moines réunis que quiconque ordonnerait à l'avenir un candidat affligé de l'une ou de l'autre des cinq maladies mentionnées serait passible de l'épreuve que nous connaissons déjà (la confession et l'absolution).

Que les portes des monastères bouddhiques aient fini par se fermer devant des maladies horribles, contagieuses, irrémédiables, on le comprend d'une certaine façon. Cela ne nous en montre pas moins, cependant, une restriction déjà bien grande, introduite peu à peu dans le système d'abord si universaliste de la « bonne loi. » Cette restriction

toutefois est beaucoup moins opposée au premier esprit du bouddhisme que celle qui avait eu pour causes, à une époque antérieure, diverses situations sociales dont nous avons maintenant à parler. Mentionnons d'abord l'esclavage. Je sais bien que si l'exclusion est prononcée contre l'esclave, ce n'est pas que le bouddhisme attache à ce mot le sens flétrissant qu'il devait avoir dans les sociétés modernes. Non, aux yeux du bouddhisme, l'esclavage n'est pas une condition vile, dégradante; seulement il regarde l'esclave comme le pécule du maître, et, par cette considération dont il n'arrive pas à comprendre l'erreur, il croit pouvoir dire à l'esclave : Je proclame le salut pour tous, mais parce que tu es la propriété d'un maître, je te place hors ma loi. De quelque point de vue que le bouddhisme regarde l'esclave, en le déclarant hors de la « bonne loi, » il glisse évidemment sur la pente de l'exclusivisme qu'il s'était d'abord donné pour mission de combattre. Quand je parle ainsi, je me reporte, par la pensée, des premiers âges bouddhiques au quatrième siècle après Jésus-Christ; et alors, quelle différence frappe mes regards! Dans les premiers siècles du bouddhisme, nous avions assisté à une scène touchante; je veux parler de la conversion de cette jeune fille de la tribu des Tchândalas, de cette caste Mâtanga, foulée aux pieds par le brâhmanisme. Nous avions vu comment la douce Prakriti, c'était le nom de cette jeune fille, avait été admise par le Bouddha à la vie religieuse, elle pauvre esclave, qui n'avait pas osé, dans la crainte de le souiller de son contact, donner de l'eau à l'ascète Ananda, qui cependant lui demandait à boire en l'appelant sa sœur. Eh bien, dès le quatrième siècle de l'ère chrétienne, les Tchândalas n'avaient plus rien de commun avec la société bouddhiste dans l'Inde! Cet effacement progressif de l'antique esprit égalitaire du bouddhisme primitif n'empêchait pas cependant les prédicateurs de la « bonne loi » de faire entendre quelquefois des paroles consolatrices aux déhérités de la naissance, aux classes abjectes et méprisées. On sait la réponse presque évangélique d'un prédicateur bouddhiste à un roi de Ceylan, qui lui reprochait de prêcher la doctrine de Çâkyamouni à une race vile et impure : « La religion et ses consolations, dit le prêtre du Bouddha, sont communes à tous, même à ceux qui sont le rebut de ce monde. » Cette belle parole est d'autant plus étonnante qu'elle est prononcée sur une terre où le bouddhisme, par la concession la plus illogique, la plus opposée à son principe universaliste, avait admis, dès le commencement, la révoltante distinction des castes indiennes, se contentant d'en restreindre le plus possible les conséquences religieuses, sans se préoccuper des résultats politiques. Mais laissons le bouddhisme se brahmaniser, en quelque sorte, malgré lui et en dépit de la mission libératrice que le fondateur avait peut-être

rêvée. Que pouvait faire de plus, pour l'idée divine de la confraternité universelle, une philosophie religieuse dont les généreux instincts et les nobles efforts n'ont eu pour guides ni la vraie notion de l'origine de l'homme et de ses destinées, ni l'Évangile du « Notre Père, » cette splendide révélation de l'égalité des hommes devant la loi de Dieu? Par le fait, on le voit, le bouddhisme primitif venait forcément échouer contre une institution sociale dont il était, en principe, la négation formelle, et l'on comprend qu'en subissant toujours davantage les exigences du dehors, il devait voir se rétrécir ainsi de plus en plus le cercle des postulants et des novices.

A ceux que le Vinaya a placés déjà hors de ce cercle, il se trouve bientôt obligé d'en ajouter beaucoup d'autres, parmi lesquels nous rencontrons les « soldats du roi; » et voici à quelle occasion le Vinaya rattache la nouvelle ordonnance, la faisant remonter, bien entendu, au Bouddha lui-même. Il s'était élevé des troubles dans les provinces du royaume de Magahda ; le roi ordonna à ses troupes de les réprimer. Parmi les guerriers les plus célèbres de l'armée de Magahda, il s'en trouva quelques-uns qui se dirent : « Si nous nous plaisons à faire la guerre, nous nous rendons coupables de péché et nous allons assumer sur nous beaucoup de démérites ; quel moyen prendre pour éviter de commettre ainsi le péché, et, en même temps, nous rendre capables d'accomplir des œuvres méritoires? »

Il faut le reconnaître, ce n'est pas devant un vain scrupule ni devant un motif frivole que les guerriers de Magahda s'arrêtent inactifs et anxieux, à l'heure où il faudrait prendre les armes et se mettre en marche contre les rebelles. Soyons justes et reconnaissants envers la philosophie indienne, quand elle nous offre des doctrines aussi élevées que celle qui se laisse apercevoir au fond des réflexions prêtées par la légende aux soldats de Magahda. Ces guerriers qui craignent de se rendre coupables d'un crime en donnant la mort, sur le champ de bataille, à des sujets révoltés contre leur souverain ; ces guerriers, dis-je, ont-ils lu la *Bhagavadgîtâ* (le chant du bienheureux)? Je l'ignore, mais le sentiment de répulsion que leur inspire la pensée des combats meurtriers, quoiqu'il s'agisse d'une guerre légitime, nous reporte naturellement au trouble d'Ardjouna, qui ouvre le magnifique poëme que je viens de nommer. Les deux armées sont en présence, les flèches commencent à voler. A ce moment solennel, Ardjouna se trouble ; il tombe dans une profonde mélancolie : « Mon arc s'échappe de ma main, dit le héros, ma peau devient brûlante ; je ne puis me tenir debout, et ma pensée est comme chancelante... Quand nous les aurons tués, quelle joie en aurons-nous? Mais une faute s'atachera à nous si nous les tuons, tout criminels qu'ils sont. »

Je sais bien que la terreur d'Ardjouna, en présence de la lutte fra-

tricide dont il s'agit, est excitée par un sentiment de pitié pour les siens et par la pensée d'une guerre impie en elle-même; mais je n'en vois pas moins dans son âme l'horreur que lui inspire l'effusion du sang humain sur le champ de bataille. Son divin interlocuteur, Krichna, ne s'y trompe pas, quand, répondant par un sourire aux larmes du guerrier défaillant, il expose devant lui, pour le rassurer, sa doctrine de l'irresponsabilité humaine, qui respire je ne sais quel panthéisme fataliste, cette doctrine « où le sage ne s'afflige ni à l'occasion des morts, ni à l'occasion des vivants, » où « il n'y a donc pas lieu de s'affliger à la pensée de donner la mort[1]. »

Mais revenons aux guerriers de Magahda, qui s'affligent, eux, à la pensée de donner la mort, et se demandent comment ils pourront du même coup éviter de se rendre coupables de péché en ne versant pas le sang des rebelles, et accomplir, pour leur propre compte, des « œuvres méritoires. » Or voici l'ingénieux moyen qu'ils vont mettre en usage : « Les prêtres sont des hommes bons et vertueux, se disent-ils, si nous entrions dans le sacerdoce, notre double vœu serait rempli. » Les religieux de Çâkya, en effet, ne font point la guerre, et, en outre, ils se livrent à l'accomplissement des bonnes œuvres. Les guerriers vinrent donc se présenter à l'assemblée des Bhikchous et demandèrent à compter désormais parmi ses membres. L'assemblée leur ouvrit son sein, et ils reçurent immédiatement l'investiture. Quand le commandant en chef des forces royales s'informa où étaient les guerriers qui manquaient dans les rangs, on lui répondit qu'ils s'étaient faits Religieux. Grand fut le mécontentement du général en apprenant que les choses s'étaient passées de la sorte. Le cas était d'une gravité sans exemple. Le général alla le soumettre au roi de Magahda, Bimbisâra, et ne se fit pas faute de réclamer la peine capitale et contre les soldats qui avaient demandé le rang de Religieux et contre les Religieux qui leur avaient conféré ce titre. Nos lecteurs, au courant désormais de la marche des choses dans les légendes qui se proposent de donner les raisons des développements successifs de la discipline bouddhique, savent d'avance que le roi Bimbisâra va porter sa plainte au Bouddha et que le Bouddha prononcera un décret, en vertu duquel l'entrée de la vie religieuse sera fermée, dans la suite, à quiconque est à la solde du roi; mais il y a une chose à laquelle on s'attend moins, j'en suis sûr : je parle du motif détourné que le roi va faire valoir devant Çâkya pour suggérer au grand Mouni l'idée du décret en question. En effet, ce n'est pas au nom de ses propres intérêts, ni de ceux de l'État, qui a besoin d'une armée nombreuse pour se défendre contre

[1] V. la *Bhagavadgîtâ*, ou le *Chant du bienheureux*, poëme indien, traduit par M. Émile Burnouf (1861).

les agressions du dehors et contre les révoltes du dedans, non, — c'est, en apparence, dans le seul intérêt des prêtres bouddhistes eux-mêmes que le roi Bimbisâra sollicite le Bouddha de fermer ses cloîtres aux membres de l'armée : « Il ne manque pas de gens dans mon royaume, dit le roi avec une ruse admirable, qui, étrangers à la foi bouddhique, sont singulièrement disposés à injurier ses prêtres, il importe donc beaucoup à ceux-ci de ne recevoir dans leurs couvents aucun des hommes qui appartiennent aux forces du roi. » Le roi n'a-t-il pas tout l'air de dire au Bouddha : — Prenez-y garde : vos Religieux, si populaires qu'ils soient dans mon royaume, ont cependant besoin que mes soldats les fassent respecter à l'occasion. Or comment le soldat protégera-t-il le Religieux, s'il se fait Religieux lui-même ?

Il est superflu de faire remarquer que le décret disciplinaire dont nous venons de parler montre, à sa façon, combien les idées bouddhiques avaient jeté de profondes racines dans le pays de Magahda à l'époque où ce décret a été introduit dans les dispositions du Vinaya, puisque les rois protecteurs de la religion nouvelle se voyaient eux-mêmes obligés de poser des bornes à son extension. Du reste, cette propagation rapide était singulièrement favorisée par les nombreux priviléges dont le bouddhisme se trouva investi en devenant la religion de l'État. Quand je parle ainsi, je n'oublie nullement ces irrésistibles aspirations vers la vie bouddhique dont les légendes nous donnent de si touchants exemples que nous ne pouvons faire passer sous les regards du lecteur. Seulement, à côté de ces aspirations nées dans l'esprit d'un grand nombre à la pensée du Nirvâna, et entretenues peut-être par le spectacle des vertus des premiers bouddhistes, se rencontrent bientôt des vocations équivoques qui viennent s'ajouter à celles que nous avons déjà eu l'occasion de constater. Voyez cet insigne larron devant lequel s'était ouverte un jour la porte d'un monastère. Il avait endossé la robe du bouddhisme, il s'était fait recevoir moine. Lorsqu'il sortait du couvent, les yeux modestement baissés, selon la règle, et portant le vase aux aumônes, il produisait naturellement, dans les rues de Magahda, l'effet d'un forçat en rupture de ban. « Le peuple était, dit la légende, alarmé et terrifié à sa vue, et on fuyait loin des lieux où on le rencontrait. » Mais le peuple n'était pas seulement épouvanté ; il s'indignait de voir que, grâce à son habit et à son titre de Bhikchou, un larron de cette espèce pût circuler librement dans les rues et sur les places publiques. Les murmures du peuple allèrent si loin, que les Bhikchous en parlèrent au Bouddha, qui songea enfin à exclure de son assemblée ceux que les lois civiles avaient bannis de la société. Je n'ai pas besoin de dire par quel motif ce larron célèbre s'était fait bouddhiste ; il connaissait les immunités dont jouissaient alors les fils de Çâkya. Il savait

l'ordre formel proclamé par le roi de Magahda de ne jamais faire, dans aucune circonstance, la plus légère violence à un religieux du Bouddha. Il avait embrassé le bouddhisme pour arriver à l'impunité. Ce que faisaient ainsi de grands criminels, des voleurs moins coupables cherchèrent à l'imiter. Un voleur, dit la légende, avait été jeté en prison ; mais, ayant brisé les portes, il s'évada et se fit recevoir Bhikchou pour ne pas être poursuivi. Il fut bientôt reconnu ; « mais, quand on venait à l'approcher, on se rappelait les ordres du roi, » et on avait grand soin de passer outre. Cependant le peuple murmurait et disait : « Ces fils de Çâkya ont le privilége de faire impunément tout ce qu'ils veulent ! Pourquoi aussi admettre au rang des Bhikchous des voleurs échappés de prison ? » De là le décret nouveau que tout le monde a deviné : « O prêtres ! aucun voleur qui aura brisé les portes de sa prison ne sera admis au titre de Religieux; celui qui consacrerait désormais Bhikchou un tel homme se rend coupable de, » etc. Les décrets changent, mais la formule est invariable. Sans qu'il soit nécessaire de les indiquer, vous voyez arriver là, à la file, tous les décrets du même genre, arrêtant au seuil de la communauté bouddhique tous les hommes flétris par une sentence judiciaire ou par un châtiment public, ainsi que tous les débiteurs insolvables. Pour le dire en passant, parmi ces derniers en particulier, le bouddhisme, en les abritant sous sa robe protectrice, aurait évidemment fini par recruter des adeptes en nombre trop scandaleux, en dépit des sincères efforts des créanciers pour les retenir dans la vie séculière.

De l'exclusion des débiteurs obérés à celle des gens que la fortune avait trahis et qui cherchaient à dissimuler, sous les dehors de la pauvreté volontaire, la pauvreté qu'ils avaient rencontrée sans l'avoir désirée, il n'y avait qu'un pas. Ne nous étonnons donc pas de voir la vie religieuse fermée par le Bouddha à ces riches appauvris qui venaient se mêler frauduleusement à l'assemblée des Bhikchous, sur les traces de cet homme dont nous parle la légende suivante. Un homme d'ancienne famille, qui avait été élevé dans les splendeurs du luxe, était tombé dans une extrême pauvreté et ne savait comment pourvoir à sa subsistance, complétement incapable qu'il était de se livrer à n'importe quel genre de travail. C'était l'époque où le bouddhisme commençait à se reposer à l'ombre des pénitences et des mortifications accomplies par ses premiers adeptes, l'époque où, par un relâchement progressif, le vœu de pauvreté et le vœu de ne vivre que d'aumônes n'empêchaient plus guère les tables du cloître de se couvrir d'une chère fort convenable et très-abondante. Or cet homme, riche autrefois, et maintenant réduit à une si profonde misère, voyait, dit la légende, que les religieux de Çâkya étaient bien nourris ; cela le détermina à se raser la tête et à prendre le costume

des bouddhistes. Il revêtit donc la robe jaune, prit en main le vase aux aumônes et se rendit à un monastère voisin, où il se présenta comme un prêtre du Bouddha. Malheureusement, le moine improvisé était peu au courant des règles disciplinaires. Son inexpérience, sa gaucherie, firent bientôt découvrir le stratagème. Le cas fut étudié par Oupâli et rapporté au fondateur, qui décréta, comme on le pense bien, que si quelque riche ruiné s'introduisait frauduleusement parmi les prêtres, prenant domicile dans un monastère sans avoir subi l'épreuve du noviciat, on ne l'admît pas à l'investiture, et que, s'il l'avait reçue, on l'expulsât de la communauté.

Tout le monde comprend assez aisément que des personnes riches, tout à coup devenues pauvres, aient eu la pensée de se créer un moyen de subsister en embrassant la vie religieuse; mais voici venir une nouvelle sorte de postulants peu attendue, je le suppose, au moins de ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec le rôle immense que joue le mythe du serpent dans les religions de l'Inde et en particulier dans le bouddhisme.

V

Cette nouvelle sorte de candidats, dont j'ai à parler rapidement, ce sont les Nâgas; et d'abord, qu'est-ce que les Nâgas? Les Nâgas sont de gros serpents qui appartiennent à l'espèce *cobra di capello* et que les croyances indiennes investissent d'une puissance merveilleuse. Selon les légendes bouddhiques, où le serpent Nâga tient une si grande place, sa nature, à la vérité, est celle du serpent, mais ce reptile peut prendre la forme humaine, et, sous cette forme empruntée, vivre parmi les hommes, s'il lui plaît; il peut même se marier.

La légende bouddhique fait bien de nous dire que, sous la forme humaine, le Nâga ne dépouille pas sa nature serpentine, autrement je craindrais bien de ne voir, dans ce reptile à face humaine, que le symbole trop fidèle, hélas! d'une triste réalité, et je me demanderais si la civilisation bouddhique en était venue déjà à entrevoir les instincts et les perfidies du serpent sous certains masques d'hommes. Mais étudions de plus près la légende indienne du mythe du serpent, afin de comprendre davantage comment les Nâgas ont pu compter au nombre des candidats exclus de la vie religieuse par la discipline bouddhique.

Si l'espace le permettait, j'aurais volontiers rappelé, à ce sujet,

d'une manière étendue, la belle légende qui, dans les premières pages du *Mahâbhârata*, nous parle de cette douce jeune fille qu'un vieux solitaire avait recueillie et élevée avec un soin paternel dans son ermitage. « Avec le temps, dit le poëte, elle devint fort belle. » Elle fut demandée en mariage au vieux solitaire, qui n'hésita pas à l'accorder. « Or, quelques jours avant la cérémonie, la belle et vertueuse jeune fille, jouant avec ses compagnes, ne vit pas un serpent qui dormait devant elle, étendu sur la terre : elle posa le pied sur le reptile. Mordue par l'animal, Pradmavarâ (c'était son nom) tombe sur le sol, privée de l'éclat de sa beauté, sans couleur et sans vie. Elle n'est plus un objet de joie pour les siens... Elle est là gisante, les cheveux épars, inanimée.

« Elle dort sur la terre, cette jeune fille au corps délicat, qui cause « ma douleur. Quelle plus grande peine peut frapper les siens?

« Si j'ai fait l'aumône, si je me suis mortifié par des austérités, si « mes précepteurs spirituels ont été respectés par moi,

« En récompense de ces actions, que ma bien-aimée revienne à la « vie! Si depuis ma naissance j'ai été maître de mes sens et fidèle à « mes observances, que Pradmavarâ se relève à l'instant! »

Telles étaient les plaintes que le fiancé de la jeune fille mordue au talon exhalait de son cœur brisé, lorsqu'un « envoyé céleste » vint lui dire que vaines étaient ses paroles, « car la vie n'est plus pour celui qui a expiré et dont les jours sont finis. » Mais ici le serpent est l'être maudit, dont le genre humain redoute la présence terrible. Où est donc le serpent qui veut se faire moine? C'est précisément pour y arriver et rentrer plus tôt dans notre sujet que je laisse inachevé le récit précédent, et que j'offre celui-ci au lecteur, qui verra que les serpents devenus moines, au dire des légendes indiennes, ne sont pas seulement les Nâgas dont nous nous occupons.

« Tous les serpents, mes frères, disait le serpent Cêcha, nés de la « même mère que moi, sont des insensés; je ne puis demeurer avec « eux, et tu dois, Seigneur, admettre le motif qui me fait agir.

« Ils se calomnient les uns les autres, comme des ennemis; et moi, « je me livre aux austérités, pour ne pas les voir.

. . . .

« Et moi, m'étant retiré dans ces austérités, je serai délivré de ce « corps, afin qu'étant mort, je ne sois plus en contact avec eux. »

Elle est belle et tout empreinte d'une mélancolie profonde, cette plainte du serpent qui veut mourir pour ne plus être témoin de la discorde de ses frères. Chacun le trouvera avec l'écrivain dont je viens de citer les paroles[1]. Or cette belle et mélancolique légende

[1] M. Pavie. Voyez ses *Observations sur le mythe du serpent chez les Hindous* (dans le *Journal Asiatique*), t. V, p. 469 et suiv.

nous introduit directement à celle du Nâga devenu religieux de Çâkya, et elle servira peut-être à la rendre un peu moins étrange au premier regard.

Un Nâga, dit le légendaire du Vinaya, était profondément dégoûté d'appartenir à la race serpentine. Il se dit un jour : « Quel est le moyen expéditif de sortir de cet état et de devenir un être humain ? » Il réfléchissait sur la pureté et la sainteté des prêtres bouddhistes ; il en concluait que, s'il pouvait être admis parmi eux et recevoir l'investiture, son vœu serait accompli. Il prit donc la forme d'un jeune homme. Il se rendit à un monastère et demanda d'y être admis. Son admission eut lieu sur-le-champ et sans difficulté. Après avoir reçu l'investiture, il se retira avec un autre prêtre dans une cellule située à l'une des extrémités du monastère. Mais il faut remarquer que les Nâgas ne peuvent conserver la forme humaine qu'autant qu'ils ont conscience de leur être. Vienne un sommeil assez profond pour leur faire perdre totalement l'idée de leur existence, et leur forme serpentine reparaît avec tout le développement qu'elle comporte.

Le religieux qui vivait dans la même chambre avec le Nâga devenu bouddhiste avait des habitudes matinales. Il se levait chaque jour dès l'aube et allait « respirer le grand air. » Jusque-là, depuis la veille, et on en comprend la raison, son compagnon se gardait bien de dormir. Ce n'était qu'au moment où il se tenait enfin seul dans la cellule commune que le pauvre Nâga songeait à se livrer, à son tour, au sommeil. Il était à peine endormi, dit la légende, que le Bhikchou était redevenu serpent, et un serpent si réel et si bien un serpent Nâga, que ses énormes mais flexibles anneaux, mollement déroulés, remplissaient la cellule de fond en comble et retombaient en partie par la fenêtre. Or, un jour, le compagnon de cellule du religieux Nâga rentra avant son heure ordinaire, et cela sans arrière-pensée; il ne s'était jamais douté que le moine qui partageait avec lui la même cellule fût, en réalité, une *cobra di capello*, l'un des plus gros serpents que nourrissent les forêts de l'Inde. Nul doute que ce fils de Çâkya n'avait jamais lu les légendes bouddhiques où il est dit que le roi et la reine des Nâgas chantèrent les louanges du grand Mouni et lui offrirent des fleurs et des parfums au moment solennel où il devenait Bouddha, car, en ouvrant la porte de la cellule, à la vue de l'immense reptile, il fut frappé d'épouvante. L'alarme gagna bientôt tout le monastère, et le serpent Nâga s'étant réveillé, il reprit, bien entendu, en toute hâte, la forme humaine. Questionné par les anciens du monastère, il établit carrément qui il était, et indiqua les raisons qui lui avaient inspiré le désir de se faire moine. Les religieux informèrent le Bouddha de ce qui s'était passé. Le grand Mouni réunit l'assemblée des Bhikchous. Il dit au Nâga que son désir de de-

venir moine ne pouvait être accompli, mais que, s'il se montrait fidèle observateur des jours célébrés par le bouddhisme, il pourrait sortir de la race des serpents et naître enfin avec une nature humaine. Puis vient le décret qu'il est superflu de citer, en vertu duquel, parmi les questions adressées à ceux qui viennent demander le rang de Religieux, il y aura désormais celle-ci, consignée dans le Vinaya : « Êtes-vous un être humain? »

De l'exclusion décrétée contre les Nâgas, ces serpents moitié hommes, moitié reptiles, non-seulement dans les légendes du bouddhisme, mais dans les bas-reliefs dus à sa statuaire, qui aime à les coiffer de la tiare, à les orner de pendants d'oreilles, de colliers et de bracelets; de cette bizarre exclusion, dis-je, qui vient de nous montrer l'esprit bouddhique sous un de ses aspects les plus indiens, j'ai hâte de passer aux règles disciplinaires et aux conditions d'admissibilité qui concernent l'âge du candidat et le consentement de sa famille.

VI

Ici encore, à côté des tableaux les plus touchants, que de choses bizarres, fantastiques, fort capables assurément de déconcerter un lecteur européen peu familiarisé avec les idées purement bouddhiques! Le bizarre et le fantastique sont essentiellement dans le goût bouddhiste. Il faut donc en prendre son parti. C'est chose utile surtout dans ce que nous avons à dire d'abord sur l'âge requis, par le Vinaya, chez les aspirants, pour être admis à la vie religieuse. On en jugera par le fait que voici. Un jeune homme s'était présenté à l'assemblée des Bhikchous. On lui avait demandé son âge; il avait répondu qu'il avait vingt ans. « On l'admit à l'ordination. » Seulement le jeune candidat, par un innocent stratagème, avait fait partir la supputation de ses années du moment de sa conception. En d'autres termes, il faisait entrer dans le chiffre d'années qu'il alléguait les neuf mois passés dans le sein de sa mère, de telle sorte, dit la légende, « qu'il n'avait pas vécu vingt années depuis sa sortie des entrailles maternelles. » Que faire en pareille circonstance? Le Bouddha n'avait-il pas formellement prescrit que « personne ne recevrait l'ordination avant l'âge de vingt ans accomplis? » Bref, les doutes les plus graves s'élevèrent « sur la validité » de l'investiture donnée à ce jeune et trop zélé Bhikchou. Comme toujours, le cas fut soumis au Bouddha, qui, avant de porter le décret nouveau que l'on devait rattacher à cette

circonstance, se crut obligé de faire appel à ses connaissances embryologiques. L'embryologie bouddhique, il ne faut pas s'y tromper, a ses vues et sa théorie à elle; on le verra à propos de la légende de la conception du Bouddha lui-même dans le sein de la vertueuse Mâyâ Dêvi, cette femme « aux qualités assez élevées, aux austérités assez grandes, d'une pureté assez resplendissante, » pour devenir la mère du futur fondateur de la « bonne loi. » Nous le verrons en parlant de la conception des Bôdhisattvas, quand nous aurons à discuter l'opinion (venue des Mongols probablement) que la mère de Çâkyamouni était vierge en recevant dans son sein ce fils descendu, dit la légende, du ciel des dieux Touchitas, pour arracher le monde à son sommeil et à sa triste destinée. Il nous suffit de dire en ce moment que le Bouddha, en présence du cas qui était soumis à son appréciation souveraine, décida que « l'ordination pourrait être reçue vingt ans après la conception; » et la raison que le fondateur en donne est celle-ci : « La première pensée et la première perception de l'enfant, dit-il, sont produites dans le sein de la mère; dès le sein de la mère il y a donc, pour l'enfant, naissance ou commencement de vie. » En portant le décret en question, le Bouddha se rappelait-il que, « dans le sein de sa mère Mâyâ Dêvi, « son corps était brillant, « bien proportionné, agréable à la vue, beau comme l'or embelli de « lapis-lazuli, » assez radieux pour « illuminer tout le corps de sa « mère, et tout siége où elle se repose, puis toute la demeure, puis « l'orient, le midi, le zénith, le nadir, enfin les dix points de l'es- « pace? » Les légendes ne nous le disent pas. En revanche, elles nous montrent des enfants voués à la vie religieuse même avant leur conception. Voyez ces femmes qui pleurent depuis longtemps sur une triste stérilité qu'elles supposaient irrémédiable; voyez-les vouer et consacrer leurs enfants devant l'idole du Bouddha, ce qui nous reporte loin, je l'avoue, des origines du bouddhisme. Entendez-les offrir d'avance le futur fruit de leur sein, si elles doivent trouver la fécondité dans ce vœu si touchant, quoique aveugle; or la fécondité est venue, elle a couronné un légitime désir et fait disparaître un opprobre immérité. Qu'arrive-t-il alors? La mère bouddhiste, voyez-la se faire gloire de donner suite à ses engagements. Le petit enfant qu'elle couvre de ses baisers, elle l'appellerait volontiers son petit Bhikchou. Au fait, il ne manque à cet enfant à la mamelle que la robe jaune, le vase aux aumônes, le chapelet et la large tonsure pour être un Bhikchou au berceau, un moine bouddhiste en miniature. Mais tout cela doit venir en son temps, et alors la robe du reclus pèsera peut-être bien vite au jeune novice qui l'aura ainsi revêtue sans l'avoir désirée, de par le vœu de sa mère. Toutefois la mère, sous ce rapport, n'aura rien à redouter; elle n'aura point à craindre d'avoir

condamné d'avance la vie de son fils aux noirs chagrins, aux regrets amers. En effet, quand le nouveau religieux le voudra, est-ce que les mêmes portes du monastère qui se sont fermées derrière lui, sur la présentation et la demande de sa mère, il ne les verra pas s'ouvrir devant ses pas, qu'il sera libre de diriger vers le monde? Il y a plus. Si nous prenons les choses aux époques modernes, ce fugitif du cloître rencontrera tout autour de lui des laïques qui ont commencé par l'état religieux. L'initiation bouddhique, chez beaucoup de nations, n'est-elle pas devenue un honneur pour tous, un honneur recherché par les fils des rois non moins que par les fils du peuple? Ajoutons que la liberté accordée au religieux bouddhiste de laisser croître ses cheveux et sa barbe, de déposer la robe jaune, de se séparer du vase aux aumônes, en un mot, de sortir du cloître et de dire adieu à la vie mendiante, repose sur les plus larges bases. Cette liberté, effectivement, est accordée non-seulement à ceux qui se confessent incapables de mener plus longtemps la vie continente; elle est accordée, en outre, pour mille raisons beaucoup moins graves, beaucoup moins péremptoires. Aux termes de certaines dispositions moins anciennes du Vinaya, le religieux, pour obtenir la liberté de rentrer dans la vie séculière, n'a qu'à dire, par exemple : « Je suis incapable de gouverner mes tendances sensuelles; » ou : « Je suis trop orgueilleux pour me soumettre aux règles du monastère; » ou : « Je désire retourner à l'agriculture ou à telles autres occupations; » ou bien : « J'ai des parents ou des amis pauvres à soutenir et à faire vivre; » ou bien encore : « Je veux vivre en simple disciple du Bouddha; » ou enfin : « Je veux embrasser une autre religion. » Ce n'est pas tout encore. Le Vinaya porte la déférence disciplinaire jusqu'à dire que le moine, qui est sorti librement de la communauté y pourra rentrer librement, s'il se sent de nouveau le goût du monastère, et s'il a conquis les vertus nécessaires pour supporter une règle autrefois trop lourde. Eh bien, pour en revenir à la condition d'âge, le bouddhisme, tout en se montrant prêt à ouvrir les portes de ses monastères à ceux de ses fils qui voudraient en fuir le seuil, a fini par exiger que l'on ne fût admis à l'investiture qu'à l'âge de vingt ans accomplis. Voici à quelle curieuse circonstance la légende rattache ce décret, dont celui qui précède n'est, dans le Vinaya, qu'un simple corollaire.

Il y avait à Radjagriha dix-sept enfants que l'amitié avait réunis. Le plus important personnage de ce groupe de jeunes amis était Oupali, appelé à jouer un si grand rôle dans les légendes bouddhiques. Les parents d'Oupali se préoccupaient beaucoup de donner à leur fils une profession qui pût lui permettre de gagner sa vie après leur mort. Ce détail légendaire ne nous ramène-t-il pas en plein dix-neu-

vième siècle et dans notre prosaïque Occident? Mais pourquoi interrompre le récit? Les parents d'Oupali eurent d'abord la pensée de le faire écrivain ; seulement, ils se rappelèrent que l'écriture fatigue les doigts. L'idée leur vint alors de le faire professeur d'arithmétique ; mais cette profession leur sembla préjudiciable à la poitrine de l'enfant. Quelle sera donc sa profession? La peinture, peut-être? Les parents y songèrent en effet; seulement, la peinture captive trop la vue. C'est alors que le père et la mère d'Oupali réfléchirent sur les qualités qui distinguent les bouddhistes. S'il n'y avait que cela, je les louerais tous deux, je l'avoue. Mais ce que j'aime moins, c'est de voir les parents d'Oupali se dire ensuite : « Les fils de Çakya sont des hommes vertueux, voilà un premier motif de faire entrer notre fils dans leur communauté ; un autre motif, une autre raison qui doit nous rendre très-désirable son entrée parmi les prêtres du Bouddha, c'est que ce sont gens bien nourris et confortablement logés. » Le jeune Oupali entendait tout ce que ses parents, à la recherche d'une position pour lui, se disaient ainsi à son sujet. L'idée à laquelle ils s'arrêtèrent était toutefois de son goût. Il la communiqua à ses seize petits amis et leur proposa à tous de se faire prêtres. « Si vous-même, vous vous faites Bhikchou, Oupali, nous nous ferons Bhikchous aussi, » répondirent-ils; et chaque enfant de demander à ses parents la permission d'entrer au monastère.

Les parents, dit la légende, acceptèrent de grand cœur la proposition de leurs enfants et les présentèrent aux prêtres bouddhistes, « qui les consacrèrent d'abord novices, et, immédiatement après, leur conférèrent l'ordination. » Les choses, comme on le voit, avaient marché rapidement. Aussi attendez la suite. Pendant la nuit, l'inquiétude s'empara des pauvres petits Bhikchous. Leur courage n'était pas à la hauteur de leur dignité. Chacun avait peur dans sa noire cellule. Ce qui était encore moins en harmonie avec leur titre, c'était leur estomac, trop peu formé à la règle qui veut que l'on ne mange qu'une fois le jour, et que le repas unique n'ait pas lieu avant midi. Tous ces petits moines criaient dans les ténèbres, les uns, après leur eau de gruau, les autres, après leur coulis. Les anciens du monastère cherchèrent bien à rétablir la paix, mais, ajoute la légende, ce fut sans succès. Or, tout ce vacarme d'enfants qui avaient peur, qui avaient soif et faim, le Bouddha lui-même l'avait entendu. Il voulut en savoir la cause. Ananda l'informa de ce qui s'était passé, sur quoi le fondateur assembla les prêtres et leur intima l'ordre de ne conférer dorénavant l'ordination qu'à des novices de vingt ans au moins. « Comment voulez-vous, ajouta-t-il, que des religieux au-dessous de vingt années soient capables de supporter les dures privations qu'entraîne la règle? »

Mais il ne faut pas confondre ce rang de Bhikchou avec les premiers degrés du noviciat bouddhique. Nous verrons tout à l'heure la porte du monastère s'ouvrir devant de tout petits enfants qu'on y recueille à des titres divers, quelques-uns notamment pour chasser les corneilles. Voici, à ce sujet, deux petites anecdoctes légendaires que je ne me résigne pas à rejeter avec tant d'autres que le temps et quelquefois les convenances m'empêchent de placer sous les yeux du lecteur. Dans la première anecdote, c'est presque toute une famille emportée par l'une de ces terribles épidémies dont les légendes indiennes font si souvent mention. De cette famille malheureuse , il ne restait plus que le père et un petit garçon. Tous deux se firent prêtres, dit la légende, c'est-à-dire, l'un fut admis au rang de Bhikchou, l'autre au rang de Çrâmanera (novice), et ils se mirent à mendier ensemble leur nourriture, selon la prescription du couvent. Or, quand on donnait quelque chose au Bhikchou, voici ce qui arrivait : le petit Çrâmanera, marchant à côté de son père, tendait vers lui sa petite escarcelle en disant : « Père, donne-m'en un peu ! Père, donne-m'en un peu. » Mais le peuple avait un regard sévère pour les Bhikchous ; on ne se faisait pas faute de contrôler leur conduite et ce n'était jamais à une interprétation bénigne de leurs actes que l'on avait recours quand ces actes équivoques donnaient prise à la censure. Le peuple donc, observant ce qui se passait entre le Bhikchou et le petit Çrâmanera et voyant que celui-ci agissait avec celui-là comme un enfant agit à l'égard de son père, le peuple, dit la légende, murmurait et jetait, à ce propos, le reproche d'incontinence à « ces fils de Çâkya, » comme il les appelait quelquefois par mépris. — Cet enfant, ajoutait-on, est le fruit de quelque *Bhikchouni* (religieuse mendiante). — Pauvre petit Çrâmanera, je le plains de passer ainsi aux yeux de la foule pour le fruit du crime, lui qui est là attaché aux pas et à la tunique de ce digne Bhikchou, son père légitime, lui dont la mère, les frères et les sœurs avaient été moissonnés par un horrible fléau, au sein des joies domestiques les plus honorées.

Mais, si la calomnie se rue ainsi contre les fils de Çâkya, une époque devait venir, hélas ! où les mœurs du monastère, de relâchement en relâchement, allaient donner raison aux soupçons de la foule. Nous le verrons quand le moment sera venu, et nous ne dirons rien à ce sujet, qui ne puisse être justifié par des témoignages désintéressés et irrécusables. En attendant, on comprendra que, justement indignés de l'odieuse imputation dont notre petit Çrâmanera, en suivant son père, était la cause innocente, les Bhikchous en aient référé au Bouddha et que le grand Mouni ait cru devoir régler qu'à l'avenir on n'admettrait plus de petits enfants au-dessous de cinq ans dans les

monastères, sous peine de confession et d'absolution encourue par les Religieux contrevenants.

Mais cette règle subsistera-t-elle longtemps sans exception, sans adoucissement, dans cette religion bouddhique si amie de tout ce qui est petit et faible? Le supposer, ce serait peu connaître la tendresse d'entrailles prêtée au Bouddha par les légendes, qui auraient volontiers placé sur ses lèvres le « Laissez venir à moi les petits enfants, » si la feuille de l'Évangile où se lit le mot divin était tombée sous les regards de leurs rédacteurs enthousiastes.

En effet, et j'arrive à la seconde anecdote, non moins touchante que la première, et où se montre à nous toute la tendre bienveillance qui fait le fond de l'esprit bouddhique, — comment priver les petits enfants que voici de la douce habitude qu'ils avaient, dit la légende, de voir les prêtres du Bouddha et de les servir? Ne voyez-vous pas que cette privation leur est si cruelle et si amère, qu'ils pleurent et sont inconsolables? En outre, ces deux petits enfants, pour ne parler que de ceux-là, ces deux petits servants du moine Ananda sont deux pauvres orphelins, laissés tels, hélas! par une famille victime de la peste, comme la précédente, mais victime tout entière, à part ces deux petits garçons, qui n'ont d'autre abri à espérer sur cette terre marâtre que le cloître hospitalier déjà ouvert à tant d'infortunes. D'ailleurs, Ananda, ce cousin et cet *alter ego* de Çâkyamouni dont le nom revient à toutes les pages des légendes bouddhistes avec ceux de Kaçyapa et d'Oupali, Ananda ne laissera pas ses deux petits servants à la merci du sort. Désireux de les préserver « du contact du monde » et de les admettre dans la communauté bouddhique, il s'adresse directement au Bouddha, et sollicite une exception à la règle récente en faveur de ces deux petits orphelins âgés de moins de cinq ans. Nous avions bien raison de penser que le décret précédent s'adoucirait à l'occasion. Seulement il faut une raison étrangère à la triste condition où se trouvent réduits les deux enfants sans famille pour permettre au Bouddha d'enfreindre à leur avantage une ordonnance portée hier. « Ces enfants, demande le Bouddha, sont-ils capables de chasser les corneilles? » Ananda répondit affirmativement. La raison cherchée était trouvée. Le Bouddha convoqua ses prêtres, et, devant l'immense assemblée, il dit : « O prêtres! je vous permets d'admettre maintenant des enfants âgés de moins de cinq ans dans nos cloîtres, pourvu qu'ils soient capables de chasser les corneilles; » sans doute au profit des jardins conventuels. On voit comment le bouddhisme, tantôt resserre, tantôt élargit le cercle des postulants admissibles. Nous voyons toutefois que les décrets qui l'agrandissent sont de beaucoup moins nombreux que les décrets contraires, et qu'en définitive le grand et unique moyen de parvenir

à la délivrance finale, au fortuné Nirvâna, tombe de plus en plus dans une sorte de monopole passablement brâhmanique. Nonobstant cet exclusivisme croissant, la religion de Çâkya comptait désormais ses adeptes en si grand nombre, notamment à Radjagriha, où le Bouddha avait passé l'année, que les habitants, dit la tradition « se plaignaient de voir les places publiques tout obscurcies par les milliers de religieux qui s'y pressaient. » Informé de ces murmures, le fondateur pensa à visiter une autre ville, et il fit annoncer aux religieux que ceux d'entre eux qui le désiraient pourraient l'y suivre.

Ce n'étaient pas seulement les habitants de Radjagriha qui murmuraient à la vue de leur opulente ville littéralement couverte de moines mendiants. Des plaintes amères et quelquefois menaçantes partaient fréquemment du sein des familles désertées par les fils devenus Bhikchous. La désertion du foyer paternel, du toit conjugal, avait dû être d'abord en faveur singulière dans une religion dont le législateur n'avait jeté les fondements qu'en s'arrachant lui-même furtivement aux prières d'une cour qui l'aimait, aux supplications d'un père courbé sous le poids des années, aux larmes d'une épouse qui allait lui donner un fils (on se rappelle le départ nocturne, précipité, de Siddharta, tel que le raconte la légende).

Chose singulière ! c'est le père du Bouddha lui-même que les légendaires du Vinaya feront un jour intervenir pour supplier le réformateur de fermer ses cloîtres aux postulants non munis de l'agrément de leurs parents. La légende est assez curieuse pour mériter d'être citée.

Le Bouddha était venu de Radjagriha à Kapilavastou, sa ville natale, où vivaient Gôpâ et Rahoula, l'épouse et le fils qu'il avait laissés pour se faire solitaire et se préparer ainsi à son rôle de réformateur. La mère de Rahoula envoya le jeune prince près du grand Mouni : « Votre père est venu, lui dit-elle, allez lui demander votre héritage. » Rahoula se rend auprès du Bouddha son père : « Douce et bienfaisante est votre ombre, lui dit l'enfant, ô Çramana ! » Le Bouddha se leva alors de son siége et partit ; mais Rahoula le suivit en disant : « O Çramana ! donne-moi mon héritage ! » Alors le Bouddha appela Çaripouttra et lui dit d'admettre le jeune prince dans l'Assemblée des Bhikchous. Çaripouttra demanda de quelle manière il l'ordonnerait ; sur quoi le Bouddha assembla les prêtres et prescrivit cette forme d'ordination : « Il faut d'abord raser la chevelure et la barbe du candidat, ensuite le revêtir de la robe jaune, en laissant une épaule découverte. Alors le candidat adorera les pieds des prêtres, s'agenouillera, et, les mains jointes, il dira trois fois : « Je me réfugie dans le Bouddha, je me réfugie dans la Doctrine, je me réfugie dans l'Assemblée. » Tel fut le mode d'ordination du jeune prince. Mais, en de-

venant Religieux, il portait un nouveau coup au vieux roi Souddhodana, le père du Bouddha. C'est alors que Souddhodana vint lui-même trouver son fils. Après l'avoir adoré, il lui dit : « J'ai à te demander une grâce. Quel amer chagrin n'ai-je pas éprouvé quand tu as quitté mon palais pour aller t'ensevelir dans la solitude! Et voici que l'ordination de Rahoula, mon petit-fils, que j'aime de la plus tendre affection, me jette dans une douleur non moins poignante! Ah! du moins, à l'avenir, ô mon fils! n'admets aucun candidat dans ton assemblée, sans le consentement de ses parents. » Le Bouddha consola son père en lui expliquant sa doctrine. Puis il porta un décret conforme à la prière du vieux roi.

Le bouddhisme, je l'ai déjà fait entrevoir bien des fois, est une religion de propagande bien plutôt que de lutte et de résistance, surtout dans ses développements ultérieurs. Il s'est de bonne heure montré fort habile. Appuyé sur son esprit de plus en plus éclectique, parti d'un grand amour de la paix, il s'est laissé facilement pénétrer par des idées étrangères à ses idées, il a de moins en moins trouvé bon de faire la guerre aux usages locaux et de tourner le dos aux exigences sociales. Laissons-le donc compter, selon qu'il le juge à propos, avec les exigences du milieu où il a pris naissance et d'où son œuvre s'est répandue si loin. Au surplus, serait-ce à la religion de l'erreur que nous reconnaîtrions le droit de fermer l'oreille aux plaintes des familles que le départ furtif de leurs enfants a plongées dans un deuil amer?

Nous ferons seulement remarquer dans quelles nouvelles contradictions tombe le bouddhisme en excluant de sa communauté les postulants que réclament les affections de leurs familles. Ne se met-il pas ainsi en contradiction flagrante avec le premier acte qui avait signalé, au dire des légendes, le rôle religieux de son fondateur, abandonnant nuitamment son vieux père et sa jeune épouse? Ne se met-il pas en contradiction non moins manisfeste avec son principe universaliste, avec l'idée de la « bonne loi pour tous? » Que dis-je? ne se met-il pas en contradiction directe avec la prétention qu'il a eue, de bonne heure, de monopoliser entre ses mains le moyen de délivrer l'homme du fatal cercle des renaissances et de le conduire par une voie sûre aux rives éternelles du fortuné Nirvâna? Mais qu'importent quelques contradictions de plus dans une religion où les contradictions naissent à chaque règle nouvelle posée par sa discipline, quoi que disent ceux qui, comme M. Spencer Hardy, cherchent à tirer de la comparaison du monachisme de l'Orient bouddhiste avec les moines de l'Occident chrétien des conclusions qui, offensantes pour la vérité, sont destinées à paraître, aux yeux de la science, de plus en plus injustes et frivoles?

L'ABBÉ AUGUSTE DESCHAMPS.

LE LIVRE DE M. DÖLLINGER

SUR LA PAPAUTÉ

L'Église et les Églises, la Papauté et l'État ecclésiastique, considérations historiques et politiques, par JEAN-JOSEPH DE DÖLLINGER. Munich, 1861.

Tandis que nous faisons des brochures en France, en Allemagne on écrit des livres. Quand, apologistes d'une cause sacrée, nous pensons que des articles, lancés comme l'éclair, brillants, rapides et fugitifs comme lui, suffiront pour stimuler et réchauffer la croyance et le zèle de nos lecteurs, nos voisins d'outre-Rhin, moins pressés, mais non moins dévoués, arrivent en leur temps, luttent à leur heure, avec des arguments qu'ils ont lentement amassés, méthodiquement disposés, et dont l'effet n'est pas moins sûr, puissant et durable.

C'est ainsi que quelques paroles obscures, échappées à l'improvisation, mal comprises, faussement interprétées, nous ont valu, au bout de huit mois de silence, un livre sur la question de la papauté, aussi savant par le fond qu'entraînant et lucide par la forme, qui pose et applique les principes, ne recule devant aucune objection, raconte le passé, déroule le présent, pressent l'avenir, avec autant de science que de franchise, avec la sagacité du philosophe éclairé par l'histoire, et le respect affectueux du catholique le plus sincère et le plus soumis.

Au mois d'avril dernier, l'illustre auteur du livre de la *Réforme*, le docteur Döllinger, professeur à l'université de Munich, prononça

dans sa chaire d'histoire quatre discours, dans lesquels, à la demande de ses nombreux auditeurs, habitués à trouver dans ses leçons la solution des questions les plus ardues, il traita le problème le plus difficile de nos jours.

« Que devait-on penser de la situation du Saint-Siége? de la perte, en partie réalisée, en partie imminente, de son pouvoir temporel? Que fallait-il répondre aux ennemis de l'Église, qui opposent aux mandements des évêques, proclamant en principe le pouvoir temporel du Pape une des conditions indispensables de l'Église, les événements politiques qui, depuis trente ans, minent, ébranlent, détruisent ce pouvoir et en annoncent la chute éclatante et inévitable? »

Le hardi professeur ne s'arrêta pas devant ces difficultés. Il répondit, en s'efforçant de démontrer que l'Église, en elle-même et pour elle-même, peut subsister et a subsisté pendant sept siècles, sans que le Pape possédât un pouce de terre; que plus tard la possession territoriale devint une nécessité par la situation même du monde politique, et servit en effet de base à l'indépendance de l'Église et à la liberté des Papes; que, tant que la constitution de l'Europe est restée et tant qu'elle restera ce qu'elle est, ON NE PEUT DÉCOUVRIR D'AUTRE MOYEN DE GARANTIR AU SAINT-SIÉGE SA LIBERTÉ, ET PAR ELLE LA CONFIANCE UNIVERSELLE ET NÉCESSAIRE DES PEUPLES ; que l'intelligence et la puissance de Dieu vont sans doute plus loin que celles des hommes, qui ne peuvent se permettre d'y poser des bornes et de dire : ce qui est nécessairement et ne sera jamais autrement; qu'enfin, si la catastrophe qui menace le Saint-Siége se réalisait, si le Pape était dépouillé de ses posessions, on se trouverait en face d'une de ces trois éventualités :

Ou la perte de l'État ecclésiastique serait purement temporaire, et les provinces arrachées à la domination du Pape seraient rendues en totalité ou en partie à leur souverain légitime ;

Ou la Providence amènerait, par des voies inconnues et des combinaisons qu'on ne saurait deviner, une situation de la papauté telle que l'indépendance et la liberté du Saint-Siége seraient assurées par d'autres moyens que ceux que nous avons connus ;

Ou enfin l'Europe marcherait au-devant des plus grandes catastrophes, l'édifice social entier s'écroulerait, et la ruine du pouvoir temporel du Pape ne serait que l'infaillible présage de cette dissolution universelle, suivant une parole prophétique du célèbre Niebuhr, qui, en octobre 1830, écrivait : « Si Dieu ne vient miraculeusement à notre aide, nous sommes menacés d'une perturbation semblable à celle qui a ébranlé le monde romain au troisième siècle, et nous verrons s'anéantir autour de nous bien-être, liberté, science et civilisation. »

Ces considérations, développées dans deux des discours dont nous

avons parlé, parurent équivoques. Les uns en furent effrayés et crièrent au scandale; les autres s'en emparèrent comme d'une arme fournie par un de leurs plus formidables ennemis : le *Journal des Débats* s'en applaudit; la *Revue de Dublin*, la *Revue d'Édimbourg*, y virent le présage certain de la *Church reformation in Italy*.

Au bout de huit mois de débats, de reproches injustes et d'éloges perfides et immérités, le docteur Döllinger reprend la plume et publie un livre qui a aussitôt un immense retentissement en Allemagne, qui se répand en peu de jours à plus de cinq mille exemplaires, et qui ne doit pas demeurer inconnu à nos lecteurs, parce qu'il renferme la pensée d'un des plus éminents historiens de l'Allemagne, d'un des plus savants et des plus habiles défenseurs du catholicisme dans les temps modernes.

« On m'a attaqué, dit-il, parce que je n'ai pas eu autant d'assurance que d'autres plus clairvoyants sans doute; parce que je n'ai pas dit aussi hardiment qu'eux : Comptez-y; les États du Pape, le pays qui s'étend de Radicofani à Ceprano, de Ravenne à Civita-Vecchia, demeurera et doit demeurer invariablement aux Papes. Le ciel et la terre passeront avant que passent les États de l'Église.

« Or je n'avais pas alors et je n'ai pas encore cette certitude *absolue*.

« Celle que j'ai, et celle-là est inébranlable, c'est que les conditions nécessaires au Saint-Siége pour accomplir sa mission sur la terre ne lui manqueront jamais.

« Le pouvoir temporel de la papauté, ajoute-t-il, n'est pas le but, il est un moyen ; il a commencé tard, il a été d'abord tout autre chose que ce qu'il est devenu, il nous paraît aujourd'hui, avec raison, indispensable; *tant que l'ordre actuel de l'Europe durera, il faudra le maintenir à tout prix, et, s'il est interrompu, il faudra qu'il soit rétabli.* »

Mais, avant d'entrer proprement en matière, l'auteur établit que celui qui entreprend d'écrire sur des intérêts si graves ne peut s'empêcher d'étudier la sagesse et la justice de Dieu dans la direction des événements qui concernent l'Église, et quant à lui, il conclut de cette étude que les malheurs qui frappent l'Église, l'ébranlent et semblent menacer son existence, sont non pas une dissolution, mais une transformation ; non l'agonie, mais l'épreuve; non la mort, mais la crise, d'où sortent la santé, la force et le bien-être.

La crise que traverse l'Église est évidente. La décrire, n'en cacher aucun symptôme, n'en dissimuler aucun danger, est la tâche de l'historien. La crise est douloureuse, elle ébranle le corps du malade, elle pénètre jusqu'à la moelle de ses os ; le traitement peut être long, mais il triomphera : *Sanabilibus laboramus malis*. Seulement, pour que la guérison soit assurée, il faut que le mal soit connu et reconnu. La guéri-

son de la grande maladie du seizième siècle, la véritable et radicale réforme de l'Église, n'est devenue possible que lorsqu'on cessa de nier le mal, de ménager le malade, et que la conviction fut devenue générale, dans tous les membres de la hiérarchie ecclésiastique, qu'on ne pouvait se soustraire plus longtemps à l'influence de l'opinion publique, dans ce qu'elle avait de sage et de légitime.

Nous avons dit que l'auteur fait un livre et non pas une brochure. Ce livre deviendra l'indispensable *Compendium* de l'histoire de la papauté. Il prendra place à côté de l'*Histoire des variations*, de Bossuet, et du livre du *Pape*, de Joseph de Maistre. Ce que ces deux génies ont annoncé prophétiquement, le docteur Döllinger en montre la réalisation par les faits. Pour arriver à la *question romaine* proprement dite, que chacun traite à un point de vue plus ou moins restreint, l'auteur part des principes mêmes : il part de la fondation de l'Église et de la papauté, qui en est la condition absolue ; il démontre comment l'Église une et universelle, la religion catholique, a été substituée par le Christ aux religions purement nationales, exclusives, isolées, qui, quoique vaincues, ont continué la lutte à travers les siècles, aspirant toujours à substituer l'esprit particulier à l'esprit catholique, l'erreur à la vérité, le schisme et l'hérésie à l'unité et à l'orthodoxie, jusqu'au moment où la plus puissante et la plus formidable de toutes les hérésies, la Réforme, vint à son tour saper l'Église catholique dans son fondement, pour n'aboutir, après trois siècles, qu'à prouver son impuissance et constater en fait précisément le contraire de ce qu'elle avait annoncé avec tant d'éclat, ce qu'elle avait établi à travers tant de crimes et de sang.

Inaugurée au nom de la raison et de la liberté, proclamant qu'elle venait affranchir les peuples du joug des prêtres et de la papauté, la Réforme a partout créé le despotisme le plus absolu, la servitude la plus odieuse : elle a fait perdre aux États de l'Europe les libertés politiques, civiles et religieuses, que l'Église avait values jusqu'alors aux nations chrétiennes, et celles-ci ne les ont recouvrées ou ne sont en voie de les reconquérir qu'à mesure que le protestantisme s'efface, que ses principes sont abandonnés, que les sectes s'annulent les unes les autres, que les peuples reviennent par la force des choses aux principes de liberté annoncés par l'Évangile, proposés par l'Église, garantis par la papauté. Tout catholique qui veut, avec la conscience de son droit, en avoir la certitude historique, doit lire dans l'ouvrage du docteur Döllinger cette histoire trop peu connue en France. Il la trouvera appuyée des preuves les plus irrécusables en cette matière, parce qu'elles sont fournies par les ennemis de l'Église, et qu'elles sont inscrites dans les actes, les documents, les statistiques, les codes émanés des communions séparées, des auteurs protestants eux-mêmes.

Ouvrons, autant que l'espace nous le permettra ici, ces pages admirables de science et de clarté, et voyons, preuves en mains, comment d'une part l'auteur établit, en véritable continuateur de Bossuet, que le plus grand des mensonges historiques est d'affirmer que le protestantisme a affranchi l'humanité et que Luther est le père des libertés modernes, et comment il constate, d'autre part, que la Papauté, qui a fondé les sociétés et les libertés modernes, seule aussi les a garanties, et seule peut les maintenir.

Avant le Christ, les religions étaient toutes purement nationales et politiques. Chaque peuple avait ses divinités propres, son culte particulier. Aucun lien commun ne liait les peuples entre eux. L'état naturel et permanent de l'humanité était la division et la guerre.

Le christianisme, triomphant d'abord de l'esprit exclusif et national du mosaïsme, nécessaire en son temps, mais ayant fini son temps, apparut dans le monde comme la religion universelle, ayant la mission d'admettre dans son sein les peuples les plus divers, et d'établir, sans limites nationales ni géographiques, le royaume de Dieu sur la terre.

L'empire romain avait frayé la voie. Après trois siècles de lutte, l'Église avait conquis son royaume et s'était répandue en Orient jusqu'au fond de la Perse, au Nord jusqu'aux derniers confins des populations germaniques.

Rome, capitale du monde païen, où les Égyptiens, les Syriens, les Asiatiques, les Arméniens, les Hellènes, les Juifs, les Gaulois, les Espagnols, se rencontraient, se mêlaient, se confondaient, était devenue le centre de la vie religieuse, tandis qu'Alexandrie était le grand entrepôt du commerce du monde, le siége de la science et de la littérature hellénique et orientale, entretenant et développant le caractère cosmopolite du christianisme.

L'Église fut donc, dès l'origine, libre de toute couleur nationale. Jamais aucune nation ne put dire qu'elle eût donné à l'Église son empreinte particulière. Après la chute de l'empire d'Occident, l'Église devint la mère et l'institutrice des nouveaux États. C'est dans son sein que se développèrent les nationalités de l'Occident, toutes pénétrées de la conviction qu'elles formaient une communauté européenne sous la suprématie religieuse du Saint-Siége et l'autorité temporelle du nouvel empire romano-germanique. Les conciles étaient en même temps les congrès des nations. Dès qu'un peuple païen devenait chrétien et se constituait en une société politique, son chef ou son duc était élevé au titre de roi par le Pape, sacré et couronné par l'Église, et de cette manière le nouveau peuple devenait membre de la grande famille chrétienne.

Ainsi était résolu le problème que les Grecs et les Romains avaient déclaré insoluble et insensé : réunir tous les peuples en un seul par une même foi, un même culte, une même organisation religieuse.

Cependant il fallait s'attendre à la réaction plus ou moins vive de certaines nationalités. Telle fut la réaction des Perses, sous les Sassanides, contre une religion qui leur parut étrangère, hostile, parce qu'elle était antipersique et d'origine romaine. Telle fut la réaction de l'Afrique septentrionale, qui se mêla au schisme des Donatistes; celle de l'Égypte, qui fonda l'Église nationale copte; celle de l'Église byzantine, dont les patriarches voulurent étendre leur puissance spirituelle sur tout l'empire, tandis que les empereurs voulaient tenir le patriarche sous leur main pour en faire l'instrument docile de leur politique; tel fut l'esprit du schisme qui, vers la fin du quatorzième siècle, déchira l'Église pendant plus de quarante ans, dans un intérêt purement national et français; telle fut enfin la nature du mouvement hussite, né de l'antipathie des Tchèques contre les Allemands.

Il n'en fut pas tout à fait de même dans le commencement, lorsque apparut Luther, lorsque le monde chrétien occidental, jusqu'alors uni, se sépara en deux. Il existait à cette époque un profond mécontentement et une vive irritation contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Église et la décadence morale d'un clergé trop riche et trop nombreux. Cependant le sentiment national du peuple allemand, depuis longtemps blessé par la manière dont ses intérêts étaient traités à Rome, par le rôle que les empereurs d'Allemagne avaient joué en face du Saint-Siége, se mêla à la réaction religieuse et trouva tout à coup pour chef et pour orateur l'homme le plus populaire, le plus éloquent, le plus puissant que l'Allemagne eût jamais vu. Si Luther trouva dans sa doctrine de la *Justification imputative* le levier théologique avec lequel il souleva les esprits et ébranla l'attachement du peuple à la religion catholique, il sut égalemet mettre au profit de sa cause le sentiment national des Allemands et leur aversion contre la nation italienne.

Lorsque le schisme fut complet, que les terribles agitations des guerres religieuses commencèrent à se calmer, il se trouva que la moitié de l'Allemagne avait embrassé la doctrine de Luther. L'autre moitié était restée ou redevenait catholique. Quant à la portion protestante, elle se divisa de nouveau par l'introduction du calvinisme qui, toutefois, fut toujours aux yeux des Allemands une doctrine étrangère.

Malgré la prédominance presque exclusive du luthéranisme en Allemagne, il ne s'y constitua pas d'Église nationale luthérienne, par cela même qu'on avait attribué aux princes temporels et aux autorités

municipales une puissance ecclésiastique égale à celle du Pape et des évêques. Mais il se forma nécessairement autant d'Églises isolées et indépendantes qu'il y eut d'États et de provinces séparés. Chaque prince, chaque seigneur immédiat, devint pape et évêque dans son pays, dans sa bourgade. Il fut plus que pape. Il put à son gré changer la religion des populations soumises à son autorité, et les Électeurs palatins changèrent en effet, violemment, dans l'espace d'une génération, *quatre fois* la religion de leurs sujets.

Dans l'absence de tout lien ecclésiastique commun entre ces Églises isolées, on se contenta de savoir qu'on appartenait à la *pure doctrine*, c'est-à-dire qu'on croyait à la justification imputative. C'était là ce qu'on appelait l'*Évangile;* et on se consolait de l'état déplorable des Églises, de la servitude territoriale, en vue de la gloire de l'Église invisible, qui possède, dans une perfection idéale, ce qui manque à l'Église visible.

Dans le reste de l'Europe la doctrine luthérienne subit un échec décisif, elle fut repoussée ou remplacée par la doctrine *réformée*, plus conséquente que celle de Luther.

Calvin n'avait pu obtenir dans sa patrie le succès et la haute situation qui était échue au réformateur allemand dans la sienne. La grande majorité de ses compatriotes persista à ne voir en lui qu'un hérésiarque. Quant aux autres nations, qui adoptèrent son système, Calvin ne fut jamais pour elles qu'un étranger, et le sentiment national ne leur permit pas de donner à leurs Églises un nom qui rappelât son origine exotique. On ne voulut par conséquent entendre parler que d'une Église réformée, tandis que le protestant allemand, certain que Luther était la chair de sa chair, l'os de ses os, se nommait avec joie luthérien et se glorifiait d'appartenir à l'église luthérienne.

Mais précisément parce que le calvinisme ne portait pas le cachet d'une nationalité déterminée, il parvint à une plus grande extension que le luthéranisme. L'Écosse, la moitié des Pays-Bas, le Palatinat, la Hesse, Brême, le Brandebourg, les Magyars de la Hongrie, devinrent calvinistes. Toutes ces Églises demeurèrent séparées les unes des autres. Elles n'agirent ensemble que dans une seule occasion, en 1618, au synode de Dordrecht, où il était question de défendre le calvinisme contre les altérations de l'arminianisme. Ce fut l'apogée et le commencement de la décadence de l'église réformée.

Enfin, le protestantisme revêtit une forme complétement nationale dans l'Église établie d'Angleterre, mélange de principes et d'institutions contradictoires. Catholique dans sa liturgie, calviniste dans ses dogmes primitifs, luthérienne dans ses 39 articles, déchirée par ses contradictions, elle ne put être préservée d'une dissolution complète que par la main puissante de l'État.

Si on envisage, après le siècle de la Réforme, le résultat de ce grand mouvement et l'état des nouvelles sociétés religieuses, on voit partout triompher le principe des Églises nationales séparées, opposé à celui de la catholicité, ou de l'Église universelle.

La plénitude de la puissance ecclésiastique a passé à l'autorité temporelle, aux princes et à leurs agents, dans les pays protestants. Les réformateurs eux-mêmes l'avaient voulu, et ainsi devaient cesser toute union, toute alliance religieuse des peuples. Sans doute, les nationalités ne sont pas les résultats du hasard, des produits d'une force aveugle. Chaque peuple a sa mission à remplir dans le plan de la Providence. Chaque nationalité a le droit primordial de se faire valoir et de se développer librement. L'oppression d'une nationalité est un crime contre l'ordre établi de Dieu, qui se venge tôt ou tard. Mais au-dessus de ces sociétés nationales est la société qui lie la multiplicité des peuples, qui en forme une unité consacrée à Dieu, qui les met en rapport fraternel entre eux et qui constitue par conséquent la grande famille des peuples, l'Église du Christ. La volonté de son fondateur est qu'il n'y ait qu'un pasteur et un troupeau. Dès lors, l'Église elle-même ne peut, dans ses opinions, ses institutions, ses mœurs, ses rites, sa langue, adopter aucune couleur nationale; elle ne peut être avec prépondérance ni allemande, ni italienne, ni française, ni anglaise ; elle ne peut donner de privilége à telle ou telle nation ; jamais il ne lui arrivera d'exploiter un peuple au profit d'un autre, et d'en vouloir léser aucun dans ses droits légitimes. Loin de plier toutes les nationalités, dans son sein, sous le joug d'une monotone uniformité, d'anéantir les différences de races et leur développement vivant et historique, elle adopte et consacre toutes les nationalités. Étant à la fois l'institution la plus solide et la plus souple, la plus inébranlable et la plus habile, elle se fait toute à tous, elle embrasse toutes les nations sans faire violence à leur nature ; elle les épure, les consolide et ne les domine qu'en se les assimilant. Le Polonais et le Tyrolien, l'Irlandais et le Maronite, n'ont rien de commun, quant au caractère national, et cependant chacun est à sa manière bon catholique. Mais ce profit est réciproque. Chaque peuple, ayant ses qualités propres, apporte au grand capital ecclésiastique, produit des temps et des nationalités antérieures, la somme de ses expériences religieuses, de ses usages, de ses institutions, de son intelligence du dogme chrétien. Chaque peuple catholique peut apprendre quelque chose des autres, peut s'approprier ce qui dans les nations étrangères est digne d'imitation. C'est ce qui est arrivé souvent, ce qui arrivera plus fréquemment encore dans l'avenir par suite des rapports plus actifs, des communications plus rapides des peuples entre eux.

Tel est le criterium d'après lequel on peut évaluer la marche qu'a suivie l'histoire du christianisme, depuis son origine jusqu'à nous.

Dès la première apparition de l'Église, se développe, comme principe fondamental, le *principe de la catholicité*, qui a, pour tous les peuples, air et espace, loi et liberté, qui les appelle tous, qui adopte tous ceux qui suivent son appel.

Mais ce principe est essentiellement surhumain. Il ne peut se maintenir parmi les hommes que par des institutions animées d'une force supérieure, divine et permanente. Il provoquera toujours la résistance et les efforts contraires de l'humanité purement naturelle. Chaque nation tend à marcher dans sa voie, à réaliser son propre plan, à suivre son mouvement particulier, à vivre de sa vie, à faire son histoire. Cependant l'Église avance toujours, la majorité lui reste fidèle, de nouveaux membres remplacent ceux qu'elle perd, elle se rapproche lentement, mais sûrement, de son but définitif, de la catholicité absolue.

La position de l'Église catholique est tellement unique dans le passé et l'avenir, qu'aucune autre société religieuse ne peut, même de loin, lui être comparée.

Sans doute, il y a hors de la religion catholique des sociétés religieuses qui peuvent avoir des prétentions à une universalité relative, savoir : le mahométisme et le bouddhisme. Mais, abstraction faite de ce qu'il est sans unité et sans hiérarchie organisée, l'islamisme est de part en part divisé en lui-même. Aux Sunnites s'opposent les Schiites, aux Turcs les Perses. Le bouddhisme[1], restreint à l'Asie orientale, n'est qu'une religion cléricale, sans rapports organiques entre le clergé et les laïques, sans autorité et sans initiation.

Ainsi la religion catholique, qui compte plus de sectateurs que toutes les autres communautés chrétiennes réunies, puisqu'elle compte environ 200 millions d'âmes, est l'unique religion universelle : et, comme il n'y a jamais eu qu'une Église universelle, il n'y en aura jamais d'autre.

Or une Église universelle, embrassant tous les peuples, ne peut exister et se maintenir sans primauté, sans un siége unique et suprême.

Cette vérité, évidente par elle-même, est démontrée par l'histoire.

[1] On désigne habituellement le bouddhisme comme la religion la plus nombreuse, et on parle de 500 millions, en faisant toute la Chine bouddhiste. Mais cela est inexact. Le bouddhisme n'est que toléré en Chine. Les trois religions de Confucius, de Taotsé et de Bouddha, non-seulement y subsistent les unes à côté des autres, mais se confondent, et à l'occasion les Chinois les reconnaissent toutes les trois. On peut donc dire qu'il y a en Chine beaucoup de confréries bouddhistes, mais on ne peut accorder que toute la Chine soit bouddhiste.

Tout corps vivant réclame un foyer, un centre, un chef qui maintient l'union des parties. Ce chef dans l'Église, qui est une institution formelle, visible et vivant sur la terre, doit nécessairement être une personnalité déterminée, dépositaire élu de l'autorité indispensable à l'existence et à la durée du corps qu'il régit.

Dire « : Je ne reconnais pas le Pape ; l'Église à laquelle j'appartiens existe par elle-même ; le Pape est pour moi un étranger, son Église n'est pas la mienne ; » c'est dire qu'on se sépare de l'Église universelle, qu'on ne veut plus être membre du corps de la catholicité.

Dire théologiquement qu'il ne peut et ne doit pas exister de primauté dans l'Église, que la Papauté est une institution contraire à la volonté du Christ, est une usurpation ; c'est dire, en d'autres termes, que l'Église une et universelle, embrassant la multiplicité des nations, ne doit pas exister, que Dieu et la nature des choses veulent qu'il y ait autant d'Églises nationales que de nations ou d'États. Mais une Église, dispersée en une multitude d'Églises nationales ou politiques séparées, ne peut prétendre à aucune autorité suprême, et l'Évangile ne parle nulle part d'une pareille Église.

Une Église d'État, dans son isolement, ne peut inspirer ni respect, ni piété ; c'est une Église purement conventionnelle, dont on peut se séparer sans scrupule, dès que la contrainte politique cesse ou s'affaiblit. Le principe de la dispersion de l'Église une fois admis, les sociétés religieuses se succèdent les unes aux autres, les sectes fleurissent et pullulent; les théologiens, désespérant de l'article du symbole qui professe une Église une et universelle, se réfugient dans une abstraction, dans une pure notion, dans la soi-disant *Église invisible*, communauté sainte et mystérieuse des esprits. Plus l'Église réelle est déchirée, désolée au dehors, plus on parle avec enthousiasme de l'union et de l'amour qui règnent dans ces régions éthérées et introuvables où réside l'Église invisible.

Il est vrai que cette mystique association des esprits n'a ni pieds ni mains, qu'elle ne parle pas et n'entend pas, qu'elle ne donne ni doctrine, ni discipline, ni sacrements. Mais des esprits qui ne se voient pas, qui ne se connaissent pas, qui n'agissent pas les uns sur les autres, peuvent se passer de toutes ces choses.

Sans doute, pour se soustraire à l'autorité du Pape, on a proclamé dès le temps de la Réforme, et on répète de nos jours : « Nous rejetons le Pape, parce que nous ne reconnaissons que le Christ comme chef de nos Églises ; » ce qui veut dire logiquement : Il y a une fonction et des fonctionnaires terrestres pour les communautés isolées, pour les Églises locales; mais, pour l'Église totale, il ne peut et il ne doit exister ni fonction, ni fonctionnaire chargé de la diriger. C'est une charge qui demeure perpétuellement vacante et inoccupée, comme le grand fau-

teuil posé sous le somptueux baldaquin de la cathédrale de Glasgow, à la place de l'ancien maître-autel. Quand donc une communauté dit : Le Christ seul est le chef de notre Église ; cela signifie en d'autres termes : La séparation est notre principe, et l'isolement notre situation normale ; tout comme, quand dans la pratique des affaires on dit : Dieu y pourvoira, cela veut dire : Cela ne me regarde pas, et je ne m'en inquiète pas. Et telle est la pente rapide où ont glissé toutes les Églises séparées du Chef de la catholicité. D'abord les Byzantins dirent : Nous ne reconnaissons que des patriarches, dont chacun régit une portion de l'Église ; mais nous ne reconnaissons pas de Pape, pas de chef des patriarches.

Puis vint l'Église anglicane, qui dit : Ni Pape, ni patriarches ; des évêques seulement.

Pas d'évêques, proclamèrent les protestants du continent, mais seulement des curés nommés par le prince.

De nouvelles sectes, en Angleterre et ailleurs, ajoutèrent : Nous n'avons pas besoin de curés, il nous suffit d'avoir des prédicateurs.

Enfin parurent les quakers et d'autres communautés qui découvrirent que les prédicateurs sont aussi inutiles que les curés et sont des diables comme le Pape ; que chacun est son prophète, son docteur et son prêtre.

Pendant que les Églises séparées en arrivent à cette conclusion, où il n'y a plus d'Église et où tout se réduit à l'individu, la Papauté, se développant comme tout ce qui est vivant, comme l'Église dont elle est le couronnement et la clef de voûte, a son histoire, ses formes diverses, ses phases de croissance, ses crises et ses malheurs.

Elle naît de deux paroles du Sauveur. Celui à qui ces paroles s'adressent les réalise dans sa personne par ses actes, par sa vie et par sa mort. L'autorité qu'il a reçue, il l'implante au centre du monde, désormais centre de l'Église elle-même, à Rome.

Là elle croît dans le silence, *occulto velut arbor ævo;* peu à peu elle se manifeste par l'activité religieuse de l'évêque de Rome, sentinelle de toute l'Église, qui veille toujours, regarde de tous côtés, avertit chacun, décide et juge, lie et délie, sans que d'abord aucune réaction hostile se fasse sentir, parce que toutes les nationalités sont brisées ou tenues sous le joug de la domination romaine, et que l'Église entière est en quelque sorte contenue dans les limites de l'empire et maintenue en union par la puissance de l'organisation politique.

Mais du chaos de l'invasion des barbares et des ruines de l'empire romain sort une nouvelle organisation de l'État, dont le Saint-Siége est le centre. Le nouvel empire chrétien d'Occident est créé par les Papes et maintenu par eux. La force des choses, la volonté des peuples et des princes, la puissance de l'opinion publique, contraignent insen-

siblement le Pape à se mettre à la tête des États européens en qualité de modérateur suprême, à proclamer et à défendre le droit chrétien des nations, à résoudre les conflits internationaux, à intervenir entre les princes et les peuples, à rétablir la paix partout où on la viole. Toute la chrétienté occidentale forme une sorte de royaume à la tête duquel sont placés le Pape et l'empereur. Les efforts des empereurs de la race des Hohenstauffen pour soumettre à leur joug l'Italie et avec l'Italie le Saint-Siége, entraînent une longue lutte d'où les deux puissances sortent affaiblies. La situation des Papes devient de plus en plus difficile. Obligé de s'appuyer sur la France lorsque les plans de Boniface VIII échouent, elle passe tout entière entre des mains françaises sur le sol français, réveillant par là même l'opposition des autres nations au milieu desquelles elle a de la peine à maintenir sa haute position.

Le schisme franco-italien fait tomber plus profondément encore l'autorité du Saint-Siége, que ne raffermissent pas les efforts réformateurs des conciles du quinzième siècle et les complications de la politique italienne, et qui se brise finalement au milieu des tempêtes de la réforme.

En face du nouveau système d'équilibre européen, au milieu de l'agitation des intérêts purement politiques des États protestants et catholiques, tantôt alliés, tantôt hostiles, le Pape cesse d'être le régulateur des intérêts communs de l'Europe, le centre de la politique universelle. Les Papes se retirent de plus en plus dans le domaine purement religieux.

Ils demeurent dans cette situation jusqu'aux temps actuels. Dans le domaine religieux, le Saint-Siége est aussi fort, aussi vigoureux, aussi libre qu'il l'a jamais été. Les dangers et les difficultés qui l'entourent sont dans les choses temporelles, dans la situation de l'Italie, dans la possession des États de l'Église.

Quelle est donc, dans l'état actuel, la fonction propre, la mission de la Papauté, et pourquoi toute la situation de l'Église est-elle encore aujourd'hui et demeurera-t-elle toujours liée à l'existence et à la liberté de l'autorité papale?

L'Église catholique est l'organisme le plus riche et le plus multiple qu'on puisse imaginer. Elle a pour tâche d'être la maîtresse et la civilisatrice des peuples. Quelque entravée qu'elle paraisse, quelque restreint que soit son domaine, sa mission reste toujours la même, et l'Église a besoin, pour la remplir, d'une plénitude de forces, d'une foule d'institutions diverses toutes dirigées vers le même but. Toutes ces forces, ces institutions, ces corporations, ces associations spirituelles, exigent une direction suprême, doivent être menées d'une main ferme et vigoureuse pour agir d'accord, pour ne

pas dégénérer, pour ne pas s'écarter de leur destination, pour ne pas se tourner les unes contre les autres ou contre l'unité et la prospérité de l'Église elle-même. La primauté ecclésiastique peut seule remplir cette tâche, la Papauté seule est en état de maintenir chaque membre dans sa sphère et de remédier au désordre qui pourrait s'introduire.

Le Saint-Siége a encore une autre tâche importante et difficile.

Il appartient au Pape de défendre les droits des Églises particulières contre la puissance temporelle, de veiller à ce que l'Église ne soit pas altérée, défigurée par son mélange avec l'État, qu'elle ne soit pas paralysée dans son mouvement. L'autorité suprême du Pape étant en dehors et au-dessus du conflit qui peut naître entre une Église particulière et la puissance politique, elle seule peut, dans la situation haute, calme et inattaquable qui lui appartient, avec l'expérience que lui ont acquise des siècles de gouvernement, ramener les prétentions des parties à leur juste valeur, servir d'appui et de sauvegarde à la faiblesse de l'Église en face des moyens de contrainte et de séduction qui sont à la disposition de l'État.

Enfin le Saint-Siége a la sublime mais délicate mission de faire droit aux réclamations particulières de chaque nation dans l'Église, de comprendre leurs besoins et de ramener leurs désirs à la juste mesure déterminée par l'unité nécessaire à tous.

Il est presque devenu proverbial, hors de l'Église catholique, de définir la puissance papale comme une puissance illimitée, absolue, qui ne reconnaît aucune loi au-dessus d'elle; on dit couramment l'omnipotence romaine.

Rien n'est plus faux que ces insinuations ou ces accusations. L'autorité papale est moins absolue que toute autre autorité dans ce monde. Sa destination est avant tout de sauvegarder les lois de l'Église et d'empêcher qu'on ne les viole. Or l'Église a dès longtemps son organisation tout arrêtée, sa législation définie jusque dans les plus petits détails. Le Saint-Siége est par conséquent appelé avant tout à donner l'exemple de l'obéissance la plus scrupuleuse aux prescriptions de l'Église. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut compter sur l'obéissance des Églises particulières, sur la confiance et le respect des fidèles. Quiconque connaît à fond la législation canonique peut, dans la plupart des cas, présager avec certitude les décisions papales.

En outre, une portion importante de l'organisation ecclésiastique repose, au point de vue catholique, sur des commandements divins, par conséquent absolument inviolables pour chacun, pour l'autorité pontificale comme pour toutes les autres. Il n'y a pas de Pape qui puisse dispenser dans les choses qui sont de droit divin. C'est ce

qui est essentiellement reconnu. « Qu'est-ce donc qui peut retenir le Pape, dit M. de Maistre? — Tout, les canons, les lois, les coutumes nationales, les monarques, les tribunaux, les conciles, la prescription, les représentations, les négociations, le devoir, la crainte, la prudence, et surtout l'opinion publique, reine du monde. »

Sans doute, d'un autre côté, l'autorité papale est véritablement souveraine et libre. Elle doit être munie, pour des cas extraordinaires et dans les besoins imprévus, de la puissance, également extraordinaire, de faire plier tout droit purement humain et d'accorder ou d'ordonner des exceptions à la règle. « Quand la nécessité l'exige, dit Bossuet, le Pape peut tout, naturellement toujours sauf ce qui est de droit divin. »

« Le Pape, dit Pie VII, trouve dans la nature et l'institution de l'Église catholique dont il est le chef certaines limites qu'il ne peut enfreindre, sans trahir sa confiance, sans abuser de la puissance suprême que Jésus-Christ lui a transmise pour l'édification et non pour la destruction de son Église. Ces limites infranchissables pour le Chef suprême de l'Église sont les dogmes de la foi catholique, que l'évêque de Rome ne peut violer directement ni indirectement, et, quoique dans l'Église catholique la foi soit toujours considérée comme immuable, et la discipline, au contraire, comme variable, les évêques de Rome ont toujours posé des limites sacrées à leurs actes, même en fait de discipline, en reconnaissant l'obligation de ne jamais innover dans certaines parties de la discipline, et de ne jamais modifier les autres sans les motifs les plus graves et les plus impérieux. Mais, dit-on, si l'ambition de Rome a des bornes, elle n'a jamais de cesse. Ce qu'elle a voulu une fois, elle le veut toujours. Ce qu'elle a possédé dans un temps, elle n'y renonce jamais. Les faits ont beau parler, elle proteste contre les faits. Les nations ont beau s'entendre, traiter entre elles, elle résiste aux traités, elle réprouve les conventions internationales les plus solennelles, elle recommencera pour chacune d'elles ce qu'elle a fait lors du traité de Westphalie, contre lequel le Pape, seul de tous les souverains de l'Europe, a protesté.

Rendons grâce au ciel, répond le docteur Döllinger, de ce qu'il y ait eu alors en Europe un homme qui ait protesté, au nom de Dieu et de la conscience chrétienne, contre la paix de Westphalie, et que cet homme ait été précisément le dépositaire de la plus haute dignité ecclésiastique sur la terre! — Car, en protestant contre le traité, ce n'était pas contre la paix établie entre les protestants et les catholiques, mais contre un principe profondément immoral et antichrétien, qu'il élevait sa voix indignée et impuissante. Il protestait contre la base même du traité, au point de vue des stipulations reli-

gieuses, contre la doctrine inouïe des théologiens et des juristes allemands proclamant, par l'adage : *Cujus est regio, illius est religio*, le droit des princes de *changer à leur gré la religion de leurs sujets*, de faire des catholiques des protestants, des luthériens des calvinistes, et réciproquement.

Tous les réformateurs avaient dit que le droit et le devoir de l'autorité civile étaient de maintenir le pur Évangile, d'extirper le papisme, de ne laisser naître aucune doctrine étrangère. Contradiction étrange et insoluble ! Luther, en reconnaissant aux princes cette autorité souveraine sur la conscience religieuse de leurs sujets, avait déclaré en même temps que c'était un devoir sacré pour chacun de s'affranchir, dans les choses de la foi, de toute autorité, et avant tout de celle de l'Église. Que chacun règle sa foi, s'était écrié Luther, sans égard aux commandements des hommes ! Une servante, un enfant de neuf ans, qui juge d'après l'Évangile (c'est-à-dire suivant le dogme nouveau de la justification), comprend mieux l'Écriture que ne l'ont pu jamais Papes, conciles, évêques et savants du monde. Si telle était la théorie de Luther, en pratique il se faisait gloire d'avoir mis les souverains temporels en possession d'un droit dont ils étaient privés dans l'Église catholique.

Ainsi naquit un despotisme dont on n'avait jamais vu d'exemple, despotisme autrement détestable que la pratique byzantine, car jamais, à Byzance, on n'avait essayé de changer la religion du peuple. Les princes protestants étaient plus que papes dans leur pays, car ils pouvaient ce que n'avait jamais imaginé aucun souverain Pontife. Dès lors la distinction des deux puissances, qui avait été, en somme, utile aux peuples, puisque leurs rivalités avaient éveillé, et leur contre-poids protégé l'activité intellectuelle et la liberté politique, disparut complétement. L'Église fut absorbée par l'État; elle ne fut plus qu'une des roues de la grande machine administrative. Celui qui avait la puissance souveraine et absolue sur la religion et la conscience, sur ce qu'il y a de plus noble et de plus inviolable dans l'homme, celui-là devait, pour peu qu'il le voulût, absorber peu à peu la vie et les droits, les libertés et les priviléges de tous. De là l'établissement de la centralisation administrative, de la toute-puissance bureaucratique qui s'appesantit sur une grande portion de l'Allemagne. Le peuple protestant tomba dans une servitude inouïe, sous le sceptre de ses rois pontifes, de ses princes évêques et de leur armée de fonctionnaires. Amendes, prisons, bannissement furent édictés contre ceux qui ne venaient pas à l'église le dimanche, contre ceux qui ne comparaissaient pas régulièrement à la table de communion et qui osaient se réunir dans des assemblées particulières pour s'édifier les uns les autres.

La paix de Westphalie mit le sceau à ce système. En dehors de la

possession garantie par l'année normale (1684), tout catholique put être obligé par son souverain protestant, tout protestant par le prince catholique, à changer de religion ou à émigrer. Le Pape, en protestant, déclara solennellement que la participation de son légat au congrès ne devait pas être considérée comme un assentiment à des dispositions qui pouvaient entraîner l'apostasie d'un certain nombre de catholiques, et qu'il réprouvait un système qui, niant l'Église et son autorité, élevait en principe l'arbitraire absolu de la puissance temporelle dans les choses ecclésiastiques, la domination illimitée des princes sur la conscience des hommes.

Avec un pareil système, une paix réelle n'était plus possible. On savait fort bien à Rome, comme en Allemagne, que, dans les pays purement luthériens, tels que la Suède et le Danemark, la peine de mort avait été prononcée contre ceux qui pratiqueraient la religion catholique, et qu'elle avait été appliquée en plusieurs circonstances par Gustave-Adolphe. On savait que, dans les livres symboliques allemands, on disait aux princes et aux rois : « Vous êtes les seigneurs et maîtres de la religion et de l'Église de vos pays; vous n'avez d'autre autorité à respecter que la Bible, mais la Bible interprétée par vous et les théologiens de votre choix. » On savait que cette domination était proclamée par les théologiens et les jurisconsultes protestants comme une émanation de la puissance souveraine, et que chaque prince devait considérer les sectateurs d'une religion différente de la sienne comme des sujets révoltés contre son autorité légitime. — Si le Pape avait encore occupé la position créée par les circonstances au moyen âge, son refus d'adhésion au traité eût été une provocation au renouvellement de la guerre. Mais, la réforme ayant enlevé au Pape le pouvoir de protéger et d'interpréter le droit international, sa protestation contre ce traité n'avait d'autre signification que celle d'une censure au point de vue ecclésiastique.

Le soulèvement du protestantisme contre l'Église prit, en peu de temps, la nature d'une lutte à mort. On ne demandait plus, comme autrefois, que l'Église se réformât dans son Chef et dans ses membres, mais que l'Église fût dissoute, qu'elle accomplît elle-même la sentence de mort dont elle était frappée, qu'elle se débarrassât de la Papauté et de l'épiscopat, qu'elle brisât l'organisme qui liait les peuples les uns aux autres, qu'elle remplaçât son culte d'adoration et de sacrifice par la simple prédication, qu'elle rompît avec les doctrines, les sacrements et les institutions de quinze siècles.

Il ne s'agit donc plus, la réforme une fois établie, de se tolérer mutuellement et d'essayer de vivre pacifiquement les uns à côté des autres; cette tolérance était devenue tout à fait impossible du côté protestant. Rien de plus faux historiquement que de prétendre que la

Réforme fut un mouvement en faveur de la liberté de conscience. Ce fut précisément le contraire. Sans doute les luthériens et les calvinistes, comme les hommes de tous les temps, réclamaient pour leur part la liberté de conscience. Mais jamais, quand ils furent les plus forts, ils ne leur entra dans l'esprit d'accorder cette liberté aux autres. Tous les réformateurs considérèrent l'oppression et l'anéantissement complet de l'Église catholique comme légitime, naturelle, obligatoire. Dès l'origine, ils provoquèrent les princes et les municipalités à abolir par la violence le culte de l'ancienne Église. En Angleterre, en Irlande, en Écosse, en Danemark, en Suède, on employa la peine de mort non-seulement contre l'exercice de la religion catholique, mais contre toutes les sectes qui se séparèrent de l'Église établie. Le doux Melanchthon invoquait la peine de mort contre les anabaptistes. Calvin sollicitait le duc de Sommerset d'anéantir par le glaive les ennemis de la nouvelle Église. Princes, hommes d'État, théologiens, philosophes, refusaient unanimement toute tolérance aux catholiques et aux dissidents. Il est dangereux, disait-on, d'avoir deux ou plusieurs religions dans un même pays ; cela affaiblit le gouvernement.

Bientôt la pratique répondit à la théorie, en Allemagne, dans les États scandinaves, en Angleterre, en Suisse, partout où l'une des confessions protestantes devint dominante. Par une conséquence rigoureuse du système adopté, les princes étant les dépositaires de la puissance spirituelle, on dénia à ceux qui n'embrassèrent pas le calvinisme le droit de régner ; leur déposition fut déclarée permise ou nécessaire. On connaît les prédications fanatiques de Knox à cet égard; on sait combien cette opinion eut de part à la mort de Charles I[er]. On n'ignore pas que Sigismond fut privé de la couronne de Suède parce qu'il était catholique ; il ne faut pas oublier que les protestants français eux-mêmes, quelque faible minorité qu'ils formassent, n'ayant d'autres droits que ceux que leur conférait l'édit de Nantes, ne voulurent jamais admettre qu'aucun catholique exerçât sa religion dans les places de sûreté qu'on leur accorda. Liberté pour nous, oppression pour les autres, tel était le mot d'ordre de toute l'Europe protestante.

Pendant longtemps les Pays-Bas passèrent en Europe pour l'unique pays où régnât la liberté religieuse. Quoique le calvinisme y fût la religion de l'État, une partie notable de la population était demeurée catholique, et, en outre, les arminiens, les luthériens, les mennonites, tenaient le calvinisme en équilibre. Mais si, en somme, toutes les sectes jouirent d'une certaine tolérance dans les Pays-Bas, les catholiques seuls en furent exclus. A peine quelques voix s'élevèrent au milieu du dix-septième siècle en faveur de la liberté religieuse. Koornheert, le précurseur des arminiens, était presque isolé au moment où il ré-

clama la tolérance, et, lorsque Milton, Richard, Baxter, Bayle, Locke, demandèrent que les sectes protestantes s'accordassent réciproquement la liberté, tous aussi, Locke excepté, continuèrent à exiger qu'on opprimât l'Église catholique, leur commune adversaire.

Il en fut de même en Angleterre. Si les exécutions devinrent rares, après la Restauration, et n'atteignirent guère que les prêtres catholiques, les prisons regorgèrent de captifs, et elles étaient si malsaines, qu'elles firent promptement l'office du bourreau. Guillaume Penn calcule qu'en peu de temps environ cinq mille personnes périrent, pour cause de religion, dans les prisons anglaises. Lorsque les puritains et les presbytériens, fuyant les persécutions de la mère patrie, fondèrent de nouveaux États dans le nord de l'Amérique, ils créèrent, à leur tour, une législation dont la dureté et l'intolérance étaient inouïes. Tout prêtre catholique qui apparaissait dans le pays était puni de mort : les quakers étaient pendus ; les peines les plus douces du nouveau code contre l'hérésie étaient la marque, l'exil, le percement de la langue avec un fer rouge : la vie civile et la vie religieuse étaient complétement confondues dans ce régime d'absolutisme théocratique.

La Suède luthérienne s'éleva en fait d'intolérance presque au niveau de l'Amérique calviniste. Quiconque était excommunié pendant plus d'un an était banni du royaume ; le banni était exclu de tout rapport social ; quiconque en matière théologique se servait en conversation de paroles inconvenantes et ne les rétractait pas immédiatement, était destitué, s'il était fonctionnaire, et banni du royaume.

De l'excès du mal naquit le remède. Plusieurs causes contribuèrent à rendre la situation plus tolérable. Le sommeil des Eglises protestantes surtout y contribua. L'indifférence religieuse devint si prédominante en Angleterre au dix-huitième siècle, que les hautes classes n'étaient plus capables du zèle qui est nécessaire pour persécuter, qu'il semblait à Montesquieu qu'il n'y avait plus aucune religion en Angleterre, et que des hommes sérieux comme les évêques Gibson et Butler craignaient de voir la nation entière périr dans la corruption et l'impiété. On toléra les sectes, parce qu'on n'y vit plus que de la folie ou du fanatisme, variante de la folie. Les catholiques étaient trop peu nombreux pour qu'on pût songer à frapper des adversaires si faibles.

L'Allemagne resta, au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, ce que l'avait faite le seizième. Le césaro-papisme étouffait toutes les Églises protestantes, on persécuta le piétisme. Il fut défendu de répandre les livres des Herrnhuters, sous peine d'exil. En Prusse, on était tellement accoutumé à voir les autorités civiles se mêler à la vie privée sous prétexte religieux, que les gens du

monde eux-mêmes demandaient qu'on déférât à la justice toute parole qui ne serait pas strictement orthodoxe.

Rassasiée enfin de la théologie du seizième siècle, l'Allemagne secoua le poids des doctrines du *Livre de Concorde* et du catéchisme de Heidelberg. D'ailleurs, les deux principaux étais de l'ancien système, l'autorité des professeurs universitaires et le régime ecclésiastique des princes, étaient usés et vermoulus.

Les professeurs devinrent rationalistes et le trône du principal État protestant fut occupé par un roi-pontife, « qui, disait-il, n'avait jamais habité sous le même toit que la religion, et dont l'occupation favorite était de se moquer du tas d'imbéciles, d'oisifs et de mangeurs de croûtes qui composaient son clergé. » Le torrent de l'incrédulité se répandit sous le nom de rationalisme avec une merveilleuse rapidité à travers toute l'Allemagne, et partout les prédicateurs et les théologiens furent des premiers à s'abandonner au courant. Le mot de Frédéric II : « Dans mes États chacun peut se sauver à sa façon, » marqua la crise et la fin des persécutions. L'absence de foi passa bientôt des princes et des théologiens aux classes élevées. On fut ravi de pouvoir, à sa guise, participer au culte public ou s'y soustraire. On alla plus loin, on trouva juste et naturel que l'inégalité civile des confessions disparût. D'ailleurs, le rationalisme avait aplani les obstacles et confondu luthériens et calvinistes dans une même indifférence. En France, les mesures décrétées contre les protestants produisirent une réaction violente et durable. Les réfugiés, parmi lesquels il y avait beaucoup de gens savants et lettrés, s'emparèrent d'une grande partie de la presse étrangère et remplirent l'Europe de leurs accusations. Les dragonnades, la tyrannie du gouvernement français, devinrent proverbiales. On se sentit honteux et humilié en France devant l'étranger. L'auréole de la royauté, qui avait enveloppé dans son éclat toutes les mesures de Louis XIV, se dissipa sous la Régence et le gouvernement de Louis XV. L'affaire de Calas provoqua des pamphlets ardents et éloquents sur les avantages de la tolérance religieuse, et les opinions déistes et indifférentes qui s'étaient emparées des hautes classes achevèrent l'œuvre de l'incrédulité générale.

L'opinion de la France exerça comme toujours une influence décisive sur toute l'Europe. On fit valoir partout que la persécution et la contrainte ne créent que des hypocrites, que les souffrances et le martyre redoublent la confiance, la dignité et la considération d'une société religieuse. On sentit et on répéta qu'une Église qui en appelle au bras séculier et qui ferme violemment la bouche à ses adversaires prouve elle-même son impuissance.

Toute l'Europe admit que l'Église ne doit se défendre que par des armes spirituelles, et que c'est un devoir pour l'autorité politique de

s'abstenir de toute contrainte dans les choses religieuses. Les anciennes législations, qui reposaient sur le principe opposé, subsistèrent néanmoins, comme en Suède et en Espagne. Mais la répugnance à les appliquer dans leur sévérité exclusive retint dès lors le bras du pouvoir séculier. Les évêques catholiques s'efforcèrent de démontrer que le principe de l'oppression et de la persécution n'a jamais fait partie de la doctrine de l'Église, et que, si les catholiques avaient autrefois exercé des persécutions, c'était en contradiction avec leur dogme religieux.

Il est donc évident que, si aujourd'hui l'Europe éprouve la répugnance la plus décisive contre toute tentative de se servir de la religion comme moyen politique ou de la servir elle-même par des moyens politiques, par voie de contrainte ou de police, c'est une conséquence diamétralement opposée aux principes de la Réforme, et que ce n'est qu'à mesure que la foi au protestantisme s'est usée que la liberté a partout reconquis ses droits et son empire.

Il s'est cependant trouvé un savant professeur de Berlin qui a précisément soutenu la thèse contraire, prétendant que le protestantisme donne, par sa doctrine de la justification imputative, un plus haut degré de liberté morale à l'homme, engendre, par là même, une plus large mesure de liberté politique, et qu'ainsi les États devenus protestants ont acquis une plus grande somme de libertés que les États catholiques.

A cette assertion le docteur Döllinger sent le besoin impérieux de répondre, mais il ne répond que par des faits. Laissant les théories de côté, sortant des hypothèses et des préjugés, il prend l'histoire, il consulte les documents, il compulse les codes, *il ne cite que les auteurs non catholiques*, et il arrive par une démonstation irréfutable à la conclusion inverse.

Sous peine de tomber peut-être dans quelques répétitions avec l'auteur, nous allons rapidement suivre sa démonstration historique. Le résultat en est trop important pour que nous résistions au désir d'en dérouler les preuves aux yeux de nos lecteurs, qui ont rarement l'occasion de recourir aux sources d'où l'auteur tire sa vigoureuse argumentation.

Lord Molesworth, qui connaissait parfaitement le Nord protestant, remarquait en 1692 : « Dans la religion catholique romaine, avec son Chef à Rome, il y a un principe de résistance à toute puissance civile absolue. Mais, dans le Nord, l'Église luthérienne est complétement soumise à la puissance civile, et la population septentrionale des pays protestants a perdu ses libertés, depuis qu'elle a changé son culte ancien contre une religion meilleure. »

Barthold dépeint en trois mots les conséquences sociales et politi-

ques de la victoire du protestantisme en Danemark. « Un servage brutal pour les paysans, l'absence de toute représentation nationale, l'impôt et les garnisaires pour tous.» « Les habitants des grandes propriétés ecclésiastiques, dit Allen, durent échanger la douce domination du clergé contre le joug accablant des nobles. Les corvées furent multipliées et les paysans traités comme des serfs. L'agriculture tomba au-dessous de ce qu'elle était au moyen âge. La population diminua. Les fermes furent abandonnées. De nouveaux priviléges en faveur de la noblesse, de cruelles lois sur la chasse, achevèrent la servitude et l'abjection des paysans, de la bourgeoisie et du clergé, si bien que la nation entière fut foulée aux pieds de huit à neuf cents gentilshommes. »

La révolution de 1660 brisa la puissance de la noblesse, mais le monarque devint absolu. La loi de 1665 décréta que le roi de Danemark n'avait pas de serment à prêter, pas d'obligation à remplir, et qu'il pouvait faire tout ce qu'il voulait, sa toute-puissance royale n'ayant point de bornes. — Les états provinciaux introduits par Frédéric VI ne restreignirent guère l'absolutisme de la royauté danoise, et un observateur favorable aux Danois, l'Écossais Laing, remarquait encore en 1839 : « Les Danois se trouvent aujourd'hui dans le même état à peu près qu'en 1660. Ils sont restés à deux cents ans en arrière des Écossais, des Hollandais et des Belges, avec lesquels leur population et leur situation autoriseraient à les comparer. »

En Suède, Gustave-Adolphe escamota à la lettre la religion de son peuple. Malgré les changements qu'il opéra dans la constitution religieuse du royaume, il nia toujours d'avoir introduit une doctrine nouvelle, et, cinquante ans après sa mort, la masse du peuple se croyait encore catholique. Peu à peu cependant la Suède devint absolument et franchement luthérienne, et il en résulta : que les communes cessèrent de participer aux affaires religieuses; que les rapports de l'Église avec le peuple diminuèrent ; que le clergé ne fut qu'un cadre de plus ajouté au cadre des fonctionnaires civils et militaires; que les biens communaux des villages et des bourgs, les fleuves, les canaux, les mines et les terres non cultivées furent déclarés propriétés de la couronne; que le roi fut l'héritier universel de tous les biens ecclésiastiques; et qu'enfin tous les rapports hiérarchiques furent tellement troublés, que le caractère national en fut profondément altéré, qu'il devint mobile, léger, haineux; que l'intrigue, la corruption, le meurtre, se disputèrent l'empire, et que les Suédois, après avoir embrassé la pure doctrine de l'Évangile luthérien, tuèrent trois de leurs rois, en déposèrent deux, et finirent par repousser leur dynastie nationale pour livrer leur pays et leur couronne à un étranger.

Mêmes résultats en Allemagne.

Dans le Mecklembourg, à dater de 1552, l'ordre des prélats disparut des Diètes. Dès lors personne ne prit plus la défense des paysans livrés au pillage des chevaliers. A la Diète de Gustrow, en 1607, les paysans furent déclarés de purs colons. En 1621, un droit illimité fut assuré aux seigneurs sur les censes des paysans, dont la liberté personnelle fut complétement abolie. S'ils voulaient fuir, on les fouettait. En 1660, la peine de mort fut promulguée contre ceux qui sortaient de la principauté. « Ainsi, dit Boll, fut rivée la chaîne que nos paysans ont traînée jusqu'il y a une vingtaine d'années. Leur sort était à peu près celui des nègres, sauf qu'on ne les vendait pas isolément, comme des bêtes de somme, aux plus forts enchérisseurs; quoique, sous main, on en trafiquât parfaitement comme du reste du bétail. »

En Poméranie, la bourgeoisie, affranchie du joug de la Papauté, fut obligée de renoncer à la liberté *terrestre*, et se contenta de regarder pieusement vers le ciel. Rien ne manqua à la malédiction de la servitude des paysans. En 1616, ils furent déclarés serfs et privés de tout droit. Le nom des fugitifs était proclamé du haut de la chaire par les prédicateurs.

Dans le Hanovre-Brunswick, les propriétaires furent expulsés des cours de justice et du rang des autorités administratives, et remplacés par des juristes payés en qualité de conseillers des princes. La procédure orale, prompte et publique, fut remplacée par les lenteurs et les mystères de la procédure écrite. Les biens de l'Église servirent au luxe d'une cour débauchée. Quand on eut dissipé l'argent provenant du pillage des domaines ecclésiastiques, on eut recours à l'altération des monnaies. Les recez des Diètes provinciales furent remplacés par des décrets souverains. Les derniers vestiges de l'indépendance des villes disparurent.

Dans le Brandebourg prussien, à mesure que la noblesse et les villes s'appauvrirent, les princes augmentèrent leur puissance. Les États cessèrent d'être convoqués. Le souverain décréta seul les impôts. A dater de 1656, on ne convoqua plus de Diète générale. A mesure que les contributions devenaient plus lourdes, les paysans quittaient la charrue et se faisaient voleurs de grand'route, ou s'enfuyaient en Pologne, et douze mille domaines demeurèrent abandonnés, tant la misère était grande et les charges supérieures aux revenus. La tyrannie était telle, et la dévastation si universelle, qu'on ne pouvait la comparer qu'à celle du Palatinat par les Français. Cependant l'Électeur jouait aux soldats, se passionnait pour la chasse, soldait trois mille valets pour pourvoir à ce royal plaisir, qui épuisait le pays et réduisait des milliers de sujets à la mendicité. Frédéric, le premier roi de Prusse, continua le système de son père. Frédéric-Guillaume Ier surpassa son grand-père. Despote mesquin, capricieux, souvent cruel,

toujours dur, avare, plein de l'idée de sa toute-puissance, il ne pensait qu'à extorquer de l'argent et racoler des soldats ; il contraignait à coups de bâton les juges du royaume à réformer les sentences qui lui déplaisaient, faisait pendre les gens sans aucune forme de procédure, condamnait à traîner la brouette les habitants des villages traversés par des déserteurs, quand ils ne pouvaient payer l'amende, ordonnait enfin, dans sa toute-puissance ecclésiastique et son omniscience religieuse, quoique réformé, les matières que les luthériens pouvaient traiter dans leurs chaires et les usages qu'ils devaient suivre dans les cérémonies du culte. Sous le despotisme militaire et philosophique de son fils, Frédéric II, la majorité de la nation demeura dans une situation tout aussi déplorable, sans liberté individuelle, sans liberté de transaction, sans liberté de mouvement, « semblable, dit Buchholz, à de misérables colons des Indes occidentales. »

Dans l'électorat de Saxe, deux fois, sous Auguste et sous Christian Ier, la lutte, éclatant entre le calvinisme et le luthéranisme, amena une longue série de violences, de destructions d'églises, d'emprisonnements, de tortures, d'exécutions. Le gouvernement se mêla de tout pour extirper de partout la malice du calvinisme et garantir l'observance du luthéranisme, en imposant un nouveau livre symbolique et un serment de religion. Les États n'eurent d'autre besogne que celle d'enregistrer des lois cruelles sur la chasse, de sanctionner l'introduction d'une police secrète, de ratifier les impôts et de payer les dettes du prince. « Nous n'avons plus de quoi vivre ! » s'écriait un prédicateur en chaire. « Tout est perdu et sans ressource dans le pays, disaient les États à la Diète de Torgau en 1555, si l'on érige le nouvel impôt des boissons. » « Les paysans affamés, écrit un contemporain en 1580, se jettent sur le marc de houblon dans les brasseries et le mangent. » « A quel degré inouï, s'écrie Arnold, ne sont point parvenues, avec la Réforme, la tyrannie, la brutalité et l'injustice ! » « Partout, en Allemagne, dit Stengel, les princes, absolus comme en Prusse, absorbent les revenus pour des maîtresses, des favoris, des chanteurs d'opéra, des chambellans, des pages, des danseuses, de la valetaille. Où est l'utilité générale ? où est le profit pour l'État ? »

Il ne profitait pas plus là où le calvinisme régnait en place du luthéranisme. « Dès que l'Église réformée de Hollande fut libre, dit Niebuhr, elle exerça une tyrannie grossière, et les docteurs ne firent guère preuve de bon sens. En Hollande, comme en Angleterre, comme à Genève, le calvinisme éleva des échafauds sanglants, non moins que l'inquisition. »

Knox, en établissant le calvinisme dans toute sa rigueur en Écosse, déclara formellement qu'il appartient au pouvoir civil surtout d'ordonner et de régler la religion, *tho te civil magistrate specially apper-*

tains the ordering and reformation of religion; et en même temps il promulguait la peine de mort contre celui qui dirait deux fois la messe. Les presbytériens étendirent leur pouvoir si loin, maintinrent les conséquences formidables de l'excommunication avec tant de rigueur, que personne n'avait plus le sentiment de la sûreté personnelle et que presque chaque acte de la vie privée pouvait être soumis au tribunal du presbytérat. On a prétendu que l'organisation calviniste de l'Église était plus que toute autre populaire et libérale, parce qu'elle concède une part importante à l'élément laïque dans la composition du presbytérat. Or l'expérience a démontré qu'aucune forme d'organisation ecclésiastique ne mène à une tyrannie aussi dure et aussi insupportable, qu'aucune n'a soulevé une opposition plus vive que ce prétendu tribunal des mœurs, formé par l'élection des anciens, qui entraîne nécessairement l'abus d'un pouvoir complétement discrétionnaire, un système permanent d'espionnage, de dénonciations, de clabaudage et de haine, sous l'apparence du zèle religieux. Qu'on ait inventé, dans un siècle d'agitations et d'innovations religieuses, une institution comme celle du presbytérat des anciens, c'est un des exemples les plus frappants de la petitesse de vue, de l'absence de raison pratique et de connaissance de l'homme que donnèrent alors les réformateurs.

L'Angleterre catholique avait, avec le puissant concours de l'Église, posé le fondement de ses libertés politiques. Ce fut à l'Église catholique que l'Angleterre dut la grande charte de 1215, la pression successive et l'égalité des vainqueurs et des vaincus de la race anglo-saxonne et de la race normande, et l'abolition du villenage des paysans. A peine les premières étincelles de l'incendie religieux allumé en Allemagne furent-elles tombées en Angleterre, qu'Henri VIII conçut le projet de se frayer la voie à une royauté absolue, en se soumettant complétement l'Église. On sait comment il réussit. Les Tudor firent de l'Église ce qu'ils voulurent. Ils imposèrent d'autorité à la nation la doctrine toute faite telle qu'elle avait été formulée à Genève et à Zurich. Le peuple fut contraint par les armes des mercenaires étrangers de renoncer à la religion catholique pour se soumettre à la foi de Bullinger et de Calvin. Burnet lui-même avoue que toutes les peines du gouvernement pour vaincre la résistance du peuple furent inutiles d'abord, et qu'il fallut appeler de Calais des troupes allemandes, en 1549, pour venir à bout de cette résistance. Elle fut brisée sous Édouard IV et Élisabeth. Les réformateurs de la cour des Tudor, Cranmer à leur tête, ne s'étaient point arrêtés à l'ancienne théorie de la suprématie civile sur les affaires de l'Église; ils étaient allés plus loin. D'après le dogme nouveau, c'était le roi qui était le représentant de Dieu sur la terre, qui, en qualité de souverain pontife, de

docteur suprême, était la source de tout pouvoir nécessaire pour réglementer le culte, *the vicar of God*, *the expositor of catholic verity*, *the channel of sacramental graces*. Les archevêques Cranmer et Parker prétendirent que des princes pouvaient aussi bien faire des prêtres que les évêques et qu'un prêtre nommé par le roi n'avait pas besoin d'ordination. Ce fut d'après ces principes que la réforme fut réalisée dans l'Église anglicane. Les évêques se firent donner, pour toute espèce d'activité religieuse, des pouvoirs royaux, que la couronne étendait ou restreignait à sa guise. Lorsque Jacques Ier monta sur le trône d'Angleterre et qu'il comprit pour la première fois toute l'étendue de l'héritage que lui laissait Élisabeth et la grandeur de ses prérogatives royales, il s'écria enchanté, dans son dialecte écossais : *Do I mak the judges? Do I mak the bishops? Then, God's wauns! I mak wath likes me, law and gospel!* « Je ferai donc les juges, les évêques, tout ce que je voudrai, la loi et l'évangile! »

La nouvelle Église protestante fut pendant cent cinquante ans « la servante de la monarchie, dit Macaulay, l'ennemie persévérante de toutes les libertés publiques. » Le peuple anglais sembla avoir changé de caractère. Au quatorzième et au quinzième siècle, Froissard et Comines l'avaient dépeint comme le plus libre et le plus fier des peuples d'Europe, comme celui qui supportait le moins l'oppression ; qu'était-il devenu? Son parlement abandonnait les intérêts les plus sacrés, les droits les plus imprescriptibles de la conscience, à l'arbitraire d'une femme. Son Église était prosternée aux pieds de la royauté, prêchait le pouvoir absolu de la couronne, l'obéissance passive à la volonté du monarque. Les calvinistes orthodoxes trouvèrent, trop tard, qu'ils avaient contribué à l'élévation d'un pouvoir absolu qui les accablait et que la corde qu'ils avaient aidé à nouer autour du cou des catholiques leur serrait la gorge de trop près. Prisons, tortures, échafauds, triomphèrent de leur résistance. Le parlement fulmina les lois les plus sévères contre ceux qui s'abstiendraient de pratiquer le culte d'Élisabeth. « Si le régime du protestantisme établi avait duré, dit Macaulay, la Réforme eût été, au point de vue politique, la plus grande malédiction qui jamais se serait abattue sur l'Angleterre. » — « Le peuple anglais, dit Mac Grégor, était tombé au degré d'abaissement politique et de dégradation civique auquel la race anglo-saxonne, avec son énergie morale et physique, peut seule descendre. » La reine avait son tribunal de l'inquisition, *Court of high commission*, qui décidait de l'hérésie et de l'orthodoxie. Elle fit d'un seul coup prononcer par ce tribunal la destitution ou la suspense du tiers de tout le clergé pour cause de non-conformité. Elle défendit de se réunir pour lire l'Écriture sainte. Le parlement approuva qu'elle s'élevât au-dessus de toutes les lois, qu'elle restreignît tous les droits, toutes les libertés;

il reconnut qu'elle pouvait rejeter tout acte même du parlement, ses prérogatives n'ayant aucune borne.

Après bien des vicissitudes, après la chute des Stuarts et de l'Église épiscopale, après le triomphe du calvinisme et du parlementarisme, l'Angleterre en arrive à cette situation particulière que, dans un même royaume, il y a deux Églises de l'État, différentes et hostiles : au nord une Église calviniste presbytérienne; au sud, une Église épiscopale; que l'Église anglicane, privée de tout mouvement indépendant, dépend absolument du pouvoir politique, tandis que toutes les sectes, quelles que soient leurs doctrines et leurs institutions, sont absolument libres, autonomes et peuvent se régir elles-mêmes.

En somme, le résultat de l'histoire de tous les pays où la réforme s'est établie, partout où une Église nationale, luthérienne, calviniste, anglicane, s'est constituée, c'est que la réforme a été nuisible à la liberté civile, que les États protestants du seizième et du dix-septième siècle ont fait tous des pas rétrogrades dans la carrière politique ; et que là seulement où le protestantisme n'est pas parvenu à la toute-puissance, où une grande portion de la population est restée catholique et où diverses communions se sont formées, les rivalités, les frottements, l'antagonisme, ont produit ou ramené une plus grande masse de libertés politiques et civiles.

Après avoir suivi ainsi avec une logique rigoureuse les conséquences désastreuses de la réforme du seizième siècle, au point de vue politique, le docteur Döllinger montre la situation actuelle de toutes les Églises séparées du centre de la catholicité; il expose en détail l'état de l'Église patriarcale de Constantinople, des Églises grecque, russe, anglicane, minées par les presbytériens, les unitaristes, les méthodistes, les indépendants, les baptistes, les quakers, les moraves, les swendenborgiens, les zwingliens, les mormons, des Églises protestantes de France[1], de Suisse, de Genève, de Danemark, de Suède, de Nor-

[1] Voici en quels termes l'auteur dépeint le situation actuelle de l'Église protestestante en France :

« Les réformés français forment deux partis bien distincts, très-inégaux : les croyants et les indifférents. Les prédicateurs sont préparés dans l'une des trois facultés théologiques de Genève, de Strasbourg ou de Montauban. Les deux premières sont rationalistes, la dernière est mixte; chaque professeur y suit la direction qui lui convient.

« Il faut toutefois distinguer en France le rationalisme ancien et le rationalisme moderne. Le rationalisme ancien, dont le pasteur Athanase Coquerel est le représentant à Paris, voit encore dans l'Écriture sainte une révélation divine; mais il nie les dogmes en particulier et rejette toute doctrine fixe et obligatoire. Il ne s'occupe pas des dogmes ou les abandonne au jugement de chacun. L'essence du protestantisme pour lui est la négation de toute autorité.

« Le rationalismeplus moderne n'est autre chose que le système historico-critique des écoles allemandes, le système *destructif*, comme disent les croyants, que

vége, d'Allemagne et d'Amérique, toutes déchirées par mille sectes aux noms divers, aux dogmes les plus disparates, aux cultes les plus extravagants, à la morale la plus effrayante.

A ce triste tableau des suites rigoureuses, positives et actuelles, de l'œuvre de Luther, le docteur Döllinger oppose l'histoire des Papes et de leur pouvoir temporel : il passe en revue la Papauté, sous les

la faculté de théologie de Strasbourg a importé en France. Ce rationalisme, qui aboutit au scepticisme, fait de plus en plus des progrès parmi le jeune clergé. M. Grandpierre, lui-même, a dû avouer, dans l'assemblée des chrétiens évangéliques de Berlin, que l'élément rationaliste ou latitudinaire l'emporte sur l'élément orthodoxe, et que la plupart des pasteurs, ainsi que leurs paroisses, *sont endormis*.

« Mais c'est du sein même des croyants que depuis 1848 sont sortis les nouveaux dissidents. Ce dernier schisme d'une partie des prédicateurs et des paroisses ne fut pas déterminé par les rapports de l'Église réformée avec le gouvernement ; car l'Église réformée française est absolument libre en face de l'État ; elle est plus libre que l'Église réformée d'Écosse. Le fondement du schisme fut l'indifférence dogmatique ou le latitudinarisme de la majorité des ecclésiastiques et des laïques. Cette indifférence éclata particulièrement lorsque, après la Révolution de Février, les réformés se réunirent en un synode, auquel le gouvernement ne prit aucune part. On y soutint avec raison qu'une société, qui ambitionnait le nom d'Église, devait avant tout avoir une doctrine commune, et être en état de formuler un symbole. Or le résultat des délibérations du synode fut qu'il reconnaissait l'impossibilité de rédiger un symbole; et qu'il avouait humblement que l'Église réformée n'avait pas à proprement dire de doctrine commune. On renonça aux anciens écrits symboliques, et on repoussa la demande d'une formule nouvelle, en disant qu'on ne voulait pas restreindre la liberté des enfants de Dieu par la proclamation d'une autorité autre que celle de la parole de Dieu.

« Cette situation parut intolérable à plusieurs des prédicateurs et des laïques présents, entre autres à M. le comte de Gasparin, et ils résolurent de se séparer de l'Église établie et de constituer une Église évangélique libre. Vingt-trois petites communautés forment actuellement l'*union des Églises évangéliques de France*. (*Annuaire protestant*, Paris, 1858, p. 107.) Ces dissidents, au nombre d'environ 3,000, soutenus par d'abondants secours qui leur viennent d'Angleterre et de Suisse, n'ont de commun entre eux que leur opposition à l'Église établie ; une foi vague et générale, et le dogme des Baptistes, en vertu duquel les enfants peuvent, au gré des parents, demeurer sans baptême. Il en est de cette *union* à peu près comme de l'alliance évangélique. Ce qui la maintient, ce n'est pas un dogme positif, ce n'est pas un symbole arrêté, c'est la négation de toute doctrine. Mais, comme l'État supporte les frais de l'Église réformée et en paye le clergé, cette fraction séparée, ne se soutenant que par des ressources étrangères, reste faible, d'autant plus que les donateurs anglais et suisses tiennent plus à ce qu'on emploie leur argent à acheter des prosélytes catholiques qu'à former des communautés dissidentes. Une chose qui étonna fort, c'est que M. Adolphe Monod, le personnage le plus important du protestantisme français, après M. Viu (abstraction faite, bien entendu, de M. Guizot), déclara, malgré son calvinisme, « vouloir demeurer dans l'Église établie, tout en blâmant amèrement le désordre organisé de cette Église, dans laquelle, sous l'apparence de la tolérance et de la liberté de pensée, on nie non-seulement la vertu obligatoire, mais même l'existence d'une doctrine positive. » (*Pourquoi je demeure dans l'Église établie.* Paris, 1849.)

« D'après la nouvelle organisation donnée par Napoléon III à l'Église protestante de France, les réformés obtinrent les conseils presbytéraux qu'ils désiraient et les

empereurs d'Orient et d'Occident, sous les Carolingiens, sous l'influence de la noblesse romaine, sous celle des empereurs d'Allemagne, des rois de France, durant la lutte des Guelfes et des Gibelins, durant le grand schisme d'Avignon, au temps de la Réforme, au dix-huitième siècle, en face des attaques des cours de France, d'Espagne, de Vienne, et partout il montre, avec une impartiale sagacité, les bienfaits et les

consistoires qui en sont formés ; mais en même temps un conseil central, autorité supérieure que la plupart d'entre eux ne réclamaient pas le moins du monde. Depuis lors, et à plusieurs reprises, se manifesta le désir d'un synode général, dont on se promettait de grands résultats. Mais les protestants les plus influents de Paris s'efforcèrent d'empêcher la convocation de cette assemblée. « A quoi bon, disaient-ils, puisque les consistoires ne sont pas d'accord entre eux? la division ne sera que plus éclatante dans une assemblée générale. On ne réussira qu'à donner aux catholiques le scandaleux spectacle de la désunion des protestants, et on n'obtiendra jamais de majorité imposante dans les questions capitales. »

« Il est naturel qu'une pareille situation arrache aux hommes sérieux les plaintes les plus amères. Dernièrement encore ils avouaient qu'elle est intolérable (*Gazette ecclésiastique de Messner*, 1860, p. 48); qu'il n'y a pas d'autorité qui puisse veiller à ce que le clergé n'enseigne pas des doctrines antichrétiennes; que la communauté des réformés de France, dans l'absence complète de tout symbole, de toute espèce de discipline, n'est pas, à proprement parler, une Église; qu'elle n'est qu'un institut édifiant fondé par Napoléon Ier, pour des chrétiens non catholiques. « L'Église, dit l'*Espérance* (rédigée par M. Grandpierre), est sur la voie de l'individualisme et du morcellement le plus complet. Chaque consistoire ordonne des prédicateurs à sa guise, celui qui veut être ordonné n'est pas tenu de prouver la conformité de ses croyances avec celles de l'Église, car l'Église n'a pas de doctrine; il suffit qu'il remette au consistoire une confession qu'il a rédigée lui-même, et, si elle plaît aux autorités consistoriales, il est ordonné. » — « Or, dit Link (*Esquisses religieuses sur la France évangélique*, Göttingue, 1855, p. 22), le quart seulement des consistoires est chrétien, et, partout où se trouve un pasteur incrédule, on est sûr que les anciens se rattachent à lui. Chaque consistoire constitue une Église propre, vivant dans une complète indépendance à l'égard des autres. Le prédicateur Grandpierre, de Paris, voulant donner un tableau favorable de l'état de l'Église réformée en France, devant l'assemblée tenue à Berlin en 1857, dit : « On peut affirmer que sur mille pasteurs protestants en France, dont six cents sont réformés, trois cents luthériens, cent indépendants, il y a en au moins cinq à six cents orthodoxes » (dans le sens de l'alliance). Mais l'*Annuaire* de 1858, publié par les autorités protestantes elles-mêmes, présente des données très-différentes. D'après l'*Annuaire*, il y a 530 prédicateurs réformés, 253 luthériens, 23 indépendants, en tout 806. D'après la statistique officielle du gouvernement français, il y a 480,507 réformés et 267,825 luthériens, ensemble 748,332 protestants. L'*Annuaire*, par son silence à ce sujet, confirme les données du gouvernement.

« Ainsi le traitement officiel du gouvernement et la négation de la doctrine catholique sont les seuls liens qui maintiennent l'Église réformée de France. Cette Église n'a ni dogme, ni symbole, ni théologie, ni discipline, et un culte nu, sec et aride, réduit à la prédication, à quelques lectures du sacristain et au chant des psaumes. Personne ne peut dire d'après quels principes elle est régie. Enfin de nouveaux phénomènes se produisent dans le sein d'une Église déjà si divisée : une secte qui rejette toute fonction ecclésiastique, tout vestige d'organisation religieuse, et ne tolère que le culte particulier de chacun, l'adoration individuelle, s'est introduite

fautes de la Papauté, la différence de l'administration temporelle des Papes et de leur gouvernement spirituel; il suit la Papauté jusqu'à sa chute temporaire sous Napoléon; il parcourt les règnes de Pie VII, de Léon XII, de Pie VIII, de Grégoire XVI, et arrive enfin à l'avénement de Pie IX. Il raconte les merveilles du commencement de son règne, l'amnistie, les réformes, le statut fondamental, toutes les espérances conçues par les amis du Saint-Siége et de la liberté, jusqu'au moment où tout s'écroule sous le poignard d'un assassin, où l'illustre Rossi paye de sa vie son dévouement éclairé à la cause du Pape et de son pouvoir temporel.

C'est ainsi que le savant historien, ayant mis sous nos yeux le double tableau de l'influence de la Papauté et de la Réforme sur la liberté religieuse, civile et politique, des États catholiques et des États protestants, se trouve enfin en face des problèmes que soulève la situation actuelle des États de l'Église et du pouvoir temporel du Pape.

Trois surtout de ces problèmes éveillent l'attention du Dr Döllinger :

Le premier est celui de la sécularisation des charges et des emplois dans le gouvernement pontifical ;

Le second est celui de la législation et de la légalité;

Le troisième, celui de la liberté religieuse.

Et voici de quelle manière l'auteur pose ces problèmes et y répond :

1° Pour bien comprendre la situation critique où se trouve le gouvernement du Pape en face des exigences de son peuple, il ne faut pas oublier deux choses : d'abord que, les gouvernements appartenant essentiellement aux peuples qu'ils régissent, et devant posséder naturellement leurs qualités et leurs défauts, puisqu'ils en sortent et sont toujours plus ou moins faits à leur image, on ne peut raisonnablement reprocher au gouvernement pontifical le manque d'énergie et de vigueur, puisqu'il réfléchit, sous ce rapport, le caractère même de la nation qu'il dirige; en second lieu, qu'une fois que la mésintelligence s'est glissée entre le peuple et le gouvernement, que la confiance a disparu, le peuple mécontent met à la charge des gouvernants les fautes dont il est coupable, les préjudices dont il est lui-même l'auteur; qu'à cet égard les peuples des États de l'Église ressemblent aux Mexicains, qui, lorsqu'ils ont des vêtements usés, en accusent le gouvernement.

Le premier grief qu'on reproche au gouvernement pontifical est fondé sur ce que tous les hauts emplois sont dans les mains du clergé et ne peuvent en général être atteints par les laïques.

parmi les protestants français. Dans les Cévennes, les sectes succèdent aux sectes, ce sont les quakers, les wesleyens, les inspirés, les convertis, les prédestinatianistes-stricts. Dans une seule paroisse située près de Nîmes, on compte six sectes. »

On a répondu d'un côté que sous le pape, souverain ecclésiastique, l'administration supérieure doit être dirigée par des ecclésiastiques de talent; que d'ailleurs il y a un très-petit nombre de laïques capables de remplir ces fonctions. On a répliqué de l'autre : Sécularisez l'administration, et les laïques, ayant une carrière à parcourir, ayant l'espoir de parvenir aux plus hauts emplois, convaincus qu'il vaut la peine d'entrer au service de l'État, s'y prépareront et s'en rendront capables comme partout ailleurs. Tant que vous n'aurez pas opéré cette réforme radicale, vous n'aurez dans vos sujets laïques que des mécontents, qui conspireront et n'auront de repos qu'avec un changement de gouvernement, ou des gens fidèles et instruits, mais d'un caractère indépendant, qui ne voudront pas obéir à un supérieur ecclésiastique, et admettre le contrôle d'un prêtre se tenant à la porte de toutes les carrières, pour rendre témoignage à la foi et à la pratique religieuse, sans lesquelles personne n'est reçu à remplir une charge publique. Nous voulons, disent les Italiens éclairés, non l'exclusion des ecclésiastiques, mais la cessation du gouvernement d'une caste, l'introduction du principe de l'égalité dans la hiérarchie séculière, la participation du pays à l'administration de ses affaires.

Ici l'auteur se demande, puisque dans d'autres pays on voit des laïques et des ecclésiastiques, placés dans la même catégorie, vivre en paix les uns à côté des autres et agir en commun pour le bien général, par exemple dans les universités d'Allemagne, si on ne pourrait atteindre le même but dans les États de l'Église, en supposant, comme condition, l'égalité des droits et des devoirs, la libre concurrence, et l'appréciation des candidats d'après leurs capacités personnelles et les services rendus, et non uniquement d'après la corporation à laquelle ils appartiennent.

2° Le second problème à résoudre est celui de la législation. On se plaint en général de ce qu'on ne connaît pas dans les États de l'Église le pouvoir paisible, ferme et souverain de la loi, et de ce que l'arbitraire du fonctionnaire se substitue trop souvent au texte légal ; un gouverneur déclare qu'un accusé ne peut être convaincu, faute de preuves; toutefois il le condamne à être retenu en prison pendant huit jours, au pain et à l'eau. Le cardinal Bernetti, d'ailleurs de si prudente mémoire, ordonne, à l'égard d'un accusé dont la culpabilité ne peut être démontrée, qu'à la première faute, non-seulement on lui appliquera la peine légale, mais cinq ans de travaux forcés en sus.

Ici encore l'auteur se demande si la souveraineté du Pape ne pourrait pas subsister, en faisant participer le peuple à la législation, en rendant aux corporations leur mouvement autonomique, en accordant une liberté de la presse modérée, en séparant la religion de la police,

en finissant par conquérir l'opinion publique, sans laquelle il est impossible de gouverner. Pourquoi le gouvernement du Pape n'a-t-il pas pour lui cette opinion indispensable? L'administration de Pie IX n'est-elle pas sage, bienveillante, douce, pacifique, économe, appliquée aux institutions utiles, avide d'améliorations? Tout ce qui dépend directement de Pie IX n'est-il pas digne du chef de l'Église, noble, libéral, paternel? Quel prince fait moins de dépense pour sa cour et ses besoins particuliers? L'administration financière ne s'est-elle pas améliorée, la valeur du sol n'a-t-elle pas augmenté, l'agriculture n'est-elle pas florissante, n'aperçoit-on pas partout, au dire de tous ceux qui ont attentivement étudié le gouvernement de Pie IX, des marques réelles de progrès? Tout ce qu'on peut attendre d'un souverain dévoué au bonheur de ses sujets se réalise chaque jour dans les actes de Pie IX, qui trouve son unique joie dans les bienfaits qu'il répand autour de lui, et prouve, par son exemple, que la Papauté, même comme pouvoir temporel, pourrait, par de sages élections, être la plus excellente des institutions humaines.

« Voici un homme, encore dans la force de l'âge et la plénitude de ses facultés, qui, après une jeunesse sans reproche, après avoir scrupuleusement rempli les graves fonctions de l'épiscopat, a été élevé à la plus haute des dignités, à la puissance souveraine. Il n'a aucun goût dispendieux, il n'a d'autre passion que celle de faire du bien, d'autre ambition que celle d'être aimé de son peuple. Sa tâche journalière se partage entre la prière et le travail ; ses récréations consistent à se promener dans son jardin, à visiter une église, une prison, une institution charitable. Sans besoin personnel, libre de tout lien terrestre, il n'a pas de neveux à établir, pas de favoris à enrichir ; il est accessible à tous, affable pour tous. L'économie de sa maison lui fournit d'abondantes ressources qu'il emploie partout où il y a des besoins à satisfaire, des souffrances à soulager. Comme tous les Papes, il fait construire, non des palais somptueux, mais des établissements d'utilité publique. Outragé, maltraité, payé d'ingratitude, il n'a jamais eu une pensée de vengeance, jamais ordonné un acte de sévérité, il n'a jamais fait que pardonner. Il a bu le calice de la faveur et de la haine populaire jusqu'à la lie. On l'a accueilli aux cris de *Hosanna ;* et les mêmes voix ont crié : *Crucifige.* Ne se laissant ni troubler par la folie humaine, ni entraîner par les intrigues et les passions des hommes, il marche d'un pas égal et ferme dans sa carrière, comme les étoiles dans le firmament.

« Tel, s'écrie l'auteur, j'ai vu le Pape à Rome ; tel il m'a été dépeint par tous ceux qui l'ont connu, avançant intrépidement dans la voie d'un lent martyre, parce qu'il sait que le disciple n'est pas plus grand que le maître ; et que le pasteur d'une Église

dont le fondateur est mort sur la croix ne doit pas fléchir sous la croix qui charge ses épaules ; et tel est le monarque contre lequel en France et en Italie on cherche de toute manière à soulever l'opinion, en soutenant, comme on le fait tous les jours, qu'il est en principe hors d'état de satisfaire aux exigences de l'esprit du siècle, en prétendant, comme M. Gladstone au Parlement d'Angleterre, qu'obligé de rester fidèle au droit canon qu'il a juré de maintenir, il est nécessairement attaché aux conditions d'un gouvernement d'un autre âge, contraint de régir un peuple du dix-neuvième siècle d'après les principes du treizième ; que son administration porte la contradiction en elle-même, qu'elle ne peut se soutenir que par la force des armes, c'est-à-dire qu'il faut que tôt ou tard elle périsse. »

Heureusement, poursuit le docteur Döllinger, la souveraineté pontificale est d'une nature élastique. Elle a déjà survécu à bien des formes diverses. Qu'on compare l'usage que les Papes ont fait de leur souveraineté au treizième et au quatorzième siècle avec la forme de gouvernement introduite par le cardinal Consalvi, et l'on se convaincra qu'il est impossible de rencontrer un plus frappant contraste.

Il est donc vraisemblable que cette souveraineté, quand ce ne serait qu'après une interruption violente, adoptera la forme qui répond au caractère du siècle et aux besoins de l'Italie. Qu'est-ce qui empêche d'imaginer une situation dans laquelle les élections à la dignité pontificale tomberont, non plus, comme autrefois, sur des vieillards usés, mais sur des hommes pleins de vigueur, ayant encore une longue carrière à parcourir ; où le peuple, participant à la gestion de ses propres affaires, sera réconcilié avec son gouvernement ; où les hautes classes seront satisfaites par l'accès qui leur sera ouvert aux grandes charges de l'État ; où l'administration de la justice sera publique et prompte ; où les fonctionnaires seront animés de l'esprit de corps, soutenus par le sentiment de l'honneur, fidèles aux exigences de la probité ; où l'abîme entre le clergé et les laïques sera comblé par l'égalité des droits et des devoirs ; où la police ne se fera plus par des moyens religieux, où la religion ne se traînera plus sur les béquilles de la police ; où le Pape et son domaine seront placés sous la sauvegarde des puissances qui ont garanti la neutralité de la Belgique et de la Suisse, et placé l'intégrité de l'empire turc qui s'écroule sous la garantie du droit européen ; où le Pape, couvert par ce bouclier, maître d'un peuple paisible et satisfait, aura les mains complétement libres ; où les barrières qui, jusqu'à présent, ont séparé les provinces et les moindres contrées de l'Italie les unes des autres seront tombées ; où, en vertu des relations internationales, les têtes ambitieuses des États Romains pourront trouver dans le reste de l'Italie une carrière politique et militaire ; où les sujets du Pape

seront exempts de la conscription, le budget de l'État affranchi des charges d'une nombreuse armée, où quelques brigades de gendarmerie suffiront pour maintenir la sûreté publique ?

Est-ce là une pure imagination, un rêve, une utopie? « Si la perfection doit se rencontrer quelque part sur la terre, a dit Tomaseo, ce doit être dans les États de l'Eglise. » « J'admets cette exigence, dit Mgr l'évêque d'Orléans, comme un hommage involontaire qui nous honore et avec lequel nous devons compter ; et ceux qui, sous prétexte des dogmes, ajoute l'éloquent prélat, entendent que le Pape ne peut mettre son gouvernement en harmonie avec les besoins des temps nouveaux et les vœux légitimes des peuples, déclarent par là même la ruine du pouvoir pontifical comme infaillible. »

3° Le troisième problème à résoudre est celui de la liberté religieuse.

On dit : La liberté religieuse, sous le double rapport de la liberté de toutes les religions et de la liberté de choisir une autre confession que celle de la majorité, est une condition à laquelle aucun État en Europe ne peut plus se soustraire. Elle est introduite dans toute l'Italie. Mais jamais le Pape ne l'accordera.

L'auteur considère cette difficulté comme résolue par le fait ou du moins en train de se résoudre. La vie réelle tranche souvent des nœuds qui, en théorie, semblent inextricables. On a fait dans les États de l'Église, comme ailleurs, des essais pour gagner à prix d'argent des prosélytes au protestantisme. Jusqu'ici les tentatives ont été vaines. En supposant que des changements eussent lieu, serait-il au pouvoir des autorités pontificales d'employer de sérieux châtiments contre les transfuges? pourrait-on les contraindre à revenir au culte qu'ils auraient déserté? On sait à quel degré est développé l'art moderne d'exercer une pression sur un gouvernement qui déplaît par la voie de la diplomatie, de l'agitation, des attaques publiques de la presse, par les discours parlementaires qui ressemblent passablement à une intervention armée. L'histoire Mortara a été un des événements les mieux accueillis et les plus exploités par tous les ennemis de l'Église et du Saint-Siége. Si donc un Italien, devenu protestant, était dénoncé à l'inquisition et emprisonné par elle, qu'arriverait-il? Un cri universel de mécontentement s'élèverait depuis la Norvége jusqu'à la Sicile; les journaux, les réunions populaires, les parlements, les chambres, s'empareraient de l'affaire; l'agitation soulevée à propos de Madiaï à Florence recommencerait sur de plus grandes dimensions, et des puissances, qu'il n'est pas besoin de nommer, saisiraient avec empressement ce prétexte pour enlever au Pape le reste de son pouvoir temporel. Et où seraient les mains qui, dans ce cas, se lèveraient pour protéger le Pape? Si l'introduction du protestan-

tisme en Italie devenait un fait sérieux, si le protestantisme obtenait de l'influence sur les idées et les sentiments de la Péninsule, ce serait certainement un échec incalculable porté au pouvoir temporel du Pape, et la réconciliation du souverain Pontife avec l'esprit national de l'Italie serait peut-être à jamais impossible. Mais il n'en sera rien, il n'en peut rien être. Même dans les siècles où les idées protestantes possédaient la plus grande puissance et la force d'attraction la plus victorieuse, où le protestantisme était devenu réellement populaire au nord de l'Europe et s'était rendu maître de la conscience et de la vie du peuple allemand, même alors le protestantisme ne préoccupa en Italie que quelques têtes savantes et quelques prêtres apostats. Le peuple italien n'en fut nulle part sérieusement ému. Le véritable produit de l'esprit protestant en Italie, le contingent que ce pays apporta aux mouvements religieux du seizième siècle, fut le socinianisme, c'est-à-dire la négation même du christianisme. Aujourd'hui que les idées, si puissantes il y a trois cents ans, ont perdu en majeure partie leur force d'expansion, il n'est en aucune façon probable que, même avec l'appui du gouvernement piémontais et l'or de l'Angleterre, elles fassent la moindre conquête sérieuse parmi les peuples d'Italie. L'Italien ne deviendra jamais calviniste ni luthérien. Tout ce qu'on pourra obtenir sera de précipiter dans l'incrédulité formelle un certain nombre d'esprits déjà étrangers à toute pratique religieuse, à toute foi positive. Le protestantisme ne peut être qu'une force négative, perturbatrice, destructive en Italie : il n'y fondera jamais ni croyance, ni culte, ni église.

Ici le docteur Döllinger s'arrête dans ses *desiderata*, et, récapitulant les réformes possibles et probables qui devront, à son avis, rendre au pouvoir pontifical, un jour ou l'autre, dans un avenir prochain ou éloigné, son autorité sur l'esprit des populations romaines, il rappelle que toutes ces réformes, recommandées au Saint-Siége par la France, par l'Autriche, ont été conditionnellement acceptées par le cabinet romain, qui déclarait, le 14 avril 1860, à M. le duc de Grammont, que le Saint-Siége considérait la question des réformes comme résolue *en principe*, mais qu'il persévérait à ne pas les proclamer jusqu'à ce qu'il eût été remis en possession des provinces annexées à la Sardaigne. L'auteur rappelle qu'antérieurement déjà le Pape avait déclaré qu'il était prêt à introduire les réformes proposées par les puissances, mais *sous la condition* (aussi juste qu'inévitable) que les puissances lui garantiraient l'intégrité des États de l'Église. On refusa la condition à Paris. Lord John Russell dit en plein parlement que les cours de Vienne et de Madrid avaient pressé le cabinet des Tuileries de s'unir aux puissances catholiques pour délibérer en commun sur les affaires des États de l'Église, mais que la France rejeta la propo-

sition, sous prétexte que l'Angleterre, la Prusse et la Suède avaient pris part aux décisions de la paix de Vienne sur les États de l'Église, réponse dérisoire, puisque dans ces dernières années tout avait été décidé entre Turin et Paris, sans qu'on eût songé à consulter ni la Prusse ni la Suède.

« Qui ne serait tenté, s'écrie l'auteur ému, en présence d'une situation aussi douloureuse et aussi humiliante, de préférer une crise, même sous la forme d'une catastrophe, à la prolongation de ce que nous voyons aujourd'hui? Quand le Piémont arracherait à Rome le reste des États de l'Église, la légitime possession du Pape serait interrompue, mais non abolie. La Papauté a déjà vu s'écrouler bien des trônes. Le siége de saint Pierre durera au delà du royaume d'Italie et de maint autre empire. Il peut attendre patiemment : *patiens*, *quia æternus*. « La force du Pape, écrit lord Cowley, le 19 janvier 1859, au comte de Malmesbury, est dans sa faiblesse; que voulez-vous faire d'un homme qui, dès qu'on l'opprime, s'écrie : Faites de moi ce que vous voudrez ; chassez-moi de Rome, mais n'oubliez pas que je suis Pape, que je reste Pape, que je sois sur le trône de saint Pierre ou sur une roche nue. »

Rome a plus besoin du Pape que le Pape de Rome. L'absence prolongée du Pape sera la ruine infaillible de cette ville. « A Rome, dit Cernuschi, un des révolutionnaires romains de 1849, revenu de ses erreurs, à Rome, au-dessus des catacombes, au milieu des basiliques, à côté du Vatican, il n'y a pas de place pour une tribune populaire, moins encore pour le trône d'un roi. — Que Rome en fasse donc l'expérience et apprenne à ses dépens, ce qui lui vaut mieux d'être la résidence de Victor-Emmanuel ou la métropole de la catholicité. Quoi qu'il arrive, nous serons témoins de ce que le quatorzième siècle a vu. Des députés romains viendront supplier le Pape de rentrer dans sa ville repentante et fidèle. »

Il est évident qu'en principe le gouvernement français a renoncé au maintien des États mutilés du Pape. Car après s'être prononcé pour une confédération, qui eût été la garantie de la durée du pouvoir temporel du Pape, il a reconnu, le 25 juin de cette année, le nouveau royaume d'Italie, et peu de jours après le gouvernement piémontais a déclaré publiquement qu'il ne fallait pas se laisser tromper par les apparences ; que le Piémont, en temps utile, avec l'assentiment de la France, entrerait dans Rome et ferait acclamer la capitale du royaume dans lequel il incorporerait le reste des États de l'Église.

Il n'y a donc plus en Europe aujourd'hui aucune puissance qui veuille ou qui puisse assister longtemps le Pape pour la conservation de ce qui lui reste de ses États.

Trois grands peuples luttent actuellement pour la domination du

monde, et tous trois sont engagés dans le pénible enfantement de constitutions nouvelles : le monde latin sous l'hégémonie de la France, le monde slave sous la primatie de la Russie, le monde germanique sous la prépondérance de l'Angleterre. Les intérêts protestants prédominent dans la race germanique par l'Angleterre et la Prusse ; et de là vient que depuis deux ans l'Angleterre se montre hostile aux États de l'Église, travaille à la ruine du Saint-Siége, et que la Prusse conspire au même but, dans un double intérêt : dans l'intérêt de sa religion, car elle s'applaudit à ce titre de toutes les humiliations du Saint-Siége; dans l'intérêt de sa politique, car elle aspire au triomphe du principe des annexions et des plébiscites, pour pouvoir l'imposer à son tour à l'Allemagne. La race slave ou est soumise à l'influence russe, ou se tient à part, subordonnant tout au grand intérêt de la nationalité, prête par conséquent à sympathiser avec la nationalité italienne et à s'armer contre les États de l'Église.

L'Allemagne catholique, manquant de centre politique et d'un foyer d'action qui s'étende au delà des frontières germaniques, depuis l'affaiblissement de l'Autriche, est impuissante dans cette question. Dès lors l'Espagne, étant sous la tutelle de la France, celle-ci seule et l'Italie restent comme agents prépondérants, devant décider en dernière instance (sauf l'intervention divine) du sort de la souveraineté pontificale. Lorsqu'en 1849 la France républicaine restaura par l'ascendant de ses armes le Pape chassé par la révolution, la majorité de la nation était favorable au Pape. Le gouvernement libéral de Rome, par ses efforts réformateurs, s'était acquis l'assentiment de toute l'Europe et avait rendu le Pape le plus populaire des princes. Mais, dès que les armes de la France l'eurent rétabli et que l'administration ecclésiastique fut elle-même restaurée tout entière, que le statut fondamental fut aboli, et avec lui la forme du gouvernement représentatif qu'il avait créé, dès qu'on vit ressusciter des choses qu'on croyait à jamais évanouies, l'esprit des Français se modifia. Pendant dix ans les journaux prirent à tâche de décrier le gouvernement papal et de représenter le régime clérical comme un mal absolument incurable. En vain les voix les plus éloquentes se sont élevées en France pour défendre la cause du Pape ; en vain les mandements des évêques ont pris énergiquement fait et cause pour le Saint-Siége : ni les uns, ni les autres n'ont pu exciter une réaction efficace en faveur du pouvoir temporel du Pape; et, si l'Empereur retirait ses troupes de Rome, on peut prévoir que le mouvement qui en résulterait en France ne prendrait pas un caractère fort alarmant pour le gouvernement impérial.

C'est donc la nation italienne, la nation à laquelle appartiennent le Pape, les prélats et la curie romaine, qui résoudra la question, et c'est précisement le côté désolant de la situation actuelle. La majorité

active de la nation semble décidée à ne pas tolérer plus longtemps le gouvernement temporel du Pape dans la Péninsule.

Lorsque, dans d'autres temps, les Papes étaient menacés, les Italiens se rangeaient de leur côté ou demeuraient passifs. Aujourd'hui personne, dans la littérature périodique, sauf l'*Armonia* de Turin et la *Civiltà* de Rome, ne prend parti pour le Pape ; tous les journaux proclament hautement que pour le bien de l'Italie il faut que le Pape soit dépouillé de ses États, la grandeur et l'unité de l'Italie demandant ce sacrifice trop longtemps retardé. Il faut que l'Italie soit une et puissante, comme la France, sa formidable voisine.

L'Italie décidera donc du sort de la Papauté, et c'est parce qu'elle en décidera, qu'un temps viendra où elle se réconciliera avec la Papauté et le rétablissement de son pouvoir temporel au milieu d'elle. La malheureuse oppression exercée par l'Autriche sur l'Italie a été jusqu'à présent la cause principale pour laquelle la haute valeur politique du Saint-Siége, rempart moral pour toute l'Italie, a été si complétement méconnue par la nation.

Depuis quinze cents ans le Saint-Siége est le pivot autour duquel se meut l'histoire de l'Italie. L'institution la plus forte, la plus puissante, la plus grandiose dans la Péninsule, a été le Saint-Siége; c'est parce que l'Italie a possédé le Saint-Siége qu'elle a eu une valeur immense dans l'histoire du monde. Si le Saint-Siége était perdu pour l'Italie, le soleil aurait disparu de son firmament. La séparation entre la nation et la Papauté ne serait foncière, complète, qu'autant que l'Italie deviendrait, ce que quelques-uns rêvent d'en faire, une nation purement militaire, toujours prête à la guerre et à la conquête. Mais cette destinée est contraire, antipathique à la nature et aux tendances des Italiens modernes; l'essor militaire du moment n'a pas atteint la masse du peuple et ne durera pas. Depuis quatorze cents ans, depuis Léon Ier, tout affaiblissement de la Papauté a été un abaissement pour l'Italie, la majesté du siége de saint Pierre a toujours fait la grandeur et la gloire de l'Italie; quand les Italiens s'arment contre le Saint-Siége, quand ils se partagent ses dépouilles, quand ils se couvrent des lambeaux de son patrimoine, ils deviennent félons, ils commettent un suicide. Les Italiens, qui l'oublient aujourd'hui, se souviendront que la Papauté est un dépôt que Dieu a mis entre leurs mains, et dont ils sont responsables.

Les hommes les plus éminents de l'Italie moderne ont reconnu qu'une unité monarchique est contraire au caractère et à l'histoire de ce peuple, antipathique à son esprit municipal. Balbo, Gioberti, Rosmini, Galeotti, tous se sont prononcés en faveur d'une confédération, et ont considéré un royaume uni d'Italie comme une impossibilité. Il ne manque pas d'Italiens raisonnables de nos jours qui ne voient dans

les efforts pour construire l'unité de l'Italie que la vaine tentative qu'on ferait de placer un comble sur une maison qui n'aurait ni fondements ni murailles.

Une confédération des États italiens, dont le Pape eût été le chef et le modérateur, tel était l'espoir patriotique de Pie IX et le but auquel il aspirait ouvertement. Quand l'unité annexioniste du Piémont sera tombée, quand les Italiens seront las du joug des fonctionnaires piémontais, quand leurs épaules seront suffisamment écrasées et saignantes, ils réclameront la confédération, comme l'ancre de salut. On n'improvise pas une unité nationale. Il faut des siècles pour cela. Le Piémont n'est sous aucun rapport capable d'accomplir la fusion des diverses portions de l'Italie, si opposées de mœurs, d'institutions, de tendances, d'origine et de dialectes ; ni le reste de l'Italie ne deviendra piémontais, ni le Piémont ne sera absorbé dans le reste de l'Italie. Hormis l'esprit militaire, qu'anime le Piémont, tandis qu'il manque partout ailleurs dans la Péninsule, la population piémontaise ne possède aucune des qualités de race qui pourraient lui assurer la prépondérance intellectuelle et politique en Italie.

Quant aux promesses que le gouvernement de Turin fait au Pape, ce qu'il a fait offrir antérieurement, sous M. de Cavour, par le P. Passaglia, ce qu'il a de nouveau offert par M. Ricasoli, n'est pas un mystère. L'Italie, disait M. de Cavour, le 26 mars 1861, émancipera l'Église de l'État, et posera sa liberté sur les bases les plus larges. On reconnaîtra au Pape, aux cardinaux, comme princes et conseillers du Pape, tous les droits et priviléges personnels de la souveraineté et de l'inviolabilité, on ne refusera pas une dotation en biens-fonds, exempte d'impôts, car on reconnaît à Turin que le Pape ne peut être un simple pensionnaire de l'État ; mais, dans ce cas, la *souveraineté du Pape reconnue, et le domaine libre accordé constituent tout simplement, par leur union, un nouvel État ecclésiastique*, ou du moins le commencement de cet État. On ne ferait donc qu'enlever au Pape ce qui lui appartient, pour lui donner ce qui appartient à d'autres. Et, en tous cas, on demande quelles garanties les Turinois ou le futur gouvernement romain donneraient au Pape et au monde catholique. Qui garantirait les garanties? C'est un gouvernement, qui se vante de sa déloyauté, qui ne reconnaît ni droit des nations, ni traités, ni légitimité, ni propriété, qui ne reconnaît que la force brutale et l'autorité des faits accomplis, un gouvernement qui viole les lois politiques, civiles, morales et religieuses, c'est un tel gouvernement qui sérieusement garantirait la liberté de l'Église, l'indépendance et l'inviolabilité du Pape? Qu'on demande aux Brofferio, aux Gallenga, pour qui l'Église est un bloc inerte, dont on fait aussi bien un banc qu'une idole, quel sort ils réserveraient à cette Église prétendue libre,

à ce Pape soi-disant inviolable. Ils commenceraient par affranchir l'Église du poids de ses derniers revenus. Après l'avoir réduite à la mendicité, on pourrait procéder avec elle comme on agit avec les mendiants. L'abolition des corporations religieuses, le pillage des couvents, l'expulsion des évêques, n'auraient été que les prémisses de la nouvelle ère de liberté promise à l'Église.

Il est donc absolument impossible que le Saint-Siége soit vraiment libre dans un royaume comme celui du Piémont. Quand les hommes d'État actuels et leurs successeurs immédiats auraient sérieusement la volonté de ne pas violer sa liberté, de respecter ses derniers priviléges, les circonstances finiraient par être plus fortes qu'eux. La presse quotidienne, achevant l'œuvre si largement ébauchée, ne cesserait d'exciter, d'irriter les esprits contre le Pape et ses conseillers, accusés un jour d'être de secrets conspirateurs, dénoncés le lendemain comme des séditieux. On soulèverait bientôt contre eux tout l'appareil et les rigueurs de la police. En vain il existerait des traités. A la première occasion les avocats et les journalistes sauraient bien balayer l'inutile trame des stipulations internationales. Les Barère d'Italie surpasseraient leurs devanciers de la Convention en phrases sonores, en mesures brutales, ils agiraient envers la Papauté comme leurs prédécesseurs envers la royauté, avilissant pour détruire, et les Épigones de la Convention italienne ne tarderaient pas à prononcer l'arrêt de mort de la Papauté.

Si l'on arrive réellement à cette extrémité fatale, que le Pape n'ait plus qu'à choisir entre la soumission ou l'exil, il choisira, qui peut en douter? l'exil! L'exil? mais le Pape est partout chez lui dans le monde catholique. Il ne serait étranger que parmi les sectateurs d'une foi autre que la sienne.

Sans doute, une séparation temporaire entre le Pape et Rome entraînera de graves perturbations dans la marche des affaires ecclésiastiques. Le personnel de la cour romaine, celui des congrégations ecclésiastiques, est trop nombreux pour être transporté en masse dans un pays étranger. Autrefois le mécanisme de l'administration ecclésiastique était beaucoup plus simple, et, lorsque le Pape, ce qui arrivait souvent, établissait sa résidence ailleurs qu'à Rome, lorsqu'il passait les Alpes, tout le personnel de la curie le suivait et trouvait place dans une seule abbaye de France. La nécessité de quitter Rome présenterait donc de nombreuses difficultés. Mais il faudrait de deux maux choisir le moindre, et, certes, la translation temporaire du siége pontifical serait un mal infiniment préférable à un renoncement en principe, sur lequel on ne pourrait plus revenir.

Où le Pape se transporterait-il?

Une translation du Saint-Siége en France, dans les conditions

actuelles, serait une provocation formelle au schisme, ou du moins fournirait de justes prétextes à ceux qui veulent limiter les droits du Pape et relâcher les rapports entre la cour romaine et les Églises particulières; elle mettrait de terribles armes entre les mains des gouvernements qui ne cherchent qu'à entraver l'influence de l'autorité pontificale sur les esprits et les populations catholiques.

Si la curie romaine devait résider un temps donné en Allemagne, les prélats se convaincraient que le peuple germanique, pour être et demeurer religieux et catholique, n'a pas besoin du concours de la police, que son Église sait parfaitement se tirer d'affaire sans le saint office, que les évêques, quoiqu'ils ne puissent ou parce qu'ils ne peuvent pas employer des moyens de contrainte, sont honorés par le peuple comme des princes; ils reconnaîtraient que les catholiques y ont combattu sincèrement et sans arrière-pensée, pendant des années, pour arracher l'Église aux entraves d'une bureaucratie despotique; ils trouveraient que le clergé allemand est prêt à bénir le jour où il apprendra que la position du Pape est libre et assurée, sans que les prêtres aient plus à prononcer de sentence de mort, à s'occuper de finances, de police, de loterie ni de spectacle. Ils s'apercevraient enfin que les catholiques allemands réclament unanimement l'indépendance du siége apostolique, la possession des États légitimes et séculaires du Pape, sans être les admirateurs d'un système politique absolument moderne, mélange hybride du mécanisme napoléonien et de l'administration ecclésiastique.

Ces expériences porteront leurs fruits, quand l'heure du retour aura sonné, quand la restitution aura été effectuée. Et cette restitution aura lieu, que le royaume d'Italie se consolide, ou, ce qui est évidemment plus probable, qu'il s'écroule. Le temps viendra où le peuple italien désirera faire sa paix avec la Papauté, où il reconnaîtra combien Tomaseo avait raison de dire : « Ce serait une folie pour l'Italie que de rejeter la Papauté, qui est à la fois son glaive et son bouclier, et de la livrer à une autre nation. »

En attendant, Pie IX et les hommes de son conseil tireront de l'histoire de la Papauté, qui a déjà si souvent survécu à l'exil et aux restaurations, la leçon de l'avenir. L'exemple des Papes courageux et résolus du moyen âge les éclairera. Il ne s'agit pas de subir le martyre, de demeurer près du tombeau des apôtres ou de descendre dans les catacombes. Il s'agit d'abandonner le sol de la servitude et de s'écrier sur un sol libre : Le lien est rompu, et nous sommes libres ! Pour le reste, Dieu y pourvoira, les dons et les sympathies du monde catholique, les partis en Italie, y pouvoiront eux-mêmes. Lorsque ces partis seront épuisés dans leurs luttes intestines, lorsque le peuple désabusé sera fatigué de la domination des soldats et des avocats, et comprendra de-

rechef la valeur d'une autorité spirituelle et morale, il sera temps de penser au retour dans la ville éternelle. Dans l'intervalle, le temps et les hommes, instruments de la Providence, auront fait évanouir les choses dont on se tourmente à garder la possession, et à meilleur droit que le cardinal Consalvi, dans la préface du *Motu proprio* du 6 juillet 1816, on pourra dire : « La providence divine, qui dirige les choses humaines, de telle sorte que du plus grand malheur naissent souvent les avantages les plus nombreux, semble avoir voulu que l'interruption du gouvernement papal aplanît la voie d'une forme plus parfaite de ce gouvernement sacré. »

On le voit : nous avons voulu laisser parler l'auteur lui-même, afin que nos lecteurs pussent juger, pièces en mains, et apprécier directement l'état des esprits en Allemagne, au milieu de cette grande controverse. L'auteur dit la vérité sans phrase. Il signale le mal, indique ce qu'il croit le remède, apprécie le danger du moment et compte sans hésiter sur l'avenir de la Papauté et de son pouvoir temporel.

Le Pape souverain, libre et indépendant, dans Rome et les États de l'Église, avec un gouvernement plutôt laïque qu'ecclésiastique, ou du moins donnant accès également à tous ses sujets de toute condition à tous les emplois de l'État, avec des institutions libérales, avec une législation fixe et inviolable, et la liberté religieuse pour tous, tel est, à ses yeux, l'avenir désirable et probable de la Papauté.

L'impossibilité pour le Pape de demeurer actuellement à Rome, l'utilité de son éloignement momentané, les dangers de son séjour en France, les avantages de sa résidence en Allemagne, tels sont, à son avis, les faits qui ressortent du présent.

Si nous avons cru devoir faire connaître à nos lecteurs ces conclusions, auxquelles le nom de l'auteur donne tant de poids, et qui répondent si victorieusement anx calomnies dont cet homme éminent a été l'objet, nous n'y donnerons pourtant pas, on le conçoit, une adhésion sans réserve. Si nous partageons toutes les convictions de l'auteur sur l'avenir certain de la Papauté et de son pouvoir temporel, sur la restitution intégrale ou partielle des États romains, nous conservons plus de doutes sur les moyens que l'auteur indique comme indispensables pour la réorganisation du gouvernement pontifical. Nous croyons que, le moment venu, lorsqu'il aura recouvré sa liberté d'action, nul mieux que le Pape ne saura apprécier ce qui, dans les institutions modernes, dans les vœux légitimes des peuples, pourra s'adapter à la forme du gouvernement pontifical, qui aura toujours et nécessairement un caractère spécial. Nous ne pensons pas que le bien absolu soit plutôt dans une forme que dans une autre, dans telle constitution plutôt que dans telle autre ; c'est la tendance générale, c'est la disposition des esprits, c'est le mouvement

des intelligences, ce sont les aspirations de la conscience publique, qui font et défont les institutions, et successivement tournent à l'avantage de l'humanité le gouvernement patriarcal, monarchique, absolu, féodal, représentatif, républicain, démocratique, sans que la perfection soit plus ici que là, plutôt sous tel régime que sous tel autre. La parole du Christ est vraie, en politique comme en morale : « Cherchez d'abord la justice de Dieu, et le reste vous sera donné par surcroît. » Rendez les peuples justes, et vous les gouvernerez comme ils voudront et devront l'être. Rendez au peuple romain la conscience de sa vraie mission dans ce monde, et il acceptera avec reconnaissance telle forme de gouvernement sage, prudente et raisonnable que vous lui appliquerez. Jetez-le hors de sa voie, faites-lui rêver des conquêtes, faites-en un peuple de commerçants et d'industriels, et il ne sera pas plus satisfait, plus heureux et plus stable qu'il ne l'a été sous la démagogie d'Arnaud de Brescia, sous la démocratie de Rienzi, sous l'oligarchie des Colonna et des Ursins, sous l'administration de M. de Tournon, préfet du département du Tibre, ou qu'il ne le serait sous le sceptre de Victor-Emmanuel, roi d'Italie.

I. Goschler, ch. h

MÉLANGES

NÉCROLOGIE

LE BARON D'ECKSTEIN

« M. d'Eckstein est l'un de ceux qui, parmi nous, a le mieux gardé « la dignité de son caractère et la suite de ses doctrines. »

Ce témoignage si remarquable, rendu par le Père Lacordaire, à un homme qui avait écrit contre lui, est toute une oraison funèbre. Il résume à merveille une longue vie généreusement dépensée au service de toutes les saintes causes de ce siècle, sans en avoir déserté une seule, comme sans les avoir jamais compromises.

Ferdinand d'Eckstein était Danois. Né à Altona (d'autres disent à Copenhague) en septembre 1790, de parents israélites, il étudia, dit-on, à Gœttingen, certainement à Heidelberg, où il embrassa le luthéranisme; puis il voyagea en Suisse et en Italie. Nous le trouvons à Rome en 1809, ardemment occupé de questions religieuses et inclinant de plus en plus vers la foi catholique. Il était dans cette disposition d'esprit quand Pie VII fut enlevé du Vatican et mis au secret à Savone. Ce grand acte d'iniquité révolta la générosité naturelle de Ferdinand d'Eckstein : il abjura sur-le-champ le protestantisme entre les mains de Mgr Ostini, depuis nonce en Suisse. Je tiens de la bouche même de M. d'Eckstein cette particularité sur sa conversion, qui ne s'est jamais démentie.

La captivité du Pape n'était pas faite assurément pour réconcilier le jeune étudiant avec Napoléon, en qui il croyait voir et détestait l'oppresseur de l'Europe. De retour en Allemagne, Ferdinand d'Eckstein prit immédiatement une part active au mouvement secret des associations allemandes pour la délivrance de leur pays ; il se dévoua dès lors à la grande réaction nationale dirigée par le baron de Stein, s'enrôla en 1812 dans le corps franc de Lutzow, et se trouva, dit-on, à cette formidable mêlée de Leipzig, que les Allemands nomment la *bataille des peuples* (*Vœlkerschlacht*).

Quand on voulut transformer le corps de Lutzow en régiment prussien, d'Eckstein s'y opposa avec une telle énergie, que Blücher donna l'ordre de l'arrêter. C'est ainsi qu'il fut conduit à changer de carrière et à renoncer à l'Allemagne. C'était au mois de février 1814. Les événements de la guerre l'avaient amené à Bruxelles, et les commissaires généraux] des puissances coalisées, le comte de Lottum et M. Délius l'accréditèrent auprès du gouvernement que les vainqueurs venaient de mettre à la tête des provinces belges : il avait à peine vingt-trois ans.

D'Eckstein était un adepte de l'école historique allemande, si remarquablement personnifiée dans le baron de Stein et si justement illustrée par Savigny et par Niebuhr. Cette école s'élevait avec force contre le fatal divorce que notre siècle a vu s'accomplir entre le présent et le passé. Non qu'elle voulût l'ancien régime, elle était pleine d'idées généreuses et véritablement libérales; mais elle désirait que les mœurs et les traditions de chaque peuple servissent de point de départ pour améliorer, pour innover même, s'il était nécessaire; elle voulait donner à tout une base historique. C'était, comme on voit, le contre-pied de l'école révolutionnaire.

D'Eckstein tenta vainement d'appliquer sa façon de voir à la restauration de la Belgique. Il eut contre lui, d'une part, les amis de l'ancien régime, qui n'aspiraient qu'à la résurrection servile du passé, sans comprendre la nécessité d'en revivifier l'esprit ; d'autre part, les intérêts nés de la Révolution française, les hommes à qui elle avait donné des places, tous bonapartistes la veille, mais devenus le lendemain de forcenés orangistes. Ceux-ci s'empressèrent de mettre au service de la maison de Nassau leur expérience de commis, avec toute la puissance de la centralisation et de la bureaucratie françaises, pour maintenir et perpétuer au profit de la Hollande l'anéantissement politique du clergé, de la vieille noblesse et même de la vieille bourgeoisie belge.

L'égoïsme des Puissances ne vit malheureusement dans les provinces belges qu'une tête de pont contre la France. Cette tête de pont fut livrée sans conditions à la Hollande, devenue l'alliée de l'Angle-

terre et pouvant servir de débouché aux marchandises britanniques. Le baron de Vincent, un moment gouverneur général de la Belgique pour l'Autriche (qui possédait ce beau pays avant la Révolution française), en remit bientôt le gouvernement entre les mains d'un Hollandais, le baron de Capellen, ami personnel et conseiller intime du futur roi des Pays-Bas. Ce ministre goûta d'Eckstein : la plupart des autorités belges dans la Flandre orientale, dans la province d'Anvers, dans le Hainaut, furent instituées sur la recommandation du jeune Danois. M. de Falk, qui remplaça M. de Capellen dans la faveur du souverain, accorda à d'Eckstein la même confiance. Aussi, lorsque éclata le coup de foudre du mois de mars 1815, ce jeune homme de vingt-quatre ans fut envoyé à Gand avec une autorité presque sans bornes.

C'est là qu'il se fit connaître et aimer de Louis XVIII dans son court exil, mais non sans s'attirer un grand nombre d'envieux et de puissants ennemis. D'Eckstein dès lors dut tourner les yeux vers la France. En 1817, après une mission temporaire dans le grand-duché de Luxembourg, se trouvant en opposition avec le plan suivi par le gouvernement pour l'entière absorption par la Hollande des provinces annexées au nouveau royaume des Pays-Bas, il quitta le service de la maison de Nassau et vint se mettre à la disposition de Louis XVIII. Le monarque le reçut avec bonté, lui conféra le titre de baron et le recommanda en personne à M. Decazes.

Ce ministre était assurément un homme d'esprit; mais ses idées et celles du baron d'Eckstein étaient à des milliers de lieues les unes des autres. J'ose dire même que M. Decazes était absolument incapable de comprendre la façon de voir du nouveau venu, soit en religion, soit en politique. Il se trompa d'ailleurs tout à fait sur son caractère et sur sa personne : sachant que d'Eckstein avait rempli, au moins temporairement, une mission de haute police, à Gand, en 1815, il le nomma commissaire général de police dans le département des Bouches-du-Rhône. D'Eckstein eut le tort d'accepter ce genre de fonctions politiques, pour lesquelles il n'avait aucun goût : le souvenir de cette acceptation a pesé longtemps sur sa considération personnelle; il n'a fallu rien moins qu'une vie toute d'honneur et de désintéressement pour effacer la mémoire de ces quelques mois passés à Marseille à la tête de la haute police. Il ne tarda pas néanmoins à obtenir son rappel par la médiation d'un homme extrêmement remarquable, qui l'honorait de sa bienveillance, M. de Serre, alors président de la Chambre des députés.

Le baron d'Eckstein revint à Paris au mois de juin 1818, et il ne s'en éloigna plus. C'est là qu'il fut retrouvé par M. le baron de Damas, qui l'avait connu à Marseille et qui, appelé au ministère de la guerre (19 octobre 1823), voulut le rapprocher de sa personne et

l'attacha à son cabinet. Le 4 août 1824, M. de Damas ayant succédé à M. de Chateaubriand aux affaires étrangères, d'Eckstein l'y suivit comme politique consultant, sorte de sinécure qu'il a conservée jusqu'à l'avénement de M. de Lamartine en 1848. La faveur que lui accordait M. de Damas fut marquée avec éclat par les actives démarches de ce ministre pour la mise en liberté de M. Cousin, sottement arrêté à Berlin comme suspect de conspirer avec la jeune Allemagne pour une révolution européenne. D'Eckstein se fit beaucoup d'honneur par l'énergie et l'efficacité de son intervention dans cette affaire.

Cependant M. d'Eckstein avait retrouvé à Paris sa vocation naturelle et le mouvement d'esprit pour lequel il était né. Il rechercha, sans nul esprit d'exclusion, les intelligences les plus diversement célèbres : M. de Lamennais et M. Cousin, M. de Lamartine et M. Guizot, MM. Thiers et Mignet, et M. de Montlosier. Rien ne tranchait davantage avec le purisme religieux qui régnait alors. Il lui tardait de prendre rang parmi les écrivains, et c'est dans cette ambition qu'il devint, en 1822, l'un des collaborateurs des *Annales de la littérature et des arts*, avec MM. Abel Rémusat, de Chézy, Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette, Vanderbourg, Ancelot, Victor Hugo, Charles Nodier, etc., etc. Cette revue hebdomadaire était le *Moniteur officiel* de la *Société des bonnes lettres*. Le baron d'Eckstein y inséra un grand nombre d'articles, et il en devint le directeur en 1823. C'est vers cette époque, si je ne me trompe, qu'il dut à M. le baron de Damas la direction du *Drapeau blanc*, dont il essaya de faire un journal indépendant : tentative évidemment prématurée, car ni le temps ni les hommes n'étaient mûrs pour une telle entreprise. Rebuté par cette infructueuse expérience, d'Eckstein résolut de marcher seul et fonda le *Catholique*, recueil mensuel où il se proposait de passer en revue toutes les connaissances humaines en les ramenant à l'unité. Chose prodigieuse! il suffit à lui seul à cette tâche de géant et publia seize volumes *in-octavo* de 1826 à 1829.

Je ne connais pas de mine plus riche que le *Catholique*. D'Eckstein y juge, avec une indépendance bienveillante, mais surtout avec une incontestable supériorité d'esprit et de savoir, les travaux historiques de MM. Thierry, Lingard, Michaud, Guizot, Ballanche; M. de Chateaubriand, M. de Lamennais, M. Villemain, M. Cousin, M. de Lamartine, M. Hugo, Benjamin Constant, Abel Rémusat, Klaproth, Wieland, Voltaire; les encyclopédistes, Montesquieu, Rousseau et son école, Beccaria et Filangieri; le dix-huitième siècle en Allemagne, en Angleterre, en Italie; Goethe, Shakespeare, Schiller, Lenz, Kleist, Novalis. Il fait connaître les chants du peuple serbe, la poésie des Lithuaniens, les *Nibelungen*, les chants épiques et lyriques des Bo-

hêmes, l'ancienne poésie nationale des Russes, celle des Gaëls irlandais et écossais, la poésie épique du moyen âge, celle qui fut propre aux corporations d'arts et métiers aux quinzième et seizième siècles, la tragédie chinoise, la poésie arabe avant l'islamisme, la poésie dramatique indienne et de nombreux épisodes du *Mahabharata*. Il fouille à fond dans les origines et les migrations des peuples, dans les antiquités frankes, germaniques, irlandaises, pélasgiques, indiennes. Cela ne l'empêchait pas de porter, au courant de la plume, les jugements les plus pénétrants sur les questions politiques du moment, sur l'état de l'Europe et de la France, sur le parti royaliste et le parti libéral, sur M. de Villèle et sur le présent et l'avenir de la Restauration au temps du ministère Martignac.

Je ne crois pas qu'aucune œuvre périodique de ce temps-ci (je parle de celles qui ont été publiées en France) soit aussi pleine de choses que l'était le *Catholique ;* je ne crois pas qu'aucune ait offert une telle foule d'idées neuves et de vues originales sur tous les sujets. En posant la plume quelques mois après l'avénement de M. de Polignac aux affaires, d'Eckstein, et il en avait le droit, se rendait à lui-même ce témoignage : « Seul à cette entreprise, réduit à mes propres forces, j'ai soulevé un poids énorme et l'ai roulé avec effort au haut de la montagne. » Mais en même temps, saisi des plus justes pressentiments, il ajoutait avec tristesse : « Qu'il ne m'arrive pas comme à Sisyphe, et que ce poids ne retombe point inutilement à mes pieds ! »

Le baron était résolu de s'enfermer désormais dans ses études et d'aborder la philosophie de l'histoire par masses d'ouvrages détachés, dont la collection devait former un vaste ensemble. Il voulait traiter d'abord des siècles héroïques chez les nations de l'antiquité et du moyen âge, et il annonçait un premier volume sous ce titre : *De la poésie épique chez les anciens Germains et des siècles héroïques dans leurs rapports avec l'histoire de l'Europe moderne*. Le tremblement de terre de 1830 lui enleva bientôt tout espoir de rencontrer un public pour des travaux d'un intérêt aussi peu actuel.

C'est alors que d'Eckstein offrit son concours au *Correspondant*, créé au mois de mars 1829 comme organe spécial de l'*association pour la défense de la religion catholique*, et qui, dès les premiers jours d'août 1830, avait pris pour devise : « Liberté civile et religieuse. » Le baron n'avait rien à désavouer en adoptant cette devise, lui qui écrivait sous la Restauration :

« Aux yeux de mes critiques, Église est synonyme d'intolérance, « d'ignorance, d'illibéralité; et parce que je suis tolérant autant « qu'homme puisse l'être, parce que je cherche à m'instruire, « à m'éclairer, parce que la mauvaise foi même ne pourrait me

« contester la libéralité de mes opinions et de mes sentiments,
« pour toutes ces causes je ne leur semble pas être dans le giron
« de l'Église. Eh bien, c'est tout le contraire : je me croirais mau-
« vais chrétien, détestable catholique, si j'étais persécuteur, fana-
« tique, si je prêchais l'esclavage, l'abrutissement de mes conci-
« toyens. Il est temps enfin que ces accusations banales contre
« le catholicisme aient une fin. »

Ces paroles sont du 2 mai 1829. Ne dirait-on pas qu'elles sont d'hier? N'est-il pas déplorable que cette tactique des rédacteurs du *Siècle* et de l'*Opinion nationale*, pour rendre l'Église odieuse, ait pour complices des écrivains catholiques? Ceux-ci pourtant ont imprimé cent fois que le moyen le plus simple de savoir ce qui profite à la cause de la Religion et ce qui lui est contraire, c'est de prendre le contre-pied du langage de ses adversaires. Comment donc se laissent-ils aller à chanter chaque jour le même air que ces adversaires, à répéter sans cesse comme eux les choses du monde les mieux faites pour faire haïr l'Église et pour réjouir ses ennemis? N'est-il pas temps, en effet, comme l'écrivait d'Eckstein en 1829, que toutes ces calomnies des antagonistes de l'Église aient une fin? N'est-il pas temps au moins que nous cessions de fournir des armes à nos adversaires et que tous les catholiques repoussent comme un seul homme leurs calomnies contre l'Église?

Quant à nous, nous le disons bien haut, non, l'Église notre mère n'est point persécutrice. Non, elle n'est point l'ennemie des vraies lumières, de la vraie civilisation, de la vraie liberté. Non, l'encyclique du 15 août 1832 ne repousse point ces choses. Non, elle ne préconise point le despotisme; non, elle ne canonise point le pouvoir absolu. Elle se borne à recommander la soumission aux puissances établies, et, par conséquent, aux constitutions républicaines comme aux constitutions monarchiques. L'encyclique de 1832 condamne-t-elle la liberté politique? Nullement. Défend-elle de parler et d'écrire sur les affaires publiques? Pas le moins du monde. L'encyclique se borne à revendiquer le droit de censure, que l'Église a toujours exercé, sur tout ce qui met en péril la foi ou les mœurs. Mais elle ne demande point qu'on supprime, ni en France ni en Belgique, l'exercice public des cultes non catholiques, non plus que la faculté de publier des écrits hétérodoxes. Elle exige seulement qu'on ne présente point cet état de choses, ainsi que le faisait l'*Avenir*, comme l'état normal de l'humanité, comme devant être établi partout où il n'existe pas encore. Et la preuve irréfutable que tel est le vrai sens de l'encyclique, c'est que, toutes les fois que des catholiques de France ou de Belgique ont demandé au Saint-Siége s'ils pouvaient en conscience prêter serment à la constitution de leur pays, qui tolère la liberté de l'erreur, le

Saint-Siége leur a répondu affirmativement. Est-ce clair? Bien entendu qu'il s'agit là d'une tolérance civile et non d'une tolérance dogmatique.

Laissons donc là de vaines controverses, qui vivent de mots mal entendus et de mots mal définis. Nous aussi nous sommes soumis, de cœur et d'âme, au vicaire de Jésus-Christ ; nous aussi nous l'avons défendu, nous le défendrons toujours de toutes nos forces. Mais nous n'en croyons pas moins avoir le droit de citer en 1862 ce que disait le baron d'Eckstein au clergé de 1829.

« Craignez qu'on ne vous prive de votre indépendance spirituelle « et qu'on ne vous la prenne en échange de quelques faveurs qui n'en « valent pas la peine. Évitez tout à la fois le rigorisme et le relâche- « ment. Mais gardez-vous de méconnaître le prix de la liberté. Car, « si vous la flétrissiez, en principe, comment revendiquer efficace- « ment pour vous la liberté de fonder des écoles, la liberté de vous « réunir en communautés religieuses, la liberté de vos communica- « tions avec Rome, la liberté de vos assemblées, la liberté de votre « discipline? Croyez-moi, il s'agit moins de foudroyer éloquemment « le libéralisme que d'implanter la foi dans les âmes et de propager, « par la science comme par la sainteté, l'autorité divine de la Reli- « gion. »

Peut-être le baron d'Eckstein avait-il quelques titres à tenir ce langage. Nul, en effet, ne donnait moins de prise aux imputations à l'aide desquelles on est parvenu à déplacer le débat et à rendre suspects, sur ces questions, les hommes qui avaient le mieux mérité de l'Église et le plus glorieusement possédé, durant de longues années, la confiance des catholiques. Ainsi, par exemple, nul n'était moins dévot que le baron d'Eckstein aux idées comme aux hommes de 1789; sous ce rapport, assurément, il avait fait ses preuves. Nul, d'autre part, n'était plus dévoué à l'Église, qu'il aimait d'un amour de néophyte, et jamais, jamais, à aucun degré, il n'avait été gallican. Nul enfin n'était moins suspect en tout ceci de vues personnelles, moins suspect d'engagements ou d'arrière-pensées de parti. Étranger qu'il était à notre pays, on ne pouvait lui imputer, comme on l'a fait à d'autres, d'être légitimiste, orléaniste, fusionniste, *parlementariste;* on ne pouvait lui reprocher, à lui, de regretter la tribune perdue. Impossible donc de lui attribuer un autre mobile que l'intérêt à jamais sacré de la cause de Dieu, si gratuitement compromise par un zèle, à notre avis, mal entendu. Jamais toutefois il n'a pu comprendre que la religion eût quoi que ce fût à gagner à ce que ses défenseurs s'attachassent par-dessus tout à la présenter comme un défi porté à toutes les idées en faveur chez leurs contemporains. Non qu'il dogmatisât sur les questions dont il s'agit, il n'avait pas la moindre prétention de ce

genre, ne voyant point là des questions de théologie, mais des questions d'esprit de conduite. Certes, il était aussi incapable que personne de capituler sur ce qu'il croyait être la vérité. Mais, quand bien même il n'aurait pas aimé la liberté pour elle-même aussi sincèrement qu'il l'aimait, il aurait pensé et il pensait en effet, que, pour attirer les intelligences flottantes, si nombreuses, hélas! de nos jours, il convient de ne pas insister, *d'abord et surtout*, sur les points où la vérité répugne le plus à ces intelligences, sur ceux, par exemple, où elle voit se dresser devant elle, comme un mur d'airain, les préjugés, non pas de quelques hommes seulement, mais de l'immense majorité des hommes de notre temps. Il ne s'agit pas de concessions, de transactions; il s'agit de connaître les hommes, et spécialement les hommes à qui l'on a affaire, les hommes de son temps, et de se diriger, de faire son plan de campagne en conséquence. Heurter, cabrer les âmes (qu'on me passe le terme), est-ce le meilleur moyen de les persuader? Saint Paul n'avait-il pas d'autres procédés, ce semble, quand il prêchait aux Athéniens le Dieu inconnu[1] ?

Ainsi pensait le baron d'Eckstein. Oserons-nous ajouter qu'en vérité cette façon de voir nous paraît simple comme le bon sens?

[1] J'aurais voulu n'avoir pas à dire ces choses. Je n'ignore point à quoi je m'expose en les signant de mon nom. Mais je suis un vieux catholique, habitué à faire bon marché de ma personne quand il s'agit de l'intérêt de l'Église. Eh bien, je le déclare, je ne sache rien de plus inopportun, de plus funeste pour l'Église, que l'insistance avec laquelle on revient, depuis quelque temps, à la charge contre ceux qu'on nomme les *catholiques libéraux*, signalés comme le suprême danger du moment. On est en train de faire de ce nom la plus grande injure de notre langue. J'avoue que cette façon d'agir me confond, et je crois très-nécessaire et très-pressant de manifester, pour ma part, toute la douleur qu'en éprouvent tous ceux qui souhaitent par-dessus tout l'union des catholiques durant la formidable épreuve que traverse en ce moment l'Église de Jésus-Christ. Cette fois-ci, du moins, ce n'est pas nous qui attaquons; nous ne faisons que nous défendre, et bien tard, sans rien dire de blessant pour les personnes.

Ceci était écrit quand le *Monde* du 15 janvier a bien voulu nous donner la définition du *catholique libéral*. C'est un homme qui dissimule ou amoindrit de parti pris la vérité, pour peu qu'elle soit impopulaire, et qui, à la première occasion, par amour des compromis, est prédestiné à se vendre à l'ennemi. (Témoin l'*Ami de la religion*, dont, par parenthèse, nos collaborateurs se sont retirés en masse le lendemain d'un certain marché.) On voit combien cette définition convient à l'historien de sainte Élisabeth, à celui du pape Pie V, à MM. de Laprade, Albert de Broglie et Cochin.

Il est vrai que le *Monde* leur fait l'honneur de les déclarer inconséquents. C'est exactement ce que disent de nous, à un autre point de vue, le *Siècle* et l'*Opinion nationale*. Mais nous avons la présomption de croire qu'on peut encore raisonner juste et aller jusqu'au bout de nos principes et de leurs légitimes conséquences, sans amoindrir la foi catholique, sans affaiblir ses dogmes, sans renier l'autorité de l'Église, mais aussi, il est vrai, sans avoir appris la logique à l'école de ces trois journaux.

Quoi qu'il en soit, en dépit des révolutions, le baron aspirait toujours à réaliser l'idéal de son *Catholique* ; il aspirait à faire pénétrer l'unité de doctrine dans l'encyclopédie des connaissances humaines. Il s'appliqua donc d'abord aux origines historiques. Pour les étudier à fond, il fallait savoir les langues orientales; il s'y adonna, au sanscrit surtout, avec ardeur et succès. Élève, à Heidelberg, de Creuzer, l'auteur de la *Symbolique*, et du grand orientaliste Wilken, il devait au premier de ces deux hommes le goût des études mythographiques et à tous les deux celui de la haute philologie, dans lequel il fut plus tard encouragé par Guillaume de Humboldt et par Frédéric Schlegel.

Une voix de plus d'autorité que la mienne a dit ce que fut, comme savant, le baron d'Eckstein. « Les plus érudits (c'est M. Egger qui parle), les plus érudits ont admiré l'étendue et la variété de cette érudition, qui s'appuyait sur la connaissance de tant de langues, s'éclairait des lumières d'une si vive pénétration et s'animait de la chaleur d'une passion souvent éloquente. M. d'Eckstein était un de ces esprits pour lesquels il n'y a pas de petits problèmes. Étudier l'histoire, c'était pour lui étudier l'humanité entière, dans tous les temps, dans tous les lieux, sous toutes ses formes ; c'était poursuivre les plus secrets rapports des races humaines, de leurs mœurs, de leurs institutions religieuses, politiques et civiles; c'était rattacher tout cela aux mystères de nos origines comme à ceux de notre avenir. Que sa vigoureuse intelligence se soit souvent heurtée d'un effort stérile *contre des obstacles que nulle intelligence ne saurait surmonter*, que sa hardiesse ait quelquefois devancé l'heure des conclusions légitimes, on ne saurait le nier. Néanmoins, dans l'œuvre un peu confuse de cette longue vie, dans ces chapitres épars d'un livre qui ne fut jamais écrit, dans ces mille feuilles jetées à tous les vents de la publicité, *une séve puissante circule partout et l'éclair jaillit à chaque instant parmi les nuages*. On s'y inspire, alors même qu'on n'y peut saisir la vérité démontrée selon les lois d'une critique sévère. »

On ne saurait ni mieux dire, ni mieux faire comprendre pourquoi un homme aussi éminent, une intelligence aussi puissante, aussi supérieure, n'a point obtenu parmi nous toute l'autorité qui lui était due. Le baron d'Eckstein était resté trop Allemand pour avoir fortement prise sur un public français. Il remuait trop de faits et trop d'idées à la fois; il faisait incessamment appel à trop de souvenirs et de connaissances qui manquaient tout à fait à son auditoire ; il s'élevait trop haut, il s'enfonçait trop avant et trop furieusement dans les fourrés les plus épais, pour qu'il pût être suivi. Et pourtant que de qualités excellemment françaises brillaient en lui! Qui avait plus d'esprit, un esprit plus primesautier, plus alerte, plus fin, plus sagace, plus voisin de la divination? L'imagination y surabondait, et la grâce ne lui faisait

pas défaut. Un seul don lui manquait, mais par malheur le don l plus indispensable dans notre pays, le don nécessaire pour faire valoir tous les autres dons: la méthode. Ainsi que l'a dit un critique, sa pensée, trop bouillante, était incapable de garder ce bel ordre qui laisse voir les idées dans leur suite et à leur place.

Malgré ce défaut capital, quelle conversation était plus originale, plus remplie de verve, plus instructive, que celle du baron d'Eckstein, surtout, comme l'a dit M. Egger, quand il voulait bien se laisser un peu diriger par quelque auditeur sympathique, mais un peu plus maître de soi que ne l'était le fougueux penseur? C'était un semeur d'idées incomparable, et, s'il eût pu réunir fréquemment autour de lui, comme il l'eût tant désiré, des hommes jeunes et *capables de recueillir ses pensées*, de suivre ses indications fécondes offertes à tous sans égoïsme aucun, avec une libéralité sans bornes, capables enfin de développer méthodiquement ses leçons par des recherches personnelles, on ne saurait calculer (c'est encore Egger qui lui rend ce témoignage) la portée de l'influence qu'il eût ainsi exercée sur le progrès des sciences historiques.

Mais il a eu le tort, si difficile à éviter en des temps aussi agités, aussi troublés que le nôtre, d'éparpiller ses forces, et, suivant le mot de M. de Carné, de jeter ses pensées aux quatre vents du ciel. C'est ainsi qu'il s'est laissé aller à écrire un peu partout : dans le *Journal asiatique*, dans la *Revue indépendante*, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, dans l'*Atheneum*, dans la *Revue archéologique*, en même temps qu'il s'était chargé, pour la *Gazette d'Augsbourg*, d'une correspondance politique on ne saurait plus remarquable et plus remarquée, où il passait en revue, avec sa verve ordinaire, les hommes et les choses de notre époque[1].

Le baron était là dans son élément; car nul n'a possédé à un point plus éminent que lui la clairvoyance politique. Nous en citerons deux exemples.

Sous la Restauration, quand la Fayette fut élu député, d'Eckstein imprimait ceci : « Beaucoup de personnes ont cru que le rôle politique de M. de la Fayette était fini; *je le crois*, au contraire, *prêt à commencer*, et, ce qui est pis encore pour lui et pour la France, je vois le noble marquis forcé de marcher avec les événements et avec des circonstances qu'il ne saurait maîtriser. »

Plus tard, sous le gouvernement de Juillet, mais à une date extrêmement ancienne, le 6 juin 1831, d'Eckstein écrivait dans le *Correspondant* : « Malgré leur démocratie radicale, les clubs sont exploités à leur insu par l'esprit bonapartiste. Tel n'est pas l'intérêt des clubs,

[1] Les articles de M. d'Eckstein, dans la *Gazette d'Augsbourg*, sont signés ☿.

mais il leur faut des auxiliaires puissants. Or ces auxiliaires finiront par dominer nos radicaux; et, si les affaires de la France prenaient une funeste tournure, les jeunes républicains qui s'abandonnent à ce mouvement des clubs, par un besoin d'activité mal dirigé, auraient à s'en repentir : il est vrai que beaucoup d'entre eux abandonneront alors la carrière des principes pour la carrière plus lucrative des ambitions. »

Aussi ferme dans sa modération que dans son dévouement, le baron d'Eckstein est resté jusqu'à son dernier jour fidèle à l'Église, mais sans avoir jamais manqué ni à la science ni à lui-même, et dans la pleine possession d'une force qui n'éprouvait pas le besoin de s'exagérer, parce qu'il était sûr de la sainteté de la cause à laquelle il avait voué sa vie. Sans doute il se défiait des esprits excessifs : il les avait vus, en 1830, perdre une monarchie qu'il avait servie et aimée; il s'affligeait de les voir, de nos jours, compromettre l'Église, qui lui était bien autrement chère. Mais il ne s'en effrayait point, il savait que l'Église a des promesses qui n'ont été faites qu'à elle et des promesses qui ne trompent point. Il est mort les armes à la main pour la Papauté, préparant ici même un article pour sa défense, et méditant en son honneur depuis plus d'un an un grand ouvrage dont il voulait faire son testament littéraire. Jamais, certes, les droits sacrés du Saint-Siége n'eussent été plaidés avec plus de conviction, ni par un esprit plus étendu, par une érudition plus vaste, par une âme plus généreuse et plus sincère.

Foisset.

M. BERRYER

SA VIE JUDICIAIRE.

Au mois d'octobre dernier, la corporation des avocats de Middletemple offrait au prince de Galles un splendide banquet pour fêter l'admission du jeune prince dans les rangs du barreau anglais. Deux mois après, le barreau de Paris se réunissait à son tour pour célébrer le cinquantième anniversaire de la prestation de serment du plus illustre de ses membres, « de cet orateur immense, aux lèvres duquel un demi-siècle entier est demeuré suspendu, et qui, plus fort que les années, illustre sa vigoureuse vieillesse par des travaux et des triomphes que sa maturité peut lui envier. »

Il existe entre ces deux solennités un lien plus étroit que le simple rapprochement des dates, car on peut dire que, de chaque côté du détroit, une même pensée les a inspirées et présidées toutes deux. Pourquoi, en Angleterre, l'héritier du trône a-t-il voulu revêtir un instant l'humble robe du légiste? N'est-ce pas pour rendre hommage à la loi, et à la parole libre qui l'éclaire, la complète et la défend? Pourquoi, ici, les avocats de France sont-ils venus se presser avec enthousiasme auprès de M. Berryer? N'est-ce pas pour saluer en lui la personnification la plus éclatante de cette parole libre, l'homme qui, depuis cinquante années, consacre à la loi et à la liberté ses travaux, ses efforts, tout le prestige de son caractère et de son talent? Ainsi l'hommage rendu par le jeune prince à la profession d'avocat, l'hommage rendu par le barreau au vieil et glorieux athlète des combats judiciaires, ont la même signification. De telles fêtes ne sont donc point de vaines solennités, elles doivent réjouir tous ceux qui portent dans leur âme le respect de la loi, l'amour de l'éloquence, de la justice et de la liberté.

Cinquante années de luttes, de triomphes, et de quels triomphes! ont porté assez loin et assez haut le nom de M. Berryer, pour que nul n'ait pu s'étonner de l'éclatante ovation qui vient de lui être décernée. Est-il en France un seul barreau qui n'ait retenti de cette grande parole ou du moins de ses échos? Est-il une seule ville où il ne compte des clients, des obligés, des admirateurs? A tous ces titres, le *Correspondant* ne pouvait manquer d'applaudir à l'hommage qui vient d'être rendu à l'illustre orateur, et l'un des moyens les plus simples de s'y associer était de rappeler les causes de cet hommage éparses dans toutes les mémoires, de rechercher notamment comment il se fait que tous les partis, ceux qu'il a défendus, ceux qu'il a

combattus, ceux qu'il combat encore, se confondent vis-à-vis de lui dans un sentiment unanime de sympathique admiration; un pareil accord est rare, surtout après une carrière toute militante, et il est bon d'en étudier les causes. « *Quoties magna aliqua ac nobilis virtus vicit ac supergressa est vitium parvis magnisque civitatibus commune, ignorantiam recti et invidiam.* »

Il y a trois parties distinctes dans la vie de M. Berryer : la première, toute judiciaire, s'étend de sa prestation de serment (1811) à son entrée à la Chambre (1829). Dans la seconde (de 1829 à 1851) la politique tient la plus grande place, sans pourtant qu'il abandonne le barreau. Enfin, depuis 1851, la tribune étant brisée, il retourne tout entier à ses anciens travaux, et son éloquence se renferme dans les limites des débats judiciaires, limites un peu étroites pour elle, mais qu'elle sait agrandir.

Mon dessein est de laisser de côté la partie politique de la vie de M. Berryer et de retracer rapidement l'ensemble de sa vie judiciaire. Deux motifs m'y déterminent : le premier, c'est qu'à l'occasion de ce glorieux anniversaire, il convient surtout de peindre le vétéran du barreau, le modèle et l'honneur de notre ordre; le second, c'est que sa vie politique appartient à l'histoire de ce temps et qu'il faut la laisser écrire ou juger à ceux qui en ont été les témoins ou qui peuvent en être les juges compétents.

Ce serait méconnaître à la fois les droits de la vérité et les sentiments les plus intimes de M. Berryer, que de ne pas reporter sur son père une partie de sa gloire. Lui-même en a pieusement donné l'exemple : « Ah! s'est-il « écrié en répondant au toast qui lui était porté par M. Jules Favre, qu'en « ce moment si solennel pour moi je rends grâces aux aspirations de ma « jeunesse! qu'avec bonheur je me rappelle l'ardeur dont m'animait alors « l'espoir de pouvoir un jour suivre les pas de mon père! Vous me permet- « trez d'associer sa mémoire à l'insigne honneur que j'obtiens aujourd'hui, « vous me permettrez de l'associer aux remercîments que je vous adresse « du fond de mon cœur... Il fut pendant de longues années le doyen de « notre ordre... Pendant plus de soixante ans, sa voix a retenti avec honneur « au palais; il ne cessa point de se vouer aux laborieuses fonctions de l'a- « vocat ; c'est à lui, c'est à ses leçons, à ses conseils, c'est à l'exemple qu'il « m'a donné que je dois tout ce que vous approuvez dans ma vie. »

M. Berryer avait en effet reçu de son père la plus précieuse des hérédités, d'heureuses facultés, une éducation très-solide, et d'honorables exemples. On en pourra juger par quelques citations empruntées aux intéressants *Souvenirs* que M. Berryer père a laissés sur sa vie d'avocat, et les phases diverses que l'ordre a traversées depuis l'ancien régime jusqu'à la Restauration. Le premier qui m'ait paru intéressant à recueillir est celui-ci. Berryer père raconte que, plaidant sa première cause devant la grand'chambre à l'audience de sept heures, et entendant sa voix retentir sous les sombres voûtes au milieu d'un religieux silence, il se troubla, craignit que sa faiblesse ne motivât

seule la silencieuse indulgence de la cour, et perdit connaissance en cessant de parler.

« J'ai su depuis, dit-il, que je devais le recueillement de mes juges à un avantage naturel dont il y aurait sottise à se targuer, à la pureté sonore de l'organe le plus nécessaire à l'avocat plaidant, celui de la voix, qui a toujours réussi à me concilier une première bienveillance de mes auditeurs. J'étais organisé pour recevoir et pour imprimer à mon tour les fortes sensations, sans rien avoir en ma personne de colossal ni d'une bien apparente énergie. Mon âme s'épanchait facilement dans mes discours : voilà ce qui les faisait écouter. »

La beauté de la voix, le don de l'émotion contagieuse, nous retrouvons là deux des qualités les plus précieuses de notre Berryer qui lui ont été transmises héréditairement.

Peut-être nous pardonnera-t-on de citer ici une anecdote naïve qui marque les premiers accents que le futur bâtonnier ait fait entendre dans une audience.

Après les horribles journées de septembre, M. Berryer père, ne se croyant pas en sûreté à Paris, résolut de s'en éloigner momentanément. Un procès considérable qu'il avait à plaider devant le tribunal de Blois lui fournit un prétexte plausible, et il partit pour Blois emmenant avec lui sa femme et son fils aîné, qui avait alors trente-deux mois. Le procès se plaida, l'adversaire de M. Berryer fut extrêmement long en réplique, parce qu'il lisait servilement toutes les pièces de son dossier. « Sur ce que je lui avais fait observer qu'il pouvait se dispenser de lire certains passages, il m'avait répondu : « J'aime à lire, moi. » L'audience s'était prolongée outre mesure, mon bambin, qui y assistait avec sa mère, se mit à crier :« Maman, en voilà assez, je » m'ennuie, allons-nous-en. » Le président... saisit l'à-propos de l'enfant, et prononça immédiatement : « La cause est entendue; remettez vos pièces, le tribunal les examinera et jugera. »

Plus tard heureusement, le jeune Berryer ne montra plus le même éloignement pour l'audience. Son père le vit avec joie se tourner vers cette carrière, où lui-même s'était fait une honorable place, et eut soin que les brillantes facultés dont son fils était doué fussent fécondées par le travail et par tous les genres d'étude utiles à sa profession. Là encore, il convient de le laisser parler lui-même.

« J'avais eu à dévorer toutes les ronces du métier, sans beaucoup de méthode : j'ai voulu pour mon fils en ordonner le défrichement graduel. Ma première sollicitude a été, à sa sortie du collége, de lui faire revoir sous un professeur émérite, M. de Guerle, tous les auteurs qui avaient dû remplir son cours d'humanités, afin qu'il se pénétrât mieux des beautés de leurs œuvres.

« Cette révision terminée, je veillai à ce qu'il fît son droit avec plus d'approfondissement qu'on ne le faisait aux écoles. Je lui donnai pour répétiteur

un habile jurisconsulte qui avait été membre de l'Assemblée constituante, ensuite juge du tribunal civil de Paris, avec lequel je concertai le plan des répétitions en mon domicile.

« Cette seconde filière parcourue, je voulus qu'il se résignât à une troisième, non moins nécessaire à l'avocat, l'étude de la procédure. Je le fis entrer chez Me Normand, avoué de première instance, praticien aussi probe qu'instruit, qui est décédé juge de paix à Paris. »

C'est après s'être nourri de ces fortes études que M. Berryer, âgé alors d'environ vingt-deux ans, se présentait à la barre le 26 décembre 1811, et y prêtait le serment d'avocat. Il l'a fidèlement, noblement tenu ; l'ordre entier vient, au bout de cinquante années, de lui rendre ce témoignage.

Le moment était peu favorable aux institutions libres en général, et à l'ordre des avocats en particulier. Des hommes qui se consacrent à la défense du droit, qui puisent dans leurs études quotidiennes, dans les traditions de leur ordre, dans toutes les sources auxquelles s'abreuvent leur esprit et leur cœur, l'amour de la justice et de la liberté, sont peu faits pour goûter le pouvoir absolu et pour être goûtés par un maître tout-puissant. Napoléon avait, en outre, un grief particulier contre les avocats de son temps. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, en organisant le régime impérial, ordonnait qu'il fût présenté à l'acceptation du peuple. Une liste fut envoyée au barreau de Paris comme à toutes les corporations. Sur cette liste, la colonne des acceptations fut réduite à trois signatures, sur plus de deux cents membres dont le tableau de 1804 se composait.

Aussi les avocats partageaient-ils avec les idéologues l'aversion du maître. « M. le procureur général Dupin nous en a transmis un monument curieux dans la copie d'une lettre autographe de l'Empereur, où l'exagération des paroles est plus ridicule qu'odieuse : « Les avocats sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons... Je veux qu'on puisse couper la langue « à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. »

Le décret de 1810, qui portait atteinte à l'indépendance de la profession, est une preuve de cette aversion bien plus grave que cette boutade, si bien qualifiée par M. Berryer « d'emportement effronté. » Il fallut plier devant la force ; mais cette force même ne put détruire, tout en les comprimant, cet esprit d'indépendance et ce courage civil, qui, de tout temps, ont honoré le barreau. Berryer père ne pouvait manquer de donner à son fils l'exemple de ces nobles vertus. Un jour, il ne craignit pas d'entrer en lutte contre la volonté énergiquement manifestée du souverain.

En 1812, le maire d'Anvers, homme opulent et honorable, chef d'une nombreuse famille, et trois autres fonctionnaires furent accusés de péculat devant la cour d'assises de Bruxelles. Instrument d'une rancune féminine, l'un des chefs de la police impériale avait, par ses calomnies, excité chez Napoléon une colère outrée contre le maire, et lui avait fait jurer la perte de ce vieillard universellement respecté. M. Berryer père se rendit à Bruxelles

pour défendre l'accusé. Mais le ministère public, pressentant les dispositions des jurés, compatriotes du maire, éleva un incident et fit renvoyer l'affaire à une autre session. Cette fois le jury est composé exclusivement de Français, « la plupart fonctionnaires publics, tous attachés au char de l'Empereur. » Mais le défenseur se retrouve à son poste ; il fait justice de l'accusation, affermit la conscience des jurés par son éloquence, et un acquittement complet est proclamé au milieu de l'enthousiasme général. Quand Napoléon reçut cette nouvelle à Dresde, il ordonna par le télégraphe de remettre en jugement le maire, ses prétendus complices, et au besoin le jury lui-même. Pour avoir une idée du degré de servilité où les grands corps de l'État étaient descendus à cette époque, il faut voir le ministre de la justice, le conseil d'État, le Sénat conservateur, et la Cour de cassation elle-même plier sans mot dire et se prêter à l'exécution de cet ordre monstrueux. Seul, au milieu de cette débâcle des consciences, M. d'Argenson, préfet d'Anvers, sut rester debout. Il refusa deux fois d'exécuter les ordres qui lui étaient transmis, et, la troisième fois, ne répondit que par sa démission. La chute de l'Empire arrêta la suite du procès et mit fin à ce scandale, mais il était trop tard pour le malheureux maire, qui, avant l'heure de la délivrance, avait succombé dans sa prison sous le poids des chagrins et des infirmités.

On peut espérer que tant d'années de liberté, écoulées depuis lors, ont laissé dans l'esprit public des traces assez profondes, pour que le retour de pareilles énormités soit devenu impossible.

Mais on comprend sans peine que le père et le fils aient salué avec joie, comme presque tout le barreau, le moment où la France put se reposer sous la monarchie constitutionnelle, et reprendre sous un gouvernement fort et libre le grand travail, commencé à cette époque immense de 89. Mais cette ère réparatrice ne fut ouverte qu'après bien des épreuves douloureuses pour toute âme française, quel que fût celui qui les eût attirées sur le pays et qui en dût porter la responsabilité. Le royalisme des deux Berryer n'avait rien d'étroit, et, tout en se réjouissant du retour des princes auxquels ils étaient dévoués, ils prirent leur part des douleurs de la patrie; tous deux, au moment de la réaction, s'efforcèrent de sauver quelques unes des plus précieuses épaves de Waterloo; au père, échut l'insigne honneur de défendre le maréchal Ney; au fils plus heureux, celui de sauver les généraux Cambronne et Debelle. Il fit acquitter le premier; le second fut condamné; mais, avec une généreuse persévérance, le défenseur alla plaider la cause devant une juridiction plus haute, et ses larmes, son éloquence naissante, son dévouement bien connu à la royauté, obtinrent de Louis XVIII la grâce du général Debelle. Quant au défenseur, il ne trouva pas grâce aux yeux du procureur général, qui le déféra au conseil de l'ordre pour les hardiesses qu'il s'était permises en plaidant pour Cambronne. Une réprimande bénigne fut la seule conséquence de cette poursuite, qui ne fit qu'augmenter la réputation du jeune avocat.

Pour grandir, cette réputation n'avait besoin d'aucun secours, et bientôt, d'elle-même, elle allait s'élever au plus haut dergé. Déjà s'étaient révélées ces puissantes facultés que nous admirons encore, et, s'il leur manquait ce je ne sais quoi d'achevé que donnent l'expérience et l'autorité d'une longue vie, elles avaient cette fraîcheur et cet éclat qui n'appartiennent qu'à la jeunesse. Quelque temps après, on remarqua l'éloquente plaidoirie que M. Berryer fit entendre au nom de la veuve du capitaine Ledoux, dans la plainte en calomnie dirigée par elle et le général Canuel contre le colonel Fabvier et le sieur de Sainneville (décembre 1818), se plaignant dans sa réplique qu'on eût signalé les défenseurs eux-mêmes comme des hommes exclusivement attachés à tel ou tel parti : « Il n'est qu'un parti au barreau, s'écria-t-il, c'est celui de la justice, et celui-là, messieurs, nous nous glorifierons toujours de le soutenir devant vous. Toujours on nous trouvera sous la même bannière quand il s'agira de secourir l'opprimé, ou d'attaquer l'oppresseur. » C'est ainsi qu'il a toujours compris et pratiqué la noble mission du barreau; aussi, dès l'année suivante (1819), avant trente ans, était-il appelé à faire partie du conseil de discipline. Depuis cette époque les plus grands noms et les plus grandes causes vinrent s'abriter sous son patronage. Parmi les grandes causes, il faut citer les procès Séguin et Ouvrard, relatifs à la liquidation des comptes de l'armée d'Espagne, procès longs et compliqués s'il en fut, où se montrèrent cette science des affaires et cette prodigieuse sagacité, qui auraient fait de Berryer un avocat éminent, quand bien même les grandes parties de l'éloquence lui eussent fait défaut.

Parmi les grands noms, comment oublier Lamennais? il était l'ami et le client de Berryer, comme l'attestent des lettres aussi fréquentes qu'affectueuses publiées dans sa correspondance. A cette époque, la fougue du génie, l'orgueil, l'impatience de la contradiction, n'avaient pas encore perdu cette grande âme. Lamennais se montrait alors royaliste ardent, et s'attachait à Rome avec passion. Mais, toujours excessif, il combattait avec emportement ce que, dans l'âpreté de son langage, il appelait cette « bêtise terrible du gallicanisme. »

Par une immixtion plus étrange que nouvelle du pouvoir civil dans le domaine religieux, une ordonnance royale venait de proclamer loi de l'État la fameuse déclaration de 1682, et rendait son enseignement obligatoire dans les séminaires. Lamennais écrivit alors à Berryer : « Il est assez probable que vous viendrez me voir en prison dans deux ou trois mois ; » et il combattit l'ordonnance dans son livre intitulé : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Suivant les prévisions de l'écrivain, un procès s'ensuivit. Devant le tribunal, la cause fut portée à une grande hauteur, Berryer discuta « avec la plus belle éloquence, » le problème immense des rapports de l'Église avec l'État ; ses efforts ne purent sauver le livre, qui demeura saisi, mais le tribunal n'infligea à l'auteur qu'une amende dérisoire de 30 francs (20 avril 1826). « Berryer a parlé admirablement, »

écrivait Lamennais à la comtesse de Senfft en lui rendant compte du procès.

Depuis le procès de Lamennais, le plus illustre client qu'ait defendu Berryer fut Chateaubriand en 1832 ; mais, dans l'intervalle des deux procès, sa vie avait été marquée par de graves événements. Il était arrivé, en 1829, à l'âge exigé par la loi pour entrer à la Chambre. Nommé presque immédiatement député de la Haute-Loire, il put enfin aborder la tribune, et, dès ses premiers discours, la Chambre salua en lui « une puissance, » suivant l'expression de Royer-Collard. Mais cette puissance se manifestait trop tard pour éclairer et pour sauver la branche aînée. On sait comment elle tomba. Deux ans après, avait lieu la tentative héroïque et insensée de la duchesse de Berry. M. Berryer et M. de Chateaubriand, qui n'avaient pris part au mouvement que pour essayer de l'empêcher, furent tous deux accusés d'en être les complices. Berryer, arraché au conseil de guerre par un arrêt de la Cour de cassation, comparut devant la cour d'assises de Blois, dans cette même ville où, quarante années auparavant, son père l'avait conduit tout enfant à la suite des massacres de septembre; mais l'accusation ne put le regarder en face : son interrogatoire fut un triomphe, et, rendu à la liberté, il vint peu après défendre Chateaubriand devant la cour d'assises de la Seine. Là, nouveau triomphe dont l'éclat fut immense ! Un magistrat distingué, qui a longtemps appartenu au barreau, a retracé dans les lignes suivantes l'impression de cette grande journée. « Il défendit M. de Chateaubriand comme M. de Chateaubriand devait être défendu, sans provocation et sans bravade, rendant hommage en son nom à ces rois de l'exil qu'avait adorés sa jeunesse, et que sa vieillesse devait adorer. Tous ceux qui l'ont entendu se souviennent encore de ce qu'il y eut dans M. Berryer de sublime et de véritablement inspiré, lorsqu'à l'aspect de la Sainte-Chapelle, évoquant les grandeurs de la vieille monarchie française, il plaçait la royauté proscrite sous la protection du Dieu de saint Louis. Il y eut dans ce moment, à sa voix, une de ces impressions électriques et involontaires qu'il n'est donné qu'au génie de produire. »

A partir de cette époque, la tribune et les travaux parlementaires s'emparèrent de M. Berryer et ne lui permirent plus de s'adonner exclusivement à la profession d'avocat, mais jamais il ne voulut y renoncer; au milieu même de la vie politique la plus active, et après les succès de tribune les plus enivrants, il reprenait sa robe toutes les fois qu'une cause en péril avait vivement sollicité son cœur, et chacun de ces retours était, au Palais, une véritable solennité. Tous s'empressaient pour jouir de cette éloquence devenue sans rivale. On reconnaissait en lui les qualités qu'on avait toujours admirées, mais agrandies, développées par les luttes d'une autre enceinte, par l'habitude de la grande parole et l'étude des plus hautes questions. Le grand avocat était devenu le grand orateur !

Tel il se montra notamment dans la fameuse affaire La Roncière, qui passionna si vivement l'opinion publique à raison du caractère et du rang des parties, des circonstances étranges qui avaient accompagné le crime, et des

péripéties du drame judiciaire. M. Odilon Barrot plaida le premier pour la famille de Morelle; sa plaidoirie, notamment la discussion de l'expertise, est demeurée pour ainsi dire classique. M. Chaix-d'Est-Ange, alors à l'apogée de son talent, défendit l'accusé avec cette passion, cette verve, cette action inimitable, cette fécondité de ressources dont on se souvient encore; mais, après lui, M. Berryer se leva, et sa foudroyante réplique écrasa La Roncière.

Une autre fois, ce fut l'accusation qui vint se briser contre son éloquence. Un nommé Dehors était accusé d'être le complice d'un incendiaire. Au moment où il allait paraître devant la cour d'Évreux, son défenseur tombe malade; on vient à Paris trouver M. Berryer, qui lit en un jour toute la procédure, et, convaincu de l'innocence de cet homme, se charge de sa défense. Une première fois ses efforts sont inutiles, et Dehors est condamné à mort; l'arrêt ayant été cassé par la Cour suprême, Dehors est jugé de nouveau, condamné de nouveau ; une troisième chance de salut lui est ouverte par la cassation du second arrêt. Cette fois, Berryer, plus passionné que jamais pour sa cause, fait de tels efforts, déploie tant d'éloquence, que, malgré les charges qui deux fois l'avaient accablé, il sort vainqueur de cette lutte terrible, et arrache au jury un acquittement complet. On raconte qu'une fois libre, ce malheureux réalisa toute sa fortune, et vint avec son fils et sa fille en apporter le montant à son défenseur ; que sur-le-champ celui-ci fit deux parts de la somme offerte, et remit chacune d'elles à l'un des enfants.

Souvent aussi les causes politiques réclamèrent son appui pendant cette période. On cite entre autres le procès de MM. de Voyer d'Argenson, et Audry de Puyraveau, et surtout le procès du prince Louis-Napoléon devant la Chambre des pairs (1840).

Cette cause était difficile; l'attentat était flagrant; et l'indulgence qu'on avait montrée pour une première tentative n'avait réussi qu'à encourager la seconde. Aussi la plaidoirie de Berryer, véritable tour de force, ressembla-t-elle plus à une attaque qu'à une défense. Il soutint cette thèse hardie que le gouvernement d'alors pouvait bien désarmer et renvoyer le prince, mais n'avait pas le droit de le faire juger.

Il frappait plus juste, quand, reprochant au pouvoir d'avoir ravivé les souvenirs napoléoniens et par là provoqué l'attentat, il s'écriait : « Vous ne voudrez pas, le même jour, attacher le même nom sur un tombeau de gloire et sur un échafaud. » Mais il faut passer sur cet épisode, et de cette plaidoirie retenir seulement cette pensée. « Il y a une logique inévitable et ter-
« rible dans les instincts des peuples. Quiconque a violé une seule loi morale
« doit attendre le jour où on les brisera toutes sur lui-même. »

Quelques années plus tard, la branche cadette allait rejoindre la branche aînée dans l'exil, et la République leur succédait à toutes deux. Pendant cette période, M. Berryer fut au premier rang parmi les hommes d'ordre de tous les partis qui réunirent leurs efforts pour sauver la société menacée, et conserva au sein des Assemblées républicaines le rang qu'il avait pris dans les

Chambres de la monarchie. Il s'adonna spécialement aux questions de finance et d'administration jusqu'au jour où le coup d'État rendit la tribune pour longtemps muette, et l'envoya lui-même, en voiture cellulaire, grossir la liste déjà longue des hôtes illustres que le château de Vincennes a vus dans ses murailles.

Il sortit de cette courte mais violente épreuve, attristé, mais non découragé; le barreau l'attendait, et là encore on pouvait librement élever la voix en faveur du droit. Bientôt, en effet, s'offrit à lui une occasion solennelle de signaler son retour, et les vieux murs du palais frémirent à ses accents comme aux grands jours du passé. Sous la République, un député, M. Jules Favre, avait proposé de mettre la main, au nom de l'État, sur les biens de la famille d'Orléans; mais un éloquent rapport de Berryer lui-même avait fait justice de cette proposition, qui n'avait même pas été soutenue par son auteur. Le gouvernement de décembre releva cette idée et la mit à exécution. On sait qu'une certaine émotion s'ensuivit, que quatre ministres donnèrent leur démission pour ne point partager la responsabilité de cette mesure, et que M. Dupin, exécuteur testamentaire du roi Louis-Philippe, restitué depuis à la Cour de cassation, écrivit sur-le-champ au chef de l'État: « ... En ce moment, et au point de vue du droit civil et du droit privé, de l'équité naturelle et de toutes les notions chrétiennes du juste et de l'injuste que je nourris dans mon âme depuis plus de cinquante ans, comme jurisconsulte et comme magistrat, j'éprouve le besoin de me démettre de mes fonctions de procureur général. » Nos lois n'autorisent point la confiscation, et nos mœurs y répugnent; c'était donc par une sorte de revendication que les décrets du 22 janvier avaient annexé à l'État les biens de la famille d'Orléans. Dès lors, comme les questions de propriété sont du ressort des tribunaux civils, les princes héritiers du roi Louis-Philippe se crurent autorisés à demander au tribunal de la Seine d'être juge de leurs droits. Cette prétention, appuyée par un Mémoire signé de MM. de Vatimesnil et Berryer, Odilon Barrot, Dufaure et Paillet, rencontra tout d'abord un déclinatoire, et le débat s'engagea sur le point de savoir si le tribunal était ou non compétent. Elle comptera longtemps dans nos fastes judiciaires, cette mémorable journée du 23 avril 1852. L'honneur en doit être partagé entre Paillet, que le barreau pleure encore comme l'avocat le plus accompli qu'il ait jamais possédé, et l'orateur illustre dont nous nous occupons. Le premier établit la thèse de droit, nettement et fermement, il sut tout dire avec cette ironie qui, pour être contenue, n'en a que plus de force. Le second, dans une réplique véhémente, se livra tout entier aux mouvements de son cœur, et entraîna toutes les âmes par cette invocation fameuse du *Forum et jus*, « que Tibère lui-même ne refusait pas. » Le tribunal, présidé par M. de Belleyme, les accorda autant qu'il était en lui. Mais un arrêté de conflit termina le procès, qui ne fut en définitive qu'une protestation.

A la vérité, ni M. Berryer, ni ceux qui ont porté avec lui, depuis dix ans, le

fardeau des procès politiques, n'ont remporté souvent de pareilles victoires. MM. de Coetlogon, de Planhol et autres ont été condamnés dans le procès dit des *correspondances;* M. de Montalembert et M. Douniol ont été condamnés. M. Prevôt-Paradol a été condamné. MM. Beau et Dumineray expient encore à Sainte-Pélagie la publication de la *Lettre sur l'histoire de France*. Ne parlons pas de M. Pelletan et du *Courrier du Dimanche*, puisqu'ils ont interjeté appel du jugement qui les condamne. J'énumère ici ces différentes condamnations, non pour en faire la critique à aucun égard, mais pour faire, à leur occasion, un rapprochement qui a son utilité. On sait que l'opinion gouverne le monde et que les procès politiques ont été souvent un moyen d'agir sur l'opinion. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et il n'est pas sans intérêt d'en indiquer les causes.

Il ne viendra, certes, à l'esprit de personne de comparer nos débats de sixième chambre à ces grands procès d'Athènes ou de Rome, qui avaient la place publique pour théâtre, le ciel pour rideau, un peuple entier pour juge, ni même à ce procès des évêques anglicans que Macaulay a si bien décrit, et dont le retentissement ébranla le trône de Jacques II; mais, sans aller si loin chercher des parallèles impossibles, ne pourra-t-on pas quelque jour se reporter à des souvenirs plus rapprochés, par exemple aux procès de presse du temps de la Restauration? On y verra quelquefois des acquittements retentissants, d'autres fois des défaites « triomphantes à l'envi des victoires; » on lira les ardents plaidoyers de cette époque, et l'on se demandera, devant la pâleur de nos annales judiciaires, si le barreau d'aujourd'hui n'a pas manqué à sa mission, et s'il a suffisamment protégé la presse dans la discussion libre et loyale des intérêts du pays. Il importe donc de mettre d'avance le barreau à l'abri de tels soupçons en constatant, sans critique et sans murmure, les conditions dans lesquelles il exerce actuellement son ministère.

Aujourd'hui, d'abord, le jury est remplacé pour les délits de presse par la magistrature. Or ce n'est pas manquer au respect que nous devons à celle-ci et que nous éprouvons pour elle, que de dire que l'avocat se sent moins inspiré devant des magistrats que devant des jurés. Les premiers, en effet, représentent le gouvernement, et les autres, la nation; ceux-ci siégent plus nombreux, apportent à l'audience une indépendance plus complète, une âme plus ouverte aux émotions. Une belle plaidoirie les intéresse toujours, tandis que souvent le magistrat exercé devine l'avocat avant de l'entendre, et ne l'écoute qu'avec « patience : » le mot a été dit pour M. Berryer.

Puis n'est-il pas interdit aux paroles du défenseur, si modérées qu'elles aient pu être, de franchir les murs de l'audience? Dans le discours qu'il a prononcé à la rentrée de la conférence des avocats, M. Beslay a très-bien dit : « Si encore parfois un procès de presse vient rappeler au public qu'il existe des juges, il ne saurait lui rappeler qu'il existe toujours des avocats ; ceux-ci ne sont entendus qu'à huis clos ; ils doivent s'émouvoir

à huis clos, s'indigner à huis clos; la presse ne peut répéter leurs paroles dites à huis clos; et si, par hasard, la postérité, qui ne peut pas tout savoir, ne voyait que dans nos feuilles publiques le récit des procès de presse sous le régime actuel, la postérité pourrait croire que, de notre temps, les accusés politiques n'étaient pas défendus... »

Elle se tromperait; car, en dépit de toutes ces entraves, l'éloquence vraie sait toujours éclater : j'en appelle au souvenir de quiconque a pu entendre MM. Berryer et Dufaure, plaidant les causes du *Correspondant* ou de l'évêque d'Orléans.

On peut suivre plus à l'aise le talent de M. Berryer dans quelques-unes des causes privées qu'il a plaidées pendant ces derniers temps. Parmi les plus considérables, se trouve, à coup sûr, le procès auquel donna lieu la succession des frères Michel, ces banquiers fameux dont la physionomie, la vie et la fortune ont pris dans les récits du peuple une couleur légendaire. On remarqua surtout, dans l'une des plaidoiries que Berryer prononça en cette occasion, le tableau des derniers moments de Michel aîné. Ce vieillard, isolé dans son opulence, livré à des soins mercenaires, cherchait sur son lit de mort à écrire ses dernières volontés. Ses valets, sous prétexte d'éclairer ses yeux affaiblis, ou de soutenir son corps tremblant, l'entouraient comme une meute; l'un deux, plus avide ou plus curieux, se penche sur le testament. « Arrière, tu n'auras rien ! » s'écrie le vieillard; c'était au milieu de cette scène qu'un prêtre avait apporté le saint viatique au mourant. Il y avait entre ces convoitises sordides et la sublimité de la scène religieuse qui les avait fait taire, un contraste dépeint avec une éloquence vraiment saisissante. On ne peut s'arrêter à toutes les causes que M. Berryer a plaidées; il faut cependant mentionner l'affaire de Jeufosse, devant la cour d'assises de l'Eure, procès qui rappelait par quelques points l'affaire La Roncière; les luttes intestines de la communauté de Picpus, où la jeune éloquence de M. Ollivier se mesura avec bonheur contre celle de Berryer; le procès auquel donna lieu le testament du marquis de Villette. Ici, l'évêque de Moulins perdit le bénéfice du legs universel qui lui avait été fait, mais c'était une cause qu'il importait surtout de gagner moralement, et la cour, en proclamant la bonne foi de l'évêque, en flétrissant avec énergie le premier de ses adversaires, montra bien que Berryer n'avait pas en vain donné carrière à sa généreuse indignation. Le procès Patterson excita vivement aussi les préoccupations du public. Un des incidents donna matière pendant huit jours à bien des conjectures; l'habile avocat du prince Napoléon avait parlé d'un mariage que le duc de Berry aurait contracté en Angleterre pendant l'émigration, et que Louis XVIII aurait annulé plus tard pour défaut d'autorisation royale; puis il avait ajouté : « Il m'est permis de dire que, dans le cas où les descendants de cette union « apparaîtraient pour contredire la situation des descendants de la seconde, « c'est mon adversaire qui serait là à la place où je suis, et il ne pourrait « défendre des droits qui lui sont si chers qu'avec cette raison d'État et

« cette autorité politique, derrière laquelle j'abritais tout à l'heure les dé-
« crets de l'an XIII. » On se demandait quelle réponse ferait Berryer à cette provocation; à l'audience suivante, on vit qu'elle avait été téméraire : il établit par des pièces, notamment par l'acte de naissance d'une des filles de miss Brown, qu'il n'y avait pas eu mariage, puis il s'écria avec un accent irrésistible : « Mon adversaire n'a pas craint de vous dire que si les enfants « issus de cette illustre origine venaient aujourd'hui réclamer leurs droits « d'enfants légitimes, je serais à sa place pour repousser une pareille pré- « tention. Eh bien, je crois avoir le droit de répondre qu'il n'y a personne « au monde, si haut placé qu'il soit, qui ait pu jamais attendre de moi de « semblables condescendances; jamais aucune action de ma vie n'a pu m'ex- « poser à un reproche de cette nature, et permettez-moi de vous le dire, « pour soulager mon cœur, et pour en finir avec le fâcheux rapprochement « que l'on a tenté. Si le comte de Chambord lui-même avait jamais écrit « une lettre telle, que celle que le prince Napoléon a écrite à son frère, il « n'eût jamais osé appeler personne pour soutenir une pareille cause... »

M. de Salvandy disait à M. Berryer en le recevant au nom de l'Académie française : « Comment oublier qu'il vous a été donné, par l'effet de nos mal- « heurs, de retrouver à travers nos ruines une image du barreau antique, « quelque chose de ces clientèles, qui comprenaient les royaumes et les « rois? Qui ne sait que vous avez eu le rare bonheur de voir votre assistance « réclamée par tout ce qui a régné sur la France?... » Nous en avons vu déjà des exemples. Depuis ceux que j'ai cités, M. Berryer a fait triompher devant la Cour de Dijon les droits du comte de Chambord et de la duchesse de Parme, sur une grave question d'échange. Le duc d'Aumale, dans l'affaire de la succession de Soubise, n'a pas trouvé en lui un défenseur moins dévoué. Il avait cette fois M. Dufaure pour adversaire. Ce fut une noble lutte que celle qui s'éleva entre M. Berryer soutenant, et M. Dufaure combattant les prétentions du duc d'Aumale, tous deux se réunissant dans un commun hommage envers la personne de ce prince, et témoignant une fois de plus que, comme l'avait dit Berryer en 1819, l'avocat à la barre est d'un seul parti, celui de la justice.

Mais voici encore un royal, un glorieux exilé, qui fait appel à l'éloquence de Berryer. Au plus fort de la courageuse défense de Gaëte et pour subvenir aux besoins du siége, le roi François II avait fait vendre à Toulon deux bâtiments de la marine napolitaine qui s'y trouvaient en réparation. Impatient comme un parvenu de faire sonner son titre nouveau, Victor Emmanuel revendique ces frégates et en fait attaquer la vente comme faite en fraude de ses droits. Se faisait-on illusion sur le succès d'une pareille demande, cherchait-on une occasion solennelle de plaider la cause du nouveau roi d'Italie, ou voulait-on seulement insulter au glorieux vaincu de Gaëte, à l'allié trahi, au parent dépouillé? Je l'ignore ; mais, quelqu'ait été le but du procès, il fut manqué. Berryer vint combattre cette action, « repoussée à la fois par

« tous les cœurs honnêtes, condamnée par l'esprit d'équité, par tous les « sentiments de la morale, par l'honneur enfin. » Le tribunal rejeta la demande, et si c'était à l'opinion publique qu'on avait prétendu s'adresser, on put voir par les explosions d'enthousiasme qui accueillirent la plaidoirie de Berryer, que là aussi sa cause était gagnée.

C'est là le plus récent triomphe du grand orateur, ce ne sera pas le dernier. Il peut dire, en effet, comme le vieux Malherbe :

> Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore
> Non loin de mon berceau commencèrent leur cours;
> Je les possédai jeune et les possède encore
> Au déclin de mes jours.

Vainement il écrivait l'année dernière. « Pour moi, vaincu par l'âge, il s'en va temps que je me retire de ces nobles combats, et que, disant comme Entelle : « *Artem cestusque repono,* » je dépose mon chaperon sur des épaules valides aptes à soutenir le poids des labeurs et les fatigues de la lutte. » Ne l'a-t-on pas vu récemment porter pendant cinq heures le fardeau de l'audience, avec une aisance qu'envieraient les plus jeunes et les plus vigoureux? Sa voix n'est-elle pas toujours pure et vibrante? sa mémoire toujours fidèle? son cœur toujours ouvert aux nobles émotions? Le silence d'un tel homme serait une calamité publique. Le barreau espère conserver longtemps un aussi noble chef.

Essayerai-je maintenant de caractériser le talent oratoire de M. Berryer ? Jamais tâche plus difficile n'aurait été tentée par une main plus insuffisante. Il est aussi impossible de donner l'idée de son talent à ceux qui ne l'ont pas entendu que de l'oublier quand on a pu le juger. Je dis quand on a pu le juger, non pas quand on a pu l'entendre, car il arrivera souvent qu'on l'entende sans avoir occasion de le juger. Il est certaines qualités qu'on remarquera toujours dans ses plaidoiries : on reconnaîtra l'homme d'affaires consommé, le jurisconsulte plein d'expérience; on admirera sa voix, son geste, son naturel et sa simplicité; jamais un trait d'un goût équivoque ne se rencontrera sur ses lèvres, car il dédaigne à la fois les ornements et les sarcasmes. Mais ce n'est pas là ce qui constitue sa puissance exceptionnelle. Il faut, pour l'apprécier, l'entendre dans une de ces causes, dans un de ces moments où, cédant à l'émotion qui s'empare de son âme, il jette un de ces cris du cœur qui remuent toutes les fibres de ceux qui l'écoutent. Dans de pareils instants, il est unique; il semble que son âme entière ait passé sur ses lèvres. Le secret de cette puissance soudaine, électrique en quelque sorte, échappe à l'analyse, mais il tient à la personne de l'orateur plus qu'à ses paroles même. Relisez le lendemain ces accents qui, la veille, vous ont fait battre le cœur, et peut-être resterez-vous froid devant une phrase décolorée.

Mais, si le talent de Berryer échappe à la description, il est plus facile de

rendre hommage à son caractère. J'ai eu soin, comme je l'avais annoncé, de laisser de côté sa carrière politique, mais on peut du moins s'incliner devant l'unité d'une telle vie. Au seuil de la jeunesse, il s'était fait de fortes et nobles convictions; il y est toujours demeuré fidèle. Les peuples, les rois, les hommes, les courants d'idées, tout a changé autour de lui, il est resté le même : *qualis ab incœpto*. A toutes les époques de sa vie, il a su concilier au fond de son cœur le respect du principe d'autorité, le dévouement aux princes qui le représentent à ses yeux, avec un patriotisme généreux et un fervent amour de la liberté.

Il a été fidèle aussi à cette profession d'avocat qu'il avait embrassée dans sa jeunesse; il l'a préférée, sous un pouvoir ami, à toutes les places et à tous les honneurs. Depuis, il l'a constamment suivie et honorée. Naguère encore, dans quelques pages éloquentes, il en a énergiquement défendu l'indépendance et la dignité. Par un rare privilége, il n'a jamais rien dû, comme on l'a dit, qu'au libre suffrage de ses pairs, depuis le mandat de député jusqu'aux honneurs du bâtonnat, depuis le titre d'académicien jusqu'à l'ovation du 26 décembre dernier. Des honneurs ainsi décernés ont une saveur inestimable pour une âme magnanime. Aussi l'émotion de Berryer à cette dernière solennité a-t-elle été profonde. Il y avait là, en effet, un hommage solennel, unique, digne couronnement d'une telle vie. Que n'a-t-il été donné à tous les transfuges des causes vaincues d'assister à cette démonstration! Leurs consciences éteintes se seraient ranimées peut-être, et ils auraient compris ce qu'il y a de grand chez un homme qui a constamment servi la justice et la liberté.

G. de Bourge,
avocat à la Cour impériale.

LA CRITIQUE BIBLIQUE A ROME

Fr. X. Patritii, *è Societate Jesu, doctoris decurialis Collegii Romani, Libris sacris interpretandis et linguæ hebraicæ tradendæ*, de Evangeliis libri tres (2 vol. in-4, chez Herder, à Fribourg en Brisgau. 1853).— De Estheræ libro *et ad eum quæ pertinent Vaticiniis et Psalmis, libri tres quos scripsit* G. A. Nickes, *ordinis S. Benedicti è Congregatione Casinensi monachus et presbyter, cum excursu de Chananæorum Scytharumque deis* (2 vol. in-8). Romæ, typis de propagandâ fide. 1856-1858. — Η ΠΑΛΑΙΑ ΚΑΙ Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. *Vetus et Novum Testamentum ex antiquissimo codice Vaticano edidit* A. Maius, *S. R. E. Card.* Romæ. Apud J. Spithover. Lipsiæ. Apud E. F. Steinacker. 1857. (5 vol. in-fol.) — Variæ Lectiones Vulgatæ latinæ Bibliorum editionis *quas Carolus Vercellone, sodalis Barnabites, digessit. T. I. complectens Pentateuchum.* Romæ. Apud J. Spithover. (In-4 de CXII et 592 pages.) 1860. — Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V et Clementis VIII, Pontt. Maxx. jussu recognita atque edita. Edidit C. Vercellone, S. B. Romæ. Typis S. C. de propagandâ fide. 1861. In-4. — Novum Testamentum Vulgatæ editionis *Sixti V et Clementis VIII jussu recognitum atque editum.* Romæ, typis S. C. de propagandâ fide. 1861. In-18. Edidit C. Vercellone, S. B. — *Sulla genuina edizione della Bibbia volgata e su quella publicatasi in Torino da Giacinto Marietti, Avertenze del P. D. Carlo Vercellone Barnabita.* — *Studdi fatti in Roma e mezzi usati per correggere la Bibbia volgata, Dissertazione del P. D. C. Vercellone, B.* Romæ, tip. di T. Ajani. 1858. — *Dell' antichissimo Codice Vaticano della Bibbia greca, Dissertazione del P. D. C. Vercellone, B* Romæ, tip. delle Belle Arti. 1859. — *Fragments de la version italique. Nouvelle découverte.* Mémoire du P. C. Vercellone. Rome, 1859, etc.

C'est un lieu commun de la polémique protestante et antichrétienne que les sciences bibliques sont réservées aux protestants et aux libres penseurs. Tout espoir d'y faire le moindre progrès est, dit-on, interdit aux Catholiques d'une manière absolue; pour connaître un peu la Bible, ils sont réduits à la la lire dans une traduction latine destituée de toute valeur critique; ils ne pourraient sans péril pour leur foi comparer cette version avec les textes primitifs, et l'Église romaine a soin pour cette raison de leur interdire, autant qu'elle peut, l'étude de ces textes. Voilà ce que répètent tous les jours, et, qui pis est, voilà ce que croient naïvement beaucoup d'hommes lettrés, parfois même très-savants!... On est allé jusqu'à soutenir, dans des pamphlets érudits, que nos fidèles perdraient leur foi, s'ils comparaient seulement l'une à l'autre les deux éditions de la *Vulgate* publiées par Sixte V et Clément VIII. C'est ce que l'Anglais Th. James a prétendu montrer dans un libelle fameux [1] réimprimé à Londres il y a peu de temps. Mainte fois on a

[1] *Bellum papale, seu concordia discors Sixti V et Clementis VIII, circa hieronymianam editionem.* London, 1600. Le P. H. de Bukentop lui a fait l'honneur de le réfuter savamment, et a prouvé sans peine que les différences signalées par Th. James n'ont aucune importance, ni dogmatique, ni morale. En réimprimant le libelle de James, M. E. Cox y a mis une nouvelle préface, qui fournira sans doute longtemps encore un thème fécond aux orateurs fanatiques d'*Exeter-Hall*.

dit que l'histoire de ces éditions suffirait pour couvrir d'ignominie l'Église romaine, et constater du même coup son ignorance, ses variations et sa fourberie!

On veut bien convenir d'ordinaire qu'il y a eu jadis, chez nos ancêtres, des hommes laborieux qui connaissaient passablement le grec et l'hébreu, qui étudiaient le texte de la Bible avec une certaine sagacité, qui osaient collationner les manuscrits, et qui n'étaient pas destitués absolument d'esprit critique. Mais on donne à entendre que les plus pénétrants perdaient la foi dans cet examen, et que l'Église romaine, s'en étant aperçue, a supprimé chez elle toute étude critique de la Bible, tout examen comparé des versions, des textes et des manuscrits, comme une œuvre inspirée par Satan!

A quoi s'occupe cependant le clergé romain, que la plupart des journaux représentent occupé seulement à se lamenter sur les ruines de sa puissance temporelle? Je ne parlerai pas de la multitude des œuvres charitables qu'il a fondées et qu'il soutient[1]; je veux seulement dire ici quelques mots sur ce qu'il a fait pour les sciences bibliques dans le cours des dernières années.

En 1853, un docte jésuite romain, le P. Patrizzi, donnait à l'Allemagne, qui s'empressait de les éditer[2], deux solides volumes in-4°, où sont discutées à fond et scientifiquement résolues les principales difficultés que nos Évangiles peuvent offrir aux historiens, aux chronologistes et aux critiques. Le P. Patrizzi a publié en outre, vers la même époque ou antérieurement, plusieurs autres traités non moins solides sur divers points des sciences bibliques[3]. Je citerai spécialement un *Traité d'Herméneutique* imprimé à Rome en 1844, et qui a mérité l'insigne honneur d'être adopté, comme le meilleur guide en ces matières, par l'un des juges les plus compétents de l'Allemagne, le docteur Wilke[4].

Un bénédictin d'origine allemande, mais fixé à Rome depuis longtemps, si je ne me trompe, le docteur Nickes[5], a publié, en 1856 et 1858, à

[1] Voyez, sur ce sujet, l'intéressant volume publié par M. le docteur Lefebvre, professeur de médecine dans l'Université de Louvain: *Établissements charitables de Rome*, gr. in-12. Chez Casterman.

[2] Mon confrère, le P. Bezin, en rendit compte dans le *Correspondant*. M. H. Wallon en a fait souvent usage dans son savant traité sur la *Croyance due à l'Évangile*.

[3] *Commentationes tres de Scripturis divinis, de peccati originalis propagatione a Paulo descriptâ, de Christo pane vitæ*. Romæ, 1851. 1 vol. in-8. — *De interpretatione oraculorum ad Christum pertinentium*, etc. 1 vol. in-8. Romæ, 1853. — *De immaculatâ Mariæ origine a Deo prædictâ disquisitio, cum appendice de feminini generis enallage in linguis semiticis usitatâ*. In-4. Romæ, 1853, etc.

[4] *Biblische Hermeneutik nach katholischen Grundsätzen in streng systematischem Zusammenhange, und unter Berücksichtigung der neuesten approbirten hermeneutischen Lehrbücher, inbesondere der lib. I, II. De interpretatione Script. Sacr. des R. P. Fr. X. Patritius, bearbeitet von Dr Christ. G. Wilke*. Würzburg, 1853. 1 vol. in-8. — Quand le docteur Wilke était encore protestant, sa science profonde était vantée par les maîtres de la science protestante et rationaliste; quand il a été converti au catholicisme, on a commencé à décrier ses travaux; mais cela n'a diminué en rien leur solidité.

[5] Le docteur Nickes avait publié à Breslau, en 1854, un traité sur le livre de Judith: *De libro Judithæ*. Apud Aderholz.

l'imprimerie de la Propagande, deux gros volumes pleins d'érudition sur le livre d'*Esther* et sur différentes questions qui s'y rapportent. On peut assurément contester plusieurs des hypothèses contenues dans ces deux volumes ; mais l'honneur qu'on leur a fait en les éditant magnifiquement à l'imprimerie de la Propagande prouve d'une manière incontestable la faveur qu'obtiennent aisément à Rome les érudits qui consacrent leurs forces à l'étude sérieuse des sciences bibliques. Des faits encore plus récents et plus importants vont nous en fournir des preuves nouvelles.

En 1857, un savant barnabite, le P. Vercellone, élève d'un autre barnabite non moins érudit [1], publiait, en cinq volumes in-folio, la Bible grecque, d'après le célèbre manuscrit du Vatican. Le cardinal A. Maï avait, depuis longtemps, ébauché cette œuvre d'une manière très-imparfaite. Chargé de la revoir, de la corriger et de la publier après la mort de l'illustre cardinal, le P. Vercellone, secondé par le docteur Spezi, a collationné de nouveau l'imprimé avec le manuscrit, en notant scrupuleusement les moindres différences qui avaient échappé au cardinal Maï. Il a remplacé par des *cartons* les feuilles les plus incorrectes, et a réparé les fautes les plus insignifiantes dans un *Index* placé à la fin de chaque volume.

Ce rude labeur étant achevé, le P. Vercellone s'est enfoncé courageusement dans un autre plus pénible encore et plus méritoire : il a entrepris une collection monumentale des variantes de la Vulgate. Le premier volume de cette collection a paru l'année dernière; le second paraîtra bientôt, et les autres ne tarderont pas à le suivre, si les Garibaldiens n'y mettent pas obstacle.

Voilà comment le clergé romain répond aux hommes qui l'accusent d'être indifférent ou hostile aux progrès des sciences bibliques. Il prouve par des œuvres impérissables que la forte race des critiques orthodoxes n'est pas éteinte, et qu'elle a encore autour du Saint-Siége de nobles représentants.

A toutes les époques, les souverains Pontifes ont encouragé la Critique, comme une science nécessaire pour conserver pur le texte sacré de nos Livres saints. Ce fut sous les auspices et par l'ordre du pape Damase que saint Jérôme entreprit et publia ses grands travaux de critique et d'exégèse. Et, quand le concile de Trente eut rendu son décret concernant la Vulgate, les papes Pie V, Sixte V, Grégoire XIV et Clément VIII déployèrent un zèle infatigable, pour préparer une édition aussi correcte que possible de cette antique version. Durant près de quarante années, les hommes les plus savants furent employés à collationner les manuscrits les plus anciens et les plus exacts qu'on eût pu découvrir, non-seulement à Rome et en Italie, mais dans les pays lointains. Et, quand le P. Vercellone a conçu le dessein de publier, avec l'histoire détaillée de cette laborieuse enquête, toutes les variantes qu'on y recueillit, et les suppléments que la critique peut fournir

[1] Le P. Ungarelli. On peut voir une notice sur ce savant religieux dans les Prolégomènes des *Variæ Lectiones*, p. x, en note.

aujourd'hui pour la défense et le perfectionnement des éditions vaticanes de la Vulgate, Pie IX l'a encouragé et soutenu dans ses pénibles recherches; c'est même sous le patronage de ce Pontife vénéré que le docte barnabite présente au monde savant le résultat de ses profondes études.

L'Église romaine, en effet, n'a rien à craindre des progrès de la science, et le contrôle de la critique ne saurait exciter en elle des inquiétudes pusillanimes. Elle peut redouter pour les âmes faibles, pour les esprits superficiels, pour les ignorants, les prestiges de la sophistique et les dangers de a demi-science; mais elle aime, elle estime, elle encourage toute science modeste et profonde, comme une alliée dont elle a besoin. Nous en avons une preuve nouvelle dans la grande œuvre publiée sous son patronage par le P. Vercellone. Quiconque aura le courage d'étudier cette collection, ou de lire au moins ses prolégomènes, y reconnaîtra la profonde sagesse avec laquelle les Papes ont procédé à la correction de la Vulgate. Bien que, suivant les plus graves théologiens[1], cette version soit susceptible d'une perfection plus grande et que le Saint-Siége puisse en donner, lorsqu'il jugera le moment venu, une édition plus correcte encore que celles de Sixte V et de Clément VIII, il est prouvé désormais, d'une manière surabondante, que l'intégrité de cette version n'est pas seulement inattaquable au point de vue de la foi et des mœurs, mais qu'il reste bien peu de chose à faire pour la rendre aussi parfaite que possible dans les détails les moins importants.

La collection publiée par le P. Vercellone manquait jusqu'ici à la critique sacrée. B. Kennicott et J. B. de Rossi ont recueilli et publié les variantes du texte hébreu de nos Livres saints; Mill, Wettstein, Griesbach, Scholz, Lachmann et Tischendorf se sont livrés à d'immenses travaux sur les variantes du texte grec. Nous devons aussi à Luc de Bruges un précieux travail sur les variantes de notre Vulgate; mais les grandes études auxquelles se livrèrent les Congrégations romaines, pour préparer les éditions de cette antique version publiées par Sixte V et Clément VIII, étaient jusqu'à nos jours restées dans l'ombre. Le P. Ungarelli, barnabite, commença à les en tirer, il y a peu d'années, par une histoire sommaire, que le P. Vercellone a reproduite avec des corrections et des additions. Mais il restait à faire connaître et à compléter les variantes recueillies et discutées dans ces savantes Congrégations. Le P. Vercellone a eu le courage d'entreprendre cette tâche méritoire.

On ne doit pas demander à son œuvre plus qu'il n'entend y donner. Les manuscrits dont les variantes y sont résumées ne sont pas les seuls, mais ce sont les plus importants que l'on connaisse. Le judicieux barnabite a exploré soigneusement les sources principales où se trouvent les éléments essentiels

[1] Voyez les lettres de Bellarmin, reproduites dans les Prolégomènes du P. Vercellone, p. XIII, en note.

d'une édition critique de la Vulgate, et il met sous les yeux du monde savant ce que contiennent ces sources. Il a vu ce qu'il fallait faire d'abord, et il prouve que le Saint-Siége l'a fait depuis longtemps. La voie frayée par l'Église *romaine* est celle du progrès; la science peut et doit y *marcher en* avant; mais elle ne peut en sortir sans s'éloigner de l'idéal qui est son but.

Le P. Vercellone est trop sagace pour s'arrêter également sur toutes les variantes : il passe rapidement sur celles qui ont moins d'importance, et il multiplie ses recherches en proportion de l'intérêt que chaque texte peut offrir. M. Th. Lamy l'a dit très-bien : « L'érudition doit servir à éclairer la science, et non pas à l'embrouiller; c'est ainsi que le P. Vercellone l'a comprise; il n'est pas de ces écrivains qui mettent dans leurs livres tout ce qu'ils ont lu, et qui surchargent leurs écrits de tous les détails qu'ils ont pu recueillir, au point qu'on ne peut les suivre dans ce labyrinthe, ni démêler ce qui est utile de ce qui ne l'est pas[1]. »

Le premier fond du recueil qui nous est offert provient du travail inédit des Correcteurs romains qui préparèrent l'édition sixtine, sous la présidence du cardinal Antonio Carafa. Chacune des leçons préférées par ces Correcteurs est appuyée des documents critiques qui motivèrent leur préférence. Le P. Vercellone ne met pas seulement sous nos yeux les travaux préparatoires de l'édition sixtine; il a retrouvé et il nous livre aussi les travaux préparatoires de l'édition clémentine. S'attachant spécialement à l'édition publiée en 1592, il corrige toutes ses erreurs typographiques, en la comparant avec les autres éditions vaticanes qui parurent en 1593 et 1598, et avec leurs *correctoria* déjà publiés ou encore inédits. Grâce à lui, nous sommes initiés à toutes les opinions des censeurs romains; nous assistons aux travaux de la Congrégation nommée par S. Pie V, de la Congrégation Sixtine, de Sixte V en personne, puis de la Congrégation Grégorienne, de Rocca, de Tolet (dont les notes ont le plus grand prix), et enfin de Clément VIII. Les documents critiques apportés par chacun de ces vénérables travailleurs à l'appui des leçons qu'il préferait passent tour à tour sous nos yeux, et ils sont complétés par d'autres encore, dont l'analyse est due au P. Vercellone. Le docte barnabite nous fait connaître ainsi le *codex Amiatinus* (le plus ancien manuscrit de la Vulgate), le *codex Paulinus*, le *codex Vallicellianus*, le fameux manuscrit de Tolède, trois *correctoria* du treizième siècle qui résument une multitude d'anciens manuscrits aujourd'hui perdus, puis les collections de variantes amassées par Castellanus, Robert Estienne, Henten et Luc de Bruges. Il a collationné enfin les éditions de la *Bibliothèque divine* de saint Jérôme données par Martianay et Vallarsi, le texte hébreu, le texte grec, la version des Septante, l'ancienne Italique, dont il a retrouvé des fragments nouveaux, les versions orientales, et

[1] *Revue catholique* de Louvain, octobre 1860.

les passages de la Vulgate cités dans les livres liturgiques, dans les saints Pères, dans les écrivains ecclésiastiques. Rien, en un mot, n'a été négligé par l'infatigable religieux, en qui semblent renaître les plus illustres bénédictins.

Bien qu'il fournisse à chaque page des preuves de sa compétence, le P. Vercellone se renferme d'ordinaire dans le rôle modeste d'un rapporteur prudent, qui résume une enquête, en évitant d'influer sur l'esprit des juges. On ne peut pas ressembler moins aux sceptiques tranchants et superficiels qui, sans prouver leur compétence, rendent chez nous des arrêts, au nom de la Critique, et ne daignent pas même nous exposer les motifs de leurs jugements.

L'œuvre du savant barnabite ne porte pas seulement le cachet vénérable d'une science aussi profonde que modeste et prudente; elle a un autre titre à notre respect : c'est une œuvre d'abnégation et de zèle désintéressé. Elle s'adresse aux érudits les plus sérieux et les moins connus de la foule, et même à ce petit nombre elle offre plus de profit que d'attrait. Son unique prétention est d'être utile parfois aux rares lecteurs qui sentiront le besoin de la consulter. L'humble et savant auteur a prévu les dédains de la foule, et s'y est résigné [1]. S'il eût compté seulement sur le mépris des ignorants, la résignation sans doute lui eût été peu difficile; mais il a dû compter et il a compté sur les dédains même d'un grand nombre de gens sérieux et instruits, dont l'estime ne saurait être sans valeur à ses yeux. Pour bien comprendre l'utilité d'une telle œuvre, il ne suffit pas d'aimer la Critique sacrée d'un amour superficiel et de lui avoir fait des visites fugitives; il faut être initié à tous les besoins de cette science austère; et pour cela il faut s'être dévoué longtemps à ses labeurs les plus obscurs et les plus minutieux. Ce sera là toujours le privilége méritoire d'un petit nombre d'esprits infatigables; mais rarement peut-être ce nombre fut aussi petit qu'il l'est maintenant chez nous. Si les forces nous manquent pour continuer les grandes œuvres de nos pères, sachons honorer du moins les travailleurs courageux qui les poursuivent encore!

Aujourd'hui en Allemagne, comme autrefois chez nous, une multitude d'érudits, la plupart, hélas! protestants ou rationalistes, emploient leur vie à éditer correctement les auteurs sacrés ou profanes, à chercher pour cela les meilleurs manuscrits, à les collationner, à extraire et à peser leurs variantes. Combien ne serait-il pas désirable qu'il y eût ainsi partout des religieux consacrés à perfectionner toujours les éditions de nos Livres saints! Aucune parole du texte sacré ne doit nous être indifférente; aucune minutie en pareille matière n'est indigne d'attention. L'*esprit* sans doute importe plus que la *lettre;* mais la *lettre* importe à l'*esprit,* dont elle est l'expression. Telle variante qui paraît sans prix à un homme peu instruit a parfois une grande valeur pour les savants, et peut résoudre une question insoluble

[1] Voyez ses Prolégomènes, p. xv.

sans elle. Une *leçon* même fautive peut mettre sur la voie de la leçon véritable, ou bien elle sert à juger le caractère, l'âge, l'origine, la valeur du manuscrit où elle se trouve. Il importe d'ailleurs souverainement de bien constater que la plupart des variantes ne sont que des minuties, que la substance et la certitude essentielles du texte sacré ne sont point compromises par leur multitude, et qu'aucune ne peut mettre nos dogmes en péril. Les longs travaux de la critique la plus patiente et la plus érudite doivent servir ainsi au maintien de la foi dans les masses. Pour résoudre les doutes de l'ignorance et surtout de la demi-science, une science profonde et infatigable nous est nécessaire. En voyant les pénibles recherches d'un B. Kennicott et d'un J. B. de Rossi sur les variantes du texte hébreu, d'un R. Holmes et d'un J. Parson sur le texte des Septante, d'un Bianchini, d'un Sabbatier, d'un Luc de Bruges sur l'Italique et la Vulgate, d'un Mill, d'un Wettstein, d'un Griesbach, d'un Lachmann, d'un Tischendorf, sur le texte grec du Nouveau Testament, tout homme vraiment pieux doit donc éprouver un sentiment de profond respect et de vive reconnaissance. S'il reste indifférent, s'il sourit avec dédain, une seule chose peut l'excuser : il ne comprend pas ce qu'il doit à ces admirables travailleurs, et au *Dieu des sciences* qui les a faits!

Ce défaut d'intelligence étant par malheur assez commun, le P. Vercellone s'est bien attendu à le rencontrer ; mais c'est de Dieu, et non des hommes, que le pieux barnabite attendait sa récompense. La Providence n'a pas voulu cependant qu'il restât privé des encouragements des hommes ; elle lui a procuré d'abord la protection bienveillante de l'autorité la plus haute en matière religieuse : son œuvre a paru sous le patronage même du Vicaire de Jésus-Christ, qui vient de lui adresser un bref de félicitation. C'en était assez pour obtenir, dans le monde catholique, une attention respectueuse et confiante. Mais ce n'est pas tout : dans les écoles mêmes les plus hostiles au Catholicisme, le travail solide, consciencieux et modeste du P. Vercellone a conquis l'admiration des juges compétents. J'en citerai une preuve curieuse.

Un des érudits les plus célèbres de l'Allemagne protestante et rationaliste, M. Ewald, qui méprise tout le monde, mais qui par-dessus tout méprise et déteste les *papistes*, a dérogé, pour la première fois peut-être, à ses habitudes dédaigneuses, en annonçant à deux reprises [1] le premier volume du P. Vercellone, dans des termes pleins de respect et de sympathie. Après avoir étudié ce magnifique et solide volume, il s'est naïvement étonné qu'une œuvre si savante, si modeste et si loyale, pût venir de Rome, de cette Rome qu'il abhorre comme la capitale du fanatisme, de l'ignorantisme, de la fainéantise et de la fourberie ! Les sentiments de colère qu'éveillent en lui ha-

[1] *Gotting. Gel. Anz.* 1860, s. 1121-1140. — *Jahrb. der biblisch. Wissenschaft.* 1860, 1861, s. 157-159.

bituellement les livres des *papistes* ont fait place à des sentiments tout opposés; et finalement il s'est mis à faire des vœux pour qu'une si belle œuvre ne soit pas empêchée ou retardée par les brigandages piémontais. Nous voudrions qu'il nous fût permis de traduire ces vœux; mais Victor-Emmanuel y est stigmatisé d'une façon si énergique, que nous osons tout au plus citer en note le texte allemand [1]. Ceux de nos lecteurs qui comprendront ce texte reconnaîtront bien vite que nous ne saurions nous hasarder à le traduire ici.

Disons-le du moins : ces vœux honorent à la fois M. Ewald qui les a émis, et l'œuvre du savant barnabite qui les a inspirés.

H. DE VALROGER,
O. I. C.

L'*Étendard catholique*, journal de Gênes. Réponse à M. Forcade.

Nous regardons comme un devoir de signaler dans la presse piémontaise un défenseur du Saint-Siége, presque seul et debout au milieu de l'emportement, de l'effacement ou de la contrainte universels. A en juger par les numéros que nous avons sous les yeux, l'*Étendard catholique* de Gênes est digne de son titre, digne des courageux évêques qui viennent de protester avec tant d'éclat contre l'oppression que leur imposent les ministres piémontais.

Témoin de l'accueil qu'obtiennent au delà des Alpes les paroles venues de France, M. Laurent Ghiglini vient de faire paraître dans ce journal une réponse à l'écrit publié par M. Forcade sur la question romaine. M. Ghiglini trouve que M. Forcade avait raison l'année dernière lorsqu'il appelait les griefs allégués par le Piémont contre le Pape *l'éternel réquisitoire du loup contre l'agneau, lequel n'a pas d'autre sanction que la raison du plus fort*, et par conséquent il estime que le même M. Forcade a tort de prêter à ce réquisitoire des considérants plus ou moins spécieux. Sa réfutation est aussi mesurée que solide, aussi juste que vigoureuse. Le *Correspondant* a suffisamment discuté l'écrit de M. Forcade pour qu'il n'y ait pas lieu d'y revenir. Mais, au milieu du silence de tous les journaux soi-disant libéraux sur les horreurs qui se commettent à Naples,

[1] « Und auch deswegen wünschen wir dass auf diesen ersten band der grossen Werkes welcher nur die Lesarten des Pentateuches bespricht, bald alle die noch übrigen folgen, und seine Vollendung nicht durch die rohen frevelthaten welche sich jezt der Turiner Königschuft, mit seinen Cavour's und Garibaldi's als den Fingern seiner rechten und linken diebeshand, gegen Rom und ganz Italien erlaubt, verhindert oder verzögert werden möge... » (*Jahrb. der bibl. Wissensch.* 1861, s. 158.)

comment ne pas honorer la voix courageuse et sincère qui rappelle leurs anciennes clameurs contre le roi Ferdinand et s'écrie : « On n'avait pas encore alors inventé une manière de punir les brigands sans laisser échapper de leur bouche aucune plainte... Si Ferdinand II avait eu le génie inventif des philanthropes envoyés de Turin, il n'aurait pas attiré sur lui tant de malédictions, car ni M. Gladstone, ni personne parmi tous ceux qui ont donné tant de retentissement aux lettres accusatrices de l'homme d'État anglais, personne n'a proféré, ni murmuré une syllabe contre le gouvernement piémontais. » Comment enfin ne pas publier ici l'appel que nous adresse en nous tendant une main vaillante et fidèle un frère d'armes plus exposé et par conséquent plus méritant que nous ne le sommes? « Catholiques de France, frères « qui nous êtes unis par une communauté de foi, d'amour et d'espérances « supérieure aux frontières des États, frères en cette mère que Jésus-Christ « a faite son épouse par son sang ; souvenez-vous que nous, catholiques ita- « liens, nous mettons toute notre confiance dans la Providence et dans vous. « Restez, oui, restez toujours fermes à soutenir, avec la force qui s'attache à « votre opinion, la souveraineté temporelle du Pape, et nous sommes assurés « que les efforts de ses ennemis seront vains. Vous aurez pour récompense « de votre fermeté la bénédiction du ciel et la reconnaissance de tout l'uni- « vers catholique. »

C. de Meaux.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU ROMAN ET DE SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET LATINE, par M. Chassang, maître de conférences à l'école normale supérieure. 1 vol. in-8, librairie Didier et Cie, quai des Augustins.

Il y a trois ans, si nous ne nous trompons, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres mit au concours une question piquante et qui, par le fond du sujet, contrastait un peu avec la gravité de celles que le docte corps propose d'habitude. Il s'agissait du roman. Si c'est une des branches les plus futiles de la littérature, ce n'en est pas une des moins curieuses à étudier. Pris dans son sens le plus général, le roman est aussi ancien que le monde. De tout temps et dans tout pays, l'homme a éprouvé le besoin de sortir des limites étroites de la réalité. A quelque époque et dans quelque degré de civilisation qu'on le prenne, on le trouve toujours disposé à s'abstraire dans l'idéal. De là, chez tous les peuples, un trésor de fictions qui portent l'empreinte de leur caractère et sont, pour qui sait y voir, une source de révélations sur leurs idées et leurs mœurs. Ainsi envisagée, l'histoire du roman, qui serait alors celle de la fiction en général, offrirait un grand intérêt. L'idée d'un pareil travail n'est pas neuve; il existe en anglais, sous ce titre même, un livre qui n'est pas un chef-d'œuvre, mais dont le point de vue est plus élevé et plus fécond, selon nous, que celui où s'était placée l'Académie. La question qu'elle avait posée, malgré une certaine apparence de profondeur et de nouveauté, n'était, au fond, qu'un vieux et superficiel thème d'érudition. L'Académie, en effet, demandait aux concurrents de *rechercher quels ont pu être, dans les littératures grecque et latine, jusqu'au cinquième siècle de notre ère, les divers genres de narrations fabuleuses qu'on appelle aujourd'hui romans, et si de tels récits n'ont pas été quelquefois, chez les anciens, confondus avec l'histoire.*

On le voit, il n'y avait pas là matière à un travail bien élevé et bien original. Ainsi formulée, la tâche des concurrents se bornait à classer et à analyser, en les rapprochant avec leurs analogues actuels, les récits romanesques des deux littératures classiques.

L'auteur du Mémoire couronné que publie aujourd'hui la librairie académique de Didier ne se dissimulait pas, nous le présumons, ce qu'avait d'étroit et d'embarrassé dans sa rédaction le programme qu'il acceptait; mais il était trop respectueux ou trop avisé pour le laisser voir. Il s'est défendu, et bien lui en a pris, de regarder par-dessus les barrières dans lesquelles on l'avait enfermé, et ne s'est accordé d'autre liberté que celle de faire un livre où l'on n'avait demandé qu'une thèse. Ce n'est donc pas sa faute s'il fait l'histoire du roman sans le définir; s'il pose en fait ce qui serait à prouver, à savoir que l'antiquité a connu le vrai roman et l'a pratiqué dans toutes ses variétés; si enfin, dans un sujet qui y prêtait plus amplement que tout autre, il a fait la part si petite aux considérations de l'ordre moral. Tout cela doit être mis au compte de l'Académie. Ce qui est la part de M. Chassang et qui ne mérite que des éloges, c'est l'étendue et la sobriété de l'érudition, la nouveauté et la sagacité des recherches, l'indépendance et la sûreté de la critique.

M. Chassang partage en trois époques l'histoire du roman dans l'antiquité: l'époque attique, l'époque alexandrine et l'époque romaine.

Cette division est vraie, mais non pas dans le sens qu'on pourrait croire. On se tromperait, en effet, si l'on induisait de là que la littérature romaine a eu ses romans à elle. Il n'en est rien; le roman dans l'antiquité occidentale fut l'affaire des Grecs. Seuls ils en eurent le génie et le goût, seuls ils l'exploitèrent au profit de leurs doctrines et de leurs systèmes, à Alexandrie comme à Athènes, et à Rome comme à Alexandrie. Les Romains s'y exercèrent à leur imitation, comme ils le firent dans la tragédie et dans la comédie, avec succès, mais sans originalité. Les Grecs, au contraire, furent maîtres dans le roman et y portèrent toujours leur esprit pédagogique. La fiction n'eut point chez eux le caractère indépendant et désintéressé qu'elle a chez nous. Ici moins que nulle part, ils ne firent, comme nous disons, de l'art pour l'art. Chez eux, sauf à la fin peut-être, le roman, quel qu'il fût, resta toujours l'auxiliaire d'une doctrine et ne se produisit qu'à l'appui d'une théorie politique, morale ou religieuse. Qu'était-ce, aux plus beaux jours de l'époque attique, que l'*Atlantide* de Platon et la *Cyropédie* de Xénophon, ces modèles du roman grec qu'on a pris longtemps, le dernier au moins, pour des histoires? des thèses ingénieusement déguisées. M. Chassang, dans le remarquable chapitre qu'il consacre à ces écrits, l'a démontré avec une évidence qui ne laisse plus de place au moindre doute. Cette façon de philosopher était tellement dans le goût des Grecs, qu'Aristote lui-même, l'esprit le moins romanesque assurément, ne sut point s'en défendre, et que, lui aussi, il fit son roman philosophique, le *Mythe de Silène et de Midas*.

Quant aux romans du second âge grec, c'est-à-dire de la période alexandrine, ils ne différèrent des premiers que par une dose plus forte de surnaturel et de merveilleux, provenant du contact plus immédiat avec les Orientaux, chez lesquels s'alimenta la stérilité des Alexandrins.

Un troisième élément entre à cette époque dans le roman grec : c'est l'histoire. De tout temps les Grecs furent des historiens de peu de scrupule. Les uns par crédulité, comme Hérodote; les autres, comme Ctésias, par calcul et artifice de conteur; tous par indifférence pour la vérité, l'altérèrent à quelques égards dans leurs récits. Excepté celle de Thucydide, leurs histoires furent toujours mêlées de fables et de mensonges. Mais rien n'égale l'effronterie avec laquelle, en ce genre-là, on se joua des lecteurs après Alexandre. Du vivant même de ce prince, les lettrés qui le suivaient dans ses expéditions avaient l'impudeur de lui en raconter qu'il n'avait pas faites, ou de mêler au récit de celles qu'il avait accomplies des détails purement imaginaires et dont le conquérant, déjà gâté par le succès, plaisantait lui-même avec ses courtisans, au lieu de s'en blesser. « Je voudrais bien revenir à la vie quelque temps après ma mort, pour voir comment on jugera ton ouvrage, » disait-il à Onésicrate, l'un de ses plus intrépides, mais, à ce qu'il paraît, l'un de ses plus habiles adulateurs. Il faut, pour se faire une idée des légendes dont fut embelli, même au milieu de son cours, le règne du roi de Macédoine, lire le long catalogue qu'en a dressé et la savante critique qu'en a faite M. Chassang. Nous serions injuste à son égard si nous laissions supposer qu'il n'a fait sur ce point qu'analyser Sainte-Croix. Sans doute M. Chassang s'est aidé de l'auteur de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, mais, loin de le suivre pas à pas, il le contredit plus d'une fois et le complète en bien des endroits.

Ce n'est pas du reste l'histoire d'Alexandre seulement qu'exploita le roman alexandrin; la mystérieuse histoire de l'Égypte fut aussi un thème très-cultivé par les romanciers. De là sont sortis les types de Busiris, de Sésostris, etc., dont la grandeur fabuleuse abuse encore, après plus de deux mille ans, la crédulité de plus d'un historien. Les Grecs trouvèrent, à ce qu'il paraît, des rivaux de quelque habileté dans cette fabrication d'histoires apocryphes; l'esprit de nationalité inspira aux Juifs hellénistes des fictions propres à relever leurs aïeux dans l'esprit des gentils, au milieu desquels ils habitaient.

Préoccupé de la pensée qui avait dicté le programme de l'Académie et voulant à toute force retrouver nos romans dans les romans anciens, M. Chassang assimile les fictions dont nous parlons à ce que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *romans historiques*. A l'en croire, Aristobule, Clitarque, le faux Callisthènes, seraient des précurseurs de Walter Scott. Le rapprochement est spécieux, mais il est sans fondement réel. Rien ne ressemble moins aux ingénieuses et savantes créations du romancier écossais que les impudentes et indigestes compilations des lettrés d'Alexandrie ou de Pergame. Ce que cherchent les plus honnêtes de ceux-ci, c'est à étonner; ce que Walter Scott ambitionne, c'est d'instruire : les uns défigurent l'histoire, l'autre la vivifie.

Quand le christianisme apparut, il se fit dans le monde un grand mouvement de doctrines, et, naturellement, dans le monde grec, le roman en devint le véhicule. Toutes les religions, toutes les sectes, toutes les écoles, empruntèrent cette forme littéraire pour propager leurs doctrines, et le roman grec rentra ainsi dans la voie primitive dont il s'était légèrement écarté dans la période précédente. Les Platoniciens, les Gnostiques, les

Stoïciens, les Évéméristes, les Cyniques eux-mêmes, eurent leurs romans, dont le héros était quelquefois leur fondateur idéalisé, ou un personnage d'invention en qui se personnifiait le système. C'est alors qu'apparaissent les Contes de Dion Chrysostome sur Diogène; les Vies de Pythagore, par Porphyre et Jamblique ; celle d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, etc.

Nous ne partageons pas, pour notre compte, l'opinion de M. Chassang sur ce dernier écrit, où il ne veut voir qu'un conte exempt de toute idée de polémique et de tout esprit de secte. Nous ne partageons pas non plus son opinion sur l'esprit dans lequel ont été écrits les Évangiles apocryphes et les faux Actes des Apôtres, où nous ne voyons que des récits traditionnels, souvent gracieux, quelquefois puérils, élevés et dramatiques parfois, mais toujours pleins de candeur et de naïveté : œuvres essentiellement populaires et étrangères à toute intention doctrinale. C'est donc à tort, selon nous, que M. Chassang cherche à les faire entrer dans la classe des romans doctrinaux de l'époque. Ces productions du christianisme populaire des premiers siècles de l'Église sont le début d'un genre nouveau qu'il ne faut pas confondre avec les vieilles inventions romanesques de l'époque païenne; c'est le point de départ de la *légende*, qui tient une si grande place dans la littérature des siècles chrétiens.

Nous serions plus disposé à nous rapprocher de l'auteur dans son jugement sur les *Clémentines*, le *Pasteur d'Hermas*, le *Récit égyptien* de Synésius, qui sont de véritables romans chrétiens, et qui, par l'intention et la forme, se rattachent réellement aux romans grecs et latins. Mais nous sommes obligé, faute d'espace, d'arrêter ici l'examen du savant et agréable ouvrage de M. Chassang. Nous ne pouvons cependant finir sans en signaler les deux derniers chapitres l'un sur les romans d'amour, l'autre sur l'influence des romans anciens dans la littérature du Bas-Empire et du moyen âge. On verra dans l'un que l'opinion qui prête à un évêque le roman passionné de *Théagème et Chariclée* n'est qu'un conte sans autorité et fondé seulement sur une ressemblance de noms; dans l'autre, on suivra avec intérêt la filiation des idées littéraires et la transmission jusqu'à nous des types héroïques du monde ancien.

Voilà quelques années déjà que nous suivons avec attention les concours; or il nous semble que, dans l'ordre des Mémoires auquel appartient celui de M. Chassang, l'Académie n'en a pas couronné beaucoup d'aussi remarquables pour l'étendue du savoir, la sûreté de la critique et la justesse du goût.

P. Douhaire.

L'ANCIEN BARREAU DU PARLEMENT DE PROVENCE, par Charles de Ribbe. — Aix et Paris, chez Durand, 1862.

Notre collaborateur, M. Charles de Ribbe, avocat au barreau d'Aix, vient de publier sur l'ancien barreau du Parlement de Provence, une étude qui est du plus grand prix pour la province qu'il habite, et d'un véritable intérêt pour tous les lecteurs. L'occasion de cette étude est une correspondance inédite, échangée entre deux célèbres avocats du barreau d'Aix, François Decormis et Pierre Saurin, pendant la peste affreuse introduite à Marseille au commencement de l'année 1720, et qui sévit à Aix, en y faisant 7,534 victimes, du 9 août de cette année au 31 juillet 1721. François Decormis, âgé de quatre-vingt-un ans, ne quitta point la ville, Saurin se réfugia dans une petite maison de campagne près de Meyreuil. Ainsi séparés, ils entretinrent, à travers mille difficultés, une correspondance dont le manuscrit, qui ne contient pas moins de 2,352 pages, a été acheté par M. de Saint-Vincent, ancien président de chambre au Parlement, et par lui laissé à la bibliothèque d'Aix. M. de Ribbe a extrait de ce volumineux recueil les lettres les plus intéressantes, et il les publie.

De quoi s'entretenaient ces deux avocats, dans un moment si critique? De leur santé? Un peu, mais avant tout, si je puis parler ainsi, de la santé de la loi et du Parlement, des abus qui s'introduisent, des mœurs qu'ils regrettent, des grands jurisconsultes qu'ils ont connus. Ils continuent, comme Archimède, à poursuivre, pendant que la mort frappe, les problèmes de leur science favorite, la *jurisprudence*, bien différente, dit Saurin, de la *juriscience*, ou de l'*arrestologie;* ils font ensemble une navigation assidue sur ce qu'ils appellent l'océan du droit, *legalis pelagus sine fundo*. Ils tâchent de décider le point capital, *jugulum causæ*, des questions sans nombre que présente cette science difficile, *nodosissima scientia*.

Pour argumenter à pareille heure, il faut à ces deux hommes une force d'âme peu commune, et une passion de leur état sans égale. En effet, tous deux sont d'austères chrétiens. Sur la tombe de Decormis, qui voulut être enterré dans le cimetière de l'hôpital, on écrira : *Dispersit, dedit pauperibus.* Le plus vieux en remontre au plus jeune. Saurin a quitté la ville, il s'enferme, il s'isole, il se *désinfecte*, il brûle du genièvre, et, en tout, il pense beaucoup à vivre pour lui et pour la science : « Tout bien compté, dit-il, je « crois avoir fait merveille de préférer la solitude du célibat à la sollicitude « du mariage » (17 mars 1721). Decormis, au contraire, demeure à la ville, sa servante amène chez lui toute sa famille pestiférée, et il écrit : « Tout « cela est dans ma cuisine. Il faut souffrir d'une servante de quarante ans « de service. Dieu veuille nous préserver! Vous avez bonne grâce de vous « recommander à mes prières. Qui plus a vécu a beaucoup plus péché et « plus long compte à rendre.... Dieu en ait pitié! » (28 novembre 1720); et il écrit encore un peu plus tard :

« J'ai le fléau en dessus, au-dessous et tout au-devant. Dieu est le maître. « M. le procureur général de la Garde, l'ayant su, m'a écrit pour prendre un

« appartement vide dans sa maison.... Je l'ai fort remercié, et lui ai dit « qu'ayant vécu plus de quatre-vingts ans sans me prévaloir des bontés et « générosités de mes amis, je devais finir de même, sans être indiscret. « En tout cas, ma vie ne saurait être abrégée que de bien peu.... » (7 décembre 1720). « Qu'ai-je à échanger? disait-il; un sol contre une pistole. »

Mais la passion du droit est pour ces avocats éminents comme une seconde religion. Ils appartiennent tous deux à des familles *consacrées aux lois*. Les Decormis sont pendant trois siècles magistrats municipaux de Vence; pendant deux siècles, la gloire du barreau et de la magistrature du Parlement à Aix[1]. François Decormis est le neveu du grand jurisconsulte Scipion Dupérier, le frère de l'ami de Malherbe. Saurin est fils et petit-fils d'avocats célèbres, dont les notes conservées forment treize volumes in-folio[2].

Avec quel respect ils parlent des anciennes mœurs de la magistrature : « Les magistrats, monsieur, n'étaient vus en ville qu'aux rues qui con- « duisent au palais; et ils vivaient chez eux en si grande simplicité, qu'au « feu de la cuisine, quand le mouton tournait à la broche, le mari se « préparait pour le rapport d'un procès et la femme avait la quenouille. » (Decormis, 4 novembre 1720.)

Avec quel mépris ils caractérisent les juges et les avocats, qui prétendent que la science est inutile et que le bon sens suffit : « Qui sait les lois « et ne sait pas les manier ni les gouverner, *jura regere*, comme dit le « § 13 de la loi II *de Origine juris*, ne sait pas le droit, quoiqu'il sache les « lois ; il ignore l'art *boni et æqui*, il n'est donc pas jurisprudent... » (Saurin, 5 novembre 1720.) « Un digne président au Parlement, de mes amis, « m'a souvent dit que, dans sa compagnie, ceux qui avaient la poitrine la « plus large entraînaient les autres. — *Tant mieux*, lui disais-je, *il en doit « sortir plus de droit, omnia jura in scrinio pectoris.* — *Plus de vent*, me « répondit-il, *plus de présomption et une jurisprudence plus arbitraire.* » (Saurin, 15 décembre 1720).

Avec quelle érudition un peu pédante, mais instructive, ils s'interrogent et se renseignent sur les anciens usages : « Nos pères faisaient relier leur « *Code* en vert, pour marquer la jeunesse des constitutions des Empereurs; « le *Digestum vetus* en blanc, parce qu'il contient le pur droit naturel dans « sa candeur; l'*Infortiat* en noir, parce qu'il renferme les successions et « les dispositions des mourants; le *Digestum novum* ou *libri terribiles* en « rouge, à cause du sang des peines corporelles. » (Saurin, 7 décembre 1720.) Ils veulent que l'avocat continue à s'appeler *maître*, et non *messire*; que le fils de l'avocat soit avocat, au lieu de prétendre à devenir conseiller, puis président. « Les hommes sont des écureuils qui toujours montent et « grimpent, comme celui du pauvre M. Fouquet, dont la devise était : *Quo « non ascendam?* et peu s'en fallut qu'on n'ajoutât : *Ad patibulum.* » (Decormis, 2 mars 1721.)

Enfin, avec quel ferme bon sens ces gens de province parlent de la chose

[1] Étude préliminaire, p.
[2] Étude préliminaire, p. 22.

publique ! A propos de l'ordonnance de 1667, qui impose aux Parlements de vérifier les édits, qui sont tenus pour publiés, après un délai marqué, Saurin écrit : « C'est à cet édit que j'attribue, monsieur, ces dettes im-
« menses que Louis XIV contracta et qui font aujourd'hui notre misère. Si
« les Parlements avaient pu suspendre l'exécution des édits, les ministres
« n'en auraient pas tant inventé ; » et Decormis répond : « Vous avez raison,
« surtout si l'usage des états généraux du royaume avait repris son cours.
« Bien des déclarations de guerre auraient été détournées, ce qui a fait la
« plus grande matière de dettes, de tant créations de nouveaux offices, de
« l'excessiveté des dépenses superflues et souvent de pure fantaisie. » (2 décembre 1720.)

Ainsi se poursuit, tantôt grave, instructive et profonde, tantôt familière, enjouée, anecdotique, cette correspondance de deux austères et honnêtes amis, figures originales et respectables, qui étaient dignes de prendre leur place dans la galerie mémorable des magistrats et des avocats célèbres du pays qui en a produit le plus grand nombre, la France.

M. de Ribbe a enrichi ces lettres de notes inappréciables ; chaque nom propre a sa généalogie, chaque fait son explication, chaque texte son origine; grâce à l'ingénieux éditeur, un an de l'histoire de deux hommes devient l'histoire de leur pays et de leur temps ; ils parlent, ils revivent, entourés de leurs contemporains, et le lecteur ignorant, aidé par une érudition brève, sûre et inépuisable, est transporté au milieu d'eux. Une étude préliminaire excellente précède les lettres, une seconde étude les suit, la première sur les mœurs, la seconde sur l'éloquence du barreau du parlement de Provence au dix-septième et au dix-huitième siècle. On peut, après avoir lu ce petit volume, s'en aller à Aix ; on connaît la ville, les familles, le passé.

Faut-il, à ce souvenir, pleurer sur le présent ? Pourquoi donc ? Peut-être M. de Ribbe est-il enclin à un peu de regret pessimiste. Respectons le passé, imitons-le, mais ne le regrettons pas trop. Le bien est arrivé jusqu'à nous, lui seul méritait cet honneur ; qui nous a transmis la vie ou la correspondance des mauvais magistrats d'alors, de ceux « dont la crasse ignorance était comme une contagion ? » disait Saurin. Ne cédons pas, tout en aimant à reporter souvent les esprits vers les meilleurs modèles du temps passé, à la facile et vulgaire tentation de croire à la décadence. *Ætas parentum pejor avis*, et ce vieux mot d'Horace, chaque génération le répète. Or, a remarqué Saurin très-sensément, « si, depuis qu'Horace a dit cela, il s'était
« fait une dégradation proportionnée de relâchement dans les mœurs, nous
« serions aujourd'hui de grands scélérats. » (Lettre de décembre 1720.) En remerciant M. de Ribbe de son livre excellent, instructif comme l'histoire, amusant comme des mémoires, modèle de critique littéraire et d'érudition, je l'engage à regarder autour de lui. Ne trouvera-t-il pas à Aix même le type accompli du magistrat chrétien? Lui-même, historien, économiste, publiciste, homme de foi, d'étude, de polémique, et avocat, n'est-il pas un héritier des Decormis et des Saurin? Enfin, dans sa Provence, à Marseille, on recevait récemment comme en triomphe un autre avocat, digne de ces noms vénérés, un avocat, fils d'avocat, dont le barreau de Paris a célébré depuis, avec un véritable enthousiasme, la cinquantième

année d'exercice, un de ceux auxquels conviennent excellemment ces mots de Saurin :

« Il faut des têtes libres et fermes (c'est pourquoi l'avocat reste couvert) « qui puissent militer ouvertement contre l'injustice, de quelque part qu'elle « vienne, sans acception de personnes et en toute sûreté. »

Ces mots se lisent dans une lettre de mars 1721, au bas de laquelle M. de Ribbe, obéissant au même sentiment qui m'inspire, a cité M. Berryer et cette belle phrase d'Étienne Pasquier, qui se trouve si bien rapprochée de ce *nom vivant* : « Il y a trente ans et plus que vous tenez l'un des premiers lieux entre ceux de nostre Ordre en votre païs, estant chéry et aimé des grands, respecté du commun peuple, vivant dans une honneste liberté sans abdication de votre conscience. »

Encore une fois, honorés par de telles gloires, recherchons, aimons, imitons les exemples du passé, mais ne croyons pas que le présent soit déshérité.

AUGUSTIN COCHIN.

DES ÉTUDES RELIGIEUSES EN FRANCE DEPUIS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS. — Paris, chez Lecoffre. 1 vol. in-8.

M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, auteur de l'ouvrage dédié à Mgr de Toulouse, dont nous transcrivons le titre, s'est demandé pourquoi l'Église de France ne tient plus dans la science sacrée le rang qu'elle occupait au treizième et au dix-septième siècle. Il a recherché avec une savante sagacité quelles furent les causes de cette splendeur passée, quelles ont été les causes de la décadence qui a suivi. Il s'est appliqué à comparer des époques si diverses en gloire, à distinguer chaque élément favorable, chaque élément contraire au développement de la doctrine. Il n'a pas redouté de publier une réponse à ces graves questions à l'heure la plus incertaine peut-être du siècle; il a courageusement traité de la science éminente quand les notions élémentaires du droit, de la justice, de la probité, sont ouvertement méconnues, lorsque le génie du mal n'a pas seulement à son service la plume des sophistes, mais, dans quelques pays, le sabre des aventuriers.

A en juger par les éloges et les attaques dont ce travail a déjà été l'objet, M. Duilhé de Saint-Projet me semble avoir été parfaitement inspiré. Le P. Daniel, qui se connaît en zèle sacerdotal, l'a signalé aux esprits sages et modérés comme un livre qui ne contribuera pas peu au renouvellement si désirable des études ecclésiastiques[1], et le P. Lacordaire écrivait à son auteur : « Vous me paraissez être dans la voie que je suis moi-même, loin des déplo-

[1] *Études de théologie*, t. III, p. 184.

rables exagérations doctrinales dont nous sommes les témoins et les victimes. » Victimes, — il le faut bien ; mais dupes, — jamais. M. Duilhé de Saint-Projet est donc dans son droit en protestant aujourd'hui contre une critique qui atteint moins l'élégance que la sincérité de sa plume[1]. Une revue, — qui s'intitule catholique, qui devrait par conséquent être moins exclusive et plus charitable dans ses appréciations,—tout en avouant qu'elle n'a contrôlé aucune des citations sur lesquelles s'appuie l'auteur des *Études religieuses*, déclare fausse celle qui lui paraît la plus importante de toutes et rend ainsi suspectes toutes les autres. Il s'agit de Bossuet, qui confessait, en 1669, n'avoir lu qu'un très-petit nombre de livres écrits en français, et, les énumérant, nomme en premier celui de Descartes. Le fait est consigné dans l'*Étude sur la vie de Bossuet*, par M. Floquet (I, 378), et aurait pu être vérifié par la *Bibliographie catholique* avant d'être si magistralement nié par elle. Cette sévérité pour le directeur de la *Revue de l'année religieuse* ne me surprend pas d'ailleurs, quand je vois cette Revue recommander simultanément aux hommes mûrs et sérieux les pages écrites par MM. Laurent (de l'Ardèche) et Crétineau-Joly, contre une famille dans l'exil, à laquelle toute réplique est interdite. Ces déboires, si fréquents de nos jours, ne doivent pas décourager M. Duilhé de Saint-Projet. Il ne faut pas craindre de proposer, de demander, d'insister, de faire appel aux idées larges et aux sentiments généreux; on réussit souvent plus qu'on n'a espéré, et, quand on échoue, on n'a pas beaucoup à souffrir de l'échec.

Prince Augustin Galitzin.

LA MUSIQUE A L'ÉGLISE, par M. Joseph d'Ortigue. Paris, Didier et Cie.

Voici un livre que l'on peut recommander sans crainte à tous les vrais amis de la musique; non pas de cette musique sensuelle et vulgaire, tapageuse et vide, qui nous donne en ce moment, sur nos trois ou quatre théâtres lyriques, le spectacle de sa misérable agonie; mais de cet art noble et pur, que la religion associe à ses fêtes et qui l'aide à élever vers le ciel les intelligences et les cœurs. Sous une forme savante, persuasive, attrayante, ce livre résume tous les travaux, toute la vie de M. d'Ortigue; une vie consacrée à défendre contre les empiétements mondains et profanes ce qui ne doit être que l'expression du sentiment chrétien. On a accusé M. d'Ortigue d'être systématique, exclusif peut-être; et, en effet, dans un temps comme le nôtre, quand tout se confond et s'abaisse sous un niveau de concessions et de complaisances mutuelles, c'est être systématique que d'avoir

[1] V. la *Bibliographie catholique*, décembre 1861, et le *Journal de Toulouse* du 8 janvier 1862.

une physionomie, une idée et une croyance. Mais, en réalité, l'auteur de la *Musique à l'église* n'est pas plus rigoureux que l'Église elle-même. Sincèrement dévoué au plain-chant, il accepte, que dis-je? il admire les hommes de génie, tels que Palestrina, Bach, Haydn, Mozart, qui, sans le défigurer jamais, ont interprété et embelli le texte sacré. En d'autres termes, ce que réprouve M. d'Ortigue, c'est l'enjolivement en sens inverse de l'idée religieuse, et non pas le respectueux effort par lequel l'art et le génie s'élèvent jusqu'à l'inspiration divine pour lui servir d'auxiliaires. Voilà les vérités qui éclatent à toutes les pages de ce livre, où la variété la plus piquante n'altère en rien l'unité et l'harmonie, où un érudit spirituel et aimable éclaire notre ignorance sans rudoyer notre faiblesse; livre excellent, qui revient de droit aux lecteurs du *Correspondant*, comme un véritable manuel d'orthodoxie musicale.

A. DE PONTMARTIN.

Demain paraît chez l'éditeur Michel-Lévy, un livre d'un intérêt élevé et piquant. Madame de Staël en est le sujet, et en quelque sorte l'auteur ; car le fond de ce livre se compose de lettres adressées par elle à une princesse d'Allemagne [1]. La nature de ces lettres, qui voient ici le jour pour la première fois, les circonstances qui les ont inspirées, l'importance du personnage à qui elles sont adressées, tout concourt à leur donner un intérêt historique. L'époque qu'elles embrassent s'étend du premier exil de madame de Staël à la seconde Restauration. C'est, à vrai dire, toute la vie politique d'une femme dont l'action sur les affaires publiques fut moins considérable sans doute qu'elle ne l'eût désiré, mais qui ne laissa pas d'y exercer une certaine influence. On verra là tout à la fois et la hauteur de ses idées théoriques, et son intelligence pratique du gouvernement. Ce qu'on y trouvera encore, ce sont des renseignements curieux sur les hommes et les choses de l'époque, et des détails qui rectifient sur plusieurs points les histoires qu'on en a écrites dans ces derniers temps. Quant à madame de Staël personnellement, ceux qui ne connaissent que ses ouvrages trouveront un charme singulier à la voir se peindre ici elle-même dans les ardentes effusions de la confiance et de l'amitié, et à suivre le travail progressif d'épuration et de pacification qui, vers la fin surtout, se fait dans son âme.

Cette correspondance ne nous est pas livrée isolée et en quelque sorte

[1] *Coppet et Weimar, madame de Staël et la grande-duchesse Louise.* 1. vol in-8.

toute nue. L'ingénieux auteur des *Souvenirs de madame Récamier*, à qui nous la devons, l'a encadrée, comme elle l'avait fait pour les lettres de cette autre femme célèbre, dans un récit intéressant, qui les relie l'une à l'autre et en fait une charmante page de mémoires historiques. Nous ne saurions rien faire de mieux, pour donner une idée de cette mise en œuvre, que de détacher au hasard quelques pages du volume dont on veut bien nous offrir la primeur.

P. Douhaire.

« L'automne de 1807 avait été très-brillant et très-animé à Coppet. Au nombre des hôtes du château on avait compté avec Mathieu de Montmorency, avec Elzéar de Sabran et Benjamin Constant, la belle madame Récamier dans tout l'éclat de sa beauté, en possession d'une célébrité de séduction, d'agréments et de sévérité, à laquelle de récents revers de fortune noblement supportés avaient ajouté une considération qui n'environne pas toujours les personnes à la mode. C'était la première fois qu'elle venait en Suisse, mais non la première fois qu'elle abandonnait Paris pour se réunir à son amie exilée.

« L'affection qui unit si longtemps et si étroitement ces deux femmes célèbres avait créé entre elles un rapport rare et charmant.

« Placées au premier rang l'une et l'autre par des dons différents, aucune rivalité n'était possible entre elles, et elles éprouvaient l'une pour l'autre le plus vif penchant. Toutes deux étaient bonnes, sincères, et avaient l'âme haute.

« Madame Récamier, plus jeune, disposée à l'enthousiasme et capable d'un profond dévouement, portait dans cette amitié une abnégation passionnée. L'angélique candeur de son âme, la pureté un peu froide peut-être dont elle s'enveloppait comme d'un bouclier, inspiraient à madame de Staël un tendre respect : on en voit à chaque instant la trace dans les lettres très-nombreuses qu'elle adressait à sa jeune et belle amie.

« J'embrasse avec respect votre visage charmant, » lui dit-elle en finissant une longue lettre.

« Vous qui me connaissez, lui dit-elle ailleurs, vous savez combien il est « facile d'obtenir ma bienveillance, et difficile d'entrer dans mon cœur.

« Vous qui y êtes comme souveraine, dites-moi si vous me ferez jamais « de la peine : vous en auriez à présent terriblement le pouvoir ! »

« La sérénité d'âme de madame Récamier calmait et fortifiait l'imagination inquiète de madame de Staël en même temps qu'elle lui fournissait une distraction nécessaire. « Je suis retombée après votre départ, lui mande-« t-elle, dans une langueur incroyable, vous étiez pour moi le rapport avec « l'espérance. » Accoutumée aux succès, avide de les recueillir et restée bien *femme* malgré les qualités viriles de son esprit, madame de Staël n'ignorait pas qu'il était un triomphe qui devait lui rester inconnu : celui de la puissance exercée par la beauté. Et cet empire qui lui était refusé semble avoir été celui qu'elle enviait le plus.

« N'êtes-vous pas heureuse, écrit-elle à madame Récamier, de pouvoir à

« votre gré inspirer un sentiment absolu à qui vous a vue seulement quelques « jours? Je vous l'ai dit souvent, je ne connais sur cette terre rien qui doive « autant plaire à l'imagination et même à la sensibilité, car on est toujours « sûre ainsi d'être aimée de ce qu'on aime. »

« Et ailleurs, dans une lettre datée de Dresde du 31 mai 1808 : « Je vous « ai dit mille fois que vous étiez le plus heureux des êtres, et vous ne voulez « pas me croire : je sais cependant l'impression que vous faites, et je sais « qu'elle a quelque chose de magique et d'attachant à la fois qui me paraît le « sublime bonheur terrestre. »

« Il est, je crois, impossible de parcourir la longue série de lettres adressées par madame de Staël à madame Récamier, sans être frappé de la grâce singulière qui régnait dans leur intimité, en même temps qu'on est touché du spectacle d'une amitié si fidèle et où la confiance avait tant d'abandon.

« Au reste, ce dialogue, dont nous n'entendons qu'un interlocuteur, inspire une curiosité d'autant plus vive de la réplique, qu'à plusieurs reprises l'auteur de *Corinne* et de l'*Allemagne* insiste sur l'agrément particulier au style de son amie. « Quel charme, lui dit-elle, dans votre manière « d'écrire! Si je voulais faire un roman, y mettre un être céleste, ce sont « vos propres expressions, sans y changer une ligne, que je prendrais : « mais ce charme toujours croissant m'inquiète, comme quand le regard « d'Albertine[1] est céleste, il me semble qu'elle va tomber malade. »

« Les lettres de madame Récamier sont rares, et cette rareté même irrite la curiosité. Elle a eu pourtant trois correspondances suivies avec M. Mathieu de Montmorency, madame de Staël et M. de Chateaubriand. Il faudrait un hasard bien fatal pour qu'aucune de ces lettres n'eût été conservée; il nous coûterait d'y croire : espérons, au contraire, qu'il nous sera donné quelque jour de juger par nous-même si l'agrément de son style peut aider à comprendre l'ascendant qu'elle exerça sur tous ses contemporains.

« On se rappelle que madame de Staël avait connu à Berlin, lors de son premier voyage en Allemagne, le prince Louis-Ferdinand, et son frère cadet, le prince Auguste de Prusse. L'aîné des deux frères avait péri à Saalfeld ; le second, fait prisonnier au même combat, était venu en Suisse, et se trouvait à Genève au mois de septembre 1807. Madame de Staël s'empressa d'offrir l'hospitalité à ce neveu du grand Frédéric, et le jeune prince vint grossir le nombre des hôtes de Coppet : il ne put voir madame Récamier sans en devenir éperdument épris. Cet amour d'un prince de maison royale, beau, brave, animé de toute la loyauté germanique, a été raconté dans la plupart des Mémoires contemporains : ce fut à Coppet le grand événement de la saison.

« Lemontey, le spirituel historien de la *Régence*, fut aussi un des visiteurs de cet automne. On a peine à imaginer une dissemblance plus complète de goûts, d'idées, d'opinions, d'habitudes, que celle qui existait entre madame de Staël et Lemontey, entre ce censeur de la police impériale et cette grande dame libérale en lutte ouverte avec le pouvoir absolu; et pourtant madame de Staël attachait du prix et de l'importance au jugement littéraire de Lemontey. Plusieurs fois, dans les lettres qu'elle écrivait à madame Récamier, nous la voyons exprimer le désir de lui communiquer le travail dont elle

[1] Sa fille.

s'occupe, et de consulter cet esprit mordant et fin. Au moment où madame de Staël surveillait l'impression de son livre sur l'*Allemagne* elle écrit : « Arrangez-vous pour me donner le plus de temps que vous pourrez, car je « reste ici trois mois, et j'ai à vous parler pour trois ans. Invitez qui de vos « amis ou des miens ne craint pas la solitude de l'exil. — Je voudrais qu'un « hasard amenât M. Lemontey de ce côté, je lui donnerais mon livre à « lire. »

« Il ne passait guère, on le conçoit, d'étranger à Genève qui n'ambitionnât l'honneur d'être présenté à la châtelaine de Coppet. Le mouvement de ces hôtes passagers apportait dans le salon où se trouvaient réunis, d'une façon permanente, tant de personnages illustres, une part d'imprévu qui en renouvelait sans cesse la physionomie. La société de Genève lui fournissait aussi un contingent très-distingué. Au premier rang il faut placer madame Necker de Saussure, la cousine, l'amie d'enfance de madame de Staël, personne d'une âme extrêmement droite et élevée et d'une intelligence supérieure. Sismondi, fixé à Genève, venait souvent à Coppet, ainsi que Lullin de Châteauvieux. Le préfet du Léman, M. de Barante, homme d'esprit et de cœur, faisait, quoique fonctionnaire, partie de la société de Coppet. Les égards et la bienveillance dont il usait envers une exilée finirent par le compromettre et motivèrent plus tard son changement. Son fils Prosper, à cette époque un tout jeune auditeur au conseil d'État, depuis directeur général, ambassadeur, pair de France, et mieux encore l'historien de la Vendée, des Ducs de Bourgogne et du Directoire, était chez madame de Staël beaucoup plus assidu que son père.

« Avec l'animation et l'agrément de la jeunesse, il montrait dès lors toutes les qualités d'un esprit délicat, fin, bienveillant, sans que la bienveillance diminuât en rien sa sagacité. Contenu et mesuré, quoique ferme et fidèle, il plaisait à madame de Staël par celles mêmes de ses qualités qui contrastaient avec l'impétuosité, la mobilité d'impressions et le besoin un peu factice d'émotions fortes dont elle avait contracté l'habitude.

« M. Sainte-Beuve a résumé à merveille l'impression que laissent dans l'imagination les récits de l'existence que cette femme célèbre savait créer à ses hôtes, autant par sa simplicité et sa bonté que par la magie de sa conversation.

« A Coppet, a dit M. Sainte-Beuve, madame de Staël nous apparaît dans « sa vraie dignité, au centre de sa cour majestueuse. Ce que le séjour de « Ferney fut pour Voltaire, celui de Coppet l'est pour madame de Staël, mais « avec bien plus d'auréole poétique, ce nous semble, et de grandiose exis« tence. Tous deux, ils règnent dans leur exil. Mais l'un, dans sa plaine, du « fond de son château assez mince, en vue de ses jardins taillés et peu « ombragés, détruit et raille. L'influence de Coppet est toute contraire, « c'est celle de Jean-Jacques continuée, ennoblie, qui s'installe et règne « tout près des mêmes lieux que sa rivale. Coppet contre-balance Ferney et « le détrône à demi. Nous tous, du jeune siècle, nous jugeons Ferney en « descendants de Coppet. La beauté du site, les bois qui l'ombragent, le « sexe du poëte, l'enthousiasme qu'on y respire, l'élégance de la compagnie, « la gloire des noms, les promenades du lac, les matinées du parc, les mys-

« tères et les orages inévitables qu'on suppose, tout contribue à enchanter « pour nous l'image de ce séjour. »

« Madame de Staël avait la passion du théâtre et de l'art dramatique; un de ses amusements favoris était de jouer la tragédie. Je ne sais si elle avait en effet un grand talent de déclamation, mais elle devait mettre dans son jeu sa merveilleuse intelligence, beaucoup d'âme et de feu. D'ailleurs, quoique laide, madame de Staël avait une belle taille, de beaux bras, de belles mains, des yeux magnifiques; la scène faisait valoir tous ces avantages. Cette année-là on monta *Phèdre*. L'illustre châtelaine remplissait le rôle du principal personnage; elle exigea de sa belle et timide amie, madame Récamier, de se charger de celui d'Aricie. Benjamin Constant faisait Thésée, le comte Élzéar de Sabran représentait Hippolyte.

« Pour ceux qui ont connu Benjamin Constant et conservent le souvenir de ses cheveux roux, de ses yeux d'un bleu effacé, auxquels l'habitude de porter des lunettes avait enlevé toute flamme, et qui se rappellent la gaucherie de sa tournure d'étudiant allemand, il faut convenir que c'était là un singulier ensemble pour figurer le héros vainqueur du Minotaure. Le comte de Sabran en Hippolyte ne devait pas être moins étrange! Pouvait-il en être autrement? Sans doute, on a vu fréquemment la comédie jouée avec une verve et une grâce charmantes par des personnes de la société; mais c'est qu'il suffit, avec de l'intelligence, pour exceller dans la comédie, d'accentuer un peu plus, pour la perspective de la scène, les inflexions, les gestes, les habitudes de la vie ordinaire : la tragédie ne saurait se passer d'un idéal auquel on n'arrive que par une longue étude et du génie. Ces représentations n'en amusaient pas moins parfaitement madame de Staël, et attiraient à Coppet la plus brillante foule de curieux et de moqueurs.

« On organisa, pour la nombreuse colonie des hôtes de Coppet, une ascension au mont Blanc; mais on trouva, au moins les dames, que dans cette excursion la fatigue l'emportait sur l'intérêt. Arrivées à une certaine hauteur, harassées de lassitude, les épaules et les bras brûlés de coups de soleil, dont les étoffes légères de leurs vêtements n'avaient pu les préserver, madame de Staël et madame Récamier déclarèrent qu'elles n'iraient pas plus loin. Le guide vantait le spectacle magique que présente la mer de glace, il engageait à surmonter la fatigue. « Mon cher, lui répondit madame de Staël, « vous me le demanderiez dans toutes les langues de l'Europe, que je n'irais « pas. »

« C'est dans cette même année que se placent les premiers rapports de madame de Staël avec un homme bien jeune alors, mais destiné à devenir une des plus hautes illustrations de notre temps. M. Guizot raconte ainsi les moments qu'un hasard heureux lui permit de passer auprès de cette femme célèbre; il la trouvait dans une de ses veines de délassements dramatiques :

« En août 1807, je m'arrêtai quelques jours en Suisse en allant voir ma « mère, à Nîmes, et, dans le confiant empressement de ma jeunesse, aussi « curieux des grandes renommées qu'encore inconnu moi-même, j'écrivis à « madame de Staël pour lui demander l'honneur de la voir. Elle m'invita à « dîner à Ouchy, près de Lausanne, où elle se trouvait alors. J'étais assis à

« côté d'elle; je venais de Paris; elle me questionna sur ce qui s'y passait, ce
« qu'on y disait, ce qui occupait le public et les salons. Je parlai d'un arti-
« cle de M. de Chateaubriand, dans le *Mercure*, qui faisait du bruit au mo-
« ment de mon départ; une phrase surtout m'avait frappé, et je la citai tex-
« tuellement, car elle s'était gravée dans ma mémoire : « Lorsque, dans le
« silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave
« et la voix du délateur; lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est
« aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'histo-
« rien paraît chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron
« prospère Tacite est déjà né dans l'empire; il croît inconnu auprès des
« cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence livre à un enfant obs-
« cur la gloire du maître du monde. » Mon accent était sans doute ému et
« saisissant comme j'étais ému et saisi moi-même : madame de Staël me
« prit vivement le bras en me disant : « Je suis sûre que vous joueriez très-
« bien la tragédie; restez avec nous, et prenez place dans *Andromaque*. » C'était
« là, chez elle, le goût et l'amusement du moment. Je me défendis de sa
« bienveillante conjecture, et la conversation revint à M. de Chateaubriand
« et à son article, qu'on admira beaucoup en s'en inquiétant un peu. »

« La bienveillance était en effet un des traits les plus saillants du caractère de madame de Staël; accoutumée à tout dominer par son intelligence, elle se plaisait à faire valoir l'esprit des autres, et nul ne savait mieux l'exciter. Mais elle avait besoin de rencontrer la sympathie dont elle-même était animée, et l'on s'étonnait quelquefois de voir combien il était facile à la médiocrité moqueuse de démonter cet esprit brillant et hardi. »

LES ILES CANARIES ET LA VALLÉE D'OROTAVA, par G. de Belcastel.— Baillère, 1861.

C'est rendre service aux nombreuses victimes des maladies de la poitrine, du larynx et des bronches, que de signaler, au milieu de la saison rigoureuse, la description d'un pays presque inconnu, qui est peut-être, pour la guérison de ces maladies lamentables, le plus salutaire qui soit au monde. M. de Belcastel a dû à ce pays, qu'il connaît comme une seconde patrie, la guérison d'une santé bien chère, et son écrit est une sorte d'*ex-voto* de reconnaissance. Nice et Naples ne sont pas préservées de vents rigoureux, Rome a de longues pluies, Palerme et Madère sont humides. Quatre degrés au midi de cette île, les Canaries, Ténériffe et ses sœurs, sommets prolongés de l'Atlas, offrent, selon M. de Belcastel, le climat le plus favorisé du ciel. Le val d'Orotava, notamment, est un point privilégié du globe : la température s'y maintient très-douce, très-fixe, très-sèche; 20 degrés sont la moyenne, et l'écart entre les différents mois n'excède pas 8 degrés; pas de vent, pas

d'humidité; l'air, qui, douze fois par minute, pénètre dans des organes souffrants, est tellement doux, qu'au mois de janvier on porte des habits de toile, on prend des bains de mer, et on n'allume pas de feu. Une abondante végétation, sans serpents et sans moustiques, de belles courses de montagnes, des chevaux, la vie à bon marché dans des hôtels supportables, au milieu d'une société polie et morale, à qui la langue anglaise et la langue française sont familières, la présence d'un bon médecin, voilà des conditions rares et attrayantes. De Paris à Cadix, il faut cinq jours, trois de Cadix à Ténériffe, et le voyage de Paris à Ténériffe coûte 420 fr. L'écrit de M. de Belcastel conduira beaucoup de malades qui le béniront, à ce val fortuné d'Orotava, et nous serions heureux que ces quelques mots conduisissent beaucoup de lecteurs, qui nous remercieront, à l'écrit de M. de Belcastel; car il a su mêler à des détails techniques, très-précis, des pages émues et poétiques, colorées d'un reflet du beau ciel qui les inspira.

A. C.

En attendant que nous puissions en rendre un compte proportionné à son importance, nous voulons dès aujourd'hui signaler à nos lecteurs la publication du beau livre que met au jour notre collaborateur, M. Charles Périn, sous ce titre : *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*. 2 vol. in-8. (Paris, Jacques Lecoffre et Guillaumin). Le problème si neuf et si grave auquel s'est attaché l'auteur, l'autorité que lui donnent son nom et son long enseignement à l'Université catholique de Louvain, l'opportunité des grandes questions de morale sociale et d'économie politique qu'il aborde et résout, tout recommande son travail à l'attention des hommes que préoccupent le présent si laborieux, et l'avenir si inquiétant des sociétés chrétiennes.

P. D.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

24 Janvier 1862.

Il y a longtemps qu'on a dit : « Lorsque le peuple est roi, la populace est reine. » On avait conclu de cet axiome que le gouvernement des États-Unis mettrait à recevoir les réclamations de l'Angleterre sur l'affaire du *Trent* l'orgueil ridicule et la violence étourdie qu'inspire, dans les démocraties, l'ambition de plaire à la multitude. Il n'en a rien été. Le président Lincoln et l'éloquent et habile M. Seward ont dénoué cet incident périlleux avec autant de modération que de sagacité. Les prisonniers ont été rendus, le tort du capitaine Wilkes, tort qui consiste uniquement à n'avoir pas fait juger le cas, après avoir saisi le navire, au lieu de juger lui-même, a été reconnu; le droit des neutres, rappelé à propos par des dépêches de la France et des principales cours de l'Europe, a été de nouveau proclamé, mais le cabinet de Washington n'a pas manqué de constater qu'il accueillait la réclamation de l'Angleterre, en vertu d'un principe de la politique américaine. L'affaire est une victoire pour les Anglais, et un précédent contre les Anglais; leur réclamation triomphe, leur politique est battue. Il serait digne des grandes nations, averties par tant d'événements, de se concerter pour proclamer le grand principe de l'inviolabilité de la propriété privée sur les mers.

En attendant, l'heureuse solution de l'affaire du *Trent*, en assurant la paix du monde, a répandu la plus vive satisfaction en Europe; mais, en même temps, elle a jeté sur la situation des lumières plus vives. On a généralement rendu justice, et fait une sorte de réparation d'honneur au cabinet américain; l'opinion est devenue plus favorable à la cause du Nord, en la jugeant mieux conduite. D'un autre côté, on a vu plus clairement les dispositions du cabinet anglais, qui, à n'en pas douter, voulait la guerre. A en croire plu-

sieurs versions, lord John Russell avait envoyé à lord Lyons deux dépêches, l'une conciliante, l'autre impérieuse, et l'ambassadeur anglais devait remettre la première ou la seconde selon les dispositions qu'il rencontrerait. Mais tout était préparé à la guerre, la marine, l'armée, la dépense, l'opinion, et on l'espérait à ce point, que lord Russell, par un procédé inexplicable, a gardé dans sa poche jusqu'au mois de janvier une dépêche du mois de novembre qui annonçait d'avance les dispositions pacifiques de M. Seward, laissant ainsi pendant six semaines les fils du télégraphe, que l'on peut appeler les cordons de la Bourse, produire la hausse ou la baisse dans les fonds publics, et jeter la terreur ou l'espoir dans les esprits. Lorsque l'affaire a été arrangée, les journaux anglais ont laissé percer autant de dépit réel que d'apparente satisfaction, le *Morning-Post* s'est exprimé avec une aigreur extrême, et le *Times*, poussant du pied avec son superbe dédain M. Mason et M. Slidell, s'est écrié qu'on aurait pris autant d'intérêt à deux de leurs nègres qu'à eux-mêmes, et il a relégué ces célébrités d'un jour dans la galerie des Pritchard, des Pacifico, et de tous ces inconnus rendus fameux par le bruit qu'on fait sur leurs noms, comme on bat sur des tambours en ne songeant qu'au bruit sans se soucier de l'instrument. Enfin, l'incident était à peine vidé que le cabinet anglais en a fait naître un second à propos de nouveaux prisonniers, puis un troisième à propos de la fermeture du port de Charleston.

Cette malheureuse ville, la première qui ait levé le drapeau de la révolte, en est cruellement châtiée : le 11 décembre, la moitié de ses bâtiments a été la proie du feu, son port est comblé de pierres, à l'exception cependant d'une passe importante qui a, dit-on, été respectée. Ce sont là les horreurs qui rendent la guerre abominable aux cœurs chrétiens. Une révolte d'esclaves peut s'ajouter à ces vengeances; jusqu'ici les noirs domestiques sont demeurés fidèles, les noirs ruraux, disséminés à de grandes distances des villes, ont été tenus dans l'ignorance. Il en fut de même à Saint-Domingue, dont on rattache toujours à tort l'insurrection à l'abolition de l'esclavage. Le premier sang qui coula en 1791 fut le sang des blancs versé par des blancs, puis les hommes des deux partis eurent derrière eux et pour eux leurs esclaves qu'ils armèrent; c'est en 1794 seulement que la liberté fut prononcée. Aux États-Unis, si la guerre se prolonge, les esclaves seront tous peu à peu fugitifs, soldats ou révoltés; dans tous les cas, plus de culture; on peut prévoir alors des horreurs jusqu'ici, grâce à Dieu, évitées, mais que tout, le souvenir du passé, les excitations du moment, l'instinct de la délivrance, la soif des représailles, le premier délire d'une liberté précédée d'un armement, provoque et précipite. Formons des vœux pour que la guerre soit menée plus rapidement et soit bientôt terminée, s'il est possible, par une médiation efficace, afin que tant de maux soient évités. Qu'il ne sorte pas d'ici là des lèvres d'un ami de la liberté en Europe un seul mot qui puisse exciter les espérances injustes du Sud ou pousser à l'extrême les passions jusqu'ici contenues du Nord ! Blâmons donc énergiquement les journaux

anglais qui épient des prétextes nouveaux et poussent à une nouvelle rupture. Il conviendrait peut-être à leur nation d'être moins chatouilleuse sur les procédés dont elle a tant de fois donné l'exemple. Si lord Russel a agi à l'américaine en gardant une dépêche dans sa poche, en comblant le port de Charleston les Américains ont agi à l'anglaise. Est-ce que les Anglais n'ont pas, dans ce siècle, comblé le port d'Alexandrie? Est-ce qu'ils n'ont pas exigé, il y a cent cinquante ans, la destruction du port de Dunkerque par ce traité d'Utrecht qui leur assurait aussi (art. 12) le monopole de la traite des noirs et qui faisait dire aux plaisants d'alors : « Tout le monde est ravi de la paix, et les ports en sont comblés. » Il siérait donc aux Anglais d'être plus modestes, mais le dernier incident, bien que terminé à leur gré, les laisse pleins de mauvais vouloir, en même temps que les Américains sont pleins de rancune. Nous craignons tout d'un nouveau prétexte, et ce n'est pas sans appréhension que nous avons lu, dans une dépêche de M. Seward à M. Dayton, que la France a lié d'avance sa politique à celle de l'Angleterre dans une question où leurs intérêts sont différents et où l'imprévu joue un si grand rôle.

Ne quittons pas les affaires d'Amérique sans dire un mot d'une polémique soulevée, à propos de l'esclavage, par la publication, dans le journal le *Monde*, de deux articles qu'il a attribués au vénérable archevêque de New-York, Mgr Hughes. Ces deux articles, qui d'ailleurs sont loin d'être favorables à l'esclavage, et discutent seulement les difficultés pratiques de l'abolition, dont la cause est si souvent envenimée par les abolitionistes exaltés, ont paru dans un journal, le *Metropolitan Record*, et sont une réponse à un article du *Quarterly Rewiew*, dans lequel M. Brownson, examinant le livre de M. Augustin Cochin, a pris hautement et éloquemment parti contre l'esclavage.

Mais les articles ne sont pas signés par Mgr Hughes, ils lui ont été attribués, ils ont été publiés et traduits sans son consentement et à son insu, pendant qu'il était à Paris, occupé, avec son patriotisme ordinaire, des affaires de son pays, et faisant servir à l'union et à la paix l'ascendant de son esprit et l'autorité de son caractère. Le *Journal des Débats* a cru pouvoir affirmer que Mgr l'archevêque de New-York et le *Monde* étaient partisans de l'esclavage; plusieurs journaux, les *Annales catholiques de Genève*, et autres, ont invoqué le témoignage du vénérable prélat. C'est un malentendu, puisqu'il n'a mis son nom à rien de semblable. Le *Monde*, autrefois l'*Univers*, a toujours combattu l'esclavage, et son correspondant de New-York, le regrettable Henry de Courcy, n'a perdu aucune occasion de signaler les conséquences odieuses de cette calamité sociale. Rien n'autorise donc, grâce à Dieu, à user du témoignage d'un journal et d'un archevêque catholiques pour troubler cette belle unanimité des consciences chrétiennes, acquises désormais, sur toute la surface de l'Europe, au principe de l'affranchissement des esclaves.

II

Ce n'est pas un grand mal quand un journal tombe dans une erreur involontaire ; sa bonne foi l'y jette et sa bonne foi l'en retire. Mais comment faire pour effacer une erreur volontaire, préméditée, obstinée, et par exemple l'interprétation véritablement odieuse de l'*Opinion nationale*, à propos de l'envoi d'un nonce par la cour de Rome à la cour de Russie?

Lorsque la postérité rendra justice aux vertus éminentes de notre bien-aimé pontife le pape Pie IX, elle le remerciera surtout de ne s'être pas laissé un seul instant détourner par ses malheurs personnels des grands intérêts du salut des âmes. C'est lui qui a rétabli la hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande, c'est lui qui a fondé dans les contrées les plus éloignées des évêchés et des missions nouvelles, c'est lui qui vient d'adapter l'organisation de la propagande aux besoins, aux vœux, aux habitudes des églises d'Orient. Comment ne serait-il pas empressé d'accueillir tous les symptômes de rapprochement ou d'adoucissement au moins, de la part des cours qui se montrent le plus hostiles aux catholiques? Quel progrès, si les catholiques de l'immense Russie ont désormais près du czar un défenseur accrédité ! L'*Opinion nationale* ne voit dans ce progrès qu'une trahison, qu'un pacte antilibéral entre le pape et le czar, dont l'infortunée Pologne serait le prix. Nous n'avons qu'un moyen de repousser cette imputation odieuse, c'est de placer face à face la nouvelle télégraphique annoncée, *dans le même numéro*, par ce journal, et le commentaire qu'il ose imaginer :

OPINION NATIONALE, 17 janvier 1862.

Dépêches télégraphiques.

Rome, 14 janvier.

Le Saint-Père, en annonçant aux cardinaux que la Russie consentait au rétablissement de la nonciature apostolique à Saint-Pétersbourg, a dit :

« Je veux espérer que cette première concession de l'empereur de Russie sera le signal d'autres encore en faveur de l'INFORTUNÉE NATION POLONAISE. »

Le pape demande à l'empereur Alexandre la mise en liberté des prêtres détenus à la citadelle de Varsovie et le retour de ceux qui ont été envoyés en Sibérie.

Bulletin du jour.

La paix est donc conclue entre le *chef de l'orthodoxie romaine et le chef de l'orthodoxie grecque; le Pape baise la main du persécuteur le plus acharné de la foi et de l'esprit catholiques ; le pasteur devient le complice des loups ravisseurs, il livre à l'ennemi le troupeau le plus fidèle de ses bergeries.* L'Antechrist, s'il vient un jour sur la terre, comme on l'assure, n'obtiendra pas de plus brillant triomphe que celui que vient de remporter l'empereur de toutes les Russies.

Nous laissons à nos lecteurs à juger et à qualifier de pareils procédés. Mais comment détromper les lecteurs de l'*Opinion nationale* ?

III

Nous appelons aussi une erreur volontaire et une colère à froid l'ardeur du *Constitutionnel* contre les catholiques, les professeurs, la liberté de la presse. Ce journal a eu des malheurs. Son directeur, M. Véron, avait déclaré qu'il ne resterait pas s'il n'était pleinement indépendant; il n'est pas resté. Son feuilletoniste, M. About, récemment transféré de l'*Opinion nationale*, a retiré ses pages du portefeuille du *Constitutionnel*, après la chute de sa pièce sur la scène de l'Odéon, transformé ce jour-là par les sifflets de la jeunesse en tribunal bruyant. Un autre malheur, c'est que le *Constitutionnel* a conservé un rédacteur atrabilaire, professeur à la faculté de Clermont, je crois, où son cours nourrit faiblement quelque suppléant, pendant que le titulaire occupe le siége du ministère public dans le journal de la rue de Valois, et requiert contre les professeurs, ses collègues. Il avait dénoncé M. de Laprade. Il a violemment accusé depuis les amis de M. de Laprade d'avoir exercé, en 1849, ce qu'il appelle une *terreur blanche* sur l'Université, oubliant que l'illustre ministre de cette époque, qui pouvait destituer assez légitimement dans ses bureaux deux ou trois ennemis connus et déclarés des catholiques, les a maintenus noblement; oubliant encore que ce ministre a placé le conseil supérieur et les recteurs à la tête de l'instruction primaire, qu'un professeur aime mieux voir remise aux mains des préfets. Ce même professeur, chargé d'expliquer les rigueurs que d'autres appliquent, poursuit généreusement M. Saint-Marc Girardin averti, et il mérite que ses accusations soient affichées dans le *Moniteur des communes* à la porte de toutes les églises de France. De même que ce professeur attaque les professeurs, journaliste, il applaudit au régime actuel de la presse. « Quel progrès! dit-il : en 1860, trente-quatre avertissements et trois suppressions. En 1861, dix avertissements et pas de suppressions. » Il ne parle pas des procès et des *communiqués*. Il suppute le nombre des avertissements au lieu d'apprécier leur nature.

Argan raisonnait autrement : « Si bien que, de ce mois, j'ai pris huit mé« decines et douze lavements; et, l'autre mois, il y avait douze médecines et « vingt lavements. Je ne m'étonne pas si je ne me porte pas si bien ce « mois-ci que l'autre. Je le dirai à M. Purgon, afin qu'il mette ordre à « cela... » ... Laissons au *Constitutionnel* les consolations de la statistique, et n'insistons pas, de peur d'affaiblir, en ajoutant à la statistique de 1862, son argument pour 1863.

IV

Puisque nous sommes en train de faire le tour des journaux, n'ayant rien à dire sur la politique générale avant d'avoir entendu le discours de l'Empereur à l'ouverture des Chambres, le 27 janvier, et ne voulant pas parler sans réflexion de l'exposé de M. Achille Fould sur les nécessités financières, réglons un petit compte avec le *Monde*.

Ce journal a des explications à la fois avec le *Weekly-Register* de Londres et avec l'*Ami de la Religion*. Il a accusé le *Weekly* d'être suspect de *catholicisme libéral*, à quoi ce journal répond par une explication confuse et à peu près incompréhensible. A ce propos, le *Monde* revient sur l'*Ami*. Il lui dit : « Si vous êtes aussi indépendant qu'hier, pourquoi n'avez-vous pas conservé vos anciens rédacteurs, tous très-honorables et très-catholiques? » L'*Ami* réplique : « Si vous êtes aussi libre qu'autrefois, pourquoi n'avez-vous pas conservé votre rédacteur en chef, qui était très-éloquent? » Nous ne sommes pas chargés de répondre ni pour l'un ni pour l'autre.

Mais le *Monde* ajoute, à propos des *catholiques libéraux* : « La chute « d'un journal que nous n'avons pas besoin de nommer montre jusqu'où peut « mener l'application du catholicisme libéral. Pourquoi, en effet, n'accepte- « rait-on pas des compromis qui ne touchent en rien aux principes que l'on « prétend défendre? »

Ce raisonnement est de la force de celui-ci : Tout ce qui est précieux est rare, or un chien borgne est rare, donc un chien borgne est précieux. En effet, la phrase peut se traduire ainsi : Un catholique libéral est conciliant, or tel écrivain s'est concilié avec le pouvoir, donc tel écrivain est un catholique libéral. Il nous sera permis, au contraire, d'appeler libéraux et logiques ceux qui n'ont pas voulu se concilier. Le *Monde* les trouve inconséquents, et, parlant d'eux d'ailleurs avec estime, il s'écrie : « L'ex- « périence des hommes et des choses leur ouvrira-t-elle enfin les yeux? » Nous lui rendons de tout notre cœur sa phrase. Et quelle expérience lui fera donc sentir le prix de la liberté, si ce n'est l'expérience du temps présent? Quelle leçon attend le *Monde* pour revenir sur ce terrain de ses anciens et utiles combats? Quelle souffrance ne ressentent pas, nous leur faisons l'honneur de le croire, les écrivains de ce journal quand il leur faut, en présence d'actes qui les blessent, se taire ou parler comme parlent aujourd'hui les journaux, avec une extinction de voix qui permet à peine de

murmurer quelques mots, ainsi que nous allons le faire, à l'occasion de plusieurs actes qui ont paru presque en même temps dans les colonnes du *Moniteur* de janvier?

V.

Il est inutile de revenir sur les circulaires de M. Rouland, relatives aux abus du prosélytisme, après les lettres fortes, dignes, promptes et décisives de Mgr l'évêque d'Arras. Que, par des communications purement administratives, le ministre des cultes écrive aux évêques, que le garde des sceaux écrive aux magistrats, que le ministre de l'intérieur écrive aux préfets, que les tribunaux sévissent, lorsqu'il y a dans les communautés religieuses comme ailleurs des abus à prévenir ou à réprimer, cela est juste, cela peut être utile. Mais, lorsque M. le ministre des cultes écrit à tous les préfets et à la France entière publiquement que les communautés menacent la puissance paternelle, c'est une mise en suspicion universelle que la justice n'ordonne pas et que la passion exploite. Dans une de ses lettres, M. de Maistre écrivait : « Si vous me dites qu'à l'angle de telle allée, au pied de tel arbre, il y a un serpent, vous me rendez service; mais si vous me dites en général qu'il y a quelquefois des serpents dans les bois, votre avis est parfaitement inutile, et vous auriez aussi bien fait de vous taire. »

La nomination de M. Renan à la chaire d'hébreu, que M. Dubeux remplissait avec autant de talent que de modestie depuis la mort de M. Quatremère, est un acte du même ministre que nous regrettons hautement. L'Institut et le Collége de France avaient présenté M. Renan. Notre critique s'adresse aussi bien à ces corps savants qu'au ministre, et elle ne porte d'ailleurs ni sur la personne, ni sur le talent de M. Renan, mais sur ses opinions déclarées. Le rapport qui précède la nomination expose que l'hébreu s'apprend dans les livres saints, et qu'il pourrait y avoir à craindre, de la part du professeur, des interprétations peu respectueuses pour les croyances qui reposent sur ces mêmes vénérables monuments. Puisqu'on sent l'objection, pourquoi la braver? Il est vrai, le rapport affirme que le professeur évitera toute discussion religieuse, et fera de la philologie pure. Nous voulons le croire, mais nommerait-on M. Jules Favre professeur de droit constitutionnel, à condition qu'il ne critiquerait pas la constitution et qu'il se bornerait à la commenter au point de vue de la pure science du droit?

Nous sommes heureux, du moins, qu'au même moment la faculté de théologie ait ouvert ses portes à notre savant collaborateur M. l'abbé Meignan, si bien préparé à défendre l'Écriture sainte, et aussi à M. l'abbé Per-

reyve, qui a inauguré avec éclat le cours d'histoire ecclésiastique. Peu de jours avant, l'ouverture des cours avait eu lieu solennellement, et Mgr Maret, doyen de la faculté, avait prononcé de belles paroles, demandant à Dieu « que notre siècle arrive à la liberté et à la foi, » et recommandant à ses collègues « de grands travaux pour mettre l'exposition de nos dogmes en harmonie complète avec l'état de la science et des esprits, dans le pur éclat de leur éternelle lumière. »

Dans le même numéro du *Moniteur*, qui contient la nomination de M. Renan, nous avons lu la nomination de M. le maréchal Magnan au titre de directeur du Grand-Orient des loges de francs-maçons.

Il est bien regrettable, en vérité, que le *Moniteur*, en publiant un pareil décret, ne contienne pas le rapport à l'Empereur qui a dû le justifier : il serait intéressant de connaître des motifs que le public est assurément incapable de deviner. Les considérants sont trop laconiques ; ils se réduisent à ceci : « Considérant que les francs-maçons désirent avoir une représentation cen-« trale qui est, aux termes de leurs statuts, nommée par eux, elle sera dés-« ormais nommée par nous. » Quel avantage trouve le gouvernement à élever la franc-maçonnerie à la hauteur d'une institution, et à nommer le Grand-Orient, comme il nomme un grand-veneur, nous ne le comprenons pas; mais cela ne nous regarde pas. Quelle satisfaction un militaire, un sénateur, un maréchal de France, un commandant en chef de l'armée de Paris trouve à devenir, en passant à la fois par tous les grades de cadoche, rose-croix, etc., un Grand-Orient, nous ne le devinons pas ; mais cela ne nous regarde pas. Quel intérêt enfin les francs-maçons ont-ils à laisser déchirer leurs statuts et à recevoir un Grand-Orient des mains du gouvernement, nous ne l'apercevons pas; mais cela ne nous regarde pas. Ce qui nous regarde, ce qui est l'affaire de tout citoyen, c'est l'atteinte portée au principe de la liberté d'association. Déjà l'État peut autoriser ou ne pas autoriser, retirer l'autorisation ou la maintenir, reconnaître ou ne pas reconnaître, surveiller, poursuivre, dissoudre. Mais, s'il met à l'association des conditions qui suppriment la liberté, que reste-t-il? Est-ce que toute charité émane de l'État? Est-ce que toute prière émane de l'État? Est-ce que ce n'est pas là faire de la politique, sous prétexte de la bannir? Est-ce que ce n'est pas là donner une couleur exclusive à la bienfaisance, sous prétexte de l'épurer? Est-ce que ce n'est pas ôter à l'association la liberté, au moment où on lui donne l'existence? Est-ce que l'État nomme les présidents des grandes sociétés industrielles qui ont à leur service des milliers d'hommes et des millions d'écus? Est-ce qu'il nomme les présidents des sociétés agricoles, horticoles, vinicoles, ou séricicoles? Est-ce qu'il nomme même les présidents des loges séparées du Grand-Orient? Cette prétention nous paraît un empiétement nouveau. Nous sommes affligés qu'on l'ait imposé aux francs-maçons, non parce que nous aimons la maçonnerie, mais parce que nous aimons la liberté. On assure qu'il avait été ques-

tion de donner aussi un grand maître à la Société de Saint-Vincent de Paul. Assurément on ne pouvait mieux choisir qu'en désignant Mgr le cardinal Morlot, auquel on avait, dit-on, pensé. Mais, si un cardinal et un maréchal avaient été dans un même décret préposés par l'État à une société de chrétiens et à une société de maçons, je ne sais si les maçons se seraient trouvés honorés, il est bien permis de dire que les chrétiens eussent été moins flattés. Mgr le cardinal a refusé, le conseil de la Société de Saint-Vincent de Paul a refusé : tous ceux qui aiment la charité et la liberté doivent à l'un et à l'autre des actions de grâce. Nous ne sommes pas des factieux, parce que nous envisageons une question de charité comme le vénérable archevêque de Paris. « Nous n'entendons pas, » disait M. Thiers dans son mémorable *Rapport sur l'assistance publique*, le 26 janvier 1850, « nous « n'entendons pas que l'État doive interdire telle ou telle société parce qu'elle « ne sera pas venue lui soumettre ses statuts, lui demander son attache; non « assurément. Lorsqu'il s'agit de bienfaisance, l'État doit respecter, encou- « rager la liberté; car le bien, pour qu'on le fasse volontiers, il faut le faire « librement. »

Qu'on lise la lettre pleine de mesure, de dignité contenue, et d'émotion sincère, que vient d'adresser à tous les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul[1], M. Baudon, président élu par eux : nul ne pourra accuser d'esprit de sédition ces explications franches et pacifiques, mais il n'est pas un chrétien, attristé de la dissolution imméritée du conseil général, qui ne se sente soulagé par la pensée qu'au moins tous les membres qui le composent ont préféré se disperser après avoir atteint les dernières limites de la patience, que de laisser diminuer dans leur personne la liberté d'association et celle de la charité.

VI

Les coups portés sur ces biens précieux rendent plus douloureuse encore la perte de ceux de nos amis qui les ont, dans d'autres temps, défendus par leur plume en les méritant par leur conduite. Au nombre des plus utiles et des plus modestes fut M. Wilson, que nous avons accompagné récemment au seuil de cette porte du ciel qui s'est, depuis un an, si souvent ouverte et refermée sur nos meilleurs amis. Il avait été l'un des fondateurs du *Correspondant*, il en fut quelque temps le directeur, il en était resté l'ami, le collaborateur, le conseil infatigable; l'un de ses principaux écrits fut précisément consacré à la liberté de la charité. Mais il agissait plus qu'il n'écrivait.

[1] Paris, chez Remquet, rue Garancière, 6.

Il avait fondé la *Société des amis de l'enfance,* et la meilleure partie de sa vie se passait au milieu des orphelins et des apprentis patronés par cette société. La mort a des lueurs véridiques et instructives qui remettent les choses à leur place, rejettent dans une ombre honteuse tant de bruyantes existences, et colorent d'un pur et solide éclat les vies modestes. Il n'est presque pas une œuvre de ce temps, utile aux lettres chrétiennes, à la religion, aux pauvres, que M. Wilson n'ait secondée; son humilité s'est refusée à les conduire, sa charité s'est dévouée à les soutenir, prenant partout la part la plus ingrate et la gardant avec une persévérance égale à son humilité. Aussi, derrière son cercueil respectable, on ne voyait réunis que des amis et de pauvres enfants, ceux dont il fut l'exemple avec ceux dont il fut le bienfaiteur; il laisse un nom que le monde n'a pas connu, mais que les pauvres ont béni, un nom auquel ce recueil devait un hommage en retour de tant de services.

Le Secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

LE PÈRE LACORDAIRE

DEUXIÈME PARTIE. (1)

III

Mais j'entends des voix sceptiques et critiques qui interrompent ce récit. Tout ce que vous nous racontez là, est-ce bien vrai? Y a-t-il donc eu, dans cette France moderne, un moment où l'on ait eu le culte passionné et désintéressé de son drapeau et de sa cause? où l'on ait vraiment lutté et souffert pour elle? où l'on se soit ligué, armé, dévoué, enflammé, embrasé pour des idées, pour des principes, pour la seule vie de l'âme? où toute une génération de prêtres et de chrétiens se soit jetée au-devant des ennemis de la foi, sans autre arme que la confiance dans le droit commun et dans la liberté, sans autre ambition que celle d'une part d'homme dans le patrimoine reconquis par la justice et l'honneur?

Oui, en vérité, croyez-le, jeunes gens : cela s'est vu. Il y a eu, parmi nous, dans ce pays et dans ce siècle, des gens et des jours de cette sorte. Et vous, qui n'êtes plus jeunes, vous en étiez aussi, ou vous faisiez semblant d'en être ; vous grossissiez ces foules enivrées d'éloquence et d'enthousiasme, vous qui doutez aujourd'hui de tout ce que vous avez oublié ou trahi! Vous admiriez avec extase ce grand moine, ce grand orateur que depuis vous avez renoncé à suivre et à comprendre, vous qui essayez de nier la vie parce qu'elle s'est éteinte en vous, et qui ne savez plus même mesurer du regar la

[1] Voir pour la première partie, la livraison du 25 décembre 1861.

hauteur dont vous êtes tombés. Ah! il n'est que trop vrai; ce temps-là, qui alors nous semblait, à nous et à nos jeunes ardeurs, trop terne et trop froid, ne ressemblait en rien à celui-ci.

Reprenons toutefois notre récit, et suivons le jeune abbé Lacordaire dans la vie modeste et cachée qu'il mena pendant les trois années qui suivirent son retour de Rome. A peine revenu à Paris, en avril 1832, il y rencontra la première et formidable explosion du choléra, et, avec ce courage froid et calme qui l'a toujours distingué, il se dévoua aussitôt aux malades et aux moribonds. Il allait passer ses journées dans un hôpital temporaire établi aux greniers d'abondance. Les préjugés contre le clergé étaient encore dans toute leur force; l'administration refusait les secours de l'archevêque de Paris, et les prêtres ne pouvaient se montrer en soutane dans les rues. « Il n'y a là, » m'écrivait-il, « ni sœurs de charité, ni aumônier, ni prêtres de la paroisse. On a bien voulu tolérer ma présence et celle de deux autres. J'ai la moindre part au travail, et chaque jour je fais une très-petite récolte pour l'éternité. La plupart des malades ne se confessent pas, et le prêtre n'est là qu'un député de l'Église, venant timidement chercher s'il n'y aurait pas quelque âme qui appartienne au troupeau... Çà et là, un ou deux se confessent. D'autres sont mourants, sans oreilles et sans voix. Je pose ma main sur leur front, et je dis, en me confiant à la miséricorde divine, les paroles de l'absolution. Il est rare que je sorte sans éprouver quelque contentement d'être venu. Hier, une femme venait d'être apportée, et elle avait à son chevet un militaire, son mari; je m'approche, et, comme je suis en laïque, le militaire me demande à voix basse s'il n'y aurait pas un curé : *Moi, je le suis*. On est heureux de se trouver juste pour sauver une âme et faire plaisir à un homme[1]. »

Vers la fin de cette même année et après sa séparation de M. de la Mennais, il reprit au rêve qui l'avait souvent poursuivi pendant les moments les plus agités de sa vie antérieure. Il voulait se faire curé de campagne dans une province éloignée, et il désignait, je ne sais pourquoi, la Franche-Comté : « Je veux, disait-il, m'ensevelir au fond d'une campagne, ne plus vivre que pour un petit troupeau d'hommes, trouver toute ma joie en Dieu et dans les champs. On verra bien que je suis un homme simple et sans ambition. Adieu les grands travaux! Adieu le renom et les grands hommes! J'en ai connu la vanité, et je ne veux plus que vivre obscur et bon. Quelque jour, quand Montalembert aura blanchi au milieu de l'ingratitude et de la célébrité, il viendra voir sur mon front les restes de notre jeunesse commune. Nous pleurerons ensemble au foyer du

[1] 22 avril 1832.

presbytère : il me rendra justice avant que nous mourions tous deux; je bénirai ses enfants[1].... Pour moi, pauvre prêtre catholique, je n'aurai ni enfants qui croissent sous mes yeux pour me survivre, ni foyer domestique, ni église brillante de science et de sainteté. Né dans des temps médiocres, je passerai sur la terre entre des choses peu dignes de la mémoire des hommes; je tâcherai d'être bon, simple, pieux, espérant dans l'avenir avec désintéressement, puisque je ne le verrai pas, travaillant pour ceux qui le verront peut-être, n'accusant pas la Providence qui pouvait charger de plus de maux une vie de peu de mérite[2].

Mais M. de Quélen, archevêque de Paris, le retint dans son diocèse. Ce prélat témoigna longtemps au jeune prêtre qu'il avait ordonné une paternelle bonté, malgré la prodigieuse différence de leur nature, de leur origine, de leurs préférences politiques. A ce fils, sorti triste et meurtri d'un conflit si inégal, le bon pasteur assigna une retraite douce et paisible, en lui rendant l'aumônerie de la Visitation, qu'il avait déjà occupée en 1827. Lacordaire vécut pendant plus de trois ans dans le modeste logement qui lui était assigné au couvent. Sa mère vint demeurer avec lui : elle y mourut entre ses bras[3]. Mais Dieu lui en avait donné une autre qui devait ne le précéder que de peu d'années dans la tombe. J'avais eu le bonheur de lui faire connaître, à son retour de la Chesnaie, madame Swetchine, qui bientôt reconnut en lui son fils de prédilection et qui concentra sur cette tête encore si jeune, mais déjà battue de l'orage, tout ce que son âme, si haute et si droite, renfermait d'ingénieuse sollicitude et d'intime sympathie. Il a lui-même raconté l'impression qu'elle produisait sur lui. « J'abordai aux rivages de son âme comme une épave brisée par les flots, et je me rappelle encore, après vingt-cinq ans, ce qu'elle mit de lumière et de force au service d'un jeune homme qui lui était inconnu. Ses conseils me soutinrent à la fois contre la défaillance et l'exaltation. » Elle devint et demeura, pendant un quart de siècle, le guide, l'avocat, le médecin de cette existence agitée et contestée, qui s'apaisa tout d'abord et se rangea de plus en plus sous une si douce influence. Rien ne troubla jamais l'union bénie de ces deux âmes, de cette mère et de ce fils si dignes l'un de l'autre, et si bien dépeints l'un et l'autre par cette parole de Lacordaire sur madame Swetchine : « Je n'ai rencontré personne qui eût une liberté aussi « hardie dans une foi aussi solide. »

Ce fut donc là, dans une rue étroite et tortueuse du pays Latin,

[1] 9 avril 1832.
[2] 11 décembre 1832.
[3] 2 février 1836.

aux pieds de la montagne Sainte-Geneviève, que Lacordaire vécut pendant plus de trois ans. C'est là que mon souvenir me le représente, plus grand, plus admirable peut-être qu'à la Cour des Pairs, à l'Académie, ou même à Notre-Dame. Je le vois se recueillant et se rassérénant chaque jour davantage dans la prière, le travail, la charité, la solitude, dans une vie grave, simple, ignorée, vraiment cachée en Dieu. C'est là le nid où il couva son génie et d'où s'élança cet aigle dont le vol a dépassé de si loin tous ses émules. Déjà heureux par la pleine possession de la vérité et par les sacrifices qu'elle lui avait coûté, il s'apprêtait à répandre au dehors la féconde et bienfaisante semence de cette vérité. Au plus fort de nos luttes, il avait toujours vanté et rêvé une existence paisible et uniforme. « Qu'on est heureux, » écrivait-il, « quand on naît et qu'on meurt sous le même toit sans l'avoir jamais quitté! Mais il n'y a plus de ces choses-là dans le monde : les riches même sont vagabonds comme les autres. Les palais ont cessé d'être héréditaires comme les cabanes : nous ressemblons tous à ces bûcherons qui se font un abri de quelques jours au pied d'un arbre, et qui, après avoir détruit tout ce qui est autour, coupent aussi le tronc contre lequel ils appuyaient la tête et s'en vont. Faisons-nous du moins une amitié éternelle au milieu de ce monde, où il ne reste rien de durable et d'immobile ; que nos cœurs nous soient le foyer de nos pères[1]. »

Le voilà, sous un toit qui n'était ni celui de ses pères, ni celui qui devait l'abriter toujours, mais sous un toit modeste et tranquille. Il en jouit avec abandon et sans songer à l'avenir : « Les habitudes seules plaisent définitivement à l'âme. Le nouveau cesse d'être nouveau; l'ancien finit par le devenir, tant il s'est peuplé de souvenirs et d'idées qui se combinent dans l'âme délicieusement[2]. » Il s'y attachait et se défendait contre tout autre appel. Il refusa par deux fois[3] la direction du journal l'*Univers*, qui se formait alors : il refusa également une chaire à l'université catholique de Louvain, dont les fondateurs ont à jamais honoré cette grande création de la religion et de la liberté au dix-neuvième siècle, par la seule intention d'y appeler le plus illustre champion de l'alliance entre la liberté et la religion. Inconnu du vulgaire, méconnu de plusieurs, il s'ignorait encore lui-même ; il se cramponnait à la solitude avec une passion dont l'expression forme comme le refrain de toutes ses lettres. « J'ai toujours eu besoin de la solitude, même pour dire combien j'aimais[4].... Mes jours se ressemblent tous; je travaille le matin et

[1] 20 octobre 1831.
[2] 3 décembre 1834.
[3] Décembre 1833 et décembre 1835
[4] Septembre 1831.

l'après-midi régulièrement; je ne vois personne, sauf quelques ecclésiastiques de province qui viennent me voir çà et là. Je vois avec joie la solitude se faire autour de moi : c'est mon élément, ma vie[1]... On ne fait rien qu'avec la solitude : c'est mon grand axiome. Le cœur perd, même quand il ne se donne pas, à se verser trop souvent en présence des étrangers : c'est comme une fleur portée dehors[2]... Un homme se fait en dedans de lui et non en dehors!.. » Néanmoins un certain instinct de l'avenir qui lui était réservé se combinait avec ce goût passionné de la solitude, et se fait jour de temps à autre, dans son âme, pour ses amis, comme un éclair dans la nuit. « Parler et écrire, vivre solitaire et dans l'étude, voilà mon âme tout entière. Du reste, l'avenir achèvera de me justifier, et encore plus le jugement de Dieu[3]... Un homme a toujours son heure : il suffit qu'il l'attende et qu'il ne fasse rien contre la Providence[4]. »

Cette heure allait se lever pour lui, et il devait bientôt retrouver cette vie active et publique sous la forme qui lui semblait la plus attrayante et la plus adaptée à son caractère. Il le disait avec une sincérité que rien dans sa vie n'a jamais démenti. « Je n'ai aucune ambition et je ne puis pas en avoir; car toutes les positions élevées dans le clergé sont des charges pastorales ou administratives absolument incompatibles avec mes goûts. Je n'aurai jamais de fonctions ni n'en veux avoir. Mais il faut faire quelque chose de soi à cause de la conscience qui y oblige[5]... » Se sentant né pour la parole, il dut naurellement, comme tout prêtre ordinaire, essayer de la prédication. Il prêcha pour la première fois à Saint-Roch, dans cette même église où dix-neuf ans plus tard devaient retentir les derniers et foudroyants accents de sa voix à Paris. C'était au printemps de 1833. J'y étais, avec MM. Ampère, de Corcelles et autres, qui doivent s'en souvenir comme moi. Il échoua complétement, et chacun sortit en se disant : *C'est un homme de talent, mais ce ne sera jamais un prédicateur*. Lui-même le crut. « Il m'est évident que je n'ai ni assez de force physique, ni assez de flexibilité dans l'esprit, ni assez de compréhension du monde, où j'ai toujours vécu et vivrai toujours solitaire, enfin *rien assez* de ce qu'il faut pour être un prédicateur dans la force du terme. Mais je puis un jour être appelé à une œuvre que réclame la jeunesse et qui lui soit uniquement consacrée[6]... Si je puis uti-

[1] 8 septembre 1833.
[2] 15 février 1834.
[3] 1er octobre 1834.
[4] 30 juin 1833.
[5] 19 août 1833.
[6] 30 juin 1833.

liser ma parole pour l'Église, ce serait uniquement dans le genre apologétique, c'est-à-dire dans cette forme où l'on rassemble les beautés, les grandeurs, l'histoire et la polémique religieuse pour agrandir le christianisme dans les esprits et y engendrer la foi [1]. »

Cette œuvre, *uniquement consacrée à la jeunesse*, se présenta bientôt: il fut invité à faire des conférences pour les élèves du plus modeste des colléges de Paris, le collége Stanislas. Elles commencèrent le 19 janvier 1834; dès la seconde, la chapelle ne put contenir la foule qui affluait du dehors, et il fallut y construire une tribune. « C'est un germe qui pousse [2], » disait-il au bout d'un mois. Cinq ou six cents auditeurs s'y pressaient. On n'a rien conservé, que je sache, de ces premiers essais. Il est toutefois probable que les caractères distinctifs de l'orateur de Notre-Dame s'y manifestèrent déjà. On m'a rapporté qu'un jour il dit à l'adresse de certains ricaneurs : « Dieu vous a donné de l'esprit, messieurs, beaucoup d'esprit, pour vous montrer qu'il n'a pas peur de l'esprit des hommes. » Toujours est-il que l'adhésion et le retentissement furent considérables; l'opposition ne le fut pas moins et allait toujours en croissant. « Ici, écrivait-il vers la fin de ces premières conférences, on me traite de républicain forcené, d'homme incorrigible, relaps, et mille autres douceurs... Il y a des ecclésiastiques qui m'accusent, non pas d'être athée, mais de n'avoir pas prononcé une seule fois le nom de Jésus-Christ... Je méprise les tracasseries qu'on me suscite; j'accomplis mes devoirs d'homme et de prêtre, je suis solitaire, occupé, calme, confiant en Dieu et dans l'avenir... On ne fait rien sans l'Église et sans le temps. Ah! si l'abbé de la Mennais avait voulu, quel rôle lui restait! Il était au plus beau moment de sa gloire, et jamais je n'ai compris qu'un homme de cette trempe ne connût pas le prix de ce que Dieu lui laissait. Le rôle religieux qu'il abandonne est si beau, si facile à remplir, tellement supérieur à tous les autres, qu'en trois mois, à Paris, je viens de remuer plus de cœurs et d'intelligences que je n'aurais pu faire dans les quinze années de la Restauration [3]. »

Cependant, dénoncé à Rome, dénoncé auprès du gouvernement, dénoncé surtout auprès de l'archevêque de Paris, il lui fallut d'abord suspendre ses conférences, puis renoncer à les reprendre pendant l'hiver de 1834 à 1835. M. de Quélen, qui avait d'abord autorisé cette reprise, finit par l'interdire. Lacordaire ne murmura pas, même dans la plus secrète intimité. « L'obéissance coûte, m'écrivait-il, mais j'ai appris de l'expérience qu'elle est tôt ou tard récompensée, et

[1] 19 août 1833.
[2] 17 février 1834.
[3] 17 avril 1834.

que Dieu seul sait ce qui nous convient [1]... La lumière vient à qui se soumet comme à un homme qui ouvre les yeux [2]. »

Il n'avait pas quitté ses Visitandines. Il y continuait le cours de sa paisible existence, lorsque, par un mouvement inexpliqué, M. de Quélen, qui s'était trompé en appliquant à l'apparente soumission de M. de la Mennais le texte *Vir obediens loquetur victorias*, donna à Lacordaire l'occasion de le vérifier avec éclat. Sur les instances réitérées d'une députation d'étudiants en droit, qui avait Ozanam pour chef, l'archevêque appela le prédicateur du collége Stanislas à occuper la chaire de Notre-Dame et à y faire seul les conférences qui avaient été organisées pour la jeunesse des écoles, dès l'année précédente, sans grand succès. Lacordaire monta donc pour la première fois dans cette chaire, qui l'a immortalisé, et y fit pendant les années 1835 et 1836 les quinze fameuses conférences sur l'Église, dont le texte est entre toutes les mains. On peut dire que, s'il n'a jamais décrû, il a rarement surpassé, sauf dans ses conférences de Toulouse en 1854, la splendeur et la solidité de cette première série de discours. M. de Quélen, qui assistait à tous ces discours et qui, pour la première fois depuis les violences dont il avait été victime après la Révolution de juillet, se trouvait en présence de la foule, fut transporté d'un succès qui le vengeait si noblement en l'associant à la popularité de cette gloire naissante. Un jour, se levant de son siége archiépiscopal devant cet immense auditoire, il décerna à son jeune protégé le titre de *nouveau prophète*.

On sait quel fut l'auditoire de Notre-Dame; jamais ces murs vénérables n'en avaient vu de semblable. Rappelons que le noyau en fut d'abord formé par la Société de Saint-Vincent de Paul, qui venait de naître des mains d'Ozanam, l'un des hommes que Lacordaire a le plus aimés et dont il disait tout récemment: *C'est un ancêtre*. Les rangs de cette glorieuse compagnie, l'immortel honneur de la France contemporaine, se serrèrent et se décuplèrent autour de la chaire de Notre-Dame. Elle y puisa l'esprit qui lui avait fait traverser, intacte, respectée et bénie, nos révolutions et nos luttes d'autrefois. Lacordaire en fut, après Ozanam et avec lui, le véritable père. Il aurait pu dire d'elle: *Apollo plantavit, ego rigavi, sed Deus incrementum dedit*. Parlant un jour à Notre-Dame de cette jeune milice « qui a placé sa chasteté sous la garde de la charité, la plus belle des vertus sous la plus belle des gardes, » il avait dit: « Quelles bénédictions n'attirera pas sur la France cette chevalerie de la jeunesse, de la pureté et de la fraternité en faveur du pauvre!... Que la patrie sache au moins protéger leur liberté de sa reconnaissance. » Ce vœu n'a point été

[1] 12 novembre 1834.
[2] 24 décembre 1834.

exaucé. Ah ! qu'il faut plaindre le temps et le pays où nous vivons ! Le cher et glorieux apôtre de la jeunesse catholique languissait, en proie aux plus cuisantes douleurs, sur le lit dont il ne devait plus se relever, et déjà la délation et la calomnie avaient triomphé de son œuvre ! déjà le coup de mort était porté à la plus belle œuvre du dix-neuvième siècle, au fruit le plus pur et le plus spontané de la démocratie chrétienne.

IV

La publicité, la popularité, la gloire, lui arrivaient ainsi pour la seconde fois et par des voies aussi régulières qu'éclatantes. Rien ne lui manquait de ce qui pouvait le satisfaire et l'enivrer; et il n'avait encore que trente-trois ans ! Mais voici que, par une de ces merveilleuses intuitions dont il a eu plus que personne le secret, il reconnaît que le recueillement, le travail, le silence, la solitude, lui sont encore nécessaires. Il s'arrête au faîte de son triomphe. « Je laisse entre les mains de mon évêque cette chaire de Notre-Dame désormais fondée, fondée par lui et par vous, par le pasteur et par le peuple. Un moment ce double suffrage a brillé sur ma tête, souffrez que je l'écarte de moi-même et que je me retrouve seul quelque temps devant ma faiblesse et devant Dieu. » C'est par ces mots qu'il termine son second Carême, en avril 1836. Descendu de sa chaire, il refuse, malgré les instances de son archevêque, d'y remonter, et part pour Rome.

Il rentrait à Rome récompensé au delà de tout espoir du sacrifice qui l'en avait fait sortir quatre ans plus tôt en y laissant la Mennais. Mais il y rentrait toujours humble, simple et modeste. Nous nous y rencontrâmes de nouveau, et nous y vécûmes paisibles, unis et heureux sur le site de nos anciennes divisions et de nos anciens tourments. Je l'y laissai au printemps de 1837. Il comptait à son tour rentrer en France. Mais le choléra vint à éclater avec une intensité terrible au moment où il allait partir. En présence du fléau et de la désertion générale, il resta et se mit à la disposition du cardinal-vicaire. La lettre où il m'annonçait cette résolution se terminait ainsi : « Si je meurs, tu garderas ma mémoire. Il ne sera pas nécessaire de la défendre, elle sera trop peu de chose [1]. »

A quoi va-t-il occuper cette nouvelle période de solitude et de si-

[1] 11 août 1841.

lence? Madame Swetchine disait de lui : « Je ne sais pas une plus admirable vertu que la sienne, une vertu plus faite pour s'élever à la sainteté, si cette vertu peut se courber et s'enfermer dans l'obscurité [1]. » C'est précisément à ce doute qu'il va répondre, en courbant sa virile nature et en contenant sa popularité naissante sous le frein d'une règle monastique.

Cinq ans s'écoulent depuis ses premières conférences, et nous le voyons reparaître, le 14 février 1841, dans cette même chaire de Notre-Dame, revêtu du froc dominicain. Les motifs qui déterminèrent sa vocation monastique, les circonstances critiques et singulières qui l'accompagnèrent, les raisons qui lui firent choisir l'ordre des Frères Prêcheurs plutôt que tout autre, viennent d'être racontés par lui dans un écrit qui mettra le sceau à sa renommée, et qui comptera, j'ose l'affirmer, parmi les plus beaux monuments de l'histoire catholique. Nées d'un véritable miracle de courage moral, et dictées par lui avec une sûreté et une rapidité sans égales pendant le dernier mois de sa vie mortelle, ces pages, dont chacune a été précédée ou suivie d'atroces douleurs, et que son agonie a seule interrompues, feront voir son style arrivé à la perfection, et son mâle génie comme illuminé par ce *terrible flambeau qu'on allume aux mourants*. J'emprunte à ce grave document, dont la publication a été confiée à M. l'abbé Perreyve, quelques lignes qui suppléent à tout.

« Mon long séjour à Rome me permettant beaucoup de réflexion,
« je m'étudiais moi-même et j'étudiais aussi les besoins généraux de
« l'Église... Il me semblait donc que depuis la destruction des ordres
« religieux elle avait perdu la moitié de ses forces. Je voyais à Rome
« les restes magnifiques de ces institutions fondées par les plus
« grands saints, et sur le trône pontifical siégeait alors, après tant
« d'autres, un religieux sorti du cloître illustre de saint Grégoire-
« le Grand. L'histoire, plus expressive encore que le spectacle de
« Rome, me montrait, dès la sortie des catacombes, cette suite incom-
« parable de cellules, de monastères, d'abbayes, de maisons d'étude
« et de prières, semées des sables de la Thébaïde aux extrémités de
« l'Irlande, et des îles parfumées de la Provence aux froides plaines
« de la Pologne et de la Russie. Elle me nommait saint Antoine, saint
« Basile, saint Augustin, saint Martin, saint Benoît, saint Colomban,
« saint Bernard, saint François d'Assise, saint Dominique, saint
« Ignace, comme les patriarches de ces familles nombreuses qui
« avaient peuplé les déserts, les forêts, les villes, les camps et jus-
« qu'au fief de saint Pierre, de leurs héroïques vertus. Sous cette

[1] *Lettres familières*, p. 201.

« trace lumineuse, qui est comme la voix lactée de l'Église, je dis-
« cernais pour principe créateur les trois vœux de pauvreté, de chas-
« teté et d'obéissance, clefs de voûte de l'Évangile et de la parfaite
« imitation de Jésus-Christ... C'est en vain que la corruption avait,
« tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, vengé ces vénérables instituts.
« Cette corruption elle-même n'était que la flétrissure de longues
« vertus, comme on voit, dans les forêts où la hache n'entre pas,
« tomber des arbres séculaires sous le poids d'une vie qui vient de
« trop loin pour résister à la caducité. Fallait-il croire que l'heure
« était venue où l'on ne reverrait plus ces grands monuments de la
« foi et ces divines inspirations de l'amour de Dieu et des hommes?
« Fallait-il croire que le vent de la révolution, au lieu d'être pour eux
« une vengeance passagère de leurs fautes, avait été l'épée et le sceau
« de la mort? Je ne pouvais le croire : tout ce que Dieu a fait est
« immortel de sa nature, et il ne se perd pas plus une vertu dans le
« monde qu'il ne se perd un astre dans le ciel.

« Je me persuadais donc, en me promenant dans Rome et en priant
« Dieu dans ses basiliques, que le plus grand service à rendre à la
« chrétienté au temps où nous vivons était de faire quelque chose
« pour la résurrection des ordres religieux. Mais cette persuasion,
« tout en ayant pour moi la clarté même de l'Évangile, me laissait
« indécis et tremblant quand je venais à considérer le peu que j'étais
« pour un si grand ouvrage. Ma foi, grâce à Dieu, était profonde;
« j'aimais Jésus-Christ et son Église par-dessus toutes les choses
« créées... J'avais aimé la gloire, avant d'aimer Dieu, et rien autre
« chose. Cependant, en descendant en moi, je n'y trouvais rien qui me
« parût répondre à l'idée d'un fondateur ou d'un restaurateur d'ordre.
« Dès que je regardais ces colosses de la piété et de la force chré-
« tienne, mon âme tombait sous moi comme un cavalier sous son
« cheval. Je demeurais par terre, découragé et meurtri. L'idée seule
« de sacrifier ma liberté à une règle et à des supérieurs m'épouvan-
« tait. Fils d'un siècle qui ne sait guère obéir, l'indépendance avait
« été ma couche et mon guide. Comment pourrais-je me transformer
« subitement en un cœur docile et ne plus chercher que dans la sou-
« mission la lumière de mes actes?...

« Ce n'était pas tout, les obstacles extérieurs se dressaient devant
« moi comme des montagnes... Aucune association, même littéraire
« ou artistique, ne pouvant s'établir en France sans une autorisation
« préalable, cette servitude extrême, mais acceptée, donnait aux pré-
« jugés un moyen facile de se couvrir contre toute invocation du droit
« naturel et du droit public. Que faire dans un pays où la liberté
« religieuse, admise de tous comme un principe sacré au monde nou-
« veau, ne pouvait cependant protéger dans le cœur d'un citoyen

« l'acte invisible d'une promesse faite à Dieu, et où cette promesse,
« arrachée de son sein par des interrogatoires tyranniques, suffisait
« pour lui ravir les avantages du sort commun? Quand un peuple en
« est là et que toute liberté lui paraît le privilége de ceux qui ne
« croient point, contre ceux qui croient, peut-on espérer d'y voir
« régner jamais l'équité, la paix, la stabilité, et une civilisation qui
« soit autre chose que le progrès matériel?

« On le voit, ma pensée ne rencontrait nulle part que des écueils,
« et, moins heureux que Christophe Colomb, je ne découvrais pas
« même une planche pour me porter au rivage de la liberté. Ma seule
« ressource était dans l'audace qui animait les premiers chrétiens, et
« dans une inébranlable foi à la toute-puissance de Dieu... Il y a
« toujours dans le cœur de l'homme, dans l'état des esprits, dans le
« cours de l'opinion, dans les lois, les choses et les temps, un point
« d'appui pour Dieu. Le grand art est de le discerner et de s'en ser-
« vir, tout en mettant dans la vertu secrète et invisible de Dieu lui-
« même le principe de son courage et de son espérance. Le christia-
« nisme n'a jamais bravé le monde; jamais il n'a insulté la nature et
« la raison; jamais il n'a fait de sa lumière une puissance qui aveugle
« à force d'irriter; mais, aussi doux que hardi, aussi calme qu'éner-
« gique, aussi tendre qu'inébranlable, il a toujours su pénétrer l'âme
« des générations, et ce qui lui restera de fidèle jusqu'au dernier
« jour ne lui sera conquis et gardé que par les mêmes voies.

« Je m'encourageai par ces pensées, et il me venait à l'esprit que
« toute ma vie antérieure et jusqu'à mes fautes m'avaient préparé
« quelque accès dans le cœur de mon pays et de mon temps. Je me
« demandais si je ne serais pas coupable de négliger ces ouvertures
« par une timidité qui ne profiterait qu'à mon repos, et si la gran-
« deur même du sacrifice n'était pas une raison de le tenter...

« Pressé par la situation même et sollicité par une grâce plus forte
« que moi, je pris enfin mon parti, mais le sacrifice fut sanglant.
« Tandis qu'il ne m'en avait rien coûté de quitter le monde pour le
« sacerdoce, il m'en coûta tout d'ajouter au sacerdoce le poids de la
« vie religieuse. Toutefois, dans le second cas comme dans le premier,
« une fois mon consentement donné, je n'eus ni faiblesse ni repentir,
« et je marchai courageusement au-devant des épreuves qui m'atten-
« daient. »

On aimera peut-être à rapprocher de ce grand tableau, tracé de la main d'un mourant, à la fin de sa carrière claustrale, les simples lignes par lesquelles, vingt-trois ans plus tôt, il annonçait sa résolution : « Je retourne à Rome avec le dessein principal d'entrer chez les Dominicains, avec le dessein accessoire de les rétablir en France, si

et quand il plaira à Dieu. Je crois que cet acte est le dénoûment de ma vie, le résultat de tout ce que Dieu a fait antérieurement pour moi, le secret de ses grâces, de mes épreuves et de mes expériences. Je suis comme un homme qui a acquis du crédit et qui peut l'appliquer à quelque chose d'utile et de généreux. Sans le passé, je ne pourrais rien : en ne continuant que le passé, ce serait une vie dont l'effet ne serait pas proportionné aux grâces que Dieu m'a faites. Prie pour moi afin qu'il me donne la force dont j'ai besoin et qu'il aplanisse les difficultés [1]. »

Quatre ans plus tard il écrivait au fond d'un cloître italien ces lignes qu'aucun religieux ne lira sans émotion : « J'ai un asile invulnérable, personne ne peut plus ni me donner ni m'ôter, ni même croire qu'il me donne ou qu'il m'ôte... Il faut avoir lutté comme moi contre une position individuelle, difficile, pour apprécier dans toute son étendue le bienfait de la vie religieuse, et de la vie religieuse véritable. Les maux que j'ai soufferts, et que tant d'autres souffrent, me rendent mon état présent si heureux, qu'en cas que je dusse passer ici le reste de ma vie avec les frères que Dieu m'a donnés, je m'estimerai plus que récompensé de mes faibles travaux pour le service de l'Église. Je profite aussi beaucoup de la vie spirituelle et de la science théologique; notre école thomiste, que j'étudie, est admirable. Hélas! que n'ai-je bu plus tôt à ces sources profondes?... Je crois bien qu'il y a de ma faute dans les ennemis que j'ai ; mais la situation générale implique nécessairement une effroyable opposition. Aussi est-il possible que je meure quand j'aurai ouvert la brèche à mes Dominicains, et que je ne serai plus un obstacle. Dieu fait des hommes singuliers pour des positions singulières, il s'embarrasse peu de leur peu de valeur absolue, pourvu qu'ils puissent ce qu'il veut, et il les brise quand leurs inconvénients sont devenus plus grands que leurs avantages [2]. »

Dans son unique discours de 1841 à Notre-Dame, il prit pour sujet la *Vocation de la nation française*, et ne parla qu'en passant de sa propre vocation monastique. Mais il entendait bien, en montant avec son habit dans la chaire de l'église métropolitaine de Paris, inaugurer en France ce froc religieux qu'elle n'avait pas vu depuis cinquante ans. Il parut donc, avec sa tête rasée et sa tunique blanche, au milieu de six mille jeunes gens; il fut aussi éloquent que jadis, et ne souleva alors aucune opposition sérieuse. Le gouvernement manifesta bien quelques appréhensions, quelques velléités de prohibition. Lacordaire ne montra ni crainte ni outrecuidance. Il entra dans une sorte de négociation avec

[1] Lettre du 1er juillet 1838.
[2] Bosco, 14 septembre 1842.

le ministre des cultes, M. Martin du Nord, et le désarma par la simplicité, la bonne foi, l'énergie de son attitude. Je leur servis d'intermédiaire, et je trouve dans une des lettres qu'il me chargeait de lire au ministre, ce passage : « La stabilité du gouvernement, le maintien des libertés que l'expérience a prouvées être nécessaires à la France, la propagation de l'Évangile, dont l'Église est l'unique et infaillible dépositaire ; voilà, dans l'ordre temporel et spirituel, mes pensées et mes affections. Étranger à tout esprit de parti, j'ai tâché toujours, pour honorer ma foi, de la tenir dans la région de la justice et de la bienveillance. L'opinion m'a récompensé en m'élevant bien au-dessus de la place marquée à mon faible talent, et, si le gouvernement ne m'a pas connu tel que je suis, je le dois peut-être à un autre mérite, celui de n'avoir point recherché ses faveurs. Aujourd'hui que je ne peux plus aspirer à rien, j'ai acquis la liberté de le dire, et j'en profite uniquement pour rassurer Votre Excellence sur mes sentiments et mes desseins [1]. »

Pendant les trois années qui suivirent cette prise de possession de la chaire de Notre-Dame par la liberté monastique, Lacordaire partagea sa vie entre la France et l'Italie. En Italie, à la suite de graves épreuves que je ne veux ni juger, ni même raconter, il fut contraint de transporter son noviciat français de Rome à Bosco, en Piémont, où il vivait heureux et tranquille, sous la protection du gouvernement de Charles-Albert, et d'où il alla prêcher un jour, dans la forteresse d'Alexandrie, à la brigade de Savoie[2]. En France, où il revenait tous les hivers, il prêcha, avec un succès toujours croissant, à Bordeaux et à Nancy, et dans cette dernière ville, il fonda, à l'abri de la liberté commune, et de l'inviolabilité de la propriété privée, la première des sept maisons de son ordre restauré[3].

Cependant la question de la liberté d'enseignement, posée par lui, douze ans auparavant, dans l'*Avenir* et devant la Cour des Pairs, après avoir sommeillé quelque temps, venait de ressusciter avec une vigueur nouvelle et de ressaisir puissamment l'attention publique. Avec elle surgissait naturellement la question de la liberté d'association, puisque les communautés pouvaient seules pourvoir sérieusement aux exigences de l'enseignement libre. Tandis que les évêques et les publicistes catholiques réclamaient la liberté promise par la Charte avec toutes ses conséquences, les orateurs et les écrivains, bien autrement nombreux, du parti universitaire, défendaient à outrance le monopole et exploitaient, contre les Jésuites

[1] 30 août 1837.
[2] 2 août 1842.
[3] Janvier 1843.

surtout, l'impopularité que les héritiers des doctrines perverses et des cruelles persécutions du dix-huitième siècle savent partout réveiller contre les ordres religieux. *On ne leur doit que l'expulsion!* ce cri d'un député trop fameux par ses interruptions semblait à la foule des soi-disant libéraux la meilleure réponse aux réclamations élevées pour les associations religieuses au nom de la liberté et de l'égalité. Le gouvernement, plus timide que malveillant et bien résolu au fond à ne persécuter personne, se laissait néanmoins entraîner et dominer par le courant des passions antireligieuses. Le froc blanc du dominicain, porté dans la chaire et dans la rue, ne rencontrait plus chez les ministres la neutralité inquiète, mais bienveillante, de 1841 : il excitait une anxiété sérieuse, qui se trahissait par des protestations et des menaces, en attendant des démonstrations plus sérieuses. Sur ces entrefaites, Mgr Affre, archevêque de Paris, invita le Père Lacordaire à reprendre ses conférences, et, malgré les instances du pouvoir, le prélat qui devait sacrifier plus tard sa vie avec un si modeste sang-froid maintint dès lors avec une invincible fermeté la liberté de la parole évangélique. En décembre 1843, Lacordaire remonta dans cette chaire de Notre-Dame qu'il devait occuper pendant huit années consécutives et jusqu'au coup d'État de 1851.

C'étaient les temps héroïques de nos luttes religieuses et libérales : on voyait un dominicain et un jésuite, tous deux illustres, tous deux supérieurs à l'ombre même d'une jalouse rivalité, enseigner à la jeunesse l'art de fouler aux pieds le respect humain, et la conduire à la pratique de la foi en même temps qu'à la conquête des droits civiques du catholicisme. Chaque hiver le Père Lacordaire faisait sept ou huit conférences, pendant les mois de décembre et janvier : après quoi, il allait prêcher le carême dans une ville de province, à Grenoble, à Lyon, à Strasbourg, en laissant au Père de Ravignan le soin de le remplacer à Notre-Dame et de préparer par sa station du carême et sa retraite de la semaine sainte ces communions pascales qui ont été depuis lors la gloire et la consolation de l'Église de Paris, et qui faisaient dire, dès 1844 : « Il faut mettre la main de Voltaire sur ces gens-là. » On fit de son mieux pour accomplir cette parole; mais, avec la liberté, on peut se moquer même de Voltaire. Cette première station de Lacordaire à Notre-Dame, depuis que la lutte était devenue flagrante, ne se termina qu'en février 1844; il l'appelait lui-même « la plus périlleuse et la plus décisive de ses campagnes. » Elle réussit au delà de toute attente. Elle affermit et enflamma tous les courages : elle préluda dignement à la lutte parlementaire de cette mémorable année et de l'année suivante, où les ordres religieux, violemment attaqués à la tribune, y furent défendus comme ils ne l'avaient pas été depuis 1789. La résistance ca-

tholique aux passions et aux préjugés du libéralisme inconséquent grandissait à vue d'œil, grâce à l'union et au courage de l'épiscopat, grâce à l'attitude résolue des catholiques dans les élections. Leur action était à la fois digne et sensée : leur intervention dans les conditions de la société moderne devenait chaque jour plus régulière et plus efficace.

Cette situation dura jusqu'au moment où la Révolution de février vint d'abord précipiter, puis détourner, et enfin anéantir ce mouvement salutaire. Nulle voix ne s'élevait alors dans nos rangs pour l'entraver ou le critiquer. « Nous servions tous deux la liberté chrétienne sous les drapeaux de la liberté publique, » a dit avec une heureuse concision le Père Lacordaire dans sa notice sur le Père de Ravignan. Celui-ci, dans un écrit éloquent, calme et fier, réclamait comme citoyen et au nom de la Charte, au nom de la liberté de conscience, garantie à tous, le droit d'être et de se dire jésuite. Enfin le prêtre illustre qui depuis a conquis la première place dans l'épiscopat contemporain, parlait ainsi qu'il suit avec l'assentiment universel du clergé et des fidèles :

Qu'entend-on par l'esprit de la Révolution française?...

Entend-on les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques?

Tout cela, nous le prenons au sérieux, *nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques*...

Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, *nous les proclamons*, *nous les invoquons* POUR NOUS COMME POUR LES AUTRES...

Que faisons-nous en ce moment que rendre hommage au véritable esprit de la Révolution française, en invoquant ses bienfaits, en réclamant la liberté d'enseignement promise par la Charte, au nom de toutes les légitimes libertés religieuses?...

Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89...

Je le pense et je le dis sans hésiter aux hommes de 89 et aux hommes de ce temps, qui voudraient faire peser sur nous le joug intolérable d'une absurde oppression, et qui invoquent contre nous seuls les lois sans force d'une jurisprudence anéantie ;

Je le dis sans hésiter, dût-on trouver cette parole hardie dans la bouche d'un prêtre, et, je veux l'ajouter, d'un prêtre qui n'est pas un révolutionnaire :

Vous avez fait la Révolution de 1789, *sans nous et contre nous, mais* POUR NOUS : *Dieu le voulant ainsi malgré vous*[1]. »

[1] Dupanloup, *De la Pacification religieuse*, p. 286, 287, 300, 304, de la réimpression de 1861.

Prédicateurs, orateurs, écrivains, tous d'accord entre eux et avec les réclamations unanimes de l'épiscopat, invoquaient ainsi la liberté religieuse; non pas, comme l'a si bien expliqué Lacordaire lui-même, la liberté religieuse à la façon de Luther, qui n'était qu'une révolte et une destruction, mais « la liberté qui n'a pas enlevé un pouce de terre à la juridiction du Pontife romain; selon l'esprit moderne, qui n'est que le respect des convictions d'autrui, qui ne touche en rien aux dogmes, à la morale, au culte, à l'autorité du christianisme; qui lui retire seulement le secours du bras civil pour rechercher et punir l'hérésie, confiant à la force intime et divine de la foi, qui ne saurait faillir faute d'un glaive matériel levé contre l'erreur [1]. »

Les catholiques avaient ainsi mis de leur côté le passé, le présent et l'avenir à l'aide d'une seule arme, la publicité, qui est la voix et le bras droit de l'histoire, comme le disait encore Lacordaire dans un de ces mouvements oratoires qui électrisaient ses auditeurs :

> La publicité est une puissance qui force les ennemis d'une cause à se prononcer tout haut et à concourir malgré eux à la formation authentique d'une histoire qu'ils détestent et qu'ils voudraient anéantir. C'est en vain : la publicité les presse; il faut qu'ils parlent et que même en calomniant ils disent assez la vérité pour qu'elle ne puisse plus périr. C'est là, messieurs, ce qui sauve l'histoire; il n'y a rien à quoi dans le monde on en veuille plus; les oppresseurs des peuples et les oppresseurs de Dieu ne travaillent à rien plus ardemment qu'à empêcher l'histoire d'exister; ils rassemblent contre elle le silence des quatre vents du ciel, ils renferment leur victime dans les murs étroits et profonds des cachots; ils mettent autour encore des canons, des lances, tous les appareils de la menace et de la peur; mais la publicité est plus forte que tout empire, elle entraîne ceux-là même qui l'ont en exécration; elle les contraint de parler, les canons se détournent, les lances se baissent, et l'histoire passe! [2]

Lacordaire voyait ainsi les hommes et les choses se mettre d'accord pour réaliser et pour justifier ses rêves de jeune homme. Il jouissait de ce triomphe inattendu, mais sans ivresse et sans orgueil... « Accomplir son devoir avec courage et simplicité est encore le chemin le plus sûr pour obtenir des hommes la justice d'une vraie admiration... Le temps est nécessaire à tout, » écrivait-il, « il suffit d'être prêt toujours sans anticiper jamais sur l'heure marquée par la Providence. Quelle différence entre 1834 et 1844! Il a suffi de dix ans pour changer toute la scène [3]... Ce que nous avons gagné dans cette dernière campagne en vérité, en force, en avenir, est à peine

[1] *Discours sur la loi de l'histoire*. 1854

[2] *Conférences de Notre-Dame. Sur la puissance publique de Jésus-Christ.*

[3] 15 mai 1844.

croyable ; quand même la cause de la liberté d'enseignement serait perdue pour cinquante ans, nous avons gagné plus qu'elle-même, parce que nous avons gagné l'instrument qui nous la procure, et avec elle bien des libertés nécessaires au salut de la France et du monde [1]... Si ce pauvre abbé de la Mennais avait su attendre, quel moment pour lui ! Hélas ! nous le lui avions tant dit ! Il serait plus grand que jamais... Il suffisait d'être humble et confiant dans l'Église. Jusqu'au dernier moment la partie était magnifique, elle l'était si bien, que la voilà gagnée... Plus jeunes et plus simples, nous avons accepté la direction de l'Église : nous avons reconnu avec droiture nos exagérations de style et même d'idées; et Dieu, qui sonde les reins et les cœurs, a jeté sur nous un regard de miséricorde, il a daigné ne pas briser et même se servir encore de nous. Jamais il n'y eut dans l'Église l'exemple d'une récompense plus grande donnée à la soumission, à côté d'un châtiment plus terrible imposé à la révolte [2]. »

Ses conseils étaient, d'ailleurs, marqués au coin de la prudence et de cet esprit pratique qui l'a toujours caractérisé. Il nous exhortait à ne pas vouloir tout à la fois, à garder avec patience le terrain déjà conquis, à ne pas se lancer dans des théories sans fond ni rive, surtout à ne pas fournir à nos ennemis les prétextes de crier sur les toits que nous voulions renverser de fond en comble la société française. Il n'intervint lui-même dans la polémique par aucun écrit ou aucun acte, et l'on n'y trouve pas la moindre allusion dans toutes ses conférences. C'est dans cette année guerroyante de 1844 qu'il prononça ses fameux discours sur la *Chasteté*, qui fermèrent la bouche à ses plus opiniâtres détracteurs, et dont la beauté reste à l'abri du temps et de la critique, comme une perle exquise qu'aucun souffle ne peut ternir. Mais l'universelle popularité de sa parole, les immenses auditoires qui partout se groupaient autour de la chaire dès qu'il y montait, c'étaient là des arguments bien autrement éloquents que des thèses de politique ou de droit public. Il lui suffisait de constater sa victoire par sa prédication à Paris et dans toute la France, et par la prise de possession du droit d'habiter en commun et de se vêtir à son gré, que nul n'osa lui contester, dans les différents endroits où il séjourna avec ses frères. Il était, d'ailleurs, résolu à persévérer jusqu'au bout dans la voie qui lui permettait de déployer ce courage civique si rare en France et pourtant si nécessaire, surtout aux catholiques. Il annonçait nettement, en fondant ses diverses maisons, l'intention de recommencer au besoin le procès de l'École libre : « Se

[1] 25 juin 1844.
[2] 11 mars, 23 juin 1844.

laisser tirer de chez soi par la force, y rentrer dès que la force sera loin, protester publiquement, réclamer judiciairement la jouissance de sa propriété; la jouissance recouvrée, y rentrer avec les siens [1]. » C'était là la ligne qu'il s'était tracée et qu'il conseillait à toutes les communautés menacées. Heureusement, d'une part, la modération et la moralité du roi et de ses ministres, de l'autre, l'influence toute-puissante de la libre discussion, le dispensèrent de cette lutte judiciaire. Dix-sept ans plus tard, en repassant, sur son lit de mort, les souvenirs de ce grand moment de sa vie, il disait :

« Désormais dans toutes les chaires et sur tous les chemins de la « France, l'habit religieux a repris le droit de bourgeoisie qu'il avait « perdu en 1790. Ce fut là, à vrai dire, la première conquête de « l'Église de France, dans les grandes et difficiles voies de la liberté. « Elle ne fut ni obtenue ni consacrée par une loi, mais le triple ré- « sultat des besoins de la conscience, de la force cachée de l'Évangile « et de la modération du gouvernement. Ce gouvernement tenait à « n'être pas persécuteur, et, quand il vit la tranquillité publique as- « surée, il accepta tacitement ce qu'il n'aurait empêché qu'au prix de « violences qui n'étaient pas dans ses intentions. Dès qu'il y a chez « un peuple des éléments sérieux de liberté, ces éléments travaillent, « même sans le savoir, contre toutes les oppressions, et, comme la « vérité appelle la vérité, comme la justice appelle la justice, ainsi, « dans ce cercle logique des choses divines et humaines, la liberté « appelle la liberté. Il n'y a que les nations étouffées sous les serres « du pouvoir absolu qui ne peuvent rien pour respirer plus à l'aise, « parce que l'air même leur manque et que la bouche de leurs maî- « tres est scellée sur la leur avec l'airain. La France n'en était pas là. « Elle avait une Charte, des assemblées indépendantes, des journaux « libres, des écrivains, des orateurs, une religion qui sortait de son « âme, et, quand un peuple est ainsi armé, c'est sa faute s'il ne con- « quiert pas les droits légitimes qui lui manquent encore [2]. »

On peut dire que dans cet éloquent retour sur la grande victoire qui immortalisera son nom, Lacordaire ne s'est pas fait à lui-même une part assez belle. Il n'a pas assez dit que sans son libéralisme no toire et incontesté, sans son adhésion résolue aux principes de la société moderne, jamais il n'aurait fait accepter son *Mémoire pour le rétablissement des Frères prêcheurs ;* jamais il ne se serait fait écouter de la foule; jamais il n'aurait gagné dans l'opinion publique le procès

[1] Lettre du 30 avril 1845.
[2] *Mémoire* dicté en octobre 1861.

de la liberté des ordres religieux. Et ne l'oublions pas : ce procès, il l'avait gagné hautement; et non-seulement le procès de son ordre, qu'on croyait écrasé à toujours sous le poids de l'impopularité de l'inquisition, mais encore le procès de tous les instituts religieux et celui des jésuites eux-mêmes. Ceux-ci avaient été un instant menacés par un ordre du jour fameux, un instant dispersés par ordre de leur général. Mais la haine antimonastique n'avait pas osé aller plus loin. Pourquoi? parce que le Père Lacordaire avait osé paraître en froc à Notre-Dame, et, en invoquant hardiment et franchement la liberté de conscience proclamée en 1789, mettre de son côté cette masse flottante qui, dans tous les pays et dans tous les temps, a toujours décidé toutes les questions. Les loups ne cessaient pas d'être loups, et nous le voyons bien aujourd'hui ; mais le Père Lacordaire avait fait honte à ceux qui hurlaient avec eux, et, au nom de la liberté, il les avait retournés contre les hommes d'oppression.

V

A partir de l'année décisive qui inaugura ces luttes mémorables et fécondes, la vie de Lacordaire se partagea entre le cloître et la chaire.

On n'attend, certes, pas de moi le récit de sa vie religieuse. C'est à ses frères, à ses fils, à ceux qu'il a enfantés, par une surabondance de force et d'amour, à la vie religieuse, dans un siècle où tout semblait contrecarrer une telle entreprise, c'est à eux seuls qu'il peut appartenir de dévoiler les pieux mystères de ces vingt-deux années écoulées dans la stricte et parfaite observance d'une règle aussi sévère que minutieuse. Je me sens à la fois indigne et incapable de toucher à cette arche sainte. Je dirai seulement, sans craindre aucun démenti, que jamais religieux ne fut plus fidèle à son état, ne dompta plus cruellement sa chair, n'étancha plus généreusement cette soif d'immolation qu'il a nommée la « moitié généreuse de l'amour. » Ce qu'il nous a lui-même raconté des pénitences et des humiliations volontaires que s'imposait saint Dominique pour se délivrer des atteintes du monde, le régénérateur moderne de l'ordre dominicain l'accomplissait avec une énergique simplicité qui n'altérait en rien ni l'indulgence habituelle de son âme, ni même la sérénité de son aspect. C'est une opinion très-répandue chez ceux qui l'ont suivi de plus

près pendant sa vie monastique que ses jours ont été abrégés par les macérations excessives où il s'est complu. Quand tous les secrets de cette généreuse vie seront connus, l'orateur disparaîtra devant le religieux; et le prestige de cette parole qui a remué, éclairé, converti tant d'âmes, semblera une moindre merveille que l'austérité formidable de sa vie, que les rigueurs dont il châtia sa chair, que sa tendresse passionnée pour Jésus-Christ.

Il me convient mieux de parler de sa vie oratoire. Mais là encore c'est aussi Jésus crucifié que tout d'abord j'aperçois et que j'adore. Car je veux et je dois y insister, de peur que mes instincts laïques, mes prédilections personnelles, mes sympathies politiques, dans un récit qui en portera naturellement l'empreinte, ne jettent comme un voile trop terrestre sur cette vérité souveraine. Lacordaire fut avant tout le prêtre, le confesseur, le disciple pénitent de Jésus crucifié. Encore séminariste, il avait écrit : « Je veux sortir de cette vie naturelle et me consacrer tout entier au service de Celui qui ne sera jamais ni jaloux, ni ingrat, ni vil [1]. » Et tout dans sa parole, comme dans sa vie, porte l'empreinte de cet amour après lequel il n'y a plus d'amours. Qu'on écoute ce cri de surnaturelle tendresse lorsqu'au début de sa station de 1846, au lendemain des luttes les plus vives entre toutes celles dont nous parlions tout à l'heure, il annonça qu'il allait parler de la vie intime de Jésus-Christ.

« Seigneur Jésus, depuis dix ans que je parle de votre Église à cet auditoire, c'est, au fond, toujours de vous que j'ai parlé; mais enfin, aujourd'hui plus directement, j'arrive à vous-même, à cette divine figure qui est chaque jour l'objet de ma contemplation, à vos pieds sacrés que j'ai baisés tant de fois, à vos mains aimables qui m'ont si souvent béni, à votre chef couronné de gloire et d'épines, à cette vie dont j'ai respiré le parfum dès ma naissance, que mon adolescence a méconnue, que ma jeunesse a reconquise, que mon âge mûr adore et annonce à toute créature. O Père! ô Maître! ô Ami! ô Jésus! secondez-moi plus que jamais, puisqu'étant plus proche de vous, il convient qu'on s'en aperçoive, et que je tire de ma bouche des paroles qui se sentent de cet admirable voisinage [2]. »

Les huit discours de cette année 1846 roulent exclusivement sur Jésus-Christ, et c'est là, à mon sens, que se trouvent les plus merveilleux trésors de son éloquence. Qu'on en juge par ces paroles qu'on ose à peine citer, lorsqu'on n'a pour les transcrire qu'une plume profane, mais que n'oublieront jamais ceux qui ont eu le bonheur de les entendre.

[1] Lettre à M. Lorain, p. 837.
[2] Ire conférence de 1846.

Poursuivant l'amour toute notre vie, nous ne l'obtenons jamais que d'une manière imparfaite qui fait saigner notre cœur. Et l'eussions-nous obtenu vivants, que nous en reste-t-il après la mort? Je le veux, une prière amie nous suit au delà de ce monde, un souvenir pieux prononce encore notre nom; mais bientôt le ciel et la terre ont fait un pas, l'oubli descend, le silence nous couvre, aucun rivage n'envoie plus sur notre tombe la brise éthérée de l'amour. C'est fini, c'est à jamais fini, et telle est l'histoire de l'homme dans l'amour.

Je me trompe, messieurs, il y a un homme dont l'amour garde la tombe; il y a un homme dont le sépulcre n'est pas seulement glorieux, comme l'a dit un prophète, mais dont le sépulcre est aimé. Il y a un homme dont la cendre, après dix-huit siècles n'est pas refroidie; qui chaque jour renaît dans la pensée d'une multitude innombrable d'hommes; qui est visité dans son berceau par les bergers et par les rois, lui apportant à l'envi et l'or, et l'encens, et la myrrhe. Il y a un homme dont une portion considérable de l'humanité reprend les pas sans se lasser jamais, et qui, tout disparu qu'il est, se voit suivi par cette foule dans tous les lieux de son antique pèlerinage, sur les genoux de sa mère, au bord des lacs, au haut des montagnes, dans les sentiers des vallées, sous l'ombre des oliviers, dans le secret des déserts. Il y a un homme mort et enseveli, dont on épie le sommeil et le réveil, dont chaque mot qu'il a dit vibre encore et produit plus que l'amour, produit des vertus fructifiant dans l'amour. Il y a un homme attaché depuis des siècles à un gibet, et cet homme, des milliers d'adorateurs le détachent chaque jour du trône de son supplice, se mettent à genoux devant lui, se prosternent au plus bas qu'ils peuvent sans en rougir, et là, par terre, lui baisent avec une indicible ardeur les pieds sanglants. Il y a un homme flagellé, tué, crucifié, qu'une inénarrable passion ressuscite de la mort et de l'infamie, pour le placer dans la gloire d'un amour qui ne défaille jamais, qui trouve en lui la paix, l'honneur, la joie, et jusqu'à l'extase. Il y a un homme poursuivi, dans son supplice et sa tombe, par une inextinguible haine, et qui, demandant des apôtres et des martyrs à toute postérité qui se lève, trouve des apôtres et des martyrs au sein de toutes les générations. Il y a un homme enfin, et le seul qui ait fondé son amour sur la terre, et cet homme c'est vous, ô Jésus! vous qui avez bien voulu me baptiser, me oindre, me sacrer dans votre amour, et dont le nom seul, en ce moment, ouvre mes entrailles, et en arrache cet accent, qui me trouble moi-même et que je ne me connaissais pas[1].

Ah! oui, cet accent, il ne se le connaissait pas, et nous non plus; et nul d'entre nous n'en avait jamais entendu de pareil; et parmi ceux qui l'ont entendu ce jour-là, nul ne l'oubliera jamais. Quelle que soit leur propre misère, ils n'oublieront jamais ces jours où la fibre du beau, du vrai, du grand, du bien, a tressailli dans leur cœur, sous le coup de cette parole; où ils ont vu et entendu

[1] 39e Conférence. *De l'établissement du règne de Jésus-Christ.*

jaillir d'une poitrine sacerdotale, comme du rocher frappé par la verge divine, ce fleuve impétueux et limpide, bouillonnant et irrésistible, comme un torrent des Alpes. Ah! j'évoque avec confiance autour de cette grande et chère mémoire tous ceux que j'ai vus naguère rassemblés en rangs pressés et palpitants d'émotion autour de la chaire de Notre-Dame. Ils se font rares et vieux. Mais, certes, ils ne sauraient être tous morts par le cœur et par la mémoire. Qu'ils parlent donc et qu'ils disent tout ce qu'ils ont dû de bonheur irréprochable, de sainte exaltation, d'indomptable confiance, de chrétienne fierté, à cette voix éteinte! Où est-il celui d'entre ses auditeurs d'autrefois, qui pourrait aujourd'hui rentrer seul et triste, dans Notre-Dame silencieuse, et s'arrêter devant cette chaire veuve à jamais de son hôte le plus illustre, sans que l'écho de cette incomparable parole retentisse dans son cœur? sans que, devant son regard rajeuni, ces larges nefs ne s'emplissent de nouveau de cette foule émue et frémissante, buvant à longs traits aux sources débordées de l'enthousiasme et de la foi?

Si hi tacuerint, lapides clamabunt. Oui, cette enceinte vénérable qui a traversé tant de souillures et tant de triomphes gardera inviolable le souvenir de celui qui ramena dans ses flancs longtemps déserts des flots de fidèles fascinés et d'infidèles éblouis ou ébranlés.

Empire invincible de l'éloquence! qui n'est exercé que par les plus grands d'entre les enfants des hommes, et que les plus obscurs subissent avec délices, mais qu'il est permis de reconnaître et nécessaire de proclamer, puisque dans la patrie de Bossuet et de Berryer il s'est trouvé une école religieuse et politique pour maudire la parole libre, et en faire un péril public et une infirmité sociale! « Il y a des paroles », dit madame Swetchine, « qui valent les meilleures actions, parce qu'en germe elles les contiennent toutes, et, lorsque le regard, l'accent, leur sont fidèles, ce n'est plus la terre, c'est la révélation de l'infini[1]. » C'est précisément ce regard, cet accent, dont Lacordaire avait plus qu'aucun autre le secret, qui fait le charme et le prix de l'éloquence, et qui donne à la parole parlée une supériorité si infinie sur la parole écrite. Pourquoi Cicéron parmi les anciens, Bossuet parmi les modernes, qui ont beaucoup plus écrit que parlé, sont-ils surtout célèbres comme orateurs? Pourquoi Démosthène, Périclès, Chatham, Burke, Mirabeau, excitent-ils, après un siècle et après vingt siècles, une admiration incomparable? C'est que l'homme a besoin d'entendre, de voir celui qui lui prêche la justice et la vérité. La multitude et la postérité elle-même, qui n'ont jamais vu ni entendu l'orateur, ont besoin, pour croire en lui, de savoir que, à un jour donné, il s'est

[1] *Pensées*, 1811.

montré à visage découvert devant ses semblables, qu'il a échangé son regard avec le leur, bravé leurs murmures ou commandé leur silence. Elles ont besoin de savoir qu'on a pu lire sur son front et dans son attitude si tout en lui répond à sa parole ; s'il n'est pas une de ces âmes équivoques qui distillent dans l'ombre, sans émotion et sans danger, des homélies ou des imprécations. Là est la pierre de touche de la sincérité, de l'autorité, du courage. Là est le secret de cet ascendant suprême du grand don de l'éloquence, qui désespère tous les scribes de bas étage dont la bouche ne s'est jamais ouverte en public, qui excite leur implacable dépit, qui leur fait dire comme aux Athéniens asservis et rebelles à la prédication de saint Paul : *Quid vult seminiverbius hic?* C'est là ce qui empêche le premier venu de prendre ou de garder l'empire des âmes. C'est là ce qui fait de la voix humaine une musique si exquise et si céleste, quand elle sert d'instrument à la vérité, à la tendresse, au courage.

Mais qui nous rendra l'éclair de ce regard, la magie de cette voix, la puissance de ce geste « qui achève la parole? » Qui nous peindra ces surprises, ces hardiesses et ces familiarités, ces élans aventureux, où semblait se jouer un génie aussi audacieux que sûr de lui-même, côtoyant le précipice, sans y tomber jamais, puis planant au plus haut des cieux d'un essor que Bossuet seul a surpassé dans la chaire française, qui enlevait littéralement ses auditeurs et les laissait en proie à une émotion qu'un seul mot peut rendre, ce mot de *ravissement* dont on fait un si vulgaire abus, mais qui rappelle, dans la langue chétienne, les visions miraculeuses de saint Paul : *Quoniam raptus est in paradisum.*

Oui, comme saint Paul et comme ses deux glorieux compatriotes saint Bernard et Bossuet, ce petit prêtre bourguignon de nos jours et de notre pays a été véritablement un prince de la parole : *Quoniam ipse erat dux verbi*[1]. Il a connu le chemin de nos cœurs; il les a envahis, emportés, enchaînés, non par cette admiration éphémère et banale qu'excite le talent, mais par cet ascendant incomparable qui appartient à la parole humaine, lorsqu'elle s'abreuve aux sources d'en haut, lorsqu'elle devient cette éloquence sacerdotale que Lacordaire a portée au comble, tout en la déclarant inutile, par une sorte d'ironie dont il était le vivant démenti.

Le prêtre, a-t-il dit, est un homme éloquent ; car il doit rendre la vie sur ses lèvres à la parole de Dieu, et l'éloquence n'est pas autre chose que la parole qui vit. Deux tombeaux sont entre les mains du prêtre, le livre des Écritures et le tabernacle de l'autel; tous les deux renferment sous des signes inanimés l'éternelle vie, tous les deux attendent qu'on les ouvre à la mul-

[1] *Act.*, XIV, 2.

titude affamée du pain de la parole et du pain de la vie. Ah! comment le prêtre possesseur de ce double trésor, et y croyant du fond du cœur, pourrait-il ne pas être éloquent? Tous les saints l'ont été; ils l'ont été sans génie, parce que, si le génie est nécessaire à l'éloquence humaine, il ne l'est pas à l'éloquence divine. La foi et l'amour n'ont pas besoin de génie : ils parlent, et toute la terre les reconnaît [1].

Mais est-il vrai que le prodigieux effet produit par la parole de Lacordaire tînt uniquement à l'improvisation? Ne restera-t-il rien après ces « courtes années de l'orateur, et ces assemblées éphémères qui se forment des quatre vents du ciel autour de la parole d'un homme et qui se dispersent ensuite pour ne plus se réunir [2] ? » Peut-on admettre, avec un critique quelquefois mieux inspiré, que les discours du Père Lacordaire « sont aujourd'hui illisibles, et que l'impression, en figeant la lave brillante de l'improvisation, ne nous a laissé qu'un amas de scories [3] ? » Si nous admettions un avis semblable sur quelque orateur protestant, on nous accuserait sciemment de sacrifier la vérité à l'esprit de secte. J'aime mieux supposer que l'auteur de cet étrange jugement n'a jamais ouvert les quatre volumes qui renferment les discours imprimés de notre illustre mort, et j'ai la certitude qu'il sera désavoué par tous ceux qui les ont parcourus.

Sans doute, l'improvisation a été pour beaucoup dans le succès de Lacordaire; car c'était, chose si rare, un véritable improvisateur! Il préparait, par un travail intense, mais court, ses discours, et ne les écrivait pas; il ne corrigeait que très-peu, je dirais volontiers trop peu, la sténographie de chacune de ces conférences, recueillie au pied de sa chaire, présentée dès le lendemain à son examen, et publiée dans la semaine sous la forme qui leur a été définitivement conservée. Sans doute aussi il y avait dans son accent, presqu'au même degré que chez M. Berryer (cet autre roi des improvisateurs), ce quelque chose de poignant et d'inimitable qui atteint les cordes les plus intimes de l'âme, et qui, en trahissant la sincérité et la profondeur de l'émotion chez l'orateur, bouleverse et enlève l'auditoire. Je me souviens encore, avec un frémissement intime, de l'intonation désespérée de sa voix lorsqu'il prononça ces mots : « *C'est fini, à jamais fini!* » dans le tableau de la fragilité des affections d'ici-bas que je citais tout à l'heure. Mais je ne crains pas d'affirmer, en faisant abstraction de toute partialité d'ami, et en invoquant une certaine expérience pratique des principaux orateurs de mon temps, qu'il n'y en a jamais eu parmi nous dont les improvisations résistent aussi bien à la lecture et con-

[1] Panégyrique du B. Pierre Fourrier.
[2] *Notice sur Frédéric Ozanam.*
[3] M. Ed. Scherer, le *Temps* du 8 décembre 1861.

servent, dans cette redoutable épreuve, autant de flamme, de vie et de couleur. Ceux qui l'ont entendu et qui le lisent retrouvent facilement l'attrait invincible qu'ils avaient naguère subi. Ceux qui ne pourront que le lire découvriront en lui, malgré tous ses défauts, un écrivain accompli à côté d'un orateur merveilleux.

Que son talent ait eu des défauts et des lacunes, ce n'est certes pas moi qui le nierai. Je les lui ai trop de fois signalés de son vivant pour n'avoir pas le droit de les reconnaître aujourd'hui. Il était incomplet, comme le sont tous les hommes, même les plus grands. Il n'échappait pas toujours à l'emphase ; il ne reculait pas assez devant la déclamation, et la responsabilité de ces vices, beaucoup plus sensibles chez ses trop nombreux imitateurs, doit remonter jusqu'à lui. Sa dialectique était parfois faible et confuse ; il inquiétait et désolait souvent ses auditeurs en donnant à l'objection qu'il énonçait, avant de la combattre, une force et une vie qui ne paraissaient pas toujours suffisamment renversées par ses réfutations. Il arrivait trop rarement à la beauté par la simplicité. Quoique sa voix ait été, à coup sûr, la plus éloquente que la chaire chrétienne eût entendue depuis Bossuet, il lui a précisément manqué cette simplicité sublime par où ce génie incomparable touche à la perfection. Lacordaire avait même un certain penchant pour la subtilité, non-seulement dans la forme, mais dans la pensée même, et c'était un lien de plus entre lui et cette sainte et noble femme, dont le nom demeurera uni au sien dans l'histoire de notre temps, comme dans le cœur de tous ceux qui les ont aimés.

Personne, d'ailleurs, ne le suivait, dans sa chaire, avec une plus tendre sollicitude que madame Swetchine : « Je sens, disait-elle, tous ses périls, je tremble à chaque écueil, je ressens tous les coups. » Et elle faisait à la fois le portrait et l'apologie de cette parole si originale dans ces lignes qu'il faut citer : « Son discours est pour le sens humain comme la sainteté elle-même : s'il blesse, il ravit. Jamais on n'a tant exposé en apparence la chose qu'on voulait défendre, et jamais on n'en a fait ressortir des rayons plus divins [1]. »

Son goût littéraire et ses connaissances historiques manquaient, j'oserai le dire, de sûreté comme d'étendue. Pas plus que M. de la Mennais, il n'avait étudié sérieusement l'histoire, surtout celle du moyen âge; il n'avait trempé par aucun côté dans la grande rénovation des études historiques qui sont l'un des traits distinctifs et l'une des meilleures gloires de notre siècle. On eût dit que son érudition se bornait d'une part au *De Viris* et à Cornelius Nepos; de l'autre aux classiques purement scolaires appris par cœur dans son enfance. Ce

[1] Lettres publiées par M. de Falloux, t. II, p. 386.

romantique échevelé, comme on le croyait et comme on le disait beaucoup, était au contraire le plus obstiné, et j'ajouterai le plus étroitement obstiné des classiques. La mythologie, l'histoire grecque et romaine, lui semblaient un arsenal inépuisable. Jamais, de notre temps du moins, on n'a plus usé et abusé de Brutus et de Socrate, d'Épaminondas et de Scipion. Il s'était fait ainsi un petit bagage littéraire, dont il ne se séparait jamais, dont il tirait souvent un parti merveilleux, mais dont en général il n'usait pas assez sobrement et qui l'entraînait trop souvent dans le lieu commun. Son goût, si grand, si élevé, n'était pas irréprochable ; il admirait et citait volontiers le médiocre, et on l'a vu soutenir, il n'y a pas longtemps, une longue contestation, par écrit et de vive voix, pour maintenir, dans un de ses plus beaux écrits, deux pitoyables vers de *Tancrède*. Impossible de lui faire comprendre que, lorsqu'on veut citer Voltaire, ce n'est pas dans ses tragédies qu'il faut le chercher. Il a dit un jour en chaire : « Par la grâce de Dieu, j'ai horreur du lieu commun, » et jamais il ne s'est plus trompé que ce jour-là. Du reste, s'il ne détestait pas le lieu commun, il l'a quelquefois créé, ce qui n'est pas donné à tout le monde, et ce qui indique toujours une heureuse facilité à maîtriser l'imagination de ses contemporains, et à utiliser leurs préjugés. C'est lui qui a le premier, dans un article de l'*Avenir*, exhumé ce titre de la chronique des *Gesta Dei per Francos*, dont on use depuis lors, à tort et à travers, dans la littérature ecclésiastique.

Cette part faite à la critique avec une impartiale sévérité, et toutes ces taches, avec bien d'autres, si l'on veut, constatées et reconnues, je ne crois pas trop m'avancer en demandant si, parmi les auteurs et les écrivains de notre temps, il y en a un seul qui laissera des pages supérieures pour le fond ou pour la forme à certaines pages du Père Lacordaire. Il me faut bien appuyer cette assertion par des preuves, et, après avoir tant cité, il faut qu'on me permette de citer encore, ne fût-ce que cette page si neuve et si consolante qu'on a besoin de relire souvent dans un siècle dont tous les progrès aboutissent à faciliter et à populariser le despotisme :

Longtemps le dernier des capitaines avait rivé le sort à sa volonté ; les Alpes et les Pyrénées avaient tremblé sous lui; l'Europe en silence écoutait le bruit de sa pensée, lorsque, las de ce domaine où la gloire avait épuisé toutes ses ressources pour lui complaire, il se précipita jusqu'aux confins de l'Asie. Là, son regard se troubla, et ses aigles tournèrent la tête pour la première fois. Qu'avait-il donc rencontré? Était-ce un général plus habile que lui? Non. Une armée qu'il n'eût pas encore vaincue? Non. Ou bien était-ce l'âge qui refroidissait déjà son génie? Non. Qu'avait-il donc rencontré? Il avait rencontré le protecteur des faibles, l'asile des peuples opprimés, le

grand défenseur de la liberté humaine : il avait rencontré l'espace, et toute sa puissance avait failli sous ses pieds.

Car, si Dieu a créé de telles barrières au sein de la nature, c'est qu'il a eu pitié de nous. Il savait tout ce que l'unité violente renferme de despotisme et de malheur pour la race humaine, et il nous a préparé dans les montagnes et dans les déserts des retraites inabordables. Il a creusé la roche de saint Antoine et de saint Paul, premier ermite; il a tressé avec la paille des nids où l'aigle ne viendra pas ravir les petits de la colombe. O montagnes inaccessibles, neiges éternelles, sables brûlants, marais empestés, climats destructeurs, nous vous rendons grâce pour le passé et nous espérons en vous pour l'avenir! Oui, vous nous conserverez de libres oasis, thébaïdes solitaires, des sentiers perdus; vous ne cesserez de nous protéger contre les forts de ce monde; vous ne permettrez pas à la chimie de prévaloir contre la nature et de faire du globe si bien pétri par la main de Dieu, une espèce d'horrible et étroit cachot où l'on ne respirera plus librement que la vapeur et où le fer et le feu seront les premiers officiers d'une impitoyable autocratie [1].

Mais laissons ces régions de l'histoire et de la philosophie sociale, où se complaisait, peut-être trop souvent, notre ami; suivons-le dans ce domaine des mystères de l'âme, qu'il a parcouru, sondé, décrit avec une si émouvante perspicacité. Où trouverait-on une peinture mieux étudiée et plus suave de cette mélancolie pure et généreuse qu'éveille dans la jeunesse la soif de l'infini? et ne croit-on pas retrouver la plume de René, mais purifiée et retrempée par la vérité suprême, dans les lignes que voici :

A peine dix-huit printemps ont-ils épanoui nos années, que nous souffrons des désirs qui n'ont pour objet, ni la chair, ni l'amour, ni la gloire, ni rien qui ait une forme ou un nom. Errant dans le secret des solitudes ou dans les splendides carrefours des villes célèbres, le jeune homme se sent oppressé d'aspirations sans but; il s'éloigne des réalités de la vie comme d'une prison où son cœur étouffe, et il demande à tout ce qui est vague et incertain, aux nuages du soir, aux vents de l'automne, aux feuilles tombées des bois, une impression qui le remplisse en le navrant. Mais c'est en vain : les nuages passent, les vents se taisent, les feuilles se décolorent et se dessèchent sans lui dire pourquoi il souffre, sans mieux suffire à son âme que les larmes d'une mère et les tendresses d'une sœur. O âme! dirait le prophète pourquoi es-tu triste et pourquoi te troubles-tu? Espère en Dieu. C'est Dieu, en effet, c'est l'infini qui se remue dans nos cœurs de vingt ans touchés par le Christ, mais qui se sont éloignés de lui par mégarde et en qui l'onction divine, n'obtenant plus son effet surnaturel, soulève néanmoins les flots qu'elle devait apaiser. Jusqu'en nos jours déjà blanchis il nous revient de ces secousses d'autrefois, de ces apparitions mélancoliques que les anciens

[1] *Conférences de Notre-Dame*, 31e Conférence, 1845.

croyaient un apanage du génie et dont ils ont dit : *Non est magnum ingenium sine melancolia*. L'âme, faiblissant par intervalles, se retourne douloureusement sur elle-même, elle redescend aux rivages de sa jeunesse pour y rechercher ses larmes, et, ne pouvant plus pleurer comme alors, elle se nourrit un moment de leur amer et pieux souvenir [1].

Celui qui parlait ainsi de la jeunesse, dix ans avant sa mort, avait sans doute traversé ces douces et périlleuses rêveries. Mais comment s'expliquer qu'il ait trouvé des accents si intimes et si vrais pour peindre des émotions qu'il n'a jamais connues? Tout jeune encore il répondait à un ami qui lui faisait part de son mariage : « Moi aussi, j'espère bien me marier un jour : j'ai une fiancée belle, chaste, immortelle; et notre mariage, célébré sur la terre, se consommera dans les cieux. Je ne dirai jamais : *Linquenda domus et placens uxor*[1]. » Sur son lit de mort il disait : « Avant d'aimer Dieu, j'avais aimé la gloire, *et rien autre chose*. »

Tout,dans les sou venirs de ceux qui l'ont le mieux connu,démontre la sincérité de cette affirmation. Et cependant, avec cette pénétration merveilleuse que l'on rencontre chez tous les grands maîtres de la parole chrétienne, et jusque chez le froid Bourdaloue, il a fouillé et illuminé, non-seulement les passions coupables dont des consciences troublées et pénitentes pouvaient lui révéler la ténébreuse horreur, mais encore et surtout les mystérieux replis des affections pures et légitimes qu'il s'était interdites. Il en a parlé avec un charme où la beauté le dispute à la vérité. Ce n'est pas de ses immortels discours sur la *Chasteté*, mais d'un autre plus récent et moins connu, que je veux extraire cette page sur l'amour dans le mariage.

Si, pris de compassion et d'amitié pour vos secrètes blessures, je voulais vous persuader d'être chastes...., si quelque jeune âme a touch mon cœur de tendresse, et que je veuille faire tomber de ses mains la coupe trompeuse du mal, je lui dirai: Ami, enfant de ta mère et frère de ta sœur, enfant de ta mère qui t'a mis au monde dans la continence sacrée du mariage, frère de ta sœur dont tu gardes et dont tu respires la vertu, ah! ne déshonore point en toi-même ce grand bien qui t'a fait homme; conserve dans une chair fragile l'honneur de ton âme, la source religieuse d'où s'épanche la vie, où fleurit l'amour. Prépare à ta couche future des amitiés saintes, des embrassements que le ciel et la terre puissent bénir; sois chaste pour aimer longtemps, pour être aimé toujours. Il y a au monde entre ta mère et ta sœur, entre tes aïeux et ta postérité, une frêle et douce créature qui t'est destinée de Dieu; cachée à tous les regards elle nourrit en silence la fidélité qu'elle te promettra, elle vit déjà pour toi

[1] 60e conférence, 1850.

[2] Lettres à M. Lorain, *Correspondant*, t. XVII, p. 835.

qu'elle ignore ; elle t'immole ses penchants, elle se reproche tout ce qui pourrait déplaire un jour au moindre de tes désirs. Ah! garde-lui ton cœur comme elle te garde le sien; ne lui apporte pas des ruines en échange de sa jeunesse; et, puisqu'elle se sacrifie pour toi par un amour anticipé, fais à ce même amour, dans les *replis* de tes passions, un juste et sanglant sacrifice [1] !

Jusque dans les dernières effusions de son éloquence et de son âme sacerdotale, on retrouve cette peinture achevée de ce que Pascal appelait *passions de l'amour*.

Si je dis à un homme : Je vous estime... je vous admire... je vous vénère, ne puis-je pas lui dire autre chose encore? Ai-je épuisé dans ce mot la parole humaine tout entière? Non, j'ai encore une chose à lui dire, une seule, la dernière de toutes; je puis lui dire : Je vous aime. Dix mille mots précèdent celui-là, mais aucun autre ne vient après dans aucune langue, et, quand on l'a dit une fois à un homme, il n'y a plus qu'une ressource, c'est de le lui répéter à jamais [2].

Tôt ou tard, dit Vauvenargues, nous ne jouissons que des âmes. Mais, à cause de notre structure à la fois spirituelle et corporelle, la première recherche que nous faisons des âmes est au frontispice de notre être, dans la beauté sensible... En présence de ce spectacle du visage humain, où commence la révélation du monde invisible, l'homme se trouble... Il n'eût pas versé une goutte de sang pour l'univers, il est prêt à le donner tout entier pour une créature qui n'a qu'un jour de vie et qu'une heure d'éclat. Un regard l'y décide, et, si tout à coup la parole s'ajoute au regard, si cette puissance, qui n'est dans le reste de la nature qu'un son, un air, un murmure, une mélodie, devient une voix vivante qui dit la pensée d'une âme; alors l'amour, qui n'était qu'un instinct, se transfigure lui-même avec la beauté qui en est la cause, et la mort se tait devant un sentiment qui ne peut plus avoir de maître que la vertu. Hélas! je me trompe. Le temps est aussi son maître. Né des sens bien plus que de l'esprit, cet amour dépend du souffle qui passe sur le visage aimé. Un trait qui s'altère, une ride qui se creuse, suffit pour l'absorber et l'éteindre. Souvent même, la cause demeurant tout entière, l'effet s'évanouit. On voit des amours effrénés tomber comme un vent qui s'apaise, et celui-là même qui adorait tout à l'heure ne sait pas d'où vient l'indifférence qui a glacé son transport... Il faut donc à l'amour, comme à tout ce qui est durable, l'océan de l'éternité... Mais pouvons-nous jamais aimer Dieu de personne à personne comme un être vivant que nous tenons dans nos bras, qui nous parle, qui nous répond, qui nous dit : Je vous aime? Ah! sans doute, ce mot est trompeur dans la bouche de l'homme; il est souvent trahi, plus souvent oublié; mais pourtant il est dit, il est dit sincèrement, il est dit avec le sentiment qu'on ne le retirera jamais. Il remplit

[1] 61e Conférence. *De l'Épreuve*, 1850.
[1] 4e Conférence de Toulouse, 1854.

de son immensité un jour de notre existence, et, lorsqu'il tombe à terre comme une fleur qui s'est fanée, nous lui donnons quelque part encore dans notre souvenir un tombeau doux et sacré. [1]»

Achevons de faire connaître ce prêtre lorsqu'il est aux prises avec les transports et les mécomptes des liaisons humaines, et voyons comment il s'y prend pour conduire doucement au refuge divin un cœur enivré et meurtri par les chimères des passions. Empruntons à ses lettres, encore plus éloquentes, s'il est possible, que ses discours, ce fragment que nous livre une confidence généreuse et qu'il adressait, tout jeune encore, à un ami jeune comme lui, et que des peines très-vives avaient porté à chercher quelques jours de retraite dans une communauté : « Dieu vous a donné une rude part dans les maux « de cette vie; il vous a frappé comme à plaisir, moins en enfant qu'on « châtie qu'en victime qu'on immole, et toutefois vous ne remarquez « pas le penchant qu'il vous a donné pour lui. S'il veut votre âme « tout entière, faut-il s'étonner qu'il lui ôte tout ce qui pourrait l'en- « chaîner? C'est un Dieu doux, nous dit l'Écriture. Ces caresses que « vous rêvez, cet amour doux et légitime qui coulerait comme un « baume de votre cœur épris, ces choses ineffables de l'affection pure « qu'il est donné aux hommes de goûter en passant: tout cela, pour- « quoi Votre Seigneur n'en aurait-il pas peur, s'il veut que vous l'ai- « miez uniquement? *Nous avons été broyés pour être mêlés*, disait « M. de Maistre des peuples de l'Europe : quand Dieu nous broie « sous les verges, n'est-ce pas pour que notre sang se mêle au sien, « le sien répandu si longtemps d'avance sous des coups plus durs « encore et plus humiliants? N'est-ce pas pour que nous ne cher- « chions pas d'autre tête que la tête sanglante de Notre Sauveur, « pas d'autres yeux que ses yeux, pas d'autres lèvres que ses « lèvres, pas d'autres épaules où nous reposer que ses épaules sillon- « nées par les fouets, pas d'autres mains et d'autres pieds à baiser « que ses mains et ses pieds percés de clous pour notre amour, pas « d'autres plaies à soigner doucement que ses plaies divines et tou- « jours saignantes? Ah! mon ami, l'amour n'est-il pas toujours l'a- « mour? Vous vous plaignez de n'être pas aimé, et Dieu vous a donné « au fond du cœur un amour chaste, immense, invincible. Vous vou- « driez y mêler d'autres amours profanes, et Dieu, qui ne le veut pas « peut-être, vous frappe et vous blesse : il vous découvre l'infini, la « vanité du monde; il vous crucifie pour vous faire aimer davantage « et imiter le crucifix. Probablement vous recevrez ma lettre dans la « solitude, dans un lieu où il y a d'autres cœurs qui auraient aimé « aussi la créature avec délices et qui l'ont sacrifiée à Dieu. J'ignore

[1] 5e Conférence de Toulouse, 1854.

« ses desseins particuliers sur vous, mais je sais que son dessein sur « tous les hommes est d'être aimé d'eux, et que toute sa providence « est dirigée dans ce but. »

Mais je ne sais si tout ce qu'il a dit sur l'empire de ce sentiment qu'il n'a jamais éprouvé n'est pas surpassé par ce que lui a inspiré un autre sentiment qu'il n'a pu connaître que par autrui.

Avec les premières ombres de la vieillesse, le sentiment de la paternité descend dans notre cœur et prend possession du vide qu'y ont laissé ses précédentes affections. Ce n'est pas une décadence, gardez-vous de le croire; après le regard de Dieu sur le monde, rien n'est plus beau que le regard du vieillard sur l'enfant, regard si pur, si tendre, si désintéressé, et qui marque dans notre vie le point même de la perfection et de la plus haute similitude avec Dieu. Le corps baisse avec l'âge, l'esprit peut-être aussi, mais non pas l'âme par laquelle nous aimons. La paternité est autant supérieure à l'amour que l'amour lui-même est supérieur à l'amitié. La paternité couronne la vie. Ce serait l'amour sans tache et plein, si de l'enfant au père il y avait le retour égal de l'ami à l'ami, de l'époux à l'épouse. Mais il n'en est rien. Quand nous étions enfants, on nous aimait plus que nous n'aimions, et, devenus vieux, nous aimons à notre tour plus que nous ne sommes aimés. Il ne faut pas s'en plaindre. Vos enfants reprennent le chemin que vous avez suivi vous-mêmes, le chemin de l'amitié, le chemin de l'amour, traces ardentes qui ne leur permettent pas de récompenser cette passion à cheveux blancs que nous appelons la paternité. C'est l'honneur de l'homme de retrouver dans ses enfants l'ingratitude qu'il eut pour ses pères, et de finir ainsi comme Dieu par un sentiment désintéressé [1].

On ne se lasse pas de transcrire de telles pages. Et cependant, s'il faut en croire les superbes dédains de la critique incrédule, le Père Lacordaire n'a pas laissé, « dans toute son œuvre oratoire, un seul « passage qui, à la lecture, puisse être dit éloquent, une seule phrase « qui remue encore quelque chose dans nos cœurs [2]. »

CH. DE MONTALEMBERT.

La fin à la prochaine livraison.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

[1] *Conférences de Notre-Dame,* 39e Conférence, 1846.
[2] M. Ed. Scherer, le *Temps,* 8 décembre 1861.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES

DANS

L'AFRIQUE CENTRALE

Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale, pendant les années 1849 *à* 1855, par le docteur HENRY BARTH, traduction de l'allemand par M. Paul Ithier, 4 vol. in-8, avec carte et dessins, Paris et Bruxelles, 1860 et 1861[1]

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉSERT — LE SOUDAN — TEMBOCTOU.

La jeune Amérique est presque entièrement connue; les voyageurs l'ont explorée dans son immense longueur, depuis la Terre de Feu jusqu'aux îles glacées perdues sous la coupole du pôle arctique; et nous racontions ici même, il y a quelques mois, les plus récentes découvertes opérées sur ce dernier point. L'Océanie voit chaque jour nos vaisseaux sillonner de leur quille l'inextricable labyrinthe de ses archipels. L'Australie elle-même, le dernier-né des continents historiquement parlant, n'est pas loin de nous livrer le mot de son énigme. Cependant l'antique Libye, l'Afrique, immobile et muette comme ses sphinx de granit, pose toujours la sienne à l'Europe et à l'Asie, ses voisines, qui en cherchent vainement la solution depuis près de

[1] Chez Bohné, à la *Librairie étrangère*, rue de Rivoli, 170.

quarante siècles. Cette vaste péninsule, qui vit fleurir l'une des plus brillantes et des plus anciennes civilisations du monde, et qui donna naissance à un peuple dont la fortune balança un moment celle des futurs maîtres de l'univers, est moins connue que les lointaines régions des antipodes.

Où trouver la raison d'une aussi étrange anomalie? C'est surtout à la nature elle-même qu'il faut la demander.

Lorsque l'on examine une carte de l'ancien monde, un phénomène singulier frappe tout d'abord le regard.

De la côte occidentale de l'Afrique au littoral oriental de l'Asie, de l'océan Atlantique à la mer du Japon, se déroule une bande, variable en étendue et à peine interrompue, de régions arides et désolées. Au Sâh'ra succède le désert libyen, qui n'est, à son tour, séparé du désert de l'Arabie Pétrée que par la vallée égyptienne et la mer Rouge. Puis viennent successivement les déserts de la Perse, du Béloutchistân et du Moultân, celui de Boukharie, au nord de l'Himâlaya, puis nfin le Sâh'ra asiatique, le grand désert Cobi ou de Shamo.

Ainsi s'échelonnent les déserts sur un espace long d'environ trois mille lieues, le tiers à peu près de la cinconférence terrestre : vaste océan de sables, parsemé d'oasis dont l'Égypte est la plus célèbre. Le grand désert africain, de beaucoup le plus étendu et que Strabon, à cause de ses îles de verdure, comparait à une peau de panthère, est large en certains points d'environ six cents lieues et long de douze cents ; sa superficie, évaluée par Malte-Brun à cinq cent mille lieues carrées, égale celle de l'Europe tout entière, si elle ne la surpasse.

Personne n'ignore pendant combien de siècles l'océan qui sépare l'Europe de l'Amérique empêcha ces deux parties du monde de nouer des relations et même de se connaître. Ces immenses solitudes sablonneuses qui coupent l'Afrique en deux parties inégales, comme une vaste mer ayant pour rivages le Tell au nord et le Soudan au midi, opposèrent une barrière analogue aux tentatives des explorateurs, et dérobèrent à leurs regards, pendant plusieurs milliers d'années, les trois quarts de ce vaste pays. La barrière subsiste toujours, le voile est encore loin d'être complétement déchiré. L'ambition des conquérants fut aussi impuissante à triompher de cet obstacle que le zèle des voyageurs. Cambyse vit les sables d'Ammon lui barrer le passage, et Alexandre, vainqueur du monde, fut vaincu par le désert et se retira devant lui. Il semblait que Dieu eût opposé quelques grains de sable pour digue au torrent de l'ambition humaine, comme aux flots de l'Océan, et lui eût dit : Tu viendras jusque-là et tu n'iras pas plus loin.

Homère, Hérodote, Strabon, Ptolémée, Pline, Diodore de Sicile et plusieurs autres écrivains grecs et latins, nous ont laissé sur le nord

de l'Afrique [1] des renseignements précieux; mais, lorsqu'ils arrivent à toucher aux lointains pays du centre, leurs données deviennent confuses, peu sûres et conjecturales. L'étendue des connaissances géographiques des Grecs et des Romains, relativement à l'Afrique intérieure, a donné lieu à une longue controverse qui n'est pas encore vidée et dans laquelle il serait oiseux d'entrer ici. Nous nous réservons d'en dire quelques mots à l'article du Niger.

Le plus ancien voyage connu dans l'Afrique centrale est celui que nous raconte Hérodote. Selon le récit du *père de l'histoire*, que l'on devrait appeler aussi le *père de la géographie*, cinq jeunes hommes, appartenant à la nation des Nasamons, laquelle habitait à l'ouest de l'oasis d'Ammon (Syouah), traversèrent le désert et pénétrèrent jusqu'au pays des nègres. Faits prisonniers, ils furent conduits dans une ville peuplée de noirs et baignée par un fleuve coulant de l'ouest à l'est et qui était infesté de crocodiles. Quelle était cette ville? Faut-il voir dans ce fleuve le Nil avec Hérodote, le Niger avec Rennell, ou bien l'Yeou de Denham? Ces problèmes soulevés par ces antiques précurseurs des Mungo-Park, des Caillié et des Barth, devaient attendre près de trente siècles pour être éclaircis!

Hérodote ne paraît pas d'ailleurs avoir soupçonné que la Libye pût s'étendre au delà de la ligne, et peut-être même du tropique du Cancer. Les anciens, qui ne connaissaient que l'hémisphère septentrional, auquel ils donnaient pour contre-poids un hypothétique anti-continent, estimaient inhabitables les deux zônes torride et glaciale, et circonscrivaient l'univers de l'une à l'autre. C'est dans la partie méridionale de l'ancienne Libye, et par conséquent dans l'Afrique centrale actuelle, qu'Homère, qui fut l'un des hommes les plus savants de son époque et l'un des plus grands voyageurs de l'antiquité, place le *côté du jour*, ou la région de l'éternelle lumière, par opposition au *côté de la nuit*, situé à l'extrémité nord du globe, dans le ténébreux pays des Cimmériens [2].

[1] On sait que l'Afrique s'appela *Libye*, dans l'antiquité. Le mot Afrique ne s'appliqua d'abord qu'au territoire de Carthage, à la Tunisie actuelle. L'étymologie de ces deux noms est d'ailleurs incertaine. Varron fait venir celui de Libye du mot *Libs*, par lequel les Grecs désignaient le vent qui soufflait de l'occident d'hiver, vent que les Latins appelèrent depuis *Africus*. Hérodote voit dans *Libye* un nom de femme, ainsi que dans les mots *Asie* et *Europe*, dont il ignore d'ailleurs l'origine. Il ne faut peut-être voir, dans le mot *Libye* des Grecs et l'*Afrique* des Latins, que les noms divers des peuplades africaines avec lesquelles ils furent en relations. Un historien de l'Algérie signale deux anciennes tribus berbères, s'appelant l'une *Lioua* et l'autre *Aourira* ou *Aourika*.

[2] Remarquons, en passant, que ce nom de *Cimmériens*, donné par Homère aux habitants des sombres régions du Nord, est un mot sémitique signifiant *ténèbres* en hébreu, ce qui ferait croire que le poëte l'a emprunté aux navigateurs phéni-

Longtemps le monde moderne n'a connu, comme l'ancien, que la partie septentrionale de l'Afrique. Enfin sonna l'heure des grandes découvertes. Les navigateurs portugais vinrent ajouter à ces connaissances si incomplètes celle du littoral dont ils firent le tour les premiers[1]. Mais le centre restait à découvrir. Depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours se déroule la longue liste des voyageurs qui tentèrent d'y pénétrer. Cette liste n'est guère qu'un martyrologe. Le problème de l'Afrique centrale a coûté autant et plus peut-être de vies humaines que celui du *passage du nord-ouest*. Nous avons raconté comment la dernière de ces deux grandes questions géographiques a reçu enfin sa solution : la première attend toujours la sienne. Les navigateurs

ciens, et que ces derniers avaient dès lors pénétré jusque dans les mers où sévit la longue nuit polaire. Il paraît d'ailleurs hors de doute que ces antiques *Cimmériens* n'étaient autres que les Kimris, Cimbres ou Celtes, noms divers d'une même race.

[1] Nous disons *les premiers;* cependant ils paraissent avoir été devancés par les navigateurs anciens.

Un écrivain inconnu nous a conservé une traduction grecque d'une inscription gravée sur le temple de Baal-Moloch, à Carthage, et détruite avec les autres monuments phénico-puniques, lors de la prise de cette ville par les Romains (146 avant J. C.). Cette inscription, si célèbre depuis sous le nom de *Périple d'Hannon,* raconte un voyage entrepris par un amiral carthaginois au delà des colonnes d'Hercule, le long de la côte libyenne. Cet antique document a été l'objet de nombreux commentaires, souvent contradictoires. Les uns donnent pour terme au voyage d'Hannon le cap Bojador, les autres le golfe de Guinée. M. d'Avezac, l'un des géographes de ce temps qui connaissent le mieux ce qui touche à l'Afrique ancienne et moderne, inclinerait à placer ce point d'arrêt au Rio del Ouro, près du tropique du Cancer. Selon le savant Gosselin, Hannon aurait vécu environ mille ans avant J. C.

Hérodote nous parle d'une autre expédition non moins fertile en conjectures, et qui aurait été entreprise par le roi égyptien Nécos et conduite par des Phéniciens. Ces navigateurs, ayant traversé l'isthme au moyen d'un canal nouvellement creusé (ce qui démontre que le percement de l'isthme de Suez ne date pas d'aujourd'hui et que M. de Lesseps compte de lointains précurseurs), firent voile de la mer Rouge vers le Sud, et revinrent, au bout de trois années, en Égypte, par le détroit des colonnes d'Hercule et la Méditerranée. Une circonstance qui paraît incroyable à Hérodote, et qui lui ferait presque révoquer en doute la réalité de ce voyage, serait au contraire pour nous une preuve de son authenticité : les navigateurs racontèrent, à leur retour, qu'ils avaient vu le soleil se lever à leur droite, fait qui dut avoir lieu en effet, s'ils dépassèrent l'Équateur, et qui ne put être inventé à une époque où l'astronomie était si peu avancée. Ajoutons qu'en 1820 on découvrit aux environs du cap de Bonne-Espérance la coque en cèdre d'un navire, enterrée depuis des siècles, et dans laquelle on crut reconnaître les débris d'un antique bâtiment phénicien. (V. *Journal des voyages*, VI, 252.) On sait en effet que les cèdres du Liban fournissaient aux Phéniciens leur bois de construction.

Mentionnons enfin le Marseillais Euthymène, qui reçut du sénat de sa ville natale la mission d'explorer la côte occidentale d'Afrique, en même temps à peu près que son compatriote, le célèbre Pythéas, pénétrait au nord de l'Europe jusqu'à 67° latitude (IVe siècle av. J. C.). La relation du navigateur de Marseille est malheureusement perdue.

des mers glaciales n'avaient que la nature à combattre. En Afrique, les voyageurs ont à lutter en outre contre l'homme, plus cruel que la nature; si plusieurs d'entre eux ont été tués par le climat, la plupart sont tombés sous les coups homicides de leurs semblables. Qui n'a lu les tragiques aventures des Mungo-Park, des Laing, etc.?

L'ardeur des découvertes n'en a pas été ralentie. Le demi-siècle dernier a fait faire plus de progrès à la géographie du centre de l'Afrique que les vingt ou trente siècles qui l'ont précédé. Depuis quelques années surtout, les explorations se multiplient, en même temps que les résultats en sont plus considérables; et le jour qui couronnera de si longues et si persévérantes recherches paraît de plus en plus prochain. Voyageurs français, anglais et allemands, savants, commerçants, missionnaires catholiques et protestants, assiégent de toutes parts le centre de l'Afrique : armée pacifique de la civilisation cernant la barbarie dans son inaccessible repaire, et marchant à la conquête de vastes contrées où la lumière du christianisme n'a jamais lui. Le jour où ces intrépides pionniers, partis de points opposés et resserrant de plus en plus le champ de l'inconnu, se donneront la main, l'Afrique sera enfin conquise à la science géographique, en attendant qu'elle le soit à la civilisation chrétienne.

Dans le long drame de la découverte du passage du nord-ouest, l'intérêt était un, comme le but poursuivi : ici, il est multiple, comme les problèmes à résoudre. Ethnologie et physique du globe, embouchure du Niger et sources du Nil, constitution géographique et climatérique du continent intérieur, physiognomonie et mœurs des peuples qui l'habitent : telles étaient et telles sont encore, en partie, les principales questions à élucider. A ce double intérêt humanitaire et scientifique joignez l'irrésistible attraction qu'exerce sur l'homme le mystère, l'inconnu, et vous comprendrez ces efforts persévérants, cette longue suite de tentatives trop souvent infructueuses.

Notre but est d'étudier, dans les pages qui vont suivre, les résultats les plus nouveaux, les voyages les plus récents, notamment celui de Barth dans le Soudan, et celui des capitaines Burton et Specke dans la région des grands lacs de l'est.

Nous commencerons par le premier.

I

TRIPOLI. — LE FEZZAN. — RHAT.

A la fin du mois de mars 1850, trois voyageurs européens, MM. Richardson, Overweg et Henry Barth, partaient de Tripoli de Barbarie, avec le dessein de pénétrer, à travers le Sâh'ra, jusqu'au centre de l'Afrique, en suivant la voie ouverte vingt-cinq ans auparavant par Denham, Oudney et Clapperton.

Déjà connu par une exploration récente du Sâh'ra septentrional, Richardson, promoteur de la nouvelle tentative, avait obtenu l'approbation et l'appui du gouvernement britannique. Ses deux compagnons étaient deux jeunes savants allemands, natifs de Hambourg. Le docteur Barth venait déjà de parcourir le nord de l'Afrique et la Turquie d'Asie et d'Europe. Son énergie et son athlétique constitution le destinaient à survivre seul à l'expédition et à recueillir la plus large part de gloire.

Le but de l'entreprise, à la fois scientifique, commercial et philanthropique, était d'étendre les données ethnologiques et géographiques sur des régions encore inconnues, de nouer des relations, de conclure des traités de commerce avec les divers États, et par là de travailler à l'abolition de l'esclavage, cette plaie vive de la société africaine.

La *Kafilah*[1] ou caravane, qui devait se compléter à Mourzouk, se composait d'une vingtaine de chameaux de charge ou de selle, de domestiques noirs originaires du Soudan, esclaves libérés qui retournaient dans leur patrie, et de quelques hommes de Tunis ou de Tripoli. Parmi les bagages figurait un bateau démonté et qui, reconstruit sur le rivage du lac Tchad, devait servir à l'exploration de cette mystérieuse méditerranée africaine, et allait devenir, le long du chemin, l'objet de l'étonnement et des commentaires des indigènes.

De Tripoli au Fezzan, les voyageurs rencontrèrent de nombreuses traces du passage et de la domination des Romains, telles que monuments, tombeaux, inscriptions, etc. Deux mausolées, en particulier, d'une parfaite conservation et d'une remarquable beauté architecturale, s'élevaient solitaires au sein de steppes arides; dix-sept siècles

[1] Barth écrit *Kafla*.

ont passé sur eux sans entamer leurs bas-reliefs et les délicates moulures de leurs chapiteaux. Le christianisme, destiné à un empire bien autrement étendu que celui des maîtres du monde, a également laissé ses vestiges aux portes du désert. Barth visita les ruines d'un couvent, dont l'église, à triple nef romane, subsiste encore presque en entier. Quelques jours après il trouvait, au sein d'une plaine déserte, les restes d'une ville romaine qu'il nomme *Gariya* (Garama) et qui rappelle la *Ghirza* (Gérisa de Ptolémée) si célèbre dans les légendes turques et arabes, sous l'emphatique dénomination de *ville pétrifiée*. On sait d'ailleurs que les Romains étendirent leur domination jusqu'à l'entrée du Fezzan et que Cornelius Balbus s'empara de Gadamès ou R'damès (la *Cydamus* des Latins), vingt ans environ avant Jésus-Christ. Les nombreux vestiges d'une splendeur passée démontrent éloquemment que ces régions, aujourd'hui désertes et stériles, furent jadis peuplées et florissantes.

Barth nous parle de témoins d'un passé encore plus reculé. Dans ses excursions, il rencontra, à sa grande surprise, plusieurs monuments, tels que trilithes et cercles de pierres levées, qui lui parurent se rapprocher d'une manière frappante des cromlec'hs et des cercles celtiques, et par leurs formes et par leur destination évidemment religieuse. Comme sur les pierres druidiques, des rainures étaient creusées à la surface, sans doute pour l'écoulement du sang des victimes. Les voyageurs devaient découvrir d'autres blocs antiques du même genre au cœur même du désert. Qui a dressé là ces singuliers monuments, dont les analogues se retrouvent en Asie, en Circassie, dans l'ancienne Étrurie et dans tout le nord de l'Europe[1] ?

Les villages souterrains de construction ancienne, trouvés par les voyageurs dans la régence de Tripoli, font songer aux Troglodytes (*habitants des cavernes*) dont nous parlent les anciens géographes et qu'ils placent au nord de l'Afrique.

Entre la régence de Tripoli et le pachalick du Fezzan, s'étend, sur une largeur de soixante lieues, un plateau élevé d'environ quinze cents pieds, et qui, par son affreuse aridité, est le digne vestibule du Sâh'ra. Son relief tourmenté et les nombreux fossiles dont il est couvert en font d'ailleurs un remarquable objet d'étude pour le géolo-

[1] Barth compare l'un de ces cromlec'hs africains au célèbre monument celtique de Stonehenge, près de Salisbury, en Angleterre. Autre curieux rapprochement, auquel nous n'attachons pas d'ailleurs plus d'importance qu'il n'en comporte : une tradition populaire chez les habitants du comté de Salisbury veut que les pierres composant le monument de Stonehenge aient été jadis apportées d'Afrique par un sorcier. Un savant géologue a, en effet, reconnu à ces pierres une origine étrangère et peut-être africaine. (V. *Voyageurs anciens et modernes*, par Charton, I, 230.)

gue. Son nom de *Hammada* est devenu l'appellation commune de tous les plateaux africains de cette nature.

Après avoir franchi, en six mortelles journées, cette région désolée, nos voyageurs entrèrent dans le Fezzan, vaste oasis entremêlée d'arides solitudes et de fertiles vallées, et qui, s'avançant dans le désert comme une péninsule, projette ses derniers contre-forts jusque sous le tropique [1]. Sur les trente mille âmes, de races diverses, qui l'habitent, sa capitale, Mourzouk, n'en compte pas trois mille. Placée dans une situation pittoresque, au confluent des deux routes orientales du Soudan, cette ville, aujourd'hui soumise aux Turcs, ainsi que le reste de l'oasis, paraît destinée à un avenir commercial relativement important. Sa rivale de l'ouest, R'damès, jouit aujourd'hui d'une prospérité bien supérieure.

Ce fut en entrant dans le Fezzan que les voyageurs observèrent pour la première fois le petit oiseau vert, appelé *asfir*, qui suit les caravanes dans le désert, en se nourrissant des insectes attachés aux pieds des chameaux [2].

La chaleur devint dès lors suffocante. Le thermomètre s'éleva un jour à + 46°. Il est vrai que, grâce au rayonnement nocturne, la fraîcheur des nuits compensait la chaleur du jour [3].

La nature a entouré le Fezzan d'une ceinture de remparts élevés qui le protégent contre l'invasion des sables. Leurs derniers promontoires, du côté du sud-ouest, sont coupés à pic par un long et profond défilé qui, tantôt ouvert à la lumière du jour, et tantôt ténébreux comme un tunnel, débouche sur le désert. Barth nous parle de cette *faille* gigantesque avec l'admiration du géologue. Le sol tourmenté de l'oasis de Ghât (ou Rhât) [4], le frappa davantage encore. La nature y a

[1] Le Fezzan est le *Phazania* de Pline.

[2] L'asfir n'est pas le seul oiseau que l'on pourrait appeler *parasite*. Hérodote, dont la science zoologique a été si largement exploitée par Aristote dans son *Histoire naturelle*, nous raconte que, lorsque le crocodile du Nil se repose sur le rivage, la tête tournée au vent, le *trochilus*, de la famille des pluviers, s'introduit dans sa gueule ouverte et la purge des insectes qui s'y sont logés. Ce fait, longtemps réputé fabuleux et mis hors de doute par E. Geoffroy Saint-Hilaire, se reproduit chez les crocolides d'Haïti, que le pluvier des Antilles débarrasse de la même façon des maringouins. Qui ne sait que, dans notre Europe, la corneille vient manger, sur le dos du cerf et du renne, les larves d'œstres qui s'y sont nichées et dont l'éclosion pourrait être funeste à ces animaux?

[3] Activé par la longueur des nuits et surtout par l'inaltérable pureté du ciel, le rayonnement nocturne abaisse considérablement la température dans la zone intertropicale. Sous son influence, la dépression thermométrique est quelquefois de 15° et même de 20°.

[4] L'articulation gutturale de la lettre arabe *hha*, que la langue espagnole a conservée dans son *j*, est sans doute la cause des différences qui se remarquent dans l'orthographe de certains mots, comme *Gadamès*, *Gh'damès* ou *R'damès*, *Ghât*, *Rhât* ou *R'ât*.

gravé en caractères grandioses l'histoire des convulsions qui jadis bouleversèrent cette région. Se déployant en hémicycle, le mont Idinen projette dans les airs, à une hauteur de 2,400 pieds, ses crêtes aux formes fantastiques. Sur la cime de l'une d'elles se dressent, à 700 pieds d'élévation, les tours orgueilleuses d'une colossale forteresse naturelle. On dirait d'un de ces *burgs* féodaux en ruines qui, perchés à la cime d'une montagne comme des nids d'aigle, menacent encore le Rhin de leurs créneaux vacillants. Ne sachant rien des révolutions géologiques, les Touarêgs-Asgars de Rhât voient dans ce monument plutonien l'œuvre des esprits et l'appellent le *château des démons* (*kasr-djenoun*). C'est là que les génies du désert s'assemblent à certains jours, des quatre points cardinaux, et tiennent conseil. Malheur au téméraire qui tenterait de profaner ce séjour enchanté ! Barth faillit l'expérimenter à ses dépens. Égaré au sein du labyrinthe, pendant deux jours il erra dans ses tortueux corridors. Mourant de soif, il en vint à s'ouvrir une veine et à boire son sang pour rafraîchir ses lèvres et sa gorge brûlantes. Un guide de la caravane le retrouva enfin, couché et râlant au pied d'un tamarix ; encore quelques heures, et la mort du jeune voyageur allait s'ajouter aux légendes du désert. Déjà, dans son précédent voyage, Richardson avait été sur le point de payer de sa vie le désir de voir de près le mystérieux palais des fées africaines.

Rhât, que visitait déjà au quatorzième siècle le célèbre voyageur arabe Ibn-Batouta, est une petite ville fortifiée, dans laquelle se tient un marché annuel où se rencontrent les caravanes du nord et du centre. Les environs, bien cultivés, produisent du froment, de l'orge, du blé noir et des fruits. Son gouverneur actuel, natif de l'oasis de Taouat, travaille avec succès à la prospérité agricole et commerciale de sa patrie adoptive.

Barth et ses compagnons partirent le 25 juillet de cette jolie oasis et pointèrent au sud, dans la direction de la grande oasis d'Asben ou d'Aïr, où ils ne devaient arriver qu'au commencement de septembre. Ils étaient escortés par une petite caravane de Touarêgs-Kel-Oui, dont ils avaient acheté à beaux deniers comptants l'équivoque protection.

Pendant que cheminent nos voyageurs, au lieu de les suivre d'étape en étape et de nous exposer à tomber dans de fastidieuses redites, jetons un coup d'œil d'ensemble sur l'étrange région qu'ils parcourent. Elle a été l'objet de fréquentes descriptions, il est vrai, mais le tableau ne fut pas toujours fidèle ; l'erreur et la fantaisie y eurent quelquefois leur part. Bien que nous soyons encore fort loin de connaître toutes les parties du grand désert africain, les dernières explorations nous l'ont montré sous un jour plus complet et même nouveau, à certains égards.

II

LE DÉSERT.

On a souvent comparé le désert à l'Océan, et l'imagination arabe a depuis longtemps appelé le Sâh'ra[1] *mer sans eau*. Si la ressemblance entre ces deux grands accidents de la nature n'est pas exacte de tous points, le rapprochement n'en est pas moins frappant. Comme l'Océan, en effet, le désert a sa morne immensité ; il a ses flots mouvants, ses tempêtes et ses trombes ; il a ses écueils, ses archipels et ses îles verdoyantes, émergeant des sables comme du sein des ondes ; il a ses lits de galets et de cailloux roulés, ses reflets phosphorescents et ses jeux de lumière; il a ses pilotes, en même temps que ses pirates et ses écumeurs ; il a même ses vaisseaux, car les Arabes, dans leur langue imagée, n'appellent-ils pas le chameau le *vaisseau du désert ?* Les oasis sont ses ports de relâche et les caravaves sont ses flottes. C'est à l'aide de la boussole et des observations astronomiques que l'on navigue au sein de la mer de sables, comme sur la mer liquide. Enfin, dernier et lamentable point de similitude, le désert a lui aussi ses naufrages, et il a enseveli dans son poudreux linceul presque autant de victimes que l'Océan a englouti de cadavres dans ses flots.

Il ne faut pas croire néanmoins que l'aspect du désert soit partout uniforme. Longtemps on se le figura comme une immense plaine sablonneuse à peine ondulée. Cette plaine n'existe guère, en réalité, qu'aux deux extrémités orientale et occidentale. Le centre, élevé de trois à quatre cents mètres au-dessus des plaines de l'Atlas et du Soudan, s'échelonne en terrasses successives et forme un plateau accidenté, que sillonne un double réseau de ravins et de collines de granit. Les montagnes elles-mêmes n'y sont pas inconnues ; Barth en signale plusieurs dont il évalue la hauteur à quatre ou cinq mille pieds. Il est vrai que le plus souvent cette diversité d'aspects, loin d'atténuer pour l'œil la tristesse du paysage, ne sert qu'à la varier. Ces ravins, abrupts et sauvages, semblent être des déchirures produites par quelque cataclysme, et font rêver au chaos ; ces rochers, d'une teinte noire ou rouge-brun, apparaissent dénudés et sinistres comme des fantômes pétrifiés; ces montagnes, aux flancs pelés et déchique-

[1] *Sâh'ra, zahra* ou *ssahhra* est un mot arabe qui signifie *désert*.

tés, semées en désordre dans le désert, le jalonnent de leurs pics aigus et en sont comme les bornes milliaires. Quelques-unes cependant recèlent dans leurs replis une vallée moins aride, avec un peu d'eau et de verdure, ou même un petit lac, qu'elles alimentent de leurs pluies.

Le plus souvent, le terrain est plan ou légèrement accidenté. Le sol, tantôt recouvert d'une épaisse couche de sable, tantôt dur et rocailleux, est également pénible au pied de l'homme et au sabot du chameau ou du cheval.

Souvent il arrive au voyageur de marcher pendant de longues journées sans rencontrer un homme, un quadrupède, un oiseau, un insecte, encore moins un arbre, une fleur, un brin d'herbe. Plongée dans une immobilité absolue, la nature paraît endormie, ou plutôt frappée de mort. Aucun son n'ébranle l'air, nul souffle ne l'agite ; la terre déroule au loin la monotone immensité de ses arides solitudes ; le ciel ne voit d'autres mouvements s'accomplir que la succession du jour et de la nuit, la marche silencieuse du soleil et des étoiles. Ce mutisme universel semble la négation même de la vie, et pèse comme le cauchemar du néant sur l'âme du voyageur, qui se sent insensiblement envahie par une terreur involontaire.

Les animaux eux-mêmes sont gagnés par cet instinctif effroi ; et l'aspect de ces espaces désolés et sans limites, enveloppés d'un ciel de feu, fait pousser aux chameaux, dit Caillié, de longs mugissements.

Ce lugubre sommeil de la nature, s'il est pénible au cœur de l'homme, est du moins sans danger pour sa vie. Il n'en est pas de même du réveil ; car, si la mer de sables a ses bonaces comme l'autre, comme elle aussi elle a ses orages.

Pour peu que l'on considère la constitution climatérique du continent africain, on ne sera pas étonné des phénomènes singuliers et parfois terribles que présente la météorologie du désert.

De toutes les parties du monde, l'Afrique est celle qui livre une plus large surface à l'action du soleil vertical des tropiques. Les trois quarts de sa superficie, évaluée à 1,750,000 lieues carrées, sont compris dans la zone torride. Le désert, coupé dans le sens de sa longueur par le tropique du Cancer, est par sa nature plus exposé que les régions voisines anx diverses influences météorologiques.

Le soleil darde d'aplomb sur ce sol dénudé, qui réfléchit ses rayons. Sous cette double influence, entre un ciel embrasé et une terre brûlante, qui se renvoient réciproquement leurs feux, l'atmosphère s'échauffe à l'égal d'une fournaise et se colore d'une teinte rougeâtre, qui prête aux lointains horizons un aspect étrange et frappant : on dirait de vastes incendies allumés dans le désert, ou un cercle de vol-

cans en éruption. Le matin, le soleil se lève, sans crépuscule, au milieu d'ardentes vapeurs, et sort brusquement de l'extrême frontière du désert, comme du sein de l'Océan : découronné de ses rayons, son disque, d'une teinte sanglante, paraît semblable à un globe de métal rougi. L'intensité du calorique qu'il exhale s'accroît de moment en moment. Lorsque, gravissant la pente orientale du ciel, il lance du zénith, comme des flèches aiguës, ses rayons perpendiculaires, l'air enflammé vibre avec une telle violence, que les montagnes elles-mêmes paraissent osciller sur leurs bases. Les sables, s'échauffant à une température qui s'élève quelquefois jusqu'à 70° centigrade au-dessus de zéro, brûlent comme un fer rouge les pieds du voyageur[1], en même temps que leur éclat implacable l'éblouit et l'aveugle.

Dans de telles conditions, est-il surprenant que le calorique intertropical, l'agent le plus actif des perturbations atmosphériques, exerce ici son influence et apporte au désert son contingent de vents et de tempêtes? Comme les plaines liquides de l'Océan, les plaines sâh'-riennes offrent leurs vastes espaces aux vents, qui s'y donnent libre carrière. Ils y acquièrent une telle violence, qu'ils déplacent d'immenses collines de sable et les transportent à des distances considérables. Les vagues du désert progressent et roulent à la façon des vagues de la mer : sous le souffle du vent, les sables, d'une ténuité presque liquide, s'accumulent sur un versant de la dune mobile, et, s'écroulant sur le talus opposé, ondulent ainsi à la surface du steppe. A l'état de repos, ces sillons sablonneux ressemblent aux houles figées d'une mer pétrifiée. De couleur brune ou d'une éblouissante blancheur pendant le jour, ces éminences brillent la nuit, à la clarté de

[1] Les Arabes et les Touarêgs, que l'habitude a rendus beaucoup moins sensibles que les Européens à ces souffrances, voyagent néanmoins souvent pendant la nuit, de préférence au jour, pour s'y soustraire. Il est vrai que la nuit leur offre en outre leur guide habituel, l'étoile polaire, cette boussole des anciens navigateurs. Ajoutons cependant que la température de l'air est moins élevée que celle des sables. Le maximum de la première n'atteint + 50° que lorsque souffle le simoûn. Certaines régions de l'Afrique subissent des chaleurs encore plus considérables. Le Sénégal, par exemple, regardé comme le pays le plus chaud du globe, voit le thermomètre monter à + 56°, et même quelquefois au delà. Si nous rapprochons de ce chiffre celui de — 57°, la plus basse température que nous ayons relevée dans les diverses relations des voyageurs au pôle nord (Scoresby), nous arriverons à un écart d'au moins 113°, 13° de plus que la distance qui sépare la température de la glace fondante de celle de l'eau bouillante. L'homme est peut-être, avec le chien, son compagnon fidèle, la seule espèce animale qui puisse supporter de tels extrêmes de chaud et de froid. Quelques points de notre Europe subissent des écarts de température presque aussi marqués. Les steppes de la mer Caspienne, en particulier, voient le thermomètre tour à tour monter à 40° au-dessus de glace et descendre à 40° au-dessous, dans le cours d'une même année.

la lune, de lueurs phosphorescentes. L'une des plus considérables de ces collines factices s'étend aujourd'hui sur une longueur de plusieurs centaines de lieues, depuis le Maroc jusqu'à la Tunisie ; on l'appelle *Arègue.*

Quand l'équinoxe vient ramener l'époque périodique des tempêtes, le vent d'est, qui, pendant neuf mois de l'année, souffle l'aridité sur le Sâh'ra, devient furieux tout à coup, et, soulevant les flots poudreux de l'océan de sables, balaye ces îles éphémères.

Un point imperceptible tache au loin l'horizon ; il grandit à vue d'œil, et déjà, comme un immense voile qui se déplie, le voilà qui envahit le ciel presque entier : c'est le *simoûn* qui accourt, chargé de tous les feux de l'équateur. Soudain le ciel, tout à l'heure si pur, devient blafard ; son azur se ternit, puis disparaît sous une ombre grisâtre. Le soleil se couvre d'une teinte livide et violacée. Bientôt d'épais nuages de sables, dont la couleur varie du noir foncé au rouge de brique, l'enveloppent comme un linceul et l'obscurcissent, ainsi que font les colonnes de cendres et de fumée vomies par les volcans de Java.

Quand arrive l'ouragan, le chameau, obéissant à un mouvement instinctif, se jette à terre pour ne pas être emporté ; le chamelier se voile la tête et se couche ou se réfugie au fond d'un puits, s'il s'en trouve dans le voisinage. Précautions inutiles ! Le plus souvent, chameau et chamelier périssent engloutis ou suffoqués. Sous le souffle orageux, la poussière impalpable dont l'atmosphère est imprégnée s'insinue dans les narines, dans la bouche, et jusque dans les poumons, qu'elle brûle et dont elle arrête le jeu. L'air enflammé charrie des molécules sulfureuses qui pénètrent avec lui dans l'organisme, sur lequel elles exercent une influence délétère. Ce vent redoutable, que les Arabes appellent du nom énergique de *poison* [1], est d'une telle aridité, qu'il aspire en passant la séve des arbres et boit l'eau des outres suspendues aux flancs des chameaux. Il allume dans les corps organisés, dont il absorbe les parties liquides, une chaleur si

[1] *Simoûn*, en effet, signifie *poison*. Le simoûn est également connu en Égypte, en Arabie et en Perse. En Égypte, on l'appelle *khamsin* (cinquante), par allusion à la période de cinquante jours pendant laquelle il souffle, c'est-à-dire depuis la fin d'avril jusqu'en juin, au commencement de l'inondation du Nil. La partie occidentale du Sâh'ra a son *harmattan*, qui règne pendant les trois mois d'hiver ; son influence sur l'atmosphère est telle, qu'il guérit les fièvres et arrête les épidémies.

Le *sirocco* d'Italie et le *solano* d'Espagne ne sont que les contre-coups du simoûn africain.

Lorsqu'une caravane est surprise par le simoûn, les chameaux sont rangés en cercle, la tête tournée vers le centre ; puis hommes et femmes se réfugient au milieu de ce rempart animé.

intense, que rien ne peut la rafraîchir, encore moins l'éteindre. Sur son passage mortel, tout ce qui a vie se flétrit et se dessèche.

Qui n'a lu des histoires de caravanes ensevelies par un de ces ouragans de sables, qui offrent tant d'analogie avec les terribles *snow-drift*, ou tempêtes de neige, des régions glacées du pôle? Qui ne se rappelle que le désert vit un jour l'armée de Cambyse disparaître tout entière sous une semblable avalanche, comme celle de Pharaon avait été avant elle engloutie dans les flots de la mer Rouge? Au dire d'Hérodote, l'antique peuple des Psylles aurait péri jadis victime d'une catastrophe du même genre.

Souvent le simoûn souffle ainsi comme un torrent de feu, pendant plusieur jours de suite, sévissant avec une fureur toujours nouvelle et semant sur son passage le ravage et la mort, bien au delà des limites du désert.

Quelquefois la tempête revêt une forme, sinon plus terrible, plus étrange du moins. Emportés par l'air échauffé dans ses tourbillons ascensionnels, les sables s'arrondissent en cylindres gigantesques, semblables aux *typhongs* et aux *tornados* des mers de l'Inde et des Antilles, et sans doute produits par la même cause. Fouettées par la trombe aérienne, ces colonnes pirouettent sur leur axe, comme des couples de valseurs. Il n'est pas rare de voir alors une prodigieuse multitude de ces colonnes singulières s'élever simultanément du désert, à des distances diverses les unes des autres. Le spectacle que présentent ces cyclônes terrestres dans leurs fantastiques évolutions est grandiose. Se mouvant avec une vitesse inégale, tantôt ils rasent le sol avec une extrême rapidité, tantôt ils s'avancent avec une majestueuse lenteur. Le vent promène ces géants au hasard de ses caprices, jusqu'à ce qu'ils se dissolvent. Les uns, hauts de plusieurs centaines de pieds, voient leur sommet s'écrouler d'abord; d'autres, comme si on les brisait à coups de canon, se rompent tout à coup par le milieu avec le fracas d'une mine qui fait explosion. On en voit qui, emportés hors du désert où ils se sont formés, franchissent fleuves et ravins et vont porter au loin l'effroi. Leur brûlante haleine se fait sentir à distance et exhale une odeur de salpêtre.

Saisi de crainte et d'admiration, le voyageur, dit Bruce, qui fut un jour témoin d'un de ces étranges phénomènes, reste immobile. Où fuirait-il? La trombe vole avec une vitesse bien supérieure à celle du cheval le plus rapide, et c'en est fait de lui si elle vient à le heurter dans ses bonds redoutables : semblable au serpent qui enveloppe sa proie de ses replis, elle l'enserre de ses spirales et l'étouffe.

Comme toutes les régions intertropicales, le désert a sa saison annuelle de pluies. Dans sa course entre les deux tropiques, le soleil apporte avec lui et suspend au-dessus des lieux qu'il échauffe succes-

sivement de ses rayons verticaux, de noires et épaisses nuées, une véritable mer aérienne de vapeurs, qui verse ses cataractes sur la terre et produit ces inondations périodiques, si connues dans les bassins des grands fleuves africains, notamment dans celui du Nil. Peu fréquentes et peu abondantes dans les plaines où nul obstacle, en refroidissant la couche atmosphérique qui les porte, ne les sollicite à tomber, ces pluies se précipitent à flots pressés sur les lieux élevés. En un instant l'eau ruisselle en cascades le long des flancs dénudés des montagnes, et chaque ravin devient le lit d'un torrent furieux. Les coups de fusil tirés de proche en proche avertissent les habitants de fuir devant le flot qui gronde et accourt. Plus d'un malheureux, surpris peut-être pendant son sommeil, ne pourra lui échapper. C'est un déluge; mais un déluge d'un moment. Car aucun de ces torrents ne se transforme en un cours d'eau permanent; le désert ne connaît ni rivière ni fleuve. L'eau disparaît aussi rapidement qu'elle est venue; le soleil et le sable, également avides, la boivent à l'envi. Que deviennent et où s'arrêtent ces pluies ainsi absorbées par le sol perméable? Des sondages opérés sur plusieurs points du Sâh'ra algérien ont révélé l'existence de puissantes nappes d'eau à une faible profondeur. Les puits artésiens creusés par les ingénieurs français sur la lisière septentrionale du désert font espérer la possibilité de multiplier les oasis et de restreindre progressivement l'inféconde aridité à laquelle ces solitudes semblaient éternellement condamnées. Répandre ces eaux souterraines à la surface, provoquer une végétation salutaire qui attire les nuages et condense par le refroidissement les vapeurs d'eau qui les composent : telle est la tâche de l'avenir, tâche assurément digne de tenter le génie et l'émulation de l'homme; car jamais les obstacles à vaincre n'auront été plus grands. Ajoutons que ces lacs cachés, sur lesquels repose en partie la surface du désert, ne sont point de découverte récente : longtemps avant nos ingénieurs, les indigènes les connaissaient et les utilisaient; de temps immémorial ils creusent en plein désert des puits artificiels à une profondeur de plusieurs centaines de pieds, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la couche aquifère, qu'ils appellent la *mer souterraine*. Une stèle épigraphique découverte à Koubân, dans la Nubie, et conservée au château d'Uriage, en Dauphiné, nous a appris, grâce à la traduction qu'en a faite M. Birch, qu'un puits artésien fut foré dans le désert libyen, sur la route des mines d'or, entre l'Égypte et l'Éthiopie, sous le règne de Rhamsès II, c'est-à-dire plusieurs milliers d'années avant que Paris connût les puits de Grenelle et de Passy[1]. Ici, comme en bien d'au-

[1] Plusieurs autres peuples, notamment les Chinois, ont connu les puits artésiens dès la plus haute antiquité. Quelques-uns des puits artificiels chinois sont creusés,

tres choses, le génie moderne a été dévancé par le génie de l'antiquité; il croit découvrir, il imite. *Nil sub sole novum.*

L'histoire géologique du Sâh'ra est incertaine et a donné lieu à de nombreuses conjectures. Le désert a-t-il toujours présenté cette aridité, ou son sol, autrefois fertile et cultivé, a-t-il été bouleversé par une révolution géologique? De ces deux hypothèses, posées par A. de Humboldt, dont le génie encyclopédique a abordé tous les problèmes, la première est de beaucoup la plus probable. Tout, en effet, dans la constitution du grand désert africain, lui donne l'aspect d'une mer desséchée, dont le fond aurait été soulevé par l'une des dernières grandes secousses qui ont fait notre globe ce que nous le voyons. Le voyageur trouve la preuve de ce fait écrite à chaque pas: ici son pied se heurte à de vastes amas de coquillages fossiles et autres débris d'animaux marins; là ce sont d'immenses dépôts de sel gemme, dont l'exploitation donne lieu à un commerce actif avec le Soudan, et dont les couches, semblables à des carrières de marbre, dont elles ont la blancheur, sont tellement épaisses, que les habitants de certaines oasis y taillent les matériaux de leurs maisons [1]. Plus loin ce sont de longues traînées de trachyte, de basalte et de grès, dont la teinte d'un noir foncé semble avoir été produite par les flammes et la fumée d'une gigantesque fournaise. Presque partout enfin se rencontrent des efflorescences de nitre et de salpêtre.

Il est remarquable d'ailleurs que ces mêmes caractères géologiques se retrouvent dans presque tous les déserts du globe, notamment dans ceux du Nouveau Monde. Les *pampas* et les *llanos* de l'Amérique du Sud, en particulier, ont leurs fossiles et leurs efflorescences salines. Le grand lac salé de l'Utah, cette Mer Morte américaine, si célèbre depuis que les *saints du dernier jour*, les Mormons polygames,

dit-on, à une profondeur de 3,000 pieds, c'est-à-dire à 250 mètres plus bas que le puits de Passy, le plus profond de nos puits artésiens. Dans certaines régions de l'Afrique septentionale, dans la plaine d'Oran, en particulier, les sondages ont constaté l'existence de deux couches liquides superposées, l'une saumâtre et l'autre douce, celle-ci au-dessous de celle-là.

[1] Les deux plus célèbres de ces bassins salins du désert sont la *Vallée des Lacs-Natron* et l'oasis de Syouah. La première offrit sa paisible retraite aux cénobites de la Thébaïde, aux disciples des Paul et des Antoine; on n'y compta pas moins de trois cent soixante monastères, dont quatre subsitent encore én partie. — L'oasis de Syouah vit jadis s'élever le temple fameux d'Ammon, de ce *dieu des sables* que les Grecs appelèrent improprement *Jupiter*, ainsi qu'ils faisaient du dieu principal de chaque nation. M. F. Cailliaud, de Nantes, et d'autres voyageurs après lui, ont retrouvé les ruines de l'antique édifice.

Hérodote connaissait et mentionne ces collines de sel, qui, avec leurs palmiers et leurs sources d'eau douce, s'échelonnent, selon lui, *de dix en dix journées*, dans la longueur du désert, de Thèbes aux colonnes d'Hercule.

ont transporté sur ses bords leur nouvelle Jérusalem, offre le même phénomène. Long de 95 kilomètres, creusé à 1,400 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, ce lac est entouré d'un Sâh'ra en miniature, d'un vaste désert aride et salé, qui porte les traces évidentes de la mer qui le recouvrait à une époque relativement récente et dont le lac actuel est le dernier reste. La Méditerranée russe, la mer Caspienne, qui prolongeait jadis ses flots jusqu'à l'océan Glacial, a laissé au sein des steppes, en se retirant, des débris analogues, et enseigne encore au voyageur qui vient l'étudier, la façon dont la nature s'y prend pour former les dépôts salins du genre de ceux dont nous parlons [1].

A ces preuves, si frappantes déjà, de l'action combinée des influences plutoniennes et neptuniennes auxquelles le Sâh'ra paraît avoir été soumis, ajoutons l'existence de lits fréquents de cailloux roulés et de galets, ainsi que la forme de certains rochers qui, au lieu d'être aigus et crevassés, comme ceux des montagnes du Maroc, présentent la surface unie et arrondie des écueils battus par les flots, ou de ces blocs erratiques semés sur une grande partie de notre hémisphère par le dernier déluge anté-historique.

A quelle époque émergea le Sâh'ra au-dessus de l'Océan? Certains géologues assignent à ce fait une date postérieure à celle qui vit l'Atlas projeter dans le ciel ses pics neigeux, colonnes de granit sur lesquelles, au dire des anciens, reposait la voûte solide du firmament [2]. La façon dont se produisit cette grande révolution offre une ample carrière aux conjectures.

Diodore de Sicile raconte que le *Lac des Hespérides*, situé dans l'intérieur de l'Afrique, fut desséché par une soudaine catastrophe. Malte-Brun incline à voir dans ce lac la mer intérieure qui jadis baignait le Sâh'ra [3]. Plusieurs bassins desséchés se rencontrent encore dans le désert, comme des preuves et des témoins de ces lointains bouleversements. Les Arabes appellent *Shots* ces vastes cavités dont quelques-unes sont inférieures de 40 et 50 mètres au niveau de l'Océan. Deux des plus remarquables de ces shots se rencontrent au nord

[1] Plusieurs grands déserts ont conservé dans leur nom lui-même la preuve, et, pour ainsi parler, le *titre* de leur origine neptunienne. Le désert de Cobi, notamment, a reçu des Chinois l'appellation de *Han-Haï*, qui veut dire *mer desséchée*. Ils le nomment encore Cha-mo, *mer de sables*.

[2] Des savants modernes voient, il est vrai, l'Atlas des anciens dans le pic de Ténériffe, que les navigateurs phéniciens auraient découvert de bonne heure, en même temps que les îles Fortunées. Nous suivons ici l'opinion la plus accréditée.

Outre les colonnes qui soutenaient le firmament, la terre était portée, selon Homère et Hésiode, sur d'autres colonnes invisibles qui descendaient jusqu'aux noires régions du chaos ou du Tartare. De la voûte céleste au disque terrestre il y avait la même distance que de celui-ci au chaos : la terre occupait le milieu.

[3] V. *Géographie universelle*, Afrique.

du Sâh'ra. Longs de 150 à 200 kilomètres, larges de 7 à 10, profonds de 35 à 60 pieds, ces lacs restent à sec pendant l'été. Devons-nous voir ici les débris du lac des Hespérides?

L'île perdue de l'Atlantide, si célèbre dans l'antiquité et dont Platon nous raconte la submersion, ne serait-elle autre chose que la partie septentrionale de l'Afrique, qu'auraient séparée du reste du continent africain les eaux de l'océan Atlantique? Faut-il croire que cet océan couvrait autrefois l'espace occupé aujourd'hui par le désert, et s'étendait du Maroc à la grande Syrte? Si nous plaçons au contraire, ainsi qu'on le fait généralement, l'Atlantide en plein océan, au delà des colonnes d'Hercule, le cataclysme qui l'engloutit ne put-il du même coup élever le Sâh'ra? La géologie reconnaît des synchronismes plus étranges, et, dans ses belles études sur les soulèvements de l'écorce du globe, M. Élie de Beaumont a constaté la simultanéité d'effets contraires produits à des distances bien plus considérables, par la même révolution terrestre[1].

D'où proviennent ces vastes amas de sables qui recouvrent en partie le désert? Un géologue, M. Rozet, ne croit pas qu'ils soient, dans leur état actuel du moins, contemporains de l'émersion du désert lui-même. Selon ce savant, le sol primitif, appartenant à l'époque tertiaire et formé de dépôts sableux et marneux, s'est lentement desséché sous l'action d'un soleil torride. Les molécules superficielles, se désagrégeant peu à peu, ont fini par se pulvériser[2]. Alors seulement se seraient produits les phénomènes divers auxquels sont soumis les sables sâh'riens, et en particulier leurs migrations. Ces migrations sont produites par l'action continue des vents. Leurs périodes, si on parvient jamais à en pénétrer la loi, seront pour l'histoire de la terre, et même pour celle de l'homme, un précieux chronomètre, comme le sont déjà les alluvions des deltas des grands fleuves. Dans ses *Leçons de géologie pratique*, M. E. de Beaumont a remarqué que les vents d'ouest ont chassé vers l'Arabie les sables qui recouvraient autrefois le sol, aujourd'hui rocailleux, d'une partie de l'Égypte. N'en serait-il pas ainsi des régions du Sâh'ra qui n'offrent de nos jours qu'un terrain durci? Les vents ne les auraient-ils pas dépouillées de leur épais tapis de poussière, pour l'accumuler sur d'autres points?

[1] Nous n'exposerons pas d'autres hypothèses plus ou moins ingénieuses, notamment celle qui tendrait à faire voir dans la formation du Sâh'ra un fait contemporain du déluge d'Ogygès et de Deucalion, et qui chercherait l'explication de ces deux phénomènes dans l'acte, si ardemment controversé, de Josué arrêtant le soleil. (V. sur le Sâh'ra un intéressant article d'une revue anglaise, reproduit par la *Revue britannique*, 1851.)

[2] V. *Encyclopédie moderne*, XII, article *Déserts* (Géologie).

Quoi qu'il en soit, il est certain que, comme l'autre, l'océan de sables a inondé plusieurs de ses rivages, autrefois habités et fertiles [1]. L'Égypte, en particulier, a eu cruellement à souffrir de ses invasions. Des villes entières ont disparu, comme autrefois Herculanum enseveli sous la lave du Vésuve. De précieux monuments de l'antiquité gisent au sein de la terre; le voyageur heurte parfois son pied à leurs sommets, ou voit surgir du fond des sables la pointe du minaret d'une mosquée musulmane, comme une stèle funéraire sur un tombeau.

Si le vent, soufflant dans une direction opposée, vient à exhumer ces Pompéis du désert, ou si l'archéologue, dans ses fouilles, parvient à déchirer l'épais linceul dans lequel elles dormaient depuis tant de siècles, on voit apparaître leurs monuments dans leur intégrité; leur sommeil séculaire n'a en rien altéré l'antique jeunesse de ces Épiménides de granit. Les peintures elles-mêmes brillent de tout leur éclat et de toute leur fraîcheur, comme celles des villes napolitaines, si miraculeusement conservées.

Les anciens Égyptiens luttèrent de bonne heure contre les incessantes attaques de leur redoutable voisin. La position des pyramides, bâties comme des avant-postes sur la lisière du désert, a donné lieu à plusieurs de voir en elles des digues opposées à ses envahissements. Le Nil et les roseaux de ses rivages sont un préservatif tout autrement puissant; c'est là le vrai bouclier de la vallée égyptienne. En vain, depuis des siècles, les sables entassent les unes sur les autres leurs collines mouvantes et montent, pour ainsi parler, à l'assaut de la grande oasis : leur fureur vient expirer devant le rempart liquide qui ronge sans cesse leur base. C'est ainsi que le Nil, après avoir créé l'Égypte par ses alluvions successives, protége et conserve son œuvre [2].

L'imagination peuple volontiers le désert de lions, de tigres et

[1] « Quelquefois le désert, comme un ennemi, se glisse dans la verte plaine; il pousse ses sables en longs serpents d'or, et dessine au sein de la fécondité des méandres stériles. » (*Martyrs*, liv. XI.)

[2] Le Nil est en effet considéré comme le créateur de la vallée au sein de laquelle il coule, en même temps qu'il la féconde par ses inondations annuelles. Par ses alluvions il exhausse son bassin d'environ 132 millimètres par siècle, ou d'un mètre en huit cents ans. Le limon qu'il charrie dans ses inondations et qu'il apporte du centre, équivaut à peu près aux 13/1,000^{es} de son volume. Le Gange n'en transporte que les 66/10,000^{es} du volume de ses eaux; cependant sa puissance d'exhaussement est égale à celle du Nil. La quantité de boue que le Mississipi tient en suspension équivaut à environ la 3,000^{e} partie de son volume, lequel varie, suivant les saisons, de 15,000 à 30,000 mètres cubes d'eau par seconde. Les deux cents mètres d'alluvions accumulés en épaisseur par le grand fleuve américain semblent avoir exigé une période beaucoup plus longue que les six mille ans assignés par M. E. de Beaumont pour la formation des deltas.

d'autres bêtes féroces. En réalité, ces animaux ne se rencontrent guère que dans les forêts des oasis, seuls endroits où ils trouvent une proie quotidienne et de l'eau pour s'abreuver. Ainsi que les gazelles, les antilopes et les bubales ou buffles, ils fuient le désert proprement dit, où ils mourraient de soif et de faim[1]. Le lion n'est le *roi du désert* qu'en poésie. L'autruche, grâce à son extrême sobriété, peut seule s'y aventurer parfois impunément. Qui n'a vu dans nos ménageries ce singulier animal, moitié oiseau et moitié coursier, qui a du chameau le double sabot, le long cou, l'œil perçant, la vitesse et la frugalité, et qui, à certaines époques de l'année, rugit comme le lion?

La véritable bête féroce du désert, celle dont le voyageur a le plus à redouter la rencontre, c'est l'homme. Les routes suivies par les caravanes sont infestées de bandits touarègs ou maures, qui les rançonnent.

Il est cependant un animal qui vit au sein de la brûlante stérilité des sables sâh'riens; c'est le *shob*, gros lézard couvert de brillantes écailles, qui se tapit sous l'arène embrasée; au dire des Arabes, une seule goutte d'eau suffit pour tuer cette salamandre du désert[2]. Mais le plus souvent, ainsi que nous l'avons dit, la vie est absente de ces affreuses solitudes, sur lesquelles le néant semble avoir imprimé son sceau. Nous ne parlons, il est vrai, que de la vie palpable et visible, pour ainsi dire; quant à la vie microscopique et infinitésimale, elle existe sans doute au sein des sables torrides comme sous les neiges et les glaces polaires.

Est-il un atome de matière où ne palpite ce souffle divin qui fait éclore par myriades l'invisible infusoire dans un rayon lumineux, en même temps qu'il fait mouvoir les soleils?

Le chameau est par excellence l'animal domestique du désert, comme le renne est celui des steppes glacés du pôle. Ces deux animaux se ressemblent par plus d'un point, et surtout par les inappréciables services qu'ils rendent à l'homme. D'une égale sobriété, l'un se nourrit du maigre lichen que son pied déterre sous la neige; l'autre, tout en marchant, broute l'aride *schia*, qui végète çà et là dans les sables. Tous deux ne se contentent pas de donner à l'homme leur vigueur, ils l'habillent de leur peau ou de leur poil, et lui fournissent, dans leur lait et leur chair, un aliment que la terre lui refuse dans ces régions stériles. Pendant que le Lapon et le Samoïède boivent le lait de leurs rennes, des peuples africains entiers, les

[1] Hérodote n'ignorait pas ce fait; il dit expressément que dans le désert on ne rencontre pas de bêtes fauves.

[2] Les voyageurs se nourrissent du shob.

Tibbous, par exemple, ne se nourrissent, pendant les deux tiers de l'année, que du lait de leurs chamelles [1]. Ces deux espèces d'animaux semblent s'être partagé les déserts de l'ancien monde, pour en adoucir à l'homme le séjour et le lui rendre possible.

Du pôle à l'équateur, ils ont échelonné leurs utiles colonies : où le renne s'arrête, le chameau lui succède. Une variété de cette dernière espèce s'élève en Asie jusque par delà le 50e parallèle et vit à l'état libre dans le froid désert de Cobi [2].

Comme le renne encore, le chameau appartient à la famille des ruminants; mais il présente entre tous une particularité singulière et vraiment admirable. Qui ne sait, en effet, qu'en outre de l'estomac multiple des animaux de son espèce, il est doué d'un organe sécréteur, d'une vraie source naturelle, dans laquelle l'eau se forme, s'accumule et se conserve, pour se dépenser au fur et à mesure des besoins de l'animal? Daubenton a trouvé dans la poche aquifère d'un chameau une quantité de trois pintes d'une eau pure et relativement limpide, qui était encore potable dix jours après la mort du quadrupède. Lorsque la Providence destina le chameau à vivre dans l'aride désert, elle l'arma en conséquence et lui donna, pour se pourvoir du liquide nécessaire à sa vie, un organe spécial quelle a refusé aux autres animaux et même au renne, qui a les neiges pour s'abreuver. A l'aide de cet admirable appareil, le chameau peut rester plusieurs semaines de suite sans boire et presque sans manger.

Lorsque le chamelier, mourant de soif, se voit réduit au dernier expédient pour prolonger ses jours, sa fidèle monture, en mourant pour son maître, lui offre dans ses entrailles une source qui peut le sauver.

L'instinct de cet animal est merveilleux. Grâce à la facilité avec laquelle sa tête pivote sur son long cou, un instant lui suffit pour explorer l'horizon et plonger son regard perspicace dans les recoins les plus lointains du désert. Il devine à une grande distance la source la plus prochaine, et prévoit longtemps avant qu'ils éclatent l'ouragan et le simoûn.

Ce ne fut qu'au troisième siècle de notre ère que le chameau des régions tempérées de l'Asie, le *dromadaire* [3], fut introduit en Afrique à l'occident du Nil. Les Arabes l'amenèrent avec eux. Avant lui, on se servait du bœuf pour traverser le désert, dont l'aridité était sans

[1] Les rares chevaux que possèdent les habitants des oasis sont quelquefois aussi abreuvés de lait, à défaut d'eau. Selon Barth, le lait de la chamelle serait beaucoup plus savoureux et plus fortifiant que celui de la vache.

[2] C'est l'espèce à deux bosses, le chameau proprement dit.

[3] Du mot grec δρομάς, *coureur;* c'est le *djemal* des Arabes, le *gamal* de la Bible. Le dromadaire n'a qu'une protubérance sur le dos.

doute moindre alors. Saint Augustin nous apprend que les anciens rois numides avaient des taureaux pour montures. Dans les divers bas-reliefs antiques retrouvés par Barth et dont il nous donne le dessin, l'image du bœuf seule figure, celle du chameau est absente. Ainsi que nous le verrons, le bœuf sert encore de bête de selle chez certaines peuplades de l'intérieur.

De toutes les variétés du dromadaire, celle que l'on appelle *méhéri* (ou *méhari* ou *mahara*) est incontestablement la plus digne d'attention.

Le méhari est au chameau ordinaire ce qu'est le cheval de course au cheval de trait. Plus rapide que le cheval, sobre comme ses congénères, doux, sagace et dévoué comme le chien, il ne peut vivre qu'au cœur du désert, sur son sol aride et brûlant, sous son ciel de feu, et s'étiole dans les régions plus tempérées et moins stériles du nord. Il lui faut le souffle embrasé du vent du midi, l'herbe desséchée des sables, la solitude immense. C'est la monture favorite du fier Touarêg. En voyage, ou en guerre, on les voit, montés l'un sur l'autre, s'élancer du même bond; ils se précipitent avec la même ardeur sur l'ennemi, ils triomphent ou meurent ensemble. Les légendes du désert racontent les traits les plus merveilleux de la sagacité et du dévouement de ces précieux animaux. Leur vitesse est non moins étonnante. On en cite un qui, un jour, franchit en vingt-quatre heures les 418 kilomètres qui séparent Tripoli de R'damès. Il est vrai qu'il paya cet exploit de sa vie. La marche moyenne du méhari est de trente et même de quarante lieues par jour. Aussi le prix de cette espèce est-il dix et quinze fois celui du chameau ordinaire[1]. Commun chez les Touarêgs, le méhari est un animal de luxe chez les autres tribus.

De temps immémorial, le désert est sillonné par les caravanes, comme l'océan par les vaisseaux. Pendant que Tyr envoyait ses flottes vers les Cassitérides ou l'extrême Thulé, aux frontières du monde connu, d'autres expéditions, parties du centre de l'Afrique, traversaient la mer de sables et venaient trafiquer à Carthage et à Memphis. C'est à leurs relations avec ces commerçants que plusieurs écrivains anciens, en particulier Aristote et Marin de Tyr, durent sans doute les connaissances qu'ils nous ont transmises sur ces pays reculés. Chaque année voit encore à des époques déterminées plusieurs caravanes, dont quelques-unes se composent de quinze cents à deux mille personnes, partir du centre et se diriger vers les marchés du nord, ou retourner de ceux-ci vers le centre.

Les voyageurs vantent l'aspect pittoresque de ces grands convois

[1] Le prix de ce dernier est d'environ 50 francs, et celui du méhari de 750.

d'hommes et d'animaux, soit que, lors des haltes, les tentes s'éparpillent à la façon d'un camp de tribu barbare nomade, soit que, les tentes pliées et la troupe se remettant en marche, les chameaux, attachés à la file et conduits par un seul guide, se déroulent à travers les méandres de la route, comme les anneaux d'un immense serpent.

Les navigateurs aux régions polaires élèvent dans les solitudes glacées des *tumuli* ou *cairns*, destinés tout à la fois à servir de points de repère et à recevoir des dépôts de vivres ou la relation de leurs découvertes. Les voyageurs des déserts africains, dont les sables rappellent d'ailleurs les neiges arctiques par leur inconsistante ténuité et leur éclat aveuglant, construisent également des pyramides de pierres appelées *kerkours*, pour jalonner la route et guider les caravanes, ou pour signaler de loin le voisinage des puits. Chaque voyageur doit en passant ajouter une pierre à l'utile édifice, qu'il contribue ainsi à entretenir, en réparant les incessants ravages du temps et des vents. De même que les explorateurs des glaces arctiques encore, et comme les *squatters* nomades des solitudes nord-américaines, les caravanes du désert ont leur *pemmican* : c'est une pâte appelée *rouinah* et qui, composée de grains de froment ou d'orge grillés, écrasés et pressés, présente sous un mince volume un aliment substantiel. La même nécessité fit naître la même industrie sous le pôle et sous le tropique. A ce maigre ordinaire viennent habituellement se joindre le beurre et surtout les dattes. Hommes et chameaux sont du reste d'une égale sobriété. Lorsqu'une caravane manquant de vivres est rencontrée par une autre mieux pourvue, le chef de la première étend sur le sol un large drap, sur lequel chaque membre de la seconde vient verser une mesure de dattes, prélevée sur sa provision particulière : acte touchant de confraternité, auquel ne manquent pas les Touarêgs pillards eux-mêmes, ainsi que Barth le raconte.

Dans cette aride région, si justement appelée par les Arabes le *Pays de la soif*[1], un puits est une inappréciable richesse. Aussi les habitants des oasis prennent-ils le plus grand soin de ceux qu'ils possèdent : une peau recouvre hermétiquement chacune de ces précieuses sources, pour la défendre des sables. Les maisons ou les tentes se groupent autour d'elle, comme pour mieux la protéger. Son eau, ménagée avec parcimonie, s'en va, au moyen de petits canaux, arroser les quelques légumes cultivés dans les jardins, sous l'ombre protectrice des palmiers. Quelques-unes de ces fontaines naturelles sortent du roc à une élévation de 900 pieds ; la plupart néanmoins, ainsi que les oasis qu'elles ont créées, sont à un niveau inférieur à celui du sol environnant. Il en est qui ne donnent de l'eau que deux

[1] C'est la traduction du *sitientes Afros* des Latins.

ou trois mois, pendant une période correspondant à celle des pluies. Il arrive parfois que, la nappe d'eau souterraine se déplaçant en raison de circonstances inexpliquées, les puits *meurent*, selon l'énergique expression arabe, et que l'oasis voit le désert l'envahir. Ainsi périt, il y a quelques années, l'oasis de Tebaïch, dont les dattiers, dépouillés de leurs palmes et enfoncés dans le sable, se dressent aujourd'hui comme les mâts d'une immense flotte échouée.

Les légendes qui racontent les désastres de caravanes mortes de soif sont nombreuses. Léon l'Africain nous a conté l'histoire de ces deux voyageurs dont l'un acheta de l'autre un jatte d'eau pour dix mille drachmes d'or, et qui n'en périrent pas moins tous deux. Selon les indigènes, un homme égaré dans le désert pendant les brûlantes chaleurs de l'été ne peut vivre plus de douze heures.

Le chamelier nomade porte sa provision d'eau suspendue au flanc de sa monture et contenue dans une outre en peau, enduite de goudron à l'intérieur. Il s'en va seul à travers l'espace sans limites, sous un soleil dévorant, perdu, pour ainsi dire, entre l'immensité du désert et l'immensité du ciel. De ses chants monotones il charme les ennuis de la route et ranime le courage de son fidèle compagnon, comme fait le muletier castillan ou andalous. Derrière lui disparaît sur le sable la trace de ses pas, comme s'évanouit à la surface des mers le sillage d'un esquif. Le soir, il a la terre nue pour lit et la voûte du ciel pour tente. Il est vrai que les nuits, au désert, sont d'une incomparable splendeur. Du haut d'un ciel serein, la lune et les étoiles versent d'éblouissantes clartés, qui allument à la cime des collines sablonneuses des reflets phosphorescents, semblables à ceux dont brillent parfois les mers tropicales. Une brise bienfaisante vient rafraîchir l'atmosphère embrasée; au milieu du silence universel de la nature, son harmonieuse haleine, qu'aucun bruit rival ne domine, caresse doucement l'oreille, comme ferait le gazouillis d'un ruisseau.

L'aspect d'une région aussi étrange que le désert ne pouvait manquer de frapper puissamment l'imagination orientale. Ces steppes immenses, qui déroulent sans fin leurs mornes solitudes, apparurent tout d'abord comme le séjour même du mystère. Les Arabes considèrent le Sâh'ra comme soumis à l'exclusive domination des puissances surnaturelles. Les divers phénomènes météorologiques sont, pour eux et les Touarêgs, autant de manifestations de ce pouvoir redoutable. Le plus frappant de tous, le mirage, si fréquent dans ces brûlantes contrées, ne pouvait échapper à cette explication extrascientifique; aussi, dans ses décevantes illusions, le chamelier ne voit-il que des piéges que lui tendent de malfaisants djinns pour l'égarer[1].

[1] Les voyageurs aux déserts nord-américains affirment que le mirage ne trompe jamais le sûr instinct des animaux, et qu'il ne fait illusion qu'à l'homme.

Quand dérivent les convois d'*ice-bergs* dans la baie de Baffin, l'Esquimau, frappé d'une vague terreur, voit aussi dans ces colosses de glaces le palais des génies, et les regarde passer avec une religieuse admiration.

C'est ainsi que l'homme, le frileux habitant du pôle comme le nomade brûlé des solitudes tropicales, mis en présence des grands phénomènes de la nature, sent sa raison se troubler et proclame une puissance supérieure.

Et nous, dont la science superbe se rit de ces superstitions, avons-nous tout scruté, tout expliqué? N'est-il plus d'énigmes qui humilient notre raison, et la contraignent à se prosterner devant un pouvoir plus haut qu'elle? Hélas! le mystère nous presse toujours de ses épaisses ténèbres. Chacune de nos découvertes ne fait que reculer les bornes de l'inconnu, et nous fait entrevoir des mystères nouveaux.

III

L'OASIS D'AÏR. — AGADÈS. — LES TOUARÊGS.

Cependant Barth et ses compagnons avaient successivement franchi les *wadis* ou vallées d'Égéri, de Folésseles, d'Arokam, d'Érasar-N-Ghebi, d'Aïssala, d'Asiou, de Djinninaou, de Ta-Rha-Djit, et étaient arrivés sur les frontières de la grande oasis d'Aïr ou d'Asben, séparée de celle de R'ât par six degrés de latitude environ.

La route suivie par les voyageurs, et qu'aucun Européen n'avait foulée avant eux [1], leur avait partout offert un sol montueux et accidenté, entrecoupé de ravins d'une profondeur et d'une largeur inégales, et dont quelques-uns présentaient une végétation relativement active. Pics, vallons, dômes, aiguilles, tours, pyramides, la nature semble avoir voulu épuiser ses plus excentriques figures dans les formes qu'elle a imprimées aux divers groupes montagneux qui jalonnent le chemin : îlots de granit, dont quelques-uns dominent la mer de sables de près de deux mille mètres. D'Aïssola au puits de Djinninaou s'étend la région centrale, plus aride encore et plus désolée, désert au sein du désert.

[1] Denham, Oudney et Clapperton avaient pris la route orientale et avaient traversé le désert en ligne directe, de Mourzouk au lac Tchad, par le pays des Tibbous.

Les deux vallées de Ta-Rha-Djit et de Tin-tar-Od faillirent être fatales aux trois Européens. Les hommes et la nature semblaient avoir conjuré leur perte. Nous avons dit que la bête féroce dont le voyageur a le plus à redouter la rencontre dans le désert, ce n'est ni le tigre ni le lion, mais l'homme. Richardson, Overweg et Barth l'expérimentèrent à leurs dépens. A peine échappés aux exactions de plusieurs partis de brigands, qui leur avaient volé une vingtaine de chameaux et auxquels ils avaient été contraints en outre de payer tribut, les voyageurs tombèrent entre les mains des Anisslimen, tribu fanatique de marabouts qui, irrités de voir leur sol profané par la présence de chrétiens, les condamnèrent à mort, s'ils ne consentaient à abjurer leur culte. Après de longs pourparlers, le fanatisme céda heureusement à la cupidité, et, à défaut de conversion, une large rançon fut exigée des trois Européens, qui, disons-le, s'étaient préparés avec un héroïque courage à subir le martyre.

Quelques jours après, la caravane était campée dans une large vallée, lorsque retentit tout à coup un cri perçant : *El wadi jaee!* le torrent arrive! Du midi accourait une nappe d'eau écumante et profonde, qui en un instant envahit la vallée sur une largeur de plus de deux mille pas. D'instant en instant les eaux, sans cesse accrues par des pluies diluviennes, montaient et progressaient vers les hauteurs, emportant pêle-mêle brebis, arbres et chameaux. La caravane, fuyant devant elles, s'élevait à mesure sur les cimes du rocher, toujours poursuivie par le déluge. C'en était fait des voyageurs, si les eaux n'étaient venues heureusement à baisser.

C'était un de ces cataclysmes subits et éphémères dont nous avons raconté l'origine et les ravages.

Enfin nos trois Européens touchaient à l'Asben. Des champs de blé noir en pleine maturité les accueillirent tout d'abord, comme un souvenir de la patrie. Le 4 septembre, ils faisaient leur entrée dans Tin-Telloust, résidence du sultan An-Nour, qui gouvernait le nord de l'oasis d'Aïr [1] sous la suzeraineté du sultan d'Agadès. La capitale de ce puissant feudataire est un village composé d'environ cent cinquante huttes, construites avec des branchages et des troncs d'arbres et ayant la forme de ruches. An-Nour, vieillard de soixante-dix-huit ans, traita les voyageurs avec une sorte de barbare bonhomie, sans se montrer toutefois moins avide et moins rapace que ses administrés. Les lenteurs qu'il apporta dans ses négociations avec les voyageurs permirent à ceux-ci d'étudier à leur aise ce pays encore inexploré.

[1] Selon Strabon, le mot *oasis* ou *auasis* nous vient des Égyptiens. Éthicus appelle *Auasitæ* les habitants des oasis. Les *Auséens* d'Hérodote ne sont sans doute que les *Auasitæ* d'Éthicus.

L'oasis nommée par les Touarêgs Aïr ou Ahir, et que les noirs appellent encore, de son nom primitif, Asben ou Absen, fut autrefois conquise par les premiers sur les seconds. Léon l'Africain [1] trouva déjà au seizième siècle la domination des Touarêgs établie sur cette vaste contrée. Toutefois Barth ne place qu'au milieu du dix-huitième siècle l'établissement des Kel-Owi dans l'Ahir. Les vainqueurs, s'étant engagés, en retour de leur invasion, à n'épouser que les femmes des tribus noires indigènes, virent bientôt leur type berbère se modifier. Aujourd'hui les Touarêgs kel-owi, produits du croisement de la race blanche du nord et de la race noire du centre, participent presque également de l'une et de l'autre, rappelant celle-ci par la couleur et celle-là par les traits. Le caractère kel-owi tient également le milieu entre la gaieté expansive du nègre et la gravité un peu hautaine du Touarêg.

Longue, du nord au sud, d'environ 3° latitude, sur une largeur proportionnelle, alternativement composée de plateaux dont la hauteur moyenne peut être évaluée à 600 mètres, et de montagnes dont l'élévation varie de quatre à six mille pieds, l'oasis d'Aïr peut être appelée la Suisse du désert.

Grâce à l'élévation de son sol, elle jouit d'un air pur, salubre et d'une fraîcheur relative [2]. Elle produit du blé et surtout du millet et du sorgho ou *dourrha*, base principale de l'alimentation dans l'Afrique intérieure. Le lion sans crinière, le léopard, l'hyène, le chacal [3], le singe, l'antilope et l'autruche s'y rencontrent, ainsi que de nombreux oiseaux, tels que pigeons, pintades, etc.

Profitant du loisir que lui faisait le séjour prolongé de la caravane à Tin-Telloust, Barth forma le projet d'aller visiter la capitale de l'oasis, la ville, autrefois florissante, d'Agadès, qui partagea pendant plusieurs siècles la royauté du désert avec Temboctou, autre reine déchue.

Muni d'une lettre de recommandation d'An-Nour pour son suzerain Abd-el-Kader, le nouvel *amanokal* ou sultan de l'oasis, Barth partit le 4 octobre 1850, ayant un bœuf pour monture, genre de véhicule peu commode et qu'il dut bientôt abandonner. Le gendre d'An-Nour, Hamma, lui servait de guide et de protecteur. Le chemin que par-

[1] El-Hassani-ben-Mohammed, plus connu sous le nom de *Léon* l'*Africain*, voyageur arabe, né à Grenade, parcourut l'Afrique septentrionale et pénétra jusqu'au 15° latitude, vers 1511. Pris par des corsaires chrétiens, il fut amené au pape Léon X, qui le fit baptiser sous le nom de Jean-Léon. Ce fut à Rome qu'il écrivit la relation de ses voyages.

[2] On sait que la température de l'atmosphère se refroidit d'un degré centigrade pour une élévation d'environ 174 mètres.

[3] Plusieurs naturalistes voient dans le chacal le type sauvage et primitif du chien.

courut le voyageur lui offrit une succession de vallées, belles et riches pour la plupart, en particulier celles de Tschisolen, de Tiggeda aux splendides paysages, d'Érasar-N-Assada à la végétation tropicale, d'Érasar-N-Dendemou, hantée par le lion et que domine le sommet aérien du mont basaltique de Doghem, haut de plus de cinq mille pieds. Ici Barth rencontrait des couples de bœufs rentrant le soir à l'étable, là c'étaient deux ménétriers qui revenaient de divertir, avec leur tambourin, les invités d'une noce au village voisin. Le voyageur aurait pu se croire en Europe; mais l'Afrique ne tardait pas à reparaître dans son plus hideux caractère : plus loin, c'était, hélas! un troupeau d'esclaves que l'on menait au marché. En entrant dans la célèbre et magnifique vallée d'Auderas aux bois luxuriants, le premier objet qui frappa le regard du voyageur, ce fut une charrue traînée par trois esclaves [1]: douloureux contraste entre la façon barbare dont l'homme traite son semblable et la libéralité avec laquelle la nature lui prodigue ses richesses dans ces contrées privilégiées. La plupart de ces vallées, qui autrefois produisaient le froment, le sarrasin, le vin, les dattes et les légumes, paraissent aujourd'hui négligées; à la culture du sol, l'indigène préfère le vol et le brigandage. Le sombre ravin de Ta-Rhist vit un jour s'asseoir sur une de ses pierres l'apôtre de la Nigritie, le célèbre scheik Abd-el-Kerim, lorsqu'il allait porter l'islamisme dans les régions centrales du Soudan, au seizième siècle (le IX[e] de l'hégire). Un oratoire, que construisit alors le saint personnage, attire en ce lieu tous les musulmans du nord de passage dans l'Ahir.

Le 10 octobre, la caravane atteignait le plateau sur lequel est bâtie Agadès. Cette cité, décrite par Léon l'Africain comme une ville nouvelle, paraît avoir été fondée vers l'an 1460. Barth en attribue la création à cinq tribus berbères, dont les noms désignent encore divers quartiers de la ville. Agadès a subi de nombreuses vicissitudes; car le désert a eu ses révolutions politiques comme les plus fertiles régions d'Asie ou d'Europe; ses steppes désolés ont vu et voient encore tous les jours les hommes se disputer leurs sables arides et les rougir de leur sang. Est-il sur le globe un rocher, un coin de terre, qui n'ait excité les convoitises de l'ambition humaine, qui n'ait été le théâtre de ses jeux sanglants? Le Sâh'ra a eu ses Césars et ses Alexandres. Le plus célèbre fut Hadj-Mohammed-Askia, le fondateur du puissant empire Sonrhaï, et qui, nègre obscur né dans une île du Niger, devint par son génie l'un des plus grands hommes de ce seizième siècle qui en compta un si grand nombre. Il est vrai que la

[1] La charrue est inconnue plus au sud, dans le Soudan, où le principal instrument aratoire est la houe.

gloire de ce conquérant fameux, qui étendit sa domination du centre du Soudan au Maroc, de Temboctou à Agadès, vint expirer à la frontière du désert et ne put la franchir; aucun écho n'en parvint en Europe, où hier encore le nom même du héros africain était ignoré. L'Afrique, d'ailleurs, paye de retour l'Europe, dont elle ignore les illustrations : grande leçon pour les hommes que tourmente la passion de la renommée, de ce vain bruit qu'un fleuve, une montagne, une bande de sables peut arrêter et éteindre.

Prise par Mohammed-Askia en 1515, la ville d'Agadès compta, au temps de son indépendance et de sa prospérité, jusqu'à environ 60,000 habitants; aujourd'hui le nombre en est réduit à 7,000. Son commerce a baissé dans la même proportion. La plupart de ses rues n'offrent que des ruines à l'œil attristé. Ses maisons, à toit plat et n'ayant en général qu'un étage, présentent la forme carrée, trapue et évasée à la base des édifices égyptiens. Le principal monument de la ville est une mosquée, de création récente, bâtie en terre, comme l'est le plus grand nombre des maisons, et dont la tour carrée, haute d'environ quatre-vingt-dix pieds, présente en saillie les extrémités des treize couches de bois superposées qui entrent dans sa construction et dont elle paraît comme hérissée [1]. Les immondices qui encombrent les rues et les troupes de corbeaux qui, perchés sur les murailles, guettent leur proie aux abords des boucheries, blessent à chaque pas l'odorat et le regard du visiteur. L'industrie, d'ailleurs, n'est pas absente d'Agadès; on y trouve en particulier d'habiles ouvriers en cuirs, bien inférieurs toutefois à ceux de Temboctou.

Bien qu'il fût le premier chrétien qui eût pénétré dans Agadès, Barth y fut traité avec bienveillance par les habitants. En retour de ses présents, le sultan Abd-el-Kader lui envoya des vivres frais en abondance, ainsi que ses musiciens et ses chanteurs pour le distraire. Vrai souverain constitutionnel régnant et ne gouvernant pas, conformément à la célèbre formule, l'*amanokal*, ainsi que ses prédécesseurs, appartenait à la race arabe. Barth assista aux fêtes de son intronisation, cérémonie qui, par l'appareil militaire et surtout par les costumes touarêgs, rappela au voyageur les tournois chevaleresques du moyen âge.

Quoique mahométans, les Touarêgs sont monogames; ils laissent à la femme une liberté qui lui est inconnue dans l'Orient, et dont la morale n'a pas toujours à s'applaudir. Au rapport de Barth, les mœurs de l'Aïr et d'Agadès en particulier sont fort relâchées. Le mot *chasteté* n'existe pas plus dans l'idiome kel-owi que celui d'*honneur* dans

[1] Le dessin que nous donne Barth de ce singulier édifice lui prête une lointaine ressemblance avec la pyramide de fer qui surmonte la cathédrale de Rouen.

les langues de l'Orient. Il est d'usage au pays d'Absen que le mari fournisse la dot, ou plutôt achète son épouse. Le prix d'une femme ordinaire est de quatre chameaux, celui d'une fille de sultan peut s'élever jusqu'à dix. L'instruction est au niveau des mœurs. Cependant des instituteurs nomades, originaires du Soudan, s'en vont à travers les villages kel-owi, distribuant à des oreilles distraites leur mince bagage scientifique.

Barth était de retour à Tin-Telloust le 5 novembre. Quelques jours après, les trois voyageurs reprenaient ensemble la route du Soudan. Ils profitaient du départ de la caravane qui, tous les ans, à pareille époque, va transporter de l'Aïr dans la Nigritie le sel qu'elle est allée chercher, au préalable, aux riches salines de Bilmah, dans le pays des Tibbous [1]. La caravane du sel ne comptait pas moins de 3,500 chameaux, avec un personnel proportionnel d'hommes, de femmes et d'enfants, indépendamment des troupeaux de bœufs, d'ânes et de chèvres. C'était comme une tribu biblique en marche. Le vieil An-Nour commandait l'expédition, et son extérieur patriarcal ne déparait pas cette poétique réminiscence.

Les premiers jours de l'année 1851 virent les trois Européens franchissant enfin la frontière du désert proprement dit, et entrant dans les fertiles plaines du Damerghou. Vastes champs de blé d'Inde, nombreux troupeaux de bœufs et de vaches, et, ce qui était nouveau pour les voyageurs, des chevaux paissant dans de vertes prairies, ou s'abreuvant dans une carapace de tortue en guise d'auge; meules de blé contenues dans de grandes corbeilles de roseaux entrelacés, et élevées sur des échafaudages destinés à les préserver des atteintes de la terrible fourmi blanche, ou termite, le fléau du Soudan, ainsi que de celles de la souris sauteuse ou gerboise, bien connue d'Hérodote; — villages épars composés de cabanes en paille de sarrasin d'une solidité douteuse, mais d'une remarquable propreté à l'intérieur, et dont les toits coniques et la coupe générale rappellent de fort près les huttes des Aborigènes du Latium décrites par Vitruve [2] : telle est la peinture pastorale que Barth nous trace du Damerghou. Mais ici, comme partout dans l'Afrique intérieure, l'ombre apparaît à côté de la lumière : une grande partie de ce peuple, si heureux à la surface, est esclave. Soumis à la domination de l'oasis d'Aïr, dont il est le

[1] Barth les appelle *Téda* ou *Tébou*. Il estime la valeur du sel transporté à une somme d'environ 60,000 ducats d'Espagne. Le Soudan fournit ses céréales en retour. Les pays barbares comme les civilisés sont ainsi soumis au grand principe de la solidarité des peuples par l'échange des productions.

[2] Le mot *cosi*, nom de ces habitations africaines dont le modèle se retrouve d'ailleurs dans tout le Soudan, n'offre-t-il pas également un piquant rapprochement avec le *casa* latin?

grenier, le Damerghou, peu étendu d'ailleurs, est peuplé de noirs Haoussaoua et surtout de Bornouens, encore idolâtres pour la plupart. Les premiers sont sans doute les descendants des Goberaoua, la plus noble tribu du Haoussa, qui habitaient autrefois l'Asben et qui en furent chassés par les Touarêgs.

Arrivés à Taghélel, l'un des villages les plus considérables du Damerghou et propriété particulière du sultan An-Nour, les trois voyageurs se décidèrent à se séparer, afin d'aborder le Soudan par plusieurs côtés à la fois et pour multiplier leurs recherches et leurs découvertes. Ajoutons que le mauvais état de leurs finances ne fut pas non plus étranger à leur détermination, chacun devant se pourvoir de son côté, en attendant que de nouveaux subsides vinssent d'Europe remplir la bourse commune, successivement vidée par les brigands, les marabouts et les sultans du désert. Barth et Overweg se dirigèrent, celui-là vers le Haoussa et Kano, celui-ci vers l'ouest, tandis que Richardson portait ses pas du côté du lac Tsad. Le 1er avril devait les voir réunis de nouveau à Koukaoua, capitale du Bornou, sur les bords même du lac. Mais l'un d'eux devait manquer au rendez-vous.

Avant de suivre les hardis explorateurs dans leurs intéressantes excursions, et de sortir avec eux de la vaste et aride région qu'ils viennent de traverser, disons quelques mots de la race qui en occupe la plus grande partie, et dont l'originale physionomie et l'histoire mystérieuse méritent l'attention de l'ethnologue et du linguiste : nous voulons parler des Touarêgs.

Les Touarêgs (ou *Touariks*) partagent avec les Maures la royauté du désert. Les premiers, maîtres du centre et de la partie orientale, s'étendent de la frontière algérienne au cœur du Soudan; ceux-ci, mélange de tribus berbères et d'Arabes, règnent sur la bande occidentale, depuis le Maroc jusqu'au Sénégal et au Bambara. Placé sur le méridien qui sépare les deux empires, Temboctou est le commun rendez-vous.

A la fois pilotes et corsaires de la mer de sables, les uns et les autres convoient les caravanes ou les pillent. Les hostilités qui divisent entre elles leurs nombreuses tribus sont, pour le voyageur, un danger constant. Tant Maures que Touarêgs, la population du Sâh'ra est évaluée au chiffre approximatif d'un million d'individus.

Les Touarêgs se partagent en un nombre considérable de clans; les uns, sédentaires, habitent des cabanes construites en terre et en bois ; les autres sont nomades et vivent sous des tentes en peaux de buffles. Tous appartiennent d'ailleurs à la famille berbère et se rattachent comme elle à la race blanche.

Les ethnologues ont longuement disserté sur l'origine des Berbè-

res, sans que ce problème, l'un des plus intéressants de l'histoire africaine, ait été complétement éclairci. Gibbon et Schultz veulent que leur nom ne soit autre que le Βάρβαροι des Grecs, ou le *Barbari* des Latins; mais Hérodote remarque que les Égyptiens se servirent de ce mot bien avant les Grecs, qui le leur auraient emprunté, en en étendant le sens à tous les peuples parlant une autre langue qu'eux-mêmes, procédé qu'imitèrent les Romains. Les écrivains arabes ont étayé sur le nom des Berbères les conjectures les plus diverses et souvent les plus bizarres. Léon l'Africain lui a du moins trouvé une étymologie plausible en le rattachant à la racine *ber* (désert)[1]. Mais, si nous en croyons Karl Ritter, ce mot procéderait d'une origine plus lointaine. Suivant l'illustre géographe de Berlin, dont la science pleure la mort récente[2], les Berbères seraient venus de l'Inde à une époque inconnue, en passant par l'Arabie et l'Égypte. Le savant Allemand a retrouvé les traces de cette antique migration, soit dans l'Égypte méridionale, où habite encore la tribu des *Barabra*, dont le type rappelle celui des anciens Égyptiens; soit en Arabie, où existe une ville appelée *Berberets;* soit enfin dans l'Inde, où se tenait autrefois le célèbre marché de *Barbarikès*[3], et dont les vieux poëmes en langue sanskrite parlent d'une nation vivant jadis au sud de l'Indoustan et nommée *Warwara* ou *Barbara*. Une partie de la mer des Indes s'appela longtemps *Sinus Barbaricus*. Enfin le célèbre voyageur arabe Ibn-Batouta, qui parcourut au quatorzième siècle une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, signale une coutume singulière, commune aux Berbères et aux Malabars indous, et d'après laquelle le droit d'hérédité se règle d'oncle à neveu et non de père à fils[4].

Si de ces faits nous rapprochons ces cromlec'hs ou dolmens décrits

[1] Dans son *Ethnologie philosophique*, M. Eusèbe de Salles fait entre les mots *Berbères* et *Ibères* un rapprochement qui nous semble hasardé.

[2] Compatriote et rival en renommmée d'A. de Humboldt, Karl Ritter est mort comme lui à Berlin, en 1859. Les élèves qu'il forma l'illustrèrent encore plus que les livres qu'il écrivit. Parmi les premiers, figurent au rang le plus distingué, Barth, Overwey, Vogel et les trois frères bavarois Schlaginweit, les hardis explorateurs de l'Himalâya. Trois de ces jeunes et célèbres voyageurs, à qui le maître avait communiqué son ardente passion pour la science, devaient en être les martyrs, Overweg et Vogel en Afrique, et Adolphe Schlaginweit en Asie.

[3] La principale denrée vendue sur ce marché était une plante regardée comme fort précieuse et appelée *rha-barbarikès*. Cette plante n'était autre que notre *rhubarbe*, qui tint également une large place dans la pharmacopée du moyen âge, et dont le nom, comme on le voit, est indou.

[4] Barth, il est vrai, a retrouvé cette coutume en vigueur chez les noirs du Soudan; selon lui, elle serait basée sur la fréquente infidélité des femmes et sur l'équivoque origine des enfants du côté paternel. Selon Ibn-Batouta, les enfants, chez les peuples dont il parle, prennent également le nom de leur oncle maternel et non celui de leur père.

par Barth, et dont les similaires se retrouvent fréquemment dans certaines contrées de l'Inde [1] et au sud de l'Arabie, n'arriverons-nous pas à une plus grande probabilité relativement à l'origine indienne des Berbères? Il est vrai que certains paléographes, et Barth avec eux, ne voient dans ce genre de monuments que les spécimens, communs à presque tous les peuples, de l'art religieux primitif. Les premières idoles furent des pierres, symbole de force. Les anciens Grecs élevaient en l'honneur de Mercure des trilithes et des monceaux de pierres, semblables aux cromlec'hs et aux galgals celtiques. Cependant ce furent les Celtes et les Aryas, leurs frères, qui dressèrent le plus grand nombre de ces singuliers édifices ; ils en ont semé l'Europe et une partie de l'Asie.

La langue berbère, que l'on a voulu à tort faire descendre de l'idiome punique [2], et qui lui est antérieure, paraît avoir été commune aux divers peuples aborigènes du nord de l'Afrique, Numides, Gétules, Mauritaniens, Garamantes, Leuco-Éthiopiens. Il y a quelques années, on découvrit à Tougga, dans la régence de Tunis, une inscription bilingue, dont une partie était en caractères numides. Comparées à ces caractères, les inscriptions touarêgs, gravées au front des rochers du désert, présentent une frappante ressemblance [3]. M. Jomard a fait un autre rapprochement qui offre un intérêt bien autrement piquant et curieux.

Dans l'un de ces antiques *tumuli*, si multipliés sur les rives de l'Ohio et qui se dressent comme autant d'énigmes devant le voyageur, fut trouvée, il y a une vingtaine d'années, une pierre sur laquelle était gravée une inscription en langue inconnue. Le savant académicien a constaté un rapport presque identique entre cinq des lettres

[1] Selon le capitaine James Low, quelques routes de l'Indoustan en sont bordées.

[2] La langue punique ou carthaginoise, qui se parlait encore du temps de saint Jérôme, n'était qu'un dialecte de la langue phénicienne, laquelle n'était elle-même qu'une sœur de l'hébraïque. On sait, en effet, que les seize lettres composant le célèbre alphabet prétendu primitif, qui, selon les anciens, fut apporté par Cadmus, de Phénicie en Grèce, environ quinze cents ans avant J. C., n'étaient autres que les seize caractères de l'ancien alphabet hébreu, connu sous le nom de *Samaritain*. Du reste, les monuments de la littérature punico-phénicienne sont rares et tronqués. Quelques vers du *Pœnulus* de Plaute et une inscription découverte à Marseille, il y a quelques années, en sont les principaux spécimens.

Personne n'ignore que le mot *Pœni*, par lequel les Romains désignaient les Carthaginois, n'est que le mot latinisé de Φοινίκες, nom donné par les Grecs aux Tyriens et qui signifie *hommes rouges*, par allusion sans doute aux vêtements de pourpre que portaient ces Arabes-Chananéens. Ajoutons, toutefois, que la couleur de la pourpre n'était pas uniformément rouge : on en comptait jusqu'à quatorze nuances diverses.

[3] V. *Nouvelles Annales des Voyages*, IV, 1845, et *Revue archéologique*, même année.

qui entrent dans la composition de cette inscription, et cinq lettres de l'alphabet touarêg [1]. Faut-il voir dans ce fait inattendu la preuve d'une parenté originelle entre les Berbères africains et certaines peuplades d'Amérique? Les Guanches, habitants primitifs des îles Canaries, et qui n'étaient autres que l'avant-garde de la grande famille berbère, dont ils parlaient la langue [2], auraient-ils jadis traversé l'Atlantique et noué des relations avec le Nouveau Monde?

C'est un problème de plus ajouté à la longue liste des énigmes qu'offre l'histoire des migrations de la race humaine.

Quoi qu'il en soit, par ses formes grammaticales et par son mode d'écriture de droite à gauche [3], la langue tamachek ou touarêg se rapproche du groupe des langues sémitiques. L'idiome berbère s'est conservé plus pur au désert que dans la Kabylie, autre rameau du même tronc, où il s'est corrompu au contact de l'arabe. Au seizième siécle, il se parlait encore dans la ville de Maroc.

Les invasions successives des Phéniciens, des Grecs cyrénéens, des Vandales, des Byzantins, et surtout des Arabes, ont refoulé les Berbères vers l'intérieur. Il n'est pas jusqu'aux Franks, nos pères, dont un parti ne se soit un jour précipité des bords du Rhin sur la Mauritanie, en ravageant en chemin, comme un torrent, la Gaule et l'Espagne (de 260 à 268 de notre ère)[4]. L'influence de ces diverses races n'a pu manquer de modifier le type primitif de l'antique Libyen.

Moitié nomade et moitié sédentaire, le Berbère tient le milieu entre le Bédouin et le Maure. Le Berbère des oasis du nord vit côte à côte avec l'Arabe errant, qui, fidèle aux instincts de sa race, mène tou-

[1] V. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVI, 126, et *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, XXII, 375.

[2] La tribu gétule ou berbère appelée *Canarii*, dont parle Pline, a évidemment donné son nom, d'abord à la principale des îles Fortunées, puis à l'archipel entier. Selon M. le colonel Faidherbe, le mot de Gétules, prononcé d'abord par Salluste, ne serait que le nom de la tribu berbère des *Ghédala*, dont les descendants vivent encore dans la Sénégambie, et qui faisait autrefois partie de la puissante nation des *Zenaga*, dont nous avons donné, sans le savoir, le nom au Sénégal.

[3] Ce système graphique n'est cependant pas spécial aux seules langues sémitiques. L'ancien étrusque et le grec primitif s'écrivaient également de droite à gauche.

Par son double affixe personnel ajouté au verbe, le *tifinagh* ou berbère ressemble également à l'idiome basque.

M. le commandant Hanoteau vient d'écrire la grammaire du dialecte touarêg.

[4] Un passage de l'écrivain arabe Ibn-Kaldoum nous apprend que, lorsque sa nation envahit l'Afrique septentrionale, celle-ci était sous la domination d'un Franc, le patrice Grégoire, qui avait secoué le joug de l'empire de Constantinople.

On vient de retrouver des médailles à l'effigie de ce personnage. (V. *Nouvelles Annales des Voyages*, 1858.)

En reconquérant l'Algérie, les Français n'auraient donc fait que prendre leur revanche sur les Arabes et les Berbères.

jours, depuis plusieurs milliers d'années, la vie voyageuse de son père Ismaël, et promène sur la terre sa tente vagabonde, comme si la vie de l'homme, si incertaine et si courte, ne valait pas la peine d'être fixée sur un point de la commune demeure, et d'être abritée sous un toit de pierres, plus durable qu'elle. Pendant que le premier cultive les jardins de l'oasis, le second voyage et fait le négoce. Celui-là est l'agriculteur de la communauté, celui-ci en est le commerçant. L'Arabe passe l'hiver et le printemps dans les plaines septentrionales du désert, errant de l'une à l'autre, en quête des sources et des pâturages. Quand vient l'été, il remonte au nord en passant par l'oasis à laquelle il appartient, et s'en va dans le Tell faire sa provision de blé et vendre les dattes et autres fruits cultivés par le Berbère, son voisin, ainsi que les étoffes tissées par la femme de ce dernier. De même, sous le pôle, erre l'Esquimau, à la recherche des vallées fréquentées par le renne et le bœuf musqué, et des anses où abondent le phoque et le walrus.

Fidèle à son foyer, le Berbère vit à l'ombre des palmiers de son oasis natale. Le palmier et le chameau sont pour l'Africain deux inappréciables bienfaits de la nature. Comme le cocotier de l'Océanie, le palmier fournit à l'homme les choses les plus indispensables à la vie : son fruit est un pain, sa séve est une boisson [1], son bois fournit les matériaux pour la construction des maisons, ses palmes servent à en former le toit, ses fibres sont des cordages ; il n'est pas jusqu'au chameau et au mouton qui ne trouvent leur nourriture dans le noyau de ses fruits. Ce précieux végétal, qui projette fièrement dans les airs son fût majestueux, et dont le verdoyant panache se balance à une hauteur de cent pieds, comme pour braver le soleil, domine la mer de sables à la manière d'un phare et signale de loin les oasis, dont il est le protecteur et l'orgueil.

Le Berbère du centre a l'humeur plus aventureuse que son frère du nord.

Regardez passer, sur son rapide méhari, ce cavalier mystérieux : son visage est en partie couvert d'un voile noir, masque sombre qui ne laisse voir que deux yeux perçants et farouches ; ses vêtements sont de la couleur de la nuit ; la housse sur laquelle il est assis est la dépouille d'un tigre ; sa main droite brandit une lance au fer aigu; un autre javelot et un long mousquet pendent à sa selle ; au flanc de

[1] Un palmier peut donner jusqu'à seize et dix-sept litres de séve par jour, pendant deux années. Il est vrai qu'au bout de ce temps il meurt épuisé.

Le Berbère des oasis ne se nourrit pas seulement de dattes : son mets favori est un ragoût de sauterelles bouillies dans l'eau avec du sel. A l'époque où passent en nuées épaisses ces insectes dévastateurs, on ramasse avec soin ceux qui tombent ; ceux que l'on ne mange pas immédiatement sont séchés, pilés et conservés.

sa monture résonne un large bouclier carré, en peau d'hippopotame, sur lequel se détache la blanche image de la croix : c'est un Touarêg[1]. Grand, mince, agile, il a un corps de fer, et ses muscles, trempés dans l'ardente atmosphère, sont d'acier. On dirait d'un de ces antiques Garamantes dont Hérodote nous vante la légèreté, ou d'un sombre héros des ballades allemandes. A la fois féal chevalier et brigand des Grandes Compagnies, en même temps qu'il défend son hôte jusqu'à la mort et respecte le sceau des lettres qu'il transporte à travers le désert, il guette dans un défilé les caravanes et les pille. Un pauvre village nègre du Soudan voit tout à coup s'abattre sur lui, comme une nuée d'oiseaux de proie, une troupe de cavaliers voilés qui, s'emparant de tous les infortunés qui leur tombent sous la main, les jettent en croupe sur leurs chameaux et fuient dans le désert avec leur butin vivant, qu'ils vont vendre ensuite sur la place de Rhât ou de R'damès. Le marché conclu, les vendeurs, prenant les devants, se porteront sur la route suivie par la caravane qui emmène leurs anciens esclaves, et les lui reprendront de force. — Cette série d'exploits est le fait des mêmes *Voleurs de nuit*[2].

Plusieurs de ces guerrières tribus méprisent les armes à feu comme indignes du courage de l'homme ; et il n'est pas rare de voir ces étranges chevaliers se défier en champ clos, comme autrefois les Clisson et les Duguesclin. Il n'est pas jusqu'au régime féodal, avec ses seigneurs et ses vassaux, que Barth n'ait retrouvé chez ce peuple singulier.

Fière et courageuse, la race targhi porte en elle un singulier cachet de noblesse et de distinction, que ne perdent pas même ses plus sauvages bandits. L'origine de la bizarre coutume qui s'est introduite chez elle, de se couvrir d'un voile la partie inférieure du visage, a reçu diverses explications. Le *lihtâm* (nom arabe de ce voile) n'a sans doute d'autre but que de protéger cette partie du corps contre les sables. Il prête d'ailleurs à leur physionomie un caractère étrange, qui augmente leur prestige et la terreur qu'ils inspirent.

Bien que mahométans, les Touarêgs mêlent aux pratiques de l'islamisme quelques rites de leurs anciennes superstitions idolâtriques. La croix brodée sur leurs vêtements et empreinte sur leurs ar-

[1] Ou, plus exactement, un *Targhi*, *Touarêg* étant le pluriel du mot et *Targhi* le singulier.

[2] Telle serait, en effet, selon certains voyageurs, la signification du mot *Touarêgs*, surnom que leur auraient infligé leurs ennemis et voisins les Maures-Arabes. Les Touarêgs rejettent ce nom comme une injure et se donnent celui d'*Imoscharh*. Selon M. Léon Vaïsse (*Encyclopédie moderne*), *Touarêg*, en berbère, signifie *tribu*, comme *Kabyle* en arabe. Les noirs, que l'aspect de ces sombres cavaliers terrifie, les appellent les *Voilés*.

mes, la forme de la poignée de leur sabre[1] et du pommeau de leur selle, qui présentent la même figure, porteraient à penser qu'ils reçurent jadis une teinte de christianisme, au temps où cette religion était si florissante au nord de l'Afrique. Aussi les Arabes les appellent-ils par mépris les *Chrétiens du désert*. En traversant le territoire des Touarêgs-Tagama, que Ptolémée désignait déjà de son temps sous ce dernier nom, et qui habitent aujourd'hui entre l'Aïr et le Damerghou, Barth apprit d'une façon à peu près positive que cette tribu a été autrefois chrétienne, avant d'être subjuguée par d'autres tribus converties à l'islamisme. La contrée que ce clan occupe porte encore le nom d'*Arroumet*, qui veut dire *Pays des chrétiens*[2].

Placés entre la race blanche et la race noire de l'intérieur, les Touarêgs sont la terreur de l'une et de l'autre. Les traditions ont conservé le souvenir de l'effroi qu'inspirèrent au onzième siècle les *Almoravides*, quand, venus du fond de leurs déserts, ils apparurent pour la première fois au nord de l'Afrique. Ils commencent à y reparaître, et nos villes d'Algérie voient déjà quelques-uns de ces rois du Sâh'ra promener dans leurs rues leur mystérieux lithâm[3], au grand effroi des nègres, qui s'enfuient à leur approche. Ce sont là nos futurs intermédiaires entre le centre et le nord. Les Touarêgs sont en effet désignés, par leur importance et leur position géographique, pour devenir un jour les auxiliaires de notre commerce, les pilotes de nos caravanes. Les Maures occidentaux sont plus éloignés ; d'ailleurs, ils paraissent avoir tous les défauts des Touarêgs, sans en avoir les qualités. Au dire de Caillié, qui traversa le désert de Temboctou au Tafilet en leur compagnie, les Maures sont les plus cruels et les plus perfides des hommes. L'infortuné Mungo-Park, qui faillit devenir la victime d'une de ces tribus pillardes et barbares, rend d'eux le même témoignage. Les Schâmbah, tribu arabe du centre, sont également dépeints par Richardson comme bien plus redoutables pour le voyageur que les Touarêgs. Creusant des puits au sein du désert, ils sont là, guettant leur proie, comme une bande de vautours. Tombant à l'improviste sur les caravanes qui viennent à passer à portée de leurs coups, ils les pillent et s'enfuient avec leur butin au fond de leurs inaccessibles solitudes, où ils défient tout châtiment.

LUCIEN DUBOIS.

La suite à un prochain numéro.

[1] Clapperton retrouva un jour à Sokoto, au centre du Soudan, l'ancienne épé des chevaliers de Malte avec le pommeau à huit pointes.

[2] I, 293.

[3] Plusieurs Touarêgs vinrent, en 1856, faire visite au maréchal Randon, alors gouverneur de l'Algérie.

LES

FINANCES DE LA FRANCE

DEUXIÈME PARTIE [1].

I

Le gouvernement actuel a pris au 2 décembre 1851 la fortune de la France, grevée de charges que nous précisions en terminant la première partie de ce travail, c'est-à-dire avec une dette inscrite de 230,768,863 fr., et une dette flottante de 614,980,561 fr., représentant des découverts dont le chiffre, qui n'atteignait que 551 millions au 1er janvier 1852, fut définitivement réglé à 651 millions par la loi des comptes de l'exercice 1861. Ces découverts d'ailleurs devaient être compensés, par au moins moitié, par le recouvrement ultérieur de créances dont le principe était antérieur au 1er janvier 1852.

Pendant près de quatre mois, du 2 décembre 1851 au 28 mars 1852, le président de la République exerça une autorité illimitée. La commission consultative dont il s'était entouré en dissolvant l'Assemblée nationale devait être « appelée à donner son avis sur les projets de décrets en matière législative qui lui seraient soumis[2] : » elle ne se réunit que pour récapituler les résultats généraux du scrutin ouvert dans toute la France sur l'acte du 2 décembre, et n'intervint à aucun titre dans les nombreuses et importantes modifications qu'apportèrent alors à notre organisation administrative

[1] Voir le *Correspondant* de novembre 1861.

[2] Décret du 11 décembre 1851, art. 2.

politique et sociale de simples décrets du prince Louis-Napoléon Bonaparte, auxquels la constitution promulguée par lui, le 14 janvier 1852, donnait force de lois.

Nous n'avons à nous occuper ici que de ceux de ces décrets qui posèrent le principe de nouvelles dépenses, élargirent notablement le cadre du budget, ou changèrent les conditions du contrôle législatif.

Dès le 14 décembre 1851, avant même le vote du plébiscite, un secours annuel de 2,700,000 francs était alloué aux anciens militaires de la République et de l'Empire. « Dans la pensée du gouvernement, disait le rapport du garde des sceaux, cette allocation ne sera pas accidentelle, elle sera renouvelée tous les ans; seulement elle subira des réductions proportionnées aux décès des militaires secourus [1]. »

Le décret du 22 janvier 1852 mérite une mention spéciale dans cette étude. Il ne revenait pas seulement, en effet, sur une question de propriété entièrement vidée par des actes souverains, il prescrivait en même temps des dépenses considérables, en affectant aux usages les plus variés les biens qu'il enlevait à la branche cadette de la maison de Bourbon. Ces biens devaient être aliénés jusqu'à concurrence d'une somme de 35 millions, destinée à l'amélioration de logements d'ouvriers, à l'encouragement des sociétés de secours mutuel et de crédit foncier, et à la fondation d'une caisse de retraite pour les desservants pauvres. Ce prélèvement fait, le surplus du patrimoine de la famille d'Orléans était attaché à la dotation de la Légion d'honneur avec les charges suivantes. Tous les membres de l'ordre appartenant à l'armée avaient désormais droit à une allocation annuelle qui jusqu'alors n'était accordée qu'aux simples légionnaires; cette allocation était proportionnée au rang de chaque membre. Une médaille militaire spécialement instituée pour les soldats ou les sous-officiers assurait à ses titulaires une pension viagère de 100 fr. Enfin, un château national devait servir de maison d'éducation aux filles des militaires médaillés, et le château de Saverne était transformé en asile pour les veuves des hauts fonctionnaires de l'ordre civil et militaire. Si ces charges, dont il était impossible de prévoir l'étendue, dépassaient l'accroissement que la dotation de l'ordre de la Légion d'honneur recevait si inopinément, il devait y être pourvu au moyen des ressources ordinaires du budget [2].

[1] Ces réductions ne se sont pas encore opérées, quoique plus de dix ans se soient écoulés depuis le décret du 14 décembre 1851, et que de nombreuses extinctions aient dû se produire. Mais la loi du 10 juin 1853 a affecté pendant cinq ans à la même destination la partie du crédit de 2,700,000 fr. qui resterait libre par suite des extinctions. Les effets de la loi de 1853 ont été prorogés d'abord de deux ans en 1858, puis de cinq ans en 1860.

[2] Un autre décret du 27 mars, se fondant sur ces deux considérations « qu'entre

Une vigoureuse impulsion avait été donnée en 1850 et 1851 aux travaux publics. L'Assemblée nationale, en même temps qu'elle allouait des sommes considérables à la continuation des chemins de fer, avait successivement ordonné la restauration aussi heureusement conçue qu'habilement exécutée de la galerie dite du bord de l'eau, qui réunit le Louvre aux Tuileries, prescrit la démolition des édifices privés qui séparaient ces deux palais, et autorisé la ville de Paris à contracter un emprunt de 50 millions applicables à la construction

deux ventes également autorisées l'État doit commencer par celle qui comprend les biens dont la conservation est la plus onéreuse, et que la grande chancellerie de la Légion d'honneur n'est pas organisée de manière à pouvoir administrer des propriétés foncières, » annule la destination spéciale des anciens biens d'Orléans, donne en échange à la Légion d'honneur une inscription de 500,000 fr. de rente, affecte le château de Rambouillet à l'établissement de la maison d'éducation des filles de militaires médaillés, et applique à la réalisation des 35 millions de valeurs diverses le produit des aliénations de bois autorisées en 1850. Nous trouvons *au compte général de l'administration des finances, pour l'année* 1860, le détail des opérations qui ont constitué ces dotations. « Pour l'exécution de ces dispositions, y est-il dit, et « afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de biens successivement réalisées est « transporté à un compte spécial, auquel on impute le payement des dotations, qui « n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation et avec les « justifications exigées pour les dépenses publiques. »

Les dépenses se sont élevées à . . .	32,544,817 35
Les ventes n'ont produit que. . . .	18,256,680 91
Le Trésor est donc en avance de	14,288,136 44

Sur la somme de 10 millions décrétée pour l'amélioration des logements d'ouvriers, 5,500,000 fr. ont été employés à la construction et à l'appropriation des asiles monumentaux de convalescents élevés à Vincennes et au Vésinet. Le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 a virtuellement abrogé la disposition du décret du 27 mars, relative au château de Rambouillet, qu'il a compris dans la dotation immobilière de la couronne, et la maison d'éducation des filles des titulaires de la médaille militaire n'est pas encore établie. Quant aux biens d'Orléans, ils ont été en partie vendus; ces ventes ont été approuvées, au moins indirectement, par le Corps législatif dans sa session de 1853. MM. de Montalembert, de Lespérut et Demesmay proposèrent inutilement d'écarter du budget des recettes l'article qui concernait l'aliénation des domaines de Neuilly et de Monceaux. M. Schneider motiva, dans son rapport, le rejet de cet amendement sur cette considération, « que l'inscription de ces « recettes au budget était l'exécution d'un décret ayant, aux termes de la constitu- « tion, force de loi. » La loi du 10 juillet 1856 a donné une nouvelle consécration au décret du 22 juin 1852, en autorisant l'inscription au grand-livre de 600,000 livres de rentes à partager, par tiers, entre les héritiers de la reine des Belges, de la princesse Marie de Wurtemberg, et madame la duchesse de Saxe-Cobourg, pour leur part dans les biens d'Orléans. Les héritiers de la reine des Belges ont seuls profité de cette disposition, contre laquelle le prince Philippe de Wurtemberg et madame la duchesse de Saxe-Cobourg ont protesté par la voie diplomatique.

des halles centrales et à la continuation de la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ces entreprises parurent insuffisantes. Un décret du 10 mars 1852, invoquant, entre autres raisons, la nécessité *de donner du travail à de nombreux ouvriers*, accordait 1,670,000 fr. pour la part de l'État dans le percement du boulevard de Strasbourg. Quelques jours plus tard l'achèvement du Louvre et sa réunion aux Tuileries du côté de la rue de Rivoli étaient décrétés. Les nouveaux bâtiments devaient « réunir dans la même enceinte, indépendamment du local destiné aux expositions annuelles de peinture, plusieurs des auxiliaires essentiels du pouvoir, les ministères de l'intérieur et de la police générale, les télégraphes, l'imprimerie nationale et des forces militaires suffisantes. » Une somme de plus de 25 millions, répartie sur cinq exercices, était affectée à l'exécution de ce projet; cette dépense, d'ailleurs, devait être atténuée par la vente des hôtels qu'occupaient les divers établissements qui seraient installés au nouveau Louvre [1].

Dans les temps de crise un peu prolongée, le monde des affaires se préoccupe exclusivement de rencontrer une solution qui lui présente la perspective de stabilité, sans laquelle il ne peut engager des opérations à long terme. Il ne tarda pas à s'applaudir d'être délivré des soucis que lui causait la réélection présidentielle de 1852; sa confiance dans l'avenir se révéla par la hausse des fonds publics et de nombreuses demandes en concessions de chemins de fer. Le gouvernement accueillit ces offres de service avec un habile empressement. Pénétré de l'importance du prompt achèvement de nos voies ferrées, il concéda plusieurs lignes importantes, et notamment celles de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon, aux conditions les plus avantageuses pour les compagnies. Des subventions, et surtout des garanties d'intérêt, rehaussaient la valeur des titres sans faire courir de danger sérieux au trésor public. Les anciennes concessions

[1] M. Bineau affirme, dans son rapport sur le budget de 1852, « que l'achèvement du Louvre est la plus grande œuvre d'art de ce siècle. »

Les sommes dépensées jusqu'au 1er janvier 1861 pour l'achèvement du Louvre et les travaux accessoires dépassent 70 millions de francs, et celles qui devront être encore employées au même objet à partir de cette date atteindront, d'après les derniers devis, 8,500,000 francs : ces dernières sommes seraient réparties sur sept années. En outre, la reconstruction du pavillon de Flore et de la galerie dite du bord de l'eau jusqu'à la grille du Carrousel, ne coûtera pas moins de 8 millions. Aucune des administrations désignées par le décret du 10 mars 1852 n'a été installée dans les nouveaux bâtiments; le ministère de l'Intérieur notamment n'y sera vraisemblablement pas transféré, puisque le *Moniteur* contenait ces jours derniers la note suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le ministère de l'Intérieur allait être transféré au Louvre. Ce bruit est dénué de tout fondement. »

étaient remaniées dans le même esprit. Les compagnies obtenaient l'extension de la durée de leurs priviléges comme compensation des risques qu'elles s'imposaient en consentant à construire de nouveaux embranchements.

Peu convaincu de l'opportunité des critiques de détail sur des mesures entièrement consommées, nous ne nous demanderons pas si la part des sacrifices imposés à l'État en faveur de l'industrie des chemins de fer n'aurait pas pu être mesurée avec plus de réserve; nous ne rechercherons même pas si toutes les concessions furent exclusivement accordées aux hommes que leur expérience et leur honorabilité désignaient surtout au choix du gouvernement et à la confiance des capitalistes; nous nous plaisons, au contraire, à constater que les actes que nous venons de résumer ont puissamment contribué à l'accroissement de la fortune privée et des ressources du pays.

Nous ne donnerons pas la même approbation ni à la garantie d'intérêt accordée aux concessionnaires du Palais de l'Industrie [1], ni à la subvention de 10 millions décrétée au profit de la compagnie du Crédit foncier, organisée à Paris sur les bases précédemment arrêtées par une commission de l'Assemblée législative. Ces entreprises, entre lesquelles d'ailleurs nous n'entendons pas établir le moindre rapprochement, étaient de celles qui devaient être laissées à l'initiative des capitaux privés.

Un traité passé avec la Banque de France recula les échéances du prêt de 75 millions, qui était entièrement exigible dans le cours de l'année 1852. Cette somme ne fut plus remboursable que par fraction annuelle de 5 millions, dont la dernière n'était exigible qu'au 1er juillet 1867. Une disposition spéciale qu'explique le peu de crédit qu'avait alors la publicité affranchissait la Banque de l'obligation de faire insérer sa situation hebdomadaire au *Moniteur*, et ne l'astreignait plus qu'aux publications semestrielles et trimestrielles déterminées par la législation antérieure à 1848.

[1] Le décret du 27 mars 1852 autorise le ministre de l'intérieur « à proposer les « moyens les plus propres à arriver à une prompte et économique exécution » d'un édifice construit dans le grand carré des Champs-Élysées, d'après le système du Palais de cristal. « propre aux expositions publiques, » et « qui puisse répondre à ce qu'exigeraient le sentiment national, les magnificences de l'art et les développements de l'industrie. » On peut juger si le Palais de l'Industrie répond à ce programme. Nous nous bornerons à rappeler que, lors de l'exposition universelle de 1855, une dépense de 3,400,000 fr. a été nécessaire pour deux annexes qui avaient « le caractère temporaire, » que le décret du 27 mars déclarait « peu digne de la grandeur de la France. » Au point de vue financier, cette opération a été déplorable pour les actionnaires, qui ont perdu le quart de leur capital, et pour l'État, qui a été définitivement grevé d'une rente de 441,176 fr. 3 pour 100 par la loi du 6 juin 1857, relative au rachat du palais de l'Industrie.

Les dernières mesures qui avaient étendu le contrôle législatif étaient envisagées avec la même défaveur. Un décret, motivé sur « ce que les nécessités des services sont souvent urgentes, et que l'affectation d'un immeuble à un service public n'altère en rien son caractère domanial,» abrogea l'art. 4 de la loi du 18 mai 1850, aux termes duquel l'affectation d'un immeuble national à un service public ne pouvait être prescrite que par une loi.

Le 17 mars 1852, dix jours avant la réunion du Corps législatif, investi par la constitution du vote de l'impôt, un décret promulguait le budget de 1852. Ce décret était précédé d'un rapport dans lequel M. Bineau, ministre des finances, exposait les « graves inconvénients » qu'il y avait à attendre la réunion du Corps législatif et à continuer d'ouvrir des crédits provisoires pour les nombreux services qui avaient besoin, dès le commencement de l'exercice, de pouvoir disposer de la totalité de leurs crédits. Ces inconvénients n'étaient compensés par aucun avantage, « car, presque toutes les dépenses étant engagées, le Corps législatif serait amené, par la nécessité des choses, à n'avoir à enregistrer que des faits accomplis. » Les dépenses dites *d'ordre*, c'est-à-dire celles qui se balancent avec les recettes en vue desquelles elles ont été faites, avaient été jusqu'alors confondues avec les autres; elles furent placées au budget de 1852 dans une colonne à part. « Il me paraît nécessaire, disait M. Bineau, de les distinguer nette- « ment, afin de faire cesser une confusion qui, pour des yeux peu « exercés, aggrave, non la réalité, mais l'apparence des charges que « le service de l'État fait peser sur les contribuables. » M. le marquis d'Audiffret, tout en approuvant le principe de ce changement, craint que l'on n'ait pas suffisamment réussi à éviter l'excès contraire. « Il « est seulement à regretter, remarque-t-il, que la première appli- « cation de cette méthode nouvelle au budget de 1852 ait fait res- « sortir dans la colonne des opérations d'ordre les fonds généraux « de l'État applicables aux frais de régie et de perception des im- « pôts qui auraient dû conserver leur ancienne classification parmi « les recettes et les dépenses effectives du Trésor, parce qu'ils sont « affectés à des charges publiques absolument semblables à celles « des autres chapitres ouverts aux services des différents ministères[1]. »

Le chiffre total du budget des dépenses s'élevait à 1,503 millions, soit 66 millions de plus que celui qui avait été proposé à l'Assemblée législative. Le budget des recettes n'était évalué qu'à 1,449 millions, dans lesquels étaient compris, soit à titre de ressources extraordinaires, les fonds de l'amortissement et 54 millions que devaient rembourser les compagnies de chemins de fer, soit à titre d'augmentation sur les

[1] *Système financier*, t. Ier, p. 15.

impôts existants, les surtaxes sur les boissons et sur le sel employé à des usages industriels. Ces surtaxes, déduction faite de la perte que causait au Trésor la suppression du décime prélevé à son profit sur les octrois des villes, devaient produire un accroissement annuel de près de 9 millions dans les recettes.

M. Bineau considérait l'insuffisance des recettes, s'élevant à 53,985,242 fr., comme apparente; il comptait en effet qu'elle serait réduite à 14 millions par l'excédant des annulations sur les crédits supplémentaires, excédant qu'il évaluait à 40 millions. Ces 14 millions eux-mêmes devaient être couverts par l'accroissement probable des revenus indirects. Le ministre des finances affirmait que le budget de 1852 se réglerait sans accroître les découverts du Trésor, et qu'il les diminuerait même probablement. « Cette situation, disait-il en terminant son rapport, est satisfaisante. Elle ne dispense pas le Trésor d'apporter la plus sévère économie dans ses dépenses, mais elle est de nature à inspirer toute confiance dans les finances de l'État. » Quelques-unes de ces prévisions se sont réalisées. L'augmentation des revenus indirects a été de 37 millions, c'est-à-dire de plus du double de la somme espérée. Néanmoins, non-seulement les découverts antérieurs n'ont pas été atténués, mais l'exercice 1852, par suite de l'ouverture de crédits extraordinaires et supplémentaires, y a ajouté plus de 25 millions.

Le gouvernement avait profité de la hausse qui avait porté la rente 5 p. 100 au-dessus du pair pour décréter, le 14 mars, la conversion de ce fonds public, d'après les bases adoptées en 1845 par la Chambre des députés. On offrait aux porteurs de rentes 5 p. 100 le remboursement au pair ou l'échange de leurs titres contre des inscriptions de rente 4 1/2 garanties pendant dix ans contre toute conversion nouvelle. Le décret du 14 mars ne donnait au ministre des finances que deux modes de pourvoir aux demandes de remboursement, l'émission des bons du Trésor ou l'inscription sur le grand-livre de la dette publique de rentes négociées avec publicité et concurrence. M. Bineau n'avait pas imité le sage exemple donné par M. de Villèle en 1824, il ne s'était pas assuré le concours préalable des grands capitalistes. Aussi le résultat de la mesure parut-il momentanément incertain, et la place de Paris fut-elle livrée aux plus vives inquiétudes. Cherchant des moyens d'action en dehors de ceux qui lui étaient légalement tracés par le décret du 14 mars, le ministre des finances eut recours à l'assistance de la Banque, de la Caisse des consignations, des receveurs généraux et des principales maisons de banque. « Cette assistance, ajoute M. d'Audiffret, a sauvé le cré-« dit de l'État et celui du commerce d'une crise incalculable. »

Il n'est pas sans intérêt de résumer les principales dispositions

qui furent prises pour assurer le succès de l'opération. L'administration passa, du 19 au 25 mars, « avec des banquiers, divers traités « par lesquels ceux-ci s'engageaient à acheter des rentes pour « une somme s'élevant à environ 140 millions. Aux termes de ces « traités, après l'acquisition des rentes, les banquiers avaient la fa- « culté d'en demander le remboursement ou de conserver leurs inscrip- « tions; de plus, il leur était alloué, pour droit de commission, « 75 centimes par chaque 5 francs de rentes achetées [1]. »

Les remboursements opérés directement par le Trésor imposèrent à la dette flottante une charge de 78 millions. Quant à la dette inscrite, ses arrérages étaient réduits de 18,566,000 francs. Le décret du 14 mars 1852 et les mesures qui en assurèrent l'exécution ont été diversement appréciés. M. A. de la Guéronnière, dans une notice sur M. Bineau, invoque la conversion des rentes comme un des titres qui permettent aux amis de ce ministre de le placer entre Colbert et Sully d'une part, et M. de Villèle de l'autre. D'après M. de Chasseloup-Laubat, au contraire, cette entreprise fut conduite un peu légèrement, et M. d'Audiffret nous paraît s'être rangé à cette dernière opinion [2].

La constitution du 14 janvier 1852, qui régit encore la France aujourd'hui, fut enfin mise en vigueur le 28 mars par l'installation des grands corps de l'État. Aux termes de l'art. 39, le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt, mais n'exerce au-

[1] M. le comte de Chasseloup-Laubat, à qui nous empruntons ces détails, ajoute, dans son rapport du budget de 1853, que ces opérations furent régularisées par un décret du 26 mars, resté secret jusqu'au jour où elles ont été terminées. Les achats faits par les banquiers se sont soldés par l'inscription de 4,403,436 fr. de rente 3 pour 100, jouissance du 22 décembre 1851, contre l'annulation de 4,475,655 fr. de rente 5 pour 100. M. de Chasseloup-Laubat calcule que cette dernière mesure procurait une bonification de 72,219 fr. sur les intérêts, en élevant de 99 à 146 millions le capital dont l'État restait débiteur. Il évalue aussi à 700,000 fr. la commission allouée aux banquiers.

[2] « Ne nous dissimulons pas à cette occasion que le Trésor a été soumis pendant vingt jours pour la France, et pendant deux mois à l'étranger, à l'épreuve la plus hasardeuse et a supporté des frais onéreux pour obtenir une économie de 50 c. pour 100 d'intérêts, déjà considérablement réduits par les subventions croissantes accordées à la caisse des invalides de la marine et à la Légion d'honneur, par la diminution des bénéfices de la caisse des dépôts et par l'abandon fait aux communes du dixième de leur octroi, sans rétablir une exacte corrélation entre les cours de la place, sans donner tout son essor au crédit public, et en laissant, pendant dix années après la conversion du 5 pour 100, le 4 1/2 se produire au-dessus du pair, avec les mêmes inconvénients, le lendemain de cette grande mesure, que le fond irrégulier dont il venait de prendre la place. » (D'Audiffret, t. Ier, p. 301.)

Le dernier inconvénient signalé par M. le marquis d'Audiffret ne s'est pas fait sentir longtemps, car, depuis 1853, le cours moyen de la rente 4 1/2 pour 100 n'a jamais atteint le pair.

cune initiative. Un amendement n'est mis aux voix qu'autant qu'il a été préalablement adopté par la commission parlementaire chargée de l'examen des projets de loi et par le conseil d'État. Enfin le décret du 22 mars, qui réglait les conditions organiques des travaux législatifs, avait encore limité l'exercice du droit d'amendement, déjà si restreint, à la période qui précède le dépôt du rapport en séance publique.

Après les innombrables décrets ayant force de loi qui venaient d'être promulgués, la session de 1852 ne pouvait être très-laborieuse. Le Corps législatif vota la refonte des monnaies de cuivre, donna son approbation à plusieurs concessions de chemins de fer, notamment à celles des lignes du Midi et de Cherbourg. A l'occasion de cette dernière, il crut nécessaire d'affirmer, dans un amendement, le droit qu'il tenait des lois de 1833 et de 1841, de participer aux concessions de grands travaux d'utilité publique.

L'examen du budget de 1853 lui fournit une nouvelle occasion d'exercer ses prérogatives constitutionnelles. La discussion de ce budget, sauf l'importante modification apportée à l'exercice du droit d'amendement, ne différa pas essentiellement, quant à la forme, de celle des budgets soumis aux assemblées précédentes. Ni la constitution, ni le décret du 22 mars, n'avaient porté atteinte à la spécialité des crédits; la Chambre était donc appelée à prononcer sur chaque chapitre un vote qui liait à l'avance l'administration; mais, d'un autre côté, comme elle n'avait plus le droit de substituer ses propres propositions à celles du gouvernement, elle semblait à l'abri de tout reproche d'immixtion dans l'administration du pays. Le conseil d'État proposait le rétablissement pur et simple de la législation des crédits supplémentaires et extraordinaires antérieure à 1848; la nomenclature des services votés était donc conservée, et l'exposé des motifs insistait avec raison sur la nécessité « d'établir l'harmonie dans notre législation » sans porter atteinte à aucune des lois protectrices de la « fortune publique. » M. le comte de Chasseloup-Laubat, aujourd'hui ministre de la marine, précisait, dans son rapport sur le budget des dépenses, les droits et les devoirs du gouvernement et des assemblées, et la nature du contrôle législatif[1]. Il faisait ressortir les inconvénients très-

[1] « C'est le premier devoir des gouvernements de chercher, non-seulement à « mettre pour le présent le plus d'ordre possible dans l'administration des finances, « mais encore à ménager à l'avenir les ressources sur lesquelles il a droit de compter. « C'est aussi le premier devoir des assemblées délibérantes; c'est là tout à la fois « la cause et le but principal de leur institution.

« Les nations libres ont voulu avoir des délégués choisis par les différentes parties « du territoire, représentant ainsi des intérêts divers et intervenant dans l'établisse-

graves, selon lui, de l'interruption de tous rapports officiels entre la Chambre et les ministres, l'insuffisance des renseignements transmis par les orateurs du conseil d'État, étrangers, malgré leurs lumières, à la pratique des affaires administratives; il se félicitait de ce que l'auteur de la constitution avait déclaré qu'elle n'enfermait pas dans un cercle infranchissable les destinées du pays, et qu'elle laissait une large voie aux améliorations. Préoccupé de la légèreté avec laquelle l'exposé des motifs envisageait les services rendus par la Caisse d'amortissement, l'habile rapporteur démontrait que cette institution avait permis au gouvernement parlementaire de faire face pendant plus de trente ans à des dépenses considérables sans augmenter notablement le chiffre de la dette inscrite. Il se livrait ensuite à un examen comparatif des traitements des plus hauts fonctionnaires de l'État, et constatait avec regret que les augmentations de traitement, au lieu de réparer simplement les injustices de 1848, assignaient aux agents d'un gouvernement républicain un salaire plus élevé que sous un régime monarchique. Aucune réduction d'ailleurs n'était proposée, et cette conduite, d'après l'honorable rapporteur, faisait connaître la mesure du désintéressement et de la modération du Corps législatif, dont la fonction était gratuite. Puis, passant aux détails du budget, le rapport s'étonnait de trouver les dotations des sénateurs figurer dans la section de la dette viagère, et proposait de les reporter aux dotations, après celle du prince-président[1]. Le budget de la guerre paraissait trop considérable; la commission avait manifesté le désir du renvoi de 30,000 hommes dans leurs foyers, mais elle avait renoncé à cet amendement devant la promesse, faite par le gouvernement, de satisfaire au vœu de la Chambre immédiatement après l'établissement d'une « puissante réserve qu'il espérait être à même d'organiser peut-être dans un avenir assez prochain. » Les conclusions du rapport étaient des plus conciliantes. « Il ne serait peut-être pas

« ment des impôts comme dans le règlement des dépenses auxquelles ces impôts « devront pourvoir... Que cette institution soit sérieuse et respectée, quelles que « puissent être les vicissitudes du temps, et le pays, ainsi que le gouvernement, « conservera la plus précieuse garantie, et un élément de force et de confiance qu'il « chercherait vainement ailleurs. »

[1] « Il est de principe, disait M. de Chasseloup-Laubat, qu'on n'inscrive à la dette « viagère que : 1° les crédits nécessaires pour le payement de véritables dettes que « l'État a contractées à titre viager, ainsi que l'intitulé de la section l'indique; 2° les « allocations accordées pour ce qu'on appelle en langage de budget des *services* « *éteints*, c'est-à-dire la rémunération des anciens services.

« Si la cause de ces dotations se trouve, comme la cause des nominations elle-« même des sénateurs, dans les services qu'ils ont pu rendre au pays, il n'en est « pas moins vrai que les dotations n'ont été créées que pour ajouter à la splendeur « de la dignité dont sont revêtus les membres du Sénat. »

« bon d'apporter dans l'examen des crédits que le pouvoir demande
« une sévérité qui, sans cesser d'être juste, pourrait pourtant avoir
« le double inconvénient ou de paraître dictée par une sorte de dé-
« fiance, ou de ne pas être appuyée sur une expérience suffisante.
« Dans de telles circonstances, exposer avec franchise la situation,
« avertir avec calme, laisser au gouvernement la liberté, la responsa-
« bilité de ses nouvelles organisations, enfin ne vouloir faire que les
« économies sur lesquelles on ne peut avoir de doute, c'est, en défi-
« nitive, satisfaire au présent et réserver l'avenir. »

M. de Chasseloup-Laubat terminait ses observations par cette remarque, pleine de justesse et de dignité :

« Avant tout, ce qu'il faut, quand on s'adresse à un pays comme
« la France, c'est de lui dire au grand jour toute la vérité sur ses
« propres affaires. Dieu merci, elle est assez forte et puissante pour
« l'entendre. Il n'y a que la faiblesse qui ait besoin de l'obscurité et
« du silence. »

M. Gouin, rapporteur du budget des recettes, adressait au gouvernement les mêmes conseils que son collègue; il signalait en outre, comme devant avoir une conséquence fâcheuse pour l'équilibre budgétaire, l'innovation apportée dans le mode d'évaluation des impôts. Jusqu'alors les calculs du budget des recettes étaient rigoureusement déterminés par les chiffres acquis pendant l'année même qui précédait la présentation du budget à la Chambre. De cette sorte, les prévisions étaient toujours atteintes, le plus souvent même elles étaient dépassées; les excédants de recettes permettaient de faire face aux éventualités qui, sans cette réserve, auraient imposé de nouvelles charges au trésor public. Cette méthode remplissait parfaitement le but que les conseillers d'État chargés d'exposer les motifs des dispositions additionnelles au budget de 1853 marquaient au gouvernement. « Il faut, disaient-ils, qu'il assoie l'ordre financier sur une base
« qui ne laisse aucune prise aux accidents qui se manifestent dans
« la vie ordinaire des nations les mieux ordonnées. Ce serait agir
« avec imprudence de se confier aveuglément aux événements,
« lors même qu'ils se présentent sous l'aspect le plus rassurant,
« et de ne pas se rappeler qu'une mauvaise récolte ou une crise
« commerciale ont quelquefois dérangé des calculs qu'on avait lieu
« de croire parfaitement établis. » Cependant, à partir de 1852, il semble qu'on n'ait plus admis que l'hypothèse d'éventualités favorables, et l'évaluation des impôts a toujours été faite en escomptant largement les probabilités d'augmentation. En 1855, M. Lequin demanda vainement que l'on revînt à l'ancien système, qui préservait mieux les ministres contre leur entraînement naturel à la dépense. M. Baroche répondit que ce n'était là qu'une question théorique, que

la base d'évaluation adoptée depuis 1852 était la meilleure, parce qu'elle ne donnait pas au budget l'apparence d'un déficit qui ne devrait pas se réaliser [1].

L'innovation critiquée par M. Gouin a exercé une fâcheuse influence sur le règlement des budgets ultérieurs. Tous, en effet, ont eu le facile mérite d'être présentés en équilibre, mais presque tous se sont soldés par des découverts considérables, et ceux mêmes qui paraissent avoir été réglés avec un excédant de recettes ne doivent ce résultat qu'à des moyens extraordinaires, à des créations ou à des augmentations d'impôts, à des emprunts, à l'ajournement de certains payements et à l'absorption des ressources de l'amortissement [2].

Les deux rapports de MM. de Chasseloup et Gouin furent suivis d'une discussion animée [3], à la suite de laquelle fut adopté le budget de 1853, le dernier qui ait été voté sous le régime de la spécialité.

[1] « N'est-il pas logique de chercher à prévoir à quelle somme s'élèveront les re- « cettes destinées à balancer ces dépenses?... Si, en établissant ces prévisions, l'on « diminue les recettes en portant à leur chiffre exact les dépenses, cela ne changera « rien, il est vrai, aux faits qui plus tard se produiront, tant en dépenses qu'en re- « cettes, mais cela sera fâcheux en ce que cela donnera au budget l'apparence « d'un déficit qui ne devra pas se réaliser. » (Discours de M. Baroche, *Moniteur*, 13 avril 1855.)

[2] M. Lequien insistait encore, dans la discussion du budget de 1861, sur les dangers du mode admis depuis 1852 pour l'évaluation des impôts. « Le budget, disait l'orateur, est présenté dans des conditions telles, que la moindre erreur d'évaluation « doit produire nécessairement un découvert; or, selon l'honorable membre, il y a « dans le projet de budget de 1861 de nombreuses erreurs de cette nature. Il ne « parlera pas d'une somme de 19 millions et demi, pour bonification, à titre d'es- « compte, que les contributions indirectes pourront produire en 1861; ce n'est là « qu'une simple espérance qui pourrait ne pas se réaliser; d'ailleurs, le produit de « ces bonifications est indispensable pour couvrir les dépenses extra-budgétaires qui « se produisent chaque année. Renoncer à faire figurer cet escompte dans les recettes « du budget, c'est se tenir dans les voies d'une sage prudence. » (*Moniteur* du 21 mars 1860.)—Les chiffres des découverts de l'exercice 1861, personne ne le conteste aujourd'hui, dépassent ceux des exercices les moins favorisés.

[3] Vivement attaquée, la commission riposta avec non moins de vigueur, comme le montre l'analyse officielle des paroles de son rapporteur, M. de Chasseloup-Laubat. « M. le rapporteur, y est-il dit, ajoute que les membres de la commission du « budget n'oublient pas le serment qu'ils ont prêté; mais ils laissent à d'autres « les démonstrations de zèle, n'ayant point à effacer ou à faire oublier leurs noms « au bas de protestations lancées dans les jours difficiles. »

II

L'établissement de l'Empire amena dans l'ordre constitutionnel de nouveaux changements qui furent consacrés par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852. MM. Baroche, Rouher et Delangle, signataires de l'exposé des motifs du projet de sénatus-consulte, en déterminaient ainsi le caractère général : « Malgré l'importance de la « transformation gouvernementale qui vient de s'opérer, les modifi- « cations que Sa Majesté nous a chargés de vous proposer ne sont ni « très-graves, ni très-nombreuses, et sont pour la plupart inspirées « par l'expérience faite depuis quelques mois. » Cette appréciation était évidemment insuffisante; le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 a une tout autre portée, il a notamment transformé la nature et les conditions du contrôle législatif sur les finances.

Nous laisserons de côté les charges nouvelles ajoutées au budget par l'affectation de plein droit d'une dotation annuelle aux sénateurs[1] et d'un traitement aux députés, pour nous borner à analyser rapidement les trois dispositions relatives aux traités de commerce, aux travaux publics et au budget lui-même.

Depuis 1826, les traités de commerce portant modification des tarifs douaniers étaient soumis à la ratification de la représentation nationale. « Une faculté aussi exorbitante, disait l'exposé des mo- « tifs, est incompatible avec la dignité de l'Empire; elle déplace le « droit sans profit pour la nation... L'Empereur, éclairé par les con- « férences diplomatiques, peut toujours apprécier les intérêts géné- « raux politiques des deux pays mieux que le Corps législatif, placé « nécessairement à un point de vue exclusif et devant lequel ne sont « pas représentés les intérêts de l'autre nation contractante. » Le gouvernement prétendait qu'en vertu de la constitution de 1852 il ne devait compte qu'à l'opinion publique des conventions diplomatiques de toute espèce; l'avis contraire avait été soutenu avec assez d'auto-

[1] « Cette mesure, qui crée à tous les membres d'un même corps une situation d'égalité, permet au chef de l'État d'appeler à la plus haute dignité, sans examen préalable de sa situation de fortune, le citoyen illustre par l'éclat du talent, la noblesse du caractère, la grandeur des services rendus. » (Exposé des motifs.)

rité dans le sein du Corps législatif. Or le sénatus-consulte, en donnant gain de cause au gouvernement, ne faisait, d'après la remarque de M. Troplong, que suivre les règles d'interprétation tracées au Digeste[1], et se conformait à l'esprit de la constitution. « La puis-« sance publique, ajoutait-il, s'est dépouillée à son profit de tout con-« trôle sur ces questions; elle lui a donné un mandat exprès, positif, « sans réserve, qu'il ne faut pas chercher à annuler par des sous-« entendus incompatibles avec son caractère même. » Le savant rapporteur, abordant ensuite un ordre d'objections que l'exposé des motifs n'avait même pas indiqué, ne voyait aucun danger dans la suppression de tout contrôle. « Le gouvernement de l'Empereur sait, au « reste, dans sa haute sagesse, que ces questions sont hérissées de « difficultés, qu'on y marche à côté de piéges adroits et de théories « d'autant plus funestes qu'elles sont plus séduisantes. On peut se « confier à sa prudence pour éviter les surprises, les précipitations, « les innovations hasardées. » M. Troplong recommandait l'adoption d'une institution analogue au Conseil supérieur du commerce et des colonies, et s'efforçait de rassurer les intérêts que pouvaient inquiéter les traités de commerce, en leur promettant la vigilante protection du Sénat[2].

Le sénatus-consulte décidait ensuite que les grands travaux d'utilité publique devaient être autorisés ou concédés par l'Empereur seul, en vertu d'un simple décret rendu en conseil d'État. Il abrogeait ainsi les dispositions des lois de 1832, 1833 et 1841, qui impliquaient nécessairement le concours direct de la représentation nationale à des actes si importants. Ces dispositions étaient rejetées comme contraires aux prérogatives de la couronne[3], dangereuses à ce titre

[1] L. 17, *De legibus*.

[2] « Du reste, cette matière de la protection générale à accorder à l'agriculture, « aux manufactures et au commerce, par une organisation plus complète, est assez « grave pour que le Sénat en puisse faire l'objet d'un de ces projets de grand inté-« rêt national que la constitution lui permet de soumettre à la couronne. »

M. Troplong développait en outre des considérations qui devraient être constamment présentes à l'esprit des négociateurs de traités de commerce. « Les traités « de commerce touchent à tout ce qu'il y a de plus délicat dans les intérêts de « notre navigation, de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture. « En cherchant à faire le bien on peut se laisser entraîner à des mesures fatales; et « il y a tel traité de commerce assez dangereux pour porter la plus grande pertur-« bation dans tous nos intérêts, pour ruiner la production agricole, pour anéantir « nos fabriques, et bouleverser le système entier de notre économie politique. Par « un traité de commerce irréfléchi, rien ne serait plus facile que de compromettre « la richesse intérieure du pays, aussi profondément qu'un traité de paix, portant « imposition de subsides ou cession de territoire, porterait atteinte à l'honneur « national. »

[3] « Il faut que le gouvernement rentre dans ses prérogatives et ne soit plus gou-

pour l'ordre [1] et inconciliables avec « la rapidité et la simplicité d'action aussi indispensable pour un grand pays que pour un grand pouvoir [2]. » L'administration seule était en mesure de décider avec promptitude et impartialité.

Il n'y avait pas à craindre que les finances du pays fussent imprudemment engagées : les commissaires du gouvernement pensaient même avoir donné toutes les garanties nécessaires à la fortune publique, puisque « les décrets qui ordonnent ces travaux sont rendus « dans les formes et avec les solennités de règlement d'administra- « tion publique, et les crédits extraordinaires ouverts pour l'exécu- « tion sont soumis à la sanction du Corps législatif dans la plus pro- « chaine session. » Le Sénat ne partagea pas entièrement cette confiance ; il proposa même un amendement qui fut agréé et au terme duquel les crédits devaient être accordés par une loi avant la mise à exécution du décret. « Il serait en effet dangereux, disait M. Troplong, « que les travaux fussent commencés avant le vote législatif; les finan- « ces de l'État pourraient être compromises par des entreprises pré- « cipitées ; le vote législatif qui viendrait ensuite manquerait d'une « suffisante indépendance en présence des faits accomplis; il n'y a pas « d'inconvénient dans la plupart des cas à attendre la réunion du « corps politique qui décide les questions d'impôt. Il est bon et prudent « de lui réserver entière sa prérogative à cet égard [3]. » Le rapporteur indiquait avec raison la mesure que devait observer dans ses actes l'administration débarrassée de tout contrôle importun. « Les créa- « tions de chemins de fer, disait-il, quand elles ne sont pas éche- « lonnées avec mesure, encombrent la place de valeurs aléatoires ; « elles surexcitent la passion du jeu et font dégénérer les combinai- « sons du crédit en aliment pour l'agiotage. Le gouvernement ne veut « pas être souillé, même de loin, par ces choses mauvaises. S'il en- « tend se manifester à la France par l'autorité que lui donnent son « origine et sa jeunesse, c'est pour accroître honnêtement, noblement, « la somme des richesses nationales, et non pour en déshonorer les « sources par la corruption. »

« verné... Il doit donc reprendre le droit de décider des directions et des tracés : « droit détaché de la couronne par un autre système politique, d'origine récente « dans notre pays, mais qui doit y faire retour quand la France revient à un système « plus ancien, plus vrai et plus logique. » (Rapport de M. Troplong.)

[1] « Les dérangements apportés dans l'équilibre du pouvoir ont toujours pour cortége de sérieux désordres dans la marche des affaires... Le gouvernement, tiraillé, inquiété, menacé, ne pouvait rallier sa majorité et conserver le fond de ses plus excellents projets, qu'en livrant aux appétits de localités la pâture des embranchements et des déviations. » (*Ibid.*)

[2] Exposé des motifs.

[3] Rapport de M. Troplong.

Les changements si graves que nous venons de signaler se complétaient par ceux qui étaient apportés au vote du budget. Le régime de la spécialité était complétement abandonné. M. Troplong démontrait dans son rapport tous les inconvénients d'un système de méfiance et de despect qui mettait en tutelle le tuteur des intérêts généraux, séquestrait les ministres dans chacun des chapitres de leur département, encadrait le gouvernement dans les casiers très-circonscrits de la spécialité, transformait le budget des dépenses en une citadelle choisie pour harceler les ministres, permettait à la représentation nationale de rogner les frais de chauffage d'un bureau ou les appointements de quelques pauvres employés, amoindrissait la prérogative de la couronne, faisait descendre le pouvoir de sa haute sphère, le réduisait au rôle d'un simple commis à gages et liait les mains du prince par d'indignes étreintes. « L'expérience, ajoutait-il, « a montré le néant de ces précautions malveillantes, et la France ne « veut pas qu'on garrotte par les gênes d'une suspicion mesquine un « pouvoir posé par elle sur la puissante assise d'une confiance sans « précédents. » Quelle que fût la valeur de ces griefs, ils n'étaient pas les seuls qui fussent invoqués contre le régime de la spécialité; ce système, d'après l'exposé des motifs, avait encore pour résultats : « un re- « lâchement dans la hiérarchie administrative, la nécessité d'exagérer « les évaluations des services pour ne pas être pris au dépourvu, un « entraînement naturel à faire la dépense une fois votée; par suite, « l'impossibilité pour un ministre de combiner un plan sérieux d'éco- « nomie, dans cette comptabilité compassée et méticuleuse qui ne « lui laisse aucune liberté d'action ; en résumé, une augmentation « quelquefois fictive, trop souvent réelle, de la dépense ; par suite, « des annulations de crédits et des demandes de crédits supplémen- « taires, des difficultés et des lenteurs dans le contrôle de la cour des « comptes. »

Il fallait donc à la fois « opérer en faveur de la couronne une resti- « tution en entier contre un partage qui porte atteinte à ses droits ac- « tuels, » et concilier la liberté du vote pour la Chambre avec la liberté de l'emploi des sommes votées pour l'administration. Le rapport donnait en ces termes la formule de cette conciliation : « Cet emploi doit se mouvoir avec liberté, dans les zones flexibles d'un cercle déterminé. » On avait pu croire d'abord, par une obscurité de rédaction, que le budget serait présenté au Corps législatif en bloc, par ministère et sans justification. Il n'en était rien; le Corps législatif recevait le budget divisé par chapitre et article; il pouvait même présenter des amendements sur chaque subdivision; mais le budget était voté par ministère. Plus tard, l'Empereur répartissait, en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat, les crédits ouverts à chaque ministère entre

les différents chapitres de leur budget. Ce décret de répartition lui-même n'enchaînait pas la liberté d'action du gouvernement, qui, pendant le cours de l'exercice, pouvait, en vertu d'un décret de virement, reporter les excédants des crédits d'un chapitre sur l'autre.

D'après l'exposé des motifs et le rapport, ce système n'était pas nouveau, il avait puissamment aidé le gouvernement de la Restauration à développer le crédit de la France et à perfectionner la comptabilité publique. Ce rapprochement n'était pas exact. En effet, l'ordonnance royale qui répartissait les crédits votés entre les divers services était définitive, et si, avant l'ordonnance de 1822, certains virements s'opéraient, ce n'était qu'en clôture d'exercice, après que les faits de recette et de dépense étaient consommés, et lorsqu'il ne s'agissait plus que de pourvoir à l'insuffisance de certains chapitres par les excédants des autres. D'ailleurs, ces règles, que l'on présentait comme inhérentes au régime financier de la Restauration, n'étaient que transitoires, et n'avaient été en vigueur qu'à une époque où la comptabilité législative, récemment créée, n'avait pas encore reçu le complément de son organisation. En outre, le pouvoir législatif était alors partagé avec la couronne par des Chambres jalouses de leurs prérogatives, investies du droit d'initiative, siégeant pendant plus de la moitié de l'année, et devant lesquelles les ministres responsables devaient être constamment prêts à répondre de leurs actions. Il n'y avait donc aucune similitude entre le régime financier de cette époque et la situation que venait de créer le sénatus-consulte de 1852.

Aucune réglementation spéciale ne fixait les limites dans lesquelles le droit de virement devait s'exercer, et ne prévenait les conflits de prétentions rivales. En outre, aucune disposition précise ne formulait l'abandon des crédits supplémentaires et extraordinaires, qui, dans la pensée de tous, était cependant la conséquence et la condition du droit de virement, puisque M. Bineau, ministre des finances, déclarait que le système nouveau serait une sorte d'abonnement, et qu'un abonnement ne pouvait se concilier avec le maintien de la faculté d'ouvrir des crédits extra-budgétaires. Il y a d'autant plus lieu de s'étonner de ces omissions, que les inconvénients d'une autorité mal définie étaient alors parfaitement compris.

« Le gouvernement, disait M. Troplong, ne veut rien d'obscur dans « les droits de la couronne ; un droit disputé lui semble, avec raison, « moins acceptable qu'une limite ou une gêne. Les limites sont sou- « vent des garanties ; les droits incertains ne sont que des causes de « perturbation. »

Ces changements fondamentaux paraissaient aux commissaires du gouvernement n'altérer en aucune façon le contrôle du Corps législatif, qui, ainsi que le remarquait M. Troplong, était appelé à juger

l'ensemble et les détails de la gestion lors de l'examen de la loi des comptes, cette loi « si grave et peut-être trop négligée.» En formulant cette dernière critique, l'honorable rapporteur, si sévère pour le passé, oubliait que la loi des comptes ne soulevait forcément qu'une discussion d'ensemble, et que cette discussion, loin d'être stérile, avait précisément déterminé un grand nombre des améliorations de notre organisation financière.

Un autre sénatus-consulte du 12 décembre avait transformé la dotation de 12 millions allouée quelques mois auparavant au président de la République en une liste civile de 25 millions, et accordé une dotation annuelle de 1,500,000 francs aux membres de la famille impériale [1].

[1] Le chiffre de la liste civile de Louis-Philippe était de 12 millions. La liste civile de Charles X s'élevait à 25 millions, mais avait des charges considérables à défrayer, et notamment la maison militaire et les théâtres royaux. Le sénatus-consulte du 12 décembre attribuait aussi à la couronne, à titre de dotation, les immeubles et meubles précédemment affectés à cet usage, à la condition par la liste civile de pourvoir à l'entretien et aux réparations de toute nature des immeubles. Un sénatus-consulte du 20 juin 1860 a décidé que les grands travaux de reconstruction qu'il serait nécessaire d'exécuter par suite de force majeure, d'accidents fortuits ou d'un état reconnu de vétusté dans les bâtiments de la dotation immobilière de la couronne, n'étaient pas compris dans les travaux d'entretien et de réparation mis à la charge de la liste civile, et par conséquent retombaient à celle de l'État. Les travaux importants qui ont été commencés aux Tuileries l'année dernière rentrent évidemment dans cette catégorie. Ces travaux, d'après les devis, doivent coûter 8 millions; ceux de la reconstruction de la manufacture de Sèvres demanderont 2,500,000 fr. Le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 réunissait au domaine de l'État, avec leurs charges, les biens particuliers que l'Empereur possédait au moment de son avénement. Comme conséquence de cette dévolution des biens de l'Empereur au domaine de l'État, un crédit extraordinaire de 1,241,200 fr. a été ouvert par décret en date du 14 décembre 1853, pour la portion payable en 1853, du prix d'acquisition des immeubles ainsi réunis. Plus d'une fois la presse étrangère a prétendu qu'il était question d'augmenter la liste civile; mais c'était là un bruit dont le simple bon sens suffisait à faire justice, et que le *Moniteur* a formellement démenti en ces termes : « La malveillance a cherché à répandre le bruit que le gouvernement voulait demander un supplément d'allocation pour la liste civile. Ce bruit n'a aucun fondement. » (*Moniteur* du 25 mai 1853.) La dotation des membres de la famille impériale élevée à 2,200,000 fr. en 1859, et a été ramenée à 1,500,000 francs depuis la mort du prince Jérôme. En outre, une somme de 800,000 francs a été allouée au prince Napoléon pour ses frais de mariage.

III

La session de 1853 fut marquée par l'adoption de deux lois qui intéressaient le Trésor, l'une relative à la Caisse des retraites ou rentes viagères pour la vieillesse, l'autre sur les pensions civiles.

Aux termes de la loi du 18 juin 1850, qui avait institué la Caisse des retraites sous la garantie de l'État et confié sa gestion à la Caisse des dépôts et consignations, toutes les sommes versées devaient être immédiatement employées en achats de rente. La rente viagère de chaque déposant était fixée d'après des tarifs qui tenaient compte des chances de mortalité, de l'intérêt composé à 5 pour 100 du capital versé, et du remboursement du capital après décès, s'il avait été stipulé. Tous les six mois, les rentes viagères liquidées pendant le semestre devaient être inscrites au grand-livre, en même temps que « la quotité de rentes sur l'État nécessaire pour produire, au cours « moyen du trimestre, le capital équivalent à la valeur, d'après le ta- « rif, des rentes viagères à inscrire, » devait être transférée à la caisse d'amortissement[1]. Cette institution réussit rapidement, mais son succès même pouvait devenir onéreux à l'État. Le taux de l'intérêt notamment était trop élevé, et il fut abaissé par la loi du 28 mai 1853, à 4 1/2 pour 100, la commission n'ayant pu faire prévaloir auprès du conseil d'État une réduction plus forte. Elle fut plus heureuse pour l'amendement qui, en maintenant la disposition de la loi de 1850, relative à l'emploi immédiat des sommes versées, empêchait ainsi ces sommes de grossir la dette flottante.

[1] Le maximum de chaque rente viagère a été successivement fixé à 600 fr. en 1850, à 750 en 1856, et à 1,000 fr. par la loi du 12 juin 1861. Le gouvernement avait proposé le chiffre de 1,200 fr., qui a été rejeté par la commission comme dénaturant complétement la nature d'une institution, destinée exclusivement aux ouvriers. Le taux de 4 1/2 pour 100 a été maintenu par cette dernière loi. On a fait valoir que, par suite de la dépréciation constante de nos fonds publics, l'État n'avait pas supporté les pertes que redoutait pour lui la commission de 1853, et que, lorsque les « causes accidentelles et heureusement transitoires » qui affectent le crédit public se modifieraient, il serait temps d'abaisser le taux de l'intérêt composé. (Voir le rapport de M. le vicomte Anatole Lemercier.) Les rentes inscrites au profit des déposants jusqu'au 1er janvier 1861 s'élevaient à 3,245,891 fr., mais avaient été réduites par les extinctions à 2,755,323 fr. A la même époque, le montant des rentes perpétuelles de la caisse d'amortissement annulées en conséquence desdites

Les pensions des fonctionnaires de l'ordre civil étaient réglées dans les conditions les plus diverses pour chaque administration. Certaines pensions étaient inscrites au Trésor, d'autres étaient à la charge des différentes caisses de retraite, alimentées par les retenues opérées sur les traitements des participants et par les subventions de l'État. Divers projets avaient été présentés pour substituer à cette multiplicité de règlements une législation unique. La loi du 9 juin 1853 a atteint ce résultat; elle a ramené la liquidation des pensions à des bases uniformes, généralisé l'application d'un seul et même système à tous les fonctionnaires, supprimé les anciennes caisses, transféré leur actif et leur passif au Trésor public, et porté toutes les pensions au grand-livre.

Nous n'étendrons pas à cette dernière mesure l'approbation que nous croyons devoir donner aux autres dispositions générales de la loi du 9 juin 1853. La commission, pénétrée du danger que faisait courir au Trésor une combinaison qui le rendait débiteur direct des pensions, s'efforça vainement de fixer une limite infranchissable aux engagements de l'État, et proposa la création d'une caisse spéciale placée sous la direction du ministre des finances. Ses amendements furent tous rejetés, et son rapporteur, M. Gouin, fut réduit à exprimer de stériles regrets. Les organes du gouvernement, se montrant très-rassurés sur les conséquences de ce nouveau principe, estimaient que la loi sur les pensions ne nécessiterait pas un excédant de dépense de plus de 2,663,800 fr., et que le chiffre des sacrifices imposés à l'État, qui atteignait alors 15,536,900 fr., ne dépasserait pas, dans les éventualités les moins favorables, 18,200,700 fr. Nous pouvons aujourd'hui nous prononcer en connaissance de cause sur le mérite respectif des prévisions du conseil d'État et de la commission. Le chiffre des pensions civiles a atteint 23,554,510 fr. 95 c. au 1er janvier 1861, soit plus de 5 millions par an au delà des calculs du conseil d'État [1].

inscriptions était de 1,368,132 fr. Voici maintenant dans ces chiffres généraux la part de l'année 1860: des rentes viagères avaient été inscrites pour 270,174 fr., elles avaient été compensées jusqu'à concurrence de 91,603 fr. par les extinctions; enfin 124,243 fr. de rentes perpétuelles 4 1/2 pour 100 avaient été annulées.

[1] Une loi du 17 juillet 1856 donne à l'Empereur le droit d'accorder aux ministres et autres grands fonctionnaires de l'Empire, à leurs veuves et à leurs enfants, aux veuves et enfants des maréchaux, une pension dont le maximum ne peut excéder 20,000 fr. Cette pension a le caractère d'une récompense extraordinaire. Le montant de ces pensions ne peut dépasser 500,000 fr., et fait chaque année un article spécial de loi des finances. La loi du 17 juillet 1856 fut vivement attaquée par M. Legrand, rapporteur de la commission, qui lui reprochait de méconnaître la prérogative de la Chambre, d'ouvrir le porte aux sollicitatious les plus indiscrètes, et de ne pas déterminer clairement les personnes qui pourraient bénéficier de ses disposi-

La session de 1853 se termina par le vote du budget de l'année 1854. Contrairement à l'usage établi depuis de longues années, un seul et même rapport pour les recettes et les dépenses fut présenté, au nom de la commission, par M. Schneider. Ce rapport, très-favorable d'ailleurs au gouvernement, ne souleva aucune des discussions qui avaient eu lieu l'année précédente. M. Schneider se préoccupait cependant de l'impulsion donnée aux grandes affaires et aux travaux publics. Il déclarait que les ressources de la France avaient une limite [1], conseillait de ne plus se lancer avec précipitation vers de nouvelles entreprises, invoquait les résultats acquis comme « une raison pour agir désormais avec circonspection. C'est grâce à cette prudente réserve, ajoutait-il, que nous serons assurés de voir la prospérité publique suivre paisiblement son cours. »

Le budget de 1853 avait été évalué en recettes à 1,450 millions, et en dépenses à 1,485 millions. Au commencement de l'exercice, tout faisait prévoir que ce découvert provisoire de 35 millions serait comblé

tions. Indépendamment de cette mesure, des lois ont accordé des récompenses nationales pour des services éclatants. C'est ainsi qu'une dotation de 100,000 francs, transmissible *de mâle en mâle, par ordre de primogéniture*, a été accordée au maréchal Pélissier, duc de *Malakoff*, « pour ses services éminents comme commandant en chef de l'armée d'Orient, pendant la glorieuse et mémorable campagne de Crimée. »

A la suite de l'expédition de Chine, M. le général Cousin-Montauban, commandant en chef de l'armée française, forte d'environ 8,000 hommes, a été créé successivement sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur et comte de *Palikao*. Un projet de loi qui attache à ce titre, sous les mêmes conditions de transmissibilité stipulées pour le duc de Malakoff, une dotation annuelle de 50,000 fr. est en ce moment soumis au Corps législatif. Sous la royauté constitutionnelle, il n'y eut qu'un seul exemple d'une récompense nationale de cette importance. Après le congrès d'Aix-la-Chapelle, une loi accorda une rente perpétuelle à M. le duc de Richelieu, pour reconnaître les services signalés qu'il avait rendus au pays dans les négociations qui venaient de déterminer la retraite des armées alliées. M. le duc de Richelieu était sans fortune, il transféra néanmoins immédiatement aux hospices de Bordeaux l'inscription de rente créée en sa faveur.

[1] « Nous sommes loin de prétendre que ces ressources, quelque considérables « qu'elles soient, n'aient pas une limite; s'il est vrai de dire que lorsqu'elles sont « employées dans de grandes entreprises, loin d'y rester enfouies elles reviennent sur « le marché par les mille voies qui concourent à l'exécution des travaux, et par « les produits mêmes des entreprises, il n'en faut pas moins reconnaître que ce re- « tour à la circulation n'est pas instantané, qu'il exige un certain temps pendant « lequel elles sont momentanément immobilisées, et que durant cet intervalle on ne « peut suppléer à leur absence qu'au moyen de transformations et de déplacements « de capitaux qui, s'opérant sur une trop grande masse, seraient de nature à en- « traîner une perturbation funeste à quelques intérêts, peut-être même une crise « générale.

« N'est-il pas à craindre que la hausse si rapide de toutes les valeurs, l'abon- « dance de capitaux, les facilités de crédit, l'exemple des fortunes subites, n'exci- « tent outre mesure les imaginations, et n'occasionnent des entraînements et des « excès regrettables ? »

par les augmentations de recettes, en admettant même que les résultats déjà acquis pendant l'exercice 1852 ne fussent pas notablement dépassés. Tel devait être le résultat de la première application du système d'abonnement inauguré par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852. M. Bineau, dans son rapport du 5 février 1853 à l'Empereur, exprimait ainsi cette pensée : « Avec de tels accroissements « de recettes on peut, sans excès de confiance, espérer pour 1853 « l'équilibre du budget... La faculté de virement d'un chapitre à « l'autre, disait-il encore, supprimera la presque totalité des annula- « tions de crédit ; il faut que, par contre, elle supprime de même la « presque totalité des crédits supplémentaires. » M. Lequien, en présentant, dans le cours de la session, le rapport sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de l'exercice 1852, parlait de « l'espoir fondé que ce projet était le dernier de cette nature dont le Corps législatif serait saisi. » M. Schneider avait aussi les mêmes impressions. « Nous ne pouvons savoir au juste, écrivait-il, comment « se soldera l'exercice 1853, mais M. le ministre des finances a exprimé « l'espérance que les recettes balanceraient les dépenses. » La discussion de ce même budget donnait à M. Baroche l'occasion de fortifier de l'autorité de sa parole les idées généralement admises. « M. le « président du conseil d'État, lisons-nous dans le compte rendu offi- « ciel, ajoute qu'il est devant le Corps législatif le *témoin* du gouver- « nement, et il déclare que le gouvernement, qui est le premier à « sentir le besoin d'un budget en équilibre, est fermement décidé à se « maintenir dans les limites des crédits demandés à l'Assemblée, à « moins de circonstances vraiment extraordinaires. »

Les recettes de l'exercice 1853 ont atteint le chiffre de 1,524 millions, dépassant ainsi de 34 millions les résultats acquis pendant l'exercice 1852, de 74 millions les prévisions admises par le budget, et même de 39 millions les dépenses présumées.

Cependant des crédits supplémentaires furent ouverts comme si le régime d'abonnement n'eût pas existé. Le chiffre de ces crédits, qui s'élevait à 74 millions, fut, il est vrai, réduit à 59 par diverses annulations; mais non-seulement il absorba le produit des augmentations que nous venons de signaler, il porta de plus en règlement de compte, à 1,547 millions la dépense totale de l'exercice 1853, qui s'est soldé par un découvert définitif de 23 millions. Or, de tous les exercices postérieurs à 1852, celui de 1853 s'est certainement écoulé au milieu des circonstances les plus normales et les plus favorables au maintien de l'ordre financier.

Pour l'année 1854, les dépenses étaient évaluées à 1,516 millions, et les recettes à 1,520. Le budget était donc présenté avec un excédant de recettes de près de 4,000,000. MM. Schneider et Billault se

félicitaient de ce résultat, qu'ils considéraient comme le rétablissement de l'équilibre. « Ce précieux équilibre, disait ce dernier à « l'Empereur, dans un rapport sur la session de 1853, depuis longues « années si vivement et vainement désiré, qu'il semblait presque désor- « mais impossible, c'est bien à vous, Sire, que la France le doit[1]. » Le minime excédant de recettes qui provoquait ces élans d'enthousiasme n'avait rien de sérieux; il n'était obtenu qu'à l'aide de la suspension de l'amortissement, dont les revenus annuels dépassaient alors 81 millions, et des ressources extraordinaires provenant des compagnies de chemins de fer, qui, au lieu de recevoir des subventions du Trésor, lui en fournissaient temporairement. En outre, aucune réserve n'avait été faite pour les éventualités qui se produiraient en cours d'exercice. L'équilibre n'existait donc pas plus en prévision dans le budget de 1854 qu'il n'a existé dans ceux des exercices suivants, qui ont été présentés dans les mêmes conditions. C'est ce que faisait remarquer M. Devinck en 1858[2]. M. Baroche, président du conseil d'État, crut alors devoir contredire cette doctrine[3], que les commissions de la Chambre ont toujours professée depuis, et que résume en ces termes le rapport du budget de 1862 : « Il est de principe que, pour « obtenir un véritable équilibre budgétaire, il faut que les res- « sources destinées à couvrir les dépenses aient le même caractère de « permanence que celles-ci, qu'elles soient même assez largement « calculées pour subvenir aux éventualités qui n'ont pu être prévues « et qui se révèlent en cours d'exercice[4]. »

La guerre d'Orient, qui a éclaté pendant le cours de l'année 1854, a singulièrement déconcerté les calculs de l'année précédente; elle ne peut toutefois être considérée comme l'unique cause de l'ajournement du retour à l'équilibre, ni même de l'élévation des dépenses au delà des limites fixées par les lois de finances. Nous sommes naturellement réduit à de simples conjectures sur les modifications que les budgets de la guerre et de la marine auraient pu recevoir si la paix n'avait pas été troublée. Néanmoins il nous paraît vraisemblable que des crédits supplémentaires et extraordinaires auraient promptement absorbé la réduction de 10 millions consentie en 1853 sur le premier de ces ministères, et dépassé notablement les chiffres précédemment acquis.

L'année 1854, en effet, a vu rendre de nombreux décrets qui ont

[1] *Moniteur* du 14 juin 1853.
[2] Rapport de M. Devinck sur le budget de 1859.
[3] « Deux expressions l'ont blessé dans le rapport du budget : ce sont *les mots de déficit, de défaut d'équilibre.* » (Discours de M. Baroche. *Moniteur* du 28 août 1858.)
[4] Rapport de M. Busson. *Moniteur* du 31 mai 1861.

posé les bases d'importantes créations militaires. Tel a été surtout le décret qui a institué la garde impériale, destinée à former un corps de réserve et à attacher, par des avantages de tout genre, le soldat à la profession des armes. La garde impériale, qui n'avait d'abord été composée que d'une division mixte, a été maintenue après la guerre avec des développements considérables et prévus d'ailleurs dès l'origine par le gouvernement [1]. Or, il convient de le rappeler ici, cette institution a été signalée par la commission du budget de 1859 comme l'une des deux causes principales de l'augmentation des dépenses [2].

Si des services mêmes pour lesquels la guerre contre la Russie a été une cause immédiate de dépenses extraordinaires, nous passons aux services civils, il nous est encore plus difficile d'admettre que, sans cette guerre, des crédits extraordinaires ne leur eussent pas été alloués conformément aux précédents de 1852 et 1853. La guerre, en effet, loin d'accroître leurs dépenses, aurait dû les restreindre notablement. « Peut-être aussi, disait M. le baron de Richemont, en parlant des « événements extérieurs, deviendront-ils, par l'enchaînement des « circonstances, l'occasion de certaines économies désirables en elles- « mêmes, mais dont le besoin ne se fait pas sentir dans les jours de « prospérité [3]. » Si donc, malgré la guerre, les services civils ont reçu des crédits supplémentaires, il est vraisemblable qu'ils n'auraient pas été traités pendant la paix avec moins de faveur : 127 millions ont été affectés aux services civils à titre de supplément, et n'ont été compensés que jusqu'à concurrence de 8 millions par les annulations de crédit [4].

[1] L'effectif de la garde impériale fut porté d'une division mixte à trois divisions, deux d'infanterie, une de cavalerie, et d'un régiment d'artillerie à deux, par le décret du 20 décembre 1855, rendu après la prise de Sébastopol, au moment même où les chances de paix devenaient chaque jour plus grandes. « Réduite à ses proportions « actuelles, disait le maréchal Vaillant, dans le rapport qui expliquait le décret, celles « d'une simple division mixte, la garde impériale serait évidemment insuffisante pour « le rôle important qu'elle peut être appelée à remplir. En décrétant, le 1er mai 1854, « cette première formation, Votre Majesté *ne l'avait considérée que comme provisoire;* « je crois le moment opportun pour constituer ce corps d'élite sur des bases plus larges, « en y introduisant les excellents éléments que peut aujourd'hui fournir notre ar- « mée d'Orient..... Lorsque le moment sera venu, j'aurai l'honneur de proposer « à Votre Majesté les dispositions nécessaires pour atténuer autant que possible la « dépense qui résultera de ces formations nouvelles. » Un décret du 24 mars 1854 a organisé pour la garde de la personne du souverain le corps dit des *Cent-gardes*, aux dépenses duquel le ministre de la maison de l'Empereur doit pourvoir avec le ministre de la guerre, dont la part contributive a été fixée, par un décret du 18 mai 1854, à 300,000 fr. par an.

[2] Rapport de M. Devinck.

[3] Rapport sur le budget de 1855.

[4] L'ouverture de ces crédits extra-budgétaires ne saurait s'expliquer par les besoins

La plus grande incertitude a longtemps régné sur l'issue définitive de l'exercice 1854. M. Magne, qui a succédé en 1855 à M. Bineau comme ministre des finances, pensait qu'il se solderait dans les mêmes conditions que ceux qui l'avaient précédé. « En comparant entre elles, « disait-il, les augmentations de recettes et de dépenses et les annula- « tions probables de crédit, on peut admettre qu'il se balancera par un « déficit d'environ 60 millions. Mais le fait qui est surtout digne de « remarque, c'est qu'en sus des ressources spéciales qui leur étaient « particulièrement affectées, les travaux extraordinaires ont absorbé la « somme énorme de 66 millions. Sans cet emprunt, prélevé sur les « ressources ordinaires, ce budget, comme le précédent, se terminerait « donc par un excédant de recettes de plusieurs millions, malgré les « charges tout à fait considérables dont il a été grevé[1]. » Un an plus tard, M. Magne s'exprimait encore en ces termes sur le même sujet : « Le budget de 1854 est en voie de règlement ; sa situation pro- « visoire, publiée l'année précédente, présentait un excédant de « dépenses de 100 millions ; ce déficit est réduit à 73 millions au « compte définitif. » Le ministre se déclarait satisfait de ce chiffre, qu'il comparait aux années antérieures où le découvert était en moyenne de 80 millions[2]. Ces calculs ont été complétement transformés par le règlement législatif des comptes de 1854, qui a porté à plus de 186 millions le chiffre des découverts de cet exercice.

Ce détail des résultats principaux des exercices 1853 et 1854 nous permettra de ne pas insister aussi longuement sur ceux des exercices suivants, qui, dans des proportions diverses, présentent les mêmes caractères généraux. Le budget est toujours voté avec un excédant de recettes obtenu par la suspension de l'amortissement, l'application des ressources temporaires à des dépenses permanentes, l'ajournement de certaines dépenses, et l'évaluation insuffisante de certaines autres. L'accroissement considérable des revenus indirects semble promettre que l'excédant des recettes restera au moins intact

exceptionnels résultant de la cherté des subsistances. Quelques millions suffisaient amplement pour y donner satisfaction. « Le gouvernement, lisons-nous dans le « discours d'ouverture de la session, s'est efforcé d'ouvrir, dès le commencement de « l'année, des crédits qui, dépassant de quelques millions seulement les ressources « du budget, amèneront, avec le concours des communes et des Compagnies, une « masse de travaux évalués à plus de 400 millions, sans compter 2 millions affec- « tés par le ministre de l'intérieur aux établissements de bienfaisance. » M. Bineau, dans son rapport sur l'emprunt de 250 millions, évaluait le chiffre de ces crédits à environ 10 millions. Mais ils furent considérablement grossis par d'autres crédits dont l'urgence ne fut pas également appréciée. Nous n'en citerons, pour exemple, que les 8 millions alloués par décret pour l'exécution du testament de Napoléon Ier.

[1] Rapport à l'Empereur, *Moniteur* du 13 février 1855.

[2] Rapport à l'Empereur.

lors du règlement des comptes. Cependant il n'en est rien ; les dépenses progressent plus rapidement encore que les recettes; et si, à partir de 1854 jusqu'en 1859 inclusivement, les exercices se soldent sans découvert, ce n'est qu'à l'aide du reliquat des emprunts contractés à l'occasion de la guerre d'Orient[1]. Cette similitude de résultats obtenus dans des circonstances si diverses mérite d'être remarquée; elle est à nos yeux la conséquence nécessaire du système financier dont nous nous efforçons de faire apprécier le véritable caractère, en continuant de résumer les faits principaux qui se rattachent à la gestion de la fortune publique.

Dès la rupture avec la Russie, le gouvernement demanda à l'emprunt des ressources extraordinaires. Renonçant au mode jusqu'alors usité de l'adjudication avec publicité et concurrence, il se fit donner, par le Corps législatif, le pouvoir de déterminer les conditions et le taux de l'emprunt, et recourut au système d'une souscription publique ouverte dans toutes les caisses de l'État au prix préalablement fixé par le ministre des finances. Cette opération était facilitée par l'extrême division des titres de la rente qui avait été le résultat de la consolidation des livrets des caisses d'épargne décrétée en 1848[2].

M. Bineau résumait en ces termes le caractère de cette sorte d'emprunt : « Rien de pareil n'a été tenté jusqu'ici. Ce n'est pas, comme à d'autres époques, un *sacrifice* que l'État demande aux souscripteurs, c'est un *avantage* qu'il leur propose. » Toutes les conditions de la souscription justifiaient cette appréciation. Le prix était beaucoup plus bas que celui des emprunts contractés avant 1848. Les payements étaient échelonnés sur un espace de quinze mois. Malgré ces délais, l'intégralité du capital souscrit portait immédiatement intérêt au profit des souscripteurs, qu'un escompte élevé engageait en même temps à se libérer. Si la combinaison appelait les capitaux de placement, elle offrait non moins d'attrait à la spéculation, qui, avec un capital relativement peu considérable, se faisait attribuer de forts titres de rentes, dont elle espérait se défaire promptement avec une grosse prime. L'opération eut un succès réel. Un premier emprunt de 250 millions en rentes 4 1/2 pour 100, ou 3 pour 100, au choix des preneurs, fut placé au prix de 89 fr. 50 et de 63 fr. 54. Le mon-

[1] « Chacun des exercices, depuis 1854, se serait soldé par des découverts sans le « secours d'emprunts contractés à l'occasion de la guerre. » (Rapport de M. Devinck sur le budget de 1859.)

[2] En 1847, il n'y avait pas plus de 207,000 inscriptions de rentes, dont les trois quarts étaient de Paris. En 1854, le nombre des inscriptions dépassait 664,000, dont plus de moitié dans les départements, et sur ce nombre il y en avait 94,000 dont la rente ne dépassait pas 20 fr. Au 1er janvier 1861, le chiffre des inscriptions était de 988,465, sur lesquels 630,221 en rente 4 1/2 pour 100.

tant des souscriptions s'éleva à 468 millions. Un second emprunt de 500 millions, au taux de 89 fr. et 63 54, fut émis du 3 au 14 janvier 1855. Le montant des souscriptions fut de 2,175,000,000 de francs, sur lesquelles les inscriptions de 500 francs et au-dessous furent seules admises avec une réduction proportionnelle. Enfin, la même année, une dernière somme de 750 millions fut demandée à l'emprunt, ainsi qu'un supplément de 30 millions pour faciliter la liquidation des souscriptions et couvrir les frais d'escompte résultant des anticipations de payements. La souscription eut lieu au prix de 89 fr. 46 et de 63 fr. 27. Le nombre des souscripteurs s'éleva à 316,864, représentant une demande de 3,652,590,975. Les souscriptions de 50 francs de rentes et au-dessous, équivalant à 231,920,155, c'est-à-dire environ le tiers de l'emprunt, furent seules exemptées de la réduction proportionnelle, qui ne donna aux souscriptions plus élevées que 15 fr. 98 pour 100 de leurs offres. Ces trois emprunts ont produit 1,530 millions, qui ont été appliqués, tant aux dépenses extraordinaires motivées par la guerre de Crimée qu'aux dépenses ordinaires. Les trois emprunts de 1854 et de 1855 ont eu l'excellent effet de donner la mesure de la richesse de la France au moment même où elle était engagée dans une guerre lointaine et dispendieuse. Nous voudrions affirmer que leur succès n'a pas contribué à entretenir, dans les régions officielles, des illusions fâcheuses. « La France, dit à propos du dernier emprunt M. de la Guéronnière, donnait quatre fois « plus qu'il ne lui était demandé, et l'Europe, figurant pour 600 « millions dans la somme recueillie, venait aussi nous apporter son « tribut de sympathie et d'alliance effective et sincère. Les étrangers « tenaient à honneur, comme les Français eux-mêmes, d'inscrire leur « nom sur le grand-livre de la dette publique[1]. » Les souscripteurs n'avaient pas de si hautes visées, ils se proposaient avant tout de faire une opération fructueuse en prenant la rente à des cours très-bas, et ils n'ont pas été déçus dans leur attente.

Au moment même où la Chambre votait l'emprunt de 750 millions, elle adopta sans discussion et à l'unanimité la loi qui sanctionnait le traité par lequel la France et l'Angleterre garantissaient par moitié un emprunt de 125 millions contracté par la Turquie. Ce traité souleva dans le parlement britannique au contraire de telles répugnances, qu'une crise ministérielle fut sur le point d'éclater. L'Angleterre était cependant aussi désireuse que la France du succès de la guerre de Crimée : elle montra même l'année suivante qu'elle se croyait moins intéressée au prompt rétablissement de la paix ; mais les représentants du peuple anglais pensaient avec raison que les sacrifices de la guerre

[1] *Souvenirs et notes sur M. Bineau*, Didot, 1858.

ont des limites qu'il ne convient pas à un gouvernement économe et prudent de franchir.

Les emprunts appelaient comme conséquence forcée l'aggravation des impôts. Une loi votée pendant la seconde session de 1855 eut pour objet de procurer au budget 70 millions de ressources nouvelles; elle y pourvut d'abord par l'élévation du droit de consommation sur l'alcool [1], et par la perception du dixième sur le prix des places des voyageurs en chemins de fer et sur le prix des transports de marchandises à grande vitesse. Mais la majeure partie de ces ressources, environ 52 millions, devait provenir d'un nouveau décime de guerre ajouté à celui qui depuis l'an VII augmentait le principal des contributions indirectes. Le second décime rencontra de vives répugnances dans le sein de la commission, surtout en ce qui concernait les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, qui étaient déjà très-onéreux pour la propriété foncière [2]. La commission n'en put trouver l'équivalent, elle refusa surtout de le chercher, soit dans le rétablissement de l'impôt du sel sur ses anciennes bases, soit même dans la simple addition d'un décime au droit établi en 1848 sur cette matière première [3]. Le gouvernement avait déclaré que le second décime serait purement temporaire, et M. de Morny, dans son rapport sur l'emprunt de 750 millions, le félicitait « d'avoir donné à ces ressources un « caractère exceptionnel, qui en motiverait la suppression lorsque la « paix serait rétablie.» La commission, moins rassurée toutefois sur la portée des déclarations de ce genre, s'efforça de leur donner une sanction par un amendement qui limitait au 1er janvier 1858 la perception du nouvel impôt. Nous avons à peine besoin de dire qu'à l'exception des droits d'enregistrement, toutes les autres contributions indirectes ont continué d'acquitter le double décime, après comme avant le 1er janvier 1858. Une autre loi établit une taxe municipale sur les chiens. Enfin la loi du budget de 1856 autorisait l'aliénation des forêts de l'État jusqu'à concurrence de 15 millions, et augmentait les

[1] Le droit de consommation sur l'alcool fut élevé de 34 fr. à 50 par hectolitre.

[2] « N'est-ce pas un fait certain, désormais placé au-dessus de toute discussion, « qu'en France la propriété foncière paye déjà tout ce qu'elle peut supporter; que, « contribuant aux charges indirectes pour la part la plus forte, elle a encore seule, « jusqu'à présent, l'ancien privilége de supporter l'onéreux impôt du revenu? » (Rapport de M. du Miral.)

[3] « Nous avons dû surtout nous demander si, en présence de la cherté actuelle de « tous les objets alimentaires, que l'élévation du salaire ne compense peut-être pas « sur tous les points du territoire dans une égale et suffisante proportion, il y aurait opportunité à aggraver, même dans la mesure la plus minime, la situation « de ces classes les plus nombreuses, auxquelles notre sympathie n'est pas moins « acquise que celle du gouvernement de l'Empereur, et nous avons été unanime- « ment d'un avis contraire. » (Rapport de M. du Miral.)

produits de l'enregistrement en abrogeant la disposition de la loi du 18 juillet 1850, qui avait réduit de moitié les droits d'obligation et de quittance.

IV

Pendant les sessions de 1854, 1855 et 1856, les commissions chargées de l'examen des lois de finances se préoccupèrent sérieusement des crédits supplémentaires et extraordinaires, qui, décrétés sans le concours de la législature, déconcertaient les prévisions des budgets, et faisaient disparaître l'unique avantage du régime d'abonnement, l'invariabilité du chiffre de la dépense. Elles recoururent à diverses combinaisons qu'il n'est pas inutile d'indiquer ici, malgré leur insuccès constant. Elles espérèrent d'abord détruire le prétexte même des crédits extra-budgétaires en accueillant favorablement les demandes d'augmentations qui chaque année se produisaient au budget des dépenses. « Le gouvernement, disait M. de Richemont en 1854, a voulu « mettre le plus possible les crédits demandés en rapport avec la réalité « des besoins. Il n'a donc pas hésité à porter le chiffre que motivaient « d'une manière presque permanente des demandes de crédits sup- « plémentaires à la somme que l'expérience a démontrée néces- « saire... Nous avons précédemment insisté pour que les crédits « supplémentaires disparaissent presque complétement du budget. « Afin d'être conséquents avec nous-mêmes, il a fallu ne pas « apporter dans l'examen des crédits demandés un esprit d'éco- « nomie exagéré ; c'eût été rendre inévitable le mal même auquel « nous voulions mettre un terme[1].» L'exercice 1855, si richement doté à l'avance, a cependant exigé, pour les services civils seuls, 174 millions de crédits extra-budgétaires, qui n'ont été compensés que jusqu'à concurrence de 934,000 francs par des annulations de crédits[2].

La commission du budget de 1856, prévoyant l'hypothèse de la paix, avait voulu marquer le caractère éminemment transitoire du développement donné à l'effectif, en proposant un amendement qui réduisait les crédits [du départemeet de la guerre. Le conseil d'Etat

[1] Rapport sur le budget de 1855.

[2] Rapport de M. Lequien sur la loi des comptes de 1855. Un crédit extraordinaire notamment a été ouvert au théâtre de l'Opéra pendant cet exercice.

rejeta cet amendement pour ne pas fournir l'occasion de décréter un crédit extra-budgétaire. « En agissant ainsi, il a cru même se conformer au vœu incessamment exprimé par le Corps législatif et tendant à la réduction des crédits extra-budgétaires[1]. » La commission se montra vivement touchée de cette considération.

L'exposé des motifs du budget de 1857 contenait encore les promesses les plus formelles. « Le gouvernement, y était-il dit, espère « de plus en plus restreindre les crédits supplémentaires et les ré- « server pour des cas rares, c'est-à-dire pour les besoins réellement « urgents et imprévus. » Le budget était présenté dans des conditions qui semblaient garantir l'observation de ces engagements. « L'expérience a fait ressortir, sur de certains points, remarquait « M. Alfred Leroux, rapporteur, des insuffisances que leur perma- « nence a démontrées certaines. Comme le budget doit être, avant « tout, une œuvre de vérité, elles seront désormais portées à leur « chiffre réel. Tous les services sont largement dotés, et d'après « les indications mêmes de ceux qui sont appelés à les diriger. En ne « proposant pas de réductions sur les dépenses prévues, en laissant « ainsi aux virements la marche la plus étendue, nous avons voulu « donner plus d'autorité à nos paroles, plus de force à notre demande « de la suppression presque totale des crédits supplémentaires. » La loi des comptes de 1857, comme celles qui l'avaient précédée, démontra l'inutilité de pareilles précautions. La dépense, qui avait été évaluée à 1,698 millions, atteignit le chiffre de 1,892 millions, dépassant ainsi les prévisions de près de 200 millions.

La Chambre chercha aussi à se prévaloir des garanties résultant de la législation même qui régissait l'ouverture des crédits extra-budgétaires. Mais elle était loin de s'accorder avec le gouvernement sur l'étendue de ces garanties. La distinction si nettement tracée, avant le sénatus-consulte du 24 décembre 1852, entre les crédits extraordinaires et supplémentaires s'était peu à peu altérée, la nomenclature des services votés avait disparu de la loi annuelle des finances, et les organes de l'administration prétendaient que des crédits supplémentaires pouvaient être ouverts à tous les chapitres du budget sous la seule condition, facile à justifier d'ailleurs, de l'insuffisance des allocations primitives. Cette interprétation, il faut le reconnaître, faisait ressortir l'imprévoyance du sénatus-consulte, mais elle était rigoureusement exacte.

Une autre difficulté se présentait encore. Après le sénatus-consulte de 1852, la loi des crédits supplémentaires de cet exercice fut votée par la Chambre, mais cette loi fut considérée comme la dernière de

[1] Rapport de M. de Richemont sur le budget de 1856.

ce genre et par M. Lequien, rapporteur de la commission, et par le gouvernement. L'appréciation de M. Lequien, toutefois, se fondait uniquement sur la supposition qu'il n'y aurait plus de crédits supplémentaires ; celle du gouvernement, au contraire, reposait sur l'abrogation implicite des dispositions des lois du 24 avril 1833 et du 6 juillet 1852, qu'il déclarait incompatibles avec l'exercice du droit de virement. En 1854, malgré les nombreux crédits extra-budgétaires ouverts par décrets l'année précédente, la Chambre, à son grand étonnement, ne fut appelée à voter que la partie la plus insignifiante des anciennes lois sur les crédits supplémentaires et extraordinaires, celle qui était relative aux dépenses des exercices clos et périmés. M. Lequien soutint dans son rapport que la loi aurait dû comprendre tous les crédits extra-budgétaires décrétés dans l'intervalle des deux sessions. Les députés les plus compétents en cette matière défendirent l'opinion du rapporteur comme la seule conciliable avec l'ordre financier, le respect de la légalité et un contrôle législatif sérieux; ils invoquèrent, à l'appui de leur argumentation, le témoignage de la plupart des décrets impériaux, qui stipulaient formellement que la régularisation des crédits supplémentaires ou extraordinaires qu'ils ouvraient serait soumise à la sanction du Corps législatif dans sa prochaine session [1].

Les orateurs du conseil d'État répondirent que le gouvernement s'était maintenu dans la plus stricte légalité en n'appelant pas la Chambre à voter sur les crédits supplémentaires ou extraordinaires, qui, depuis l'établissement de l'Empire, avaient changé de nature comme les pouvoirs de la Chambre elle-même. La Chambre ne votait plus que le chiffre de la dépense sans en déterminer l'emploi [2]. Tant

[1] « Dans le nouveau système, la loi des comptes de 1853 contiendra en quelque « sorte deux budgets, l'un, de 1,487 millions, voté par la Chambre, l'autre, de 75 mil « lions de crédits additionnels que le gouvernement aura ouverts par des décrets... « L'orateur dit qu'à tort ou à raison il y a dans le pays certains frémissements inté- « rieurs au sujet de la facilité avec laquelle on suppose que le gouvernement se livre « à des dépenses, utiles sans doute, mais qu'il serait plus prudent d'ajourner. Assu- « rément ces inquiétudes sont exagérées, mais elles existent, et dans cette situation « il ne serait pas prudent d'amoindrir le rôle politique du Corps législatif; ce serait, « selon l'orateur, un tort pour le présent et peut-être un danger pour l'avenir. » (Discours de M. Louvet, séance du 1er juin 1854.)

« Si, après le budget voté, on pouvait, par un décret, augmenter le chiffre total, « ajouter, par exemple, au budget 80 ou 100 millions, il semble à l'orateur qu'au- « tant il vaudrait dire que le budget n'a pas besoin du vote de la Chambre. Il ajoute « que les membres du Corps législatif étant assez justes, il ne veut pas dire assez « faciles, pour accorder tout ce que le gouvernement déclare lui être nécessaire, on « peut avoir confiance en eux et leur laisser un droit d'appréciation, qui ne peut « qu'être profitable au gouvernement lui-même. » (Discours de M. Gouin, même séance.)

[2] « Il n'y a pas lieu de s'étonner que les esprits les plus éclairés ne saisissent

que le gouvernement était en mesure d'exercer le droit de virement, on ne pouvait savoir si le crédit resterait extra-budgétaire. Il fallait donc attendre l'époque de la présentation de la loi des comptes pour exercer le contrôle législatif, qui ne pouvait d'ailleurs aboutir qu'à de simples conseils. Or le gouvernement préférait recevoir, lors du règlement des comptes, ces conseils, qui n'auraient de valeur qu'autant qu'ils porteraient sur l'ensemble même de la gestion [1]. Aucun inconvénient sérieux ne pouvait, au reste, résulter de l'éloignement de l'époque à laquelle la sanction législative interviendrait. « On a « objecté, disait M. Baroche, qu'alors cette sanction serait récla- « mée dans deux ou trois ans, quand tout serait consommé. M. le « commissaire du gouvernement répond que ce qui a pu se faire dans « d'autres temps ne saurait se renouveler aujourd'hui. L'honorable « M. Louvet a en quelque sorte présagé le bouleversement de toutes « les règles financières et supposé que d'énormes augmentations de « dépenses pourraient être faites sans que la Chambre le sût et pût « l'empêcher. L'orateur déclare qu'il lui est difficile de se placer dans « une telle hypothèse; il parle au nom d'un gouvernement dont la « moralité, l'honnêteté, la loyauté, lui sont démontrées; c'est une « raison pour lui de ne pas trop s'effrayer des énormités dont on « pourrait le supposer capable. » D'ailleurs, le contrôle législatif ne pouvait opposer une digue insurmontable à la dépense. « Si l'on at- « tribue au gouvernement, faisait encore remarquer le même orateur, « l'intention de s'affranchir du contrôle législatif le plus longtemps pos- « sible, il n'aurait pour cela qu'à reculer un peu la convocation de la « Chambre et à se ménager une latitude de dix à douze mois. Mais, la con- « vocation fût-elle même pour le mois de mars, on pourrait, dans la « même hypothèse, ouvrir d'ici à cette époque des crédits supplémen- « taires considérables et faire les dépenses immédiatement. La sanc- « tion législative serait demandée à la Chambre dès le commencement « de la session. Est-ce qu'en présence des faits accomplis les crédits « pourraient manquer pour la plupart d'être accordés ? »

pas, au premier aperçu, toutes les conséquences qui en doivent découler, qu'ils ne puissent pas mesurer du premier coup d'œil le nombre, l'étendue et la portée de toutes les modifications que doit amener la force des choses. » (Discours de M. de Parieu, séance du 1er juin 1854.)

[1] « Le Corps législatif sera ainsi mis mieux en mesure d'apprécier l'ensemble de la « gestion d'un département ministériel, et il pourra dans ces conditions donner au « gouvernement des conseils plus utiles qu'il ne pourrait le faire s'il envisageait « seulement un besoin particulier, un fait isolé..... Un gouvernement investi du « droit de virement de la manière la plus complète, et dans toutes les parties du « budget, préfère présenter à la Chambre l'ensemble de son administration plutôt « que des chapitres isolés dont l'examen ne conduirait à aucune appréciation géné- « rale et définitive. » (Discours de M. de Parieu, même séance.)

Quant aux dispositions de certains décrets qui semblaient infirmer cette argumentation, elles s'étaient glissées, sous la force des anciennes habitudes, mais elles n'avaient pu changer un principe constitutionnel. Telle fut la discussion qui, suivant l'expression de M. Baroche, attrista la dernière séance de la session de 1854.

Le gouvernement crut donner satisfaction à la Chambre en insérant dans le budget de 1856 une disposition d'après laquelle les crédits, tant extraordinaires que supplémentaires, seraient soumis au Corps législatif dans la session qui suivrait la clôture de l'exercice, et avant la présentation de la loi des comptes. La commission avait d'abord demandé le retour pur et simple aux anciennes règles, mais le Conseil d'État, préoccupé de conserver au droit de virement toute sa latitude [1], s'y refusa, et proposa d'établir une distinction entre les crédits extraordinaires et les crédits supplémentaires. Les crédits extraordinaires devaient être présentés à la sanction parlementaire dans la session qui suivait leur ouverture; les crédits supplémentaires, au contraire, ne seraient portés à la Chambre qu'après la clôture de l'exercice. Cette transaction, d'abord agréée par la commission, fut ensuite acceptée par la Chambre malgré les vives attaques des députés qui, l'année précédente, avaient soulevé la question de la régularisation des décrets ouvrant des crédits extra-budgétaires. Sans revenir sur les arguments que nous avons déjà analysés, nous indiquerons seulement le point de vue assez nouveau auquel se plaçait M. Baroche, pour signaler l'immense danger que ferait courir au Trésor le rétablissement des anciens usages pour la régularisation des crédits supplémentaires.

« Il est inexact, disait-il, de prétendre que la demande de la sanc-
« tion législative, dans l'hypothèse qui a été posée, ne serait pas
« préjudiciable. On croit que cette nécessité de sanction aurait pour
« effet de contraindre les ministres à réaliser toutes les économies
« désirables. L'orateur est convaincu que le résultat auquel on arri-
« verait serait tout contraire. Un crédit supplémentaire a été accordé
« par décret; l'exercice n'est pas terminé. Le ministre a, par le vi-
« rement, un moyen d'éteindre le crédit ouvert, s'il parvient à réa-
« liser une économie correspondante au chiffre de ce crédit. Il cher-
« chera évidemment à faire cette économie, et c'est là le très-bon
« effet des virements. Si, au contraire, il faut que, dès le mois de
« février ou de mars, le ministre vienne demander après ce crédit
« supplémentaire la sanction législative, il n'aura plus, après la

[1] « Le gouvernement doit maintenir la plénitude de sa prérogative. » (Discours de M. Baroche, *Moniteur* du 14 avril 1855.)

« sanction obtenue, qu'à dépenser le crédit régularisé. Rien ne l'ex-
« citera à faire des économies[1]. »

M. Vuitry, conseiller d'État, compléta la démonstration en établissant avec une grande netteté qu'aux yeux du gouvernement le contrôle législatif n'avait pas précisément le genre d'efficacité que les députés lui attribuaient, que son influence était surtout morale, et qu'il était par conséquent entièrement impuissant à arrêter le payement des dépenses décrétées par le pouvoir exécutif dans l'intervalle des sessions, et en dehors des prévisions du budget[2].

Le compromis établi par la loi de 1853 ne pouvait remédier aux inconvénients qui avaient été constatés; aussi, trois ans plus tard, M. Lequien, dans son rapport sur la loi des comptes de 1855, était-il encore l'organe des mêmes griefs. « Les crédits extra-budgétaires, « disait-il, sont la cause la plus dissolvante de l'ordre dans les finan-« ces. Nos lois prescrivent bien qu'aucun crédit de cette nature ne « soit ouvert sans l'indication des voies et moyens qui doivent y pour-« voir; mais, à l'aide de cette formule banale, qui n'exige pas le « moindre examen réel de la situation budgétaire : *Il sera pourvu à « la dépense aux moyens des ressources affectées à l'exercice*, cette « prescription a cessé d'avoir une portée quelconque. » M. Lequien indiquait quelques lignes plus loin le seul remède efficace. « Des « entraves législatives avaient été mises pour empêcher l'abus de ce « droit, notre nouveau régime financier les a fait tomber en partie. « En présence du développement considérable que les *dépenses extra-« budgétaires ont pris depuis ce moment*, elles sont regrettables. »

Ainsi les crédits supplémentaires et extraordinaires, loin de disparaître ou même de se restreindre comme on était en droit de s'y attendre sous un système d'abonnement, se reproduisaient avec une fréquence et dans des proportions jusqu'alors inusitées. Le droit de virement n'avait donc plus de raison d'être, puisque, suivant une remarque spirituelle, il ne tenait pas les promesses qui avaient été faites pour lui à son baptême[3]. Cependant les ministres usaient de ce

[1] Voir le même discours.

[2] « M. le commissaire du gouvernement dit qu'à la vérité, dans le cas où les crédits « supplémentaires seraient portés au Corps législatif au commencement de 1856, il « pourra se faire que toutes les dépenses ne fussent pas encore payées, car, « pour les payements, l'exercice se prolonge jusqu'au 1er août. Mais ce refus de « sanction prononcé par le Corps législatif aurait-il pour effet d'empêcher le paye-« ment de dépenses consommées? L'organe du gouvernement ne le pense pas, et il « rappelle que l'opinion des hommes compétents est unanime sur ce point; tous « pensent donc que le refus de la sanction législative n'empêche pas le payement de « la dépense; il en résulte seulement que le chiffre de la somme payée doit figu-« rer aux découverts pour lesquels des ressources spéciales n'ont pas été accordées. « *Il y a donc là un intérêt moral plutôt qu'un intérêt financier*. »

[3] Discours de M. Ravinel, *Moniteur* du 6 juin 1860.

droit, et les orateurs du gouvernement le défendaient chaleureusement contre les critiques dont il était l'objet dans le sein du Corps législatif; mais, chose étrange, le conseil d'État, dont ces orateurs étaient membres, se montrait hostile au droit de virement, qui n'était pas vu plus favorablement par l'administration des finances. M. Fould, en relevant ce fait, ajoute que les divers adversaires de ce droit réunissaient leurs efforts pour en restreindre l'exercice; ces efforts demeurèrent infructueux. Leur succès cependant eût été celui des véritables principes de l'ordre financier : nous n'en voulons pour preuve que les fâcheuses dérogations apportés à ces principes par les virements qui se produisirent sur les crédits du budget de 1855.

Après la clôture de l'exercice, et contrairement à la règle qui frappe de caducité les crédits qui n'ont pas été consommés pendant sa durée, plusieurs décrets avaient autorisé des virements dans les ministères de l'intérieur, des finances, de la guerre et de la marine. Ensuite les virements s'étaient effectués entre des budgets complétement différents, certains fonds alloués au culte avaient été transportés à l'instruction publique, d'autres avaient passé du service des travaux ordinaires à celui des travaux extraordinaires. Enfin, l'exercice du droit de virement avait même favorisé l'ouverture des crédits supplémentaires, pour la suppression desquels il avait été spécialement institué. Un amendement de la commission du budget, adopté par le conseil d'État, avait retranché au ministère des finances une somme de 1 million, allouée à l'administration centrale. Cette sorte de contrat passé entre les fondés de pouvoir de l'administration et la Chambre ne fut pas respecté : un décret de virement reporta 1 million du chapitre des primes d'exportation à celui de l'administration centrale. Ce virement avait eu non-seulement le résultat fâcheux de revenir sur un engagement moral, il avait aussi privé d'une partie de ses ressources un chapitre qui, loin de présenter un excédant de recette, se serait au contraire réglé, en fin de compte, par un déficit de 20 millions, si l'on n'avait eu recours à l'expédient des crédits supplémentaires.

Des faits analogues se reproduisaient à chaque exercice et provoquaient les mêmes réclamations. Un décret du 10 novembre 1856 fit droit à une partie de ces griefs en limitant l'usage du droit de virement à la deuxième année de l'exercice, et par conséquent à l'époque où les chapitres qui ont des excédants disponibles sont connus. Toutes les difficultés ne furent pourtant pas levées, la Chambre, la Cour des comptes et le ministre des finances affirmèrent que les excédants d'un chapitre ne pouvaient plus être appliqués par décret de virement qu'à des dépenses préalablement autorisées. Cette

interprétation fut contestée par les ministres ordonnateurs. En outre, l'administration prétendait toujours avoir le droit d'opérer les virements même après la clôture de l'exercice; aussi le principe des virements continua-t-il d'être critiqué par la Chambre, qui, si nous en croyons M. le marquis d'Andelarre, pensait que « ce mécanisme, réduit aux termes où il existe depuis le décret du 10 novembre 1856, n'a pour lui aucun avantage en rapport avec les objections qu'il a toujours soulevées[1]. »

HENRY MOREAU.

La fin à la prochaine livraison.

[1] Rapport sur la loi des comptes de 1858, *Moniteur* du 17 juillet 1861.

LA GRÈCE

ET SON GOUVERNEMENT EN 1862

I

D'inquiétants symptômes ont attiré dernièrement l'attention publique sur le Royaume de Grèce. Des combinaisons ministérielles ébauchées, puis avortées, des émeutes dans la capitale, une conspiration militaire, une tentative de régicide, ont eu lieu successivement, et à ces nouvelles le monde occidental s'est demandé quelle était donc la situation d'un pays que l'on avait presque oublié, et quelles causes avaient pu amener une telle situation.

Le royaume que gouverne Othon Ier est-il, ainsi qu'on pourrait à bon droit le conclure de ces symptômes, menacé d'un bouleversement politique comme on n'en a que trop vu dans les États de la vieille Europe? C'est là une question fort grave et qui mérite l'examen attentif des hommes politiques. Elle est grave, non pas en raison de la grandeur et de l'importance matérielle de l'État où des faits révolutionnaires menacent de se produire, car la Grèce est le plus petit et le plus faible des royaumes chrétiens, mais en raison des conséquences qu'une révolution dans l'État Hellénique peut avoir pour l'avenir de tout l'Orient et en raison de l'importance morale de cet État exigu.

Les efforts d'une diplomatie sans entrailles semblent désormais impuissants à galvaniser le malade de Stamboul. Encore quelque temps, et la question d'Orient, l'éternelle question d'Orient, se posera

de nouveau, par la force des événements, devant les cabinets européens, non plus possible à éloigner, comme on l'a fait tant de fois, par des altermoiements et des demi-mesures, mais réclamant une solution prompte et décisive.

De solution, il n'y en a qu'une seule. L'idée du partage est un vieux système, impraticable et sans valeur, car il ne pourrait conduire qu'à une effroyable guerre dont le résultat serait la destruction de l'équilibre européen; inique, car il perpétuerait l'esclavage de populations qui méritent d'être libres, et il ferait succéder sur elles l'oppression à l'oppression, la domination étrangère à la domination étrangère. Reste le vrai parti, celui qui a pour lui le droit, la justice, les principes de liberté, enfin, chose capitale, car la diplomatie a l'habitude de traiter tout le reste de chimères, la possibilité. C'est celui qui consiste à rendre le sol à ses légitimes possesseurs, dont les droits ont été violemment empêchés de s'exercer, mais sans être annulés ou prescrits par la conquête musulmane. Émanciper les populations chrétiennes du Levant, leur permettre de se constituer des gouvernements réguliers et les y aider, les régénérer par la pratique de la liberté, voilà le but que doit poursuivre dans la dissolution de la Turquie toute politique vraiment animée d'un esprit de civilisation et de progrès.

Dans cette œuvre de régénération, le premier rôle doit appartenir à la race hellénique. C'est la plus intelligente, la plus instruite, la plus civilisée, la plus apte à vivre dès à présent de la vie des sociétés modernes. Non pas que nous prétendions que la race grecque doive, lors de la chute du trône des Sultans, dominer sur tout l'Orient. L'idée que caressent quelques Hellènes de maintenir alors l'intégrité des domaines conquis par les fils d'Othman, au profit d'une couronne byzantine, est un rêve aussi irréalisable que le projet de maintenir indéfiniment les Turcs ou que le système du partage entre les Etats actuellement existants en Europe. Pour que l'émancipation soit juste, raisonnable et possible, il faut qu'elle s'applique également à tous les peuples chrétiens de l'Orient, car tous y ont les mêmes droits. Il faut que, si les Grecs sont Grecs, les Slaves soient Slaves, les Roumains soient Roumains et les Arabes soient Arabes. La part matérielle de la race hellénique est assez belle déjà dans l'hypothèse d'un affranchissement des différentes races sur leur propre sol, car la nature lui a fixé elle-même un splendide domaine, par la disposition géographique du terrain, par l'unité d'origine, de langage, d'esprit et de mœurs des habitants, depuis les rivages de Candie jusqu'aux défilés des Balkans.

Mais sa part morale est bien plus belle encore. Elle a reçu une mission dont elle doit se montrer capable et digne. C'est l'apostolat en

Orient de toutes les grandes choses qui font la vie de l'intelligence et de l'âme de l'homme, des sciences, des lois, de la civilisation et de la liberté. Les Grecs doivent être, pour leurs frères des autres races, non des souverains, mais des initiateurs, comme ils l'ont été pour les Roumains. Par leurs enseignements et par leurs exemples, ils doivent leur apprendre quelles sont les conditions et quels sont les devoirs de la vie indépendante des peuples civilisés.

Une partie des Grecs a même encore besoin de ces enseignements et de ces exemples; ce sont ceux qui gémissent dans la condition de rayas, sous le cimeterre ottoman. D'où peut leur venir l'initiation de la liberté, si ce n'est de ce petit coin de terre indépendante qui s'appelle le Royaume de Grèce? N'est-il pas indispensable aussi, pour éviter ou du moins pour tempérer dans les provinces grecques de la Turquie, le jour où elles cesseront d'être esclaves, les crises inséparables du premier établissement de l'indépendance, qu'il existe quelque part un noyau de gouvernement hellénique solidement établi, auquel ces provinces puissent s'adjoindre et dont elles reçoivent dès l'abord une administration régulière et des lois stables? Voilà pourquoi des bouleversements politiques, qui compromettraient le bon ordre en Grèce et qui y désorganiseraient le gouvernement, auraient les plus fâcheuses conséquences pour l'avenir de l'Orient chrétien. Ajoutons que, pour les cabinets européens, le Royaume Hellénique a été parmi les Grecs, comme la principauté de Servie parmi les Slaves méridionaux, une véritable expérience destinée à faire connaître l'aptitude des populations orientales à se gouverner par elles-mêmes. Nous montrerons que l'expérience a été tentée dans des conditions tellement défavorables, qu'il a fallu un véritable miracle pour qu'elle n'échouât pas. Mais les politiques de l'Europe la considèrent comme suffisante et décisive, et par conséquent il faut de toute nécessité qu'elle réussisse. Quelle occasion des discordes civiles en Grèce ne fourniraient-elles pas pour déclarer les Grecs incapables d'indépendance et de *self-government* à tous les publicistes que tentent l'or ou les décorations de la Turquie, à tous ceux qui veulent éterniser la domination des Osmanlis, et que les déconvenues successives du *hatti-schérif* de Gulhané et du *hatti-houmayoun* de 1856 n'ont pas encore désabusés de l'espoir de voir les Turcs entrer dans la voie des réformes!

Aussi les amis des Grecs, les amis de tous les chrétiens d'Orient, ont-ils raison de voir un sujet de tristesse et d'inquiétude dans la situation menaçante où paraît se trouver en ce moment la couronne de Grèce. Cette situation mérite, nous le répétons, la plus sérieuse attention des hommes politiques de l'Occident. Nous allons tenter d'en exposer les causes et de rechercher les moyens d'y porter remède.

II

Le pouvoir, dans le Royaume Hellénique, manque d'une stabilité suffisante. C'est là un fait incontestable. Mais, si les cabinets européens ont le droit de s'en inquiéter, ils devraient faire un retour sur leur propre conduite et reconnaître qu'ils en sont les premiers auteurs. En effet, l'Europe a rendu à la Grèce un immense service, qui ne sera jamais oublié, en lui tendant la main au moment où elle allait succomber, épuisée par sa lutte héroïque, et en consommant sa délivrance; mais elle le lui a fait payer avec usure par le mal profond qu'ont causé à ce pays, à peine renaissant, les intrigues contradictoires des gouvernements européens.

Dès les premiers jours de la révolution grecque, on avait vu se former ce que l'on a nommé les trois partis étrangers. Il était évident que la Grèce ne pourrait pas indéfiniment combattre avec ses seules forces contre les forces immensément supérieures de la Turquie, et qu'un jour viendrait où un appui extérieur serait la condition indispensable de son salut. En conséquence, tous ceux qui avaient vraiment à cœur l'œuvre entreprise de reconstituer la nation et qui possédaient quelque connaissance des affaires politiques cherchaient, chacun selon ses idées ou ses sympathies individuelles, à procurer au dehors à la Grèce l'intérêt et le concours d'une des grandes Puissances européennes.

L'existence des trois partis était donc un résultat presque nécessaire des circonstances que traversait alors la Grèce et des dangers auxquels elle était chaque jour exposée. Mais les partis russe, anglais et français auraient cessé avec la crise qui leur avait donné naissance, si les gouvernements occidentaux avaient compris que les devoirs de l'honneur et de l'humanité leur imposaient de ne pas déchirer par leurs intrigues le malheureux pays qu'ils se décidaient à sauver, de ne pas y armer les factions les unes contre les autres en faisant succéder les ravages des discordes civiles aux ravages de la guerre étrangère, au lieu de conseiller l'union entre tous les Grecs et de donner un concours sans arrière-pensée à l'œuvre de la régénération morale du pays, abaissé par quatre siècles d'esclavage. Loin de là, les Puissances de l'Europe, dès le début de la guerre de l'indépendance, semblèrent ne voir dans la Grèce qu'un nouveau champ de bataille pour leurs luttes d'influence.

Aussi des guerres civiles, où les intrigues étrangères avaient une part prépondérante, éclatèrent-elles en présence même de l'ennemi, et mirent-elles plusieurs fois la Grèce à deux doigts de sa perte. La Providence avait, au commencement de ce siècle, suscité dans la race hellénique un grand homme d'État, animé des sentiments patriotiques les plus passionnés. Il fut, à la fin de la lutte de l'indépendance, appelé au gouvernement de la Grèce. Mais cet homme d'État avait antérieurement pris une part prépondérante à la direction des affaires d'une des plus grandes Puissances de l'Europe. Tandis que la Russie lui était sympathique, que le gouvernement du Roi Charles X le soutenait moins chaudement, mais d'une manière loyale, l'Angleterre, uniquement soucieuse des intérêts de son influence directe, ne voyait en lui que l'ancien ministre de l'Empereur Alexandre, au lieu d'y voir l'homme dont le génie administratif et l'expérience politique pouvait seule organiser un État qui semblait n'avoir échappé au joug des Ottomans que pour tomber dans une inextricable anarchie. Tout ce que Capodistria faisait ou voulait faire de bien rencontra des obstacles de la part de la Grande-Bretagne. Poussées avec une prodigieuse activité, les intrigues anglaises soulevèrent contre le Président une opposition d'abord imprudente et bientôt criminelle, excitèrent des révoltes et déchaînèrent les passions haineuses qui mirent le poignard à la main du meurtrier de Capodistria.

L'assassinat politique commis à Nauplie fut le signal d'une anarchie plus effroyable que celle qui avait précédé l'élection du Président, et dans laquelle les influences européennes eurent encore une triste part. Il fallut, pour sauver alors la Grèce, toute l'énergie et la promptitude de résolution de Colettis, jointe à l'intervention conciliatrice et habile d'un généreux philhellène allemand, célèbre dans l'érudition et la philologie, M. Thiersch, qui, de son autorité privée, s'était assigné le rôle de pacification qui aurait dû être rempli par les représentants de l'Europe.

Pendant que ces choses se passaient en Grèce, la conférence de Londres avait fait définitivement entrer la constitution du Royaume Hellénique dans le droit public européen. Mais c'était en restreignant son territoire à des proportions qui empêchèrent l'acceptation de la couronne par le prince Léopold, devenu depuis Roi des Belges, dont la maturité et la sagesse politique eussent été si utiles à la monarchie grecque dans les débuts de son existence. Le choix de l'Europe tomba alors sur un enfant, et condamna la Grèce, pour l'inauguration de sa vie monarchique, aux hasards d'une régence.

L'enfant de dix-sept ans appelé à la couronne en 1832 s'est trouvé être un prince doué d'admirables vertus et de la plus grande loyauté, qui a su s'identifier aux instincts de sa nouvelle patrie et qui professe

pour elle un aussi ardent dévouement que s'il était né sur le sol hellénique. La fortune a fait, sous ce rapport, tourner les choses favorablement pour la Grèce; mais certainement, quand la conférence de Londres désigna le prince Othon de Bavière, on ne s'y était pas beaucoup occupé de ses qualités personnelles, que l'on n'avait pas encore eu l'occasion de connaître.

C'était une grave imprudence que d'envoyer un prince allemand gouverner un peuple méridional. Rien de plus opposé que le caractère germanique et le caractère grec : l'un flegmatique, lent et réfléchi, l'autre ardent, tout de passion et de premier mouvement. Il y avait vingt chances contre une que la sympathie ne pût jamais s'établir entre le pays et son nouveau souverain. C'était une beaucoup plus grande imprudence de mettre à la tête d'un Etat, qui avait par-dessus tout besoin d'une main ferme pour le guider dans la voie de la renaissance, un prince trop jeune pour pouvoir régner par lui-même. Enfin, puisque le choix qu'on avait fait obligeait de commencer par une régence, les Puissances signataires du traité de Londres témoignaient d'une condescendance bien regrettable, en laissant le Roi Louis de Bavière confier la régence à des Allemands qui n'avaient jamais habité le pays, au lieu de la remettre aux principaux hommes politiques de la Grèce, à qui elle aurait dû appartenir.

On a rarement vu plus mauvais gouvernement que ne le fut celui de la régence bavaroise, qui marqua dans la Grèce les débuts de la monarchie d'une tache indélébile. Ce fut une exploitation déhontée d'un malheureux pays que l'on épuisait au lieu de le relever de ses ruines. La régence compta d'abord dans son sein quelques hommes profondément respectables, comme Maurer et d'Abel. Mais, au bout de peu de temps, ces hommes se retirèrent, dégoûtés de la politique ; l'influence funeste du comte d'Armansberg et de Ruydhart demeura seule maîtresse du terrain et se maintint pendant les premières années de la majorité du Roi. Le triomphe du système de germanisation de la Grèce fut alors complet; l'administration était devenue presque entièrement allemande ; l'armée, en immense majorité, était composée de Bavarois, tandis que les officiers de la guerre de l'indépendance n'avaient pour la plupart ni pensions ni grades reconnus par l'État ; l'absolutisme était la règle du gouvernement ; l'emprunt de soixante millions, garanti par les Puissances protectrices, était dilapidé presque sans profit aucun pour la Grèce.

Cependant l'Europe, qui aurait pu et dû empêcher toutes ces choses, ne faisait rien. Elle laissait la régence agir comme elle voulait, et les Puissances se bornaient à nouer des intrigues pour faire prédominer tel ou tel membre de cette régence, qu'elles croyaient leur être favorable.

Vint enfin le moment où le Roi prit réellement en main les rênes du pouvoir, où il rompit avec les traditions d'Armansberg et de Ruydhart, voulut constituer un gouvernement national et guérir les plaies de la régence. Par malheur, ce moment se trouva coïncider avec les événements de 1840. La Grèce devint plus que jamais le terrain des luttes d'influence entre les diverses Puissances de l'Occident, luttes qui avaient pris tant de vivacité à l'occasion des affaires égyptiennes.

Non-seulement on intrigua de toutes les façons pour faire arriver tel ou tel parti à la direction des affaires, mais plusieurs gouvernements, oubliant le devoir que leur imposait le titre de protecteurs du Royaume Hellénique, travaillèrent à renverser le trône du Roi Othon et à introduire la révolution dans la Grèce. Ainsi, dans les années 1839 et 1840, la Russie organisa la vaste conspiration des *Philorthodoxes ;* en 1843, la Russie et l'Angleterre coalisées poussèrent énergiquement au mouvement du 3 septembre, que le bon sens et le patriotisme du peuple grec surent arrêter à temps et faire tourner au profit du pays, mais qui, dans la pensée des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, devait se terminer par une révolution. Ainsi, en 1847, l'Angleterre souleva les formidables révoltes de l'Eubée, de la Phthiotide et de l'Achaïe; en 1850, lord Palmerston envoya la flotte britannique devant le Pirée, soi-disant pour appuyer les réclamations ridicules du juif Pacifico, mais en réalité pour amener une tentative contre la couronne, et, en 1852, la Russie arma contre le gouvernement grec l'insurrection religieuse du moine Christophe Papoulakis.

La France, nous le disons avec fierté, fut seule loyale pendant toutes ces querelles. Elle ne conspira jamais contre le gouvernement et contre le pays qu'elle s'était engagée à protéger. Elle soutint sans arrière-pensée le trône hellénique en donnant au Roi de sages conseils. Ce n'est pas à dire qu'elle n'ait point commis de fautes, qu'elle n'ait pas eu sa part de responsabilité dans le tort que la lutte des trois partis faisait à la Grèce, que, sous le ministère de Colettis, certains de ses agents n'aient pas un peu tranché du proconsul. Mais du moins elle a toujours combattu les idées et les projets de révolution.

Il est facile de comprendre qu'un pouvoir, constamment sapé depuis son origine par ceux-là même qui devaient le soutenir, ne soit que médiocrement assis sur sa base. Les luttes d'influence des gouvernements occidentaux ont laissé en Grèce des traces fâcheuses qui ne sont pas effacées. Elles ont habitué les hommes politiques à l'intrigue, à laquelle les Orientaux ne sont que trop disposés. Elles ont accoutumé l'opposition, toutes les fois qu'elle devient sérieuse, à se diriger contre le Roi, malgré le principe de la responsabilité ministérielle écrit dans la Constitution. Elles ont familiarisé le peuple avec l'idée d'une révolution possible, en y poussant bien des

fois. Prenant pour drapeaux des noms propres, elles ont substitué les questions personnelles aux grandes questions de principes. En un mot, elles ont faussé dès l'abord, dans leur application, les règles fondamentales du gouvernement parlementaire, établi le 3 septembre 1843.

C'est, du reste, un prodige qu'au milieu de ce conflit d'intrigues étrangères, qui lui servaient d'éducation politique et qui succédaient immédiatement à quatre siècles de tyrannie turque, le peuple grec ne se soit pas profondément démoralisé, qu'il ait gardé son ardeur patriotique, son amour de la liberté, que le pays ne soit pas tombé en dissolution, et que le trône n'ait pas été emporté dans une tourmente anarchique. Au contraire, le pays a prospéré ; en dépit des entraves qui s'opposaient à sa marche, il s'est avancé, d'un pas lent quelquefois, mais sûr et continu, dans la voie du progrès. Il a fallu pour cela, de la part des Grecs, de bien grandes qualités à côté de leurs défauts, et surtout un admirable bon sens, un instinct d'ordre inné dans le peuple, enfin un profond sentiment monarchique, fondé sur la conscience de la nécessité d'une base de gouvernement fixe et immuable pour réparer les malheurs du passé.

III

Le sentiment monarchique possède, en effet, une grande puissance chez les Grecs, malgré toutes les tentatives qui ont été faites pour ruiner le crédit de la couronne. Le peuple hellène est ardent, passionné; comme aux jours de la Grèce antique, la liberté est son premier besoin, et il ne supportera jamais volontairement l'absolutisme. Mais il est en même temps fort sensé ; il juge ses besoins et ses intérêts avec une rare sagacité. Il sait que, dans une époque de formation comme celle qu'il traverse, un gouvernement fort est indispensable pour donner l'impulsion à toutes choses. S'il ne consent à abdiquer aux mains de personne son droit d'examiner ses propres affaires, il est essentiellement apte au régime constitutionnel, car, du moment qu'il possède la liberté de discussion, il est, de sa nature, un des peuples les plus facilement gouvernables de l'Europe, un de ceux qui comprennent et acceptent le mieux les nécessités politiques d'une situation donnée. Je parle de la masse ; il y a des exceptions, des esprits brouillons et amis du désordre en Grèce, comme partout ailleurs.

La nation grecque n'a pas perdu le souvenir des temps byzantins. Les désordres, les révolutions de palais, les crimes politiques sans cesse renouvelés de cette époque couronnée par l'invasion des Turcs et le plus dur esclavage, lui ont appris, comme une triste expérience du même genre l'a également appris à la Pologne, quels sont les dangers d'une souveraineté élective. Pour la république, elle en a fait l'expérience pendant les années de la lutte de l'affranchissement, et elle a vu qu'avec son caractère passionné cette forme de gouvernement la conduisait par une pente inévitable à l'anarchie. La rapidité avec laquelle les progrès immenses consommés sous Capodistria se sont évanouis après son assassinat a complété l'enseignement, en montrant aux Hellènes combien est fragile l'œuvre de la plus salutaire dictature quand elle repose sur une seule tête. Τὰ παθήματα μαθήματα, « la souffrance enseigne, » dit un proverbe des Grecs. Ils ont assez souffert pour être instruits. Le grand principe de l'hérédité monarchique, à la suite de tant de désastres, leur est apparu comme l'ancre de salut de la nation, comme la base solide sur laquelle elle pouvait asseoir son œuvre de régénération. Aussi l'arrivée du Roi sur le sol de la Grèce, en 1833, a-t-elle été accueillie par des transports d'enthousiasme dont on peut à peine se faire une idée suffisante. Les événements postérieurs, la détestable administration de la régence, les excitations de l'extérieur, ont affaibli cet enthousiasme et cette confiance absolue dans l'idée monarchique; mais tant de causes concordantes ne sont pas parvenues à la déraciner entièrement dans la masse du peuple, comme on en a eu la preuve en 1858 par les manifestations qui ont marqué le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement du Roi Othon.

Malheureusement la monarchie grecque est privée de cet élément de stabilité et d'avenir qui l'avait fait saluer avec une si grande joie par la nation. Le Roi n'a pas d'enfants, et la question de la succession est pendante.

Originairement, c'était le troisième fils du Roi Louis de Bavière, le prince Luitpold, qui était l'héritier présomptif de la couronne de son frère. Mais l'article 40 de la Constitution de 1844 ayant établi que le successeur du Roi Othon devrait professer la religion grecque, dite *orthodoxe*, le prince Luitpold, fidèle aux traditions catholiques de la maison de Wittelsbach, n'a pas voulu acheter un trône au prix de sa conscience, et a renoncé à ses droits avec une noblesse dont bien peu de princes auraient donné l'exemple. L'article 40 de la Constitution, auquel les Grecs attachent une importance capitale, a été, dans la presse catholique d'Occident, l'objet de fréquentes attaques; mais je dois avouer qu'une étude consciencieuse de la question, faite dans le pays même, a modifié sur ce point les idées que j'avais apportées de

France, et qu'en outre de toutes les autres considérations, l'intérêt du catholicisme en Grèce m'a paru être dans l'application fidèle de cet article. Il a été inspiré par deux pensées : d'abord le désir bien légitime de voir le souverain professer la même religion que son peuple ; puis la crainte de recommencer les fâcheuses expériences du début de la monarchie, si un prince allemand, déjà homme fait, élevé en dehors du pays, n'en partageant pas les idées, n'en connaissant qu'imparfaitement les instincts et les traditions, arrivait subitement au pouvoir après la mort du souverain régnant. Les Grecs, par une illusion qui fait plus d'honneur à leurs sentiments de fidélité religieuse qu'à leur expérience politique, ont cru qu'aucun prince arrivé à l'âge d'homme ne consentirait à ceindre la couronne en la payant par une apostasie, et que la maison de Bavière, pour ne pas perdre le trône hellénique, se verrait obligée de faire baptiser à sa naissance, dans le rite grec, quelqu'un des neveux du Roi Othon, qui serait alors envoyé en Grèce pour y être élevé comme l'héritier du pouvoir souverain.

Mais cet espoir n'a pas été réalisé. Jusqu'à présent aucun des jeunes princes de Bavière n'est entré dans l'Église Orientale. Seulement, le quatrième fils du Roi Louis, le prince Adalbert, ayant promis de remplir, à la mort de son frère, les conditions religieuses imposées par le pacte constitutif de l'État, ce prince est, pour le moment, l'héritier reconnu par la diplomatie. Il est vrai que ceci ne repose que sur une simple promesse dont la réalisation est devenue beaucoup plus difficile depuis le mariage du prince Adalbert avec une infante espagnole, qui s'opposerait probablement au changement de religion de son mari, et depuis la naissance d'un fils de ce prince, qui a été baptisé comme son père dans l'Église Catholique. En outre, le prince Adalbert, ayant déjà trente-trois ans, et n'ayant jamais résidé en Grèce, offrirait précisément les inconvénients que l'on a voulu éviter par l'adoption de l'article 40. Aussi cet héritier de la diplomatie n'est-il pas reconnu comme tel en Grèce, parce qu'il n'est pas jusqu'à présent dans les conditions prescrites par la Constitution, et officiellement, aux yeux de la nation, la succession demeure vacante.

Ni le Roi Othon ni la maison de Bavière ne semblent se préoccuper assez sérieusement de mettre fin à cet état de choses, dans lequel réside cependant la principale cause du peu de stabilité de la royauté actuelle de la Grèce. Tant que la question du successeur ne sera pas réglée, le Roi Othon n'est qu'un accident, qu'un provisoire, heureux sans doute, mais qui ne donne aucune garantie pour l'avenir. Le sort futur du pays demeure caché dans les nuages de l'inconnu ; la royauté n'a pas de base, car il n'y a pas de dynastie hellénique. Des intrigues se nouent pour le cas de la mort du Roi. Les uns pensent à appeler au trône le prince Adalbert; d'autres travaillent en faveur des

frères de la reine, les princes d'Oldenbourg; d'autres enfin forment un parti pour le duc de Leuchtenberg, sans compter ceux qui nourrissent le désir, imparfaitement avoué, de prendre le futur souverain dans d'autres familles royales de l'Europe. Toujours est-il que plus on tarde à résoudre les incertitudes de la succession, plus l'idée d'un changement de dynastie après le Roi Othon s'établit dans un grand nombre d'esprits. Et, lorsqu'on s'habitue à calculer dans l'hypothèse d'un changement de ce genre au bout d'un temps donné, on n'est pas loin de penser à en rapprocher la date et à l'opérer immédiatement.

IV

Étudions maintenant les causes présentes de désordre qui menacent d'amener des crises dont le peu de solidité du trône, malgré l'attachement des Grecs au principe d'une monarchie, augmente beaucoup le danger.

Il y a d'abord une cause permanente, qui va toujours en prenant plus d'importance à mesure que la Grèce vit depuis plus longtemps de la vie de liberté. Elle est la conséquence naturelle des limites beaucoup trop étroites que la diplomatie européenne a assignées à l'État Hellénique.

Rompue en tronçons qui ont passé sous des maîtres différents, la nation grecque s'agite depuis quatre siècles pour arriver à renaître. Dieu a déjà donné à l'une de ses parties une grâce qu'il accorde bien rarement. Touché de ses prières et de ses efforts, il en a fait l'exemple le plus éclatant de cette vérité qu'un peuple chrétien ne meurt jamais. Debout sur le bord de son tombeau, il lui a dit, comme jadis à Lazare : *Surge et ambula;* et la Grèce, sortant de son sépulcre, est apparue vivante aux yeux du monde étonné. Mais cette résurrection n'a encore profité qu'à une faible portion de la race hellénique ; elle a créé un foyer de vie aux bienfaits duquel les autres fractions de la même race veulent participer à leur tour. De là une agitation profonde dans tout le monde hellénique, agitation dans les provinces encore séparées de la Grèce et qui veulent s'y réunir, agitation dans la Grèce qui veut communiquer son affranchissement à tous les pays où circule le même sang que dans ses veines. La Grèce, en ce moment, c'est la Rachel de l'Écriture, c'est une mère séparée de ses enfants, qui les voit maltraités par leurs ravisseurs, qui s'entend appeler par leurs cris de détresse. Dans une semblable circonstance,

est-il possible à une mère de ne pas être aussi émue que ses enfants, et de ne pas leur ouvrir ses bras où ils demandent à trouver un refuge?

La Grèce en même temps étouffe dans ses étroites frontières. Lorsqu'il s'agit, dans la conférence de Londres, de déterminer le territoire du nouveau Royaume Hellénique, deux tendances opposées se manifestèrent parmi les Puissances. La France, qui n'avait pas d'arrière-pensée cachée et qui se sentait animée d'une bienveillance réelle pour les Grecs, aurait voulu donner un développement raisonnable à l'État dont on reconnaissait l'indépendance. L'Angleterre et la Russie, qui craignaient que la Grèce ne prospérât trop rapidement et ne prît un rôle trop important dans les affaires orientales, où chacune de ces deux Puissances espère un jour pêcher en eau trouble quelque beau territoire à sa convenance, tendaient à la restreindre. Ce dernier avis étant celui de la majorité, la France dut céder, et l'on adopta une délimitation par laquelle la Grèce fut forcée de restituer à la Turquie des contrées qui s'étaient affranchies du joug musulman, par laquelle on n'assigna qu'un million de citoyens au Royaume Grec, avec un territoire dont la moitié n'est pas susceptible de culture, tandis qu'on laissait soigneusement dans la part des Ottomans tous les cantons fertiles dont les produits auraient pu devenir une source de revenus pour le gouvernement hellénique.

Si les Grecs n'avaient pas été des navigateurs intrépides et des commerçants d'une habileté proverbiale, l'État confié au Roi Othon n'aurait pu vivre, même un petit nombre d'années. La dépopulation du pays a été telle, sous la domination turque, que la rareté des bras met un obstacle à presque tous les grands travaux; il n'y a pas assez de cultivateurs pour que le million d'hommes qui habite la Grèce puisse se nourrir en consommant les produits de son propre sol. C'est l'argent gagné par la nation dans les opérations du négoce qui lui a presque seul permis de se relever de ses désastres, de rebâtir ses villes et de vivre, en un mot.

Mais ce pays, si petit et si faible sous le rapport matériel, est depuis trente ans le théâtre d'une expansion intellectuelle prodigieuse, le foyer de la civilisation, des lettres et des sciences en Orient. Dans cette Grèce, où tout était barbarie avant la guerre de l'indépendance, l'instruction répand maintenant ses lumières avec autant de diffusion que dans les pays les plus avancés de l'Europe. Les écoles primaires, tant publiques que privées, des deux sexes, sont dans le royaume hellénique au nombre de 830, et, chaque année, 64,000 enfants, 1 sur 18 habitants, y puisent les connaissances qui civilisent un peuple. 102 écoles secondaires, 7 gymnases, 4 séminaires ecclésiastiques, répandent l'instruction supérieure. Enfin, Athènes est le

siége d'une Université que fréquentent annuellement de 600 à 700 élèves, venus de toutes les parties du monde hellénique, pour se former à la noble mission d'apôtres de la civilisation dans l'Orient chrétien : et en même temps les Universités de France et d'Allemagne comptent toujours parmi leurs étudiants plus de 200 jeunes Grecs que partout on range au nombre des élèves les plus intelligents et les plus studieux.

Dès à présent, entre la situation matérielle et la situation morale du pays il existe un contraste qui ne peut pas se prolonger. Entraînés par les instincts et les aptitudes de leur race, les Grecs se précipitent vers la carrière des études libérales, avec une ardeur admirable sous un certain rapport et fâcheuse sous un autre. En effet, dans l'état actuel, cette carrière est sans débouchés. La Grèce possède des littérateurs, des avocats, des médecins, des journalistes, des théoriciens politiques, des hommes propres à l'administration, en nombre suffisant pour défrayer un grand empire. Mais, bien que l'on ait importé dans le Royaume Hellénique les rouages compliqués des bureaucraties occidentales, l'exiguïté du territoire ne laisse place que pour bien peu d'hommes dans les emplois du gouvernement. Toutes les avenues qui y conduisent sont encombrées de candidats dont les chances de succès sont presque nulles. Il n'y a pas non plus d'avancement possible dans l'armée, au moins pour le présent. Tous ces jeunes gens, qui ne trouvent pas un emploi de leurs facultés ni de l'instruction très-développée qu'ils ont reçue, et qui ne peuvent plus revenir à l'exercice d'une profession manuelle, s'agitent et se plaignent, car beaucoup d'entre eux sont dans une véritable misère. De là une disposition générale dans la jeunesse instruite d'Athènes et des autres villes à se plaindre du pouvoir, à désirer, sans bien se rendre compte ni du pourquoi ni du comment, un changement politique dont elle espère tirer quelque amélioration de son sort.

Obligée, par sa faiblesse et par la tutelle où la tiennent les puissances protectrices, à ramener sur elle-même la prodigieuse activité qui la dévore, la Grèce ne peut qu'être constamment agitée. Il lui faudrait, pour sortir de cet ordre de difficultés, ce qui a permis tout dernièrement à l'Espagne de rentrer dans la voie de la prospérité après de longues années de dissensions intestines, une crise extérieure, une possibilité d'expansion. Mais l'Europe ne la lui permet pas et s'étonne de ses agitations, quand elle la condamne à vivre dans le cercle étroit qui l'étouffe.

V

Quoi de surprenant à ce que, dans cette jeunesse passionnée et souffrante, la contagion du mal qui ronge notre Occident ait donné naissance à un parti révolutionnaire dont les idées sont calquées sur celles des partis anarchiques de la vieille Europe?

Nous avons vu se réaliser de nos jours le mot prophétique de Joseph de Maistre : « La Révolution fera le tour du monde. » Le fait était inévitable. Et naturellement les idées révolutionnaires ont offert plus de séduction qu'à tous autres aux peuples opprimés, malheureux, qui ne peuvent espérer le changement de leur destinée que d'une commotion violente, et qui ont cru voir l'occasion favorable de cette commotion dans le triomphe des projets révolutionnaires. C'est de cette manière que l'esprit de la révolution s'est emparé des Italiens, d'une notable partie des Polonais et des Magyars, et qu'il s'est introduit parmi les Grecs.

Les événements de l'Italie n'ont pas peu contribué à le répandre et à lui donner une force nouvelle. Il faut avoir parcouru, comme nous l'avons fait personnellement depuis deux ans, la plus grande partie de l'Europe, pour avoir une idée suffisante du mal qu'à causé partout la révolution italienne. Elle a enseigné aux peuples à confondre deux choses différentes et souvent opposées, révolution et indépendance. Elle a fait croire aux nations opprimées que, pour avoir l'appui de certain grand gouvernement de l'Europe, il fallait verser dans l'ornière révolutionnaire. Le succès impudent des annexions piémontaises, présentées par toute la presse démocratique, non comme des faits de conquête, mais comme les fondements de la régénération nationale, le renversement des trônes de la Péninsule sous prétexte d'indépendance, ont répandu dans toutes les parties du monde civilisé cette opinion funeste que l'on ne peut libérer une partie de nation placée sous la tyrannie des étrangers qu'en faisant table rase, en portant le bouleversement dans toute la race et en renversant le pouvoir qui préside aux destinées de la partie de la nation qui déjà possède une existence indépendante.

C'est en vertu de cette opinion, momentanément en crédit, que quelques esprits faux, quelques têtes ardentes et irréfléchies, en Grèce, se sont persuadé que le renversement du Roi Othon était le plus sûr chemin pour arriver à la fondation de l'unité hellénique, de même

que le détrônement du Grand-Duc de Toscane, du Duc de Modène, de la Duchesse de Parme et du Roi de Naples, avaient été les préliminaires de l'unité italienne.

C'est faire injure à la cause de la Grèce que de l'identifier de cette manière avec celle des bouleversements actuels de l'Italie. La cause hellénique est une cause juste et sacrée, parce que c'est avant tout celle du christianisme, de la civilisation, de la justice et de la liberté contre la barbarie musulmane; la cause italienne, qui aurait pu être si belle, mais que l'esprit révolutionnaire a pervertie, est maintenant une cause de désordre, de spoliation et de despotisme démocratique. L'une n'a rien de contraire au droit public de la chrétienté, elle en est l'extension et le corollaire, l'autre en est la négation.

En outre, si les hommes dont nous parlons, au lieu de se laisser égarer par un esprit d'imitation aveugle, avaient réfléchi à ce qu'ils faisaient, ils auraient vu que tout prétexte manquait dans leur pays à l'existence d'un parti révolutionnaire comme ceux de l'Occident.

Où sont, en Grèce, les grandes questions sociales qui ont donné naissance chez nous aux aspirations révolutionnaires? La Grèce a jusqu'à présent le bonheur de ne pas connaître le paupérisme occidental et les difficultés que soulève la condition des masses ouvrières de nos cités industrielles. Il n'y a pas non plus chez elle d'antique aristocratie fortement constituée contre laquelle cherche à lutter l'esprit de la démocratie moderne. La société grecque est de son essence aussi démocratique que la société américaine. Le cimeterre turc, pendant quatre siècles d'esclavage, a abattu toutes les sommités sociales et égalisé les hommes sous le niveau de l'oppression commune. La persécution, en resserrant les liens des chrétiens entre eux, a réveillé chez les Grecs l'esprit d'égalité et de fraternité de la primitive Église. C'est en vain que la régence bavaroise a voulu un moment constituer une noblesse grecque. Ses tentatives ont complétement échoué; et comment auraient-elles pu réussir dans un pays où il n'existe plus de familles revêtues d'une ancienne illustration et où tous les hommes se tutoient, s'appellent « frère, » comme les fidèles des jours de la persécution s'appelaient dans les catacombes?

Quant aux prétextes politiques de révolution, ils manquent également. Le gouvernement du Roi Othon n'est pas parfait, pas plus qu'aucun gouvernement de ce monde; il a de graves défauts que nous exposerons tout à l'heure. Mais, en exagérant même les reproches, on ne saurait y voir une de ces tyrannies qui justifient ou qui excusent le soulèvement. C'est aussi un gouvernement national, et il serait souverainement absurde et inique de chercher à lui attribuer le caractère d'une domination étrangère.

Si nous pesons ensuite les conséquences qu'aurait pour la Grèce,

dans l'état actuel des choses, le renversement du trône, nous trouverons bien coupable l'irréflexion de ceux qui ont voulu, dans ce pays, se faire les singes de nos révolutionnaires.

Ont-ils quelque combinaison toute prête à substituer au Roi Othon dans le cas où ils le chasseraient du trône? Non! Ils ne veulent pas la république et ils n'ont pas de candidat arrêté pour la royauté. Leur triomphe jetterait donc le pays tête baissée dans tous les hasards de l'inconnu.

Et quel serait cet inconnu? Nous savons, par la triste expérience de nos révolutions, quelles passions coupables déchaînent en un clin d'œil, dans les pays les plus civilisés, les bouleversements politiques. L'anarchie qu'une révolution produirait en Grèce serait formidable. Si le peuple hellénique est facilement gouvernable par un pouvoir régulier, une bonne partie de ce peuple, dans les provinces reculées, est encore à l'état à moitié sauvage, et un interrègne dans le pouvoir y produirait un désordre dont il est impossible de calculer les suites. Sans compter que la Turquie, qu'aucune frontière naturelle ne sépare de la Grèce, et qui ne lui a jamais pardonné de s'être soustraite à sa domination, s'empresserait de lancer sur elle, pour la discréditer et la ravager, ces bandes de bachi-bouzouks devenus brigands, auxquelles elle a si souvent fait franchir ses limites, toutes les fois qu'elle avait des difficultés avec le gouvernement grec.

Certainement, la Grèce ne périrait pas dans cette crise terrible. Il y a en elle trop de vie, et, que l'on nous passe l'expression, trop d'élasticité. Un pays qui a traversé sans périr, à l'aurore de son affranchissement, les guerres civiles du temps de la lutte de l'indépendance et l'anarchie amenée par la mort de Capodistria, peut surmonter bien des bouleversements. Mais elle souffrirait beaucoup, son progrès serait arrêté pour plusieurs années, et son crédit moral en Europe, qui se relève à peine des événements de 1854, serait de nouveau pendant quelque temps anéanti.

De plus, la Grèce n'est pas comme les grands États qui peuvent opérer intérieurement toutes les révolutions qui leur plaisent, sans que l'étranger ait à s'en mêler. Elle est trop faible pour avoir sa pleine liberté d'action. Elle est grevée, à l'égard des Puissances protectrices, d'une dette de 60 millions qui donne à ces Puissances le droit d'intervenir constamment dans ses affaires intérieures, pour assurer le service de l'emprunt que compromettrait une crise révolutionnaire. Les Puissances protectrices veulent le maintien de la situation présente, et au besoin elles y obligeraient la Grèce par la force.

Une intervention étrangère inévitable, peut-être une nouvelle occupation, et, dans tous les cas, la perte de toute indépendance réelle

pendant un certain temps, voilà le résultat qu'obtiendrait pour son pays le parti révolutionnaire grec, si ses aspirations, encore très-vagues, se changeaient en réalités.

VI

C'est le parti révolutionnaire dont nous venons de nous occuper qui a produit la conspiration militaire du mois de mai 1861. Nous ne lui attribuons pas directement l'attentat d'Aristide Dosios, car cet attentat a été l'œuvre d'un insensé dont quelques déclamations subversives avaient achevé d'égarer la raison. Un parti ne doit pas être rendu responsable d'un acte de folie.

Certainement, l'existence de ce parti est dangereuse, comme celle de toute faction révolutionnaire. Mais il est peu nombreux, et le péril qu'il fait courir à la monarchie grecque serait bien moins grand, s'il n'existait pas actuellement en Grèce un esprit de mécontentement général, qui rend beaucoup d'oreilles ouvertes aux excitations anarchiques.

Un semblable mécontentement n'existe pas sans causes, et ceci nous amène à parler des fautes du gouvernement royal, car tout le monde a sa part de responsabilité dans la situation présente.

La Grèce est depuis 1843 une monarchie constitutionnelle. Peuple et Roi veulent avec une entière sincérité pratiquer réellement la Charte; mais, faute d'expérience suffisante de part et d'autre, faute d'une éducation politique nécessaire, la pratique laisse encore beaucoup à désirer.

Nous avons fait voir plus haut comment les intrigues des gouvernements étrangers avaient, pour ce qui regarde le pays, faussé l'application des principes parlementaires.

Quant à ce qui est du Roi, nous l'avons déjà dit, Othon Ier possède de grandes vertus et une admirable loyauté; mais l'éducation qu'il a reçue n'a pas été celle d'un prince destiné au rôle de souverain constitutionnel. Il a passé son enfance dans un pays où le régime parlementaire n'était pas encore établi. Pendant les dix premières années de son règne, l'autorité royale en Grèce était absolue. Il n'a donc pas eu, à l'âge où se prennent les impressions ineffaçables, l'occasion d'apprendre quel doit être réellement le rôle du souverain dans un pays régi par un pacte constitutionnel. La Charte lui a été imposée violemment par un mouvement populaire. Il l'a jurée, et sa conscience est

trop élevée pour qu'il ait jamais un seul instant songé à manquer à ses engagements, quoi qu'ils aient pu lui coûter au début. Mais, voyant son pouvoir ébranlé, il a cherché à interpréter la Charte dans le sens le plus favorable à l'étendue de ce pouvoir. Cette conduite provenait d'une conviction sincère, mais que nous croyons erronée, que le pays n'est pas encore assez mûr pour l'application complète du système constitutionnel. Un exemple a également contribué à y pousser le Roi : l'exemple de Colettis, qui pendant son ministère s'était cru autorisé, par les services que son génie politique rendait à la Grèce et par les dangers que la discorde des trois partis faisait alors courir, à traiter assez souvent avec peu de respect les principes écrits dans la Constitution. Après la mort de cet homme d'État éminent, le Roi a cru que le mieux pour le pays était de continuer son système. Il a agi comme aurait agi le Roi Louis-Philippe, s'il avait voulu continuer personnellement, après la mort de Casimir Périer, la dictature libérale par laquelle ce grand ministre avait sauvé la France de l'anarchie.

Les choses allant ainsi pendant quelques années, le pouvoir royal tendant de plus en plus à interpréter la Constitution dans le sens de sa prépondérance et n'ayant pas le contre-poids indispensable d'une opposition constitutionnelle, les ministères manquant d'homogénéité, ne représentant pas des partis ou des idées, et laissant toujours apercevoir la personne du Roi agissante derrière eux, la responsabilité ministérielle, cette pierre angulaire de tout vrai gouvernement libre, est devenue en Grèce une fiction à laquelle personne n'attache de valeur, et l'on a vu se poser une question bien grave, qui conduit presque infailliblement les peuples chez lesquels elle est soulevée à de grandes crises politiques, la question de la part qui doit appartenir au souverain dans le gouvernement constitutionnel. Coup d'État ou révolution, telles sont les deux seules issues possibles lorsque la lutte s'engage d'une manière ardente sur ce terrain, et que de part et d'autre il est trop tard pour reculer. Les choses n'en sont pas encore là dans le Royaume Hellénique, mais elles pourraient y arriver rapidement si la situation présente ne se modifiait pas.

C'est surtout depuis deux ou trois ans que la question du gouvernement du Roi s'est posée ouvertement. Un ministère qui compte dans son sein des administrateurs fort habiles, car la Grèce a réalisé de grands progrès matériels pendant la durée de son pouvoir, mais qui ne renferme aucune personnalité politique assez éclatante et assez forte pour tenir tête à une situation difficile, a mis à découvert, par quelques maladresses de conduite, l'action directe du Roi plus que ne l'avait fait jusqu'alors aucun autre ministère. La situation réelle des choses, demeurée auparavant dans un certain vague, s'est alors dessinée avec une entière netteté.

Une opposition considérable s'est formée dans le pays, et l'on a vu tous les hommes qui avaient marqué dans les affaires publiques se mettre à sa tête. En 1860, cette opposition avait la majorité dans les deux Chambres du Parlement. Elle s'est placée sur le terrain constitutionnel, a déclaré la guerre au ministère, et une question de cabinet a été posée sur le choix du président de la Chambre des Députés. Le ministère y a essuyé un échec complet; mais devant cette opposition le pouvoir n'a pas voulu céder. Il a pensé qu'il la vaincrait, dans la Chambre Haute au moyen d'une fournée de nouveaux Sénateurs, dans la Chambre Basse par une dissolution. C'était user d'un droit constitutionnel, et contre cet acte on ne pouvait dire qu'une chose, c'est que, dans les circonstances données, l'exercice du droit de dissolution était imprudent et intempestif, et qu'il eût mieux valu céder qu'aigrir la lutte en la prolongeant.

Mais ce qui a été grave, c'est que, pour éviter le retour de l'opposition dans la Chambre, on a repris des traditions fâcheuses du temps de Colettis, que l'on aurait mieux fait de laisser dans l'oubli, et imité les exemples de certains gouvernements de l'Occident, en violentant la liberté des électeurs sur un si grand nombre de points, que la Chambre nouvelle, maintenant en fonctions, ne représente réellement pas l'opinion du pays.

Les difficultés, que l'on pensait diminuer par cette façon d'agir, ont grandi. Des corps constitutionnels de l'État, l'opposition a passé dans la rue. De légale qu'elle était au début, on l'a amenée à se faire inconstitutionnelle et à se diriger contre la couronne. A mesure que cette situation a duré, la mécontentement public s'est accru. Bientôt le parti révolutionnaire, aux aguets de tout ce peut lui être favorable, a trouvé dans l'état des esprits des circonstances propices à ses prédications et des éléments pour ourdir des complots. Il en trouverait encore bien plus dans quelque temps, si du côté du pouvoir les choses étaient maintenues dans le *statu quo*.

VII

Dans une situation semblable à celle où se trouve en ce moment le Royaume de Grèce, le gouvernement doit nécessairement opter entre deux politiques, celle de la résistance inflexible et celle des concessions faites à temps et avec prudence.

La politique de résistance inflexible n'est pas possible au Roi Othon.

Aucun des éléments de cette politique ne se trouve entre ses mains. La royauté n'est pas assez solidement assise, et le caractère du souverain de la Grèce n'est en aucune façon celui que devrait avoir un roi qui prétendrait exercer une dictature personnelle. Othon I[er] n'a ni la promptitude de résolution, ni l'énergie nécessaire à un semblable rôle. Il est trop bon pour être un despote. Son honnêteté, comme il arrive souvent, dégénère en scrupule et en irrésolution. Il lui faut longtemps réfléchir avant de prendre un parti, même pour les petites choses. Enfin, quand sa résolution est arrêtée, il y persiste avec une ténacité qui serait une cause de danger de plus dans l'exercice du pouvoir absolu; car les despotes habiles savent opérer des changements de front devant la nécesssité, et abandonner une idée, au moins pour quelque temps, afin de donner une satisfaction apparente à l'opinion publique lorsqu'ils la voient se réveiller.

Il n'y a pas plus de force dans le ministère. Les ministres actuels, et les quelques personnes par lesquelles le Roi pourrait les remplacer sans changer de système, n'ont ni ces talents éminents, ni ces grands noms avec lesquels on peut tenir tête à un orage et contre-balancer l'influence des hautes personnalités politiques qui dirigent l'opposition. La Chambre Haute est une majorité hostile, ou du moins douteuse. La Chambre élective, où la majorité appartient sans contestation au pouvoir, ne lui apporte aucune force, car son origine ne lui laisse que bien peu de crédit dans le public.

Quant à l'armée, on ne saurait chercher auprès d'elle un appui efficace pour le maintien de l'état de choses. C'est dans l'armée que les dernières conspirations ont recruté le plus grand nombre de leurs adhérents. Condamnée à une inaction absolue, elle s'occupe de politique, et le mécontentement s'engendre facilement parmi le grand nombre d'officiers qui consument leur jeunesse dans des grades inférieurs, sans chances suffisantes d'avancement. Enfin, si la masse de la nation est sincèrement monarchique, dans le moment présent, mécontente et découragée, elle laisse faire le parti des anarchistes sans opposer à leurs efforts autant de résistance qu'elle le pourrait et le devrait. Les provinces se plaignent, non sans raison, de ce qu'on ait trop fait dans les dernières années pour Athènes et pas assez pour elles. Il n'y a donc pas non plus de ce côté de point d'appui solide pour une politique de résistance.

Force est d'en venir aux concessions et de satisfaire aux justes réclamations de l'opinion publique. Mais, pour que les concessions soient efficaces, il faudrait qu'elles fussent faites rapidement, avant que le mal se soit aggravé, car, si l'on tardait, il ne serait plus temps, et céder ne servirait de rien.

Quelles sont, du reste, les concessions que le Roi de Grèce pourrait

faire en ce moment sans compromettre la dignité de sa couronne

Il y en a trois, et ces concessions permettraient certainement d'éviter la crise qui menace.

La première est le renvoi des ministres actuels et la formation d'un nouveau cabinet où seraient appelés les chefs de l'opposition constitutionnelle.

Avec ce changement de cabinet devrait coïncider un changement de système. Il faudrait que le Roi renonçât à tenir dans le gouvernement une part autre que la part restreinte qu'y ont, chacun dans leur pays, la Reine d'Angleterre et le Roi des Belges, et laissât aux ministres la direction des affaires. Le Roi Othon Ier ne peut que gagner en adoptant une semblable résolution. Il assurera l'inviolabilité de sa couronne en la soustrayant aux luttes des partis et en substituant, comme l'a voulu l'Assemblée Constituante de 1843, la réalité du principe de la responsabilité ministérielle à la responsabilité si dangereuse du souverain. Les inconvénients que son caractère scrupuleux et hésitant présente pour une royauté dirigeante et active disparaîtraient avec l'application de la maxime que le roi règne et ne gouverne pas. En même temps son honnêteté, sa fidélité loyale à sa parole, sont des qualités précieuses pour le rôle d'un prince constitutionnel. D'ailleurs, la renonciation du Roi au gouvernement personnel doit amener infailliblement l'un des résultats suivants : ou bien les ministres chargés de la direction complète des affaires gouverneront le pays moins bien qu'il n'était gouverné sous le système de l'intervention continuelle du souverain; alors la nation demandera, sans beaucoup tarder, au Roi de reprendre en main les rênes de l'État, et il le fera du consentement unanime de ses sujets, sans plus trouver devant lui les difficultés qui se dressent aujourd'hui ; ou bien les ministres gouverneront mieux, et alors le Roi sera le premier à s'en réjouir; car ce qu'il désire avant tout, c'est le bien et le progrès du pays. Quant à la nation, elle demeurera constamment reconnaissante envers le souverain de ce qu'il aura consenti à céder, pour assurer le bonheur et la tranquillité de la Grèce, des choses qu'il considérait comme étant au nombre des prérogatives incontestables de la couronne. Dans l'une et l'autre hypothèse, l'issue ne peut être que favorable au Roi.

La troisième concession est la conséquence forcée des deux autres. C'est la dissolution de la Chambre des Députés, suivie d'élections où le pouvoir s'abstienne scrupuleusement d'intervenir, de manière que la Chambre nouvelle contienne une véritable représentation nationale. Il y a certainement quelque inconvénient à être forcé de jeter le pays dans des agitations électorales pour le faire sortir des dangers présents ; mais ces agitations légales et constitutionnelles sont loin d'avoir le même péril que les commotions anarchiques de la rue, et

tous ceux qui connaissent par expérience le peuple hellénique peuvent affirmer sans hésitation que des élections, faites immédiatement à la suite des concessions que nous venons d'indiquer, donneraient dans la Chambre une très-forte majorité gouvernementale.

Après quelques incertitudes, le Roi et ses ministres ont compris que telles étaient les nécessités politiques de la situation présente. Le cabinet Miaoulis a présenté au souverain sa démission collective, et Othon Ier, dans les derniers jours de janvier, a appelé près de lui l'amiral Canaris en le chargeant de composer un nouveau ministère. Malheureusement ce grand homme de mer, cet héroïque chef des brûlotiers de Psara, dont le nom est célèbre dans toute l'Europe et dont la vieillesse s'écoule entourée de la légitime vénération du peuple grec, n'est qu'un assez pauvre homme politique. Son éducation a été nulle; passé en un instant, pendant la guerre de l'indépendance, grâce à son génie militaire et à son courage, du rang de simple matelot à celui d'amiral, il n'a pas eu le temps d'acquérir les connaissances indispensables à l'homme d'État ; transporté sans intermédiaire de la plus complète obscurité au faîte de la gloire, chanté par les poëtes de tous les pays et de toutes les langues, il n'a pas su résister à cet enivrement, et son oreille s'est trop ouverte au langage des flatteurs subalternes. Le parti révolutionnaire s'est emparé de lui, exploitant le mécontentement que lui causaient quelques maladresses et quelques dénis de justice de la cour, qui n'avait pas assez compris qu'un patriote de cette trempe, malgré tous ses défauts, devait être comblé d'honneurs et de respects. Des ambitieux et des intrigants de bas étage, en lui persuadant qu'il était le chef d'un grand et irrésistible parti, ont fait des cheveux blancs du vieil amiral leur jouet et leur instrument.

On en a eu la triste preuve lorsque le Roi l'a appelé à former un cabinet, il y a maintenant à peine un mois. Tandis que l'écume du parti révolutionnaire, conduite par quelques jeunes mauvais sujets de bonne famille, comme on en trouve à la tête des désordres de tous les pays, saluait l'avénement de Canaris au pouvoir par des manifestations insultantes pour la couronne, l'amiral, poussé par ses funestes amis, se laissait persuader que son nom et son influence suffiraient à asseoir et à soutenir un gouvernement, refusait le concours de tous les autres hommes considérables de l'opposition, et publiait une liste ministérielle exclusivement composée des intrigants qui le poussent dans les voies de la révolution extrême. Pour l'honneur de l'amiral Canaris, il vaut mieux ne pas reproduire cette liste, où se trouvaient certains noms absolument déconsidérés; les Grecs, nous en sommes sûrs à l'avance, n'imiteront pas l'impiété de Cham, et enseveliront dans l'oubli cette erreur d'un des pères de leur liberté. Toujours est-il

que le ministère formé par le vieux marin n'a pas pu durer plus d'un jour, et, après avoir vécu ce que vivent les roses, est tombé sous le mécontentement de la partie saine du public, et, ce qui est pis encore, sous le ridicule.

C'est toujours un triste spectacle que celui d'un homme illustre et digne de respect compromettant sa gloire par de graves fautes politiques, aussi avons-nous hâte d'en détourner les yeux. Cependant l'essai du ministère Canaris a eu de favorables résultats. Il a relevé la popularité du Roi et amélioré la situation de la couronne. Othon Ier a montré dans cette circonstance qu'il était prêt à écouter la voix de l'opinion, à faire les concessions et les réformes que l'on réclame. En même temps le parti révolutionnaire, dans la personne de son représentant le plus éclatant, a donné sa mesure au public et a montré son impuissance absolue à rien créer de solide ou à entrer dans aucune combinaison raisonnable. Cette expérience lui a fait perdre beaucoup de terrain dans l'opinion et a renforcé le crédit des idées conservatrices.

Cependant il serait désirable que le Roi ne s'en tînt pas à cette démarche, et que la façon dont elle s'est tournée à son profit ne lui inspirât pas la pensée de maintenir désormais le *statu quo*. L'amiral Canaris, en s'isolant comme il l'a fait, ne représente qu'une faible partie de l'opposition et la portion la plus révolutionnaire. Mais, dans le sein de l'opposition actuelle, il y a d'autres chefs de partis, des hommes rompus à la pratique des affaires et capables d'organiser un gouvernement, dont les idées sont plus sages, plus constitutionnelles et moins subversives que celles du héros de Chios, MM. Christidis, Boulgaris, Zaïmis, par exemple. C'est à ces hommes, dont M. Canaris a commis la faute de se séparer, que le Roi doit maintenant s'adresser pour former un cabinet qui ait des chances de vie et qui puisse faire face à la situation.

Les hommes que nous venons de nommer et leurs amis politiques tomberont-ils dans une erreur semblable à celle de l'amiral Canaris? Écouteront-ils quelques mécontentements personnels plutôt que l'intérêt du pays, et voudront-ils mettre à leur entrée aux affaires des conditions inacceptables pour la couronne? S'ils le faisaient, ils seraient bien coupables, et ils porteraient un grand échec à leur crédit dans le pays. Ce seraient eux qui deviendraient responsables devant la nation du maintien de la situation présente et de ses dangers.

Mais nous avons trop de confiance dans l'esprit politique et dans le patriotisme éclairé de ces hommes d'État pour croire à la possibilité sérieuse d'une semblable erreur de leur part. Si le Roi s'adresse à eux, comme les circonstances le lui commandent, ils accepteront le

fardeau du pouvoir, quelque pesant qu'il soit dans ce moment. Aussi bien leur sera-t-il plus facile qu'à l'amiral Canaris de s'entendre avec la couronne. Leur ligne de conduite a toujours été constitutionnelle; s'ils ont fait une opposition violente et quelquefois peu conforme à la prudence, ils n'ont jamais versé dans l'ornière de la révolution à outrance et dans les utopies qui ne peuvent amener que le renversement du trône.

Avec l'avénement d'un ministère de cette nuance, le mécontentement public cesserait, le parti révolutionnaire serait réduit à sa propre faiblesse; l'opposition constitutionnelle, qui est la plus nombreuse, se rallierait tout entière autour du trône et se joindrait aux conservateurs d'aujourd'hui pour combattre ce parti. Les noms importants qui figurent maintenant à la tête de l'opposition deviendraient des forces pour le pouvoir, au lieu d'être des dangers, et la défaite des anarchistes serait assurée.

Ce n'est pas à dire que toutes les difficultés disparaîtraient à jamais par suite des concessions de la couronne. Le parti révolutionnaire serait amoindri, mais non détruit, et il faudrait encore lutter contre lui. Quelques-unes des causes permanentes d'agitation que nous avons signalées demeureraient intactes. Enfin les nouveaux ministres, n'étant pas plus parfaits que ne le sont tous les hommes, pourraient amener à leur tour des mécontentements qui donneraient naissance à une nouvelle opposition. Mais la crise actuellement imminente aurait été évitée, les passions politiques se seraient momentanément calmées, et l'on aurait gagné du temps.

Gagner du temps, c'est en effet le grand point pour la Grèce et pour son gouvernement. Le remède définitif, nous l'avons dit, ne peut venir à ce pays que par une crise extérieure. Quelle que soit l'époque de la crise, éloignée encore ou voisine, chaque jour qui s'écoule en rapproche. Un moment viendra où la Grèce, afin de remplir le grand rôle où elle est appelée, devra risquer ses destinées dans les hasards d'une nouvelle lutte contre la barbarie musulmane en poursuivant l'affranchissement de ses frères encore esclaves. Pour qu'elle puisse sortir de cette lutte, agrandie à l'extérieur et sauvée à l'intérieur, deux choses lui seront avant tout indispensables : la concorde des citoyens et l'union étroite du gouvernement et du pays.

En présence de la crise financière inextricable dans laquelle la Turquie agonisante se débat sans chance d'en sortir, en présence des nombreux symptômes d'un prochain réveil de la question d'Orient, les véritables amis des Grecs ne peuvent que leur répéter le mot de l'Évangile : « Veillez et soyez prêts, car l'heure avance. » Préparez-vous à la lutte suprême, soyez unis et patients les uns envers les autres, oubliez vos dissensions pour ne songer qu'à l'intérêt commun

de la patrie, et rallumez dans vos cœurs les glorieuses traditions de vos pères, de cette génération héroïque qui a su combattre et mourir « pour la sainte foi du Christ et pour la liberté [1]. »

François Lenormant.

P. S. Cet article était déjà imprimé lorsqu'est arrivée à Paris la nouvelle de l'insurrection militaire qui a éclaté à Nauplie, le 13 de ce mois. Rien ne pouvait prouver plus que cette révolte les dangers de la situation que nous avons étudiée. Le soulèvement de la garnison de Nauplie a été une tentative désespérée du parti révolutionnaire grec, qui, se voyant tomber dans le discrédit, a voulu reconquérir par la violence le terrain qu'il perdait dans l'opinion publique.

Au reste, cet événement a donné au peuple hellénique l'occasion de montrer une fois de plus ses sentiments de loyalisme et son attachement à la monarchie. Dans tout le pays la folle et coupable entreprise des démagogues a soulevé une réprobation unanime. A part les régiments qui, à Nauplie et à Argos, ont été entraînés par quelques officiers compromis déjà dans la conspiration de mai 1861, les troupes sont demeurées fidèles et ont vigoureusement battu les insurgés auprès de Tirynthe. Le roi a déployé dans cette circonstance une décision dont il n'avait pas encore fait preuve et qui est d'un heureux augure pour l'avenir.

Tout fait donc espérer la prompte conclusion d'une crise un moment fort menaçante. Les événements de Nauplie tourneront au profit de la royauté en révélant au pays entier le danger des menées révolutionnaires. Elles amèneront un réveil précieux de l'esprit royaliste.

Dieu veuille que le roi de Grèce en profite, et accomplisse dans ce moment particulièrement favorable les réformes devenues nécessaires dans son gouvernement, et se donne ainsi à lui-même aux yeux de la nation tout le mérite de l'initiative de ces réformes ! C'est là le vœu de tous les vrais philhellènes. F. L.

[1] Γιὰ τῆς πατρίδος τὴν ἐλευθερίαν,
Καὶ τοῦ Χριστοῦ τὴν πίστιν τὴν ἁγίαν.

(Vers d'une chanson populaire de la guerre de l'indépendance.)

HÉLÈNE ET SUZANNE

SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE ET DE LA VIE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE.

Besançon, juin 1829.

I

ROGER COURVIÈRE A SA SŒUR SUZANNE, A MORTEAU.

« Non, ma chère Suzanne, je n'irai pas à Morteau pour le mariage d'Hélène. Malgré tous les graves raisonnements que je me suis faits et toutes les sages résolutions que j'ai prises, je ne me sens point le courage d'assister à cette cérémonie. J'aime Hélène, non point avec cette passion turbulente, avec cette ardeur fiévreuse que j'ai vues décrites dans quelques romans, mais avec une ténacité que rien ne peut ébranler. Il est calme et réfléchi, l'amour que je lui ai voué. Il m'est doux au cœur, comme une bonne pensée que l'on est heureux de concevoir, et que l'on se glorifie de garder. Dès les jours de notre enfance, où nous gravissions ensemble la cime de nos montagnes, où nous allions jouer dans la prairie, cueillir des fleurs au bord du Doubs, son image m'est entrée dans l'âme, comme celle d'un beau ciel bleu et d'un frais rivage dans le miroir d'un lac qu'elle colore, qu'elle irradie jusque dans ses profondeurs.

« D'année en année, j'ai vu grandir Hélène, et, comme je gran-

dissais avec elle, l'affection que je devais lui consacrer prenait graduellement plus de consistance. Plus tard, quand j'ai reconnu le véritable caractère de cette affection, je n'ai point cherché à la déraciner, pas même à la subjuguer. Si je l'eusse voulu, je n'y aurais point réussi. Et, d'ailleurs, pourquoi me serais-je prescrit un tel effort et condamné à un tel sacrifice? — La raison, diras-tu. — Oui, je sais : la raison du monde. Mais il en est une autre qui, en de nombreuses circonstances, sinon toujours, me paraît meilleure et plus sûre : c'est la raison du cœur. C'est celle-là surtout que je cherche et à laquelle je désire obéir. Maintenant, la douce et chaste figure d'Hélène vit en moi, est pour ainsi dire incarnée en moi; elle peuple ma solitude, elle m'assiste dans mon travail, elle rayonne dans mes rêves. A l'étoile que nous aimons à contempler dans le silence de la nuit, nous ne pouvons atteindre.

« Au bonheur d'unir ma vie à celle d'Hélène, je ne puis non plus aspirer. Son père est riche, et nous ne le sommes pas. Il veut un gendre qui, non-seulement soit déjà riche, mais qui s'efforce de le devenir encore plus; et moi, je ne me sens aucune disposition à faire fortune. Selon l'autre raison que je n'aime guère, mais sous laquelle il faut bien parfois courber la tête, selon la raison du monde, je n'ai donc jamais pu songer à épouser Hélène. Mais le pur et tendre amour que je lui ai voué, je le garderai; nul autre ne le remplacera.

« Si quelqu'un de ceux qui se vantent d'avoir l'expérience de la vie m'entendait faire une telle promesse, il me dirait, peut-être, en me regardant avec une indulgente supériorité : Quel âge avez-vous? — Vingt-trois ans, vienne la Saint-Jean. Alors il secouerait la tête, d'un air qui ne pourrait me laisser la moindre incertitude sur sa pensée. Et toi-même, ma chère Suzanne, peut-être que tu doutes également de la persistance de mon sentiment; peut-être que, si j'étais près de toi, je verrais courir un sourire ironique dans les fossettes de tes deux bonnes joues. Ta ta ta, ma petite sœurette, vous ne connaissez pas encore votre frère; vous ne savez pas qu'il est ferme dans ses résolutions, ferme et opiniâtre comme les Francs-Comtois du temps des anciennes guerres :

Rend-toi, Comtois!
Nenni, ma foi!

« Voici donc mes idées; je te les dis à quinze lieues de distance, comme je te les dirais si nous étions l'un près de l'autre, par la douce habitude que j'ai prise, depuis si longtemps, de causer avec toi sans restriction, à cœur ouvert. Quand j'aurai fini mes études, et

que je serai docteur en médecine, — saluez un peu, mademoiselle, et qui plus est docteur de la faculté de Paris, — saluez encore, s'il vous plaît, — je reviendrai m'établir dans la maison de nos parents; j'accompagnerai notre père dans ses visites; quelquefois, quand il sera fatigué, je le remplacerai près des malades auxquels il m'aura recommandé, et qui voudront bien m'accorder leur confiance. Puis il voudra se reposer, notre cher père, et peu à peu il m'abandonnera l'héritage de sa clientèle, un modeste mais noble héritage, que je tâcherai de garder en restant fidèle à ses honnêtes leçons : la justice envers les riches, la charité envers les pauvres. Un franc par visite pour les uns, les soins gratuits pour les autres. En me parlant, l'année dernière, de ce devoir de commisération, notre père me citait la touchante croyance du célébre Boerhave : Les pauvres sont mes meilleurs clients; car, pour eux, c'est Dieu qui paye.

« Je vivrai ainsi à une bonne école, dans la satisfaction d'un honnête emploi de mon temps, et je ne me marierai pas. Toi, tu seras mariée avec l'excellent Philippe, et j'espère qu'on pourra dire de vous, comme des vertueuses gens protégés par des fées bienfaisantes : Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants. — Combien? Voyons ! Pour faire un compte rond, mettons la demi-douzaine : trois garçons et trois filles. L'un des garçons sera mon filleul et s'appellera Roger; une des filles portera le doux nom d'Hélène. Je ferai sauter les garçons sur mes genoux; je m'intéresserai, avec les filles, au lever, au coucher, à la toilette des poupées. Quand ils auront quelque grand malheur : une paume perdue, un tambour crevé, une poupée estropiée, ils viendront à moi, le cœur bien lourd, soupirant, sanglotant, essuyant avec leurs petits poings de grosses larmes dans leurs yeux, et je les consolerai. L'hiver, je leur conterai l'histoire du Chaperon-Rouge et du Chat-Botté; l'été, je les menerai promener dans la vallée et dans les bois; puis je leur donnerai des leçons, tandis que tu seras occupée de ton ménage, et ton mari de son notariat. Enfin, ce seront mes enfants, et ils apprendront, ces gentils enfants, à aimer leur oncle, et, quand il sera vieux, ils auront soin de lui, comme il aura eu soin d'eux dans leur jeunesse, et, quand sa dernière heure sera venue, ils pleureront près de son lit, et quelquefois ils iront s'agenouiller sur sa tombe.

« Qu'en penses-tu ? N'est-ce pas là un joli plan de conduite? Tu vois donc bien qu'il m'est aisé de rester célibataire, et de garder à Hélène la fidélité de mes sentiments.

« Quelquefois, cependant, je ne puis m'empêcher de songer que, si Hélène avait pu m'épouser, elle ne s'en serait pas repentie. L'aimant comme je l'aime, que n'eussé-je pas fait pour lui épargner un souci, pour lui donner une joie, pour la rendre heureuse de

notre union! Et, faut-il l'avouer? si je ne vais pas assister à son mariage, ce n'est pas seulement pour me soustraire à la douleur de la voir confier sa destinée à un autre, c'est que ce mariage me cause une impression étrange que je voudrais pouvoir écarter de mon esprit, une sorte de terreur indéfinissable et insurmontable. Il n'a point été préparé, il ne s'est point conclu, comme cela se fait ordinairement, selon les respectables coutumes de notre pays. Ce monsieur de Richoux, qui va nous prendre notre chère Hélène, on ne le connaît guère; on sait seulement qu'il demeure à Paris, qu'il est riche, et en train de le devenir encore plus. Voilà tout. De ses parents et du lieu de son origine, il n'en est pas question. Cela n'est point pourtant chose si indifférente. Bonne souche, bon fruit, disent nos paysans. Probablement M. Dombief sait à quoi s'en tenir; il manifeste pour M. de Richoux une haute considération; il paraît tout réjoui d'en faire son gendre. Autant que j'ai pu en juger, pendant mon dernier séjour à Morteau, Hélène n'éprouve pour cet élégant Parisien ni affection ni répulsion. Élle l'accepte débonnairement; elle se soumet, comme une humble et timide *foyote*, à la volonté de son père. Tu as conservé la bonne habitude de parler notre dialecte champêtre, je compte donc que tu préfères ce joli mot de foyote à celui de brebis.

« Mais j'ai dîné deux fois avec M. de Richoux, et, quoiqu'il se soit montré très-courtois envers moi, il ne m'a pas plu. Tu diras que, par l'effet de ma tendre affection pour Hélène, j'étais naturellement prévenu contre lui. C'est positif. Abstraction faite pourtant de cet amour qui peut me rendre injuste envers celui qui le condamne à un éternel sacrifice, il y a en moi je ne sais quoi qui proteste contre le regard caressant, le langage pompeux et les raffinements de politesse de cet homme. Dans ses civilités empressées, je crois découvrir un rôle de convention au lieu d'un élan naturel; dans ses phrases sentencieuses, un accent qui n'est pas celui de la vérité, et enfin, dans sa physionomie doucereuse, un masque d'hypocrisie. Avec une bonne poignée de main, un bon gros rire et une aventureuse causerie à la fin du dîner, entre la poire et le fromage, comme on dit dans notre pays, il m'aurait plus aisément séduit. Dailleurs, il a une fortune déjà considérable, on ne sait comment; il veut l'accroître, on ne sait comment. J'ai peur qu'il ne soit de cette race perverse qui ne mesure la valeur d'un être humain que par le bien matériel qu'il possède, race habile et rusée, avide et cupide, qui semble n'avoir d'autre but en ce monde que d'amasser des trésors, et ne recule devant aucun moyen pour satisfaire à ses convoitises. J'ai peur, te l'avouerai-je? que son intelligence ne soit primitivement d'une nature si mauvaise, ou, par le hasard de son développement, déjà si viciée,

qu'il n'apprécie pas même la pure beauté, la grâce infinie, les adorables qualités d'Hélène; que ce qui le charme le plus, dans son union avec cette angélique créature, ce ne soit une dot de deux cent mille francs en écus sonnants, et l'appui de M. Dombief pour se faire nommer député dans notre arrondissement; car telle est aussi son ambition. Il n'a pas encore quarante ans, l'âge obligé pour les candidats; mais, comme il ne doute de rien, il pense que, lorsqu'il les aura, on fera des élections tout exprès pour lui.

« Une autre réflexion me poursuit et m'obsède. Hélène, la blanche Hélène, est d'une constitution faible. Que de fois, en la contemplant, je me suis dit qu'elle était comme une des fleurs de nos montagnes, fleur printanière, fleur délicate, éclose sur la mousse, à l'ombre des sapins! L'air pur, les tièdes soleils, les paisibles abris, lui sont nécessaires. Son mari va la jeter dans la lourde atmosphère de Paris, dans le tourbillon de la vie mondaine; elle s'y fatiguera, elle s'y étiolera, elle y succombera peut-être!

« Oh! vois-tu, tout ce qui tient à ce mariage ne me donne que de sinistres pressentiments, et les pressentiments, a dit un philosophe, sont les prophéties du cœur. Puissé-je me tromper! Puisse-t-elle être heureuse, cette tendre sœur de toi, et cette sœur de moi! J'aurais voulu pour tout au monde être son compagnon dans la vie, et son soutien. Mais, quel que soit celui qui lui fera du bien, je lui en saurai gré, je le bénirai.

« La noce d'Hélène fixée, on va préparer la tienne, ma gentille Suzette, et à celle-là je ne manquerai pas. J'ai là, près de moi, la médaille d'or que j'ai gagnée au dernier concours de notre école de médecine; je la réserve pour en faire la pièce bénite de mariage; une grosse médaille qui atteste que ton frère a bien rempli ses devoirs d'étudiant : elle doit te porter bonheur. Et à Philippe, que vais-je offrir? Je ne sais encore; mais ce que je sais, c'est que je l'embrasserai avec une vigueur dont il se souviendra. Quel honnête garçon! Il n'est ni beau ni élégant, mais il est si bon! Il ne prononce point d'emphatiques discours sur la vertu et le désintéressement, mais on ne l'a jamais vu faillir au plus minime devoir; il ne cherche point à briller dans un entretien; cependant il a fait des études sérieuses, et, si on l'oblige à parler, on sera frappé de la variété de ses connaissances. Avec ses qualités précieuses et sa rustique simplicité, il me représente le cadeau symbolique que le roi d'Angleterre offrit à Pierre le Grand : un diamant de l'eau la plus pure, enveloppé dans un morceau de feutre. Ce qui prouve l'excellence de son caractère, c'est sa mansuétude et sa condescendance envers une petite fille de dix-huit ans, qui se croit peut-être jolie parce qu'elle a deux méchants yeux noirs et un nez retroussé; riche, parce que sa laborieuse

mère lui prépare depuis dix ans un trousseau ; instruite, parce qu'elle a appris un peu d'histoire et de géographie au Sacré-Cœur de Besançon ; importante, parce que tout le monde l'a gâtée à plaisir, et qui agace, taquine quelquefois sans miséricorde l'innocent Philippe, et qui prétend le gouverner, comme si elle lui était très-supérieure. Cette petite fille s'appelle Suzanne Courvière. Mais, prends-y garde ! si tu n'es pas soumise à ce brave garçon, comme tu dois l'être, si tu lui fais quelque chagrin, c'est moi, ton frère aîné, qui te ramènerai à la raison.

« A bientôt donc, chère Suzanne, cette noce qui me réjouit. Il faut que notre illustre chef d'orchestre, le père Bernard, se décide à nous faire danser au moins pendant deux jours et deux nuits. Sa clarinette est solide si elle résiste à cette dernière épreuve. Moi, je compte valser plusieurs fois avec la vénérable mère de Philippe, avec la grosse femme de notre voisin, le marchand de pain d'épice, même avec Brigitte, notre vieille cuisinière. Toi, tu auras assez de besogne à recevoir les invités, car je compte qu'on en verra venir de tous les villages voisins, et que longtemps on parlera dans le pays des réjouissances du mariage de mademoiselle Suzanne Courvière avec M. Philippe Espenoy. Adieu, ma chère sœur ; toutes mes tendresses à nos parents. Je t'embrasse de cœur.

« Roger.

« *P. S.* Il n'est pas besoin de te dire que rien de ce qui concerne Hélène dans cette lettre ne doit lui être révélé. Avec ton petit air railleur, tu ne parles pas imprudemment. La candide Hélène a, je n'en doute pas, un vrai sentiment d'affection pour moi. Je suis le frère de sa meilleure amie, et il est tout naturel qu'elle m'accorde une amitié de sœur ; mais elle doit ignorer à jamais l'amour que je lui ai voué, ce que j'ai désiré, ce que j'ai rêvé. Une telle découverte l'éloignerait peut-être de moi, ou la troublerait. Que rien, par ma faute du moins, ne la trouble ! qu'elle soit calme et paisible, sinon heureuse ! C'est par égoïsme que je fais des vœux pour elle. Je souffrirais tant, si j'apprenais qu'elle souffre !

« Au revoir, madame Philippe, je vous baise respectueusement les mains. »

— Pauvre Roger ! dit Suzanne après avoir lu cette lettre ; brave et généreux garçon ! il essaye de rire pour dissimuler son chagrin. Je connais son secret depuis longtemps ; j'ai souvent songé aussi qu'il devait épouser Hélène, et peut-être qu'elle l'aime plus qu'il ne le croit. Ah ! si nous étions riches ! Mais jamais M. Dombief ne pourrait

se résoudre à donner sa fille unique à un humble médecin de village, qui n'aura pour toute fortune que quelques arpents de terre et le produit précaire de sa clientèle.... Si j'osais pourtant laisser entrevoir à Hélène le secret qui m'est confié, et sonder le fond de sa pensée!

En se parlant ainsi à elle-même, elle passait la main sur son front comme pour y éclaircir une idée....

— Mais non, reprit-elle après un instant de réflexion, c'en est fait ; elle va se marier, et Roger a raison ; elle doit ignorer un amour qui, peut-être à présent, l'inquiéterait, ou, peut-être plus tard, lui causerait un regret.

II

Suzanne reprit la lettre de son frère, la relut, comme pour mieux s'affermir dans sa résolution, puis la replia et l'enferma dans une armoire. Au même instant, Hélène entra.

— Chère amie, dit-elle, es-tu libre? L'idée m'est venue de faire par ce beau temps une promenade au bois Robert : peux-tu y venir avec moi ?

— Très-volontiers, répliqua Suzanne en décrochant aussitôt un chapeau de paille suspendu à une patère et le mettant sur sa tête : tiens, me voilà prête.

— Ne prends-tu pas une ombrelle?

— Pourquoi faire? le soleil de nos montagnes ne me fait pas peur ; j'aime à le regarder en face, et, s'il me bronze un peu le visage, je ne lui en sais pas mauvais gré. Mais je ne puis sortir sans la permission de ma mère.

— Je viens de la voir, assise dans le jardin et ourlant des serviettes, toujours pour ton trousseau. Jamais on n'aura fait un trousseau pareil...

Suzanne se dirigea, avec son amie, vers le banc que bien elle connaissait, et, s'approchant de sa mère avec respect :

— Chère maman, lui dit-elle, je désirerais sortir avec Hélène; n'avez-vous pas besoin de moi ?

— Non, mon enfant, non, pas en ce moment.

— Mais vous travaillez sans cesse, et moi, je ne fais rien; n'êtes-vous pas révoltée de ma paresse?

— N'aie point un tel souci; jouis en paix de tes dernières semaines

de liberté; prends soin de ton amie, qu'on va bientôt nous enlever. Un jour tu travailleras aussi pour tes enfants, et tu sauras que cette tâche de mère est facile et douce. Où vas-tu maintenant?

— Au bois Robert.

— Très-bien. Mais, je t'en prie, ne grimpe pas sur les rochers, comme tu le fais si souvent, pour cueillir une vilaine fleur sauvage ou une branche d'alisier. Ton père tremble chaque fois qu'il te voit monter si précipitamment la côte. Hélène, je vous la recommande; vous êtes calme, vous, et vous vous promenez comme une personne raisonnable, tandis que cette petite écervelée, dès qu'elle quitte le seuil de la maison, a l'air d'un écolier en vacances.

— Soyez tranquille, madame Courvière, répondit Hélène avec un doux accent de voix. Je la tiendrai par le bras et l'obligerai à rester dans mon sentier.

— Je m'en rapporte à vous. Et dites-moi, voulez-vous, à votre retour, venir souper avec nous? Brigitte vous fera griller des morilles fraîches, et moi je vous préparerai un de ces bons fromages de crème que vous aimez.

— Je le veux bien. Mon père est allé à Remonot pour une vente de bois, et ne reviendra probablement que très-tard; il voulait m'emmener, mais je désirais passer quelques heures avec Suzanne, et je serai très-contente de finir la journée avec vous.

— Merci! A ce soir, pas trop tard!

— A l'angelus.

— Et si Philippe vient? dit madame Courvière en se tournant vers sa fille.

— Philippe! répliqua Suzanne avec une petite moue d'enfant mutin, vous lui annoncerez qu'un beau cavalier est venu me prendre pour m'emmener à Marseille, et de là dans l'empire de Chine.

— Méchante créature! Je lui dirai où tu es, et il ira te chercher, ce fidèle Philippe!

— Vous aimez mieux Philippe que moi! Voilà ce que je remarque, et ce qui me met en rage.

— Oui! il vaut mieux que toi, mauvaise fillette gâtée! et tu ne mérites pas d'avoir un si bon mari.

Mais, en disant ces mots, madame Courvière présentait son front couronné de cheveux blancs à Suzanne, qui y déposait deux tendres baisers; puis elle embrassa aussi Hélène, et les deux jeunes filles partirent, Suzanne le visage riant, l'œil animé, saluant gaiement, à sa sortie de la maison, à droite et à gauche, tous les gens qu'elle apercevait; Hélène marchant la tête baissée, s'inclinant en silence devant les hommes qui lui ôtaient leur chapeau et les femmes qui lui faisaient la révérence.

Ces deux jeunes filles, élevées ensemble, d'abord à l'école de Morteau, puis à Besançon, dans le pensionnat du Sacré-Cœur, et unies l'une à l'autre par la plus étroite amitié, présentaient entre elles un parfait contraste : l'une, vive, alerte, le pied ferme, la taille forte, la figure ronde et pleine encadrée dans deux épais bandeaux de cheveux noirs, les signes de la santé éclatant dans ses regards scintillants, sur ses joues sanguines et sur ses lèvres de pourpre, qui, en s'ouvrant, découvraient deux rangées de dents d'un émail sans tache; l'autre, délicate et frêle, les traits fins et réguliers, mais habituellement décolorés, le front pareil à une plaque d'ivoire, entouré de boucles soyeuses de cheveux blonds, la démarche nonchalante et toute la physionomie empreinte d'un caractère de langueur.

L'une était comme la forte plante des champs, épanouie au grand air, sur son sol natal, et résistant également par la virtualité de sa constitution aux ardeurs de l'été et au froid de l'hiver ; l'autre, comme un lis des jardins, élégant mais faible, dont quelques gouttes de pluie surchargent le calice et qu'un vent léger fait fléchir sur sa tige.

Les gens de la campagne admiraient Suzanne et éprouvaient une sorte de commisération en voyant Hélène. La pauvrette! disaient-ils; on croirait qu'elle n'a été nourrie que de petit-lait; elle ne pourrait pas seulement ramasser une gerbe de seigle, tandis que son amie serait dans le cas d'*engranger* à elle toute seule une voiture. Mais un jeune homme d'une nature distinguée et un peu romanesque comme Roger ne pouvait manquer d'être très-vivement impressionné par la poétique beauté de cette jeune fille. Il y avait dans chacune de ses attitudes, dans son indolent repos, dans tous ses mouvements, une grâce singulière; dans le son de sa voix, un peu molle et traînante comme celle de la plupart des Francs-Comtois, il y avait une musique mélodieuse, et dans l'expression mélancolique de son visage une douceur indicible. Ce qui était surtout charmant, c'étaient ses yeux, deux grands yeux bleus noyés dans une sorte de vapeur humide, ou plutôt dans un fluide diaphane, comme le reflet des étoiles dans une eau transparente. Tantôt ils apparaissaient ingénus, étonnés ou caressants comme ceux d'un enfant; tantôt ils semblaient tout remplis de songes mystérieux ; tantôt ils rayonnaient d'une lumière placide qui devait être la lumière de l'âme suscitée par une chaste émotion. Quiconque avait contemplé ces yeux ne pouvait les oublier. La supérieure du Sacré-Cœur disait que, dans leur vague rêverie, ils regardaient vers l'infini. Roger avait essayé vingt fois de les dépeindre dans des stances, dans des sonnets, et n'avait pu y réussir.

Après avoir traversé la principale rue de Morteau, les deux amies arrivèrent près d'un vaste hangar au-dessus duquel tourbillonnait un nuage de fumée.

— Voilà, dit Hélène, l'atelier où l'on a fondu une cloche dont j'ai été la marraine. Le son de cette cloche m'émeut toujours singulièrement, surtout le soir, dans le silence de la vallée. Te rappelles-tu une poésie de Th. Moore qu'on nous a fait lire dans notre pensionnat? elle commence ainsi :

Oh! those evening bells! Oh! those evening bells.

— Je n'ai pas grand goût, répondit Suzanne, pour les mélancoliques compositions des Anglais. J'aime mieux nos gaies chansons de paysans, celle de mai, par exemple :

Vekia veni lo dzouli ma
(Voici venir le joli mai).

Quand je l'entends chanter, je me sens toute guillerette. Cependant je me souviens des vers dont tu parles; j'ai été obligée de les apprendre par pénitence, un jour que j'avais ri et causé pendant la leçon, et, de plus, obligée d'apprendre la traduction qui en a été faite par notre maîtresse d'anglais, une grande miss sèche et revêche. Veux-tu que je te la récite?

— Tu me feras plaisir.

— Écoute : il n'y a pas moins de trois longues strophes :

Oh! ces cloches du soir, dans leur douce musique!
J'entends de longs récits du gothique manoir;
De mon village aimé, de mon toit domestique,
De tous mes heureux jours de jeunesse et d'espoir!

Près d'elles je reviens terminer ma carrière.
Plus d'un ancien ami que je voudrais revoir,
Déjà, depuis longtemps, dort sous la froide pierre,
Et n'entend plus le son de ces cloches du soir.

Ainsi je dormirai dans la tombe muette.
L'airain, comme à présent, au haut du clocher noir,
Vibrera chaque jour, et quelque autre poëte
Chantera les accents de ces cloches du soir.

— Que tu es heureuse d'avoir une telle mémoire!

— Grand merci! Je sais ce qu'ils me coûtent, ces vilains vers français ou anglais que tu me pries quelquefois de te répéter; il m'a fallu passer toute seule bien des heures, dans la salle d'étude, pendant la récréation pour les apprendre. Toi, tu n'as jamais été punie : tu étais

toujours tranquille comme une image. Moi, j'ai subi toutes sortes de réprimandes et de châtiments jusqu'à la réclusion dans la cellule, et le régime au pain et à l'eau, ce qui était bien dur.

— Ah ! oui, je me rappelle que cela m'a fait beaucoup de chagrin.

— Et moi, je me rappelle, chère Hélène, que cette fois-là tu as failli être condamnée à la même peine que moi, parce que tu tentais de me faire remettre en contrebande une grappe de raisin et une tartelette. Eh bien, de nos années de pensionnat, il me reste pourtant une agréable réminiscence, et, si je retournais à Besançon, je serais très-contente d'aller revoir nos maîtresses et de passer quelques heures dans cette maison, où souvent j'ai gémi de me sentir emprisonnée.

— Et moi, murmura Hélène, je voudrais encore y rester.

Il y avait dans ces quelques mots une sorte de révélation triste qui s'accordait avec la pensée de Roger. Une fois encore, Suzanne fut tentée de parler de la lettre qu'elle avait reçue, et de nouveau un scrupule de conscience la retint, et elle garda le silence.

Quelques instants après, comme les deux amies gravissaient la côte, elles aperçurent, à un détour du sentier, deux petites filles qui cheminaient lestement devant elles et grimpaient comme deux chevreaux sur les rochers.

— Regarde donc, dit Hélène, ces joyeux enfants qui vont vers la forêt. Ne dirait-on pas deux petits chaperons rouges ?

— Moins le loup, répliqua en riant Suzanne; mais je les connais. Ce sont les deux filles du menuisier. L'une d'elles est intelligente comme une fée et vive comme un oiseau. Il faut que je l'appelle. Agnès ! cria-t-elle.

Agnès se retourna et montra un joli visage rond, empourpré par une marche rapide, animé par un regard petillant et un sourire espiègle.

— Où vas-tu donc? lui demanda Suzanne.

— Je vais avec ma sœur, au chalet des Arces, chercher de la crème pour ma grand'mère, qui est un peu malade.

— Et tu n'as pas peur d'aller ainsi jusqu'au haut de la montagne ?

— Peur de quoi ? C'est vrai qu'il y a à la ferme un gros chien noir qui gronde bien fort quand on arrive ; mais il est devenu mon ami, et, dès qu'il m'a reconnue, il s'approche de moi, d'un air câlin, en agitant sa queue. Ma sœur, qui est un peu poltronne, s'éloigne encore de lui ; moi, je lui prends la patte, je lui tire les oreilles, je le roule par terre, et il est très-content.

— A cette heure-ci, tu devrais être pourtant à l'école.

— A l'école! Comment, vous ne savez pas que nous sommes en vacances depuis hier? Tout l'hiver et tout le printemps en classe, chaque jour, dès le matin, ma foi! c'est assez long.

— Et as-tu été sage et laborieuse pendant le temps des classes?

— Je le crois bien! je sais déjà lire, je commence à écrire, et j'ai appris la moitié de mon catéchisme.

— Puisque tu es si studieuse, dit Hélène en tirant sa bourse, je vais te donner cette pièce de dix sols pour t'acheter un livre neuf.

— Merci, mademoiselle. Je dirai en passant un *Ave Maria* pour vous à Notre-Dame du Bercail.

— Nous irons avec toi; mais ne marche pas si vite.

— Connais-tu l'histoire de Notre-Dame du Bercail? demanda Suzanne.

— Certainement; ma grand'mère me l'a racontée. Il y avait une fois, là-haut, dans les rochers, une affreuse bête qu'on appelait un dragon; ses yeux étaient comme des charbons ardents, sa gueule comme un four enflammé. Il ne se nourrissait que de chair humaine, et dévorait un homme en moins de temps que vous n'en mettriez à manger une tartine de beurre. Vous pouvez penser comme cela épouvantait les gens du pays. Personne n'osait plus aller du côté du bois Robert, et, quand le dragon ne trouvait plus rien à prendre près de sa caverne, il venait jusqu'à Morteau chercher sa pâture. On ne pouvait le tuer parce que tout son corps était couvert d'écailles dures comme les cailloux, et on ne savait comment s'en délivrer. A la fin, un prêtre eut l'idée de porter une statue de la sainte Vierge à l'endroit habité par cette bête du diable. Il était bien courageux; et, lorsqu'il partit, ses amis lui disaient adieu en pleurant. On le croyait à jamais perdu. Cependant il marcha bravement, un rosaire à la main, récitant des *Ave* tout le long du chemin. Quand le dragon l'aperçut, il s'élança vers lui en rugissant. Mais le prêtre découvrit la statue qu'il tenait cachée sous son manteau. Alors le monstre jeta un cri effroyable qu'on entendit jusqu'au fond de la vallée, puis il s'enfuit en vomissant du soufre et de la cendre noire, et jamais on ne l'a revu.

A ces mots, Agnès se tut et regarda tour à tour Suzanne et Hélène, comme pour leur demander l'éloge qu'elle croyait mériter.

— Tu as bien retenu, dit Suzanne, cette ancienne histoire, que j'ai apprise aussi quand j'étais petite. Mais ce n'est pas tout, je crois.

— Non, ce n'est pas tout. Je vais vous conter la fin. Bien longtemps, bien longtemps après la fuite du dragon, il arriva ici un ouvrier étranger, un mauvais sujet qui se moquait des autels et des oratoires. Un jour, en passant près de celui de Notre-Dame du Bercail, il se mit à dire toute sorte de vilaines choses; puis, pour mieux mon-

trer encore son impiété, il frappa la statuette d'un coup de bâton. Mais, au même instant, une tige de sapin tomba sur lui et lui cassa le bras.

En causant ainsi, Agnès continuait à trottiner dans le sentier, et bientôt elle arriva avec sa compagne près de l'image dont elle venait de narrer les miracles. La statuette est placée dans la cavité d'une roche perpendiculaire ; à ses pieds, les gens de Morteau ont formé un petit jardin, entouré d'une grille en fer et constamment paré de fleurs.

Agnès se hâta d'accomplir la promesse qu'elle avait faite, pour courir ensuite au chalet. Suzanne, qui avait les sentiments de piété universellement encore répandus dans les montagnes de Franche-Comté, fit aussi le signe de la croix et récita une oraison. Mais Hélène, agenouillée sur l'herbe, les mains jointes, pria plus longtemps; elle pria avec une religieuse émotion, comme prient ceux qui souffrent et qui, dans l'anxiété de leur cœur, ont foi en la grâce de Dieu. Lorsqu'elle se releva, son visage avait pris une nouvelle sérénité, et deux larmes pourtant coulaient au bord de ses paupières.

Elle glissa en silence son bras sous celui de son amie, et par les sentiers ombreux la conduisit dans une clairière où s'élève, à quelques pieds du sol, une large pierre ronde qu'on appelle la Table du roi.

Le peuple a eu l'habitude d'attribuer aux rois tout ce qu'il voyait de grand et beau ; il leur attribuait même le bonheur le plus enviable : Heureux comme un roi, disait-on autrefois. Les révolutions ont donné un cruel démenti à cette phrase proverbiale, et, selon la parole d'un célèbre écrivain, on a été étonné de voir ce que contenaient de larmes les yeux des rois.

Mais, au temps même des splendeurs du pouvoir monarchique, plus d'un souverain aurait pu envier la table du bois Robert et les richesses qui l'entourent. Elle est placée dans une espèce de rotonde, formée par la nature, au bord d'une montagne escarpée. Le terrain qui l'environne est revêtu d'une mousse fine et veloutée, parsemée de fraisiers, de petites campanules bleues et jaunes, et d'une quantité de ces jolies herbes lustrées, à trois feuilles arrondies, qui ressemblent à des trèfles et auxquelles les enfants donnent le nom de pain du coucou. Autour de cet admirable tapis s'élèvent, comme des colonnes de marbre, comme des monolithes gigantesques, les hautes tiges de sapins ; leurs cimes pyramidales montent jusqu'aux nuages ; leurs rameaux inférieurs se joignent et s'entre-croisent comme les nervures des églises. Les hommes ne peuvent construire un temple d'un aspect si auguste.

A travers les petites pointes aiguës et les réseaux de verdure des

branches entrelacées, la lumière du soleil tombe dans ce temple solennel comme une poudre d'or et de diamant. Le matin, les oiseaux y gazouillent leur chant d'amour; le grillon et la cigale s'y éveillent avec leurs joyeux cris; le coucou y répète, d'une voix grave et sonore, ses accents prophétiques; le papillon y voltige sur la fleur rafraîchie par la rosée; les petits scarabées qu'on appelle les bêtes du bon Dieu y déploient leurs ailes d'azur ou d'émeraude; et les touffes de thym, les violettes cachées sous l'herbe, les clématites suspendues au tronc des arbres, les pommes de pin résineuses, les bouquets d'aubépine dilatés par les premiers rayons du jour, s'ouvrent comme des encensoirs et répandent dans les airs leur suave parfum. Le soir, tout se tait, tout est endormi sous la feuillée. Ces grands bois alors ressemblent à un mystérieux sanctuaire où l'homme ne peut pénétrer sans être saisi d'une crainte religieuse. Sous l'ombre qui les enveloppe, la lune projette une lueur pâle comme celle d'une lampe d'albâtre. Dans le silence de ces voûtes profondes, on n'entend que la vibration des cloches voisines qui annoncent l'heure de la prière, ou le souffle du vent qui soupire, gémit et résonne, comme les orgues émouvantes des grandes cathédrales.

D'un côté de la terrasse, où des mains de géant ont dressé la Table du roi, la forêt s'étend çà et là en massifs épais, çà et là coupée par des sentiers, semblables à des nefs de chapelle parsemées de fleurs. De l'autre côté, par une large ouverture, on découvre un magnifique point de vue : la ville de Morteau avec ses verts enclos, ses jardins, son vénérable couvent de bénédictins, son clocher quadrangulaire, large et imposant; plus loin, la fraîche vallée où le Doubs serpente, tournoie, revient en arrière, comme s'il ne pouvait se résoudre à s'éloigner de cette belle enceinte, et s'endort si mollement dans son lit, qu'il ressemble à une eau morte. De là le nom de la petite cité de Morteau. Au delà de cette rêveuse rivière franc-comtoise, le village de la Seigne, qui s'enorgueillit aussi de son ancien cloître de minimes; puis les chalets aux toits allongés, aux façades blanches, dispersés sur le coteau qui le domine, et les forêts de sapins qui de leur large ceinture entourent ces chalets; et plus loin la merveilleuse crête du col des Roches, le défilé et les montagnes de la Suisse, toute une région d'une grâce idyllique ou d'un caractère grandiose occupée par une population honnête, animée par le mouvement des moulins et des scieries et par le travail agricole, égayée par les chants des pâtres et des clochettes argentines des troupeaux.

Quand les dames Vertes, ces bonnes fées de Franche-Comté, ont une fête à célébrer, j'imagine qu'elles se réunissent, dans une blanche nuit d'été, sur le plateau du bois Robert. Elles y cueillent, pour s'en faire des colliers et des guirlandes, les grappes de l'alisier, pareilles à

des grains de corail, et les fruits du *meuvron*, qui, lorsqu'ils sont mûrs, ressemblent à du jais; elles se rangent autour de la Table du roi, et savourent, dans des coupes de cristal, le nectar des fleurs, le suc des fraises, le miel des abeilles, puis elles dansent sur le gazon aromatique, tandis que les petits sylphes qui les accompagnent sautillent sur les pointes des fougères ou se bercent dans les corolles des campanules. Puis, lorsque leur joyeuse fête est finie, elles se tournent vers Morteau, et bénissent les habitants de ce lieu qu'elles aiment.

Hélène s'assit sur une pierre, au bord de la terrasse, contempla quelques instants le vallon, le bois, les montagnes; puis, tout à coup, s'écria, comme si elle se parlait à elle-même :

— Quel délicieux pays! et quel malheur de le quitter!

— Le quitter pour se marier, murmura Suzanne, qui, ne pouvant rester un instant en repos, cueillait diverses plantes pour en composer un bouquet.

Puis elle se mit à fredonner cette chanson patoise :

Not' Minia veut se méria,
Son trosé n'a pas fela,
Qu'i soit fela ou pas fela,
Not' Minia veut se méria[1].

Elle allait peut-être continuer; mais, en levant la tête, elle rencontra le regard de son amie, un regard empreint d'un si doux, si humble et si tendre reproche, qu'elle en eut aussitôt le cœur saisi.

— Pardonne-moi, pardonne-moi! s'écria-t-elle en se précipitant vers Hélène et en l'embrassant. Je suis une mauvaise étourdie. Tu es inquiète, et je ne te rassure pas; tu souffres, et je chante. Pardonne-moi! Tiens, me voilà assise à tes côtés, donne-moi ta main et dis-moi tout, chère Hélène, tout ce qui te préoccupe, t'attriste, t'effraye, je t'écouterai avec une bonne affection de sœur, et peut-être que je te consolerai! Voyons, parlons d'abord de la chose la plus importante : ce mariage que tu vas faire te rend malheureuse?

— Malheureuse! balbutia lentement Hélène; c'est un gros mot!...

— Enfin, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne te réjouit pas?

— Non, certes! je te l'avoue.

— Et pourquoi donc l'accepter? Tu n'es pas dans la situation des pauvres filles, disgraciées par la nature et par la fortune, qui, lors-

[1] Notre fillette veut se marier,
Son trousseau n'est pas filé;
Qu'il soit filé ou pas filé,
Notre fillette veut se marier.

qu'elles rencontrent par hasard quelque parti un peu sortable, doivent se hâter de le prendre de peur d'en désirer vainement un autre. Jeune, belle, riche, tu trouveras, quand tu voudras, un fiancé plus agréable que M. de Richoux. Et qui sait si la Providence elle-même ne t'en réserve pas un excellent ?

— Mon père désire ce mariage, et je dois céder aux vœux de mon père.

— Avec la meilleure intention du monde, ton père peut pourtant se tromper.

— C'est vrai ; mais il a l'expérience de la vie, la connaissance pratique des hommes et des choses ; moi, je ne l'ai pas. Je puis donc plus aisément que lui me tromper. Enfin, ma chère Suzanne, ce que je redoute par-dessus tout, c'est de m'exposer à un remords. Si mon cœur est affligé par l'union que je vais contracter, ma consolation sera de penser qu'en obéissant à la volonté de mon père j'accomplissais un devoir obligé, et si je lui résistais, et si je m'abusais en faisant un autre mariage, où serait ma consolation ? où serait mon refuge ?

Hélène prononça ces mots avec un accent de fermeté si peu habituel à sa douce et timide nature, que Suzanne en fut toute surprise et déconcertée. Si, jusque-là, dans sa tendre affection pour son amie et pour son frère, elle avait nourri quelque espoir de saisir une occasion favorable pour parler de l'amour de Roger, dès ce moment elle comprit qu'elle devait renoncer à cette intention; et elle en ressentit une tristesse qui assombrit subitement sa riante figure.

Hélène, en la regardant, remarqua cette expression de douleur, et, n'en comprenant pas la cause, lui dit en lui serrant la main :

— Tu me blâmes, peut-être, d'une résolution qui te paraît une faiblesse ; mais, vois-tu, ma chère Suzanne, tu as été élevée comme moi dans des sentiments de soumission filiale. Pas plus que moi, malgré tes petits airs de souveraine, tu ne résisterais, j'en suis sûre, en une circonstance grave, à la décision de tes parents, et il y a pour moi des raisons particulières qui me font un devoir plus absolu de cette naturelle soumission. Nous voilà seules et libres de causer, tout à notre aise, sur ce coin de terre aimé que bientôt je quitterai. Avant le jour où nous devons nous séparer, nous ne retrouverons peut-être plus un pareil moment ; je veux profiter de celui-ci pour te raconter quelques incidents de mon existence que tu ne connais pas encore, quoique nous ayons eu entre nous, depuis plusieurs années, tant d'expansifs entretiens. Écoute-moi. Je n'ai pas toujours été riche, tu le sais ; mais, ce que tu ne sais pas si bien, c'est mon temps de pauvreté, et l'impression que les douleurs de cette pauvreté ont laissée dans l'esprit de mon père.

Il y a une quinzaine d'années, sous l'Empire, mon père occupait un emploi de receveur des contributions, à Perle, dans un district de la Suisse qui alors appartenait à la France, un modeste emploi qui pourtant lui donnait l'aisance et lui ouvrait une carrière où il espérait monter peu à peu de grade en grade.

Après la bataille de Leipzig, dont notre maîtresse d'histoire nous a fait le lamentable récit, les armées allemandes se mirent en marche du côté de la France. Des légions d'Autrichiens envahirent la Suisse, saccageant et ravageant nos possessions, maltraitant impitoyablement tout ce qui tenait au drapeau, au nom de la France. On ne pouvait leur résister; nos fonctionnaires les plus haut placés partirent les premiers. Mon père hésitait encore, pensant qu'il devait rester fidèle à son poste jusqu'à la dernière extrémité. Mais un jour on apprit que les Autrichiens étaient à quelques lieues de nous, et qu'un de leurs détachements allait venir dans notre village. Il n'y avait plus un moment à perdre. Mon père se procura non sans peine un cheval, un traîneau, et, le soir, se mit en route avec ma mère et moi. C'était au mois de janvier, une nuit noire, un vent glacial, la terre couverte d'un amas de neige; nous ne pouvions cheminer que très-lentement. Près de Neufchâtel, nous rencontrâmes un pauvre douanier qui se sauvait aussi avec sa femme et un enfant de mon âge; ils voyageaient à pied, portant leur petit bagage sur leurs épaules, et ils étaient épuisés de fatigue. Mes parents, touchés de leur misère, les firent asseoir sur le traîneau. Notre cheval pouvait à peine charrier son lourd fardeau à travers les amas de neige. A tout instant, nous devions nous arrêter pour le laisser reposer; il ne nous fallut pas moins de huit jours pour faire une trentaine de lieues, pour nous rendre à Besançon. Je n'avais alors que trois ans. Ce que je sais de ce premier événement de ma vie, je l'ai appris par ma mère; elle m'a raconté que, pendant toute la durée de notre douloureux trajet, mon père me tenait sur ses genoux, m'enveloppant de son manteau, tremblant que je n'eusse froid, et oubliant ses propres besoins pour ne s'occuper que des miens.

Le froid dont il avait pris à tâche de me préserver lui entra dans la poitrine. A notre arrivée à Besançon, il faillit succomber à une pleurésie; longue fut sa maladie, longue fut sa convalescence. Pendant ce temps, l'Empire s'écroulait, la France était obligée de renoncer à ses nouvelles conquêtes, et, par suite de ce rétrécissement, un grand nombre d'emplois étaient supprimés. Mon père se trouvait au nombre des sacrifiés; il alla à Paris, dans l'espoir d'obtenir de l'administration supérieure ce qu'il avait vainement sollicité du directeur de Besançon, et acheva d'épuiser là, en démarches inutiles, le peu d'argent qui lui restait.

Jeune, il avait épousé ma mère par amour, n'ayant à lui offrir que son modeste emploi de receveur, et nulle fortune à attendre d'elle; leurs parents à tous d'eux étaient morts, sans leur laisser le moindre héritage.

« Ah! si Georges était là! » s'écriait-il quelquefois en se frappant le front.

Georges était un de ses cousins, actif, intelligent, résolu, qui, dès son bas âge, lui avait témoigné une affection fraternelle. Mais Georges était parti pour le Mexique, déclarant en riant qu'il n'en reviendrait que lorsqu'il aurait amassé assez de pièces d'or pour acheter le plus beau domaine de Morteau, et depuis plusieurs années on n'avait aucune nouvelle de lui.

Sans appui, sans ressources, mon père se décida à rester à Besançon, et entreprit d'y donner des leçons pour se procurer un moyen de subsistance, des leçons d'écriture, de calcul, d'orthographe, de latin même; tout ce qu'il savait, il offrait de l'enseigner avec zèle et à un bas prix. Il eut quelques élèves, qui, en effet, ne lui payaient qu'une chétive rétribution, et d'autres qui, après avoir exercé sa patience pendant plusieurs mois, lui faisaient honteusement banqueroute. Ma mère, de son côté, faisait de la couture pour les lingères, tricotait des bas, et moi, dès que je pus tenir une aiguille, j'appris à travailler.

Avec tout cela, nous vivions péniblement, au jour le jour; nos ressources étaient si minimes et si précaires, que, malgré la plus stricte économie, elles suffisaient à peine à alimenter notre petit ménage. Souvent nous étions dans la gêne et quelquefois dans la disette. Cette pièce de dix sols que j'ai donnée tout à l'heure à Agnès, il y a eu des moments où ma mère se serait réjouie de la posséder.

Dans le désastreux hiver de 1816, auquel nos paysans ne peuvent songer encore sans épouvante, plus d'une fois nous avons dû nous contenter, à l'heure de nos repas, d'une petite ration de pain, et nous priver de feu, quoique le froid fût bien rigoureux. Je pouvais déjà alors observer les divers incidents de notre existence journalière, et j'en ai gardé le souvenir. Mon père partait le matin pour donner les leçons qui lui étaient demandées, ou pour chercher à s'en procurer de nouvelles; il revenait à midi, la figure bleuie par le froid, les vêtements couverts de neige. Quelquefois, dans l'après-dîner, il retournait encore à sa tâche. Je restais seule tout le jour avec ma mère, seule le soir dans ma chambre, sombre comme une alcôve; toutes les portes closes, nulle clarté au dehors, nulle clarté au dedans, car, en nos heures de dénûment, nous devions même épargner la chandelle. Ma mère tricotait dans l'ombre; moi, je me tenais assise près d'elle, toute craintive, n'osant ni parler, ni faire un mouvement dans cette obscurité et

ce silence. Il y avait là une horloge en bois dont le balancier sonore produisait sur moi une émotion étrange que j'essayerais en vain d'expliquer : tic tac, tic tac. Il me semblait que c'était la voix d'un être inconnu, invisible. Quelquefois cette voix résonnait à mon oreille avec une régularité qui m'assoupissait par sa monotonie ; quelquefois elle me paraissait impétueuse, irritée ; j'entendais le tic tac vibrer par saccades, par coups précipités, jusque dans ma poitrine, et il m'effrayait.

On dit que je suis d'un caractère triste. Peut-il en être autrement? Notre enfance est la racine de notre vie ; sur cette racine se développe la plante frêle ou forte, douce ou amère, selon l'élément qui lui sert de base et le suc dont elle est imprégnée. Si, plus tard, nous avons des jours meilleurs, le souvenir des mauvais temps s'y soulève encore comme un nuage, et, malgré nous, de la mémoire du passé naît l'appréhension de l'avenir.

Il est un autre souvenir que je conserve avec amour, que souvent j'évoque comme une grâce de Dieu, le souvenir des vertus de ma mère. Quelle religion indulgente envers les autres! quelle patience dans ses peines! quelle mansuétude merveilleuse! Toute la journée, elle était occupée des soins de son ménage ou du travail qui devait lui faire gagner quelques sols ; debout dès le matin, et quelquefois veillant fort tard, jamais elle ne se plaignait d'une lassitude ; elle assouplissait son corps à sa ferme résolution, et s'oubliait elle-même en toute circonstance pour ne penser qu'à ses deux chères affections, à son mari et à son enfant. Quand mon père revenait de ses courses, harassé de fatigue et parfois très-découragé, elle allait à lui avec un tendre sourire, elle lui enlevait ses vêtements humides et lui apportait, comme une humble servante, une robe de chambre et des pantoufles. Quand notre provision de bois était épuisée, elle en ménageait pour lui les derniers restes, et, quand nous pouvions acheter un peu de vin, c'était pour lui et pour moi qu'elle le réservait ; puis elle trouvait toujours le moyen de l'égayer ou de le réconforter, tantôt par quelques histoires plaisantes, tantôt par de religieuses paroles : « Dieu est bon, disait-elle ; s'il frappe ceux qu'il veut éprouver, il ne frappe pas toujours à deux mains ; il donne la nourriture au passereau, il mesure le vent à la brebis nouvellement tondue, et n'oublie point les cœurs fidèles qui mettent leur confiance en lui. »

Elle parlait de la Providence, non point du bout des lèvres, mais avec une foi profonde dont elle avait souvent éprouvé l'efficacité. Dans ses moments de détresse, elle se jetait à genoux et priait, et, après sa prière, se relevait, l'âme affermie, le visage rasséréné.

Oh! sainte mère bénie! Dans la maladie qui nous l'a enlevée, il y a trois ans, elle conserva le même courage et la même placidité ; elle

nous rassurait à tout instant, mon père et moi ; elle s'efforçait de rire lorsqu'elle nous voyait alarmés, et disait que nous étions deux ignorants enfants, que bientôt elle se lèverait et irait se promener au Saut-du-Doubs. Mais, quelquefois, je la surprenais, tournant la tête contre la muraille et pleurant. Quand vint sa dernière heure, elle m'appela près de son lit, et, après m'avoir priée de rester fidèle aux sentiments de piété et de charité qu'elle m'avait si souvent recommandés, elle me dit : « Ton père a bien souffert ; il a besoin d'affection et de ménagement ; aime-le, Hélène, aime-le pour nous deux ; sois-lui soumise, et, si quelque jour tes intentions n'étaient pas d'accord avec les siennes, sacrifie-lui ta volonté. Pense qu'il n'a rien au monde de plus cher que toi, et pas un plus grand désir que celui de te voir heureuse. »

Ces paroles me sont revenues à l'esprit, lorsque mon père m'a parlé de M. de Richoux; il me semble qu'elles sont pour moi une loi à laquelle je ne dois pas résister.

A ces mots, la jeune fille baissa la tête ; sa poitrine était agitée, sa voix affaiblie et ses paupières humectées de larmes.

— Chère Hélène, lui dit son amie en lui mettant les deux bras autour du cou et la baisant au front, ce récit t'a fait mal ; n'essaye pas de le continuer ; j'en sais assez pour ne plus combattre ta résolution, et pour t'aider même à l'accomplir, si tu avais besoin de mon assistance.

— Non, répliqua Hélène après un instant de repos; il faut que je finisse. C'est un besoin pour moi de te dire tout ce que j'ai sur le cœur. Bientôt je te quitterai ! Qui sait quand nous nous reverrons, et si jamais nous nous reverrons ? Je veux te laisser comme un testament mes souvenirs et mes pensées.

Quelques années s'écoulèrent dans des soucis journaliers que je n'essayerai pas de te décrire plus longuement, et dans des rêves qui se terminaient par des regrets. Mon père, tout en donnant des leçons, cherchait un moyen d'occuper son temps d'une façon plus sûre et plus lucrative, et quelquefois croyait atteindre un but. Tantôt c'était le père d'un de ses élèves qui devait le faire entrer dans une administration ; tantôt un riche propriétaire qui paraissait disposé à lui confier une place d'intendant. Avec plus de hardiesse ou plus de souplesse, il eût peut-être obtenu un de ces emplois, qu'il désirait et qu'il était parfaitement en état de remplir. Mais les Francs-Comtois sont, tu le sais, en général, fiers et timides, et mon père est essentiellement Franc-Comtois. Il éprouva, dans ses diverses entreprises, des déceptions qui l'affectèrent péniblement. Malgré l'infatigable tendresse qui veillait sur lui et l'entourait de tant de soins, il était très-affligé de sa situation, et plus elle se prolongeait, plus il en était attristé et humilié. A ses chagrins du présent il ajoutait les craintes de

l'avenir pour ma mère et pour moi. « Pauvre femme ! pauvre enfant! disait-il quelquefois en nous regardant, je ne vous suis que d'un faible secours, et pourtant, si je venais à mourir, que deviendriez-vous? »

Un événement auquel nul de nous n'avait jamais pu songer changea tout à coup entièrement notre existence. Un matin, mon père venait de sortir, selon sa coutume, lorsqu'un instant après nous le vîmes rentrer, pâle, effaré, tremblant.

« Qu'as-tu donc? s'écria ma mère en se précipitant à sa rencontre, épouvantée. Qu'as-tu? au nom du ciel ! que t'est-il arrivé?

— Tiens, lis ! » balbutia-t-il en lui présentant une lettre que le facteur venait de lui donner dans la rue.

Cette lettre nous annonçait que notre cousin Georges, prêt à s'embarquer pour revenir en Europe, était mort à Vera-Cruz et avait laissé, entre les mains de notre consul, un testament par lequel il léguait à mon père toute sa fortune.

Ma mère, en apprenant cette nouvelle, ne manifesta point un grand ébranlement et ne jeta point un grand cri. « Dieu, dit-elle, a eu pitié de notre misère, que sa miséricorde soit bénie ! » Puis elle s'approcha de mon père et l'embrassa. Mais lui était dans un état d'agitation fébrile que je n'avais jamais vu et qui me faisait peur.

« Va, disait-il d'une voix haletante, va chez ce notaire qui m'a écrit;..... qu'on sache ce qu'il en est réellement de cette succession..... et ce qu'il..... ce qu'il faut faire..... Je voudrais y aller moi-même,..... mais... je ne puis..... Je ne sais ce que j'ai..... Je ne me tiens pas debout sur mes jambes. »

Ma mère, tout inquiète, l'obligea à se mettre au lit, lui prépara à la hâte une boisson fortifiante; puis, comme il la pressait de nouveau instamment de se rendre chez le notaire, quand elle le vit un peu plus calme, elle partit. A peine avait-elle descendu l'escalier, que mon père pensait qu'elle devait déjà être revenue, et s'irritait de sa lenteur et voulait se lever pour aller voir par lui-même ce qu'elle faisait. Au moindre bruit que nous entendions, il prêtait l'oreille, puis se dressait subitement sur son séant; son regard alors était enflammé et ses membres frissonnaient. Ah ! Suzanne, elles ne sont pas belles, les émotions que produit la fortune ! Celles que j'ai vues en cette circonstance ont un instant troublé mes sentiments les plus chers. J'avais pour mon père une véritable vénération, et, en le voyant soudain si bouleversé, il m'a semblé que j'éprouvais pour lui moins de respect. Grâce au ciel, cette mauvaise impression n'a pas été de longue durée.

Ma mère rentra; tout était parfaitement en règle : une succession de trois cent mille francs bien établie. Il ne restait que quelques formalités à remplir, après quoi mon père vint s'établir à Morteau, sa

ville natale, y acheta une maison, un domaine, et tu sais comment il y a vécu.

Mais, de ses années d'épreuves, de labeur, de misère, il lui est resté une trace profonde, et, pour ainsi dire, une blessure morale que le temps n'a pas encore fermée. Le souvenir de sa pauvreté le tourmente; il a peur que je ne devienne pauvre un jour avec ses trois cent mille francs. Voilà pourquoi il veut me faire épouser M. de Richoux, qui possède déjà une fortune considérable et qui n'aspire qu'à l'augmenter.

Mon père a une sorte de culte superstitieux pour la richesse; cependant il n'est point avare; au contraire, tu l'as vu, en plus d'une occasion, faire preuve d'une notable générosité; il secourt les indigents, il s'associe pour une large part à toutes les œuvres de bienfaisance qui s'opèrent dans notre canton, et moi, je suis sans cesse touchée de la bonté de son cœur.

L'année dernière, il m'a conduite en Suisse. Cette excursion était pour lui comme un pèlerinage. Il voulait revoir et me faire voir le village où il avait séjourné, il me citait à chaque instant quelque acte de vertu de ma mère, et partout faisait des aumônes. Nous revînmes par Besançon; il voulut aussi visiter les mansardes où nous avions demeuré; elles étaient occupées par une famille dont la misère visible l'attendrit. Le mari réparait des montres; la femme raccommodait de la dentelle. Pour leur donner de l'argent sans les offenser, il pria la femme de lui acheter des dentelles, sachant bien qu'elle y aurait son bénéfice, et commanda au mari une montre qu'il paya d'avance, déclarant que c'était son habitude.

« Ces pauvres gens, me dit-il en sortant, ils souffrent là où nous avons souffert! Il faut que nous soyons pour eux les instruments de cette Provideuce que ta bonne mère invoquait avec tant de confiance.

Ce fut dans cette ville que nous rencontrâmes M. de Richoux; il venait aussi de faire un voyage en Suisse, et connaissait, je ne sais comment, notre notaire. Par son entremise, il entra en relations avec mon père; quelques mois après, il vint nous voir à Morteau, et enfin demanda à m'épouser, et c'est ainsi que mon sort s'est décidé.

— Je me rappelle que l'apparition de M. de Richoux dans la maison de ton père produisit sur toi une impression peu agréable. Mais nous en venons quelquefois à discerner des qualités sérieuses dans les personnes qui, au premier abord, ne nous avaient pas plu. Tu feras, j'espère, cette découverte, quand tu connaîtras mieux celui pour lequel ton père manifeste déjà une si grande estime.

— Hélas! Suzanne, si tu savais!...

— Quoi donc?

— Non, je n'oserai jamais te confesser ce que j'ai de plus profond dans la pensée.

— Un secret pour moi! Est-ce possible? Hélène, ma bonne Hélène! pour moi qui ai vécu avec toi à cœur ouvert depuis si longtemps!

— Je voudrais tant te livrer ce secret qui m'obsède et m'oppresse... Mais, grand Dieu!... c'est si difficile à dire... Enfin! mieux vaut, peut-être, que je ne garde envers toi aucune réserve. Me jures-tu, par tout ce que tu as de plus sacré, de ne jamais révéler à personne ce que je désire te confier?

— Je te le jure.

— Eh bien, écoute...

En prononçant cette dernière parole, Hélène promena autour d'elle un regard inquiet, comme pour s'assurer que personne ne pouvait la voir ni l'entendre, puis, approchant ses lèvres de l'oreille de Suzanne, et, par un mouvement plein de grâce, posant ses doigts de chaque côté de sa bouche, elle lui murmura d'une voix pudique, craintive et légère comme un souffle, ces deux mots :

— J'aime Roger!

—Ah! s'écria Suzanne, électrisée par cette révélation et incapable de retenir plus longtemps celle que, dès le matin, elle avait eu tant de peine à contenir, il t'aime aussi, il t'aime de toute son âme et jure de t'aimer uniquement jusqu'à son dernier jour.

— Tais-toi, tais-toi! reprit Hélène avec une expression d'angoisse; pas un mot de plus. Oh! pourquoi m'as-tu dit ce que je pressentais, ce que je redoutais d'apprendre? J'espérais encore être seule à souffrir, et nous serons deux! Pauvre Roger!

Et, se voilant la face de ses deux mains, elle sanglota comme un enfant.

— Calme-toi, ma chère Hélène, dit Suzanne avec un touchant accent de pitié; le mal n'est pas encore si grand que tu le penses. Roger est raisonnable, il respecte tes sentiments d'obéissance filiale, et, bien loin de désirer que tu résistes à la décision de ton père, il t'engagerait lui-même, s'il en était besoin, à t'y soumettre.

— Il est généreux, dit Hélène en relevant la tête, comme si l'éloge qu'elle avait à faire de Roger suffisait pour ranimer son énergie, il est généreux. De sa part, nulle noble pensée ne m'étonne; ce n'est pas sans raison que j'ai appris à l'aimer, et sans raison que je m'afflige de l'arrêt qui me sépare de lui. Mais il est jeune; il oubliera ce qu'il se jure à lui-même, de bonne foi, à présent; il aimera une autre femme qui, plus heureuse que moi, pourra répondre librement à son amour, et, s'il est content de sa destinée, j'en remercierai la Providence.

Suzanne ne répondit pas, ne voulant point enlever à son amie ce

motif de consolation, et croyant pourtant bien que son frère garderait obstinément la résolution qu'il lui avait manifestée.

— Il n'assistera probablement pas à mon mariage? reprit Hélène après un moment de silence.

— Non. Il m'a écrit, ce matin, qu'il ne serait point à Morteau ce jour-là.

— Il a raison. C'est mon père qui a voulu l'engager. Moi, je ne pouvais naturellement m'y opposer, et je tremblais qu'il n'acceptât cette invitation. J'aurais dû deviner son refus et sa délicatesse; mais toi, tu seras là, ma bonne Suzanne; tu m'assisteras à cette heure décisive; sachant le secret de mes émotions, tu prieras pour moi, et Philippe sera là aussi. Cet excellent Philippe! je ne t'ai pas encore parlé de lui aujourd'hui; j'ai pour lui une grande estime, et j'espère que tu l'apprécies comme il le mérite.

— Oui; je n'ai pas d'abord compris tout ce qu'il vaut; mais plus je l'observe, et plus je m'attache à lui. Il est d'une bonté dont je suis souvent émue, et d'une candeur pareille à celle d'un enfant. Je l'appelle quelquefois Marguériteau; car il est vraiment simple et naïf comme la marguerite des champs. Avec toute sa simplicité, lorsqu'il se décide à parler, il peut dire les choses les plus intéressantes. Souvent je le taquine sans ébranler sa parfaite tranquillité d'humeur; ensuite, c'est moi qui me sens chagrine par la crainte que j'éprouve de m'être montrée trop étourdie. Enfin, ma chère, ajouta Suzanne en riant, il m'aime, ce qui prouve son esprit. C'est vrai qu'il marche et salue gauchement, qu'il a les mains un peu grosses, le front déjà un peu chauve et des favoris roux; mais quelle franche et honnête physionomie! Tel qu'il est, je ne le changerais pas pour la plus fine fleur des plus beaux garçons du pays. Tiens! le voilà qui monte la côte; il n'a pu attendre notre retour, et il vient nous chercher. Peut-être se prépare-t-il déjà à recevoir, avec sa bonne placide figure, quelques-unes de mes épigrammes; mais, aujourd'hui, sa patience ne sera pas mise à l'épreuve, je ne suis pas disposée à plaisanter.

Philippe s'approcha des deux jeunes filles en ôtant respectueusement son chapeau. Toutes deux lui tendirent la main et l'engagèrent à s'asseoir. Encouragé par le sourire affectueux de Suzanne, il s'assit à côté d'elle, et, après avoir plongé ses regards dans la vallée :

— Vous avez, dit-il, choisi un agréable but de promenade. On pourrait aller bien loin avant de trouver une plus belle retraite que celle du bois Robert, et un plus attrayant point de vue que celui qu'on voit par cette clairière. Que de fois je suis venu ici, dans mon enfance! mais alors je n'y venais que pour grimper sur les arbres et dénicher des nids d'oiseaux. Plus tard, j'ai appris à parcourir cette forêt d'une

façon plus raisonnable, à observer ses différentes productions, et, de plus en plus, j'ai été émerveillé de tout ce qu'on peut y découvrir. La forêt, c'est une immense salle de banquet, magnifiquement approvisionnée, chaque jour, par la munificence de Dieu, pour d'innombrables familles d'oiseaux et des myriades d'insectes ; c'est pour l'homme un trésor inépuisable. Le riche à qui elle appartient y coupe de beaux grands arbres qui serviront peut-être à former les plafonds d'un palais, ou porteront au loin le drapeau de la France sur des navires. Le pauvre vient ramasser, dans la forêt, des branches mortes pour se chauffer pendant l'hiver, des feuilles sèches pour s'en faire un matelas, de l'herbe pour sa vache ou sa chèvre ; l'enfant vient y cueillir des fraises, des framboises, des mûres, des graines de genévrier, et l'herboriste des plantes médicinales. Chaque année, on y fait ces différentes récoltes, et chaque année la forêt reparaît aussi fraîche, aussi verte, aussi splendide. Voyez quelle puissance de végétation ! Sur ce vaste terrain, pas une petite place vide ; sur les sentiers sans cesse foulés aux pieds par les passants et sillonnés par les charrettes, on remarquera une quantité de mousse ou de graminées ; sur la pierre même, une couche de lichens microscopiques. Telle est la fécondité de ce sol, que les plantes n'y trouvent seulement pas assez d'espace pour se développer. Regardez ce petit sapineau caché dans cet épais massif, il a dans ses racines et dans sa tige tous les éléments d'une forte vitalité ; mais les rameaux qui l'entourent lui dérobent l'air et la lumière, et il ne peut grandir. Sa séve est comprimée comme les facultés d'un homme qui, dans sa généreuse aspiration, de tous côtés rencontre des obstacles insurmontables ; il restera ainsi jusqu'au jour où l'on élaguera les arbres qui l'oppressent ; alors il prendra son libre essor et s'élèvera dans les airs avec une rapidité prodigieuse.

Cette montagne, dont nous avons gravi la pente la plus escarpée, est presque en entier couverte de sapins, et les naturalistes ont remarqué que le sapin est, avec le hêtre, l'arbre le plus fertilisant, l'arbre qui, par son détritus, produit le plus de terreau noir ou d'humus, si vous me permettez de me servir de ce terme technique. Sur cet humus, naissent, tous les ans, des légions de champignons arrondis comme des ombrelles, découpés comme des éventails, parés des couleurs les plus fines, des teintes les plus délicates. La décomposition des feuilles résineuses constitue pour ces plantes un sol perméable dans lequel s'étend leur réseau souterrain. De plus, il y a dans les entrailles de ce sol des quantités de racines endormies sous les feuilles qui les recouvrent, des germes sans nombre, des semences invisibles et inconnues peut-être, comme de secrètes pensées ensevelies dans la profondeur d'une âme humaine, et qu'une circon-

stance fortuite fera tout à coup éclore. Que l'on coupe ces bois, que l'on creuse un peu ce terrain, et l'on verra surgir inopinément des herbes, des plantes nouvelles qui, depuis longtemps, reposaient engourdies sous leur impénétrable enveloppe, attendant l'heure propice où elles pourraient, à leur tour, sortir de leur torpeur, aspirer l'air vivifiant et se colorer aux rayons de l'astre qui tournoie dans l'immensité du monde, à trente-neuf millions de lieues de notre petit globe terrestre.

Aussi, voyez sur ce plateau quelle étonnante variété de plantes! Si j'étais moins ignorant, je pourrais vous désigner diverses espèces de renonculacées, d'orchidées, de synanthérées, de...

— Ah! les vilains noms barbares! s'écria Suzanne, qui, jusque-là, avait écouté avec plaisir son fiancé.

— Ce sont des dénominations scientifiques, reprit Philippe d'un ton modeste, et, à vrai dire, il ne me serait pas facile de vous les expliquer. Je pense que vous aimerez mieux la science naïve de nos paysans. Peu soucieux du vocabulaire enseigné dans les écoles, ils donnent eux-mêmes à différentes productions de la nature et à divers phénomènes qui les frappent des noms imagés qui représentent une idée poétique ou un sentiment religieux.

Ainsi l'ellébore, ils l'appellent la fleur au loup; la renoncule des prés, ils l'appellent, à cause de son âcreté, le feu d'enfer; la digitale, c'est le dé de la Vierge; la primevère, avec son pistil en forme de gourde, c'est le pèlerin; les plantes légumineuses, ce sont les sabots du bon Dieu; les jolies petites fleurs jaunes, blanches, bleues, dont les collines et les prairies sont émaillées, ce sont les clochettes, mobiles clochettes qui se balancent sur leur tige au souffle du vent, et semblent par leur mouvement, comme les cloches d'airain par leurs vibrations sonores, inviter l'homme à la prière. L'abeille, qui du suc de ces fleurs tire sa cire diaphane et son miel aromatique, c'est la mouche bénie. Les légers filaments que l'on voit, en été, flotter dans l'air, comme les fils détachés d'une gaze légère, ce sont les fils de la Vierge.

Que si, du spectacle de la terre, nous élevons nos regards vers les sphères éthérées, nous retrouvons, dans le langage traditionnel de nos paysans, la même poésie et la même pensée religieuse. L'arc-en-ciel, c'est la roue de saint Martin, d'autres disent la couronne de saint Bernard; la voie lactée, c'est le chemin de saint Jacques; l'étoile filante, une âme qui sort du purgatoire. Je connais, à Morteau, une brave vieille femme qui, lorsque ses regards sont frappés par le scintillement d'une étoile filante, ne manque pas de faire le signe de la croix, en disant avec un accent de componction : « *Dieu sé béni! En*

voiqui ene enco de sauva. Amen, requiescat in pace poi las autres[1]. »

Nous avons emprunté aux Romains les termes de notre calendrier. En 1793, le gouvernement républicain en fit un autre qui a duré environ quatorze ans; mais les paysans ont leur calendrier de famille, leur calendrier héréditaire, annoté d'âge en âge par leurs pères; les diverses phases de l'année y sont indiquées par des fêtes chrétiennes; les observations pratiques de météorologie et d'astronomie y sont jointes à des noms de saints. A la Chandeleur, on s'attend au plus grand froid; à la Saint-Georges, on ensemence ses champs; à la Sainte-Catherine, la séve monte dans les arbres; à la Saint-Barnabé, les faneurs aiguisent leur faux; à la Saint-Laurent, on se prépare à la récolte des céréales. Le prix des baux se règle ordinairement à la Saint-Michel et à la Saint-Martin. Les gens qui ont à signer un important contrat se plaisent à le voir daté d'un jour solennel, comme la Nativité, la Pentecôte, l'Assomption ou la Notre-Dame de septembre. Les principales foires de nos villages sont pour la plupart désignées aussi par un nom de saint. Naïves et vénérables coutumes qui associent la vie matérielle de l'homme à une idée spiritualiste et donnent à ses intérêts journaliers la consécration d'un sentiment religieux!

« On tâche d'entendre, a dit notre savant compatriote, M. Dartois, on parle au besoin la langue qu'on n'aime pas. Mais, avec les amis et les proches, on parle la langue favorite, la langue des pères, la langue du cœur. C'est ainsi que nos paysans, qui comprennent et parlent au besoin le français, conservent fidèlement leur patois. »

Ils composent dans ce patois des figures de rhétorique, des métaphores dont un rhéteur de profession serait bien surpris. Je dois l'avouer pourtant, les plus étonnantes que j'aie entendues n'étaient point inspirées par une noble émotion, mais par une violente colère. C'était un jour de foire : deux femmes de Gilley se querellaient pour un compte qu'elles ne pouvaient parvenir à régler; peu à peu, leur dispute s'envenima, et, après avoir quelque peu épuisé leur répertoire d'injures, elles en vinrent à s'adresser réciproquement des souhaits qui n'étaient pas des souhaits de bonne année. L'une d'elles dit : « Je désire que la neige tombe sur ton toit en si grande quantité et monte si haut, que tes poules puissent becqueter les étoiles. » L'autre répliqua : « Je désire que tu deviennes si petite, qu'il te faille une échelle pour monter sur le dos d'un ciron. »

La première alors s'écria : « Je désire que le diable te traîne dans la rivière jusqu'à ce que tu sois sèche.

— Et moi, dit la seconde, je désire que dimanche, quand tu voudras changer de robe, tu ne trouves personne à mettre dedans. »

[1] Dieu soit béni! En voilà encore une de sauvée. *Amen, requiescat in pace* pour les autres.

Après cette dernière idée fantastique, les deux paysannes ayant, comme deux héros d'Homère, assez péroré, allaient se prendre par les cheveux, quand un gendarme survint qui les sépara.

— Merci, monsieur Philippe, dit gracieusement Hélène, merci pour vos intéressantes remarques. Vous aimez votre pays, et moi aussi, je l'aime de tout mon cœur. Mais je dois vous confesser que je n'apprécie pas comme vous les beautés du patois. Après tout, ce n'est qu'une vulgaire altération du français.

— C'est une erreur, pardonnez-moi de vous le dire, repartit Philippe, une complète erreur. Je n'oserais affirmer, comme l'a fait un érudit de notre pays, que le patois est une des plus anciennes langues, bien plus ancienne que le latin ; mais on peut démontrer que les patois sont de vraies langues qui ont commencé en même temps que le français et se sont développées parallèlement avec lui. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il y a dans ces idiomes populaires des mots expressifs, des images et des euphonies qu'on ne trouve pas dans notre noble langue française.

— A merveille ! dit Suzanne avec son sourire caustique, voilà encore Margueriteau et ses ingénuités.

— Je pourrais bien, repartit Philippe, discuter avec vous, sauf à me soumettre ensuite à vos épigrammes, selon ma coutume. Mais voilà que le soleil s'incline à l'horizon, et nos parents nous attendent.

— Vous avez raison, dit Hélène en se levant et en regardant encore ce paysage que, depuis quelques heures, elle s'était plu à contempler; M. Courvière doit être revenu de ses courses de médecin, et ce serait mal à nous de retarder son souper. Allons !

Le timide Philippe hésitait, ne sachant à qui il devait offrir le bras. Suzanne lui fit signe de le présenter à son amie, et marcha en avant avec sa vivacité habituelle.

M. Courvière accueillit Hélène avec un cordial empressement. Madame Courvière se réjouit de lui servir, sur une nappe blanche comme la neige, la crème la plus fraîche, les morilles les plus savoureuses.

Il y a pour l'âme, comme pour le corps, des atmosphères bienfaisantes; il y a des voix caressantes qui bercent l'esprit endolori, comme un chant de nourrice berce un enfant malade ; il y a des cercles intimes dans lesquels la pensée inquiète trouve un refuge salutaire. Tel était pour Hélène ce modeste intérieur de famille où elle ne voyait que des figures sympathiques et n'entendait que de bonnes paroles. Elle y respirait librement ; elle s'y sentait soutenue par de vraies et sûres affections ; elle y oubliait la perspective de ce monde inconnu où elle devait prochainement entrer, et qui l'effrayait. Mais,

lorsqu'elle se retrouva seule dans sa chambre, elle se sentit de nouveau saisie par ses appréhensions de l'avenir. En même temps, Suzanne relisait avec tristesse la lettre de son frère; puis, dans la nuit, elle rêva qu'une dame verte du bois Robert déposait près de Roger un million, et que M. Dombief, le sachant devenu si riche, se hâtait de le marier avec sa fille.

III

La semaine suivante, une élégante berline descendait, au grand trot de trois vigoureux chevaux de poste, la pente des Lavottes, et s'arrêtait à Morteau, devant l'hôtel National. Un petit groom, perché sur le siége, comme un écureuil sur une branche d'arbre, sauta lestement à terre et courut ouvrir la portière et abaisser le marchepied de la voiture. De cette voiture descendit, d'un air grave et pensif, M. de Richoux, puis un homme d'une trentaine d'années, aux cheveux blonds, à la physionomie avenante et joviale, puis un autre, roide, guindé et affectant un grand air de dignité. M. de Richoux, après avoir fait sa toilette, se dirigea vers la demeure de M. Dombief; ses deux compagnons, qui devaient être les témoins de son mariage, restèrent dans l'appartement qui leur avait été assigné, fumant des cigarettes en attendant le souper. Le groom descendit à la cuisine, qui partout était son lieu de prédilection, et se blottit comme un chat au coin de la cheminée, tout près du tourne-broche, où grésillait une volaille dont il humait l'arome avec une vive sensualité.

— Comment vous appelez-vous, mon petit ami? lui dit la cuisinière, qui, tout en remuant ses casseroles, le regardait avec curiosité.

— Trilby, répondit-il.

— Trilby! quel drôle de nom!

— On m'a dit que c'était celui d'une espèce de diablotin des montagnes d'Écosse qui devait être le patron des grooms.

— Et votre maître, c'est M. de Richoux?

— Non, ma foi! C'est ce blondin que vous avez peut-être remarqué, qui est descendu de voiture après M. de Richoux; il s'appelle M. de Miége, et il a le titre de vicomte; mais il n'en fait point parade.

— Et il est gentil?

— Bonhomme, bonhomme ! répliqua Trilby d'un air de bienveillant patronage; toujours en train de rire, facile à mener et la main généreuse.

— Un bon maître, enfin !

— Je ne m'en plains pas.

— Et cet autre qui est là-haut avec lui, et qui est entré chez nous sans daigner seulement saluer les maîtres de la maison?

— Celui-là ! ne m'en parlez pas : un cancre, un pingre, tout ce qu'il y a de plus ladre et de plus méprisant pour le pauvre monde ! Il vient sans cesse déjeuner ou dîner chez mon maître, et il regarde les domestiques comme des espèces d'animaux qui ne méritent pas un regard. Quant à sa bourse, je ne sais encore quelle en est la couleur : depuis deux ans que j'ai le malheur de le servir, plusieurs fois chaque semaine, l'idée ne lui est pas venue de m'offrir une seule fois une misérable pièce de cinquante centimes.

— Il n'est peut-être pas riche? dit la cuisinière, qui s'amusait du bavardage de Trilby.

— Non ; quoiqu'il ait des prétentions à la noblesse et qu'il fasse sonner bien haut son nom d'Entremonts. Il est devenu avocat, je ne sais comment, et l'on dit qu'il gagne de l'argent dans ce métier, car il a la langue assez bien déliée; mais l'argent qu'il gagne, il le cache comme un avare, ou l'emploie à se pomponner comme une princesse.

— Vous aussi, dit la cuisinière, vous avez la langue assez déliée ; mais vous me paraissez un bon petit garçon. J'ai envie de vous faire une tartine de beurre.

— Merci, mademoiselle... comment vous nomme-t-on?

— Catherine.

— Eh bien, mademoiselle Catherine, j'accepterai volontiers une tartine de beurre en attendant un morceau de ce poulet qui prend une si belle couleur. Je n'ai rien mangé depuis notre station dans un diable de village où l'on n'a pu nous donner que des œufs et des pommes de terre frites, deux choses peu appétissantes. Et voyez-vous, c'est mon idée que les domestiques doivent s'aider entre eux pour se consoler des chagrins que leur font leurs maîtres. Si vous veniez à Paris, je vous ferais boire un délicieux vin de Bordeaux que M. de Miége réserve pour ses hôtes de prédilection.

— Mais, c'est mal cela. Vous volez votre maître.

— Bah ! il est assez riche ! Et d'ailleurs, il n'y regarde pas ; au contraire, il désire que tout le monde soit gai et content autour de lui.

Catherine étendit sur un large morceau de pain une épaisse couche de beurre, et, pendant que Trilby savourait ce régal si promptement improvisé, elle reprit la conversation qui animait sa curiosité.

— Et M. de Richoux, dit-elle, qui vient épouser la plus belle fille et la plus riche héritière de notre pays, l'aimez-vous ?

— Peuh! fit Trilby en levant le nez en l'air, il ne me plaît que tout juste. Quelquefois il paraît assez gaillard; le plus souvent il est sombre et sournois. On dit qu'il est fort habile en affaires de banque, qu'il ira loin, s'il continue. Mais je vous dirai, si vous le voulez, mademoiselle Catherine, une histoire que les vieilles gens racontent dans mon pays d'Auvergne. Un jour, saint Nicolas ayant à traverser une grande rivière, sans pont et sans bateau, se jeta à la nage. Le vent soufflait, l'eau était profonde, et il courait risque de se noyer. Le diable alors s'approcha de lui et lui offrit de l'aider; mais un ange, qui se trouvait là aussi, par la volonté de Dieu, dit à l'oreille du saint : « Bienheureux Nicolas, nage toujours, ne t'y fie pas. » Et moi, quand je vois des affaires mystérieuses comme celles de M. de Richoux, je me rappelle ces paroles : « Bienheureux Nicolas, nage toujours, ne t'y fie pas. »

Trilby fut interrompu dans sa charitable digression par le maître d'hôtel qui venait enjoindre à la cuisinière de servir le souper immédiatement.

Les deux voyageurs descendirent dans la salle à manger.

— Enfin! dit M. de Miége en déployant sa serviette, on a raison de dire que l'air des montagnes éveille l'appétit. J'ai une faim de loup.

— Nous n'attendons pas Victor? demanda M. d'Entremonts.

— Victor est chez son beau-père, dans les enchantements de ses amours, et ne pense guère à nous.

— Il est heureux, il fait un riche mariage.

— Deux à trois cent mille francs. Vous valez mieux que cela, mon cher, et je suis sûr que, si on vous proposait d'emblée un pareil mariage, vous demanderiez à réfléchir.

— C'est selon les qualités et la situation de...

— Vous voyez; vous hésitez déjà, comme si la proposition vous était faite. Je vous connais, mon petit d'Entremonts; vous n'êtes pas homme à vous contenter d'une fraise, si vous pouvez avoir un ananas. Trois cent mille francs! cela vous paraît une dot assez mesquine. Vous devez aspirer au million.

— Vous croyez? répliqua d'Entremonts avec un sourire de satisfaction.

— Certainement! Tenez, je vais vous établir votre situation, selon l'expression de mon banquier, quand il me présente ce qu'il appelle un compte par doit et avoir. Vous commencez à prendre du ventre, mon cher, il n'est pas possible de vous le dissimuler; vous avez quelquefois un teint blafard, ce qui, en général, dénote une mauvaise con-

stitution, et le fait est que, dans l'intimité, vous vous plaignez souvent de vos crampes d'estomac ; vous êtes myope, une fâcheuse infirmité dont on éprouve à tout instant l'inconvénient; enfin, lorsque vos respectables parents mourront, vous n'avez pas d'autre héritage à attendre d'eux que leur bénédiction. Voilà le côté faible de votre position. Voici l'autre : vous amoindrissez l'effet de votre obésité par l'élégance de votre toilette, et l'effet de la teinte jaunâtre de vos joues par la longueur de vos favoris ; vous corrigez votre myopie par une façon de porter votre pince-nez qui vous donne un petit air assez dégagé, et vous contre-balancez votre défaut de fortune par la particule que vous joignez à votre nom. Cela sonne assez bien dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, où l'on est encore plus affamé de titres que d'argent.

— Ajoutez, murmura d'Entremonts d'un ton aigre, qu'en ce moment je vous donne une preuve de mon bon caractère, car vous me dépecez avec une liberté que je n'ai point autorisée.

— Laissez-moi continuer, repartit M. de Miége ; vous serez content de mes idées. J'ai dit quelques-uns de vos agréments ; je n'ai pas encore signalé vos qualités essentielles. Vous avez de l'audace, et il y a longtemps que les anciens ont proclamé cet axiome : *Audaces fortuna juvat*. Vous êtes avocat. Grâce à la Charte que le bon Louis XVIII a cru devoir nous octroyer et au régime parlementaire qui en est la conséquence, l'administration du pays appartient aux avocats : le roi règne, les avocats gouvernent. Ce qu'il y a de mieux pour vous, c'est que vous n'êtes point un de ces dolents apprentis du barreau, qui ne peuvent, sans un pénible effort, prononcer un petit discours. On dit que vous avez le verbe haut, l'éloquence facile. Si vous n'êtes pas satisfait de votre sort, ma foi ! mon cher Pierre, vous êtes difficile. Audacieux, avocat et beau parleur ! que vous manque-t-il ? Au temps où nous vivons, ces trois qualités valent au moins les trois dons féeriques de l'illustre Fortunatus ! il ne s'agit plus que de savoir les employer. Je m'en rapporte à vous; et d'ailleurs, l'art de se faire une fortune par la parole est maintenant assez connu; celui qui le pratique n'a pas droit à un brevet d'invention. Vous vous présenterez comme Victor aux élections de votre département. En vous décidant à vous montrer fort poli envers chaque rustre qui a l'honneur de payer quelques centaines de francs d'impôts, à faire les plus galantes courbettes à sa femme, les plus aimables caresses à ses enfants, en promettant à un de ces précieux pivots du gouvernement constitutionnel un bureau de tabac, à un autre une perception, à celui-ci la croix, à celui-là une bourse dans un lycée pour son fils, un mari pour sa fille, vous vous ferez nommer député ; après quoi, je suis sûr de vous voir monter rapidement au mât de cocagne des honneurs et des émoluments. Vous deviendrez conseiller d'État, directeur général,

ministre ; qui sait? peut-être même président du conseil. Si j'avais quelque ambition, dès ce moment je tâcherais de m'assurer votre protection.

En parlant ainsi, M. de Miége fixait sur son compagnon deux yeux gris fort éveillés et un peu narquois.

— Vous me faites de belles prédictions, dit d'Entremonts, qui, dans sa vanité, acceptait comme une chose naturelle cette perspective de son avenir. Ce qu'il y a seulement de désagréable, c'est que, lorsqu'on cause familièrement avec vous, le plus souvent on ne sait si vous parlez sérieusement ou si vous plaisantez.

— S'il en est ainsi, mon noble Pierre, je représente instinctivement un des caractères de ce monde, où le rire est si près des larmes, et la comédie si voisine du drame, que, à tout instant, les plus clairvoyants courent risque de se tromper dans leur émotion, de rire d'un incident fort grave, et de s'apitoyer sur un événement qui se change en une bouffonnerie. Mais tenez, voici ce qui est vraiment très-sérieux, c'est l'art exquis avec lequel cette truite a été assaisonnée; laissez-moi vous en servir un morceau; c'est là une de ces vérités palpables, une vérité gastronomique que nul homme de bon goût ne peut révoquer en doute. Je vois en outre briller devant moi un buisson d'écrevisses qui a la mine la plus appétissante, et je viens de goûter un verre de vin du Jura qui me paraît plus savoureux que le vin de Bordeaux. Décidément, ce pays me plaît. Et vous, qu'en pensez-vous?

— Vous êtes heureux à peu de frais, et vous vous amusez de toute image nouvelle. Quant à moi, je n'ai pas la même faculté, et le peu que j'ai vu de cette région franc-comtoise ne m'a nullement séduit. Ces grandes montagnes, à demi décharnées, comme des ossements de géant, à demi recouvertes de noires forêts de sapins, me paraissent fort tristes ; ces maisons en bois, disséminées de côté et d'autre, ont un aspect misérable, et les villageois que j'ai vus chemin faisant m'ont semblé fort grossiers.

— Halte-là! s'écria M. de Miége. Vous n'appréciez point la majestueuse grandeur de ces forêts, de ces montagnes, ni le pittoresque effet de ces chalets solitaires, suspendus aux flancs des collines. Soit! C'est une de ces impressions qu'on ne peut discuter. Il en est des beautés de la nature comme des beautés des œuvres d'art; on en a l'intuition ou on ne l'a pas. Si vous ne comprenez pas l'austère et imposante beauté de cette contrée, tant pis pour vous! Mais vous dites que les villageois que vous avez vus vous ont paru grossiers ; c'est là que je vous arrête : vous avez, mon cher, l'habitude de regarder les humbles gens de ce monde d'une façon qui ne les invite point à la politesse. Moi qui suis d'un tempérament plus

débonnaire, j'ai fait aujourd'hui deux rencontres qui m'ont donné, sur les habitants de ce pays, une idée toute différente de la vôtre. Vous allez en juger. En montant, ce matin, à pied la côte de Fuans, par les sentiers qui traversent en droite ligne la forêt, tandis que vous suiviez avec la voiture les circuits de la grande route, j'arrive à un endroit où plusieurs chemins s'entre-croisaient de telle sorte, que je ne savais lequel choisir. J'aperçois alors un paysan qui conduisait une charrette attelée de deux bœufs; je m'approche de lui et lui explique mon embarras. Cet homme commence par ôter fort civilement son bonnet, puis, non content de m'expliquer la direction que je dois prendre, quitte sa charrette et ses bœufs, et me conduit jusqu'à une longue distance, de peur que je ne m'égare dans les taillis. Un peu plus loin, je passe à côté de deux femmes qui cheminaient péniblement, le dos courbé sous de lourds fagots ; elles se retournent vers moi et me saluent en me disant : « Bonjour, monsieur et la compagnie! » Je regarde autour de moi quelle peut être cette compagnie. Personne. Alors je leur demande en riant pourquoi elles m'adressent ces paroles, puisque je suis tout seul. « Eh! monsieur, me répond l'une d'elles, avec un air tout étonné, comme si ma question lui semblait inattendue; c'est la coutume de notre pays. Vous n'êtes pas seul, si vous avez votre bon ange, et c'est lui que nous saluons. »

— Quelle plaisanterie! s'écria d'Entremonts.

— Mon cher ami, répliqua M. de Miége, je me moque, peut-être à tort, de beaucoup d'hommes et de beaucoup de choses. On dit que je suis railleur et sceptique; mais il y a des occasions où, si j'essayais de faire une raillerie, elle me resterait comme une épine dans le gosier, c'est lorsque je reconnais, à son accent de sincérité, une foi naïve, un vrai sentiment d'honneur ou de religion. J'ai félicité ces deux femmes de leur pieuse habitude, et les ai réjouies en leur donnant deux pauvres pièces de vingt sols; elles penseront que c'est mon bon ange qui m'a engagé à leur faire cette charité.

M. de Miége prononça ces paroles d'un ton grave qui n'encourageait point la réplique. Le futur député se contenta de faire silencieusement un retour sur lui-même, et ne fut point étonné de se trouver beaucoup plus éclairé que son compagnon.

Le souper étant fini, il se leva. — Me permettez-vous, dit-il, d'appeler Trilby pour ouvrir ma malle?

— Vous savez que je l'ai mis à votre disposition. Mais où diable s'est-il fourré? Depuis notre arrivée, je ne l'ai pas aperçu. Comme je réclame très-peu ses services, le drôle abuse de la liberté que je lui laisse pour se livrer à ses mauvais penchants. En cherchant bien, vous le trouverez peut-être dans une casserole ou dans un pot à crème.

— Trilby! cria M. d'Entremonts en s'avançant sur le seuil de la salle à manger.

Trilby ne répondit pas.

— Trilby! répéta-t-il d'un ton plus impérieux.

A la fin, Trilby se décida à quitter en grommelant la table où son repas était servi.

— J'en étais sûr, dit-il en revenant un instant après à la cuisine; ce n'était point mon maître qui avait besoin de moi, c'est ce gueux d'Entremonts! Il ne peut lui-même déboucler les courroies de sa valise. Le lâche! Il m'a fallu tirer l'un après l'autre tous ses objets de toilette et ses vêtements, et les mettre en ordre, sans qu'il daigne seulement me dire merci! mais cela ne peut pas durer ainsi. Non, ma patience se lasse, et je finirai par me révolter.

— Vous êtes trop petit pour qu'il craigne votre révolte, repartit Catherine en riant. Tenez, pour vous calmer, asseyez-vous là, et mangez ce reste de poulet et ce morceau de truite que je vous ai réservés.

— Je parie, murmura Trilby d'un air piteux, que tout cela est devenu froid pendant le temps que j'ai passé dans la chambre de cet orgueilleux avare qui veut commander aux domestiques et ne veut pas les payer. Ah! le coquin, sans lui, ma vie serait si douce, avec un brave maître qui brosse lui-même son chapeau, quand je ne suis pas là pour remplir cet office! Mais, je vous le répète, mademoiselle Catherine, cela finira. Si je ne puis battre, comme je le voudrais, ce beau monsieur, je serai son moucheron, je l'agacerai, je l'irriterai, je me vengerai.

Tout en criant ainsi, avec une fureur comique, Trilby dépeçait le poulet, se versait un verre de vin, et peu à peu apaisait sa colère par la satisfaction de sa gourmandise.

Pendant ce temps, M. de Miége était assis près de la fenêtre, regardant le ciel étoilé, et rêvant au dernier récit qu'il venait de faire à d'Entremonts. — C'est la liberté dont j'ai trop tôt joui, se disait-il, c'est mon oisiveté, c'est le monde où j'ai vécu qui ont enfanté et développé dans mon esprit cet aride scepticisme. Quelquefois, cependant, je sens se réveiller en moi le souvenir d'un autre temps, je crois entendre la voix de ma mère qui me rappelle ses doux et religieux enseignements. Ma pauvre mère! si elle vivait encore!...

A ces mots, il passa la main sur son front, puis laissa tomber son cigare et se retira pensif dans sa chambre.

X. Marmier.

La suite au prochain numéro.

DES ORIGINES NATIONALES

DU DRAME FRANÇAIS

Rien ne commence, tout recommence. Ce vieil axiome, déjà vrai dix siècles avant l'ère chrétienne, trouve éternellement son application ici-bas, et l'histoire littéraire, en particulier, n'est guère que la découverte et la mise en lumière, dans le passé, des germes et des origines du présent. Si l'on regarde de près la plupart des créations de l'esprit moderne, on s'aperçoit bien vite qu'elles ne sont rien autre chose que des renaissances.

Il y a un peu plus de trente ans, lorsque la jeune école eut pris bruyamment possession du vieux territoire classique, les partisans les plus déterminés eux-mêmes de la poétique révolutionnaire qui venait de triompher sentirent le besoin, comme tous les pouvoirs nouveaux, de se rattacher au passé. Il est rare qu'on puisse s'affranchir de l'aide et du prestige de la tradition, même quand on affiche la prétention de la renverser, et le premier soin du duc de Guise, en méditant de s'asseoir sur le trône des Valois, fut de se faire fabriquer une généalogie qui lui donnait Charlemagne pour aïeul. Les romantiques imitèrent le duc de Guise, mais sans avoir besoin, comme lui, du secours d'un faussaire. Tandis que les poëtes plantaient leur drapeau sur la citadelle classique, mal défendue par des troupes peu aguerries, les critiques et les érudits creusaient le sol du pays conquis pour y trouver les racines du romantisme. Mais ils se donnaient beaucoup de peine

pour une tâche bien facile, quand ils allaient, par exemple, chercher dans l'antiquité grecque les germes du drame moderne, sans se douter de ses origines nationales. C'est cette lacune que nous voulons essayer de combler, en étudiant dans son esprit général la tradition du drame depuis l'éclosion de la scène française ; en montrant qu'il naquit chez nous avec le théâtre, et que ce qu'on a pris pour une innovation audacieuse n'a été qu'une application plus directe et plus complète, une consécration tardive de droits depuis longtemps réclamés ou mis en usage, même à l'époque classique par excellence, même chez les poëtes dont les œuvres ont été opposées au drame avec le plus de complaisance.

Ce ne serait peut-être pas un paradoxe de soutenir que le drame, — en prenant le mot dans la signification restreinte qu'il a depuis Diderot, et surtout depuis le mouvement littéraire de 1829, — n'est pas une variété particulière, une *espèce* inférieure du *genre* dramatique, mais le genre lui-même, dans sa substance, et sous la forme qu'il a le plus fréquemment revêtue. A ce point de vue, le nom qu'on lui a donné peut se justifier sans peine, et il exprime mieux que tout autre l'action scénique ramenée à son type primitif, et complétée par la réunion de ses divers éléments. On regarde généralement le drame comme une altération de la tragédie ; je crois qu'il serait plus vrai de considérer notre tragédie, au contraire, comme une modification accidentelle et toute spéciale du drame, aux dix-septième et dix-huitième siècles, dans le sens des idées du temps, — ce qui ne veut pas dire, on le comprend bien, que le drame actuel soit au-dessus de la tragédie de Racine, car, indépendamment du principe, il reste à examiner les questions purement personnelles de génie et de goût. La plupart des nations modernes ont vu le drame prédominer chez elles, dans sa libre et vivante expansion, aux diverses époques de leur théâtre, comme le produit le plus naturel et le plus spontané de l'inspiration scénique ; et cette forme, en ce qu'elle a d'essentiel, se rapproche du type grec mieux que notre tragédie classique. Le *Manfred* de Byron, voire le *Prométhée* de M. Edgar Quinet, ressemblent certainement davantage au *Prométhée* d'Eschyle que l'*Agamemnon* de Boyer, ou même celui de Lemercier, à l'*Agamemnon* du vieux poëte. Malgré d'innombrables différences de détail et la diversité du génie, le *Roi Lear* est plus près de l'*Œdipe* de Sophocle que les pièces de Corneille et de Voltaire qui portent le même titre.

Les traductions du théâtre grec mises sur la scène dans ces dernières années, quelle que pût être leur imperfection, ont du moins permis d'entrevoir toute la différence qui séparait les imitations factices de la tragédie officielle des originaux qu'elle prétendait reproduire. Voltaire ne s'y trompa point toujours, et il y eut un moment où

plaçant Sophocle et Euripide sur la même ligne que Shakspeare, il les associe en un reproche uniforme, et les accuse tous trois de n'avoir pas eu le sentiment des bienséances théâtrales. Il en voulait conclure sans doute que ses propres tragédies ne ressemblaient point à celles des Grecs, et nous sommes de son avis, mais pour d'autres motifs. Par ses conditions morales et matérielles, sa pompe théâtrale, ses chœurs lyriques, ses chants, sa scène immense dressée en plein air, ses longues représentations qui embrassaient un vaste ensemble formé d'une trilogie et d'un drame satirique, comme aussi par son caractère de fête nationale et religieuse, si le théâtre grec a jamais eu à peu près son analogue chez nous, c'est, toute question d'art réservée, à l'époque où florissaient les Mystères.

Or les Mystères sont l'embryon du drame. Par le contraste des tons, par le mélange de l'élément tragique à l'élément comique, comme par bien d'autres points encore, ils se rattachent de près aux œuvres de notre temps, que ses censeurs accusent d'avoir dépassé le terme de la virilité et d'épuiser en débordements séniles le reste de ses forces. Le dix-neuvième siècle fait par raffinement ce que le moyen âge faisait par candeur : ce n'est pas la première fois que la satiété ramène à la naïveté, et que les gourmets blasés se mettent au régime des estomacs rustiques.

Dans les Mystères, le sujet est fort noble, tragique même, mais il se déroule fréquemment à travers des péripéties comiques, et il est rare que le poëte recule devant les détails, quels qu'ils soient, amenés par le développement naturel de l'action. Il suit bravement son héros et son drame partout où les mènent la légende et les nécessités du spectacle; son style, quand il en a un, se plie sans remords à toutes les vicissitudes de l'intrigue, — élevé quelquefois, familier souvent, plaisant au besoin, par une recherche naturelle de la variété, comme aussi par l'ingénuité sans fard d'un art trop peu savant pour se composer d'après des formules qu'il ne connaît pas. Les auteurs des Mystères, qui n'avaient étudié les règles ni dans les livres de Boileau, ni même dans ceux d'Aristote, écrivaient avec leurs instincts dramatiques, et non avec leurs souvenirs d'école. Ils empruntaient naïvement à la vie de chaque jour, au langage et aux mœurs qui les entouraient, les éléments de leurs peintures et de leur action dramatique. Les valets, les mendiants, les bourreaux, les bateleurs, tels sont les bouffons habituels du genre. C'est surtout aux dépens du démon que le poëte égayait le spectacle : il ne le montrait guère sur la scène que pour le tromper, le berner ou même l'étriller d'importance. Auteurs et spectateurs ressemblaient à des écoliers qui se vengent par des quolibets du terrible pédagogue dont la férule les fait trembler.

Si nous étions encore au temps où cette forêt luxuriante de notre vieux théâtre pouvait passer pour une forêt vierge, j'appuierais de quelques citations concluantes ce rapprochement entre les Mystères et le drame moderne. Ce serait aujourd'hui s'imposer une tâche inutile, tant les analogies doivent éclater d'elles-mêmes à tous les regards. Les Mystères, et souvent aussi les Moralités, sont de véritables *autos sacramentales* qui précédèrent ceux de l'Espagne de plus d'un siècle. La France, qu'on a cru doter du drame il y a une trentaine d'années, possédait en eux le drame *romantique* six siècles avant les romantiques de 1829; le drame shakspearien trois siècles avant Shakspeare; le drame national et religieux avant la plupart des autres peuples d'Europe. Seulement, au lieu de demeurer sur ce sol plein de séve et de le féconder par l'étude, comme firent l'Angleterre et l'Espagne, elle s'en détourna avec dédain pour se laisser entraîner, par le souffle classique de la Renaissance, à de froides et fausses imitations des originaux antiques. Les Mystères, toutefois, ne disparurent pas entièrement : on en retrouve jusque dans le dix-septième siècle, et même, lorsqu'ils ont disparu, ils exercent encore une influence réelle, en restant une source où l'on puise de loin en loin des sujets et des inspirations.

Nos vieux auteurs, qui n'avaient aucun des scrupules de la tragédie classique, ne craignirent jamais d'ensanglanter la scène, et ils usaient peu des ressources de la coulisse, qui, de Racine à M. Brifaut, a caché tant de crimes dans son ombre discrète. Le bourreau joue fréquemment son rôle dans leurs pièces, et le plus affreux mélodrame n'est qu'une fade idylle à côté de quelques-unes d'entre elles, tant il est vrai que nous avons été dès longtemps précédés dans nos plus violents excès comme dans nos conquêtes les plus légitimes! Il n'est, pour ainsi dire, pas une des prétendues innovations dont on fait honneur au théâtre moderne qui ne se rencontre déjà à cette date : Claude Billard, sieur de Courgenay, avait *inventé* la tragédie nationale avant Voltaire et Dubelloy, et d'autres, à côté de lui, mettaient sur la scène des sujets contemporains, et jusqu'à des personnages vivants.

Ainsi le drame, que le mouvement classique de la Renaissance avait semblé d'abord vouloir étouffer, persistait à vivre. Je dirai plus : il conservait la primauté. La plupart des pièces du seizième siècle se rattachent par quelque point à l'objet de nos recherches, et, pour suivre les manifestations du drame dans le théâtre de cette époque, il faudrait, pour ainsi dire, épuiser ce théâtre en entier. La fin de ce siècle et le début du suivant sont marqués par la plus entière anarchie théâtrale, le mélange des genres et le mépris des règles : le docte Grévin s'en plaint, dès 1562, dans la préface de ses œuvres. On ne peut se figurer toutes les hardiesses dramatiques d'alors. C'était, en dehors

des quelques noms qui marchaient laborieusement dans la voie tracée par Jodelle, la liberté absolue, telle qu'elle régnait en Angleterre avec Shakspeare, et en Espagne avec Lope de Vega. Durant une trentaine d'années, on ne rencontre qu'essais originaux et désordonnés, y compris des drames satiriques à la façon des Grecs; poëmes scéniques de toute nature et sur tous sujets, bien propres à dérouter les amateurs des catégories méthodiques. Il y a des tragédies en sept actes, il y en a qui remplissent tout un volume, il y en a dont l'action se passe au pôle Arctique et dans la « forêt d'Inde. » Les vieux moules des Mystères ou des Moralités semblent un moment revenir à la mode.

Cette floraison curieuse et anormale de notre littérature dramatique est restée à peu près complétement inaperçue des érudits eux-mêmes, parce qu'elle a été absorbée par les productions plus régulières des cinq ou six poëtes qui préparaient de loin Corneille, et aussi, il faut bien le dire, parce qu'il ne s'est pas rencontré dans cette foule d'écrivains sans préjugés un homme d'un talent sérieux, d'une intelligence ferme, d'une volonté nette, pour faire prévaloir le drame libre, ou même pour le faire remarquer au milieu du chaos de tant d'efforts avortés. Ce sol, où des ouvriers inconnus s'agitent dans l'ombre, remuant des idées qu'ils ne soupçonnent pas, multipliant les tentatives imparfaites et marchant sans boussole à un but à peine entrevu, est jonché de matériaux parmi lesquels on trouve parfois des ébauches dignes d'attention, jamais un monument. Quand même notre examen devrait se borner à cette époque de transition et de laborieux enfantement, nous serions fondé à dire que la France, tout aussi bien que les nations voisines, a connu le drame, auquel seulement ont fait défaut le génie et le succès.

Elle l'a si bien connu, que, vers la fin de la Renaissance, elle en faisait un genre à part, admis sans contestation, qui avait son code, ses lois et ses droits, et qui s'appelait la *tragi-comédie*, par un terme emprunté au théâtre italien. La tragi-comédie fut comme un asile légal ouvert à ceux que gênaient les lois naissantes, une sorte de compromis politique avec les actes d'indiscipline qu'on ne pouvait empêcher, et auxquels on voulait du moins enlever prudemment les apparences de la révolte. Ce fut Garnier, le correct imitateur des anciens, qui, en arborant ce titre significatif (1582), se trouva par le fait avoir octroyé à l'insurrection la première charte du théâtre, quand il n'avait cru satisfaire qu'un caprice personnel. L'étymologie du mot indique à elle seule les affinités de ce genre avec le drame. La tragi-comédie, qui, depuis son apparition chez nous jusqu'aux premières pièces de Racine et même au delà, occupe une si large place sur notre scène, fut introduite par le besoin de la variété et le désir de tirer parti d'un grand nombre de sujets curieux qui se dérobaient aux classifications

exclusives. De leurs relations intellectuelles avec l'Italie et l'Espagne, nos poëtes avaient rapporté des histoires romanesques, faites à souhait pour exciter l'intérêt, tenant de la comédie par la familiarité des détails et de l'intrigue, de la tragédie par le rang des personnages. Fallait-il laisser perdre tant de belles choses? Fallait-il les défigurer, les couper, les tailler, pour les enfermer, en dépit d'elles-mêmes, dans le lit de Procuste de la tragédie ou de la comédie, et se donner tant de peine en vue d'un résultat incertain? Si le cas se fût présenté lorsque la littérature dramatique, disciplinée par Racine et Boileau, se resserrait dans des voies qu'elle faisait chaque jour plus étroites, de telles raisons n'eussent point prévalu; mais il se présentait à un moment où rien n'était encore entièrement fixé, où les auteurs marchaient pour ainsi dire à l'aventure sur un terrain nouveau, préoccupés avant tout de trouver les moyens de plaire. La paresse et l'inexpérience des uns devaient être d'accord avec l'habileté des autres pour s'accommoder d'un cadre complaisant et souple, propre à recevoir tous les sujets, se prêtant à toutes les intrigues, et qui se passait de l'étude des caractères et du développement des passions. Dès lors la tragi-comédie fut créée; mais on s'occupa bientôt d'en dessiner nettement les fuyants contours, car cette époque avait déjà, jusque dans ses écarts, une tendance à l'ordre et à la règle, comme la nôtre en a une à l'anarchie jusque dans ses principes.

En somme, les besoins qui donnèrent naissance à la tragi-comédie étaient en grande partie les mêmes que ceux auxquels le drame proprement dit dut plus tard son apparition sur la scène française. Elle différait de celui-ci, néanmoins, par l'exclusion de toute catastrophe tragique et par la nécessité d'un dénoûment heureux, quoique, au fond, elle appartînt à la même famille par ses côtés romanesques et la fusion des deux genres opposés en un seul ouvrage. Aussi Scudéry a-t-il écrit, en tête de son *Andromire*, la théorie et l'apologie du drame, en voulant tracer celles de la tragi-comédie : « Ce beau et divertissant poëme, dit-il, sans pencher trop vers la sévérité de la tragédie, ni vers le style railleur de la comédie, prend les beautés les plus délicates de l'une et de l'autre, et, sans être ni l'une ni l'autre, on peut dire qu'elle est toutes les deux ensemble, et même quelque chose de plus. »

Par la tragi-comédie, le drame a donc eu une existence légale, officiellement reconnue, sur notre théâtre; mais c'était un drame timide et incomplet. Avec tous les scrupules des écrivains d'alors, avec tout le bagage de conditions et d'exclusions imposées à la tragi-comédie, il lui arriva ce qui arrive toujours de ces moyens termes sans franchise et sans décision : c'est qu'elle ne produisit presque jamais, comme plus tard la comédie larmoyante, que des pièces froides et

fades, créations hybrides qui, en voulant unir une *douce* gaieté à une *tendre* émotion, louvoyaient à une égale distance de l'une et de l'autre. Le rang de ses personnages influait aussi sur le style et la physionomie de l'œuvre, de sorte qu'elle ressembla trop souvent, si l'on me permet cette comparaison ambitieuse, à ces plébéiens romains qui, satisfaits d'avoir obtenu pour leur ordre le droit au consulat, continuèrent d'y nommer des patriciens.

A la suite de la tragi-comédie, l'influence de l'Italie et de l'Espagne nous donna la pastorale. Celle-ci avait beaucoup des traits de famille de celle-là, si bien que l'on confondait assez souvent les deux noms. Elle touchait au drame par les mêmes points de contact : l'intrigue romanesque, et le mélange habituel du rire aux larmes, du sentiment à la bouffonnerie. Un de ses personnages traditionnels, outre le magicien, était le satyre, chargé d'égayer l'action, en passant et repassant à travers la trame mélancolique de la pièce : il représentait le réel à côté de l'idéal, la prose en face de la poésie, et toujours ses railleries triviales et ses grossières amours répondaient comme une voix moqueuse aux enthousiasmes passionnés des bergères.

Ces éléments furent recueillis et exploités avec une décision singulière par un homme dont nous parlerions plus longuement si l'on n'en avait déjà tant parlé. Hardy résuma dans ses œuvres toutes les libertés du théâtre, comme s'il eût voulu nous en laisser à la fois un témoignage et un monument. Avant Diderot, avant Mercier, avant M. Victor Hugo, il avait connu et mis en œuvre les formes diverses du drame moderne. Son esprit naturellement aventureux, les conditions particulières qui le forçaient, pour ainsi dire, d'improviser ses pièces, sa connaissance de la langue espagnole, et la préférence qu'il accorda, dans le choix de ses sujets, aux auteurs de cette nation sur ceux de l'Italie, tout devait contribuer à donner à ses productions ce caractère d'indépendance et de liberté qui nous frappe, même sous les imperfections d'un travail hâtif et d'une forme à peine esquissée.

Voulez-vous des tragédies bourgeoises? Hardy en a fait plusieurs, et il n'est pas le premier. Les ravages du vice dans une famille de gens du peuple; le meurtre d'une femme de la classe moyenne, surprise par son mari en flagrant délit d'adultère, lui sont des sujets de tragédie, aussi bien que la mort d'Achille. Fontenelle s'en indigne; d'autres l'en loueront. Sa pièce de *Scédase ou l'Hospitalité violée* étonnera surtout les lecteurs les plus assidus de notre théâtre contemporain. Elle a pour héros un pauvre habitant de Leuctres, dont les filles sont déshonorées, puis égorgées par deux misérables : le poëte ne craint même pas de montrer les deux seigneurs contant fleurette sur la scène à Évexipe et à Théane, et, après avoir vainement tenté de les séduire, finissant par les forcer. Ainsi il a eu le triste mérite d'oser

plus encore que ne devait le faire M. A. Dumas dans un de ses drames les plus connus, où l'on trouve une situation analogue dont il ne paraissait pas possible de dépasser l'audace. — Voulez-vous le mélange des genres et des tons? Prenez presque toutes ses pièces. — Est-ce le mépris des règles et les hardiesses du plan? Ici encore nous n'avons que l'embarras du choix. Voici la *Gigantomachie*, qu'il a intitulée *poëme dramatique*, faute de pouvoir le ranger dans une catégorie plus précise, — composition hardie et colossale à la façon d'Eschyle, de Shakspeare et de Byron, moins le génie toutefois. Voici *Théagène et Chariclée*, pièce en dix journées de cinq actes chacune. Voici la *Force du sang*, où une jeune fille, enlevée au premier acte, et déshonorée par un gentilhomme, donne naissance à un fils qui, dès le troisième acte, est âgé de sept ou huit ans, et qui fût devenu *barbon* avec quelques scènes de plus. Cet enfant n'est-il pas le proche parent de la Perdita du *Conte d'hiver* et de ces innombrables héros du drame moderne, qui, à peine nés au début, jouent leur rôle et mènent toute la pièce dans les actes suivants? Le système dramatique de Hardy ressemble tout à fait à celui de Shakspeare : comme lui, il se donne pleine licence pour la durée et pour les déplacements de l'action, ne compte les scènes que par le changement de lieux, et pousse le sans-façon jusqu'à se transporter, dans quelques-unes de ses œuvres, du ciel à la terre et de la terre au ciel. Comme Lope de Vega, à qui il a tant emprunté, et dont on pourrait le rapprocher en plus d'un point, ne fût-ce que pour ses six ou huit cents pièces, avant d'écrire il enferma « sous trois clefs Térence, Plaute et l'*Art poétique*, » sentant bien que « celui qui vit pour plaire est forcé de plaire pour vivre. »

Quoi encore? Le drame n'existe-t-il à vos yeux que dans les détails plus vivants, l'intrigue plus rapide et plus variée, les incidents plus multipliés et plus frappants, le style plus pittoresque et plus coloré? Eh bien, Hardy est votre homme : il veut être dramatique, même avant d'être poëte ; il recherche les effets, les surprises, les situations, les coups de théâtre. Tout cela, il est vrai, n'est qu'indiqué rapidement, ou grossièrement ébauché, et une froide rhétorique vient souvent gâter un beau mouvement; tout cela aussi tombe plus d'une fois dans l'exagération et l'invraisemblance ; mais peut-être n'est-ce qu'une analogie de plus avec la scène moderne. Hardy avait le sentiment, sinon l'art du drame. Son style, dans sa rudesse et sa lourdeur, a des élans d'expression, des efforts de coloris témoignant qu'il avait compris d'une autre façon que Garnier la langue du théâtre. Et ce n'était pas seulement chez lui des hasards de plume : ses préfaces prouvent qu'il s'était fait des théories d'accord avec ses œuvres. Il ne veut pas que « notre langue, pauvre d'elle-mesme, devienne totalement gueuse en passant par l'alambic; » il reproche à ceux qui

blâment ses licences de viser à changer la tragédie en une sorte d'élégie ou d'ode. Il redresse les critiques « qui cherchent la perfection de la poésie en je ne sais quelle douceur superficielle, et chastrent le parterre des Muses de ses plus belles fleurs. » Mais ce n'est pas un novateur dans le sens absolu du mot, parce que, s'il a des tendances, il n'a pas de système personnel, et qu'il prend de toutes mains ce qui peut lui assurer le succès.

Pour trouver alors un novateur qui eût conscience de la hardiesse de sa tentative, il faut arriver à l'auteur de la tragi-comédie de *Tyr et Sidon*, Jean de Schelandre, gentilhomme huguenot. Il avait publié sa pièce pour la première fois en 1608, sous le pseudonyme de Daniel d'Anchères : il en donna, vingt ans après, une seconde édition corrigée et augmentée, en la signant, cette fois, de son vrai nom. Le *Tyr et Sidon* de 1628 est en deux journées. Dans la première, les troupes des rois Abdolomin et Pharnabaze se rencontrent, et toutes les péripéties de la bataille se déroulent sur la scène. Les fils des deux rivaux sont faits prisonniers. L'un d'eux, Léonte, emmené à Sidon, cherche à se distraire des ennuis de la captivité en séduisant la femme de Zorote, espèce de Sganarelle qui, à la fin, se change en Othello. Il lui fait la cour dans un bal où il danse avec elle. Pour éloigner le mari du logis, un de ses pages se déguise en fille, et Zorote, qui est ivre, se laisse prendre à ses agaceries. Il y a là des pages dignes de la verve effrontée d'Aristophane, et qui donnent une singulière idée de la tolérance du public d'alors, car cette pièce, l'auteur le dit expressément, était destinée à la représentation. Mais bientôt la comédie tourne au tragique, quand Zorote, découvrant l'entreprise du jeune prince, le fait assassiner par deux spadassins.

La seconde journée, qui n'est guère que la reproduction du *Tyr et Sidon* de 1608, retrace les pathétiques aventures de l'autre prince, Belcar, prisonnier à Tyr. Le comique s'y mêle à doses moins copieuses, mais bien sensibles pourtant. Schelandre, comme plus tard l'auteur de *Christophe Colomb*, a placé une partie de l'action en pleine mer, dans une barque de pêcheur, et la pièce finit par le supplice de Zorote, condamné à périr sur un bûcher.

Cette rapide analyse n'a pu donner qu'une idée fort incomplète de toutes les libertés prises par le poëte. Le lieu de la scène passe, dans le même acte, de la salle de bal au conseil, de la ville aux champs, et de Tyr à Sidon. La muse de Schelandre chausse tour à tour le *cothurne* et l'*escarpin*, avec une mobilité d'allures et une décision que nul de ses prédécesseurs n'avait encore montrées au même point. Il n'y a absolument rien à y ajouter, rien à y changer pour en faire un drame. Aussi, lorsqu'il en donna la seconde édition, jugea-t-il convenable de la faire précéder d'une importante préface, écrite par

son ami Fr. Ogier, véritable manifeste littéraire où l'on n'est pas médiocrement étonné de trouver réunies, dans une argumentation assez vigoureuse, la plupart des objections qu'on a répétées depuis contre la tragédie classique et des observations qu'on a fait valoir en faveur du drame. C'est l'aïeule de la fameuse préface de *Cromwell*, et la plus ancienne théorie que nous connaissions chez nous de la poétique qui a triomphé de nos jours.

Le moment était bien choisi : les premières années du dix-septième siècle, on le sait, furent un temps de transition et de crise pour la littérature française. Il n'est pas de période, dans l'histoire des lettres, qui offre de plus nombreuses et de plus frappantes analogies avec la nôtre, qui en reproduise mieux les erreurs et les qualités, les élans et les défaillances. C'est surtout à l'influence espagnole, toujours croissante, qu'était due la persévérance des vieilles libertés du théâtre. Sans doute l'Italie partageait avec l'Espagne la domination littéraire en France ; mais c'était cette dernière qui avait jeté dans nos mœurs et notre langage les plus récentes comme les plus profondes racines. Dès cette époque, en fait de littérature, il n'y avait plus de Pyrénées.

La rivale de l'Espagne dans cette influence sur notre scène, l'Italie, n'avait pas entièrement échappé au drame libre, qui, durant le seizième siècle, éclate et s'épanouit partout ; mais le théâtre classique avait chez elle envahi et absorbé l'autre, et c'était par son théâtre classique surtout qu'elle devait agir sur le nôtre. En 1617, un fervent disciple du cavalier Marin, Théophile, essaya à la fois de faire triompher la forme italienne et de régulariser la tragédie par son *Pyrame et Thisbé*, qui obtint un succès de vogue. Néanmoins cette pièce tenait encore au drame par le mélange, en quelques scènes, d'une familiarité plaisante ; et d'ailleurs, aux *concetti*, aux pointes, aux raffinements du bel esprit, Théophile ne se fit pas faute de joindre les éléments ordinaires de la tragi-comédie et du drame : une action mouvementée, des meurtres, des combats et des suicides s'accomplissant sur la scène. Le succès de *Pyrame et Thisbé* ne pouvait donc assurer celui de la tragédie. Il est remarquable, au contraire, que celle-ci semble alors disparaître de la scène pendant une vingtaine d'années, jusqu'à ce que Mairet l'y ramène et l'y raffermisse avec sa *Sophonisbe*. Mairet avait débuté par des pièces d'une allure à peu près aussi libre que celles de ses prédécesseurs; mais sa *Sophonisbe*, imitée du Trissin dans l'intention avouée de donner à la scène française un modèle où fussent observées toutes les lois reconnues par les poëtes italiens, passe généralement pour notre première tragédie régulière, bien qu'on y trouve en maints endroits des familiarités et même des plaisanteries qui accusent quelques intentions comiques. Ce qu'on a

voulu surtout voir dans Mairet, c'est l'homme à qui notre théâtre est redevable de ces fameuses unités, dont l'histoire forme un des côtés essentiels de celle même du drame.

Les unités de temps et de lieu, si longtemps imposées au nom trois fois saint d'Aristote, qui nulle part n'en a fait une loi, n'ont jamais été considérées comme obligatoires par notre vieux théâtre antérieur à Corneille. Mais la discipline, qui est le caractère du dix-septième siècle, devait finir par triompher là comme ailleurs. Un jour le grand arbitre du goût, Chapelain, nourri de la lecture des poëtes italiens, se plaint devant le cardinal de l'insubordination du théâtre français, qui s'obstine à regimber contre un frein nécessaire. Il n'en fallut pas davantage : le ministre-poëte, tyran dans les lettres comme en politique, voulut poursuivre sur la scène la tâche qu'il s'était imposée dans le gouvernement, d'extirper sans pitié les restes de la féodalité, les souvenirs de la chevalerie, les derniers vestiges du moyen âge. Ces deux œuvres se tiennent logiquement dans sa vie. Il décida donc la victoire des unités, et Mairet, qui avait déjà plaidé cette cause en tête de sa *Silvanire*, mais avec une circonspection pleine de modestie, et en réclamant pour elles plutôt la tolérance que la soumission, fut choisi pour exécuter le décret, tandis qu'on agissait d'autre part sur les comédiens pour obtenir leur haut assentiment. Ce fut une grosse affaire, comme on voit. Le pis est qu'en regardant de près la *Sophonisbe*, on s'aperçoit que les deux unités, celle de lieu surtout, sont violées encore dans la pièce même qui était destinée à leur servir de modèle et de consécration, tant il devait être difficile d'établir cette loi nouvelle ! Quoi qu'il en soit, elle souleva une opposition violente et devint le signal d'une véritable guerre. C'est qu'au fond il y avait autre chose et plus que les unités dans le débat : la lutte était entre la tragédie classique et le drame libre. Sept ans après, Corneille se préoccupait fort peu de ces règles en écrivant le *Cid*. On sait la levée de boucliers qui se fit contre ce chef-d'œuvre, sous l'inspiration de Richelieu et la direction littéraire de Scudéry : ce fut alors que l'Académie, poussée par le cardinal, trouva l'occasion favorable pour donner au nouveau règlement l'autorité de sa décision officielle, qui ne triompha point elle-même sans combat.

Lorsque enfin la volonté toute-puissante de Richelieu, les oracles de Chapelain et l'arrêt de l'Académie, rédigé en code par l'abbé d'Aubignac, eurent fait prévaloir les lois étroites du théâtre italien, la tragi-comédie, qui vivait surtout de l'influence espagnole, resta comme la citadelle où se conservèrent les vieilles libertés dramatiques. Le nombre est prodigieux alors de ces œuvres, un peu molles d'intrigue, sans doute, et un peu pâles de style, plus encore par la faute des auteurs que par celle du genre, mais où l'on retrouve pré-

cisément cette variété du drame moderne fondée sur la prédominance de l'action, et sacrifiant l'émotion à la curiosité, les caractères aux événements. Bon nombre d'entre elles, soit de Boisrobert, soit de Scudéry, soit de Th. Corneille, rappellent d'assez près, au moins dans leur aspect général, ces imbroglios de M. Scribe, mi-drames et mi-comédies, conçus dans un système d'imagination modérée et de style mitoyen.

On voit avec quelle lenteur la tragédie régulière se dégageait du drame. Ceux mêmes qui se soumettaient le plus humblement aux lois inaugurées par Mairet, ceux qui devaient faire le plus pour l'amendement du théâtre dans le sens classique, ne se dérobent point au caractère dominant de notre littérature dramatique avant Racine. Le futur auteur de *Venceslas*, aussi bien que le futur auteur de *Cinna*, débuta par une foule de pièces qui présentent, pour la plupart, beaucoup plus encore que celles de la même époque, tous les caractères du drame romanesque, aux péripéties sanglantes, à l'intrigue surchargée d'incidents, aux situations heurtées et aux violents effets de scène. Une de ces tragédies, *Crisante*, dépasse tout l'emportement, toute la violente horreur du mélodrame le plus frénétique. C'est précisément l'un des chefs-d'œuvre tragiques de Rotrou, *Saint Genest*, qui nous offre le drame dans sa plus complète et sa plus frappante expression. Cette pièce roule sur la conversion d'un acteur, qui est frappé de la grâce au moment où il représente devant le peuple et la cour le martyre d'un chrétien. Il était impossible de choisir un sujet qui réclamât plus impérieusement l'union des deux genres ; aussi, dans l'ouvrage de Rotrou, la comédie sert-elle d'acheminement et de préparation à un dénoûment tragique. Les émotions les plus profondes laissent place à côté d'elles au jeu des plus vulgaires passions ; les plus humbles personnages y parlent et y agissent en compagnie des plus hauts ; les discussions littéraires et même les cabales de coulisse s'y déroulent à travers les plus grands intérêts politiques et religieux. Le deuxième acte, en particulier, naïf tableau d'intérieur, qui, par un anachronisme voulu, nous introduit derrière la toile de fond de l'hôtel de Bourgogne, peut se rapprocher de l'*Impromptu de Versailles*, et dépasse par la réalité de la peinture les *Comédiens* de Casimir Delavigne. En somme, *Saint Genest* est un mystère écrit dans une langue plus mûrie, sous une forme plus sévère et plus correcte, et qui suffit à montrer ce qu'eût pu devenir chez nous ce genre primitif, librement cultivé par des hommes de génie, puisque, même plus de dix ans après le *Cid*, et sous la plume de Rotrou, converti dès longtemps à la tragédie, il produisait encore une œuvre pareille.

Mais, de tous les exemples, les plus concluants, tant par leur pro-

pre importance que par le nom du poëte qui nous les fournira, ce sont ceux que nous allons demander à Corneille, surtout à Corneille parvenu à la maturité de l'esprit. Il n'est nullement exagéré de dire que le théâtre de l'auteur du *Cid* se compose presque en entier d'aspirations vers le drame. Dans ses premières pièces, il se modela sur Hardy; c'est lui qui le confesse, et cet aveu indique assez dans quelle veine d'indépendance et de fantaisie ces pièces ont été écrites. Sa *tragédie* de *Clitandre* est une œuvre singulière et pleine d'une verve folle, un imbroglio exubérant et touffu, comme un bois de jeunes pousses enchevêtrées les unes dans les autres. Pour en faire l'analyse, il faudrait la plume expérimentée de ces feuilletonistes du lundi, qui se consacrent depuis vingt ans à disséquer les œuvres de M. Bouchardy et de ses disciples. Scènes et personnages se succèdent dans une éternelle variété, comme les ombres chinoises d'une lanterne magique, et les plus bizarres aventures y courent les unes après lesautres, sans laisser à la curiosité haletante le loisir de respirer. Les assassins masqués, les archers, les combats singuliers, les déguisements, remplissent ce mélodrame en vers, dont Corneille a écrit, en sept ou huit pages, l'argument *succinct*. Il est bon d'ajouter que, par une idée toute shakspearienne, inconnue au théâtre classique, mais très-familière au drame moderne, l'auteur a eu soin de mettre l'état de la nature en harmonie avec celui de ses personnages, et d'associer le trouble des éléments aux agitations désordonnées de l'intrigue. Une tempête éclate, comme dans le *Roi Lear*, sur la forêt où s'accomplissent tant de merveilles; la pluie tombe à torrents, le tonnerre gronde et les éclairs concourent à l'effet dramatique.

Si Corneille n'avait pas fait autre chose, il mériterait une place au foyer de la Gaîté, à côté et un peu au-dessus du buste de Pixérécourt. Mais, même avant le *Cid*, il avait marqué sa place au premier rang par *Médée*, qui est si bien encore un drame, que les opérations de la redoutable magicienne ont rappelé à Voltaire les sorcières de *Macbeth*, et que le même commentateur, occupé d'un bout à l'autre de la pièce, comme de toutes les pièces de Corneille, à relever les inventions et les termes de comédie qui y abondent, observe en une de ses notes (acte II, sc. III) : « Ces vers montrent qu'en effet on mêlait alors le comique au tragique. Ce mauvais goût était établi dans presque toute l'Europe. » Les sanglantes et ironiques moqueries, les familiarités d'un style *pédestre* et bourgeois, s'y unissent à chaque page aux élans les plus tragiques. Enfin, la pompe du spectacle, les effets de scène, les prodiges, les machines, la recherche de la réalité mise au-dessus du *decorum*, continuent à faire de *Médée* une œuvre à part, qui se rapproche de l'antique opéra, ce genre auquel, par une con-

vention tacite, on s'accordait à laisser pleine licence, alors même que tout le reste était soumis à de si sévères entraves.

Et le *Cid*, est-ce bien une tragédie? Corneille ne le croyait pas, puisqu'il l'avait appelée d'abord *tragi-comédie* : ce titre n'était pas seulement dû à l'heureux dénoûment de la pièce, mais aussi, sans doute, à la physionomie de plusieurs scènes et de certains personnages. Qui n'a remarqué les airs de parenté du comte de Gormas avec les capitans de comédie? L'intrigue a pour point de départ un soufflet, et ce soufflet, si peu d'accord avec les conventions tragiques, embarrasse beaucoup les acteurs, qui se bornent à en faire le simulacre. Le style et les sentiments du *Cid*, la nature et la marche de l'action, le souffle original et fier qui l'anime, tout y annonce le drame. Aussi toute la gent critique s'arma-t-elle en hâte sous le drapeau des saintes règles. La plupart de ceux qui attaquaient Corneille étaient comme les médecins de Molière : peu leur importait de tuer la tragédie, pourvu qu'elle mourût conformément aux ordonnances de la Faculté. Cette guerre absurde, et surtout l'*Examen* beaucoup plus sérieux de l'Académie, exercèrent une autorité décisive sur Corneille et sur l'art dramatique : c'est, en réalité, à cette date qu'il faut faire remonter l'inauguration du théâtre classique et l'affaiblissement de l'influence espagnole, au moment où elle allait prévaloir d'une façon définitive, grâce à ce nouveau triomphe, le plus grand de tous. Le jugement des quarante fut le code de la tragédie régulière. Sans cet avertissement solennel, aidé par le déchaînement des critiques, le concours du cardinal de Richelieu, et bientôt la tendance à l'ordre et à l'unité que vont développer de concert Louis XIV sur le trône, Racine sur la scène, et Boileau dans toute la littérature, peut-être le jour était-il venu où un drame plus libre et plus vivant allait, par la main d'un grand poëte, s'épanouir et s'implanter parmi nous. Mais, tel qu'un écolier émancipé qui obéit à la férule de son pédagogue, le théâtre fit amende honorable. On émonda, on rogna le drame, on le façonna méthodiquement, comme le Nôtre et la Quintinie devaient façonner les jardins du roi, et on le tailla en tragédie.

Corneille se hâta d'obtenir son pardon en rentrant dans le giron des règles, avec *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, où l'on pourrait trouver néanmoins quelques veines de comique sobrement mêlées au tissu sévère de l'action. Mais l'admiration du théâtre espagnol et le penchant qui l'entraînait au drame étaient trop prononcés chez lui pour qu'il ne retombât pas encore, en dépit de ses bonnes résolutions, dans ses errements passés. C'est à cette rechute que nous devons *Rodogune*. Et, si je m'arrête à cette pièce, ce n'est pas seulement à cause du cinquième acte, où Corneille, supprimant l'éternel récit du dénoûment des tragédies, a mis sous les yeux du spectateur une situa-

tion qui atteint les dernières limites de la terreur ; c'est à cause de l'ensemble entier de la pièce. Voici tout ce que lui fournissait l'histoire : Cléopâtre, après avoir tué son premier mari, par haine de Rodogune qu'il avait prise pour seconde femme, tue aussi l'un des fils qu'elle a eus de ce premier mari, et elle est contrainte par l'autre de boire le poison qu'elle lui avait préparé. Corneille renforce et embrouille ce canevas, qui lui paraît trop frêle, par une foule d'inventions romanesques tellement compliquées, qu'il serait fort long de les exposer en détail, et tellement noires, que, si l'on eût donné ce sujet à traiter à l'un de nos dramaturges actuels, il n'aurait pu s'y prendre autrement ni rien imaginer de plus.

Tout cela est peu de chose à côté de *Nicomède*, où Corneille a voulu expressément créer un nouveau genre, dans lequel la familiarité du langage, et parfois même les procédés de la comédie, servissent à rehausser la grandeur du héros et à doubler l'impression du drame. C'est la seule fois peut-être que le rôle du railleur ait été élevé à la dignité de la tragédie, il revêt une physionomie continuellement égayée d'un sourire. Si l'on ajoute que le même ton se retrouve, quoique moins marqué, dans la bouche de plusieurs personnages, enfin que Prusias est un vrai Géronte couronné, personne ne s'étonnera que Voltaire ait cru voir dans *Nicomède* une espèce de comédie héroïque à la façon espagnole, et que le Théâtre-Français, lorsqu'il reprit cette pièce en 1756, n'ait osé lui donner d'abord sur l'affiche que le nom de *tragi-comédie*.

Voici maintenant une nouvelle tentative, plus digne encore d'attention : je veux parler de *Don Sanche*, comédie héroïque, que Molière devait si malheureusement imiter, quelques années après, dans *Don Garcie de Navarre*. Rotrou, Mairet, Scudéry, d'autres encore, avaient cultivé la comédie héroïque, mais avec moins d'éclat, sans l'ériger en système et sans en poser solidement les principes, comme Corneille. C'est une sorte de comédie sérieuse, dont les personnages appartiennent aux classes élevées. Rompant en visière avec la tradition reçue, qui réglait le rang d'une pièce d'après celui des personnages, Corneille devance ici la poétique moderne, dont les catégories ne sont fondées que sur la nature même de l'action. Tandis que la comédie classique devait presque nécessairement se passer entre gens de la classe moyenne ou populaire, la comédie héroïque se transportait sans scrupule dans les plus hautes sphères, tout en n'y mettant en jeu que des événements tirés de la vie domestique. Par son principe, bien qu'elle craignît de se compromettre en adoptant franchement les personnages et le style comiques, elle n'était point sans de nombreux rapports avec toute une classe d'œuvres modernes, telles

que le *Pinto* de Lemercier, la *Princesse Aurélie* de Casimir Delavigne, et surtout le *Verre d'eau* de Scribe.

Le contraste entre la dignité des personnages et la familiarité de l'action, voilà donc ce qui forme la base de la comédie héroïque. Ce n'est point le drame, mais c'est un acheminement notable au drame. A vrai dire, le *Don Sanche* de Corneille n'est guère qu'une tragi-comédie romanesque, mais qui, un moment, côtoie la tragédie bourgeoise, quand ce soldat de fortune, cet aventurier inconnu, est regardé par toute la cour comme le fils d'un pêcheur. Pourquoi Corneille n'a-t-il pas introduit ce pêcheur lui-même sur la scène? Il eût trouvé là matière à un effet dramatique, nouveau au théâtre, et digne de son génie : c'est Marmontel qui en fait la remarque, et Marmontel n'est pas un romantique. Mais, s'il n'a point osé tirer du genre tout ce qu'il contenait, il a du moins été plus hardi en théorie, et sa dédicace de *Don Sanche* montre amplement qu'il avait senti toute la portée de cette innovation. A ce propos même, il trace nettement la poétique de la tragédie bourgeoise, — faiblesse que le sévère M. Nisard ne lui a point pardonnée, — et il le fait au nom d'Aristote, ce qui rend la démonstration plus piquante.

« Je ne comprends point, dit-il en finissant, ce qui défend à la tragédie de descendre plus bas, quand il s'y rencontre des actions qui méritent qu'elle prenne soin de les imiter ; et je ne puis croire que l'hospitalité violée en la personne des filles de Scédase, qui n'étoit qu'un paysan de Leuctres, soit moins digne d'elle que l'assassinat d'Agamemnon par sa femme, ou la vengeance de cette mort par sa propre mère, quitte à chausser le cothurne un peu plus bas... Je dirai plus : la tragédie doit exciter de la pitié et de la crainte, et cela est de ses parties essentielles, puisqu'il entre dans sa définition. Or, s'il est vrai que ce dernier sentiment ne s'excite en nous par sa représentation que quand nous voyons souffrir nos semblables, et que leurs infortunes nous en font appréhender de pareilles, n'est-il pas vrai aussi qu'il y pourroit être excité plus fortement par la vue des malheurs arrivés aux personnes de notre condition, à qui nous ressemblons tout à fait, que par l'image de ceux qui font trébucher de leurs trônes les grands monarques, avec qui nous n'avons aucun rapport qu'en tant que nous sommes susceptibles des passions qui les ont jetés dans ce précipice, ce qui ne se rencontre pas toujours? »

Ce passage a été repris sous mille formes dans la dernière et victorieuse campagne contre la tragédie. Corneille a semé presque tous les examens et les dédicaces de ses pièces de jugements analogues, dont la réunion démontrerait aux plus incrédules jusqu'à quel point il a devancé les théories du drame. Ici, par exemple, il témoigne avoir assez peu de goût pour l'emploi de l'alexandrin au théâtre, et ajoute,

après Aristote, qu'il faudrait se servir sur la scène des vers « qui sont les moins vers et qui se mêlent au langage commun. » Poussez cette idée à ses conséquences, et vous arrivez au drame en prose, si vivement réclamé plus tard par les théoriciens du genre, et que la Serre avait déjà tenté d'ériger en système, dans toute une série de curieux ouvrages. Là, il démontre que les anciens recouraient sans scrupule aux moyens extérieurs et matériels de produire impression, même à ceux que nous regardons à tort comme contraires à la dignité du théâtre. Ailleurs il avance qu'on doit surtout essayer de mettre les incidents sur la scène et montrer l'action, au lieu de la dissimuler sous ces éternels récits qui sont l'écueil de l'intérêt tragique. Enfin, il est bon de se permettre quelques licences, parce que l'extrême sévérité des règles est trop rarement capable de beaux effets.

Je ne veux pas insister plus qu'il ne sied sur ces quelques mots recueillis çà et là. Mais, s'ils ne forment pas un corps de doctrine, ils indiquent du moins les tendances de Corneille; bien plus même, ils résument les idées courantes du temps, et cela est tellement vrai, que Scarron, qui n'était certes pas né pour le rôle de réformateur, a repris, pour son compte, la plupart de ces observations dans le *Roman comique*[1], où tout n'est pas aussi bouffon qu'on pourrait le penser. Si l'on en croit la Motte[2], dont la sincérité n'a jamais été mise en doute par ses détracteurs, Boileau lui-même, la plus ferme colonne du temple classique, ne s'était pas dérobé à l'influence de ces idées : « Il voulut bien me faire confidence d'un sentiment qui lui étoit propre :... c'est qu'Homère avoit craint d'ennuyer par le tragique continu de son sujet; qu'il avoit voulu égayer le fond de sa matière aux dépens des dieux mêmes, et qu'il leur avoit fait jouer la comédie dans les entr'actes de son action, pour délasser le lecteur. » De la part de Boileau, cet aveu a son prix.

Corneille, épuisé, usait les derniers restes de son génie en des tragédies sans couleur et sans flamme, et Racine, débutant, commençait au théâtre son œuvre d'unité et de pacification, quand parut, comme un adieu des vieilles libertés de la scène, le plus complet, et, on peut le dire, le dernier en date des drames du dix-septième siècle, le *Don Juan* de Molière. C'est encore à l'Espagne que nous devons ce poëme étrange et terrible, que Molière a rendu sien du droit de son génie. D'un bout à l'autre de la pièce, la terreur et le merveilleux le plus tragique se mêlent aux mots bouffons et aux situations plaisantes; l'action ne marche que par contrastes. Don Juan se trouve à peu près en même temps aux prises avec doña Elvire, qui lui reproche

[1] Ire part., chap. XXI.
[2] Préface de la traduction de l'*Iliade*.

sa trahison en termes d'une noblesse et d'une fierté admirables, et avec les deux paysannes coquettes, Charlotte et Mathurine ; avec M. Dimanche et avec son père irrité, dont le langage d'une indignation virile forme, par le ton comme par les idées, un digne pendant à la grande scène du *Menteur* de Corneille. Enfin, tandis que la statue du commandeur nous fait trembler, la peur naïve de Sganarelle nous fait rire; sa morale paterne se marie à l'austère morale du spectre, de doña Elvire et de don Louis, comme, dans l'opéra de Mozart, l'accompagnement moqueur sautille autour de la mélancolique chanson du héros. Quand la peinture est complète, on sent que le châtiment est devenu inévitable. Après avoir ri de la voix du spectre voilé qui l'exhorte au repentir, le fanfaron d'athéisme est abîmé dans les entrailles de la terre, au fracas de la foudre, à la lueur des flammes et des éclairs, comme le Prométhée d'Eschyle. Comme *Prométhée* aussi, comme un grand nombre de nos mystères, comme quelques-unes de nos pièces modernes, le *Festin de Pierre* est un véritable *auto sacramentale;* on y retrouve toutes les parties constitutives et tous les caractères du genre.

Le *Don Juan* de Molière avait paru la même année que l'*Alexandre* de Racine, qui allait achever de discipliner le théâtre, et lui imposer sa régulière tragédie comme un type. Cette pièce ferme par un coup d'éclat, désormais sans écho, la première période du drame, qui se divise elle-même en deux époques distinctes : celle où il règne sans partage, avec les Mystères, et celle où, cédant de bonne grâce une portion de son domaine, il n'en continue pas moins à se développer librement entre la tragédie et la comédie. Mais la conspiration organisée contre lui depuis quelques années devait finir par porter ses fruits. Attaqué violemment de tous les côtés à la fois, victime d'une réaction facile à comprendre, que favorisait singulièrement l'esprit du siècle, il entre, à partir du *Festin de Pierre*, dans sa période d'exil. Toutefois ce n'est qu'une éclipse momentanée et plus apparente que réelle. Il gardait des intelligences dans la place. A peine en était-il expulsé, qu'il y rentrait inaperçu par une porte dérobée et sous un déguisement, avec l'adresse du vaincu qui se cache sous le costume même du vainqueur, et les allures timides du banni qu'on tolère pourvu qu'il se tienne tranquille. A partir de Racine, le drame s'affaiblit et change de caractère plutôt qu'il ne disparaît. Jusqu'à présent il se montrait surtout dans la tragédie ; ce sera presque toujours dans la comédie qu'il se glissera maintenant, en attendant le jour de sa rentrée triomphale. Cette transformation s'explique aisément par celle qui s'était opérée dans les idées littéraires, et elle en est la conséquence naturelle. L'aspiration incessante à la grandeur et à la dignité, qui caractérise tous les arts sous le règne de Louis XIV, devait

entraîner la comédie comme la tragédie : sous cette influence, celle-ci se débarrasse du drame pour revêtir de plus en plus l'unité absolue du style et des sentiments ; mais, de son côté, celle-là tend à s'élever aussi au-dessus de son ancienne sphère, et par moments elle côtoie l'émotion tragique. « Il n'est pas de comédie moderne, a dit G. Schlegel, sans un mélange de sérieux. » Cette observation est vraie, surtout de la comédie française, si l'on en excepte Regnard, le seul dont la gaieté n'ait point d'arrière-pensée.

Molière avait lui-même ouvert la voie à cette transformation par quelques scènes de *Tartufe* et du *Misanthrope*. Une fois entrée sur ce terrain, la comédie n'en sortira plus guère. Grâce au vigoureux élan de Molière et à l'émulation qu'inspirent ses grandes œuvres, la vieille farce gauloise est enterrée. Boursault aborde la comédie morale et philosophique. Le père Ducerceau et les jésuites, dans leurs colléges, cultivent assidûment un genre mitoyen, inspiré par la lecture du Térence expurgé de Jouvency, et qui annonce de loin l'école de M. Ponsard. La muse court-vêtue de Piron lui-même larmoyait çà et là, dans les *Fils ingrats*, sur un mode précurseur de la Chaussée, que Destouches annonçait de plus près encore. Ainsi la comédie larmoyante était née, elle avait grandi, quand vint celui qu'on en considère comme l'inventeur. Il n'eut guère la peine que de recueillir le legs amassé peu à peu et grossi en chemin. Si l'idée de la création du genre s'est attachée à son nom, c'est que personne avant lui ne s'y était consacré avec tant de succès et de persévérance. Jamais, du reste, il n'a prétendu au titre de novateur, et il suffit de lire ses ouvrages, en particulier son discours de réception à l'Académie, pour se convaincre qu'il n'en avait ni le caractère, ni la tournure d'esprit. Ce fut simplement chez lui affaire de tempérament, et non de système.

Avec Diderot, la tragédie bourgeoise allait s'accuser plus nettement. La découverte dont l'auteur du *Père de famille* fit tant de bruit n'était, au fond, que la comédie larmoyante, mise en prose, et sérieuse d'un bout à l'autre comme un théorème ; seulement, Diderot s'efforça de dégager l'idée des limbes qui l'enveloppaient encore, et de tracer la poétique du genre. Il ouvre une nouvelle période, plus féconde que les précédentes, malgré les tâtonnements qui l'obscurcirent au début : la période de discussion. La théorie avait bien essayé déjà de se produire, nous l'avons vu ; mais ce n'était qu'à l'état d'accident, et désormais elle va s'étaler au grand jour, chercher et trouver la lutte qui amènera la victoire. La discussion n'avait pas de raison d'être lorsque le drame, incontesté, s'épanouissait librement sur la scène ; mais, une fois repoussé dans l'ombre, il en fut réduit à plaider ses titres à l'existence ; et par là même son expulsion momentanée tourna à son avantage, en le forçant de se reconstituer plus solidement sur la

base du droit, de s'approfondir et de rassembler ses preuves pour revendiquer comme une possession légitime ce qui jusqu'alors n'avait été qu'à l'état de fait.

Avant Diderot, la Motte avait pris vivement à partie les règles et les traditions classiques, mais en partant d'un point de vue étroit pour prêcher une réforme libérale. En outre, aussi conservateur dans la pratique qu'il était révolutionnaire en théorie, il contredisait chacun de ses raisonnements par chacune de ses œuvres. Quoi qu'il en soit, ses vues critiques étaient exposées avec une ingénieuse souplesse d'argumentation, propre à servir la cause dans l'opinion publique. Il pouvait espérer pour appui dans cette croisade Voltaire, préparé par son séjour chez les Anglais, et qui venait d'exprimer des sentiments littéraires très-indépendants dans son *Essai sur la poésie épique* (1726). Mais Voltaire n'aimait pas les réformes qui venaient d'un autre que lui, et il le combattit. Nous retrouvons partout dans sa vie les mêmes inconséquences sur la question. Quand on le serre de près, il glisse entre les mains comme le Protée du poëte. Voltaire est l'homme de la circonstance; il change d'avis suivant les besoins du moment, attaquant dans les préfaces de ses tragédies ce qu'il a défendu dans celles de ses comédies larmoyantes. Néanmoins il est évident, en lisant son théâtre, qu'il avait senti la nécessité d'introduire des éléments nouveaux dans l'art dramatique : ses comédies tournent toutes au drame; il a repris les sujets nationaux, recherché la pompe de l'appareil scénique, élargi les entraves des unités, changé, dans *Tancrède*, la versification consacrée, et innové dans les détails avec une hardiesse prudente. C'est surtout en mettant Shakspeare à la mode qu'il a été utile à la cause du drame, et ses études sur le théâtre anglais, jusqu'alors dédaigné et peu connu, devinrent le signal d'une réaction que lui-même ne put plus arrêter.

Dès 1747, le président Hénault, en composant sur le modèle du *Henri VI* de Shakspeare son *François II*, qui embrasse un règne tout entier, introduisait dans notre littérature le drame historique, avec les innombrables personnages et presque la liberté d'allures de la tragédie anglaise. Mais on voit, en lisant sa pièce et la préface qu'il mit en tête de l'édition de 1768, que la scène n'est qu'un moyen mnémotechnique aux yeux du président, et qu'il a simplement pour but de créer un appendice d'un nouveau genre à l'*Abrégé chronologique*. L'année suivante, Shakspeare fit son apparition sur notre théâtre, conduit par Ducis, qui avait pris soin, au préalable, de le farder et de le travestir, comme, au siècle précédent, le grand maître des cérémonies avait essayé de *décrasser* Jean Bart avant de l'introduire dans les salons de Versailles. Cette précaution, qu'il faut se garder de juger d'après nos idées actuelles, ne fut pas inutile au triomphe

de la cause : Ducis eût perdu la bataille en voulant rendre la victoire trop complète.

Pendant ce temps, le drame se développait aussi d'un autre côté par la seule force du génie national. Rien ne prouve que les tentatives et le système de Diderot soient le résultat d'une alluvion étrangère. Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé de sa théorie; il nous suffira de dire qu'il propose la création de deux genres nouveaux, — la comédie sérieuse et la tragédie bourgeoise, — qui se résolvent, au fond, en un seul. Il recommande avant tout la moralité du but et la vérité de la peinture, vérité dans le langage, les mœurs, les personnages et les accessoires matériels. Seulement il prend ce mot de *vérité* dans son sens étroit et mathématique, et s'en préoccupe beaucoup plus que du beau et de l'idéal : c'est pourquoi il rejette le vers, et cette proscription est devenue le mot d'ordre de tous ceux qui, depuis Mercier jusqu'à Beyle, se sont placés au même point de vue que lui. Il combat aussi cette fausse dignité théâtrale, qui est l'une des principales sources de la froideur et de la convention dramatiques. Mais si, en bloc, il fait bon marché de toutes les règles factices, il revient sans cesse, en détail, pour l'atténuer et l'adoucir, sur ce libéralisme exagéré, qui l'eût rendu suspect à son ami Voltaire. Le masque du révolutionnaire tombe peu à peu, et toute illusion s'envole quand on le voit plaider la cause des unités, et repousser le mélange des disparates à la façon de la scène anglaise. Il ne sort de l'arbitraire reçu que pour rentrer dans un nouvel arbitraire, qui n'a même pas pour lui, comme l'autre, l'autorité d'une longue tradition et de nombreux chefs-d'œuvre. Aux lois d'Aristote il veut substituer, non la liberté, mais les lois de Diderot. Ses pièces ne valent ni plus ni moins que son système : elles en ont les vices et en révèlent la faiblesse.

Tout incomplète et parfois même contradictoire que fût cette théorie, elle n'en exerça pas moins une grande influence, et jusque dans les pays étrangers. L'Allemagne surtout s'en préoccupa : ses meilleurs critiques écrivirent l'apologie des drames de Diderot, et ses meilleurs poëtes se mirent à composer des tragédies bourgeoises. Cette influence directe de la France sur l'éclosion du théâtre allemand n'a pas été suffisamment remarquée. Plus tard, en empruntant beaucoup à la scène illustrée par Lessing et Schiller, nous n'avons fait que lui reprendre ce que nous lui avions prêté, et c'est notre copie qui nous a servi de modèle à son tour. En France aussi, ce système, véritable corollaire de la philosophie du temps, et qui répondait jusque dans ses principes arbitraires et ses restrictions au courant d'idées à la mode, ne pouvait manquer d'avoir un grand succès. Il est remarquable même que, malgré de nombreuses dissemblances, le drame

actuel se rapproche en plusieurs points de la tragédie bourgeoise de Diderot, ne fût-ce que par sa prédilection pour les thèses morales et sociales, les tirades sentencieuses et les maximes réformatrices ; par son habitude de tirer les effets scéniques du contraste et du choc des conditions diverses plutôt que de l'étude des caractères ; enfin, par ce style entrecoupé, suspendu, convulsif, où, sous prétexte de naturel, chaque phrase demeure inachevée.

A partir de ce moment, la victoire du drame est assurée, et nous jugeons inutile de suivre ses progrès pas à pas. Mais c'est surtout de la publication de *Cromwell* que date sa résurrection définitive. La préface de l'ouvrage fut le manifeste et le drapeau triomphal de cette dernière lutte. A ce point de vue, et indépendamment de sa valeur critique, qui est assez mince, on doit la conserver comme une œuvre d'une extrême importance. Le débordement du fleuve romantique fut si irrésistible et si impétueux, que les conservateurs eux-mêmes sentirent le besoin des concessions, et se décidèrent à suivre le courant pour n'être pas entraînés par lui. Au reste, tandis que les classiques, souvent sans le vouloir et sans le savoir, se rapprochaient du drame par la force des choses, le drame lui-même, après les premières fièvres du début, faisait à leur rencontre une partie du chemin. Aujourd'hui que les violences de l'attaque, cette espèce de délire et d'enivrement de la prise de possession, tout ce bouillonnement superficiel des premiers jours se sont apaisés peu à peu, à mesure que les envahisseurs se sentaient plus solidement établis dans leur conquête, il est revenu par une pente naturelle à ce niveau moyen, conforme au tempérament intellectuel de la France, et en dehors duquel il peut se produire souvent des œuvres, mais jamais des genres durables. Dans ces limites, la victoire du drame est complète, et il tend même à absorber la comédie. Aussi ses plus déterminés ennemis ont fini par s'y résigner complétement. La tragédie inspire encore des amours platoniques, et, comme les grandes royautés déchues, elle garde pour elle le culte respectueux des souvenirs ; mais sur le théâtre, où les théories abstraites doivent céder aux exigences pratiques, même parmi ceux qui croient lui rester fidèles, elle n'a plus que des apostats.

VICTOR FOURNEL.

UN

ENTRETIEN AVEC CORNEILLE

Novembre 1861.

I

Devant ces deux portraits que j'invoque sans cesse,
Dans ma chambre où, le soir, un groupe aimé se presse,
Les enfants, à ma voix doucement apaisés,
Avaient dit leur prière et reçu nos baisers.
Resté seul, j'essayais d'utiliser ma veille ;
Les cris joyeux chantaient encore à mon oreille ;
Mais l'ennui, ce jour-là, mille poids étouffants,
Avaient résisté même au baiser des enfants.

L'ombre des mauvais jours, la crainte des jours pires,
Passaient entre mon cœur et ces jeunes sourires ;
Devant ce cher soleil voilé d'un crêpe noir,
Les spectres de mes morts étaient venus s'asseoir.

J'avais froid dans les os ; le brouillard de novembre
Semblait percer les murs et pleuvoir dans ma chambre.
Incapable d'effort, étendu près du feu,
Je m'écoutais souffrir sans pouvoir prier Dieu.
Sombre, amer, je songeais, cédant presque à l'envie,
A ces âpres détours du combat de la vie
Où va mon pauvre esprit, si souvent abattu
Sous le corps douloureux dont il s'est revêtu;
Tel qu'un frêle soldat qui, dans sa main trompée,
Saisirait un roseau quand il cherche une épée;
Et devant le destin, sans plus noble souci,
J'allais demander grâce et me rendre à merci.

Mais, le stoïque honneur s'efforçant à renaître,
Comme un secours certain je pris ton livre, ô maître!
J'allais, de page en page, aspirant au travers
La moelle de lion qu'on suce dans tes vers.
J'évoquais, j'écoutais ces âmes surhumaines
Faites d'après ton âme et bien plus que romaines.
Horace m'avait dit en ses mâles adieux :
« Faites votre devoir et laissez faire aux dieux. »
Polyeucte, inspiré des grâces du baptême,
S'armant contre la mort, et Pauline elle-même,
D'éternelles clartés illuminaient mon cœur.
J'en étais à ces vers, à ce cri du vainqueur :

« Saintes douceurs du ciel, adorables idées,
« Vous remplissez un cœur qui vous peut recevoir;
« De vos sacrés attraits les âmes possédées
« Ne conçoivent plus rien qui les puisse émouvoir. »

Ayant lu, tout mon sang bouillonnait, j'étais ivre ;
Pour la centième fois mes pleurs mouillaient ce livre ;
Et, la main sur mes yeux, j'attendis longuement
Sans que rien dissipât mon éblouissement.

Enfin je me levai ; la chambre tout entière,
Comme au plus grand soleil éclatait de lumière ;
Et, devant moi, le maître évoqué si souvent,
Le maître était debout, le maître était vivant!

Simple et rude en son air, fort et de haute taille,
Il semblait au discours moins prompt qu'à la bataille ;
Pauvre dans son costume, il ne me cachait point
Les trous de ses souliers et ceux de son pourpoint ;
Et jamais prince ou roi, de la plus fière mine,
N'eut tant de majesté sous la pourpre et l'hermine.
Je le vois sans terreur comme l'un d'entre nous ;
Mais, frappé de respect, je tombe à ses genoux.
Lui, bon et familier, me relève et m'embrasse,
Me fait asseoir et va s'asseoir lui-même, en face,
Dans mon vieux fauteuil droit, très-dur et très-ancien,
Datant du *Cid*, peut-être, et qu'il prend pour le sien ;
Là, devant mes tisons, durant toute une veille,
Moi, chétif, j'entendis parler le grand Corneille.

I

« A quoi bon de ma voix implorer le secours
Si par tes actions tu mens à nos discours ;

Si tu n'as su trouver, toi nourri de mon livre,
Dans l'heur de mieux penser la force de mieux vivre ;
Si le mâle entretien de tant d'esprits fameux
N'a pu te faire une âme indomptable comme eux?
Ta muse a des fiertés ; tu n'as que des faiblesses ;
Ose encor nous prêcher des dieux que tu délaisses
Et prétendre aux sommets du fond de ta langueur,
Et colorer tes vers d'une fausse vigueur !
Honte au mol histrion, au poëte frivole,
Dont toute la vertu se dissipe en parole ;
Qui s'exalte en son livre et qui s'abaisse ailleurs,
Et qui ne vaut pas mieux que ses vers les meilleurs !

On t'a dit que notre art, pareil à l'art des femmes,
Est chargé d'assoupir et d'enchaîner les âmes,
D'étouffer sous des fleurs les courroux généreux
Et d'orner les loisirs et l'ennui des heureux.
La perle, assurent-ils, naît d'une maladie,
Et c'est des cœurs malsains que sort la mélodie ;
Et pour eux le chanteur est le plus accompli
Qui sait mieux leur verser la folie et l'oubli.
Ah ! s'il faut qu'un poison coule au lieu d'un remède
De la source où buvaient Rodrigue et Nicomède,
Si vous rabaissez tous au métier qui prévaut
Cet art sacré des vers que j'ai porté si haut...
Comme des tréteaux vils sous une danse obscène,
Croulent ces blocs d'airain dont j'ai fait votre scène,
Et ce mâle français, qu'on ne veut plus savoir,
Langue de la raison, de l'honneur, du devoir.

Toi, retiens ce conseil de notre tête-à-tête :
On n'est qu'un baladin et non pas un poëte,
Quand des grâces d'un vers, gémissant ou moqueur,
On a charmé l'esprit, sans agrandir le cœur ;
Quand, plus haut dans la force et vers le bien qu'on aime,
On n'a pas emporté ses lecteurs et soi-même ;
Quand jamais on n'osa, tout seul, en plein soleil,
De la vigueur d'un acte appuyer le conseil.

Je le sais, une vie, une vertu sans tache,
Plus qu'un poëme, hélas ! sont une lourde tâche !
C'est pourquoi je t'exhorte et je viens, mon enfant,
Poser sur ta faiblesse un bras qui te défend.
Tu souffres et tu crains, et l'avenir t'effraye,
Et, bien près de ton cœur, j'aperçois une plaie ;
Tu souffres dans ta chair, ta vigueur se flétrit ;
L'argile de ton corps pèse sur ton esprit.
Eh bien, c'est là l'épreuve où l'homme enfin s'atteste !
Tu peux vouloir encor, ta liberté te reste ;
Si, même en se courbant sous les maux entassés,
On marche et l'on suffit au devoir, c'est assez.
Le devoir ! il n'admet ni douleur, ni faiblesse ;
Mais Dieu nous le mesure aux forces qu'il nous laisse ;
D'humbles mourants, à l'heure où rien n'est plus debout,
Ont pu, d'un seul regard, l'accomplir jusqu'au bout.

Tu souffres, tu te plains, il faut qu'on te soutienne !
Souffrir, et qu'est-ce donc pour une âme chrétienne ?
Qu'est-ce que la douleur dont l'assaut t'a surpris ?

Un rapide combat dont Dieu même est le prix.
Nous souffrons, nous semons; c'est la mort qui recueille,
Qui des moindres vertus ne perd pas une feuille ;
Qui pèse chaque effort, qui compte chaque pleur...
La mort n'abolit rien, excepté la douleur.
Quand la terre s'enfuit et quand le ciel demeure,
Qu'importe une tourmente et des soucis d'une heure !
Qu'importe au fier oiseau l'aspérité du sol
Qu'il effleure du pied prêt à prendre son vol !
Des lois, des dieux, des mœurs, ton siècle impur se joue :
A nous qui fendons l'air, qu'importe cette boue !
Passons, les yeux fixés sur nos sommets chéris ;
Ne touchons à ce temps que par notre mépris.

Le poste de l'honneur est près de ce qui tombe.
Mais sur nos droits blessés ne fermons pas la tombe ;
Tant qu'une arme nous reste et tant que nous vivons,
N'avouons pas vaincu le Dieu que nous servons.
Même à cette heure encor, la parole est un glaive !
Qu'un poëte se dresse et qu'une voix s'élève !
Moi, sujet de Louis, paisible homme de bien,
Je voudrais aujourd'hui parler en citoyen :
Comme jadis, soldat de Brute et de Pompée,
Chez les derniers Romains j'aurais porté l'épée ;
Comme, aux pieds de Jésus, prompt à dire : « Je crois, »
Chez les premiers chrétiens, j'aurais porté la croix.

Toi donc, qui vis saigner d'une injure mortelle
L'ancien honneur avec la liberté nouvelle,
Fidèle à tous les deux, et luttant pas à pas,

Blessé, vaincu, mourant, ne te résigne pas.
Accepte avec orgueil l'oubli, la solitude;
De ton âme, avant tout, fais ton unique étude;
De ce champ de bataille on ne peut te bannir.
Travaille sur toi-même à fonder l'avenir.
Les épines s'en vont aussi bien que les roses!
Mais, au bout de l'épreuve, il nous reste deux choses
Par où nous recevons le prix de nos combats :
Notre âme dans le ciel, notre nom ici-bas.
Va! le moindre écusson a son modeste lustre;
Et, sans espoir de gloire et d'avenir illustre,
L'honnête homme expirant que la vie a déçu
Peut rendre, au moins, son nom pur comme il l'a reçu.

Un nom! pourquoi l'orgueil de ce hochet suprême?
C'est que ton nom, mon fils, est bien plus que toi-même :
C'est le sang des aïeux souillés ou triomphants;
C'est ton père qui doit revivre en tes enfants;
C'est, pour eux, l'aiguillon salutaire ou funeste;
C'est ta honte, à leur front, ou ta vertu qui reste.
Fais donc que tes aïeux soient fiers de se revoir
Dans l'acier de ton nom comme en un pur miroir.
Fais qu'au moins, pour tes fils, ce nom ait un prestige;
Fais-en l'arrêt fatal, la loi qui les oblige,
L'inflexible précepte et l'astre au firmament
Que chacun d'eux consulte et suive à tout moment,
Qui sur eux veille, aux jours d'épreuve, au temps prospère,
Comme a veillé sur toi le regard de ton père.

Travailler à son nom, ciseler de sa main

Cette image qui doit nous remplacer demain ;
L'illuminer des feux de notre foi chrétienne,
C'est l'œuvre de tout homme, et surtout, c'est la tienne !
C'est la nôtre, à nous tous qui portons le flambeau,
Poëte ! et qui marchons à la quête du beau,
Qui veillons, sans un jour, sans une heure paisible,
Pour faire à tous les yeux éclater l'invisible ;
Pour faire pénétrer, écrite en mots vainqueurs,
La parole de vie au fond de tous les cœurs.

Qu'importe donc un mal prêt à finir ! qu'importe !
Si dans ton corps brisé ton âme est la plus forte ;
Si, malgré les fardeaux que tu sens s'alourdir,
Ton âme et ton honneur peuvent encor grandir ! »

III

Il dit; je m'élançais, plein d'une foi profonde,
Pour baiser cette main créatrice d'un monde ;
Il avait disparu, mais laissant après lui
Ces clartés du devoir mortelles à l'ennui.

Du réduit visité par ce dieu domestique,
Le plafond rayonnait clair comme un ciel d'Attique ;
D'air pur et de soleil et de fraîches senteurs
Je m'y trouvais baigné, comme sur les hauteurs ;
Et les maux de mon corps, nés des peines de l'âme,
Oubliés tout à coup, fondaient à cette flamme.

Tout brillait sur ces murs sombres auparavant;
Tout s'était mis en fête et tout semblait vivant;
Tout mon vieux mobilier semblait rajeuni d'aise;
Un aïeul souriant occupait chaque chaise;
De la table où j'écris sortaient de chères voix,
Et mes livres aimés parlaient tous à la fois.
Je cherchai du regard les yeux que je consulte,
Les deux portraits sacrés à qui je rends mon culte :
Ma mère avait toujours, mais sans verser de pleurs,
Son doux visage empreint de célestes douleurs;
Plus ardent que jamais, le feu de la prière
Rayonnait de sa face et de son âme entière;
Pour le rachat des siens toujours prompte à s'offrir,
Elle semblait encor demander à souffrir.
Pareil aux grands aïeux, à ces vieux chefs de race
Sculptés du même airain que don Diègue et qu'Horace,
Qui, pour vivre plus fiers, ont vécu sans bonheur,
Qui n'ont d'autres soucis, d'autre bien que l'honneur,
Qui pour les droits vaincus s'immolent sans murmure,
Et meurent en soldat debout dans leur armure...
Mon père, au front serein, mais non sans quelque orgueil,
Confirmant ce discours du geste et du coup d'œil,
Songeait qu'ayant toujours marché la tête haute,
Sa maison n'était pas indigne d'un tel hôte;
Et, de sa ferme voix qui m'a tant consolé,
Me disait dans mon cœur : « C'est moi qui t'ai parlé. »

VICTOR DE LAPRADE,
de l'Académie française.

NÉCROLOGIE

M. BIOT

Le *Correspondant* s'honore de sa communauté de sentiments avec M. Biot et d'avoir même, en plusieurs circonstances, obtenu sa précieuse collaboration. A cette place où nous essayons de joindre notre contingent aux hommages que sa mémoire a déjà reçus de toutes parts, il a consigné un éloge dont nous sommes fondés à lui appliquer à lui-même aujourd'hui plus d'un trait, celui de M. Cauchy, comme un *exemple complet de la vertu chrétienne unie aux plus hautes facultés de l'intelligence*[1]. Tous deux en effet furent de grands savants et de pieux catholiques. Quand on a eu le bonheur d'entendre de la bouche même de M. Biot le touchant détail de ses relations avec le père de Ravignan, on se sent affermi dans la foi. C'est à une telle école qu'il faut envoyer les esprits qu'égarent les lueurs d'une fausse philosophie et qui sont si fiers d'un demi-savoir; ils pourront y apprendre non pas seulement à respecter la religion (c'est le moins qu'on doive faire), mais encore à la pratiquer.

M. Biot, né en 1773, membre de l'Académie des sciences dès 1803, était le doyen de l'Institut par la date de son élection, mais non par le privilége de l'âge, car son aîné, qui compte huit années de plus, M. le chancelier Pasquier, nous reste encore, grâce au ciel : son esprit n'a rien perdu de son énergie et de son charme, et nous espérons bien qu'il ne sera pas ravi de sitôt à notre vénération. De plus, il existait entre ces deux représentants illustres du dernier siècle un lien personnel que M. le chancelier se plaît à rapporter : en 1790, le jeune conseiller au parlement de Paris, devinant la destinée de

[1] *Voir* le *Correspondant*, t. v, nouvelle série, p. 380.

M. Biot, avait secondé sa présentation au rénovateur de la chimie, à Lavoisier.

M. Biot appartenait à trois des académies dont se compose l'Institut : chacune, dans l'ordre de préséance que lui assigne l'époque de sa fondation, est venue déposer sur sa tombe, avec le témoignage unanime de ses regrets, un abrégé de sa noble vie. L'Académie française, qui l'avait revendiqué à titre d'écrivain excellent, avait consacré en lui l'heureuse alliance des sciences avec les lettres, leurs *sœurs aînées*, selon l'expression de M. Biot dans son discours de réception, l'un des plus remarquables qu'on eût entendus depuis longtemps. Il n'a rien manqué à l'éclat de cette séance, car M. Guizot avait été chargé de répondre au récipiendaire. Le premier conseil que M. Biot y adresse avec tant d'autorité aux jeunes gens qui s'engagent dans la carrière scientifique est celui de s'y préparer par de fortes études littéraires, ajoutant avec finesse : « N'écoutez pas ceux qui les dé« daignent, on n'a jamais eu lieu de s'apercevoir qu'ils fussent plus « savants pour être moins lettrés. » Et dans l'éloge que nous avons déjà cité, rappelant les succès de M. Cauchy aux concours de l'Université, M. Biot citait ce mot du grand géomètre Lagrange, qui devrait toujours être présent aux auteurs des programmes de nos lycées : « Ne lui laissez pas ouvrir un livre de mathématiques avant qu'il ait « achevé ses études littéraires. » C'est qu'en effet, et avant tout, M. Biot était un lettré. Parmi les maîtres dans l'art d'écrire, un de ceux qui se défendent le plus vaillamment contre les atteintes de l'âge, M. Viennet, parlant au nom de l'Académie française, a loué le style clair, élégant et ferme que M. Biot avait mis au service de la science, et dont les articles du *Journal des Savants* fourniraient à eux seuls la preuve. Mais de toutes les productions de sa plume, aucune ne le peint mieux que l'*Anecdote relative à Laplace*, car elle fait autant d'honneur à son cœur qu'à son talent, véritable perle que M. Guizot a su enchâsser avec un art souverain dans l'exorde même de sa réponse au discours de réception.

Cette grande manière d'encourager les débutants hors ligne, que M. Biot avait apprise de Laplace, il l'a pratiquée à son tour en toute occasion, mais jamais avec plus de délicatesse que lorsqu'il offrit à un jeune savant, M. Bour, aujourd'hui professeur à l'École polytechnique, qui venait de se signaler par un excellent mémoire de mathématiques, et qu'il n'avait jamais vu, un exemplaire unique des œuvres éparses de Lagrange, possédé successivement à titre de don, comme l'attestent les suscriptions, par Condorcet, qui le tenait de Lagrange, par Lacroix, par M. Biot; il avait laissé en blanc le nom du savant que M. Bour lui-même dans l'avenir jugerait le plus digne de recueillir un pareil héritage : tels, dans la belle comparaison

de Lucrèce, ces coureurs qui se transmettent le flambeau de la vie :

> Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, par l'organe de M. le vicomte de Rougé, a célébré à son tour les services qu'il a rendus à la chronologie par ses recherches sur l'astronomie des anciens peuples, travail de prédilection qu'il avait repris dans les derniers temps de sa vie avec un renouvellement d'ardeur qu'on ne pouvait contempler sans admiration.

MM. Bertrand et Serret, au nom de l'Académie des sciences et du collége de France, ont, autant qu'il leur était permis de le faire dans une cérémonie funèbre, et dignement caractérisé les travaux de M. Biot qui sont de leur ressort, sans omettre l'ensemble rare de qualités qui nous le rendaient si cher comme homme et comme confrère. Bientôt sans doute, selon l'usage qui décerne le suprême honneur d'un éloge public dans nos séances solennelles à ceux d'entre nous qu'un mérite transcendant désigne au souvenir de la postérité, nos secrétaires perpétuels compléteront le vaste tableau de ses découvertes ou de ses ingénieuses applications dans presque toutes les sciences mathématiques et physiques. Ils nous le montreront successivement dans la première mission de géologie et d'astronomie à la fois que, bien jeune encore, il reçut de l'Académie au sujet des aérolithes; dans ses recherches sur le magnétisme, dans son ascension vers les hautes régions de l'atmosphère, en compagnie de Gay-Lussac, dans l'espoir d'interroger la nature de plus près que Saussure ne l'avait fait le premier au sommet du mont Blanc. Ils exposeront ses grands travaux sur la figure et les dimensions du globe, sur la triangulation de la méridienne commencée par Delambre et Méchain et qu'il a continuée, d'abord avec la collaboration d'Arago, puis seul, tantôt sur les rivages du royaume de Valence, tantôt aux îles Schetland, toujours au milieu des dangers où ne l'abandonnèrent jamais ni son courage ni son esprit d'observation pour ainsi dire encyclopédique. C'est aux hommes spéciaux qu'il appartient de parler dignement de ses mémoires sur l'algèbre, de ses profondes études sur l'optique, de ses découvertes sur la constitution moléculaire des corps au moyen de la lumière polarisée, l'un de ses plus beaux titres; il en a partagé l'honneur avec Malus, dont la mort prématurée lui a inspiré des pages éloquentes. Enfin on signalera son brillant enseignement pendant trente années au collége de France, et, au premier rang des livres classiques, son *Traité de physique mathématique et expérimentale*, où il s'est montré un interprète accompli de la législation scientifique dont il avait, pour son compte, tant contribué à

élargir et à consolider les bases. Les gens du monde trouveront dans les trois volumes de ses *Mélanges scientifiques et littéraires* un choix mis à leur portée de ces longs travaux où M. Biot s'est trouvé mêlé à tout le mouvement intellectuel de son temps, lecture des plus variées qu'il puisse être donné de goûter. A côté des comptes rendus sur l'objet principal de ses missions, ce sont des relations de voyage écrites avec un charme infini, remplies de détails de mœurs et de tableaux attachants; à côté de ses dernières vues sur les opérations à entreprendre pour arriver à une détermination précise de la figure de la terre, des réflexions sur l'économie sociale relatives à la France et à la Grande-Bretagne ou les modèles parfaits de critique scientifique et littéraire dont il a successivement enrichi les recueils et journaux les plus accrédités; ses recherches sur Newton, sur Galilée et son procès, et enfin ce qu'il appelait modestement des esquisses biographiques sur la Condamine, Franklin, Lagrange, Gay-Lussac, etc.

J'ai parlé de la variété infinie de ses connaissances : il n'était en effet aucune des sections dont se compose notre Académie qui ne fût assurée de trouver en lui un auditeur attentif, un juge compétent. La botanique, trop dédaignée par certaines personnes qui parcourent d'ailleurs avec succès d'autres voies scientifiques,

Non omnes arbusta juvant humilesque myricæ,

éconduite des chaires occupées naguère par les Jussieu, menacée même parfois dans sa part légitime à l'air et au soleil, par la croissance luxuriante des branches qui l'avoisinent, la botanique était bien vue par M. Biot, et il était juste pour elle. Un tel physicien et chimiste ne pouvait négliger les phénomènes de la végétation; lui aussi a cherché à résoudre quelques-uns de ces problèmes si complexes : on lui doit des expériences sur les mouvements et la composition de la séve des plantes. Il tenait compte à la botanique des progrès incontestables qu'elle a accomplis dans ces derniers temps, soit en étendant le domaine de l'anatomie et de la physiologie végétales, soit en perfectionnant le cadre de ses classifications pour y faire entrer, dans un ordre conforme à celui de la nature, les innombrables découvertes que les voyageurs lui ont apportées de toutes les contrées du globe. Il ne lui demandait pas avec impatience de produire, pour ainsi dire tous les jours, quelqu'une de ces découvertes surprenantes qui, dans d'autres applications des sciences, répondent aux besoins d'une société si préoccupée des intérêts matériels. Aussi les botanistes étaient reconnaissants envers M. Biot de sa condescendance à quitter les hauteurs mathématiques

pour soutenir leurs efforts, et leur indiquer la voie où, selon lui, il y avait lieu d'espérer qu'on pourrait ajouter aux connaissances acquises.

Il était en tout le modèle des académiciens, d'une assiduité exemplaire : jusque dans ses derniers jours, il a pris une part active à nos discussions. Le 25 novembre dernier, il fit en personne hommage à l'Académie d'une série d'articles publiés dans le courant de la même année 1861 par le *Journal des savants*, et dont l'ensemble est intitulé : *Précis de l'histoire de l'astronomie chinoise*. A cette occasion, il développa oralement les conditions physiques et morales où se sont trouvés les anciens observateurs dont il s'agit aujourd'hui d'expliquer les œuvres, et il traça à nos regards, sur le tableau des démonstrations, les nombres de la période chaldaïque des éclipses de lune comparés aux résultats obtenus bien plus tard par Hipparque.

L'institut était une portion notable de sa vie : il sentait qu'il en était devenu en quelque sorte la personnification. Rien de ce qui touche aux prérogatives, aux usages de l'Académie des sciences en particulier, ne le laissait indifférent. Il est, en effet, telle question de règlement intérieur qui, au premier abord, paraît secondaire, mais qui, si on y regarde de plus près, intéresse essentiellement l'ordre de nos travaux, et peut, selon qu'elle est bien ou mal résolue, en favoriser ou en compromettre la valeur et l'autorité : c'est ce que démontrent ses Remarques de 1837 sur l'institution alors récente des comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences et sur la publicité illimitée donnée à ses séances. En 1842, après une expérience de cinq années. M. Biot reprenait le même sujet : il pesait attentivement les avantages et les inconvénients des innovations introduites dans les anciennes coutumes de l'Académie des sciences. Seize ans plus tard, en 1858, les inconvénients lui apparaissent avec une nouvelle force et provoquent dans ses *Mélanges* des paroles qui ne laissent pas que d'être sévères [1]. Personne assurément, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, ne serait autorisé à parler comme lui; aussi est-ce dans des termes plus assortis à ma situation personnelle dans l'Académie que j'ai osé, dans un comité secret et sous l'inspiration des idées de M. Biot, saisir la compagnie d'une proposition tendant à une réforme qui ne serait qu'un retour partiel vers les anciens usages, en ce qui concerne le local et la tenue de nos séances : proposition qui, je l'espère, n'est qu'ajournée par suite de difficultés financières qu'il appartient à l'administration de lever.

S'il était permis quelquefois de se plaindre des dispositions matérielles de notre salle et des autres causes qui empêchent souvent de

[1] *Mélanges scientifiques et littéraires*, t. II, p. 292.

bien entendre, ce n'était pas assurément quand M. Biot prenait la parole : quel silence presque religieux se faisait alors dans tous les rangs de l'Académie comme de notre trop nombreux public! On aurait regretté de perdre un seul des mots échappés de sa bouche; on voulait épargner à sa voix affaiblie, mais toujours accentuée, le moindre effort. Mais c'était dans les conversations de la bibliothèque, avant et après la séance, qu'il répandait les largesses de son aimable érudition. Dès qu'il y paraissait, on faisait cercle autour de lui; c'était à qui donnerait la réplique à ce charmant causeur! Et il s'en retournait à son Collége de France chargé de livres de toute sorte empruntés à nos collections. Aucun académicien n'a jamais donné tant d'occupation aux bibliothécaires, ni plus souvent émargé leurs registres, tant avait conservé de passion pour s'instruire encore, pour se tenir au courant de tout, l'un des hommes qui, sans contredit, se sont le plus et le mieux approprié les trésors de l'esprit humain de tous les temps.

Dans la politique, M. Biot resta invariablement un spectateur désintéressé, mais toujours sensible aux grandes choses, à la gloire d'une patrie dont il était l'un des ornements[1], et aussi, par un côté piquant de son esprit, au jeu des acteurs de cette grande scène. Dans la séance du 5 février 1857, M. Guizot lui adressait avec justice ces belles paroles : « A travers tant de secousses sociales qui ont troublé tant « d'esprits et abattu tant de caractères, vous avez été, monsieur, un « modèle de cette indépendance généreuse et sereine; vous avez con- « servé, à l'abri de toute atteinte, votre raison et votre dignité, et les « événements qui ont bouleversé autour de vous toutes choses n'ont « jamais altéré ni la libre fermeté de votre jugement, ni le paisible « cours de vos travaux. »

Le discours auquel il était ainsi répondu contient un tableau à grands traits et aux vives couleurs de nos vicissitudes politiques. Les excès de la grande Révolution avaient pénétré d'horreur cette âme généreuse ; sous le Consulat et l'Empire, *on ne le rechercha pas*, *il ne s'offrit pas*, comme il l'a dit lui-même de son prédécesseur à l'Académie française, M. Lacretelle. Il y aurait eu pour un ambitieux une belle occasion de rappeler à l'empereur Napoléon cette bonne fortune d'avoir eu le général Bonaparte pour l'un des commissaires de l'Institut chargés d'examiner le problème de physique mathématique dont Laplace avait fait valoir la solution avec tant d'abnégation et de bonté. La Restauration eut et conserva toujours ses préférences, et on en trouve le reflet dans ce passage de l'éloge de Cauchy : « Il avait vu « avec douleur tomber le trône antique des Bourbons... Sans avoir

[1] *Mélanges scientifiques et littéraires*, t. I, p. 91 et 92.

« jamais reçu ni sollicité d'eux aucune faveur personnelle, il les vé-
« nérait comme étant le seul refuge assuré de la France... Il les aimait
« aussi pour tous les maux qu'ils avaient soufferts. » Ce qui n'empê-
chait pas qu'il ne dît à la Restauration elle-même ses vérités, comme
lorsqu'il écrivait : « L'exclusion de Monge fut une inhumanité poli-
« tique et un deuil pour l'Académie. Monge n'avait pas siégé dans les
« assemblées révolutionnaires ; faible et sans défense, il avait, comme
« tant d'autres, courbé la tête sous le vent de la Terreur, qui, par
« malheur pour lui, le porta au ministère de la marine à l'époque de
« la mort du roi. On aurait pu ne pas s'en souvenir quand on avait
« eu Fouché pour ministre. »

Le gouvernement issu de la Révolution de 1830 le rendit à la réserve qu'il avait gardée sous le premier Empire. Il sut gré au gouvernement actuel d'une décision de bon goût qui dispensa M. Cauchy de la formalité du serment, afin de rendre à ce savant, d'une conscience si délicate, le droit de toucher ses appointements de professeur, que d'ailleurs M. Cauchy avait soin d'employer à ses œuvres de charité. M. Biot a raconté ce trait avec sa grâce accoutumée : amis dignes l'un de l'autre par le talent et la vertu !

Cte Jaubert,
de l'Institut.

EDMOND WILSON

Pour goûter dans leur plénitude les joies attachées à la culture de l'intelligence comme à la pratique de la charité, il faut savoir les poursuivre dans un entier désintéressement des applaudissements et du succès. Les hommes d'un cœur assez tendre pour n'aspirer, en faisant le bien, qu'à des bénédictions obscures; d'un esprit assez fort pour grandir leurs horizons sans s'inquiéter de grandir leur renommée, ces hommes-là sont vraiment le sel de la terre, car ils conservent la société qui les ignore. Lorsqu'ils viennent à disparaître, il se fait dans le monde un vide beaucoup plus grand que la place qu'ils y occupaient; chacun comprend, aux larmes silencieuses que cette mort fait couler, que leur vie fut la vie véritable, qu'ils ont vraiment choisi la meilleure part, et que ce n'est pas d'eux qu'il sera dit : *Receperunt mercedem suam... vani, vanam.*

Telle était assurément la pensée dominante au sein de la nombreuse assistance qui rendait naguère les derniers devoirs à l'un des hommes de notre temps qui ont fait le plus de bien et le moins de bruit. Autour du cercueil d'Edmond Wilson se pressaient des enfants dont il avait suivi les progrès avec une affectueuse sollicitude, des ouvriers préparés par ses soins à l'indépendance qu'assure le travail, à la moralité que garantit la vie domestique, des écrivains dont il avait partagé les travaux, des hommes du monde heureux et fiers de son amitié; et ce public, si divers par ses habitudes, si uni par ses regrets, s'accordait pour honorer, en dévoilant les œuvres cachées d'une modeste vie, l'un des plus dignes représentants d'une génération atteinte déjà par des coups multipliés. A de Meaux, à Ozanam, à Lenormant, à Kergorlay, à Bailly, à Jourdain, au baron d'Eckstein, a succédé dans

la mort le précurseur des uns, l'ami le plus dévoué des autres; et les survivants de l'école à laquelle tous ces hommes ont appartenu menaient le deuil de celui qui eut peut-être sur sa fondation l'action la plus décisive, quoique la moins soupçonnée.

La nature et la fortune avaient prédestiné Wilson au rôle utile que son honneur fut d'accepter sans jamais en souhaiter un autre plus éclatant. Né avec la passion de l'étude et les aspirations les plus ardentes vers la vérité, il eut à lutter depuis le berceau jusqu'à la tombe contre une organisation maladive qui fit toujours pour lui du travail une souffrance, pour ne pas dire un péril. En vain cet esprit vigoureux se débattait-il sous ses entraves : sa faiblesse organique triompha presque toujours de la puissance de sa volonté ; il dut donc s'imposer la privation la plus amère en renonçant à donner leur complet essor aux facultés qui faisaient à la fois sa joie et sa torture. Mais en ceci, comme en tout, il se montra doux et facile envers le sort, parce que le sort ne lui apparut jamais comme une force aveugle et fatale. Parvenu à ce point de la vie d'où l'homme discerne mieux les voies obscures de la Providence et pénètre le sens des épreuves qu'elle lui impose, il accepta avec une résignation presque joyeuse une oisiveté obligée, comprenant qu'elle le conduirait à reporter sur les œuvres de la charité l'activité intellectuelle qu'il était condamné, par sa faiblesse native, à n'alimenter que par des éléments incomplets.

Sa situation ne lui imposa pas des obstacles moins douloureux que sa santé. Né en Italie en 1801 de parents anglais, il avait été jeté en France par un concours de tristes circonstances, sans appui, sans famille et sans patrie. Une noble femme recueillit, à l'âge de trois ans, l'orphelin abandonné et ranima son corps débile au souffle de ses tendresses. Madame la comtesse d'Aumale se voua sans réserve au devoir de cette maternité d'élection, tâche plus héroïque peut-être que celle de la maternité véritable, puisqu'à d'aussi ardentes sollicitudes s'unissait, comme pour en relever le prix, un désintéressement plus complet.

Aucun soin ne fut épargné afin de développer par l'éducation des aptitudes toujours contrariées par la santé du jeune écolier. Au foyer dont la Providence avait fait le sien, Edmond Wilson voyait s'asseoir, dans les derniers temps de l'Empire et durant la Restauration, des personnages considérables ralliés autour de madame la comtesse d'Aumale par les douceurs d'un commerce aussi sûr que délicat. Royer-Collard, Becquey, Beugnot, Maine de Biran, portaient à ce jeune homme l'intérêt naturel qu'inspiraient son isolement et la généreuse adoption qui l'avait fait cesser. Wilson puisa dans ses relations quotidiennes avec ces esprits élevés un goût très-vif des controverses

politiques, et une sorte de roideur qui parfois n'excluait pas pourtant la subtilité. Il naquit en quelque sorte doctrinaire, à ce point que, lorsque, durant le cours de soixante années, ses idées se furent modifiées à certains égards d'une manière fort sensible, il parut toujours sortir du moule dans lequel l'avaient pétri les influences qui présidèrent à la première phase de sa vie.

Si Edmond Wilson avait puisé dans ses relations journalières avec d'anciens correspondants d'un prince en exil le respect profond des traditions et du pouvoir, les enseignements libéraux dont s'était nourrie sa jeunesse, les formes didactiques d'un esprit plus façonné par la méditation que par l'étude, avaient fait de l'auditeur assidu de M. Royer-Collard l'un des disciples les plus obscurs, mais les plus fervents de l'école qui se vouait alors, sous l'égide de la Charte, à concilier les doctrines monarchiques avec les intérêts nouveaux. Dans une sphère plus élevée, son esprit poursuivait une tâche à peu près semblable. Catholique par sa foi, philosophe par son tempérament intellectuel, dominé par le besoin d'établir une sorte d'équation constante entre les dogmatiques enseignements de l'Église et les libres observations de la psychologie, il luttait avec toute l'ardeur de son âge contre les déductions antiphilosophiques auxquelles la logique furibonde de l'abbé de Lamennais avait alors conduit une partie de la jeunesse religieuse. Dans ses méditations solitaires, Wilson s'efforçait donc de relever la liberté et l'intelligence humaine de l'irrémédiable déchéance à laquelle, durant la première partie de sa carrière, l'imprudent auteur de l'*Essai sur l'indifférence* avait prétendu les condamner.

Quelques jeunes gens liés aux mêmes traditions, dévoués aux mêmes croyances et réunis par de secrètes affinités sur le terrain des idées et des réalités contemporaines, osèrent concevoir la pensée d'opposer une digue à la périlleuse entreprise qui ne tarda pas à provoquer dans l'esprit du grand écrivain la plus honteuse des réactions. Sans se faire la moindre illusion sur leur insuffisance, ils ne considérèrent pas comme impossible de dégager l'Église, au moins par une protestation modeste et solitaire, de la solidarité terrible dans laquelle on n'hésitait pas à l'envelopper en confondant les destinées de l'autel avec celles du trône, et en se déclarant en guerre contre la société moderne jusque dans les questions les plus indifférentes. Avec une ferveur d'espérance où le désintéressement excusait même l'illusion, ils se prirent donc, dans les derniers temps de la Restauration, à protester contre des doctrines auxquelles n'avaient manqué ni les encouragements du pouvoir ni l'éclat du génie ; et, fort étrangers d'ailleurs par leur origine comme par leur foi à toutes les admirations issues de la Révolution française et de la philosophie rationaliste, ils deman-

dèrent à la liberté constitutionnelle et à la raison publique des fruits qu'avec la confiance de leur âge ils saluaient déjà dans leur fleur.

Ce fut de cette pensée, étrangère à toute prétention théorique, car elle était inspirée par le simple bon sens, que sortit, en 1829, le premier *Correspondant*, fondation à laquelle le nom de Wilson demeure justement associé, parce qu'il fut dans cette œuvre non l'instrument le plus actif et le plus remarqué, mais le modérateur le plus constamment fidèle à l'inspiration primitive. Faisant peu par lui-même, il nous remplissait tous de sa confiance et de son ardeur; il allait de l'un à l'autre, stimulant la tiédeur, gourmandant l'imprudence, anticipant par la droiture de son bon esprit sur l'expérience qu'apportent les années, et toujours assez fort pour imposer à autrui la tâche qu'il se reconnaissait trop faible pour accomplir lui-même. Nous l'appelions le *picador*, désignation qu'il acceptait avec joie, parce qu'elle exprimait assez heureusement en effet le rôle qu'il préférait à tout autre et que nul n'aurait aussi bien rempli.

J'éprouve, en évoquant ces mémoires chéries et le souvenir de ces jours lointains, une joie mêlée de grandes amertumes. Quand, après avoir remonté jusqu'aux rêves éclos dans le salon de madame d'Aumale et dans nos chambres d'étudiants, je compare les généreuses espérances de 1829 aux idées dominantes en 1862, je ressens en effet une tristesse profonde, parce qu'il me semble que les idées sont allées dans le monde religieux à l'encontre de tous les faits accomplis et des leçons même de l'expérience qui ont rendu mes convictions plus indomptables. Nous voyons s'évanouir de plus en plus les perspectives entrevues dans notre jeunesse, lorsque ces perspectives ont tenu fort au delà de ce qu'elles promettaient, et quand les idées dont le *Correspondant* fut le premier organe ont concouru à sauver durant une crise suprême l'Église et la société française menacées. On a répudié la liberté politique, lorsque les rares conquêtes qui garantissent encore chez nous la sécurité des consciences et l'avenir des familles ont été son œuvre et quand elle en demeure la seule garantie possible! Dépassant de fort loin les limites où se tenaient, en 1825, l'auteur de la *Législation primitive* et celui de l'*Essai sur l'indifférence*, l'on est arrivé à déclarer coupables en principe, inutiles en fait, les institutions qui, après 1848, ont si puissamment aidé la France à se reconquérir elle-même, et le clergé à prendre dans le pays une position qu'il n'y avait jamais possédée. Il n'a plus suffi d'anathématiser les nouveautés dogmatiques, il a fallu que l'anathème s'étendît sur le mouvement continu des intérêts et des idées qui, dans la suite des siècles, constitue la vie même des sociétés; à la difficulté de faire de bons catholiques, on a estimé habile de joindre celle de transformer les hommes de notre temps en con-

temporains de saint Louis, sous peine d'y risquer le salut de leur âme; et les gageures les moins sérieuses, pour ne pas dire les plus bouffonnes, peuvent désormais s'étaler à peu près sans contradiction sous l'égide d'une prétendue orthodoxie, puisque, dans la presse quotidienne, la pensée qui avait inspiré le premier *Correspondant* est venue, après plus de trente ans, mourir sous les débris de l'*Ami de la Religion!*

En payant dans ce recueil un dernier hommage à la mémoire de Charles Lenormant, j'ai dit pourquoi le *Correspondant* avait dû disparaître, en 1831, devant le journal l'*Avenir*, qui, en exagérant tous ses points de vue, les avait tous compromis, et j'ai rappelé comment il avait sombré devant cette tempête d'éloquence et de passion, « comme un frêle esquif perdu dans le sillage écumeux d'un vais- « seau[1]. » Cependant les traces laissées par cette œuvre modeste avaient été assez profondes pour que le jour de la justice ne tardât pas beaucoup pour elle. Le monde religieux, stimulé par les fortifiants débats de la tribune et de la presse, appuyé sur les promesses contenues dans l'article 69 de la Charte de 1830 relatives à la liberté de l'enseignement, regrettait chaque jour, en présence des délirantes conceptions d'un homme de génie, la chute de la feuille qui avait su formuler toutes ses réclamations légitimes, sans alarmer ni l'esprit conservateur, ni la plus rigoureuse orthodoxie. Dès 1840, quatre volumes de mélanges avaient été publiés, sous le titre du *Nouveau Correspondant*, par des écrivains dont plusieurs avaient appartenu à la rédaction du premier recueil, et qui vivaient alors dans les agitations de la vie parlementaire ou dans les sphères sereines du haut enseignement. A mesure que la lutte pour la liberté religieuse et contre le monopole universitaire prenait de plus larges proportions, on souhaitait davantage retrouver dans une publication périodique une suite d'études approfondies sur les phases successives de cette grande controverse. Ce fut pour correspondre à ce vœu exprimé par tous ses amis que Wilson n'hésita pas à sortir d'un repos que la pratique d'œuvres nombreuses lui rendait cher; il fonda donc en 1842 le recueil qu'on a vu se développer depuis avec le concours d'une seconde génération d'écrivains qui, en dépassant la première en éclat, est demeurée fidèle à la même pensée. Durant trois ans, Wilson consacra tous ses soins à la direction du *Correspondant*, en combinant ce devoir avec ceux que lui avait créés un dévouement aussi ingénieux qu'infatigable à la science et à la pratique de la charité. Toujours placé, par sa santé précaire, sous l'imminence de la mort, cet étranger qui, en

[1] *Correspondant,* nouvelle série, t. XII, p. 593.

France, ne jouissait pas même des droits politiques du citoyen, cet être isolé qu'aucune affection domestique ne rattachait à personne sur la terre, arriva donc à se trouver l'un des hommes les plus occupés, les plus entourés et les plus honorés de Paris, grâce aux travaux qu'il inspirait, au patronage qu'il étendait sur de nombreux orphelins, en souvenir de celui qui avait protégé son enfance, et aux amitiés dévouées qui remplissaient si pleinement son cœur et sa vie. Jamais on ne força plus victorieusement la main à la fortune. Ce fut alors qu'avec cette efficacité sans éclat dont il avait seul le secret il déploya les dons si rares qu'il avait reçus du ciel, et qu'il conquit sur ceux mêmes qui pouvaient protester parfois contre sa direction vigilante l'autorité morale qu'assure la vigueur de l'esprit servie par une inébranlable persistance.

Wilson continua sa mission jusqu'au jour où le conseil du *Correspondant*, voulant profiter des loisirs imposés à M. Charles Lenormant, par l'abandon du pouvoir à la suite des scènes scandaleuses qui avaient troublé la faculté des lettres, obtint de l'éminent professeur un concours qui permit de relever l'ancien directeur du poste où son seul dévouement l'avait placé. Ce dégagement du souci d'une direction continue permit à Wilson de marquer sa place dans la rédaction par quelques travaux solides. Je n'hésite pas à placer au premier rang de ceux-ci une appréciation très-sagace du projet de loi sur l'enseignement secondaire préparé par M. Villemain en 1844, projet qui donna lieu au sein de la Chambre des pairs à la belle discussion si profitable à notre cause. L'étude très-complète de Wilson[1] se fait remarquer par des aperçus fort neufs pour le temps, et par une sorte d'intuition anticipée des principaux résultats consignés dans la loi du 15 mars 1850, après six années de luttes.

Mais c'étaient surtout les questions relatives à l'organisation de la bienfaisance publique qui occupaient cet esprit incessamment dirigé vers le triste problème des souffrances humaines. La liberté lui apparaissait comme la vie même des sociétés chrétiennes; il la voulait, et par les mêmes motifs, aussi efficace dans la sphère de la charité que dans celle de l'éducation ou de la conscience; et à l'insistance qu'il mettait à combattre les théories déjà en faveur en 1847 sur les droits et les devoirs de l'État en matière d'assistance, l'on aurait dit qu'il pressentait la crise terrible sous le coup de laquelle une dictature populaire aspirerait bientôt à s'étendre sur toutes les misères comme sur toutes les intelligences, avec la chimérique

[1] Voir le *Correspondant*, 1re série, t. V, 3e livraison.

prétention de supprimer les unes, et la chance beaucoup plus certaine d'abaisser les autres.

Quinze jours avant le cataclysme de 1848, il avait commencé une série d'études sur la *Liberté de la charité*, dans lesquelles était développée cette donnée, qu'il appartenait à l'État, en matière de bienfaisance, de perfectionner les procédés matériels et de concentrer, dans un intérêt d'ordre public, les forces et les ressources du pays en présence de grands maux pouvant dégénérer en grands périls; mais que l'action personnelle et spontanée était la condition normale de toute œuvre émanée de l'esprit chrétien, puisqu'il est de l'essence du christianisme de faire profiter la charité à celui qui la dispense autant qu'à celui qui la reçoit. Le coup de tonnerre de Février ne suspendit qu'un instant ces travaux auxquels les événements étaient venus donner un à-propos si redoutable; Wilson les continua donc, dans la sérénité de ses convictions, au moment où les questions étaient posées dans la rue et où l'émeute prétendait contraindre par la force l'Assemblée nationale à proclamer le droit à l'assistance et le droit au travail conjointement avec le droit au scrutin et le droit au fusil[1].

Dans ces études, dont un travail relatif au rapport de M. Thiers sur l'assistance publique vint bientôt fournir le complément[2], l'au-

[1] Voir le *Correspondant* des 10 février 1848, 11 février et 22 avril 1849 :

« J'avais annoncé, disait-il, une série d'études sur les œuvres de charité. Un premier article a paru le 10 février dernier.

« Le second était prêt le jour de la Révolution. Le lendemain je n'ai pas eu de peine à m'apercevoir qu'il ne répondait plus aux circonstances.

« Non-seulement le genre de discussion calme, qui est incontestablement le meilleur en ces matières, aurait ôté à mes paroles toute chance d'être entendues dans l'agitation universelle ; non-seulement la critique continuée des théories de M. Duchâtel en matière d'économie charitable devenait aussi inconvenante que l'eût été celle des doctrines de M. de Salvandy sur la liberté de l'enseignement, mais le fond même de mes idées n'avait plus où se prendre.

« En effet, depuis la proclamation du Gouvernement provisoire sur le droit au travail jusqu'au vote par l'Assemblée de l'article VIII du préambule de la Constitution sur le droit à l'assistance, les personnes nécessiteuses n'ont plus été présentées à l'opinion comme des frères à secourir, mais comme des créanciers à solder. La satisfaction de leurs besoins devenait affaire de finance et non plus question d'humanité. D'autre part, il était comme reconnu que la nouvelle organisation de la société amènerait infailliblement et bientôt la suppression de la misère. C'était enlever à la charité son objet, ses devoirs et ses droits. Que servait-il dès lors d'étudier patiemment les nuances innombrables de la pauvreté, afin de résoudre pour chacune le grand problème de l'économie charitable jusqu'à ce jour, à savoir, opérer le plus de soulagement possible avec une somme donnée d'efforts et d'argent? Quoi de plus oiseux désormais qu'une discussion sur la fonction respective de la charité publique et de la charité privée, lorsque toutes deux, et la seconde surtout, attendaient leur licenciement? »

[2] Voir le *Correspondant* du 10 septembre 1850.

teur, avec une assez grande netteté de vues, quoique sous des formes parfois vagues et obscures, abordait tous les problèmes, alors posés avec une si audacieuse hauteur. Aux solutions de la démagogie, qui réclamait, à titre de droit permanent, pour le personnel congédié des ateliers nationaux, une existence matérielle garantie par la société, il opposait cette judicieuse observation que, les besoins du corps croissant incessamment avec les moyens concédés pour les satisfaire, c'était dans une région plus fixe qu'il fallait chercher la mesure exacte des droits de l'assisté et des devoirs de l'assistance; il résumait enfin assez heureusement sa doctrine dans cette formule, que « *le but de la charité ne sera pas atteint tant que, par suite de causes auxquelles on peut porter remède, certains hommes manqueront des conditions communes d'un développement moral régulier.* »

Cette pensée-là était pour Wilson plus qu'une formule; ce fut la règle même de sa vie. Soulager les douleurs du corps afin de rendre leur essor aux facultés de l'âme; diminuer la misère pour augmenter la moralité, tel était le souci permanent de ses journées, la sainte consolation de tant de nuits sans sommeil. Membre de la plupart des associations charitables qui sont l'honneur et comme le providentiel rempart de notre capitale, il se voua surtout à l'organisation de ce patronage chrétien qui survit aux douleurs soulagées et constitue un lien direct entre le bienfaiteur et l'assisté. D'innombrables ouvriers, sortis de la maison de Saint-Nicolas, ont été suivis et soutenus par lui dans les phases les plus pénibles de leur carrière, après qu'aux épreuves d'une enfance délaissée eurent succédé les angoisses plus cruelles parfois de la vie de famille.

Ce fut surtout par l'impulsion originale imprimée durant vingt ans à la *Société des amis de l'Enfance* que se révéla, sous les formes les plus ingénieuses, ce que son cœur recélait pour les pauvres et pour les petits de sollicitude et de tendresse. On sait que cette Société, à la direction de laquelle aucun concours intelligent n'a manqué, met en apprentissage dans divers ateliers de Paris les enfants dont elle accepte la tutelle. Wilson ne voyait pas sans regret ces pupilles de la charité catholique jetés pour la plupart dans un milieu où il était fort difficile d'exercer sur eux une action permanente par l'effet même de leur dissémination. Il conçut et accomplit l'heureux projet de les réunir une fois par semaine pour passer la journée ensemble en un vaste local appelé la *maison de famille*. Dans cette maison, qui mérite si bien son nom, est déposé le vestiaire des apprentis, dont le premier soin en y arrivant de grand matin est de quitter leurs habits de travail pour revêtir leurs habits du dimanche. Les repas de la journée s'y prennent en commun; on assiste aux offices, à la promenade, on partage les mêmes jeux, et le jour se termine par une classe où les

enfants complètent leur instruction primaire, sous les yeux et la direction des honorables délégués de la Société. C'est là que durant dix-sept ans notre ami passait ses meilleures journées, prodiguant à ses pupilles son argent, ses conseils, ses encouragements et ses propos joyeux; c'est là qu'il faisait bon le voir dans la plénitude de ce bonheur tranquille, qui était à la fois son ouvrage et sa récompense. Enfin ses forces trahirent son courage; et, prévenu par des signes certains que l'heure suprême était prête à sonner, il dut renoncer à visiter cette chère maison pour s'enfermer dans le sein d'une famille que l'amitié avait faite sienne. La mort est venue y relever ce soldat du poste où il a combattu avec une modestie si vaillante. L'une de ses dispositions testamentaires a prescrit à ses amis de ne prononcer sur sa tombe aucune parole d'éloge; et j'aurais hésité à contrarier, même dans le recueil pour lequel il a tant fait, cette volonté dernière, si je n'avais estimé utile de mettre l'esquisse de cette vie calme et pleine en regard de nos ardentes poursuites et de nos stériles agitations.

Louis de Carné.

REVUE CRITIQUE

I. *Mexique, Havane et Guatémala.* — II. *La Langue française dans la vallée d'Aoste.* — III. *Réimpression de l'Explication des Évangiles, par le cardinal de la Luzerne.* — IV. *La Transfiguration de l'homme par Jésus-Christ.* — V. *Un Prêtre déporté en* 1792.

I

Ce ne sont plus les États-Unis, c'est le Mexique qui fixe, en ce moment, l'attention de l'Europe. Cette ancienne colonie espagnole, devenue, depuis trente ans, une république indépendante, a subi des révolutions dont on ne sait rien de ce côté-ci de l'Atlantique, sinon qu'elles ont attiré sur elle la triple intervention qui va peut-être la faire rentrer sous le régime monarchique. Bienvenu serait donc le livre qui nous raconterait les vicissitudes par lesquelles a passé, de nos jours, ce malheureux État, et nous aiderait à apprécier les raisons que la politique met en avant pour justifier l'étrangeté de son entreprise à cet endroit. Un instant nous avons pu croire que ce sort était réservé au volume que vient de publier M. de Valois, sous ce titre plein de promesses : *Mexique, Havane et Guatémala*[1]. Mais nous avons été promptement déçu. L'auteur n'est pas un écrivain politique ; c'est un touriste comme il y en a mille aujourd'hui, courant le monde pour voir plus que pour étudier, portant leurs préjugés en croupe, trouvant partout que ce qu'il y a de plus intelligent, de plus spirituel, de plus aimable sous le ciel, c'est le Français, et rentrant au logis avec un bagage d'*impressions* personnelles dont ils ont hâte de faire confidence au public : gens bons à entendre pourtant, parce qu'ils observent un ordre de choses que de plus graves et de plus hautement préoccupés négligeraient et dont il importe jusqu'à un certain point de tenir compte pour juger équitablement un pays.

[1] 1 vol. in-12, Dentu.

Ne nous montrons donc pas trop exigeant envers M. de Valois; ne lui demandons de renseignements ni sur les intérêts que vont défendre au Mexique les flottes coalisées de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne; ni sur la chute des nombreux gouvernements qui se sont succédé là depuis l'empire d'Iturbide jusqu'à la république démocratique qu'est censé gouverner aujourd'hui M. Errera; ni enfin sur la part singulière que, depuis les premiers soulèvements des curés Hidalgo et Morellos jusqu'aux derniers *pronunciamentos,* les prêtres ont eue dans toutes les révolutions mexicaines. D'abord les sentiments de l'auteur à l'égard du clergé espagnol le rendraient, sur ce chapitre, un juge au moins suspect. Les prêtres espagnols en effet ne sont pas en faveur auprès de lui; il accuse à la fois leurs mœurs et leur patriotisme, et paraît convaincu que, si tant de gouvernements sont tombés en trente ans au Mexique, c'est que leurs chefs ont eu peur des prêtres et leur ont fait trop d'avances.

Si M. de Valois n'est pas aussi prévenu contre le Mexique que contre le clergé, ce pays offre, au moral, comme au physique, un séjour fort peu séduisant. Hommes et choses, tout y est laid ou sale. Vera-Cruz, où tous les navires d'Europe abordent, offre un aspect des plus tristes. Elle est assise au pied de hautes dunes de sable rouge, et pas un arbre, pas une touffe de verdure, ne rafraîchissent l'aridité de son horrible paysage. Cette ville ressemble beaucoup à une ville de Syrie par ses constructions massives et aussi par la malpropreté qui l'environne de toutes parts. Comme toutes les villes des colonies espagnoles, Vera-Cruz a beaucoup d'églises et de couvents ; on voit quelques lourds clochers, quelques dômes grisâtres dominer les terrasses des maisons, et, sur tous ces points culminants, des millions des *zapilotes*, espèces de vautours noirs fort laids, se promenant en sautillant d'une façon grotesque. L'air maladif des habitants ajoute à la tristesse que la vue des lieux inspire; il n'y a guère à Vera-Cruz que les Indiens qui soient bien portants; tous les Européens et même beaucoup de Mexicains de l'intérieur ont un visage livide et une démarche lente comme des convalescents. Le climat de ce pays est épouvantable; il tue comme un poison des Borgia. A Vera-Cruz, rien ne résiste au climat; les fers sont rongés en deux ans.

Cependant l'on s'amuse dans ce pays, on y intrigue, on s'y enrichit comme ailleurs; mais, en général, on n'y reste pas. Le luxe y est extrême, mais c'est une ridicule copie du nôtre. Dans la nation mexicaine, on ne trouve rien de national : hommes et femmes, chacun veut paraître européen, mais les femmes surtout, bien qu'elles y perdent plus que personne, attendu qu'elles sont jolies, qu'elles ont le pied bien fait et que nos costumes leur enlèvent la meilleure partie de leurs avantages naturels.

Mais ce ne sont pas les femmes seules qu'atteint la rage des modes françaises : les saints des églises en sont eux-mêmes affublés, et, aux beaux jours, on voit les Vierges habillées de robes à volants et coiffées de chapeaux fabriqués à Paris pour le quartier Breda.

On se réunit beaucoup à Vera-Cruz, mais on danse peu ; la chaleur y met obstacle, mais surtout l'amour du jeu chez les hommes. Ceux-ci, laissant leurs femmes fumer des cigarettes, s'abandonnent avec fureur à leur passion favorite et confient au hasard d'une carte le travail de leur vie et le sort de leurs enfants. « On joue d'abord ce qu'on a dans sa bourse, dit M. de Valois ; puis viennent les enjeux sur parole qui vident la caisse ; alors on passe au magasin, et, quand on a perdu ce qu'il renferme, on joue le chargement du navire qu'on attend. »

Un des divertissements les plus appréciés à Vera-Cruz, ce sont, comme en Espagne, les courses de taureaux. Les Espagnols ont transporté avec eux sur le nouveau continent ce barbare spectacle. C'est d'ailleurs de toutes les importations de la mère patrie, la seule qui n'ait pas dégénéré. La passion pour les courses de taureaux est aussi vive à Vera-Cruz qu'à Madrid.

Le commerce à Vera-Cruz est surtout l'affaire des étrangers. Les Mexicains, très-paresseux de leur nature et d'ailleurs incapables de concevoir de grandes affaires, laissent aux Anglais et aux Français le soin de les pourvoir de tous les objets nécessaires à leur dispendieuse et frivole existence, se bornant, pour la plupart, à médire d'eux et à les jalouser s'ils font fortune. Malheureusement l'absence de police, la vénalité des tribunaux, et les fréquentes révolutions du Mexique y rendent les transactions du commerce peu sûres. Tant que dura le gouvernement du général Santa-Ana, les opérations commerciales prospérèrent, malgré les violences que se permit maintes fois ce rude parvenu. Santa-Ana aimait l'ordre et le faisait respecter. Le peuple le craignait, mais l'aimait jusqu'à l'adoration; M. de Valois en donne une preuve étrange.

Quand l'amiral Baudin alla bombarder et prendre le fameux château de Saint-Jean-d'Ulloa, Santa-Ana accourut de l'intérieur avec quelques régiments, destinés à renforcer l'armée assiégée. Mais, en repoussant nos soldats dans une attaque, il eut la cuisse fracassée par un boulet. Il fallut l'opérer. Cette cuisse coupée fut enfermée dans un reliquaire d'or, promenée processionnellement dans les rues de Mexico et déposée dans une chapelle de la cathédrale, où elle resta jusqu'au jour où le dictateur fut renversé.

Depuis cette époque, il ne s'est plus trouvé une main assez forte pour diriger les populations à demi sauvages du Mexique. Les souverains éphémères que les factions ont élevés successivement sont tombés sans pouvoir arracher le pays à la barbarie qui le gagne. La majorité des Mexicains commencerait-elle à sentir le besoin de l'ordre, comme on l'assure, et serait-elle disposée à l'acheter au prix d'un sincère retour à la monarchie ? C'est sur quoi le livre où nous venons de glaner quelques détails de mœurs ne nous renseigne aucunement.

II

Il s'agite en ce moment, dans un coin des États du roi de Sardaigne, une question qui fait peu de bruit, mais qui se rattache aux plus grandes de ce temps, et qui a, pour nous Français, un intérêt particulier. Les partisans de l'unité italienne s'apprêtent à consommer, au fond d'une vallée des Alpes, la même iniquité que le despotisme moscovite cherche depuis trente ans à accomplir en Pologne. Sous prétexte qu'ils font partie d'un royaume qui aspire à absorber l'Italie, on veut forcer une population de pâtres qui n'ont jamais parlé que le français à renoncer à l'usage de cette langue pour prendre la langue italienne.

Cette population est celle du Val d'Aoste.

Descendants directs des Salasses, tribu gauloise que décima Térentius Varron, mais que la barbarie du vainqueur ne put exterminer, les Valdôtains, comme ils s'appellent eux-mêmes, firent partie, après la chute de Rome, du premier et du second royaume de Bourgogne, et se fondirent, au neuvième siècle, dans le grand empire de Charlemagne. Après la mort de Charles le Gros, ils appartinrent au royaume d'Arles jusqu'à la réunion de cet État à l'Empire par Conrad le Salique en 1032. Jusqu'au seizième siècle, leur histoire est assez obscure; un point cependant qui n'est pas douteux, c'est que, durant toute cette période, ils n'eurent d'autre idiome que la langue d'oïl. Le fait est reconnu dans une lettre patente d'Emmanuel-Philibert, du 24 juillet 1578, qui, attendu que, « *pour estre entendu d'un chascun audit pays, il faut parler françois et non italien,* » garantit aux Valdôtains, avec beaucoup d'autres privilèges et franchises, l'emploi du français dans tous les actes publics, religieux, civils et judiciaires, et défend d'y faire publier ses édits et mandements autrement que « *en langage et termes de parler françois et non en italien, le tout suivant et à la forme de leurs coutumes et franchises.* »

Les prudents successeurs d'Emmanuel-Philibert s'étaient gardés jusqu'ici de toucher à ces *privilèges et franchises,* et le Val d'Aoste leur avait rendu en fidélité ce qu'il obtenait d'eux en libertés. Mais l'intelligence grossière de ce temps ne comprend pas l'unité en dehors de l'uniformité. La diversité des langues semble une monstruosité aux grands politiques de nos jours, et depuis quarante ans l'Europe est témoin de la lutte stupide des pouvoirs contre les idiomes. Il était digne du libéralisme piémontais d'imiter, à cet égard, les procédés du despotisme russe et hollandais. Les paisibles habitants du Val d'Aoste sont aujourd'hui menacés d'être traités comme le furent les Belges par le roi de Hollande avant 1830, et comme le sont encore les

Polonais par le tsar de Russie. Il est question de leur interdire l'usage du français et de leur imposer celui de l'italien.

Ce qu'il y a de triste, c'est que la proposition en a été faite par un Valdôtain. Il s'est trouvé un homme né sur ce vieux sol gaulois des Salasses, et lui-même Salasse d'origine, qui a dénoncé sa langue maternelle, appelé sur elle la persécution, et indiqué les meilleurs moyens de l'anéantir et de lui en substituer une étrangère. M. le chevalier Vegezzi-Russcala — ainsi s'appelle l'auteur de la proposition dont nous venons de parler — invoque, en effet, contre son pays des mesures violentes; il propose au gouvernement d'abolir l'article 62 du statut, portant qu'il est loisible dans le parlement de se servir de la langue française ou de la langue italienne; d'abroger l'article 4 de la loi du 23 juin 1854 qui ordonne de traduire en français les lois pour les communes où l'on parle le français, et de rendre obligatoire (à l'exclusion du français) l'usage de la langue italienne dans les tribunaux, dans les écoles, dans les affaires publiques et les transactions privées, en réservant les faveurs du pouvoir pour ceux des Valdôtains qui montreront le plus de zèle à abandonner la langue de leurs pères... et, sans doute, en poursuivant des rigueurs de la police ceux qui ne sauraient s'en déshabituer.

Nous ne parlerions pas ici de ce fait purement politique, s'il n'avait donné lieu à une savante et spirituelle brochure qui nous arrive d'Aoste même[1]. La proposition de M. Vegezzi a causé dans cette ville une profonde indignation. La junte municipale s'est réunie officiellement sous la présidence de son syndic, M. l'avocat Favre, pour examiner ce pamphlet attentatoire aux droits du pays, et, après en avoir pris connaissance, elle a décidé qu'une réponse y serait faite en son nom.

L'auteur de cette réponse collectivement signée par la junte est non-seulement un bon citoyen, c'est encore un homme instruit et un logicien habile. Il réfute pied à pied le mémoire de M. Vegezzi, retourne souvent contre lui ses arguments et ses principes et montre une parfaite intelligence des questions de linguistique et d'histoire que le débat soulève.

C'est là ce qui fait que cet écrit, d'un intérêt tout local en apparence, mérite d'être lu hors du pays dont il défend la cause lâchement trahie. Pour nous, il offre un titre encore à la sympathie qu'inspire naturellement cette lutte en faveur de notre langue : les idées de liberté et de droit historiques que l'auteur invoque à chaque page sont celles que nous défendons nous-mêmes en toute occasion. Il nous est doux, aujourd'hui qu'elles sont désertées partout, de les retrouver vivantes dans un repli perdu des Alpes et à une des extrémités de la vieille terre des Gaules.

[1] La *Langue française dans la Vallée d'Aoste*, réponse à M. le chevalier Vegezzi-Russcalla, député de Lucca au parlement italien. Aoste, chez D. Lyboz, in-8, 1862.

III

On nous a reproché quelquefois de négliger, dans nos revues bibliographiques, les livres de religion et de piété. Notre excuse, sur ce point, est dans le sentiment de notre incompétence. Il ne nous semble pas en effet que les matières de théologie et de spiritualité soient de notre ressort, à nous, laïques ; et, plutôt que de nous exposer à en discourir indiscrètement, nous préférons généralement nous abstenir d'en parler. Cependant, quand il se présente, en ce genre, des ouvrages que recommande ou une estime traditionnelle, ou le nom de leur auteur, nous ne croyons pas sortir de notre réserve en les signalant aux lecteurs.

C'est à ce titre que nous voulons dire un mot aujourd'hui de quelques livres religieux nouveaux ou nouvellement réimprimés.

Nous appellerons d'abord l'attention sur une nouvelle édition qu'on vient de donner de l'*Explication des Évangiles par le cardinal de la Luzerne*[1]. Cet excellent livre occupe depuis longtemps une place distinguée dans les bibliothèques ecclésiastiques, et nous l'avons vu souvent, dans notre jeunesse, entre les mains des laïques pieux. C'est en effet le vrai manuel du chrétien séculier. L'Évangile y est étudié principalement dans ses rapports avec les devoirs de la vie commune. Il s'y agit moins de piété que de morale. L'auteur, qui, par la date de sa naissance, touchait à la forte société chrétienne du dix-septième siècle, et qui en était réellement par son éducation, en a porté là le sage et mâle esprit. Son but, en écrivant l'*Explication des Évangiles*, a été de faire du christianisme une règle à la fois large et sévère. De là le soin qu'il a pris, sans compromettre l'austère intégrité de ses principes, d'en renfermer l'enseignement dans ce qu'il a d'essentiel et de compatible avec toutes les conditions.

Un pareil livre méritait d'être remis en lumière, aujourd'hui qu'on semble prendre à tâche, dans certaine école, de faire du chrétien un être insociable. C'est ce qu'a compris un prêtre dont le zèle égale les lumières et que sa position à la tête d'une paroisse moitié rurale et moitié bourgeoise met en mesure d'étudier sous plus d'un aspect les besoins religieux de la société actuelle. M. l'abbé Mertian, curé de Juilly et l'un des directeurs du célèbre collége établi dans ce village, a jugé que le commentaire des Évangiles écrit par le cardinal de la Luzerne pour la société qui sortait de la Révolution pourrait être utile encore à celle qui la voit se développer à l'abri des institutions mêmes qui, disait-on, devaient en arrêter le cours. Toute-

[1] 2 vol. in-12, librairie Perisse, rue Saint-Sulpice, 38.

fois M. Mertian n'a pas pensé que ce livre dût être réimprimé sans modifications. Il a en effet des longueurs et contient des digressions devenues aujourd'hui inutiles. Quand le cardinal de la Luzerne l'écrivit, on sortait du dix-huitième siècle ; Rousseau, Voltaire et l'*Encyclopédie* régnaient encore, bien que déjà déchus auprès des esprits élevés et éclairés par les derniers événements. L'apologiste chrétien ne pouvait se dispenser alors de répondre à leurs attaques. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui ; la philosophie du dix-huitième siècle a fait son temps, et la combattre, c'est tirer sur une ombre. M. Mertian a donc cru devoir supprimer tout ce qui, dans les homélies de M. de la Luzerne, était à cette adresse. Il a resserré, d'ailleurs, les développements parfois un peu diffus du savant prélat et les applications faites, par voie d'allusion, à des positions sociales rendues de nos jours exceptionnelles. Ainsi réduit, ou, pour mieux dire, ainsi concentré, l'ouvrage de M. de la Luzerne est devenu l'un des meilleurs commentaires dont puissent s'aider les méditations du laïque qui cherche la loi du devoir dans l'Évangile, ou du prêtre qui est chargé de l'expliquer aux fidèles.

IV

Du cardinal de la Luzerne à M. l'abbé Deguerry, il n'y a, de toute façon, qu'un pas. La plume du vénérable apologiste venait de s'arrêter quand la voix du jeune prédicateur commença à se faire entendre dans les chaires de France. Il y a entre eux d'autres rapprochements encore : avec des talents très-divers, un langage très-différent, ils se sont proposé tous deux le même but, à savoir, de présenter le christianisme à leurs contemporains par son côté le plus accessible et le plus sympathique. Non, certes, qu'en le mettant ainsi à la portée de leur temps ils l'aient diminué ou abaissé, l'un ni l'autre. Au contraire, et, pour parler plus particulièrement de M. l'abbé Deguerry, c'est par ce que la religion a de plus élevé qu'il s'attache de préférence à la montrer, sachant bien que c'est par là qu'elle attire le plus.

Ainsi a-t-il fait dans toute sa carrière oratoire, et notamment dans le recuei de discours qu'il vient de livrer au public [1]. Ces discours ont été prononcés à la chapelle des Tuileries, dans la station du dernier carême. Ils sont au nombre de huit, se rattachant l'un à l'autre, et offrant, dans leur ensemble, l'exposition d'un point capital de la doctrine chrétienne : la transformation — ou, pour parler le langage quelquefois excessif du prédicateur, — la transfiguration de l'homme par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Supposant reconnue la nécessité, pour l'homme, de dépouiller sa nature déchue, afin de redevenir l'image de Dieu dans sa vie, M. Deguerry aborde, dès son premier discours, les obstacles qu'oppose à ce dépouille-

ment la triple source de convoitises qui est en nous. Il expose dans le deuxième et le troisième en quoi consiste la transformation chrétienne et quels sont les moyens d'y atteindre. Les suivants traitent de la beauté et du bonheur de l'âme transformée, des souffrances qu'ont coûté à Jésus-Christ cette grandeur et cette félicité restituées à l'homme; enfin de l'empire que, en le rachetant, le Sauveur s'est acquis sur le monde.

Cette sommaire indication des sujets traités par l'orateur ne saurait, nous le sentons bien, donner une idée de ses discours. Le mérite des œuvres de la chaire chrétienne est tout entier dans le développement des textes sacrés. Pour apprécier l'interprétation brillante, souvent neuve et quelquefois très-hardie, qu'a donnée M. Deguerry de ceux qu'il a choisis ; pour caractériser exactement un enseignement religieux donné dans des circonstances qui ne sont point celles où se trouve habituellement placé le prêtre chrétien, il faudrait beaucoup citer, et malheureusement la place manque ici pour le faire. Nous voulons cependant reproduire la page suivante, qui atteste, au milieu de beaucoup d'autres, que l'orateur a su dans ce cours spécial d'instructions concilier, avec le respect des convenances, la sainte liberté de la parole évangélique. Il s'agit du respect qu'on se doit à soi-même, en tant que créature de Dieu :

« N'est-ce pas, dit M. Deguerry, un devoir de répudier la morale qui loue « le succès, n'importe les moyens, au lieu de louer les moyens, n'importe le « succès ; qui dit sur les mêmes choses, sur les mêmes questions, sur les « mêmes faits, oui et non tour à tour; qui change de masque et de discours « selon les circonstances, et qui pratique, plus ou moins en grand, le blas- « phème que Dieu a donné la parole à l'homme pour tromper son sembla- « ble? N'est-ce pas un devoir, à mesure que l'on s'élève aux yeux du pays, « de paraître digne, sans reproche, et de l'être en réalité plus encore qu'on « ne le paraît; se rappelant que, si l'on dit des fonctions publiques qu'elles « sont un sacerdoce, parce qu'elles forment un ministère dans les desseins « de Dieu, qui veut la société et tout ce qui lui est nécessaire, il faut que « la moralité de la vie croisse avec les degrés que l'on monte de l'échelle « de l'autorité? »

V

La Révolution française est, depuis quelque temps, l'objet d'excellents travaux. Au lieu de chercher à la juger dans son ensemble et toujours un peu *à priori*, comme on l'a fait jusqu'ici, on l'étudie aujourd'hui en détail et dans les traces encore inexplorées qu'elle a laissées de son sanglant pas

[1] La *Transfiguration de l'homme par Notre-Seigneur Jésus-Christ*, sermons prêchés à la chapelle des Tuileries, l'an de grâce 1861, par M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, 1 vol. in-8, chez Maillet, rue Tronchet.

sage. Les greffes des tribunaux, les écrous des prisons, les registres des municipalités, les archives des familles, dépouillés par des esprits impartiaux et publiés avec sincérité, préparent à l'historien futur de nos grandes discordes sociales des matériaux nombreux et de grand prix.

Nous avons déjà signalé ici l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, si riche en documents inédits. Bientôt nous rendrons compte des recherches faites sur les tribunaux révolutionnaires par MM. Campardon et Berriat-Saint-Prix. Aujourd'hui, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une publication nouvelle relative à ce temps sinistre, mais d'un caractère particulier. C'est la vie d'un de ces prêtres fidèles à leur foi que la Révolution proscrivit au nom de la liberté, et qui, comme ces graines fécondes que les orages dispersent à travers les continents et les îles de la mer, semèrent l'édification et la foi sur toutes les routes de leur exil. Son nom n'est connu que dans sa province et dans le martyrologe des missions étrangères[1]. Il s'appelait Jean-Baptiste Rabeau. Il était né vers le milieu du dix-huitième siècle, sur les confins de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou, entre Château-Gonthier et Craon, dans la paroisse de Denazé, où sa famille, fidèle aux vieilles traditions et aux antiques mœurs, jouissait d'une considération que relevait encore, sinon la richesse proprement dite, au moins l'aisance héréditaire dont elle jouissait. Il fut élevé dans ces habitudes de subordination austère qui caractérisaient alors les relations du père avec les enfants. Son biographe, qui est un homme de grand sens, ne poétise pas, comme on est trop porté à le faire aujourd'hui par esprit de réaction, cette ancienne façon de vivre en famille. Tout n'était pas bon en effet dans ce système de réserve et de froideur réciproques, et M. l'abbé Meignan en montre les fâcheux effets dans le sein même de la famille pourtant si chrétienne du jeune Rabeau. La conduite de ses frères aînés n'était rien moins que candide. Pour lui, nature simple et dévouée, sa vie soumise dans la maison paternelle fut une préparation naturelle à la vie sacerdotale, qu'il choisit de bonne heure, et où il venait d'entrer quand éclata la Révolution. M. Meignan nous dépeint d'une manière très-intéressante les dispositions dans lesquelles on accueillit, au fond des provinces du Maine et de l'Anjou, la première annonce des grands changements qui allaient s'accomplir. Le peuple, au nom duquel on attaquait les abus séculaires, s'en plaignait moins qu'on le prétendait, et le clergé, qui devait plus profondément se ressentir des réformes réclamées, fut, de tous les corps de l'État, celui qui y opposa le moins de résistance. Le clergé était plus animé de l'esprit chrétien qu'on ne l'aurait cru; il ne s'attacha pas étroitement aux conditions secondaires de l'existence de l'Église; il fit avec un noble désintéressement tous les sacrifices qu'on lui demanda au nom du pays, sauf celui que lui interdisait sa conscience.

[1] *Un Prêtre déporté en* 1792, *épisodes de l'histoire de la Révolution et de l'histoire des missions*, par M. l'abbé Meignan, professeur d'Écriture sainte à la Sorbonne. 1 vol. in-12, Paris, chez Douniol.

« L'Église gallicane, dit M. l'abbé Meignan, ne repoussa décidément que la « *Constitution civile du clergé*, œuvre impolitique dont les conséquences « subsistent encore dans les défiances qui règnent entre l'Église et la société « moderne.» Sur ce point, sa résistance fut inébranlable. Les défections dans son sein furent rares et si peu honorables, qu'elles n'obtinrent que le mépris de ceux qui les avaient provoquées. Les *assermentés*, dans le diocèse auquel appartenait l'abbé Rabeau, furent, comme partout ailleurs, des prêtres de peu de caractère ou de peu de moralité. Tout ce qu'il y avait dans le clergé d'hommes d'honneur et vraiment pieux repoussa l'idée du schisme avec horreur ou avec mépris. La seule idée de faire partie d'une Église asservie à l'État, comme les Églises d'Angleterre ou d'Orient, ramena à la régularité des ecclésiastiques que la prospérité avait tenus loin de leurs devoirs, et ce ne furent pas les moins courageux des martyrs.

Martyrs, disons-nous. Et en effet la persécution atteignit bientôt partout les prêtres qui réclamaient, au nom de la liberté qu'on proclamait si haut, le droit de rester fidèles au serment de leur ordination. Cette persécution varia selon les lieux et les hommes qui s'en firent les agents. C'est ce que généralement on ignore. Les prêtres *insermentés* des diocèses d'Angers et du Mans, après avoir plus ou moins longtemps souffert dans les prisons du chef-lieu du département et couru le danger d'y être massacrés, furent embarqués sur des navires et jetés, les uns sur les côtes d'Espagne, les autres sur celles des îles anglaises. M. Rabeau se trouva parmi ces derniers.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Meignan le récit douloureux et touchant à la fois de cette déportation, les souffrances qu'endurèrent, les dangers que coururent les saints confesseurs, les consolations qu'ils trouvèrent à l'étranger, et les industries diverses et souvent ingénieuses qu'ils imaginèrent pour éviter d'avoir recours à la charité des individus ou des gouvernements. La douceur, la gaieté même avec laquelle souvent ils acceptent leur sort, amène parfois le sourire sur les lèvres. Les leçons de langne française, leur plus habituelle ressource, ne donnaient pas toujours et partout. Tel qui était peut-être docteur en Sorbonne, faisait des chaussons de lisière, tel autre confectionnait des chapeaux de paille. Il y en eut dont l'industrie s'éleva jusqu'à faire des guêtres. « L'un de ces derniers, dit M. Meignan, de retour en France, aimait à raconter l'erreur que lui fit commettre, dans les premiers jours, une inexpérience bien pardonnable. Il avait reçu une commande de deux douzaines de ces accessoires de la chaussure. Il fallait que son travail fût promptement livré. Pour la première fois il dut tailler lui-même l'étoffe sur le patron qu'on lui fournit. Il coupe et découpe, il ajuste les morceaux et les coud fort consciencieusement. Enchanté de son travail, il s'empresse de le porter à la maison qui l'en avait chargé. Il ouvre le paquet et étale avec satisfaction vingt-quatre belles guêtres, parfaitement confectionnées. Le maître tailleur regarda le prêtre en riant aux éclats.

« Qu'ont donc mes guêtres de si ridicule? dit celui-ci.

« —Vous ne voyez donc pas, répondit le jovial Anglais, que les vingt-quatre guêtres sont toutes pour le pied droit!...

« Et il lui remit avec bienveillance le salaire promis et de l'étoffe pour vingt-quatre nouvelles guêtres, le priant seulement pour cette fois de les tailler toutes pour le pied gauche. »

Le livre abonde en anecdotes de tout genre, et nous n'aurions que l'embarras du choix, si l'espace dont nous disposons nous permettait le plaisir de citer. Nous puiserions surtout à pleines mains dans ce chapitre où M. Meignan raconte les périls que coururent les prêtres restés en France, et quelquefois tout près de leurs Églises profanées, au milieu des plus terribles journées de la Terreur, ainsi que l'héroïsme que déployèrent souvent les paysans qui les cachaient. Mais, quelque intérêt qu'offrent ces récits, le lecteur en trouvera davantage à suivre M. Rabeau en Angleterre, où il s'associe aux œuvres admirables de l'abbé Caron, et dans les missions de l'extrême Orient, où il va porter la lumière de l'Évangile, que repousse sa patrie égarée. Cette partie de l'ouvrage se compose presque exclusivement des lettres du saint missionnaire, qui raconte lui-même ses voyages et ses entreprises pour la Foi. Ces lettres ont, comme toutes celles qui nous arrivent des Missions étrangères, un don et un charme particuliers : elles parlent au cœur et à l'esprit, elles instruisent et édifient. Avec M. Rabeau, on touche çà et là à des lieux que nos armées devaient illustrer plus tard, notamment à Saïgon, où les Annamites chrétiens accouraient en habits de fête au bord des chemins attendre le passage des missionnaires et recevoir leur bénédiction. M. Rabeau ne fit du reste que visiter en passant la mission de la Cochinchine. Sa destination était pour Siam, qu'ensanglantait alors la persécution. C'est là qu'au milieu de travaux qui ne détournaient pas ses pensées de sa famille et de la France, il fut massacré pour avoir voulu arracher à ses soldats révoltés un capitaine de navire birman qui l'emmenait prisonnier.

En racontant cette belle vie d'un prêtre auquel il tient par les liens du sang, M. l'abbé Meignan a non-seulement rempli un devoir de famille, mais il a bien mérité de l'Église, qu'on ne saurait mieux servir, aux jours où nous sommes, qu'en rappelant les grands exemples de fidélité, de courage et de dévouement à ses devoirs qu'a donnés le clergé français à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

P. Douhaire.

BIBLIOGRAPHIE

LECTURES A L'ACADÉMIE, par M. Ernest Legouvé — Paris, Michel Lévy, 1862.

Sous ce simple titre, *Lectures à l'Académie*, M. Ernest Legouvé a réuni une tragédie, un drame, une comédie, seize poésies, que l'on peut appeler aussi des fragments de drame, enfin plusieurs lettres ou discours en prose, notamment son discours de réception, qui devrait être placé à la tête et non point à la fin du volume, puisque ce discours a été la première lecture de l'auteur à l'Académie. Ces œuvres, ainsi réunies, forment un des volumes les plus variés, et les plus attachants que l'on puisse lire, quand on aime à laisser entrer dans sa vie un peu de poésie et dans son âme de vives émotions.

M. Legouvé n'appartient pas à l'école langoureuse ; c'est, avant tout, un poëte généreux. Il cherche évidemment à produire des impressions honnêtes, saines et viriles; il attendrit souvent, il n'amollit jamais. C'est là, pour le dire tout de suite, ce qui me charme dans sa manière. On peut désirer dans ses drames plus d'invention, dans sa forme plus de mélodie, dans les personnages de ses dialogues plus de variété. Je ne me permets point d'apprécier la valeur littéraire de ce qu'il écrit. Mais j'estime très-haut la valeur morale de ses œuvres, parce qu'il possède, à mes yeux, le plus difficile et le plus bienfaisant des arts, l'art d'arriver à l'émotion par d'autres sentiments que l'amour.

Lisez *Guerrero*. C'est le soldat, aimant la guerre pour la guerre, frémissant comme son cheval au son de la musique militaire, allant au feu avec une sorte de volupté, héros de bravoure et d'audace, mais après tout héros peu fait pour plaire, d'autant moins séduisant qu'il est plus naturel, et que l'auteur, moins soucieux du succès de son drame que de la vérité de son personnage, nous montre ce soldat, capable de tout bouleverser pour faire une belle campagne, finissant par tout sacrifier à la passion, son père, sa femme et jusqu'à sa patrie. Cette figure intéresse, enthousiasme, puis, peu à peu, elle effraye, elle indigne, elle devient odieuse ; le héros n'est plus qu'un sabreur.

Lisez le *Souvenir de Manin*. Un homme qui fut le dernier doge de Ve-

nise vit pauvre et dans l'exil, il doit à l'infortune plus de grandeur qu'à la politique, il souffre, il a préféré la souffrance au déshonneur. Aux yeux mêmes de ses adversaires, il touche, il émeut, il arrache l'admiration. C'est la victime de l'honneur à côté du fléau de la guerre. Lisez encore le *Maître et l'Esclave*, pendant l'éruption du Vésuve ; après l'honneur, c'est le sentiment de la liberté.

> Il n'est donc plus ici de maîtres ni d'esclaves,
> Il reste seulement des lâches et des braves,
> Car il s'agit de mort!...
> — Je meurs, je suis perdu! —
> — J'expire, je suis libre!

Ainsi se succèdent, dans le livre de M. Legouvé, ainsi se personnifient les sentiments les plus puissants, la jalousie et la colère dans *Médée*, l'ironie vengeresse dans les *Pleureuses*, l'enthousiasme dans les *Adieux de Jeanne d'Arc*, la lutte contre les préjugés courants dans le *Jeune homme qui ne fait rien*, la charité dans ce charmant morceau, les *Deux Misères*, dont je critique cependant le début trop invraisemblable. Mais il est un sentiment que M. Legouvé a goûté, compris, senti, et rendu avec une supériorité véritable, c'est l'amour maternel, ou filial, c'est le culte sacré de la famille. La perle de son recueil, à mon avis, c'est la pièce intitulée les *Deux Mères*. Je voudrais citer en entier ce dialogue entre deux jeunes femmes, l'une qui est mère depuis peu, l'autre qui va le devenir, s'entretenant à voix basse, auprès d'un berceau, contemplant dans le petit enfant endormi,

> L'une tout son bonheur, l'autre son espérance,

se racontant leurs émotions, et bénissant Dieu ensemble ...

> ... Dieu qui créa dans nos misères
> Les baisers des enfants pour les larmes des mères.

Ce morceau commence par une description presque voluptueuse : l'été, les frais sentiers, les pervenches, les robes blanches, la pâleur, le sourire; les mots, les rimes, ont un son doux, amolli; on s'attend à quelque chose de trop sentimental, d'efféminé; je me méfie de ce genre, dangereux quand il n'est pas ennuyeux, sorte d'atmosphère trop chaude chargée de parfums énervants; mais, ici, ce début conduit au plus charmant contraste; tout à coup, sur ce fond un peu langoureux, se détache et s'épanouit, comme une rose vermeille, l'amour le plus fort et le plus chaste, l'amour maternel, dans sa première fraîcheur. Il est impossible d'être plus tendre en demeurant aussi pur.

J'admire encore très-sincèrement, peut-être parce que je les ai, comme l'auteur, prématurément sentis, les regrets touchants exprimés dans la première pièce du recueil : *Mon père*.

> ... Et jamais sur ma vie heureuse ou malheureuse
> Le deuil ne s'étendit, le bonheur ne brilla,
> Sans qu'une sourde voix, plaintive et douloureuse,
> Me dît : « Ton père n'est pas là! »

Cependant ce morceau se termine par un trait qui me choque. L'auteur se représente auprès de la tombe de son père :

> ... Je me prends à redire, à côté de sa cendre,
> Les douloureux accords où son cœur triste et tendre
> Se répandit en plus doux chants.

Puis il se lève, il quitte cette tombe chérie, et il s'écrie :

> Adieu, père... *Hélas! m'entend-il?*

Ce trait me choque, je le répète. Il n'est pas chrétien; mais j'ajoute qu'il n'est pas naturel. Sur la tombe d'un père, on ne doute pas. Quand il faut choisir, quand on se demande si ce qu'on a le plus aimé au monde, si cette intelligence, ce cœur, cette bonté, sont étouffés dans la misérable cendre qui est la compagne des vers de la terre, ou bien si cette âme a été portée par ses vertus jusqu'au séjour éternel, devant cette poignante alternative, on ne doute pas; ce serait douter de Dieu. Puis, quand on a traversé seul les longues années de la jeunesse, lorsqu'on s'est senti protégé, conduit, averti, interpellé même au fond de sa conscience par une influence invisible mais certaine, on ne doute pas ; ce serait douter de sa propre histoire. Aussi je suis certain que M. Legouvé n'a pas voulu exprimer un doute, mais exhaler seulement un soupir, une inquiétude, le regret de la séparation ; j'en suis sûr, car je puis répondre au point d'interrogation qui me déplaît par ces beaux vers que j'emprunte au même auteur et au même recueil :

> Ce corps est au tombeau comme un grain dans la terre,
> Il ne se détruit pas, il germe !... Et quelque jour,
> Comme l'épi nouveau jaillit de la poussière,
> Ce corps s'élancera de sa couche de pierre
> Pour aller refleurir dans un autre séjour!

Je m'étonne que M. Legouvé, qui sait tirer une larme ou une émotion de nos sentiments les plus divers, avec un art prompt, délicat et puissant, qui sait, avec deux personnages et en deux pages, arranger tout un petit drame, arriver au point sensible par le chemin le plus court, comme un habile archer qui vise droit au cœur, je m'étonne, dis-je, que M. Legouvé demande si peu d'inspirations au sentiment religieux. Il se refuse une source abondante de la plus pure poésie, il omet de rendre à Dieu les dons qu'il en a reçus. Je ne lui demande pas des psaumes ou des cantiques. Mais il me permettra d'exprimer un véritable regret, lorsque je le vois négliger cette corde vibrante de l'âme, et ne pas monter un degré de plus de ce sentiment qu'il possède si bien, l'amour filial, en un mot, s'élever de *Mon père* jusqu'à *Notre Père*.

Il me semble infidèle ainsi à ses propres préceptes. Dans les morceaux de prose qu'il a très-bien fait de mêler à ses vers, pour expliquer en passant les secrets de son art, sans pédantisme de professeur, mais avec l'expérience d'un écrivain qui médite son métier, l'aime, et travaille sans cesse à le perfectionner, il nous dit quelque part que la poésie doit toujours « nous montrer un coin du ciel; » je lui demande que ce coin ne soit pas si petit.

Il nous dit excellemment ailleurs : « Il faut qu'aux accents de la muse nous nous sentions tout ensemble élevés au-dessus de l'homme, et cependant plus hommes que jamais. » C'est bien là, à cette réserve près, le caractère et le mérite de la poésie de M. Legouvé, la formule de l'idéal auquel il aspire, et la devise de son charmant livre.

AUGUSTIN COCHIN.

INVENTAIRE DE TOUS LES MEUBLES DU CARDINAL MAZARIN. — Londres, 1861.

Brienne raconte dans ses Mémoires trop peu cités que, se trouvant quelques jours avant la mort du cardinal Mazarin, dans la petite galerie des appartements neufs de son palais, il entendit venir Son Éminence, et la reconnut au bruit de ses pantoufles qu'elle traînait fort languissamment. Mazarin s'arrêtait, tantôt devant une pièce, tantôt devant une autre, s'écriant du plus profond de son cœur : « Il faut quitter tout cela ! il faut quitter tout cela ! » Brienne s'étant fait voir, le cardinal prit familièrement son bras et continua avec lui sa pénible promenade. « Voyez-vous, mon ami, disait-il, ce beau tableau du Corrége, et encore cette *Vénus* du Titien, et cet incomparable *Déluge* d'Antoine Carrache? car je sais que vous aimez les tableaux et que vous vous y connaissez. Adieu, chers tableaux que j'ai tant aimés et qui m'ont tant coûté ! Ah ! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela. »

Tout ce que Mazarin fut obligé de quitter le 9 mars 1661 a été l'objet d'un scrupuleux inventaire dressé par Colbert lui-même. Conservé dans les archives de Condé, ce document vient d'être offert par leur intelligent possesseur aux membres de la Société du Philobiblion de Londres; c'est dire qu'il est reproduit de telle sorte, qu'il est un vrai joyau typographique en même temps qu'une extrême rareté dès la première heure de sa naissance.

Le cardinal Mazarin ne fut pas seulement un grand ministre et un des fondateurs de la diplomatie moderne; il fut encore un bibliophile et un « amateur » excellent. C'est uniquement à ce point de vue qu'il est envisagé dans le recueil aujourd'hui entre nos mains, non sans avoir subi une rigoureuse quarantaine.

« Mazarin était né « curieux ; » il avait ce goût inné pour les arts qui est commun à tous les vrais Italiens; or il était éminemment Italien dans tout son être, dans ses qualités comme dans ses défauts. La culture de son esprit, le spectacle des chefs-d'œuvre qu'il avait pu admirer à Rome et dans de nombreux voyages, avaient développé cette disposition naturelle, à laquelle se mêla de bonne heure une certaine tendance à la spéculation. Quand il n'était encore que le signor Giulio, agent diplomatique assez obscur, il commençait déjà à former une collection, et ne revenait jamais d'Italie en France sans rapporter de petits tableaux et d'autres objets, bien choisis,

mais de peu de valeur. Tout, dans ce bagage, n'était pas pour lui, et il en faisait de modestes présents destinés à lui conserver les bonnes grâces de ses protecteurs, entre autres de la femme du secrétaire d'État Chavigny, chez qui il logeait, et qui était son principal appui auprès du tout-puissant Richelieu.

« Devenu lui-même cardinal (1641) et bientôt premier ministre (1643), il eut le moyen de satisfaire largement ses goûts. Il commença par se créer un palais. Celui de Richelieu s'appelait déjà le Palais-Royal, et servait de résidence habituelle à la régente et à ses enfants. Tout auprès et à l'extrémité des jardins où jouait le petit Louis XIV s'élevait un bel hôtel appartenant à un président des comptes, Tubeuf. Mazarin en fit l'acquisition et commença aussitôt à l'agrandir, à le décorer richement. M. le comte de Laborde a raconté l'histoire de cette noble demeure, de ses embellissements et de ses transformations, qui ne sont pas encore achevés aujourd'hui; chacun sait que depuis plus de cent ans le palais Mazarin abrite cette riche collection dont le nom officiel change à chacune de nos révolutions, mais qui, dans la tradition comme dans la langue usuelle, reste toujours la Bibliothèque du roi. L'hôtel Tubeuf acheté, et sans attendre la fin des constructions nouvelles qui s'élevaient rapidement, le cardinal commença à y réunir le mobilier précieux, les cabinets d'écaille ou d'ébène, les étoffes, les tapisseries, les statues, les tableaux qui devaient le décorer. »

La nomenclature de ces derniers présente particulièrement un vif intérêt, car l'éditeur nous fait souvent connaître leurs prix d'estimation, leur origine et leurs vicissitudes. Les notes qui accompagnent le texte de ce document ont un grand parfum d'étude, et l'introduction qui le précède révèle surtout un esprit actif, laborieux, ingénieux, qui a conservé intacte sa liberté parmi les épreuves, et pour qui le repos est éclairé par un rayon d'espérance. En un mot, cette publication nouvelle, signée Henri d'Orléans, nous montre comment on gagne dans la compagnie des livres, fidèle, familière et respectueuse compagnie, qui se trouve toujours auprès de nous sans nous importuner, sans être incommode ; qui nous entretient sans nous lasser, qui nous parle sans nous flatter, qui enfin nous avertit de nos fautes, et nous fait remarquer toutes nos imperfections et nos faiblesses, sans nous mécontenter et nous déplaire.

Prince Augustin Galitzin.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

I

La session législative a été ouverte par un discours impérial que l'on peut appeler fort parlementaire, puisque, tout entier à la question financière, il a évité de se prononcer sur les points principaux qui attiraient la curiosité publique. La première séance du Corps législatif a été inaugurée par un discours présidentiel que nous appellerons au contraire fort peu parlementaire. C'était, on s'en souvient, un réquisitoire écrit contre les discours écrits. M. le comte de Morny, quelquefois mieux inspiré, s'est appuyé sur un exemple anglais mal choisi. Nous n'admettons point du tout que nous ayons à chercher de l'autre côté du détroit des modèles sur ce point ; en Angleterre, on parle et on écrit, selon nous, moins bien qu'en France. Le gouvernement actuel s'est souvent félicité d'avoir ôté la parole aux avocats et aux bavards pour la rendre aux gens de bon sens et de bon conseil. Exclure les discours écrits, c'est rendre aux avocats le monopole de la tribune. Je dis aux avocats, car les vrais orateurs ont souvent écrit, comme le faisait M. Royer-Collard, et ils savent bien qu'il n'y a d'autres vraies improvisations que les répliques. Le moment d'un tel conseil n'était pas bien trouvé, car la session devait s'ouvrir par une discussion financière très-compliquée, et on ne peut pas parler de chiffres sans les confier au papier. Aussi les premiers discours ont-ils été écrits, et il s'est passé quelque chose de semblable à cette séance de l'Assemblée nationale où un membre proposa, pour abréger les discours, de placer sur le bureau du président un sablier de cinq minutes. On sait que M. de Clermont-Tonnerre, après deux ou trois phrases, s'écria : « Je n'en saurais dire davantage; j'en demande « bien pardon à la nation, mais je ne sais ce que je dis; la crainte de pas- « ser les cinq minutes m'empêche de rallier aucune idée, et cet exemple « de l'effet funeste que produirait la motion vaut mieux que toutes les raisons « que je pourrais employer. » De même, au Corps législatif, dès le premier jour, les harangues écrites se sont librement déployées, et l'éloquence ne s'est pas trouvée à la hauteur des conseils qu'on lui donnait.

Avant de juger la discussion financière à laquelle nous venons de faire allusion, nous aurions tort de ne pas parler du débat soulevé contre l'élection du département de Vaucluse par la protestation si remarquable de M. de Gaillard. Non-seulement elle contient des faits extrêmement piquants sur la manière dont le suffrage universel se manie et se comporte dans ces localités, mais de plus son auteur a eu le courage d'aborder franchement la grande question qui se posera, tôt ou tard, en tout lieu : la désignation d'un candidat de l'Empereur servi par tous les moyens administratifs, la transformation violente de l'indépendance en hostilité, la séparation des électeurs en fidèles et en factieux est-elle compatible avec la sincérité et la liberté des élections? Il était difficile, sans doute, que cette thèse prévalût devant une assemblée composée d'hommes qui ne se sentaient pas en situation de jeter la première pierre à leur nouveau collègue. Mais M. de Gaillard a rendu service en posant nettement la question, M. Picard en la défendant; elle fera son chemin dans les esprits, et ce n'est pas à Avignon, c'est à Nancy que la même préoccupation nous vaut une excellente étude sur la *réforme électorale,* premier article d'un quatrième volume de *Varia* digne des précédents par la franchise, la variété, le talent des auteurs anonymes encouragés cette fois par une belle lettre de M. Guizot.

Cet incident a été suivi de la discussion sur la conversion des rentes.

Nous sommes partisans des conversions. Qui paye ses dettes s'enrichit; cela est vrai des États comme des particuliers. Il s'en faut que cela soit généralement compris, et plus d'un honnête rentier suppose que l'État lui impose un préjudice, quand il lui demande une soulte, qu'il lui fait violence, et ressemble à ce personnage besoigneux qui, rencontrant son ami, établit brusquement avec lui ce dialogue : « Prête-moi dix francs. — Je n'ai que cent sous. — Donne-les moi, tu me devras cinq francs. » Encore une fois cette comparaison n'est pas juste; quand l'État *peut* rembourser, il *doit* rembourser. Mais en ce moment peut-il rembourser? ses ressources disponibles sont-elles assez grandes, sa prospérité financière est-elle assez évidente? nul ne l'affirmerait. Quand donc il use de la peur du remboursement pour demander une soulte, il s'appuie sur une terreur imaginaire. Quand de plus il promet un revenu égal et grève l'État d'un capital plus élevé, il ne paye pas ses dettes, il les transforme et il les augmente. Nous ne voulons point insister d'ailleurs sur des arguments présentés par MM. Ollivier et Kœnigswarter, auxquels M. Gouin, malgré sa haute expérience, et M. Vuitry avec son habileté, ne nous paraissent pas avoir suffisamment répondu. Nous devons seulement déplorer que l'on n'ait pas excepté du payement de la soulte les rentes des établissements de bienfaisance, comme l'ont demandé MM. Picard, Javal et de la Tour. Ces établissements sont des clients forcés auxquels le placement en rentes a été imposé dans le but d'augmenter les revenus que chaque conversion diminue; ce sont des clients immuables qui, placés en tutelle, ne sont pas libres d'entrer dans un fonds ou d'en sortir comme des rentiers ordinaires;

ce sont des clients intéressants dont les revenus ont une origine et une destination à nulle autre comparables ; ce sont enfin des clients à la charge de l'État lui-même, qui devra remplacer par des subventions les diminutions qu'il impose. Tous ces arguments méritaient, selon nous, plus d'attention et ces intérêts plus de faveur.

II

Mais hâtons-nous de nous élever à d'autres intérêts moraux d'un ordre plus respectable encore. Suivons la discussion de l'Adresse dans le Sénat, et commençons par remercier le décret du 24 novembre 1860, auquel nous devons la publicité de ces importants débats. Dans la vie indolente ou fiévreuse, mais petite, des plaisirs et des affaires de chaque jour, on oublierait aisément que l'homme, que la France, que l'Europe ont de grands rôles à jouer ici-bas. Aimons qu'on nous le rappelle par des discussions éclatantes, et, quelque souffrance qu'éprouvent les uns à voir leurs plus chères convictions combattues, quelque trouble que ressentent les autres à être dérangés dans leur repos, ah! combien nous préférons cette souffrance et ce trouble à un sommeil silencieux!

Avant de parler de l'Adresse, qui a ouvert ces débats au point de vue politique, que l'on me permette une critique purement littéraire. Il faut choisir, dans ces sortes de morceaux, entre le genre laudatif et le genre critique, mais il ne convient pas de les mêler. On préfère le genre laudatif, on parle des *accents de la reconnaissance des ouvriers malheureux*, de l'*économie dans les dépenses publiques*, des *vues larges de l'esprit centralisateur*, des *lettres et des arts qui s'associent aux règnes glorieux*, du *progrès des études*, des *relations amicales et confiantes avec les puissances étrangères;* nous n'avons rien à redire à ces expressions oratoires, mais pourquoi changer de ton et se laisser aller à des insinuations pénibles qui tombent toutes sur la religion, le clergé, le Saint-Siége? pourquoi mettre en parallèle la pauvreté du clergé des paroisses et les abondantes libéralités qui vont trouver les congrégations religieuses? pourquoi déclarer la politique du Saint-Siége *incompatible avec la bonne conduite des affaires humaines?* pourquoi blamer la *résistance et l'immobilité* en présence de prétentions que l'on qualifie soi-même d'*immodérées?* Comment entend-on sortir de cette antithèse prolongée entre l'*entraînement* et la *résistance,* entre *les plus grandes œuvres* et *les plus justes causes*? Enfin, s'il nous est dit que la liberté n'est *sérieuse que par l'indépendance* et n'est *durable que par la modération*, n'est-il pas permis d'ajouter qu'elle n'est intelligible que par plus de clarté?

Quoi qu'il en soit de ces remarques littéraires, entrons avec les orateurs dans la discussion des paragraphes de l'Adresse.

Nous remercions M. Larabit de n'avoir pas oublié la Pologne; il aurait pu défendre contre les calomnies de l'*Opinion nationale* la lettre du nouvel archevêque de Varsovie, Mgr Félinski, pleine du plus pur patriotisme et de sentiments de modération naturellement placés sur ses lèvres, mais où nous nous refusons à trouver le moindre blâme contre l'attitude, jusqu'ici magnanime et irréprochable, de cette grande nation en deuil.

Nous espérons que quelque autre orateur viendra parler aussi de l'heureux succès de nos armes en Cochinchine et de nos devoirs en Syrie, que M. Saint-Marc Girardin vient de rappeler si à propos en réunissant dans un volume [1] ses derniers travaux sur la condition des chrétiens en Orient, travaux qui méritent de faire à la fois honorer et bénir celui qui les a écrits.

Nous espérons aussi que le gouvernement sera prié de s'expliquer sur l'expédition du Mexique et sur sa politique vis-à-vis des États-Unis.

Confiée à deux chefs très-estimés, M. l'amiral Jurien de la Gravière et M. le général de Lorencez, l'expédition du Mexique est-elle destinée à rendre à cette belle et malheureuse contrée l'ordre et un gouvernement régulier? a-t-elle pour objet de montrer à l'Amérique du Nord que l'Europe n'a point l'intention de laisser le nouveau monde tout entier ouvert à ses envahissements? S'il en est ainsi, cette expédition pourrait être inopportune pour nos finances, mais elle ne serait assurément pas indigne de notre gloire et inutile au monde. Au contraire, doit-elle conduire à une occupation prolongée, à une combinaison singulière, à une dépense illimitée, enfin doit-elle amener les puissances alliées à chercher des prétextes pour se mettre en querelle avec les États-Unis et tendre la main aux révoltés du Sud? Cela vaut une explication.

Le discours de l'Empereur, les explications données récemment au Parlement anglais par lord Palmerston, le revirement de l'opinion depuis le succès diplomatique de M. Seward dans l'affaire du *Trent*, se réunissent pour nous faire espérer que l'Angleterre et la France se décident à garder dans les affaires d'Amérique la plus stricte neutralité.

L'opinion s'éclaire de plus en plus et elle constate deux faits : le premier, c'est que tout appui donné aux États du Sud aurait pour effet de pousser le Nord aux extrémités, aux révoltes serviles et d'amener des horreurs jusqu'ic heureusement évitées. Le second fait, très-bien établi par le journal anglais l'*Économist*, c'est que les souffrances industrielles de la France et de l'Angleterre viennent bien moins de ce que l'Amérique n'envoie pas de coton, que de ce que l'Amérique n'achète plus nos produits. Il y a quelques années la crise financière des États-Unis entraîna à Manchester et à Saint-Quentin, des misères bien plus grandes que celles dont la guerre civile est en ce moment l'origine. Or notre acheteur, c'est le Nord; soutenir le Sud, c'est prolonger la guerre et par suite aggraver la crise, que l'on voudrait fermer. Un succès important de l'armée fédérale, le résultat prochain des expéditions

[1] *La Syrie en* 1861. — Chez Michel Lévy.

maritimes, enfin la mise en mouvement de l'armée du général Mac-Clellan, qu'on ne saurait blâmer d'avoir mis tant de temps à organiser ses troupes solidement, permettent d'espérer qu'avant peu de mois le Nord aura achevé de donner une leçon au Sud. Or c'est d'une leçon qu'il s'agit et non pas d'une conquête; jusque-là gardons nos vœux pour la bonne cause, et demeurons neutres.

III

Ces graves affaires ne nous laissent point indifférents; mais notre pensée, comme la discussion du Sénat, est entraînée vers la question romaine et doit désormais s'y concentrer.

Depuis l'année dernière, la situation a-t-elle changé? Non, si l'on s'en tient aux faits principaux. La soumission de l'Italie n'est pas plus complète, l'Autriche est toujours à Venise, les engagements du gouvernement français sur le maintien du pouvoir temporel sont toujours les mêmes, et, quoiqu'il ait reconnu le roi d'Italie, il a laissé son drapeau planté au Vatican pour reconnaître le roi de Rome; l'Épiscopat est toujours aussi unanime, comme Mgr le cardinal Morlot l'a rappelé au Sénat; enfin le Pape a envoyé à Paris un nonce, Mgr Chigi, dont les heureuses paroles et la personne sympathique ont été accueillis en France comme un gage de meilleur avenir.

Il semble que ces faits aient été oubliés et qu'un incident de la dernière heure, jeté comme à dessein dans l'opinion, pèse seul sur la discussion. Le jour même où le nonce du Saint-Siége quittait Civitta-Vecchia, partait de Paris une dépêche pour M. de la Valette, et cet ancien ambassadeur auprès du sultan était chargé de faire au Pape des ouvertures de transaction avec le Piémont. Le public a appris en même temps, par une seconde dépêche, que le cardinal Antonelli avait répondu, au nom de Sa Sainteté, par un refus aussi poli que péremptoire dont il n'a d'ailleurs été publié qu'un exposé incomplet. Aussitôt tous les journaux de s'écrier : Quel entêtement! quelle obstination! quelle immobilité! que l'on en finisse avec ce vieillard qui ne veut pas céder! En effet, pour tant d'écrivains frivoles, dans un pays de morale facile et de gouvernement changeant, céder, céder toujours, c'est le bonheur de la vie. On cède à l'ambition, on cède à la fortune, on cède à la tentation, on cède au fait accompli. « A quel usage, dit Bossuet, peut-on mettre un homme si droit, qui ne parle que de son devoir? il n'y a rien de si sec ni de moins flexible, et il y a tant de choses qu'il ne peut pas faire, qu'à la fin il est regardé comme un homme qui n'est bon à rien, entièrement inutile. Ainsi on se résout facilement à le mépriser, ensuite à le laisser périr sans en faire bruit, et même à le sacrifier à l'intérêt du plus fort..... Au contraire, l'homme injuste passe, dit l'Écriture, de mal en mal, et c'est pourquoi il se fortifie sur la terre. *Confortati sunt in terra, quia de malo ad malum egressi sunt.* »

Oseriez-vous, dans la vie privée, déclarer à un homme que vous venez, de la part de celui qui lui a pris la moitié de ses droits, lui proposer de transiger sur le reste? Oseriez-vous, dans la vie militaire, proposer à un soldat qui défend un dernier poste, de le céder à l'amiable? Il n'y a pas six mois que la France a refusé de transmettre au Saint-Siége le plan de M. Ricasoli; comment a-t-elle cru pouvoir obtenir une réponse à une question moins précise, sans projet à l'appui, sans promesses du Piémont? Est-il juste d'accuser le Saint-Siége de n'accorder *rien* sans se souvenir que le Piémont exige *tout?* C'est le cas de rappeler ce passage bien connu de la lettre de Mgr l'évêque d'Orléans à M. de la Guéronnière, en réponse à la brochure que M. de Ségur d'Aguesseau a si nettement qualifiée :

« Vous accusez, monsieur, la cour de Rome d'une obstination invincible. « Permettez, si le cardinal Antonelli vous semble un entêté, M. de Cavour « ne l'est pas moins. Il y a deux entêtés en Italie, et non pas un. Rome re- « fuse vos conseils, Turin ne les refuse pas moins. Vous lui avez conseillé « de ne pas prendre les Romagnes, il les a prises; la Toscane, il l'a occu- « pée; les Marches et l'Ombrie, il les a envahies; le royaume de Naples, il « le possède.

« Pour nous, j'en conviens, nous n'avons pas été entêtés. Nous avons « protesté, puis cédé, puis protesté, puis cédé encore.

« Ainsi, à mesure que le pouvoir pontifical diminue, le rôle de la France « a diminué; on protégeait tout le droit, puis une partie du droit, puis une « moindre partie, puis enfin seulement la personne du Pape, et de degré en « degré, notre garantie n'est plus qu'une garde, notre armée n'est plus « qu'une escorte.

« A chacun de ces degrés, le Pape a résisté, oui, mais l'Empereur a cédé. « Chaque coup porté sur les droits de l'un portait sur les promesses de « l'autre. Savez-vous ce qui rend plus saillant cet entêtement de Rome que « vous vous plaisez à faire ressortir, monsieur? C'est le contraste avec la « condescendance de la France. L'un, le pouvoir faible, ne cède pas; l'au- « tre, le pouvoir fort, cède toujours. A qui? Le demandez-vous? au Pié- « mont, qui ne cède jamais; à l'Angleterre, qui ne cède jamais : à la Révo- « lution, qui ne cède jamais. »

Mais non! le *Journal des Débats* accuse au contraire le Pape *de poser la question révolutionnaire;* est-ce bien sérieux? Si nous quittions Rome demain, le gouvernement français donnerait sa démission des affaires d'Italie, il serait à jamais brouillé avec les catholiques, il laisserait le Pape sur le seuil de l'exil, le monde entier dans la douleur, on verrait le Saint-Père sortir de Rome, le Piémont y entrer, puis se tourner vers Venise, la guerre recommencer, l'Europe y prendre part... Voici la politique que l'on conseille, et l'on assure que ceux qui y résistent posent la question révolutionnaire! Il se trouve des écrivains pour l'affirmer, des lecteurs pour le croire; il se trouvera des sénateurs pour approuver les phrases de l'Adresse qui autorisent une

si étrange prétention. Espérons mieux pourtant, ne doutons pas qu'au moins une forte minorité ne se réunisse, soit pour proposer un amendement qui efface de l'Adresse le blâme injuste infligé au Saint-Père, soit pour voter contre l'Adresse entière si ce blâme est maintenu.

IV

Nous ne nous étonnons pas que les orateurs qui ont traité cette grande question jusqu'au moment où nous écrivons, Son Em. le cardinal Mathieu, M. de Ségur d'Aguesseau, M. de la Rochejacquelein, M. de Vincent, ne l'aient point séparée de plaintes assez vives sur la politique religieuse du gouvernement dans l'intérieur de la France.

A quelque opinion qu'on appartienne, on doit honorer les sénateurs qui ont eu le courage de dire nettement leur pensée, préférant servir que plaire. M. de Ségur et M. de la Rochejaquelein ont parlé vivement, sincèrement, hardiment. Nous les remercions d'avoir demandé des explications sur trois points, la dispersion de la Société de Saint-Vincent de Paul, les mesures de méfiance envers les évêques et les ordres religieux, l'impunité accordée aux mauvais journaux.

On sait où en est l'affaire de la Société de Saint-Vincent de Paul. Ni l'ancien conseil de cette Société, ni les réunions dont elle se compose, n'ont accepté la nomination d'un président par décret; Mgr l'archevêque de Paris a hautement refusé d'être ce président, et un autre prélat, Mgr l'évêque de Nevers, a donné les raisons de ce refus dans une lettre brève, sensée, irréfutable. Néanmoins M. de Persigny, qui ne sait pas non plus céder, a de nouveau posé la question de savoir si les conférences accepteraient d'être représentées par une réunion composée d'une partie des membres de l'ancien conseil et présidée par un haut dignitaire nommé par l'Empereur. De quel droit M. de Persigny considère-t-il comme destitué le président élu par ces conférences, M. Baudon, surtout après les lettres dont l'*Opinion nationale* et le *Siècle* essayent vainement de dénaturer le calme, courageux et sincère langage? De quel droit M. le ministre fait-il à une partie des membres de l'ancien conseil l'injure gratuite de supposer que quelques-uns se prêteront à ses desseins et se sépareront de leurs confrères innocents? En est-il un seul qui ait été consulté, un seul qui ait consenti? Ces raisons sont exposées dans un *Mémoire* remarquable distribué au Sénat. Nous supposons que toutes les conférences répondraient à un président imposé ces paroles d'un vénérable de la loge écossaise n° 133, publiées dans le *Temps* du 13 février : « Le maréchal Magnan pourrait empêcher les maçons écossais de se réunir entre eux; il pourrait faire rendre contre eux des ordonnances et des décrets ; il ne pourrait contraindre personne à accepter et à reconnaître son autorité. La contrainte a des bornes qu'aucune puissance

ne saurait franchir, et ces bornes sont placées au seuil de la conscience de chacun de nous. »

Les droits de la bienfaisance privée seront bien défendus dans le Sénat; ils mériteraient de l'être par M. le président Troplong lui-même, qui, dans le projet d'Adresse, ne manque pas de faire appel à la *bienfaisance privée toujours si ingénieuse dans ses efforts*, et lui demande de seconder l'administration; qu'il veuille bien demander aussi à l'administration de seconder la bienfaisance. Que de temps perdu, hélas! pour disperser les amis des pauvres, et quand serons-nous tous prêts à entendre et à exaucer cette belle parole qui sert de conclusion à un nouvel écrit du P. Gratry, que nous voudrions mettre dans la main de tous les hommes de cœur : « Je ne de-
« mande au monde contemporain qu'une seule chose, la volonté déterminée
« d'abolir la misère; que tous les peuples, toutes les sectes, tous les partis,
« s'accordent sur ce point unique et le poursuivent sans jamais s'arrêter, et
« il suffit. »

Par malheur, toutes les sectes, tous les partis, tous les bureaux, tous les journaux, sont en train de jeter des pierres aux assiociations religieuses, aux œuvres laïques, en un mot à tous les volontaires de l'armée levée par Jésus-Christ contre la misère.

Combien nous sommes loin de l'*Église libre dans l'État libre*, et combien nous en avons besoin! Si l'on avait pu douter de cette double vérité, comment la méconnaître après la défense faite par le *Moniteur* aux évêques d'aller sans permission se grouper autour du Pape qui les invite à une cérémonie religieuse? Sans doute un des articles organiques (le vingtième) déclare que « les évêques ne pourront sortir de leurs diocèses qu'avec la permission du premier consul; » c'est une réminiscence de l'article 13 de Pithou, ainsi conçu : « Les prélats de l'Église gallicane, encore qu'ils soient mandés par le Pape pour quelque cause que ce soit, ne peuvent sortir hors du royaume sans commandement ou licence de congé du roi. » Cette défense est donc dans la loi, mais dans une loi contestée, surannée, inappliquée; il est une loi plus haute, le concordat, qui donne aux évêques le Pape pour chef spirituel; il est surtout un progrès des mœurs et des esprits, qui exige la désuétude de certaines mesures vieillies et le dépôt des articles de Pithou au Musée des antiques, comme on dépose au Musée d'artillerie les vieilles arquebuses. Il ne peut entrer dans aucune tête française qu'un touriste puisse aller voir la reine Victoria sans passe-port, qu'un Arabe soit transporté aux frais de l'État au pèlerinage de la Mecque, et qu'un cardinal ne puisse se rendre auprès du Pape pour canoniser un martyr. Pourrait-on infliger au cœur de Pie IX une privation plus douloureuse qu'en l'empêchant de s'entourer de ses frères au milieu de tant d'épreuves? Ce ne peut être là qu'une menace d'un moment, due aux excitations d'une crise politique, mais il ne sera pas dit, nous voulons le croire, que l'empereur des Français refuse aux prélats de son pays une consolation que le Czar accorde aux évêques de la Pologne.

Nous attendons mieux d'un libéralisme que le prince Napoléon vient de proclamer bien haut, en proclamant par malheur plus haut encore sa haine contre le clergé, avec ses opinions révolutionnaires, dans un discours moins éloquent que celui de l'an passé, mais plus violent. En lisant le *Moniteur*, on croit lire un article de l'*Opinion nationale*, signé Napoléon. Cette salle du Luxembourg qui a vu juger M. de Polignac, juger M. de Persigny, trôner M. Louis Blanc, n'avait pas encore entendu un prince parler du peuple, des nobles, des prêtres, et de la Révolution, en pareils termes.

Les démentis n'ont pas manqué. Je m'étonne qu'un cardinal ne se soit pas levé, lorsque le prince, qui venait cependant de louer les courtisans du malheur, a nommé M. de Mérode *un prêtre peu digne de ce nom*. Que le prince reste juge des vertus militaires, mais des vertus sacerdotales, de quel droit?

Au surplus, nous ne voulons pas relever tout ce qui nous a choqué dans ce discours, dans cet appel fait du haut des marches d'un trône à des passions déplorables. Nous préférons prendre acte de quelques déclarations tombées des lèvres du prince Napoléon et de ses autres collègues.

La plus importante est relative à la liberté de la presse.

M. Piétri la demande dans l'intérêt du Gouvernement, M. de la Rochejacquelein dans l'intérêt de la presse; peu nous importe, pourvu que tout le monde la demande. Nous ne sommes pas plus avec M. de Ségur, quand il se plaint qu'on n'ait pas averti M. Guéroult, qu'avec M. Baroche, quand il se vante de la poursuite contre M. Laurentie. Nous sommes avec ceux qui disent : Oui, puisque vous pouvez empêcher le mal, vous êtes responsables de celui que vous n'empêchez pas. Oui, puisque vous avertissez d'un côté, vous êtes injustes de ne pas avertir de l'autre. Oui, puisque vous autorisez tel journal à paraître, vous êtes injustes en refusant tel autre. Mais mieux vaut encore revenir à la liberté, et renoncer à ce régime des deux avertissements suivis de la suppression, qu'on peut appeler le régime des trois attaques d'apoplexie de la presse. M. Piétri et M. de la Rochejacquelein et le prince Napoléon sont d'accord sur ce point.

Si nous voulions résumer à la hâte les résultats de la discussion devant le Sénat, au point où elle est arrivée, au moment où nous écrivons, nous en tirerions cette leçon importante, plus importante que le vote, quel qu'il soit :

Qu'on ne nous parle plus des anciens partis. Dans le gouvernement, dans le Sénat, parmi les hommes attachés, dévoués à l'Empire, il y a deux partis, les radicaux, et les conservateurs, une gauche, une droite. On croyait que les partis naissaient des fictions et des agitations du régime parlementaire, de la compétition des portefeuilles. Nullement. Laquelle de ses agitations a surpassé la violence de la séance du 22? Laquelle de ses fictions, même l'irresponsabilité royale, est comparable à cette fiction de ministres, présents comme sénateurs et absents comme ministres? Quant aux

partis, ils naissent de la force des choses ; tout gouvernement, comme tout esprit, comme tout corps, est sous l'influence d'une force qui le retient et d'une force qui l'entraîne. Les *aspirations immodérées* et les *refus persistants,* dont parle l'Adresse, on les retrouve à Paris. Seulement le gouvernement constitutionnel, qui n'engendre pas les partis, les contient, leur creuse un lit, leur trace des règles, leur donne pour but le changement de politique, sans changement d'institution ; au delà, c'est la révolution. En dehors de ce régime, au contraire, les partis ont tout de suite une attitude extrême ; au lieu d'avertir, ils semblent attaquer. Vous attaquez l'Empire, disent les radicaux. Vous attaquez la société, répondent les conservateurs. Le débat se passionne, et, la vivacité française aidant, une discussion devient une guerre, surtout quand à la tête d'une des armées se poste un prince du sang. Mais, encore une fois, ces effets sont moins dus aux hommes qu'aux choses. La situation étant donnée, elle doit se dessiner ainsi. Pendant plus ou moins longtemps, le gouvernement, aidé par des ministres à la parole souple, se tient au milieu, se sauve par des antithèses, et conserve l'intention, l'attitude, et le bénéfice de la conciliation. Mais peu à peu il faut choisir ; il ne s'agit plus des partis du passé, mais des partis du présent. Lequel l'emportera? et quel moyen nous offrent nos institutions pour que cette prépondérance s'exprime et se traduise sans danger? Le Sénat, qui nous inspire ces réflexions, se les fera à lui-même, et il a seul qualité pour y donner suite.

Le scrutin, que nous ne connaissons pas encore, nous touche moins que la situation que la discussion révèle.

V

A l'heure même où le palais du Luxembourg retentissait d'émotions si violentes, non loin de là, au collége de France, s'ouvrait le cours de M. Renan au milieu du tumulte. Il ne faut pas demander à la jeunesse d'exprimer ses impressions sans tapage. Les libéraux voient à tort ou à raison dans M. Renan un libéral inconstant, un About érudit. Les catholiques sont mécontents de voir un incrédule déclaré, chargé d'un cours presque religieux. Mais les incrédules sont charmés, et ils étaient en force pour répondre aux murmures par des applaudissements. Le collége de France est très-habitué à cette mêlée de manifestations en sens contraire. Nous ne saurions en être surpris. Mais, si elles avaient pour effet et pour intention de rendre impossible le cours, elles seraient blâmables. Critiquer est un droit, opprimer est une faute. Ce n'est pas nous qui demanderons jamais des rigueurs contre nos adversaires, ce n'est pas nous qui vexerions les protestants comme cela a lieu en ce moment dans quelques villes d'Espagne. Respectons la liberté d'autrui, même quand elle nous déplaît, afin que l'on respecte la nôtre.

VI

Une autre assemblée, l'Académie française, a eu aussi, pendant ce mois, ses orages. On pourrait intituler la *Succession de M. Scribe* la scène à plusieurs personnages qui s'est jouée sur le fauteuil de cet auteur célèbre. Le dénoûment a manqué. Puisque le scrutin a été annulé, on fera bien d'annuler aussi les mécontentements auxquels il a donné lieu, et nous espérons qu'ils ne reparaîtront pas après les deux mois d'ajournement. C'est bien long pour des rancunes académiques.

Il n'en a pas été de même pour la succession du père Lacordaire; elle n'a pas été contestée. Nous avions eu le déplaisir de voir cet illustre nom maltraité par deux écrivains catholiques, appartenant, il est vrai, à un journal qui a coutume de déshabiller les grandes mémoires;

> Car ils étaient du *Monde*
> Où les plus belles choses
> Ont le pire destin.

L'un affirmait que le père Lacordaire avait « peu de doctrine, et pas de simplicité, » puis il ajoutait : « la simplicité est la loyauté de la magnificence. » Voilà, n'est-ce pas, un bel exemple de phrase simple? L'autre, émerveillé de cette appréciation, s'écriait qu'il convenait que le père Lacordaire fût dominé et jugé de haut. Nous sommes heureux de penser qu'une si grande mémoire est placée sous la garde d'hommes qui ne se piquent pas d'être ses supérieurs et se contenteraient de passer pour ses égaux, et qu'elle aura pour défenseurs, après M. de Montalembert (dont nous finirons de publier le beau travail le mois prochain), M. Albert de Broglie, choisi par l'Académie pour remplacer l'illustre dominicain.

M. de Broglie a obtenu 22 voix, le père Lacordaire avait eu, je crois, 21 voix seulement. Contre le candidat élu, la minorité s'est prononcée par sept billets blancs.

En présence d'un tel résultat, il me semble que les écrivains qui ont répandu sur cette candidature tant d'esprit avec tant de colère auront pu se livrer à plus d'une réflexion, peut-être à quelques regrets. Sans doute, les choix deviennent difficiles. La mort va plus vite que la gloire, elle multiplie ses victimes plus promptement que la gloire n'engendre ses élus, et il faut que l'Académie s'ouvre aux jeunes renommées, leur décernant la palme à l'entrée, et non plus au terme de la carrière. Parmi les noms nouveaux que la faveur publique entoure, en est-il de plus brillants et de plus honorés que celui de M. Albert de Broglie? S'il en est, qu'on les produise. Si l'on n'a pas de nom meilleur à opposer à son nom, pourquoi donc le combattre? Le nom de M. de Broglie est politique, mais sa vie est purement littéraire. Est-il juste

de prétendre qu'il profite de la célébrité des siens, comme si la renommée d'un père n'écrasait pas le succès de son fils plus qu'il ne le seconde, comme s'il était facile à une lumière de briller auprès d'une lumière, comme si l'on voyait communément les fils des maréchaux commander les armées! Quand on a écrit, avant quarante ans, dix volumes d'histoire, de philosophie, de religion, de littérature, applaudis par le public, on peut, même avec un nom illustre, se nommer le fils de ses œuvres. Aimons à penser que les membres de l'Académie qui ont voté contre le candidat de la majorité, ne voulant pas écrire son nom sur leurs bulletins, eussent été fort embarrassés d'en écrire un autre, et qu'ils seront de jour en jour moins fâchés d'avoir pour confrère celui qui ne fut pas leur candidat.

Je me demande qui le père Lacordaire eût désigné. Son choix eût hésité entre plusieurs qu'il aimait comme nous, et que nous pourrions nommer. Mais je me le figure consultant son prédécesseur, M. de Tocqueville, je le vois cherchant avec lui quelqu'un qui pût les remplacer et les rappeler à la fois tous les deux, croyant fidèle, ferme libéral, éloquent écrivain, et je suis persuadé que ces deux illustres morts ne se fussent pas souhaité un autre successeur.

Le Secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE PÈRE LACORDAIRE

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE [1].

VI

Mais c'est trop parler de l'orateur; voyons l'homme. Voyons s'il n'y a pas chez l'homme public, comme chez l'homme privé, plus d'un côté tout à fait inconnu à mettre en lumière; s'il n'y a pas sur son compte plus d'une singulière erreur à redresser.

Les vrais grands hommes sont presque toujours mal jugés et mal compris par leurs contemporains. Nul n'a peut-être subi ce privilége de la grandeur au même degré que le père Lacordaire. Quand on connaît sa vie et son âme, on demeure stupéfait de la fausseté et de la niaiserie d'une foule de jugements émis à son sujet. Mais il n'a pas eu seulement à lutter, comme tout homme supérieur, contre la jalousie, l'ignorance et la frivolité, puis, comme tous les hommes publics de notre pays, contre la pitoyable instabilité du caractère français; il a de plus rencontré un ordre spécial d'adversaires dans tous ceux que blessaient la rare noblesse de son caractère en même temps que l'éclatante originalité de son talent. Ayant atteint la plénitude de sa force et de sa renommée à une époque signalée entre toutes par la déchéance contagieuse des caractères et des convictions, par l'abaissement subit et complet de la température morale du pays, il a cruellement froissé tous ceux dont son intrépide tristesse était la

[1] Voir le *Correspondant* des 25 décembre 1861 et 25 janvier 1862.

vivante condamnation. Son âme haute et pure, incapable de courtiser la fortune dans n'importe laquelle de ses phases, semblait trop accuser tout ce qui ne l'avait pas imité. La malveillance aveugle et puérile qui l'avait assailli dès ses débuts redoubla d'intensité pendant les dernières années de sa vie. La défiance naturelle que devait susciter l'originalité hardie de ses premières allures s'était évanouie, chez tous les bons esprits, devant l'ensemble de sa carrière et la sagesse définitive de sa conduite; mais à cette défiance avait succédé dans la tourbe vulgaire une sorte de répulsion mêlée de terreur. Les petits esprits et les petits cœurs, incapables d'enthousiasme, de courage et de générosité, incapables de comprendre la force dans l'action et la dignité dans la retraite, l'avaient de tout temps méconnu et calomnié; ils le poursuivirent de leur impuissante aversion jusqu'à son dernier jour. Un moment, ils purent le croire abattu sous le double poids des événements et de leur hostilité satisfaite. Il n'en était rien; passagèrement obscurcie par l'orage, sa gloire a toujours reparu pure et inébranlable. Elle a décrit son orbite comme un astre qu'accompagnent des satellites, non pas lumineux et dociles, mais destinés à rehausser par leurs ombres sa victorieuse splendeur. C'est ainsi qu'il a marché, toujours contesté et toujours triomphant, depuis ses premières conférences au collége Stanislas, où certains prêtres lui reprochaient de ne jamais prononcer le nom de Jésus-Christ, jusqu'au glorieux épilogue de toute sa vie, jusqu'à ce discours de réception à l'Académie si fier, si noble, si chrétien, et où, faute d'autres griefs, ses pieux détracteurs lui firent un crime d'avoir cité Montesquieu!

Du reste, sans jamais fermer les yeux sur les inimitiés dont il était victime, il sut leur opposer toujours une dignité simple et une sereine indifférence. Personne ne les a mieux connues et ne les a plus froidement dédaignées. Il élevait contre les petitesses de la jalousie le même rempart que contre les orages les plus formidables : le silence. « Quand un homme met un quart de lieue entre lui et moi, j'en mets dix mille et je n'y pense plus[1].» « Je sentais, » disait-il en parlant de la station qui le rendit maître du terrain à Paris en 1836, « je sentais tout autour de moi une fureur concentrée qui cherchait quelque part une issue à son mauvais vouloir. Le pape me mettrait la main sur la tête pendant toute ma vie, que je ne perdrais pas une injure, pas une calomnie, pas une mise en suspicion souterraine. Le tout est d'être irréprochable à Rome et à Paris, d'être prudent, et d'agir sous la protection de Dieu avec une énergie invincible et un silence profond contre ses ennemis[2]. »

[1] 10 août 1840.
[2] 13 août 1837.

A mesure qu'il avançait dans la vie, la conscience de l'hostilité dont il était l'objet dut se rasseoir et s'épurer sans devenir moins poignante. « A proportion de ma vocation dans l'Église, Dieu m'a accablé pendant près de vingt ans d'une suite ininterrompue de choses douloureuses. Depuis mon entrée au séminaire, en 1824, jusqu'à ma station de 1844 à Paris, j'ai été en butte à une inimitié persévérante qui s'était condensée dans un certain nombre d'hommes capables de nuire beaucoup, et qui n'ont rien négligé pour me perdre de réputation et me pousser à des extrémités. Il m'a fallu vingt ans de patience, de douceur et de persévérance pour arriver à un peu de paix, qui durera ce qu'il plaira à Dieu [1]. »

De toutes les erreurs qui ont eu cours sur le père Lacordaire, la plus répandue peut-être et la moins fondée est celle qui l'a fait regarder comme un esprit violent, emporté, sans mesure et sans frein, épris du bruit et du combat, épris surtout de certaines utopies, incapable de s'arrêter ou de se contenir. C'est précisément le contraire de la vérité.

Personne n'eut plus que lui le sentiment du réel, du possible. Il y avait en lui un fond solide et invariable de bon sens. Comme un coursier fougueux, mais dressé pour la guerre, il sut toujours sentir le mors et régler ses allures. Si quelquefois des aspirations trop ardentes, des conceptions trop hâtives, l'ont un moment étourdi ou entraîné, ces fumées s'entr'ouvraient tout à coup et se déchiraient comme des nuages pour lui laisser voir le vrai fond des choses : à l'instant il s'arrêtait et tournait court avec l'énergique précision qui le caractérisait en tout.

On sentait en lui un homme à la fois d'une grande imagination et d'un grand sens. De toutes les rares facultés dont il était pourvu, aucune n'était plus développée que la réflexion. Elle le rendait capable de longs desseins et de profonds calculs. Personne ne pesait plus mûrement ses résolutions et n'en sondait plus à fond toutes les conséquences. Une fois arrêtées, il s'y cramponnait avec une inflexible ténacité. Ce que j'ai toujours et surtout remarqué en lui, à côté de tant d'autres dons plus éclatants peut-être, mais non plus essentiels, c'est une fermeté inébranlable jointe à une patience héroïque.

« Je n'ai qu'un principe en politique, écrivait-il, c'est de ne jamais reculer d'un pas ; on n'a de force que par cette invincible fermeté [2]... On n'arrive à rien d'utile en ayant peur d'autre chose que de l'erreur et de la lâcheté [3]... Toutes les fois que la dignité est com-

[1] 22 juillet 1846.
[2] 30 janvier 1838.
[3] 8 avril 1837.

promise, j'ai coutume de ne regarder ni en avant ni en arrière, mais seulement à ce qui est honorable, me fiant du reste à la Providence [1]... Accomplir son devoir avec courage et simplicité est encore le chemin le plus sûr pour obtenir des hommes la justice d'une vraie admiration [2]... Se retirer en soi et en Dieu est la plus grande force qui soit au monde [3]... J'attends patiemment, sans me défendre, laissant au temps ce cours providentiel qui ramène les hommes à la sagesse [4]... »

On verra que je fais à sa correspondance des emprunts moins étendus, mais plus nombreux qu'à ses discours. Madame Swetchine, pendant qu'ils vivaient encore tous les deux, avait tenu sur lui un propos bien des fois répété : *On ne le connaîtra bien que par ses lettres.* Ce jugement sera confirmé par tous ceux qui ont gardé le texte ou le souvenir de ces lettres. C'est là, je ne crains pas de l'affirmer, que son génie et son âme, bien plus haute encore que son génie, resplendiront du feu le plus pur. Le siècle prochain pourra jouir en toute plénitude de ces effusions de foi, de poésie, de tendresse, de magnanimité, quelquefois aussi d'une douce malice qui lui était moins étrangère qu'on ne pense. *Scribantur hæc in generatione altera.*

On y trouvera jusque dans son écriture, burinée comme pour la postérité, sans rature et sans tache, même dans les lettres les plus intimes et les plus pressées, une nouvelle preuve de la prodigieuse faculté d'improvisation dont il était doué. A l'heure qu'il est, on ne doit extraire de ce trésor que certains traits propres à faire apprécier ce caractère aussi singulier qu'attachant. J'en veux citer ici deux passages propres à montrer avec quelle finesse et quelle noblesse ce prêtre, ce religieux, supérieur à la gloire, indifférent à la fortune, jugeait, en les éclairant de sa lumière intérieure, ces deux grandes tentatrices.

« Un nom célèbre ne doit pas être un nom banal. Tous les jours « le nom d'un ministre ou d'un député est dans les feuilles publi- « ques, tandis qu'il y a des noms profonds que leur gloire même « défend d'une exposition si fréquente. Je suis frappé combien peu « les hommes de notre temps entendent les secrets de la gloire : « presque tous viennent échouer dans une vanité puérile. La gloire « est comme la beauté : elle s'illumine dans la pudeur [5]. »

[1] 13 avril 1857.
[2] 15 mai 1844.
[3] 10 avril 1840.
[4] 7 juin 1841.
[5] Florence, 11 août 1838.

Il ajoutait plus tard, en parlant d'une grande intelligence déchue : « Ce pauvre homme ! C'est un nouvel apostat de la gloire à « joindre avec plusieurs autres, et j'admire comment Dieu leur « retire le sens ordinairement si fin de l'orgueil [1]. »

Voilà pour la gloire, qui avait été sa première et son unique passion. Voici pour la fortune : « En général, les grands hommes de « l'antiquité ont été pauvres... Aujourd'hui tout le monde échoue « là : on ne sait plus vivre de peu... Il est vrai qu'accoutumé à « vivre pauvrement depuis que je suis au monde, je ne vois pas les « difficultés que peuvent rencontrer ceux qui n'ont pas les mêmes « habitudes que moi... Mais le retranchement de l'inutile, le manque « même du *nécessaire relatif*, est la grande route du détachement « chrétien comme de la force antique... Quiconque est arrivé à la « beauté morale de la vie, non-seulement devant Dieu, mais devant « les hommes, celui-là ne peut plus déchoir par les revers extérieurs « sans prouver que sa grandeur d'âme était vaine, son habileté une « simple chance heureuse. Ce qui manque le plus à notre siècle, « c'est un homme placé pour arriver à tout et se contentant de peu. « Pour mon compte, humainement parlant, je n'ambitionne rien de « plus. Un grand cœur dans une petite maison est toujours ce qui « m'a touché davantage ici-bas. L'abbé de la Mennais, mourant pau- « vre et fidèle à la Chênaie, eût été le héros de cet âge où la fortune « de tout homme est plus haute que son mérite [2]. »

Cette intelligence de la vraie gloire, ce noble dédain de la fortune, *ce grand cœur dans une petite maison*, tout cela lui était facile, grâce à l'élévation où le plaçait toujours l'ardente simplicité de sa foi et de sa confiance en Dieu. Or sa confiance dans la justice de Dieu dès ce monde, dans le triomphe imprévu mais inévitable de la vérité, était sans bornes. Il était sans cesse occupé à étudier la marche providentielle des événements, à la reconnaître, à la signaler, à la bénir. « J'ai toujours vu Dieu se justifier à la longue : j'ai toujours compris que je l'avais méconnu, blasphémé, lorsqu'il était le meilleur [3]... Il faut écouter mentir les adversaires, et laisser venir la vérité, qui arrive à son heure, quoique lentement [4]. » Aux époques de sa vie où il a été le plus contesté, le plus abandonné, où ses plus intimes confidents se laissaient aller à la tristesse, à l'effroi de la vaste solitude qu'ils voyaient se faire autour de la justice et de la vérité, lui, portant au delà du temps et de l'espace son œil flamboyant, semblait apercevoir au loin des foules in-

[1] Strasbourg, 23 mars 1846.
[2] Notre-Dame de Chalais, 22 juillet 1846.
[3] 15 mars 1833.
[4] Rome, 21 juin 1836.

connues, une armée d'auxiliaires encore muets, mais infaillibles, toute une postérité de disciples vainqueurs et vengeurs. « Quand on fait quelque chose, c'est une grande erreur de croire que tout n'est pas fait dès qu'un bon germe a été produit et ensemencé. Heureux qui sème le bien et le vrai ! la moisson ne lui manquera pas [1]... Travaillons sérieusement, comme nous pouvons, et laissons se lever l'avenir avec cette modestie que Dieu donne à tout ce qu'il fait, et qui en ôte la gloire aux hommes par la lenteur du succès [2].... Pourvu que nous soyons humbles, sans esprit de parti, vraiment et uniquement à Dieu, prêts à périr ou à vivre, nous ne pourrons manquer, dans la chute ou dans le succès, des consolations du chrétien qui a fait tout ce qu'il pouvait, et qui accepte tout ce que veut Dieu [3]... C'est Dieu qui fait les hommes, quand il veut s'en servir, et qui leur donne juste ce qu'il faut, par une suite d'événements imprévus dont la liaison ne se découvre qu'à la longue. En repassant ma vie tout entière, je la trouve convergeant vers le point où je suis, de quelque côté que je la regarde [4]... Nous ne mourrons pas sans voir une autre génération d'hommes; Dieu nous donnera avant de mourir au moins une lueur crépusculaire des hommes futurs... Quoi qu'il arrive, les faits demeureront et nous aurons des héritiers pour recueillir la moisson [5]... Je m'abandonne à Dieu, sa main toujours si bonne me tient de plus en plus en adoration et en reconnaissance [6]... Dieu m'a préparé par toute ma vie passée à souffrir l'injustice [7]... Les questions de ce monde sont tellement difficiles à résoudre, elles se présentent aux diverses intelligences sous des rapports si contradictoires, que j'estime un grand bonheur quand elles sont résolues par des événements qui ne dépendent pas de la volonté humaine. J'ai toujours passionnément recherché ces sortes de solutions, jusqu'à en être un peu superstitieux [8]... Depuis dix ans que ma vie publique a commencé, je n'ai jamais regardé qu'en haut pour y lire le devoir et les destinées [9]... Il faut avoir la certitude absolue, infinie, que ce qui vient de Dieu est le meilleur, même quand il nous semble le pire au point de vue humain. J'ai vu cela vingt fois dans ma vie, et j'ai toujours acquis de cette expérience un abandon sans mesure à la volonté de Dieu qui est maintenant ma plus grande force, et qui me sert

[1] Solesmes, 1er juillet 1838.
[2] Les Chaises, 25 juillet 1838.
[3] Dijon, 4 octobre 1838.
[4] Aignay-le-Duc, 2 novembre 1838.
[5] La Quercia, 10 mai 1839.
[6] 4 février 1840.
[7] Rome, S. Clemente, 11 mai 1841.
[8] Rome, 30 août 1837.
[9] Rome, Sainte-Sabine, 25 octobre 1840.

contre toutes les imperfections d'une nature prompte et portée à rompre en visière aux choses[1]. »

Mais j'en reviens au trait par lequel j'ai commencé ce portrait intime. Dès sa jeunesse, comme je crois l'avoir démontré par le récit de ses relations avec M. de la Mennais, il sut combiner une saine modération dans le jugement et une rare prudence dans la conduite avec l'ardeur de ses opinions et la hardiesse de ses résolutions. « Regarde, » m'écrivait-il tout jeune encore, « regarde dans l'histoire de nos troubles quels sont ceux dont la mémoire est demeurée pure! Ceux-là seuls qui n'ont jamais été extrêmes : tous les autres ont péri dans l'estime de la patrie[2]. » Vingt ans plus tard, il disait et à bon droit : « Le *modus in rebus* est une des choses à quoi je m'applique le plus, étant persuadé que la mesure est à la fois ce qu'il y a de plus rare et ce qui contient le plus de force[3]. » La mesure donc, le juste milieu, était le fond de sa nature en toutes choses : ce qui ne l'a jamais empêché de prendre, au moment voulu, de grands partis avec l'énergie propre aux cœurs droits et purs.

Il n'y a jamais eu de pensée basse dans cette grande âme, pas plus qu'il n'y a eu de note fausse dans l'harmonie de cette grande vie. Dans certaines circonstances on ne saurait plus délicates, il a montré un heureux mélange de tact et de dignité, et je ne veux ici qu'indiquer à son futur historien toute la série de ses relations avec Mgr de Quélen, son premier archevêque, dont il eut parfois à se plaindre autant qu'à se louer, et dont les incertitudes, jointes à l'action des événements, finirent par amener une séparation qui permit à son illustre client de se sentir « libre sans ingratitude. »

A ces qualités essentielles de l'homme public, de l'homme d'affaires, du fondateur d'œuvres, venaient se joindre un rare esprit d'ordre et de méthode, un goût passionné pour la précision, la propreté, le bon arrangement de toutes choses au sein de l'extrême simplicité et pauvreté de ses mœurs. Ce goût, qu'il a conservé jusqu'à son dernier soupir, dégénérait presque en minutie. Il en portait l'empreinte dans ses moindres habitudes; c'est ce qu'ont pu vérifier tous ceux qui ont été admis dans cette cellule où il recevait amis, disciples, jeunes gens surtout, avec tant d'effusion, mais où quelques-uns n'avaient d'autre ressource que de promener dans tous les recoins un regard éperdu lorsqu'il les accueillait avec ce silence glacial dont personne n'a poussé l'audace aussi loin que lui à l'endroit de visiteurs indiscrets ou de convives trop curieux.

[1] Bosco, 4 octobre 1842.
[2] La Chênaie, 2 novembre 1832.
[3] Flavigny, 27 février 1853.

Cette mesure, cette justesse qui présidait à ses jugements et à sa conduite, il la portait et la gardait inviolable dans son enseignement religieux. La splendeur de son talent n'a jamais nui à la sûreté de sa doctrine. « Son éclat, » a dit un juge excellent, M. Augustin Cochin, « son éclat voilait sa solidité. » Sous une forme quelquefois excessive et violente, il n'a jamais déguisé que des opinions modérées. La parfaite orthodoxie de sa doctrine est restée pure de tout reproche sérieux. Ceux qui se sont cru le droit d'en douter le plus haut n'ont jamais pu citer que des bribes de discours détachées de leur ensemble et souvent détournées de leur véritable sens. Mais des phrases isolées ou des métaphores plus ou moins heureuses, des images ou des épithètes contestables, ne sauraient être érigées en erreurs contre la foi. Ce qui est incontestable, c'est que, ayant traité pendant vingt ans, en chaire ou par écrit, des matières dogmatiques les plus délicates, il n'a subi aucun blâme public, sur aucun point, de la part d'aucune autorité; et ses conférences, ayant été soumises à l'examen d'un consulteur de l'*Index* à Rome, ont été reconnues à l'abri de toute condamnation[1].

Un prince de l'Église, dont le courageux appui n'a jamais manqué aux bonnes causes, vient de lui rendre ce témoignage public, en prononçant son oraison funèbre : « Après le plus mûr examen, dans « toute la série des questions toujours profondes, souvent indécises, « soulevées par son mâle génie, aucune proposition n'a été de la part « de Rome l'objet d'une censure ou simplement d'une critique : voilà « pourquoi je suis dans cette chaire[2]. »

« Je sais, écrivait-il, que plusieurs me jugent mal et me croient entraîné par mes idées : c'est la forme qui fait illusion à cet égard. Elle dissimule le soin délicat que j'apporte au fond des choses et qui bien souvent m'a fait éviter des écueils où j'aurais pu périr. Un jour viendra peut-être où l'orateur laissera voir l'homme doctrinal ; mais il y faut la mort. Trop de tempêtes ont assailli ma barque pour qu'on juge encore comment je l'ai gouvernée[3] ! » Cette forme, si nouvelle en même temps que si brillante, si différente des vieilles habitudes de la chaire française, a toujours effarouché un grand nombre d'esprits superficiels ou malveillants. Et cependant quoi de plus nécessaire et de plus naturel que cette nouveauté de la forme au sein d'une société si complétement renouvelée ? Ce qu'il voulait tenter, et ce à quoi il a réussi plus qu'aucun autre, c'était d'attirer, de re-

[1] *Irréprochable*, dit sa lettre du 5 juin 1857; il ajoute : « C'est du moins ce qui m'a été affirmé. »

[2] *Oraison funèbre du R. P. Lacordaire*, par S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, prononcée le 16 janvier 1862, p. 13.

[3] Sorèze, 5 juin 1857.

muer, de réconcilier avec la parole du prêtre la foule hostile et indifférente, la jeunesse surtout. Comme l'a parfaitement établi un des hommes qui aiment le mieux et qui honorent le plus la société contemporaine, M. le vicomte de Melun[1], ses singularités et ses hardiesses ont été toutes justifiées par la multitude de nouveaux chrétiens que sa parole a ramenés au pied des autels, dont ils avaient longtemps oublié ou toujours ignoré le chemin. Le discours que telle personne pieuse trouvait téméraire ou déplacé était précisément ce qui attirait le sceptique, ébranlait l'incrédule et ouvrait à la vérité leurs intelligences et leurs cœurs. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il n'y avait absolument de nouveau chez lui que l'expression, ou tout au plus le rapport qu'il établissait entre la doctrine ancienne et les besoins nouveaux. A l'inverse de la méthode indiquée par André Chénier dans un vers célèbre :

> Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

il s'agissait pour lui de répandre sur des vérités antiques, immuables, éternelles, une lumière nouvelle, en les adaptant, avec toutes les séductions du coloris le plus original, aux besoins et aux habitudes des intelligences modernes. Jamais il n'a prétendu inventer une vérité nouvelle ; jamais non plus il n'a sacrifié une vérité ancienne aux idées nouvelles ; mais il s'est emparé de ces idées pour les faire chrétiennes, pour mettre d'accord les aspirations du temps et le souffle de l'Évangile. Ce n'était pas une concession, mais une conquête[2]. Nier que la polémique et l'apologétique chrétienne doivent présenter des caractères divers et des développements nécessaires selon les exigences des temps et des événements, ce serait nier dans l'Église le mouvement, c'est-à-dire la vie, et lui refuser ce progrès de lumière et de certitude qu'ont réclamé pour elle ses plus beaux génies et ses plus fidèles enfants, depuis saint Vincent de Lérins jusqu'à nos jours[3].

Lacordaire avait d'ailleurs entrepris une tâche encore plus indispensable que nouvelle dans un siècle où le dogme est aussi peu discuté qu'étudié, mais où l'action de l'Église sur la société est chaque jour calomniée, travestie ou reniée. Ramené lui-même à la vérité par l'évidence sociale et historique du catholicisme, il voulait faire passer

[1] *Revue d'économie chrétienne,* décembre 1861, p. 964.
[2] M. de Melun, p. 965.
[3] Nullusne ergo in Ecclesia Christi profectus habebitur intelligentiæ? Habebitur plane et maximus, sed ita tamen ut vere profectus sit ille fidei, non permutatio. (*Commonitorium,* c. XXIX.)

cette évidence dans l'âme de ses contemporains. Dans cette tâche qu'il a si glorieusement accomplie, il n'avait aucun modèle, aucun précurseur. Il a malheureusement eu des imitateurs trop nombreux qui se sont armés de son exemple et de ses succès pour inonder nos chaires d'élucubrations historiques, politiques, économiques, aussi superficielles que contestables, à ce point que, après les avoir entendus, on éprouve une vraie jouissance à retrouver le prône de quelque modeste curé de village qui se borne à commenter une page de l'Évangile ou un article du catéchisme. Mais le père Lacordaire ne saurait être responsable des aberrations du *servum pecus* de ses maladroits copistes. Lui-même était fait pour aborder les questions de dogme et de morale avec une supériorité aussi originale et aussi orthodoxe que les questions sociales et historiques; il l'a bien montré dans ses conférences sur la chasteté, sur Jésus-Christ et sur le commerce surnaturel de l'homme avec Dieu. On ne regrettera jamais assez que la maladie et la mort l'aient arrêté au moment où il entrait de plus en plus dans cette voie, qu'il avait si heureusement ouverte par ses admirables *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*.

Mais quant à la première partie de son programme, qui en était peut-être la plus neuve et la plus difficile, il faut reconnaître qu'il l'a remplie avec autant d'éclat que de fruit. Nul, parmi les modernes, n'a rendu plus évidente l'immortelle union entre les enseignements de la religion et les lois fondamentales de l'honneur, de la vertu et de la justice, union sur laquelle repose la société chrétienne, et que Pie IX vient encore de proclamer avec une si souveraine autorité dans son bref à l'archevêque de Varsovie[1]. En poursuivant cette tâche qui associera son nom et son œuvre à la glorieuse immortalité de l'Église, on l'a toujours vu inébranlablement soumis à cette Épouse du Christ dont les épreuves avaient remué son cœur, dont les enseignements avaient maîtrisé sa fière intelligence, dont le service a consumé sa vie. Tout en parcourant de son vol altier et audacieux les régions les plus diverses, tout en planant au plus haut des cieux, cet aigle fixait toujours de son fidèle et intrépide regard le soleil de l'Église,

Quel sol che pria d'amor *gli* scaldo'l petto[2].

Je dis l'Église, épouse de Jésus-Christ, et non telle opinion, telle passion, telle fantaisie prédominante pour un temps chez les catho-

[1] « Ne desinas vero unquam... eosdem fideles populos... semper monere, exhortari, excitare, ut a veritatis, honoris, virtutis, justitiæque semita ac sanctissimis divinæ nostræ religionis præceptionibus nunquam deflectant. » (Bref du 6 juin 1861.

[2] *Paradiso*, c. III.

liques de tel pays ou de tel régime. Car jusque dans les ardeurs de son inébranlable orthodoxie je retrouve cette mesure et cette justesse que je ne cesserai de réclamer pour lui, comme un des meilleurs fleurons de sa couronne. Le prêtre qui inquiétait le clergé gallican de 1830 par ses sympathies ultramontaines pour M. de la Mennais a assez vécu pour avoir pu protester contre les extravagances de nos ultramontains d'aujourd'hui, et je trouve dans une de ses lettres, écrite au plus fort de l'enthousiasme inspiré par Pie IX et dont il était pénétré plus que personne, ces paroles significatives : « L'*omnipotence papale* est sans doute une expression conforme à la doctrine du concile de Florence, mais dont il faut éviter de se servir, parce que ce mot d'omnipotence se traduit dans la pensée de la foule par celui de pouvoir absolu et arbitraire, tandis que rien n'est moins absolu et moins arbitraire que le pouvoir pontifical. J'ai sans cesse occasion de voir combien il importe de ne pas donner lieu à de fausses idées sur un point aussi important. Le gallicanisme ancien est une vieillerie qui n'a plus que le souffle, et à peine; mais le gallicanisme instinctif, qui consiste à redouter un pouvoir qu'on lui présente comme sans limites et s'étendant par tout l'univers sur deux cents millions d'individus, est un gallicanisme très-vivant et très-redoutable, parce qu'il est fondé sur un instinct naturel et même chrétien [1]. »

Je lui dois encore cet hommage, aussi rare que désirable en nos temps, que dans ses polémiques avec les adversaires, non-seulement de ses opinions personnelles, mais de la doctrine catholique, il a toujours observé les lois de la modération, de l'urbanité et de ce respect que les créatures déchues et faillibles se doivent entre elles et à leurs mutuelles infirmités. « Je veux, m'écrivait-il dès les premières années de sa vie claustrale, devenir plus doux chaque jour envers tous, mais aussi plus solide, plus confirmé, comme une lame qui s'adoucit en se trempant [2]. » Il a tenu parole, et il a mérité ainsi le bel éloge qu'il décernait à son cher Ozanam, qui « fut doux pour tout le monde et juste envers l'erreur. » Oui, *juste envers l'erreur*, ce qui est une des obligations les plus strictes de la justice chrétienne et des plus spécialement imposées à ceux qui ont trempé par un coin quelconque dans l'erreur. La grande âme de Lacordaire, pendant ses quarante ans de luttes contre les adversaires du catholicisme, ne se ferma jamais à la compassion que lui inspirait le souvenir des aberrations qu'il avait rapidement mais douloureusement traversées. Il avait horreur des attaques personnelles, du zèle impitoyable et insulteur, des dénonciations et des imprécations, surtout chez les néophytes. Je ne

[1] Nancy, 26 mai 1847.
[2] Bosco, 21 septembre 1842.

l'ai jamais vu plus révolté que par « l'ardeur de ces convertis qui, en cherchant la pensée dans leur esprit, n'y trouvent jamais que l'injure. » Et il ajoutait : « L'homme converti *qui n'a pas pitié* est à mes yeux une vile créature ; c'est comme si le centurion du Calvaire, en reconnaissant Jésus-Christ, s'était fait bourreau au lieu de se frapper la poitrine [1]. »

VII

Est-ce à dire que dans la vie politique, pendant le peu de temps qu'il y a touché, le père Lacordaire ait toujours montré ce jugement sûr et solide dont je lui fais honneur? Je ne le pense pas, et je dirai pourquoi, avec la sincérité modeste d'un homme qui s'est lui-même trompé plus d'une fois, mais avec la certitude de trouver, dans cette critique même, une occasion naturelle de défendre la mémoire d'un ami contre les attaques injustes et exagérées dont il a été victime. Qui pourrait d'ailleurs songer à lui faire un crime, en ce siècle mobile et confus, d'une erreur politique ou autre? Qui donc serait assez irréprochable pour lui jeter la première pierre? L'erreur est le propre de l'homme; ce sont les motifs de l'erreur qui en déterminent la gravité morale. Quand une faute politique, quand un changement d'opinion, n'a été déterminé par aucun mobile ignoble, aucune peur égoïste, aucune basse jalousie, aucun sordide intérêt, il n'y a point à en rougir. Ai-je besoin de dire que l'ombre même d'un pareil soupçon ne saurait atteindre la grande et sainte mémoire du père Lacordaire?

Constatons d'abord que, en politique comme en tout, et malgré les apparences contraires, il est toujours resté modéré, homme du milieu. Il a toujours répudié avec énergie la pensée de s'inféoder à un parti quelconque. Il n'avait, à vrai dire, aucun goût pour les luttes politiques, et il ne s'y est trouvé mêlé qu'involontairement et insensiblement par la place considérable qu'occupera toujours dans ces luttes la question de la liberté religieuse. Passionnément dévoué à la liberté comme l'a été plus ou moins longtemps toute sa génération, il lui est resté opiniâtrement fidèle. Né démocrate, il ne lui en a pas coûté de croire, avec tous les hommes sensés de ce siècle, au triomphe inévitable de la démocratie; mais il n'en avait épousé ni les tendances outrées, ni les mauvaises querelles. Comme la plupart des vrais libé-

[1] Chalais, 14 septembre 1853.

raux, il était assez indifférent aux questions dynastiques, et même, jusqu'à un certain point, aux formes gouvernementales. Mais ses préférences demeurèrent toujours acquises à la monarchie tempérée [1]. En ce qui touche l'ensemble de ses jugements sur l'état de la société moderne, je trouve dans une de ses anciennes lettres, de 1838, une opinion qu'il a constamment professée, que tout chrétien éclairé, ce me semble, peut admettre, et qui demeure, après les deux nouvelles révolutions que nous avons traversées depuis cette date, aussi sensée et aussi judicieuse qu'alors : « Qu'apprécions-nous dans ce temps moderne qui a commencé avec la révolution d'Amérique en 1776? Nous y apprécions la ruine de trois éléments destructeurs de l'Église catholique, notre éternelle patrie, savoir : l'absolutisme, le gallicanisme, le rationalisme. Nous aimons le temps présent, parce qu'il sape le pouvoir absolu des princes et relève l'esprit écrasé depuis trois siècles par la force. Sans adopter tels ou tels actes des révolutions, nous y assistons comme à une grande justice de Dieu, comme à une tragédie où se joue la libération de l'Église, et par elle la libération de l'humanité ; mais cette tragédie est confuse dans les détails, mêlée de bien et de mal, présentant Robespierre à côté de Washington, M. Isambert à côté de M. de Mérode ; et la conscience trébuche à tout moment dans l'appréciation de mille éléments divers. C'est le chaos couvé par le souffle de l'Esprit-Saint ; le *fiat lux* ne s'est pas encore entendu. Nous aimons encore le temps présent, parce qu'il met en poudre l'esprit affreux du gallicanisme, ce schisme lent et sourd qui désunit en ayant l'air de souder, qui met le démon à l'aise et la conscience en repos. Nous aimons enfin ces coups terribles portés au rationalisme par l'impuissance où il se montre d'édifier quoi que ce soit... Nous avons donc l'amour du présent, en tant qu'il ruine le passé, en tant qu'il paraît poussé vers un avenir catholique libérateur à la fois de l'Église et du monde ; mais nous ne pouvons pas nous rendre solidaires de ses actes. Un homme politique le peut et le doit dans l'ordre de ses fonctions ; un homme religieux, un homme d'avenir, doit se tenir comme Moïse sur la montagne, lever les mains pour Israël, dire la vérité à ce peuple demi-libre et demi-esclave, qui tantôt élève le veau d'or, tantôt prie à la porte du tabernacle [2]. »

Ces derniers mots me rappellent que la sévérité passagère de ses jugements sur la France contemporaine, qu'il exprimait souvent avec son énergie habituelle [3], n'excluait pas de son cœur un tendre et ardent patriotisme.

[1] Voir surtout la *Lettre sur le Saint-Siége*, de 1838, que ne contredit point, sous ce rapport, son dernier opuscule sur la question italienne, de 1860.
[2] Metz, 14 mars 1838.
[3] « La France est ce qu'elle est, et non ce que tu la crois; c'est un pays qui n'a

« Il s'est rencontré un pays, disait-il au début de ses luttes polémiques, qui n'est ni esclave ni libre, déplorable jouet de deux pensées contraires, l'amour de la liberté et la défiance de Dieu, le plus noble pays de la terre, le plus heureux après qu'il aura rapproché dans son amour ce que ses chefs ont désuni dans leur politique : notre bien-aimée patrie, la France [1] ! » Et qui pourrait ne pas admirer, ne pas envier la confiance touchante, la filiale tendresse qui lui dictait la dédicace de ce *Mémoire pour le rétablissement en France des Frères prêcheurs*, où il semble se présenter comme ces exilés et ces suppliants qui, dans l'antiquité, venaient demander un asile en embrassant les autels domestiques de leurs hôtes?

« Mon pays,

« Pendant que vous poursuivez avec joie et douleur la formation « de la société moderne, un de vos enfants nouveaux, chrétien par la « foi, prêtre par l'onction traditionnelle de l'Église, vient réclamer de « vous sa part dans les libertés que vous avez conquises. Il vous prie « de lire le mémoire qu'il vous adresse ici, et, connaissant ses vœux, « ses droits, son cœur même, de lui accorder la protection que vous « donnerez toujours à ce qui est utile et sincère. Puissiez-vous, mon « pays, ne jamais désespérer de votre cause, vaincre la mauvaise for- « tune par la patience, et la bonne par l'équité envers vos ennemis; « aimer Dieu, qui est le père de tout ce que vous aimez; vous age- « nouiller devant son fils Jésus-Christ, le libérateur du monde; ne « laisser passer à personne l'office éminent que vous remplissez dans « la création, et trouver de meilleurs serviteurs que moi, mais non « pas de plus dévoués! »

Et cette conclusion du même écrit :

« Quel que soit le traitement que me réserve ma patrie, je ne m'en « plaindrai donc pas; j'espérerai en elle jusqu'à mon dernier sou- « pir. Je comprends même ses injustices, je respecte même ses er- « reurs, non comme le courtisan qui adore son maître, mais comme « l'ami qui sait par quels nœuds le mal s'enchaîne au bien dans

pas compris une seule fois en trois cents ans ce que c'est que la liberté, pays où quelques-uns ont peur de la messe, tous de l'inégalité des rangs, et où ces deux idées forment la somme totale de la philosophie courante. » La Chênaie, 2 novembre 1832.

« En France, ce n'est pas la liberté, c'est la religion qui manque : ce n'est pas le souverain, c'est le peuple qui est peu digne. » 15 mars 1833.

[1] Extrait de l'*Avenir*, t. I. p. 423. Article sur les obsèques de Grégoire.

« le plus profond du cœur de son ami. Ces sentiments sont trop « anciens chez moi pour y périr jamais, et, dussé-je n'en pas re- « cueillir le fruit, ils seront jusqu'à la fin mes hôtes et mes conso- « lateurs. »

Comment donc, avec ce sentiment exquis de la dignité et de la mesure que je ne me lasse pas de signaler en lui, a-t-il pu se laisser entraîner une ou deux fois dans sa vie à prendre une attitude qui a désorienté, affligé ses amis les plus anciens et les plus fidèles? Je ne me l'explique que par la seule faiblesse que j'aie reconnue en lui, une trop grande indulgence pour la politique immorale et essentiellement révolutionnaire dont on connaît la formule : *Qui veut la fin, veut les moyens*. Assurément il ne professait pas, comme certains de nos modernes réformateurs, la souveraineté du but; mais, quand ce but lui semblait légitime, glorieux, nécessaire et populaire, il était trop porté à excuser l'injustice et la violence des actes qui y faisaient aboutir.

Et cependant quoi de plus incertain, de plus trompeur ici-bas que le but de nos travaux, de nos entreprises, de nos dévouements mêmes? Le chrétien ne connaît qu'un seul but infaillible et nécessaire : le salut de son âme. L'honneur et le mérite de la vie ne consistent que dans le choix et l'emploi des moyens. « Ce n'est pas assez, » dit Bossuet, « à l'homme de bien de ne vouloir que ce qui est juste, il craint de corrompre la pureté de ses desseins innocents, il ne veut que de bons moyens pour y parvenir, et il a toujours devant les yeux ce précepte de la loi : « Tu poursuivras justement ce qui est juste : *Juste quod justum est persequeris*[1]. » On peut tendre à un but mesquin ou erroné : si on n'y arrive que par des moyens honnêtes, avoués de la conscience, on demeure irréprochable. Tout au contraire, on peut aspirer à un but en apparence ou en réalité très-utile et très-élevé; mais, si on n'y parvient que par des voies criminelles ou ignobles, on a beau réussir, on ne mérite ni honneur, ni estime, ni sympathie. Cette doctrine élémentaire de la morale publique et privée me semble avoir été quelquefois méconnue par Lacordaire dans ses appréciations exclusivement politiques.

Lui, si pur, si généreux, si incapable des iniquités ou des bassesses révolutionnaires, il les pardonnait, il les oubliait trop facilement chez les champions de la cause qu'il préférait. Les triomphes de la force qui profitaient à ses opinions, sans profiter en rien à sa personne, ne lui inspiraient pas cette défiance salutaire qu'exprimait si bien sa sainte et spirituelle amie, madame Swetchine, quand elle

[1] Sur l'ambition, fragment III, 146, édition de Versailles.

disait : « Je n'ai jamais redouté qu'une seule chose : le triomphe absolu de quelqu'un. » C'est ainsi que s'explique son adhésion à la révolution de Février et à la révolution italienne.

Je distingue soigneusement entre la révolution de Février et la République. Il n'y avait rien dans la forme républicaine qui dût blesser Lacordaire ou le refouler dans l'inaction. Il l'avait d'avance condamnée dans ses écrits antérieurs, avec une sévérité qui lui fut dès lors amèrement reprochée [1], et qui s'était exhalée avec encore plus de liberté dans ses lettres et ses conversations particulières : « Si la République vient, avait-il dit autrefois, elle ne pourra éviter de faire mourir de rire qu'en faisant mourir de peur [2]. » Mais c'était aux républicains tels qu'il les avait connus dans sa jeunesse que s'adressait cette prédiction, bien plutôt qu'à la république, comme le montre cet autre passage encore plus prophétique : « Si les républicains triom-« phent, c'est-à-dire cette lie ambitieuse de chaque ville et de chaque « bourg, ils seront l'horreur de la liberté... et la France fatiguée se « jettera entre les bras d'un maître, qui fera de nous ce qu'il lui « plaira [3]. » Mais, au fond, la République, mise à part de ses auteurs et de ses créatures, diffère beaucoup trop peu de la royauté selon la Charte, pour ne pas pouvoir être loyalement acceptée par les partisans de celle-ci. Comme on vient de nous le rappeler avec tant d'autorité : entre la monarchie constitutionnelle et la République, la différence n'est que dans la forme ; entre la monarchie constitutionnelle et la monarchie absolue, la différence est dans le fond [4]. Lacordaire pouvait donc sans inconséquence saluer l'avénement de la République avec joie et avec confiance. Il s'associa au groupe de catholiques fervents qui crurent que 1848 allait décidément inaugurer une *ère nouvelle*. Ce fut le titre qu'ils donnèrent à leur journal, où ils prêchaient l'acceptation du régime nouveau, et professaient la solidarité du christianisme et de la démocratie, avec une ardeur honnête, mais intempérante, que ne partageait point [5], mais que ne put assez refréner celui qui avait si éloquemment combattu la croyance traditionnelle à la solidarité du christianisme et de la monarchie. Il fut

[1] 11 décembre 1832.

[2] On découvre à fond de cale de la société je ne sais quelle faction qui se croit républicaine, et dont on n'a le courage de dire du mal que parce qu'elle a des chances de nous couper la tête dans l'intervalle de deux monarchies. (*Lettre sur le Saint-Siége*, 1838.

[3] La Chênaie, 2 novembre 1832.

[4] Benjamin Constant, cité par M. Édouard la Boulaye dans son beau travail de la *Revue nationale*.

[5] « Ce journal va bien au delà de mes pensées en fait de démocratie, et tous ses rédacteurs savent combien j'ai combattu pour le maintenir dans une ligne plus réservée. » Chalais, 7 novembre 1848.

élu à la Constituante; et personne ne saurait lui faire un reproche d'avoir siégé dans une assemblée qui comptait dans son sein trois évêques et vingt prêtres. Tous ceux qui se rappellent ces temps conviendront avec moi que son élection charma et rassura tous les hommes religieux. Il n'avait pas sollicité sa candidature; elle lui fut imposée par les vœux passionnés des catholiques comme par les sympathies populaires, que lui avait acquises son attitude résolue et indépendante sous le gouvernement antérieur. Ces sympathies se traduisirent par les applaudissements dont la foule le salua lorsqu'il parut avec l'Assemblée sur le perron du Palais-Bourbon, pour acclamer la République. Du reste, sa campagne législative ne fut pas longue. Elle dura dix jours. Pendant ce court intervalle il aborda deux fois la tribune, et n'y fut pas heureux.

Je le vis assister, impassible sur son banc, à l'invasion du 15 mai, signalé entre tous par son froc blanc aux menaces des émeutiers[1]. Le lendemain il donna sa démission : il avait reconnu, avec la prudence dont je lui ai déjà fait honneur, que son tempérament, à la fois impérieux et méditatif, n'était pas fait pour les orages quotidiens et soudains de la vie parlementaire.

Dès le 26 mai il se retira de la rédaction de l'*Ère nouvelle*, par une lettre dont le texte existe, et qu'il eut tort de ne pas rendre publique par égard pour ses collaborateurs. Il alla chercher la paix au couvent de son ordre qu'il avait fondé dans l'agreste solitude de Chalais, non loin de la Grande-Chartreuse, et dont le souvenir lui a inspiré une des plus belles pages de ces *Mémoires* dictés sur son lit de mort, que le public attend avec une si légitime impatience.

Sa retraite ne l'empêcha pas de suivre avec une attentive sollicitude toutes les discussions relatives à la liberté religieuse, et surtout celle de la loi présentée par M. de Falloux sur la liberté d'enseignement. A la différence des écrivains que le clergé a adoptés pour oracles, il applaudit sans réserve à cette loi, et, quelque altérée qu'elle ait été par la législation postérieure, il la rapprochait encore tout récemment, par une heureuse et très-juste assimilation, de l'Édit de Nantes, « de ce grand acte qui fut pendant un siècle l'honneur de la France et le principe fécond de l'élévation intellectuelle et morale de son Église. »

Que peut-on donc lui reprocher dans cette phase critique de sa vie? Non pas, encore une fois, d'avoir approuvé la République et le mandat législatif, mais d'avoir approuvé en même temps la révolution

[1] J'insiste sur ce détail, parce que j'ai entendu des témoins oculaires de cette journée affirmer qu'ils avaient vu le père Lacordaire sur le chemin de l'Hôtel de Ville.

de Février et d'avoir, en abordant pour la première fois la tribune, pris, à la suite de M. de Lamartine, le parti de ceux qui s'y étaient le plus compromis. C'est de n'avoir pas discerné l'odieuse injustice et l'impardonnable inutilité de cette révolution où l'on vit un peuple étourdi briser comme un jouet d'enfant une légalité que le pouvoir avait scrupuleusement respectée et une constitution qui contenait ou appelait toutes les libertés et tous les progrès. C'est d'avoir pris pour point de départ d'une ère de salut et de réparation cette lamentable catastrophe qui a partout fait reculer dans le monde la liberté ou la justice, cette folle aventure imposée à une grande nation, qui n'échappa aux plus cruelles épreuves que par une faveur inespérée de la Providence, en tombant aux mains d'un groupe d'hommes encore plus étonnés que satisfaits de leur triomphe, plus honnêtes d'ailleurs et plus modérés de beaucoup que leur armée, et dont la modération et l'intégrité ont honoré l'éphémère omnipotence.

Cela dit, rendons au père Lacordaire la justice de constater qu'il conserva toujours au sein de cette illusion la dignité qui lui était naturelle. Il ne salua les vainqueurs qu'avec bienséance; il épargna aux vaincus toute récrimination et toute injure; il ne connut jamais ce lâche acharnement contre les vaincus et les proscrits, qui déshonore trop souvent parmi nous les partis victorieux. Il resta fidèle à la magnanimité qui lui était naturelle lorsque, paraissant trois jours après la chute du trône dans la chaire de Notre-Dame pour commencer sa septième station, il adressa ces paroles à l'archevêque dont il avait si vivement désiré la nomination et dont la glorieuse mort allait bientôt justifier et dépasser notre attente : « Monseigneur, l'Église et la patrie vous remercient ensemble de l'exemple que vous nous avez donné à tous dans ces jours de grande et mémorable émotion. Vous nous avez appelés dans cette métropole le lendemain d'une révolution où tout semblait avoir péri; nous sommes venus, nous voici tranquilles sous ces voûtes séculaires; nous apprenons d'elles à ne rien craindre pour la religion et pour la France; toutes les deux poursuivent leur carrière sous la main de Dieu, qui les protége; toutes les deux vous rendent grâces d'avoir cru à leur indissoluble alliance et d'avoir discerné des choses qui passent celles qui demeurent et s'affermissent par la mobilité même des événements[1]. »

L'équité nous commande d'ailleurs de l'écouter expliquant lui-même dans le calme de la retraite, après plusieurs années écoulées, ce qu'il pensait et ce qu'il voulait alors. « Je n'étais point d'accord, même alors, avec le point de vue d'Ozanam. Je ne voulais point traiter théoriquement la question de la démocratie, mais me borner à

[1] Conférences de Notre-Dame du 27 février 1848.

l'acceptation du fait accompli et à en tirer tout le parti possible pour le bien de la religion et de la société.... J'ai accepté la République, qui nous a donné la liberté d'enseignement et la liberté des corps religieux, et qui n'a été détruite, grâce à l'impatience et à l'inhabileté des royalistes de toutes nuances, que par la violence. Je conçois très-bien, même à mon point de vue, qu'on n'ait accepté la République que transitoirement; mais il fallait se conduire de manière à ne pas.... jeter la France dans la prostration morale où elle est tombée. La République était un moyen et une leçon; on devait la comprendre, la supporter, ménager l'avenir, éloigner les prétendants au lieu de les appeler, savoir attendre et ne pas ruiner tout en précipitant tout[1]. » Sans être un très-chaud royaliste, on pouvait lui répondre : La République, elle aussi, est née de la violence, d'une violence que rien n'avait provoquée ; elle n'a péri que parce que les républicains ont fait perdre la tête à la France par la panique que lui inspiraient leurs doctrines spoliatrices, leurs apologies d'un passé sanglant et leur grossièreté tumultueuse au sein des deux Assemblées. Barnave avait d'avance prononcé son arrêt comme celui de sa devancière, quand il disait : « Il y a deux choses dont les peuples généreux et policés ne peuvent se passer : la tranquillité et la liberté. Mais, pour le commun des hommes, la tranquillité est plus nécessaire que la liberté. La liberté n'est qu'un superflu qui fait le bonheur ; si vous ne les mariez pas ensemble, si vous les rendez incompatibles, si vous présentez à la nation la perte de la tranquillité dans l'établissement de la liberté, craignez de voir bientôt cette majorité détruire la liberté plutôt que de se condamner à un état perpétuel d'agitation et d'incertitude[2]. »

Me pardonnera-t-on de m'arrêter encore un peu, et trop longuement peut-être, sur cette époque orageuse, afin d'en relever un incident propre à faire ressortir la noblesse innée du caractère de Lacordaire et son inviolable fidélité à l'amitié? C'était le 11 avril 1848. Lacordaire avait été invité à venir exposer ses principes politiques et religieux devant le *club de l'Union*, qui se tenait dans la grande salle de la Sorbonne envahie par deux à trois mille auditeurs, tandis qu'une foule innombrable, ne pouvant pénétrer dans l'enceinte, inondait la cour de l'antique édifice et troublait de ses chants et de ses clameurs les interpellations et les discussions du dedans. Un citoyen Barnabé imagina de lui demander compte de ses relations avec moi. Nous étions précisément alors plus séparés que nous ne l'avons jamais été, et cela non-seulement depuis la révolution de Février, mais

[1] Sorèze, 8 septembre 1855.
[2] Discours du 31 août 1791.

dès auparavant. Il n'avait ni partagé les appréhensions ni approuvé les pronostics que m'inspiraient les violences du parti libérâtre en Belgique, l'oppression impie des petits cantons suisses, l'écrasement du Sonderbund par le nombre, l'audace croissante du radicalisme des banquets. Depuis la proclamation de la République nous nous étions à peine entrevus. Toutefois sa générosité naturelle l'emporta à l'instant sur la crainte de blesser cet auditoire fougueux. Calme et intrépide au milieu du tumulte, il prit ma défense. Je transcris le récit sténographié de cette séance[1] :

Le citoyen Barnabé. Je demande au citoyen Lacordaire s'il partage les opinions émises par le citoyen Montalembert, dans son discours à la Chambre des pairs sur la question suisse.

Le citoyen Lacordaire.... Citoyens, vous m'avez posé cette question : si j'approuvais le discours de M. de Montalembert. Je distingue : M. de Montalembert n'a pas vu, à mon sens, la question d'une manière complète. Il n'a vu que la liberté religieuse compromise; il y avait aussi à examiner la question de l'unité et de la nationalité helvétique. Pour ma part, si j'avais eu à traiter cette question, j'aurais établi que la Suisse avait le droit de vouloir l'unité helvétique; que, par conséquent, il ne fallait pas confondre tous les mouvements qui se produisent dans ce pays avec des mouvements antireligieux. Je crois donc que M. de Montalembert n'a vu qu'une partie de la question et ne l'a pas vue tout entière. Mais, toutes les fois qu'un orateur a des vues qui, sans être complètes, partent néanmoins d'un cœur ferme, ami de la liberté, ami de la liberté de tous les peuples, je crois que l'on doit se montrer plus qu'indulgent à l'égard de cet homme. Je n'aurais pas dit ce qu'il a dit, et cependant son discours ne m'empêche pas de reconnaître que M. de Montalembert est un bon Français, un homme de talent, dévoué à la chose publique; par conséquent, je suis resté pénétré d'estime et d'amitié pour lui.

Le citoyen Barnabé. La question que je posais au candidat n'était pas une question religieuse; je demandais seulement au père Lacordaire s'il adopte le jugement porté sur les libéraux en général, et sur les hommes de 93 en particulier, par le citoyen Montalembert.

Le citoyen Lacordaire. Le citoyen Montalembert, dans son discours, a porté un jugement sur ce qu'il a appelé les radicaux présents et anciens : les radicaux de 1793 et les radicaux de 1847. Je déclare, pour ma part, que je ne suis pas le moins du monde radical, dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot.— Le mot radical est un mot qui a une signification dans notre langue qui, jusqu'à présent, n'est pas favorable.... (Le candidat est interrompu pendant un moment. — Mouvements divers à l'intérieur. Clameurs au dehors.)

[1] *Biographie des candidats à l'Assemblée nationale par un vieux montagnard.* LACORDAIRE (Henri), *devant le club de l'Union.* Sténographié par Corby (Alfred). — Paris, librairie républicaine de Gustave Havard, 24, rue des Mathurins-Saint-Jacques; 1848. — In-24 de 32 pages.

« Messieurs, en deux mots, M. de Montalembert a dit du mal de 1793 : eh bien, je déclare que, pour ma part, il y a des hommes de 93 dont je ne pourrais jamais dire du bien ; qu'il y a eu également en 1847, en 1848, et qu'il y aura même en 1849 des discours, des faits de certains révolutionnaires, dont je ne pourrai jamais dire du bien. Maintenant quels sont ces révolutionnaires? Ce sont ceux qui ne veulent ni la liberté dans l'ordre, ni l'ordre dans la liberté. Je regarde l'ordre et la liberté comme deux éléments essentiels à la vie humaine, et quiconque est convaincu d'avoir été l'ennemi de l'ordre est l'ennemi de la liberté. (Nouvelles rumeurs en dehors; le calme se rétablit au bout de quelque temps.) Je méprise les tyrans, parce qu'ils ont été les ennemis de la liberté; je méprise les révolutionnaires, parce qu'ils étaient au fond des tyrans sous un autre nom. Entre les tyrans et ces révolutionnaires, je ne fais aucune différence.

Le citoyen Barnabé. Je ne trouve pas la réponse catégorique. Je demande au citoyen Lacordaire si ce discours, qui était tout entier une longue satire envenimée contre nos pères de 93, mérite son éloge ou son blâme.

Le père Lacordaire... On me dit *catégoriquement* que le discours du citoyen Montalembert était contre nos pères de 93; eh bien, pour ma part, je déclare que je ne me reconnais aucun père de 93. Je reconnais en 1789 des hommes qui ont voulu la destruction d'un grand nombre d'abus, qui ont combattu pour cette destruction; je reconnais, de 89 à 93, des hommes qui sont morts pour combattre ces abus, soit à l'intérieur sur l'échafaud, soit à l'extérieur dans les victoires que nous avons remportées. Les hommes persévérants dans leur volonté, dans leurs luttes pour la liberté, voilà ceux que j'appelle mes pères. Parmi tous ceux qui sont morts à cette époque, je distingue ceux qui mouraient pour défendre cette liberté, et ceux qui faisaient mourir pour anéantir et reculer cette même liberté. »

J'imagine qu'un tel langage porté à l'Assemblée nationale y aurait réussi au point de l'y retenir peut-être; mais mieux valait assurément pour lui la retraite qui lui permit de remonter dans la chaire de Notre-Dame. Ce qui ajoute d'ailleurs à la générosité que cet incident orageux le mit à même de montrer, c'est qu'il n'en dit pas un mot à celui qu'il avait ainsi défendu, et qui n'en fut informé que longtemps après, par la découverte de l'obscur livret dont ces détails sont extraits. Il en fut d'autant plus touché, qu'il avait déjà rencontré non-seulement des républicains de la veille, mais certains catholiques qui lui avaient signifié que sa carrière était finie, en raison de cet axiome si répandu en France : « Vous avez protesté contre ceux qui sont devenus les maîtres : vous ne pouvez plus rien ni pour nous ni pour vous-même. »

La même illusion que j'ai signalée plus haut lui fit prendre sur la question italienne une attitude qui surprit et affligea la plupart de ses amis et de ses admirateurs. Elle lui fit d'autant plus de tort qu'elle compta, parmi les catholiques, beaucoup moins de complices que son adhésion à la révolution de Février.

Il ne sut pas distinguer assez tôt les dangers évidents et inséparables de la ligne suivie par les patriotes italiens. Le but légitime et sacré qu'ils se proposaient en émancipant l'Italie de la domination étrangère lui voila pendant trop longtemps l'immoralité profonde des moyens qu'ils mirent en œuvre. Il avait trop facilement pardonné aux Italiens de 1848 d'avoir si mal servi leur noble cause dans un moment où tout leur était si favorable, d'avoir laissé tuer Rossi, chasser Pie IX et tirer sur Charles-Albert dans les rues de Milan, sans qu'une protestation sérieuse se soit élevée parmi eux contre ces atroces folies. S'étant interdit la lecture habituelle des journaux, il avait trop ignoré les vexations, les spoliations et les humiliations de tout genre, dont M. de Cavour avait accablé l'Église en Piémont, dès son avénement au pouvoir, comme pour éloigner à dessein les catholiques de toute participation au mouvement italien en justifiant toutes leurs répugnances et tous leurs regrets. Enfin, je le dis avec peine, il sembla quelquefois prêter un assentiment dangereux à ce lâche sophisme qui prétend excuser les spoliateurs et les persécuteurs, parce que l'Église est toujours sortie triomphante et purifiée des spoliations et des persécutions.

Il applaudit sincèrement à la guerre de 1859, parce qu'il la croyait juste et favorable à l'émancipation d'un peuple chrétien, et aussi parce qu'il croyait à l'accomplissement des promesses qui garantissaient au monde catholique « le respect de tous les droits du Saint-Siége. » Mais, bien que ses opinions, inutilement divulguées alors, aient été souvent citées comme un argument contre les nôtres, il faut reconnaître qu'il ne poussa jamais l'enthousiasme et la confiance au même point que beaucoup d'évêques, tels que, par exemple, Mgr de Salinis, archevêque d'Auch, qui disait à son clergé : « Ce n'est pas la révolu-
« tion, c'est la véritable France qui a traversé les Alpes à la suite de
« l'Empereur, la France de Charlemagne et de saint Louis [1]. »

La guerre terminée, lorsque la convoitise du Piémont se montra dans toute sa nudité, lorsque éclatèrent les périls et les épreuves du Saint-Père, le prêtre et le catholique reparurent tout entiers chez Lacordaire. L'*unification* de l'Italie, cette fatale utopie, inventée par le despotisme révolutionnaire pour aliéner à jamais la cause italienne des cœurs catholiques, ne lui inspirait ni confiance ni sympathie. Ses correspondants d'Italie savent bien avec quelle énergie il reprochait à M. de Cavour et à sa « politique antisociale et antichrétienne » d'avoir condamné le Saint-Siége à n'accepter aucune transaction; et comment, à partir de l'invasion des États romains et napolitains, il reconnaissait que la révolution italienne était tombée en proie à « l'esprit d'usurpation et de conquête. »

[1] Circulaire à MM. les curés du diocèse d'Auch. Mai 1859.

Dès le 27 janvier 1860, il écrivait à M. Cochin :

« Je vous remercie d'avoir désavoué l'abus qu'on a fait de deux lettres mal connues; écrites au début de la guerre italienne, lorsque rien encore n'arrêtait mes vœux et mes espérances, elles ne pouvaient s'appliquer à une situation dont la nouveauté est à la fois trop évidente et trop regrettable. Pie IX est maintenant trop près de Pie VII par ses malheurs, comme il l'a été par ses généreux desseins, pour que la piété filiale ne domine pas mes pensées et mes paroles. »

L'ingratitude des Italiens envers Pie IX l'avait depuis longtemps choqué. « C'est là, écrivait-il dès 1856, le vrai point où il faut placer la défense de ce généreux et infortuné pontife. La postérité lui reprochera peut-être quelque chose; mais sa vertu, sa bonté, ses magnanimes vouloirs, feront contre-poids dans la balance de l'avenir, et plaideront avec sa cause celle de la papauté [1]. »

« Un jour, disait-il plus tard, lorsque l'étranger ne régnera plus en Italie, lorsque, maîtresse chez elle, sauvée de l'irréligion par la liberté, elle reviendra en arrière de ses destinées accomplies, l'image d'un pontife malheureux se lèvera devant ses regards pacifiés, elle reconnaîtra sous ses traits tristes et calmes le premier héros de son indépendance, l'homme qui eût épargné à sa cause du sang, des larmes, de la honte et des regrets ; et, juste trop tard, si jamais on peut l'être trop tard, elle élèvera une statue au Washington que la Providence lui avait donné et dont elle n'aura pas voulu [2]. »

Il est vrai que, soldat intrépide et enfant dévoué de la Papauté, ayant donné de ce courage et de ce dévouement des preuves constantes et mémorables, il se croyait en droit de désirer pour les États romains un autre système d'administration que celui dont il a si bien résumé le danger, l'infirmité et l'excuse, en le qualifiant de *gouvernement d'ancien régime*. Dès 1838, dans cette magnifique apologie de la Papauté où il peint le Saint-Siége « toujours insulté entre « sa gloire passée et sa gloire future, semblable à Jésus-Christ cru- « cifié au milieu des temps, entre le jour de la création et celui du « jugement universel, » il avait combattu l'erreur qui identifiait la cause de Rome avec celle des gouvernements absolus, et la rendait ennemie de tous les pays dont les institutions rappelaient les anciennes franchises de l'Europe catholique [3].

Resté invinciblement fidèle au souvenir de l'enthousiasme qu'avaient excité les premières années du pontificat de Pie IX, il ne croyait

[1] 10 septembre 1856.
[2] *De la liberté de l'Église et de l'Italie*, p. 35.
[3] *Lettre sur le Saint-Siége*, préface de la 1re édition.

ni à l'utilité ni à la durée possible de cet éternel *statu quo*, dont les résultats ont été si désastreux : « Oui, disait-il, le chef de la chrétienté dispersée par tout le monde, le plus haut organe de l'Évangile qui a sauvé le genre humain, le vicaire de Dieu fait homme, oui, cet homme-là doit être souverain : mais il faut qu'il soit un souverain capable, administrant bien son État, et sachant s'y créer une force morale qui puisse l'y soutenir [1]. »

Certes, il n'eût jamais été de ceux qui reprochent à la Papauté son immobilité, parce qu'elle maintient les lois immuables de justice, en refusant de ratifier, même implicitement, la spoliation. Mais il ne reconnaissait à aucun abus le droit de se légitimer par la durée.

Il espérait donc toujours voir rentrer le pontife, par un effort spontané de son autorité, dans la voie des réformes, et former ainsi en Italie un parti d'honnêtes gens et de chrétiens sensés. « Je suis pour le Saint-Siége contre ses oppresseurs; je crois à la nécessité morale de son domaine temporel, je le plains des maux qu'il souffre, et je donnerai pour lui jusqu'à la dernière goutte de mon sang; mais en même temps je désire l'affranchissement de l'Italie, des modifications sérieuses dans le gouvernement des États romains, et un changement plus grave encore dans la direction morale résumée en ces derniers temps par l'*Univers* et la *Civiltà cattolica* [2]. »

Mais, pas plus que le savant et consciencieux Döllinger, dont les vœux se rencontraient sur tant de points avec les siens, il n'admettait la suppression ou l'amoindrissement de cette souveraineté pontificale dont il rêvait la régénération. Tous les doutes qui ont pu exister sur ce point ont disparu depuis son dernier écrit intitulé *De la liberté de l'Italie et de l'Église*, et publié aussitôt après son élection à l'Académie (février 1860). Éloquente comme tout ce qu'il a jamais écrit, mais calme, équitable, impartiale, à la fois « libre et respectueuse, » cette protestation eut un double avantage : elle ferma la bouche de ceux qui reprochaient à l'illustre religieux un défaut de piété filiale envers Rome; elle doit préserver son nom glorieux et pur d'être désormais invoqué par les partisans du Piémont, par les admirateurs des d'Azeglio et des Passaglia. A partir de ce moment, ceux qui se sont prévalu contre l'indignation unanime du monde catholique des sympathies italiennes du père Lacordaire, ont perdu le droit de le citer parmi leurs autorités. Ah ! ce n'est pas lui qui eût jamais « blasphémé Rome malheureuse et commis le crime de Cham, le crime qui a été puni sur la terre de la manière la plus visible et la plus durable après le déicide [3]. » Ce n'est pas lui qui pouvait sacrifier

[1] 9 août 1856.
[2] 11 février 1860.
[3] Lettre du 2 décembre 1833, déjà citée.

le principe de la royauté pontificale, lui qui, il y a vingt ans, en célébrant du haut de la chaire de Notre-Dame la vocation de la nation française, avait ainsi parlé de la création de cette royauté : « Au moment où la Papauté, à peine délivrée des mains tortueuses du Bas-Empire, était menacée de subir le joug d'une puissance barbare, ce fut la France qui assura sa liberté et sa dignité par ses armes d'abord, ensuite et d'une manière définitive par une dotation territoriale, à laquelle était annexée la souveraineté. Le chef de l'Église, grâce à Charlemagne, cessa de dépendre d'une autorité qui, moins que jamais, par la formation des nations modernes, gardait un caractère d'universalité, et il put étendre sur les nations dont il était le père commun un sceptre pacifique... Ce grand ouvrage fut le nôtre ; je dis le nôtre, car nos pères, n'est-ce pas nous? ne vivons-nous pas en eux, et ne revivent-ils pas en nous? n'ont-ils pas voulu que nous fussions ce qu'ils étaient, une génération de chevaliers pour la défense de l'Église ? Nous pouvons donc le dire, confondant par un orgueil légitime les fils avec les pères..., nous avons vaincu Arius, Mahomet, Luther, et fondé temporellement la Papauté. L'arianisme défait, le mahométisme défait, le protestantisme défait, *un trône assuré au pontificat*, voilà les quatre couronnes de la France, couronnes qui ne se flétriront pas dans l'éternité [1]. »

N'est-ce pas le même accent qui, vingt ans plus tard, et au seuil du tombeau, éclate dans ces paroles cruellement vraies : « Italiens, votre cause est belle, mais vous ne savez pas l'honorer. Il ne fallait à Rome que du temps et votre liberté reconquise... Pour un vain système d'unité numérique et absolue, qui n'intéresse en rien votre nationalité et votre liberté, vous avez élevé entre vous et deux cents millions de catholiques une barrière qui grandit chaque jour. Vous avez mis contre vos plus légitimes espérances plus que des hommes, vous y avez mis le christianisme, c'est-à-dire le plus grand ouvrage de Dieu sur la terre, sa lumière et sa bonté visibles, l'empire des âmes, la pierre où sont venus se briser tous les desseins ennemis... Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la retrouverez sur votre chemin, n'en doutez pas [2]. »

[1] Discours prononcé à Notre-Dame le 14 février 1841 pour l'inauguration de l'ordre des Frères prêcheurs en France.

[2] *De la liberté de l'Italie et de l'Église*, p. 56. — On lira peut-être avec intérêt la lettre adressée par le père Lacordaire, dix-neuf jours avant sa mort, à M. Guizot, au sujet du généreux plaidoyer que ce grand homme d'État a consacré à la cause pontificale. C'est, je crois, la dernière lettre qu'il ait pu dicter avant son agonie. La postérité ne dédaignera pas cet échange de sympathies sur l'intérêt le plus considérable et le plus compromis de notre temps, entre le religieux catholique et l'homme

VIII

Mais il est temps de finir, et d'autant plus vite, qu'il nous manque la liberté nécessaire pour nous exprimer sur les dix dernières années de la vie du père Lacordaire avec la complète sincérité qui a présidé jusqu'ici à notre travail. Rappelons donc que Lacordaire, délivré de son mandat de constituant et de législateur, remonta dans la chaire de Notre-Dame et l'occupa pendant les trois années 1849, 1850 et 1851. Ces trois stations furent consacrées au *Commerce de l'homme avec Dieu*, à la *Chute* et à la *Réparation de l'homme*, enfin à l'*Écocomie providentielle de la réparation*. En avril 1851, nul symp-

d'État protestant, tous les deux illustres entre tous et supérieurs aux violences comme aux injustices de l'esprit de parti.

« Sorèze, 2 novembre 1861.

« Monsieur et cher confrère,

« Je venais d'achever la lecture de votre ouvrage sur l'*Église et la société chrétienne en* 1861, lorsque j'ai reçu un second exemplaire qui m'était adressé par vos ordres et en même temps votre billet du 29 octobre. Ces marques de votre souvenir m'ont été d'autant plus agréables que j'étais encore sous le coup du plaisir que m'a causé votre livre. C'est une grande lumière dans une grande autorité. Il est bien entendu que je ne puis pas être d'accord avec vous sur la question théologique du protestantisme; je ferais aussi une réserve sur la question d'Italie jusqu'au moment où le Piémont a envahi à main armée les États de Naples et une portion des États du Saint-Siége qui avaient été maintenue sous l'obéissance régulière du Pape. C'est à cette limite, ce me semble, que la justification a cessé d'être possible et que la révolution italienne a pris un caractère de violence, de conquête et d'usurpation.

« Quant aux grandes perspectives de votre ouvrage, aux erreurs et aux mérites de notre temps, à ce qui nous a manqué dans le succès et dans les revers, à la nécessité de la liberté religieuse sincèrement pratiquée pour le bien de l'État et celui de toutes les communautés chrétiennes, à la distinction de l'esprit libéral et de l'esprit révolutionnaire, aux craintes et aux espérances de l'avenir, je m'associe à vos pensées comme à celles qui seules peuvent sauver le monde et l'Église.

« Vous avez dû, monsieur et très-honoré confrère, subir bien des attaques; mais vous y êtes accoutumé dès longtemps, et on ne peut servir les hommes qu'en s'exposant à leur ingratitude.

« Ma santé, dont vous voulez bien me dire un mot, est toujours très-chancelante et me fait envier votre belle vieillesse à qui de si longs et si considérables travaux n'ont rien enlevé.

« Veuillez agréer, etc.

« (Signé de sa main :) Fr.-Henri-Dominique Lacordaire,
« *des Frères prêcheurs.* »

tôme alarmant ne pouvait lui faire craindre que cette chaire, si longtemps illustrée par lui, allait lui être fermée; et cependant, comme par un secret pressentiment, qu'il désavouait tout en l'exprimant, il se trouva amené à clore sa station par des adieux solennels, qui doivent être reproduits ici, parce qu'on y rencontre une sorte de résumé de sa vie antérieure et une des très-rares occasions où l'orateur s'est mis lui-même en scène :

« Encore qu'une nouvelle carrière me fût préparée par Dieu et par mon dévouement pour vous, je ne puis me défendre de vous parler comme si je vous adressais des adieux. Permettez-le-moi, non comme un pressentiment de l'avenir, mais comme une consolation.

« Je dis une consolation, parce que j'éprouve en moi deux sentiments contraires, l'un de joie d'avoir achevé avec vous une œuvre utile au salut de plusieurs et de l'avoir achevée dans le siècle que l'on a nommé le siècle des avortements; l'autre de tristesse, en songeant qu'une œuvre ne s'achève pas par un homme sans qu'il y laisse la plus belle partie de soi-même, les prémices de sa force et la fleur de ses ans. Le Dante commence ainsi sa divine épopée : « Au « milieu du chemin de la vie, je m'éveillai seul dans une forêt pro- « fonde. » Je suis parvenu, messieurs, à ce milieu du chemin de la vie où l'homme se dépouille du dernier rayon de sa jeunesse et descend par une pente rapide aux rivages de l'impuissance et de l'oubli; je ne demande pas mieux que d'y descendre, puisque c'est le sort que l'équitable Providence nous a fait, mais du moins, à ce point de partage des choses d'où je puis voir encore une fois les temps qui vont finir, vous ne m'envierez pas la douceur d'y jeter un regard et d'évoquer devant vous, qui fûtes les compagnons de ma route, quelques-uns des souvenirs qui me rendent si chers et cette métropole et vous. C'est ici, quand mon âme se fut rouverte à la lumière de Dieu, que le pardon descendit sur mes fautes, et j'entrevois l'autel où sur mes lèvres fortifiées par l'âge et purifiées par le repentir je reçus pour la seconde fois le Dieu qui m'avait visité à l'aurore première de mon adolescence. C'est ici que, couché sur le pavé du temple, je m'élevai par degrés jusqu'à l'onction du sacerdoce, et qu'après de longs détours où je cherchais le secret de ma prédestination, il me fut révélé dans cette chaire, que depuis dix-sept ans vous avez entourée de silence et d'honneur. C'est ici qu'au retour d'un exil volontaire je rapportai l'habit religieux qu'un demi siècle de proscription avait chassé de Paris, et que, le présentant à une assemblée formidable par le nombre et la diversité des personnes, il obtint le triomphe d'un unanime respect. C'est ici qu'au lendemain d'une révolution, lorsque nos places étaient encore couvertes des débris du

trône et des images de la guerre, vous vîntes écouter de ma bouche la parole qui survit à toutes les ruines et qui, ce jour-là, soutenue d'une émotion dont nul ne se défendait, fut saluée de vos applaudissements. C'est ici, sous les dalles voisines de l'autel, que reposent mes deux premiers archevêques, celui qui m'appela tout jeune à l'honneur de vous enseigner[1], et celui qui m'y rappela après qu'une défiance de mes forces m'eut éloigné de vous[2]. C'est ici, sur ce même siége archiépiscopal, que j'ai retrouvé dans un troisième pontife[3] le même cœur et la même protection; enfin c'est ici qu'ont pris naissance toutes les affections qui ont consolé ma vie, et que, homme solitaire, inconnu des grands, éloigné des partis, étranger au lieu où se presse la foule et se nouent les relations, j'ai rencontré les âmes qui m'ont aimé.

« O murs de Notre-Dame, voûtes sacrées qui avez reporté ma parole à tant d'intelligences privées de Dieu, autels qui m'avez béni, je ne me sépare point de vous; je ne fais que dire ce que vous avez été pour un homme et m'épancher en moi-même au souvenir de vos bienfaits, comme les enfants d'Israël, présents ou en exil, célébraient la mémoire de Sion. Et vous, messieurs, génération déjà nombreuse en qui j'ai semé peut-être des vérités et des vertus, je vous demeure uni pour l'avenir, comme je le fus dans le passé; mais, si un jour mes forces trahissaient mon élan, si vous veniez à dédaigner les restes d'une voix qui vous fut chère, sachez que vous ne serez jamais ingrats, car rien ne peut empêcher désormais que vous n'ayez été la gloire de ma vie, et que vous ne soyez ma couronne dans l'éternité. »

Tels furent ses adieux à la chaire de Notre-Dame. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il n'y remonta plus. La dernière fois qu'il se fit entendre à Paris, ce fut à Saint-Roch, le 10 février 1853, dans cette même église où il avait balbutié sa première prédication vingt ans auparavant. C'était pour y prêcher, en présence de l'archevêque de Paris et du cardinal Donnet, un sermon de charité au profit de l'œuvre des écoles chrétiennes. Il avait pris pour texte les paroles de David mourant à son fils Salomon : *Esto vir*, et son discours roulait sur les obligations de la vérité chrétienne dans la vie publique et privée.

Quoique le *Moniteur* ait inséré dans son numéro du lendemain une analyse louangeuse de ce discours, il suscita de grandes susceptibilités et fut regardé comme une manifestation hostile au nouveau

[1] Mgr Quélen.
[2] Mgr Affre.
[3] Mgr Sibour.

pouvoir. C'était une appréciation singulièrement exagérée. J'ai sous les yeux diverses sténographies de cette improvisation qui est restée inédite, et je n'y trouve rien qui dépasse ou même qui égale ses hardiesses ordinaires. Le sujet n'est pas épuisé : loin de là; il est à peine effleuré par quelques puissants coups d'aile. Il s'attachait surtout à établir en quoi consiste la grandeur du caractère et comme quoi elle est un devoir strict et rigoureux du chrétien. « Il y a incompatibilité, disait-il, entre la possession de la grandeur de l'Évangile et la bassesse du caractère... » « Il est bon, ajoutait-il, que nous sachions ce que nous entendons faire en voulant des chrétiens; si ce sont des hommes véritables que nous entendons former, ou bien des hommes vulgaires; si pour nous l'homme est l'*homo* que les anciens dérivaient d'*humus*, la terre, la boue; ou bien le *vir*, cet homme qui est plus que de la terre, qui a du courage, de l'âme, de la vertu, *virtus*... On peut avoir un grand esprit et une âme vulgaire; une intelligence capable d'illuminer son siècle et une âme capable de le déshonorer : on peut être un grand homme par l'esprit et un misérable par le cœur.....» Il entremêlait ensuite aux considérations religieuses une éloquente apologie de la littérature antique, que des écrivains catholiques commençaient déjà à décrier violemment, et où il aimait à reconnaître le vestibule du Christianisme. Il n'oublia point son cher Sénat romain, « cette Assemblée, la plus illustre du monde, avant le parlement anglais, qui a sur elle l'avantage d'être une assemblée chrétienne. » Passant à un autre ordre d'idées, il dit : « Dieu accomplit tant d'événements pour créer çà et là d'illustres infortunes et des hommes qui savent en connaître le prix ; Dieu n'est occupé qu'à nous donner des occasions de pleurer. Il renverse des empires, il en élève d'autres, non pas pour ce que vous pouvez vous imaginer, mais pour qu'il y ait des larmes, et que, y ayant des larmes, il y ait des martyrs, des patients, des hommes qui, en souffrant, développent ce grand caractère de l'adversité, qui en fait seul quelque chose ! »

De là un magnifique développement sur la révolution qu'avait précédée la conspiration des princes de la terre et des princes de la pensée pour dépouiller et déshonorer l'Église. « L'Église de France abandonna ses biens volontairement quand on les lui demanda ; elle alla dans l'exil quand on le voulut, elle offrit sa tête au bourreau quand on l'exigea, et ainsi, en quelques jours, elle sauvait la foi dans vos pères et dans leur postérité qui est vous-mêmes. Les malheureux qui avaient combattu le Christianisme croyaient ne plus trouver qu'un troupeau d'esclaves; ils retrouvèrent les catacombes et ils périrent eux-mêmes devant cette générosité, cette force de patience qu'il plut à Dieu de nous donner. Le Saint-Siége avait perdu plus que tout

autre, parce que, comme il est la tête, c'est à la tête que paraissent tous les affronts, comme c'est à la tête que paraissent les diadèmes. Dieu prit un homme qu'il investit d'une grande puissance, un homme qu'on appela grand, mais qui n'était pas assez grand pour ne pas abuser de sa puissance ; il le mit aux prises avec ce vieillard du Vatican pendant un certain nombre d'années, et, au plus fort de ses triomphes, ce fut le vieillard qui fut vainqueur. Quand le vieillard rentra dans sa capitale, après cette grande lutte, Rome se leva du milieu de ses solitudes et apparut à la terre étonnée avec toute la majesté de son Pape rétabli.

« Et l'Espagne, qui avait conquis les deux Indes, et porté si loin l'étendard de la foi ! Depuis Philippe II, la chrétienté d'Espagne, frappée de mort par le despotisme de ce monarque célèbre, n'avait pas pu se relever; elle était couchée par terre, comme un arbre qui ne peut plus produire une végétation jeune et forte, mais qu'ombragent encore son antique gloire et sa puissante ramure. Il plut à l'homme dont je parlais tout à l'heure de se l'attribuer en vertu de ce que tous les conquérants appellent le droit de conquête. Quand on lui disait : Prenez garde d'attaquer cette masse de peuples! il répondait : « C'est une nation qui a été faite par des moines, et toutes les nations « qui ont été faites par des moines sont des lâches! » Et aux pieds des Pyrénées, il trouva ces chrétiens formés par des moines, et ses guerriers, qui, des Pyramides jusqu'à la mer Baltique, n'avaient, à leur dire, rencontré que des enfants, ces guerriers confessaient, dans un langage tout à la fois militaire et énergique, qu'ici c'étaient plus que des hommes; c'était une guerre de géants. L'Espagne eut l'honneur insigne d'être la première cause de la ruine de cet homme et de la délivrance du monde. »

Il terminait ainsi : « Faisons des chrétiens dans nos écoles, mais, avant tout, faisons des chrétiens dans nos propres cœurs. Enfants du Christ, soyez grands comme votre Père, soyez généreux comme la croix qui vous a portés dans ses bras. Le monde sans doute ne vous connaîtra pas; mais quelques âmes souffrantes vous connaîtront; elles apprendront de vous la puissance et la beauté du Christianisme, et, quel que soit le sol et le temps que vous habitez, vous serez de ceux qui maintiennent ici-bas l'estime de Dieu et l'estime de l'homme, ces deux grands respects qui se confondent pour sauver le monde. »

Une sorte de pressentiment du silence qui le menaçait semble avoir dominé un instant sa pensée : « Il ne faut pas une armée pour arrêter ici ma parole, il ne faut qu'un soldat. Mais Dieu m'a donné, pour défendre ma parole et la vérité qui est en elle, quelque chose qui peut résister à tous les empires du monde. »

Toujours est-il qu'à partir de ce jour la prédication cessa d'être possible pour lui à Paris.

Deux ans plus tard, amené, par les devoirs de sa charge de provincial, à Toulouse et dans les contrées où il retrouvait à chaque pas les monuments du zèle et de la foi de ses ancêtres spirituels, il fut invité par l'archevêque [1] à reprendre ses conférences pour la nombreuse jeunesse de cette métropole intellectuelle du Midi, berceau de saint Dominique et tombeau de saint Thomas-d'Aquin. Il y fit donc, en 1854, six conférences qui sont les dernières, et j'oserai dire les plus éloquentes, les plus irréprochables de toutes. Il y envisageait la vie à tous les degrés, la vie en général, la vie des passions, la vie morale, la vie surnaturelle, et l'influence de celle-ci sur la vie privée et la vie publique. A la fin de sa sixième conférence, il annonçait l'intention de prendre pour sujet de ses futurs discours les moyens établis de Dieu pour nous communiquer la vie surnaturelle, c'est-à-dire les sacrements; mais ce discours contenait déjà sur la misère morale des nations réduites à la vie privée certaines explosions de vérité, de douleur, de fierté, qui n'étaient plus de saison. Il dut renoncer définitivement à la parole publique.

La direction de l'école de Sorèze lui fut offerte à la fin de sa station de Toulouse : il l'accepta et y consacra en même temps qu'au gouvernement de la province dominicaine de France le reste de sa vie. Deux cents jeunes gens des facultés de Toulouse lui demandèrent en vain de reprendre la parole à leur profit. Sa réponse fut reconnaissante et émue, mais négative : « Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet de démonstrations semblables à celle dont vient de m'honorer la jeunesse de Toulouse, mais celle-ci m'est plus sensible, parce qu'étant plus vieux, je m'en vais actuellement à l'oubli... Jamais le soupir des âmes ne m'a trouvé sans émotion et sans le désir du dévouement... Mais Dieu m'impose des devoirs obscurs : il faut que je les aime et que j'oublie le passé [2]. »

Je ne crois pas qu'aucune interdiction formelle, émanant même de l'autorité temporelle, ait été jamais prononcée contre lui ; mais il eut comme un sentiment général que cette parole libre et hardie, qui s'était produite pendant vingt ans, sous tous les régimes, sans jamais rencontrer d'obstacle, sans reconnaître d'autre frein que l'orthodoxie, n'était plus à sa place. De mauvais jours étaient venus pour les luttes et les triomphes de l'éloquence. Elle était universellement conspuée et rendue responsable de tous les malheurs de la patrie, de tous les dangers de la société, par une revanche triom-

[1] Mgr Mioland, mort en 1858.
[2] Lettre insérée dans l'*Écho de l'Aude*, du 31 mars 1855.

phante de tous ceux qui n'avaient jamais su se faire écouter de personne. Le prince de la parole sacrée dut donc se taire. Il l'a dit depuis : « Je disparus de la chaire, par une crainte spontanée de ma liberté devant un siècle qui n'avait plus toute la sienne [1]. Je compris, ajoutait-il, que dans ma pensée, dans mon langage, dans mon passé, dans ce qui me restait d'avenir, j'étais aussi une liberté, et que mon heure était venue de disparaître comme les autres [2]. »

Quand Lacordaire quitta pour toujours la chaire de Notre-Dame, il n'avait encore que quarante-neuf ans. Sous plus d'un rapport, il pouvait s'appliquer à lui-même les paroles qu'il avait prononcées quelques années plus tôt sur Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy; paroles, du reste, faciles à appliquer comme à méditer dans un pays qui se donne si souvent le plaisir de sourire aux disgrâces éclatantes et imméritées : « Il avait quarante-cinq ans : c'est l'âge de la plénitude, l'âge où tout ce que l'on a semé dans la vie lève autour de l'homme ses branches chargées d'ombres et de fruits, et cet âge-là même était celui où il venait de perdre son passé, et voyait sa vie gisante devant lui comme un arbre coupé jusqu'à la racine. Il est difficile à ceux qui ne l'ont pas éprouvée de connaître à fond la douleur de cette situation, et quel courage il faut pour n'y pas succomber. Mgr de Janson n'y succomba point, il ne vit pas sa disgrâce sans émotion ni sans regret ; mais il trouva dans son cœur des ressources pour la supporter devant Dieu, pour l'honorer devant les hommes, et pour la faire servir au bien de ses frères [3]. »

Le grand orateur n'eut d'ailleurs à se plaindre d'aucune violence, d'aucune persécution : et je ne fais que rendre hommage à la vérité en déclarant que je n'ai jamais rencontré chez lui la moindre trace d'aigreur ou d'animosité contre le nouveau pouvoir. Ce pouvoir ne lui inspirait que la neutralité digne et un peu dédaigneuse qui était dans sa nature à l'endroit de tous les pouvoirs.

Mais le pays, mais l'opinion publique, mais la multitude ! Ce pays qu'il avait cru dévoré de la soif de toutes les libertés ! cette opinion qu'il avait vue si exaltée, si prompte non-seulement à la résistance, mais à la révolte ! ces multitudes, naguère si rebelles à toute autorité, même la plus douce, devenues tout à coup si empressées non-seulement à accepter, mais à solliciter un maître : ah ! qu'il y avait là pour son enthousiasme patriotique un rude désenchantement ! Aussi l'exprimait-il sans cesse comme il l'éprouvait : « On peut avoir, disait-il, de l'esprit, de la science, même du génie, et ne pas avoir de

[1] *Notice sur le père de Ravignan*, 25 mars 1857.
[2] Mémoires dictés sur son lit de mort, en octobre 1861.
[3] Éloge funèbre de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, 28 août 1844.

caractère. Telle est la France de nos jours. Elle abonde en hommes qui ont tout accepté des mains de la fortune, et qui n'ont cependant rien trahi, parce que, pour trahir, il faut avoir tenu à quelque chose. Pour eux, les événements sont des nuages qui passent, un spectacle et un abri, pas davantage. Ils les subissent sans résistance après les avoir préparés sans le vouloir, jouets inconséquents d'un passé dont ils ne furent pas maîtres, et d'un avenir qui leur refuse ses secrets... Tout échoue contre trente millions d'hommes qui ne savent pas se tenir eux-mêmes sur un fondement, et qui ont perdu le sentiment politique de la religion et du droit [1]. »

L'Europe d'ailleurs tout entière lui semblait mériter d'être au moins aussi sévèrement jugée que la France : « Ce qui attriste, écrivait-il, c'est le peu de génie des hommes pour parer à des maux que tout le monde prévoit. Il n'y a pas en Europe un cabinet qui veuille mettre sérieusement la main à la pacification de l'Italie et du monde. Rien, rien, rien, l'intérêt tout seul, la force, le canon, voilà toute l'habileté des maîtres du monde. Cet égoïsme et cette démence des pouvoirs humains m'indignent encore plus que les fureurs de la démagogie. Ces gens-là, les démagogues, ont un prétexte apparent, une lueur d'idée et de dévouement; ils croient encore à quelque chose, du moins on peut le penser d'un certain nombre; mais les autres ! Grâce à Dieu, si nous périssons avec tout le reste, du moins nous n'aurons été avec le mal dans aucune de ses armées [2]. »

Mais qu'était-ce que cette blessure purement politique, auprès de celle qui transperçait son cœur de prêtre, à la vue de l'attitude des catholiques et d'une trop grande portion du clergé? Et comment n'eût-il pas été navré de surprise en même temps que de douleur? Il voyait ce clergé et ces catholiques, qui avaient si longtemps applaudi à la mâle indépendance de sa parole, tomber tout à coup en proie à une prostration sans exemple dans toute l'histoire de l'Église. Des noms qui avaient eu l'honneur de figurer à côté du sien, dans ces manifestes mémorables où la liberté chrétienne n'était invoquée qu'à l'abri de la liberté publique, apparurent tout à coup au bas de harangues et de documents qui empruntaient les formules de l'adulation byzantine pour saluer le rêve insensé d'un absolutisme orthodoxe.

Le cynisme des apostasies politiques était reproduit et surpassé par la grande palinodie des organes prépondérants de l'opinion catholique : « L'école ultramontaine, écrivait l'archevêque de Paris [3], était naguère une école de liberté, on en a fait une école de servitude qui veut amener une double idolâtrie : l'idolâtrie du pouvoir tem-

[1] Première lettre à un jeune homme sur la vie chrétienne, mars 1858.
[2] 30 janvier 1858.
[3] Mgr Sibour : lettre du 10 décembre 1853.

porel, et l'idolâtrie du pouvoir spirituel. » Ceux qui avaient si hautement invoqué le droit commun et la liberté pour tous, si fièrement affiché leur dédain pour les avances ou la protection du pouvoir, si bruyamment proclamé qu'ils voulaient des droits et non des places, si hardiment déclaré que la liberté de conscience était à la fois le *cri de l'Église naissante et le cri de l'humanité victorieuse*, et « que le peuple de Février avait eu le *sens divin* de l'alliance naturelle entre le catholicisme et la liberté ; » ceux-là même faisaient litière de toutes les garanties, de toutes les institutions, de tous les principes d'un passé dont ils étaient tous acteurs ou témoins. Aveugles volontaires, ils prétendaient concourir ou du moins assister à la restauration de ce qu'ils appelaient la monarchie chrétienne, et, partant de là, on les vit réhabiliter du même coup l'Empire romain et le premier Empire français, nier tous les droits de la liberté politique, appeler à grands cris la force au secours de la foi, affirmer qu'il faut imposer à tous le joug de la loi de Dieu, vanter et regretter l'inquisition, déclarer que le principe idéal de la liberté est antichrétien, que la tolérance même civile est un crime, enfin expliquer effrontément que, lorsqu'ils avaient réclamé la liberté générale, ils n'avaient entendu parler que de la leur, et « que la liberté de conscience doit être restreinte à mesure que la vérité se fait connaître ! » Après avoir répété à outrance que, l'Église étant protégée, ils se sentaient libres, et que cela leur suffisait, ils allèrent même jusqu'à traiter de *préjugés païens et naturalistes* ces principes d'autorité paternelle et de liberté personnelle, au nom desquels tout l'épiscopat français avait pendant vingt ans réclamé, et enfin obtenu la liberté d'enseignement.

On peut facilement juger de l'horreur qu'une si noire et si prompte ingratitude envers la liberté devait inspirer à celui qui, du haut de la chaire de Notre-Dame, devant son archevêque, et sans qu'aucune voix catholique se fût élevée pour le contredire ou l'avertir, avait ainsi formulé le langage de la justice et de l'honneur : « Quiconque excepte « un seul homme dans la réclamation du droit, quiconque consent à « la servitude d'un seul homme, blanc ou noir, ne fût-ce même que « par un cheveu de sa tête injustement lié, celui-là n'est pas un « homme sincère et ne mérite pas de combattre pour la cause sacrée « du genre humain. La conscience publique repoussera toujours « l'homme qui demande une liberté exclusive ou même insouciante « du droit d'autrui ; car la liberté exclusive n'est qu'un privilége, et « la liberté insouciante des autres n'est plus qu'une trahison... Mais « il y a dans le cœur de l'honnête homme qui parle pour tous, et qui, « en parlant pour tous, semble quelquefois parler contre lui-même, « il y a là une loi de puissance, de supériorité logique et morale qui « produit presque infailliblement la réciprocité. Oui, catholiques,

« entendez-le bien, si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la « vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux. Si vous ne la « demandez que pour vous, on ne vous l'accordera jamais : donnez-la « où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne où vous êtes les « esclaves. »

Ah! certes, ce n'est pas lui qui eût jamais accepté une ombre de complicité dans cette douloureuse transformation; lui qui, dans sa dernière entrevue avec la jeunesse catholique de Paris, leur disait : « Je compte vivre et mourir en pénitent catholique et en *libéral impénitent*[1]. » Ce n'est pas lui que les déconvenues de la liberté pouvaient précipiter jusque dans les antichambres de ses ennemis. Il l'avait connue et aimée lorsqu'elle était entourée d'hommages et d'adorations, reine de l'opinion et de l'avenir. Comment son âme généreuse l'eût-elle abandonnée dans sa défaite et son humiliation?

Mais comment aussi eût-il pu se consoler de voir le drapeau catholique, l'honneur de l'Église, et toute l'influence sociale de la religion livrée aux hasards d'un si lamentable revirement? Tout dans sa noble nature devait se révolter contre une défection aussi imprévue, et surtout contre l'arrogance et l'audace que déployaient les chefs et les docteurs de cette défection, en s'imposant comme des oracles à la majorité du clergé et du public religieux, sans autre titre que l'enflure versatile de leurs opinions et la perfide habileté de leurs dénonciations contre tous ceux qui refusaient de les suivre dans leur nouvelle évolution.

Il reconnut tout d'abord la filiation directe qui rattachait cette école tyrannique à l'ancienne école de la Mennais, du la Mennais absolutiste et ultramontain, séparé par un si court intervalle du la Mennais incrédule et révolutionnaire; école qui lui avait toujours déplu et qui l'avait tout d'abord révolté par ses violentes diatribes contre l'ancien clergé de France dont il n'était pas, mais en qui il aimait à reconnaître « ce grand air sacerdotal qui annonçait tout ensemble la distinction de la nature et l'élévation de la grâce. » — « Toutes ces fureurs, » disait-il, « pour la liberté comme en Belgique, ont donc tourné subitement à l'amour fanatique du despotisme, et bien peu sont restés pour honorer l'Église par leur constance. Nous revoyons le *Mémorial catholique* de 1824, sauf l'homme de génie qui le dirigeait, et avec l'intempérance d'une défection qui a besoin d'étouffer ses remords. Dieu nous permet, dans ces lamentables circonstances, de demeurer fidèles aux convictions de nos jeunes années et de nos premières luttes : c'est une grâce bien grande, et dont le prix nous sera connu davantage encore dans l'avenir. Nous ne saurions trop faire pour la

[1] Réponse à la députation du *cercle catholique*, après sa réception à l'Académie française.

rendre utile à l'Église si malheureusement tourmentée par des esprits dont l'exagération sans pudeur est le signe d'une faiblesse sans bornes [1]. »

Jusqu'au dernier jour de sa vie, la douleur et l'indignation que lui inspirait la vue de « cette grande misère morale » ne s'affaiblirent pas. Il en était encore plus navré que nous, car l'honneur de sa robe y était plus compromis que le nôtre, en même temps que son devoir de religieux, sa position de chef d'ordre, lui imposaient une réserve silencieuse à laquelle nous n'étions pas tenus. Il lui fallait dire, comme l'écrivait un contemporain de Galilée : *Inter hos vivendum, moriendum, et quod est durius, tacendum!* Mais son affliction, sa magnanime colère, s'exhalent dans ses lettres. Ce trésor nous reste, Dieu merci; il sera conservé pour la postérité, et, quand viendra le temps où l'on pourra tout dire, il apparaîtra devant elle comme la plus éclatante et la plus nécessaire des protestations contre ceux qui ont si misérablement divisé, désarmé et déconsidéré le catholicisme en France.

Écoutons toutefois, dès aujourd'hui, quelques accents qui retentiront dans nos âmes comme les rugissements du lion blessé.

Voici comment, au plus fort de leur triomphe, ces hommes étaient jugés par lui : « Ce parti s'appuie sur les peurs et les passions du moment où nous sommes; apostat public, il a choisi son terrain au centre même de toutes les réactions, et il a couvert sa lâcheté propre de la lâcheté de tous, en y ajoutant, pour se dérober encore plus à la vindicte de sa conscience, l'audace immesurée des opinions contraires à celles qu'il avait auparavant soutenues... Ils sont devenus, ce qui ne manque jamais aux causes perdues, des champions désespérés, copistes exagérés des doctrines du passé les plus hostiles au sentiment universel, et qui n'étaient, même dans d'autres temps, que des sujets de controverse épineux [2]... C'est toujours le même style plein d'aigreur et de personnalités outrageantes. Une injure pour substantif, une autre pour adjectif, voilà tout le secret [3]... Heureusement le silence de soixante-quatre évêques sur quatre-vingts sera un jour la preuve authentique que tout le clergé de France n'était pas sous le joug d'une aussi triste faction [4]... C'est à mes yeux un grand honneur que d'obtenir la haine de tels hommes, et, si j'ai à me plaindre, c'est de n'avoir pas encore été traité comme l'a été M. de Falloux. J'espère bien qu'ils me traîneront sur leur claie avant que je meure [5]. »

[1] Flavigny, 27 février 1853.
[2] 18 janvier 1855.
[3] 9 août 1856.
[4] 10 septembre 1856.
[5] 30 janvier 1858. — Ce vœu n'a été exaucé que depuis sa mort. Voir le *Monde* du 1er février 1862.

Les timides et infructueux ménagements qui ont tant contribué à encourager l'audace agressive de ces faux prophètes et l'aveuglement de leurs sectateurs ne rencontraient chez lui qu'une réprobation énergique. « Il faut savoir rompre avec les hommes qui font le mal « au nom de Dieu, et on ne doit pas les appeler *mon cher ami*, sous « prétexte qu'on les connaît depuis longtemps, et qu'ils communient « d'ailleurs tous les huit jours. On ne doit pas haïr, mais on doit se « séparer, et surtout n'avoir aucune peur de ceux qu'on ne juge plus « dignes de son affection [1]. »

Cette réprobation semblait redoubler d'intensité à mesure qu'il approchait de sa fin. Profondément atteint par le mal qui peu de mois après allait l'enlever, il s'exprimait ainsi : « Cette odieuse apostasie, « qui a été l'une des causes des malheurs présents de l'Église, persé- « vère donc, quoique déjà bien sévèrement punie. Grâce à Dieu, nous « n'y avons été pour rien.... et rien au monde ne me console plus « que cette pensée. C'est là notre éternelle gloire, la preuve inébran- « lable de notre sincérité, le lien profond de notre amitié publique. « Nous n'avons pas été de ceux qui, après avoir demandé la *liberté* « *pour tous*, la *liberté civile*, *politique et religieuse*, ont arboré le dra- « peau de l'inquisition et de Philippe II, renié sans pudeur tout ce « qu'ils ont écrit, outragé leurs anciens compagnons d'armes à cause « de leur constance et de leur fidélité, déshonoré l'Église, salué César « d'une acclamation qui aurait excité le mépris de Tibère, et qui au- « jourd'hui, malgré la leçon des événements, se drapent encore, dans « leur chute, du mal qu'ils ont fait et de la honte dont ils sont cou- « verts. Séparés d'eux dès le premier jour, nous ne fûmes jamais des « leurs. A mon dernier souffle et dans mon tombeau, ce sera là un « doux et pur souvenir, et c'est par là que notre amitié apparaîtra « toujours sans rupture et sans nuages [2]. »

Je sais à quoi je m'expose en évoquant du sein de la tombe, contre une aberration qui a eu tant de complices, la voix foudroyante de ce grand chrétien indigné. Mais je suis d'avance consolé de toutes les récriminations que pourront susciter des paroles marquées au coin de la prévoyance non moins que de la justice; car l'école qu'il réprouvait ainsi nous réserve autant de périls et d'affronts dans l'avenir que dans le passé. J'ajoute qu'il faudrait s'interdire toute vérité utile à ses contemporains, si l'on ne pouvait invoquer l'autorité d'un témoignage comme celui du père Lacordaire, revêtu du sceau de sa vie tout entière et du sceau plus imposant encore de sa mort.

Il connut donc dans toute son intensité ce qu'il appelait le « poi-

[1] 6 décembre 1855.
[2] 13 avril 1861.

gnant chagrin des hommes et des choses d'aujourd'hui. » On peut le dire littéralement : il en fut dévoré. Et ce n'est pas trop s'avancer que de croire que sa vie en fut abrégée au moins autant que par ses austérités excessives. Que nul ne lui en fasse reproche; ceux qui ne connaissent point de telles douleurs sont bien plus à plaindre que ceux qui en meurent.

Toutefois l'irritation ne dégénérait pas chez lui en découragement, et sa tristesse n'était jamais sans espoir. Il allait volontiers puiser cet espoir dans le souvenir de nos anciennes luttes, dans ces temps « où nous n'avions pas éprouvé les revers, les trahisons, les inconstances et les lâchetés qui ont assombri notre âge mûr[1]..... Si triste, disait-il, que soit aujourd'hui le spectacle du monde, il ne faut pas laisser les esprits se jeter dans le découragement, qui est le pire des maux. L'espérance doit survivre et se montrer en ceux qui sont dignes d'espérer. Leur cœur est l'asile de ce qui n'est pas encore corrompu[2]... Rien n'a laissé dans l'histoire une trace plus lumineuse que les rares représentants de la dignité humaine dans les temps de bassesse[3]... Nous sommes bien seuls, mais nous sommes avec notre devoir : cela suffit. Dieu nous a gardés purs de toute défection depuis plus de trente ans; j'espère qu'il nous gardera jusqu'à la fin[4]... Dieu seul sait si nous verrons des jours meilleurs et si la France est digne de ressaisir sous nos yeux les institutions qu'elle a perdues par sa faute. Mais, quoi qu'il arrive de notre temps, l'avenir se lèvera sur notre tombe. Il nous y trouvera purs de trahison, de défection, d'adulation du succès, et constants dans notre espoir d'un régime politique et religieux digne du christianisme, dont nous sommes les enfants. Nous avons méprisé pour notre foi l'appui du despotisme, quelque part qu'il règne; nous n'avons attendu son triomphe que des armes qu'employaient les apôtres et les martyrs, et, si elle doit triompher en effet dans ce monde, livré à tant de désordres de cœur et d'esprit, elle ne le fera que par ces moyens qui lui donnèrent l'empire sur le paganisme et qui l'ont sauvée jusqu'à présent des haines conjurées d'une fausse philosophie et d'une fausse politique[5]. »

Cette tristesse publique, qui fut la plus vive et la plus longue de sa vie, n'était pas la seule amertume dont il fût abreuvé. Il en connut d'autres, plus intimes et non moins inattendues : il rencontra l'ingratitude, sous toutes ses formes, et la division là où il devait le moins la prévoir. Jetons un voile sur ces épreuves qui sont l'apanage com-

[1] 31 octobre 1858.
[2] 29 novembre 1857.
[3] 6 décembre 1855.
[4] 30 avril 1858.
[5] 26 novembre 1858.

mun de tous les hommes, et qui d'ailleurs ne réussirent jamais à creuser dans son cœur un doute sur la justice de Dieu, même ici-bas, ni à l'aigrir contre les hommes, pris en masse. Mais il ne revenait que lentement du trouble où le plongeaient certains mécomptes, certaines défections; il en demeurait quelque temps étourdi et comme accablé : puis, redressant la tête, il en rejetait loin derrière lui le souvenir, comme un fardeau qui souille plus encore qu'il ne pèse, et s'enfonçait dans ce qui était devenu la grande préoccupation de ses dernières années, l'éducation de la jeunesse. « Une des consolations de ma vie présente, disait-il, est de ne plus vivre qu'avec Dieu et des enfants : ceux-ci ont leurs défauts, mais ils n'ont encore rien trahi et rien déshonoré [1]. »

Dieu lui accorda de trouver à Sorèze la retraite laborieuse et animée dont il avait besoin. Cette antique abbaye, fondée en 757, sous Pepin le Bref, transformée mille ans plus tard en collége militaire, tenu par les Bénédictins, devait échoir, après un siècle de nouvelles et fameuses vicissitudes, au tiers-ordre de Saint-Dominique, que le père Lacordaire venait de réorganiser, en l'adaptant à l'enseignement de la jeunesse, qui avait toujours été la vocation suprême de sa vie. Il s'installa à Sorèze, en 1854, en l'année même où il descendit définitivement de la chaire, après vingt ans de prédication. Pour régénérer cette grande école, il voulut tout conduire, tout animer, tout gouverner directement; il y réussit au delà de toute attente, et il avait déjà fait de Sorèze l'établissement scolaire le plus florissant et le plus populaire du Midi, lorsqu'il en célébra le jubilé plus que millénaire en 1857 [2]. C'était là que devaient aller le chercher les suffrages de l'Académie française [3], pour lui conférer la plus noble récompense qui puisse, de nos jours, couronner une vie glorieuse et indépendante. C'est de là qu'il devait sortir une dernière fois pour siéger, un jour seulement, dans les rangs de cette illustre assemblée et y être, comme il l'a dit devant elle, « le symbole de la liberté acceptée et fortifiée par la religion. » C'était là qu'il devait rentrer pour mourir.

Il y avait déjà choisi sa sépulture. « Sorèze, disait-il en condensant sa pensée par trois mots latins, sera le tombeau de ma vie, l'asile de

[1] Lettre du 11 octobre 1854.

[2] Le défaut d'espace nous oblige de renvoyer nos lecteurs au récit très-intéressant de cette solennité, publié par M. Mahul, dans le *Correspondant* du 25 septembre 1857, t. XLII, p. 137. — Sur un obélisque dressé dans le parc de l'école, le père Lacordaire fit graver cette inscription de sa façon :

Primum scholæ sæculum
Post decem abbatiæ sæcula.

[3] Il y fut nommé le 2 février 1860, par 21 voix contre 14.

ma mort; pour l'un et l'autre un bienfait. » *Viventi sepulcrum, morienti hospitium, utrique beneficium.*

Ce rude métier d'instituteur rattachait ainsi les derniers efforts de sa carrière à ses premiers débuts, lorsque, interrogé devant la Cour des pairs sur sa profession, il se déclara *maître d'école*. Mais ce qui l'attirait, ce qui le retint jusqu'à son dernier jour à Sorèze, c'était l'amour de la jeunesse, cette passion dominante de son âme, et le moyen le plus sûr à ses yeux de servir Dieu et le prochain. Un témoin assidu de ses dernières luttes nous a raconté que cette passion généreuse sembla effleurer son âme d'une certaine inquiétude, pendant les étreintes de l'agonie. « Il se peut que quelque mouvement d'a-« mour-propre se soit glissé dans mes actions, mais c'est à mon insu : « il me semble bien que j'ai toujours voulu servir Dieu, l'Église... » La voix lui manqua, puis il reprit avec force : « et Notre-Seigneur « Jésus-Christ... J'ai aussi aimé beaucoup, oh! oui, beaucoup les « jeunes gens : mais le bon Dieu saurait-il m'en faire un reproche[1]? »

C'était donc à ces chers jeunes gens qu'il allait réserver désormais les trésors de son âme et de sa parole. En racontant ses premières relations avec Ozanam, il a peint, avec cette fraîcheur et cette intensité de coloris dont il a gardé le secret jusqu'à son dernier jour, le lien charmant qui se forme entre une jeune âme à peine éclose aux premiers feux de l'enthousiasme et l'homme célèbre, le prêtre surtout, qui lui ouvre sa porte et son cœur.

« C'est une grande chose pour un jeune homme que ses premières visites à des hommes qui ne sont pas de son âge, qui l'ont précédé dans la vie, et dont il espère, sans qu'il sache bien pourquoi, un accueil bienveillant. Jusque-là il n'a vécu que des caresses de sa famille et des familiarités de ses camarades; il n'a pas vu l'homme, il n'a pas abordé cette plage douloureuse où tant de flots déposent des plantes amères et creusent d'âpres sillons; il ignore et il croit : Ozanam ignorait aussi et il croyait. Je n'étais pas d'ailleurs un homme pour lui, j'étais un prêtre; l'enfant qui s'est ouvert au prêtre en conserve un instinct de rapprochement, et ce que la femme est pour le cœur qu'agitent les passions, le prêtre l'est pour le cœur qui travaille à devenir pur. »

Ce qu'il avait été pour Ozanam, pour combien d'autres ne le fut-il pas! Et lorsque, sortant de ces entretiens paternels et confidentiels, le soldat des grandes batailles oratoires aspirait de nouveau le souffle de la lutte et de la parole publique, c'était encore à l'intention de ses chers jeunes gens qu'il composait et prononçait, dans les fêtes sco-

[1] *Dernière maladie et mort du R. P. Lacordaire*, par le R. P. Mourey, directeur de l'école de Sorèze, p. 23.

laires de Sorèze, ces discours, morceaux achevés, où sa parole « coule dans l'âme comme un fleuve d'onction et de paix, » et où il s'applique tantôt à leur instiller l'amour et le sens du travail et du dévouement[1], tantôt à leur enseigner les droits et les devoirs de la propriété[2], tantôt à venger devant eux la philosophie de l'outrage qu'on lui a fait en effaçant jusqu'à son nom du programme des études officielles[3].

Ce n'était pas seulement dans ces occasions solennelles qu'il déployait à leur profit son éloquence habituelle. Il prêchait chaque semaine dans la chapelle du collége, et les témoins les plus accrédités nous affirment qu'il donnait sa parole à ce jeune auditoire avec le même soin et le même amour qu'aux grandes multitudes. C'était la même flamme, la même véhémence, les mêmes transports qu'à Notre-Dame. Pendant le dernier carême de sa vie, déjà épuisé par sa maladie mortelle, il n'en fut pas moins fidèle à cette fatigante habitude; il prit pour thème de ses conférences intimes le *devoir :* il conduisit ces enfants de degré en degré à travers tous les rangs de ceux qui font leur devoir, et dont il établissait ainsi la magnifique hiérarchie : les honnêtes gens, les hommes d'honneur, les magnanimes, les héros, les saints ! Mais déjà la lassitude et la souffrance l'avaient contraint de renoncer à la confession des élèves, qu'il regardait comme un de ses plus chers et plus sacrés devoirs. Je lui dois ce témoignage que, un jour où je voulais le retenir à Paris pour un motif important et délicat, il me répondit après quelque hésitation : « Non, je ne puis, « cela ferait peut-être manquer la confession de quelques-uns de mes « enfants qui se préparent pour la fête prochaine. On ne peut pas « calculer l'effet d'une communion de moins dans la vie d'un chré- « tien. » Et à l'instant il fit deux cents lieues pour ne pas priver ses enfants des secours de sa paternité spirituelle. C'est ainsi qu'il avait acquis le droit de leur dire dans la dernière allocution qu'il leur adressa d'une voix éteinte peu avant sa mort : « Si mon épée s'est rouillée, messieurs, c'est à votre service ! »

C'est pour eux enfin qu'il a conçu le plan et posé les premières assises du grand et dernier édifice qu'il comptait élever, et où il voulait traiter tout le côté pratique de la religion : ses *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne.* On l'invitait sans cesse à profiter de sa retraite pour écrire ; on lui suggérait maint sujet d'ouvrage ; mais il avait très-peu de goût pour les travaux purement littéraires et pour les publications trop fréquentes. Cette répugnance datait de sa jeunesse : « Je hais, disait-il, les livres nombreux. Les plus grands hom-

[1] Discours du 7 avril 1855. *Œuvres,* t. V, p. 333.
[2] Discours du 11 avril 1858. *Correspondant,* t. XLV, p. 1.
[3] Discours du 10 avril 1859, sur les *Études philosophiques. Correspondant,* t. XLVII, p. 589.

mes, au milieu de soixante volumes, n'ont pas laissé plus de deux ou trois ouvrages qui se lisent, et ce petit nombre contient au fond toutes leurs pensées. On ne lit au bout de deux cents ans qu'un très-petit nombre des livres passés, et souvent la vie d'un homme est la cause qui fait lire ses écrits. Le souvenir de l'homme soutient son livre contre l'oubli. La première chose est d'*avoir une vie*, de respecter profondément l'avenir en ne lui envoyant qu'un petit nombre d'écrits médités longtemps[1]. »

Avoir une vie. A coup sûr, ce programme avait été bien rempli par Lacordaire ; et à la fin de cette vie on est ému de voir l'amour des âmes lui inspirer un surcroît de zèle et lui imposer un surcroît de fatigue au profit de cette jeunesse qu'il voulait nourrir d'enseignements plus intimes et plus pratiques que par le passé. Il avait d'abord songé à en faire le sujet d'une série de discours ; mais, n'entrevoyant plus la possibilité de reprendre sa vie apostolique, soit à cause des temps, soit à cause de ses occupations scolaires, il eut recours à la forme épistolaire[2]. Il hésita quelque temps à donner une publicité périodique à ces lettres : « Mais, disait-il, sur le fond du travail, je suis tout à fait résolu ; aucun autre ne serait plus analogue à mes travaux antérieurs, aucun ne les compléterait mieux, aucun même ne serait plus utile... La vie chrétienne est rare aujourd'hui, même en ceux qui sont chrétiens. L'abaissement des caractères, l'incertitude des convictions, la ressemblance de toute vie avec toute vie, semblent prouver que la grandeur évangélique n'imprime plus son sceau sur les âmes avec assez d'énergie. Ne peut-on la relever dans un certain nombre? Les jansénistes, sous Louis XIV, l'avaient essayé, et ils y avaient

[1] Rome, 13 août 1837.

[2] En commençant cette série, il m'écrivait, le 30 janvier 1858 : « Ce sera une affaire de longue haleine, car il me semble que mon plan n'exigera pas moins de soixante à quatre-vingts lettres, de deux feuilles d'impression in-8°, ce qui fera trois à quatre volumes. C'est par là que je terminerai ma carrière, et ainsi j'aurai publié avant de mourir, si Dieu le permet, un ensemble complet de théologie apologétique et morale. » — Cette légitime ambition ne devait pas être exaucée. Plus tard il a réduit son plan à des proportions moins vastes. Dans une note qu'il m'a dictée le 27 septembre 1861, du fond de ce lit d'où il ne devait plus sortir, mais ignorant encore que la mort fût si proche, il ne comptait plus y consacrer que trente à trente-cinq lettres. Les trois premières, les seules publiées et les seules écrites, sur le culte de Jésus-Christ, comme fondateur de la vie chrétienne, dans les Écritures et dans l'Église, devaient être suivies d'une quatrième sur le *Culte de Jésus-Christ dans les prêtres, les évêques et le pape :* c'était là, disait-il, le vestibule de l'œuvre. Puis venaient trois grandes divisions ou catégories de lettres, destinées à traiter du culte de Jésus-Christ : 1° dans les vertus; 2° dans les sacrements; 3° dans les mystères et dans la liturgie. Chaque catégorie aurait formé dix à douze lettres, chacune d'une quarantaine de pages, et, avec les quatre lettres du préambule, devaient fournir la matière de trois volumes.

réussi dans une certaine mesure ; mais l'erreur de leur point de départ dogmatique ne leur permit pas de fonder une tradition aussi saine que puissante. Néanmoins, depuis leur chute, un grand vide s'est fait. La morale facile a pénétré partout; elle a rabaissé bien des choses et bien des hommes, même dans le clergé. Le clergé manque peut-être encore plus de ressort intérieur que de connaissances théologiques et de convictions sociales[1]. »

Fidèle à ce programme, il fit déborder, dans les trois seules lettres qu'il eut le temps de publier, la vraie séve chrétienne, et en même temps il y porta, comme dans ses deux articles sur le livre de M. le prince de Broglie[2], à leur point culminant son style et sa pensée ; on les lit et on les relit avec une émotion toujours croissante. Tous les défauts de ses anciens écrits, qui apparaissent à la surface, comme les scories d'un métal précieux en ébullition, ont disparu. Il ne reste plus, dans le fond comme dans la forme, que la grandeur, l'élévation, la force et l'originalité du génie. Il y conserve, par le plus rare des priviléges, l'énergie, l'élan, et jusqu'aux grâces de la jeunesse, en même temps qu'il y déploie tout ce que la maturité donne de perfection et d'autorité aux dons de l'intelligence. Madame Swetchine, qu'on nous permettra de citer une dernière fois, avait bien raison de dire : « L'éclat de sa parole augmente toujours et sa beauté est incomparable : on n'a jamais vu un talent mûrir sous des conditions plus brillantes, et qui semblent appartenir exclusivement à la jeunesse[3]. »

Pour moi, toujours à la recherche de ce qui révèle, dans ces grandes œuvres, la touche humaine, la fibre intime du cœur, je suis tout d'abord attiré par l'expression de cette modestie, de cette défiance de soi, qui sied toujours à l'homme, mais qu'on est ému de rencontrer au déclin de la vie et à l'ombre de la gloire.

« Voilà trente ans passés, dit-il à son Emmanuel, depuis le jour où, jeune comme vous, jeté comme vous dans les révélations d'une grande ville de ce monde, je levai pour la première fois un regard timide vers la bonté de Dieu. Depuis je n'ai cessé de croire et d'aimer. Les années, fidèles à leur mission, m'ont apporté chaque jour des certitudes plus grandes, des joies plus divines, et j'ai vu l'homme diminuer à mes yeux pendant que le Christ y grandissait toujours. Vous frappez donc à une porte qui s'ouvre d'elle-même : vous touchez à un fruit qui va tomber de soi-même : mais c'est cela même qui m'émeut. Je me demande s'il n'est pas trop tard, s'il me reste le temps de vous instruire, ou si l'ardeur des convictions, tra-

[1] Sorèze, 15 décembre 1857.
[2] Dans le *Correspondant* du 25 septembre 1856 et du 25 juin 1859.
[3] Lettre du 8 septembre 1856, à la comtesse de Mesnard, t. II, p. 393.

hie par les faiblesses de l'âge, me laissera ce que je voudrais pour semer en vous l'éternité. Je me trompe, l'éternité habite en vous, puisque la foi y réside ; mais qu'il y a loin encore de la foi à l'amour, et de l'amour qui commence à l'amour qui déborde ! Je suis un vieux vase, et j'ai peur pour vous qui voulez y boire : que Dieu cependant m'assiste, et que sa grâce soutienne votre cœur après l'avoir préparé [1] ! »

Plus loin, c'est la confiance, jointe à la tendresse, qui l'emporte. « Je me réjouis, au bord d'un âge qui penche, de m'entretenir avec vous, non plus des profondeurs du dogme, mais des mystères intimes de la vie. Quand on est jeune, on aime à s'exposer hardiment dans les périls de l'immensité ; plus tard, quand les longs voyages ont mûri le cœur et pacifié l'intelligence, on revient avec joie aux tranquillités domestiques; on sent le prix du repos dans les choses acquises, et la mort qui s'approche nous révèle doucement et sans bruit plus de secrets que la spéculation n'en livre même au génie. Vous venez, et je m'en vais : c'est la consolation de ceux qui partent d'embrasser ceux qui demeurent, et c'est la force de ceux qui demeurent de songer à ceux qui sont partis. Je ranimerai mon souffle aux ardeurs du vôtre, et vous, enfant de ce siècle agité qui fut le mien, vous prendrez peut-être dans mes épanchements refroidis, mais non pas éteints, quelque chose qui vous donnera la paix dans la ferveur. »

Cet Emmanuel auquel il adressait de si douces et si profondes leçons n'était point un interlocuteur fictif : c'était un jeune chrétien, en chair et en os, un élève sorti de Sorèze, et que le maître avait distingué entre tous pour en faire le dépositaire de ses derniers et plus suaves épanchements. Ces prédilections nouvelles ne le rendaient infidèle à aucun de ses anciens amis restés dignes de lui. A l'un d'eux, qu'il trouvait parfois trop passionné et trop mêlé aux affaires du temps, il disait avec son charme habituel : « Nous nous retrouvons dans la région plus calme et plus universelle des idées et des principes, comme ces arbres qui sont à distance par leurs racines, mais dont les cimes se rejoignent, s'entrelacent et ne font plus qu'une seule ombre dans la lumière qui les environne également. » Mais qui d'ailleurs ne lui aurait envié d'avoir trouvé, contre le refroidissement que l'âge amène trop souvent, un remède dans ces ardeurs rajeunies? Son cœur, tendre et expansif, comme aux premiers jours de sa jeunesse, cherchait toujours d'autres cœurs à aimer. Il avait été tenté d'adopter en quelque sorte un de ses enfants de Sorèze, pour en faire l'éducation tout entière.

[1] *Correspondant* du 25 mars 1858, p. 383.

« J'en aurais fait le fils de mon âme ; je lui aurais fait don de moi-
« même... Si je n'ai pas pris auprès de moi un enfant, ce n'est pas
« que j'aie été retenu par la crainte de le voir mourir au milieu de
« mes efforts ou au moment où il aurait pu en tirer parti. Tout est
« à Dieu, et j'aurais fait, en lui offrant cette mort, le plus méritoire
« des sacrifices. Mais j'ai craint l'ingratitude... je l'aurais tant aimé,
« que, s'il eût méconnu mon amour en Dieu, il eût fait un mal pro-
« fond à l'infirmité de mon humaine nature [1]. »

Ah! c'est bien lui. Je le retrouve tout entier, après trente ans écoulés, tel qu'il se montrait à moi dans ses premiers entretiens, dans ses premières lettres, quand il m'écrivait : « Je ne croirai jamais que le cœur s'use, et je sens tous les jours qu'il devient plus fort, plus tendre, plus séparé des liens du corps, à mesure que la vie et la réflexion détruisent l'enveloppe où il est étouffé... Le cœur peut mourir en tuant le corps; je ne connais pour lui que cette fin, mais c'est la fin du combat par la victoire [2]. »

Avec non moins d'émotion, au sein de cette ardeur passionnée pour le bien, pour la conquête et le salut des âmes, j'entends résonner la note indestructible de cette mélancolie qui l'avait doucement envahi dès sa jeunesse : « Je suis triste quelquefois, » disait-il alors, étant encore séminariste, « mais où n'est-on pas triste quelquefois? C'est un dard qu'on porte toujours dans l'âme : il faut tâcher de ne pas s'appuyer du côté où il se trouve, sans essayer de l'arracher jamais. C'est le javelot de Mantinée enfoncé dans la poitrine d'Épaminondas : on ne l'enlève qu'en mourant et en entrant dans l'éternité [3]. » Sa glorieuse carrière s'ouvre, se poursuit et s'achève; et, bien qu'encore loin de sa fin, l'écho d'une plainte adoucie par la foi se retrouve encore : « Quand on a consumé sa vie dans un travail désintéressé, et qu'à la fin d'une longue carrière on voit la difficulté des choses l'emporter sur le désir et les efforts, l'âme, sans se détacher du bien, éprouve l'amertume d'un sacrifice qui n'est pas récompensé, et elle se tourne vers Dieu dans une mélancolie que la vertu condamne, mais que la bonté divine pardonne [4]. »

Oui, certes, elle sera pardonnée, car elle ne dégénère jamais en malsaine rancune, en sombre et amer découragement : elle se révèle et s'épure dans un flot de poésie et de charité, comme dans cette péroraison d'un de ses discours à Sorèze :

« M. de Chateaubriand, courbé sous le poids de la gloire et des

[1] Entretien du 11 octobre 1857, recueilli par M. F. Lacointa. *Revue de Toulouse*, du 1er janvier 1862.
[2] 13 mars 1831.
[3] Lettre à Lorain. *Correspondant*, t. XVII, p. 836.
[4] Article sur le livre du prince de Broglie, *Correspondant* du 25 septembre 1856.

années, se retrouvait un jour aux bords solitaires du Lido, à l'extrémité des lagunes de Venise. Le ciel, la mer, l'air, le rivage des îles et l'horizon de l'Italie, tout se représentait au regard du poëte comme il l'avait autrefois admiré. C'était bien là Venise avec ses coupoles sortant des eaux; c'était le lion de Saint-Marc avec sa fameuse inscription : *Paix à toi, Marc mon évangéliste.* C'étaient les mêmes splendeurs, obscurcies dans la défaite et la servitude, mais empruntant aux ruines un charme qui n'avait point péri; c'était enfin le même spectacle, les mêmes bruits, le même silence, l'Orient et l'Occident réunis en un seul point glorieux au pied des Alpes illuminées de tous les souvenirs de Rome et de tous ceux de la Grèce. Cependant le vieillard devenait pensif et triste; il ne pouvait croire que ce fût là Venise, cette Venise de sa jeunesse qui l'avait tant ému; et, comprenant que c'était lui seul qui n'était plus le même, il livra aux brises de la mer qui le sollicitaient en vain cette parole mélancolique : « Le « vent qui souffle sur une tête dépouillée ne vient d'aucun rivage heu- « reux! »

« Pour moi, en me trouvant en présence d'une scène qui fut ma première initiation à la vie publique, je n'éprouve point, malgré la différence des âges, un si cruel désenchantement; il me semble que ma jeunesse revit dans celle qui m'entoure, et, au bruit de vos sympathies pour nos heureux triomphateurs, à la pensée des joies plus intimes et plus profondes qui vont sortir du cœur de tant de mères, je me dirai à moi-même content et consolé : « Le vent qui souffle sur « une tête dépouillée vient quelquefois d'un rivage heureux[1]! »

Content et consolé! On l'est comme lui et avec lui en l'écoutant parler. Mais où puisait-il le secret de ce contentement si rare au déclin de la vie et aux portes de la vieillesse? Disons-le sans détour, ce n'était ni dans le cœur des mères ni dans celui de ses jeunes et chers amis : c'était dans le cœur de Jésus-Christ. Car c'est là qu'il faut surtout et toujours le chercher; c'est l'amour de Jésus-Christ qui, après avoir allumé sa mâle et victorieuse éloquence à Notre-Dame, déborde de son âme dans les dernières effusions de son génie, et, comme autrefois, ou même plus qu'autrefois, le fait tressaillir d'un suprême et incomparable élan.

« Un jour, au détour d'une rue, dans un sentier solitaire, on s'arrête; on écoute, et une voix nous dit dans la conscience : Voilà Jésus-Christ! Moment céleste où, après tant de beautés qu'elle a goûtées et qui l'ont déçue, l'âme découvre d'un regard fixe la beauté qui ne trompe pas! On peut l'accuser d'être un songe quand on ne l'a pas vue, mais ceux qui l'ont vue ne peuvent l'oublier. Au lieu qu'en

[1] Discours pour la distribution des prix du 7 avril 1856.

toute autre contemplation la lumière, si pure qu'elle soit, tombe sur des êtres changeants et corruptibles, ici la lumière est éternelle, l'objet inaltérable. Tandis que l'âge et les moindres accidents troublent nos plus chères amitiés, l'amour de Dieu par Jésus-Christ s'alimente de tous nos malheurs et de toutes nos faiblesses. On peut le perdre au sortir de l'enfance, parce qu'on ne l'a conçu que par autrui, sur les genoux de sa mère; mais, lorsqu'une fois il nous est devenu propre, le fruit de notre expérience et de notre virilité, rien n'en ébranle plus en nous les chaudes certitudes. Il remplace ce qui s'y amoindrit et s'y décolore chaque jour. Il habite dans nos ruines pour les soutenir, dans nos abandons pour les consoler, et, lorsqu'enfin nous touchons au sommet blanchi de la vie, dans la région des glaces qui ne se fondent plus, il est notre dernière chaleur et notre suprême aspiration. Nos yeux ne peuvent plus voir, mais ils peuvent encore pleurer, et ces larmes sont pour le Dieu qui en versa lui-même sur nous[1]. »

Qu'on nous pardonne encore une citation, ce sera la dernière.

« Oh ! qui vous dira le culte de Jésus-Christ si vous ne l'avez pas connu; et, si une seule fois, dans un seul instant, vous l'avez goûté, qui vous en dira l'inexprimable effet ? Ni les voluptés de l'orgueil au jour de ses plus grands triomphes, ni les fascinations de la chair à l'heure de ses plus trompeuses délices, ni la mère recevant au monde un fils des mains de Dieu, ni l'époux introduisant l'épouse dans la chasteté du foyer nuptial, ni le poëte au premier souffle de son génie, ni rien qui soit et rien qui ait été, ne contient ou l'image ou l'ombre, ou l'avant-coureur de ce qu'est en une âme le culte de Jésus-Christ. Toute autre chose est trop ou trop peu, elle nous passe ou ne nous remplit pas. Jésus-Christ seul a la mesure de notre être, seul il a fait de la grandeur et de l'infirmité, de la force et de l'onction, de la vie et de la mort, un breuvage tel que notre cœur le souhaitait sans le connaître, et ceux qui ont bu à cette coupe une fois, à leur âge d'homme, savent que je dis vrai et que c'est un enivrement dont on ne revient pas[2]. »

Restons-en là : nous voici au terme. Nul ne s'attend à ce que j'aie le courage de raconter les derniers combats, la longue agonie qui a précédé le passage de cette grande âme à la vraie vie. Je l'ai vu cependant, ce cher et courageux malade, sur son lit de misère, se débattant contre les dernières étreintes du mal qui depuis deux ans le minait, et qui, au début de l'invasion, avait arraché à

[1] Cinquième conférence de Toulouse, p. 165.
[2] Première lettre à un jeune homme sur la vie chrétienne.

ce vaillant athlète, désarmé de ses austérités et de ses macérations habituelles, ce cri de généreuse impatience : *C'est la première fois que mon corps a résisté à ce que je voulais.* Je l'ai vu épuisé, anéanti, consterné d'être obligé de subir le joug de ce corps qu'il avait réduit en servitude, dissimulant presque au delà des forces humaines ses tortures, étouffant la plainte et le murmure sous un visage contracté par la douleur, gardant ainsi jusqu'au bout le caractère viril de sa foi, de sa parole, de son âme. Tout ce grand feu d'imagination et d'enthousiasme semblait éteint, sauf la flamme du regard, ou plutôt tout brûlait encore, mais recouvert par un grand et solennel silence. Il passait de longues heures les yeux fixés sur le crucifix : « Je ne puis le prier, mais je le regarde[1]. » S'il sortait de ce silence, c'était pour témoigner de sa résignation à la volonté de Dieu, puis de ce cœur détaché de tout, qu'il avait toujours regardé comme le fondement de sa vie spirituelle [2]. En contemplant ce géant vaincu, abattu, haletant, muet, sur son grabat monastique, on avait besoin de se dire avec l'Apôtre : *Licet is qui foris est noster homo corrumpatur, tamen is qui intus est renovatur de die in diem.* Mais pourquoi insister? Le récit de cette agonie a été tracé avec autant de respect que de tendresse par l'un de ses plus chers disciples, le père Chocarne, prieur de Saint-Maximin[3]. Tous ceux qui ont aimé le père Lacordaire l'ont lu; et tous, j'en suis sûr, ont pleuré en lisant. Ils l'y ont vu dominé jusqu'au dernier moment par cette dévotion pour la passion de Jésus-Christ, qu'il préférait à toute autre dévotion : « N'est-ce pas, Père, lui disait-on en lui présentant un crucifix, vous avez toujours aimé Notre-Seigneur crucifié? — Oh! oui, » répondait-il en baisant la croix de son Dieu.

Après le divin Crucifié, son âme expirante semble avoir surtout sollicité le secours de celle que l'Évangile associe, avec la Mère de Dieu, aux mystères de la Passion et de la Résurrection, de cette Madeleine dont le sanctuaire provençal, restauré et entouré d'une blanche couronne de soixante dominicains, avait été sa dernière œuvre; Madeleine, que d'avance il avait choisie pour la protectrice des derniers jours de sa vie, quand il lui serait donné de « briser avec elle aux pieds de Jésus-Christ le frêle, mais fidèle vase de ses pensées[4]. »

[1] Parole dite à M. l'abbé Perreyve.

[2] Le premier fondement de toute œuvre spirituelle est un cœur détaché; j'en ai sans cesse la preuve. Ni naissance, ni fortune, ni talent, ni génie, rien n'est au-dessus d'un cœur détaché. » (Lettre citée par le père Chocarne.)

[3] Les *Derniers moments du P. Lacordaire,* par un religieux de l'ordre des Frères prêcheurs. Paris et Toulouse, 1861.

[4] « Pour moi, qui ai ramené près de la montagne et de la basilique, tout indigne que j'en étais, l'ancienne milice chargée par la Providence d'y veiller jour et nuit,

On sait quelle fut sa dernière parole : *Mon Dieu! ouvrez-moi, ouvrez-moi!* On n'en imagine guère qui convienne mieux à l'âme vaillante qui sortait de ce monde pour aller frapper à la porte de la bienheureuse éternité.

Je n'ai point à tirer de cette vie ni de cette mort les graves leçons de la chaire chrétienne. Ce n'est point une oraison funèbre que j'écris : c'est le récit d'un témoin. On me rendra cette justice que, comme je l'avais promis, j'ai parlé le moins que j'ai pu pour laisser parler celui qu'on ne se lassait pas d'écouter et qu'on n'entendra plus. J'ai enchâssé quelques perles d'une surnaturelle beauté dans une pauvre et modeste monture, bien peu digne d'en approcher, mais utile peut-être pour en mettre le pur éclat à la portée du regard. En le louant, j'ai la conscience d'avoir mis la vérité bien au-dessus de ma tendre et fidèle affection, de n'avoir en rien dépassé la mesure qu'il avait lui-même tracée, en parlant d'une âme sainte et chère : « Tant que l'homme vit, la modestie doit garder ses actes, et l'amitié elle-même doit être contenue par la pudeur; mais la mort a cela d'admirable, qu'elle donne au souvenir comme au jugement toute sa liberté. En enlevant ceux qu'elle frappe au double écueil de la fragilité et de l'envie, elle permet à ceux qui ont vu de lever le voile, à ceux qui ont reçu de confesser le bienfait, à ceux qui ont aimé d'épancher leur amour [1]. »

Et maintenant que restera-t-il de lui sur cette terre? J'ai dit, et je crois que sa gloire ira très-haut dans un lointain avenir. Mais d'ici là, qui sait? Il lui arrivera sans doute ce qui arrive à tous ceux qui ont subi plus que d'autres l'action de leur temps, et qui en ont imprimé la marque à leurs écrits ou à leurs discours. Il lui arrivera ce qui est arrivé à de plus grands que lui, à Dante, à Shakspeare, à Corneille ; le cachet de son siècle ne sera pas accepté intégralement par les siècles suivants. Certains côtés de son talent seront de nouveau contestés. Certaines formes de son éloquence vieilliront. Les idées, les passions, les luttes qui l'ont enflammé paraîtront surannées ou insignifiantes. Les immortelles vérités de la religion qu'il a défendues, insultées par de nouveaux ennemis ou compromises par de nouvelles folies, réclameront de nouvelles preuves et de nouveaux champions. Ses fondations, déjà menacées par la cupidité, seront peut-être livrées par la délation à la persécution et à la ruine. Mais ce que ni le temps, ni l'injustice des hommes, ni « les trahisons de la gloire, » ne lui ôteront jamais, c'est la grandeur de

puissé-je écrire ici mes dernières lignes, et, comme Marie-Madeleine, l'avant-veille de la Passion, briser aux pieds de Jésus-Christ, ce frêle mais fidèle vase de mes pensées! » (Dernières lignes de son livre sur sainte Marie-Madeleine, publié en 1860.)

[1] Notice sur madame Swetchine.

son caractère, c'est l'honneur d'avoir été l'âme la plus virile, la plus fortement trempée; la plus héroïque de notre temps; c'est d'avoir compris et pratiqué, comme nul autre avant lui, cette alliance indispensable de la foi et de la liberté qui peut seule relever la société moderne; c'est d'avoir joint à tant de force et à tant d'éclat l'intime tendresse et la douce mélancolie qui émeuvent et attirent plus que le génie. Il sera toujours, comme de son vivant, encore plus aimé qu'admiré : et nul ne contemplera jamais cette fière et libre figure sans qu'une larme surgisse, cette humble larme involontaire, qui est le sceau de la vraie gloire et du véritable amour.

Quand je cherche un plus grand, un plus éloquent que lui, je ne puis penser qu'à Bossuet; et, quand j'ouvre Bossuet, j'y trouve une parole qui résume la vie de notre ami : je la vois toute resplendissante « de cette divine clarté qui est au dedans de nous et où nous découvrons, comme dans un globe de lumière, l'agrément immortel de l'honneur et de la vertu. »

Ch. de Montalembert.

SIX MOIS
DANS LE FAR-WEST

PREMIÈRE PARTIE

LES PLACERS.

I

Dans les derniers jours de 1850, le *Dee*, steamer de la *West-India Company*, débarquait à Chagres une trentaine de passagers qu'il amenait de Southampton. Parmi ces voyageurs que le besoin des aventures ou des affaires amenait en Amérique se trouvaient quatre Français, poussés loin de leur patrie par les contre-coups des convulsions politiques, qui à cette époque déchiraient la France. Partis de différents points du sol natal, des rangs sociaux ou des partis existants, ils s'étaient liés les uns aux autres par le contrat d'une de ces associations industrielles que faisaient éclore en ces temps agités les bouillonnements de la société européenne d'une part, et de l'autre la réputation exagérée des mines d'or de la Californie ; il ne s'agissait de rien moins que de l'exploitation d'une machine nouvelle qui, appliquée au lavage des terres aurifères, devait donner de merveilleux résultats, autant du moins que l'avaient annoncé beaucoup de journaux grands et petits, sur la quatrième page desquels les amateurs de collections en trouveront encore le dessin, coupe, profil et élévation.

Les deux premiers étaient M. D. et M. le vicomte d'O., anciens officiers de l'armée d'Afrique ; le troisième était un docteur en médecine; le quatrième, moi.

Ce n'était pas précisément pour mon propre compte qu'un beau matin je m'embarquai pour l'autre monde, en quête de la fortune, comme Colomb d'un continent. Frustré à la mort de mon père d'une succession considérable, qu'avaient fait disparaître des mains infidèles, je devais à ma femme le bien-être que je lui avais promis en l'épousant, et à mes enfants une éducation et une instruction en harmonie avec le nom illustre, mais lourd à porter, que m'ont légué les Wogan et les Querhoënt, mes pères.

Je ne suis donc ni un littérateur, ni un voyageur de profession : je ne suis qu'un chercheur d'aventures qui en a trouvé peut-être plus qu'il n'en cherchait, et de tous genres. Si, malgré cet aveu, j'offre aux lecteurs l'histoire de mes voyages, c'est qu'elle a paru intéresser ceux qui ont bien voulu l'écouter, et que j'en ai conclu, un peu trop hardiment sans doute, que le public m'accorderait la même attention. N'a-t-on d'amis que ceux qu'on tutoie? Il en est qu'on n'a jamais vus, qu'on ne verra jamais, dont on ignorera toujours le nom, et qui, cependant, eussent été les meilleurs peut-être, si on les avait connus.

La traversée à bord d'un steamer offre peu d'intérêt ; je passerai donc sous silence les détails de la monotone existence que nous y menâmes durant le cours de cet ennuyeux trajet qui dura un mois. Une seule chose me frappa : c'est le rôle important que remplissent les repas dans la vie d'un Anglais. On raille les Américains, qui mangent souvent ; cela est juste, et pour se rendre un compte exact de l'énorme quantité d'aliments absorbée chaque jour par de simples Yankees, il faut réellement les avoir vus à l'œuvre, à bord de leurs steamers. Mais que dira-t-on des Anglais, qui mangent toujours? A bord du *Dee* on faisait six repas : le café et le thé non compris, bien entendu.

Vingt jours après notre départ de Southampton nous abordions aux îles Vierges. Un mois plus tard, ayant traversé l'isthme, nous trouvions à Panama le paquebot qui devait nous porter jusqu'à notre destination. Une trentaine de passagers s'y trouvaient déjà qui fuyaient le choléra, visiteur assidu de cette ville malsaine.

A peu de jours de là un passager mourut; c'était un Français. Le lendemain la cloche du bord annonça qu'on allait procéder à la cérémonie funèbre. Nous montâmes sur le pont; le cadavre de notre infortuné compatriote y était déjà, enseveli dans un sac de toile, auquel on avait fixé un boulet de douze. Il reposait sur une planche dont l'extrémité inférieure fut appuyée sur le bastingage, tandis que deux matelots soutenaient l'autre extrémité.

Alors le capitaine s'approcha du cadavre, ouvrit le Rituel de l'Église anglicane et prononça l'oraison suivante : « Puisqu'il t'a plu, ô Dieu! de rappeler à toi l'âme de notre bien-aimé frère, nous confions sa dépouille à la mer, parce qu'il faut que la poussière retourne à la poussière, et que les cendres redeviennent cendres. Par la vertu de Jésus-Christ nous croyons et nous espérons pour notre frère la résurrection des morts et la vie éternelle. Notre vil corps sera changé en un corps glorieux, car toutes choses te sont permises, ô Dieu ! et ta puissance est sans limites. »

Ayant achevé, le capitaine leva les mains vers le ciel ; à ce signal un contre-maître enleva le pavillon américain qui recouvrait le cadavre ; les deux matelots poussèrent légèrement la planche ; le corps de notre compatriote glissa par-dessus le bord et s'engloutit dans les profondeurs de l'Océan.

Je dois signaler, à propos de cette cérémonie et de l'onction qui y présida, une chose qui fait honneur aux marins de race anglo-saxonne : c'est l'exactitude et la dignité pieuses avec lesquelles s'accomplissent les devoirs religieux à bord de leurs navires. Les dimanches et jours de fêtes tout travail y est suspendu. A défaut d'un ministre, c'est le capitaine qui dit l'office, auquel assiste tout l'équipage, l'état-major en tête. Si un décès a lieu pendant la traversée, quel que soit le rang du trépassé, des honneurs religieux, semblables à ceux que je viens de décrire, sont rendus à sa dépouille. Il n'en est pas toujours ainsi à bord des bâtiments des nations catholiques, et j'ai souvent remarqué avec tristesse l'indifférence que l'on y professe pour une religion si propre à soutenir le marin dans ses périlleux travaux!

II

San-Francisco, où nous débarqua bientôt notre steamer, est située sur une vaste rade qui pourrait aisément contenir les flottes réunies de toutes les puissances maritimes. Pour comble de bonheur deux fleuves importants, le San-Sacramento et le San-Joachim, viennent se jeter dans cette baie magnifique, donnant ainsi aux navires d'un certain tonnage accès dans l'intérieur.

On sait ce qu'était San-Francisco avant la découverte de l'or. Là où l'on ne voyait, il y a peu d'années, que de misérables huttes, s'élève aujourd'hui une des villes les plus animées du globe. A la place des Indiens, va et vient une population considérable et des plus va-

riées. A chaque pas c'était une nouvelle physionomie qui m'apparaissait, et je n'avais pas atteint le bout de la rue que j'avais déjà coudoyé tous les États de l'Amérique, la Chine, l'Afrique et ses métis, la Malaisie, etc., etc. Quant à la ville même, ce n'était pas une ville éphémère qu'un ouragan ou un incendie pouvait détruire, c'était une magnifique cité, avec de larges rues, des places, des carrefours ; malheureusement la pierre et le fer n'y dominaient pas encore assez; beaucoup de maisons étaient en bois ; en sorte que souvent l'incendie dévorait en un instant des quartiers ; il est vrai qu'ils étaient aussitôt remplacés par des constructions nouvelles, faites des débris même fumants encore de l'incendie de la veille.

Les édifices les plus brillants de San-Francisco étaient nécessairement les maisons de jeux ; c'étaient de véritables palais. Celles de la place de l'Eldorado se faisaient surtout remarquer par leur grande dimension ainsi que par la magnificence qui régnait à l'intérieur. Aussi depuis le matin jusqu'à minuit, leurs tables étaient-elles garnies de joueurs. Elles gagnaient assez d'ailleurs avec la foule qui se pressait dans leurs salons pour que ceux-ci eussent toute la somptuosité désirable ; quelques-unes rendaient, m'a-t-on dit, un intérêt égalant le capital !

Je restai peu de temps à San-Francisco ; nous avions hâte de fuir le contact des vagabonds et des aventuriers qui composaient la majorité de sa population. Après un court séjour nous nous embarquâmes sur le pyroscaphe qui faisait le voyage de San-Francisco à Sacramento.

Nous traversâmes d'abord la rade, frayant notre route au milieu des navires aux couleurs de toutes les nations qui la remplissaient, et nous atteignîmes l'embouchure du Sacramento, dont nous remontâmes les eaux bleues et tranquilles.

Le paysage offrait les plus riants aspects. De chaque côté de la rive s'étendaient de verdoyantes savanes ou de jolis bois peuplés de nombreuses bandes de cerfs ; une suite de collines, semées de bouquets de chênes, de peupliers, de cocotiers, de platanes, rompaient la perspective qu'une chaîne de hautes montagnes bornait dans le lointain.

Nous naviguions, suivant de l'œil ce panorama splendide, lorsqu'en avant de nous, à une distance d'environ un mille, nous aperçûmes un brick de commerce anglais qui paraissait à l'ancre. Nous le hélâmes pour l'engager à nous laisser le passage libre, ce à quoi il répondit : « Je suis échoué au milieu du chenal, l'autre partie du fleuve est obstruée par un banc de sable. »

Il n'y avait pas moyen de passer ; mais cela ne pouvait faire l'affaire de notre capitaine yankee, qui prit immédiatement le parti de passer quand même. S'approchant de la machine, il commanda à son méca-

nicien d'opérer un mouvement rétrograde. Celui-ci obéit, et le navire commença à reculer sensiblement. Lorsqu'il se fut éloigné ainsi de quelques encâblures, le capitaine fit stopper; puis, faisant imprimer à la vapeur toute sa puissance, notre steamer s'élança avec furie dans l'espace resté libre entre le rivage et le bâtiment échoué; or, comme cet espace était beaucoup trop étroit, il aborda en plein l'anglais par son tribord. Le choc fut terrible, et nous emportâmes avec nous, il est vrai, une partie du bordage du pauvre bâtiment anglais, mais nous passâmes. Nous ne perdîmes, quant à nous, qu'une partie de notre bastingage et le tambour de notre roue de bâbord; quelques voyageurs peu habitués au tangage y perdirent... leur équilibre, et roulèrent pêle-mêle avec les denrées de toute espèce qui encombraient le pont.

Nous arrivâmes sans autre accident à Sacramento, notre seconde étape sur la route de la fortune.

Sacramento est, après San-Francisco, la ville la plus importante de la Californie. Comme son aînée, elle est d'origine toute récente.

Notre débarquement effectué, nous nous mîmes aussitôt en quête de moyens de transports. Après bien des recherches nous trouvâmes enfin une charrette et un attelage convenables. Nous leur confiâmes nos bagages, et, quelques heures après, gens et bêtes se dirigeaient vers Grass-Valley, où nous avions décidé qu'auraient lieu nos premières expériences.

Le pays que nous traversions était très-désert; de loin en loin, cependant, nous apercevions des habitations, presque toujours situées sur un cours d'eau. Nous suivions parfois des portions de routes qui avaient dû être fort belles. Ces vestiges étaient tout ce qu'il restait de l'ouvrage des missionnaires, dont le but avait été de relier entre elles les diverses missions afin de rendre leurs communications plus faciles.

De onze heures du matin à une heure, nous faisions ordinairement halte, afin de laisser passer la chaleur et de donner du repos à nos mules. Le soir, la plus grande circonspection présidait au choix du lieu où nous devions camper, le pays étant infesté de vagabonds, chercheurs d'or occultes, qui trouvaient infiniment plus commode et moins fatigant de se procurer l'intéressant métal en dévalisant les voyageurs.

Après quelques jours de marche, nous arrivâmes enfin au village de *Rough and Ready* (brusque et prêt), lequel est situé dans la vallée de la Sierra-Nevada. Là, nous eûmes pour la première fois devant les yeux l'aspect d'un placer.

Au fond d'un ravin qui semblait avoir été bouleversé par un ouragan, une grande quantité d'arbres avaient été arrachés du sol; au

milieu d'excavations profondes on voyait les mineurs courbés sur les pics avec lesquels ils enlevaient des couches de terre aurifère, qu'ils allaient ensuite laver à près d'un mille de distance, dans un petit ruisseau, où d'autres, jusqu'aux reins dans l'eau glacée, lavaient cette terre précieuse dans des plats de bois ou de fer battu.

De chaque côté du ravin étaient échelonnées les habitations des mineurs, consistant en tentes de toutes formes et en cabanes de planches de cèdre.

Après avoir regardé quelque temps ce spectacle si nouveau pour nous, nous continuâmes notre route pour Grass-Valley, où nous arrivâmes le surlendemain. Quoique plus considérable, ce placer avait la même physionomie à peu de chose près que celui de Rough and Ready. Nous dressâmes notre tente sous les arbres, après quoi, accompagnés de quelques Suisses qui nous avaient obligeamment indiqué un lieu favorable à notre campement, nous visitâmes le placer dans tous ses détails. Nous revînmes ensuite nous coucher; déjà nous dormions, lorsque vers minuit éclata un orage épouvantable, dont les effets désastreux furent le commencement des misères que nous allions avoir à supporter. La foudre grondait avec fracas, et sa voix altière, se répercutant dans les échos des trois montagnes qui dominaient le placer, rendait cette tempête plus effrayante encore. Notre tente, grâces à ses cordages neufs et à ses piquets de fer, résista au choc, mais non point à la pluie. Fouettée par le vent, celle-ci tomba sur nous en un épais brouillard qui nous eut bientôt trempés jusqu'aux os.

Le jour arriva enfin. Ayant allumé un immense feu avec les branches sèches que la tempête avait brisées, nous pûmes réchauffer nos membres engourdis. Ce n'était pas tout, il fallait monter la machine et la faire fonctionner. Dans ce but, nous choisîmes un *claim*. On nomme ainsi, en Californie, une étendue de terrain de dix pieds carrés, auquel a droit tout mineur à son arrivée dans un placer.

Ai-je dit que le mercure jouait le rôle principal dans les combinaisons de l'inventeur de notre machine? Chaque fois qu'il passerait de l'or dans son voisinage, le mercure devait immédiatement le saisir; à notre tour nous devions passer le mercure à la peau de chamois, et empocher l'or qu'il aurait daigné mettre de côté. Ceci une fois convenu, nous nous mîmes à l'œuvre. Comment? Il serait trop long de le raconter avec détail. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous eûmes beau faire, pas une parcelle d'or ne voulut s'amalgamer avec le mercure. Ce n'est pas que l'or manquât, le sol en était plein. C'était donc le mercure qui était mauvais?

Nous nous souvînmes alors que pendant une tempête dont nous avions souffert entre Panama et San-Francisco, nous avions prêté ledit mercure au capitaine du steamer pour remplacer le sien, qui s'était

répandu. Il nous l'avait bien rendu, mais détérioré sans nul doute. En effet, c'est vainement que nous l'éprouvâmes ce jour-là et les jours qui suivirent, nous n'obtînmes aucun résultat.

Il était inutile de se le dissimuler plus longtemps, notre machine ne valait rien, absolument rien.

Cette découverte, il faut l'avouer, était peu faite pour nous réjouir; car l'espérance d'un gain illimité nous avait seule engagés à quitter la patrie et à entreprendre ce long voyage. Mes compagnons étaient accablés; je n'étais guère plus joyeux; mais j'avais cette triste supériorité sur eux que, toute ma vie ayant été un duel avec la destinée, je pouvais supporter plus philosophiquement cette nouvelle botte de l'adverse fortune.

Notre association n'ayant plus de raison d'être, sa dissolution fut aussitôt adoptée que proposée. En conséquence, le matériel fut partagé, ainsi que les fonds que nous avions encore en caisse; puis chacun tira de son côté. Mes amis, dont le découragement augmentait d'heure en heure, et qui se sentaient peu de goût pour les rudes travaux des mines, résolurent de retourner à San-Francisco; quant à moi, heureux au fond de pouvoir vivre de cette vie d'aventures et de hasards pour laquelle j'ai malheureusement une vocation décidée, je leur serrai la main, leur souhaitant cordialement bon voyage et meilleure chance.

Dès lors j'arrêtai mon plan de campagne. Je me sentais le plus ardent désir de voir l'intérieur, c'est-à-dire de pénétrer dans ce fameux Far-West, au moins jusqu'aux montagnes Rocheuses. Mais pour cela diverses choses m'étaient indispensables : de l'or entre autres.

Je résolus donc de demeurer encore quelque temps à Grass-Valley, et là de recueillir assez de ce métal pour entreprendre hardiment mes excursions. A cet effet, je me mis en quête des instruments qui me manquaient. J'achetai d'abord une cabane; je me pourvus ensuite d'outils de mineur, lesquels j'obtins d'un Américain qui s'en retournait à New-York, et je choisis un claim dans le haut de la vallée.

III

Ma cabane n'était ni vaste ni élégante, mais était commode. Posée sur le bord d'un ruisseau tout garni de jolies fleurs, un cèdre, dont la base n'avait pas moins de vingt pieds de diamètre, lui servait de contre-fort. Elle était large d'environ huit pieds sur les quatre faces. Des branches de cèdre remplaçaient la maçonnerie; le toit en était fait

de planches du même bois, fendues à la hache, et qui, superposées les unes aux autres comme des ardoises, me garantissaient assez bien du soleil et de la pluie. Au milieu s'élevait une petite cheminée de tôle; une poêle composait toute ma batterie de cuisine, me servant aussi bien à faire la soupe qu'à rôtir mon gibier. Dans le fond était dressé mon lit de camp, formé de quatre pieux fichés en terre, et joints par quatre traverses sur lesquelles était clouée une toile. Quant à la literie, elle se composait d'un sac de campement rempli de feuilles de chêne. A la tête était placé comme une égide un médaillon, le portrait de ma femme. De chaque côté pendaient mes armes, c'est-à-dire une excellente carabine et un revolver.

J'eus bientôt défriché un jardin derrière ma cabane, où je semai les fleurs et les légumes de France que je pus me procurer, et qui y poussèrent merveilleusement. Près de là, je construisis un petit four, où je faisais du pain que je trouvais délicieux; le mineur auquel j'avais acheté ma cabane m'ayant cédé une quarantaine de livres de farine qui, tout avariée qu'elle était, n'en avait pas moins une immense valeur pour un Français mangeur de pain comme moi.

Ainsi casé, je m'occupai d'établir quelques relations de bon voisinage. A un mille environ de ma demeure, je découvris une petite société de mineurs canadiens d'origine française, avec lesquels je ne tardai pas à me lier d'amitié. Ils n'avaient guère reçu beaucoup d'éducation, mais c'étaient de braves et d'honnêtes jeunes gens, et j'ai toujours eu à me louer des relations que nous eûmes ensemble. Comme le lecteur le verra un peu plus loin, c'est grâce à moi qu'ils firent fortune, et j'en suis très-heureux aujourd'hui.

J'ai dit de quoi se composait mon lit. Or un jour, désireux de renouveler ma paillasse, j'étais sorti avec mon sac et mon fusil, et je cherchais des feuilles sèches lorsque j'aperçus une excavation qui en était abondamment pourvue. J'y descendis, et des pieds et des mains j'eus bientôt rempli ma toile; après quoi je me mis en quête de menu gibier, et revins au logis. Quand j'y arrivai la nuit était close; je fis un léger repas, et me jetai sur mon lit, où je m'endormis bientôt.

Vers trois heures du matin environ, je me réveillai. J'allais me rendormir, lorsque je sentis quelque chose qui s'agitait dans le sac sur lequel j'étais couché, et qui paraissait s'y promener avec plaisir. Je crus d'abord que c'était un rat; mais quelle ne fut pas mon horreur lorsque je reconnus que je n'avais pas affaire à un quadrupède, mais à un reptile; non à un rat, mais à un serpent!

Il paraît que sans y prendre garde j'avais fait entrer ce serpent dans mon sac : chose concevable à cette époque de l'année, où ce reptile est engourdi par le froid et dort roulé sur lui-même.

D'un bond je fus hors de son atteinte; puis, me ravisant, je sautai

sur l'ouverture du sac, je la fermai solidement à l'aide d'une corde. Cela fait, je me mis à trépigner sur le tout avec un plaisir sauvage.

Le résultat, on le devine : quand je rouvris le sac, l'animal, parfaitement écrasé, avait cessé de vivre.

C'était le premier serpent à sonnettes que je voyais en Californie. Il avait deux pieds de long. Je lui coupai la queue, à laquelle je remarquai une douzaine de petits grelots d'écailles, lesquels rendent ce son métallique qui a fait donner son nom à cette espèce de reptiles.

Ces animaux ne sont pas les seuls ennemis que l'on ait à craindre aux mines. Il en est un autre qu'il n'est pas besoin d'introduire au logis : il y vient tout seul, pour peu qu'on lui laisse la porte ouverte, ce qu'il regarde probablement comme une invitation.

Un dimanche soir que je travaillais à mon jardin (car je m'en occupais guère que tous les septièmes jours), je vis l'ombre d'une bête ressemblant à notre loup-cervier d'Europe qui bondissait hors de ma case pour regagner la forêt. Ayant saisi mon fusil, qui n'était jamais loin de moi, je le déchargeai sur l'animal, qui, se sentant piqué par le plomb, lâcha un magnifique dindon sauvage que j'avais tué la veille, et que j'avais accroché dans ma hutte. C'était un coyotte, animal très-commun en Californie; il rôde constamment autour des placers, s'y nourrissant, faute de mieux, des détritus de toutes sortes que les mineurs jettent sur la voie.

Chaque soir je me couchais vers neuf heures. Quoique fatigué des labeurs de la veille, je me levais chaque matin avec le jour, et, le pic et la pelle sur l'épaule, je m'acheminais vers mon claim, où je travaillais jusqu'au soir, pour recueillir trois ou quatre piastres de poudre d'or. Quand le temps était pluvieux, je restais dans ma case, occupé soit à raccommoder mes vêtements, soit à améliorer mon installation.

IV

Je travaillais un dimanche à mon jardin, suivant mon habitude, lorsque, relevant la tête, j'aperçus appuyés sur la palissade qui entourait *ma propriété* deux jeunes sauvages, homme et femme, qui regardaient avec la plus grande curiosité. Les ayant considérés à mon tour, je vis bien vite que je n'avais pas plus à craindre d'eux qu'ils n'avaient à craindre quelque chose de moi. Je m'en approchai, et leur fis des signes d'amitié, qu'ils parurent comprendre. Je me dirigeai

vers ma cabane, et les engageai à m'y suivre. Mais, soit défiance ou timidité, ils restèrent sur le seuil sans vouloir le franchir.

Kamacht! kamacht! disait l'Indienne, en faisant le signe de manger. Je leur présentai à chacun un biscuit, ce dont ils parurent très-satisfaits. Je fis du café; mais, en voyant sa couleur noire, ils firent des grimaces, et refusèrent d'en prendre. J'en bus devant eux, et seulement alors ils parurent rassurés et en goûtèrent. Je n'y avais pas mis de sucre; en sorte qu'ils le trouvèrent sans doute très-amer, car ils se livrèrent à des contorsions telles, en m'exprimant leur dégoût, qu'il me serait impossible de les décrire. Je leur donnai de la cassonade, après en avoir pris moi-même; ils en parurent extrêmement satisfaits.

Ces Indiens étaient presque nus; leur ceinture seule était couverte d'une espèce de tissu d'herbes soyeuses ressemblant beaucoup à notre lin, et ornée de plumes aux couleurs vives. Les cheveux de l'Indien étaient retroussés à la mode des femmes chinoises, et formaient sur le sommet de la tête un cône sur lequel voltigeaient des plumes de toutes couleurs. Ceux de la jeune sauvage étaient coupés sur le front et à la naissance du cou.

Tous deux avaient l'air extrêmement doux; et je me sentis tout de suite pris de sympathie pour ces deux pauvres enfants du désert. S'étant enfin décidés à entrer dans ma case, ils en regardaient les meubles avec des étonnements sans pareils. Ce qui sembla les frapper le plus, ce fut le médaillon dont j'ai parlé plus haut, et qu'ils ne se lassaient pas de considérer. Je leur montrai ensuite mes armes, que je tirai devant eux, dans un but placé à une grande distance, ce qui les intéressa aussi beaucoup. Ils me montrèrent à leur tour un carquois fait avec une peau de renard bleu, et que portait sur le dos la jeune sauvage, ainsi qu'un arc d'environ un mètre et demi, d'un travail parfait. Voulant gagner leur amitié, je leur offris à chacun un mouchoir représentant l'un la reine Victoria, l'autre le prince Albert.

Quand ils reprirent le chemin de la montagne pour rejoindre leur tribu, dont j'appris plus tard que leur père était le chef, je jetai ma carabine en bandoulière et les accompagnai à deux ou trois milles de Grass-Valley, c'est-à-dire au quart de leur route. Pendant le trajet je tuai quelques pièces de menu gibier, que je leur donnai; et comme la nuit était proche et que je craignais qu'elle ne me surprît, je fis mes adieux à mes nouveaux amis, et m'en séparai.

V

Il y avait près d'une heure que je marchais, lorsque je crus m'apercevoir que je m'étais égaré. Je me rappelais bien avoir passé une petite rivière sur un pont de branches et de lianes une demi-heure avant notre séparation, mais c'est en vain que je cherchais ce pont tout primitif, ainsi que la petite rivière : je ne retrouvais plus rien. Je cherchai ainsi durant plus d'une heure encore, sans résultats plus consolants. Je montai sur le cèdre le plus élevé que je pus rencontrer, afin de m'orienter; ce fut peine inutile; je n'aperçus autour de moi que l'océan de verdure formé par la cime de la forêt. Je descendis découragé, et me mis encore à chercher; mais la nuit venait. Ayant donc ramassé une quantité de branches, j'allumai un grand feu, grâce au briquet dont, en ma qualité de fumeur, je ne me séparais jamais.

Ce brasier devait servir d'abord à tenir en respect les bêtes fauves, qui choisissent volontiers la nuit pour ravitailler leur estomac; il devait ensuite me réchauffer, car nous étions dans une saison assez froide. La faim, heureusement, ne me tourmentait pas; autre chose me préoccupait, c'était la crainte de m'être égaré; et, dans ces vastes forêts d'Amérique, qui dit égaré peut dire perdu, ou à peu près.

J'étais assis au pied d'un chêne, ma carabine sur mes genoux, à regarder tout songeur petiller mon feu, lorsque, vers minuit, un cri formidable retentit tout à coup. En un instant je fus sur mes pieds, et, plongeant mes regards dans les ténèbres, j'aperçus un animal ressemblant assez à un jaguar, qui, effrayé à son tour par mon soubresaut, bondit en arrière par sauts onduleux; mais, à une trentaine de pas, il réfléchit sans doute qu'il agissait d'une façon indigne de lui, car je le vis s'arrêter, me regarder fixement, et se ramasser comme pour s'élancer de nouveau. Mon premier mouvement fut de lui envoyer mes deux coups; mais, me rappelant aussitôt que ma carabine n'était chargée qu'au plomb, je me mis sur la défensive, préférant les garder pour m'en servir à bout portant. Mon ennemi m'observait toujours; mais il était visible que le feu qui me servait de rempart l'inquiétait, car, après avoir hésité quelques minutes, il déclina franchement le combat en prenant la fuite. Quant à moi, suffisamment averti par cette visite, je grimpai lestement dans les branches de mon

chêne, où je passai le reste de la nuit, l'œil et l'oreille au guet. Rien ne vint heureusement m'inquiéter; toutefois, mon feu s'étant éteint faute d'aliments, je vis surgir de l'obscurité d'inquiétantes ombres. Jusqu'au matin je les vis rôder autour de moi, cherchant à défaut du convive les reliefs d'un festin que mon estomac me disait assez n'avoir pas existé. Enfin l'aube arriva : je descendis de mon poste, et me mis en devoir de tuer quelque gibier.

Ma recherche ne fut pas de longue durée; dix minutes s'étaient à peine écoulées que j'aperçus deux charmants écureuils gris qui jouaient dans les branches. Les ayant tués, j'allumai du feu et les fis rôtir. Bien que je n'eusse pas de sel, je les trouvai délicieux, tant la faim est un excellent cordon bleu.

Ce n'était pas tout que de manger des écureuils au naturel, il fallait regagner Grass-Valley. Je me mis donc en route. De loin en loin je tirais un coup de carabine, afin d'attirer l'attention des rares promeneurs qui pouvaient se trouver dans la forêt.

Je marchais ainsi depuis trois heures, lorsque j'entendis dans l'éloignement comme une voix répondant à la mienne. Je prêtai l'oreille. Ce n'était pas une voix, mais plutôt le cri d'une bête fauve en belle humeur. Prudemment je glissai deux balles dans chacun des canons de ma carabine, et m'avançai de pied ferme. Si c'était un ours gris! pensai-je. Or savez-vous ce que c'est que l'ours gris de l'Amérique du Nord? c'est un monstre. Sa taille énorme atteint communément 2 mètres 760 centimètres, et souvent davantage. Il pèse jusqu'à neuf cents livres. Sa physionomie est terrible; son agilité égale sa force prodigieuse; sa cruauté surpasse celle de tous les autres animaux, et son indomptable courage est d'autant plus à craindre qu'il tient toujours de la fureur, et qu'il prend sa source dans une brutale conscience de sa force et de sa supériorité. Solitaire comme l'ours brun, dont il a les formes générales, il ne se plaît que dans les immenses forêts vierges qui couvrent de leur ombre les montagnes Rocheuses du grand Chippewyan, les bords du Missouri, du Nebraska et de l'Arkansas, enfin la partie nord-ouest de l'Amérique septentrionale. C'est là que l'ours gris règne en maître sur les animaux du désert, et qu'il exerce sur eux son impitoyable tyrannie. Endormi pendant le jour dans les profondes cavernes des montagnes, il se réveille au crépuscule, sort de sa retraite, et malheur aux êtres vivants qu'il rencontre! Les daims des montagnes, les argalis et autres animaux légers, sont attendus par lui; de son embuscade il s'élance sur sa proie, la terrasse et la dévore; l'ours blanc lui-même le craint et fuit son approche. Il descend parfois dans les vallées où paissent d'immenses troupeaux de bisons, et ces monstrueux ruminants, malgré leur nombre et leurs cornes redoutables, sont impuissants à se défendre contre sa rage. Vainement ils se pressent les uns

contre les autres et lui présentent un rang compacte de fronts menaçants, l'ours gris se précipite au milieu d'eux, les disperse, les poursuit avec agilité; d'un bond il s'élance sur leur dos, les presse dans ses bras de fer, leur brise le crâne avec ses dents, et souvent il en tue plusieurs avant d'en dévorer un.

Et cependant, parmi les hommes sauvages, demi-nus, enfants du désert comme lui, l'ours terrible trouve des ennemis qui lui résistent, qui l'attaquent même, et qui osent soutenir contre lui une lutte corps à corps. Le Peau-Rouge possède un art merveilleux pour découvrir, pendant l'hiver, la caverne dans laquelle l'ours a établi sa demeure; il sait, dans les autres saisons, l'attendre à l'affût, le surprendre dans son fourré au moment où lui-même attend une proie, le suivre à la piste, et le percer de ses flèches ou de ses balles. Lorsqu'il a découvert la trace de ses pas, il le suit armé d'un arc, d'une carabine, et de ce couteau long, effilé, tranchant, dont il se sert ordinairement pour scalper: il s'approche du féroce animal en se cachant et rampant dans les bruyères, et il a soin de prendre le dessous du vent, non pas qu'il craigne que l'ours, averti de sa présence par la finesse de son odorat, prenne la fuite, mais pour n'en être pas attaqué le premier et conserver l'avantage qu'a toujours le premier assaillant. Quand le chasseur se croit à distance convenable du monstre, il se redresse, se fait voir tout à coup, et lui lance une flèche; puis il se laisse tomber de toute sa longueur sur la terre, se met à plat ventre, et, soutenu par son coude, il saisit sa carabine, ajuste le monstre et attend. L'ours, furieux et blessé, hésite un instant entre la fuite et l'attaque; mais, voyant son ennemi à terre, il s'élance sur lui pour le déchirer. Le chasseur a le courage d'attendre qu'il soit à cinq pas de lui, et alors seulement il fait feu et lui envoie dans la poitrine une balle qui le met hors de combat. Si la carabine vient à manquer, l'intrépide chasseur se relève lestement, et, le couteau à la main, il attend une lutte corps à corps. Pendant ce temps, l'ours, rendu furieux par la douleur, s'est dressé sur ses pieds de derrière; il étend les bras et se jette sur son agresseur, qui lui plonge son couteau dans le cœur. Mais malheur à lui s'il manque son coup, car il meurt aussitôt déchiré en mille pièces.

Pendant que je repassais dans ma mémoire ce petit fragment d'histoire naturelle emprunté à l'illustre Boitard, l'organe d'où partaient les cris et moi nous étions rapprochés. Alors seulement je vis combien je m'étais trompé : c'étaient tout simplement des chants partant de gosiers peaux-rouges. A tout hasard je me mis à *hurler* de toutes mes forces, cherchant à imiter la chanson indienne. J'y réussis assez bien, paraît-il, car au bout d'un instant je me vis entouré par trois Indiens, qui avec une extrême amabilité, m'engagèrent à faire chorus avec eux,

c'est-à-dire à continuer mes vociférations. Comme je n'avais aucune raison pour leur refuser cette petite satisfaction, je leur chantai aussitôt une vieille chanson bretonne qui parut leur faire un plaisir infini. Puis, comme toute peine mérite salaire, je leur expliquai en signes que je m'étais perdu et que je serais très-heureux s'ils pouvaient me conduire parmi les blancs, mes semblables.

Enfin, au mot de Grass-Valley que je prononçai, ils comprirent, et se retirèrent à l'écart pour délibérer. Revenant ensuite à moi, ils me montrèrent les boutons de mes guêtres, en m'en désignant trois. Je compris à mon tour, et leur fis signe que je consentais à les échanger contre leurs bons offices. L'affaire ainsi arrangée, nous partîmes.

La longueur de la route me fit voir combien je m'étais éloigné, car ce ne fut qu'après une marche forcée de sept heures, que nous arrivâmes à la petite rivière dont j'ai déjà parlé, et peu de temps après, sur l'une des collines qui dominent Grass-Valley. De là je pus apercevoir mes pénates, ma hutte et mon cher jardin. Mon premier soin, en arrivant, fut de découdre les trois boutons et de les offrir à mes guides.

Après avoir pris un peu de nourriture avec eux, je me dirigeai vers mon claim, que je trouvai rempli par les eaux d'infiltration. Les trois Indiens, qui m'y avaient suivi, m'aidèrent à le vider, et ils y mirent un tel entrain et tant d'adresse, qu'en deux heures je recueillis sept dollars et demi de poudre d'or. Amicalement j'en offris un à chacun ; mais ils refusèrent avec un dédain superbe. De retour à ma case, je leur donnai du biscuit et de cette eau de feu, dont ils sont si friands, et nous nous dîmes enfin adieu.

VI

Désireux de m'enrichir le plus rapidement possible, je menais la vie de chercheur d'or avec une régularité exemplaire. Chaque jour je me rendais à mon claim avec l'aurore. A midi, chassé par la grande chaleur, je rentrais pour dîner. Parfois j'avais des gains magnifiques ; cependant mes meilleures journées ont rarement dépassé six dollars ; mes plus mauvaises n'étaient jamais moins de deux, et je dois ajouter que ces dernières étaient les plus rares.

Un jour, en rentrant ainsi à midi pour prendre mon modeste repas, généralement composé de gibier froid, quelle ne fut pas ma surprise

en trouvant installés chez moi les deux jeunes Indiens dont j'ai parlé précédemment! M'étant approché sans qu'ils s'aperçussent de ma présence, je fus touché en voyant ce dont ils s'occupaient. L'un bouchait avec de la terre glaise les fentes que le soleil avait pratiquées dans les planches de ma toiture, et qui donnaient passage à la pluie; sa sœur, elle, enfonçait de la mousse entre les pieux qui formaient les quatre murs de mon gourbi. Je m'avançai, et leur manifestai tout mon plaisir; le leur paraissait égal au mien. Je pris des vivres, et nous allâmes nous asseoir à l'ombre d'un chêne séculaire qui protégeait mon jardin contre les rayons du soleil. Quand nous eûmes fini notre repas, l'Indienne entra dans la case, d'où elle ressortit un instant après, tenant une espèce de filet de jeunes branches tissées, qui contenait des fruits qu'elle me fit accepter avec une grâce toute parisienne.

Je les emmenai ensuite à mon claim, lequel était situé à environ un mille de mon habitation. Ils me regardèrent d'abord travailler, puis, voyant la sueur me tomber du front, ils me firent signe de leur céder mon rocker. Je le donnai à l'Indienne, tandis que son frère, saisissant la pelle, commença à y verser de la terre, que sa sœur secouait avec une habileté qui me surprit, car ce travail, bien que facile, demande encore un peu d'habitude pour être fait convenablement.

Ce claim était le seul qui fût dans la vallée; un joli ruisseau aux reflets argentés le bordait en serpentant. Les bords en étaient charmants, tout émaillés de fleurs auxquelles il ne manquait absolument que de ressembler à celles de France pour me paraître tout à fait belles. Autour, la terre était tapissée d'un gazon d'un vert éternel piqué çà et là de chênes majestueux et de cèdres magnifiques.

Afin de pouvoir exploiter le fond du ruisseau, je lui avais creusé un nouveau lit. Ce travail terminé, j'avais étudié les couches en en lavant un fragment à mesure que je les découvrais. A trois pieds de profondeur, j'en trouvai une qui pendant plusieurs jours me donna jusqu'à un demi-dollar (2 fr. 50 c.) par grille de rocker.

On nomme ainsi (*rocker*) en Californie l'appareil dont les chercheurs d'or qui travaillent seuls se servent le plus généralement. Sa forme est à peu près celle d'un berceau au fond duquel on aurait adapté une grille, grille sous laquelle sont pratiqués des compartiments. Assis sur une pierre, le mineur, d'une main, agite l'instrument, tandis que de l'autre qui tient un vase, il verse de l'eau sur cette terre qui se désagrége et se délaye. Le sable, les parties légères passent par dessus le bord, ou sortent du rocker par une ouverture destinée à cet effet; les parties lourdes, l'or et la pyrite, demeurent. Le lavage terminé, on enlève la grille, et alors, heureux le mineur qui trouve

mêlées au quartz et à la pyrite les pépites et la poudre d'or, si laborieusement, si anxieusement cherchées!

Mais revenons à mes jeunes amis. Satisfaits de m'avoir démontré qu'ils étaient de plus habiles mineurs que moi, je vis qu'ils désiraient s'en retourner. Comme il n'était guère que trois heures, et que j'avais d'ailleurs recueilli environ dix dollars, grâce à mes aides, je pensai que je pouvais sans remords me donner une récréation. Dans ce but je fis mes dispositions pour accompagner mes amis; mais eux, à qui on avait sans doute raconté ma récente mésaventure, s'y opposèrent avec une vivacité qui me toucha. Je les rassurai, et, étant parvenu à me faire accepter, je m'armai de ma carabine et je partis. Mais auparavant j'eus soin d'observer avec attention, la boussole à la main, la position de Grass-Valley. Je ne les accompagnai d'ailleurs qu'à mi-chemin de la petite rivière, où je leur serrai la main; et nous nous quittâmes, eux pour rejoindre leur tribu, moi mon habitation, où je rentrai vers les dix heures du soir, non moins fatigué qu'affamé.

VII

Comme je manquais de pain, je me levai le lendemain de bonne heure afin d'y pourvoir en renouvelant ma provision. Après avoir fait ma pâte avec un art qu'eussent admiré tous les boulangers de Vienne, j'ose m'en vanter, je chauffai mon four et enfournai une douzaine de petits pains que je retirai merveilleusement cuits. Je fus si satisfait de mon talent, qu'en ayant mis trois dans ma carnassière, j'allai les offrir à mes voisins de campagne, les Canadiens. Je les trouvai à leur claim. C'était la première fois que je venais visiter leur placer; aussi fus-je reçu avec grande cordialité ainsi que mes trois petits pains, dont ils furent enchantés, car, manquant de farine, ils se nourrissaient exclusivement de biscuit, denrée qui était loin d'être de première qualité.

A quelques jours de là, les Canadiens me rendirent ma visite. Ils me parlèrent d'une chasse qu'ils projetaient, et me demandèrent de leur faire le plaisir de les accompagner. J'acceptai, comme bien l'on pense, d'autant plus qu'il s'agissait de forcer un ours gris; et, comme en Algérie, avec mon camarade Jules Gérard, comme moi du 3e spahis, j'avais déjà chassé le lion, qui est le roi des animaux africains, j'étais bien aise de me trouver face à face avec cet autre roi des forêts américaines.

Le jour tant désiré arriva; et, quand mes amis les Canadiens se présentèrent à ma cabane, avant la pointe du jour, j'étais debout depuis longtemps. Après avoir mis dans mon carnier une douzaine de biscuits et une gourde de brandy, nous prîmes le chemin de la montagne, dans la direction où avait été signalé le repaire de l'ours.

Nous étions au nombre de quatre, tous quatre hommes solides, résolus, et parfaitement armés. De plus, chacun de mes compagnons portait sur son dos large et carré un énorme carnier de peau de buffle abondamment pourvu de provisions de guerre et de bouche, dont l'embonpoint me rassura un peu sur la crainte de mourir de faim, au cas invraisemblable où le gibier viendrait à nous manquer.

Outre leurs rifles, ils avaient d'assez bons revolvers à six coups et des haches d'abordage de la marine anglaise. Quant à moi, n'ayant pas été prévenu de l'utilité de cette dernière arme dans la chasse à l'ours, je ne m'en étais point muni, mais j'avais un excellent revolver sur lequel j'étais en droit de compter beaucoup. Enfin une autre arme, dont le secours n'était pas moins intéressant, c'était ma boussole; aussi nous enfonçâmes-nous pleins de sécurité dans la forêt.

Il était dix heures lorsque nous arrivâmes à l'endroit signalé; mais où était le repaire lui-même? Nous nous mîmes en quête, et cherchâmes ainsi pendant un assez long temps. Enfin, nous étant engagés au fond d'une petite gorge, nous aperçûmes une excavation naturelle : c'était la tanière demandée. Les débris d'os qu'on voyait de toutes parts et la trace des larges pattes de l'ours empreintes sur le sol ne laissaient pas de doute à ce sujet. Quant à lui, était-il chez lui? Telle fut la question que nous nous posâmes. Pour la résoudre nous jetâmes des pierres dans l'antre, ce qui était une façon de sonner; mais, comme aucun portier ne venait à notre appel, nous prîmes le parti de nous présenter nous-mêmes. Nous entrâmes donc... Il n'y avait personne absolument. Mais le logis, vide en ce moment, n'était pas toujours inhabité, car, ayant fouillé dans les feuilles sèches, nous y découvrîmes un quartier de chevreuil presque intact, et parfaitement frais. Or, comme la faim commençait à se faire sentir, nous allumâmes un bon feu, où sans plus nous gêner nous fîmes rôtir ce fin morceau, et, quoique les dents de l'ours l'eussent un peu meurtri, nous le trouvâmes délicieux.

Notre repas achevé et l'ours ne venant pas, nous songeâmes à nos préparatifs d'installation, car la fin du jour arrivait, et il n'y avait pas de temps à perdre pour nous mettre en état de défense. A cet effet, ayant coupé une bonne quantité de branches de chêne et de cèdre, nous en formâmes autour de nous une espèce de barricade. Nous tirâmes ensuite au sort afin de régler les tours de faction que chacun de nous devait faire.

La plus grande partie de la nuit s'était écoulée sans accident, et deux de mes compagnons et moi dormions tranquillement, le troisième, un nommé Le Gouenec, veillant pour nous, lorsqu'un coup de feu auquel des hurlements et des cris de terreur étaient mêlés, retentit tout à coup. D'un bond nous fûmes sur pied, et, nos armes à la main, nous eûmes bientôt franchi la palissade de notre campement. Mais là un triste spectacle nous attendait : notre camarade gisait comme mort sous un ours brun de grande taille qui, bien que traversé d'outre en outre par la baïonnette de notre ami, de la gueule et des pattes s'efforçait avec des gestes furieux de l'arracher de sa poitrine. En une seconde nos carabines l'eurent couché en joue; mais comment tirer? l'ours et notre camarade ne faisaient littéralement qu'un seul corps; tuer l'un, c'était tuer l'autre peut-être. Il fallait attaquer autrement, et attaquer promptement surtout. D'un regard rapide calculant les chances, je vis que la seule arme blanche nous était permise. D'un saut je fus près de l'ours, que d'un solide coup de baïonnette je blessai mortellement au défaut de l'épaule. Toutefois il eut assez de force pour se lever; il se rua sur moi; aussi prompt que lui, je le reçus sur ma baïonnette, en tirant en même temps. Ce fut son coup de grâce : il tomba à la renverse comme foudroyé; un des Canadiens l'acheva d'un coup de revolver dans l'oreille.

Par un véritable miracle, notre pauvre camarade, garanti par la peau épaisse qui formait son vêtement, n'avait presque pas été atteint. Quand il se fut un peu remis, il nous raconta qu'ayant cédé au sommeil, il s'était assis à terre. Réveillé par le craquement des branches sous les pieds de l'ours, il avait à peine eu le temps d'épauler sa carabine, et avait manqué l'animal; alors, à tout événement, étant encore assis, il avait appuyé la crosse de son fusil entre ses jambes et présenté la pointe de sa baïonnette à l'ours, qui, dans sa fureur aveugle, s'y était enferré.

Je fus d'autant plus heureux de voir notre ami sain et sauf, qu'il était d'origine bretonne, et qu'en raison de cette communauté de race, j'éprouvais pour ce garçon, honnête et loyal d'ailleurs, une véritable sympathie.

Quoique la peau de notre ours fut assez endommagée par l'énorme blessure que mon coup de feu à bout portant lui avait faite, nous nous mîmes cependant en devoir de la lui enlever, ainsi que les morceaux réputés les meilleurs. Chacun de nous dut donc se charger d'une cuisse de la bête. Quant à la peau, qui me fut adjugée comme un trophée, je fus bien forcé de la joindre à ma part de viande; je mis le tout sur mon dos, et ce n'était pas un fardeau léger, je l'affirme.

Heureusement le gibier abondait autour de nous, en sorte que nous pûmes bientôt échanger le lourd fardeau dont nous étions chargés contre des morceaux plus délicats. C'est à dessein que je dis délicats, car, au repas de midi, nous avions essayé d'une grillade qui avait été trouvée très-dure, très-mauvaise, enfin fort au-dessous de la réputation faite par Alexandre Dumas à ce genre de venaison. Il est vrai qu'en l'emportant nous ne comptions faire qu'un essai; car il nous restait de la veille un respectable fragment de chevreuil qui, faisandé à point, nous parut excellent.

Toujours marchant, nous arrivâmes sur les flancs d'un joli ravin, dont la position pittoresque nous parut disposée à souhait pour un campement.

Nous nous occupions de notre installation, lorsque l'un de nous, qui était allé en exploration, revint un instant après en courant.

— Qu'y a-t-il donc? lui demandâmes-nous en voyant son air effaré.

— Il y a qu'on vient de tirer sur moi, parbleu! j'ai entendu la balle me siffler aux oreilles.

Nous avions effectivement entendu des détonations. Croyant que c'était notre ami qui s'amusait à tirer quelque gibier, nous ne nous en étions pas inquiétés autrement. Nous saisîmes nos armes et courûmes du côté d'où la balle avait dû partir. Après avoir longé la ravine pendant quelques minutes, nous trouvâmes un Indien lié à un arbre, et de l'autre côté du ravin, à quatre cents mètres environ, nous aperçûmes trois Américains qui s'amusaient à tirer sur lui comme sur une cible.

L'indignation et la pitié au cœur, nous nous mîmes en devoir de détacher le malheureux Indien; mais nous avions à peine commencé à couper ses liens qu'une balle assez bien dirigée venait s'enfoncer dans l'arbre même où il était attaché; nous n'en continuâmes pas moins l'œuvre de sa délivrance. Alors seulement, nous embusquant derrière les arbres, nous ouvrîmes à notre tour un feu bien nourri sur nos agresseurs.

Pendant dix minutes environ, nous nous tiraillâmes ainsi des deux parts sans autre effet que de dépenser inutilement nos munitions. Ce résultat n'était pas celui que nous cherchions; nous cessâmes de tirer. Mais nos adversaires ne nous imitèrent pas; à chaque instant nous entendions le bruit sec des balles qui venaient s'enfoncer dans les cèdres derrière lesquels nous nous étions abrités. Enfin, comprenant que nous voulions la paix, ils arborèrent un mouchoir étoilé au bout de leur rifle, ce qui nous confirma dans notre première supposition relativement à leur nationalité. Nous descendîmes le ravin et arrivâmes au bord du ruisseau qui courait au milieu de la prairie; là nous fîmes halte. Voyant que nous étions disposés à les y attendre, ils

descendirent à leur tour, et, s'étant approchés de nous, ils nous demandèrent d'un ton arrogant de quel droit nous nous étions interposés entre la *justice américaine* et l'Indien qu'ils voulaient punir, ce malheureux leur ayant, disaient-ils, volé une couverture. Nous leur dîmes que nous ignorions le délit dont l'Indien s'était rendu coupable, mais que d'ailleurs, le fait qu'ils lui reprochaient fût-il vrai, ce dont nous doutions, en aucun pays du monde, même en Californie, on n'avait le droit de fusiller un homme sans jugement, et surtout pour un crime semblable. Sans nous répondre directement, ils nous redemandèrent si nous voulions leur livrer l'Indien oui ou non. Nous nous y refusâmes de nouveau.

— C'est bien, dit l'un d'eux, mais attendez-vous à ce que nous vous rejoignions bientôt en nombre, et alors vous verrez...

Cette hâblerie yankee fit beaucoup rire mes amis les Canadiens; mais elle ne produisit pas le même effet sur moi. J'armai ma carabine, et déjà je tenais en joue celui des Américains qui nous avait adressé cette menace, quand ils s'interposèrent entre nous, en me faisant comprendre que je les exposais aussi bien que moi-même à de cruelles représailles s'il y avait effusion de sang.

Nous emmenâmes notre Indien, qui, ne sachant comment nous exprimer sa reconnaissance, s'était jeté sur nos pieds qu'il embrassait. Le malheureux mourait de faim. Nous lui donnâmes de quoi manger, et en même temps la liberté.

Puis, craignant que ces braves Yankees ne nous tinssent parole et ne réalisassent leurs menaces, nous nous enfonçâmes dans la forêt, où nous prîmes quelque repos. Vers minuit, nous nous remîmes en route à la clarté de la lune; et le matin, à l'aube, nous arrivions à Grass-Valley, exténués de fatigue.

VIII

Bien grande fut ma satisfaction lorsque je franchis le seuil de ma chère cabane. Je visitai mes domaines depuis le fournil jusqu'au jardin. Mes jolies fleurs, mes beaux lis, qui me rappelaient ma chère Bretagne, étaient tous là, inclinant, en signe de bienvenue, leurs calices imprégnés de la rosée matinale.

Le lendemain matin j'étendis ma peau d'ours sur ma cabane, au soleil; puis, quand elle fut à peu près sèche, j'entrepris de la tanner. Rude besogne! Enfin, grâce à de la terre glaise et à une espèce de pierre ponce que je parvins à me procurer, j'y réussis tant bien que

mal. Peut-être conserva-t-elle pendant quelque temps une odeur peu agréable; mais, soit que cette odeur se fût dissipée à la longue, soit que mon olfactif s'y fût accoutumé, je la mis sur mon lit en guise de couverture. Quand vinrent les pluies, je la fixai sur mon toit, où elle me garantit plus d'une fois des injures du temps, qui mettait parfois une obstination singulière à rester exécrable plusieurs semaines de suite. Néanmoins, en dépit de ces précautions, et aussi des gouttières que j'avais ingénieusement fabriquées avec des écorces d'arbres, que de fois ne m'arriva-t-il pas de me réveiller trempé jusqu'aux os! Mais l'existence de soldat en campagne m'avait depuis longtemps aguerri contre ces mésaventures.

Toujours poursuivant mon idée fixe, qui était d'amasser assez d'or pour entreprendre ma grande excursion dans l'intérieur et assurer mon retour, je continuais mes terrassements et mes lavages lorsqu'une rencontre inopinée vint donner pour quelque temps un nouveau cours à mes idées.

Notre combat contre l'ours avait, paraît-il, fait quelque bruit dans la contrée, car à la suite nous eûmes la visite de quelques Français, qui voulurent voir leur heureux compatriote. L'un d'eux, M. le vicomte de Peindray, qui jouissait d'une réputation de chasseur sans rivale, se détourna même d'une excursion qu'il avait entreprise, pour me serrer la main. Lui ayant raconté ma petite histoire :

— Vous faites là un métier pour lequel vous n'êtes pas né, me dit-il. Non-seulement il est pénible, mais à l'exercer, on dépense en fatigue et en nourriture, laquelle est ici très-chère, autant d'or qu'on en trouve. Vous êtes bon chasseur, chassez; le bénéfice que vous tirerez de la vente de votre gibier peut être énorme.

Il se donna lui-même pour exemple : en quelques mois il avait amassé une somme considérable, rien qu'en vendant le produit de sa chasse. Enfin il fit si bien, qu'il me décida. Le lendemain, lorsqu'il m'eut quitté pour rejoindre son rancho, situé dans la Sierra-Nevada, je commençai mes préparatifs; mais je vis avec douleur que je n'étais pas encore assez riche pour entreprendre ce commerce. M. de Peindray m'avait dit qu'il me fallait un mulet; or, en Californie, un mulet se vendait généralement cent cinquante ou deux cents piastres, et j'étais loin d'avoir cette somme. Je me remis donc à la besogne.

Quelques jours s'étaient écoulés depuis la visite de M. de Peindray, lorsque j'en reçus une autre : celle de mes jeunes sauvages. Cette fois, ils n'étaient pas seuls; l'auguste auteur de leurs jours les accompagnait. C'était le chef de leur tribu, et je l'aurais ignoré, que j'aurais pu le reconnaître à la magnificence toute royale de son costume.

C'était un grand homme, à la peau brune et luisante, au regard

fier et hautain, et dont la figure ne manquait pas d'une certaine noblesse. Malheureusement son costume compromettait tout, et lui donnait l'aspect le plus drolatique que j'aie jamais vu à un sauvage. Il était vêtu d'un habit rouge d'infanterie de marine anglaise; de chemise, il n'en avait pas, et de pantalon encore moins; il les remplaçait par une peau de renard bleu, fixée à la ceinture à l'aide d'une courroie, à laquelle pendait, ballottant, un pistolet fort rouillé et sans batterie. Je ne pus m'empêcher de rire en voyant ses pieds : ils étaient fourrés dans les plus singulières bottes fortes qu'on puisse rêver, bottes sans âme, je veux dire sans semelles, et qu'il avait dû trouver abandonnées aux abords de quelque claim. Mais le plus ébouriffant était son diadème, si l'on peut appeler ainsi un vieux shako français du temps de Louis XVIII, à la forme évasée et sans visière, qu'il portait crânement sur l'oreille, et avec de petits mouvements, propres à l'assurer sur son chef.

Il me fit un petit salut protecteur, auquel je répondis en m'inclinant pour ne pas éclater, et en prononçant le mot indien *Kàmacht!* ce qui produisit sur Sa Majesté un effet magique. J'étais allé à leur rencontre du plus loin que je les avais aperçus. Quand ils se furent assis dans ma cabane, je leur offris à tous du biscuit, et au père un grog, auquel il me parut ne rien trouver à redire du tout. Quant à ses enfants, je fus ému de leurs touchantes caresses. Ils semblaient si heureux de me voir, que leur joie perçait dans chacun de leurs mouvements. Je les traitai de mon mieux, leur offrant tout ce dont je pouvais disposer; ils demeurèrent avec moi jusqu'à quatre heures environ. Je les vis alors qui se disposaient à partir : la distance qui séparait leur tribu de mon claim étant considérable, je les accompagnai un peu. Quand nous fûmes sur la montagne, nous nous dîmes adieu; mais mon étonnement fut grand lorsque la jeune Indienne le fit en espagnol. Je leur répondis dans la même langue, très-heureux de cette découverte qui allait nous permettre désormais de laisser de côté la langue des signes, langue très-insuffisante, je puis l'affirmer, l'ayant beaucoup employée.

Je revins de ma surprise en me souvenant que les Espagnols étaient les premiers conquérants de la Californie, qu'ils avaient d'ailleurs occupée si longtemps avec leurs missionnaires.

Quand nous fûmes de l'autre côté de la montagne, le père s'approcha de moi; et, me présentant l'extrémité d'une branche de coudrier, il en mit l'autre bout entre les mains de sa fille. J'allais lui demander ce que cela signifiait, mais il ne m'en laissa pas le temps, et inclinant son vénérable shako :

— Tu es désormais le mari de ma fille, me dit-il; viens à la tribu; tu vivras parmi nous comme un des enfants du grand chef.

Je le remerciai de l'honneur insigne qu'il voulait bien me faire; mais je refusai, lui déclinant tout au long les raisons qui motivaient ce refus, ce dont il parut très-mortifié. Les reproches que m'adressa la jeune Indienne me furent plus sensibles que ceux de son auguste père, qui, pour passer sa colère, commença à la battre avec la baguette d'abord destinée à cimenter ce qu'il croyait son bonheur. Il s'apaisa enfin, et nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde.

Étant revenus me voir, ils se mirent entièrement à ma disposition; et grâce à eux j'eus bientôt acquis assez d'or pour acheter mon mulet. Je me disposais même à me mettre en quête du précieux animal, lorsqu'un jour je vis arriver chez moi le père de mes jeunes amis.

Pensant sans doute avoir produit un effet suffisant lors de notre première rencontre avec son uniforme de cérémonie, il l'avait ce soir-là laissé dans le garde-meuble de sa couronne. En place il avait revêtu le costume traditionnel de sa race; et je dois avouer qu'il lui donnait infiniment meilleur air. Il n'avait donc pas son odieux shako. Ses cheveux, noirs comme la nuit et durs comme des crins, retroussés en cône sur le sommet de sa tête, étaient ornementés de plumes rouges et vertes qui produisaient un effet des plus pittoresques.

Il me déclara qu'il voulait me faire les honneurs de sa tribu, et qu'en conséquence il venait me chercher. J'acceptai son invitation, et nous partîmes le jour même. Je ne raconterai pas cette visite, qui dura deux jours et ne m'apprit sur la vie des sauvages rien que je ne susse déjà par les relations des voyageurs et des missionnaires.

IX

Ce fut le soleil qui me réveilla le lendemain de mon retour : les fatigues de ma visite chez les Indiens, m'avaient fait déroger à mes vieilles habitudes de soldat. Je m'en voulus d'être resté couché aussi tard, et, dans le but de rétablir la paix avec ma conscience, à peine m'étais-je frotté les yeux, que je jetais ma carnassière sur une épaule, ma carabine sur l'autre, et que je m'acheminais vers mon claim.

Je marchais plein de confiance lorsque, arrivé à quatre cents mètres environ, j'entendis résonner fortement des coups de pic. Je devinai aussitôt d'où ils venaient. C'était de ma propriété. Quoique je n'y visse personne, il y avait évidemment quelqu'un dedans. Pour mieux surprendre le maraudeur, je me cachai dans le fourré; et bientôt j'en pus

reconnaître au moins la qualité à un tomahawk, un arc et des flèches, qu'il avait imprudemment abandonnés au bord du trou dans lequel il piochait, couvert par les buissons qui bordaient le ruisseau. Je m'approchai de l'excavation, et vis en effet un Indien qui y maniait le pic et le rocker d'une main exercée et vigoureuse. J'eus un moment l'idée de l'interrompre ; mais comme, en résumé, il ouvrait un nouveau filon et qu'en fait il me découvrait de nouveaux gisements, je m'étendis au pied d'un chêne, et le laissai faire tout en l'observant du coin de l'œil, à travers les branches.

Piochant ainsi, il arriva bientôt au roc, et je vis que chaque fois qu'il levait la grille pour jeter les résidus, il puisait au récipient, et cela si fructueusement, que je crus le moment venu de me montrer. Je sortis donc de ma cachette et lui lançai une pierre qui, tombant à ses pieds, lui fit lever la tête. Je me mis en évidence; il me regarda, mais avec une stupéfaction mêlée d'effroi telle, que je ne saurais la dépeindre; puis, sautant comme un lion sur son arc, il le banda, le dirigea sur moi et attendit.

Ma carabine était armée; en une seconde j'aurais pu le tuer; je préférai donner un autre dénoûment à cette scène qui m'amusait. Je ne bougeai point. De son côté, bientôt las de bander son arc dont les flèches ne m'eussent d'ailleurs pas atteint, en raison de la distance qui nous séparait ; supposant ensuite à mon air que je n'avais aucune intention belliqueuse, mon Indien reposa son arc, redescendit dans le trou, et en un moment il eut repris son travail avec autant de quiétude que s'il eût été dans sa propre hutte.

Il fallait cependant en finir. Tout en me tenant à distance, je l'interpellai, lui faisant signe de se retirer; mais lui, rendu furieux par cet ordre qu'il comprit fort bien, sortit de son trou, et me montra son tomahawk pour toute réponse. Fièrement campé sur la hanche, le buste en arrière, la tête haute, le geste menaçant, cet homme était réellement d'une beauté remarquable. Je n'y pus tenir; je tirai de ma poche le calepin sur lequel je prenais mes notes et me mis à le croquer. Le drôle, devinant sans doute ce que je faisais, resta longtemps ainsi, je veux dire quatre ou cinq minutes, et il y fût demeuré plus longtemps encore si des voix, partant d'un endroit peu éloigné, ne nous eussent tiré, lui de son rôle d'académie, moi de celui de peintre.

Deux autres Indiens venaient d'entrer en scène ; ils n'eurent pas plutôt vu mon modèle, qu'ils se dirigèrent de son côté et l'apostrophèrent avec véhémence. Je compris qu'ils l'insultaient, car, brandissant son tomahawk, il allait en frapper l'un d'eux, lorsque l'autre, plus prompt, ne lui en laissa pas le temps, et le frappa si fortement sur le crâne, qu'il s'affaissa immédiatement sur lui-même.

Tout ceci s'était passé en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Je courus, je criai, car je voyais bien que ces deux misérables étaient disposés à achever leur victime. Ils m'aperçurent, et, me voyant bien armé, et de plus très-animé par la colère, ils jugèrent plus prudents de ne pas entrer en explication. Prenant donc leurs jambes à leur cou, ils disparurent aussi rapidement qu'ils étaient venus.

Je ne les poursuivis pas, car il fallait avant tout secourir le pauvre diable qui gisait là évanoui sur l'herbe. Il avait la tête ouverte par une blessure telle, qu'on lui voyait le cerveau. Je commençai par la laver au ruisseau ; après quoi je lui fis une espèce de bandage avec des morceaux de ma chemise.

La douleur et la fraîcheur de l'eau le firent revenir peu à peu à lui. Il rouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les fixer sur moi avec fureur. Je n'en continuai pas moins à lui donner mes soins, et bientôt son regard, où se reflétait un instant avant la haine et la colère, devint humide ; il me prit les mains, et de grosses larmes roulèrent sur ses joues.

Lorsque je crus pouvoir le faire sans danger, je le pris sur mon dos et le portai à ma cabane; là, je l'étendis sur un lit de feuilles sèches, où, par parenthèse, j'eus beaucoup de peine à le maintenir, car le jeune sauvage voulait à toute force s'en aller. Je ne savais que lui mettre sur sa plaie ; il comprit mon embarras, et, après une explication par signes, il me fit entendre qu'il désirait aller dans le jardin. Je l'y conduisis ; là il arracha quelques herbes qu'il me montra, tout triomphant. Je les examinai attentivement; la forme de la feuille était exactement celle du pourpier, et elles répandaient une odeur de menthe assez prononcée. Il m'indiqua qu'il fallait les écraser, ce que je fis à l'aide de deux pierres. Il en plaça sur la plaie un emplâtre que je fixai au moyen d'un foulard. Il le garda pendant cinq jours, le renouvelant chaque jour avec des feuilles fraîches ; au bout de ce temps, la plaie était fermée; ce que j'expliquai par l'extrême pureté du sang de la race à laquelle il appartenait. Il se sentit même si bien rétabli, qu'il voulut reprendre son voyage. Il était plus apte que moi à juger de sa position ; je lui laissai donc le champ libre, et il partit.

Toutefois, comme je doutais un peu de ses forces, je tins à l'accompagner à quelque distance. Mais, au sommet de la montagne, il me fit signe que cela était inutile, ce que j'avais déjà reconnu à la fermeté de son allure. Tirant alors d'un pli de sa ceinture de peau de renard bleu une espèce d'étui formé d'un morceau de roseau, il le déboucha, me montra qu'il contenait de l'or, et me le présenta. Je refusai de l'accepter, comme bien on pense ; mais il ne voulait pas le garder non plus ; il le jeta à mes pieds; puis, s'approchant de moi, il me

toucha le front de la paume de sa main, me fit un dernier signe, et se mit à descendre le versant opposé de la montagne.

Je rentrai chez moi. Le lendemain, désireux de savoir si l'Indien était revenu sur ses pas, je retournai dans la montagne, et à la même place où le fier Peau-Rouge l'avait jeté la veille, je retrouvai l'étui qui contenait sa petite fortune, c'est-à-dire deux onces et demie de poudre d'or environ. Qui sait? me disais-je. Il destinait peut-être cette petite somme aux premiers frais de son établissement, à acheter la compagne choisie par son cœur! Ce ne fut pas sans répugnance que je ramassai le modeste trésor; et, si je le fis, c'est parce que je pensai avoir l'occasion d'en faire don à quelqu'un de sa race. Quant à lui, je ne le revis jamais.

X

On m'avait souvent parlé d'un marais très-giboyeux qui devait se trouver à six milles dans le sud de Nevada-City, petit village habité par une population mixte de mineurs et de marchands, et depuis longtemps je projetais d'y faire une visite. Un dimanche donc que la journée s'annonçait belle, je me levai avant le jour; je tirai de ma cabane mon mulet, qu'en souvenir du cheval sur lequel j'avais gagné mes épaulettes, j'avais nommé comme ce cheval, Cadi; je pliai ma peau d'ours en quatre, ce qui me fit un bât des plus confortables, et la fixai sur son dos à l'aide d'une forte sangle; je confectionnai un bridon et des étriers, et, abondamment pourvu de munitions de guerre et de bouche, je me mis en route.

Le jour ne paraissait pas encore lorsque je touchai au terme de mon voyage. Je mis pied à terre, et, tenant Cadi par la bride, je me dirigeai vers les buissons qui bordaient le marais et où je m'embusquai. Je faisais sentinelle ainsi depuis trois quarts d'heure environ quand j'aperçus, un beau dix-cors en tête, une troupe nombreuse de cerfs et de biches. Leur chef, m'éventant sans doute, s'arrêta, l'air inquiet et levant sa belle tête. Il n'y avait pas de temps à perdre, j'ajustai et fis feu de mes deux coups. Mais au même moment je sentis sous moi comme un ressort qui se détendait; lancé dans l'espace, j'allai retomber en plein marais. C'était mon coquin de mulet, qui, effrayé par l'explosion, venait de me jouer ce tour épouvantable.

J'eus bien vite regagné le bord; de là j'apercus l'animal qui se sauvait vers la forêt. Je me mis immédiatement à sa poursuite, et pus

enfin l'atteindre, grâce à son bridon, qui, s'étant pris dans l'une de ses jambes, l'arrêta à propos. Je pensai ensuite à ma victime; je me dirigeai vers l'endroit où le troupeau m'était apparu, et y trouvai avec une joie extrême un très-beau cerf étendu sur le sol, le flanc traversé par une de mes balles. C'était une fiche de consolation, car j'avais bien besoin d'être consolé : j'étais couvert de vase et trempé jusqu'aux os. Pour comble de malheur, mon amadou était toute mouillée, il me fut impossible d'allumer du feu; le soleil y suppléa. Je chargeai alors mon cerf sur le mulet, et me dirigeai vers Nevada-City, où j'avais l'intention de débuter le jour même dans la profession que m'avait indiquée le vicomte de Peindray.

J'y arrivai précisément à l'heure où les mineurs revenaient de leur claim pour dîner. Je m'avançai bravement au milieu de l'unique rue du village en criant : « *Venison, venison at one dollar a pound!* » — (Gibier à un dollar la livre.)

Au bout de la rue, j'en avais vendu pour huit cents francs. On le voit, l'idée n'était pas trop mauvaise. Ce ne fut pas tout. Deux jeunes gens de Nantes, MM. Dep..., qui tenaient une taverne à Nevada, et auxquels j'avais vendu un des gigots de mon cerf, m'invitèrent à dîner, et, au dessert, ils me demandèrent si je voudrais m'engager à les entretenir régulièrement de gibier; ils s'engageraient, eux, à me le prendre à des prix que nous débattîmes sur-le-champ. J'acceptai, sinon pour toute l'année, ainsi qu'ils le désiraient, mais pour tout le temps que je demeurerais à Grass-Valley. Le marché fut donc conclu, et notre *parole de Breton* remplaça amplement l'acte sur papier timbré des Normands.

XI

Je travaillais le lendemain à mon claim quand mon attention fut attirée par des chants venant de la montagne. Ayant tourné les yeux du côté d'où ils venaient, j'aperçus mes jeunes amis peaux-rouges qui se dirigeaient de mon côté en se tenant fraternellement par la main. Après nous être cordialement souhaité le bonjour, ils m'apprirent qu'ils étaient déjà venus la veille. Ayant trouvé ma cabane vide, ils en avaient auguré que j'étais sans doute parti pour le grand voyage dont je leur avais parlé. Mais, ayant su d'un Indien de leur tribu que je chassais au marais du *Wigwam des blancs* (tel est le nom que portait la mare), ils étaient revenus pour me dire que je n'avais pas besoin d'aller aussi loin pour rencontrer du gibier. Ils connaissaient

un endroit situé entre le territoire de leur tribu et Grass-Valley, où, disaient-ils, j'en trouverais en abondance; c'est, ajouta le jeune Indien, « une espèce d'étang, situé au milieu de la forêt, et où toutes sortes de bêtes viennent se désaltérer. Avant qu'un homme de notre tribu y eût été dévoré, nous y chassions; mais depuis cet événement nul n'ose plus approcher, la nuit, de la mare maudite. Si tu veux t'y risquer, je t'accompagnerai, car j'ai assez de confiance dans tes armes pour ne redouter aucun péril. »

Ce discours piqua vivement ma curiosité, et sans plus attendre je résolus de faire connaissance avec le terrible endroit. Comme j'avais sur moi tout ce qu'il me fallait pour cela, nous partîmes séance tenante.

Cette mare était bien ce que m'avait annoncé le jeune sauvage: les traces que je découvris sur le bord me convainquirent immédiatement qu'une grande quantité de gibier la fréquentait; ce qui me donna bon espoir pour les profits que je devais retirer de mes prochaines visites.

Connaissant le chemin, je renvoyai mes guides avec la moitié de ma chasse, que je les priai d'offrir à leur père de ma part; et je retournai chez moi. Mais, le lendemain et les jours suivants, l'aurore *aux doigts de rose* me trouva aux abords de la mare, d'où je ne revenais jamais sans avoir autant de gibier que j'en pouvais porter. A huit heures j'étais de retour à Grass-Valley; je chargeais mon mulet, et je partais pour Nevada. Là, les frères Dep... me prenaient une bonne partie de mon butin; je criais le reste dans la rue, en français et en anglais, et toujours je m'en défaisais avec d'énormes bénéfices.

Mon jeune sauvage, que mes travaux cygénétiques divertissaient beaucoup, venait souvent avec moi. Afin de n'être pas éventés, nous nous installions dans les branches touffues de quelque chêne voisin; et, de là, depuis la pointe du jour jusqu'à cinq ou six heures, nous pouvions voir se désaltérer toutes les variétés d'animaux qui habitaient la forêt. Cela me permettait de choisir ma victime, qui était ordinairement un chevreuil ou un buffle.

Un matin, en dépit de la résolution formelle que j'avais prise de ne point dépenser mes munitions sur d'autres bêtes que celles dont je devais tirer profit, je ne pus résister au désir de me procurer une admirable panthère. Déjà d'ailleurs elle était allée sur mes brisées en faisant fuir une belle biche que je m'apprêtais à tirer; puis, soit qu'elle fût repue ou qu'elle eût jugé à la vitesse de sa victime qu'elle la poursuivrait en vain, elle était revenue s'étendre sur le gazon, à cent cinquante mètres de moi, menaçant par un séjour prolongé d'empêcher le menu gibier de tomber dans mon affût. Cela ne pouvait me convenir. Je posai donc ma carabine sur la fourche de mon arbre, pour plus de

justesse, et je lui envoyai une balle. Celle-ci l'atteignit au défaut de l'épaule, et la blessa assez grièvement. L'irritation qu'elle en ressentit parut extrême; elle bondit sur elle-même, et, se dirigeant vers notre arbre, elle vint se tapir à vingt pas de nous. J'eus un moment l'idée de lui envoyer une seconde balle, car elle hurlait avec une fureur qui décelait qu'elle était encore pleine de vie. Mon compagnon, qui craignait de rester son prisonnier, m'y engageait même vivement ; voyant combien elle perdait de sang, je le rassurai. Mais lui, sans plus attendre, lui envoya une flèche empoisonnée qui l'acheva en moins de temps qu'il ne m'en faut pour le raconter.

C'était la première fois que je voyais une de ces flèches et ses effets rapides ; je fus presque épouvanté de la puissance de cette arme, si terrible entre les mains d'un homme adroit. Lorsque nous fûmes descendus de notre poste, je la considérai avec soin. La hampe barbelée en était d'un bois très-dur, et pourtant très-flexible. La pointe adaptée avec des chevilles consistait en un silex aiguisé et peint d'une couleur brune ; c'est cette couleur qui est le poison. Les sauvages le tiennent dans un petit étui de roseau où repose la flèche ; ils ne l'en retirent qu'au moment de s'en servir afin de lui conserver toute sa puissance malfaisante. Quant au poison lui-même, il est le produit d'une plante vénéneuse qui est assez commune en Amérique, et dont le nom indien m'échappe.

Un autre genre de chasse que j'exécutai avec non moins de plaisir, c'était la chasse à la torche. Le jeune Indien m'éclairait; moi, je chassais. Ces excursions étaient toujours très-fructueuses ; en outre, rien n'était plus divertissant que de voir accourir coyottes et chevreuils. Attirés par la lumière, ils venaient jusqu'à cinq ou six mètres de nous. Pour ne pas nous égarer, de loin en loin nous marquions les arbres avec la fumée de notre torche; au jour, ce fil d'Ariane nous servait à regagner Grass-Valley.

Que de fois, pendant ces excursions, n'ai-je pas pensé aux amis que j'avais laissés en Bretagne, braves compagnons et dignes disciples de saint Hubert ! Que de bonheur pour eux s'ils se fussent trouvés à côté de moi en ces nuits giboyeuses, parmi ces hautes et désertes forêts où le permis de chasse est si bien ignoré, et le garde champêtre si parfaitement inconnu ! Je ne me lassais pas, quant à moi, de les ravager en toute liberté : malheureusement tout a une fin en ce monde. Un beau jour, soit qu'il eût reconnu que la mare et ses parages devenaient trop dangereux, soit que j'eusse dépeuplé le canton de gibier, celui-ci disparut. Je n'avais pas trop le droit de m'en plaindre, car en très-peu de temps j'en avais tiré plusieurs livres de poudre d'or, qui, jointes à celles que j'avais déjà, constituaient une petite fortune. Je pouvais donc entreprendre la grande excursion où me pous-

sait cet amour de l'imprévu et des aventures qui a été le mobile de ma vie et la cause de mes plus vifs plaisirs et de mes plus grandes peines.

XII

Je m'occupai dès lors de mes préparatifs. Ceux-ci ne furent pas longs, car j'avais l'essentiel : de la poudre, du plomb et des lingots. De plus, je m'étais confectionné une espèce de caban de peau de coyotte qui m'allait parfaitement. Je ressemblais assez dans cet équipage à Robinson ; il ne me manquait qu'une chose pour que la ressemblance fût complète : le parapluie de peau que j'avais d'ailleurs avantageusement remplacé par un capuchon de la même matière.

Donc, un beau matin, après avoir mis ma cabane sous la surveillance de mes amis les Canadiens, et déposé une partie de ma petite fortune entre leurs mains loyales, je pliai en quatre ma peau d'ours et mon hamac, je les mis sur le dos de mon mulet, j'y joignis le bissac qui contenait mes provisions, j'attachai le tout avec une forte sangle, et, me tournant alors vers l'ermitage où j'avais vécu si paisible, vers mes petites fleurettes qui, s'inclinant sous la brise, semblaient, elles aussi, me dire adieu, je serrai cordialement les mains de mes amis et je me mis en route...

Les jours qui suivirent celui de mon départ offrirent peu d'incidents dignes d'être racontés ; quant aux nuits, elles ressemblèren exactement à la première ; les bêtes fauves nous inquiétaient constamment. Pour en préserver Cadi j'avais imaginé d'échelonner autour de l'arbre auquel je l'attachais plusieurs petits feux ; ces feux brûlaient toute la nuit et formaient un rempart que nos ennemis n'osaient jamais franchir.

Ce bon animal, qui avait réellement toutes les qualités des animaux de son espèce, n'avait aucun de leurs défauts. Comprenant ce que je faisais pour lui, mes attentions, les bonnes paroles, les caresses que je lui prodiguais, il ne savait comment m'en remercier, me prouver sa reconnaissance. Parfois, quand, assis sur le sol, je surveillais ma petite cuisine, le pauvre Cadi quittait tout d'un coup sa pâture, accourait vers moi, et là, fixant ses yeux sur les miens, il semblait qu'il voulût me dire mille choses amicales. Le matin, si le jour paraissait avant mon réveil, il levait vers moi sa bonne tête et faisait entendre une espèce de petit hennissement, je le mettais alors en

liberté, chose dont il n'abusait guère, car il était fils du désert, et il savait qu'au désert le danger est partout. Pendant ce temps je déjeunais, soit avec ce qu'il me restait du repas de la veille, soit avec une couple de tranches de jambon rissolées dans ma poêle, auxquelles j'ajoutais un verre d'eau et du biscuit pulvérisé, ce qui composait un mets innomable et insensé, mais dont je me régalais plus que je ne saurais le dire.

Je marchais depuis plusieurs jours lorsqu'un matin je vis mon chemin tout à coup barré par une rivière assez large, et que je crois être un des tributaires du Sacramento. Voulant la passer, je me mis en quête d'un gué. Pour cela je la descendis pendant quatre ou cinq milles, mais sans résultat. Je remontai, cherchant mieux : aucune espèce de gué; partout la même profondeur d'eau, et, malheureusement, partout la même rapidité. Traverser avec Cadi était dangereux; et, en tout cas, je risquais fort de détériorer mes vêtements et de perdre mes provisions. Je me trouvais donc très-perplexe, car ma carte et ma boussole me faisaient une obligation de traverser cette maudite rivière, au delà de laquelle seulement était la terre promise.

On dit que la nuit porte conseil; jamais le proverbe ne fut plus vrai pour moi. En effet, m'étant endormi, je rêvai que je faisais un radeau. L'idée était trop bonne pour n'en pas profiter. Aussi, dès l'aube, sur pieds et la hache à la main, je me mettais à l'œuvre.

Je coupai d'abord une certaine quantité de perches de cèdre; je les réunis; puis, prenant des branches de chêne et des joncs, je les tordis, et, m'en servant en guise de cordes, je confectionnai mon radeau. Je façonnai ensuite une espèce de pagaie qui devait me tenir lieu à la fois de rame et de gouvernail. Le navire ainsi fait, restait à le lancer. Pour cela, je pris une forte branche, et m'en servant comme d'un levier, je commençai à pousser de ci, de là, mon fragile esquif. Mais, hélas! trois fois hélas! j'avais trop compté sur les liens. Ceux qui étaient faits de joncs, surtout, cédèrent avec une rapidité effrayante; en sorte que, lorsqu'elle arriva dans l'eau, mon embarcation était dans un tel état, que le courant la disloqua tout à fait. Ne voulant pas cependant perdre le fruit de mon travail, je retirai mes vêtements en hâte, et, muni de mon lasso, je me jetai à la poursuite de mes madriers, que je parvins enfin à ramener au bord.

Mon second radeau me coûta moins de peine que le premier. Je m'y pris d'ailleurs autrement : je le fis dans la rivière même. Quand il fut prêt, j'y plaçai mes provisions; mais, lorsqu'il fallut y faire monter Cadi, l'entreprise devint moins aisée. Il s'y refusa d'abord obstinément; l'ayant rassuré, il consentit enfin à y poser les deux pieds; mais ce fut tout, encore faisait-il mine à chaque instant de les retirer. Comme ce manége pouvait durer longtemps, je le poussai si

vigoureusement, qu'il alla y rouler de tout son long. Je n'attendis pas que son étonnement eût cessé pour prendre le large.

Enlevé par le cours rapide du fleuve, j'eus franchi en un instant près d'un mille; c'était fort bien, mais insuffisant. Il fallait gagner l'autre rive; pour cela j'avais ma pagaie; hélas! un fétu de paille m'eût autant servi. Je renonçai à des efforts inutiles, et, me couchant à côté de Cadi, j'attendis qu'il plût aux flots de me faire aborder. Mais les flots américains ne cèdent pas aussi facilement leur proie. Sans dévier d'une ligne, je fus emporté avec une rapidité prodigieuse. Dans l'après-midi, les montagnes dans le voisinage desquelles j'étais le matin disparurent. Autour de moi s'étendait une vaste plaine; cela m'inquiéta un peu, car je me trouvais à découvert et parfaitement en vue. Mais combien mes craintes redoublèrent lorsqu'à deux milles environ, j'aperçus s'élever dans l'air des filets de fumée. Évidemment j'allais tomber au milieu des Indiens!

A force de fixer les yeux sur ce point, j'aperçus en effet une tribu de ces personnages, qui eux-mêmes m'aperçurent bientôt. En un instant le rivage en fut couvert. De là ils m'envoyèrent quelques flèches; mais, comme une distance d'à peu près quatre-vingts mètres nous séparait, les flèches les mieux décochées n'arrivèrent pas jusqu'à moi. Ils ne m'en assaillirent pas moins jusqu'à la tombée du jour, c'est-à-dire pendant une demi-heure; la nuit me débarrassa enfin de cette désagréable escorte.

Avec le jour revint la mélancolique certitude que le courant désirait de plus en plus me conserver au milieu du fleuve, qui, par parenthèse, s'élargissait à mesure qu'il approchait de son extrémité. Vers l'ouest une chaîne de montagnes se prolongeait à perte de vue. Autour de moi s'étendait une vaste plaine, semée çà et là de bouquets d'arbres : elle était inculte, mais non pas inhabitée; car, en y regardant avec soin, j'aperçus dans le lointain quelques jets de fumée bleue, preuve trop convaincante de la présence des Indiens aux environs.

J'étais trop préoccupé pour sentir la faim; mais mon pauvre Cadi, sur l'estomac duquel le moral n'avait qu'une influence très-secondaire, me laissait voir assez par son agitation qu'il avait la plus pressante envie d'aborder dans un endroit quelconque. Heureusement qu'il lui vint à l'idée que les brindilles de chêne avec lesquelles j'avais pour ainsi dire tressé mon radeau pouvaient se manger; et il se mit à pâturer là dedans : exercice que je surveillai, comme on pense; je ne lui laissai donc entamer que les œuvres mortes, ce dont il s'acquitta d'ailleurs avec une ardeur digne d'un meilleur menu.

Enfin, je m'avisai d'un moyen. Je détachai une perche du radeau et la plantai au beau milieu, ce qui me fit un mât. En haut, j'attachai une perche plus petite, qui devint une vergue. J'étendis ensuite sur

le tout ma peau d'ours, qui, enflée peu à peu, eut bientôt poussé mon navire au rivage tant désiré.

Une fois à terre, j'abattis prestement mât et agrès, je coupai à coups de hache les liens du radeau, dont les perches reprirent aussitôt le fil de l'eau, ne laissant ainsi aucune trace de mon débarquement. Je me remis alors en route, et ne m'arrêtai que vers minuit, mon chemin se trouvant coupé par une petite rivière tributaire du fleuve où j'avais failli voguer si longtemps.

Préférant attendre au lendemain pour opérer cette nouvelle traversée, je résolus de passer la nuit près de là. Toutefois, le pays me paraissant infesté d'Indiens, je dus m'abstenir d'allumer du feu. Il me restait heureusement de la veille un peu d'écureuil cuit que je mangeai avec du biscuit. Ce souper fait à la hâte, car la nuit venait, j'établis mon hamac comme de coutume, c'est-à-dire à deux branches élevées, et je m'endormis d'autant mieux que de toute la nuit précédente je n'avais pas fermé l'œil.

Mais espérer dormir au désert est le comble de la prétention, et dormir réellement, un plaisir qui vous est rarement permis. Il y avait à peine une heure que je vaguais dans les pays du rêve quand je fus réveillé par un vacarme épouvantable; en un instant je fus sur mon séant. Plongeant mes regards dans l'obscurité, j'aperçus Cadi, soutenant et des dents et des pieds un assaut en règle contre une bande de coyottes, qui, au train dont ils y allaient, n'eussent pas tardé à venir à bout de mon ami, si je ne me fusse trouvé là. D'un saut je fus dans la mêlée, et, la hache à la main, j'eus dispersé en un instant les lâches animaux. J'allumai du feu. Mon pauvre Cadi, que j'examinai alors avec soin, avait été mordu à la cuisse. Je m'empressai de panser sa blessure qui heureusement était peu profonde, et la nuit s'acheva plus tranquillement que je n'osais l'espérer après la vive attaque dont mon compagnon venait d'être l'objet.

Baron E. DE WOGAN.

La suite à un prochain numéro.

LOUVOIS ET LOUIS XIV

Histoire de Louvois, par M. Camille Rousset, professeur d'histoire au lycée Bonaparte [1].

On ne nous accusera pas de trop flatter la littérature contemporaine : il faut avouer pourtant qu'elle nous ménage d'agréables surprises, qu'elle se donne à elle-même d'heureux démentis. Au moment où nos beaux esprits semblent uniquement préoccupés de l'envie de faire vite, de cacher la pauvreté du fonds sous de puériles élégances, de réaliser de gros bénéfices avec de petites œuvres, de traiter enfin l'intelligence de leurs lecteurs comme les peintres modernes traitent nos appartements dont les dimensions ne s'accommodent que de cadres exigus, survient tout à coup un livre plein, substantiel, solide, révélant à la fois la passion du travail et l'instinct des découvertes, riche de détails inédits jusqu'ici ou négligés, renouvelant, ressuscitant quelques parties d'un siècle que l'on croyait bien connaître, et, dans ce siècle, quelques figures restées dans l'ombre, obscurcies par un injuste oubli ou des préventions hostiles; — carrément assis sur des masses de documents authentiques; attrayant comme ce qui apprend beaucoup de choses neuves à des gens qui se figuraient tout savoir, éloquent de cette éloquence qui tient au récit même, à l'intérêt des épisodes, à l'explication lumineuse des faits, au complet accord du talent de l'historien avec le sujet qu'il a choisi. Ce n'est pas tout encore : au moment où

[1] 2 vol. in-8, Didier et Cie, quai des Augustins, 35.

l'école matérialiste, réaliste et fantaisiste, — les trois épithètes conviennent également à M. Michelet, par exemple, — paraît vouloir se surpasser elle-même, et dans le nouveau volume de l'auteur de l'*Amour* et de l'*Insecte* [1], insulte le passé, soufflette la majesté royale, jette l'ordure et la boue aux plus nobles figures du grand siècle, voici un livre où nous ne reconnaissons pas sans doute une impartialité complète, mais qui, outre l'élévation, la sobriété, la convenance constante du langage, nous offre un trait particulier et excellent : écrit au point de vue d'une démocratie intelligente, il relève pourtant et glorifie des personnages, des actes, des œuvres, des services publics, qui appartiennent à un autre ordre d'idées et de souvenirs, à une autre date, à un autre régime ; trop porté à sacrifier Louis XIV à Louvois, il peut cependant être presque regardé comme un monument élevé à la gloire du monarque

[1] *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, par J. Michelet : c'est le dernier mot, l'apogée du réalisme, que dis-je? du bestialisme historique. Louis XIV y devient un porc, et qui plus est un porc sauvage (page 151). On y parle sans cesse de sa grasse vie de viandes et de vins, de ses basses sensualités, de ses joues, de ses *lippes* épaissies, exprimant un pesant amour de la chair, de ses tendances bassement charnelles, de sa matérialité débordante (sic, sic), page 150. — Un tel roi (Louis XIV) est entraîné *des* caresses exigeantes de ses enfants, *serf de la chair*, de son instinct de BESTIALITÉ paternelle (page 186). Ailleurs se rencontre cette phrase incroyable : Les amitiés de femmes étaient fortes en ce siècle (le dix-septième), les hommes en étaient cause, n'étant que des poupées (les hommes du dix-septième siècle !!!). Dans ce livre, il n'est question que de scrofules, de goîtres, de fistules, de vices sans noms, de mille honteux détails qu'une plume honnête se refuse à transcrire, même pour prouver; car c'est là ce qui sauve de pareils ouvrages et ce qui nous a si souvent gênés ou fait paraître excessifs dans ces violences que l'on nous reproche : l'impossibilité de citer. On nous accuse d'employer trop souvent des mots (tels que *souillures, immondices*) qui devraient révolter des *esprits chastes*, et où ils semblent, au contraire, se complaire. Mais de quel vocabulaire se servir quand il s'agit de caractériser des œuvres telles que le nouveau volume de M. Michelet? Disons, pour être poli, que c'est de l'histoire faite avec le résidu des plus cyniques libelles. Si nous insistons là-dessus dès le début de notre article, c'est que l'auteur de l'*Histoire de Louvois*, au milieu de louanges bien méritées, s'est vu reprocher d'avoir été injuste et irrévencieux envers Louis XIV. Deux critiques éminents, MM. Sainte-Beuve et Nisard, ont jugé impérialement habile de prendre parti pour le grand roi contre M. Camille Rousset, coupable en effet de quelques épithètes malsonnantes, de quelques lieux communs peu dignes de lui. Rien de mieux; mais pourquoi ces messieurs n'écraseraient-ils pas une bonne fois de leur autorité et de leur talent cet immonde système historique, tel que le pratique M. Michelet avec une furie toujours croissante? Ils ne le feront pas, ou bien ils trouveront quelque ingénieux faux-fuyants ; M. Camille Rousset est un modeste et laborieux professeur, qui, malgré son grand succès, ne représente pas un parti. M. Michelet a derrière lui les gros bataillons, les journaux à cent mille abonnés, tout ce qui aime le *faisandé* en littérature et tout ce qui en vit. Avec un talent très-supérieur (dont il ne reste cependant plus trace dans ce volume), il est le Feydeau ou le Baudelaire de l'histoire, et il a encore plus de chalands; tout ce monde-là est bon à ménager.

non moins que du ministre : car il y a deux choses distinctes dans une histoire bien faite et appuyée sur des documents péremptoires : l'opinion de l'écrivain, qui peut être, comme disent les Allemands, *préconçue* et lui inspirer, dans le cours d'un long travail, quelques paroles inconsidérées; et les faits eux-mêmes, qui seuls donnent la mesure réelle et fixent la taille d'un personnage. Or, dans le livre de M. Camille Rousset, je remarque en effet quelques mots que les admirateurs de Louis XIV voudraient supprimer; mais Louis XIV, en définitive, en ressort plus grand qu'il ne nous paraissait avant cette lecture, assez grand pour contenter ceux qui, ne voulant être ni ses courtisans, ni ses détracteurs, demandent pour lui comme pour tous la vérité et la justice.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Camille Rousset obtient un grand succès, et ce succès est légitime : nous n'avons pas dit encore tous ses mérites. N'y aurait-il, dans ces deux volumes, que l'épisode de Hongrie, la figure si brillante et si peu connue de Coligny, le chapitre III sur les réformes ou plutôt la révolution accomplie par Louvois dans l'organisation de l'armée, le Mémoire original de Louis XIV, et l'expédition de Sicile, ce mélange de récits saisissants et d'heureuses trouvailles suffirait pour donner à l'œuvre de M. Rousset une valeur considérable ; mais ce qui me frappe par surcroît, dans cette *Histoire de Louvois*, c'est qu'elle n'a aucun des défauts que l'on pouvait s'attendre et même se résigner à y trouver. Écrite à l'ombre d'un collége, dans l'intervalle de travaux plus arides dont l'attention d'un jeune auditoire n'adoucit pas toujours la sécheresse, elle n'a pas trace de pédantisme. Remplie de détails nouveaux, mal connus, mal éclaircis jusqu'à ce jour, et dont un érudit quelque peu présomptueux n'eût pas manqué de faire grand bruit, elle est absolument exempte de charlatanisme et d'étalage. Enfin, et pour tout dire, on y chercherait vainement l'influence de l'esprit de collége, aussi tenace, aussi facile à reconnaître que l'esprit de couvent : et, par ce mot, je n'entends pas telle ou telle opinion politique ou historique, philosophique ou religieuse, mais plutôt un je ne sais quoi qui donne à certains talents, même distingués, le cachet, le pli, l'étiquette, dont ils ne peuvent plus se débarrasser. Ils sont fins, ils sont spirituels, savants, ingénieux, capables de saisir les nuances les plus délicates; mais à tout cela se mêle le goût du terroir, quelque chose d'appris dans la légèreté, d'artificiel dans le persiflage, de doctoral dans la science et d'apprêté dans la grâce. On sent que leur contact avec le monde a été de seconde main et d'après coup, après les années de concentration studieuse : on y devine comme une seconde éducation, plus générale et plus brillante, superposée à la première, qui s'est passée sur les bancs, entre les Grecs et les Romains. Un homme du monde, suffi-

samment lettré, peut avoir bien des défauts d'un autre genre : il est superficiel, vague, il commet des bévues, il se contente d'*à peu près;* il glisse forcément là où il faudrait approfondir; le goût des salons l'oblige, en apparence du moins, à des confusions, à des accommodements déplorables; enfin, quand il a la sottise de forcer le ton, il détonne. Mais, avec tout cela, on devine chez lui plus d'équlibre et d'accord entre les facultés naturelles et les facultés acquises, entre ce qu'il sent, ce qu'il pense, ce qu'il observe et ce qu'il sait : son esprit a eu de bonne heure plus d'horizon et de jeu; il en garde une allure plus aisée et plus libre : on ne peut pas dire pour lui qu'il y a eu un moment distinct et précis où il a quitté le travail renfermé et la lettre morte pour s'appliquer aux idées courantes et à la vie. Ces nuances ne sont peut-être pas inutiles à rappeler à une époque où l'on est si prompt à traiter d'*amateur* quiconque ne s'est pas trempé jusqu'au menton dans la bohème ou dans le *métier* littéraire, et où l'on distribue si aisément un brevet d'ignorance ou d'incompétence aux hommes du monde qui croient pouvoir faire franchement de la littérature sans se déserter eux-mêmes et en gardant leur physionomie. Nous ne saurions donc adresser au livre de M. Camille Rousset un plus chaleureux hommage qu'en disant qu'il ne sent nullement le collége : c'est l'œuvre d'un esprit souple et énergique tout ensemble, qu'on dirait avoir passé tour à tour par les affaires, l'administration, la politique et la guerre; d'une intelligence habile à s'assimiler par l'étude patiente et l'intuition historique tous les éléments dont se compose un pareil travail, et dont chacun semblerait exiger une aptitude ou une expérience spéciale. C'est en un mot l'œuvre d'un homme qui n'était hier qu'un professeur d'histoire, et qui est aujourd'hui un véritable historien.

Il y a, selon nous, trois manières d'aborder les grands hommes du siècle de Louis XIV : la première, celle d'autrefois, fort heureusement passée de mode, consistait à ne les considérer que comme les satellites de l'astre royal, lui empruntant tout leur éclat ou à demi perdus dans son rayonnement. La seconde, vers laquelle penche évidemment M. Camille Rousset, affecte le procédé contraire, et diminue la grandeur de Louis XIV de tout ce qu'elle ajoute à celle des hommes qui l'ont servi. La troisième enfin, qui obtiendrait nos préférences et que nous rendrait facile cette fois le livre même de M. Rousset, aboutirait à se demander si la gloire des serviteurs illustres de Louis XIV ne fait pas partie essentielle de la sienne, si sa vraie grandeur ne réside pas justement dans l'équilibre, la proportion et l'harmonie qu'il maintint entre sa pensée et le génie de ses coopérateurs, entre leurs desseins et sa volonté; coopérateurs qu'il sut choisir, et qui, supérieurs à lui dans leurs spécialités diverses,

forment dans leur ensemble un faisceau dont il est le lien, une sphère lumineuse dont il est le centre.

Pour bien saisir ces rapports de proportion et d'accord entre Louis XIV et Louvois sans être tenté d'abaisser l'un au profit de l'autre, de glorifier celui-ci aux dépens de celui-là, il faut d'abord se rendre un compte exact du moment, de l'heure décisive où ces deux hommes se rencontrèrent et s'unirent pour n'être plus séparés que par la mort (car la haine même n'y suffit pas). Louis XIV avait vingt-quatre ans : l'année 1662 marque l'apogée, sinon de son règne, au moins de sa prise de possession royale. La chute de Fouquet venait de prouver aux plus incrédules que le jeune roi entendait régner par lui-même et sévir contre ceux qui lui porteraient ombrage, qui chercheraient en dehors de lui ou dans une folle concurrence les satisfactions de leur orgueil. C'est alors que paraît Louvois. Écoutons M. Rousset : « En 1662, Louvois avait vingt et un ans, Louis XIV vingt-« quatre; l'âge toutefois les rapprochait moins que l'accord frappant « de leurs sentiments et de leurs idées, leur goût pour la domina-« tion, leur grande et juste confiance dans les qualités militaires de « la nation qu'ils allaient pousser aux armes, leur profond et *insolent* « dédain pour toutes les nations étrangères : et, de fait, les plus puis-« santes et les plus hautes s'inclinaient devant la suprématie de la « France. » — Je voudrais rayer le mot *insolent*, qui rentre dans ce que j'appellerai les injustices de pure expression de M. Rousset. Dès ce début, on a l'exacte mesure, on apprécie à leur juste valeur les relations qui vont s'établir entre le ministre et son maître, et l'on peut éclairer, grandir, glorifier la figure de Louvois sans que Louis XIV y perde rien. Louvois sera pour lui l'organisateur militaire par excellence, comme Turenne sera le général d'armée, comme Bossuet sera l'éloquence, comme Vauban sera le génie des fortifications et des siéges; quelque chose de grand et de complet en soi, qui serait moins grand et moins complet pourtant, si au revers de ces médailles d'or il ne gravait pas son nom et sa date. Cette qualité de contemporain, — sauf une différence de trois années, dont l'habile ministre profitait pour prendre vis-à-vis du roi des airs de disciple, — achève de caractériser la collaboration de Louvois et de Louis XIV. Il ne faut pas croire, en effet, que ce règne si long, cette vie si diverse dans son uniformité majestueuse, se soient assimilé au même degré et de la même manière toutes les générations d'hommes illustres qui, de loin, s'appellent le grand siècle. Il y a eu, pour ainsi dire, les précurseurs, puis les contemporains véritables, puis les tard-venus; et chacun de ces groupes répond à une phase bien différente du règne. A distance, par un certain effet de prestige ou de mirage, Condé, Corneille, Pascal, semblent les contemporains de Louis XIV; il n'en est

rien; il a pu, aux yeux de la postérité, les prendre avec lui et les emmener dans le cortége; mais ils ne lui appartiennent pas, ils ont donné tout leur éclat avant qu'il soit devenu tout à fait lui-même. Pendant ces années de prélude, il a déjà les instincts, les ivresses de la toute-puissance; il n'en mesure pas encore l'emploi et la portée : c'est un beau et brillant jeune homme, le héros d'un rêve enchanté que l'on dirait écrit par Quinault ou dessiné par Le Brun; il joue à l'Apollon, au dieu de l'Olympe, au roi de théâtre. Tout ce qui fit plus tard sa forte originalité, depuis son amour du travail jusqu'à ses fautes, tout cela est encore à l'état d'aspiration et de pressentiment. Mais vers 1661, à l'époque où Louvois entre en scène, le vrai Louis XIV commence : il aborde résolûment cette période d'activité virile et puissante que signaleront de grandes œuvres, des monuments impérissables, l'heureux choix de ses serviteurs immédiats, un sentiment profond du génie de la France et de la gloire nationale, une remarquable justesse de vues au dedans et au dehors, et aussi, par malheur, de robustes galanteries, un goût immodéré de faste et de conquête, une persistance olympienne à légitimer ses désordres, l'excès, en un mot, de tout ce que permet ou inspire l'omnipotence chez un homme formé tout exprès par l'éducation et la nature pour s'en servir et en abuser. Les hommes de cette date sont bien véritablement les siens, qu'ils se nomment Louvois ou Vauban, Turenne ou Racine, Boileau ou Molière; ils portent son étiquette et sa marque, et tout le bien que l'on dira d'eux rejaillira sur lui. Ce n'est plus l'aurore avec son délicieux mélange de rayons et de brumes, la fougue aventureuse et charmante de Rocroy et du *Cid :* c'est le jour avec sa chaleur et ses fatigues; c'est, dans la société, dans les affaires, dans les lettres, dans l'art de la guerre, quelque chose de plus solide, de plus régulier, de plus réfléchi : le goût venant en aide au génie; l'inspiration se soumettant d'elle-même à la règle qui la rend plus magistrale et plus féconde; un siècle ou un règne (peu importe; les deux mots sont ici synonymes) qui se coordonne, s'assied, reconnaît et peut-être va s'exagérer le parti qu'il peut tirer de ses forces. Vienne l'heure du déclin, et nous aurons une troisième génération, bien mêlée celle-là, pleine de dissonances, d'alliages et de bigarrures, débordant ou contrariant la vieillesse de Louis XIV, comme la première avait glorieusement anticipé sur sa jeunesse. Sans doute il règne encore; il occupe, à la surface du moins, une grande place, et il l'occupera jusqu'à la fin; mais il n'imprime plus sa griffe léonine, le sceau de son énergique *personnalité*, sur ceux qu'il emploie et qui se dispersent en tumulte à travers les nuages du soleil couchant. Ils lui échappent, ceux-ci par leur incapacité, comme La Feuillade et Villeroy; ceux-là par leurs vices,

comme Vendôme; d'autres par leurs vertus, comme Fénelon et le groupe du duc de Bourgogne; d'autres encore par leur rôle restreint amoindri, comme Catinat. Ils marquent, en dehors de lui et contre lui, une résistance, une défaillance, une réaction contre l'esprit de son règne, soit qu'ils lui infligent un blâme indirect au nom de l'humanité ou de l'Évangile, soit qu'ils rêvent une tentative de restauration aristocratique, soit qu'ils tendent la main aux licences du siècle suivant.

Si donc on nous permet d'appeler Louvois le plus *Louis quatorzième* des ministres de Louis XIV, on nous permettra aussi de ne pas attacher autant d'importance que M. Camille Rousset à la question de savoir jusqu'à quel point le roi subissait dans les détails l'influence de son ministre, et se bornait à signer les idées qu'on lui suggérait. Ridicule ou funeste chez un monarque faible, paresseux, aveugle, inhabile à choisir ses instruments et d'autant plus prompt à s'en remettre sur eux du soin de gouverner, cette confiance, cette abdication partielle, si elle a jamais eu lieu, n'était ici que la conséquence logique d'un premier effort de perspicacité et de justesse, la certitude d'être bien suppléé et bien servi. Encore une fois, Louis XIV, — et c'était une preuve de bon sens, — pouvait se croire dispensé de voir assidûment et de trop près les choses, quand il avait jugé et choisi les hommes : il n'avait pas la prétention de rivaliser, dans leurs spécialités respectives, avec ceux que la Providence semblait avoir prédestinés à compléter, dans chaque genre, ce qui lui manquait : il ne songeait pas plus à se mesurer avec Louvois dans l'art d'organiser le service militaire, de créer et de faire vivre des armées, qu'avec Vauban dans l'art de rendre des places imprenables ou d'assiéger des places fortes, avec Turenne dans l'art de gagner des batailles, avec Molière ou Boileau dans l'art d'écrire des comédies ou des satires. Son talent à lui, c'était de discerner, d'utiliser, d'inspirer le talent des autres, de faire du désir de lui plaire le plus puissant des sujets d'émulation, et de tourner au profit de sa gloire et de la France cette quantité de supériorités particulières mises au service de son infériorité souveraine.

Ceci posé, nous pouvons entrer, d'un esprit plus net et d'un pied plus sûr, dans cette *Histoire de Louvois*. La question préalable est résolue de manière à réconcilier peut-être M. Camille Rousset avec Louis XIV, et les admirateurs de Louis XIV avec M. Camille Rousset. Au reste, le meilleur moyen de se mettre d'accord et d'oublier un peu toutes ces nuances, c'est de s'abandonner à M. Rousset lui-même. Dès les premières pages de ce récit si clair, si vif, si varié, on se sent pris; on voit Louis XIV et Louvois à l'œuvre; œuvre commune dont le but, hélas! est la guerre, l'illustration du règne, la gloire du royaume,

l'agrandissement de la France par la guerre. C'est un mal, et Louis XIV, sur son lit de mort, se rendra justice en s'accusant d'avoir trop aimé la guerre. On ne doit pas pourtant se hâter de blâmer, ou du moins ce n'est pas sur ce point que doit porter le principal blâme. A cette date de 1662, ce n'était pas seulement pour le décor et le prestige que le jeune roi, penché sur la carte de l'Europe, cherchait une occasion de belligérer. Au lendemain de la Fronde, au moment où tant de grands seigneurs remuants et rebelles se métamorphosaient en courtisans, il fallait bien trouver un aliment et comme un dérivatif à l'ardeur de cette jeune noblesse que l'absorption par la monarchie absolue de toutes les forces vives de l'ancienne France allait condamner à une inaction brillante ou à de dangereux plaisirs. Rapprochement bizarre! A un siècle et demi de distance, dans deux sociétés diamétralement contraires, dominées par deux hommes que nous ne prétendons pas comparer, des causes analogues amènent les mêmes effets. En 1662, comme en 1802, pour le monarque qui absorbait l'aristocratie vaincue, comme pour le chef qui disciplinait la démocratie victorieuse, la guerre était une nécessité; nécessité cruelle, qu'acceptèrent également ces deux hommes si différents, séparés par un abîme, rapprochés pourtant par deux points, le génie de la domination et l'intelligence profonde du goût et du penchant de *leur* peuple. Là comme ici, il arriva ce que l'on pouvait dès l'abord prévoir : cette nécessité fut trop bien comprise, trop exagérée par le caractère même de ceux qui se chargèrent de lui obéir, et qui plus tard cédèrent à leur propre entraînement, à la fièvre des conquêtes, à cette furie des joueurs heureux, entassant les *parolis* jusqu'à ce que leurs gains aient tourné à leur ruine. Ce qui était d'abord nécessaire et pouvait se justifier comme tel devient désastreux : on a commencé par Marengo et le passage du Rhin; on finit par Ramillies et Leipzig, par Malplaquet et Waterloo. Et remarquez encore que chez ces conquérants d'origine et d'allure si différentes les ressemblances d'instinct amènent des similitudes de langage. Selon eux, ce sont toujours les autres peuples qui ont tort, qui, par leur orgueil, leur ambition, leur perfidie, leur mauvaise foi, forcent les intentions les plus pacifiques à se changer en déclarations de guerre. On a très-justement rangé au nombre des *bonnes fortunes* dont est plein le livre de M. Camille Rousset, la publication du Mémoire de Louis XIV sur la campagne de 1672 : « Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes, non plus qu'aux particuliers, « de reprocher les bienfaits dont ils ont comblé leurs amis ou leurs « voisins, on peut cependant, sans crainte de tomber dans ce défaut, « imputer la source et l'origine de la guerre présente, qui vient de « s'allumer entre la France et les provinces unies, à l'ingratitude, à « la méconnaissance et à la vanité insupportable des Hollandais... »

Ainsi de suite : tous les torts sont du côté des Hollandais; le duc de Lorraine est un perfide et un traître, etc., etc. Tout cela est dit avec simplicité et majesté, dans un beau langage, où la dignité royale s'allie à un sentiment national (ou, comme on eût dit plus tard, patriotique), très-sincère et très-élevé. Changez la forme, ouvrez au hasard les bulletins, les proclamations et les journaux du temps de l'Empire : les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens, les Russes, sont des monstres d'ingratitude et de perfidie; ils rendent la paix impossible; c'est à eux seuls qu'il faut s'en prendre, si, en dépit d'une modération incroyable, on est obligé de recommencer la guerre, etc., etc. — C'est toujours la raison du plus fort contre le plus faible : seulement il arrive un moment où les plus faibles, poussés à bout et coalisés, deviennent à leur tour les plus forts; et alors le plus fort, devenu le plus faible, est abattu et mangé.

Mais, en 1662, nous n'en sommes pas là, Dieu merci! et nous avons à parcourir toute une phase glorieuse, qui correspond à la période ascendante et triomphante de Louvois. La campagne de Hongrie, si peu connue, oubliée pour ainsi dire au milieu de l'éclatante installation du grand règne, a été bien heureusement placée par M. Camille Rousset au seuil de son livre, et inaugure une série de récits ou de tableaux dont l'intérêt ne se ralentit pas un moment. Ce n'est qu'un épisode; mais, si l'on nous accorde qu'il y a quelque chose d'épique dans l'histoire d'une pareille époque, d'un pareil roi et d'un pareil peuple, nous ajouterons que cet épisode a un charme aventureux et chevaleresque, digne des poëmes de l'Arioste ou du Tasse. Tout l'esprit, tout le caractère français est là, avec sa fougue, sa bravoure, son amour du danger et de l'imprévu, sa verve moqueuse, ses qualités attractives, rendues plus piquantes par un grain d'insolence et de raillerie. Dans cette courte campagne, d'ailleurs, tout se réunissait pour mettre en saillie ces traits caractéristiques : le lointain, l'air de croisade, la renommée redoutable alors, mais toujours un peu fabuleuse, du *Turc* que l'on avait à combattre, la bonhomie parfois plaisante des Allemands, de leurs margraves et de leurs archevêques, et enfin la physionomie du chef même de l'expédition, de ce comte de Coligny, dont la correspondance avec Louvois, étincelante de gaieté, de bonne humeur et de malice, ne forme pas la partie la moins amusante du récit. Ce Coligny, que nous connaissions à peine et qui disparaît après ce coup d'éclat, est une figure à dessiner en marge des pages si vivantes de M. Rousset : il a du gentilhomme, du reître, du capitaine frondeur et du contemporain de madame de Sévigné. Coligny écrit comme Saint-Évremond et Bussy-Rabutin; il y a, dans ses lettres, des mots qui jaillissent, font image, et qu'un écrivain de profession ne dépasserait pas. « C'était un cimetière flottant, » dit-il de ce gué

encombré de cadavres qui y formaient comme des barrages, à la suite de la victoire de Saint-Gothard. Remarquons en passant, et sans effleurer même du bout de la plume la gloire inviolable de l'illustre marquise, cette disposition innée de presque tous les personnages de ce temps-là, rois, généraux, maîtresses, marquis, libertins, petits-maîtres, prélats, beaux esprits (voire les gens de lettres), à exceller dans le genre épistolaire. C'est qu'il faut, avant tout, à ce genre, un naturel assez sûr de soi pour être à la fois le contraire de la vulgarité et de la fausse élégance. La vulgarité, si elle s'efforce de se maniérer ou de se tendre, arrivera au prétentieux, à l'artificiel, au brillant peut-être, jamais à cette grâce aisée, à cette familiarité fine et délicate qui ne connaît ni la recherche, ni la gêne. Un homme mal élevé, mais d'un grand talent, pourra parvenir à écrire un chef-d'œuvre; il ne réussira pas à écrire une jolie lettre. Toutes ces nuances, que nous indiquons à peine, ne pouvaient se développer et reluire dans tout leur jour que sur un fond aristocratique, dans une société homogène, entrant en possession d'une langue admirablement formée, vive, courante, transparente, sans être encore, comme celle de notre siècle, trop travaillée et trop littéraire. Voltaire n'a été si merveilleux dans le genre épistolaire que parce qu'il était, en réalité, le plus spirituel des aristocrates, le plus grand seigneur de son siècle; et de nos jours, pour nous contenter d'un unique exemple, madame Swetchine n'a écrit de si adorables lettres que parce qu'elle représentait, par ses côtés les meilleurs et sous ses formes les plus exquises, ce sentiment aristocratique, fleur éclose sur des ruines et réchauffée d'un rayon céleste. Ceci nous amène à relever le trait distinctif des troupes vaillantes de Coligny, et, en général, de ces premières armées dont les prouesses marquèrent l'apogée du règne et de la *manière* de Louis XIV. A Saint-Gothard, en Sicile, au passage du Rhin, en Flandre, ce qui domine, ce qui attire le regard, c'est la noblesse s'exposant et se battant comme un vieux soldat qui sent venir l'âge de la retraite. Voyez ce passage du Rhin, débarrassé des alexandrins de Boileau : quel feu! quel entrain! quelle insouciance ou plutôt quelle avidité du péril! On se précipite, on culbute, on se noie, on tue, on est sur l'autre rive, on crie, on meurt comme le jeune duc de Longueville, on est blessé comme le grand Condé, tout cela sous les yeux et pour obtenir un sourire de Louis XIV, qui, bien moins attaché au rivage que ne l'a dit son maladroit poëte, déploie dans cette scène rapide et critique, à défaut de grands talents militaires auxquels il n'a jamais prétendu, des qualités très-réelles, le sang-froid, le coup d'œil, l'à-propos du commandement. C'est vraiment là un épisode, nous allions dire une équipée aristocratique : on dirait que cette aristocratie, se voyant près d'être

déclassée, veut jeter, avant de périr, un dernier et vif éclat, et dit à sa manière à la monarchie absolue : *Cæsar, morituri te salutant!* C'est là le caractère de ces guerres que domine le front radieux de Louis XIV, qu'organise l'infatigable génie de Louvois : c'est pour cela peut-être que M. Camille Rousset, sans y prendre garde, s'est trouvé si en fond d'indulgence, que dis-je? d'admiration pour ce ministre impérieux, hautain, peu ménager de la vie humaine, enclin à mépriser les maximes d'humanité et de charité, mais qui déjà représente à sa façon la centralisation moderne, l'abaissement de l'aristocratie, et qui dirige sous Louis XIV le mouvement de transition entre la monarchie entourée de ses appuis naturels et la monarchie absolue, désormais sans autre défense que sa splendeur personnelle et son fugitif prestige. Ceci est si vrai, que personne ne fut plus instinctivement haï que Louvois de tous ceux qu'effrayaient ou révoltaient les excès de ce gouvernement personnel, et qui plus tard, au déclin du règne, conçurent le généreux projet de régénérer la séve monarchique par une restauration aristocratique. Il n'était plus temps; la monarchie se mourait d'apoplexie comme Louvois lui-même. Tous ces ressorts si fortement, mais si violemment tendus, grinçaient et se détraquaient déjà, en attendant qu'ils se rompissent. L'œuvre de Louvois, l'armée française, changeait d'aspect, même sous de grands seigneurs comme Vendôme, Villeroy ou La Feuillade; la fleur d'aristocratie y périssait. C'étaient d'autres mœurs, d'autres figures, d'autres excès, d'autres qualités, d'autres vices. Pendant ces dernières guerres où tant de désastres et de misères furent endurés avec tant d'énergie et de courage, la démocratie militaire, ou, comme on dirait aujourd'hui, le soldat français, apparaît et prend rang. « Du désordre parfait une « force singulière naissait, l'initiative populaire, » a pu dire, cette fois sans trop de paradoxe, M. Michelet. A voir ces soldats de Vendôme et de Villars, sans habits, sans souliers, affamés, se réconfortant à l'aide de quelques gorgées d'eau-de-vie, gais, spirituels, effrénés, intrépides, ne se croirait-on pas en présence des frères aînés de ces soldats de la République, « pieds nus, sans pain, sourds aux alarmes, » tels que les a chantés Béranger? Dans ce qu'ils souffrent, dans ce qu'ils font, dans ce qu'ils préparent, se personnifie l'expiation du régime dont nous n'avons à étudier aujourd'hui, d'après cette première partie de l'ouvrage de M. Rousset, que les vigoureux engrenages et les résultats éclatants.

Si l'on veut avoir une idée complète du travail de M. Rousset, de sa richesse d'enseignements et d'informations, il faut, en regard de ces pages brillantes, la campagne de Hongrie, l'expédition de Candie, le passage du Rhin, l'expédition de Sicile, la dernière campagne de Turenne, lire le chapitre sur l'organisation militaire, si admira-

blement réformée et transformée par Louvois. On a comparé ce chapitre et les détails qu'il expose avec une merveilleuse clarté, à une horloge dont nous ne connaîtrions que le cadran et la dorure, et dont un artiste habile nous montrerait à nu et ferait jouer devant nous les rouages intérieurs. On pourrait les comparer aussi à une belle manufacture que nous aurions vue et admirée du dehors, comme portion d'un grand paysage, et où nous introduirait quelque intelligent contre-maître, habile à nous expliquer le jeu des roues et la portée des machines. Ce mécanisme du dedans, dont la force va se prouver par les entreprises et les succès du dehors, est décrit de main de maître et de façon à intéresser les esprits les moins enclins à ce genre d'application spéciale. C'est du réalisme historique dans le très-bon sens du mot, c'est-à-dire l'effort d'un esprit net, pénétrant et ferme, prenant à partie la réalité, et ne lâchant prise qu'après s'être rendu un compte exact de ce qu'elle a été et de ce qu'elle a produit. Notre époque aime et a raison d'aimer ces procédés presque techniques, ces démonstrations où l'histoire des faits avoisine l'analyse scientifique. Elle achève de s'y débarrasser de ce vague, de ces méthodes tout extérieures et approximatives, de ces draperies où disparaissaient la chair, la saillie des os et la vie, et qui furent longtemps le fléau de l'histoire; elle y satisfait cet instinct investigateur qui veut toucher du doigt ce qu'on lui montre, et se console de ne plus rien imaginer en découvrant tout.

Louvois est là tout entier, et l'on peut dire qu'il fut le créateur de l'armée française dans sa puissante régularité. Avant lui, assurément, il y eut en France des troupes, des généraux, des officiers, des soldats, des siéges, des vivres, des campagnes, des batailles, des victoires; mais c'était le cas d'appliquer le vers d'Ovide :

> « Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit. »

Tout cela se ressentait encore de l'allure libre et désordonnée des guerres féodales, des guerres de religion et des guerres civiles : c'était le passé, la physionomie militaire d'un autre régime. Louvois soumit à une vigoureuse refonte tous ces éléments du terrible art de la guerre : il y fit savamment entrer l'esprit même du régime nouveau où des milliers d'instruments devaient désormais fonctionner et agir d'après la volonté d'un seul. Il personnifia, dans les institutions militaires, la concentration et l'unité. Ce fut lui qui réforma les abus, corrigea la vénalité des charges, supprima les *passe-volants*, détruisit ou paralysa les grandes charges militaires, surveilla les officiers, améliora l'entretien des troupes, régularisa leur habillement, perfectionna les

armes de guerre, inaugura le fusil et la baïonnette, régla la solde, modifia les conditions d'avancement. Il inventa l'art, qui a été bien exagéré depuis, de frapper de grands coups, d'arriver à de grands effets par de grands moyens, de tenir dans sa main tout un monde, toute une machine gigantesque, — armée, chevaux, artillerie, approvisionnements, vivres, ouvriers, outils, fourrages, — de la porter sur un point et de la faire éclater. Il sépara les attributions, jusque-là parfaitement confuses, du commandement et des fournitures, des officiers et des commissaires, qu'on appelle aujourd'hui les intendants (les *riz-pain-sel*, disent les soldats). Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si Louvois fut haï à peu près par tous les généraux de son temps. Luxembourg, tout en lui écrivant avec un mélange de flatterie obséquieuse et de familiarité cavalière, le déteste; Turenne devient son plus mortel ennemi. Un seul, parmi ces grands hommes, après avoir commencé par être son obligé, finit par être son ami : c'est Vauban. L'amitié de Louvois et de Vauban, malgré de légères bourrasques où se reconnaissent la rudesse de l'un et la brusquerie de l'autre, a quelque chose de touchant, et il faut remercier M. Rousset d'y avoir insisté; car Louvois *n'était pas tendre*, et son histoire est plus riche pour l'esprit que pour le cœur. Que de fermeté et d'énergie ne lui a-t-il pas fallu, quelle certitude surtout d'être l'homme indispensable, pour se soutenir et résister, souvent en dépit du maître, au milieu de ces nombreuses et puissantes inimitiés! Il y eut un moment, après la campagne de 1673, les revers partiels, le succès de Montecuculli, l'évacuation d'Utrecht, la prise de Bonn, la retraite de Luxembourg, où Louvois eut contre lui l'opinion publique, le roi, Condé, Turenne, Luxembourg, Colbert, Pomponne, les courtisans, le pays tout entier : « On ne se douterait pas, dit M. Rousset. « en lisant sa correspondance officielle, toujours aussi active, aussi « variée, aussi nette, des combats qui durent se livrer dans son « âme pendant cette crise : il n'y a pas trace de préoccupation per- « sonnelle. Le ministre avait failli être précipité du pouvoir ; le « service du roi n'avait pas reçu la moindre atteinte. » Six mois après, Louvois est plus puissant que jamais; Turenne, Condé et Luxembourg gagnent des batailles; la fortune de la France et de Louis XIV montent encore un échelon; mais aussi la guerre devient plus cruelle, plus acharnée, plus déloyale ; un rouge reflet de sang et d'incendie colore la face redoutable de Louvois; on brûle le Palatinat. Après la période de jeunesse et de pur éclat, on entre dans la phase violente, en attendant la phase désastreuse : « Car, remarque « excellemment M. Rousset, les sentiments nobles et généreux que « la guerre exalte ont besoin, pour demeurer purs et sans mélange, « qu'elle ne dure pas trop longtemps. Pour peu qu'elle se prolonge

« avec des chances variables, les bonnes passions se laissent peu à « peu gagner et dépasser par les mauvaises. »

Et Louis XIV? que furent ou que devinrent ses vrais sentiments pour Louvois? M. Rousset nous laisse là-dessus peu d'illusions, et l'histoire est de son avis. Le cœur humain, chez les rois surtout, et principalement chez les rois absolus, a de mystérieux replis qu'il ne faut pas examiner de trop près. On y trouverait, non pas précisément de l'ingratitude, mais une sorte de résistance, de réaction intérieure contre les services rendus, quand ces services durent trente ans, lorsqu'ils se compliquent de contrariétés et de fautes, et lorsque l'homme qui les rend a trop d'orgueil pour savoir toujours dissimuler à quel point il se croit nécessaire. Louvois était irascible, dur, altier, impérieux, cassant : quelque effort qu'il fît pour se dominer devant son maître, pour lui laisser officiellement tous les honneurs de l'initiative, il était impossible que des ricochets de tous ces éclats n'atteignissent pas Louis XIV assez avant pour le blesser et faire trace. Le roi comprenait bien que le laborieux génie de son ministre lui était nécessaire, et il n'avait pas envie de s'en priver. Une fois lancé sur cette pente qui, depuis 1661 jusqu'à 1691, devint sans cesse plus entraînante et plus rapide, il savait que Louvois seul pouvait faire mouvoir tous les rouages de la machine sans en être écrasé; mais il craignait que cette nécessité trop certaine ne fût aussi trop évidente; il lui semblait la lire d'avance dans les regards de ses contemporains et dans les pages de l'histoire, comme il la lisait en lui-même. En outre, à mesure qu'il avançait dans la vie, les événements qu'il laissait derrière lui changeaient d'aspect et se teignaient aisément des couleurs que leur prêtaient soit les flatteries de ses courtisans, soit le mirage de ses propres souvenirs. Il y avait en lui, comme chez tous les hommes, — mais avec les incroyables différences que créent de pareilles fortunes, — ce côté raisonnable et sensé auquel suffisent l'utile et le vrai, et ce côté faible, cette secrète faiblesse, toujours prête à en vouloir à ceux qui l'ont trop bien devinée ou ne l'ont pas assez caressée. Une gloire, fort peu regrettable selon nous, avait manqué à Louis XIV, celle d'une grande bataille gagnée, d'un grand succès personnel contre le prince d'Orange; cette gloire, il avait pu l'obtenir presque à coup sûr, en 1676, sous les murs de Valenciennes : « L'armée, dit M. Rousset, n'attendait plus « que le signal. Lorsqu'on vit les maréchaux et les lieutenants géné- « raux se rassembler autour du roi, tous à cheval, on crut qu'ils pre- « naient ses derniers ordres pour la bataille. Au lieu d'ordonner, le « roi demandait conseil. Fallait-il engager la bataille? Louvois prit le « premier la parole; il exposa la situation, faisant office de rappor- « teur : l'armée du roi, dit-il, n'avait d'autre mission que de couvrir

« le siége de Bouchain; son rôle n'était pas d'attaquer, mais de dé-
« fendre; si le prince d'Orange voulait être aussi fidèle au sien, c'était
« à lui de prendre l'offensive; le roi se taisait. » — Tous les géné-
raux, sauf le maréchal de Lorges, approuvent le raisonnement de
Louvois : le roi cède, tout en exprimant un regret. — « C'est ainsi,
« ajoute M. Rousset, que Louis XIV a manqué la plus belle occasion
« qu'il ait jamais eue de gagner une bataille : il avait pour lui
« tout ce qui peut fixer la victoire ; il avait toutes les chances,
« moins toutefois cette chance unique et fatale que la fortune
« se réserve pour rappeler aux plus fameux capitaines que, si
« la guerre est une grande et noble science, elle n'est pas, malgré
« tous les calculs de leur génie, une science exacte, parce qu'elle
« tient toujours du jeu par quelque endroit. C'est cette unique chance
« qui a fait hésiter Louis XIV : il a eu peur, non de se battre, mais
« d'être battu. Ce n'était pas le cœur chez lui qui était défiant et ti-
« mide, c'était l'orgueil : Louvois connaissait bien cette faiblesse de
« son caractère... » Et un peu plus loin : « La flatterie (de Luxem-
« bourg) trouva, pour cette fois, Louis XIV insensible. Il avait, au
« fond du cœur, un mortel déplaisir d'avoir laissé échapper cette fa-
« veur de la fortune, et contre Louvois un ressentiment qui, sourd et
« contenu d'abord, apaisé même en apparence, ne fit que s'exaspérer
« avec le temps, à mesure que la domination de son ministre lui de-
« vint plus évidente et plus odieuse. Vingt-trois ans après cette jour-
« née, huit ans après la mort de Louvois, Louis XIV laissait encore
« éclater ses regrets devant ses courtisans... » — Sauf deux ou trois
traits où le crayon, comme nous l'avons remarqué, dessine juste
mais appuie trop fort, rien de plus vrai que cette page; rien qui ex-
plique mieux le fond des sentiments de Louis XIV pour Louvois. Ajou-
tons qu'en redoutant outre mesure cette *chance unique et fatale* qui
pouvait lui faire perdre la bataille, en ayant trop peur, *non de se
battre*, mais *d'être battu*, Louis XIV ne fit pas preuve de son jugement
habituel et parut méconnaître le génie de la nation qu'il connaissait
si bien. Notre histoire est là pour prouver que jamais, en France, une
défaite vaillamment subie par le souverain en personne n'a relâché
le lien entre son peuple et lui : ce qui réussit le moins bien chez
nous, c'est cette sagesse négative qui aime mieux s'abstenir que s'ex-
poser, et qui à l'alternative d'enlever un succès ou de subir un dés-
astre préfère le stérile mérite de ne pas commettre une faute.

Tels qu'ils sont, avec leurs lumières et leurs ombres, leurs qualités
et leurs défauts, leur union apparente et leurs antipathies cachées,
Louis XIV et Louvois sont entrés ensemble dans l'histoire, sans qu'il
soit possible de les séparer : c'est une chose singulière que ce
mystérieux travail du temps, qui, après avoir éteint peu à peu tout

ce qu'ont allumé les passions contemporaines, allume à son tour sa veilleuse, et, à cette pâle clarté, nous montre côte à côte, dans un même groupe, les personnages qui se sont haïs de leur vivant et qu'il réconcilie : Henri IV et Mayenne, Richelieu et Anne d'Autriche, Mazarin et madame de Longueville, Condé et Turenne, Colbert et ouvois, Saint-Simon et madame de Maintenon, Louis XIV et Guillaume. Étrange leçon qui révèle à la fois le néant de l'homme et sa grandeur! Tout ce qui le passionnait, tout ce qu'il regardait comme l'intérêt, le but, la haine, l'amour, la joie, le tourment, la gloire de sa vie, tout cela s'amoindrit et disparaît à mesure que s'efface le bruit de ses pas dans le monde. Puis, tout à côté, quelque chose de secondaire, qu'il comptait à peine, qui se perdait dans le fracas de ses ambitions et de ses luttes, survit, résiste, grandit et finalement associe son nom à un souvenir indélébile. De tout ce que produisit ou tenta le génie indomptable, l'activité prodigieuse de Louvois, savez-vous ce qui demeure? Un bâtiment, l'hôtel des Invalides, parce que, dans ce bâtiment, il y a un cœur et une âme. De toutes les inimitiés furieuses qui l'ont attaqué, déchiré, noirci, démoli, savez-vous ce qui reste? Quelques vers d'une tragédie ou plutôt d'une élégie enchanteresse, *Esther;* parce que, dans *Esther*, derrière les allusions du courtisan, il y a le génie du poëte. Entre l'achèvement de l'hôtel des Invalides et la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr, quinze années s'écoulent; et quelles années! De quoi faire, détruire et refaire un monde. L'une de ces deux dates (1674) marque l'apogée de la puissance de Louvois; l'autre (1689) sa ruine et sa chute. Dans l'intervalle, que d'événements! que de catastrophes! que d'entreprises! que de trônes brisés! que de royaumes en lambeaux! que d'armées en campagne! que d'ambitions en jeu! que de sang versé! Et tout cela pour ajouter une page à l'histoire des vanités et des déceptions humaines... Aujourd'hui pourtant, après deux siècles, l'édifice continue de s'ouvrir aux arrière-petits-enfants des vétérans de ces armées organisées par Louvois; la pièce de Racine, qui fit de si cruelles blessures à l'altière Vasthi et au terrible Aman, ne garde plus que le dictame immortel, et naguère encore mademoiselle Rachel y faisait couler de douces larmes. La postérité ne sait plus, ne veut plus savoir si Louvois et Racine se sont aimés ou haïs : elle sait que Racine a écrit *Esther*, un chef-d'œuvre, et que Louvois a fondé les Invalides, une œuvre admirable!

Mais nous voilà au seuil de Saint-Cyr, c'est-à-dire de douze ans en avance sur cette première partie du bel ouvrage de M. Rousset, dont le second volume se termine à la paix de Nimègue. C'est que, malgré nous, ce mélodieux souvenir nous attirait au milieu des scènes si variées qui se succèdent dans cette histoire, et dont la plupart ont la vi-

gueur, le mouvement, l'activité, l'éclat, le relief, mais parfois aussi la dureté du héros de M. Rousset. Dans le passé, comme autour de soi, il y a des personnages que l'on aime sans les admirer; il en existe, au contraire, que l'on admire sans pouvoir réussir à les aimer, et Louvois est de ceux-là. Nous en sommes encore à son égard, même après cette lecture, au même point où la vieille duchesse de Narbonne, de l'aveu de son fils, en était vis-à-vis de Napoléon : à l'admiration. Au reste, M. Rousset n'a voulu que faire ressortir le génie de Louvois, ses services, ses travaux prodigieux, la part immense qu'il a prise aux guerres de Louis XIV, la grande place, en un mot, qu'il occupe dans le grand siècle; il n'a pas prétendu le rendre aimable. Il parle suffisamment de sa rudesse, de son despotisme, de son orgueil, comme il parle (un peu trop sans doute) de l'égoïsme de Louis XIV. Cet égoïsme *immense*, cet égoïsme *d'un roi qui absorbe tout son royaume en lui-même*, a été vivement reproché à M. Rousset. Là encore il y aurait peut-être moyen de s'entendre. Oui, Louis XIV était égoïste, mais non pas à la façon d'un vieux célibataire à qui peu importe que le monde croule, pourvu que rien ne dérange son bien-être. Ce n'était pas un égoïsme *à priori*, inhérent à sa nature, mais l'inévitable produit de sa situation même, le résultat logique de ce pouvoir absolu qui, pour être conséquent, est forcé de ramener tout à soi. Le souverain, pour qui rien n'existe en dehors de lui, ne peut pas ne pas être égoïste, puisqu'il est tout, qu'en s'aimant il aime tout, et que, s'il ne s'aimait pas, il n'aurait plus rien à aimer. Il y a des maladies morales qu'engendre nécessairement telle ou telle hygiène de l'âme, comme il y a des maladies physiques, produites par tel ou tel régime du corps. Seulement, chez Louis XIV, c'est un égoïsme collectif, qui n'ôte rien au patriotisme, qui n'empêche pas d'être travailleur, qui laisse la faculté de faire de grandes choses, qui permet même d'aimer son peuple; l'égoïsme de vingt-cinq millions de Français personnifiés dans un seul; chez Louis XV, ce sera l'égoïsme individuel, voluptueux et frivole, ne demandant à l'État que de durer assez pour qu'on puisse vivre et mourir tranquille, et disant : Après moi, le déluge! — On le voit, les apologistes de Louis XIV ont raison, et M. Rousset n'a pas tort.

Bien des jugements d'ailleurs, des appréciations de détail, achèveront de se préciser et de s'éclaircir dans la seconde partie, qui nous conduira de la paix de Nimègue à la mort de Louvois. Pendant ces douze dernières années, où tout commence à se compliquer et à s'assombrir, Louvois nous apparaîtra toujours le même, plus actif encore, plus hardi, plus puissant peut-être, déployant en face de difficultés croissantes des ressources plus extraordinaires, observant enfin, dans sa marche audacieuse, ce *crescendo*, qui devait être la loi d'une vie comme la sienne sous un règne comme celui-là. Sa dernière cam-

pagne, dit M. Michelet (la prise de Mons), fut son chef-d'œuvre, et prouva cette fois encore ce que la France était sous sa violente main. Mais il allait aussi se trouver aux prises avec des événements plus menaçants, des situations plus effrayantes, des ennemis plus dangereux. Le génie de Louvois, — on peut le dire sans trop offenser sa mémoire ou son historien, — était essentiellement matérialiste : il ne tenait compte que des résultats obtenus, du succès à obtenir, des côtés humains (ou inhumains) des affaires de ce monde. Il accordait peu, très-peu, à la conscience, et moins encore au sentiment. Il devait dès lors paraître moins nécessaire et plus importun à mesure que Louis XIV, moins jeune, moins enivré, moins heureux, prenait plus de goût pour la vie d'intérieur, renonçait à ses brillants désordres et avait à débattre avec lui-même des questions de cœur et d'honneur. Les deux derniers volumes de M. Rousset nous feront assister à ces luttes, à ces contrastes, et compléteront le portrait si heureusement commencé. Pour le moment, nous avons cru devoir indiquer surtout les qualités excellentes et les points discutés ou discutables de son livre. Pour les qualités, on n'a, nous le répétons, que l'embarras du choix, et nous avons à nous reprocher d'en avoir omis un grand nombre. Quant aux points vulnérables, ils se réduisent à un seul : avoir un peu trop amplifié Louvois aux dépens de Louis XIV. En y réfléchissant, on reconnaîtra que M. Rousset, s'il a commis cette injustice, n'a fait que céder au penchant naturel de tout historien bien pénétré, bien épris de son sujet. Pourquoi n'en serait-il pas des personnages historiques comme des héros, des héroïnes de nos romans, que nous finissons par aimer au point de ne pouvoir nous résoudre à leur faire commettre une faute, quand cette faute serait nécessaire à la logique des caractères et à l'intérêt du récit? Le seul reproche, en somme, que mérite M. Rousset, c'est de n'avoir pas sacrifié quelques mots offensants, quelques aspérités de forme et de langage, de n'avoir pas compris que, l'œuvre de Louvois et de Louis XIV étant commune, on pouvait exalter le ministre sans rabaisser le roi. Ce léger tort, M. Rousset l'a suffisamment expié par les éloges que lui ont préventivement prodigués les écrivains du *Siècle*, et qui nous avaient fait craindre un moment de voir un succès si légitime accaparé et gâté par l'esprit de parti. Grâce au ciel, il n'en est rien : tout le bien que nous pensons et que nous avons dit du livre de M. Rousset, nos plus excellents critiques le lui ont dit mieux que nous; et, si nous en croyons nos pressentiments, l'Académie française le lui dira mieux encore.

ARMAND DE PONTMARTIN.

LA CRISE AMÉRICAINE

LE COTON ET LE TRAVAIL LIBRE

Dans un premier travail sur le différend américain [1], nous avons recherché la portée de ce grave événement sur la production et l'industrie du coton, nous réservant d'étudier à leur tour les conséquences probables du même fait par rapport à la liberté du travail, particulièrement en ce qui concerne les États du Sud.

Le moment nous semble venu de nous livrer à cet examen.

Toutes les complications qui sont sorties dans ces derniers temps de la crise américaine, et dont la plus sérieuse assurément était le conflit avec l'Angleterre, ont trouvé des solutions diverses. Ces solutions, provisoires peut-être, replacent pour nous les faits au point où nous les avons laissés : les États « confédérés » du Sud aux prises avec la partie restée unie de la république américaine ; des alternatives de succès et de revers de part et d'autre sur le champ de bataille; enfin une incertitude à peu près absolue sur l'issue de la lutte. D'un autre côté, les tendances que chaque parti avait à manifester ont pu se développer et nous sont parfaitement connues. Nous avons donc dans l'état des choses à rechercher premièrement si des dissensions américaines peut sortir l'affranchissement des noirs ; si cet affranchissement pourrait, le cas échéant, être réclamé par le Nord comme une nécessité de sa victoire; s'il peut être provoqué par une insur-

[1] Voir le *Correspondant* du mois de mai 1861.

rection servile; s'il peut enfin avoir lieu par des moyens pacifiques, des mesures légales. Secondement, nous aurons à voir si le monopole de la production du coton entre les mains des États-Unis, monopole qui a rivé la chaîne des esclaves si solidement au sol, est destiné à disparaître dans les convulsions de la guerre actuelle. Les tentatives faites par l'industrie européenne pour étendre à de nouvelles contrées la culture du coton, afin de se dérober à un monopole pesant et plein de péril, peuvent avoir une influence décisive sur sa ruine. Nous étudierons la portée de ces tentatives. Il nous restera, après cela, à considérer, dans l'hypothèse du déplacement de la culture du coton, les conséquences que ce fait pourrait avoir sur la condition des travailleurs esclaves de l'Amérique et sur celle des travailleurs des autres pays du monde où cette culture recevra des développements.

Telles sont les différentes questions de politique, de commerce et d'économie sociale que nous allons successivement examiner.

I

Il y a un an bientôt, nous exprimions hautement l'espoir que le peuple anglais saurait conjurer l'éventualité menaçante d'une suspension de travail dans les manufactures de coton et assurerait ainsi le pain à une population considérable vivant de l'industrie cotonnière et de celles qui s'y rattachent. Nous ne nous faisions pas illusion sur le nombre et la grandeur des difficultés ; mais nous comptions, pour les surmonter, sur l'activité et l'énergie qui caractérisent la race anglo-saxonne. De tous les pays sur lesquels on jetait alors les yeux afin de parer à la disette de coton qui pourrait résulter de l'état de guerre des deux sections de l'Union américaine et de la fermeture des ports par le blocus, l'Inde semblait le plus propre et le mieux préparé. Tout en applaudissant aux tentatives faites dans le même sens, par la nation, sur tous les points du globe, le gouvernement anglais, qui, au vif désir de prévenir une suspension du travail dans les manufactures, joignait le désir non moins vif de sortir de la dépendance commerciale des États-Unis, le gouvernement anglais, disons-nous, portait presque toute son attention sur l'Inde, qu'il regardait comme le véritable *emporium* cotonnier de la Grande-Bretagne dans un avenir prochain. Il donna communication aux autorités coloniales de son empire asiatique des circonstances au milieu desquelles on se trouvait en leur faisant présager les avantages que pourrait en retirer

le pays. L'Inde fut instruite par proclamation que toute balle de coton qu'elle enverrait serait acceptée avec empressement, et que toutes les facilités possibles seraient ménagées au commerce nouvellement ouvert. Nous disons « nouvellement, » car, jusqu'à présent, les manufacturiers anglais ne se sont adressés à l'Inde que pour de minimes quantités de coton, et seulement dans des cas d'extrême nécessité. Oubliant de fâcheux précédents, l'Inde s'est empressée de répondre aux encouragements officiels qu'elle a reçus; mais la demande n'ayant pas afflué, contrairement aux espérances du gouvernement, avec l'intensité qu'on avait espérée, il est arrivé que des approvisionnements considérables de coton, recueillis sur toute la surface de la presqu'île hindoustanique, pourrissent maintenant dans ses ports faute d'acheteurs.

Cet état de choses, au premier abord inexplicable, tient à trois causes capitales : la hausse dans les prix de la matière brute, hausse que n'ont point suivie les produits manufacturés; la perte au moins temporaire du débouché des États-Unis; enfin et surtout la surabondance de cotonnades sur les marchés de l'Inde et de la Chine.

Jusqu'à présent, les importateurs de Liverpool ont été retenus par la crainte que, tandis qu'ils feraient venir du coton indien à prix élevés, les ports américains ne vinssent à s'ouvrir et n'inondassent le marché anglais, « comme l'eau au dégel. » Les prix auraient éprouvé immédiatement une baisse considérable, et la ruine des importateurs aurait été consommée. Il n'y aurait eu qu'un moyen de mettre un terme aux hésitations légitimes du commerce d'importation; ce moyen eût consisté dans l'établissement d'un droit élevé sur les cotons américains; mais cet expédient, contraire aux principes de politique commerciale et douanière de l'Angleterre, n'a pas cessé d'être repoussé. Maintenant seulement le commerce d'importation s'adresse résolûment à l'Inde; mais l'effet de cette résolution tardive ne se fait pas encore sentir. Voilà pour l'importation.

Pendant que la stagnation de l'industrie cotonnière s'étend en Angleterre, les métiers américains sont tous en activité, et les prix de vente des tissus, favorisés par un tarif protecteur, permettent de donner de forts salaires aux ouvriers tout en assurant de gros bénéfices aux fabricants. Une conséquence naturelle et pourtant étrange de cet état de choses, c'est que New-York s'approvisionne actuellement sur le marché de Liverpool. Ainsi s'explique la cessation du commerce d'exportation. A ces deux causes d'interruption du travail s'est joint, par une coïncidence qu'on ne saurait trop déplorer, l'encombrement des marchés du monde entier, notamment de l'Inde et de la Chine, par des produits manufacturés pendant les deux dernières années, et cette cause l'emporte tellement en importance

sur les deux premières, que le chômage actuel de plus d'une manufacture doit être attribué uniquement à l'excès de la production antérieure.

Ce n'est que d'aujourd'hui que l'on se rend clairement compte des causes multiples de la cessation du travail en Angleterre. Naguère encore on s'imaginait qu'elle était l'effet du blocus des ports du Sud, et nous avons vu l'Angleterre faire tout ce qui dépendait d'elle pour s'engager dans une guerre avec les États-Unis à la seule fin de débloquer ces ports. Il est maintenant reconnu que la réouverture des ports du Sud n'aurait pas remédié à la crise industrielle. Le débouché des États du Nord n'en aurait pas moins été annulé, et la guerre n'aurait pas fait écouler plus vite les masses de marchandises entassées dans les magasins de l'étranger. La preuve que c'est surtout à ces deux dernières causes qu'il faut faire remonter la situation actuelle, c'est que, au 1er janvier dernier, l'approvisionnement en coton était égal, en Angleterre, à celui du 1er janvier 1861, et l'on calculait que les fabriques de la Grande-Bretagne et d'Irlande pourraient être tenues en activité, moyennant les arrivages de l'Inde, de l'Égypte et du Brésil (estimés à 300,000 balles), jusque vers le milieu de l'été [1]. Si donc l'on suspend le travail, c'est bien moins en prévision d'une disette de coton que par impossibilité d'écouler de nouveaux produits des manufactures.

Il résulte de cet état de choses que la détresse ouvrière, tant redoutée, passe du domaine de l'hypothèse dans celui des faits. Il y a interruption de travail dans les manufactures européennes, et cette suspension partielle ou entière prend chaque jour des proportions plus grandes en Angleterre. Elle serait encore plus considérable dans certains districts, sans l'existence du traité de commerce avec la France.

Il a été publiquement déclaré, dans la séance annuelle de la Chambre de commerce de Manchester, le 30 janvier dernier, que ce traité avait pour résultat d'amoindrir énormément les effets de la crise manufacturière. Ainsi il est des villes, telles que Bolton et Bradford, qui, pour certaines marchandises, ne sont soutenues que par l'activité des demandes venant de France.

D'après les rapports du commencement de ce mois, sur 850 fabri-

[1] D'après l'*Economist* du 11 janvier 1862, il y avait en approvisionnement, au 1er du même mois, 700,000 balles. On devait en recevoir avant juillet 300,000, et il s'en trouvait entre les mains des filateurs 70,000. Ce qui fait un total de 1,070,000. La consommation était estimée à 30,000 balles par semaine; soit, pour les vingt-six semaines de janvier à juillet, 780,000 balles; l'exportation devait être d'environ 8,000 balles par semaine. Cela fait 208,000; en tout 988,000. D'où le disponible présumé au 1er juillet prochain serait de 82,000 balles.

ques de fils ou tissus du Lancashire, 300 seulement travaillaient sans relâche, 80 étaient réduites à cinq jours par semaine, 300 à quatre jours, 120 à trois jours, et 50 étaient obligées de chômer. Sur 172,000 ouvriers, 64,000 travaillaient autant que par le passé, 16,000 étaient occupés cinq jours par semaine, 55,000 quatre jours, 29,000 trois jours; et 8,000 étaient privés de travail. A Manchester, sur 47,000 ouvriers, il était constaté qu'un peu plus de la moitié seulement avaient encore de l'occupation tous les jours; 12,000 travaillaient de temps à autre, et 6,000 ne travaillaient plus du tout. Dès le mois de septembre, à Glasgow et à Paisley, filateurs et manufacturiers avaient dû réduire d'un tiers le nombre des heures de travail. A Nottingham, centre de la fabrication des tulles, la détresse n'est pas moindre. On y est devenu si parcimonieux dans le débit du coton, que les ouvriers n'ont pas reçu, dans le mois de décembre dernier, leur approvisionnement ordinaire de fils. A Preston, dans les premiers jours de février, on comptait 11,000 ouvriers constamment occupés, autant travaillant en moyenne quatre jours par semaine, 4,000 sans travail. A Stockport, sur 16,000 ouvriers, 5,000 travaillent tout le temps normal, 6,000 de temps à autre, 4,000 sont sans occupation; sur 70 fabriques, 18 sont fermées.

Telles sont les nouvelles qui nous parviennent des principaux centres manufacturiers. Malheureusement cette affligeante statistique va produire de semaine en semaine des chiffres plus forts. Le nombre des ouvriers travaillant de temps à autre va s'augmenter progressivement, et celui des ouvriers occupés régulièrement diminuera de même. Et il ne s'agit ici, encore, que des ouvriers des manufactures. Qu'adviendra-t-il de cette population montant au chiffre de trois à quatre millions d'âmes dont les occupations se rattachent à l'industrie du coton? Pour atténuer les déplorables effets de cette situation, la charité privée a commencé de s'exercer de toutes sortes de façons. Plusieurs manufacturiers distribuent des soupes à leurs ouvriers inoccupés, d'autres des bons de pain; on leur délivre de grandes quantités de charbon de terre. Comme le nombre des postulants pour l'admission dans les *workhouses*, ou maisons de travail des paroisses, va chaque jour s'augmentant, on réclame la plus large application possible de la loi des pauvres. Mais on prévoit que ses dispositions seront tout à fait insuffisantes, et que, si toute la population manufacturière vient à chômer, ce qui est à craindre, il faudra avoir recours, soit à des subsides de l'État, soit à une grande souscription nationale.

Que de misères, que de souffrances, pour ne parler que des misères connues, que des souffrances que l'on peut constater! Nous n'avons malheureusement pas la peine de nous les figurer; elles sont

ressenties sous nos yeux par les populations de nos deux grands centres manufacturiers de Lyon et Saint-Étienne, qui nous présentent l'image, sans doute atténuée, de la détresse des ouvriers anglais.

II

Mais, si grandes que soient les souffrances, les misères des populations ouvrières de la Grande-Bretagne, pour ne parler que de celles-là, que sont-elles si on les compare aux misères, aux souffrances des quatre ou cinq millions de noirs de l'Amérique septentrionale! Pour les ouvriers européens, les privations cruelles auxquelles ils sont en proie sont passagères; la croyance qu'elles auront un terme, les efforts que fait autour d'eux la société ou le gouvernement pour les adoucir, les aident à les supporter en leur ôtant ce qu'elles auraient de plus âpre; enfin, elles ne les atteignent pas dans leur dignité d'homme! Ils souffrent, mais comme des êtres libres! Mais pour les autres, pour les noirs de l'Amérique du Nord, y a-t-il un soulagement quelconque, existe-t-il un espoir que ce soulagement pourra se produire? Pour eux, il n'y a pas même d'espérance! Ce qui pour les premiers est une épreuve, pour eux est l'existence tout entière! Courbés sous le joug pour toute leur vie, traités comme du bétail, ils savent leur misère éternelle, héréditaire! Ils souffrent pour eux-mêmes, ils souffrent pour leur descendance.

Nous ne voulons pas dérouler sous les yeux de nos lecteurs le trop facile et lamentable tableau de la condition des noirs. Mais il se produit de temps à autre, et surtout depuis les derniers événements, des apologies si inexplicables, si incompréhensibles de l'esclavage, que nous sommes bien obligé de nous arrêter un moment pour nous demander si cette condition est réellement aussi supportable qu'on veut bien nous l'assurer. Nous ne répondrons pas à ces apologies par l'évocation de tant de faits de barbarie, d'atrocité froide qui arrivent par intervalle à notre connaissance: on nous objecterait que ce sont là des faits exceptionnels; nous chercherons, dans le récit des voyageurs qui ont parcouru récemment l'Amérique du Nord, le tableau de l'existence des nègres jugés d'après eux les plus heureux de tous ceux qu'ils ont vus.

Un d'eux, qui visitait l'été dernier les États du Sud, trouvait que la physionomie des nègres respirait constamment une gravité et une tristesse qui étaient l'indice du contentement parfait et du bonheur

suprême, à ce que lui assuraient leurs maîtres, qui devaient, dit-il, en savoir bien quelque chose. En examinant les esclaves de toutes les parties du Sud qu'il avait parcourues, il avait été frappé de la dégradation qui semblait y caractériser cette race. Il fut reçu, pendant son séjour sur les bords du Mississipi, chez un excellent homme: ses esclaves étaient relativement bien vêtus, bien nourris, et leur maître ne les traitait pas mal bien certainement, car il en était, suivant lui, tout à fait incapable; cela n'empêchait pas que la tristesse de ces hommes ne fût frappante. Il alla les voir travailler aux champs : un surveillant créole aux yeux perçants présidait à leurs travaux du haut d'un petit poney efflanqué. Il tenait un fouet à la main.Les nègres travaillaient dans le plus profond silence; ce silence n'était interrompu par intervalles que par les appels qu'ils adressaient à leurs mules ou les coups de pioche tombant sur le sol. Leurs vêtements semblaient lourds pour le climat, leurs souliers gênants et mal faits. Des chapeaux de paille grossière et des mouchoirs de coton couvraient leur tête. Quand on adressait la parole à un esclave, ou qu'on appelait « Alcibiade » ou « Pompée, » le nègre saluait, sortait des rangs, donnait la main, civilité qu'on ne pouvait refuser, et retournait à son travail; les femmes ne levaient pas même la tête [1].

Ces nègres, leur travail fini, se retirent dans des huttes ou cabanes de bois petites et grossières, répandues sur le terrain de la ferme, pour reprendre le lendemain ce même travail si dur, qu'il les aura épuisés au bout de sept ou huit ans. Ils peuvent se réunir, mais entre eux, car il leur est défendu sous les peines les plus sévères, et par crainte sans doute de la propagande abolitionniste, d'entrer en rapport avec qui que ce soit du voisinage. On les envoie au prêche, parce que la piété chez un esclave est un signe d'obéissance, et qu'un esclave docile se vend un bon prix. Leur maître pousse souvent la complaisance jusqu'à s'agenouiller à leur côté à la sainte table; en revanche, il leur défend d'apprendre à lire, comme il les empêche de parler aux voisins. Ainsi s'écoule leur vie; et, comme si ce n'était pas assez de misère que ce régime monotone et stupéfiant, on y joint les coups de fouet ou de nerf de bœuf. Aucunes joies ne leur sont permises, pas même celles de la paternité. Par la plus cruelle des dérisions, ils ne peuvent aspirer qu'à un simulacre de famille; elle n'existe pas en réalité pour eux. Leur mariage dépend de leur maître, qui, le plus souvent, est le grand prêtre de leur union. Quand, par scrupule de conscience, ils demandent à la religion ce que la loi civile leur refuse, le ministre a bien soin, le digne homme ! de retrancher les paroles de la liturgie mises dans la bouche

[1] *Times* de septembre 1861.

de l'époux : *Jusqu'à ce que la mort nous sépare*, et de les remplacer par la formule « prudente[1] : » *Jusqu'à ce que des circonstances inévitables nous séparent.* « Circonstances inévitables » veut dire tout simplement la volonté du maître. « On arrache ainsi le mari à sa femme, la mère à son enfant, le père à son fils! Cette conséquence monstrueuse, quotidienne, inévitable, la destruction de la famille, est à elle seule, pour tout homme de cœur, la condamnation sans appel de l'esclavage. Ah! notre âme se déchire à la pensée que la mort peut tout à coup nous ravir notre femme ou notre enfant! Que serait-ce, s'il fallait tous les matins nous demander : mon enfant est-il vendu? ma femme est-elle enlevée[2] ? » Hélas! il n'est que trop vrai, ces vides affreux que partout ailleurs la mort fait au sein des familles, en ne les remplissant que des souvenirs les plus funèbres, ces vides sont parmi les noirs esclaves le produit des caprices ou des besoins d'un maître non moins impitoyable que la mort! Depuis que le planteur a joint à la culture de la canne à sucre, du maïs ou du cotonnier, l'*élève* du noir, les femmes stériles sont enlevées à leur mari pour être vendues, et c'est un fait fort ordinaire que les filles reçoivent l'ordre d'avoir des enfants, si elles ne veulent être pareillement à jamais séparées de leurs parents[3].

Voilà le tableau le plus flatté qu'on puisse faire du bonheur des nègres de la Confédération américaine; par le bien-être de ces nègres que l'on juge du genre d'existence de ceux sur qui s'appesantit la verge de l'esclavage!

Si la détresse accidentelle, et, dans une certaine mesure, remédiable, d'une partie de la population ouvrière nous touche, nous émeut; si nous sentons notre cœur se serrer à la pensée que des millions de nos semblables ressentent les implacables morsures de la faim, comment pourrait-on ne pas rêver pour des millions d'autres frères un terme à une situation qui, dépeinte avec les couleurs les moins sombres, compose néanmoins un tableau navrant? La délivrance des noirs, cette abolition de l'esclavage que nous appelons de tous nos vœux, sortira-t-elle de la situation critique que traverse la grande république américaine? Et si la liberté en surgit pour les esclaves, de quelle manière fera-t-elle son apparition parmi eux? Sera-ce sous les drapeaux du Nord victorieux? sera-ce conduite par le démon de l'insurrection? Examinons d'abord ces deux points et essayons de les résoudre.

[1] R. W. Monsell, l'*Avenir de l'Afrique*. Conférences. Neufchâtel, 1860.
[2] Augustin Cochin, l'*Abolition de l'esclavage*. Paris, 1861.
[3] Fréd. Law Olmsted, *A Journey in the Seabord slave states*. New-York, 1859

III

La scission en deux sections de l'ancienne fédération américain n est que l'explosion d'une longue et sourde rivalité dans la poursuite incessante du pouvoir suprême, et la guerre qu'elles se font est avant tout une guerre de prépondérance politique intérieure.

De quoi se plaignaient les États du Nord avant la guerre, et de quoi, de leur côté, se plaignaient les États du Sud?

Les États du Nord accusaient leurs voisins du Midi de vouloir étendre « l'institution » de l'esclavage sur tout le territoire fédéral. Ils récriminaient surtout contre leur manière de procéder, et il faut convenir qu'ils étaient amplement fondés dans leurs récriminations à cet égard. Mais était-ce simplement par aversion de l'esclavage que le Nord faisait entendre ses plaintes les plus amères?... Non, certainement. Le Nord a sans doute peu de penchant pour l'esclavage; mais ce qui l'inquiétait le plus dans l'extension territoriale du Sud, c'était l'omnipotence que celui-ci s'assurait dans le congrès par la supériorité numérique de ses représentants. Voilà quels étaient au fond les véritables griefs du Nord.

Et de quoi se plaignait le Sud? Le Sud se plaignait d'être exploité commercialement par le Nord, d'être sa proie, de vivre dans sa complète dépendance, de ne pouvoir « boire ni manger » qu'avec sa permission; d'être enlacé dans un réseau de tarifs oppresseurs qui lui ôtaient toute liberté de mouvements, toute initiative vis-à-vis de l'étranger.

Tout cela était parfaitement vrai, et, après d'autres, nous nous ferons volontiers l'écho des plaintes ingénieuses du Sud, car elles méritent d'être recueillies. « A peine né, disait-on, l'homme du Sud est enveloppé dans des langes venant du Nord; enfant, il s'amuse avec des jouets fabriqués dans le Nord; jeune homme, il s'instruit dans des livres que le Nord imprime; lorsqu'il meurt, c'est encore dans un linceul tissé par les ouvriers du Nord qu'il est enseveli. Il n'est pas jusqu'au fouet du planteur qui ne sorte des ateliers du Nord! » Elles étaient fort pittoresques, ces plaintes; toutefois, loin d'avoir à se plaindre du Nord, le Midi ne lui devait que remercîments et reconnaissance, parce que, dévoré comme il l'est par la lèpre de l'esclavage, il est incapable de produire quoi que ce soit pour son usage. S'il

pouvait subsister quelque doute à cet égard, il suffirait, pour le dissiper, d'écouter cette confession d'un habitant du Sud : « De cette glorieuse partie de notre Confédération, du Nord, nous, Sud, nous sommes dans l'humiliante nécessité de nous procurer presque tout ce qui est utile ou agréable, depuis les alphabets jusqu'aux bibles, depuis les pains à cacheter jusqu'aux presses d'imprimerie, depuis les cuillers à pots jusqu'aux locomotives, depuis les portefeuilles jusqu'aux pianos! » Ainsi nous voilà, nous le croyons, complétement édifiés sur la valeur des récriminations réciproques du Nord et du Sud.

Puisque la question de l'esclavage n'est pas la cause unique et directe de leur division, quel est l'objet de la guerre? Telle est la première question qui se pose à l'esprit, suivie aussitôt de cette autre : Quels sont les véritables sentiments du Nord et du Sud à l'égard des esclaves?...

Pour le Sud, la question peut paraître oiseuse au premier abord. Il importe pourtant de savoir exactement ce que, tout en défendant de tout son pouvoir « l'institution » de l'esclavage, le Sud pense des noirs. Eh bien, les habitants du Sud n'admettent pas que les nègres soient des créatures humaines au même titre qu'eux. Et cette conviction est fondée sur cette raison, entre autres, qu'il est impossible de loger la même quantité de grain de plomb dans le crâne d'un nègre que dans celui d'un blanc. Convenez qu'il serait difficile de donner une meilleure preuve du droit que possède l'homme blanc sur le noir de le vendre comme une marchandise. Ils vous diront aussi que le noir est plantigrade et qu'il a un tibia courbe, autre preuve qu'il est né pour travailler pour le profit du blanc. Comme il a la peau noire, il est impossible que son âme ne soit un peu de la couleur de sa peau. Examinez son sinus frontal, son occiput et son sinciput : vous demeurerez convaincu qu'il est fait pour bêcher, pour sarcler, pour travailler au profit d'une autre race. Voilà ce que vous dira l'Américain du Sud, et, si vous lui objectez que toutes ses raisons anatomiques sont mises en poussière par les préceptes de l'Évangile, il vous répondra, la bible en main, que le nègre descend de Cham, et bien d'autres choses. Il faut que la prophétie de Noé s'accomplisse dans les marécages, les champs de maïs et les rizières de la confédération du Sud; Notre-Seigneur sanctionne l'esclavage, parce qu'il n'en dit positivement rien, et saint Paul possédait des esclaves. Et puis le nègre, qui, en Afrique, se consummerait dans une oisiveté honteuse, est mis à même d'apprécier les bienfaits de la civilisation....

L'Américain du Nord, lui, ne fait pas tant de raisonnements. Il repousse brutalement le nègre partout où il le rencontre, considé-

rant son contact comme une souillure. Ainsi le malheureux nègre est aussi fortement méprisé dans le Nord qu'il est maltraité dans le Sud. Le fait est que, la majorité de la population des États septentrionaux déteste la population de couleur, plus profondément encore que ne le fait celle des États du Sud[1]. Jusque dans ces derniers temps, cette aversion le poussait précisément à invoquer comme une des principales raisons contre la rupture de l'Union la crainte qu'elle ne produisît la révolte et l'émancipation des esclaves. Quant aux hommes du Nord qui rêvent généreusement cette émancipation, ils forment un parti imperceptible, et sont sans influence sur le gouvernement; l'on se tromperait étrangement si l'on pensait qu'ils ont été de quelque poids dans l'élection de M. Lincoln à la présidence.

Le caractère véritable de la guerre que se font le Sud et le Nord n'est pas difficile à définir : c'est une lutte d'ambition dont on peut faire remonter l'origine aussi haut que l'année 1831, sinon plus haut encore. La question de l'esclavage mise implicitement en avant par le Sud pour justifier sa séparation d'avec le Nord n'est qu'une des raisons, peut-être pas la principale. S'il n'y avait pas eu d'autre ferment de discorde entre les deux sections des États-Unis, les choses auraient suivi leur ancien cours. Toutes les fois que des conflits ont éclaté entre les deux sections jalouses sinon hostiles de la fédération, ils ont abouti, on le sait, à des compromis. Si le Sud n'en eût appelé cette fois à la séparation, rien ne dit que le Nord n'eût pas accédé à de nouvelles exigences esclavagistes. Mais, en voyant arriver au pouvoir le rival de leur candidat, les États du Sud ont donné un libre cours à leur passion. D'autant plus irrités de voir le pouvoir échapper de leurs mains, qu'ils ont la conscience de leur infériorité; qu'ils sont las et honteux d'une dépendance qui est leur ouvrage bien plus que

[1] Le mépris que l'on professe pour les gens de couleur dans les États non esclavagistes conduit souvent les autorités à des actes d'une illégalité révoltante. Nous citerons deux faits à l'appui de cette affirmation : en 1855, à Washington, vingt-quatre nègres étaient un soir paisiblement réunis dans un local, lorsque la police se présente et les arrête sous prévention d'association secrète et de conspiration. Interrogés le lendemain par un magistrat, fouillés, ils répondent d'une manière satisfaisante à toutes les questions, et sont trouvés possesseurs d'une Bible et autres ouvrages inoffensifs. Il semble qu'il ne put être question que de les remettre en liberté. Il n'en fut point ainsi. Un des nègres qui était esclave fut condamné au fouet, quatre des autres nègres, qui étaient libres, furent envoyés à la maison de travail (disons la prison); les dix-neuf autres payèrent ensemble une amende de cent onze dollars. (F. L. Olmsted, *A Journey*, etc., p. 15.)

L'autre fait est de date plus récente. En novembre dernier, on est venu révéler à la chambre des Représentants que depuis six mois gémissaient dans les prisons de Washington une soixantaine de personnes sous la seule prévention que, n'étant pas de race blanche, elles étaient des esclaves fugitifs.

celui de l'habileté du Nord ; agités enfin de vagues appréhensions pour la partie noire de leurs propriétés, les États du Sud ont levé le drapeau de la révolte, et la guerre s'en est suivie. Le Nord a pris les armes pour maintenir le pacte fondamental, et nous penserons qu'il a eu raison d'agir de la sorte aussi longtemps que les apôtres du principe d'autorité en France et en Europe ne nous auront pas démontré que les droits des gouvernements sont différents dans le nouveau monde de ce qu'ils sont dans l'ancien. Ceux qui soutiennent la thèse contraire ne s'aperçoivent pas qu'ils ne font que répéter les arguments intéressés du *Morning-Post*, arguments que pour notre édification lord Palmerston devrait bien appliquer un peu à l'Irlande, aux îles Ioniennes ou à telles autres parties de l'empire britannique qui voudraient vivre sous des lois propres à elles. Mais le Nord n'a pas entrepris la guerre pour autre chose que pour la défense du principe d'autorité. Si maintenant il est question de libération, par intervalle, il faut bien reconnaître, pour l'amour de la vérité, que la guerre a été commencée sans le moindre désir de libérer les noirs. En vain madame Beecher-Stowe dit-elle dans sa lettre à lord Shaftesbury : « Selon nous, cette guerre est une guerre antiesclavagiste, non dans la forme, mais en fait ; non en proclamation, mais dans la conviction profonde et les vues de chacune des parties contendantes. » Elle exprime une opinion personnelle tout simplement et prend ses vœux pour des réalités. La guerre est esclavagiste, dans les vues du Sud ; le silence hypocrite gardé par l'anti-président Jefferson-Davis le témoigne, mais elle n'est pas abolitionniste de la part du Nord. Voyez le message du président Lincoln. Après avoir dit qu'aux termes et en vertu de l'acte du congrès ayant pour titre : *Loi pour la confiscation des propriétés employées dans un but insurrectionnel*, votée le 6 août 1861, on a considéré comme annulé le droit réclamé par certaines personnes au travail de *certaines autres personnes*, le message ajoute immédiatement après : « Nombre de ces dernières, ainsi libérées, sont déjà à la charge des États-Unis, et il faut pourvoir à leur sort de manière ou d'autre. » Et que propose le président? De coloniser sur un ou plusieurs points de l'Amérique du Nord, dans un climat approprié, les *personnes* en question. « Il serait bon aussi, ajoute-t-il, de considérer si la population de couleur, libre, qui se trouve déjà dans les États-Unis ne pourrait pas, individuellement, être comprise dans cette colonisation. » On voit de quoi il s'agit, en somme : d'un internement. Non-seulement les Américains du Nord ne veulent pas d'esclaves parmi eux, mais ils ne veulent pas de noirs, et c'est les servir doublement que de les débarrasser de leur voisinage et de leur contact.

On ne peut voir dans les mesures libératrices qu'il plaira au Nord d'adopter autre chose que des moyens politiques de dompter l'insoumis-

sion. Ce n'est pas d'un autre œil, croyons-nous, qu'il convient de regarder les propositions abolitionnistes qui, depuis le commencement des hostilités, se sont produites dans le sénat américain. Tout d'abord ç'a été la pétition présentée par M. Sumner, laquelle conseillait d'indemniser par le trésor public les propriétaires d'esclaves qui, par le fait d'une mesure générale d'émancipation, seraient ruinés ou trop considérablement appauvris. En même temps, un représentant du Kansas proposait d'abattre la rébellion par la proclamation pure et simple de l'abolition de l'esclavage. Est venue ensuite la résolution de M. Thomas Elliot, proposant que le président et tous les officiers commandant sous ses ordres aient le droit d'émanciper toutes personnes en état de servitude dans les districts militaires qui sont en état d'insurrection contre le gouvernement national, et conseillant au président et aux officiers sous ses ordres d'ordonner cette émancipation partout où elle pourra concourir à affaiblir les ennemis en armes et à fortifier le pouvoir militaire des armées de l'Union. Un représentant de l'Illinois, M. Trumbull, a proposé que les insurgés propriétaires d'esclaves perdissent tous droits sur ces derniers, qui seraient déclarés libres, et que le président prît les mesures nécessaires pour les coloniser dans un territoire spécial où ils jouiraient de la protection de l'Union. Il serait trop long comme il serait inutile de rapporter toutes les propositions de même nature qui se sont produites dans ces derniers temps. Toutes tendent plus ou moins ouvertement vers le même but, celle surtout de M. Elliot : *affaiblir l'ennemi* en armes et fortifier le pouvoir militaire des armées de l'Union. C'est donc comme moyen de guerrre que l'on propose la libération de telle ou telle catégorie de noirs ; mais tout ce qui peut sortir de l'emploi d'un pareil moyen, ce sont des libérations partielles, non une émancipation générale.

Ainsi donc, que l'*Union* se réforme ou que la séparation subsiste, l'abolition de l'esclavage n'est pas certaine.

Reste l'hypothèse d'une insurrection. Cette insurrection peut être spontanée ou bien provoquée par le Nord. Y a-t-il quelques probabilités pour qu'une insurrection éclate à la seule secousse des événements? Tandis que certaines voix, celles-ci avec un accent de menace, celles-là avec une accent de joie, qui font également frémir, ne cessent de prophétiser la rébellion des esclaves, d'autres nous assurent que cette rébellion est impossible. Une insurrection n'a aucune chance d'éclater, nous dit-on, parmi les noirs des Deux-Carolines, de la Géorgie, de la Virginie, du Maryland et du Kentucky, parce que dans ces États leur condition est, à prendre le plus grand nombre, très-tolérable. Serait-ce là où ils sont le plus malheureux? dans l'Alabama, le Mississipi, la Floride et la Louisiane? Là, la condi-

tion de l'esclave est affreuse, hideuse, digne de toute pitié. Si les premiers, qui vivent exposés à la contagion des idées abolitionnistes et à la propagande du travail libre, sont peu portés à l'insurrection, les autres, qui vivent dans les districts les plus pauvres et les plus reculés, loin du courant des idées émancipatrices dont ils sont d'ailleurs soigneusement gardés, et qui gémissent dans la plus horrible misère, ceux-là sont tout à fait incapables d'y songer. Parmi ces noirs découragés, abattus, sur qui le fouet de la servitude tombe le plus lourdement, une insurrection semble encore moins probable que parmi les premiers. Voilà ce qu'on nous disait il y a un an[1], et jusqu'ici l'événement a justifié ces prédictions. On ne saurait trop s'en féliciter, car un pareil événement serait le comble de l'infortune pour cette race si maltraitée. Ignorante et furieuse, elle ne manquerait pas de se livrer à de barbares excès qui étoufferaient les légitimes sympathies du monde.

Faut-il croire qu'une insurrection puisse excitée par le Nord? Cette éventualité ne serait probablement à redouter que dans le cas où le gouvernement fédéral serait réduit à la dernière extrémité. Ce ne pourrait être qu'un coup de désespoir, alors que le Sud victorieux, surtout s'il était soutenu par l'Angleterre, menacerait le Nord dans son honneur et son indépendance. Hormis ce cas, il n'y a pas à craindre, croyons-nous, de voir les esclaves parvenir à la liberté par ce moyen ultra-révolutionnaire de l'insurrection, car le Nord sait d'avance quel blâme il encourrait aux yeux de l'univers pour user d'un tel expédient. Il n'ignore pas d'ailleurs qu'en ruinant le Sud, c'est en partie sa propre ruine qu'il consommerait. Il n'est donc pas probable que ce soit par l'insurrection que les noirs des États dits actuellement confédérés entrent en possession de la liberté.

Puisque ce n'est pas par des moyens politiques ni révolutionnaires, il nous faut voir si ce sera par des moyens d'économie sociale. L'esclavage des noirs étant entretenu principalement par la production du coton, fait économique, il nous reste à examiner si la perturbation profonde qu'éprouve ce genre de production peut avoir des conséquences capables de modifier dans un avenir plus ou moins rapproché la condition actuelle des noirs.

[1] *Economist*, n° de février 1861.

IV

Il est avéré aujourd'hui que le nombre des pays et l'étendue des terres qui produisent le coton sur toute la surface du globe sont tels, que tout ce que Liverpool pourrait en acheter et Manchester en consommer serait à la masse totale « comme une paille à une meule de foin. » Dans presque toutes les contrées tropicales et équatoriales le soleil se lève et se couche sur de vastes plaines où croît spontanément le cotonnier, et partout ailleurs un soleil suffisamment chaud et un sol fertile n'attendent que la volonté pour l'y faire pousser.

Nous avons passé en revue, dans notre premier article, les pays cotonniers du globe, qui sont déjà une source de produits, et ceux sur lesquels on fondait des espérances. C'étaient, d'une part, les deux Amériques avec les Antilles, l'Égypte, l'Inde et la Chine; de l'autre, Sierra-Leone, Abéokouta, Lagos, le Zanzibar, le Mozambique, Libéria, Natal, et d'autres contrées de l'Afrique, notamment l'Algérie, et enfin l'Australie. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit à leur sujet. Nous mentionnions en même temps les tentatives faites de toutes parts par des Anglais, voyageurs, missionnaires, agents du commerce ou consuls à la recherche de nouveaux pays cotonniers. Ces investigations ne se sont pas ralenties depuis lors, et de nouvelles terres productrices de la précieuse plante industrielle sont venues grossir l'énumération déjà si longue, quoique rapide, que nous faisions naguère.

Au nombre des nouvelles contrées qui s'annoncent comme devant fournir le coton, ou pouvant se consacrer à sa production, se présentent tout d'abord le Pégou, la haute Birmanie, la Jamaïque, Haïti, la Nouvelle-Grenade, la Colombie, le Venezuela, le Pérou, la Sénégambie, l'Angola, le Dahomey, et on pourrait dire tout le continent africain. La grande œuvre consiste maintenant dans l'organisation de la récolte; il s'agit d'enseigner aux travailleurs à recueillir le coton, le nettoyer et le presser pour l'emballer. Les compagnies commerçantes déjà formées fonctionnent aussi activement que le permet l'inertie du marché, et de nouvelles se forment. Elles expédient de tous côtés des agents nombreux, chargés de faire l'éducation des cultivateurs, d'introduire de la méthode dans les procédés de la récolte et de présider aux premiers envois. Dans notre premier article, nous avons parlé des tentatives de toutes ces sociétés, entre autres de la *Cotton supply Society* de Manchester. Cette société s'est donné pour

mission de rechercher et de faire étudier tous les points du globe propres à la croissance du cotonnier, afin d'y encourager sa culture. Elle a subvenu aux dépenses de nombreuses explorations le long de la côte d'Afrique, acheté et transporté jusqu'à Liverpool les premiers cotons recueillis sur les côtes de Guinée, de Benin et dans le royaume de Dahomey. Cependant la faiblesse de son capital ne lui permettait pas d'entreprendre des opérations sur une grande échelle. Sous le nom d'association cotonnière, *Cotton supply Association*, il s'est formé depuis à Manchester une compagnie qui s'est proposé le même but, la fourniture du coton, avec des ressources plus considérables. Une autre compagnie s'est constituée à Londres, au capital de 12,500,000 francs, pour la plantation et le commerce du coton dans l'Inde, et, simultanément avec celle-ci, une autre pour le transport de l'Inde en Angleterre. La *Cotton supply Association* a acheté aux États-Unis deux cents de ces machines à nettoyer le coton, qui permettent aujourd'hui à un seul homme de faire la besogne de cinquante, tout en séparant mieux la graine de la fibre. Elle a acheté également un certain nombre de machines à comprimer le coton avant de le mettre en balles. Le secrétaire de la Compagnie, un M. Haywood, assisté d'un agent officiel, le docteur Forbes, s'est rendu dans l'Inde afin de former au centre du Dharwar un grand établissement, et avec pouvoir de créer autant de stations qu'il le jugera utile dans les districts ruraux. La Compagnie se propose de nettoyer et de comprimer les cotons qu'elle achètera, de louer ses machines aux planteurs, et même de les leur céder s'ils désirent les acquérir, son objet principal étant de répandre dans l'Inde la connaissance des procédés industriels qui ont assuré jusqu'ici la supériorité des cotons américains. Enfin tous les fonctionnaires des trois présidences ont reçu ordre de prêter le concours le plus empressé au secrétaire de l'association dans ses rapports avec les indigènes.

Tous ces efforts divers témoignent, chez les particuliers et le gouvernement, de la ferme résolution de faire de l'Inde une immense plantation cotonnière, dans le plus bref délai possible.

Le coton croît dans presque toutes les parties de l'Inde. Deux districts néanmoins le produisent en plus grande quantité et de meilleure qualité que les autres : ce sont la province de Dharwar dans la présidence de Bombay, et la province de Bérar dans la présidence de Calcutta. Trois obstacles se sont opposés jusqu'ici à ce que l'Angleterre tirât de l'Inde une partie notable de ses approvisionnements de coton. L'un, le plus grave de tous peut-être, est l'irrégularité même des achats faits par les fabricants anglais, qui n'ont jamais recouru à l'Inde que dans les cas d'extrême nécessité. Il en est résulté que les Indous et les colons n'ont jamais cultivé le coton en vue

d'une vente trop incertaine, et se sont contentés de recueillir celui qui croît spontanément. Un autre obstacle considérable est la difficulté des communications. Nous nous sommes longuement étendu à ce sujet dans notre premier article, et nous ne nous répéterons pas. Qu'il nous soit permis de rappeler seulement que les frais de transport, par les moyens actuels, chariots et bœufs, représentent les neuf dixièmes au moins du prix auquel se vendent les cotons indiens. Malgré ces causes de renchérissement, ce coton revient encore à cinq et même quelquefois à dix centimes de moins par livre que le coton américain. Une pareille différence de prix lui assurerait un débit certain si elle n'était trop souvent compensée par l'infériorité de la qualité, troisième obstacle. Venu sans culture, récolté sans soin, transporté avec négligence, chargé de grains ou brisé dans sa fibre par suite du nettoyage à la main, le coton indien arrive à destination sale et détérioré; aussi les manufacturiers anglais préfèrent-ils en général payer un prix plus élevé au planteur américain, et avoir des cotons d'une qualité uniforme, parfaitement nettoyés et sujets à de moindres déchets.

De ces obstacles qui entravent actuellement la production du coton dans l'Inde, il en est deux dont l'industrie et le commerce peuvent avoir raison. Le troisième, au contraire, ne peut être aplani que par l'intervention du gouvernement. C'est à lui d'établir de nouvelles communications à travers les plaines de l'Indoustan. Or il n'y a que deux manières nouvelles : l'une consiste dans la construction de chemins de fer, l'autre dans le creusement de canaux.

De tous les genres de voies, les moyens de communication donnés par le chemin de fer sont ceux qui tendent le plus à développer les ressources d'un pays; mais ils nécessitent de grandes dépenses, et dans certaines contrées ils rapportent peu. On craint qu'il n'en soit de même pour l'Inde, et que le coton ne puisse jamais y être transporté par la vapeur à un prix qui aidât le producteur à soutenir avec succès la concurrence vis-à-vis des planteurs américains, en supposant que leur commerce fût continué avec les mêmes éléments et sur les mêmes bases que jusqu'à présent.

Les canaux sont un mode de transport à meilleur marché que les chemins de fer, et ils servent en même temps à l'irrigation du sol. Les canaux, par malheur, ne peuvent être universellement établis. Dans l'Inde, les extrêmes se touchent. Quand le sol est brûlé par les ardeurs d'un soleil tropical, on ne distingue guère le torrent qui, dans la saison pluvieuse, couvre des milliers d'acres sous ses eaux. Aussi, bien qu'on pût creuser des canaux qui, dans les temps de pluie, serviraient également à absorber les eaux surabondantes et offriraient des voies de transport aux embarcations lourdement chargées, cepen-

dant leurs lits seraient, durant la plus grande partie de l'année, aussi secs que les plaines environnantes. Par ces diverses raisons, on a été conduit à l'adoption d'un système mixte de voies de communications, se composant, suivant les localités, de chemins de fer, de canaux et même de sentiers à bœufs. Le gouvernement de l'Inde comprend parfaitement l'importance qu'il y a de pousser avec activité vers l'achèvement de ces voies diverses; et, malgré ses embarras financiers, il fait les plus louables efforts dans ce sens. A cet effet, il a décidé une réduction de 64,000 hommes de l'armée indigène, et de 8,000 hommes des troupes européennes; de même la suppression de quelques navires de la flottille. Grâce aux économies qui résulteront de ces réductions, le gouvernement de l'Inde pense se trouver en mesure de donner la plus vigoureuse impulsion aux grands travaux publics par lesquels il espère assurer à la fois la prospérité de l'empire et affranchir l'Angleterre de sa dépendance des États-Unis pour le coton. Le dernier rapport de la situation des chemins de fer de l'Inde nous apprend qu'il existe quatre lignes principales et autant d'embranchements, qui devront, après leur achèvement, offrir un développement de 4,700 kilomètres, dont 1,710 sont aujourd'hui livrés à la circulation. On espérait y ajouter encore 500 kilomètres pour le 1er janvier 1862, soit près de la moitié du réseau, de manière à le compléter en entier pour l'année 1863. Quant aux canaux, il a été dépensé en 1861 douze à treize millions de francs de plus que l'année précédente à en creuser de nouveaux, de même qu'à rendre des rivières navigables. Et l'on a eu le plaisir de constater que, partout où l'on établissait des canaux dans l'Inde, les bénéfices realisés sur la dépense étaient de 100 pour 100. Telle est l'impulsion donnée aux travaux que nous venons de mentionner, que dans très-peu de temps la voie sera complétement frayée aux cotons du Bérar et du Dharwar. Les productions du Bérar pourront arriver à Calcutta, où existe déjà un marché tout formé, par deux routes : l'une est le chemin de fer péninsulaire oriental, l'autre est le Godavery. Relativement au chemin de fer, dès le printemps dernier, les ingénieurs ont reçu avis qu'ils pouvaient employer sur ce chemin et ses deux embranchements vers Nagpour et vers le Sud autant d'ouvriers qu'il leur serait possible d'en rassembler, et que tous les fonds nécessaires étaient à leur disposition. Quant au Godavery, comme ce fleuve magnifique est obstrué en plusieurs endroits par des bancs de rochers et des rapides, ordre a été également donné de travailler sans relâche à faire disparaître ces obstacles.

Les cotons du Dharwar ne rencontreront pas moins de facilités. Le gouvernement s'est chargé d'achever immédiatement une route qui franchira les montagnes au col de Kygah, et qui conduira du Dharwar au petit port de Sédachevagour, choisi pour l'embarque-

ment par la *Cotton supply Association*. Un crédit illimité a été ouvert à l'ingénieur à qui ce travail a été confié, et il a été autorisé à employer autant d'ouvriers qu'il s'en pourrait procurer. Le gouvernement s'est engagé en outre à construire dans le cours de cette année-ci, à Sédachevagour, un quai de débarquement pour les passagers et un quai d'embarquement pour les marchandises, et à concéder à la compagnie, autour du nouveau port, tous les terrains nécessaires à l'érection de ses bureaux et de ses magasins, ainsi qu'à l'installation de machines à nettoyer et à presser le coton. Des ports seront construits et des établissements formés, s'il y a lieu, à Coumptah et autres points de la côte désignés par la compagnie.

L'invitation que le gouvernement anglais a, par l'intermédiaire de ses agents, adressé l'hiver dernier à toute l'Inde de planter et de récolterle plu s de coton possible, a déjà porté des fruits. Un document officiel nous apprend que, dans les derniers jours de juin, on avait déjà embarqué dans l'Inde, à destination de l'Angleterre, 620,000 balles, chiffre égal à la plus forte exportation qu'on ait encore vue, et qu'on estimait à 300,000 balles la quantité de coton qui restait à embarquer. Les conseils et les invitations du gouvernement avaient eu pour résultat des plantations considérables, et l'on comptait dépasser de beaucoup l'exportation de 1861, si les manufacturiers anglais voulaient envoyer des ordres d'achat en temps apportun[1].

Il est hors de doute que le coton anglais sera, au moins pendant les premiers temps, d'un prix plus élevé que ne l'a été jusqu'à présent le coton américain. Mais la hausse qu'il subira atteindra de même le coton américain, si tant est que les États du Sud continuent d'en produire, ce qui est fort problématique. Mais, même cette hypothèse admise, le prix de revient de ce coton sera bien plus grand que par le passé par suite de la perturbation jetée dans le pays par la guerre. Les États du Sud qui se consacraient exclusivement à la culture du cotonnier et qui recevaient du dehors tous les objets qui leur étaient nécessaires, ces États livrent aujourd'hui une partie des terres à l'ensemencement des céréales, et nombre de noirs sont employés à des travaux de tout genre, à la confection de toutes sortes d'objets, tant pour les usages domestiques que pour ceux de la guerre. Le retour à l'état de paix ne modifiera pas sensiblement cet état de choses dans ses conséquences. S'il y a scission définitive, les

[1] Dans un seul jour de la première quinzaine de novembre dernier, il est entré dans la Mersey cinq navires venant de Bombay, chargés de coton, et dont les cargaisons réunies s'élevaient au chiffre de 24,000 balles. D'après les derniers avis de la même époque, la quantité de coton de même provenance, alors en mer, était de 135,000 balles contre 55,000 pour l'époque correspondante de 1860.

objets manufacturés venant de l'étranger seront plus chers que ceux du Nord, désormais grevés de frais de douanes, et il en sera de même pour les céréales; les nègres deviendront donc d'un entretien plus dispendieux que par le passé; si au contraire l'Union est rétablie, les États du Sud devront prendre leur part du fardeau d'une dette publique, des frais d'une armée permanente et d'une flotte plus considérable qu'auparavant; de manière ou d'autre, les routes vicinales se trouveront défoncées, les chemins de fer en partie détruits. Les transports seront par conséquent plus coûteux; toutes ces charges pèseront sur le coton américain et causeront inévitablement une hausse dans son prix.

Le coton indien se trouvera donc en mesure de lutter probablement avec avantage contre le coton des États-Unis, qui, en admettant l'hypothèse la plus favorable, ne se présentera plus avec la même abondance que par le passé sur les marchés d'approvisionnements. Le coton indien n'aura pas même à craindre la concurrence d'autres cotons étrangers cueillis dans des circonstances plus favorables que celles où va se trouver le coton américain, et qui par conséquent pourraient se présenter avec une infériorité de prix. Les frais de transport par mer vont se trouver réduits avant peu à la moitié de ce qu'ils eussent été, grâce à la canalisation de l'isthme de Suez, que les Anglais doivent bénir secrètement comme un bienfait providentiel, quoiqu'ils continuent de garder à son sujet ce silence maussade auquel la nation entière est fidèle comme à un mot d'ordre dont ils ne sortent que pour médire d'une œuvre qui contribuera à la consolidation de leur fortune, peut-être même à leur salut. Le frêt du coton passant par l'isthme de Suez reviendra à la moitié à peu près de ce qu'il coûte maintenant qu'il a à doubler toute l'Afrique. Toutes conditions étant égales pour le reste entre l'Inde et les autres pays cotonniers, cette circonstance suffirait pour qu'elle pût les primer.

L'Inde va donc se trouver dans des conditions telles, qu'elle pourra ruiner le monopole américain, dans un avenir plus ou moins rapproché. On estime que dans vingt ans elle produira autant que les États-Unis, soit cinq cent mille balles annuellement. Mais il faut tout prévoir, tout admettre. Supposez qu'à un moment donné l'Angleterre, qui maintient dans l'obéissance, par la force et rien que par la force, les populations de son empire asiatique, vienne à perdre tout ascendant sur elles; que, séduites par les perspectives d'affranchissement qu'un habile et redoutable voisin ferait luire à leurs yeux, elles se soulèvent de nouveau et cette fois victorieusement; ce serait pour l'industrie cotonnière la répétition de la situatien actuelle, même si la révolte venait à être étouffée, car il faudrait de longues années de nou-

veaux efforts pour effacer les traces de l'insurrection et remédier aux ruines qu'elle aurait laissées. Ces appréhensions ne sont pas gratuites, on aura lieu de le reconnaître, si l'on veut s'en rapporter aux lettres publiées de temps à autre à ce sujet par les journaux anglais[1], et à ce que nous dirons bientôt nous-mêmes des planteurs d'indigo dans l'Inde. Un pareil événement suffirait pour dégoûter à tout jamais les fabricants anglais de l'idée de s'approvisionner dans l'Inde, idée qui actuellement a tant de peine à s'enraciner. Mais ne faisons pas entrer cette éventualité dans nos calculs. On n'en reste pas moins devant ce fait que l'Inde, quoique contenant assez de ressources naturelles pour fournir Manchester d'autant de coton que Manchester en réclame, ne pourra pas se substituer du jour au lendemain au marché d'approvisionnement américain. C'est donc une circonstance fort heureuse pour les Anglais qu'il y ait actuellement d'autres pays que l'Inde en mesure de les approvisionner d'une certaine quantité de coton. Si petit que l'on suppose l'appoint de chacun d'eux, la somme de ces appoints ne laisse pas que de constituer une masse considérable de la précieuse fibre. Sans sortir de l'Asie, et abstraction faite de la Chine, dont nous ne parlerons pas, pour ne pas nous répéter, nous avons le Burmah, le Pégou, la Birmanie, dont il n'était pas question il y a six mois.

D'après l'*Englishman*, journal de Calcutta, « le Burmah supérieur, avant l'insurrection de Chine, avait un commerce considérable avec le Yunan, et par cette route il expédiait en Chine annuellement dix millions de livres de coton, produit de ses champs. Durant ces cinq ou six dernières années, cette route a été fermée, et, comme il n'existait pas d'autre débouché pour le produit du cotonnier, sa culture est tombée en langueur; mais il n'y a pas assez longtemps pour qu'il soit bien difficile de la ranimer. Un marché actif à Rangoun lui redonnerait promptement la vie, sans aucun doute, si l'on supprimait un obstacle: cet obstacle est le droit d'exportation prélevé à la frontière par le roi de Burmah. » Et, comme il est question d'envoyer, si ce n'est déjà fait, une personne compétente pour faire une enquête, le journal en question se plaît à croire qu'au sujet de ce droit le roi de Burmah et l'agent du gouverneur général de l'Inde arriveraient à s'entendre.

Dans le Pégou, plus de sept mille hectares sont cultivés en coton et produisent une récolte de plus de deux millions de livres. La haute Birmanie est plus productive encore.

En conséquence, on signale entre autres contrées : la Jamaïque,

[1] Entre autres la lettre publiée par le *Times* du 23 janvier 1862 et signée : *Un habitant du Punjaub*.

le Panama, Vénézuéla, le Pérou, la Nouvelle-Grenade, sans préjudice des contrées au sujet desquelles on n'a rien à dire de nouveau, telles que le Brésil. Il y a longtemps que Manchester eût pu ouvrer du coton de la Jamaïque; mais il a été refusé jusqu'à présent par pure indifférence ou mauvaise volonté de l'essayer, quoiqu'il fût égal aux qualités les plus « orthodoxes » d'Amérique, suivant l'expression du *Times*.

Le cotonnier est aussi un des produits naturels de l'isthme de Panama; il y croît à l'état sauvage; sa culture, admirablement favorisée par la prodigieuse fécondité du sol de cette contrée, serait des plus faciles. Jusqu'à présent, ses habitants n'ont pas songé à tirer parti de cette source de richesse. Mais l'impulsion qui manque dans le Panama, le gouvernement vénézuélien vient de l'imprimer à son pays en prenant l'initiative d'une série de mesures libérales propres à exciter à la production du coton : il vient de décréter l'exemption des droits d'importation et de tout impôt national ou municipal, durant quatre années, pour les machines et instruments de toutes sortes destinés à la culture et à l'exploitation du cotonnier. Une autre contrée de l'Amérique méridionale vient de prendre part au mouvement par l'exportation, à destination d'Europe, d'une quantité assez considérable de coton. Sa culture réussit admirablement au Pérou, paraît-il, et les cultivateurs s'occupent de lui donner une rapide extension.

L'Afrique semble un champ encore plus favorable à la culture du coton que l'Amérique, exception faite, bien entendu, des États-Unis.

Le royaume d'Angola, situé sur la côte occidentale du continent africain, et qui appartient, comme on sait, aux Portugais, est un pays véritablement prédestiné pour l'exploitation du coton sur la plus large échelle. Un célèbre voyageur anglais[1], qui en est à sa quatrième exploration du mystérieux et jusqu'ici impénétrable continent, cite, entre autres districts où le coton croît naturellement et d'une manière luxuriante, celui de Cambambé de Loanda. Il trouva les indigènes occupés à filer du coton et à le tisser. Dans un autre district, celui de Kalungwembo, il en acheta une livre pour la valeur d'un penny (dix centimes), et encore se crut-il surfait de moitié. Suivant le docteur Livingstone, dans certains districts, celui de Galungo Alto entre autres, la quantité de coton qui croît spontanément est inappréciable. De plus, la plante a sur le cotonnier américain l'avantage d'être perpétuelle (*perennial*). Le célèbre voyageur a vu sur les bords de la rivière Zambési des plantations entretenues par les indigènes. Le

[1] David Livingstone. *Missionary travels*. London, 1857.

coton y était moins abondant qu'à Angola, mais, comme le pays est parfaitement bien approprié à la culture de la plante, il ne doute pas que, si les habitants recevaient des graines de qualité supérieure et étaient encouragés à faire du coton un objet de commerce, ils n'entrassent volontiers en relation avec l'étranger.

Mais, pour en revenir au pays d'Angola, le gouvernement portugais, instruit que cette province offrait les meilleures conditions pour la culture du cotonnier, vient d'adopter des mesures qui ne manqueront pas de porter leurs fruits. L'exportation du coton des colonies portugaises d'Afrique a été déclarée libre pour dix ans, depuis le mois de décembre dernier. En outre, afin d'encourager les capitalistes à concourir à cette utile entreprise, le gouvernement met à la disposition des cultivateurs une somme de 10,000 fr. pendant trois ans, pour l'achat de semences, de machines et d'instruments spéciaux. Il offre des concessions de terrains, soit à des compagnies, soit aux nationaux ou à des étrangers, moyennant une redevance annuelle de 20 centimes par hectare. Le maximum de chaque concession sera de mille hectares.

Le coton croît aussi abondamment dans le royaume de Dahomey. Si l'on pouvait entrer en arrangement avec le roi de ce pays barbare et le soustraire à l'influence, sinon à l'omnipotence de ses cinq mille amazones furieuses, on aurait là un centre important de production.

Nous n'oublions pas l'Égypte, qui semble une terre promise du coton, ainsi que notre Algérie. Pour ne parler d'abord que du premier de ces deux pays, disons que le secrétaire de la *Cotton supply Association* de Manchester a reconnu, dans son passage à travers l'Égypte, qu'il avait été ensemencé une plus grande quantité de terre que dans aucune année précédente. Il a pu aussi constater qu'il existe déjà en exercice dans le pays six à sept égrenoirs Mac Carthy, mus par la vapeur, dont plusieurs appartiennent au Pacha; le reste était dirigé par des entrepreneurs européens. Des ateliers étaient déjà aménagés dans différents districts, et plusieurs étaient en cours de construction pour le nettoyage des récoltes du coton. De toutes parts les grossiers et primitifs instruments de culture et de récolte des indigènes étaient remplacés par des instruments perfectionnés et économiques. En admettant donc qu'à l'avenir le rendement de la récolte ne fût pas supérieur en qualité, tout indiquait du moins qu'il serait supérieur en quantité à ce qu'il a été jusqu'à ce jour.

Des contrées du continent africain sur lesquelles flotte le drapeau de la France, il en est deux qui semblent appelées « naturellement » à prendre une part active dans le grand mouvement commercial dont nous nous occupons : ce sont le Sénégal et l'Algérie. On croit géné-

ralement que la gomme est l'unique produit du Sénégal; c'est une erreur que la lecture d'un ouvrage spécial écrit par deux résidents français suffirait à dissiper [1]. Le cotonnier croît spontanément dans la Sénégambie. Il est cultivé au Cayor, qui fournit au Sénégal du *coton en came ;* dans le Guidiaga, le Bondou et le Galam ; et dans ces deux derniers pays les indigènes s'en fabriquent une grande quantité d'étoffes.

Quant à l'Algérie, elle peut produire en abondance l'espèce de coton la plus belle, la plus rare et la plus chère de toutes, celle dite des *Iles de la mer* (sea Islands), grâce à l'heureuse combinaison de la nature du climat et du sol.

Notre colonie fournira un contingent de coton proportionné à l'étendue des terres qui peuvent être consacrées à cette culture, dès qu'elle aura en quantité suffisante des capitaux et des bras. Voilà les données principales du problème qui ne peut se résoudre d'une manière satisfaisante que par une production de coton à un prix qui n'excède pas celui des cotons étrangers. La proximité de l'Algérie, par rapport à la France et à l'Angleterre, peut entrer en grande proportion en balance et lui permettre d'établir les prix de ses cotons à des prix approchants, sinon égaux, des autres cotons; mais les deux grands obstacles que nous venons de signaler n'en subsistent pas moins. Et cependant l'Algérie, encore une fois, est une terre prédestinée à cette production! Tous les efforts que l'on fait en ce moment ne devraient-ils aboutir qu'à d'amères déceptions?... Nous avons mentionné dans notre premier article le programme des récompenses que la Société impériale d'agriculture d'Alger avait instituées pour encourager à la culture du cotonnier. Ces récompenses viennent d'être décernées. Les concurrents au prix de trois cents francs étaient au nombre de quatre; une quinzaine étaient inscrits pour le prix de deux cents francs. La commission, résumant son opinion sur l'avenir du coton dans le département d'Alger, a déclaré, entre autres choses, « que le climat du département d'Alger est tout à fait favorable à la production du coton, et que la Société impériale d'agriculture rend un service signalé au pays en encourageant par ses conseils et par des prix le développement de cette culture [2]. » Il ne manque donc à l'Algérie que des bras et des capitaux. On entrevoit que, du moment où la culture prendra de grandes proportions, et l'on ne néglige rien dans cette vue, les bras feront défaut. A l'exemple de nos colonies de la Réunion et des Antilles, qui demandent à des pays voisins des travailleurs de bonne

[1] F. Carrère et Paul Holle. *De la Senégambie française.* Paris, Didot, 1855.

[2] *Bulletin de la Société impériale d'agriculture d'Alger* (4e trimestre 1861), et *Akhbar* du 6 février 1862.

volonté, on espère que l'Algérie pourra s'adresser au Soudan. C'était l'avis de la Société d'agriculture l'année dernière, et, il y a quelques mois, elle exprimait la même opinion. Là sont d'innombrables populations, aussi malheureuses qu'innombrables, qui ne demanderaient probablement pas mieux que de trouver par le travail un adoucissement à leur misère. L'action de la France serait doublement bienfaisante au point de vue de la dignité du travail, car, en même temps que nous contribuerions à l'abolition de l'esclavage des noirs dans l'Amérique du Nord en portant des coups à son monopole commercial, nous améliorerions l'état de populations presque aussi fatalement vouées au malheur. Mais il reste toujours la difficulté des capitaux. Celle-là, si grande que soit la difficulté des bras, nous paraît encore plus grande. Les capitaux français dédaignent l'Algérie; s'il s'y porte des capitaux, ce ne pourra être que des capitaux étrangers, mal relatif préférable à un mal absolu, ce qui n'empêche pas que ce soit un mal. On sait que deux Anglais, MM. Mohaldo et Moore, sont en instance près de l'administration algérienne pour obtenir une concession de plusieurs milliers d'hectares dans la plaine de la Macta, afin d'y entreprendre en grand la culture du cotonnier. Il est à souhaiter qu'ils réussissent, et cependant faut-il dire toute notre pensée? il nous est difficile de nous défendre d'un sentiment de tristesse en voyant que nous laissons l'étranger prendre l'initiative de ces grandes entreprises, même à l'ombre de notre drapeau.

Nous le voyons, l'Europe exceptée, le monde entier, les pays civilisés comme les pays barbares, ceux qui sont soumis à l'Angleterre comme ceux qui en sont indépendants, le monde entier est appelé à se partager la succession commerciale des États esclavagistes de l'Amérique du Nord, et telle est l'activité déployée de toutes parts, qu'il ne dépend plus aujourd'hui que des Anglais que le monopole ne soit renversé. Or la destruction du monopole américain, c'est l'émancipation des noirs.

V

Maintenant que nous avons vu ce que les noirs ont à espérer de l'anéantissement du monopole américain, passons à une autre race livrée en partie à la culture de la même plante, le cotonnier, et dont la condition ne nous intéresse pas moins que celle des noirs. Pour cette race, c'est l'Angleterre qu'il nous faut prendre à partie, comme nous avons pris les États-Unis à partie pour les noirs.

Si, dans la question d'humanité qui se trouve engagée subsidiairement dans celle de la production du coton, il n'y a rien ou presque rien à attendre directement des Américains, ainsi que nous venons de le voir, il est bien autrement regrettable qu'il ne faille pas compter beaucoup plus sur les Anglais, comme nous allons le démontrer. Peuples également âpres, violents, entiers et durs, la passion du gain, qui les possède plus que toute autre, étouffe chez eux les plus nobles aspirations; et, dans une alternative suprême, Anglais et Américains pousseraient le même cri : « Périssent les peuples plutôt que nos intérêts! » — Comment, va-t-on s'écrier, pouvez-vous parler en ces termes de l'Angleterre? Mais l'Angleterre a érigé à la hauteur d'un dogme l'abolition de l'esclavage! Mais elle a émancipé ses esclaves et n'a eu de repos que lorsqu'elle a fait émanciper ceux de tous les autres États! Mais elle n'a cessé de faire un crime à l'Amérique du maintien de cette monstruosité!

Il est vrai, l'Angleterre a fait tout cela et quelque chose encore. Dans son souci qui s'accuse sans cesse, elle croit apercevoir partout des opprimés ou des esclaves, ou des hommes près d'être l'un ou l'autre. Elle en voit dans les colonies françaises, elle en voit en Égypte sur les chantiers du canal de Suez, elle en voit poindre à Haïti. A tort ou à raison, elle en a vu dans les immigrants de la côte d'Afrique à la Réunion. Cela lui a paru une traite habilement dissimulée, et elle n'a été calmée et satisfaite que le jour où il a été mis fin au système de recrutement jusqu'alors en vigueur. Susceptibilités exagérées, si vous voulez, mais respectables. Il n'y aurait rien à redire à cela, si, conséquente avec elle-même, l'Angleterre mettait d'accord ses actes avec ses paroles. Malheureusement il n'en est point ainsi. Sur le chemin de fer d'Alexandrie au Caire, dont elle a été chargée, elle a employé précisément le mode oppressif de recrutement qu'elle accusait faussement naguère M. de Lesseps de mettre en pratique pour le creusement du canal; dans un pays placé sous la domination directe de la couronne, on y force à une culture particulière, et les planteurs anglais se montrent, en rigueurs, en tyrannies, en cruautés de toutes sortes, les émules, sinon les maîtres des planteurs américains; enfin ses sympathies, secrètes d'abord, se déclarent ouvertement pour les séparatistes américains. Vous convenez qu'il en est en effet ainsi, et vous demandez d'où peut provenir une contradiction aussi inconcevable entre les principes et les actes. Est-ce donc hypocrisie? Non! c'est absence de principes même. La faute en est plus à nous qu'à l'Angleterre. Nous avons le tort de la croire encore animée de l'ardeur dont elle s'enflamma à la voix de Clarkson et de Wilberforce. Or le mouvement magnifique qui l'emporta vers une mesure qui sera son plus beau titre de gloire s'est ralenti depuis longtemps, s'il ne

s'est complétement arrêté. Aucune nation n'est plus inconséquente que l'Angleterre, lorsque ses intérêts sont en jeu. Oscillant sans cesse entre les intérêts de l'humanité et les siens propres, elle nous donne le spectacle étrange de ces revirements subits, de ces inconséquences incroyables qui excitent à un si haut degré notre étonnement, notre affliction ou notre colère.

La déduction que nous tirons de ces faits est qu'il ne faut point trop compter sur un concours moral de l'Angleterre dans cette question de l'émancipation des noirs, par la raison que ce concours ne sera donné à la bonne cause qu'autant qu'il s'accordera avec les intérêts anglais.

L'Angleterre, si sympathique autrefois aux noirs, devrait bien songer davantage aux Indiens. C'est toujours l'histoire de la paille et de la poutre. Les populations de l'Inde sont d'autant plus malheureuses que les Anglais en tirent plus de services. Cette énergie indomptable qui fait notre admiration est souillée, il faut bien le reconnaître, par le plus impitoyable égoïsme. Les Anglais sont loin d'être paternels pour les populations agricoles de l'Inde, et le sort des producteurs de coton n'est pas pire que celui des producteurs d'indigo.

Dans les nombreuses réunions qui ont eu lieu dans les principales villes manufacturières ou commerciales de la Grande-Bretagne en vue d'encourager et de développer dans l'Inde la culture du cotonnier, on a été forcément amené à traiter des réformes politiques et économiques qu'il convenait d'introduire dans le gouvernement de la colonie. Sous la pression du danger d'une nouvelle révolte, une députation de la chambre de commerce de Manchester a déclaré, entre autres choses, à sir Charles Wood, ministre de l'Inde, et à lord Palmerston, « que le devoir du gouvernement était d'introduire des réformes de nature à améliorer l'état des populations. »

La plus urgente de ces réformes dépend bien plus des particuliers que du gouvernement. Elle consisterait en une rétribution plus équitable du travail. Une lettre adressée au *Manchester Guardian* par un Anglais qui vient de passer quatorze ans dans l'Inde porte : « Manchester peut être pleinement approvisionné de coton par l'Inde seule, si le paysan est assuré d'un demi-penny (cinq centimes) de plus par livre qu'il ne gagne maintenant. » Mentionnant les efforts tentés inutilement par des agents anglais pour améliorer le coton produit dans les provinces de Bérar et de Candeich, il déclare que si ces efforts ont échoué, c'est parce qu'on exigeait du paysan un extra de travail sans lui accorder une plus large rémunération. A ces déclarations de cet agent ajoutez que le paysan indou est dévoré par la lèpre d'une usure exorbitante. Pauvre et ignorant, il devient la

proie des agents intermédiaires. Ces agents prêtent au cultivateur de l'argent qu'ils ont eux-mêmes reçu des marchands au service desquels ils sont engagés; mais ils le prêtent au taux de 25 à 50 pour 100. Voilà des précédents qui nous semblent d'une nature bien peu rassurante, on en conviendra, pour l'avenir, touchant la dignité du travail parmi les Indous et les améliorations dont se préoccupe à leur égard la chambre de commerce de Manchester. Mais qu'est-ce donc, si nous portons nos regards sur la condition qui a été faite jusque dans ces derniers temps aux planteurs d'indigo! N'est-on pas en droit de se demander si l'extension de la culture du cotonnier dans l'Inde ne produira pas pour les cultivateurs une sorte d'asservissement? On sait que l'indigo est, avec l'opium, un des plus importants revenus de l'Inde. Sa culture, exigeant une préparation particulière du sol, des fumures spéciales et des soins minutieux, nécessite des capitaux considérables; aussi est-il exploité par de riches Anglais. Cette exploitation se fait à moitié fruits : le planteur avance à ses ryots ou paysans l'argent nécessaire pour exécuter les travaux de la terre, faire les semailles et vivre jusqu'à l'époque de la récolte, et ceux-ci doivent partager avec leur patron le produit de la vente, déduction faite de ses avances. Tout irait bien si les choses se passaient aussi régulièrement que nous venons de le dire; mais il est loin d'en être ainsi. Dans ces derniers temps, les planteurs faisaient signer aux ryots des marchés en blanc dont ils rédigeaient et modifiaient les clauses en ne consultant que leur fantaisie; ils usaient de leur crédit auprès des magistrats locaux, quand ils n'étaient pas eux-mêmes ces magistrats, pour les empêcher de se livrer à toute autre culture que celle de l'indigo et les contraindre à persévérer dans une exploitation fatigante, malsaine et ruineuse. Ce n'est pas tout : ils ne se faisaient aucun scrupule de les dépouiller de leur part légitime dans le produit de la récolte, tranchaient tous les différends à coups de sabre ou de pistolet, enfin mettaient le comble à leur conduite déloyale et tyrannique en se permettant à l'égard de leurs femmes et de leurs filles des actes de la dernière violence. Cet état de choses engendra des troubles à la suite desquels le conseil de Calcutta promulgua, en 1860, une loi qui érigeait au rang des délits *criminels* la non-exécution des contrats souscrits par les paysans pour la culture de l'indigo. Le jugement de ces délits fut attribué à des magistrats spéciaux prononçant sans appel. De ces mesures sortit une situation telle, que le gouvernement indien dut nommer une commission d'enquête pour examiner l'état des districts indigotiers du Bengale. Les résultats de cette enquête étant devenus le sujet d'un grave débat devant la Chambre des communes, pendant la dernière session, la lumière s'est faite enfin sur ces abominations dignes

des plus durs esclavagistes. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un pamphlet indou, publié sans nom d'auteur sous le titre de *Nil Durpan*, et dans lequel tous les griefs dont les ryots ont à se plaindre sont présentés sous une forme dramatique, étant venu à se produire, le gouvernement l'ait poursuivi avec acharnement sous toutes ses formes, nous voulons dire dans l'original et la traduction. Un ministre anglican, auteur de cette traduction, a été condamné à l'amende et à la prison, le secrétaire de la présidence du Bengale, instigateur de cette traduction, révoqué de ses fonctions; enfin, les exemplaires saisis ont été mis en dépôt chez un libraire de Londres, avec défense d'en vendre! Dans les États scissionnistes de la Confédération américaine proscrit-on plus rigoureusement les ouvrages abolitionnistes?... Les organes du gouvernement ont prétendu que *Nil Durpan* était un tissu de faussetés et de calomnies. Soit, nous voulons bien le croire; mais il nous est difficile d'admettre qu'il n'y eût pas dans le mélange quelques grosses vérités que le gouvernement a voulu empêcher de faire leur chemin. Abus de pouvoir inutile que cette condamnation et cette confiscation (contre lesquelles pas un journal anglais ne s'est élevé), car il a été révélé en plein Parlement des faits qui peuvent tenir lieu, pensons-nous, des combinaisons les plus dramatiques du *Nil Durpan*, si ces combinaisons ont pour objet de démontrer que le ryot, bien que propriétaire du sol, se trouve, les avances du planteur anglais une fois faites, attaché à la glèbe et réduit à la condition d'esclave[1]. Le planteur le ruinait, s'emparait de ses terres, établissait chez lui des hommes armés, abattait sa maison, coupait ses arbres au pied, et même le jetait en prison sous prétexte qu'il n'avait pas rempli ses engagements. Un témoin, M. Latour, juge civil, entendu par la commission d'enquête, a positivement affirmé que la main du planteur était sans cesse levée, et comme d'une manière systématique, sur la propriété et la vie du ryot, et que le planteur semblait également méconnaître l'existence de la justice sur la terre et l'existence de Dieu au ciel. Suivant lui, il n'arrivait pas une caisse d'indigo en Angleterre qui ne fût tachée de sang humain. Il avait vu maintes fois des ryots recevoir des coups de lance de la main des planteurs, et il en savait qui, à leur instigation, avaient été tués à coups de fusil. Un autre témoin rapporte qu'en un seul jour un planteur avait rasé trois villages, tué trois paysans et en avait blessé six; qu'il n'était aucun district du Bengale où l'on n'eût souvenir de quelque exécution de ce genre, qui frappait les ryots d'une terreur sans laquelle ils abandonneraient la culture de l'indigo. Les

[1] V. les discours si instructifs prononcés en mai dernier, par M. Layard, à la Chambre des communes, et, dans la Chambre haute, par le comte d'Ellenborough.

clauses que l'on avait ajoutées à la loi de 1860, sur l'inspiration de M. Wilson, en avaient fait une loi d'esclavage et une tentative virtuelle de semer l'indigo à la pointe des baïonnettes. La commission d'enquête acquit la preuve que des centaines de contrats entre les paysans et les planteurs avaient été forgés par ces derniers. Un grand nombre de ryots étaient emprisonnés. Dans une prison, elle en trouva deux qui étaient aveugles et qui par conséquent n'avaient pu s'engager à cultiver l'indigo. Dans une autre, il n'y avait pas moins de 588 paysans condamnés pour infidélité à leurs engagements, en vertu de la loi de 1860; à l'un on réclamait 217 roupies pour 6 qu'on lui avait avancées; à un autre 161 pour une avance de 2. Les riches Indous de Calcutta envoyaient-ils des avocats indigènes pour aider les ryots de leurs conseils et vérifier les actes qu'on leur faisait signer, ces avocats étaient arrêtés et emprisonnés. Enfin la commission constata que des planteurs avaient poussé l'audace jusqu'à faire figurer sur certaines pièces des ryots qui étaient morts avant la date où ils étaient censés s'engager pour eux-mêmes et *leurs enfants*.... Voilà des faits, on en conviendra, de nature peu rassurante, en matière de dignité du travail.

Les journaux de l'Inde, entre autres le *Bombay Telegraph*, nous apprenaient, l'année dernière, qu'en présence des perspectives de prospérité que leur faisait entrevoir la culture du cotonnier, les agriculteurs du Punjaub, les paysans du Bengale et de l'Inde méridionale, les populations de l'Iraouaddy et du Gange, étaient transportés de joie... Il ne faut pas que leur confiance dans les Anglais ait égalé cette joie, s'il est vrai, comme on nous en informe, que des champs entiers de coton viennent d'être détruits à la première nouvelle qu'une enquête allait avoir lieu pour en connaître le rendement exact, l'Indou ne considérant ces enquêtes que comme les avant-coureurs de nouveaux impôts.

Si l'exploitation du coton dans l'Amérique du Nord a causé et consolidé l'asservissement de quatre à cinq millions de noirs, ne sera-t-on pas en droit de se demander, jusqu'à démonstration du contraire, si de l'extension de la culture du coton dans l'Inde il ne résultera pas pour les populations un régime si dur, qu'il équivaudra à l'esclavage?

Il est un pays que, dans les circonstances présentes, l'Angleterre fera glisser bien plus vite que l'Inde sur la pente qui l'a conduite à la ruine de son industrie, et pour lequel elle sera sans ménagements. Ce pays, c'est la Chine. Là encore les Anglais sont en présence d'un empire immense auquel ils dictent la loi ; là encore ils feront tous leurs efforts pour réduire les populations au rôle de productrices agricoles et pour s'emparer de l'habillement des masses. « Jusqu'à

ce moment les hauts fonctionnaires de cet empire ne semblent pas apercevoir ce danger ni ses conséquences funestes sur le sort des familles innombrables qui produisent le coton et qui le mettent en œuvre[1]. »

Si donc la prochaine abondance, sur les marchés européens, de coton, fruit du travail libre, nous fait fermement croire à une amélioration prochaine dans le sort des noirs de l'Amérique du Nord, on voit que, d'une autre côté, on n'est que trop fondé à concevoir les craintes les plus sérieuses pour d'autres races, pour d'autres populations. Or qu'importerait que le poids du malheur, des peines physiques et morales, fût allégé pour ceux-ci, s'il devait être aggravé pour ceux-là? Qu'importerait un simple déplacement de servitude? Entre la condition des nègres cultivateurs du coton en Amérique et celle des Indous cultivateurs de l'indigo, la différence n'est pas grande. Elle réside bien plus dans la forme que dans le fond. C'en est assez pour justifier nos alarmes.

VI

Résumons-nous. Si la situation d'un grand nombre d'ouvriers de l'Angleterre et de notre pays est faite pour nous toucher, la condition des noirs de l'Amérique septentrionale, et de tous les noirs en général qui sont encore au ban de la société, doit tenir en éveil nos sentiments les plus généreux. La misère actuelle de quelques populations ouvrières n'aura qu'un temps, c'est une dure épreuve, et il faut souhaiter, il faut croire qu'elle sera de courte durée. L'état autrement misérable des esclaves peut, au contraire, se perpétuer in-

[1] En 1820, l'Angleterre vendait à toute la Chine pour 600 francs de coton filé (100 kilog. à 6 fr.); en 1841, l'importation pour ce pays s'élève à 1,543,152 kilog. (au prix de 2 fr. 54). En 1858, la dernière année pour laquelle on possède des résultats commerciaux officiellement constatés, la Chine achète 2,826,757 kilog. de coton filé (au prix de 2 fr. 36 le kilog.).

Quant aux tissus, voici la progression qu'ils ont suivie :

En 1841, l'Angleterre ne vendait à la Chine que 22,502,508 mètres de tissus de coton (au prix moyen de 47 c. par mètre courant).

En 1858, l'exportation s'élève à 126,633,300 mètres (au prix moyen de 36 c. le mètre courant).

Rapport du baron Charles Dupin sur l'industrie des nations, tome I, 3e partie, p. 665 et suivantes.

définiment, de génération en génération. Avant peu la crise de l'industrie cotonnière touchera à son terme. C'est une affaire de quelques mois. Plût à Dieu que l'on pût assigner une date aussi prochaine et une cause aussi peu compliquée à l'émancipation des esclaves de l'Amérique!

Mais nous avons prouvé qu'il y a peu à attendre du gouvernement et des partis dominants aux État-Unis. Quant à l'Angleterre, ses intérêts l'emportent sur ses principes, et la reine de la philanthropie est bien plus encore la servante de la manufacture. Wilberforce est battu par Arkwright.

En attendant, quelque chose est fait pour soutenir le courage des amis de l'humanité, pour ne point faire désespérer du sort de millions d'hommes et de leurs enfants : c'est le spectacle de plusieurs communautés de noirs aux bords opposés de l'Atlantique ; l'une ayant pour siége une des plus belles îles du globe, et dans le voisinage de cette Amérique où gémissent tant d'hommes du même sang ; les autres sur les rivages de l'Afrique, d'où ces hommes ou leurs pères furent arrachés. Saluons donc comme un signe de bon augure le mouvement libéral dont Abéokhuta semble être devenu le foyer! Une Société de New-York, l'*African civilisation Society*, s'est entendue naguère avec les chefs d'Abéokhuta pour l'envoi d'une colonie de noirs libres. Il entrait sans doute dans les vues de cette association charitable de diriger sur cet établissement africain tous les esclaves fugitifs des États du Sud qui parviendraient à atteindre les terres des États abolitionnistes. Ce sont autant de malheureux qu'ils devaient rendre ainsi à leur patrie primitive; mais jusqu'à quel point les circonstances critiques où se trouve l'Amérique permettront-elles à cette Société de remplir les promesses qu'elle s'était faites?... Déjà la république de Libéria, fondée en 1820 par des abolitionnistes américains pour les esclaves rachetés ou émancipés, et la colonie anglaise de Sierra-Leone, ont ouvert la voie à l'œuvre de rapatriement et de liberté[1].

Enfin, en ce moment, l'Angleterre prend possession du port et de l'établissement maritime du Wuiddah, situé sur le golfe de Benin, lieu qui était le centre de ce qui subsistait de la traite, et dépendant du royaume de Dahomey, où est en pleine vigueur la coutume barbare des sacrifices humains. Un autre heureux symptôme de l'avenir, c'est l'amélioration importante dont la condition des esclaves vient

[1] Cette dernière, qui commença à recevoir des noirs en 1807, en compte aujourd'hui 70,000; la population de Libéria serait, suivant les uns, de 200,000, suivant d'autre de la moitié en plus. Cependant cet État libre n'a reçu, de 1847 à 1859, que 4,813 émigrants, à peine 400 par année, suivant M. Augustin Cochin, ouvrage cité.

d'être l'objet au Brésil. Si l'on n'y a pas encore reconnu le droit à la liberté que tout homme apporte en naissant, du moins dorénavant y respectera-t-on les sentiments les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme : en vertu d'une loi récente, il est interdit de séparer désormais les membres d'une même famille.

La France aussi est appelée à exercer une action bienfaisante, tant dans la Sénégambie qu'en Algérie. Sur la côte occidentale d'Afrique la culture du cotonnier peut mettre un terme au commerce des esclaves; en Algérie elle peut avoir pour conséquence l'amélioration du sort des malheureuses populations du Soudan, tout en les initiant aux bienfaits de la civilisation.

Espérons que le jour n'est pas éloigné où la civilisation pénétrera dans ces contrées de l'Afrique que les blancs n'ont visitées depuis des siècles que pour y faire des esclaves, et où le travail libre contribuera par son produit à satisfaire aux besoins croissants de l'industrie européenne.

L'affranchissement de quatre à cinq millions de noirs, asservis en violation de toutes les lois divines et humaines, ne sortira pas infailliblement des événements politiques dont l'Amérique du Nord est actuellement le théâtre, pas plus si les fédéraux triomphent des scissionnistes que si ces derniers ont l'avantage sur les fédéraux. Nous avons vu que, d'une manière ou de l'autre, la condition de la masse des noirs ne saurait être modifiée par ces événements, à moins toutefois que les États-Unis, poussés à bout par la conduite de l'Angleterre, ne cherchassent leur salut dans la libération des esclaves par proclamation, c'est-à-dire par l'insurrection. Ce serait déplorable pour tout le monde, mais surtout pour les noirs; comme ils ne prendraient point possession de la liberté sans commettre des excès de tout genre, l'emploi d'un pareil moyen leur serait en définitive des plus funestes, et leur cause serait sinon perdue, du moins gravement compromise. Quant à prendre eux-mêmes l'initiative d'un soulèvement, ils n'y semblent heureusement pas disposés.

La rédemption des esclaves ne peut se réaliser que si l'Angleterre enlève à l'Amérique le monopole du coton. Le mouvement libérateur, ce mouvement qu'il a été si difficile de provoquer, est maintenant pleinement accusé, et plus rien désormais ne sera capable de l'arrêter. On peut le suivre distinctement sur le globe entier, qu'il remue, qu'il agite : dans l'Inde comme en Égypte, en Chine comme au Pérou. Il se fait même sentir aux portes de la France sur une terre qui ne nous est précieuse que par le sang et l'argent qu'elle nous a coûté! L'heure de l'émancipation des noirs aura sonné le jour où, par un effet de l'abondance du coton brut sur les marchés manufacturiers, les profits du planteur américain, — si tant est qu'ils songent encore à la culture du co-

ton,— se trouveront tellement réduits, que ses esclaves, d'instruments de richesse qu'ils étaient, seront pour lui des agents de ruine. L'affranchissement commercial de l'Angleterre, par rapport aux États-Unis, c'est l'aurore de l'affranchissement des noirs. Ainsi, la crise américaine, provoquée en grande partie par l'ambition coupable de perpétuer indéfiniment le travail esclave dans la production du coton, aura donné naissance à un mouvement agricole et commercial dont le résultat final sera le triomphe du travail libre et le signal de l'émancipation graduelle des noirs.

JUSTIN AMÉRO.

LA

NOUVELLE ÉGLISE D'AFRIQUE

— DEUXIÈME PARTIE [1] —

I

Dans son oraison funèbre de Mgr Antoine-Adolphe Dupuch, premier évêque d'Alger, le R. P. Reynaud disait : « Ce fondateur d'une dynas-« tie spirituelle à qui il ne fut pas donné d'achever l'édifice qu'il avait « projeté d'élever à la gloire du vrai Dieu dut laisser à un succes-« seur non moins dévoué, mais plus habile, plus puissant et plus « fort, le soin de le consommer [2]. » C'est l'œuvre de ce successeur que nous allons essayer maintenant de raconter.

Qu'on nous permette d'abord une réflexion toute personnelle : dans la première partie de notre travail, ayant à parler d'un homme qui est mort dans le malheur, sous le coup d'un grand échec, nous avons été constamment poursuivi par la crainte de paraître trop sévère ; en commençant cette seconde partie, où nous n'aurons guère qn'à parler de succès dont rien ne peut faire prévoir la fin, nous éprouvons une autre crainte, à laquelle nous ne sommes certes pas moins sensible, celle de paraître flatteur. Il y a, nous le savons, un moyen d'éviter ce double danger et aussi de garder la modestie qui convient toujours à un prêtre à l'égard d'un évêque ; ce moyen est de nous abstenir

[1] Voir le *Correspondant* du 25 septembre.

[2] Oraison funèbre de Mgr Antoine-Adolphe Dupuch, par le R. P. Reynaud, supérieur des R. P. Jésuites en Algérie.

de parler en notre nom propre pour laisser parler les faits. C'est à quoi nous nous efforcerons plus encore que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Le premier évêque d'Alger laissait après lui de graves et nombreuses difficultés : il le reconnaissait lui-même noblement. Parlant de son successeur dans sa retraite de Turin, il disait en son style poétique : « Le suprême pasteur des âmes l'envoya reprendre, avec plus « d'ardeur, de prudence et de courage, le gouvernail de la barque « fraternelle engagée dans de périlleux récifs[1] »

Il fallait d'abord relever en Algérie l'influence épiscopale. L'usage s'était établi, dans toutes les administrations, à Paris comme à Alger, de traiter l'évêque avec le plus regrettable sans-façon. On ne répondait pas à ses lettres, ou, si on y répondait, c'était encore pis quelquefois. Parmi les hommes chargés du gouvernement de la colonie, il n'en manquait pas qui se seraient volontiers passés d'y avoir un évêque. Ils avaient trouvé, en plus d'une circonstance, que c'était un personnage embarrassant. Ils désiraient au moins qu'il eût aussi peu que possible d'importance et de prestige.

Tels n'étaient pas, fort heureusement, les sentiments du roi Louis-Philippe, qui se montra, au contraire, plein de sollicitude, non-seulement pour la conservation, mais encore pour l'honneur du siége épiscopal qu'il avait fondé et qui devait lui être un titre de gloire dans la postérité. Il eut d'abord soin que ce siége ne restât pas longtemps vacant. Le successeur de Mgr Dupuch fut nommé par ordonnance royale du 25 février 1846.

L'évêque nommé était Mgr Louis-Antoine-Augustin Pavy, né à Roanne (Loire), le 18 mars 1805 ; il était alors doyen de la faculté de théologie de Lyon et professeur d'histoire ecclésiastique. C'était par l'éclat de son enseignement qu'il avait attiré sur lui les regards du pouvoir, de qui il avait déjà reçu de grandes distinctions ; il était officier de la Légion d'honneur. Il fut préconisé à Rome le 16 avril, et sacré le 24 mai, par le cardinal de Bonald, à Lyon, dans cette même église de Saint-Jean où, nous dit-il, « il avait fait sa première com« munion, reçu le sacrement de la confirmation, le bienfait d'une « éducation cléricale, la première tonsure, les ordres mineurs, le « sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise, le canonicat honoraire[2]. »

Mgr Pavy choisit pour armoiries l'étendard de la croix, sous la forme triomphale *du Labarum* : « Sur sa bannière, nous dit Mgr Du« puch, il avait écrit et portait haut sa fière et prophétique devise : « *Resurgens non moritur*, inscrite sous un pélican expirant sur

[1] *Fastes sacrés de l'Afrique chrétienne*, p. 341.
[2] *Œuvres de Mgr Pavy*, lettre pastorale de prise de possession.

« ses petits repus de son sang qui coule encore; son frère aîné avait « pris pour la sienne la tendre et triste parole : *Ita et nos faciamus*[1]. »

Ce rapprochement se complète par celui des deux lettres pastorales de prise de possession. La première était une protestation d'amour et de dévouement, sous mille formes charmantes. La seconde est une grande et saisissante leçon tirée de l'histoire et en même temps un programme nettement et fermement tracé. « La vérité du Seigneur demeure éternellement, mais elle peut s'affaiblir et s'évanouir chez chaque peuple en particulier. Dieu a dit à l'Église universelle que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; mais saint Jean disait à l'Église d'Éphèse : « Si tu reviens à tes pre- « mières œuvres, je déplacerai ton chandelier. » Les peuples sont toujours punis ou récompensés sur la terre, parce que leur destinée s'accomplit tout entière sur la terre; au delà il n'y a plus de peuples, mais seulement des individus. L'invasion n'a été funeste à aucun pays comme à l'Afrique ; nulle part ailleurs elle n'a amené le triomphe absolu d'une race nouvelle ni le triomphe absolu d'une religion de fabrique humaine. En Afrique, le Koran a remplacé l'Évangile et la barbarie la civilisation ; on n'y voit plus un temple chrétien, cela a duré douze siècles...

« Dieu enfin, par le ministère de la France, a ressuscité dans cette contrée l'Église catholique, *resurgens non moritur*. C'est une douce espérance que la nouvelle Église doit aimer à inscrire sur son drapeau triomphant. Cette espérance ne sera une certitude qu'à la condition que nous n'humilierons pas la Croix devant le Koran, que par nos actes et nos paroles nous glorifierons notre Maître parmi ceux qui ne le connaissent pas. C'est le prosélytisme que tout chrétien, tout Français, peut et doit exercer en Afrique. L'évêque y ajoutera celui de la prédication, car il est impossible de croire et de se taire. Il n'oubliera pas cependant que la sagesse doit accompagner le zèle, qu'il faut savoir attendre le temps que le Père céleste a mis en réserve, dans sa toute-puissance, et son cœur se contentera de prier quand sa main ne trouvera rien à semer ni à moissonner. »

Mgr Pavy se fit une force des malheurs de son prédécesseur qui pouvaient lui être des entraves. Il réclama tout d'abord et obtint des preuves non équivoques de l'intention où était le gouvernement de l'aider à remplir dignement la mission qu'on lui proposait. Avant qu'il quittât Paris pour aller se faire sacrer à Lyon, une ordonnance royale augmentait considérablement son traitement, qui est de 30,000 fr. ; avant qu'il quittât la France pour se rendre dans son diocèse, son chapitre était complété par l'adjonction d'un septième et d'un huitième chanoine.

[1] *Fastes de l'Afrique chrétienne.*

Arrivé à Alger (le 10 juillet 1846), où il trouva encore Mgr Dupuch, qui n'en partit que quelques jours après, au milieu des tristes circonstances que nous avons racontées, il n'éprouva aucun besoin de se séparer des collaborateurs d'une administration qui finissait si malheureusement. Il se fit au contraire un devoir de les maintenir, malgré de hautes influences[1]. Ce fut un acte habile de politique, en même temps que de justice. Il posa ainsi son indépendance. Il fut dès lors entendu de tous que, toutes les fois qu'il s'agirait des droits et des libertés de son ministère, on ne devait espérer de sa part aucune concession.

La pensée ne vint donc pas au nouvel évêque qu'il eût tout à commencer ou à recommencer, — pensée qui trop souvent est venue aux pouvoirs nouveaux de l'Algérie. — Beaucoup de bien était fait ; il s'appliqua d'abord à le consolider et à le développer. Nous croyons signaler un mérite considérable de son épiscopat en disant que, de toutes les congrégations religieuses d'hommes ou de femmes qui étaient en Algérie à son arrivée, aucune, absolument aucune, n'en est partie, et que de toutes les institutions, de toutes les œuvres qui étaient commencées, aucune, absolument aucune, n'a péri. — Nous allons voir comment toutes au contraire se sont développées. — Il a conservé les choses et aussi, autant que cela est possible, les personnes de son prédécesseur ; des deux grands vicaires qu'il trouva à Alger, l'un, M. Dagret, n'a cessé ses fonctions que par la mort ; l'autre, M. Suchet, les continue encore.

II

C'était sans doute beaucoup de conserver ce qui existait, mais ce n'était pas assez. Bien des choses manquaient encore dans ce diocèse naissant ; il y manquait la pièce maîtresse de l'édifice, l'éducation cléricale. Mgr Pavy ne fut pas découragé par tous les efforts qui avaient été déjà perdus pour combler cette regrettable lacune ; il s'y employa, sans retard aucun, avec toute son activité, nous pour-

[1] Quelques généraux croyaient avoir le droit d'être mécontents de M. l'abbé Suchet, à l'occasion de l'échange des prisonniers. Le maréchal Bugeaud, d'un ton plein de ce mécontentement, dit un jour à l'évêque : « Que faites-vous de M. Suchet ? » l'évêque répondit : « J'en fais mon grand vicaire. » Le lendemain, le maréchal, qui était incapable de rancunes personnelles, ne voulant que le bien et le voulant toujours, à sa manière, loyalement et courageusement, invitait à dîner M. l'abbé Suchet.

rions ajouter avec tout son bonheur, car il obtint un prompt succès.

Le 30 décembre 1846, il adressait à son clergé une circulaire à l'occasion de *l'installation définitive du petit séminaire d'Alger.* Il y disait pourquoi cette institution avait tout d'abord appelé sa sollicitude.

Il racontait ensuite ce qu'il avait fait. — Il avait d'abord songé au grand séminaire. Le grand séminaire, qui comptait, au 10 juillet 1846, onze élèves en théologie, était installé dans une maison fort étroite et à demi ruinée. En attendant de le pouvoir transporter dans un local plus spacieux et plus convenable, il avait dû réclamer l'agrandissement provisoire du local actuel. Par décision du 27 octobre 1846, M. le ministre de la guerre avait approuvé une location qui permettait d'admettre un plus grand nombre d'élèves; ils étaient en ce moment vingt-deux.

Une fois ce premier résultat obtenu, il s'était donné tout entier à la création du petit séminaire. La tâche était autrement difficile; il fallait se procurer un personnel complet de maîtres, des ressources suffisantes pour l'acquisition et l'entretien d'une propriété convenable, enfin il fallait se mettre en règle avec la loi. La Providence avait béni ses efforts, le gouvernement du roi les avait favorisés avec empressement, le conseil de la propagation de la foi était venu généreusement à son secours. « Aussi, concluait-il, nous avons la joie de vous annon-
« cer l'installation du petit séminaire d'Alger; une ordonnance royale,
« en date du 20 novembre, en autorise la création aux environs de la
« ville; en conséquence, nous l'avons placé à l'ancien consulat de
« France, à la Bouzareah. La même ordonnance nous autorise à por-
« ter à cent le nombre des élèves; nous sommes loin d'aspirer de
« longtemps à ce chiffre, si jamais nous l'atteignons; nous ne pouvons
« et ne voulons, en tout cas, y arriver que graduellement. La maison
« compte aujourd'hui trente-deux élèves. »

La prudence exigeait que Mgr Pavy montrât de la modestie en ses espérances et en ses désirs. S'il avait paru vouloir faire les choses trop vite et *trop en grand*, on aurait conçu de la méfiance et on lui aurait opposé la fin malheureuse de son prédécesseur. Il avait ici un motif tout particulier : il voulait ne pas éveiller des rivalités. Le ministre de la guerre, consulté par le ministre des cultes au sujet de l'établissement d'un petit séminaire à Alger, avait répondu, en 1840 : « Il n'y aurait peut-être aucun inconvénient grave à laisser
« à l'évêque le soin de réunir, à ses frais, un petit nombre d'enfants
« dans une école, pourvu que le caractère de l'établissement n'en
« fît pas une institution rivale du collége. »

Cependant l'évêque d'Alger n'entendait pas circonscrire dans de si étroites limites la première éducation ecclésiastique, si nécessaire pour le présent et l'avenir de son diocèse. Il voulut tout de suite

donner de l'extension à son petit séminaire. « Monsieur le curé, di-
« sait-il en terminant une circulaire écrite à ce sujet, nous ne vous
« demanderons actuellement qu'une chose, mais nous vous la deman-
« derons avec instance, nous dirons plus, avec autorité. Ouvrez, si
« vous ne l'avez pas fait, une maîtrise ; appelez, suivant l'intention du
« concile de Trente, de préférence les enfants pauvres, sans exclure
« les riches, pourvu qu'ils témoignent de leur zèle pour le service de
« Dieu et de son Église. »

Cette institution, à laquelle l'évêque ne fait ici que toucher et qui lui tenait pourtant fort au cœur, devint l'objet d'une autre circulaire en date du 8 décembre 1847. Mgr Pavy, qui aime à attirer la faveur à ses entreprises en invoquant l'esprit général de l'Église et la vénérable antiquité, fait, dans cette circulaire, l'histoire des maîtrises. — En Orient, nous les trouvons dès les temps les plus anciens. Saint Athanase fut élevé dans celle que l'évêque Alexandre avait établie en son église d'Alexandrie. En Occident, et sur les débris des écoles civiles, trois sortes de maîtrises se révèlent au sixième siècle : la maîtrise monastique, la maîtrise cathédrale et la maîtrise rurale, qui, répandue dans toute l'Italie au cinquième siècle, est ainsi recommandée, l'an 529, par un concile de France, le concile de Vaison :
« Nous voulons que tous les prêtres, établis dans des paroisses, aient
« le soin d'exercer au chant, d'appliquer à la lecture de l'Écriture et
« d'instruire dans la loi du Seigneur de jeunes élèves, afin de se
« préparer de dignes successeurs. »

Au souvenir de cette instruction autrefois prodiguée à tous et en tous lieux par l'autorité ecclésiastique, la nécessité où était maintenant un évêque de demander au pouvoir civil la permission pour ouvrir une école, si petite qu'elle fût, devenait plus amère, et les conditions, les restrictions, qu'on ne manquait jamais de mettre à cette permission, quand on la donnait, plus insupportables. On le sent bien dans cette circulaire. Après avoir rappelé le nombre et la prospérité des maîtrises dans le passé, Mgr Pavy disait :

« Nous sommes loin d'ignorer que l'esprit des temps modernes a profondément modifié, sur ce sujet, sinon la pensée de l'Église, au moins la liberté de son action ; mais nous savons aussi que les besoins de l'Église d'Afrique sont profondément sentis par le gouvernement du roi. Il nous était impossible de nous passer de maîtrises, autant pour servir à la pompe modeste de nos autels que pour fournir un recrutement annuel à notre petit séminaire ; il nous a suffi d'exposer la vérité de notre situation pour obtenir, en faveur de nos maîtrises, une sanction officielle. Voici les conditions imposées par le ministre de la guerre et consenties par votre évêque, dans l'intérêt de l'institution et de la bonne harmonie qui doit régner entre nous et l'autorité civile :

« Une maîtrise pourra être établie dans chaque paroisse d'Alger;
« Elle s'ouvrira de concert avec l'autorité locale ;
« L'enseignement sera gratuit;
« Tous les élèves seront externes;
« Il y en aura de 4 à 6 dans les paroisses rurales;
« — de 8 à 12 dans les paroisses urbaines;
« — de 25 à 30 à l'église cathédrale;
« On ne dépassera pas, dans l'enseignement, l'étude de la langue française et les éléments de la langue latine.

« Après de vives réclamations, plutôt que de sacrifier nos maîtrises, nous avons accepté sur elles la surveillance de l'instruction publique. Sans doute, il ne pouvait entrer dans la pensée de qui que ce fût de confier à un laïque le contrôle intérieur de nos études cléricales; mais l'État insistait au nom des lois, ordonnances et décisions de la Cour impériale, pour l'exercice d'une surveillance dont le double but serait de constater : 1° qu'on ne dépasse pas le nombre consenti d'élèves, et 2° qu'on ne franchisse pas les limites tracées pour l'enseignement. »

Cette circulaire est une pièce importante et pleine d'intérêt, non-seulement dans l'histoire de l'Église d'Afrique, mais encore dans l'histoire de l'Église de France. Le monopole de l'enseignement, qui, en offensant la conscience catholique, a si fort affaibli les gouvernements de la Restauration et de Louis-Philippe, paraît là dans toute sa vérité. Mgr Pavy était *universitaire*, et les hommes du monopole n'avaient aucun motif personnel de le traiter en ennemi, ils n'en avaient pas davantage l'intention. Voilà pourtant les conditions qu'on lui impose!

Il céda à la nécessité, et il eut le bonheur, dès la première année de son épiscopat, d'organiser, dans l'Algérie, l'éducation du prêtre, telle qu'elle doit être pour être solide, telle que l'a toujours désirée l'Église, commençant dans l'enfance et se continuant sans interruption jusqu'à la fin. Le succès alla promptement au delà de ses espérances, au delà du moins des espérances qu'il exprimait.

III

Les maîtrises existent dans presque toutes les paroisses de l'Algérie, quelques-unes sont dans un état très-florissant. Les entraves au milieu desquelles elles naquirent ont disparu. On prétend bien que l'ancienne loi sur l'instruction publique existe encore pour l'Algérie, mais nous ne le croyons pas, au moins quant à ses rigueurs et à ses méfiances,

dont nous pouvons dire qu'*elles sont d'un autre siècle*. Ce qui est certain, c'est que personne ne songe à les exercer.

Le petit séminaire a cent dix élèves, autant que les bâtiments peuvent en recevoir. Depuis quatre ans, il fournit, chaque année, au grand séminaire, de quinze à vingt élèves. Les classes de rhétorique et de philosophie sont les plus nombreuses, parce qu'on est plus facile à accorder des bourses aux jeunes gens, qu'ils viennent de la France ou de l'Algérie, à proportion que leur vocation donne plus d'espérances. Cet établissement est admirablement situé, à 4 ou 5 kilomètres nord-ouest d'Alger, aux flancs des hauteurs de la Bouzareah, ayant à ses pieds, sur les bords de la mer, le charmant village de Saint-Eugène. Les bâtiments et la petite propriété qui les entoure appartiennent à l'État, qui a déjà fait des constructions considérables, et vote chaque année des fonds pour les compléter. Du côté où il est terminé, du côté d'Alger, c'est déjà un bel édifice, solide, original et gracieux.

Ce petit séminaire, qui a eu tant de peine à naître, n'a eu que des bonheurs après sa naissance. Son premier supérieur fut M. Compte-Calix, qui ne le quitta en 1852 que pour être chargé, en qualité de grand vicaire, de la province d'Oran, où il réside. Il est dirigé, depuis, sous l'évêque, par M. l'abbé Dupoisat, l'homme le plus capable d'inspirer les vertus qui nous sont ici particulièrement nécessaires : l'abnégation, la douceur et le dévouement. Mgr l'évêque a le titre et exerce les fonctions de supérieur; il a voulu être constamment au milieu de ses néophytes; son habitation, certes, n'y est pas splendide! une chambre à coucher et un petit salon, où il travaille et où il reçoit. C'est là pourtant qu'il se plaît; il ne descend dans son palais épiscopal, qu'on appelle féerique, que lorsque le devoir l'y appelle, et il n'y est jamais qu'en passant.

Nous devons dire ici que les craintes qu'exprimait le ministre de la guerre en 1840 ne se sont pas réalisées. Le petit séminaire n'est pas du tout devenu une institution rivale du lycée. Ces deux établissements, au contraire, se considèrent comme confrères, travaillent au même but, et vivent en parfaite harmonie. L'évêque, supérieur de l'un, porte à l'autre le plus grand intérêt et le témoigne de toutes les manières. Chaque année, il va au lycée dire la messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture des classes; donner la communion et administrer le sacrement de la confirmation; faire l'examen sur l'enseignement religieux. Dans toutes ces occasions, le titre de supérieur du petit séminaire, qu'il a voulu garder, ne le rend pas du tout exclusif. Toutes les communautés religieuses sont de sa part l'objet de fréquentes visites et le théâtre de constantes prédications; il ne se fait pas au grand séminaire un examen où il n'aille interroger lui-même.

Le grand séminaire est de l'autre côté d'Alger, au sud-ouest, à neuf kilomètres, aussi sur une hauteur. On n'imagine pas un plus beau site. Au nord s'arrondit une admirable rade, terminée à gauche par Alger, à droite par le cap Matifou, et au loin s'étend la mer à l'infini; au sud, c'est la plaine de la Mitidja, bordée par les premières arêtes de l'Atlas. Sur ce plateau, le dernier du Sahel d'Alger, qui va se perdre dans la plaine de la Mitidja, près de l'embouchure de l'Arach, on avait construit, dès 1832, un camp militaire. On peut dire dans plus d'un sens que l'Algérie est un pays de conquête et de guerre; Mgr Pavy va à ce pays et ce pays lui va. Un jour il prit d'assaut le camp longtemps couvoité de Kouba. Pour parler sans métaphore, il se le fit céder un peu promptement, un peu par surprise peut-être, par le général Cavaignac, au moment même où le général quittait l'Algérie, en 1849. Mais immédiatement on lui expédia de Paris, sous la signature de M. Arago, la défense d'y faire entrer les séminaristes. C'était fait, il répondit que la défense d'entrer n'impliquait nullement l'ordre de sortir, et les séminaristes restèrent. Peu de jours après, le général Cavaignac sanctionnait la cession du camp.

Le séminaire a été longtemps bien mal logé dans ces baraques, qui avaient été construites pour durer seulement dix ans et qui en ont duré près de trente. Mais, avec beaucoup de courage, il faut beaucoup de patience en Algérie. En attendant l'édifice tant de fois promis, maîtres et élèves s'abritaient comme ils pouvaient dans des masures en ruines; souvent, durant les nuits d'hiver, ils étaient forcés de changer, à plusieurs reprises, leur lit de place, afin de se garer de la pluie. Ces misères matérielles étaient supportées patiemment, et on se les rappelle avec plaisir, parce qu'elles n'empêchaient pas que la discipline ne fût observée, que la piété ne fleurît, que le prêtre ne fût formé là aussi bien que dans le séminaire le plus confortable de France. Il y avait pour directeurs des lazaristes dont le zèle et l'expérience sont connus, et toujours, pour supérieur, le vénérable et vénéré M. Girard.

La chapelle était une espèce de hangar soutenu par des poutres qu'on avait soigneusement enveloppées de calicot rouge et bleu en torsade, le plafond était fait de la même étoffe. Les cérémonies catholiques ne nous y ont pas paru moins imposantes, et nous n'avons jamais trouvé que la voix de l'évêque, qui, après des ordinations plus ou moins nombreuses, y parlait de la grandeur du prêtre, fût mal placée dans ce cadre simple et pauvre. Nos lecteurs n'ont-ils pas été souvent à même de faire la réflexion qu'il est difficile de dire si c'est au milieu des pompes du culte ou dans la simplicité que la religion impose et émeut davantage?

Les baraques dont nous venons de parler ont été remplacées par

de beaux bâtiments ; on a construit une chapelle qui a un caractère monumental ; depuis deux ans, nous pouvons, d'Alger, en voir la coupole ; cependant les travaux intérieurs ne sont pas encore faits, et l'office divin ne s'y célébrera que dans quelques mois. Aux côtés est et ouest de la chapelle s'étendra le séminaire, sur une longueur de 200 mètres. L'aile ouest est terminée, tous les séminaristes ont pu, cette année, s'y établir, et ils y sont logés délicieusement. Entre les deux étages de cellules, séparées par un immense corridor, nous serions embarrassés pour le choix de celles qui ont vue sur la mer ou de celles qui ont vue sur la plaine et l'Atlas. Les séminaristes sont de cinquante à soixante théologiens, ils ont été toujours à peu près ce nombre depuis 1849. Ils se recrutent facilement ; nous avons vu qu'il en vient beaucoup du petit séminaire. Parmi les demandes, toujours plus nombreuses, adressées de France, les directeurs n'accueillent que celles qui sont recommandées par d'excellents renseignements. L'argent n'est pas nécessaire, mais bien la conduite et l'intelligence.

IV

Nous avons déjà mis nos lecteurs à même de porter un jugement sur le clergé de l'Algérie, sur sa valeur morale, puisque nous leur avons fait connaître la manière dont il est formé et le séminaire d'où il sort. Nous avons le droit de croire qu'ils ne le jugeront pas inférieur à celui des diocèses de France. Si maintenant ils veulent se faire une idée de son ministère, de sa mission, de sa vie, nous leur conseillons de jeter d'abord les yeux sur une carte géographique de nos possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Voici le diocèse d'Alger, l'espace où est disséminé son clergé : aux bords de la Méditerranée, du Maroc à la régence de Tunis, dans les terres, à travers la triple chaîne de montagnes qui forment l'Atlas, jusqu'au désert ; entre 6° de longitude orientale et 4° de longitude occidentale, 34° et 37° de latitude septentrionale, 390,900 kilomètres carrés, les quatre cinquièmes de la superficie de toute la France.

Sur les cartes géographiques, qui accompagnent l'*Africa christiana* de Morcelli, où sont marqués les évêchés qui autrefois existaient dans ces mêmes contrées, nous en comptons plus de deux cents. Mais, hélas! comme tout le monde le sait, au temps de notre conquête, il n'y avait là plus aucune église, il n'y avait même presque plus d'habitants ; à peine trois millions d'Arabes, Kabyles, Turcs ou Juifs.

Il était naturel de penser que de toutes les parties de l'Europe on accourrait avec empressement dans notre colonie, au ciel si doux, au sol si fertile, qui fut longtemps le grenier de l'Italie, où les empereurs ne voulaient pas laisser aller les exilés, parce qu'ils y auraient trop retrouvé Rome. C'est en effet ce qui est arrivé. Les Européens dans l'Algérie sont au nombre de 208,000, distribués entre deux cent quatre-vingt-dix villes, villages ou petits centres de population et cent soixante-neuf paroisses.

Nous n'avons pas besoin de dire que beaucoup de curés doivent faire un long voyage pour arriver chez leur confrère le plus proche, et que le même prêtre dessert souvent plusieurs annexes, séparées les unes des autres par des distances énormes. Laghouat est à 300 kilomètres de Boghar, Biskara à 126 de Batna, Tébessa à 188 de Constantine, Tiaret à 124 de Maskara, Souk-Harras (l'ancienne Thagaste) à 80 de Bône, Nemours à 62 de Tlemcen, Teniet-el-Hâd à 60 de Miliana, Bordj-Bou-Aréridj à 68 de Sétif. Voilà comme l'on est voisin dans certaines parties de l'Algérie : or les distances ne sont pas abrégées par des moyens de transport prompts et faciles ; il faut souvent les parcourir sur des mulets, que la plupart des chefs militaires mettent, d'ailleurs, avec la plus grande complaisance à la disposition du prêtre. Pour que nos lecteurs chrétiens ne s'affligent pas outre mesure de ce que nous venons de dire, nous devons ajouter que telle est la force de l'habitude, de la nécessité, et surtout du zèle, que ce qui, en France, paraîtrait un voyage effrayant à entreprendre, ici ne paraît qu'une course ordinaire qu'on fait avec un entrain admirable.

Au reste, le service religieux va toujours s'améliorant : les paroisses se rapprochent en se multipliant, des vicariats sont créés dans celles qui restent par trop isolées, par exemple, à Laghouat, à Batna. 52 titres ecclésiastiques, — grands vicaires, chanoines, curés, vicaires, aumôniers, — avaient été érigés sous Mgr Dupuch; il en existe aujourd'hui 240. L'ordre de la création de ces titres a été publié par l'évêché. Chaque année, depuis le commencement de l'épiscopat de Mgr Pavy, en a pour le moins 7; l'année 1849, exceptionnellement favorisée, en a 29. L'État créa des paroisses pour les fameuses colonies agricoles qu'on voulut fonder, après les journées de juin, avec les ouvriers qui n'avaient pas de travail.

On suivra, nous en sommes sûr, les développements que le clergé d'Algérie ne cesse de prendre, avec d'autant plus de satisfaction que ce clergé inspire plus de confiance. On sait comment il se recrute, comment il se forme. Le séminaire de Kouba y fournit suffisamment. Mgr Pavy a ordonné 248 prêtres; Mgr Dupuch en avait ordonné 9. Si dans les commencements il en vint quelques-uns, poussés par l'es-

prit d'aventure et qu'on reçut, par nécessité et avec trop de facilité, ils ont disparu.

Puisant la vie aux mêmes sources qu'en France, le clergé la conserve et l'affermit en Algérie par tous les mêmes moyens. Le diocèse est divisé en trois provinces. Un grand vicaire réside à Constantine et un autre à Oran. L'évêque, peu effrayé par les distances, visite fréquemment les trois provinces. L'action, ou, ce qui est la même chose, l'affection de l'autorité, est partout, et chacun, malgré les distances, se sent sous son regard[1]. Des statuts diocésains, approuvés dans un synode, règlent la conduite du prêtre avec autant de douceur que de fermeté et avec une entente parfaite des exigences locales. Rien ne manque dans la constitution de ce diocèse, toute récente qu'elle soit. Le *Propre des saints*, rédigé par les ordres de l'évêque, a été approuvé à Rome; tous les prêtres sont appelés, par groupes, six fois l'an, dans des conférences où leur âme est remontée par les douceurs de la fraternité et par l'étude des vérités de la religion. L'évêque ne manque jamais de présider celle d'Alger, composée de près de cinquante membres. Les jeunes prêtres, pendant cinq ans, doivent subir, devant une commission présidée par le grand vicaire de chaque province, un examen sur les matières des conférences de l'année, et présenter un discours dont le sujet est marqué dans l'*Ordo*. La retraite ecclésiastique couronne tous les autres moyens de sainte régularité.

Ces retraites ecclésiastiques de Kouba, où se réunit à la fois la moitié au moins du clergé des trois provinces, ont des caractères tout particuliers qui parlent vivement au cœur et à l'imagination. Les noms, aux consonnances variées et étranges qu'on y entend, évoquent toutes les destinées si diverses et si merveilleuses de cette contrée, mettent en l'esprit toutes sortes de souvenirs et toutes sortes de réflexions; ce sont des noms glorieux de l'histoire de France mêlés à des noms tout à fait barbares et à d'autres qui disent ou laissent deviner leur noble origine latine. Là on s'appelle curé de *Valée*, de la *cité Bugeaud*, de *Marengo*, de *Castiglione*, de *Sourk-el-Mitou*, d'*Ameur-el-Aïn*, de *Constantine*, de *Guelma*. Où peut-on ressentir aussi fortement qu'à Kouba le bonheur des réunions fraternelles, quand, arrivant de la Calle, près de Tunis; de Tlemcen, près du Maroc ; de Biskara, près du désert ; de Mascara, l'ancienne capitale d'Abd-el-Kader ; de Cherchel, l'ancienne Julia Cæsarea ; de Bône, l'ancienne Hippone, où l'on

[1] On parle beaucoup de l'érection de deux autres évêchés dans l'Algérie. Ce ne serait pas trop assurément pour l'étendue du territoire; mais pour la population?... Un seul évêque n'a-t-il pas plus d'autorité, auprès du gouvernement, pour protéger les intérêts religieux de l'Afrique, que n'en auraient trois évêques dont les diocèses se composeraient chacun d'un peu moins de soixante paroisses?

sert Dieu et son église, quelquefois dans un grand isolement, on se retrouve avec de nombreux amis, en ces mêmes lieux où, ensemble, on a passé les ferventes années de son noviciat? C'est surtout dans les agapes offerts par Mgr Pavy, après chaque retraite, à tous les prêtres qui la composent, qu'éclatent spontanément les expressions de la joie qu'on éprouve d'être quelques instants avec des frères que de nobles travaux tiennent éloignés les uns des autres, et avec un père que l'on aime et dont on est fier.

Ce clergé, dispersé sur un espace immense, se tient uni par tous les liens de la charité fraternelle. Il a fondé une caisse de secours mutuels pour les vieillards et les infirmes, et une association de prières pour les défunts.

V

Les congrégations religieuses ne se sont pas développées en Algérie avec un succès moindre que le clergé régulier. Dans la plupart des paroisses, même les plus éloignées et les moins considérables, sont établies des sœurs qui tiennent des écoles, des ouvroirs, des asiles, des pensionnats, des orphelinats, soignent les malades à domicile et dans les hôpitaux. Il y en a à Laghouat, à la Calle, à Lambessa, à Batna. L'expansion rapide qu'a prise dans ce pays le ministère de charité exercé par la femme est vraiment admirable.

1° Les religieuses Trinitaires, qui, en 1846 encore, n'étaient établies qu'à Oran, sont aujourd'hui répandues dans toute la province. Elles sont 190, divisées entre dix-huit établissements, elles donnent des soins à plus de 3,000 enfants, ont un orphelinat de filles à Miserghin et desservent les deux hôpitaux d'Oran ;

2° Les religieuses de la Doctrine chrétienne, qui, en 1846, n'avaient que 3 maisons dans les provinces d'Alger et de Constantine, — Bône, Philippeville et Constantine, — en ont aujourd'hui 21 dans la province de Constantine, et 20 dans la province d'Alger, sans compter leur beau noviciat de Mustapha, qui est un don de Mgr Pavy. Elles sont 270, et donnent des soins dans leurs écoles et asiles à 7,000 enfants. En outre, elles desservent les hôpitaux civils de Constantine, de Bône et de Philippeville et ont un orphelinat de filles à Bône ;

3° Les sœurs de Saint-Vincent de Paul ont 20 maisons dans la province d'Alger et 1 dans la province de Constantine. Elles sont 180,

donnent, dans leurs écoles et asiles, des soins à 2,400 enfants et desservent l'hôpital civil d'Alger et l'hôpital militaire de Constantine. Leur orphelinat de Mustapha compte 300 orphelines; il y en a eu 500. Les orphelinats diminuent tandis que les écoles augmentent ; c'est que l'Afrique ne fait plus autant d'orphelins, nous le constatons avec bonheur ;

4° Les religieuses du Bon-Pasteur d'Angers avaient ouvert en 1842 une maison de refuge et de préservation à El-Bar, près d'Alger. Mgr Pavy, avec les ressources diverses dont il dispose, leur en a ouvert une autre à Miserghin, près d'Oran, en 1851, et une troisième à Constantine en 1854 ;

5° Les religieuses de l'Espérance, dévouées à veiller les malades, arrivèrent à Alger 4 en 1857, et sont 10 aujourd'hui ;

6° Les religieuses de Bon-Secours, de Troyes, ont été établies depuis 1856 à Oran, à Tlemcen, à Mostaganem et à Constantine.

Ces maisons religieuses, fondées dans les paroisses pour toutes sortes de bonnes œuvres, écoles, asiles, ouvroirs, orphelinats, soins des malades, sont plus ou moins rétribuées par les communes, ou le département, par l'État enfin. A qui ou à quoi devons-nous un bienfait si universel ? Qu'est-ce qui a pu amener de pareilles fondations en si grand nombre ? La réponse à cette question nous est aussi agréable que facile à faire. Les religieuses se sont multipliées en Afrique, grâce aux services qu'elles y ont rendus, et au besoin que les malheureux ont eu de leur dévouement. Le mouvement fut donné en 1849. Le choléra, cette année-là, sévit d'une manière terrible dans l'Algérie, et surtout parmi les ouvriers qu'on y avait nouvellement débarqués pour former des colonies agricoles. Tous les pouvoirs civils et militaires, ceux d'Alger et ceux de Paris, sentirent que, pour soigner les malades, adoucir les cœurs aigris et recueillir les orphelins, des sœurs de charité étaient nécessaires. On ne pouvait pas les enlever aux populations à qui on les avait d'abord accordées et qui les avaient vues à l'œuvre; toutes les autres en ont demandé, et, chaque année, quelques-unes de ces demandes sont exaucées.

C'est ainsi que le choléra, l'insalubrité des premières cultures et d'autres causes semblables, ont amené en Algérie une extension vraiment extraordinaire des congrégations religieuses. Les causes échappent à certains esprits; mais il n'en est pas un seul que le résultat ne frappe.

Parmi toutes les pensées que fait naître ce spectacle des religieuses répandues dans toute l'Algérie, la plus douce, c'est que les jeunes filles de nos colons reçoivent une première éducation chrétienne. Ce ne sont pas seulement les jeunes filles des classes pauvres qui sont élevées chrétiennement; les religieuses Trinitaires, dans la pro-

vince d'Oran, les religieuses de la Doctrine, dans les provinces de Constantine et d'Alger, ont de nombreux pensionnats. Nous avons déjà parlé de celui que tiennent à Mustapha les dames du Sacré-Cœur. Ici donc, comme en France, la femme est très-généralement élevée dans des congrégations; c'est qu'ici, comme en France, on a souci de sa moralité, et l'on veut, en conséquence, que la religion préside à son éducation.

Les congrégations d'hommes ont aussi reçu d'heureux développements. Les prêtres religieux sont au nombre de 40, qui, joints aux 240 prêtres séculiers, portent le chiffre du clergé à 280. MM. les Lazaristes ont ajouté à leurs autres œuvres la mission diocésaine. Les curés peuvent les appeler à leur aide, sans se préoccuper d'aucuns frais, le missionnaire fournit même à sa nourriture. — Les frères de l'Annonciation, fondés par le P. Abram en 1849, et reconnus légalement en 1853, ont un orphelinat de garçons à Miserghin, près d'Oran, et une succursale au Tessala, près de Sidi-Bel-Abbès. Les PP. jésuites ont ouvert à Oran, en 1852, une maison d'instruction secondaire. Non loin de leur orphelinat de Ben-Aknoun, ils en ont fondé, en 1850, un autre à Bouffarik. On visite ces orphelinats, ainsi que ceux du P. Abram, ainsi que la Trappe de Staouëli, pour voir de magnifiques fermes, qui sont bien réellement des fermes modèles; pour admirer, dans l'Afrique, la grande culture. Ce spectacle fait tout naturellement penser aux anciens ordres religieux et à leurs immenses travaux en Europe, qui ne les ont pas empêchés d'être traités de fainéants par des gens dont la mémoire a la malheureuse infirmité d'oublier le bien, si considérable qu'il soit, pour ne se souvenir que du mal qui s'y est mêlé.

Les frères des écoles chrétiennes, longtemps demandés et longtemps attendus, arrivèrent enfin à Alger le 1er janvier 1854. C'est un des succès de son épiscopat, dont Mgr Pavy peut être le plus fier. Que de résistances il eut à vaincre!... Dans la même année, les frères ouvrirent trois écoles à Alger et deux autres à Blidah et à Oran ; dans l'année suivante, ils s'établirent à Constantine, à Tlemcen, à Sidi-Bel-Abbès et à El-Biar, près d'Alger. Ils sont 64. Plus de 2,400 enfants suivent leurs écoles. Ils font, dans plusieurs localités, des classes du soir pour les adultes. Celle d'Alger, durant les mois d'hiver, compte plus de 140 élèves. Les hommes, qui redoutent le fanatisme de l'Église catholique, devraient bien voir les frères avec leurs habits religieux au milieu de cette classe d'adultes. Il y a là toutes sortes de costumes. Parmi les chrétiens de toutes nations sont mêlés une cinquantaine d'Arabes et de juifs que le frère ne songe pas le moins du monde à faire brûler, ni même à traiter d'une manière moins bienveillante

que les autres. — Les frères de Saint-Joseph, du Mans, sont toujours à Philippeville et à Bône, où nous les avons vus en 1842.

Nous désirerions avoir à nommer plus d'écoles tenues par des frères. Pour dire toute notre pensée, nous désirerions que l'instruction primaire des garçons fût plus généralement entre les mains des congrégations religieuses. Nous voudrions des frères tout exprès pour l'Algérie. Ils auraient pour supérieur l'évêque, qui fonderait une espèce d'école normale où ils seraient formés; dans les paroisses où on les emploierait, soit isolément, soit en nombre, ils seraient sous la direction du curé; ce seraient les frères du clergé d'Alger comme il y a les frères des PP. Jésuites et de MM. les Lazaristes.

VI

Les fondations religieuses dont nous venons de parler ne doivent pas être seulement un motif de se réjouir du bonheur de la nouvelle Église d'Afrique, on doit y admirer aussi la fécondité de l'Église universelle. En effet, quand on sait combien les choses ont été difficiles dans notre colonie, combien de dépenses y ont été faites qui sont restées stériles, combien les défaillances y ont été fréquentes, est-il possible, tout en tenant compte des secours pécuniaires reçus de l'État, de ne pas admirer que l'Église, dans ses entreprises, ait constamment obtenu des résultats aussi heureux?

Ce succès ne s'explique que par le courage, la persévérance, le travail, l'économie, le dévouement, par un ensemble tout à fait extraordinaire de vertus. Au reste, voici un exemple de la manière dont le bien s'est fait et continue à se faire dans l'Algérie, par la religion. A la fin de l'an dernier, nous visitions une école tenue par les religieuses de la Doctrine chrétienne, nouvellement fondée dans un quartier très-populeux d'Alger, tout à fait en dehors de l'administration, qui n'en avait pas vu la nécessité. La supérieure nous fit entrer dans six ou sept salles, ou plutôt dans six ou sept corridors littéralement farcis d'enfants; il y avait là cinq cents petites filles élevées gratuitement. La commune, alors, payait la location de la maison et rétribuait quatre sœurs, 600 francs chacune. Mais dix sœurs étaient absolument nécessaires, et elles étaient dix; vivant comme elles pouvaient avec la portion de quatre, s'imposant des privations de nourriture, employant les moments de loisir que la classe leur laissait à tenir propre leur maison, qui, trop petite pour loger les élèves, se

trouve très-grande quand il s'agit de la balayer. La commune, cette année, rétribue deux sœurs de plus.

Les religieux et les religieuses, dit-on, ont besoin de peu à cause de la vie commune. Cela est vrai; mais il ne faudrait pas aller trop loin d'après ce principe; et, au moins, il faudrait savoir apprécier le privilége qu'a l'Église de créer des communautés, privilége qui offense certains philanthropes, de même que le privilége qu'a le génie de créer des chefs-d'œuvre offense certains écrivains.

Il est un fait dans l'histoire de notre colonie qu'il nous semble utile de rapporter ici, à l'occasion du succès avec lequel l'Église a fait fructifier les dépenses de l'État, et des difficultés qu'elle surmonte constamment pour faire vivre des communautés. Ce fait est d'ailleurs intéressant en lui-même.

En 1848, après les journées de juin, le gouvernement dut s'occuper de nombreux ouvriers des ateliers nationaux. Une loi du 19 septembre ouvrit au ministère un crédit de 30 millions, à répartir sur plusieurs années, pour fonder en Algérie des colonies agricoles. 13,900 colons furent envoyés avant la fin de l'année. L'État accordait à chaque famille : 1° une maison en maçonnerie, — on ne put d'abord donner que des baraques en bois; 2° un lot de quatre à dix hectares et un jardin; 3° des instruments aratoires, des semences et du bétail; 4° une ration journalière de vivres à chaque personne de l'un et de l'autre sexe. Les enfants au-dessous de sept ans ne recevaient qu'une demi-ration. De nouveaux colons devaient être envoyés en 1849, mais l'Assemblée nationale voulut être éclairée sur les résultats d'une première expérience; une commission fut nommée pour aller inspecter les nouvelles colonies agricoles. Le rapport que rédigea M. Louis Reybaud leur fut peu favorable. Les colons laissaient les Arabes et les soldats leur bâtir des maisons et leur cultiver des *concessions*. Quant à eux, ils ne fondaient rien, absolument rien, excepté des débits de liqueurs et des clubs. Ils étaient la plupart communistes et avaient suivi les prédications de M. Louis Blanc, et pourtant, nous dit M. Louis Reybaud :

« Le travail en commun, la récolte en commun, leur inspirait des répugnances dont on ne saurait exprimer l'énergie. Pas une bouche qui ne demandât la distribution des lots, la division des tâches, le partage des produits. La perspective d'une solidarité dans la besogne aigrissait les esprits et décourageait les bras; elle suffisait pour que la moisson séchât sur pied ou restât en javelles. Dans cette voie on ne se défendit d'aucun excès; un fait suffira pour en donner la mesure. Les baraques en bois ne comportaient pas de cheminées extérieures, et, afin d'y suppléer, les colons s'étaient érigé, à leur porte même et en plein air, de petits foyers en terre sèche où ils préparaient leurs aliments. Ce spectacle éveilla la sollicitude de quelques di-

recteurs : ils firent construire, par les soins du génie, de vastes cuisines circulaires pourvues d'une quinzaine d'âtres distincts, aboutissant tous au même foyer. On devait croire que les colons quitteraient leurs cuisines informes, exposées à toutes les intempéries, pour venir à tour de rôle occuper les places commodes et couvertes qu'on avait disposées à leur intention ; il n'en fut rien, la cuisine commune resta vide, les ménagères continuèrent à braver la pluie et le soleil ; c'est qu'elles aimaient mieux, au prix de quelques inconvénients, s'affranchir des ennuis et des risques du voisinage. Chacun chez soi et chacun pour soi, ainsi pouvait se traduire et se commenter leur façon d'agir. »

Devons-nous trouver là un sujet d'étonnement? Eh non, certes, c'est la nature humaine telle que nous devons tous la connaître par expérience : *Nihil est quam hoc genus tam discordiosum vitio et tam sociabile natura*[1]. Nous avons besoin d'être ensemble et nous ne pouvons nous supporter. L'homme n'est sociable que jusqu'à une certaine mesure; pour qu'on vive heureux et en paix dans les couvents, la nature ne suffit pas, il faut que la grâce intervienne. — Au lieu de nous en tenir à ce que sont et à ce qu'ont fait en Algérie les congrégations religieuses, peut-être venons-nous d'exprimer trop de réflexions d'un caractère général ; mais, en vérité, quand on raconte les services de ces congrégations, comment ne pas céder au besoin de protester, de quelque manière, contre les accusations et les déclamations qu'on veut remettre à la mode?

VII

Après avoir parlé du clergé et des congrégations religieuses, nous devons parler des fidèles.

Nous avons déjà dit que, dans toute l'Algérie, il y a, sans compter l'armée, environ 208,000 Européens, dont 4,440 protestants et 203,400 catholiques. Les protestants sont Français, Suisses, Allemands. Les catholiques se divisent ainsi : 113,500 Français, 57,000 Espagnols ou Mahonais, 14,000 Italiens, 9,000 Maltais, 10,000 Allemands ou Suisses[2].

Espagnols, Mahonais, Maltais, Italiens, Allemands, sont dévoués à leur foi et en accomplissent exactement au moins les pratiques exté-

[1] Saint Augustin, *de Civ. Dei*, lib. XII, cap. XXVII.
[2] Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

rieures. L'armée est de 60,000 hommes. Notre armée est partout la même. Le soldat se montre ici particulièrement ami du prêtre, dont il est constamment rapproché; mais il n'a pas souvent recours à son ministère, excepté à l'heure de la mort. Très-généralement, il veut mourir en chrétien, et il en est moins empêché que ne le sont beaucoup d'autres classes de la société, parce qu'il n'a que rarement des restitutions à faire ou l'orgueil d'une fausse science à sacrifier. Que de morts a consolées et sanctifiées tout prêtre qui a vécu longtemps en Algérie !

Quant à la population civile française, nous sommes convaincu qu'on la calomnie beaucoup. Les Algériens même, les Algériens surtout, en disent beaucoup de mal, mais cela ne prouve pas grand'-chose. L'Algérien ou l'Algérienne qui maltraitent si fort les hommes et les femmes de l'Algérie entendent bien, à coup sûr, qu'on fasse une exception en leur faveur. Les pires, ceux qui n'ont plus de prétention à la bonne renommée, veulent au moins arriver à cette conclusion, qu'ils ne valent pas moins que les autres.

La population de l'Algérie s'est considérablement améliorée; on a donc tort de continuer à penser d'elle ce qu'on en pensait avec raison dans les commencements. Les femmes maintenant y accompagnant leur mari, sans aucune crainte, y ont établi le respect de la famille et de la piété. Par un grand bienfait de Dieu, il n'y a eu aucune femme de gouverneur général qui n'ait pris vivement à cœur cette belle mission, se mettant à la tête de toutes les œuvres de religion et de bienfaisance, donnant l'exemple d'une vie irréprochable et flétrissant, au besoin, par l'exclusion de ses salons, toute conduite scandaleuse. Nous voyons madame la maréchale de Malakoff et madame la comtesse de Martimprey continuer avec honneur la tradition qu'elles ont trouvée. Madame la maréchale de Mac-Mahon n'a fait que passer parmi nous, mais elle y a laissé un souvenir qui donne, si nous pouvons parler ainsi, le goût d'être pieux et bon, quand ce ne serait que pour se faire aimer et bénir de tous. Personne ne peut oublier la salutaire influence que madame la maréchale Randon a exercée pendant son long séjour à Alger. Tout y contribuait, sa haute position, son esprit supérieur et charmant, son caractère plein d'activité et d'autorité. M. le maréchal Randon est protestant. Nous n'avons pourtant aucune restriction à mettre, au nom de l'Église d'Afrique, à l'éloge que fait de lui la colonie, en le plaçant toujours, dans sa reconnaissance, à côté du maréchal Bugeaud. Notre foi se montrait avec trop d'avantages, dans sa maison, pour qu'il la traitât en *ennemie* ou même en *indifférente*. S'il est retenu dans le protestantisme par la tradition de ses pères, il est attiré au catholicisme par l'amour et la piété de sa femme et de sa fille.

Il y a néanmoins toujours beaucoup de mal dans notre colonie; nous avouons que le juste n'y est pas en majorité. Mais nous pouvons dire avec assurance que le bien y soutient glorieusement la lutte. L'association de Saint-François Régis y rend de plus en plus rares ces unions immorales que l'on désignait par cette expression qui commence à passer, *mariages africains*. La religion y manifeste sa puissance par toutes ses œuvres et toutes ses pratiques : l'archiconfrérie, le mois de Marie, l'adoration perpétuelle du saint-sacrement. Toutes les dames suivent exactement la retraite que Mgr l'évêque prêche tous les ans, pour elles, à la fin du carême et la terminent par la communion pascale. — Quand nous disons toutes, cela signifie que les exceptions sont peu nombreuses et sont remarquées. — Dans toutes les principales villes, il existe, comme à Alger, des sociétés de dames de charité; les associées se font un devoir et un honneur de joindre aux actes de la bienfaisance les actes de la foi : il est aussi vrai, ici, qu'en France, que la femme comme *il faut* n'ose plus être impie. Trois conférences de Saint-Vincent de Paul se sont formées à Alger. Ce diocèse naissant, où tant de choses sont encore à faire, et où les riches sont si peu nombreux, donne à l'œuvre de la propagation de la foi treize mille francs. On voit habituellement les églises pleines de fidèles. Très-souvent elles se trouvent trop petites. L'évêque, dans ses tournées, reçoit de tous et partout un accueil qui est un véritable triomphe. Mais c'est surtout au milieu des populations rurales qu'il recueille des témoignages de foi et d'immenses consolations. Les colons, les véritables colons, valent les habitants des meilleures campagnes de France. Le travail les préserve du vice, le dévouement des prêtres et des sœurs de charité, qu'ils ont constamment sous les yeux, leur fait aimer la religion, et ils ne sont pas gâtés par des prédicateurs de socialisme; on ne fait pas de politique en Afrique, l'idée n'y vient à personne qu'il puisse renverser le gouvernement de Paris.

Et les Arabes?... Ils n'appartiennent à l'Église que par nos désirs. M. Louis Jourdan a écrit dans le *Siècle* que le clergé catholique les irrite par son prosélytisme fanatique, à tel point que plusieurs tribus se disposaient à émigrer. L'Algérie est, pour M. Louis Jourdan, le pays des fables. Dans ce qu'il en dit, nous ne devons pas être étonnés de trouver les effets de sa maladie chronique, la peur du fanatisme religieux.

Quelques soupçons, en sens contraire, ont couru contre le clergé et l'évêque, qui manqueraient, a-t-on dit, de zèle et négligeraient une partie de leur mission : la conversion des infidèles. L'évêque et son clergé ne font pourtant que se conformer à ce conseil, que saint Vincent de Paul donnait souvent aux personnes zélées de son temps : il faut éviter, dans les œuvres dont nous sommes chargés, de vouloir de-

vancer la Providence au lieu de nous contenter de la suivre. Les Arabes ne se convertissent pas, c'est un fait que nous constatons tout en le déplorant; mais nous devons ajouter qu'on a tort de vouloir l'expliquer par le défaut de zèle chez le clergé, ou même par les mauvais vouloirs des pouvoirs, soit civils, soit militaires.

On en donne quelquefois une autre explication qui est encore mauvaise. Les Arabes ne se convertissent pas, dit-on, parce que les chrétiens de l'Algérie ne peuvent guère leur donner une bonne idée de la religion chrétienne. Est-ce qu'il n'y a pas eu dans tous les lieux et dans tous les temps des désordres parmi les chrétiens? Nous avons peu de détails sur les petites églises qui, se formant au milieu des persécutions, devaient se composer des âmes les plus généreuses. Nous savons cependant par saint Paul qu'il s'y commettait des incestes [1], et que quelques-uns entendaient si mal les repas fraternels, qu'ils s'y enivraient et laissaient leurs frères souffrir de la faim. Jésus-Christ n'est pas venu remplacer le mal par le bien sur la terre, il est venu y rétablir la lutte du bien contre le mal, et, si nous étions à même de faire équitablement leur part au présent et au passé, ni ses ennemis ne seraient jamais si triomphants, ni ses amis quelquefois si découragés. Est-ce que l'Église de Dieu ne montre pas en Algérie des œuvres où la vertu divine éclate? Ces femmes, sœurs de différents ordres, ces hommes, prêtres séculiers ou religieux, qui se sont répandus dans ce vaste pays, et auxquels l'Arabe voit pratiquer la virginité et le dévouement, qu'il trouve toujours empressés à le soigner, lui musulman, dans toutes ses misères, et qu'il ne peut pas s'empêcher de respecter, ne suffisent-ils pas pour glorifier le christianisme ?

Pourquoi donc les Arabes ne se convertissent-ils pas? C'est le secret de Dieu. Voici pourtant ce que nous pouvons dire. Pour faire, tout d'un coup, un chrétien d'un Arabe, il faut changer son cœur, qui répugne particulièrement à une religion toute spiritualiste; il faut lui faire abandonner la religion de ses pères, qui, tout en laissant à l'aise ses passions sensuelles, satisfait, en une certaine mesure, son sentiment religieux et son besoin du surnaturel; il faut commencer par détruire, dans son esprit, le préjugé que nous n'adorons pas un seul Dieu, en lui exposant le mystère de la sainte Trinité, ce qui n'est pas un commencement facile, surtout pour l'esprit d'un Arabe. Des grâces tout à fait *extraordinaires* paraissent nécessaires à l'accomplissement de cette œuvre. Les tentatives des hommes, restées complétement sans résultat, ne nous permettent pas de croire que l'heure où Dieu voudra accorder ces grâces soit venue. MM. les Lazaristes ont élevé, il y a quelques années, dans une maison à eux, un certain nombre

[1] I *Corinth.*, c. v. v. 1. *Ib.*, c. xi, v. 21.

d'enfants musulmans et les ont baptisés, pas un n'a persévéré. Le zèle que la sagesse ne règlerait pas serait nuisible à la nouvelle Église sous beaucoup de rapports. Un vénérable prêtre, dont le dévouement au salut des âmes peut bien sans crainte être pris pour modèle, nous disait : « L'expérience nous a rendus sages ; dans les commencements, nous nous rendions ridicules par des conversions d'Arabes, *qui n'en étaient pas.* »

Quoique nous devions attendre l'heure de Dieu pour travailler à la conversion des Arabes, nous devons dès à présent et toujours travailler, autant qu'il est en nous, à leur conversion lente, progressive. Un des meilleurs moyens, à nos yeux, serait l'institution des frères dont nous avons parlé, des frères du clergé d'Alger, qui, dans toutes les paroisses, élèveraient chrétiennement les enfants des chrétiens. Les enfants musulmans suivraient plus volontiers leurs écoles que les écoles laïques. On ne leur dirait pas de se faire chrétiens, on les laisserait *formellement* musulmans, mais le christianisme s'infiltrerait peu à peu dans leur âme.

Que les musulmans suivissent les écoles des frères plus volontiers que les écoles laïques, c'est ce que ne peut mettre en doute quiconque a habité quelque temps l'Algérie : le respect et la confiance que le prêtre, les sœurs, les frères, toutes personnes revêtues d'un caractère religieux inspirent aux indigènes, s'y manifestent de trop de manières. Nous sommes pour eux des *marabouts.* Nous pourrions servir beaucoup à l'*assimilation,* et nous y sommes souvent un obstacle. On ne saurait assez le répéter, ce qui, dans les Français, offense le plus les Arabes, ce n'est pas la foi chrétienne, c'est l'indifférence religieuse. Bravant le danger d'être traité d'intolérant, nous oserions exprimer le désir que le gouvernement tînt compte de ce fait dans le choix des hommes qu'il envoie en Algérie pour y exercer de hautes fonctions, et par conséquent y attirer les regards de tous.

Nous arrêtons ici ce travail : c'est au lecteur à juger ce que vingt années d'un épiscopat laborieux ont fait pour l'Afrique, et ce que l'avenir lui réserve encore. Il ne nous appartiendrait pas, et l'humilité de celui à qui revient, après Dieu, la plus grande part dans ce résultat ne nous permettrait pas d'insister davantage. On peut dire désormais que l'Église d'Afrique est fondée, et que l'édifice, sans être achevé et sans avoir encore reçu son couronnement, grandit sous nos yeux. Chaque jour, nous en voyons en quelque sorte le symbole dans le monument que Mgr Pavy a élevé lui-même sur l'une des éminences qui dominent Alger, et qui, aperçu de très-loin en mer, frappe les regards des voyageurs par sa magnificence. L'église de Notre-Dame d'Afrique, création favorite de Mgr Pavy, a été sans doute,

dans sa pensée, destinée à être l'expression vivante et matérielle de ses espérances, et elle demeurera pour l'avenir une image frappante, et un souvenir toujours debout des résultats de son épiscopat.

Le prélat lui-même, en faisant appel en 1858 à toutes les âmes généreuses en Algérie et en Europe, a développé avec éloquence les motifs de son entreprise.

1° Cette chapelle, dit-il, *sera un trophée de reconnaissance pour le passé*. Rien de plus affreux, pendant six siècles, que le sort des esclaves chrétiens de toutes les nations européennes, dans les États barbaresques. Or c'est Marie qui a inspiré la création des admirables instituts de la Trinité et de Notre-Dame de la Merci, pour le rachat des captifs.

2° *Une manifestation de foi pour le présent*. La chrétienté doit tenir à donner un solennel et double témoignage d'honneur à la Vierge immaculée, en Algérie plus que partout ailleurs, au milieu du mahométisme, où la femme vit dans une si grande abjection.

3° *Une arche d'alliance pour un prochain avenir*. De nos temps les cœurs chrétiens envoient de tous les côtés leurs aspirations à Marie, et le musulman lui-même, qui ne la prie pas, professe pour elle une profonde vénération. On ne peut donc pas créer un centre où les pensées de tous les habitants de l'Algérie viennent aussi facilement se réunir. — *Dieu aime celui qui donne avec joie.* — *On n'a jamais ouï dire que personne eût eu recours à Marie, et qu'il ait été oublié*. Comment de ce sanctuaire élevé avec des offrandes généreuses ne se répandraient pas sur la nouvelle Église des bénédictions abondantes ?

Le projet de la chapelle monumentale étonna d'abord un peu, de la part d'un homme qui, jusque-là, s'était soigneusement préservé des entreprises avortées. On objectait que l'Algérie était bien pauvre, que la France, dont on ne pouvait pas se passer, était très-loin, et — objection qui sera toujours spécieuse — que les temps étaient bien mauvais.

L'évêque n'hésita pas, cependant; pour couper court à des craintes qui naissaient trop facilement de souvenirs malheureux, il déclara que, si grande que fût sa confiance dans la Providence et la générosité des catholiques, elle resterait dans de sages limites; que, dès que les fonds cesseraient, les travaux cesseraient aussi. Une commission composée d'hommes éminents fut nommée pour recevoir les dons, en voter et en surveiller l'emploi. Les travaux n'ont pas cessé un moment, et ils ont marché avec une rapidité inattendue.

Le pèlerinage est déjà établi. On se ferait difficilement une idée de la dévotion qui s'y manifeste de toutes les manières. On construisit, dès le commencement, une chapelle provisoire, elle est pleine d'*ex-voto*. Les offrandes que l'on a reçues à la porte sou par sou, en trois ans,

dépassent 27,000 fr. *C'est surtout avec les sous du peuple que je la bâtirai*, disait l'évêque en répondant aux objections tirées de la froideur avec laquelle son projet était accueilli dans les classes riches.

Que de belles descriptions à faire ici, si peu que nous en eussions le goût! Le pèlerinage déjà si fréquenté de Notre-Dame d'Afrique est à trois kilomètres nord-ouest d'Alger. En y montant, dès les premiers pas qu'on fait sur la route tracée aux flancs de la montagne, on a constamment la vue de la mer, qui parle de l'infini, et la vue du cimetière, qui détache des vanités du monde. Le plateau sur lequel se construit la chapelle monumentale forme un promontoire qui se dégage entièrement, à son sommet, du gigantesque massif dont il est le contre-fort le plus avancé. C'est le point de la côte qui frappe d'abord les regards quand on arrive de France. A partir de ce piédestal magnifique jusqu'à la croix qui surmonte la coupole, la chapelle aura trente-six mètres de hauteur.

Il nous semble que toutes les femmes pieuses de la France, dont les maris, les pères ou les enfants peuvent venir en Afrique, voudraient, si l'idée s'en présentait à leur esprit, mettre dans ces murs une pierre ou un grain de sable, comme dit l'*Appel* du prélat, afin que le voyageur bien-aimé trouvât une protectrice puissante au moment même où il débarquerait sur la côte lointaine. Les bons sentiments s'attirent les uns les autres, aussi sommes-nous convaincu qu'il est peu d'hommes qui ne devinssent dévots, au moins quelque peu, au sanctuaire de la Vierge, si, en le voyant, ils se disaient, pleins du souvenir de l'épouse, de la sœur ou de la fille dont ils souffrent d'être séparés : Elle y a contribué, il y a là quelque chose qui est venu d'elle.

Le style de Notre-Dame d'Afrique est, au fond, le byzantin, avec une ornementation appropriée aux circonstances du pays, du climat et du but qu'on se propose. — Le moyen âge ni la renaissance, en architecture, n'ont existé pour notre Église. Afin de renouer la tradition, elle doit remonter à Justinien, à l'époque de *Sainte-Sophie*. — Les murs sont arrivés à la naissance des grands arcs qui porteront la coupole, les fenêtres de l'abside ont déjà leur corniche.

Nous éprouvons un grand bonheur à voir les progrès de ce monument. Nous aimons le monument par lui-même à beaucoup de titres, et puis nous y voyons l'emblème de l'édifice dont parlait le père Reynaud, dans les paroles citées au commencement de cet article, que monseigneur Dupuch avait projeté d'élever à la gloire du vrai Dieu, l'emblème de la nouvelle Église d'Afrique, dont les progrès, que nous avons essayé de raconter, continuent aussi, sans interruption et rapidement.

L'abbé Marty.

HÉLÈNE ET SUZANNE

SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE ET DE LA VIE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE[1].

IV

Le lendemain de l'arrivée de M. de Richoux et de ses amis à Morteau était le jour fixé pour le mariage. Contrairement aux habitudes du pays, il ne devait y avoir à la suite de la cérémonie ni banquet, ni musique, ni danse, seulement un déjeuner, puis les mariés montaient en voiture et partaient pour la Suisse. Mais M. de Richoux, en réglant d'avance ces arrangements avec M. Dombief, lui avait formellement recommandé d'inviter à son déjeuner plusieurs électeurs, notamment un certain M. Guillemin, qui, par sa fortune et par la fermeté de son caractère, exerçait dans le canton une influence considérable. Une de ses premières pensées, en arrivant chez celui qui allait devenir son beau-père, fut de lui demander s'il avait envoyé ses invitations assez tôt, et s'il pouvait compter sur M. Guillemin.

— Oui, je l'espère, répondit M. Dombief; je compte sur lui et sur plusieurs autres. Vous conquerrez les voix de ces électeurs, vous serez un jour député, et ma fille sera riche, et ma fille sera une grande dame.

[1] Voir le *Correspondant* de février.

Ma fille sera riche, ma fille sera une grande dame! Telle était la pensée constante du vieillard. Lorsque ses amis lui parlaient de ce mariage parisien qui leur semblait singulier : « J'ai été pauvre, leur répondait-il, et je ne veux pas exposer mon enfant à subir les humiliations et les tortures de la pauvreté. Ma fille sera riche, ma fille sera une grande dame. Je n'irai pas demeurer avec elle à Paris, car, à mon âge, je ne puis quitter mon coin de terre franc-comtois; mais je saurai qu'elle a une belle maison, des domestiques, des chevaux, qu'elle fréquente la société la plus brillante. Elle viendra me voir ici, et je serai heureux de sa fortune, fier de ses succès. » Et il se frottait les mains avec un air de jubilation, et sa figure, ordinairement morne, prenait subitement une vive expression de gaieté. Quelques-uns de ceux qui l'entendaient ainsi parler de ses espérances enviaient son sort. La plupart le blâmaient et affirmaient qu'il faisait une folie; mais personne n'avait assez d'empire sur lui pour lui démontrer les dangers de sa résolution. La tristesse même de sa fille ne put l'éclairer; il se disait, en la voyant dans sa dolente mélancolie, qu'elle ne savait rien des réalités de la vie, qu'un jour elle le remercierait de la situation qu'il lui avait préparée, et plus le moment décisif approchait, plus il s'en réjouissait.

Il reçut les deux amis de M. de Richoux avec tous les égards qu'il croyait devoir à deux gentilshommes parisiens. M. de Miége lui parut un peu simplement vêtu; mais M. d'Entremonts, avec ses raffinements de toilette et sa fière attitude, lui sembla superbe.

A l'heure prescrite pour le mariage, Hélène entra dans la salle où M. Dombief l'attendait avec ses hôtes; elle entra, appuyée sur le bras de Suzanne, les yeux baissés, le visage pâle, si belle dans sa touchante pâleur, si charmante à voir dans sa grâce pudique, qu'on eût dit une des virginales figures dont les peintres religieux du moyen âge rêvaient les purs et fins linéaments dans un rêve mystique.

En la regardant, M. de Miége se sentit instantanément pénétré pour elle d'un profond sentiment de sympathie et de respect.

M. d'Entremonts, avec son immuable égoïsme, fit en lui-même cette réflexion : « Une si ravissante femme et trois cent mille francs de dot! J'avais plus besoin que Victor d'une telle chance, et je la mérite mieux. »

M. de Richoux s'approcha de sa fiancée avec une galanterie un peu affectée, et lui tendit la main; elle y mit machinalement le bout de ses doigts, puis les retira, et une légère teinte rose passa sur ses joues, comme un rayon fugitif de lumière sur une neige froide.

Le père était ému; mais il songeait en silence à la vie brillante dans laquelle sa fille allait entrer, et ne se repentait pas de sa décision.

A l'hôtel de ville, Hélène écouta, comme dans un état de somnambulisme, les paroles du maire, et prononça, d'une voix qu'on entendit à peine, le mot sacramentel qui liait sa destinée à celle de M. de Richoux.

A l'église, elle s'absorba tellement dans sa prière, qu'il fallut la tirer plusieurs fois par le bras lorsqu'elle dut se lever devant le prêtre. Ce prêtre, qui l'avait préparée à sa première communion, qui l'avait vue grandir et qui se plaisait à la citer comme une de ses meilleures paroissiennes, avait préparé pour ce jour solennel un discours; mais, quand il la vit si triste et en même temps si résignée, il ne put que lui adresser un souhait affectueux : « Que Dieu vous assiste, ma chère enfant, et répande sur vous ses saintes bénédictions! »

Pendant cette cérémonie, M. de Richoux était préoccupé. A diverses reprises, il tourna la tête de côté et d'autre, comme s'il cherchait quelqu'un dans la nef. En rentrant chez M. Dombief, il demanda si M. Guillemin et les autres électeurs invités à son mariage n'étaient point arrivés, et ne put dissimuler son dépit lorsque le domestique lui répondit qu'on ne les avait pas vus.

Le déjeuner que M. Dombief avait fait préparer avec un grand luxe ne ressemblait guère pourtant à un déjeuner de noces; rien ne l'égayait.

Lorsqu'il fut terminé, Hélène se retira dans sa chambre pour y faire, disait-elle, ses préparatifs de départ, mais en réalité pour y gémir tout à son aise. Suzanne était avec elle, qui s'efforçait de la consoler et qui en même temps faisait ce que la pauvre Hélène ne pouvait faire en ce moment, rangeait du linge dans une malle et des chapeaux dans des cartons.

Tout étant achevé, les deux amies s'embrassèrent en pleurant. « Adieu! se disaient-elles, adieu! » puis elles s'embrassaient encore et ne pouvaient se quitter.

« Quand tu verras Roger, murmura Hélène, dis-lui que je suis son amie, que je voudrais qu'il fût heureux, et que souvent je prierai le ciel pour lui. Et maintenant il faut que je parte. N'entends-tu pas les grelots des chevaux? Adieu encore, ma bonne Suzanne; merci de tes soins généreux, de ta patience à soulager mes peines! Garde-moi ton affection; hélas! elle m'est peut-être plus nécessaire que jamais. Moi, je t'aimerai jusqu'à ma dernière heure. »

La berline était à la porte, le postillon à cheval. Les valises et les cartons furent promptement chargés. Hélène se jeta dans les bras de son père, qui la tint longtemps serrée sur son cœur, puis tendit la main à Philippe, salua encore Suzanne d'un mélancolique signe de tête, puis monta en voiture; M. de Richoux y monta après elle, en

disant à son beau-père : « Vous m'écrirez dans quelles dispositions est M. Guillemin. »

En ce moment, le soleil s'inclinait à l'horizon, l'ombre s'étendait dans la plaine, et les cloches tintaient l'angelus.

« Oh! ces cloches du soir! murmura Hélène en abaissant son voile sur son visage pour qu'on ne vît pas couler ses larmes.

— En route! » cria M. de Richoux.

Le postillon fit claquer son fouet, donna un coup d'éperon à son cheval; la voiture partit, et bientôt disparut dans un nuage de poussière sur le chemin de la Suisse.

M. d'Entremonts retournait, ce jour-là même, par la diligence, à Paris, où il était, disait-il, chargé d'une importante négociation. M. de Miége allait faire un voyage dans le Dauphiné; mais, avant de quitter Morteau, il désirait revoir Suzanne, qui l'avait intéressé par sa bonne physionomie et par son affection pour Hélène. Il lui fit une visite chez ses parents, et plut beaucoup à cette honnête famille par sa franche et joyeuse humeur. Quoique Suzanne fût fort réservée en parlant de son amie, M. de Miége en apprit assez pour pouvoir regarder comme une chose certaine ce qui n'avait été jusque-là pour lui qu'une supposition. « Pauvre fille! dit-il, mariée contre son gré, victime de son obéissance! Je veillerai sur elle, je la protégerai; et, si Richoux a un peu d'âme, il s'occupera un peu plus de lui plaire que de courtiser ses électeurs. »

De tous les gens mis en mouvement par ce mariage, le plus heureux était Trilby, qui, ayant conquis l'amitié de mademoiselle Catherine, savourait les meilleurs mets et le meilleur vin de l'hôtel, et, pour comble de satisfaction, se voyait délivré, au moins momentanément, de son odieux d'Entremonts, son cauchemar.

Avant de le quitter, il eut soin de le recommander au conducteur de la diligence, qui déjeunait à la cuisine : « Ne vous gênez pas, lui dit-il, pour ce joli voyageur que vous allez emmener à Paris; il ne vous donnera pas le moindre pourboire. Vous le porteriez sur vos épaules, d'ici au bout du monde, que l'idée ne lui viendrait même pas que vous pouvez être fatigué, et, s'il avait soif, et que vous n'eussiez qu'un verre d'eau, il vous le prendrait sans miséricorde. S'il affecte des airs de patronage et s'il vous fait quelques-unes de ses belles phrases, rappelez-vous ce proverbe de mon pays : Bienheureux Nicolas, nage toujours, ne t'y fie pas! »

V

Quelques jours plus tard, Suzanne aussi se mariait, mais plus gaiement que son amie. D'un commun accord, ses parents et ceux de Philippe avaient manifesté le désir que ce mariage fût célébré selon les anciennes coutumes du pays. La veille des noces, une voiture, attelée de quatre chevaux magnifiquement enrubanés, transportait à la maison de son beau-père le trousseau de la fiancée : l'armoire en racine de noyer, façonnée avec soin par le meilleur ébéniste du canton, vernissée, polie et luisante comme une glace; le coffre en bois de chêne, rempli de linge et de vêtements, et le rouet et la quenouille autour de laquelle les compagnes de Suzanne avaient lié, avec des rubans roses, d'épais flocons de lin. Le père Bernard, le vénérable ménétrier, vêtu de sa plus belle redingote, et portant un bouquet à sa boutonnière, marchait en avant de la voiture, avec sa clarinette et ses deux acolytes, qui, selon l'intonation qu'il leur donnait, jouaient tour à tour des valses et des contredanses. Ils étaient suivis d'une troupe de jeunes gens qui dansaient et gambadaient, en joignant de temps à autre aux sons des instruments de musique des acclamations bruyantes. Ils furent reçus par M. Espenoy, qui leur versa d'une main libérale de la bière et du vin.

Le lendemain matin, selon une autre touchante coutume, Suzanne s'agenouillait, avec sa mère, sur la pierre du foyer domestique et priait, et, après sa prière, sa mère lui posait les deux mains sur la tête et lui donnait sa bénédiction; puis sa fille d'honneur, ou, selon l'expression du pays, sa fille *franche*, lui posait sur le front une couronne de fleurs. Les musiciens alors recommençaient leur concert, et le cortége se mettait en route, Suzanne d'abord avec son père, puis Philippe, et tous les parents, et les conviés rangés deux à deux sur une longue ligne, comme dans une procession ; et Suzanne et Philippe semblaient si heureux, que le bon curé, qui s'était attendri à l'aspect d'Hélène, les regarda avec une bénigne satisfaction.

Au sortir de l'église, on répandit sur eux des pois, des fèves, du blé, symbole d'abondance. Musiciens et jeunes gens les conduisirent à la même maison où, la veille, ils avaient conduit le trousseau. M. Espenoy les attendait sur le seuil de la porte, tenant à la main une cuiller et un balai qu'il remit à sa belle-fille, comme les deux signes des soins du ménage dont la femme doit s'occuper et de la propreté

qu'elle doit entretenir dans sa demeure. Madame Espenoy détacha de sa ceinture un trousseau de clefs et le donna à Suzanne, en l'embrassant et en lui disant : « Tout ce qui est ici est à vous; en épousant Philippe, vous êtes devenue notre fille, et nous serons vos bons parents. »

A un long déjeuner succéda, le soir, un long dîner, puis des chants et des danses qui se prolongèrent jusqu'au milieu de la nuit. Roger ne fut pas si joyeux qu'il l'avait annoncé, car il pensait à Hélène, et ce qu'il avait appris, en arrivant à Morteau, de l'abattement où on l'avait vue le matin de son mariage, lui pesait sur le cœur. Cependant il dansa, comme il l'avait promis, avec madame Espenoy, avec l'épicière, même avec Brigitte, la vieille cuisinière. Malgré ses pénibles préoccupations, il fut affectueux, courtois, obligeant pour chacun des hôtes de sa sœur, et tous ceux qui le virent pendant les deux jours que dura la noce disaient qu'on ne pouvait rencontrer un meilleur garçon.

Depuis son départ, Hélène avait adressé à son amie deux billets de quelques lignes, deux cris, deux invocations : « Aime-moi, pense à moi. Je ne fais que passer dans les villes de Suisse. Écris-moi à Paris. »

Suzanne voulait lui répondre ; elle n'osait, par délicatesse, lui raconter ses fêtes matrimoniales, si différentes du douloureux spectacle dont elle avait été témoin deux semaines auparavant; en même temps, elle réfléchissait qu'elle pourrait risquer aussi de la contrarier en lui écrivant une lettre triste. Après y avoir bien songé, tandis qu'elle faisait avec son mari une excursion dans les montagnes, elle imagina de lui narrer son voyage, dans toute sa libre et naturelle expansion, comme si elle continuait avec elle une de ses cordiales causeries d'autrefois. Un matin, elle s'assit dans une chambre d'auberge, tailla avec soin une plume, prit une grande feuille de papier, et, selon la méthode qu'elle avait remarquée dans quelques livres, commença par tracer solennellement cette inscription :

« SUZANNE ESPENOY A HÉLÈNE DE RICHOUX.

« Te voilà à Paris, ma bonne Hélène, et moi, en voyage. Oui, ma chère, les usages du beau monde ont séduit les nouveaux mariés de Morteau. Nous faisons comme les grands seigneurs. La noce achevée, les convives partis, une voiture est à la porte, les postillons en selle, les chevaux piaffant, et, clic! clac! en route pour les pays étrangers. Non, ne t'imagine pas que nous sommes si bruyants et que nous allons si loin. Philippe fait tout simplement avec moi une petite école

buissonnière ; il confie, pour une huitaine de jours, son étude à son clerc, et nous errons de çà, de là, par les monts et par les vallées. Nulle belle calèche ne s'est arrêtée à notre porte, et nul postillon n'a fait claquer son fouet sous nos fenêtres. Nous sommes partis avec un de ces petits chars-à-bancs qu'on appelle des chars francs-comtois. C'est Philippe lui-même qui conduit, et je dois dire qu'il conduit fort mal; car, à tout instant, au lieu de regarder la route, il a les yeux tournés de mon côté. Il dit qu'il ne peut se lasser de me voir. La belle raison! J'ai beau lui dire : — Prenez garde à ce tournant, à ce ravin, à cette file de charrettes qui s'avance vers nous; — il n'y fait pas la moindre attention, il me regarde encore plus fixement et se met à rire. Serait-il moins docile que je ne l'avais pensé? Ah! ma chère, une pauvre bonne fille sait-elle à quoi elle s'expose quand elle se marie? On lui présente l'homme le plus doux, le plus respectueux, le plus timide, un agneau, un modèle d'agneau, et, à peine a-t-il obtenu l'engagement qu'il désirait, le monstre! qu'il rejette son masque hypocrite et rit impertinemment des observations et des remontrances de l'innocente créature qui lui a confié sa destinée.

« Je suis sûre que, depuis notre départ, j'ai déjà été exposée plusieurs fois aux plus graves périls par les distractions de cet incorrigible Philippe. En outre, nous avons un cheval qui est aussi distrait que lui. Ce cheval, que nous a prêté notre ami Parandier, a l'air de se promener pour son agrément; il s'en va le long des bois et des haies au petit pas, comme s'il rêvait, et, de temps à autre, il s'arrête tout à coup, comme s'il restait en contemplation devant le paysage. Philippe dit que, s'il pouvait croire à la... attends un peu que je tâche de me rappeler ce long mot étrange... le voici... à la métempsycose, il penserait qu'un esprit de poëte est logé dans cet animal. Son maître lui a donné en plaisantant le nom de Charmant. Je souhaite que, pour traverser les rues de Paris, où la circulation, m'a-t-on dit, est si difficile, tu aies un cheval plus charmant.

« Dans notre première journée, nous avons fait deux lieues; mais, en conscience, nous ne pouvions en faire plus; nous arrivions au lac de Chaillexon, ce lac si agreste et si impressionnable, qui tantôt s'épanche à pleins bords dans sa verte coupe et bientôt se restreint, comme une âme humaine qui, selon les diverses émotions qu'elle éprouve, s'épanouit ou se contracte. Encore un petit trot de Charmant, et nous arrivions aux bassins du Doubs que tu n'as fait qu'entrevoir, ma chère Hélène, par un mauvais temps. Ici, mes griefs contre Philippe se sont apaisés; il a pris une barque, m'a fait asseoir sur un banc où il avait étendu son manteau, puis il a ramé fort habilement, et m'a conduite à travers ces bassins, pareils à quatre glaces arrondies et transparentes, encadrés dans des cercles de rochers qui ont

la blancheur de l'argent, ou à quatre cirques entourés des plus magnifiques gradins. Le dernier est le plus imposant. Les voyageurs font de beaux récits des lointaines contrées qu'ils ont parcourues; mais je n'imagine pas qu'on puisse rien voir nulle part de plus surprenant que ce lac limpide avec sa ceinture de rocs gigantesques et de grandes forêts. Et ce tableau est dans notre pays, tout près de nous, à quelques lieues de la vieille église de Morteau et du Bois-Robert! Quel bonheur d'être né dans un tel pays! Pense donc, ma chère, qu'il y a des gens qui naissent et qui vivent sur une terre plate et nue, où l'on ne voit qu'un long espace monotone, comme une longue toile grise, rien qui étonne le regard et exalte la pensée comme l'aspect de nos montagnes. Il me semble que ces gens-là ne doivent pas être si près de Dieu que nous, et ne pas si bien comprendre les merveilles de sa création!

« Mais figure-toi que, tandis que j'étais au milieu de ce bassin dans un transport d'admiration, voilà mon pédant Philippe qui s'avise de me parler d'une description qu'il a lue des canaux et des palais de Venise, et des gondoles où l'on se promène avec des troupes de chanteurs. Cette fois, je me suis révoltée : — Comment! lui ai-je dit, pouvez-vous songer ici à cette ville de Venise que je ne connais pas et que je n'ai nulle envie de connaître? Pensez-vous que ses canaux puissent être comparés à cette nappe d'eau, si pure et si bleue, et ses palais bâtis par la main des hommes à ces murailles de rocs qui s'élèvent si haut, à ces forêts qui les couronnent, à ces chalets des collines dont nous voyons briller les blanches façades sur les fraîches pelouses qui les entourent? Que, s'il vous faut des chanteurs pour chatouiller agréablement votre oreille, écoutez cette alouette qui s'élance dans les airs, et cette mésange qui sautille sur les buissons. Croyez-vous que les chanteurs de Venise aient une voix plus mélodieuse?

« Il s'est mis à rire, et m'a dit que, en parlant de Venise, il voulait m'éprouver, il voulait voir si j'avais la fantaisie des voyages. Conçois-tu ce traître dont je vantais l'ingénuité et qui me tend de tels piéges! Ah! Margueriteau, vous me le payerez!

« A l'extrémité de ce bassin, que j'espère bien revoir un jour avec toi, Philippe a amarré la barque à un tronc d'arbre, m'a tendu la main et m'a conduite par un sentier tortueux, à travers d'épais et sombres massifs de sapins, jusqu'à une étroite plate-forme d'où l'on voit, dans toute son étendue, le saut du Doubs. C'est cette même rivière près de laquelle nous avons si souvent joué dans notre enfance, qui serpente si mollement dans notre vallon de Morteau, qui remplit d'une onde si azurée les quatre bassins que je viens de parcourir, et qui, tout à coup, se trouve resserrée entre deux remparts de rocs. Là,

comme un être fier et généreux qui ne demandait qu'à suivre paisiblement son chemin, et s'indigne et s'irrite des obstacles qu'il rencontre soudain sur son passage, le Doubs se gonfle de colère, s'emporte et se précipite, du haut de ces rocs, sur une pente perpendiculaire, petillant, sifflant, mugissant comme une chaudière bouillante, lançant dans les airs des tourbillons d'écume, puis, après ces bonds furieux, retombant dans un lit aplani et coulant de nouveau indolemment vers les crêtes de Blancheroche. Dans cette enceinte des bois, dans cette solitude sauvage, la vue de ce saut du Doubs est vraiment terrible ; je ne pouvais en détacher mes yeux, et cependant il me semblait qu'elle pouvait me donner le vertige : c'est notre Niagara. Mais peut-être que le vrai Niagara est encore plus grand. Tu dois le savoir, toi qui as si bien lu et si bien gardé le souvenir de tes lectures. Moi, j'ai toujours été trop paresseuse.

« On dit que cette féroce cascade a déjà englouti bien des victimes, des pêcheurs imprudents, des voyageurs égarés la nuit sur ses bords et glissant sur le terrain qui la domine. On m'a conté une autre mort émouvante. Une jeune femme des Brenets se laissa séduire par un étranger et s'enfuit avec lui, abandonnant, dans le délire de sa passion, deux enfants en bas âge. Pendant de longues années on n'entendit point parler d'elle, on ne savait ce qu'elle était devenue; puis, un jour, elle rentra dans son village, pâle, abattue, vieillie par la douleur plus encore que par le temps. Son mari était mort ; ses enfants avaient été recueillis charitablement par un de leurs oncles. Cet oncle ne voulut pas la recevoir, et ses enfants ne la reconnaissaient pas. Elle descendit la montagne des Brenets en sanglotant, s'approcha de la cascade, tourna encore une fois ses regards du côté de la maison où elle s'était mariée, où elle était devenue mère, puis tout à coup se jeta dans le gouffre.

Oh! chère, que c'est bon de se sentir, avec une religieuse compassion pour toutes les infortunes, un cœur d'honnête femme, de penser que l'on se fera toujours une sainte loi de ses devoirs!

« Près de la cascade est une petite auberge où nous avons été demander à dîner. La maîtresse du logis nous a fait une très-respectueuse révérence et nous a introduits dans une jolie chambrette dont elle a aussitôt ouvert les fenêtres. Par ces fenêtres, entourées à l'extérieur de guirlandes de lierre, on aperçoit d'un côté les forêts et la riante maison des Brenets, de l'autre le plus beau bassin du Doubs et les bois, les chalets, les jardins qui s'y reflètent.

« — Comme nous serons bien ici! me suis-je écriée en courant gaiement d'un de ces points de vue à l'autre.

« — Je l'espère, a répondu notre hôtesse; c'est la plus agréable

chambre de la maison, et je vais vous faire préparer une truite et des écrevisses qu'on vient de tirer de l'eau.

« — Je suis sûre, ai-je répondu, que cela sera parfait.

« A ces mots, la bonne femme, qui jusque-là nous avait traités fort cérémonieusement, est devenue plus avenante ; elle avait l'air content, et son fils qu'elle nous a envoyé pour caler la table qui boitait un peu sur le plancher inégal, la servante qui apportait le couvert, et le chat qui l'accompagnait en faisant le gros dos, et le petit chien qui sautait et jappait autour d'elle, tout le monde dans cette maison avait l'air content.

« J'en ai fait la remarque à Philippe, et il m'a répondu par un beau compliment que je ne devrais peut-être pas répéter ; mais, avec toi, puis-je avoir une réticence ?

« — C'est vous, Suzanne, m'a-t-il dit, qui rendez content, par votre sympathique nature, ceux qui vous voient. La bienveillance enfante la bienveillance. Vous avez lu, dans votre enfance, des contes de fées. Il y en a un qui représente une jeune fille dont les lèvres laissent tomber une perle à chaque mot qu'elle prononce. Les bonnes et affectueuses paroles sont ces perles féeriques ; elles attirent et réjouissent les cœurs, surtout les cœurs des pauvres gens.

« Voilà ce que m'a dit Philippe. Il y a quinze jours, s'il s'était montré si galant envers moi, je me serais moquée de lui ; à présent, quand il m'adresse un éloge, je baisse la tête, et j'éprouve un sentiment de satisfaction à penser qu'il est satisfait de moi.

« Nous avons, dans notre paisible chambrette, grignoté en riant un délicieux petit dîner. Notre hôtesse, qui nous en avait annoncé le menu, nous réservait une surprise : elle nous a apporté un plat de fraises, de ces fraises exquises des montagnes qui sont comme des gouttes de miel aromatique. Je voudrais bien t'en envoyer.

« Ensuite nous avons été nous asseoir au bord du lac. Philippe avait allumé sa pipe, une belle pipe garnie en argent que Roger lui avait apportée de Besançon. Moi, j'avais pris un morceau de pain dont je me proposais de faire une agréable distribution ; je l'ai émietté sur la grève et dans l'eau, et une quantité de petits poissons venaient en frétillant prendre ce souper inattendu que je leur donnais, et une légère bergeronnette sautillait sur le sable, becquetait un globule de pain, s'envolait, puis revenait en agitant sa longue queue chercher un supplément de pâture qu'elle emportait dans son nid. Elle s'était d'abord montrée très-craintive, puis, peu à peu, elle se rapprochait de moi avec plus de confiance, et les petits poissons venaient aussi tournoyer et danser jusqu'à mes pieds. N'ont-elles pas une âme, toutes ces innocentes créatures du bon Dieu, et ne savent-elles pas distinguer celui qui a pour elles de généreux sentiments de celui qui

leur tend un piége? Si je restais près d'elles, je voudrais les apprivoiser et devenir leur amie.

« Après cette dernière station, nous sommes rentrés à l'auberge pour régler notre compte, qui était si minime, que Philippe en a été étonné. Comme je remerciais notre hôtesse de son excellent dîner, elle m'a dit, en me frappant familièrement sur l'épaule, que j'étais une gentille *montagnote*. Je lui sais gré d'avoir employé un mot de notre patois, bien plus joli que le mot français montagnarde.

« Philippe a repris sa barque pour me faire de nouveau traverser les bassins; ils étaient empourprés par les rayons du soleil couchant, et de toute part régnait un grand silence; tu sais, Hélène, ce doux et mélancolique silence du soir où l'on n'entend dans notre pays que le son argentin des clochettes de quelques vaches errant encore dans les pâturages, ou le bruissement des rameaux d'arbres caressés par un vent léger. J'étais assise sur mon banc, les mains jointes, rêvant et contemplant nonchalamment tantôt la lune qui se levait à l'horizon, tantôt un chalet où s'allumait un petit feu pour le repas du soir; tout à coup voilà Philippe qui laisse tomber sa rame et s'en vient vers moi et me donne un baiser sur le front. Je ne sais pourquoi je me suis sentie toute confuse! Les étoiles seules nous regardaient; mais elles avaient l'air de rire entre elles de ma confusion, ces malignes étoiles!

« A notre arrivée à l'hôtel des Pargauds, en passant devant l'écurie, nous avons entendu un hennissement de Charmant. Il nous reconnaissait sans nous voir, ce sentimental Charmant! il pensait peut-être à sa joyeuse promenade du matin et se plaignait que nous l'eussions laissé si longtemps tout seul.

« Un autre jour nous sommes descendus dans un ombreux vallon au bord d'une petite rivière qu'on appelle la Reverotte, un bijou de rivière qui court et babille joyeusement entre deux vertes pelouses pareilles à deux tapis de velours. Quand on la voit si riante et si alerte, on dirait qu'elle n'est faite que pour couler librement au gré de sa fantaisie, arroser les touffes de menthe et de myosotis qui décorent ses rives, chanter sa chanson et égayer les regards du passant; mais elle n'a pas de si doux loisirs. L'homme l'oblige à travailler et elle travaille, la pauvrette! comme si elle devait, selon l'expression populaire, gagner sa vie : elle fait tourner différents rouages, elle met en mouvement des scieries, des foulons de teinture, et je crois même quelques gros marteaux de forges. Les ruisseaux qui, de différents côtés, tombent du haut des montagnes et viennent la rejoindre, travaillent aussi, comme des fils d'artisans qui, dès leur bas âge, doivent exercer leur force. Au fond d'une gorge étroite, sur la pente d'une colline, un de ces ruisseaux s'échappe de la grotte paisible où

repose sa source, comme un garçon étourdi de la demeure paternelle, et à peine a-t-il vu le jour qu'on l'enferme dans un tuyau qui subjugue ses caprices de jeunesse, et, bon gré, mal gré, l'oblige à tomber sur une grossière roue de moulin.

« Ce moulin est occupé par une famille qui près de là sème du seigle, plante des pommes de terre, cultive un petit jardin potager. Elle est là, cette famille solitaire, enfermée dans son enceinte de rocs et de collines, séquestrée du monde entier. Le plus prochain village est à une longue lieue de distance, et on n'y arrive que par un sentier escarpé. Mais le produit du moulin et de sa culture suffit à ces humbles gens pour payer leur fermage et leur donner la subsistance, et ils ne se plaignent point de leur sort.

« — Qu'il faut peu de chose à l'homme, m'a dit Philippe, pour satisfaire à ses besoins! Ce sont les besoins factices, les besoins de luxe, qui excitent les appétits immodérés et enfantent les mauvaises passions.

« Voilà comme il me fait des réflexions morales, ce sage Philippe! et je l'écoute volontiers.

« Nous avons gravi à pied une des hautes montagnes qui dominent la vallée de la Reverotte. Tu sais que j'aime à marcher, et c'est un grand plaisir de marcher sous nos bois de sapins. En plein été, la chaleur du soleil pénètre à peine sous leurs verts rameaux, le sol est couvert d'une mousse fine et l'air est imprégné de fraîches senteurs; mais je ne chemine point d'un pas délibéré et continu comme un messager qui se hâte d'arriver au terme de son trajet. J'aperçois de côté et d'autre des fleurs si belles, qu'il faut absolument que j'en cueille quelques-unes; je vois briller sur une feuille d'arbuste un si joli scarabée, que je ne puis en conscience me dispenser de le mettre sur ma main pour l'examiner d'un peu plus près. Il y a aussi des papillons qui passent et repassent devant moi en agitant leurs ailes de gaze, comme s'ils me provoquaient à la course et me défiaient de les atteindre. Quelquefois, en vérité, je suis tentée de les poursuivre! A mon âge, pense un peu, quelle folie! Puis, voilà le coucou, cet oracle de nos forêts, qui répond si bien aux questions qu'on lui adresse. Quand j'étais petite, je l'interrogeais souvent; il faut bien que je l'interroge encore pour lui faire voir que je me souviens de lui.

« — Coucou, combien ai-je encore d'années à vivre? J'écoute : une, deux, trois, quatre. Comment! rien de plus? Non, le coucou se tait.

« — Ah! ma pauvre Suzanne! s'écrie Philippe, si jeune! et condamnée à mourir dans quatre ans! C'est pourtant bien cruel, et c'est bien triste aussi pour moi de penser que je serai sitôt veuf!

« Et il rit, ce gros indifférent! Il ne se rappelle pas que, en dépit de

ses trente années, je lui ai fait effeuiller des marguerites comme à un enfant, et qu'il se lamentait quand les petits pétales prophétiques lui déclaraient que je ne l'aimais pas.

« Ce que je traverse le plus lentement dans les promenades sur les montagnes, ce sont les terrains que nous appelons les Prés-Bois. Et comment pourrait-on les traverser plus vite? Y a-t-il au monde des parcs plus attrayants, et n'est-on pas tenté de s'arrêter à tout instant pour admirer l'effet de ces groupes d'arbres et d'arbustes disséminés de côté et d'autre? Sapins superbes, buissons de noisetiers, frênes vigoureux, aliziers et sorbiers, semés au hasard par le caprice des vents et si admirablement groupés ou dispersés, que l'art du dessinateur ne réussirait pas à produire, par les plus ingénieuses combinaisons, un effet si charmant! Ces délicieux Prés-Bois! tu ne les retrouveras pas à Paris, ma bonne Hélène. J'espère au moins que tu viendras bientôt les revoir dans notre pays.

« Lorsque nous sortons de ces riants enclos pour entrer au sein des grandes forêts séculaires, je m'avance dans leur ombre solennelle avec une sorte de crainte religieuse. Est-il vrai, comme on le raconte, que, lorsqu'un homme a commis un crime, il cherche aussitôt à se réfugier dans les bois? Moi, si j'avais le malheur de me rendre coupable d'une faute grave, ce n'est pas dans les bois que j'irais la cacher; je tremblerais d'y entrer.

Après trois heures de marche, nous sommes arrivés au sommet de la montagne, et en face de nous était la vallée de Consolation que je désirais voir. La vallée! je devrais dire l'abîme. Imagine-toi, ma chère Hélène, des masses immenses de rocs qui, par une commotion violente, par un bouleversement subit, se fendent, se brisent, et, au milieu de leurs parois déchirées, ouvrent tout à coup une large crevasse de huit cents pieds de profondeur! C'est ainsi que, dans mon ignorance, je tâche de m'expliquer la formation de ces précipices où j'ai plongé mes regards avec une surprise et un saisissement que j'essayerais en vain de te décrire. Les rochers sont là maintenant immuables, en partie décharnés, en partie revêtus de plantes vivaces et couronnés de forêts de sapins.

« Au milieu de ces remparts gigantesques, le vallon apparaît comme une nef d'église entre deux murailles surmontées de magnifiques chapiteaux; la lumière du soleil y pénètre à travers le feuillage des bois comme dans un vieux temple à travers les vitraux de pourpre et d'émeraude; le vent y résonne, y gémit quelquefois comme une voix lamentable, et les cascades qui tombent du flanc des montagnes, le Dessoubre, qui sort de la roche noire, y chantent nuit et jour leur hymne éternel.

« Je compare ce vallon à une église, et tous ceux qui l'ont vu en ont

eu la même impression, et, dès les temps les plus anciens, il a été sanctifié par une religieuse pensée. D'abord il y avait là un petit oratoire très-vénéré, une image de la Vierge placée dans un tronc de tilleul qui faisait des miracles. Un noble et puissant homme, le sire de Varambon, qui habitait près de là un illustre château, qui possédait la seigneurie de Villers-Sexel, de Saint-Hippolyte, de Maiche, d'Orbe, et de plusieurs autres lieux, avait une grande foi en Notre-Dame du Tilleul, et souvent descendait de son manoir pour s'agenouiller au pied de la sainte statuette. C'était un vaillant et pieux chevalier; sa devise était : « *Mourir plutôt que se souiller!* » et son cri de guerre : « *Hé Dieu, aydés-moi* ! »

« Il épousa une belle fille de Franche-Comté, non moins noble que lui et non moins vertueuse. Depuis trois ans il vivait dans les joies de ce digne mariage, et il avait deux beaux enfants, quand tout à coup le pape invita les chrétiens à secourir le royaume de Chypre menacé d'une invasion par les musulmans.

« A cet appel, le sire de Varambon se sentit exalté par une telle ardeur religieuse, qu'il résolut de partir; il quitta ses enfants, qui semblaient le prier de rester en lui tendant leurs petits bras dans leurs berceaux, et sa jeune femme, qui bien fort pleurait et pourtant n'osait s'opposer à son pieux dessein. Il partit, et, à peine était-il arrivé à l'île de Chypre, qu'il s'élança au premier rang des légions chrétiennes dans une grande bataille et fut fait prisonnier. Les Sarrasins, qui avaient admiré sa bravoure, l'engagèrent à se faire musulman, promettant de lui donner de l'argent, des terres et de hauts emplois; mais rien ne pouvait le décider à renier la foi de ses pères. N'ayant pu le séduire par leurs offres, les infidèles tentèrent de l'effrayer par leurs rigueurs; ils l'enfermèrent dans un cachot et lui assignèrent un délai après lequel, s'il résistait encore à leur volonté, il devait être mis à mort. Le délai étant expiré, le loyal chevalier se montra aussi inébranlable. Le lendemain était le jour fixé pour son exécution : « Hé Dieu, aydés-moi ! » s'écria-t-il le soir en se jetant à genoux, et il invoqua Notre-Dame du Tilleul, qu'il avait si souvent priée dans ses heureuses années. Puis il s'endormit. Et voilà que, par la toute-puissance de cette mère des affligés, il fut, pendant son sommeil, transporté à travers l'espace dans son domaine franc-comtois. Le matin, il s'éveilla au pied de son château. Qu'on se figure la joie de sa femme, qui n'avait cessé d'implorer pour lui la grâce du ciel, et celle de ses enfants, qui, en grandissant, avaient appris de plus en plus à l'aimer, et celle de ses serviteurs, qui chaque jour déploraient la perte d'un si bon maître!

« A l'endroit où les anges invisibles l'avaient déposé après leur long voyage aérien, il fit construire une chapelle consacrée à Notre-Dame

du Tilleul ; il y déposa les chaînes qu'il portait dans sa prison, et donna au vallon béni, qu'il ne croyait jamais revoir, le nom de Consolation. Un ermitage fut fondé près de la chapelle du sire de Varambon, puis un couvent de minimes, et ensuite une école pour les jeunes gens qui se destinent à la prêtrise.

« Voilà ce que m'a raconté Philippe, qui aime à étudier les chroniques du pays, et j'étais très-contente de visiter un lieu d'un aspect si étonnant illustré par une si belle légende.

« D'ici nous allons à Saint-Hippolyte, une jolie ville où le Dessoubre se joint au Doubs. Nous gravirons ensuite, non plus à pied, mais dans notre voiture traînée courtoisement par Charmant, la montagne sur laquelle s'élève le village de Maiche, où l'on voit du haut d'une colline appartenant à une noble, généreuse et vénérée famille, les ruines d'un vieux château dont les vieilles femmes s'entretiennent souvent dans les veillées d'hiver.

« De là, nous irons à Blancheroche, une communauté d'une centaine de familles, en partie réunies autour de leur église, en partie dispersées comme des familles d'oiseaux dans les prés, au fond des ravins, sur la lisière des bois, population laborieuse et perspicace, un des types remarquables de la race de nos montagnards qui allient la vie pastorale et la vie agricole au travail industriel, et, grâce à leur intelligence, parviennent à se faire une honnête aisance sur un sol aride. D'une des crêtes du plateau où est situé cet intéressant village de Blancheroche, on voit, à une profondeur effrayante, dans une étendue immense, la vallée du Doubs, ouverte en certains endroits entre des collines ondulantes, parsemées de riantes habitations, ailleurs entre deux murailles de rocs. Le Doubs apparaît là dans ses nombreux détours comme un ruban d'argent, et les montagnes lointaines se fondent à l'horizon dans des brumes vaporeuses ou des teintes de pourpre. On appelle ce point de vue le Biaufonds. Philippe dit que, si les Suisses en avaient un pareil dans leur pays, ils l'annonceraient à l'univers entier, tandis que les Francs-Comtois, ennemis de toute forfanterie, n'en parlent qu'entre eux.

« Après cette dernière excursion, nous retournerons, par les pâturages du Russey, à Morteau. J'éprouve un plaisir extrême à faire ce voyage avec Philippe, qui est pour moi d'une bonté infatigable, et à parcourir ces lieux que je ne connaissais pas encore. C'est mon pays, je l'aime, je l'admire. Je l'admire le matin quand les perles de rosée étincellent sur l'herbe des champs, sur les feuilles des bois, quand aux rayons du soleil de légères vapeurs s'élèvent du fond des ravins et flottent le long des collines comme des écharpes de fées ; quand tout s'éveille et s'anime : bergers et laboureurs, génisses et chevreaux dans les pâturages, grives et pinsons dans les forêts, alouettes dans

les sillons, abeilles et scarabées errant sur les fleurs, agiles demoiselles sur les eaux azurées. Je l'admire le soir quand les bonnes gens de nos villages se recueillent et prient aux sons de l'*Angelus*, quand les oiseaux se retirent dans leurs nids et les insectes dans les brins de mousse qui est leur pavillon, quand tout se tait et s'endort sous le ciel étoilé, sous les ailes de Dieu.

« Mais je retrouverai dans notre vallon de Morteau la plupart de ces douces images, et je suis contente de rentrer au logis, et je désire y arriver assez tôt pour passer encore un ou deux jours avec Roger. Ce pauvre Roger ! il m'a parlé de toi avec une touchante et louable affection. Il va retourner à Besançon, où il doit subir encore un examen pour gagner son diplôme d'officier de santé; mais il veut avoir celui de docteur, et, comme l'école secondaire de notre capitale franc-comtoise ne peut le lui donner, il ira le conquérir à Paris. J'espère, ma chère Hélène, que tu le verras, et qu'il sera pour toi comme un frère, le loyal frère de ta sœur Suzanne.

« Cette lettre, écrite dans l'abandon de mes émotions et de mes affections, ne te paraîtra-t-elle pas trop longue? Non; tu la recevras comme une de mes interminables causeries que tu appelles en riant mes *bavardillonnages*, et, s'il se trouve une idée, une ligne, un mot qui te fassent de la peine, tu les pardonneras à ton étourdie Suzette. Adieu ! je pense à toi sans cesse et je t'aime aussi de tout mon cœur. Philippe dit aussi qu'il t'aime; s'il disait le contraire, je deviendrais féroce et lui rendrais la vie misérable. Écris-moi bientôt, tout de suite, au moins vingt pages.

« SUZANNE ESPENOY. »

VI

« HÉLÈNE DE RICHOUX A SUZANNE ESPENOY.

« Paris, août.

« Tu as fait une bonne œuvre, ma chère Suzanne, en m'écrivant ta longue lettre, en me racontant les détails de ton voyage. Je vois se dessiner devant moi les lieux que tu as parcourus, je m'associe à tes impressions. Plus d'une fois, en lisant ton récit, j'ai pleuré; mais ces pleurs qui coulaient sans effort me faisaient du bien, et, comme tu le dis, j'irai un jour recommencer avec toi une de ces attrayantes ex-

cursions, et nous emmènerons Philippe, qui est un si excellent guide et qui sait si bien les légendes de notre pays. Car je l'aime aussi ce pays; je l'aime d'un amour vivace qui, aux yeux de certaines gens, pourrait paraître romanesque, qui pourtant est très-simple et sans affectation. Au nombre des meilleures émotions de ma vie, je dois compter celles que j'éprouve dans la contemplation des scènes de la nature. La vue d'une riante campagne me dilate le cœur et le rend plus affectueux et plus charitable; la jouissance d'une fraîche matinée de printemps m'attendrit jusqu'aux larmes, et jamais je ne me suis sentie pénétrée d'une plus douce piété que dans des soirs d'été à l'aspect d'un beau coucher de soleil. Une légende monastique nous dit que saint Thomas d'Aquin était soulevé au-dessus du plancher de sa cellule par la ferveur de ses prières. Ne sommes-nous pas soulevés ainsi au-dessus du monde terrestre par le saisissement d'une religieuse contemplation? Ceux qui ne pensent pas que les lieux où nous demeurons exercent une constante influence sur nous sont, je crois, dans l'erreur. Il me semble que notre vie est par elle-même comme une eau sans saveur et sans couleur : c'est le ciel sous lequel elle s'épanche, ce sont les images dont elle est environnée qui lui donnent sa lumière et ses impressions. N'y a-t-il pas une intime corrélation et une sorte de parenté mystérieuse entre nous et les différents êtres animés ou inanimés qui nous entourent, entre nos organes physiques, nos facultés intellectuelles et les champs qui nous donnent leurs fruits, les fleurs qui nous versent leurs parfums, les oiseaux qui nous récréent par leurs chants, les grands arbres qui nous abritent sous leurs rameaux, dans nos joies et dans nos douleurs, et le sol enfin où nous sommes nés, où nous passons successivement par les diverses phases de notre existence, où nous nous endormons de notre dernier sommeil?

« Telles sont les idées que j'ai eues, ma chère Suzanne, dans nos vallées, dans nos montagnes, et, quand j'ai dû les quitter, il me semblait qu'on m'arrachait une partie de moi-même. A tout instant, dans la voiture qui m'emportait si vite et si loin, je me retournais avec un déchirement de cœur vers le clocher de notre ville et les cimes du Bois-Robert. Lorsque ensuite mes yeux s'abaissaient sur la route que nous suivions, les laboureurs que je rencontrais avec leurs charrettes, les pauvres femmes qui cheminaient lentement portant sur leur tête la lourde charge de foin qu'elles venaient de récolter, les pâtres qui ramenaient leur troupeau à l'étable, je les regardais avec envie ; je me disais : Ils sont heureux, ils ne quittent pas leur pays.

« Ils sont restés là-bas, ces braves ouvriers que le bon Dieu bénisse, et moi, je suis à Paris ! à Paris, dans ce monde immense où je n'ai pas

une affinité de cœur, dans cette espèce d'océan où je me sens vaciller sur ma pauvre petite barque, dans ce tourbillon dont le mouvement confus et le bruit me causent une sorte d'épouvante! Si tu étais avec moi, chère Suzanne, ou si j'avais seulement ici sous mon toit la vieille gouvernante de mon père ou ta fidèle Brigitte, quelqu'un de notre pays enfin, quelque figure familière, je me sentirais rassurée.

« Nous occupons, dans la rue de la Chaussée-d'Antin, au troisième étage d'une grande maison où l'on entre par un large portique surchargé de sculptures, un appartement meublé par M. de Richoux avec un raffinement de luxe : des tentures en soie, des armoires à glaces, des fauteuils et des canapés en velours, une vaisselle toute neuve, une argenterie étincelante, des dorures partout. Jamais je n'avais rien vu de semblable ; mais pas un petit coin de terre verte, pas un brin de jardin fleuri, pas un arbre.

« Si je me mets à la fenêtre, je ne vois devant moi que des façades ternes, des toits gris, des tuyaux de cheminée, et dans la rue une quantité de lourdes voitures qui ébranlent le pavé; d'autres plus légères qui circulent rapidement et se croisent en tout sens ; une foule de gens qui vont, viennent et se coudoient, se heurtant sur les trottoirs ou se glissant entre les chevaux et les charrettes au risque de se faire écraser. On dirait une fourmilière qui va combattre une invasion ou réparer une brèche dans son gîte. J'imagine que tous ces gens sont pressés de se rendre à une affaire importante, à un devoir, peut-être à une fête; mais je suis étrangère à leur agitation, à leurs travaux, à leurs plaisirs. J'aurais beau chercher dans cette myriade d'êtres humains qui, avec leur variété de costumes et de physionomies, se succèdent sous mes yeux comme les images d'un kaléidoscope, je ne trouverais pas une figure de connaissance, et, pour la première fois de ma vie, je sais ce que c'est que l'isolement.

« Un écrivain a dit : Celui qui sait mettre son cœur en accord avec les harmonies de la nature ne connaîtra point l'amertume de la solitude; le souffle du vent, la lumière et l'ombre, animeront sa pensée.

« C'est vrai; je l'ai souvent éprouvé. Mais les journées, les longues journées à passer au milieu d'un monde inconnu, voilà l'isolement, le cruel isolement.

« M. de Richoux, en me conduisant à travers les diverses pièces de l'appartement qu'il a fait si richement décorer, m'observait à chaque pas, sans doute pour jouir de ma surprise. Je me suis écriée plusieurs fois : — C'est élégant, trop élégant! Mais il attendait probablement de moi une autre expression de satisfaction, car je l'ai vu froncer le sourcil, et il a un froncement de sourcils qui m'enlève la faculté de parler : deux arcs noirs qui se serrent sur deux yeux perçants.

J'espère, ma chère, que tu ne verras jamais rien de pareil sur la figure de Philippe.

« Cependant il m'a dit ensuite avec un ton amical que je n'osais espérer après son visible mécontentement : — J'ai fait ce que j'ai pu pour que vous ne regrettiez pas votre habitation de Morteau. Quand je pourrai prendre quelques heures de liberté, je vous promènerai dans Paris et dans les environs, je me propose aussi de vous conduire au théâtre. N'avez-vous point envie d'aller au spectacle?

« J'ai répondu timidement que je n'y avais jamais été, et que, dans mon pensionnat, on m'avait inspiré un sentiment de crainte pour ces sortes de divertissements.

« — C'est bon pour votre pensionnat, m'a-t-il répliqué; mais vous voilà Parisienne; vous devez vivre de la vie des Parisiennes. Avant tout, il faut vous habiller autrement qu'à Morteau : demain, je ferai venir une modiste et une couturière pour vous composer une nouvelle toilette.

« Tu m'as cependant, Suzanne, souvent répété que tu me trouvais très-joliment vêtue; et moi, je me croyais aussi fort élégante avec mon chapeau de paille, ma collerette blanche et ma robe de mousseline ou de mérinos; mais il paraît que le goût de Paris n'est pas le même que le nôtre, et je n'ai rien osé objecter à la volonté de M. de Richoux.

« Le lendemain, on m'a apporté des chapeaux, des échantillons d'étoffes, des châles, des broderies, de quoi parer toute une légion de nouvelles mariées; j'étais fort embarrassée au milieu de cette exhibition; je regardais, je regardais, et ne pouvais faire mon choix. J'inclinais cependant pour les objets les plus simples et les nuances les plus foncées; mais M. de Richoux est entré, et en un instant a lui-même désigné ce que je devais garder, au grand étonnement des marchandes et de ma femme de chambre, qui ne comprenaient pas mon ignorance en pareille matière ni mon apathie.

« A peine cette première opération était-elle achevée qu'on est venu prendre ma mesure pour me façonner des gants et des souliers. Ainsi, ma chère, ton amie Hélène doit être des pieds à la tête complétement métamorphosée, et je crois que, si tu la voyais, cette métamorphose ne te conviendrait guère. M. de Richoux a commandé pour moi un chapeau chargé de fleurs, plusieurs robes à volants d'une couleur éclatante; il en est une entre autres que je ne me résoudrai jamais à porter; elle ressemble à un arc-en-ciel, et c'est justement celle qui plaît le plus à M. de Richoux. Ah! si je ne craignais de l'offenser!... Mais j'espère que je lui paraîtrai si gauche, si mal à mon aise, si laide enfin, qu'il m'engagera lui-même à reprendre mon gentil petit costume de Morteau.

« En attendant que tout ce grand travail de toilette soit achevé, M. de Richoux, qui doit me présenter à ses amis d'une façon solennelle, ne me conduira nulle part; il est d'ailleurs maintenant fort occupé, parce que notre mariage et notre excursion en Suisse lui ont fait, dit-il, négliger ses affaires; il reste le matin dans son cabinet; après déjeuner il sort pour aller à la Bourse. Tu ne sais pas ce que c'est que la Bourse, ni moi. Autant que je puis en juger par quelques vagues paroles de M. de Richoux, j'imagine que c'est un vaste édifice où une quantité d'hommes se réunissent à certaines heures pour régler les questions de finance du monde entier, et cette tâche produit de terribles agitations, car hier M. de Richoux est rentré avec une figure sombre qui m'inquiétait. Je lui ai demandé s'il lui était arrivé quelque accident. « La Bourse! m'a-t-il répondu, une baisse incroyable de cin-« quante centimes! » Mais, il y a quelques jours, je l'ai vu dans un état pareil d'anxiété, et il murmurait : « Quarante-cinq centimes de hausse!... Je n'y comprends rien. » Peut-être que, pour que les gens de Bourse soient contents, il faut qu'il n'y ait ni hausse ni baisse. Demande donc à ton père ou à Roger l'explication de ce problème; moi, je n'ai personne ici qui puisse me la donner, et je n'ose interroger M. de Richoux, qui plus d'une fois déjà s'est montré fort désagréablement surpris de mon ignorance provinciale.

« Le soir, il met un habit noir, une cravate blanche, et sort de nouveau pour faire, dit-il, des visites obligées. Je reste seule dans ma chambre, et je pense à toi, à nos bonnes soirées, à nos joyeuses causeries d'autrefois, à nos soupers chez tes parents. Je pense aussi à mon vieux père, qui est seul aussi, qui s'est résigné à être seul pour me donner une brillante situation en ce monde. S'il voyait le riche appartement que j'habite, il penserait que ses vœux sont réalisés, et je ne lui dirai pas que je regrette ma petite chambrette avec son armoire en noyer et la table où je rapportais de nos promenades des fleurs champêtres que je plaçais avec joie devant une statuette en plâtre de la Vierge. Quelquefois je passe ainsi de longs moments absorbée dans mes souvenirs et dans une mélancolique rêverie; puis tout à coup je m'aperçois que je suis dans une obscurité profonde. Je sonne, ma femme de chambre m'apporte de la lumière, et je remarque qu'elle voudrait bien causer avec moi ; mais, quoiqu'elle ait la figure assez agréable, il y a dans la prestesse de ses allures, dans la vivacité de son accent, je ne sais quoi qui m'intimide ; je la congédie doucement et je m'asseois devant mon piano avec l'intention de jouer quelques-uns des graves morceaux de musique de notre pensionnat. J'ouvre mon meilleur cahier, et à peine en ai-je déchiffré quelques notes, que voilà mes doigts qui s'égarent dans une tout autre intonation; je me surprends à moduler un ranz de vaches que j'ai rapporté

de la Suisse, puis les chansons populaires de nos montagnes, celle-ci entre autres :

> Derrière chez mon père,
> Il y a un pommier doux;
> Trois belles princesses
> Sont assises dessous.

« Mais figure-toi mon chagrin : il y a une de ces chansons que j'ai bien des fois entendue qui m'a toujours émue par sa naïve simplicité et dont je ne puis me rappeler les paroles. Tu dois t'en souvenir : c'est l'histoire d'une jeune fille à qui l'on dit que, comme elle est si fraîche et si accorte, elle doit épouser un comte ou un baron, et elle s'écrie :

> Ni comte, ni baron,
> Je veux épouser Pierre,
> Qu'on a mis en prison.

« On lui dit que Pierre ne lui donnera ni terre, ni châteaux, ni robes de soie, ni bijoux, qu'il n'a qu'une misérable cabane, et que, pour pouvoir vivre avec lui, elle sera obligée de travailler rudement. Elle répond qu'elle préfère la pauvreté de Pierre à la fortune du châtelain.

« On lui dit que Pierre a tué un daim dans les bois du seigneur, et que, s'il commet encore ce même crime, il sera condamné à mort; elle répond :

> Si l'on fait mourir Pierre,
> Je veux aussi mourir,
> Et dans le cimetière,
> Auprès de lui dormir.
>
> Tous les gens du village
> Prieront bien pour nous deux,
> Afin que Dieu soulage
> Les pauvres amoureux.

« Hier au soir, j'ai répété cinq à six fois de suite les derniers couplets de cette complainte. Impossible de retrouver les autres dans ma mémoire; je suis sûre que la tienne est plus fidèle.

« M. de Richoux n'a, je crois, pas le temps de lire, ou n'aime pas la lecture. Je n'ai trouvé ici que quelques volumes en partie dépareillés dont le titre ne m'inspirait nul intérêt. Par bonheur j'ai apporté avec moi plusieurs de mes volumes favoris; je les ouvre de temps à autre, et chaque soir je lis quelques passages de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mais, malgré les salutaires enseignements de ce reli-

gieux livre, souvent, à la fin de la journée, il m'arrive de murmurer cette plaintive exclamation franc-comtoise : « *Eh ! las moi !* »

« Tel est jusqu'à présent, ma chère Suzanne, le tableau de ma vie parisienne; tu vois par là combien j'ai besoin de tes lettres, et des plus expressives et des plus longues. Ne va pas, au nom du ciel! t'aviser, par la plus fausse délicatesse, de me dissimuler une seule de tes joies et de tes satisfactions. Ne sais-tu pas qu'un de mes plus grands désirs est de te savoir heureuse ? Si tu craignais de me dire tout ce qui te plaît, tu me ferais une cruelle injure : je veux tout connaître, jusqu'aux plus minimes détails de ta vie de chaque jour; je veux vivre, d'ici, avec toi, comme on vit par la pensée, autant que possible, avec ceux qu'on aime. Entends-tu, Suzette, si tu me fais la plus petite cachoterie, tôt ou tard je découvrirai cette trahison, et je serai très-fâchée.

« Dis à Roger qu'il a grandement raison de ne pas s'en tenir à son diplôme d'officier de santé, qu'il doit être docteur, et un habile et un savant docteur. Dis-lui qu'à tout instant Hélène... mais non, je ne dois pas exprimer un tel regret. Dis-lui que, quand il viendra à Paris, je serai très-contente de le voir. Dis à Philippe que je l'aime aussi parce qu'il est bon pour ma Suzette. Adieu, Suzanne, adieu.

« HÉLÈNE. »

« *P. S.* J'écris à mon père, et ne lui parle pas, bien entendu, de mes tristesses; quand tu le verras, garde-toi de prononcer le moindre mot qui pourrait les lui faire deviner.

VII

« SUZANNE ESPENOY A HÉLÈNE DE RICHOUX.

« Morteau, septembre.

« Non, ma chère Hélène, tu n'auras point à me reprocher une dissimulation. Nos lettres doivent être la continuation de nos libres entretiens, où nous mettions toute notre franche pensée sur nos lèvres. A la distance où je suis de toi, je conserve les mêmes habitudes d'expansion, et je me figure que mon papier se crisperait, que ma plume se regimberait entre mes doigts, si je tâchais de te cacher un des incidents de ma vie et une de mes impressions.

« Pauvre chère! c'est vrai que tu n'es pas heureuse, et je me sens toute confuse de te parler de la paix dont je jouis, des bienfaisantes affections qui m'entourent, quand je songe à tes inquiétudes et à ton isolement. Mais il ne m'est pas possible de croire que tu n'aies pas un jour le bonheur que tu mérites, toi si douce, si bonne, si pieuse! Tu sais qu'il y a dans ma petite tête folâtre quelques idées sérieuses bien arrêtées, celle-ci entre autres, c'est que, dans ce monde même, indépendamment de tout ce qui nous est réservé dans l'autre, nous devons être punis de nos fautes et récompensés de nos vertus. J'ai exprimé un jour cette idée à notre curé, qui m'a dit qu'on pourrait l'admettre comme une doctrine morale, mais non pas infaillible. Moi, je persiste à la déclarer infaillible, et j'en ai déjà plus d'une preuve frappante. Philippe, avec qui j'ai eu aussi une longue conversation à ce sujet, a la même pensée. Il va même plus loin que moi : il prétend que nous sommes soumis à une loi particulière, qu'il appelle la loi du talion, que, si l'on manque à l'amitié, on sera trahi par l'amitié; que, si l'on se rend coupable d'un acte d'ingratitude, on subira aussi quelque amère ingratitude; il ajoute que nous n'aurions plus le moindre doute sur le perpétuel et universel accomplissement de cette loi, si nous pouvions pénétrer au fond des diverses existences humaines. Combien ne voit-on pas, dit-il, d'hommes notoirement mauvais et qui semblent cependant jouir fort tranquillement de l'emploi auquel ils se sont élevés par d'indignes manœuvres, de la fortune qu'ils ont acquise par le mensonge et l'improbité! mais qui sait ce qu'ils souffrent en secret sous leur apparence de bonheur, ce qu'il y a de trouble dans leur esprit et d'aiguillons cachés dans l'éclat de leur richesse comme les vers rongeurs dans les fruits vermeils? D'un autre côté, on remarque des gens très-fidèles à leurs devoirs, très-méritants de toute façon, et qui sans cesse échouent dans leurs entreprises, et l'on s'écrie que la Providence les abandonne, et l'on ne songe pas aux grâces mystérieuses que la Providence leur garde, aux quiétudes de conscience, aux tendresses de famille qui les consolent dans leurs revers, aux trésors de cœur qui les réjouissent dans leur pauvreté.

« Voilà ce que dit Philippe, voilà ce dont je suis pleinement convaincue. Tu vois donc bien, ma chère Hélène, que, par toutes les raisons divines et humaines, il faut que tu sois heureuse; tu le seras après avoir porté patiemment le fardeau des jours difficiles; tu le seras d'autant plus que l'épreuve de ta vertu aura été plus longue et plus méritoire. J'en ai la ferme, la religieuse espérance, et c'est en vue de cette espérance que je te ferai, comme tu me le demandes, sans crainte et sans réserve, tous mes légers racontages.

« D'abord je te dirai mon établissement. Tu connais la maison de

mon beau-père, tu as souvent admiré sa jolie situation sur le ravin de la colline à quelque distance de la ville en face de la vallée. Ce n'est pourtant qu'une rustique maison bâtie moitié en pierre, moitié en bois, et couverte, selon l'usage de nos montagnes, en bardeaux de sapin, ce qui, par malheur, favorise terriblement les incendies; mais les tuiles coûtent si cher et se détériorent si vite dans nos rigoureux hivers! Les bardeaux, au contraire, se façonnent à bas prix et résistent à la gelée. A l'entrée du logis, la cuisine avec la vaste cheminée sous laquelle le fruitier suspend et tourne sa chaudière quand il vient faire nos superbes fromages de gruyère, et sous laquelle une nombreuse assemblée peut se réunir autour du bûcher petillant; au fond de cette cuisine le poêle, c'est-à-dire la chambre chaude boisée du haut en bas garnie d'un large poêle en faïence et servant à la fois de salon et de salle à manger; puis la chambre des parents avec un grand lit entouré de rideaux de serge verte, un bénitier et une image de la Vierge; au-dessus, l'étude de Philippe, toute pleine de registres et de cartons, une grave retraite où les clients n'entrent point sans ôter respectueusement leur chapeau, et où moi-même je n'ose paraître que timidement lorsqu'un motif sérieux m'y oblige; à côté, la chambre qui m'était réservée et que j'ai voulu organiser moi-même selon mes idées. J'y ai fait avec un plaisir d'enfant le métier de menuisier et de tapissier; pendant plusieurs jours je me suis meurtri les doigts à planter des clous et des crochets, à faire des trous dans les cloisons avec une vrille, à mettre en ordre mon bagage. Philippe venait de temps à autre examiner ma besogne, et quelquefois se moquait de moi fort impertinemment, et quelquefois proposait de m'aider. Mais non; comme l'hirondelle construit son nid, je voulais à moi toute seule construire le mien, et j'ai achevé mon œuvre, et je suis toute fière de le regarder. J'ai rangé avec soin les divers présents qui m'ont été faits pour mon mariage, ta jolie étagère en première ligne, et les tasses en porcelaine que ton père m'a très-galamment données, puis une belle demi-douzaine de chaises en paille, un bon fauteuil où je voudrais tant te voir assise dans une de tes douces paresses; un petit tapis au pied du lit, quelques gravures encadrées sur les murs, des rideaux de mousseline aux fenêtres. Enfin, ma chère, elle est jolie, ma cellule de mariée; tout y est rangé comme dans une coquille de noix, propret comme la collerette d'une marguerite, et frais comme un liseron. J'ai deux fenêtres qui ne sont pas grandes, mais si bien placées, l'une à l'est, l'autre au couchant! Quand le soleil se lève, la première chose qu'il fait, c'est de regarder à travers mes persiennes pour voir si je suis éveillée, comme s'il avait envie de me dire bonjour; quand il s'incline derrière le coteau de la Grand'Combe, ses derniers rayons me saluent courtoisement par mon autre fenêtre.

C'est mon ami, le soleil. Tu m'as dit de belles choses sur le charme mélancolique du soir, et je n'oublie pas que j'ai passé plus d'une heure très-agréable, assise avec toi, sur le seuil de ta maison, quand les clartés mourantes du crépuscule s'éteignaient dans l'ombre et que la lune montait silencieusement à l'horizon. Mais j'aime mieux le soleil qui répand des flots de lumière sur nos champs et nos bois, qui égaye le pauvre, réchauffe le vieillard et féconde le travail du laboureur; je me sens réjouie par lui comme un pinson et ravivée comme un arbuste qui a besoin de chaleur. Souvent je commence ma journée avec lui, non sans cause. S'il a beaucoup de pays à éclairer, j'ai aussi, moi chétive, beaucoup de choses à faire ; ma belle-mère m'ayant remis ses clefs et abandonné son pouvoir de maîtresse de maison, je tiens à me montrer digne d'un pareil témoignage de confiance. D'abord je descends à la cuisine pour surveiller le déjeuner et m'assurer qu'il sera servi de bonne heure, comme mon beau-père le désire; ensuite il s'agit de songer au dîner et au souper ; j'ouvre les armoires, et, selon le résultat de mon examen, je donne mes ordres pour le boulanger et le boucher. Tu ne crois peut-être pas à mon habileté de femme de ménage; qu'aurais-tu dit si tu m'avais vue la semaine dernière, un tablier noué à la ceinture, les manches retroussées jusqu'aux coudes, épluchant des légumes, mettant le pot-au-feu, étudiant un gros livre intitulé le *Cordon bleu*, et, selon ses prescriptions, assaisonnant un salmis ? Notre cuisinière nous avait témoigné le désir de se rendre à la fête de son village; nous ne pouvions, en conscience, lui refuser cette permission, et, pendant son absence, j'ai fait son service, et j'ai conquis en ce premier essai ma couronne de laurier. Ma belle-mère m'a, il est vrai, doucement fait remarquer qu'il manquait un ingrédient à l'une de mes sauces triomphales; mais mon beau-père s'est écrié qu'il n'avait de sa vie savouré rien de si délicat, et Philippe a dit que j'étais la plus gentille Cendrillon qu'on eût jamais vue. Il ne me manque plus, pour compléter mon état de Cendrillon, que le char doré qui doit m'emporter dans des réunions féeriques. Mais ce char, ne l'avons-nous pas ? N'est-ce pas le symbole de la confiante pensée qui nous emporte vers les douces perspectives de l'avenir quand nous avons humblement rempli notre devoir et réjoui le cœur de ceux que nous aimons?

« Après avoir achevé ma tâche matinale à la cuisine, je prends sous mon bras une sébile d'osier remplie d'orge et d'avoine, et me dirige vers la basse-cour. Il y a là un troupeau qui m'attend : des poules, des poussins, deux magnifiques canards et une grosse oie dodue qui ne se doute guère, la malheureuse, qu'on ne prend tant de soin d'elle que pour en faire un plus beau rôti dans deux mois, le jour de la Saint-Martin. A peine ai-je ouvert la porte du bercail que tout ce petit monde

de bipèdes, qui sait son heure et pressent mon approche, se précipite à ma rencontre; les coqs crient en battant de l'aile, les poules piaulent, les petits poussins se culbutent et roulent par terre, les canards s'avancent en se dandinant, l'oie siffle en étendant le col, irritée de ne pouvoir marcher plus vite. Je m'exerce à répandre ma provision de grains de façon à apaiser tous les appétits. Mais j'ai beau faire, je ne puis empêcher qu'il n'y ait là, comme dans le partage des biens de la terre, des privilégiés et des lésés, des cupidités insatiables, des égoïsmes féroces et des batailles. Les coqs usent sans pitié de leur force pour prendre leur plus grosse part, les canards ne sont pas moins violents, et l'oie vorace engloutit coup sur coup la nourriture de plusieurs petits poussins. Quelquefois je me révolte contre ces injustices, je me jette au milieu de la troupe affamée pour en écarter les tyrans et protéger les opprimés. Mais, dès que j'ai tourné le dos, les forts reviennent à la charge, les faibles sont de nouveaux vaincus.

« Quand je vois une telle turbulence et de telles cruautés parmi de chétives créatures, il me vient quelquefois une singulière idée qui pourrait te paraître une impiété, si ce n'était un enfantillage : Je me dis que le bon Dieu doit avoir bien de l'ouvrage à gouverner le monde.

« Dans l'après-midi, je vais à la maison de mes parents. Roger est retourné à Besançon; mon père fait ses tournées de médecin; ma mère est souvent seule. Maintenant qu'elle n'a plus à s'occuper de mon trousseau, elle tricote des bas pour une famille indigente. C'est ainsi qu'elle m'a toujours donné l'exemple du travail, et je lui fais grand plaisir lorsque je puis m'associer à son œuvre charitable. Quand le temps est beau, je la ramène à mon jardin, car j'ai aussi un jardin. On n'y voit ni pêchers, ni cerisiers, ni abricotiers; de tels arbres ne vivent point sur notre terre montagneuse; j'ai seulement un petit prunier et un pommier, mais des groseilliers de différentes sortes, des cassis dont on distille une excellente liqueur, des framboisiers assez fructueux, et les légumes du pays, nos choux, si justement renommés, nos salades que nous enterrons en automne et que nous gardons ainsi toutes fraîches pendant une partie de l'hiver, puis des haricots et des pois. Notre sol ne donne guère d'autres plantes potagères; mais celles qu'il produit naturellement sont la perfection de leur espèce. Depuis quelques jours je travaille à faire ma récolte; il faut me hâter. L'été est fini, ce rapide été que j'aime tant! Déjà le ciel est fréquemment voilé par des brumes humides; les matinées et les soirées sont froides. Avant-hier, j'ai vu s'envoler nos hirondelles, qui habitaient sous notre toit, qui, lorsque j'ai pris possession de ma chambre, voisine de leur nid, caquetaient et voletaient gaiement comme si elles me souhaitaient la bienvenue. Mon père prétend qu'elles ne

s'en vont pas toutes dans les pays lointains, comme on le dit, qu'il en est qui se cachent dans le sable et y dorment engourdies jusqu'au printemps. A les voir alors dans leur complète immobilité, on croirait qu'elles sont mortes; mais, approchées du feu, bientôt elles se raniment, ouvrent leurs paupières, secouent leurs ailes et se disposent à reprendre leur vol, s'imaginant sans doute que la chaleur qui les a ravivées est celle du printemps. Que ne sont-elles restées près de moi, ces bonnes petites bêtes! je leur aurais préparé un meilleur refuge que celui qu'elles vont chercher, je ne sais où, dans des endroits déserts où elles sont exposées à toutes sortes de périls. Hier, j'ai vu arriver à leur place une troupe de corbeaux, ces noirs messagers de l'hiver. Quelques grives arrivent aussi, affriandées par les fruits rouges de nos sorbiers. Mais, le matin, une gelée blanche s'étendait déjà à la surface de la terre, et un soleil pâle perçait à peine à travers de sombres nuages pareils à ceux qui sont chargés de neige. Un pauvre petit rouge-gorge, enfanté peut-être par un jour radieux au dernier printemps, et douloureusement surpris d'une telle révolution dans l'atmosphère, est venu se poser sur le bord de ma fenêtre, et, en tournant vers moi ses yeux noirs d'un air souffreteux, il semblait me demander si je n'aurais pas pitié de lui, puis il s'en est allé plus gaiement, ayant reconnu sans doute, à la façon dont je le regardais, qu'il pourrait revenir en toute sûreté dans la mauvaise saison.

« De tous les oiseaux, le rouge-gorge est celui qui témoigne le plus de confiance à l'homme. L'été, on le voit sautiller près des haies et piétiner près des passants; l'hiver, il s'approche amicalement des habitations, et, comme un musicien ambulant, il demande la charité en chantant des chansons. Il peut bien s'approcher sans crainte, nul paysan n'oserait lui faire le moindre mal, nul chasseur ne voudrait tirer sur lui, et les enfants apprennent de bonne heure à le respecter; il est le héros de deux légendes touchantes, que j'ai apprises quand j'étais petite et que j'avais, il faut l'avouer, un peu oubliées. J'ai prié ma mère de vouloir bien me les redire de nouveau, et je te les répète, parce que, comme moi, tu les as peut-être aussi oubliées.

« L'une de ces légendes rapporte que le rouge-gorge, animé d'une tendre compassion, s'en va bien loin, bien loin, dans la région effroyable des pleurs, des grincements de dents, des éternelles désolations; il s'en va portant à son bec une goutte d'eau qu'il laisse tomber sur les bûchers de l'enfer, et c'est la flamme de ces bûchers qui lui rougit la poitrine.

« Une autre dit que, lorsque Notre-Seigneur était sur son calvaire, le rouge-gorge fut profondément ému de le voir dans son agonie. Il

eût voulu, le bon petit oiseau, pouvoir arracher les clous qui lui transperçaient les mains et les pieds; dans l'espoir de le soulager, il voulut au moins lui enlever un des aiguillons de sa couronne d'épines ; mais, dans ses généreux efforts, il ne réussit qu'à se déchirer lui-même la poitrine. Alors un des anges qui planaient autour de la croix lui dit : — Tu seras béni pour l'œuvre pieuse que tu as tenté d'accomplir; la tache de sang que tu as versée restera sur ton sein et sur celui de tes descendants, comme le signe de ton courage, et, comme tu as eu pitié des souffrances du Rédempteur, les hommes auront aussi pitié de toi dans les mauvais jours et les enfants se réjouiront de te voir.

« Ma mère ajoute que beaucoup de gens de notre pays attribuent au rouge-gorge un autre privilége. On croit que, lorsqu'une des personnes du village qu'il fréquente est près de mourir, il vient l'en avertir en frappant trois jours de suite à sa fenêtre.

« Je t'envoie, ma chère Hélène, comme un souvenir de nos montagnes, ces histoires du rouge-gorge. Prends courage, ma bonne sœur; ne laisse point ta pensée d'avenir se voiler dans l'ombre du présent. Si Dieu bénit ainsi un petit oiseau des champs, ne doit-il pas te bénir aussi, toi qui as fait si souvent le bien et qui n'as jamais fait le moindre mal ? Vois-tu, il me semble que tu es maintenant comme une de ces hirondelles dont je te parlais tout à l'heure, refroidie, engourdie dans une triste retraite ; mais ton printemps viendra, ton printemps, c'est-à-dire le rayon d'espoir et les saines fleurs de la vie !

« Adieu, écris-moi. Tu dois avoir fait ton entrée dans le monde, et il me tarde d'en connaître le résultat.

« Tous mes parents t'embrassent de cœur.

« Ta Suzanne. »

X. Marmier.

La suite à la prochaine livraison.

MÉLANGES

La liberté, l'autorité et l'Église, considérations sur les grands problèmes du temps présent, par GUILLAUME EMMANUEL, baron de Ketteler, évêque de Mayence[1]; avec cette épigraphe[1] :

> Cognosce causam belli,
> Fortem non nescias hostem,
> Et libertatem in medio arbitrii
> Si tollis hostem, tollis et pugnam,
> Si tollis pugnam, tollis et coronam,
> Si tollis libertatem, tollis et dignitatem.

Nos voisins d'outre-Rhin ne sont pas sans doute aussi habitués que nous à voir les chefs de l'Église descendre dans l'arène des débats de la presse. Un reste d'habitudes parlementaires nous a familiarisé avec ce genre d'intervention qui a donné naissance dans ces derniers temps, parmi nous, à de véritables chefs-d'œuvre de discussion politique. Le nom d'un évêque, mis en tête d'une brochure, nous intéresse désormais sans nous surprendre. Pourtant, malgré d'éminents exemples et d'heureuses expériences, combien d'hommes religieux, même chez nous, considèrent encore la presse et la discussion comme des nécessités qu'il faut subir en raison de la dureté des temps, mais dont ils souhaiteraient tout bas de se débarrasser au plus vite et au meilleur marché possible! Combien peu envisagent ces luttes de paroles comme une des conditions non-seulement inévitables, mais glorieuses et salutaires du triomphe de la vérité dans le monde, comme l'une des mille faces de ce *bon combat* de la foi, dont partout, au dedans comme au dehors de lui-même, le chrétien doit être préparé à rencontrer et à soutenir les assauts!

Tel paraît être le point de vue où s'est placé résolûment, dans le petit écrit que nous avons sous les yeux, un des prélats les plus respectés de l'Allemagne, M. le baron de Ketteler, évêque de Mayence. C'est le sens de la noble épigraphe qu'il a mise en tête de ses pages, et qu'il a empruntée à un moine du moyen âge, célèbre par des combats soutenus pour l'indépendance de la foi. Dans la crise où l'Allemagne est engagée, dans ce bruit confus de discussions de tout genre qui l'agitent, M. de Ketteler invite les catholiques à être

[1] *Freiheit, Autorität und Kirche, Erörterungen über die grossen Probleme der Gegenwart.* Mayence, 1862.

présents partout, et à ne refuser le combat nulle part; il fait plus, il leur indique même chacun des postes qu'ils doivent occuper dans cette mêlée : il leur met en main la bannière qu'ils doivent tenir; cette bannière, du plus loin que nous l'apercevons, il nous appartient de la reconnaître et de la saluer; car c'est la nôtre : c'est celle de la liberté.

La liberté, en effet, dans ses rapports avec la foi, tel est au fond le vrai sujet de ce remarquable opuscule. Quelle liberté les catholiques ont-ils en tous genres le droit de réclamer pour eux-mêmes? quelle liberté ont-ils le devoir, ou du moins la faculté d'accorder à ceux qui ne partagent pas leurs convictions? quel usage doivent-ils faire des libertés qu'ils possèdent? quelle mesure doivent-ils apporter aux libertés qu'il est en leur pouvoir de concéder? Sur chacun de ces points, Mgr l'évêque de Mayence se montre animé des sentiments que nous avons toujours souhaités aux catholiques : à la fois très-exigeant pour lui-même et très-généreux pour autrui; prêt, en fait de liberté, à beaucoup donner pour beaucoup recevoir, et persuadé que, dans cet échange, c'est, en définitive, par le temps où nous vivons, l'Église et la foi qui font les vrais bénéfices.

Quelques développements philosophiques, sobrement déduits, remplissent les premières pages. Parmi ses lecteurs, si Mgr l'évêque de Mayence doit rencontrer des adversaires, ce seront, suivant toute apparence, des protestants. Aussi c'est aux protestants principalement que s'adresse toute cette première partie, consacrée à démontrer que la foi et la liberté sont, dans la doctrine catholique, deux idées parfaitement compatibles et même intimement liées, mais que leur accord n'est possible que dans cette doctrine seule. Avec les doctrines protestantes, en effet, telles que Luther les a enseignées, et telles que toute la réforme, qui se glorifie du nom d'évangélique, les redit encore, la foi est non-seulement un don pleinement gratuit de la bonté divine, mais une sorte de contrainte qui force l'assentiment du croyant. Par lui-même, du fond de sa nature non-seulement altérée et entachée de corruption, mais entièrement, radicalement viciée, incapable d'aucune espèce de bien, même naturel, dépourvue de toute liberté, même de celle de désirer et de choisir le bien, l'homme ne peut en aucune manière coopérer à un acte de foi. Quand la grâce arrive en lui, elle agit non-seulement *avant*, mais *sans* la liberté. Dans le système protestant, l'idée de foi et celle de liberté sont donc exclusives l'une de l'autre. La doctrine catholique procède à l'inverse. Reconnaissant au libre arbitre de l'homme la faculté non d'appeler ou de mériter en aucune manière la grâce divine, mais d'y consentir ou de s'y refuser, la doctrine catholique peut établir que l'acte de foi est, par essence, un acte de volonté : *Credere quidem in voluntate credentium consistit,*

dit excellemment saint Thomas, dans un passage cité par M. de Ketteler. La doctrine catholique connaît en effet des grâces qui provoquent, qui ébranlent, qui entraînent même la liberté : elle n'en connaît pas qui la contraignent et qui la suppriment. Elle connaît aussi, pourrions-nous ajouter, et elle déplore des grâces méprisées. A-t-on jamais bien réfléchi à cette singulière expression ? C'est-à-dire que Dieu ne craint pas d'exposer ses dons au mépris de l'homme, plutôt que de porter atteinte à cette liberté morale qui est elle-même un don de lui, et le plus précieux de tous.

On voit d'ici la conséquence d'une distinction si importante, et M. de Ketteler le laisse entrevoir plutôt qu'il ne l'exprime. Comment une doctrine qui admet la liberté sa base serait-elle justement accusée d'en supprimer les développements? Puisque la liberté est mêlée à l'ordre des faits religieux les plus intimement liés à l'essence même du catholicisme, comment ce catholicisme bannirait-il la liberté de l'ordre des faits humains sur lequel il ne prétend pas exercer directement d'empire? Puisqu'il admet la liberté dans le sanctuaire, comment voudrait-il la chasser de la place publique ? Puisqn'il en maintient l'existence et les droits, même en face de la grâce, comment la sacrifierait-il là où elle ne rencontre que la natur ? Comment reconnaîtrait-il, imposerait-il même (comme on le soutient souvent), à la loi humaine le devoir de contraindre les consciences, quand Dieu lui-même s'est astreint à les respecter ?

De la notion de liberté morale, si fortement empreinte dans la doctrine catholique, découlent toutes les autres libertés. Passant de la théologie à la politique, M. de Ketteler donne lui-même hardiment, après tant d'autres, sa définition de la liberté civile et politique. Elle consiste, suivant lui, en ceci : que tout homme, en tant qu'il n'usurpe pas sur les droits d'autrui, jouisse du droit de déterminer lui-même toutes ses résolutions, et d'administrer lui-même tous ses intérêts. C'est ce qu'il exprime par un terme traduit de l'anglais (*self-government*), avec cette souplesse dont la langue allemande est douée à un bien plus haut degré que la nôtre : *Selbstverwaltung* (l'administration de chaque homme par lui-même).

On le voit, M. de Ketteler est de l'école de nos libéraux les plus récents et les plus éclairés : il est de l'école de Tocqueville, qu'il cite et invoque continuellement. La vraie, la seule liberté pour lui, est celle qui part de l'individu, pour s'étendre ensuite à la famille et à la commune, et ne reconnaît à la force publique, représentée par l'État, d'autres pouvoirs que celui qui est nécessaire pour garantir ces droits primitifs de tout être humain. Toute forme politique qui assure cette liberté-là est libérale ; toute forme politique qui la menace, qu'elle soit monarchique ou populaire, qu'elle émane du suffrage universel

ou se réclame du droit divin, n'est qu'une variété du despotisme. Il peut y avoir des despotismes de tout genre, même des despotismes légaux. La loi peut méconnaître et offenser la liberté, tout aussi bien que le bon plaisir royal. L'esprit révolutionnaire, ce grand et éternel ennemi de la liberté, ne fait autre chose, dans les pays où il règne, que d'établir un despotisme au nom de la loi.

De là l'hostilité très-vive du vénérable écrivain contre la centralisation, qui est, à ses yeux, l'incarnation même de l'absolutisme. La centralisation est, de toutes les institutions politiques, celle qui rend le plus difficile cette administration de chaque homme par lui-même, qui est pour lui l'idéal et l'ennemi même de la liberté.

La rapidité de cette analyse et la nécessité d'appeler l'attention sur l'idée principale nous obligent à passer plus vite que nous ne voudrions sur d'excellents chapitres, où M. de Ketteler définit également ce qu'il entend par le caractère de l'autorité dans une société. Maintenir le droit, veiller sur la liberté de tous, mais faire en sorte que ces diverses libertés n'empiètent pas les unes sur les autres, tel est le véritable rôle assigné au pouvoir. Préposé à la défense de tous les droits, le pouvoir n'a pas besoin, pour s'acquitter de cette tâche, de les absorber tous en lui-même... « Aucune erreur, dit le prélat, n'est « plus funeste, et pourtant plus généralement répandue, que celle qui « fait consister la force de l'État dans l'étendue de son pouvoir. C'est « une opinion aussi insensée que celle qui ferait consister la santé « d'un corps dans sa masse. C'est un principe divinement institué, et « applicable à toutes les choses humaines, principe plein de grandeur, « mais aussi plein d'une tendre délicatesse, qui partout doit se re- « trouver en équilibre entre l'autorité et la liberté. Toute autorité y « est astreinte ; même l'autorité paternelle serait funeste si elle res- « treignait le développement de l'enfant, et même l'autorité établie « par le Christ dans l'Église serait à craindre, si elle était exercée sans « égard pour le sanctuaire de l'âme, pour ce libre arbitre que Dieu « accorde à tout être. »

Suit dans le même ordre d'idées un développement très-ingénieux sur ces expressions : *Par la grâce de Dieu*, qui, employées dernièrement par le nouveau roi de Prusse en tête des proclamations de son avénement, ont donné lieu en Allemagne, comme chez nous, à des commentaires si passionnés. Dire que le pouvoir est institué par la grâce de Dieu, ce n'est pas, explique très-bien M. de Ketteler, reconnaître qu'il a été dévolu immédiatement de Dieu même à telle ou telle personne déterminée en particulier; ce n'est pas davantage dire que tous les actes du pouvoir émanent de Dieu et doivent être honorés comme tels. Enfin, c'est encore moins dire que le pouvoir est illimité et tout-puissant de sa nature. Ces mots : *Par la grâce de Dieu*, signi-

fient seulement qu'il est d'institution divine qu'il y ait un pouvoir au sein d'une société pour y faire respecter le droit; que Dieu a ordonné le monde moral comme le monde physique, et que ce n'est pas une volonté purement humaine, un contrat passé arbitrairement et pouvant être rompu en tout instant au gré des parties, qui a fondé l'ordre social. C'est la société elle-même qui est d'institution divine (et le pouvoir en est une des bases essentielles); ce n'est pas telle ou telle forme de gouvernement, encore moins telle ou telle dynastie de prince.

Mais nous avons hâte d'arriver au point le plus délicat. Au premier rang, parmi ces libertés individuelles qui sont, aux yeux du prélat, nous l'avons dit, les seules véritables, figure ce que la langue du droit public moderne appelle la liberté de la conscience. Que va dire, sur ce point qui a le don de faire naître tant d'inquiétudes, de débats et de colères, un prélat catholique parlant au nom de l'Église, dont la voix doit se faire entendre à des consciences profondément, passionnément divisées sur toutes les questions religieuses?

Fidèle à ses procédés habituels, M. Ketteler définit d'abord ce qu'on doit entendre par la liberté de conscience. Mais, cette fois, il ne tire pas cette définition de son propre fonds. C'est en France qu'il va la chercher; et, chose plus remarquable encore, c'est à un protestant qu'il l'emprunte. C'est le dernier écrit de M. Guizot qui lui fournit ce qu'il reconnaît être la fidèle expression du sentiment public au sujet de la liberté de la conscience et de la religion : liberté de tout individu d'embrasser, de professer, de pratiquer, de quitter ou de prendre tel culte qui lui convient : liberté pour chaque église de s'organiser et d'administrer ses intérêts d'après les principes qui sont conformes à sa foi et à son histoire, telle est donc, suivant MM. de Ketteler et Guizot, le fond de la liberté de conscience.

Que pense l'Église de cette liberté? et dans quelle mesure les catholiques peuvent-ils en reconnaître la légitimité? et les princes catholiques peuvent-ils en faire le concession à leurs sujets?

M. de Ketteler fait à cet égard deux distinctions : l'une entre les infidèles non baptisés et les hérétiques qui appartiennent à l'Église par la profession du baptême ; l'autre entre les conditions de société dans l'Europe du moyen âge et les conditions de nos sociétés présentes.

A l'égard des infidèles non baptisés, il établit, avec l'ensemble des docteurs catholiques, que non-seulement l'Église n'a jamais sollicité, mais qu'elle n'a jamais autorisé aucune mesure de coercition ou de compression. Jamais il n'a été permis de faire entrer de force qui que ce soit dans le sein de l'Église. Tout ce qu'on impute à cet égard aux souverains du moyen âge doit être attribué à leur rudesse naturelle, à d'étroites considérations de salut public, à des raisons

d'État dans lesquelles l'Église n'est jamais entrée, et saint Thomas ne fait pas difficulté d'engager les souverains non-seulement à ne pas violenter les consciences de leurs sujets infidèles, mais à tolérer l'exercice public de leur culte. A la vérité, l'Église a approuvé souvent, à l'égard des hérétiques baptisés, un procédé différent, en se fondant sur les engagements d'une nature particulière que les vœux du baptême leur avaient fait contracter envers la loi ecclésiastique, et par suite envers la loi civile dont les canons formaient alors la base. Le délit d'hérésie a existé dans des codes sanctionnés par l'Église. Mais, suivant M. de Ketteler, il a toujours fallu entendre le mot d'hérésie au sens propre, direct, théologique, c'est-à-dire dans le sens de rébellion formelle et volontaire contre l'Église, et non d'une erreur invincible et involontaire. Les hérétiques du moyen âge, nés dans l'unité de la foi, et en la rompant par un acte d'insubordination spontanée, étaient, en ce sens, punissables. Mais, quand la rupture a été consommée, quand l'erreur dogmatique, au lieu d'être une rébellion ayant conscience d'elle-même, est devenue une tradition héréditaire reçue dès l'enfance par des âmes de bonne foi, ces âmes-là, n'étant pas, à vrai dire, hérétiques, échappent par cela même à toute juridiction extérieure exercée au nom de l'Église. En un mot, pour employer les expressions du prélat lui-même, le délit civil d'hérésie suppose l'unité de la foi et a cessé d'exister en même temps que cette unité même. Dans l'état présent du monde, les princes non-seulement peuvent très-légitimement accorder à tous leurs sujets, protestants autant que catholiques, amour, protection et liberté : ils sont pleinement en droit de proclamer la liberté de conscience sous sa forme absolue, dans les seules limites imposées par la morale, le bon sens et le bon ordre.

A coup sûr, plus d'une objection sera faite encore à cet exposé. Je connais des catholiques qui trouveront que Mgr l'évêque de Mayence n'exprime pas des regrets assez vifs pour un régime passé qui était à leurs yeux l'idéal de l'alliance entre l'Église et l'État, pas assez d'espoir surtout et d'empressement de le voir ressusciter. A un autre point de vue, des publicistes philosophes voudront fonder la liberté de conscience sur des principes plus généraux, plus universellement applicables, sujets à moins d'exceptions et de restrictions. Mais on accordera du moins que si ses raisonnements ne terminent pas tous les débats qui peuvent naître au sujet de la liberté de conscience, ils ont pour effet de reléguer de tels débats dans le domaine de la spéculation pure et de les faire disparaître du terrain pratique qui seul a quelque importance pour l'avenir à attendre et pour la conduite à tenir. Du moment où il est accordé que dans l'état du monde, tel qu'il est sous nos yeux et tel que rien ne nous per-

met de supposer qu'il cesse d'être (non-seulement de notre vivant, mais à perte de vue, et aussi loin que nos prévisions peuvent s'étendre), la liberté de la conscience est un droit que les citoyens peuvent réclamer, l'origine, le fondement, la nature philosophique de ce droit deviennent de véritables questions d'école. Leur gravité, grande aux yeux des métaphysiciens ou des théologiens, ne peut arrêter le regard, encore moins gêner un instant la conduite des politiques. En vérité, le temps nous manque, dans la mêlée où nous sommes engagés, pour nous élever à ces sommets de la théorie. Souhaitons seulement que ceux qui établiront la liberté de conscience sur des bases philosophiques encore plus larges que Mgr l'évêque de Mayence en tirent aussi généreusement que lui les conséquences. Nos journaux de Paris regorgent de libéraux à qui rien ne suffit en fait de libertés abstraites, mais qui, lorsqu'ils daignent quitter ces hauteurs, descendent se placer tout à leur aise dans le réseau le plus serré des entraves administratives : des libéraux qui n'ont de colère que contre les excès des pouvoirs passés et qui applaudissent à toutes les entreprises des pouvoirs nouveaux : des libéraux, dont les principes sont si élastiques, que toutes les tyrannies passent au travers : des libéraux qui ont même l'art de déduire logiquement la tyrannie des prémices de la liberté. Je suis las, je l'avoue, de ces généralités impuissantes et menteuses, et je cherche avec avidité quelque part le plus petit bout de liberté pratique et vivante, pour reposer mes regards de l'éblouissement que j'en éprouve. De quelque point qu'il parte, M. de Ketteler conclut à la liberté des cultes pour tout le monde, en Allemagne, sans distinction de catholiques et de protestants, mais pour tout le monde aussi, à la liberté de la famille, de l'enseignement, du gouvernement communal et ecclésiastique. C'est prendre le chemin inverse de ceux qui, partant de l'indépendance absolue de la raison et de la souveraineté illimitée du peuple, finissent par aboutir à la servitude commune de tous les citoyens sous la main d'un État omnipotent. Mais nous avouons qu'en ce genre c'est le point d'arrivée qui nous touche beaucoup plus que le point de départ.

Toute la fin du petit traité de M. de Ketteler est consacrée à développer ce qu'il se croit en droit de réclamer en fait de libertés, non plus pour tout le monde en général, mais pour son Église, pour l'Église catholique en particulier. Après avoir fait, et si largement, la part des autres, personne ne lui reprochera de se faire à son tour la sienne dans des proportions pareilles. M. de Ketteler n'hésite donc pas à réclamer l'abrogation de toutes les restrictions qui, en Allemagne comme en France, ont été inventées pendant les derniers siècles par le despotisme des souverains pour gêner l'administration intérieure

de l'Église et arrêter la circulation du sang, du cœur aux extrémités. Réunions d'évêques, communications avec Rome, promulgation des canons, administrations de biens ecclésiastiques, constitution et organisation des communautés religieuses, etc., le prélat demande pleine franchise pour toutes ces manifestations de la vie divine de l'Église, en vertu d'un principe général qu'il exprime ainsi : L'Église doit administrer elle-même ses propres intérêts, sous l'empire des lois communes de l'État. Les lois communes, le droit commun, on le voit, c'est toujours là qu'il revient, après avoir donné à ce droit commun, par ses définitions, une latitude et une élasticité que bien peu d'institutions et de lois, en Europe, lui assurent. Il a commencé par faire une cité politique spacieuse, où chacun peut respirer jusqu'au fond de sa poitrine, et c'est dans cette cité ainsi élargie qu'il veut faire à l'Église une place qui, débarrassée elle-même de toute entrave, et couronnée par un édifice dominant, ne peut manquer de devenir bientôt la principale. Nous croyons sincèrement que cette marche du général au particulier est, de nos jours, la meilleure, ou plutôt la seule bonne, et que toute autre aboutit promptement à une impasse. On n'obtient, de nos jours, sûrement pour ses propres intérêts, que ce qu'on a commencé par assurer à tous; il faut souvent, en fait de liberté, renverser le proverbe : « Charité bien entendue, pour prendre soin de soi-même, doit commencer par autrui. »

Nous voudrions, pour ôter à ce résumé d'un écrit si substantiel quelque chose de sa sécheresse inévitable, y intercaler quelques-uns des développements pleins d'action et de chaleur qui en signalent les points principaux. La conclusion, par exemple, directement adressée aux protestants d'Allemagne, voudrait être lue tout entière. Rarement nous avons vu unis avec tant de bonheur le ton du pasteur qui rappelle ses brebis égarées et celui du politique qui voit, dans chacun de ses concitoyens, des êtres moraux dont il entend respecter tous les droits. Mais le temps nous presse, et d'ailleurs nous espérons bien qu'un travail si important pourra être mis, dans son ensemble, par une traduction, sous les yeux de nos lecteurs. Bornons-nous donc à remercier ici Mgr l'évêque de Mayence de l'auxiliaire inattendu et puissant qu'il vient apporter à la cause défendue depuis longtemps dans ces colonnes. Il donne aux pensées dont le *Correspondant* est l'organe la forme la plus heureuse, en même temps que cette autorité théologique, dont son rang dans l'Église et sa science lui permettent de mettre l'empreinte sur toutes ses paroles. Son concours nous présage celui de l'Allemagne catholique entière, dont il est un des chefs les plus dignes et les plus sûrs d'être écoutés.

Il est donc vrai, et, quelque chagrin qu'en éprouvent les gens bien

pensants à qui toute liberté paraît un désordre, il faut bon gré, mal gré, s'y résigner. Ce vaste continent qui porte quarante-cinq millions d'âmes chrétiennes n'échappe pas à notre condition, et l'Église, comme dans notre France, n'a d'espoir sérieux d'y étendre ou d'y exercer son empire que par la prompte reconnaissance et l'usage hardi de la liberté! Ce n'est donc pas là seulement une nécessité issue pour nous des malheurs de révolutions trop fréquentes, une expiation de nos fautes nationales. Ce n'est pas un pis aller qu'il faut subir dans la ruine d'un passé meilleur qu'on n'a pas su défendre, et dans l'attente d'un meilleur avenir. C'est une loi générale des temps modernes qui, gagnant et se répandant chaque jour de proche en proche, comme le flux d'une marée qui monte, ne laissera bientôt plus à découvert un pouce de terrain civilisé. J'ouvre la carte, en effet, et je cherche vainement une oasis fortunée où l'Église, à l'abri d'un pouvoir tutélaire, puisse se passer du droit en jouissant du privilége. Partout je vois le pouvoir hostile à la liberté nécessaire à l'Église. Du fond des prisons de Stockholm ou de Varsovie un murmure plaintif arrive jusqu'à mes oreilles : ce sont des catholiques qui soupirent pour leur liberté. J'entends au parlement de Londres de mâles paroles : ce sont des catholiques qui usent tranquillement de la liberté devant une majorité dédaigneuse, intolérante, mais contrainte de respecter en eux les droits qu'ils ont su conquérir. J'aperçois à Vienne d'autres catholiques qui demandent à la liberté de sauver dans les plis de sa robe quelques débris d'un concordat déchiré. J'en vois d'autres enfin à Paris, la tête basse, l'air de gens pris au piége, qui voudraient bien que la liberté oubliât tout le mal qu'ils ont dit d'elle quand ils croyaient pouvoir s'en passer. Et, en regard de ces libertés des catholiques, tour à tour invoquées, possédées, désertées, surprises, dupées, je ne trouve que des gouvernements qui fixent sur l'Église des yeux ennemis et indifférents. En vérité, dans une telle situation du monde, repousser encore le droit pour attendre la faveur, ce serait s'obstiner dans la plus étrange des manies. Défendre le pouvoir absolu, au nom de l'Église, quand on sait ce que réservent à la Foi les autocraties qui tombent aussi bien que celles qui s'élèvent, ce serait vraiment aimer le pouvoir de cet *amour pur* dont l'excès n'est pas permis même envers Dieu, de cet amour qui, comme dit sainte Thérèse, aimerait encore dans les flammes de l'enfer. Le dévouement de Mgr l'évêque de Mayence aux intérêts sacrés dont il est chargé nous paraît plus intelligent, sans être moins vif, et, bien que vétéran dans la carrière où le noble prélat s'engage, le *Correspondant* ne saurait montrer trop d'empressement à se ranger derrière un si bon guide.

Albert de Broglie.

LA

DISCUSSION DE L'ADRESSE

I

Dans l'écrit éloquent et concluant que l'un des hommes les plus respectés de notre pays, l'ancien président de la Chambre des députés, M. Sauzet, vient de publier sous un titre bien choisi, les *Deux politiques de la France et le partage de Rome*[1], nous lisons cette belle page :

« La question romaine domine tout.

« Depuis qu'elle est sortie flagrante de la guerre d'Italie, les événements les plus graves et les plus divers ont agité le monde. L'Orient a vu les massacres de Syrie, et il subit aujourd'hui les angoisses de l'empire ottoman. La France et l'Angleterre ont campé dans la capitale inaccessible du Céleste Empire. Les frémissements de la Pologne ont répondu aux agitations de la Hongrie, et l'unité germanique fermente à son tour. Le plus vaste empire de l'ancien continent a pris la généreuse initiative d'une émancipation sociale, et nous voyons la plus puissante république du nouveau débattre, au milieu des déchirements de la guerre civile, la confédération des blancs et la liberté des noirs. En un mot, l'univers, en moins de trois années, a ressenti des secousses et connu des vicissitudes qui eussent suffi aux annales de plusieurs siècles.

« Chacune de ces péripéties a paru tour à tour absorber l'opinion publique, mais la diversion a été de courte durée; les anxiétés reviennent toujours vers Rome. Tout semble épisode auprès de ce qui se passe dans ce grand foyer de l'histoire. Les commotions qui ébranlent le genre humain retentissent au centre de la société chrétienne, comme toutes les atteintes portées au sanctuaire des destinées religieuses font sentir leur contre-coup jusqu'aux extrémités du monde. »

[1] Paris, chez Lecoffre.

Oui, la question romaine domine tout; il ne faut donc pas être surpris qu'elle ait dominé les débats de l'Adresse qui viennent de se clore devant le Sénat et le Corps législatif; mais une autre question cependant a partagé avec elle les préoccupations publiques.

On a parlé de tout. Nous avons entendu M. Devinck aborder avec M. Gouin la question financière, qui reviendra à l'occasion du budget. MM. Brame et Pouyer-Quertier ont tristement étalé les souffrances des districts manufacturiers du Nord et discuté avec M. Baroche et M. Schneider les conséquences du traité de commerce. M. Jules Favre a posé, à propos de l'expédition du Mexique, d'utiles points d'interrogation. La Chambre et le pays ont écouté avec applaudissements les déclarations de M. Billault sur notre établissement définitif et nos succès en Cochinchine. Ils n'ont pas vu avec moins de joie tous les partis s'unir pour envoyer des paroles d'encouragement aux succès croissants des États du Nord de l'Amérique et un vœu presque unanime en faveur de l'abolition de l'esclavage. On a parlé encore de marine et d'armée, d'impôts et de chemins de fer; on a parlé de tout, et la Chambre, dans cette discussion encyclopédique, a fait en quinze jours le tour de la France et du monde. Cependant, si toutes ces questions intéressent les esprits, deux seulement les passionnent. Tous les mots pâlissent, tous les sentiments s'effacent devant ces deux mots, devant ces deux sentiments : la religion, la liberté.

Suivons sur ce terrain élevé les préoccupations universelles.

II

On se rappelle que M. le ministre des affaires étrangères a publié, au mois de janvier dernier, après le départ pour Paris du nonce du Saint-Père, une dépêche qui racontait la conversation engagée entre M. le marquis de la Valette et le cardinal Antonelli, les ouvertures du premier au nom de la France, les refus du second au nom du Saint-Siége. L'Europe apprit ainsi que le gouvernement de l'Empereur, qui avait récemment refusé de soumettre au Saint-Père le plan élaboré par M. Ricasoli, venait de se poser en médiateur sans dire de qui, sans dire de quoi, et que le ministre du Saint-Père avait refusé de se rendre à une question trop vague, qui lui parut cacher une demande d'abdication partielle. C'est à cet incident qu'a été rattachée, par une manœuvre habile, la rédaction des deux Adresses. Les refus de Rome ont été opposés aux impatiences de Turin, et toute la discussion a roulé sur cette antithèse. Tous les orateurs se sont dirigés vers l'un de ces deux pôles, dans le Sénat comme au Corps législatif.

Au Sénat, les cardinaux et les orateurs catholiques ont justifié l'immobilité du Pape. Un prince, le prince Napoléon, a défendu l'impatience du Piémont. Le 23 février, il avait dit : « *Nous sommes révolutionnaires*, » parole qui aurait suffi pour défaire l'Empire, si elle avait été prononcée au moment où la France le fondait pour rétablir l'ordre ; parole un peu singulière de la part d'une Altesse qui habite un palais, et est assise sur les marches non pas seulement d'un, mais de deux trônes. Le 1er mars, le même orateur, au lieu d'envisager l'histoire des trois dernières années, s'est plu à fouiller deux cents ans de dépêches pour faire de quinze citations un réquisitoire contre le pouvoir temporel des Papes, comme si l'histoire des gouvernements pouvait sortir de la chronique de diplomates, comme si les gouvernements ainsi dépeints n'avaient pas dans leurs archives de quoi exercer à leur tour de sanglantes représailles. Ah ! certes, le gouvernement des Papes n'est pas sans défauts. Mais est-il un seul régime qui se soit soutenu par sa perfection ? N'est-ce pas un des grands mystères de l'histoire, cette infirmité des chefs à qui Dieu abandonne les hommes, et n'est-ce pas en même temps une grande loi de l'histoire, la nécessité absolue de l'autorité, malgré cette infirmité? Ce n'est pas la peine d'être si fort en histoire pour oublier que, si l'on doit voir un jour la vertu couronnée au ciel, le spectacle de la vertu couronnée n'est pas fréquent sur la terre. Mais cependant, la révolution a la main malheureuse quand elle choisit pour se plaindre des gouvernements le règne d'un Louis XVI ou celui d'un Pie IX !

Au Corps législatif, la séance du 11 mars a de nouveau nettement mis en relief ce que l'on peut appeler les deux couleurs extrêmes du même débat. M. Jules Favre, avec l'abondance merveilleuse de son langage élégant et amer, a plaidé les droits de l'Italie, et les droits de la Papauté ont trouvé dans M. Keller un défenseur énergique, désormais assuré, par un second succès qui confirme le premier, d'un incontestable ascendant, dû à cette éloquence à nulle autre égale qui vient de la sincérité visible des convictions. Quand on est éloquent et quand on est sincère, on est deux fois éloquent.

Au Corps législatif comme au Sénat, la politique de la fédération a trouvé des organes habiles dans M. Jérôme David et dans M. de la Guéronnière[1]. Mais la lutte a été vive surtout entre les *immobiles* et les *impatients;* l'antithèse de l'Adresse a passé tout entière dans la discussion.

[1] En même temps, cette politique est encore soutenue dans la presse par les auteurs d'écrits remarquables, tels que les *Considérations sur l'Italie*, de M. de Guigné, et la *France à propos de l'Italie*, par M. le baron Brénier.

Entre les deux extrêmes, il était facile au gouvernement, il était agréable à la Chambre, il était conforme à la disposition secrète qui pousse toujours la majorité des hommes à demeurer neutres, de se placer sur un juste milieu et de s'écrier : « Voilà les excès; moi, je suis la sagesse ! » Dans les deux Chambres, M. Billault a pris ce rôle, et il l'a fait avec un aplomb, une habileté et une telle séduction de langage, que, le vote étant intervenu sous l'impression de sa parole, plusieurs membres se sont réveillés le lendemain, tout surpris de lire dans le *Moniteur* qu'ils avaient voté que le Pape était obstiné et croyant seulement avoir voté que M. Billault était éloquent. C'est ainsi que tous les sénateurs, moins cinq, et que tous les députés moins dix, ont voté l'Adresse proposée.

On a comparé la discussion de 1862 et celle de 1861, et les votes des deux années. On a triomphé de la différence, qui est en effet trop sensible. Il faut se défier du premier mouvement, il est toujours bon, dit le proverbe; je conviens que le second mouvement de beaucoup de députés n'a pas valu le premier. Cependant les journaux n'ont pas le droit de pousser à cet égard un cri de joie dont l'écho s'est trouvé sur les lèvres de M. Ratazzi, chef du parti des *impatients*, qui triomphe à Turin pendant que l'on accuse les *immobiles* de Rome.

La presse, en cette question comme en beaucoup d'autres, n'est pas d'accord avec la tribune; la tribune est conservatrice, la presse est révolutionnaire. Tous les députés ont voté contre l'amendement de M. Jules Favre, qui demandait l'évacuation de Rome; il ne serait pas juste de séparer ce vote du vote de l'Adresse. Le gouvernement, par des déclarations sur lesquelles nous allons revenir, a promis le *statu quo*, les Chambres l'ont voté; c'est donc en vain que les journaux voudraient argumenter de ce vote précisément contre le *statu quo*.

Mais, sauf ce point, on a raison de mettre à la charge des deux Chambres la différence inexplicable entre les deux votes, entre les deux discussions. Quelle différence plus grande sépare encore ces débats des mémorables débats de 1849 ! On était en République, et nous sommes sous l'Empire. La gauche était puissante et violente, elle est aujourd'hui réduite à cinq membres et fort modérée. Nous avons l'ordre et nous avions le désordre, et cependant on ne disait pas alors que « *le gouvernement du Pape était incurablement affecté d'une inflexibilité invincible*, » qu'il fallait *avertir* le Saint-Père, on se contentait de le *supplier;* la parole n'était pas à M. Billault, elle était à M. Thiers, qui s'écriait : « Je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté « pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit « d'une puissance qui n'a pas une armée de cinq cent mille hommes. »

Au surplus, la discussion des Adresses est plus importante que le vote. Le vote a pour effet de changer un adjectif ou un substantif dans

un texte destiné à l'oubli. La discussion, grâce à la publicité, répand la lumière sur les situations. Comment y a-t-il tant de distance entre la situation de 1849 et celle de 1862?

Que s'est-il donc passé depuis lors?

C'est ici qu'il faut, en analysant les discours de M. Billault, séparer les deux parties de ces discours habilement fondues ensemble, l'une qui contient des reproches qu'il est juste de relever, l'autre qui exprime des déclarations qu'il est nécessaire de constater.

Que s'est-il passé? Dix années d'ingratitude, répond M. Billault.

Il serait facile, les faits à la main, de raconter l'histoire de ces dix années, et de demander devant quels services le Saint-Père fut ingrat, envers quelles propositions il fut obstiné. Quand on parle de ses refus, on oublie de distinguer, et l'opinion se méprend sur le refus dont on parle. Le refus de rendre son peuple heureux est indigne d'un roi : c'est ce refus que l'opinion blâme avec raison; quel Pape mérite moins ce reproche que Pie IX? Mais le refus de céder sa couronne est au contraire le premier devoir d'un roi, et ce refus, l'opinion l'honore en tout pays. Or il ne s'agit que de ce refus, il ne faut pas d'équivoque à cet égard. Il y a longtemps qu'on ne peut plus, sans une coupable ironie, demander au Pape de faire présent à ce qui lui reste de sujets sur ce qui lui reste de territoire d'un mécanisme constitutionnel tout neuf, système anglais ou système français. Pie IX n'est ni moins généreux, ni moins libéral, ni moins disposé à satisfaire ses peuples qu'il ne l'était en 1847. Ce qu'il peut, à cet égard, il le doit. Car, ainsi que le disait M. Thiers en 1849 : « Si l'on peut « contester aux Romains le droit de renverser, au nom de leur sou- « veraineté, l'autorité temporelle du Pape, nécessaire à l'Europe chré- « tienne, on ne peut leur contester le droit d'avoir un gouvernement « équitable, éclairé, conforme aux mœurs de notre époque. » Mais s'agit-il de cela en ce moment? Depuis que le Piémont prépare ses voies, le pouvoir temporel a-t-il eu un seul jour de répit pour se modifier? A-t-on laissé un seul jour Pie IX face à face avec les seuls Romains? Il a eu à compter en 1848 avec la révolution et l'exil, en 1860 avec la guerre et l'invasion. Nous lui avons gardé Rome, cela est vrai. Mais ses États se composaient de trois parties; il a perdu la première par suite de notre entrée en Italie ; la seconde avec notre tolérance, et c'est sur la troisième qu'on lui propose de transiger. Voilà la question! On le lui propose, après avoir reconnu un royaume qui n'est pas complet sans Rome, et en se faisant l'avocat d'un souverain dont les ministres successifs prennent et ne peuvent pas ne pas prendre pour programme l'occupation de Rome. Que l'on ne parle donc pas d'un juste milieu entre deux extrêmes; cette attitude convient au gouvernement français, mais elle ne lui appar-

tient pas; ces deux extrêmes qu'il ne veut pas suivre, il les a produits. M. Jules Favre a le droit de dire : « Sans vous, l'Italie ne serait pas engagée; » et M. Keller a le droit de répondre : « Sans vous, le Pape ne serait pas exposé. » M. Jules Favre a le droit de dire encore : « Rome catholique, c'est la défaite de l'unité; » et M. Keller a le droit de répondre encore : « Rome piémontaise, c'est la défaite de la Papauté. » L'unité, vous l'avez blâmée, mais vous ne l'avez pas empêchée ; la Papauté, vous la protégez, mais vous ne l'avez pas défendue.

Dans cette situation, la France attend que l'Italie et la Papauté se réconcilient, mais l'Europe attend que la France se décide. Elle a beau faire, elle ne peut délier ses mains d'une complication qui n'eût pas commencé et qui ne finira pas sans elle. Puisqu'elle prend le rôle de médiatrice, qu'elle dise les bases de cette médiation. Que propose-t-elle au Saint-Père? Ce que le Saint-Père refuse, c'est le programme de Turin; si la France en a un autre, que ne le dit-elle? « Quand il s'agit d'un problème si difficile, » disait très-bien M. Billault lui-même au prince Napoléon, le 3 mars, « on ne peut se contenter ni de généralités, ni de renvois à l'étude des hommes d'État; il faut dire nettement ce qu'on veut; quand on propose à un gouvernement un grand acte à faire, il faut qu'il en connaisse bien toutes les conditions pour qu'il en puisse apprécier toutes les conséquences. » Mais le prince Napoléon avait raison de son côté, quand il disait, le 1er mars : « Il n'y a que deux politiques en présence; quelque habiles, quelque bien intentionnés, quelque forts que vous soyez, vous n'en trouverez pas d'autre, il faut choisir entre ces deux politiques... Ce que je demande, c'est que le gouvernement de l'Empereur se décide ; il est temps... »

C'est au moment même où toutes ces discussions s'agitaient que M. Ratazzi prenait la succession de M. de Cavour, et Garibaldi la présidence des comités de Gênes. Ces comités se borneront-ils aussi à attendre? Est-ce pour des raisons pacifiques qu'ils demandent le rappel du grand agitateur Mazzini ? Qu'est-ce que ces tirs nationaux, dont Rome est la cible? Entre les immobiles et les impatients, que gagnent les indécis ?

Chaque jour qui passe ajoute des maux à d'autres maux. L'Italie s'exaspère, l'opinion européenne se divise et s'inquiète, les âmes se perdent non moins que les richesses, le meilleur des Pontifes voit le nombre de ses malheurs s'accroître avec le nombre de ses années. Que gagne-t-on encore une fois à se maintenir un an, puis encore un an, dans une situation provisoire, lorsque par un mot irrévocable on pourrait arrêter le Piémont, garantir l'indépendance du Pape, rétablir ce que l'on peut appeler l'équilibre moral du monde?

On croit qu'en parlant sans agir on se tire de la difficulté. Mais les

paroles d'un gouvernement sont des actes. Il est responsable de celles qu'il a prononcées, il l'est encore de celles qu'il répète. Or les discours de M. Billaut contiennent des promesses considérables, ajoutées à tant d'autres. Ils ressemblent en vérité à ces tableaux ingénieux qui, selon qu'on les regarde par la droite ou par la gauche, présentent deux figures différentes. A lire ainsi d'un certain côté ses paroles, à l'entendre crier au Piémont : « Vous n'êtes pas seulement maîtres chez vous! » ne dirait-on pas que toutes ses récriminations sont contre Rome, mais toutes ses déclarations contre Turin?

On l'avait déjà dit, mais M. Billault l'a démontré avec une grande énergie : en maintenant ses troupes à Rome, la France garde la personne du Saint Père, mais elle garde aussi l'honneur du gouvernement. La parole de l'Empereur est captive dans Rome. Si notre armée se retirait, le Pape serait exposé à des malheurs, mais la France serait exposée à des remords; or, entre le poids d'un malheur et celui d'un remords, il n'y a pas de comparaison.

M. Billault a lu au Corps législatif une lettre de l'Empereur au roi de Piémont, en date du 12 juillet 1861, qui contient cette importante déclaration :

« Je dois donc déclarer franchement à Votre Majesté que, tout en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, je laisserai mes troupes à Rome *tant qu'elle ne sera* pas réconciliée avec le Pape, ou que le Saint-Père sera menacé de voir les *États qui lui restent* envahis par une force régulière ou irrégulière. »

Puisqu'il en est ainsi, qu'est-ce donc que M. Thouvenel avait à proposer au Pape le 11 janvier 1862? Si c'était moins que cela, comment donc Rome pourrait-elle consentir? Mais, si c'était tout cela, comment le faire accepter à Turin? La question ainsi posée, c'est à Turin que sont les refus, l'impossibilité absolue, l'obstination inflexible.

Dès lors, comment parle-t-on des refus de Rome et de la nécessité d'attendre?

Attendre, encore une fois, mais qu'attendez-vous donc? Est-ce un arrangement? Est-ce un événement?

Un arrangement! Des deux parties que vous espérez réconcilier, l'une ne veut pas, l'autre ne peut pas. Le Pape ne veut pas, parce qu'il croirait consentir à l'injustice ou renoncer à l'indépendance. Si vous lui laissez un pouvoir, même réduit à son dernier asile, si vous lui laissez Rome, alors Turin ne peut pas, parce que c'est Rome que Turin convoite, demande, exige. Or vous venez, une fois de plus, de promettre solennellement au Pape Rome et les États qui lui restent. C'est donc Turin que vous avez à persuader, ou plutôt c'est vous-même que vous avez à persuader de l'impossibilité d'un arrangement.

Est ce donc un *événement* que vous attendez? Quel événement? Deux seulement sont possibles en Italie : le changement des hommes, le changement des choses. Du changement des hommes, il n'y a rien attendre en présence des déclarations de Rome et des engagements de Turin. Si l'on compte sur le changement des choses, si l'on croit avec M. le baron Brénier que « le gouvernement italien, en mettant « dans ses États les populations du Vésuve et de l'Etna, y a introduit « un élément volcanique, » pourquoi donc, en ce cas, s'être tant pressé de reconnaître ces choses? Ce que l'on attend peut arriver, mais peut aussi ne pas arriver. Est-il digne d'un grand gouvernement de remettre ainsi sa politique au hasard? On a beau faire intervenir le saint nom de la Providence. La fortune vient en dormant, mais la Providence ne vient que quand on veille; et, s'il ne s'agit que d'attendre et de prier, le Pape s'y entend mieux qu'aucun souverain de la terre.

Du moins serait-il juste d'être moins dur en paroles envers celui qu'on assiste. Nous lui laissons des régiments, ne lui enlevons pas des sympathies, laissons aux journaux le triste effort de transformer en grand coupable une grande victime.

Quand sortirons-nous enfin d'une irrésolution si pénible et si prolongée?

A quoi bon attendre philosophiquement des transformations qui répugnent à la nature des choses? Vous attendez que l'inflexibilité soit flexible, que l'impatience soit patiente, que les incompatibilités se concilient; ne serait-il pas plus simple que là où est la puissance se manifestât enfin la volonté? La France a donné le Milanais au Piémont, elle pourrait le lui reprendre, puisque les traités sont violés; elle pourrait aussi le livrer à l'Autriche. A Dieu ne plaise que nous formions de pareils souhaits! Mais, de la même voix dont elle dit à l'Autriche : Vous ne toucherez jamais à l'Italie, ne peut-elle pas dire au Piémont : Vous ne toucherez jamais à Rome? Elle le peut, nul n'en doute. Si elle le veut, qu'elle le dise donc, et qu'elle ajoute, comme à la fin du fameux discours de lord Chatam : *Jamais, jamais, jamais!*

III

Nous trouvons encore la religion mêlée aux questions de liberté. Au Sénat, les cardinaux se sont plaints des entraves à la liberté religieuse et à l'indépendance des associations charitables; au Corps législatif, M. Ernest Picard a mis toute sa verve et son talent qui grandit à soutenir un amendement qui n'est rien moins qu'un programme de liberté intérieure. Dans les deux Assemblées, d'autres orateurs ont

défendu, les uns la liberté de la presse, les autres la liberté des élections. Toutes ces questions sont des faces diverses d'une seule et même question. En 1791, le constituant Chapelier émettait ce axiome : « Il n'y a plus dans l'État que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire. » Cet axiome semble avoir été le premier principe de toutes les lois et de tous les gouvernements depuis un siècle. L'État, de plus en plus fort, l'individu de plus en plus isolé, c'est l'esprit d'une quantité de lois que les gouvernements parlementaires ont commis la faute de ne point détruire, de renforcer même, pendant que les mœurs, qui sont le résultat des besoins de la société, prenaient un autre tour. De là un conflit perpétuel entre le respect de la liberté et le respect de la loi, derrière laquelle s'enfuit et se retranche commodément l'omnipotence de l'État. Heureusement, et de plus en plus, nous avons tous intérêt à ce que l'on reconnaisse entre l'individu et l'État des existences collectives. Religieux ou industriels, ouvriers ou électeurs, journalistes ou citoyens, œuvres charitables ou corps enseignants, nous avons tous intérêt à ce que le droit d'association entre fortement dans nos lois. Notre tort est de nous séparer en petites fractions et de ne demander que celle des libertés qui nous est utile; lorsque nous demanderons tous non plus la liberté blanche ou la liberté rouge, mais la liberté pure, elle se fera.

A ce point de vue et tout en faisant nos réserves sur quelques-unes de ses affirmations, nous applaudissons de toutes nos forces aux belles paroles adressées par M. Olivier à M. Keller :

« Ainsi que mon honorable contradicteur, je ne veux pas l'omnipotence de l'État, j'aime la liberté, je n'admets les faits accomplis que s'ils sont légitimes, et il n'y a pas, à mon avis, de maxime plus funeste que cette maxime impie qui justifie les moyens par la fin.

« Assurément je serais injuste, et ma parole n'aurait aucune autorité, si je ne reconnaissais, en le déplorant, que la Révolution a obéi quelquefois à cette maxime déplorable.

« Mais je dis que ce n'est pas l'esprit général et véritable de la Révolution, et, m'adressant à mon honorable contradicteur, j'ajoute : Ne cherchons pas quels partis ont suivi cette maxime; tous l'ont plus ou moins suivie. Unissons-nous pour la repousser.

« Proclamons qu'elle n'est d'aucun parti; cela vaut mieux que de rechercher à qui elle appartient. Unissons nos efforts et faisons en sorte que, dans l'avenir, ces doctrines de casuistes ou de démagogues disparaissent de la langue de la liberté. »

Nous aimons à rapprocher de cette profession de foi celle de M. Keller lui-même : « La France est catholique et libérale, c'est dire deux

« fois qu'elle n'est pas révolutionnaire. » Nous aimons à lire dans les paroles de ces deux jeunes orateurs, assis aux deux extrémités de la Chambre, leur avenir et l'avenir de la liberté dans notre patrie.

Quand nous serons tous d'accord sur un point de cette importance, il ne sera plus permis aux orateurs du gouvernement de dire que rien ne doit vivre en France que par la grâce de l'État et la volonté impériale. C'est à cette prétention qu'ils sacrifient en ce moment l'organisation de la Société de Saint-Vincent de Paul, défendue par un excellent discours de M. Anatole Lemercier, auquel M. Billault s'est borné à répondre : De quoi se plaint la religion? nous avons augmenté son budget. De quoi se plaint la charité? nous l'aimons, mais nous la craignons; quand elle devient une force, elle devient un danger. »

En résumé, qu'oppose-t-on à cette société? une enquête qui a prouvé son innocence, une loi à laquelle elle a toujours consenti à se soumettre, une théorie qui n'est pas dans la loi et qui détruirait toute liberté d'association.

Car la loi donne au gouvernement le droit d'autoriser, non de diriger et de présider les associations. Pourquoi la Société de Saint-Vincent de Paul ne veut-elle pas un président nommé par décret? parce qu'elle ne veut pas être une société gouvernementale. Pourquoi refuse-t-elle un cardinal? parce qu'elle ne veut pas être une société cléricale. Et pourquoi ne veut-elle pas être gouvernementale et cléricale? parce que, instruits par l'expérience, les hommes charitables qui la composent ne veulent pas retomber dans les abus et les compromissions qui ont discrédité la charité avant 1830, et vers lesquels il est bien étrange qu'on veuille les ramener aujourd'hui. Ils acceptent un protecteur à Rome, parce que sa protection ne peut servir qu'à gagner le ciel; ils refusent un protecteur à Paris, parce que sa protection semblerait conduire à gagner des places. Cette Société entend être pieuse mais laïque, vaste mais humble; elle veut qu'on serve les pauvres, en apparence autant qu'en réalité avec désintéressement, et que ceux qui entrent dans une de ses réunions n'y cherchent pas de patrons, et n'y trouvent que des égaux. Cet esprit, c'est l'esprit moderne dans ce qu'il a de meilleur. Cette cause, c'est la cause de la liberté d'association, dans ce qu'elle a de plus général et de plus essentiel.

Nous savons que les votes de la Chambre n'ont pas été favorables aux orateurs dévoués à la liberté; nous serions bien surpris si ce grand principe ne faisait point un pas à chaque discussion de l'Adresse. Des esprits timides s'inquiètent déjà du bruit que font ces discussions, il leur semble que le décret du 24 novembre a ouvert l'antre d'Éole et déchaîné les vents. Non, non, il n'est pas mauvais que le pays soit occupé, agité même par des intérêts élevés, cela vaut

mieux que de parler de l'Opéra, de la Bourse, ou de M. Dumollard, que nous avons perdu ces jours derniers. Le mal, ce n'est pas qu'il y ait discussion, c'est qu'il y ait matière à discussion; c'est, en outre, qu'on ait donné à la discussion cette forme unique de l'Adresse, meilleure assurément que le silence, mais qui relève le système parlementaire précisément par son côté le plus défectueux. L'expérience s'accomplit; entre détruire ce qu'on a fait ou le compléter, il n'y a pas de milieu; or la logique invisible qui conduit secrètement les choses de ce monde nous ramène pas à pas aux anciennes formes législatives, ainsi que l'a spirituellement annoncé M. le marquis de Pierre. On ne saurait nous blâmer de désirer que ce retour s'accomplisse par des moyens pacifiques et prompts. Une discussion sur toutes choses à la fois, sans résultat pratique, est fatigante pour le public, dangereuse pour le pouvoir. Pourquoi parler de tout? parce que le droit d'interpellation n'existe pas. Pourquoi, comme l'a remarqué M. Roques-Salvaza, n'y a-t-il point de parti du gouvernement? parce que, le cabinet n'étant point responsable, on ne croit pas qu'il ait besoin d'être soutenu. Le débat se passe entre trois ministres sans portefeuille, qui défendent un cabinet invisible, composé de ceux qui les ont remplacés, et trois orateurs que l'on peut appeler les ministres sans portefeuille de l'opposition. La Chambre assiste plutôt qu'elle ne participe aux débats, et, lorsqu'on en lit le compte rendu dans le *Moniteur*, on ne peut s'empêcher d'adresser quelques reproches au sténographe de ce journal. Il distribue les formules d'approbation avec une libéralité banale que je ne veux pas croire exacte. Que l'on parle des vertus de Pie IX ou de la vaillance de Garibaldi, des bienfaits de l'ordre ou des promesses de la liberté, de cette liberté, a dit je ne sais plus quel orateur, « dont on ne contient l'essor que pour mieux en assurer le règne, » que l'on s'étende sur la civilisation ou la centralisation, que l'on chante la victoire ou la gloire, le sténographe du *Moniteur* dit toujours : *Très-bien!* Ce doit être un homme d'une universelle obligeance ou un amateur ardent de la parole, un peu novice pourtant, et qui ne se défend pas de l'empire qu'exerce le lieu commun sur ceux qui l'entendent pour la première fois. Je ne puis pas croire que ce soit là le sentiment exact de la Chambre, et cependant les habiles orateurs du gouvernement me le feraient penser quelquefois, tant ils noient leurs réponses, sans préciser et sans conclure, dans des phrases générales et dans des refrains retentissants sur la liberté, la grandeur, les principes, les progrès, les intérêts et les devoirs. Ils ont beau faire, ils sont plus responsables qu'ils ne croient; la faveur s'attache tantôt à l'un, tantôt à l'autre, elle efface celui-ci, elle grandit celui-là; je parle de la faveur de celui qui écoute et non de la faveur de celui qui nomme. On est tout étonné d'entendre parler d'une crise ministérielle à la fin d'une discussion comme autrefois; on n'est pas moins

surpris de voir M. de la Rochejacquelein trouver, dans un article du règlement du Sénat, le droit d'adresser une question, M. de Royer demander que le gouvernement soit présent, et le droit d'interpellation renaître ainsi de toutes pièces. Ainsi peu à peu la liberté pousse les portes qu'on entr'ouvre, le premier pas entraîne le second, et le fond revient avec la forme.

Ne convient-il pas de voir un symptôme de la même nécessité dans l'incident inattendu survenu à l'occasion de la dotation du comte de Palikao? Sans parler de l'occasion, fixons notre esprit sur l'incident. Un projet de loi est présenté, il répugne à la Chambre ; elle nomme une commission opposée au projet, cette commission dépose un rapport rempli des plus sérieux motifs de rejet. La Chambre est dans son droit. L'Empereur est dans le sien quand il maintient le projet, mais il entre lui-même en scène : la Chambre se trouve placée dans l'alternative de manquer à l'Empereur ou a elle-même, et, lorsque l'Empereur retire à son tour le projet, c'est pour en proposer un autre qui ramènera le même incident, les mêmes objections, la même alternative. N'est-ce pas là une situation mauvaise pour tout le monde? Avec des ministres responsables, un si petit incident n'aurait point renversé le cabinet, mis en jeu le souverain, gêné la liberté de la Chambre. Si nous faisons ces réflexions, sur lesquelles on comprendra que nous n'insistions pas davantage, c'est parce que tout le monde les fait. Elles ne sauraient être défendues.

Nous n'aimons point le changement, nous désirons le progrès et nous ne sommes pas des révolutionnaires en émettant, sous une constitution perfectible, ce souhait, que nous trouvons dans un très-bel ouvrage de M. Stuart-Mill que M. Dupont-White vient de traduire fort à propos[1] : « Les institutions politiques sont l'œuvre des hommes, elles doivent leur origine et toute leur existence à la volonté humaine ; les hommes ne les ont pas trouvées toutes poussées en s'éveillant un beau matin d'été, elles ne ressemblent pas davantage aux arbres, qui, une fois plantés, croissent toujours tandis que les hommes dorment... Le mieux, c'est qu'un peuple se donne une constitution par ce procédé expérimental qui est d'appliquer un correctif à tous les maux, à mesure qu'ils paraissent. »

AUGUSTIN COCHIN.

[1] Le *Gouvernement représentatif*, par M. J. Stuart Mill, traduit et précédé d'une introduction, par M. Dupont-White. — Paris, Guillaumin, 1862.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE PRINCE

ADAM CZARTORYSKI

Parmi les hommes dont l'histoire conserve le nom, les uns ont été placés dans des circonstances qui leur ont permis de rendre à leur pays d'éclatants services, de contribuer au triomphe de quelque grande cause, ou du moins de combattre longtemps pour elle avec des chances et des apparences de succès; les autres, moins heureux, en se dévouant à leur patrie, à la justice, à l'humanité, ont lutté contre une adversité constante; ils ont vu succomber, soit pour toujours, soit pour un temps qui devait se prolonger au delà de leur existence, la cause à laquelle ils avaient consacré tous leurs efforts, et quelquefois même, réduits à l'impuissance après une longue carrière de travaux et de sacrifices, ce n'est plus que par leur inflexible constance, par une foi ardente, supérieure à tous les motifs de découragement, par leurs souffrances ou tout au moins par leur abnégation et leur désintéressement, par le respect qui s'attachait à leur nom, qu'il leur a été donné de servir encore, dans leurs derniers jours, les principes qu'ils avaient embrassés dans leur jeunesse. Les hommes de cette dernière catégorie ne sont pas ceux qui inspirent aux esprits droits, aux âmes généreuses, le moins d'admiration et de sympathie, ni même qui agissent le moins fortement sur l'imagination du vulgaire. Il n'est pas vrai que le public juge toujours d'après l'événement, bien que cela lui arrive trop souvent. En politique, en morale, en philoso-

phie comme en matière religieuse, la postérité, quelquefois même les contemporains, rendent hommage à bien des martyrs, à bien des confesseurs. Il n'est pas nécessaire pour cela que leur croyance ait triomphé après eux, que leurs sacrifices aient été payés par un succès, même posthume. Peut-on dire, d'ailleurs, que ces sacrifices soient jamais inutiles? Toutes les luttes particulières, engagées dans les diverses contrées de la terre pour la justice, pour la liberté, pour l'humanité, ne se rattachent-elles pas à une grande cause qui est la même pour tout le genre humain, dans tous les temps, sous quelques formes qu'elle se présente, qui, vaincue sur un point, prend bientôt sa revanche sur un autre, et l'admiration, la pitié qu'inspirent le courage et les malheurs noblement supportés de quelques-uns de ses défenseurs à une époque et dans un lieu quelconque ne sont-elles pas souvent, plus tard ou sur un autre théâtre, des armes morales bien puissantes pour ceux qui s'engagent dans la même carrière?

Quel que soit l'avenir de la Pologne, ce n'est donc pas vainement que les Kosciuszko, les Poniatowski et leurs dignes émules auront versé leur sang pour elle; ce n'est pas vainement que le prince Czartoryski lui aura consacré tous les moments de sa longue vie, et, après avoir échoué dans toutes ses tentatives pour lui rendre l'indépendance, aura terminé dans l'exil une existence vouée tout entière à la patrie.

Si le caractère distinctif de l'homme d'État consiste surtout dans la teneur uniforme de sa politique, dans sa constante fidélité à une idée grande et généreuse, bien peu, dans la suite des siècles, ont mérité au même degré que lui ce titre glorieux prodigué par l'histoire à tant de personnages qui en étaient si peu dignes. Ses ancêtres lui avaient laissé d'illustres exemples. La maison dont il était issu, une des plus grandes et des plus puissantes de la Pologne, se rattachait aux Jagellons, et elle avait joué de tout temps un rôle important dans les affaires du pays. Au quinzième et au seizième siècle, elle avait beaucoup contribué à la fusion des deux nations polonaise et lithuanienne. Plus tard, au dix-huitième siècle, lorsque la Pologne, minée par ses discordes intestines et par les intrigues de ses voisins, était déjà en complète décadence, le chancelier de Lithuanie, Michel Czartoryski, et le palatin Auguste Czartoryski, grand-oncle et grand-père du prince Adam, conçurent la pensée d'arrêter cette décadence par une politique nouvelle qui, adoptée à temps, aurait pu prévenir les calamités sous lesquelles cette noble nation se débat depuis près d'un siècle. Cette politique consistait, d'une part, à répandre dans un pays qui était malheureusement resté en dehors de la civilisation moderne les éléments de cette civilisation, à y propager l'instruction publique, à favoriser l'industrie et le commerce, à amener peu à peu la classe

des paysans à l'affranchissement et à la propriété, à rendre égale la condition de tous les cultes établis; de l'autre, en développant les germes de liberté déposés dans la vieille constitution polonaise, à en faire disparaître les éléments anarchiques tels que le *liberum veto* et le droit de confédération, à faire participer la bourgeoisie aux droits politiques jusqu'alors réservés à la noblesse, à restituer à la couronne les immenses prérogatives usurpées par la haute aristocratie et à consolider la royauté en la rendant héréditaire.

Forcés de chercher, pour accomplir ces grands desseins, un point d'appui étranger, les princes Czartoryski crurent le trouver dans le cabinet de Saint-Pétersbourg, dont l'influence était dès lors dominante à Varsovie, et dont les armées occupaient presque constamment la Pologne. En dissimulant le but qu'ils avaient en vue et qui eût effarouché l'ambition moscovite, si intéressée à l'abaissement de ce malheureux pays, ils réussirent en effet à se ménager momentanément le concours de certains ministres russes, gagnés, dit-on, à prix d'argent. L'avénement au trône de Stanislas Poniatowski, ancien favori de l'impératrice Catherine et neveu des Czartoryski, parut leur ouvrir des chances favorables. Dans la diète qui eut lieu à cette occasion en 1764, ils réussirent à faire voter, non pas encore toutes les réformes qu'ils méditaient, mais des réformes assez importantes pour qu'on eût dû y voir le préliminaire de toutes les autres si on avait pu les consolider.

Malheureusement, la Russie et la Prusse en comprirent la portée; elles comprirent quel obstacle elles opposeraient à leurs projets d'envahissement, et, par des conventions secrètes, ces deux gouvernements despotiques s'engagèrent, *non-seulement à ne pas permettre que qui que ce fût entreprît de dépouiller la république de Pologne de son droit de libre élection, de rendre le royaume héréditaire ou de s'y rendre absolu, mais encore à prévenir et à anéantir, par tous les moyens possibles, les vues et les desseins qui pourraient tendre à ce but aussitôt qu'on les aurait découverts, et à avoir même, en cas de besoin, recours à la force des armes pour garantir la république du renversement de sa constitution et de ses lois fondamentales.*

Les résultats de cette alliance ne se firent pas attendre : la guerre civile éclata en Pologne, les ennemis des réformes, ceux qu'une ambition coupable ou un aveugle attachement aux anciens abus rendait les instruments, les complices de la malveillance étrangère, ne tardèrent pas à l'emporter, et, en 1768, les lois votées quatre ans auparavant furent renversées par la force des armes.

Ce fut en quelque sorte le prélude du premier partage qui s'accomplit en 1773, de cet acte inique auquel les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin entraînèrent celui de Vienne, et qui commença

l'œuvre de spoliation depuis longtemps méditée. Seule, entre tous les États européens, la France parut s'en inquiéter et fit, pour soutenir les patriotes polonais, quelques tentatives qu'elle dut bientôt abandonner, parce qu'elle n'eût trouvé à s'appuyer sur aucun allié dans la lutte qu'il lui aurait fallu engager contre les trois puissances copartageantes, parce l'Angleterre, particulièrement, témoignait à l'égard de ce grand attentat cette indifférence qu'elle porte trop souvent dans l'appréciation des crimes politiques qui ne lui semblent pas blesser ses intérêts.

A l'époque de ce premier partage, le prince Adam Czartoryski, celui dont je me propose d'esquisser la vie politique, âgé seulement de trois ans, était bien loin encore du moment où il pourrait prendre part aux affaires de son pays. Son éducation fut très-soignée. Dupont de Nemours, le célèbre économiste, l'ami de Turgot, fut au nombre des maîtres dont il reçut les leçons. A l'âge de dix-sept ans, on l'envoya à Paris pour qu'il y complétât le cours de ses études; mais, dès l'année suivante, sa famille le rappela en Pologne. Son grand-père et son grand-oncle, les princes Auguste et Michel, étaient morts; mais son père, le prince Adam-Casimir, avait, pour ainsi parler, recueilli leur succession politique. Par la protection qu'il accordait aux lettres, par les améliorations qu'il avait fait apporter dans le système de l'instruction publique, il s'était efforcé de préparer les générations nouvelles aux changements devenus nécessaires, et ses soins n'avaient pas été sans résultat. Les circonstances étaient devenues telles, que les patriotes semblaient pouvoir reprendre avec plus de chances de succès le travail des réformes auquel la coalition de leurs voisins les avait contraints de renoncer vingt ans auparavant. La Prusse, pour le moment brouillée avec la Russie, les y encourageait. La *Grande Diète* de 1788, réunie sous la présidence du prince Adam-Casimir, vota cette célèbre constitution de 1791, dont le souvenir est resté si cher à tous les Polonais, et qui, substituant une liberté véritable à l'anarchie des derniers temps, donnait au pouvoir royal, avec l'hérédité, la force nécessaire pour contenir les factions.

Cette réforme, saluée par l'admiration enthousiaste de tous les amis de l'humanité et du progrès social et consacrée par la reconnaissance formelle de presque toutes les puissances, de l'Autriche, de la Prusse elle-même, ne trouva d'abord d'adversaires que dans le cabinet de Saint-Pétersbourg. L'opposition de ce cabinet se comprend facilement. L'établissement en Pologne d'un ordre légal et régulier eût ôté tout prétexte à l'intervention que la Russie exerçait depuis près d'un siècle dans les affaires de ce pays, et elle eût rendu impossibles les démembrements nouveaux par lesquels l'ambitieuse Catherine pensait sans doute dès lors à étendre encore son immense em-

pire, à le faire pénétrer jusqu'au cœur de l'Europe. De tels motifs ne pouvaient pourtant pas être allégués pour justifier ce que l'on méditait. On feignit, par un mensonge dans lequel l'audace égalait l'hypocrisie, de considérer la politique adoptée par la Grande Diète comme le résultat des inspirations du jacobinisme français, qui menaçait alors le monde. Dans cette même année 1791, l'Assemblée nationale de France avait imposé à Louis XVI une constitution qui livrait la royauté sans défense aux attaques de ses ennemis. On affecta de considérer comme sortie du même principe, comme devant conduire aux mêmes conséquences, la constitution polonaise qui donnait au roi l'hérédité, la plénitude de la puissance exécutive et supprimait l'absurde *liberum veto*. La Prusse, réconciliée avec la Russie, s'unit à elle pour contraindre les Polonais à rentrer dans leur vieille anarchie, et ceux-ci, pris au dépourvu, durent, après une courte lutte, subir, avec un nouveau démembrement de leur territoire, la restauration des abus dont ils avaient cru s'affranchir pour toujours.

Le prince Adam Czartoryski, trop jeune encore pour prendre une part directe à la tentative de réforme qui venait d'échouer si tristement, y avait adhéré avec ardeur et avait pris les armes pour la défendre. La guerre terminée, il partit pour Londres, où il se proposait d'étudier les institutions britanniques. Il y avait été recommandé aux soins du marquis de Lansdowne, ami de sa famille et l'un des chefs du parti libéral dans la Chambre des lords. Bientôt après, apprenant que Kosciuszko avait relevé en Pologne le drapeau de l'indépendance, il voulut aller le joindre; mais le gouvernement autrichien le fit arrêter à Bruxelles. Après quelques succès brillants, l'héroïque Kosciuszko succomba sous l'effort des armées russe, prussienne et autrichienne. Les trois puissances se partagèrent les derniers débris du territoire polonais, sous prétexte que la république était dans l'impossibilité absolue de se donner un gouvernement; et cette généreuse nation disparut du nombre des peuples. Lorsqu'on pense que cette infamie fut accomplie au milieu de la guerre dirigée contre la Révolution française pour la défense, disait-on, du droit des gens et de l'ordre social, qu'elle le fut par les puissances même qui déclamaient le plus haut contre les attentats de la Convention, que la Russie, tout en excitant l'Europe entière contre nos terroristes, tout en les frappant des plus violents anathèmes, ne fit pas marcher un seul soldat pour les combattre parce qu'elle réservait toutes ses ressources pour asservir les Polonais, enfin que la Prusse et l'Autriche, engagées dans une lutte terrible contre les armées du comité de salut public, durent en distraire une partie de leurs forces pour aider la Russie dans cette œuvre abominable, il est difficile de ne pas voir, dans les désastres que les trois cours allaient subir pendant près de vingt ans,

la conséquence et l'expiation méritée de semblables aberrations.

Les biens des Czartoryski, compromis dans la cause nationale, avaient été séquestrés par la Russie. Catherine consentit pourtant à les restituer, à condition que le prince Adam viendrait s'établir à Saint-Pétersbourg. Il s'y rendit, en effet, comme une sorte d'otage, avec son jeune frère Constantin, et se vit obligé d'accepter du service dans un des régiments de la garde; on l'attacha même à la personne du grand-duc Alexandre, petit-fils de l'impératrice. Cette circonstance devait exercer une influence décisive sur l'avenir du jeune exilé.

Le grand-duc, à cette époque, n'avait pas encore vingt ans; il avait, par conséquent, sept ans de moins que son nouvel aide de camp. Doué de beaucoup d'esprit, d'une imagination mobile, d'un caractère faible et exalté, passionné pour la gloire, enclin par nature à un libéralisme généreux qu'avait développé en lui le maître à qui on avait confié sa jeunesse, le républicain la Harpe, il vivait alors sous le joug de son impérieuse aïeule dans une espèce de retraite où les idées qu'il devait un jour essayer de mettre en pratique s'élaboraient en quelque sorte au fond de son âme. Une certaine analogie de sentiments ne tarda pas à le lier avec le prince Adam. Il se prit pour lui d'une de ces amitiés par lesquelles les princes cherchent quelquefois à sortir de l'isolement où leur rang les relègue plus ou moins. Dans les longues conversations qu'il avait avec lui, il épanchait tous les rêves de son adolescence, tous les projets qu'il formait pour la grandeur et la civilisation de la Russie. Autant que lui, il déplorait la grande iniquité du partage de la Pologne, et il lui promettait de la réparer lorsque le pouvoir serait entre ses mains. Ce serait un récit curieux que celui de ces entretiens entre le futur souverain et le futur ministre. Il s'y mêlait, de la part du grand-duc, bien des chimères qui, par leur exagération même, auraient pu inquiéter le prince Adam, non pas sur la sincérité, mais sur la persistance des sentiments de son auguste ami, s'il avait eu assez d'expérience pour comprendre que rien de ce qui est excessif et désordonné ne peut durer.

A la grande Catherine succéda bientôt l'empereur Paul, dont la haine passionnée, non-seulement pour la révolution, mais pour tout ce qui ressemblait à la liberté ou à l'indépendance, le caractère fantasque et défiant, la violence capricieuse poussée bientôt jusqu'à la démence, rendaient vraiment intolérable l'existence de quiconque avait à subir son despotisme.

Un tel prince ne pouvait voir d'un œil favorable la liaison de son fils, de son héritier, avec un patriote polonais. Pour éloigner le prince Adam, il le nomma son ministre auprès du roi de Sardaigne. Cette

mission était presque dérisoire, ce monarque étant alors dépouillé de ses possessions continentales; mais, sous un règne tel que celui de Paul, c'était beaucoup qu'une disgrâce fût couverte d'un prétexte quelconque, et le prince Adam dut s'estimer heureux de ne pas payer plus chèrement le malheur d'avoir excité les soupçons de son redoutable maître.

Son exil ne devait pas se prolonger. Le 23 mars 1801, la mort tragique de l'empereur appela au trône le grand-duc Alexandre, et, le jour même de son avénement, il écrivit au confident, à l'ami de sa jeunesse, pour le rappeler auprès de lui. C'est à ce moment que commence la période la plus importante de la vie du prince Czartoryski, celle qui porte le plus complétement l'empreinte de sa politique et de ses idées personnelles.

L'empereur s'était entouré de jeunes gens dont il avait fait sa société habituelle et qui avaient reçu ses confidences alors qu'il n'entrevoyait encore le pouvoir souverain que dans un avenir plus ou moins éloigné. Il pressa vivement le prince Adam d'accepter le ministère des affaires étrangères. Celui-ci s'y refusa longtemps. Le principal motif qu'il opposait aux instances de l'empereur, c'est que, comme Polonais, sa position pouvait devenir très-difficile et très-délicate dans le poste auquel on l'appelait, et que, bien qu'il n'y eût en ce moment aucune apparence d'un revirement favorable à la Pologne, les circonstances pouvaient tourner de manière à rendre les intérêts de sa patrie contraires aux devoirs de l'important emploi qu'il était question de lui confier. L'empereur lui répondit que rien de pareil ne s'annonçait, et que, si un tel changement venait à se produire, il pourrait faire ce qu'il jugerait convenable. Après s'être ainsi mis en règle avec l'avenir, le prince Adam crut pouvoir accepter le portefeuille qu'on lui offrait; mais il y mit pour condition qu'il ne recevrait ni traitement ni décorations. Je ne crois pas que jamais homme soit devenu ministre à des conditions semblables. Ce qui est presque incroyable, ce n'est pas qu'il les ait proposées, mais que l'empereur les ait subies. Son penchant pour les choses extraordinaires, pour tout ce qui avait la réalité ou seulement l'apparence de la générosité, peut seul l'expliquer.

Une circonstance qui contribua probablement à l'acceptation du prince Czartoryski, c'est qu'en ce moment les espérances que les Polonais avaient pu fonder sur l'appui de la France, et qui avaient engagé un bon nombre d'entre eux à s'enrôler sous ses drapeaux, venaient de recevoir un cruel démenti. A la haine furieuse que l'empereur Paul avait longtemps manifestée contre la Révolution française, l'inconstance de ce monarque, habilement exploitée par le premier consul, avait fait succéder un véritable engouement pour le héros de

l'Italie et de l'Égypte, et même des projets d'alliance contre l'Angleterre. La mort de Paul avait fait abandonner ces projets; mais Napoléon, espérant reconquérir sur le fils une partie au moins de l'ascendant qu'il avait sur le père, usait envers lui de grands ménagements. Une semblable politique ne pouvait se concilier avec le maintien de la protection qu'on avait d'abord semblé accorder aux Polonais. Les légions formées de ces émigrés, et qui, naguère, lorsque la guerre ravageait le continent, lorsque la Russie comptait parmi nos ennemis, étaient tout à la fois pour la France de précieux auxiliaires et un appel à l'insurrection générale de leurs compatriotes, n'étaient plus qu'un embarras, une difficulté diplomatique depuis le rétablissement de la paix et l'adoption d'une politique si différente de celle qui avait dominé jusqu'alors : aussi les restes de ces légions venaient-ils d'être embarqués pour la désastreuse expédition de Saint-Domingue.

Dans cet état de choses, le prince Czartoryski crut que, s'il existait un moyen de relever un jour sa patrie, c'était de mettre à profit les dispositions bienveillantes du prince qui venait de le faire entrer dans son conseil. Il y avait sans doute quelque chose de singulier à accepter, comme instrument de la restauration de la Pologne, une des puissances qui s'étaient partagé ses dépouilles, celle même qui lui avait porté les plus terribles coups; mais le caractère d'Alexandre et les promesses qu'il avait faites avant de monter sur le trône semblaient autoriser l'espérance qu'on l'amènerait à une aussi grande détermination en la rattachant à quelque combinaison qui offrît à l'ambition du peuple russe un dédommagement suffisant.

Nous verrons bientôt le plan que le prince Czartoryski imagina pour essayer d'atteindre ce but. Il n'était possible d'y donner suite qu'à l'aide de quelque crise générale dont l'état de l'Europe pouvait dès lors faire entrevoir la possibilité, mais qui n'était pas mûre encore. En attendant ce moment, le prince ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer, même indirectement, au succès du généreux projet qu'il avait conçu. L'empereur ayant créé un ministère de l'instruction publique, il en profita pour obtenir le rétablissement de l'université de Wilna, capitale de la Lithuanie, de cette antique principauté qui, réunie depuis quatre siècles à la Pologne, était, dans les déplorables partages, échue à la Russie. Il s'en fit nommer curateur. Grâce à ses soins persévérants, tous les fonds et revenus qui avaient appartenu jadis aux jésuites furent attribués à cette université; des professeurs appelés de l'étranger, s'unissant à ceux des anciens professeurs qui existaient encore, y donnèrent bientôt à l'enseignement la plus heureuse impulsion. C'était déjà, dans une proportion bien modeste sans doute, une sorte de réveil de la nationalité polonaise.

Le moment approchait où le patriotisme du prince Czartoryski de-

vait voir s'ouvrir devant lui de plus vastes perspectives. La paix rendue au monde par les traités de Lunéville et d'Amiens n'avait pas été de longue durée. Le premier consul Bonaparte, le restaurateur de l'ordre social en France, le pacificateur de l'Europe, était devenu l'empereur Napoléon, le despote orgueilleux étouffant autour de lui les derniers restes de liberté et menaçant par ses envahissements la sécurité et l'indépendance de tous les États. Déjà l'Angleterre avait repris les armes pour essayer de l'arrêter. Déjà une nouvelle coalition s'organisait contre lui sur le continent entre l'Autriche, la Russie, la Suède, la cour de Naples, et on travaillait à y entraîner la Prusse. Je n'écris pas une histoire générale. Je n'ai donc pas à retracer les détails curieux et compliqués de ces négociations si bien racontées par M. Thiers. Il me suffira de dire que le cabinet de Saint-Pétersbourg y prit une très-grande part, et que l'empereur Alexandre, inspiré par ses jeunes conseillers, proposa à ses alliés un vaste projet dont la pensée générale était de réduire la France, non pas dans ses limites de 1792, mais dans des limites compatibles avec l'équilibre européen, de fonder cet équilibre sur des bases solides et durables par une juste répartition de forces entre les puissances, et, pour parler le langage moderne, d'assurer l'indépendance des diverses *nationalités*. Une des parties de ce plan consistait à réunir toutes les portions de la Pologne, alors divisée entre les trois cours partageantes, pour en former un royaume qui aurait appartenu, non pas à l'empire russe, mais à l'empereur de Russie, à titre de couronne séparée, à peu près comme la couronne de Hongrie appartenait au souverain de l'Autriche. C'était là, on peut le croire, ce qui, dans ce gigantesque programme, agréait le plus au prince Czartoryski.

Il y avait bien de la chimère dans ce projet de remaniement de la carte politique, et les hommes sérieux pouvaient sourire de la naïveté avec laquelle le cabinet de Saint-Pétersbourg, en demandant qu'on l'aidât à contenir l'ambition française, en prêchant aux autres le désintéressement, réclamait pour lui-même d'énormes accroissements territoriaux, faisait tourner à son profit la résurrection de la Pologne et laissait même entrevoir d'autres vues d'agrandissement. Ces rêves ne devaient pas se réaliser, et, avant que les victoires de Napoléon eussent mis à néant même ce qu'ils avaient de moins impraticable, les fautes et l'irrésolution de l'empereur Alexandre les avaient déjà fait évanouir.

La Prusse, dont la politique artificieuse et hésitante n'était pas une des moindres causes des succès de la France et des revers des diverses coalitions européennes, persistait, par timidité et par faiblesse plus encore que par l'impulsion d'une ambition maladroite, dans ce double jeu qui devait bientôt lui coûter si cher. Les con-

seillers de l'empereur Alexandre, et particulièrement le prince Czartoryski, étaient d'avis que pour la contraindre à se joindre aux alliés, ou, en tout cas, pour se mettre en état de se passer d'elle, il fallait appeler les provinces polonaises soumises alors à sa domination, à s'insurger pour former, avec celles que possédait la Russie, un royaume qui aurait eu l'empereur pour souverain. C'eût été le commencement de la restauration de la Pologne, en dehors de laquelle il ne serait plus resté que la Galicie. Le prince Poniatowski, neveu du dernier roi et déjà illustre pour la glorieuse part qu'il avait prise aux luttes soutenues pour l'indépendance nationale, s'offrait à soulever les provinces prusso-polonaises si Alexandre se déclarait roi de Pologne. L'armée russe, traversant sans rencontrer d'obstacles les districts insurgés, et secondée par les populations, aurait eu toute facilité pour donner la main à l'armée autrichienne au moment où celle-ci se serait trouvée engagée contre les Français. Ce plan fut débattu dans le château de Pulavy, résidence des Czartoryski, où l'empereur s'arrêta pendant quelques jours. Il l'approuva. L'Angleterre et l'Autriche y donnaient, dit-on, leur adhésion, espérant par là engager irrévocablement la Russie dans la coalition. Mais il résulte des aveux qu'Alexandre fit plus tard à son ministre des affaires étrangères, qu'il n'avait consenti à cette proposition que parce qu'il se croyait certain que la Prusse intimidée s'unirait aux alliés pour en prévenir l'accomplissement et qu'en cédant aux mesures de la Russie, elle la dispenserait d'y donner suite. Il paraît même qu'en entamant contre Napoléon une lutte diplomatique, en se livrant envers lui à des provocations qui devaient blesser son orgueil autant que sa politique, Alexandre n'en avait pas compris toute la portée, et que, jusqu'au dernier moment, il avait supposé que la guerre n'aurait pas lieu, croyant que l'Autriche, sans le concours de laquelle cette guerre était évidemment impossible, n'aurait pas le courage de la déclarer, et comptant, pour excuser sa propre inaction, sur ce qu'il appelait la *pusillanimité* de la cour de Vienne. Remarquons, en passant, que, de la part de l'Autriche, on est souvent exposé à des erreurs semblables à celles où tomba alors l'empereur de Russie. Le cabinet autrichien est lent et patient; il est moins sensible qu'un autre aux susceptibilités du point d'honneur, ce qui ne veut pas dire qu'il manque d'honneur et de fermeté; enfin, la situation topographique d'une partie de ses provinces lui permet de dissimuler longtemps ses préparatifs militaires. Plus d'une fois, on en a conclu qu'avec lui on pouvait beaucoup oser impunément, qu'il ne ressentait pas les injures ou qu'il était hors d'état de les repousser; plus d'une fois aussi on s'est mal trouvé de cette confiance.

Les incertitudes, les hésitations de l'empereur Alexandre, redou-

blèrent à la suite de quelques entrevues qu'il eut avec le roi de Prusse et dans lesquelles, avec cette facilité d'entraînement enthousiaste qu'il portait dans la politique comme dans tous les rapports de la vie, il se lia avec lui d'une amitié intime et chevaleresque qui a a été, d'ailleurs, le plus constant de ses sentiments. A partir de ce moment, l'idée d'user de violence contre la Prusse, soit pour conquérir son alliance, soit pour lui arracher le territoire qu'elle possédait alors sur la Vistule, ne se présenta plus seulement à son esprit comme une extrémité regrettable et compromettante, mais comme une violation des devoirs les plus sacrés de l'amitié; il ne vit plus dans la Prusse un État dont les relations avec la Russie pouvaient varier au gré des exigences de la politique, mais une personne qui lui était chère et envers qui il avait à remplir des obligations qui lui interdisaient de prendre jamais à son égard une attitude hostile. Le cabinet de Berlin s'aperçut bientôt du peu d'accord qui existait entre l'empereur et ceux dont il avait jusqu'alors suivi les conseils, et il en profita. Il comprit que, désormais, c'était directement sur Alexandre qu'il fallait agir, avec lui qu'il fallait se concerter, et, ne tenant plus compte des communications officielles du prince Czartoryski, de ses exigences qu'Alexandre, loin de les soutenir, abandonnait ou désavouait dans ses entretiens confidentiels avec les agents du roi Frédéric-Guillaume, il se réfugia dans un système de temporisation qui devait faire plus de mal encore à la Prusse qu'à la coalition.

Ce n'était pas seulement sur ce point que l'empereur, tout en paraissant adopter les propositions de ses ministres dans leur ensemble et en les laissant agir à leur guise dans tout ce qui n'exigeait pas son concours personnel, les contrariait et les paralysait en effet. Dès l'année 1804, la guerre contre la France paraissant assez imminente pour que la prudence conseillât d'en préparer les moyens, on l'avait engagé à ordonner un recrutement en proportion avec les circonstances. Il s'y était refusé. Plus tard, le péril étant devenu plus pressant et la concentration de grandes forces sur la frontière de l'Ouest ne pouvant plus être différée sans imprudence, le prince Czartoryski insista pour qu'on envoyât sans retard des ordres de marche aux régiments dispersés dans les cantonnements éloignés. L'expédition de ces ordres fut ajournée jusqu'au dernier moment. On avait représenté à l'empereur qu'à la veille de s'engager dans une aussi terrible lutte, il convenait de se débarrasser de la guerre qui absorbait en Géorgie une partie des ressources de l'empire et d'y envoyer immédiatement une armée assez forte pour frapper un coup décisif. Cet avis n'avait pas été écouté, on ne prenait, à tous égards, que des demi-mesures, parce que l'empereur n'avait que des demi-volontés. Évidemment,

dans l'incertitude de son esprit, il ne voulait pas la guerre, ou, pour parler plus clairement, il ne voulait pas paraître la provoquer parce qu'il craignait d'en encourir la responsabilité morale.

Le résultat d'une telle façon d'agir était infaillible. Pendant qu'on perdait ainsi un temps précieux, Napoléon entrait à l'improviste en Allemagne à la tête de la plus admirable armée qu'il ait jamais commandée, et, se trouvant face à face avec la seule Autriche, en quelques semaines il écrasait plusieurs de ses divisions, lui enlevait trente mille soldats dans la forteresse d'Ulm et s'emparait de Vienne, de telle sorte que les Russes, qui s'étaient enfin mis en marche, ne se présentaient sur le théâtre de la guerre que pour recueillir les débris de l'armée autrichienne.

Alexandre, qui aspirait à la gloire militaire comme à toutes les autres, avait voulu se mettre à la tête de ses soldats. Vainement le prince Czartoryski lui avait dit que sa présence aurait pour effet d'annuler la responsabilité des généraux, qu'ils ne voudraient plus rien prendre sur eux, qu'ils cesseraient de se croire personnellement intéressés au succès des opérations militaires et de s'y consacrer tout entiers, que, dans les moments difficiles, ils ne manqueraient pas d'en appeler à sa décision pour se mettre à l'abri de l'événement, qu'il n'y aurait plus de commandement réel, que les intrigues de la cour transportées dans le camp achèveraient de tout perdre, qu'un souverain, lorsque l'expérience ne lui a pas appris qu'il peut commander en réalité, ne doit pas s'exposer à ces situations où il peut se trouver dans la nécessité de prendre immédiatement et par lui-même des résolutions décisives; vainement il avait essayé de lui faire comprendre les suites funestes d'un échec qu'il éprouverait en personne et il lui avait demandé quels moyens il gardait en réserve pour un pareil accident. Le voyant bien décidé à tenter personnellement le sort des armes, il s'était efforcé de l'engager au moins à ne se rendre à l'armée que lorsque la guerre aurait pris un tour favorable. Alexandre n'écouta rien. Pour comble de malheur, il n'apportait à la lutte dans laquelle il se jetait avec tant d'aveuglement qu'une impression de mécontentement et de découragement peu faite pour fixer la fortune. Il était impossible de ne pas s'apercevoir que ses opinions et ses dispositions avaient complétement changé. Plusieurs de ceux qui avaient jusqu'alors possédé sa confiance avaient été éloignés. Le prince Czartoryski lui-même était traité par lui avec une froideur marquée et n'avait plus que rarement et difficilement la possibilité de l'entretenir à loisir, alors que la gravité croissante de la situation aurait demandé entre eux des communications de tous les moments et le plus entier abandon. La façon d'agir et de s'exprimer de l'empereur révélait une vive irritation de la politique dans laquelle on l'avait en-

gagé et dont les conséquences possibles ne lui apparaissaient plus que sous un aspect effrayant. Dans ses rares conversations avec son ministre des affaires étrangères, il lui disait d'un ton d'humeur *qu'on ne l'y reprendrait plus;* il repoussait toutes les propositions que le prince lui soumettait dans le sens de ce qu'on avait fait précédemment, il énonçait des maximes qui indiquaient un changement absolu de système et qui prouvaient qu'il ne suivait plus que forcément et à contre-cœur celui qu'il avait d'abord adopté. De nouveaux conseillers étaient écoutés de préférence. L'empereur, s'éloignant de plus en plus des hommes avec qui il avait marché depuis son avénement au trône, cherchait à fixer ses incertitudes en consultant tous ceux, pour ainsi dire, qui se trouvaient à sa portée, en les interrogeant, en prenant leur avis à bâtons rompus, par occasion. Autour de lui comme dans son esprit, tout prenait un caractère de précipitation et de trouble qui était de bien mauvais augure. Le vieux parti russe, toujours hostile aux idées qui tendent à rattacher la politique de la Russie à la grande politique européenne, toujours animé d'une sourde haine contre les serviteurs de race étrangère que les empereurs ont été si souvent obligés d'appeler auprès d'eux pour suppléer à l'insuffisance des nationaux, ce parti, annulé naguère lorsque Alexandre se livrait aux inspirations de ses jeunes amis, recommençait à se montrer, comme il fait toujours dans les moments de crise; il disait qu'on s'était laissé égarer par des idées exagérées de dévouement au bien général de l'Europe, sans se préoccuper des intérêts de la Russie, sans chercher à lui procurer des dédommagements proportionnés à ses sacrifices. Quelques personnes exprimaient même le regret qu'on n'eût pas essayé de s'arranger avec Napoléon pour partager avec lui la domination de l'Europe. Les hommes qui nourrissaient ces pensées ambitieuses paraissaient ignorer que ceux qu'ils accusaient d'une politique trop désintéressée avaient voulu donner à la Russie la frontière de la Vistule, la Moldavie, la Valachie, unir sous le sceptre ou sous la protection de l'empereur les populations slaves et grecques, assurer ainsi de tous côtés à l'empire des acquisitions territoriales et des débouchés commerciaux, et que la modération ou la timidité d'Alexandre les avait seule empêchés, je ne dis pas de réaliser, mais de tenter ces conceptions gigantesques.

L'état d'esprit de l'empereur, la divergence des conseils auxquels il se livrait successivement, ne pouvaient rester longtemps un mystère pour l'armée qu'il était venu commander et dont il eût été si important d'entretenir l'ardeur et la confiance. On s'aperçut bientôt que, parmi ceux qui l'approchaient et dont il subissait en ce moment l'influence, les uns, dans leur complet découragement et dans leur esprit d'opposition à la politique antérieurement suivie, étaient d'avis

d'abandonner sans coup férir une partie qui leur paraissait perdue d'avance, et que les autres, presque aussi pressés d'y renoncer, mais retenus par le point d'honneur, voulaient seulement qu'avant de se retirer on tentât le sort des armes, au risque, j'ose presque dire, avec l'espoir d'un échec qui servirait de prétexte plus ou moins honorable à une telle résolution. Bien peu faisaient preuve de cette volonté réfléchie, inébranlable, qui seule assure le succès quand il est possible, ou crée des ressources dans les revers. L'empereur, avec sa mobilité habituelle et au gré des rapports contradictoires qui lui arrivaient successivement, passait quelquefois, dans une matinée, d'un excès de confiance à un excès d'abattement. Comme il arrive dans toutes les coalitions dès qu'il se présente des difficultés sérieuses, on se plaignait beaucoup des alliés; on parlait en termes de mépris de la valeur militaire des Autrichiens, des défaites qu'ils avaient essuyées; on les exaspérait par des sarcasmes trop souvent, trop publiquement répétés pour qu'il leur fût possible de les ignorer. L'armée russe souffrait de la disette. Sans vouloir comprendre que les Autrichiens en souffraient aussi, qu'elle était le résultat presque forcé des conjonctures dans lesquelles on se trouvait, les Russes se complaisaient à en rejeter la responsabilité sur le cabinet de Vienne, sur son incapacité ou même sur son mauvais vouloir. Bientôt, les deux armées alliées en vinrent à se haïr plus qu'elles ne haïssaient les Français.

Jusqu'à l'arrivée de l'empereur Alexandre, les officiers et les soldats russes avaient supporté leurs souffrances avec la patience qu'on trouve toujours en eux lorsqu'ils croient se conformer à la volonté de leur maître. Ils pensaient que l'empereur voulait, coûte que coûte, mener à fin son entreprise. C'en était assez pour leur inspirer la plus entière résignation. Il n'en fut plus ainsi dès qu'il fut arrivé sur le théâtre des hostilités, dès qu'en le voyant de près on put s'apercevoir qu'il n'était pas animé de la détermination de tout sacrifier pour réussir. Les passions, les dissentiments qui agitaient l'entourage impérial, bientôt révélés par des propos imprudents, pénétrèrent dans les états-majors et ensuite dans les rangs inférieurs de l'armée. Bien des gens crurent entrer dans la pensée et servir la politique de l'empereur en exagérant, dans leurs conversations, les mauvais côtés de la situation, au lieu de chercher à y remédier, et, le sentiment des maux réels s'aigrissant, comme à l'ordinaire, par la vivacité même des plaintes auxquelles on s'abandonnait, le découragement et l'irritation gagnèrent tous les esprits.

Tels furent les préliminaires, et, en partie, les causes du désastre d'Austerlitz. Le général Kutusoff, qui y commandait l'armée russe, livré à lui-même, à son caractère prudent et circonspect, n'eût probablement pas engagé la bataille. Il se fût enfermé dans un système

de temporisation qui, à raison de la position respective des deux armées, de l'état politique de l'Europe et de l'espérance qu'avait alors la coalition d'obtenir le concours de la Prusse, était aussi conforme aux intérêts des alliés que contraire à ceux de Napoléon, dans un système que le prince Czartoryski avait instamment recommandé à l'empereur. Même en se décidant à combattre, le général Kutusoff, s'il eût senti que toute la responsabilité reposait sur lui, si les ordres qu'il recevait ou qu'il se faisait donner par l'empereur n'eussent pas été pour lui une sauvegarde suffisante à tout événement, aurait mis plus de soin à se préparer par lui-même des chances de succès au lieu de s'en reposer sur ses subalternes, sur son chef d'état-major. Il n'eût pas négligé, comme on le lui a reproché, de réunir avant l'action les généraux russes et autrichiens, de discuter avec eux la situation, de reconnaître le terrain, de concerter, d'ordonner ce que chacun aurait à faire. Mais l'empereur était là, impatient d'en finir. Il fallut tout hasarder.

La bataille d'Austerlitz est une des plus décisives qui aient été livrées, et la présence du monarque russe contribua à rendre plus complète la défaite des alliés. Entraîné dans la déroute, entouré de gens qui criaient à la trahison des Autrichiens, qui parlaient de la nécessité de s'en venger en rentrant sans retard en Russie, qui affirmaient que l'armée n'était plus en état de continuer la guerre, il aurait fallu à Alexandre, pour garder son sang-froid, pour être en état de donner des ordres réfléchis et de combiner une action quelconque au point de vue militaire ou politique, une fermeté d'âme qu'il n'eut jamais et une espérance qui lui manquait alors. Dans ce désordre, il n'y avait pas de possibilité, pour ceux qui conservaient quelque calme, de faire entendre une parole en faveur de l'Autriche et de la cause européenne. On disait que l'empereur avait assez fait pour les autres et qu'il devait maintenant songer à lui-même et à la Russie, comme si le triomphe de Napoléon, la ruine de l'Autriche et des autres membres de la coalition eussent été des résultats indifférents pour le cabinet de Saint-Pétersbourg. Le prince Czartoryski essaya sans succès d'arrêter ce torrent; il représenta entre autres choses à l'empereur qu'en abandonnant la lutte avec une telle précipitation on sacrifiait le roi de Naples après l'avoir poussé vers l'abîme. Voyant qu'on ne l'écoutait pas, il s'efforça d'amener l'empereur d'Autriche à s'expliquer confidentiellement avec Alexandre pour le retenir s'il était possible. Tout fut inutile. Alexandre partit en déclarant à l'empereur François qu'il n'avait plus à compter sur le secours de la Russie. Il dit à l'envoyé prussien que, dans les circonstances où l'on se trouvait, le roi Frédéric-Guillaume n'avait rien de mieux à faire que de s'arranger avec la France, et qu'il lui rendait à

cet égard toute liberté. Ce qui peint la situation, c'est que l'empereur, fatigué apparemment des remontrances de son ministre des affaires étrangères, n'avait pas même cru devoir lui donner connaissance des déclarations par lesquelles il brisait ainsi la coalition, en sorte que le prince Czartoryski écrivait à Berlin pour inviter la Prusse à rester fidèle à l'alliance au moment même où son maître conseillait au roi Frédéric-Guillaume d'en sortir.

On pouvait croire qu'au moins le rétablissement de la paix, acheté au prix de l'indépendance d'une grande partie du continent, serait la conséquence d'une aussi étrange politique. L'Autriche avait signé un traité humiliant, qui lui imposait d'énormes sacrifices, mais qu'elle n'était plus en état de refuser. La Prusse, pour apaiser le triomphateur qu'elle avait menacé lorsque la fortune ne s'était pas prononcée encore, s'était vue contrainte de subir des conditions qui la plaçaient dans la position la plus fausse. La Russie négociait pour obtenir un arrangement supportable, et un moment on parut toucher au but. L'Angleterre elle-même, où la mort de Pitt venait de faire passer le pouvoir entre les mains de Fox et des autres adversaires de la guerre, avait ouvert des négociations qui, sans les incroyables exigences de Napoléon, se seraient terminées par un traité plus glorieux, plus triomphant encore pour la France que celui d'Amiens.

Les événements prenant une telle direction, le prince Czartoryski n'avait aucun motif pour garder des fonctions dans lesquelles il ne pouvait plus faire rien d'utile ni pour sa patrie, ni même pour le pays auquel le liaient des devoirs officiels. Depuis longtemps déjà, et à plusieurs reprises, il avait offert sa démission, qu'Alexandre avait toujours refusé d'accepter. Il crut devoir revenir à la charge avec une insistance qui ne comportait guère la continuation de ce refus. J'ai sous les yeux deux lettres ou plutôt deux Mémoires qu'il adressa à cet effet à l'empereur aux mois de mars et d'avril 1806, quelques mois, par conséquent, après la bataille d'Austerlitz. C'est là que j'ai pris presque tous les traits du tableau que je viens de tracer. Ces deux lettres sont très-remarquables, et je regrette de ne pouvoir les insérer ici, tant à cause de leur extrême longueur que parce qu'elles ne pourraient être comprises du lecteur, dans leurs détails parfois minutieux, qu'à l'aide de commentaires qui dépasseraient les limites et changeraient la nature de ce travail. Les motifs qu'il y allègue pour démontrer la nécessité de sa retraite, ce sont le peu d'attention que l'empereur a accordé en dernier lieu à ses avis sur les choses et sur les personnes, et l'opposition existant depuis quelque temps entre leurs vues politiques. L'empereur, dit-il, est trop bon, trop équitable, pour vouloir lui imposer le *martyre* d'exécuter des mesures qu'il croirait contraires au bien de l'em-

pire et à celui du monarque. Quel avantage peut-il trouver à conserver un ministre dont il n'apprécie pas les conseils, en qui il n'a pas confiance et qui, de son côté, est toujours en état d'opposition contre ses volontés, qui se sent frappé de découragement et hors d'état de travailler avec zèle, avec efficacité, à l'accomplissement d'ordres contraires à ses convictions? L'empereur, qui a de tout temps fait profession des idées les plus libérales, ne voudra pas consacrer le plus arbitraire de tous les principes, celui qui obligerait un homme à se rendre l'instrument aveugle d'une politique désavouée par sa conscience. S'il est bien résolu à maintenir le système qu'il a adopté depuis peu, s'il persiste à le croire le plus approprié aux circonstances critiques du moment, il lui faut un ministre qui sache le comprendre, s'en pénétrer par conviction, s'y conformer de bonne volonté avec l'espoir de le faire réussir, qui lui inspire confiance, et qui, appartenant par sa naissance à la Russie, ait plus de consistance dans le pays, y soit moins exposé à la calomnie. Au point où les choses en sont venues, ajoute le prince Czartoryski, les Polonais, ses compatriotes, peuvent d'un moment à l'autre se trouver impliqués dans des événements qui le compromettraient lui-même, parce qu'on supposerait qu'il les a préparés. Sous tous les rapports, sa retraite est donc devenue une nécessité. L'empereur lui a déjà plus d'une fois permis d'espérer qu'elle lui serait accordée, demandant seulement un peu de temps pour qu'elle ne parût pas avoir été arrachée à la volonté du souverain par les propos inconsidérés des mécontents. Maintenant, assez de temps s'est écoulé, l'empereur a assez montré qu'il ne cédait pas à de vaines clameurs pour qu'on n'ait pas à craindre une telle interprétation, et, en consentant à se séparer de son ministre des affaires étrangères, il causera une vive satisfaction à la plupart de ceux qui sont devenus sa société intime.

Dans ces deux lettres, le prince explique fort en détail les causes qui, suivant lui, ont amené la Russie à la situation difficile où elle se trouve placée. Il signale avant tout l'absence d'unité dans la marche du gouvernement, absence qui s'est surtout fait sentir depuis le commencement de la guerre, alors que cette unité aurait été le plus nécessaire. Il conseille en termes pressants, comme la première mesure de salut, comme celle qui doit précéder toutes les autres et sans laquelle toutes les autres seraient inefficaces, la création d'un comité chargé de prendre une connaissance suivie de toutes les affaires d'État et d'établir l'accord entre les diverses branches du service public. Cela, dit-il, est d'autant plus urgent que les derniers événements ont rendu la situation de l'empereur beaucoup plus critique. C'est toujours avec une surprise infinie qu'il a cru remarquer que l'empereur semblait prendre à tâche d'assumer sur lui-même la responsabilité,

non-seulement de chaque mesure, mais de son exécution dans le moindre détail, responsabilité dont une bonne organisation du ministère devrait le garantir. C'est à lui que l'on s'en prend du peu de succès des opérations du gouvernement, parce qu'il veut tout faire par lui-même, dans l'ordre militaire comme dans l'ordre civil. Au milieu de difficultés aussi extrêmes, lorsqu'il s'agit de décisions qui peuvent perdre ou sauver l'État, il semble avoir pris pour principe de ne suivre que l'idée qui lui vient la première à l'esprit, de ne consulter ni le jugement ni l'expérience des autres, de se priver des lumières qui pourraient seules lui donner une conviction raisonnée. Une grande partie de son temps se trouvant absorbée par des occupations d'une importance secondaire, il ne peut donner à la discussion et à la surveillance des mesures d'État proprement dites toute la suite, le loisir et l'attention qu'elles requièrent. Cependant un souverain, qui ne doit jamais se considérer que comme faisant un avec son peuple, doit savoir lui sacrifier ses convenances et son amour-propre et se défendre d'un penchant trop naturel à n'écouter que ses propres inspirations, à vouloir tout diriger, tout exécuter par lui-même pour prouver qu'il n'est mené par personne, qu'il peut se passer de tout le monde et qu'il possède toutes les capacités. S'il n'y prend garde, ce penchant dangereux peut le conduire à l'écueil même qu'il s'efforce d'éviter : souvent, c'est en se laissant trop dominer par la crainte d'être mené qu'on finit par l'être en effet. Le souverain est l'âme qui donne la vie à tout le corps politique, le ressort qui imprime le mouvement à chaque partie; il lui appartient, pour cela, de faire de bons choix, de fortifier par sa confiance ceux qu'il appelle au pouvoir, de les préserver ainsi du découragement, de soutenir leur zèle et leur dévouement. Placé au centre, il ne doit s'occuper que des grandes directions, des masses, des contours généraux; s'il remplit cette tâche dans laquelle personne ne peut le remplacer, il aura assez à faire pour qu'il ne lui reste pas de temps à perdre dans les détails. Les facultés et les moyens de l'homme sont limités, la même personne ne peut être à la fois simple officier, colonel, général, secrétaire, ministre et souverain. Tout dépend de la distribution du temps et du bon choix des occupations. Si le prince veut tout faire, agir lui-même en tout, il négligera forcément sa propre tâche, qui est la plus essentielle et la plus difficile, et la marche de l'ensemble aussi bien que de toutes les parties se trouvera arrêtée.

« Jamais, » dit encore le prince Czartoryski, « jamais Votre Ma-
« jesté ne donne sa confiance entière, et voilà pourquoi, peut-être,
« jamais rien n'a été entièrement à souhait... Quand les affaires sont
« conduites et que soi-même on est traité comme nous en avons eu
« l'expérience, surtout vers la fin, on perd totalement l'envie, à peine

« a-t-on le cœur d'avancer un avis, sans conserver le désir de le faire
« adopter ni l'espoir de le voir soutenu et exécuté convenablement.
« Un souverain a grand besoin d'inspirer aussi la confiance. C'était,
« si j'ose dire, à Votre Majesté d'encourager, de réunir, de demander
« des conseils, de les discuter avec intérêt et réflexion. Le fait est
« qu'elle ne voulait pas en recevoir parce qu'elle n'y mettait plus
« aucun prix ni confiance. J'ose cependant affirmer avec assurance
« que si vous aviez continué, sire, d'en agir comme par le passé, les
« choses.... n'auraient pas aussi mal tourné. »

Le prince Czartoryski expose, avec la même énergie et le même bon sens, le mal que l'empereur a fait à sa cause en s'opiniâtrant, malgré les adjurations de ses ministres, à prendre part, de sa personne, aux opérations militaires. Il fait entendre que la présence du souverain n'est qu'un embarras, une source de complications et de périls lorsqu'il n'est pas en état de commander réellement. Il montre ce qu'il y a de puéril, de la part du chef d'un grand empire, sur qui reposent les destinées de tant de millions d'hommes, à chercher, comme un sous-lieutenant, l'occasion de faire ses preuves de bravoure, à se présenter aux avant-postes, à user ainsi sans avantage l'effet de sa présence au lieu de le réserver pour les grandes occasions où elle pourrait ranimer et soutenir les courages. Il rappelle combien la situation compromise où se trouvait personnellement l'empereur après Austerlitz a contribué à augmenter le désordre de la retraite, à la changer en déroute et à rendre irréparables les conséquences d'une seule défaite.

Après avoir présenté les vacillations, les temporisations inopportunes et les faiblesses de la politique russe comme la cause déterminante des revers qu'elle a éprouvés, le prince Czartoryski, pour compléter cet enseignement, fait voir, dans la politique toute contraire suivie par Napoléon, le principe de ses prodigieux succès : « Il n'y a
« en Europe, » dit-il, « que Bonaparte qui connaisse la valeur du
« temps, et cela suffit pour le faire toujours réussir. Il sait entre-
« prendre aujourd'hui ce qui, dans huit jours, serait déjà impossible.
« En attendant, la chose est faite, les difficultés surviennent, mais
« trop tard ; fort déjà du succès remporté, il se trouve bien plus en
« état de leur faire tête. Ce ne sont pas les 500,000 hommes qu'on
« redoutait que nous avons eu à combattre, non, c'est avec 140,000
« hommes tout au plus que Bonaparte a réduit l'Autriche, la Russie
« et la Prusse, uniquement parce que, sans s'embarrasser des suites,
« il sait profiter du moment présent. Ce talent double et triple ses
« forces, la même armée se multiplie et finit vite un objet pour se
« porter rapidement vers un autre. C'est ainsi que César et Frédéric
« ont agi. » Dans un autre passage, le prince Czartoryski, déplorant

la maladresse avec laquelle on semblait se complaire, dans l'armée russe, à humilier les Autrichiens déjà vaincus, signale, par forme de contraste, l'habileté de Napoléon flattant l'amour-propre de ses plus misérables alliés et leur inspirant par là une émulation, une ardeur qui en font pour lui d'utiles auxiliaires. Toutes ces louanges, Napoléon les méritait alors. Quelques années après, gâté par la fortune et déjà un peu énervé par le progrès de l'âge, par l'altération prématurée de son tempérament, il les méritait moins, et c'est en grande partie ce qui explique sa chute aussi rapide que l'avaient été ses triomphes.

Je le répète, les deux lettres que je viens d'analyser sont très-dignes d'attention. Elles forment un véritable cours de politique à l'usage d'un prince jeune et inexpérimenté, disposé à se laisser égarer par l'ambition, l'amour de la gloire et l'illusion de pensées plus brillantes que solides. Jamais, peut-être, un ministre n'a tenu à son souverain un langage aussi sévère. Pour trouver, à ce point de vue, quelque chose d'analogue, il faut se reporter à la trop fameuse lettre de Roland à Louis XVI; mais Roland, ministre disgracié, s'appuyant sur le parti révolutionnaire et publiant, sous forme de lettre au roi, un manifeste insultant qui appelait toutes les fureurs du jacobinisme sur un prince malheureux déjà à moitié détrôné, Roland n'était qu'un factieux qu'il faudrait exécrer s'il avait prévu les conséquences de ce manifeste ; le prince Czartoryski, encore ministre, n'aspirant qu'à déposer son portefeuille et faisant entendre à un monarque tout-puissant, dans une correspondance intime, des vérités pénibles qui pouvaient le perdre dans l'esprit de son maître, de son ami, sans lui assurer même le dédommagement de la faveur publique, puisque cette correspondance devait rester secrète, le prince Czartoryski était un loyal et fidèle serviteur aussi bien qu'un généreux patriote. Je demande pardon à sa mémoire d'avoir seulement pensé à établir ce rapprochement, mais les esprits sont tellement enclins à se laisser tromper par les ressemblances apparentes de situations et d'idées souvent tout à fait différentes ou même contraires, qu'on ne saurait trop les prémunir contre ce principe d'erreur.

Si la courageuse franchise du langage tenu par le prince Czartoryski à l'empereur Alexandre fait honneur au ministre, elle n'en fait pas moins, il est juste de le reconnaître, au monarque qui a pu conserver un sentiment de bienveillance à l'homme dont il avait reçu des leçons si sévères, si bien faites pour blesser son amour-propre.

Le prince Czartoryski obtint enfin l'acceptation de la démission qu'il offrait avec tant d'insistance. Mais, à cette époque, les événements marchaient vite. Au commencement de l'année 1806, tout semblait tendre à une pacification générale qui aurait consacré

la suprématie de la France sur le continent. Quelques mois après, les prétentions exagérées de Napoléon avaient tout changé. Les négociations avec l'Angleterre étaient rompues, non pas, comme on l'a souvent dit, par suite de la mort de Fox, mais parce que Fox lui-même, tout pacifique qu'il était, avait trouvé inadmissibles les demandes du cabinet des Tuileries. La Prusse, poussée à bout, malgré sa timidité, par des procédés insultants et d'incroyables manques de foi, s'armait, avec l'imprudence du désespoir, pour combattre la France. La Russie, désavouant son envoyé à Paris qui avait pris sur lui de signer un traité jugé peu satisfaisant à Saint-Pétersbourg, se disposait à secourir la Prusse. Comme l'année précédente, la lenteur des délibérations, l'incertitude prolongée des résolutions des alliés, firent encore échouer leurs projets. Napoléon, avec sa foudroyante activité, avait déjà détruit l'armée prussienne avant que les Russes fussent entrés en ligne.

L'idée de soulever la Pologne prussienne pour en former, avec la Pologne russe, un nouveau royaume placé sous la souveraineté personnelle de l'empereur de Russie, s'était présentée de nouveau à l'esprit d'Alexandre. Il craignait que Napoléon victorieux ne forçât le malheureux Frédéric-Guillaume à lui céder les provinces polonaises pour y établir un prince de son choix. Il proposa au prince Czartoryski de se rendre à Varsovie, capitale de ces provinces, sans caractère officiel, comme un simple émissaire chargé de sonder les esprits, de les amener à entrer dans les vues nouvelles du cabinet de Saint-Pétersbourg, et à y concourir par un soulèvement lorsqu'on leur en donnerait le signal. Une semblable mission, digne tout au plus de quelque agent subalterne, ne pouvait convenir à un ancien ministre des affaires étrangères. Le prince représenta à l'empereur qu'elle n'aurait aucune chance de succès, que de froids raisonnements fondés sur des éventualités, des assurances vagues, des promesses soumises à des exceptions sans nombre, des conseils où se révélerait l'absence d'un plan arrêté, seraient impuissants à remuer les Polonais, alors surtout que Napoléon, dans tout l'éclat de ses victoires, les appelait à lui par d'ardentes proclamations, en leur promettant la restauration de leur patrie et en prodiguant, pour les gagner, ces moyens de séduction qu'il savait si bien mettre en œuvre. Les voies d'insinuation, les négociations préparatoires dans lesquelles on voulait entrer, auraient pu avoir de l'efficacité un an plus tôt, pendant la campagne d'Austerlitz. Maintenant le temps manquait, il fallait agir sans délai, sous peine d'être encore prévenu et déjoué par l'événement. Si l'empereur voulait se ménager quelque possibilité de succès, il fallait qu'il proclamât sans retard le rétablissement de la Pologne, qu'il s'en déclarât roi et qu'il portât 200,000 hommes sur l'Oder, qu'en agis-

sant de la sorte il inspirât confiance aux patriotes polonais, qui peut-être, alors, quoiqu'il fût déjà bien tard, pourraient se rallier à sa cause. A ces conseils l'empereur, toujours hésitant, toujours arrêté par de timides scrupules dans ses projets ambitieux, répondait qu'il ne lui était pas encore possible de prendre un parti définitif, et que, dans le cas seulement où la Prusse voudrait livrer ses provinces polonaises à l'empereur des Français, il croirait pouvoir s'en emparer. Le prince Czartoryski répliquait que ce serait évidemment trop tard.

Il leur fut impossible de se mettre d'accord. L'empereur ne consentit même pas à la réunion d'un conseil dans lequel le prince aurait désiré que la question fût débattue à fond. Seulement, il demanda à son ancien ministre de lui remettre des notes détaillées dans lesquelles il exposerait ses idées sur les moyens d'exécution du plan qu'il proposait. Celui-ci s'y refusa. Il écrivit à l'empereur que ce serait un travail inutile et qui n'aurait pas d'objet tant qu'on n'aurait pas pris un parti sur l'ensemble de ce plan. Si l'empereur n'était pas décidé à se déclarer roi de Pologne, à quoi servirait, disait-il, l'indication des mesures à prendre pour y procéder? A quoi servirait de dresser un projet pour l'organisation et le gouvernement du nouveau royaume si l'on n'était pas résolu à le créer? C'était seulement sur l'adoption d'un plan d'ensemble que pouvait reposer l'espoir du succès. Des mesures proposées dans une hypothèse et adoptées partiellement en vue d'une autre combinaison pouvaient être mal comprises et dénaturées dans l'exécution. Le prince Czartoryski insistait donc pour qu'il lui fût permis, à lui et à ceux qui partageaient ses idées, de les discuter en présence de l'empereur.

Pendant qu'on délibérait ou plutôt qu'on ne délibérait pas à Saint-Pétersbourg, Napoléon agissait. Il appelait les Polonais à l'insurrection, chassait de Varsovie l'avant-garde russe, qui s'y était enfin portée au secours des Prussiens, organisait dans cette ville un gouvernement provisoire, et, l'année suivante, victorieux à Friedland, imposait à la Russie et à la Prusse le traité de Tilsitt, qui lui livrait la moitié des États de Frédéric-Guillaume. Un des principaux résultats de ce traité fut la formation d'un duché de Varsovie composé de la partie de la Pologne qui avait été attribuée à la Prusse dans les fameux partages. On sait que la souveraineté en fut conférée à un des nouveaux alliés de Napoléon, au roi de Saxe.

C'était sans doute une restauration bien incomplète de la Pologne, dont le nom même n'était pas prononcé; mais enfin les Polonais recouvraient, avec leur ancienne capitale, un territoire peuplé d'environ quatre millions d'âmes, et dans ce temps de bouleversements européens où la guerre et la conquête changeaient sans cesse les limites des

États, il n'y avait rien d'invraisemblable à supposer que ce premier noyau ne tarderait pas à recevoir des accroissements, que Napoléon ne voudrait pas laisser son œuvre imparfaite, que, par exemple, il ajouterait au nouveau duché la Galicie, dont déjà il avait essayé, sans succès, d'obtenir la cession de l'Autriche par voie d'échange, mais que quelque victoire ou quelque arrangement nouveau pourrait un jour mettre à sa disposition.

Les combinaisons auxquelles le prince Czartoryski avait consacré tant d'efforts semblaient définitivement écartées. Désormais, c'était sur la France et non pas sur la Russie que ses compatriotes fondaient leurs espérances. Si ses antécédents et ses engagements ne lui permettaient pas de s'associer à la tentative de restauration commencée sous les auspices et avec l'appui de l'empereur des Français, son patriotisme lui permettait bien moins encore de la contrarier. Dans cette situation, il se retira complétement des affaires, conservant seulement l'inspection des écoles de la Pologne russe. C'était encore un moyen de servir sa cause, c'était un dernier lien avec l'empereur Alexandre, un prétexte pour continuer avec lui des relations qui, dans les incertitudes de l'avenir, pourraient encore être utiles à son pays.

En ce moment, je le répète, toute autre action lui était impossible. L'empereur de Russie, en se réconciliant avec Napoléon, était devenu, au moins en apparence, son admirateur et son ami. L'enthousiasme dont il semblait pénétré pour son nouvel allié était-il sincère, ou ne faut-il y voir qu'une pure comédie, le résultat de calculs ambitieux? C'est vraisemblablement entre ces deux suppositions qu'il faut chercher la vérité. La nature d'Alexandre était trop complexe pour comporter, soit l'abandon absolu qu'il parut mettre d'abord dans ses relations avec l'empereur des Français, soit l'odieuse et complète hypocrisie qu'on lui a quelquefois imputée. Très-probablement, il subit pendant quelque temps le charme que Napoléon savait exercer sur ceux qu'il voulait séduire; mais ce charme ne fut jamais complet, il s'y mêla constamment un sentiment de défiance et de crainte inhérent au caractère du jeune empereur et que les événements ne devaient pas tarder à développer, à faire prévaloir. S'il le cacha dans les premiers temps sous les dehors d'une admiration presque tendre, c'est qu'une certaine dissimulation était dans sa nature, c'est que l'exagération des démonstrations caressantes était une de ses habitudes; c'est aussi, peut-être, qu'il éprouvait le besoin de couvrir, d'excuser à ses propres yeux sous l'apparence d'un entraînement irréfléchi vers le plus grand homme du siècle, les étranges écarts de la politique qu'il venait d'adopter de concert avec lui.

Je ne retracerai pas ici les détails de cette politique, de cette *concorde impie*, comme aurait dit Corneille, par laquelle deux despotes se partagèrent pour ainsi dire l'Europe, immolant à leur ambition effrénée les droits les plus sacrés des souverains et des peuples et s'abandonnant réciproquement leurs alliés de la veille. Heureusement pour l'humanité, cette concorde ne pouvait durer. Elle ne supporta pas l'épreuve des événements, et au premier choc on en vit la fin. En 1809, Napoléon, attaqué à l'improviste par l'Autriche pendant qu'il s'efforçait de dompter l'Espagne, ne reçut de la Russie qu'un appui faible et languissant, prêté de bien mauvaise grâce et qui ne l'aurait pas empêché de succomber si la fortune lui était devenue contraire, comme il put le craindre un moment. Il triompha pourtant encore une fois : son heure n'était pas venue; il put encore dicter les conditions d'une paix désastreuse pour la cour de Vienne; mais cette paix même, qui, en stipulant pour lui d'immenses avantages, n'en accordait à la Russie que de très-médiocres, proportionnés d'ailleurs à l'efficacité de son concours, cette paix qui, par la cession d'une partie de la Galicie, augmentait d'un tiers la population et le territoire du duché de Varsovie, qui eut pour conséquence le mariage de Napoléon avec une archiduchesse et parut inaugurer un système d'alliance entre la France et l'Autriche, ne pouvait manquer d'inspirer à l'empereur Alexandre un mécontement d'autant plus profond qu'il était contraint de le dissimuler. D'autres causes ne tardèrent pas à l'accroître. Autant, en thèse générale, le bon accord est facile et naturel entre la France et la Russie renfermées dans leurs limites propres et séparées par d'immenses distances, par d'autres États puissants et indépendants, autant les susceptibilités, les motifs de collision, devaient se multiplier entre ces deux empires devenus à peu près limitrophes par leurs prodigieux agrandissements et ne voyant plus entre eux et autour d'eux, sur le continent, que des États abaissés et impuissants.

Déjà, aux yeux des moins clairvoyants, la probabilité d'un nouveau choc entre les deux empires devenait imminente. Cependant ces dissentiments croissants se déguisaient encore sous des démonstrations amicales. Alexandre, ébloui par le génie et les succès prodigieux de Napoléon, s'effrayait à la pensée d'une lutte corps à corps que pourtant il commençait à croire inévitable, et il était bien décidé à ne pas la provoquer. Napoléon, occupé de son mariage et entravé par la résistance inattendue des Espagnols, ajournait toute entreprise nouvelle au moment de leur soumission, qu'il s'obstinait encore à croire prochaine. Dans cette pensée, il essayait d'endormir les défiances d'Alexandre par ses protestations, et, comme l'existence et les accroissements du duché de Varsovie étaient un sujet d'inquiétude

pour le cabinet de Saint-Pétersbourg, il avait soin de lui faire tenir un langage empreint d'une grande indifférence pour la cause polonaise; il lui promit même formellement, sur sa demande, que le royaume de Pologne ne serait pas rétabli et que le nom de Pologne ne serait jamais appliqué à l'État indépendant qu'on venait de former des débris de ce pays. Alexandre, muni de cette promesse secrète, s'empressa d'en donner connaissance aux Polonais pour les détacher de la France. Napoléon, de son côté, envoyait à Varsovie des agents chargés d'entretenir et de raviver leurs espérances. De part et d'autre, on se tendait des piéges en continuant à se prodiguer les témoignages d'amitié.

Le prince Czartoryski a consigné, dans des notes bien curieuses, les détails de divers entretiens qu'il eut à cette époque, c'est-à-dire à la fin de 1809 et en 1810, avec l'empereur de Russie. Ce monarque, plus indécis que jamais, entrevoyant encore une fois la possibilité de se faire de la Pologne une arme de guerre contre Napoléon, mais ne voulant s'engager à rien parce qu'il craignait avant tout d'assumer la responsabilité d'une rupture, cherchait toutes les occasions de reprendre avec son ancien ministre ses conversations de 1805. Pour l'attirer, pour l'encourager, il lui avouait qu'à cette époque il avait eu tort de ne pas suivre ses conseils, que c'était là le vrai moment de rétablir la Pologne d'une manière utile aux intérêts de la Russie; il lui demandait comment il fallait s'y prendre pour agir favorablement sur l'esprit des Polonais; il parlait d'organiser en un gouvernement séparé les huit provinces polonaises incorporées à la Russie pour en faire jusqu'à un certain point le pendant, le contre-poids du duché de Varsovie; il consentait, sur les instances du prince Czartoryski, à adoucir les mesures de rigueur, les exils, les confiscations dont avaient été frappés certains habitants de ces provinces compromis par leur opposition au régime russe; mais il ajoutait que, pour l'instant, c'était tout ce qui lui paraissait possible. Le prince Czartoryski n'était guère moins embarrassé que l'empereur. Il se tira, suivant sa coutume, par une entière et courageuse franchise, des difficultés de sa position. Il déclara loyalement que la création du duché de Varsovie et les circonstances qui avaient poussé dans une direction nouvelle les esprits de ses compatriotes avaient aussi agi sur le sien; qu'il ne pouvait s'empêcher de prendre la part la plus vive à tout ce qui tendait au bien de son pays; qu'il lui paraîtrait aussi odieux de renier ses parents, son pays natal, que de renier sa religion; que, justes ou non, ces sentiments étaient dans son sang; qu'il ne dépendait pas de lui de ne pas les éprouver; qu'ayant dans le duché de Varsovie son père, ses amis, toute sa famille, il ne pouvait ne pas prendre à cœur leur destinée, ne pas leur souhaiter tous

les biens imaginables; que ce motif et bien d'autres lui faisaient de plus en plus désirer de ne plus se mêler d'aucune affaire, parce qu'il ne lui suffisait pas d'être net, droit, sincère dans ses actions, et qu'il voulait l'être également dans ses sentiments et dans ses pensées; que son premier but en toutes choses était de conserver sa propre estime, puis celle des gens qu'il était accoutumé à aimer et à respecter; qu'il consentait donc de grand cœur, si les choses en venaient là, à ce que l'empereur fît confisquer ses biens, le fît même fusiller, pourvu qu'en en donnant l'ordre il lui rendît la justice de reconnaître qu'il ne l'avait jamais trompé. L'empereur voulut bien se montrer satisfait de cette déclaration si singulière de la part d'un sujet; il avoua même qu'elle faisait honneur au prince Czartoryski. Il écouta patiemment ses remontrances sévères sur la politique habituelle du cabinet de Saint-Pétersbourg à l'égard de la Pologne, essayant seulement de l'excuser par la nécessité. Comme il s'attachait, pour détourner le prince Czartoryski de chercher un appui dans la France, à le convaincre du peu d'intérêt que Napoléon portait aux Polonais, lui racontant les conversations qui avaient eu lieu à ce sujet entre les deux empereurs et se prévalant surtout de l'engagement pris à Paris de ne jamais rétablir la Pologne, le prince lui répondit qu'il se méprenait beaucoup sur l'effet que produirait la connaissance de cet engagement; qu'on en conclurait, à Varsovie et ailleurs, que l'empereur Alexandre s'était constitué l'ennemi capital et le persécuteur en chef de la nationalité et du nom polonais, puisque Napoléon, tenant à lui complaire, n'avait cru pouvoir recourir à un moyen plus efficace que de lui accorder la proscription de ce nom et de cette nationalité; que Napoléon, au contraire, serait considéré comme ayant fait aux nécessités du moment une concession dont il se dégagerait lorsque les circonstances le permettraient, et que déjà le langage de ses émissaires était conçu de manière à entretenir les espérances des patriotes. Rien de plus confus, de plus insignifiant, de plus contradictoire que les réponses de l'empereur, mêlées de réticences, de demi-aveux, d'insinuations. Il en revenait toujours à dire que les conjonctures étaient bien difficiles, qu'il n'y avait rien de possible pour le moment, mais que la seule combinaison praticable, celle qu'il fallait méditer sans cesse pour en coordonner les moyens, en attendant l'instant opportun, c'était la combinaison qu'on avait laissé échapper en 1805, le rétablissement d'une monarchie polonaise avec une constitution et une existence distincte, dont le titre serait uni à la couronne de Russie. Quant aux mesures à prendre pour y arriver, ses idées variaient continuellement, quelquefois même dans le cours d'un même entretien. Tantôt il disait qu'il fallait attendre que l'Autriche fît une nouvelle *bêtise* qui amenât encore une rupture entre

elle et la France; qu'alors, en prêtant secours à Napoléon aux termes du traité d'alliance, on pourrait s'entendre avec lui et trouver, dans un remaniement de l'Allemagne, des compensations pour le roi de Saxe, souverain actuel du duché de Varsovie; il ajoutait que, pour préparer de semblables arrangements, il avait pensé à réunir en un gouvernement distinct les provinces polonaises de la Russie et à prendre le titre de grand-duc de Lithuanie; mais qu'on pouvait craindre d'éveiller par là les soupçons de Napoléon et de le provoquer à quelque mesure fâcheuse. Un autre jour, il remarquait que la grande difficulté consistait à trouver une indemnité pour le roi de Saxe, ce qui ne pouvait se faire sans démembrer ce *pauvre* roi de Prusse. Comme le prince Czartoryski répliquait qu'une plus grande difficulté encore était d'obtenir le consentement de Napoléon, avec lequel on aurait bientôt surmonté tous les autres obstacles, il tombait d'accord que cela était extrêmement difficile, Napoléon n'agissant jamais par sentiment ni en vue du bien de personne et se préoccupant fort peu du bonheur de la Pologne, mais bien de s'en faire un instrument en cas de guerre contre la Russie, ce qui l'intéressait à maintenir la situation incomplète et incertaine où l'on se trouvait. Quant aux dispositions des habitants du duché de Varsovie, il trouvait naturel que, prenant en considération les forces respectives du gouvernement français et du gouvernement russe, l'inégalité des talents et de l'expérience de leurs généraux et la grande probabilité que Napoléon serait toujours vainqueur, ils ne voulussent pas se séparer de lui pour se jeter dans les bras de la Russie et risquer ainsi de perdre tout le fruit de leurs longs efforts. Il comprenait d'ailleurs qu'alors même qu'ils voudraient secouer le joug des Français pour se joindre aux Russes, ils pussent craindre d'être accablés au premier mouvement qu'ils feraient dans ce sens; mais, pour obvier à ce danger, il proposait éventuellement un expédient bien étrange, celui d'une guerre simulée entre le duché et la Russie, conduite de telle sorte qu'en vertu d'arrangements secrets les troupes russes pussent arriver à temps dans des positions où, réunies aux troupes polonaises qui jetteraient alors le masque, elles fussent en état de tenir tête aux Français. La chose arrivant ainsi, il s'engageait à satisfaire à tous les vœux de la Pologne. Mais, ajoutait-il aussitôt, une telle combinaison était d'une exécution bien difficile. Et puis, c'était la guerre contre Napoléon avec toutes ses conséquences. Il revenait alors à la pensée d'un accord avec l'empereur des Français. Il demandait si la Russie n'atteindrait pas le but désiré en consentant à la formation d'un royaume de Pologne composé du duché de Varsovie et de la Galicie et où les Lithuaniens et autres Polonais sujets de l'empire russe seraient autorisés à aller servir comme dans leur patrie. Le prince

Czartoryski paraissant surpris d'une idée si peu conforme aux intérêts apparents de la Russie, l'empereur expliqua que les Polonais, calmés par cette concession, cesseraient d'entretenir des sentiments hostiles à la Russie et resteraient tranquilles; que la France, à qui on aurait enlevé la disposition de cette pomme de discorde, n'aurait plus de motifs de lui faire la guerre; qu'en un mot ce serait là une de ces amputations auxquelles on a recours lorsqu'un membre est attaqué d'un mal incurable. Le prince Czartoryski conjectura qu'une combinaison aussi extraordinaire avait été suggérée par l'ambassadeur de France, le duc de Vicence, à qui l'empereur accordait une grande confiance.

Dans la note dont je viens de tirer ces derniers détails, le prince exprime ainsi l'attitude et les dispositions apparentes de son auguste interlocuteur : « Pendant toute cette conversation, son regard terne « et fixe me rappela les yeux hagards qu'il avait lors d'Austerlitz. « Sa contenance était remplie d'abattement et de découragement. Je « remarquai beaucoup d'inquiétude et un grand désir d'arranger les « affaires de Pologne de quelque manière que ce fût, et en faisant de « son côté tout ce qui pouvait dépendre de lui..... »

Le prince Czartoryski, peu désireux lui-même, pour les motifs que j'ai indiqués, de donner des conseils positifs, s'attachait seulement à réveiller dans l'esprit d'Alexandre les idées qu'il lui avait connues jadis par rapport à la Pologne, à lui faire comprendre que lorsqu'on a embrassé un grand projet politique par l'intime et profonde conviction de ses avantages, les circonstances peuvent sans doute obliger à en suspendre, à en ajourner l'exécution, mais que ce n'est pas un motif suffisant pour y renoncer; qu'au lieu de se jeter dans d'autres voies au premier obstacle que l'on rencontre, il convient d'attendre des conjonctures favorables, de se préparer pour être en état d'en profiter, de ménager les esprits dans ce sens, de ne pas se créer des obstacles en s'abandonnant à d'autres inspirations, à d'autres calculs. L'empereur, pour excuser ses défaillances et ses variations, affectait de déplorer la mobilité, l'inconstance des Polonais, l'impossibilité de se les attacher assez pour pouvoir compter sur eux, quoi qu'on fît en leur faveur. Le prince répliqua qu'il ne voyait pas bien ce qu'on avait fait jusqu'alors pour gagner leur affection; il rappela leurs longues souffrances, la conduite révoltante tenue envers eux par les puissances copartageantes, conduite telle, que les actes qui faisaient de Napoléon le fléau des nations n'en étaient que l'imitation fidèle; il en conclut qu'on ne devait pas être surpris de voir ce peuple infortuné se rallier à l'homme qui lui promettait la restauration de sa patrie.

Au commencement de l'année 1811, l'imminence d'une nouvelle

lutte européenne n'était plus douteuse. Napoléon, fatigué de l'interminable guerre d'Espagne et sentant que l'impossibilité d'y mettre fin portait atteinte au prestige qui faisait sa puissance, désirait en distraire l'attention publique et s'en distraire lui-même par quelque coup d'éclat qui ravivât ce prestige. Pour dompter l'Angleterre, pour la contraindre à une paix humiliante, il avait besoin de la ruiner en lui enlevant le commerce du continent, et la Russie, qui s'était associée à cette entreprise, refusait d'y concourir plus longtemps, parce que ses intérêts matériels avaient trop à en souffrir. C'était plus qu'il n'en fallait pour pousser à bout l'irritable empereur des Français. Décidé à ne plus rien ménager, il venait de faire à l'empereur Alexandre une cruelle injure en s'emparant sans provocation, sans prétexte, du duché d'Oldenbourg, patrimoine d'un de ses parents. De part et d'autre, sans dire encore qu'on voulait la guerre, on s'y préparait. Le 30 janvier, l'empereur de Russie écrivit au prince Czartoryski une lettre autographe dans laquelle il lui disait « que le duché « de Varsovie ne pourrait survivre à Napoléon; qu'une Pologne créée « par lui, c'était une guerre permanente dans ce malheureux pays, « sa dévastation complète, tandis que si les Polonais voulaient l'ac- « cepter (lui Alexandre) pour leur roi, il se chargerait d'obtenir de « l'Autriche la Galicie en échange de la Valachie, il accorderait au « royaume une constitution des plus libérales, et la Pologne s'éten- « drait d'emblée jusqu'à la Dwina et au Borysthène. » Pour bien comprendre cette proposition, il faut se rappeler que l'empereur, alors en guerre contre la Porte, s'était emparé de la Moldavie et de la Valachie et les avait incorporées à son empire sans en attendre la cession qu'il ne devait jamais obtenir. L'empereur n'expliquait pas, d'ailleurs, comment il amènerait l'Autriche, alors unie à Napoléon par une étroite alliance, à accepter un arrangement dirigé contre la France et qui, de plus, aurait eu pour le cabinet de Vienne l'immense danger d'étendre jusqu'aux frontières de la Bohême et de la Hongrie la domination du souverain de la Russie. On comprend que le prince Czartoryski n'ait donné aucune suite à cette communication, dont, au surplus, j'ignore les circonstances.

L'année 1812 arriva enfin, cette année de désastres pour la France, de libération pour l'Europe, dont on avait pu croire un moment qu'elle compléterait l'asservissement. Au moment où Napoléon, traînant après lui les contingents de presque tous les États continentaux, envahissait le territoire russe, la diète du duché de Varsovie, formée en *confédération* sous la présidence du vieux père du prince Adam Czartoryski, celui même qui avait présidé la grande diète de 1788, proclamait le rétablissement du royaume de Pologne. La Lithuanie, affranchie par nos armes, s'associa à ce mouvement. L'élan patrio-

tique y fut moins grand, pourtant, qu'on ne l'avait espéré. Le langage incertain et embarrassé tenu par Napoléon aux députés de la confédération qui étaient allés, à Vilna, solliciter son appui, contribua sans doute à refroidir l'ardeur des patriotes. Ce n'est pas que l'empereur des Français ne désirât alors sincèrement la restauration de la Pologne, seul moyen de contenir, d'amoindrir définitivement la Russie et de la rejeter pour ainsi dire en dehors de l'Europe. Il avait même, par un article secret de son traité d'alliance avec l'Autriche, prévu le cas de cette restauration et stipulé éventuellement, pour la compléter, la cession d'une partie de la Galicie contre les provinces illyriennes. Mais, comprenant, au dernier moment, la grandeur et les périls de la lutte dans laquelle il se précipitait, il ne voulait pas, en contractant des engagements prématurés, se priver, pour le cas où le sort des armes lui serait moins favorable qu'à l'ordinaire, de la possibilité de traiter avec la Russie aux conditions qui pourraient devenir nécessaires. En révélant ainsi ses inquiétudes et l'anxiété de son esprit, il décourageait ceux qui, jusqu'alors, s'étaient habitués à compter sur sa fortune.

Cependant le royaume de Pologne était nominalement rétabli, le père du prince Adam était, comme je viens de le dire, à la tête de la confédération, et son frère, le prince Constantin, général dans l'armée française, entrait avec elle à Moscou, d'où il renvoyait à Varsovie les drapeaux polonais enlevés vingt ans auparavant par les Russes et déposés dans le Kremlin.

Avant le commencement des hostilités et la proclamation du rétablissement de la Pologne, un des ministres du duché de Varsovie, le comte Matuszewiç, avait fait parvenir au prince Adam, par l'intermédiaire de sa famille, l'avis de ce qui se préparait et l'invitation d'y concourir. Sa réponse peint admirablement les sentiments de son âme, les illusions auxquelles il se livrait alors avec presque tous ses compatriotes, et la situation compliquée et pénible où il se trouvait placé. « Ce que nous avons éprouvé, dit-il, est impossible à rendre. « Le but de nos vœux, de nos espérances, de nos rêves et de nos « efforts... va donc être atteint. La Pologne va renaître de ses cen- « dres. Elle a l'espoir de ravoir toutes ses parties déchirées. Au milieu « de la joie que ces grandes nouvelles font éprouver à ceux qui en « sont instruits, moi seul je suis condamné à mêler des regrets per- « sonnels... à l'espoir de la prospérité de ma patrie. Mes parents « pourront se rendre immédiatement à Varsovie pour assister à « l'acte mémorable qui va recommencer l'existence de la Pologne; « je suis condamné à ne pas y paraître, à me refuser à la voix de « l'amitié et à celle de tant de motifs et de devoirs qui m'appellent. « Comme, par l'intérêt que vous me portez, vous insistez fortement

« sur mon arrivée, je vous dois compte des motifs qui me détermi-
« nent à ne pas quitter pour le moment ma retraite. » Le prince rappelait ensuite ses relations avec l'empereur Alexandre, qui, depuis dix-sept ans, n'avait cessé de le combler des témoignages de sa bienveillance et de son amitié. Il avait espéré, disait-il, en prenant part aux affaires et sans manquer à ses devoirs envers ce monarque, pouvoir être utile aux provinces polonaises réunies à la Russie et par contre-coup à toutes les autres. Cette espérance s'était réalisée jusqu'à un certain point par la permission accordée aux Polonais de rester sujets mixtes, par la mise en liberté de plusieurs personnages marquants retenus prisonniers depuis longues années, et par l'établissement d'un système d'éducation nationale dans la Lithuanie et les autres provinces incorporées à l'empire. Il avait cru pouvoir obtenir plus encore. A cette époque, tout espoir semblait depuis longtemps perdu pour la Pologne, la France paraissait avoir oublié sa cause. Il avait conçu la pensée de lui susciter un appui dans la puissance même qui lui avait été jusqu'alors la plus hostile. Il s'était efforcé de persuader à Alexandre qu'il était de sa gloire et de son intérêt de faire de la restauration de la Pologne une des bases de sa politique. Devenir un royaume séparé régi constitutionnellement par le souverain de la Russie, c'était alors la condition la plus favorable à laquelle le pays pût prétendre. Les résultats ayant trompé son attente et les affaires de l'Europe s'étant compliquées de plus en plus, il avait prévu que les deux intérêts, les deux devoirs qu'il avait le plus à cœur pouvaient, d'un jour à l'autre, non-seulement ne plus se concilier, mais devenir entièrement opposés. Il avait donc donné sa démission du ministère, démission qu'il avait eu beaucoup de peine à faire accepter, et, depuis lors, sa position, ses relations, la volonté positive de l'empereur ne lui permettant pas de quitter la Russie, il ne s'y était plus proposé d'autre but que de défendre les priviléges accordés aux provinces polonaises, de préserver ses compatriotes des vexations auxquelles ils étaient exposés et de veiller constamment aux intérêts de sa patrie dans les conjonctures qui pourraient se présenter. Il avait cru, en suivant cette ligne de conduite, accomplir un devoir sacré alors que *l'avenir restait caché et que les espérances de la Pologne semblaient se perdre dans les vastes plans qui occupaient le grand homme du siècle*. Depuis quatre ans, il avait cherché à s'éloigner de la Russie, où il n'était retenu que par ses obligations personnelles envers l'empereur. Il avait passé la plus grande partie de ce temps *en semestre* auprès de sa famille. Il avait sollicité son congé absolu sans pouvoir l'obtenir ; on lui avait seulement permis de continuer son séjour dans le duché de Varsovie, où il l'avait prolongé pour ne prendre part, même

indirectement, à rien qui pût être contraire aux intérêts et aux espérances de sa patrie. L'empereur, cependant, l'avait toujours traité avec la même confiance, la même bonté, la même amitié, sans insister sur son retour en Russie et en évitant ainsi de le placer dans la position la plus cruelle. Maintenant une nouvelle scène s'ouvrait. Le glaive de la destruction était suspendu sur l'empereur Alexandre, la Pologne renaissait au début de cette lutte mémorable. Le prince Czartoryski pouvait-il, sans manquer à l'honneur, à la loyauté, aux plus simples convenances, se mettre un des premiers en avant contre un souverain qu'il servait encore et qui avait épuisé envers lui tous les procédés de l'affection et de la délicatesse? Il s'exposerait à des peines infamantes, et, qui plus est, à la *tache du déshonneur et de l'ingratitude* qui ne pourrait jamais être lavée, même par le sentiment patriotique qui aurait dirigé sa conduite. Qu'il eût tort ou raison dans cette manière de voir, les motifs qui le retenaient étaient incontestablement honorables et ne pouvaient être mal interprétés. Il avait fait ses preuves de désintéressement, d'attachement inviolable à son pays, à sa nation. Comment ses vœux ne seraient-ils pas pour cette cause sacrée à laquelle son père, son frère, toute sa famille, un si grand nombre de ses amis, allaient s'associer? Comment n'éprouverait-il pas le tourment le plus douloureux de ne pouvoir, dès à présent, lui dévouer sa vie, et ne serait-il pas pénétré de reconnaissance pour celui qui rendrait à la Pologne une existence heureuse et brillante? Serait-ce l'ambition de figurer en Russie qui agirait sur lui? Mais, s'il était capable de sacrifier à cette ambition des intérêts et des devoirs aussi chers, il serait resté à Saint-Pétersbourg. Si les destinées de la Pologne étaient encore incertaines, si, pour la sauver, il fallait sacrifier les considérations les plus respectables, il ne devrait pas balancer, ou du moins il aurait, en courant à son secours, une excuse à présenter à lui-même et à ceux qui le jugeraient. Mais pouvait-on douter du résultat de cette lutte? Qui serait assez privé de bon sens pour ne pas voir que toutes les probabilités *promettaient la victoire au génie de la victoire?* Tous les malheurs menaçaient Alexandre. Serait-il noble d'ajouter, par une précipitation aussi peu loyale, à tant de désastres imminents l'amertume que lui causerait l'ingratitude de celui qui lui devait une reconnaissance particulière?

Pendant que le prince Czartoryski refusait ainsi d'entrer dans le mouvement polonais, il écrivait lettre sur lettre à l'empereur pour renouveler l'offre de sa démission absolue et la demande d'un congé qui le dégageât de ses devoirs envers la Russie. Il lui rappelait encore une fois à quelles conditions il était jadis entré à son service; il lui déclarait que le moment était venu où ses divers devoirs ne pouvaient plus se concilier. « C'est avec trouble et serrement de cœur, lui di-

« sait-il, que j'énonce cette conviction à Votre Majesté impériale, un « choix quelconque devient indispensable. Comment pourrait-il être « douteux devant le tribunal... de la conscience, qui pèse et compare « scrupuleusement toutes les obligations et dont l'âme généreuse de « Votre Majesté est faite pour sentir et reconnaître tous les décrets? « La Pologne a été solennellement proclamée par une confédération « générale à la tête de laquelle mon père est placé. Le nom de Pologne « sortant de sa bouche et une fois prononcé est décisif pour moi. Des « actes de rigueur qui, malheureusement, ont déjà commencé, des « calamités de toute espèce dont je crains que votre magnanimité « même ne puisse arrêter le cours désastreux, vont porter à l'extrême « l'animosité invétérée entre deux peuples qui auraient dû se regar- « der comme frères. Une guerre sanglante consolidera l'existence « de ma patrie ou bien la couvrira de deuil, en fera un désert, com- « blera ses malheurs. Quel que soit le sort qui lui est réservé, je dois « le partager. Déjà ma famille, mes amis... ont suivi l'appel qui leur « a été fait en son nom. Je m'y suis seul refusé, pénétré de ce que « m'imposent l'honneur et les bontés constantes de Votre Majesté im- « périale, je m'éloigne même à présent du théâtre de cette scène « où la destinée de tout ce qui m'attache à la vie est sur le point d'être « décidée. Je vais, pour ma santé, aux eaux de Hongrie et de Bohême, « mais, en partant, je dois... porter encore une fois aux pieds de « Votre Majesté impériale une demande formelle de démission... Dai- « gnez, sire, vous placer pour un instant dans ma position, jugez de « ce qui se passe dans mon âme, et veuillez m'informer de vos déci- « sions... »

Le 16 août, ne recevant pas de réponse à ses sollicitations multipliées, ce qui était assez naturel, le prince Czartoryski écrivit à l'empereur que, si ce silence se prolongeait, il devrait le considérer comme un consentement, qu'il se verrait forcé de ne pas différer au delà d'un certain temps son accession à la confédération polonaise, que l'avenir était encore bien incertain, mais que, quoi qu'il arrivât, une nation ne pouvait avoir d'espoir que dans son union. « Que deviendrait, « ajoutait-il, un individu qui, dans ces circonstances, se séparerait « de sa nation et se déclarerait sans patrie?... Voilà la troisième fois « que je résiste aux instances répétées et toujours plus pressantes que « l'on ne cesse de me faire à cet égard. Je m'attends à les voir redou- « bler bientôt; il n'y a pas de voyage ni d'éloignement qui puisse me « mettre hors de leur portée... Un Polonais, me dit-on, n'est... pas « tenu et serait inexcusable de se sacrifier pour le gouvernement « russe, qui a été la cause principale des malheurs et de la destruction « de sa patrie et qui, par l'abandon de la plus grande partie des pro- « vinces polonaises et par les rigueurs exercées en se retirant, a re-

« levé ces provinces des liens temporaires... qui avaient été injuste-
« ment imposés... Tout homme libre, dès qu'il a donné sa démission,
« est censé l'avoir reçue... S'obstiner à attendre une démission en
« forme que le gouvernement russe ne voudra peut-être jamais don-
« ner, c'est chercher un prétexte pour se mettre à l'abri des chances
« contraires et pour venir profiter ensuite avec sécurité des résultats
« que les efforts et les dangers de toute la nation auront obtenus...
« Des sentiments particuliers, quelque respectables qu'ils soient, doi-
« vent céder le pas à ceux que la patrie réclame. Voilà ce qu'on me
« dit et redit de chez moi et à quoi je ne sais que répondre... Ce qu'il
« y a de sûr, c'est que le premier devoir est envers son pays et que le
« plus grand des malheurs, c'est d'encourir la mésestime de ses com-
« patriotes et de ne pouvoir se montrer, les yeux levés, dans ses
« propres foyers. Ce malheur-là... je ne saurais en supporter l'idée
« ni me vouer au rôle d'émigré, qui, dans un Polonais, n'aurait ni
« sens ni vertu. Je serai donc dans la nécessité de me prononcer... »

Le prince Czartoryski ne fit pourtant pas acte d'adhésion formelle à la confédération, et il eut lieu de s'en féliciter pour lui-même comme pour la Pologne. L'armée française, qui était entrée à Moscou le 14 septembre, se voyait contrainte, un mois après, à commencer une retraite que la rigueur du froid et de la faim devait rendre désastreuse. Au commencement de décembre, cette armée avait presque entièrement cessé d'exister, et les Russes triomphants reprenaient possession de la Lithuanie, d'où bientôt après ils se répandaient sur la Prusse et l'Allemagne soulevées en leur faveur.

Le prince Czartoryski, avec une assurance qu'expliquent la pureté de ses intentions et l'ardeur de son patriotisme, reprit aussitôt sa correspondance avec l'empereur de Russie. « La victoire, lui écri-
« vait-il le 18 décembre, semble couronner décidément les efforts de
« Votre Majesté impériale. Si vous entrez en vainqueur en Pologne,
« reprendrez-vous, sire, vos anciens projets relativement à ce pays?
« En le subjuguant, aurez-vous encore le désir de subjuguer aussi
« les cœurs... de rendre les liens entre les deux nations indissolubles
« en les rendant volontaires, et d'établir un ordre de choses qu'aucune
« vicissitude ne puisse saper parce qu'il réalisera les vœux et le bon-
« heur de la nation soumise? Si Votre Majesté n'a pas changé d'in-
« tention, qu'elle daigne m'en avertir et me faire connaître ses pen-
« sées... Nous touchons peut-être au moment où vos succès guerriers
« vous permettront enfin de procéder à l'exécution de cette œuvre.
« Dans ce cas, j'oserais supplier Votre Majesté de m'en instruire sans
« délai. Je crains que l'Autriche et la Prusse, par leurs insinuations,
« ne veuillent vous détourner de votre idée. Cependant vous n'avez
« plus aucun ménagement, aucune obligation à garder vis-à-vis de

« ces puissances... Ce sera à la confédération générale qu'il faudra s'a-
« dresser, ce sera avec elle qu'il faudra convenir des faits... Je vois
« jour à pouvoir, dans cette occasion, servir mon pays et vous servir
« aussi. Ceci n'empêche pas que je ne réitère encore ma très-humble
« prière pour ma démission absolue. »

Quelques jours après, le prince Czartoryski envoyait un agent à l'empereur pour plaider auprès de lui la cause de la Pologne. Cet agent était porteur d'une nouvelle lettre du prince et d'un Mémoire dans lequel plusieurs Polonais de distinction, entre autres deux des ministres du duché de Varsovie, exposaient leurs vues sur la manière dont on pourrait réorganiser leur pays. Le duché, avec les provinces polonaises incorporées à la Russie, aurait formé un État dont l'empereur aurait pris la souveraineté sous le titre de roi de Pologne et qui aurait été gouverné, soit d'après la constitution de 1791, soit d'après celle du duché, avec les modifications jugées nécessaires. Aucun emploi n'aurait pu être conféré à des étrangers, c'est-à-dire à des Russes, aucune troupe étrangère n'aurait pu entrer dans le pays. Il paraîtrait que ces stipulations ne satisfaisaient pas complétement le prince Czartoryski ; il demandait, sans en faire une condition absolue, que l'empereur, au lieu de prendre la couronne de Pologne, la donnât ou du moins en assurât l'hérédité, non pas au plus âgé de ses frères, le grand-duc Constantin, ni même au second, le grand-duc Nicolas, mais au plus jeune de tous, le grand-duc Michel. La raison qu'il en donnait à l'empereur, c'est que le caractère bien connu du grand-duc Constantin était une source continuelle de frayeur pour les Polonais. Il aurait pu ajouter que le choix du grand-duc Michel, le plus éloigné par sa naissance du trône de Russie, assurait dans l'avenir la séparation des deux couronnes. Quoi qu'il en soit, le prince Czartoryski déclarait que si l'empereur acceptait cette dernière condition, il prendrait sur lui de la signer sur-le-champ et qu'il répondait du succès. Il disait encore qu'un roi de Pologne qui aurait trois cent mille Russes sous ses ordres, dès qu'il voudrait ne pas respecter les lois, ne pas tenir ses promesses, dès qu'il voudrait détruire ce que son prédécesseur aurait établi, en serait le maître; mais que les Polonais insisteraient toujours pour obtenir une constitution bien réglée, quelque insuffisante que pût être cette garantie. Il exprimait son inquiétude au sujet des conseils que l'empereur recevrait sans doute de son entourage, de ceux que lui donneraient les puissances continentales. Il comptait davantage sur l'Angleterre, à raison de ce qu'il appelait ses intérêts bien entendus, mais c'était dans les sentiments bien connus de l'empereur qu'il plaçait, disait-il, toute sa confiance. Il ne pouvait croire que Sa Majesté impériale, après avoir voulu quand elle ne pouvait pas, ne voulût pas quand elle pouvait tout ce qu'elle voudrait. Si, au moment où la na-

tion polonaise s'attendait à la vengeance d'un conquérant, l'empereur lui tendait la main et lui offrait de plein gré ce qui, pour elle, faisait l'objet du combat, l'effet en serait magique et surpasserait toute attente. L'important, c'était de prendre vite un parti. Pourvu que celui qu'on prendrait ne s'écartât pas trop des bases indiquées dans le Mémoire, le succès était certain. Dans l'attente d'une réponse, le prince Czartoryski avait jusqu'alors refusé d'envoyer son acte d'accession à la confédération; mais, disait-il, il s'y était joint de sentiment, il y avait adhéré de tous les vœux qu'il formait pour sa patrie. Ce n'était pas lorsque ses compatriotes croyaient voir approcher le moment où leurs intentions les plus droites, leurs sacrifices les plus héroïques, leurs pertes les plus sensibles auraient pour résultats des calamités plus grandes encore que celles du passé, ce n'était pas lorsque toutes leurs espérances semblaient compromises, qu'il irait se rétracter et renier une cause sacrée qui n'en serait pas moins belle et moins juste quand elle devrait être éternellement malheureuse. Si l'empereur leur tendait la main, il s'associerait à leur ravissement ; dans le cas contraire, il partagerait leur affliction et leur désespoir. Il adjurait encore une fois l'empereur de lui accorder cette démission tant de fois demandée et qu'on ne pouvait plus avoir aucun motif de lui refuser, de quelque façon que les choses pussent tourner. Cependant il offrait, soit de se rendre auprès de lui, si sa présence pouvait avoir quelque utilité, soit de faire de sa part des propositions à la confédération et au gouvernement de Varsovie. Si les intentions d'Alexandre étaient favorables, il le priait de ne pas perdre un moment pour l'en informer et de donner sans retard à ses généraux des ordres qui y fussent conformes. En traînant en longueur, on courrait le risque que l'armée polonaise, qui se réorganisait déjà après les désastres éprouvés en revenant de Moscou, ne suivît les Français dans leur retraite et ne continuât à être un instrument puissant entre les mains de Napoléon. « Votre Majesté, disait en finissant « le prince Czartoryski, est dans ce moment au comble du bonheur « et de la gloire. Quelque attachement que je porte à votre per« sonne, il ne me reste, pour ainsi dire, aucun souhait à former pour « vous. »

Alexandre lui fit connaître ses intentions par une lettre du 12 janvier 1813. Ce document, dont la rédaction très-travaillée atteste l'importance qu'y mettait son auteur, mérite d'être étudié. L'empereur commençait par protester que ses dispositions à l'égard de la Pologne n'étaient aucunement changées. Il faisait pourtant remarquer qu'il se trouvait obligé de ménager à la fois les préventions du peuple russe et les susceptibilités de la Prusse et de l'Autriche; que ces deux puissances paraissaient vouloir abandonner Napoléon, mais qu'un moyen presque infaillible de les rejeter dans son alliance, ce serait de les ef-

frayer par l'annonce intempestive d'un projet qui leur paraîtrait menacer quelques-unes de leurs possessions. Il demandait donc aux Polonais de se prêter aux ménagements nécessaires, de l'aider à faire entrer les Russes dans une combinaison dont, quant à lui, il souhaitait vivement la réussite. Il ne voyait, au fond, aucune difficulté sérieuse à rétablir la dénomination de royaume de Pologne, il admettait en principe la réunion au duché de Varsovie de la Lithuanie, de la Wolhynie, de la Podolie; mais, dans le consentement même qu'il donnait à cette sorte de démembrement de l'empire russe, il puisait une objection assez plausible contre le vœu exprimé par le prince Czartoryski en faveur du grand-duc Michel : jamais les Russes ne consentiraient à démembrer leur empire pour agrandir un État placé sous une autre autorité que celle de leur souverain. Quant aux formes à donner au nouveau gouvernement, il se montrait prêt à tout accepter. « Vous « savez, disait-il, que les plus libérales sont celles que j'ai toujours « préférées. » En témoignage de sa sincérité, il alléguait les mesures prises pour que les troupes russes, en entrant dans le duché, observassent la plus exacte discipline ; il constatait que partout les autorités locales étaient maintenues dans l'exercice de leurs fonctions ; il offrait même de ne pas faire occuper Varsovie si les troupes françaises s'en éloignaient. Les effets de ces dispositions bienveillantes devaient se développer à mesure qu'il acquerrait, par des succès plus décisifs, la force nécessaire pour le mettre en état de s'y abandonner librement. Tout ce que les Polonais feraient pour aider à ses succès tournerait donc à leur propre avantage, et dès ce moment il s'engageait, si le gouvernement de Varsovie consentait à faire avec lui un traité d'alliance, à ne pas déposer les armes jusqu'à ce que les espérances de la Pologne eussent été réalisées.

Les événements marchaient trop vite alors pour laisser à ces projets le temps de porter leurs fruits. Avant qu'on eût pu y donner aucune suite, Varsovie et tout le duché étaient entre les mains des Russes, et les restes héroïques de l'armée polonaise, commandés par le prince Poniatowski, étaient allés rejoindre les Français en Allemagne.

La Prusse, et un peu plus tard l'Autriche, se séparant de la France vaincue, unirent leurs armes à celles de la Russie. Alexandre, pour obtenir leur concours, sans lequel il ne lui était pas permis de compter sur un succès définitif, dut subir des conditions malheureusement inconciliables avec les intentions qu'il avait naguère exprimées au prince Czartoryski. Par les traités secrets de Reichenbach et de Tœplitz, signés le 27 juin et le 7 septembre, les alliés stipulèrent la dissolution du duché de Varsovie et le partage, entre les trois cours, des pays qui le composaient. Le duché était alors la seule conquête de la coalition,

et ce n'était que là que les alliés pouvaient trouver à s'indemniser de leurs sacrifices. Bientôt les choses changèrent de face et les revers de Napoléon, en mettant à leur disposition tous les débris de son immense empire, amenèrent la possibilité de combinaisons nouvelles.

Le prince Czartoryski avait rejoint l'empereur, il le suivait dans sa marche triomphale à travers l'Europe et il ne cessait de plaider auprès de lui la cause de la Pologne que tant d'autres préoccupations pouvaient lui faire perdre de vue. Au mois de mars 1814, à Chaumont, il lui remit un Mémoire très-détaillé dans lequel, partant de cette base sur laquelle ils s'étaient mis d'accord, que l'empereur, persistant dans ses anciennes vues, se proposait d'arriver par degrés à leur complète réalisation, il lui traçait la marche à suivre pour y parvenir. Parmi les réformes qu'il y indiquait comme particulièrement nécessaires et comme devant satisfaire les Polonais, on remarque la suppression du système administratif si oppressif et si coûteux introduit par la France dans le duché de Varsovie, celle des codes français qu'il proposait de remplacer provisoirement par les anciennes lois du pays, des mesures propres à rendre au clergé sa considération, ses propriétés, à augmenter ses lumières, à l'attacher au gouvernement, des dispositions analogues pour la protection des lettres et de l'instruction publique, le rétablissement des finances, le développement du commerce et de l'agriculture, des garanties pour la propriété, trop peu respectée dans ces derniers temps, la réorganisation de l'armée, où l'on ferait entrer des Polonais de toutes les provinces. Le prince Czartoryski reconnaissait qu'il pouvait y avoir des motifs pour ne pas réunir immédiatement la diète ; mais il pensait qu'en attendant un moment plus opportun, on pourrait convoquer le sénat, et que les départements, le clergé, les villes principales, pourraient être admis à présenter leurs félicitations à l'empereur par des députés qui lui exposeraient les besoins du pays. Il parlait ensuite de quelques questions qui restaient à régler par voie de négociation avec les puissances étrangères, l'existence des sujets mixtes, c'est-à-dire de ceux qui appartenaient à la fois aux diverses parties maintenant séparées de l'ancienne Pologne, la liberté de commerce entre ces contrées soumises à des dominations différentes, la liberté de navigation sur la Vistule et le Niémen, et la création d'une route commerciale de transit à travers la Silésie. Il signalait comme une concession indispensable l'éloignement de tous les Russes employés dans le nouvel État. Il proposait qu'un personnage, originaire du duché de Varsovie, résidât auprès de l'empereur comme référendaire des affaires du pays et qu'on organisât pour les diriger un secrétariat ou une chancellerie analogue à ce qui existait à Vienne pour la Hongrie et la Bohême. A son avis, il serait bon qu'un grand-duc marié tînt à Varsovie une espèce de cour.

Il supposait que si le grand-duc Constantin était chargé de l'organisation militaire, ce ne serait que pour un temps et qu'un autre prince pourrait être placé à la tête de l'administration. La nomination d'un vice-roi lui paraissait fort désirable. L'intention de l'empereur étant, lorsque la législation civile et l'administration du duché auraient pris l'esprit et la forme qu'ils devaient conserver, d'y adjoindre successivement les huit gouvernements polonais de l'empire, c'était à sa sagesse qu'il appartenait de choisir les moments les plus favorables et le mode qui s'accorderait le mieux avec l'opinion publique en Russie et en Pologne, et, en attendant, d'introduire à propos dans ces gouvernements les changements qui pouvaient préparer cette réunion. L'empereur se réservant aussi de fixer l'époque où il mettrait le sceau à son œuvre en accordant une constitution aux Polonais, le prince Czartoryski se bornait à exprimer le vœu qu'elle fût mûrement méditée afin d'assurer d'une manière solide les destinées de la nation et son union fédérative avec l'empire. Il suppliait l'empereur d'adopter pour principe général celui de protéger et de soutenir en toute occasion l'esprit national et tout ce qui en fait partie, les mœurs, les usages, les souvenirs, les institutions, la langue et jusqu'au costume, moyen assuré de se faire adorer des Polonais et de détruire à jamais l'hydre de l'influence française, la funeste *singerie* des mœurs et des idées étrangères. Il lui représentait que l'empire russe, avec sa vaste étendue et ses populations si diverses, ne pouvait être gouverné en masse, que le gouvernement, tel qu'il existait alors, ne pouvait suffire à sa tâche, qu'à cet égard les intérêts des Polonais et ceux des Russes étaient entièrement d'accord, que ce qu'on ferait pour la Pologne serait en quelque sorte l'inauguration d'un système tendant à tirer les populations slaves du honteux asservissement dans lequel les étrangers les retenaient et à procurer à la Russie leur appui contre la Porte, enfin, que le dévouement volontaire et passionné des Polonais était peut-être la condition absolue de toute entreprise tentée au delà du Danube. Le prince Czartoryski, on le voit, ne négligeait rien de ce qui pouvait intéresser l'amour-propre et l'ambition d'Alexandre à la restauration de la Pologne.

Ce Mémoire est daté du 19 mars 1814. Douze jours après, l'entrée des alliés à Paris mettait fin à la guerre et renversait l'empire de Napoléon. Les vainqueurs eurent alors à reconstituer l'Europe. Le traité de Paris, qui, en fixant les limites de la France rendue aux Bourbons, établit les bases premières de l'organisation future de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, ne contient pas même le nom de la Pologne. Les idées étaient encore trop peu mûres sur cette question pour qu'on pût l'aborder avec quelque chance de s'entendre. Il paraît pourtant que, pendant les négociations qui précédèrent ce

traité, l'empereur Alexandre, alors arrivé au plus haut point de cette exaltation libérale et philanthropique qui fut longtemps un des traits dominants de son caractère, annonçait le projet de rétablir la Pologne dans des limites très-étendues et que le gouvernement français l'y encourageait. Mais, dans le court intervalle qui s'écoula entre le traité de Paris et l'ouverture du congrès de Vienne, destiné à résoudre toutes les questions que ce traité avait laissées en suspens, l'empereur, étant allé visiter Saint-Pétersbourg, qu'il n'avait pas vu depuis deux ans, put se convaincre de l'impossibilité d'amener les Russes à laisser démembrer leur empire pour affranchir un peuple dans lequel ils avaient toujours vu un ennemi. Son penchant pour les Polonais parut alors se refroidir. Il se ranima quelque peu dans un séjour qu'il fit ensuite à Pulavy, près de Varsovie, dans la résidence des Czartoryski.

Je ne reproduirai pas ici tous les détails qu'on a pu lire dans des publications récentes sur ce qui se passa au congrès, au sujet des affaires de Pologne. Le point en discussion, c'était de savoir si le duché de Varsovie resterait tout entier ou à peu près à l'empereur Alexandre ou s'il en abandonnerait à la Prusse une portion plus ou moins considérable. La Prusse consentait à le lui laisser en entier, pourvu qu'on lui abandonnât à elle-même la Saxe. La France, l'Angleterre, l'Autriche, étaient peu disposées à permettre à la Russie de prendre, au delà de la Vistule et au cœur de l'Europe, des positions qui l'eussent rendue formidable à tous ses voisins. Ces trois puissances répugnaient d'ailleurs à faire disparaître la Saxe du nombre des États indépendants, et il leur paraissait dur d'acheter la réparation incomplète du grand attentat commis jadis contre la Pologne, au prix d'un attentat presque aussi odieux contre un des plus anciens et des plus respectables gouvernements de l'Allemagne. Le prince Czartoryski, que l'empereur Alexandre avait auprès de lui, bien que sans caractère officiel, prit une part indirecte, mais active, à ces négociations où il s'agissait de l'avenir de son pays. Il rédigea pour l'empereur des notes qui devaient servir de matériaux pour une réponse à un Mémoire de lord Castlereagh très-hostile à la Pologne. Quelquefois l'empereur l'envoyait à M. de Talleyrand pour essayer de le ramener aux vues de la Russie.

On sait quel fut le résultat de ces longs pourparlers qui, un moment, parurent devoir aboutir à une rupture et à une guerre générale. On détacha du duché de Varsovie le grand-duché de Posen, qui fut donné à la Prusse, quelques districts de la Galicie, qu'on restitua à l'Autriche avec les mines de Wieliçza, la ville et le territoire de Cracovie, qui furent érigés en république. Le reste, c'est-à-dire les

deux tiers à peu près du duché, furent laissés à l'empereur Alexandre sous la dénomination de royaume de Pologne.

Il semblait que les stipulations territoriales dussent seules entrer dans un traité européen; mais les sentiments personnels, la politique, les engagements de l'empereur Alexandre, ne lui permettaient pas de s'en contenter. Il fallait faire quelque chose pour la nationalité polonaise, pour ces idées libérales et constitutionnelles dont il s'était proclamé le champion. Il fallait, sinon accomplir entièrement les promesses dont il s'était montré si prodigue, au moins laisser entrevoir que celles qui, pour le moment, paraissaient oubliées pouvaient bien n'être qu'ajournées. Enfin l'empereur, en consentant à morceler le duché de Varsovie au lieu de lui procurer l'agrandissement de territoire si souvent promis, croyait son honneur engagé à garantir du moins certains avantages à ceux de ses habitants qui allaient passer sous d'autres dominations. Il n'était rien moins que facile de concilier ces combinaisons avec les répugnances que devaient éprouver l'Autriche et la Prusse à se laisser imposer, en faveur de leurs sujets polonais, le système libéral, alors si cher à leur puissant voisin, et avec la crainte que leur inspirait tout ce qui paraissait tendre au rétablissement de l'ancienne monarchie de Pologne. Comme il arrive souvent, on éluda cette difficulté par des expressions vagues et ambiguës, par des formules éventuelles et restrictives. On déclara, par l'article 1er de l'acte général du congrès, *que le duché de Varsovie était réuni à l'empire de Russie et y serait lié irrévocablement par sa constitution pour être possédé par l'empereur*, *ses héritiers et successeurs à perpétuité; que Sa Majesté impériale se réservait de donner à cet État*, *jouissant d'une administration distincte*, *l'extension extérieure qu'elle jugerait convenable* (ce qui était une allusion à la réunion future au duché de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie), *qu'elle prendrait*, *avec les autres titres*, *celui de roi de Pologne* et que *les Polonais*, *sujets respectifs de la Russie*, *de l'Autriche et de la Prusse*, *obtiendraient une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique que les gouvernements auxquels ils appartenaient jugeraient utile et convenable de leur donner*.

Les engagements si vagues que prenaient ainsi l'Autriche et la Prusse devaient rester comme non avenus : cela était facile à prévoir. Quant à l'empereur Alexandre, il parut d'abord fort pressé de tenir ses promesses. Déjà il avait écrit au président du sénat de Varsovie une lettre par laquelle il lui annonçait ce qui venait d'être réglé, en exprimant le regret que le grand intérêt du repos général de l'Europe n'eût pas permis de réunir tous les Polonais sous le même sceptre.

Peu de mois après, le 15 novembre 1815, une constitution très-

libérale, œuvre en grande partie du prince Czartoryski, fut accordée au royaume de Pologne. Près de trois ans devaient s'écouler avant la réunion de la première diète convoquée conformément à ses prescriptions, mais les autres dispositions de cette charte furent immédiatement mises en vigueur. Un Polonais, le général Zayonzeck, revêtu du titre de lieutenant de l'empereur et roi, fut placé à la tête du gouvernement avec l'assistance d'un conseil d'État dont les ministres faisaient partie conjointement avec d'autres personnages considérables, tels que le prince Czartoryski.

Le général Zayonzeck, ayant passé la plus grande partie de sa vie hors du pays et dans les camps, entendait peu les matières de législation et d'administration civile. On peut croire cependant que, guidé par ses conseillers officiels et par les instructions générales de l'empereur, il n'eût pas trop dévié de la ligne qu'elles lui traçaient. Malheureusement, Alexandre, par une de ces inconséquences qui ont trop souvent fait échouer ses meilleures résolutions, s'était décidé, comme nous l'avons vu, à charger de l'organisation de l'armée polonaise l'aîné de ses frères, le grand-duc Constantin, trop connu pour la fougue et la violence brutale de son caractère et pour son humeur despotique, complétement incapable de s'associer aux vues généreuses de l'empereur, de les comprendre même, mais que l'on voulait ménager et qu'il était nécessaire d'occuper au loin, des raisons d'État exigeant, dit-on, son éloignement de Saint-Pétersbourg. Bien que ses attributions fussent purement militaires et qu'aucune autorité ne lui eût été conférée sur le lieutenant de l'empereur, sa présence à Varsovie ne pouvait manquer de placer le général Zayonzeck dans une position assez fausse, et il lui aurait fallu, pour s'en tirer sans trop de dommage, autant de fermeté que de tact. Il paraît que ces qualités lui manquaient également. L'idée de maintenir son indépendance en face d'un frère de l'empereur, de résister à sa volonté, quelque contraire qu'elle pût être aux lois et à la constitution, ne se présenta pas un moment à son esprit. Il disait hautement, en plein conseil d'État, il répétait en toute occasion que cette volonté était la loi suprême devant laquelle tout devait s'incliner. Il s'étonnait de ne pas trouver la même docilité dans les membres de ce conseil; et, bien qu'ils n'eussent que voix consultative, en sorte qu'il n'était pas obligé de tenir compte de leur avis, la résistance qu'il rencontrait souvent parmi eux l'irritait, il y voyait l'œuvre de l'esprit de faction; au moindre obstacle qu'il rencontrait, il s'écriait que la constitution était un code d'anarchie et qu'il fallait la changer. En attendant ce changement, des infractions multipliées prouvaient journellement le peu de compte qu'on en tenait. Le grand-duc, s'abandonnant à ses caprices sauvages, se complaisait à humilier, à exaspérer une nation fière, délicate et sensible

à l'honneur. Un jour, par son ordre, un bourgeois accusé d'avoir donné asile à un homme qui avait volé un général était enlevé de sa maison, conduit dans le palais du prince, et là, sans aucune forme de procès, il lui faisait donner cinq cents coups de bâton et raser la tête et les sourcils. Des punitions corporelles et flétrissantes étaient arbitrairement infligées aux militaires, habitués sous le régime français à de tout autres traitements. L'espionnage, la délation, semblaient être les seuls ressorts par lesquels on voulût désormais agir sur l'armée. Plusieurs officiers, poussés à bout par de tels procédés, se donnèrent la mort de désespoir, et quelques-uns, avant de mourir, écrivirent des lettres qui expliquaient les motifs de leur suicide. L'un d'eux, jeune homme très-distingué et généralement aimé, déclarait, dans cette espèce de testament, qu'il n'avait pu supporter plus longtemps de voir ses frères d'armes et ses concitoyens avilis; la gloire de leurs pères foulée aux pieds, les lois du meilleur des souverains violées chaque jour, son pays livré aux caprices d'un seul homme; il avouait que, plus d'une fois, il avait été tenté de se dévouer, de devenir un assassin pour délivrer la Pologne de ce honteux esclavage. Ces suicides parurent faire quelque impression sur le grand-duc; mais cette impression s'effaça bientôt, et les choses continuèrent comme auparavant.

Le prince Czartoryski, témoin impuissant de ces saturnales du despotisme, ne manquait pas de les dénoncer à l'empereur, avec qui il entretenait une correspondance confidentielle. Il lui signalait, d'abord avec ménagement, puis en termes plus sévères, la faiblesse du général Zayonzeck, sa servilité envers le grand-duc, sa complète inaptitude à devenir l'inaugurateur d'un régime libre et constitutionnel; il lui faisait voir, dans le caractère du grand-duc lui-même, la cause de tout le mal, l'obstacle absolu à l'accomplissement des projets formés pour le rétablissement de la Pologne. Il demandait son rappel, donnant à entendre que sa vie n'était pas en sûreté dans un pays qu'il traitait d'une manière si sauvage et pour lequel il témoignait le plus profond mépris. Il montrait le découragement gagnant peu à peu les ministres et les fonctionnaires publics, l'effroi, la tristesse d'une population qui voyait tromper si cruellement toutes ses espérances, puis l'abattement des esprits, le désespoir morne qui s'emparait d'eux et les rendait insensibles à des améliorations de détail, incontestables pourtant, dans plusieurs branches du service public, mais tout à fait insuffisantes pour remédier au mal de la situation. Il suppliait l'empereur d'envoyer des instructions assez claires, assez péremptoires pour prouver que ses intentions n'avaient pas changé, pour remettre chacun à sa place, et, en fixant les attributions respectives des diverses autorités, pour donner quelque réalité au régime légal et constitutionnel. Voyant que toutes ses représentations

étaient sans résultat, il demanda et obtint la permission de quitter Varsovie pour se retirer à Pulavy, auprès de sa famille.

Lorsqu'on se fut enfin décidé à réunir la diète, en 1818, puis en 1820, il prit part aux débats de la Chambre haute, dont il faisait partie. Fidèle à son rôle de conciliation, d'une part il y réclama, avec autant de modération que de fermeté, contre les atteintes portées à la constitution, de l'autre il employa toute son influence à tempérer, à contenir une opposition qui, en 1820, dépassa les bornes de la prudence, parce qu'elle ne comprenait pas assez que, dans la situation des choses en Europe, le bon vouloir de l'empereur Alexandre était la condition absolue de la restauration de la Pologne et que, par conséquent, en attendant des conjonctures plus favorables, il fallait tout sacrifier pour ne pas se l'aliéner.

Ces ménagements, au surplus, auraient probablement été inutiles. La phase libérale du règne d'Alexandre était déjà passée. Effrayé par l'agitation révolutionnaire qui éclatait alors en France et en Allemagne, qui menaçait l'Angleterre elle-même et qui, à Madrid, à Naples, à Lisbonne, bientôt après à Turin, se traduisait en insurrections militaires d'un si mauvais exemple pour un pays tel que la Russie, l'empereur commençait à croire qu'il s'était trompé en cherchant, dans la liberté constitutionnelle, les garanties du bonheur des peuples et de la sécurité des gouvernements. Circonvenu par les artifices de M. de Metternich, il entrait dans cette voie de réaction où il porta bientôt la même ardeur, le même enthousiasme que naguère dans les accès de sa philanthropie libérale. Dans cette disposition d'esprit, les résistances constitutionnelles de la diète polonaise se présentaient à lui comme le témoignage d'une ingratitude factieuse qu'il crut devoir réprimer et punir en suspendant, de fait, pendant plusieurs années, les réunions de cette assemblée et en supprimant la publicité de ses débats. Le prince Czartoryski lui-même, en essayant de s'interposer, dans un esprit de conciliation, entre l'opposition et le pouvoir, avait encouru son mécontentement, et la confiance qu'il lui avait jadis accordée avait reçu une atteinte dont elle ne devait jamais se relever, bien que les apparences fussent sauvées de part et d'autre.

L'administration supérieure de l'instruction publique dans les provinces polonaises de l'empire était le seul lien par lequel le prince Czartoryski tînt encore à la Russie. Sous sa direction, l'université de Vilna avait atteint un degré d'importance et d'éclat qu'elle n'avait jamais connu. Les établissements dont elle se composait avaient reçu une impulsion énergique dans le sens de la nationalité polonaise. Cette impulsion, conforme à la volonté, si longtemps exprimée par Alexandre, de réunir en un seul corps les fractions séparées de la Pologne, ne pouvait plus lui convenir depuis que ce projet était abandonné avec tant d'au-

tres rêves de sa jeunesse. Aussi le prince Czartoryski ne tarda-t-il pas à rencontrer, dans son administration, des obstacles qui ne tendaient à rien moins qu'à en changer complétement le caractère. Après avoir vainement lutté pour en triompher, il comprit la nécessité de renoncer à des fonctions dans lesquelles il ne lui était plus possible de faire aucun bien. Il y fut remplacé par un Russe, M. Novosiltzoff, qui, après avoir été longtemps son ami et s'être associé à ses idées généreuses tant que l'empereur les avait partagées, venait de se jeter violemment dans la réaction. Ce dernier l'accusait d'avoir retardé d'un demi-siècle la *russification*, c'est-à-dire la dénationalisation de la Lithuanie. Par cette accusation, il rendait un bel hommage à l'efficacité de son patriotisme.

Désormais étranger à toute action politique et administrative, et ne pouvant méconnaître le changement qui s'était opéré à son égard dans le cœur de l'empereur, le prince Czartoryski mettait pourtant à profit la possibilité qu'il avait d'entretenir encore avec lui une correspondance pour lui faire parvenir de temps en temps quelques paroles de vérité. Dans une lettre qu'il lui écrivit au mois d'août 1821, après avoir fait un court séjour à Varsovie, il lui peignit de nouveau l'inquiétude, le découragement des esprits, résultat des incertitudes que des circonstances regrettables avaient fait naître sur le maintien des institutions, les vues basses et personnelles prenant le dessus, tous les sentiments nobles étouffés; il s'attacha à prouver que le mécontentement de l'empereur, juste à quelques égards, aurait dû s'adresser, non pas à une nation passive et souffrante, mais bien à un gouvernement dont les fautes avaient fait tout le mal. Parlant des bruits qui s'étaient répandus sur la prochaine abolition du régime constitutionnel que certaines personnes déclaraient impraticable et trop coûteux: « J'ignore, disait-il, ce qu'il y a de vrai ou d'imaginaire « dans des bruits aussi désespérants. L'on prétend qu'il faut en cher- « cher la cause dans la pensée même de Votre Majesté impériale, que, « depuis quelque temps, vos opinions, vos sentiments, ont entièrement « changé et sont devenus l'inverse de ce qu'ils étaient... Je ne sau- « rais le croire. Des circonstances extraordinaires et momentanées... « peuvent faire naître des nuances dans votre manière d'agir et de « juger les choses, mais il y a tels principes, tels traits de caractère, « qui sont au-dessus de toutes les circonstances du monde et aux- « quels j'en appellerai toujours avec une confiance inébranlable. » Comme une des causes du mécontentement de l'empereur se rattachait à l'opposition qui se manifestait en Pologne contre le maintien d'un état militaire disproportionné aux ressources du pays, le prince Czartoryski, sous prétexte d'expliquer l'insuffisance de ces ressources, en prenait occasion de toucher à une question bien délicate.

« Lorsque le sort de ce pays fut décidé, disait-il, Votre Majesté se
« rappellera que les Polonais, entraînés par leur amour et leur re-
« connaissance, émirent le vœu unanime de lui appartenir, et qu'ou-
« tre ces sentiments irrésistibles, ils furent aussi à jamais enchaînés
« par la magnanime promesse de réunir toutes les provinces polo-
« naises sous votre glorieux sceptre et sous un régime national. Votre
« Majesté elle-même n'avait considéré la régénération de la Pologne
« comme digne de tous ses soins que sur une échelle plus étendue.
« Le royaume actuel, plus petit d'un tiers que le duché qu'il rem-
« place, n'avait été à vos yeux qu'une pierre d'attente. Qui oserait
« blâmer les raisons de prudence qui ont déterminé Votre Majesté à
« suspendre l'exécution de ses hautes promesses? Mais ne serait-il
« pas éminemment injuste de punir le royaume de la petitesse qui
« lui a été imposée? » Le prince Czartoryski s'efforçait ensuite de démontrer que si les choses n'allaient pas en Pologne d'une manière satisfaisante, si les finances y étaient mal conduites, ce n'était pas au système constitutionnel qu'il fallait s'en prendre, mais à ce qu'il n'était pas fidèlement mis en pratique. Il faisait voir que la constitution n'empêchait rien de ce qui était nécessaire et qu'on pouvait même lui reprocher de n'être pas assez forte pour empêcher certains abus, pour mettre les tribunaux à l'abri de toute autre influence que celle des lois, pour contenir une police vexatoire et inquisitoriale. Il ajoutait qu'une idée funeste s'était répandue dans le pays, celle qu'il existait une tendance tacite à dégoûter successivement les hommes de talent et de caractère, à introduire dans le gouvernement des subalternes ambitieux, avides, perdus de réputation, pour que tout traînât et s'embrouillât de plus en plus, pour que les réformes les plus salutaires fussent dénaturées, qu'il y eût beaucoup d'ordonnances et d'organisations sur le papier, mais pas de résultats, et que le gouvernement ainsi composé, perdant tout crédit auprès de l'empereur, toute considération auprès de la nation, devînt l'instrument de sa propre destruction et peut-être la proposât lui-même. La lettre se terminait par ces adjurations touchantes : « Ranimez, sire, par quelques
« paroles consolantes ce pays souffrant et découragé. Un seul mot de
« votre part suffira pour lui rendre la confiance qui lui échappe d'un
« avenir stable et heureux. La nation est facile à conduire, elle est
« susceptible de toutes les améliorations, elle renferme encore des
« hommes intègres, capables, dévoués. Nos vœux sont uniquement
« qu'il n'arrive pas d'autres résultats que ceux que vous avez vous-
« même voulus, que les personnes qui vous remplacent n'aient jamais
« que vos buts et vos intentions et qu'elles sachent adopter vos formes !
« Elles gagneront alors nos cœurs au lieu de les repousser... Ce serait
« un moyen sûr de rendre odieuses les personnalités si l'on s'en per-

« mettait encore, et de couvrir de ridicule toute singerie des orateurs
« français qui me semble aussi maladroite que condamnable. J'ose
« conjurer Votre Majesté impériale d'être extrêmement sur ses gardes
« contre les insinuations... des cabinets étrangers... Ils ne deman-
« dent pas mieux que de vous inculquer tous leurs principes et de
« vous entraîner dans leurs voies afin de vous mettre au niveau des
« autres souverains, au-dessus desquels votre étoile vous a placé jus-
« qu'à présent. Leur premier but, leur plus grand intérêt, est de vous
« rabaisser dans l'opinion de l'Europe et de vous dérober le respect,
« l'admiration des peuples, car ils sentent bien que ce serait vous
« faire perdre... une grande partie de votre puissance... Placé en
« dehors des affaires, je ne désire pas changer de situation. Chaque
« année, mon cœur vous est plus reconnaissant pour la bonté que
« vous avez eue de me tirer de cette administration. Cependant mon
« vieil attachement... ne peut se résoudre à une entière nullité, et je
« m'imagine vous être encore utile, sire, quand quelquefois je vous
« informe de ce qui est, de ce qui vous parviendrait rarement par un
« autre moyen... Que Dieu conserve Votre Majesté pour le bonheur
« des peuples qu'il lui a confiés! Puisse-t-il toucher votre cœur en
« faveur d'une nation malheureuse dont vous êtes l'unique espoir!
« Dans les décrets impénétrables de la Providence, que d'autres de-
« viennent les exécuteurs de ses rigueurs, et qu'il vous soit réservé
« d'être toujours l'instrument béni de ses bienfaits! »

Ces conseils, ces supplications, ne furent pas entendus. Alexandre, dans la voie nouvelle où il était entré, avait fini par arriver à un tel degré d'exaltation, que les mots de *constitution* et de *liberté*, si chers jadis à sa mobile imagination, suffisaient maintenant pour lui rendre suspects ceux qui osaient encore les prononcer. Le prince Czartoryski comprit que, avec un tel système, son rôle était fini. Des voyages à l'étranger, des compositions littéraires et politiques, inspirées par les pensées généreuses qui avaient dirigé constamment sa conduite, occupèrent désormais ses loisirs.

La mort d'Alexandre et l'avénement de l'empereur Nicolas, qui, pour se constituer l'ardent adversaire de toute liberté et le champion inflexible du pouvoir absolu, n'avait pas au moins à renier son passé, ne semblait pas devoir le ramener à la vie publique. Cependant le sénat polonais, dont il faisait partie, ayant été, en 1827, constitué en cour de justice pour juger les membres principaux d'une association secrète dite l'*association patriotique*, accusés un peu légèrement d'avoir pris part à la grande conspiration qui avait éclaté au moment du changement de règne, il revint à Varsovie pour prendre place dans ce tribunal et concourir à leur acquittement. Le grand-duc

Constantin, prévoyant ce résultat, avait demandé qu'on les traduisît devant un conseil de guerre.

Au mois de juin 1830 la diète, qu'on n'avait pas réunie depuis cinq ans, fut convoquée pour la quatrième et dernière fois, et, malgré la compression qui pesait de plus en plus sur le pays, ses délibérations, sans reproduire les débats animés de 1820, se ressentirent des mécontentements croissants de l'esprit public.

Quelques semaines après, la Révolution de juillet éclatait à Paris, et, comme il arrive toutes les fois que la France est en proie à quelque nouveau bouleversement, le sol tremblait dans toute l'Europe. Le 29 novembre, Varsovie devenait le théâtre d'une insurrection formidable qui, s'étendant bientôt à tout le royaume, puis à certains districts de la Lithuanie, y brisa pour quelques instants la domination de la Russie. Le prince Czartoryski, bien qu'il n'eût eu aucune part aux préparatifs de ce soulèvement et qu'il le trouvât même inopportun et prématuré, n'hésita pas à s'y associer lorsqu'il vit son pays exposé aux vengeances de la Russie et placé entre les dangers d'une lutte disproportionnée et l'humiliation d'une soumission absolue qui l'aurait livré sans conditions à un maître implacable, offensé dans son orgueil de despote. Il était trop éclairé pour ne pas comprendre que la Pologne livrée à elle-même ne pouvait sortir victorieuse d'une telle lutte, mais il espérait qu'en se prolongeant elle laisserait à une intervention étrangère le temps de se produire; et, dans l'état où était alors l'Europe, il pouvait faire entrer dans ses calculs la probabilité d'une guerre générale qui aurait donné des alliés à l'insurrection polonaise. Il accepta donc la présidence du gouvernement national, et, dans cette position périlleuse, il employa tous ses soins, toute son influence, à soutenir le courage de ses compatriotes, comme aussi à contenir la révolution dans des voies de modération et de sagesse, et à lui chercher au dehors des appuis sans lesquels elle ne pouvait manquer de succomber.

Ses efforts furent vains. La Prusse et l'Autriche, malgré le soin qu'avaient mis les Polonais à éviter tout ce qui aurait paru menacer la domination de ces deux puissances dans le grand-duché de Posen et dans la Galicie, comprenaient trop bien la solidarité de leurs intérêts avec ceux de la Russie pour ne pas donner au cabinet de Saint-Pétersbourg, à défaut d'un secours matériel qu'il ne réclamait pas, dont il n'avait pas besoin et qui aurait humilié son orgueil, toutes les assistances indirectes qui pouvaient lui faciliter la victoire. Elles enserraient la Pologne dans une espèce de blocus qui lui interdisait jusqu'à l'espoir d'un secours étranger. La France eût voulu au moins s'interposer diplomatiquement en vertu des traités de Vienne pour préserver ce malheureux pays des vengeances auxquelles il allait se

trouver exposé. Elle essaya à Saint-Pétersbourg la voie des représentations; mais ces représentations devaient être d'autant plus impuissantes auprès d'un monarque presque également irrité contre la révolution de Juillet et contre la révolution de Varsovie, que l'Angleterre avait refusé de s'y associer, bien que le gouvernement français eût fait les démarches les plus pressantes auprès de lord Palmerston pour obtenir son concours en faveur d'un peuple qui, disait le comte Sébastiani dans une dépêche adressée au prince de Talleyrand, s'était montré digne, par son courage et son patriotisme, de l'existence politique que lui garantissaient les traités de Vienne, en faveur d'une cause qui était celle de l'humanité et des intérêts généraux de l'Europe. Après six mois d'une guerre glorieuse, la Pologne rentra sous le joug de la Russie, et paya, par la perte de ses institutions, déjà presque annulées de fait, et par la proscription de plusieurs milliers de ses enfants, cette tentative d'affranchissemeut.

Quelques jours avant la chute de Varsovie, le prince Czartoryski avait déposé le pouvoir, renversé par un de ces mouvements anarchiques et sanguinaires dans lesquels les populations égarées cherchent quelquefois leur salut en présence d'une catastrophe imminente et qui, pour l'honneur de la morale, ont le plus souvent pour unique résultat d'accélérer cette catastrophe en y mêlant des souvenirs de honte et de deuil. Il ne s'était pourtant pas séparé de la cause nationale, et, après la victoire des Russes, il dut quitter la Pologne et chercher un asile à l'étranger. Un tribunal spécial nommé par l'empereur le condamna à mort et prononça la confiscation de son immense fortune.

Heureusement, les ressources qu'il possédait en dehors du territoire soumis à la Russie et le dévouement de sa belle-mère, la princesse Sapieha, le mirent en état de mener, dans son exil, non pas sans doute la grande existence qu'il avait eue jusqu'alors, mais une existence honorable qui lui laissait même la possibilité de venir au secours de ses compagnons d'infortune. La France leur avait offert une généreuse hospitalité. Établi lui-même à Paris, dans un quartier reculé, dans un antique hôtel dont la beauté sévère et les vieux souvenirs semblaient s'accorder avec la situation de l'illustre proscrit, sa demeure devint, pour ainsi dire, le quartier général de la Pologne exilée. C'est dans cet hôtel Lambert qu'il recevait ses malheureux compatriotes, c'est là que venaient aboutir toutes les nouvelles, tous les projets par lesquels ces infortunés essayaient de se distraire de l'amertume de leur sort. C'est là que sa digne compagne réunissait la société parisienne pour s'efforcer de l'intéresser aux malheurs de la Pologne, qu'elle organisait ces loteries, ces souscriptions destinées à suppléer à l'insuffisance des secours officiels, qui, malgré la munifi-

cence avec laquelle ils étaient accordés, restaient encore au-dessous des besoins.

Le prince Czartoryski, de son côté, mettait à profit, pour servir la grande cause qui était celle de sa vie tout entière, sa haute position, l'estime, le respect qui s'attachaient à son nom. Dans le cabinet, dans le salon même des hommes d'État du gouvernement de Juillet, on le voyait sans cesse, lui, proscrit, condamné, représentation vivante de la Pologne dont la tristesse de sa noble et douce physionomie semblait exprimer toutes les souffrances, solliciter pour elle quelque marque d'intérêt, réclamer contre les atteintes portées par la Russie aux stipulations des traités qui avaient réglé son sort, et provoquer chaque année de la part des Chambres ces témoignages de sympathie dont l'opportunité pouvait être contestée au point de vue français et européen, mais auxquelles il était naturel qu'il attachât un grand prix. Il ne mettait pas moins de zèle à protéger contre les rigueurs de la police ceux des exilés qui s'y étaient exposés par l'imprudence de leurs démonstrations. Dans les réunions solennelles où ces réfugiés célébraient périodiquement les anniversaires des grandes époques de leur liberté, sa voix se faisait entendre pour entretenir en eux l'espérance, le sentiment de la patrie, et en même temps pour les prémunir contre de périlleux entraînements. Il y avait nécessairement parmi eux beaucoup d'hommes exaltés, aigris par l'infortune, imbus des passions démocratiques qui fermentaient alors en Europe et surtout en France. Ils ne pouvaient manquer de former des projets chimériques, de proclamer des doctrines d'anarchie qu'ils croyaient propres à préparer la restauration de la Pologne et que repoussaient leurs compatriotes plus éclairés. La sagesse du prince Czartoryski, sa constante modération, l'élévation même de son rang, devaient déplaire à ces énergumènes. On aura peine à croire qu'à certains moments ils s'emportèrent, dans l'excès de leur aveuglement et de leur ingratitude, jusqu'à mettre en suspicion le patriotisme de celui qui avait tout sacrifié pour son pays.

Lorsque, en 1846, à l'approche d'une autre crise européenne bien autrement violente que celle de 1830, la Pologne recommença à s'agiter, lorsque éclatèrent dans la Galicie, dans la république de Cracovie et même dans le grand duché de Posen, des mouvements dont les résultats furent la suppression de la république et le massacre des nobles de Galicie par les paysans, le cabinet de Vienne, trompé par une proclamation à laquelle les agitateurs avaient apposé la fausse signature du prince Czartoryski, séquestra les biens qu'il possédait sur le territoire autrichien; mais, bientôt éclairé par les représentations du gouvernement français, il révoqua cette mesure de rigueur qui avait indigné l'opinion publique.

En 1848, l'Europe était en feu. La France, l'Italie, l'Allemagne, y compris cette fois l'Autriche et la Prusse, renversaient ou transformaient violemment leurs gouvernements. La Pologne sentit renaître ses espérances. Dans le grand duché de Posen, les vœux exprimés pour l'organisation d'un gouvernement national prirent un tel caractère d'énergie, que la Prusse, en proie elle-même à une révolution, parut vouloir y céder. Le prince Adam avait alors soixante-dix-huit ans. Néanmoins, sur l'invitation qui lui fut adressée, il s'empressa d'accourir à Berlin pour prendre part à ce qui semblait être le commencement de la résurrection nationale; mais déjà toutes les espérances de conciliation s'étaient évanouies, et le grand-duché était en proie à une guerre acharnée entre les Polonais et les Allemands. Le prince dut revenir à Paris. Peu de mois après, en Pologne comme dans la plus grande partie de l'Europe, la liberté, compromise par les imprudences de ses défenseurs, était étouffée par la force. A Paris même, la cause polonaise, qui avait longtemps excité de si vives sympathies, tombait dans un complet discrédit. Elle avait eu le malheur de servir de prétexte au mouvement tenté, le 15 mai, par le parti révolutionnaire pour dissoudre l'Assemblée nationale et porter au pouvoir les chefs du socialisme. Une réaction, aveugle comme toutes les réactions, le lui fit chèrement payer. Pendant quelques années, tandis que le système des nationalités, poussé jusqu'aux dernières limites de l'exagération, enfantait de si incroyables utopies, la malheureuse Pologne se vit abandonnée même par les libéraux les plus ardents, par ceux qui, pour satisfaire leurs aspirations radicales, n'hésitaient pas à rêver le bouleversement de l'Europe. La faveur de la mode avait passé aux Italiens, aux Slaves, aux Roumains. Quant aux Polonais, on disait que, puisqu'ils n'avaient pu, à la faveur de la grande crise de 1848 s'affranchir du joug qui les opprimait, leur affranchissement était évidemment impossible; qu'on ne pouvait pas compter sur des circonstances plus propices; que sans doute ils étaient bien malheureux, bien dignes d'intérêt, mais aussi bien imprudents et bien légers; que le partage de la Pologne avait été un grand crime, mais que ses résultats avaient fini par passer dans l'ordre des faits accomplis auxquels la force des choses ordonne de se résigner. Le calme qui s'était maintenu à Varsovie pendant les dernières agitations de la Galicie et de la Posnanie fournissait surtout des arguments à l'appui de cette manière de voir. Par suite de la réaction dont je parlais tout à l'heure, l'empereur Nicolas avait beaucoup gagné dans l'opinion : bien des gens qui, peu auparavant, ne parlaient de lui que comme d'un tyran, lui savaient gré maintenant d'avoir su conserver son autorité tout entière alors que le trône de tant d'autres souverains était renversé ou ébranlé; de n'avoir fait au-

cune concession; d'avoir seul, en Europe, tenu haut le drapeau de la conservation monarchique en présence du drapeau de la démagogie, un moment triomphant. Ce qu'on appelait naguère sa dureté, son orgueilleux despotisme, passait maintenant pour une politique énergique, habile, prévoyante. L'idée de la puissance irrésistible de la Russie, si répandue en Europe après 1814, mais fortement ébranlée par la guerre d'Orient, en 1828, reprenait possession des esprits.

Cela ne devait pas durer. Une nouvelle guerre d'Orient, à laquelle la France et l'Angleterre prirent part pour protéger la Porte, ne tarda pas à amener une plus juste appréciation des forces de la Russie et de la politique de son souverain. Pendant quelques instants, cette guerre parut devoir prendre des développements qui en eussent fait une lutte européenne, et les Polonais purent se flatter de l'espérance que des chances nouvelles en sortiraient pour eux. Mais la modération de la France écarta les périls d'une telle crise, et le cabinet de Saint-Pétersbourg, dont les ressources commençaient à s'épuiser, obtint la paix à des conditions qui lui imposaient, il est vrai, quelques sacrifices, qui, surtout, suspendaient l'essor de ses projets ambitieux, mais qui ne portaient aucune atteinte sérieuse à ses intérêts et se conciliaient parfaitement avec son honneur.

L'empereur Nicolas était mort sur ces entrefaites, condamné par l'opinion publique, depuis que la fortune l'avait abandonné, avec une sévérité qui ne rendait pas même justice à ses qualités les plus incontestables, à sa fermeté, à son activité sans égale, à la conscience qu'il apportait dans l'accomplissement des devoirs de la souveraineté, tels qu'une déplorable aberration d'esprit les lui faisait comprendre. Un règne plus doux, une ère de réformes, s'annonçaient pour la Russie, et la Pologne semblait devoir y participer. Une amnistie fut offerte aux proscrits, mais on exigeait qu'ils implorassent individuellement la clémence de l'empereur, et, dans le cas même où elle s'étendrait sur eux, ce qu'on ne leur garantissait pas d'une manière absolue, ils ne devaient, en rentrant dans leur patrie, recouvrer leurs droits politiques qu'après trois ans d'une conduite exemplaire. Il n'était d'ailleurs pas question de leur rendre leurs biens confisqués. Ces conditions n'étaient pas acceptables pour les chefs de l'émigration et surtout pour le prince Czartoryski. Il ne quitta pas la France.

Une pareille amnistie et quelques améliorations administratives suffisaient d'autant moins pour ramener les esprits, que l'empereur proclamait hautement, avec une exagération de langage qui allait même au delà de sa pensée, l'intention de maintenir en Pologne l'œuvre de son père. Aussi, lorsque la révolution italienne, accomplie au nom du principe des nationalités, eut brisé l'une après l'autre presque toutes les monarchies de la péninsule; lorsque la France,

après avoir délivré la Lombardie, envoya, du consentement de l'Europe, une armée en Syrie pour y protéger les populations chrétiennes contre la barbarie des Musulmans, la Pologne recommença à s'agiter. Varsovie eut le spectacle de manifestations patriotiques, prolongées pendant plusieurs mois, et qui provoquèrent de sanglantes répressions. C'était encore une protestation, une preuve non douteuse que l'esprit polonais n'était pas éteint, comme bien des gens avaient fini par se le persuader. L'Europe reprenait de l'intérêt pour cette nation si courageuse, si persistante dans sa volonté de ne pas mourir. Le prince Czartoryski reçut alors une adresse d'une société anglaise des *amis de la Pologne*, qui lui exprimait, avec des vœux ardents pour l'indépendance de ce noble pays, l'espoir que la Providence, qui avait déjà prolongé son existence au delà des limites ordinaires de la vie humaine, le ferait vivre encore assez pour être témoin de la liberté et de la prospérité de sa patrie. Je citerai sa réponse à la députation chargée de lui présenter cette adresse, parce qu'elle est en quelque sorte son testament politique, parce qu'elle résume dignement la politique de patriotisme, d'ordre et de conservation, qui n'avait pas cessé un moment d'être la sienne. « Milords et messieurs, » dit-il à la députation, « j'ai à vous offrir mes sincères et profonds remercîments « pour votre attachement à notre cause. Les efforts de la Pologne ont « été longs, et constante a été la fidélité de ses amis. Mon pays sait, « croyez-moi, apprécier de tels sentiments et il en éprouve une pro- « fonde gratitude. Je suis heureux de voir que vous avez si bien « saisi le caractère du mouvement qui agite en ce moment la Pologne. « Vous avez parfaitement apprécié l'esprit d'ordre et de modération « qui le distingue. Calme et fort dans sa justice, il est resté pur « de toute violence; on n'y peut découvrir ni idées subversives, ni pas- « sions révolutionnaires, ni influences étrangères. La lutte est en- « tièrement sur le terrain du droit, absolument pacifique et morale. « Ce que demande la Pologne, ce qu'elle attend, c'est un appui de « même nature; la moralité de l'Europe libérale y est aujourd'hui « engagée. La dignité, l'honneur et l'intérêt de l'Angleterre sont atta- « chés à cette question. Ce droit, si elle le revendiquait, serait, non- « seulement celui de la Pologne, mais celui de l'Europe civilisée. « Au milieu des graves modifications que subissent les intérêts inter- « nationaux, devant les incessantes complications de la question « d'Orient, il est d'un grand intérêt, il est d'une importance vitale « pour l'univers, et surtout pour l'Angleterre, d'aider à reconstituer « un peuple dont la ruine, flagrant outrage à toutes les lois divines « et humaines, a produit une si profonde perturbation dans la con- « dition morale et matérielle de l'Europe. Mon pays, je le dis avec « orgueil, a été, dans son existence séculaire, comme État indé-

« pendant, toujours utile, jamais nuisible à l'Europe. Il a défendu
« la chrétienté contre l'invasion de la barbarie et il a porté la Bi-
« ble chez les nations païennes. L'esprit de charité et non celui de
« conquête l'a toujours guidé. Partagée même et démembrée, la
« Pologne a toujours été pour l'Europe une alliée fidèle; ses membres
« déchirés et palpitants ont toujours été un obstacle contre l'ambi-
« tion intrigante et les combinaisons dangereuses pour la liberté du
« monde. Utile aux autres au temps de la prospérité, dévouée encore
« à eux au temps de misère, la Pologne fera pour la première fois
« le malheur du monde le jour où elle tombera définitivement; mais
« alors, c'est que, la veille de ce jour, le monde civilisé aura perdu
« toute notion de justice, tout sentiment de sa propre conservation
« et de son indépendance. »

C'était à la fin de juin 1861 que le prince Czartoryski prononçait ces nobles paroles. Peu de jours après, la mort l'enlevait à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Telle fut cette grande existence. Je n'ai pas eu la prétention de la raconter tout entière, il aurait fallu pour cela un cadre plus vaste et plus de temps, de recherches, que je n'en ai pu consacrer à ce travail. Me bornant à en retracer le caractère et les traits généraux, je ne me suis arrêté que sur l'époque où il fut donné au prince Czartoryski de travailler à la réalisation du système qu'il avait conçu et qui lui paraissait, dans les circonstances où se trouvait alors l'Europe, le plus propre, le seul propre peut-être à relever la Pologne, celui qui consistait à en faire un royaume constitutionnel, uni par un lien purement personnel à l'empire de Russie. Il ne se dissimulait certainement pas ce qu'un pareil système présentait de difficultés, ce qu'il avait d'insuffisant pour une nation généreuse, animée contre les Russes d'un si juste ressentiment; mais il s'attachait à ce qu'il jugeait possible, et probablement il pensait que si l'on parvenait à établir cette indépendance incomplète, la force des choses y ajouterait plus tard ce qui lui manquerait d'abord et que la génération actuelle aurait ainsi assuré à la postérité des bienfaits dont elle-même n'aurait eu, pour ainsi dire, que l'avant-goût. Il possédait cette qualité si rare de l'homme d'État éclairé, consciencieux et vraiment patriote, cette qualité, sans laquelle on ne fait rien de durable : il savait attendre et compter sur l'avenir; il savait, ce qu'ignorent les fanatiques et les révolutionnaires, que ceux qui accomplissent de grands changements dans un État sont rarement destinés à recueillir le fruit des sacrifices auxquels ils se sont soumis et que, s'ils n'ont pas eu la généreuse pensée de travailler pour la postérité, s'ils n'ont eu en vue qu'eux-mêmes et leurs contemporains, *ils n'ont pas choisi la meilleure part.*

C'est parce qu'il le savait que le prince Czartoryski joignait dans sa politique, à tant d'ardeur et de persévérance en ce qui touchait au but à atteindre, tant de patience et de modération dans le choix et l'emploi des moyens. Rien ne le décourageait, rien n'ébranlait en lui cette foi, ce dévouement absolu à une seule pensée. Lorsqu'il dut désespérer du plan sur lequel il avait compté pour en assurer le succès, il attendit que de nouvelles chances se présentassent. Aussitôt qu'une tentative qui lui inspirait moins de confiance et qu'il n'eût certainement pas conseillée, mais qui, une fois commencée, ne laissait plus à la Pologne que l'alternative de la victoire ou d'une ruine complète, aussitôt que la révolution de novembre 1830 eut éclaté, il s'y jeta tout entier pour partager les périls de ses compatriotes; et, entraîné dans leur exil, il ne s'est plus séparé d'eux, leur prêtant jusqu'au dernier moment l'appui de son grand nom, de son influence, de ses talents, des débris même de sa fortune. Il n'appartenait pas à cette classe d'hommes, aujourd'hui en si grand nombre, qui prennent le succès pour l'unique *criterium* de la bonté d'une cause, qui considèrent, ou peu s'en faut, comme un crime, comme une révolte contre la Providence, toute résistance tant soit peu prolongée à ce que, dans leur outrecuidante présomption, ils appellent ses décrets définitifs, et qui se prosternent devant ce qu'ils qualifient de *faits accomplis*.

On entendait jadis par *faits accomplis* des changements politiques irréguliers, injustes peut-être dans leur principe, mais dont un long temps écoulé depuis leur consommation donnait le droit de dire qu'ils étaient en accord avec la nécessité, avec l'esprit du temps, avec les besoins des peuples. On admettait que, lorsque les choses en étaient venues à ce point, ceux qui, dans l'origine, avaient repoussé ces changements pouvaient honorablement les accepter ou s'y résigner. Nous n'en sommes plus là, aujourd'hui. Aux yeux de bien des gens, un *fait accompli*, c'est la révolution commencée hier, ce matin, non encore terminée, mais qui, pour le moment, semble en voie de succès. Le roi de Naples se défendait encore dans Gaëte contre les Piémontais, et déjà on disait que la révolution de Naples était un *fait accompli*, que lui et ses partisans étaient des rebelles coupables du crime de lèse-humanité. En France même, le soir, le lendemain du 24 février, combien d'hommes, la veille royalistes fougueux, proclamaient qu'après ce qui venait de se passer la volonté de la nation, les besoins du pays, n'étaient plus douteux, que la république était son inévitable destinée et qu'il serait insensé, criminel même, de s'y opposer! Il y a deux causes à ces étranges entraînements. L'une, c'est le désir de partager, après une révolution, les bénéfices de la victoire, ou, du moins, d'éviter, en adhérant sans retard à cette révolution, d'être persécuté ou dépouillé par elle. L'autre cause, plus générale,

plus digne d'excuse, tient à ce besoin impérieux de repos qui s'empare inévitablement des populations après les longues agitations politiques, qui leur fait croire, à force de le désirer, que le changement qui vient de se réaliser est la dernière phase de ces agitations, et qui leur inspire une irritation profonde contre quiconque, en essayant une réaction, voudrait troubler cette sécurité trompeuse. Avec plus de pénétration, on comprendrait que rien ne facilite davantage ces révolutions tant redoutées que la certitude acquise d'avance à quiconque a réussi par un coup de main de voir à l'instant se rallier autour de lui tous ces aveugles amis de l'ordre. Les dispositions que je viens de décrire sont peut-être ce qui contribue le plus à énerver, à dégrader les nations, et on voudrait en vain se dissimuler que notre génération en a grandement subi l'influence. Est-ce une raison pour désespérer d'elle ou de celles qui la suivront? En aucune façon. On a vu pareille chose en tout pays à la suite des révolutions prolongées, et c'est un mal dont les nations se sont toujours relevées, un peu plus tôt ou un peu plus tard, lorsqu'elles n'avaient pas d'autres causes plus profondes de corruption. C'est à des hommes atteints de cette maladie passagère qu'il est utile de raconter une vie telle que celle du prince Czartoryski. Celui-là ne croyait pas si facilement aux *faits accomplis*, et, alors même qu'il aurait rangé dans cette catégorie la ruine de la Pologne, il ne se serait pas cru autorisé pour cela à la sanctionner par son adhésion à un régime oppresseur : il comprenait que les hommes placés dans de certaines situations doivent succomber avec la cause qu'ils ont embrassée et ne jamais passer sous d'autres drapeaux.

L. de Viel-Castel.

LES

FINANCES DE LA FRANCE

TROISIÈME PARTIE [1].

I

Le traité de Paris, qui mit fin à la guerre d'Orient, ne fut pas suivi de notables changements dans les errements financiers de l'administration. On espérait que le premier résultat de la paix serait d'apporter des réductions importantes dans les dépenses du ministère de la guerre, le gouvernement paraissait lui-même encourager ces espérances. « Le gouvernement, disait M. Leroux dans son rap- « port du budget de 1857, persiste dans la pensée que l'effectif « proposé suffit aux besoins de la paix. Il tend à y ramener les ca- « dres un moment élargis de notre armée, et de récentes mesures « ont prouvé qu'il entrait résolûment à cet égard dans le domaine « des faits. » Cependant le discours d'ouverture de la session de 1857 révéla une pensée toute différente :

« Les budgets de la guerre et de la marine, y était-il dit, ont été ré- « duits dans de justes limites, de manière à conserver les cadres, à res- « pecter les grades si glorieusement gagnés, et à maintenir une force « militaire digne de la grandeur du pays. C'est dans cette pensée que « le contingent annuel a été fixé à 100,000 hommes. Ce chiffre est de

[1] Voir le *Correspondant* des 25 décembre 1861 et 25 janvier 1862.

« 20,000 au-dessus de celui des appels ordinaires en temps de paix ;
« mais, d'après le système que j'ai adopté et auquel j'attache une grande
« importance, les deux tiers environ de ces conscrits ne resteront que
« deux ans sous les drapeaux, et formeront ensuite une réserve qui
« fournira au pays, dès la première apparition du danger, une armée
« de 600,000 hommes exercés. »

Aussi M. Leroux, dans son rapport sur le budget de 1858, tenait-il un langage moins rassurant que l'année précédente. Il expliquait qu'il y avait à choisir entre deux systèmes pour ramener l'armée du pied de guerre au pied de paix : la réduction de l'effectif seul, ou la réduction combinée des cadres et de l'effectif. De ces deux systèmes, le premier avait été préféré. Or le second était le seul qui pût se concilier avec des intentions pacifiques et la volonté de réaliser des économies réelles. La commission en sollicitait l'adoption; mais, pleine d'égards pour ce qui pouvait avoir l'apparence d'un droit, elle conseillait le respect des positions acquises, et se bornait à recommander de ne pas remplir les vides qui se feraient naturellement dans les cadres. « Le système de cadres permanents considérables, di-
« sait-elle, grevant le budget de la paix, doit-il être adopté? Nous ne
« le croyons pas, et nous pensons remplir un devoir en le disant
« avec toute la mesure qu'exige un sujet si digne de ménagements. »
Cette recommandation si sage resta malheureusement sans effet.

L'Empereur, en ouvrant la session de 1857, avait tracé en ces termes le programme financier de cette session :

« J'ai résolu de réduire les dépenses sans suspendre les grands
« travaux, sans compromettre les existences acquises, de diminuer
« certains impôts sans porter atteinte aux finances de l'État.

« Le produit des emprunts suffira pour solder les frais de la guerre;
« tous les services pourront être assurés sans que nous ayons besoin
« de recourir de nouveau au crédit public. »

Examinons maintenant comment ce programme fut exécuté. Il annonçait une réduction dans les impôts; la loi des finances renouvela pour plusieurs années le double décime de guerre, qui devait prendre fin le 1er janvier 1858; les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèque, rentrèrent seuls dans les limites du tarif.

En outre, un nouveau droit de transmission de 20 centimes par 100 francs de la valeur négociée fut créé sur les titres de toute société financière, industrielle, commerciale ou civile. Ce droit était converti, pour les titres au porteur, en une taxe annuelle et obligatoire de 12 centimes par 100 francs dont les sociétés devaient faire l'avance au trésor. L'impôt frappait également et dans des proportions différentes les titres des compagnies étrangères cotés en France.

De grandes espérances étaient fondées sur le droit de transmission; « simple et facile dans sa perception, disait l'exposé des motifs, « modéré dans ses exigences, il ne gênera pas le progrès industriel, « et son produit n'est destiné à s'accroître que par le développement « même de la matière imposable. » Ces prévisions ne se sont pas réalisées, et l'impôt de transmission a donné des résultats complétement opposés à ceux que l'on en attendait. Il serait injuste toutefois d'imputer au gouvernement seul la responsabilité de cette mesure : s'il en prit constitutionnellement l'initiative, il déféra en réalité aux instances réitérées du Corps législatif, et céda à la pression de l'opinion publique. Depuis quelques années on demandait de tous côtés la répression de l'agiotage effréné qui s'était produit à la suite de l'essor donné en 1852 et 1853 aux grandes opérations industrielles et financières. Cette disposition générale des esprits était habilement exploitée par des hommes qui attaquaient avec une apparente austérité ceux qu'ils appelaient les manieurs d'argent, affectaient ainsi de grands airs d'indépendance à l'endroit d'adversaires peu redoutables et caressaient les passions populaires. Les moyens indiqués comme les plus propres à faire disparaître l'agiotage impliquaient des restrictions gênantes pour la liberté des transactions; mais la plupart de ceux qui les préconisaient se préoccupaient peu des véritables causes du désordre; ils confondaient dans la même réprobation l'agiotage et la spéculation, et ne s'apercevaient pas que les coups portés à la spéculation atteignaient nécessairement le crédit, dont elle est le puissant et indispensable levier. Le Corps législatif ne résista pas longtemps à ces influences, et le gouvernement lui-même ne persista pas dans la conduite prudente et ferme qu'il s'était d'abord tracée en présence d'entraînements dont il mesurait le péril. C'est ainsi que furent successivement adoptés la loi sur les sociétés en commandite qui gêna le commerce et l'industrie sans assurer la répression de la fraude, le décret qui établit un droit d'entrée à la Bourse de Paris, et l'impôt de transmission. Ce dernier impôt a eu le double tort de ralentir la progression de la propriété mobilière, et d'être fort peu productif. Son rendement avait été évalué à 14 millions pour l'année 1858, et il ne produisait encore que 6 millions en 1860.

En même temps que le décime de guerre était conservé et qu'un nouvel impôt était créé, un emprunt qui grevait le grand-livre de la dette publique d'une nouvelle charge d'environ 10 millions de rente était contracté avec la Banque de France et la Caisse de la dotation de l'armée dans le but d'atténuer les découverts du Trésor.

Le chiffre des découverts dépassait 965 millions au 1er janvier 1857, et la dette flottante y faisait face jusqu'à concurrence de 895 millions.

L'administration eut la sagesse de comprendre l'étendue du péril qui menaçait le crédit de l'État et de rechercher les moyens de ramener la situation de la trésorerie à un état plus normal; mais elle ne fut ni juste ni habile en s'efforçant de faire remonter la responsabilité de cette situation à la gestion financière des gouvernements précédents.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la tendance de certains hommes qui, portés au pouvoir par les révolutions, épuisent dans de stériles et injustes récriminations contre leurs prédécesseurs les forces qu'ils devraient consacrer à surmonter des embarras réels. Nous avons aussi montré comment l'expérience des affaires amenait avec elle une appréciation plus calme des choses et faisait renoncer à ce triste expédient. Que ces dispositions regrettables se soient produites dans les régions officielles à l'avénement du gouvernement actuel, nous ne nous en étonnons pas; mais leur persistance nous surprend davantage; nous ne pouvons surtout comprendre que des hommes capables, instruits, qui ont participé à la gestion des affaires publiques sous les régimes antérieurs, se fassent les échos d'accusations dont le plus simple examen des chiffres et des faits démontre l'injustice.

Les découverts, il est vrai, ont atteint le chiffre de 651 millions lors du règlement des comptes de 1851; mais ce que l'on paraît maintenant avoir complétement oublié, c'est que les exercices qui avaient laissé cette charge au Trésor lui léguaient aussi 300 millions de recouvrements certains, dont 200 millions environ, provenant des avances faites pour la construction des chemins de fer, étaient presque entièrement rentrés au 1er janvier 1857, et avaient été absorbés par les dépenses ordinaires des budgets des années 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856; on oubliait aussi que, sans ces ressources extraordinaires, le découvert propre à ces budgets eût été augmenté d'environ 200 millions.

Il est donc peu équitable d'imputer au compte de nos anciens gouvernements, comme un déficit irrécouvrable, les 651 millions de découvert constatés par la loi du règlement des comptes de 1851. C'est ce que M. Bineau reconnaissait, avec une parfaite loyauté, dans son rapport à l'Empereur du 7 février 1853. « Mais, pour être juste en-
« vers le passé, écrivait-il, il convient de dire qu'en même temps que
« le Trésor est chargé de ce découvert, que lui ont légué les exercices
« précédents, il a en portefeuille, au 1er janvier 1853, 118 millions
« d'obligations qui représentent les remboursements que les com-
« pagnies de chemins de fer doivent faire à l'État... Les règles de la
« comptabilité veulent que ces obligations soient imputées aux exer-
« cices pendant lesquels elles sont recouvrées, et elles feront res-

« sources pour ces exercices, mais elles n'en appartiennent pas moins « au compte moral des exercices antérieurs ; si on voulait les juger « d'après le découvert qu'ils nous lèguent, il conviendrait de réduire « ce découvert du montant de ces obligations. »

Ces paroles sensées et loyales ont échappé à l'attention de M. de la Guéronnière, qui ne les a pas relevées dans son panégyrique de M. Bineau. Elles sont cependant, à nos yeux, au moins aussi honorables pour la mémoire de ce ministre que les succès les plus éclatants de son administration, et nous aimerions à les rencontrer dans les Rapports annuels publiés par son successeur, M. Magne, pour éclairer la conscience du souverain et du pays.

Nous nous contenterons de cette rectification, et nous n'insisterons pas, à notre tour, sur le caractère insolite qu'affectait le chiffre des découverts au 1er janvier 1857, lorsque l'État avait eu à sa disposition depuis le 1er janvier 1852, les ressources considérables léguées par les exercices antérieurs, la partie des emprunts que n'avaient pas absorbée les dépenses de la guerre, le produit des aliénations de biens domaniaux, un accroissement constant dans les produits des contributions indirectes, des surtaxes donnant un revenu de 60 millions par an, lorsqu'enfin une première conversion des rentes avait libéré le Trésor d'un service annuel de 17,566,000 francs, et que de longs délais lui avaient été accordés par toutes les Compagnies de chemins de fer auxquelles il devait des subventions.

La Banque de France fournit 100 millions pour atténuer les découverts à l'aide de la combinaison suivante. Son capital social n'était plus, disait-on, en rapport avec les services que le commerce et l'industrie étaient en droit d'attendre d'elle. La Banque fut donc autorisée à doubler son capital. Mais cette opération n'augmenta pas réellement ses ressources disponibles, et les 100 millions que lui procura l'émission des nouvelles actions furent versés au Trésor, en échange de titres de rente 3 0/0, calculée au prix de 75 francs. Le traité qui stipulait cet emprunt assurait à la Banque d'immenses avantages, notamment la prorogation de son privilége pour trente années à partir de 1867, époque où ce privilége devait prendre fin, et le droit de pouvoir, seule en France, contrairement à la loi du 3 septembre 1807, élever à son gré le taux de ses escomptes ou de ses avances au-dessus de 6 0/0. La Banque, de son côté, consentait à établir, dans un certain délai, une succursale par département, et limitait à 3 0/0 l'intérêt des avances qu'elle pourrait faire au Trésor en compte courant. Ce traité fut d'abord mal accueilli au Corps législatif; le système qui liait l'État pour un si long espace de temps était amèrement critiqué ; un grand nombre d'amendements furent même présentés, mais le Conseil d'État les écarta tous, par cette

considération qu'il s'agissait d'un contrat qui devait être accepté ou refusé dans son entier. La commission ne put se résigner à ce dernier parti, elle se borna à développer longuement dans son rapport tous les motifs qui militaient contre le projet, et conclut à son adoption. « Le rapport conclut à l'adoption du projet, disait M. Kœnigs-« warter dans la discussion; mais, si l'on en retranche les trois der-« nières lignes où la commission exprime son adhésion, ce rapport « pourrait tout aussi bien servir à motiver le rejet du projet. »

Les organes du gouvernement insistèrent surtout sur l'importance capitale de la réduction des charges de la dette flottante; en présence d'un tel résultat, il n'y avait pas, suivant eux, d'hésitation possible. « Le projet de loi actuellement en discussion, disait M. Vuitry, « sera un nouveau service rendu au commerce et à l'industrie. L'Em-« pereur, dans le discours par lequel il a ouvert cette année la ses-« sion, a annoncé que le gouvernement n'aurait pas besoin de re-« courir au crédit; voilà par quel procédé sera tenu l'engagement de « l'Empereur. »

La Caisse de la dotation de l'armée contribua aussi pour plus de 115 millions à l'atténuation des découverts. Cette Caisse intéresse à trop de titres notre régime financier pour que nous n'indiquions pas ici son origine, les dispositions principales de la législation qui la régit, et les conséquences de son établissement.

D'après les règles de notre droit public, chaque citoyen doit personnellement le service militaire, s'il n'use pas de la faculté de se faire remplacer sous les drapeaux. La loi du 21 mars 1832, en consacrant le principe de cette faculté, avait laissé aux parties intéressées le droit d'en faire usage, et n'intervenait en aucune façon dans le contrat de remplacement. La loi du 26 avril 1855 a changé cet état de choses. Elle autorise les citoyens à se faire exonérer du service militaire moyennant le payement d'une certaine redevance, et charge l'administration de la guerre de pourvoir exclusivement aux choix des remplaçants. Elle a en même temps créé la Caisse de la dotation de l'armée, gérée, sous la surveillance d'une commission dont l'Empereur choisit les membres, par l'administration de la Caisse des dépôts et consignations, et destinée principalement à percevoir le montant des primes d'exonération, et à payer, soit la prime de rengagement, la haute paye et les pensions aux militaires rengagés, soit la prime d'engagement aux remplaçants admis par l'administration de la guerre. La Caisse a donc des ressources et des charges qui lui sont propres, mais elle n'est en réalité qu'une succursale du Trésor public, qui doit pourvoir à l'insuffisance de ses ressources. Jusqu'ici la garantie du Trésor n'a pas été effective, et il devait en être ainsi pendant les premières années de l'existence de cette institution; mais,

lorsque l'époque de la liquidation des pensions dues aux rengagés arrivera, il y aura certainement lieu à faire appel à la garantie de l'État, puisque, dans l'hypothèse la plus favorable, celle qu'a naturellement prévue l'exposé des motifs de la loi de 1855, la caisse de la dotation ne pourra, avec ses revenus, acquitter plus des trois quarts des pensions.

La loi du 25 avril 1855 (nous n'examinons que ses conséquences financières) avait pour objet, d'après l'exposé des motifs, de rendre le remplacement moins onéreux, d'en abaisser le taux et de protéger ainsi les petites fortunes; elle devait assurer aux populations de grandes facilités d'exonération, et permettre de diminuer en temps de paix le nombre des hommes appelés sous les drapeaux. Sous la loi de 1832, la moyenne du prix de remplacement était de 1,700 fr.; on se croyait fondé à supposer que celle de la prime d'exonération ne dépasserait pas 1,500 fr. La commission chargée de l'examen du projet de loi s'associait aux espérances du Conseil d'État; mais elle réclamait par amendement une loi spéciale pour déterminer chaque année le taux de la prime d'exonération, tandis que le gouvernement préférait un simple arrêté du ministre de la guerre. Pour démontrer l'utilité du contrôle législatif, la commission faisait valoir la communauté d'intérêts de la Caisse avec ceux du Trésor, le caractère d'impôt qu'avait la prime d'exonération, et la nécessité de dégager la responsabilité du gouvernement. Le Conseil d'État refusa de voir un impôt dans la prime d'exonération, et rejeta l'amendement. Ce rejet se motivait aussi sur « le danger, par le fait même de la fixation du « prix d'exonération, d'initier le pays aux éventualités les plus in- « certaines de la politique extérieure, qui demande, pour être bien « conduite, un si profond secret. Or ne serait-ce pas un cri d'alarme « jeté au pays, et un trouble porté dans l'action parfois tutélaire et « toujours indispensable de la diplomatie? »

Les calculs qui ont servi de base à la loi de 1855 ont été tous démentis par les événements. Le prix de l'exonération, loin d'être inférieur à celui du remplacement, est plus élevé; les derniers arrêtés ministériels l'ont fixé au chiffre de 2,500 fr., pour des années ou la paix n'a pas été troublée, et les déclarations des organes du gouvernement ne promettent guère de réduction pour l'avenir. Une autre loi a interdit la substitution de numéros entre les appelés d'un même contingent cantonnal, et a ainsi privé la population des départements pauvres d'une précieuse faculté que la loi de 1855 ne leur avait pas retirée. Un décret impérial avait d'abord prescrit que l'arrêté ministériel déterminant le prix de l'exonération serait publié avant le tirage au sort du contingent annuel; cette disposition, qui permettait aux familles de prendre leurs arran-

gements à l'avance, a été modifiée par un autre décret du 18 février 1860, motivé sans doute par les mêmes considérations politiques qui n'ont pas laissé au vote du Corps législatif la fixation de la prime : le ministre peut désormais prendre son arrêté dix jours seulement avant les opérations des conseils de révision; les appelés se trouvent privés d'un délai précieux.

En même temps que les charges de l'exonération du service militaire devenaient plus lourdes que celles du remplacement, elles frappaient un plus grand nombre de personnes, puisque le chiffre du contingent annuel était augmenté d'un cinquième et invariablement fixé à 100,000 hommes en temps de paix. Le contingent annuel, qui, depuis 1832, ne dépassait pas 80,000 hommes, était insuffisant, d'après les explications du général Allard, pour entrenir l'effectif de 600,000 hommes jugé désormais nécessaire pour faire face à toutes les éventualités. Cette insuffisance avait obligé le gouvernement à porter le chiffre du contingent à 140,000 hommes pendant la guerre d'Orient. Or cette surélévation avait été une charge accablante et inique pour les populations : il fallait à tout prix en prévenir le retour; tel serait indubitablement l'effet de la fixation du contingent à 100,000 hommes[1]. Les prévisions du gouvernement étaient encore déjouées dès l'année suivante; et, malgré les appels successifs de 100,000 hommes en 1857 et en 1858, pendant la paix, une loi du 28 avril 1859 portait à 140,000 le chiffre des conscrits de la classe de 1858 appelés sous les drapeaux[2], avant même que l'Autriche eût

[1] « Les contingents annuels de 80,000 hommes obligent le gouvernement à avoir « recours, dans certaines circonstances, à des contingents extraordinaires de « 140,000 hommes, ainsi que l'expérience de la guerre d'Orient l'a démontré. Or ces « contingents extraordinaires sont une charge accablante, inique, pour les populations. La classe sur laquelle en retombe le poids est condamnée en effet à supporter seule le malheur de circonstances qu'elle n'a pas faites. De plus, 400 cantons se trouvent dans l'impuissance de fournir leur part à de tels contingents. Il « faut donc en éviter la lourde nécessité. Le moyen de l'éviter, c'est d'établir une « moyenne uniforme et d'avoir un contingent annuel de 100,000 hommes. » (*Moniteur* du 22 février 1858).

[2] « Une disposition analogue, disait l'exposé des motifs, signé par M. le général « Allard, avait été prise à la veille de la guerre d'Orient, et l'appel déjà autorisé « par la loi du 23 avril 1853, sur la classe de 1853, était porté, en 1854, de 50,000 « hommes à 140,000. *La mesure actuelle se justifie par des motifs identiques.*

« Trois contingents, ceux des classes de 1853, 1854 et 1855 ont été, comme celui dont il s'agit aujourd'hui, fixés à 140,000 hommes, et l'exposé a démontré que « cette fixation n'excédait pas les limites du possible, pouvait être réalisée sans enlever aux familles aucun des droits à l'exemption ouverte aux jeunes gens par « la loi du 21 mars 1832, et sans déroger à aucune des dispositions de cette loi « ni de celle du 25 avril 1855, en ce qui touche l'exonération du service militaire. « M. de Morny, dans son rapport, a reproduit ces diverses considérations, en les « approuvant vivement. »

franchi le Tessin. Le 14 mai suivant, une autre loi fixait aussi à 140,000 hommes le contingent de la classe de 1859, et autorisait même le gouvernement à effectuer, contrairement à l'usage, les opérations préliminaires relatives à la formation du contingent définitif avant l'année 1860.

L'institution de la Caisse de la dotation de l'armée avait, dans la discussion même de la loi du 25 avril 1855, été attaquée par plusieurs députés, qui prétendaient qu'elle servirait, pendant quelques années, à pourvoir, d'une manière détournée, aux dépenses extraordinaires de l'État. M. Baroche, au nom du gouvernement, repoussa énergiquement cette appréciation : « L'État, disait-il, « ne profitant nullement des recettes de la Caisse de dotation, on ne « peut dire que cette caisse soit pour l'État un moyen de battre « monnaie. » Les mêmes attaques se reproduisirent les années suivantes, et M. le général Allard renouvela cette protestation, en invoquant les dispositions mêmes de la loi de 1855. Cette loi prescrivait en effet que les excédants disponibles de la Caisse seraient employés successivement en achats de rentes sur l'État; mais la commission législative chargée de l'examen de la loi n'imita pas la prévoyance dont avait fait preuve celle qui avait discuté en 1853 la loi sur la Caisse des retraites, et ne fixa pas de délai obligatoire dans lequel ces emplois successifs devraient s'effectuer. Aussi les capitaux de la Caisse ne furent-ils pas exclusivement consacrés à l'achat de rentes et grossirent-ils peu à peu le chiffre de la dette flottante. La loi du 10 juin 1857 légalisa ce changement de destination en affectant à l'extinction des découverts les ressources de la Caisse de la dotation, qui reçut en échange de ses capitaux des inscriptions de rentes sur le grand-livre, spécialement créées en sa faveur. Ce mode de consolidation des fonds disponibles de la Caisse de la dotation ne devait se prolonger que jusqu'au 1er janvier 1859. Mais, au lieu d'être l'exception, il devint la règle, et, lorsqu'il s'est agi de mettre à exécution le fameux programme de travaux publics consigné dans la lettre impériale du 5 janvier 1860, c'est surtout à la Caisse de la dotation que les fonds nécessaires ont été demandés pendant les exercices 1860 et 1861. Cet emploi des ressources de la Caisse a été autorisé par les lois du 14 juillet 1860 et du 2 juillet 1861; il sera vraisemblablement le dernièr de ce genre, car M. Léopold le Hon, rapporteur de la loi du 2 juillet, a expliqué qu'à partir de 1862 les ressources de la Caisse seraient absorbées par ses charges.

L'opinion de M. le Hon est aussi celle de M. le général Allard, qui persiste en outre à croire que la loi de 1855 a eu les plus heureux résultats. « J'estime donc, messieurs, disait-il dans la séance du « 24 mai 1861, que la loi de dotation ne mérite pas les reproches

« qui lui sont adressés. Je crois qu'elle tient sous des formes diverses « toutes les promesses faites à une autre époque, et qu'elle est tou- « jours un véritable bienfait pour l'armée et les populations. »

II

L'exercice 1858 a souvent été présenté comme le type le plus favorable pour l'appréciation du régime financier inauguré le 24 décembre 1852. « L'année 1858, a dit M. d'Andelarre, année de paix et « de prospérité, est aussi la plus belle année financière de l'Empire. « Les affaires ont repris leur cours, et, sur la foi d'une longue espé- « rance de paix, elles se sont développées dans une mesure jusqu'a- « lors inconnue, et la fortune publique les a suivies dans leur mar- « che progressive[1]. » Le budget avait été voté avec un excédant de recette de 20 millions. Cet excédant, plus apparent que réel, n'avait été obtenu qu'à l'aide de ressources transitoires, telles que la suppression de l'amortissement; le maintien du second décime de guerre, et l'ajournement de 58 millions de dépenses qui retombaient à la charge des exercices suivants[2]. Tous les services étaient richement dotés et avaient reçu des augmentations dont le chiffre total atteignait 60 millions. Aucun événement, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ne vint déconcerter les calculs de l'administration en lui imposant des charges inattendues. Les recettes dépassèrent de 71 millions celles de 1857, et de 157 millions les prévisions budgétaires. Mais la progression des dépenses paralysa presque entièrement ces excellents résultats, et ajouta, dans cette année exceptionnelle, 142 millions aux évaluations primitives qui avaient été si largement calculées[3].

[1] Rapport de M. le marquis d'Andelarre sur le règlement définitif de l'exercice 1858.

[2] M. Leroux, dans son rapport sur le budget de 1858, décompose ainsi les 58 millions de dépenses ainsi ajournées. Les crédits du ministre de la guerre ont subi une réduction de 3 millions par suite de l'extension à donner aux congés, du retard dans l'incorporation du contingent annuel et de prélèvements à opérer aux chapitres de l'habillement et du campement des troupes. 17 millions applicables à la construction de navires et à la transformation de la flotte ont disparu du budget de la marine. Enfin, le ministre des travaux publics est déchargé du payement de plus de 28 millions de francs. Ce sont là d'ailleurs des ajournements de dépenses et non des écomies.

[3] Les crédits extrabudgétaires ouverts au ministre de la guerre ont dépassé 37 millions, et ceux du département de la marine se sont élevés à 19 millions.

Aussi ne pouvons-nous reconnaître avec l'honorable rapporteur de la loi des comptes de 1858 que « les plus belles espérances de l'avenir « rayonnaient, au 31 décembre 1858, autour de nos finances garan- « ties par la paix [1]. »

M. Magne avait prédit longtemps à l'avance les plus brillants résultats pour l'année 1859.

« L'opinion publique, disait-il, a sérieusement raison de s'inquiéter « lorsque l'ordre intérieur ou extérieur est menacé et que l'autorité « s'affaiblit, lorsque le Trésor est dans la gêne, que la dette flottante « est exagérée, que des emprunts sont imminents, que les budgets « sont en déficit, que les récoltes sont insuffisantes, que la prospérité « publique s'arrête dans sa marche, que le commerce se ralentit ou « se compromet. Mais, de bonne foi, ne doit-on pas reconnaître que la « tranquillité publique n'a jamais été plus complète, que l'autorité n'a « jamais été plus forte et plus respectée, que la politique étrangère « n'a jamais été plus populaire et plus nationale, et que nos rapports « avec les gouvernements étrangers n'ont jamais été plus parfaits ? Le « Trésor est donc dans une situation excellente. Depuis plusieurs an- « nées, le chiffre des découverts ne s'augmente pas; la réduction de la « dette flottante est assurée; tous les emprunts sont soldés; le grand- « livre est fermé indéfiniment; l'amortissement pourra se rétablir [2]. »

L'optimisme de M. Magne ne rallia pas entièrement la commission du budget, qui déclara que l'équilibre n'existerait pas encore pour l'exercice 1859, en admettant même que les prévisions du ministre fussent réalisées de tous points. La commission se félicitait cependant, à bon droit, de la disposition qui rétablissait le rachat de la dette publique par voie d'amortissement, jusqu'à concurrence de 40 millions et de l'intention formellement exprimée par le gouvernement de ne pas s'arrêter à cette restitution partielle.

M. Magne exaltait à son tour l'amortissement comme « une mesure de prévoyance pour les jours difficiles, juste envers le rentier à qui elle a été promise par toutes les lois d'emprunt, opportune et excellente pour le crédit public dont elle serait le ferme soutien [3]. » Aussi l'administration promettait-elle fermement que dès l'année suivante une nouvelle somme de 20 millions viendrait s'ajouter à celle qui avait été rendue à l'amortissement pour l'année 1859. Enfin, elle comptait même sur l'accroissement normal des recettes pendant l'exercice 1861, pour restituer définitivement à l'amortissement l'intégralité de sa dotation légale, soit 89 millions. « Ainsi, disait encore M. Ma-

[1] Rapport de M. d'Andelarre déjà cité.
[2] Rapport à l'Empereur sur le budget de 1859.
[3] *Idem.*

« gne, dans un temps prochain, l'une des conséquences les plus « regrettables des embarras financiers d'une autre époque aura « complétement disparu. »

Le rapport où se trouvaient ces dernières lignes était publié le 12 décembre 1858, il respirait la plus entière confiance dans l'avenir, et confirmait ainsi les déclarations par lesquelles le *Moniteur* venait de démentir catégoriquement les journalistes qui exagéraient le refroidissement de nos relations avec une grande puissance continentale et présageaient une guerre prochaine. Le ministre des finances vantait dans ce document les bienfaits de la paix, et s'applaudissait particulièrement de l'excellente tenue des fonds publics qui en était la conséquence. En peu de temps la rente 3 pour 100 s'était élevée de 66 francs à 73. Les obligations de chemins de fer dépassaient 300 francs, et avaient gagné près de 30 francs sur les cours auxquels elles étaient émises depuis plusieurs années. « Le progrès se continuera, affirmait M. Magne, gardons-nous d'en « douter, malgré quelques fluctuations inévitables. » Cette brillante perspective disparaissait magiquement le 1er janvier 1859 devant les paroles de l'Empereur, qui annonçaient la guerre d'Italie.

Avant le commencement même des hostilités, le gouvernement demandait au Corps législatif l'autorisation de rouvrir le grand-livre de la dette publique que l'on était autorisé à croire indéfiniment fermé, pour y inscrire un emprunt de 520 millions. Le chiffre de cet emprunt pouvait paraître un peu excessif, car il dépassait de moitié celui qui avait été réclamé au commencement de la guerre d'Orient. Le gouvernement semblait même prévoir qu'il ne serait pas absorbé par les dépenses de la guerre, puisqu'il proposait d'en appliquer le reliquat à l'extinction des découverts et même aux grands travaux publics « dont la France, calme au dedans et confiante dans sa force « comme dans sa modération, devait poursuivre le développement afin « de ne pas interrompre les progrès du travail et de la richesse na- « tionale[1]. » Ce projet de loi stipulait donc que les produits de l'emprunt seraient affectés, à titre de ressources extraordinaires, aux besoins des exercices 1859 et 1860. Ces dispositions un peu vagues, si différentes de celles qu'avait laissé entrevoir le rapport du 12 décembre 1858, inquiétèrent le Corps législatif, et la commission substitua à l'article qui donnait au gouvernement une si grande latitude pour l'emploi des produits de l'emprunt, une clause plus précise qui les affectait exclusivement aux dépenses extraordinaires de la guerre.

L'emprunt de 1859, comme ceux qui l'avaient précédé, fut réa-

[1] Exposé des motifs.

lisé par voie de souscription publique. L'administration, aux yeux de laquelle le principe de l'unification de la dette ne s'était sans doute pas encore élevé à la hauteur d'un dogme financier, offrit aux souscripteurs l'option entre le 4 1/2 et le 3 pour 100. Des conditions plus favorables étaient même faites à la rente 4 1/2 pour 100, puisque, pour la même somme, les souscripteurs de ce titre obtenaient un intérêt plus élevé que ceux qui choisissaient la rente 3 pour 100. Le taux de l'emprunt de 1859 était encore plus bas que celui des emprunts précédents. D'après les calculs officiels, et en tenant compte des diverses bonifications accordées aux souscripteurs, la rente 4 1/2 pour 100 était livrée à 87 francs 12 centimes, et la rente 3 1/2 pour 100 à 58 francs 57 centimes. En présence de tels avantages, le succès ne pouvait être douteux. 2 milliards 509 millions, furent offerts au Trésor par 690,190 personnes dont 245,025 à Paris et 445,165 dans les départements. Les souscriptions de 10 francs de rente, s'élevant à 80 millions, étaient seules acceptées intégralement; les autres furent réduites dans la proportion de 17 francs 04 centimes pour 100 du capital offert.

La campagne de 1859 fut aussi glorieuse que courte. En moins de deux mois l'Autriche perdait la Lombardie et consentait à l'abandonner définitivement, dans les conférences de Villafranca, où les bases du traité signé quelques mois plus tard à Zurich furent arrêtées entre les puissances belligérantes. Mais ce résultat, nous ne parlons ici qu'au point de vue financier, fut chèrement acheté; l'emprunt de 520 millions fut presque entièrement absorbé par la dépense d'un rapide et brillant épisode militaire qui d'ailleurs nous léguait d'autres charges. La Sardaigne indemnisa jusqu'à un certain point la France des avances faites directement pour son compte pendant la guerre, en remettant une inscription de 3 millions de rente sur le grand-livre de Turin, mais cette rente était prise au pair, soit pour 60 millions, alors qu'elle subissait une dépréciation de près d'un cinquième. En outre, le gouvernement français se chargeait de payer des sommes assez importantes au lieu et place de son allié, et notamment, d'après le traité public, le seul qui nous soit officiellement connu, 100 millions à l'Autriche pour la part de la Lombardie dans la dette générale des États de la maison d'Hapsbourg. La Sardaigne, de son côté, remettait à la France, en remboursement de ce payement, des titres de rentes piémontaises au cours moyen de la Bourse de Paris du 29 octobre 1859 (81 fr. 33). Cette dernière clause du traité ne fut pas soumise à l'assentiment du Corps législatif, comme l'avait été, quatre ans auparavant, celle qui garantissait l'emprunt de 125 millions contracté par la Turquie. L'intervention de la législature eût été cependant parfaitement justifiée, car le

traité engageait directement le Trésor, qui, en échange des 100 millions qu'il payait à l'Autriche, recevait, à ses risques et périls, des valeurs susceptibles de dépréciation. Le Corps législatif, s'il eût été consulté, aurait évidemment approuvé le bon office rendu à un allié qui nous avait déjà tant d'obligations, mais il aurait aussi pu mettre nos finances à l'abri d'éventualités onéreuses, en exigeant que les rentes remises par le gouvernement sarde fussent prises comme garantie et non comme payement. Les rentes sardes s'élevaient à 9,162,458 francs 35 centimes, dont 4,513,198 francs 75 centimes ont été rendus en 1860 au gouvernement piémontais à la suite de l'annexion de Nice et de la Savoie pour la part des territoires cédés dans la dette des États du roi Victor-Emmanuel. Cette dernière transaction, comme la première, s'est opérée par voie diplomatique et sans le concours de la législature, elle a réduit à 4,649,259 fr. 56 c. la masse des rentes sardes qui figuraient à l'actif du Trésor au 1er janvier 1861.

Le traité de Zurich, inexécuté dans ses dispositions principales, n'a pas mieux réussi que les préléminaires de Villafranca à clore la période des dépenses extraordinaires de la guerre, et, malgré la paix, la France a continué d'entretenir de dispendieux armements. En même temps elle s'engageait à l'extrême Orient dans une série de guerres interminables, excessivement coûteuses, et qui, à notre avis, ne se justifient ni par nos intérêts commerciaux, ni par nos intérêts religieux.

Malgré les charges considérables de la guerre d'Italie et des expéditions de Chine et de Cochinchine, le gouvernement ne crut pas devoir ralentir la progression des dépenses pour les services civils. Ces dépenses avaient été « plus largement prévues que jamais[1] » par la loi du budget de 1859, qui avait arrêté le chiffre général de la dépense à 1 milliard 765 millions. La clôture de l'exercice a élevé ce chiffre à 2 milliards 207 millions et ainsi accusé une insuffisance de 432 millions dans les calculs primitifs. Or, sur ces 432 millions, 360 seulement ont été absorbés par les dépenses extraordinaires de la guerre, et le surplus, soit 72 millions, a été attribué aux services civils[2]. L'exercice 1859, qui avait reçu de l'exercice 1858 un excé-

[1] Rapport de M. Magne sur le budget de 1859.

[2] Sur les 360 millions provenant de l'emprunt de 1859 et affectés aux dépenses extraordinaires de guerre pendant cet exercice, 338 millions et demi représentent seuls les frais de la campagne d'Italie, et 21 millions et demi sont appliqués à ceux de l'expédition d'Indo-Chine. Cette somme de 360 millions comprend non-seulement les dépenses des ministères de la guerre et de la marine, mais celles des autres départements ministériels qui ont été considérées comme motivées par la guerre. Nous citerons seulement comme exemple les deux semestres de l'emprunt de 520 millions et le supplément ouvert au service de la dette flottante par suite de l'augmentation du chiffre des bons du Trésor, ou de l'élévation du taux de l'intérêt. Il im-

dant de recettes de plus de 32 millions, n'a laissé qu'un excédant de 2 millions.

L'année 1860 commençait à peine, que le *Moniteur* publiait une lettre de l'Empereur à M. Fould, alors ministre d'État, en date du 5 janvier, qui devint le point de départ d'une véritable révolution dans les conditions du régime de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des finances de la France. Cette lettre, que l'on a appelée le *programme de la paix*, promettait « un système général de bonne économie politique qui puisse, en créant la richesse nationale, *répandre l'aisance dans la classe ouvrière*, » et résumait ainsi les moyens de mettre ce système en pratique :

« Suppression des droits sur la laine et les cotons;
« Réduction successive sur les sucres et les cafés;
« Amélioration énergiquement poursuivie des voies de communi-
« cation ;
« Réduction des droits sur les canaux, et, par suite, abaissement
« général des frais de transport;
« Prêts à l'agriculture et à l'industrie;
« Travaux considérables d'utilité publique;
« Suppression des prohibitions;
« Traité de commerce avec les puissances étrangères. »

Comme suite immédiate de ce programme, un traité de commerce qui stipulait la levée des prohibitions douanières et l'abaissement des tarifs dans de notables proportions était signé, le 23 janvier, entre la France et l'Angleterre.

Le programme du 5 janvier a été l'objet de vives critiques. En dehors même de toute appréciation du mérite respectif des principes de la protection et du libre échange, on reprochait à l'administration d'apporter, dans des affaires aussi graves, une mobilité inconciliable avec le système de bonne économie politique qu'elle voulait inaugurer. L'industrie et le commerce, contrairement aux assurances officielles qui leur avaient été prodiguées, étaient pris à l'improviste [1]. Or de semblables procédés n'étaient-ils pas de nature à détruire radicalement la confiance qui est l'âme des affaires? « Quand l'in-

porte aussi de remarquer que tous les crédits supplémentaires ou extraordinaires ouverts au ministère de la marine ont été imputés sur l'emprunt, puisque le chiffre des dépenses de ce ministère fixé par le budget est seul couvert par les ressources autres que le produit de l'emprunt. Or, pendant l'exercice 1858, ces ressources avaient fait face aux 19 millions de crédits supplémentaires alloués à la marine. Si donc la guerre n'avait pas été entreprise et n'avait entraîné l'emprunt de 520 millions, il y aurait eu, tant de ce chef que de celui de l'expédition de l'Indo-Chine, un découvert de plus de 40 millions.

[1] Le Sénat n'avait pas usé de son initiative pour donner à l'agriculture, aux manufactures et au commerce les gages de sécurité que M. Troplong avait promis en

« certitude pèse sur toutes les industries, disait M. Schneider avec « l'assentiment marqué du Corps législatif, le mal qu'elle produit, « fût-il petit en apparence, pèse gravement sur le pays. Le capital, « de sa nature, est défiant; il a cette curiosité singulière de vouloir « savoir où il va et s'il est placé d'une manière profitable et stable. « D'une autre part, le commerce est la science des probabilités; il « faut qu'il puisse fonder ses combinaisons sur ce qui est et sur ce « qu'on sait. Il faut éviter des décrets qui en survenant tout à coup « modifient gravement toutes les combinaisons. (Très-bien! très-bien!) « Les pensées que j'exprime ici sont, je le crois, celles de toute la « Chambre, ce sont celles de tous les industriels[1]. »

Ce langage d'un homme dont le dévouement aux institutions impériales s'est manifesté dans tant de circonstances donne la mesure de l'émotion qui se produisit dans le pays quand une question qui, de l'accord de tous, était réservée à la décision du pouvoir législatif fut tranchée par un acte diplomatique. Certains partisans fanatiques du libre échange, parfaitement édifiés sur l'impopularité de leur système, applaudirent à cette solution inattendue, et firent même ressortir ce qu'avait d'ingénieux et de profitable un procédé qui mettait le principe même de leurs doctrines à l'abri tout à la fois d'une enquête contradictoire et de l'examen peu sympathique du Corps législatif, qui n'aurait plus, en réglant des détails d'exécution, qu'à statuer sur des faits accomplis.

Les combinaisons financières du programme du 5 janvier prouvaient, à elles seules, combien le traité de commerce était prématuré;

son nom dans le rapport du sénatus-consulte de 1852. A la fin de la session de 1856 un projet de loi levant toutes les prohibitions fut soumis au Corps législatif, puis retiré par le gouvernement, qui, voulant mettre un terme « aux alarmes exagérées répandues dans le pays et exploitées par l'esprit de parti, » déclara, dans une note publiée par le *Moniteur* du 17 octobre 1856, qu'il procéderait à une enquête préalablement à la présentation de tout nouveau projet de loi de ce genre, et qu'en tout cas il ne réclamerait pas la levée des prohibitions avant le 1er juillet 1861. Le 11 mai 1859, M. Rouher, ministre de l'agriculture et du commerce, informait la Chambre de commerce de Lille, par une lettre insérée dans tous les journaux, que l'enquête qu'il se proposait d'ouvrir au mois d'octobre de la même année était ajournée indéfiniment, et que le Corps législatif ne serait saisi de la question ni en 1860 ni en 1861. « Le « gouvernement, disait M. Rouher, reconnaît sans difficulté que les complications ré- « centes de la politique extérieure rendent inopportune l'étude de cette réforme doua- « nière; il est naturellement amené à ajourner l'enquête et par cela même la solu- « tion de la question du retrait des prohibitions. Le programme que l'administration « s'était tracé, et la date de juillet 1861 qu'elle avait fixée, se trouvent donc modifiés « par les événements. » L'industrie et le commerce n'étaient donc nullement mis en demeure à se préparer à un changement aussi important et aussi brusque que celui qui leur fut imposé par le programme du 5 janvier.

[1] Compte rendu de la séance du 15 mars 1861.

elles imposaient de lourdes charges au Trésor dans le but de rendre la concurrence étrangère moins onéreuse à l'industrie nationale. Or ce but pouvait n'être pas atteint, et notre organisation financière recevait un trouble certain. Cette considération échappa évidemment à l'attention du gouvernement, qui, prenant ses espérances pour la réalité, déclarait que, « désirant avant tout que l'ordre soit maintenu dans les finances, » il avait la conviction de réaliser ces améliorations sans en troubler l'équilibre.

Or était-il sage, lorsque le budget n'était pas en équilibre, de dégrever les matières premières, telles que les cotons, les laines, les sucres et les cafés? La situation politique se prêtait-elle de son côté à une opération aussi grave? Le programme affirmait, il est vrai, que, « malgré l'incertitude qui régnait encore sur certains points de la « politique étrangère, on pouvait prévoir avec confiance une solution « pacifique. » Mais peu de personnes se plaçaient à ce point de vue. En présence des expéditions lointaines de Chine et de Cochinchine, à la suite de l'apparition de la fameuse brochure le *Pape et le Congrès*, il était incontestable que des sommes énormes devaient encore être demandées à la France pour l'entretien de son état militaire sur ce pied de paix armée qui a les plus grandes analogies avec le pied de guerre. Il y avait donc quelque imprudence à opérer des dégrèvements dans de pareilles conditions.

Ces dégrèvements devaient entraîner comme conséquence un déficit que les excédants de recettes ne pourraient couvrir, et auquel on se promettait de faire face à l'aide des ressources de l'amortissement et de la dette flottante. La dotation de l'amortissement, qui, quelques mois auparavant, avait été partiellement restituée au rachat de la dette publique, devait être affectée au remplacement des taxes réduites ou supprimées. Or suspendre l'amortissement, c'était manquer aux engagements pris envers les créanciers de l'État sans l'excuse de la force majeure, c'était priver le crédit public d'un puissant levier; c'était renoncer à un moyen « bon en soi, juste et sage, surtout comme mesure de prévoyance, et comme frein et comme obstacle à l'accroissement des dépenses. » Tels étaient, de l'aveu de M. Magne, les excellents effets de l'institution que l'on sacrifiait volontairement, pour un temps indéterminé, aux avantages hypothétiques du traité de commerce.

L'administration prétendait qu'elle pouvait, sans inconvénient, élever la dette flottante que de récentes mesures avaient réduite; elle oubliait que cette réduction avait été réclamée par elle, en 1857, comme une nécessité impérieuse, et que ses organes avaient défendu les conditions si onéreuses auxquelles cette réduction s'était accomplie en insistant particulièrement sur les avantages considéra-

bles que l'industrie, le commerce et l'agriculture tireraient de l'atténuation des découverts du Trésor. Or c'était encore l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'agriculture que l'on invoquait pour justifier des combinaisons dont le premier résultat serait de ramener les découverts à un chiffre qui avait paru anomal et inquiétant trois ans plus tôt. La dette flottante, en effet, ne devait pas seulement subvenir aux insuffisances qui résulteraient des dégrèvements; le programme du 5 janvier mettait encore à sa charge des avances à faire soit à l'industrie pour renouveler son matériel, soit aux communes pour défricher leurs terrains incultes, et consacrait ainsi une nouvelle infraction à la règle économique qui condamne l'intervention de l'État dans les affaires privées [1].

Enfin, il restait à pourvoir aux travaux promis par le programme du 5 janvier, travaux gigantesques qui auraient pour objet non-seulement de faciliter le prompt achèvement des chemins de fer, des canaux, des voies de navigation, des routes, des ports, mais aussi « de relever, en moins de temps, nos cathédrales, nos églises, et d'encourager dignement les lettres, les sciences et les arts. » Ces dépenses, assurait-on, n'imposeraient aucune charge nouvelle au Trésor; car « il y avait sur le dernier emprunt une somme considérable disponible qui, réunie à d'autres ressources, s'élevait à environ 160 millions, » et l'autorisation d'appliquer cette somme répartie en trois annuités d'environ 50 millions serait demandée au Corps législatif.

Les différents projets de loi présentés au Corps législatif pour régler les détails d'exécution du programme du 5 janvier 1860 et du traité de commerce rencontrèrent de vives critiques, tant dans le sein des commissions qu'en séance publique. Les efforts des commissions pour attribuer au Corps législatif la fixation des droits de douane dans les limites déterminées par le traité furent infructueux. Le conseil d'État ne fit pas la moindre concession. Toutes ces circonstances semblaient présager une opposition sérieuse. Il n'en fut rien; les dissidences s'apaisèrent devant le scrutin, et les projets de l'administration réunirent la presque unanimité des suffrages. C'est ainsi que

[1] La loi du 17 juillet 1856, qui autorisait l'avance, à un taux d'intérêt minime, de 100 millions aux agriculteurs pour faciliter les opérations de drainage, avait déjà été votée dans le même ordre d'idées qui tend à faire de l'État le banquier, l'homme d'affaires, le tuteur de tous les citoyens. Par une étrange anomalie dans les annales du Corps législatif, 56 boules noires protestèrent contre le principe de la loi. Plus tard le crédit foncier a été substitué à l'État pour les prêts à opérer au drainage. Au reste, cette mesure n'a guère eu d'autre résultat que de servir de thème inépuisable aux éloges officiels; elle n'a très-heureusement jusqu'ici imposé au Trésor qu'une légère responsabilité, puisqu'au 1er janvier 1861 il n'avait encore été prêté que 383,000 francs sur les 100 millions.

furent adoptées successivement les lois qui supprimaient les droits existants sur les cotons, les laines et les produits tinctoriaux, qui réduisaient les droits sur les sucres de 54 fr. à 25 fr., sur les cafés de 114 fr. à 50 fr. [1], et sur les thés et cacaos de moitié, qui autorisaient le prêt de 40 millions à l'industrie, pour renouveler son matériel, et qui affectaient d'importantes subventions au reboisement des montagnes et à la mise en culture des landes ou des communaux incultes. La Chambre vota également, sans opposition, le rachat de douze canaux.

Le discours d'ouverture de la session avait annoncé que les recettes et les dépenses de l'année 1861 seraient présentées en équilibre sans qu'il fût besoin de faire appel au crédit ni d'avoir recours à de nouveaux impôts. Le budget de 1861 fut en effet proposé avec un excédant de recettes de plus d'un million. La foi du conseil d'État dans l'équilibre budgétaire paraissait inébranlable. « Nous avons à cœur, « disait l'exposé des motifs, de vous donner la certitude que ces pré- « visions, conformes pour la plupart aux bases ordinairement suivies, « reposent, quand il a fallu s'écarter de ces bases, sur des apprécia- « tions modérées, et que dans leur ensemble elles ne présentent rien « d'exagéré. » Toutefois le gouvernement avait déjà reconnu qu'il ne pouvait remplacer les 88 millions de recettes sacrifiés par les diverses réductions que nous avons énumérées, sans élever les tarifs des autres impôts. Les droits sur l'alcool furent donc frappés d'une surtaxe, dont on attendait 24 millions, et qui dut fonctionner dès le 1er août 1860. A ces 24 millions s'ajoutaient 40 millions détournés de l'amortissement; quant au surplus, on espérait l'obtenir de l'accroissement normal des recettes.

Lors de la discussion du budget, plusieurs députés manifestèrent leurs inquiétudes à l'endroit des résultats de l'exercice 1860. Ils n'admettaient pas que les grands travaux indiqués par le programme du 5 janvier s'exécutassent sans altérer l'ordre financier, car ils ne pouvaient croire que l'État trouvât dans le reliquat de l'emprunt de 1859 le moyen d'acquitter la plus grande partie de ces travaux. D'ailleurs, disaient-ils, si ce reliquat existait réellement, il serait certainement et promptement absorbé par les suites de la guerre d'Italie, par les expéditions de Chine et de Cochinchine qui se poursuivaient, et par celle de Syrie qui se préparait. Il faudrait donc recourir aux capitaux disponibles de la Caisse de la dotation de l'armée, les consolider en créant des rentes au profit de la Caisse, et par conséquent inscrire de nouvelles charges au grand-livre de la dette publique. Un journal avait déjà réfuté ces appréhensions dans

[1] Ces droits sont calculés par 100 kilogrammes.

un article intitulé les *Épargnes de la guerre d'Italie*. Les organes du gouvernement s'efforcèrent de démontrer au Corps législatif non-seulement que le reliquat existait, mais qu'il pourrait être employé aux grands travaux d'utilité générale, sans réduire les ressources nécessaires aux dépenses extraordinaires du ministère de la guerre. Les crédits déjà ouverts devaient suffire, les dépenses du corps d'occupation en Italie avaient été calculées jusqu'au mois de juillet, et celles de l'expédition de Chine jusqu'à la fin de l'année. « M. le commissaire « du gouvernement, lisons-nous dans le *Moniteur*, reconnaît que sur « ces crédits il pourra y avoir insuffisance; mais il y aura d'un autre « côté des annulations de crédits qui sont évaluées à 20 millions. « On n'en a pas tenu compte dans le calcul du reliquat de l'em- « prunt afin de pourvoir à l'insuffisance possible des crédits ou- « verts. »

Cependant, trois mois après cette déclaration, l'administration, moins rassurée sur la situation, demandait immédiatement de nouvelles ressources à l'élévation du prix des tabacs. Un décret du 19 octobre 1860 portait ce prix de 8 francs à 10 francs par kilogramme. Cet acte avait, a-t-on dit, le double mérite de tenir compte de l'augmentation qu'avaient subie toutes les denrées, depuis 1816, époque à laquelle le tarif ainsi modifié avait été mis en vigueur, et de mettre le prix des tabacs en harmonie parfaite avec le système décimal. Il nous paraît peu probable que ces considérations aient suffi pour motiver la promulgation de ce décret, qui, croyons-nous, a été plutôt déterminée par l'accroissement de 33 millions que l'on espérait obtenir sur le débit des tabacs. Au point de vue constitutionnel, le décret du 19 octobre nous paraît une mesure regrettable; la loi du 28 août 1816 conférait, il est vrai, une grande latitude au gouvernement pour la fixation du prix des tabacs; mais elle la lui avait accordée uniquement pour mettre le Trésor à l'abri des pertes qui auraient pu résulter du renchérissement de la matière première et non pour lui procurer un élément additionnel de recettes, dans le courant d'un exercice, et après la clôture de la session législative. Aussi dans aucune crise financière n'avait-on jamais recouru à cet expédient. En outre, l'usage chaque jour plus fréquent de semblables procédés n'était-il pas de nature à accréditer l'idée déjà très-répandue que le contrôle législatif qui s'exerçait sur des faits accomplis était illusoire?

Malgré les redressements successifs du plan financier développé dans le discours d'ouverture de la session, les résultats de l'exercice 1860 n'ont pas justifié les prévisions officielles. Les évaluations budgétaires portaient le chiffre des recettes à 1 milliard 825 millions de francs, et celui des dépenses à 1 milliard 824 millions. D'après les calculs provisoires établis au compte général de l'administration des finances

de cette année, le chiffre de la dépense ayant été de 2 milliards 167 millions, et celui de la recette, en y comprenant le reliquat de l'emprunt, n'ayant pas dépassé 2 milliards 63 millions, l'exercice laissera un découvert probable de 104 millions, dont M. Magne expliquait les causes en ces termes : « Si l'année 1860 se termine par le déficit que j'ai fait « connaître à l'Assemblée, c'est uniquement par « suite de besoins extraordinaires auxquels il n'était ni au pouvoir du « gouvernement de résister, ni de sa dignité de ne pas subvenir. » Il n'y a pas de déficit que ne puisse justifier une semblable explication [1].

III

Le décret du 24 novembre 1860 a eu pour résultat principal de rendre aux débats des Chambres l'écho qui leur manquait depuis le 2 décembre 1851, mais il n'a nullement modifié le régime financier créé par le sénatus-consulte du 24 décembre 1852.

Les Chambres sont désormais appelées à inaugurer leurs travaux par la discussion et le vote d'une Adresse, dans laquelle elles sont invitées à insérer la « libre et loyale expression de leur opinion, » sur la situation générale du pays, et non la simple paraphrase du discours de la couronne, l'Adresse ayant pour but d'éclairer le souverain sur la marche de son gouvernement et de lui indiquer, dans une certaine mesure, les mouvements de l'opinion publique.

L'Empereur expliquait en ces termes la raison de cette modification de sa politique intérieure : « Ce qui nuit à mon gouvernement, disait-il, c'est l'absence de publicité et de contrôle, c'est là ce qui favorise la calomnie et engendre les préventions. » Le Corps législatif applaudit à ces paroles, sans en saisir sans doute toute la portée, car il ne se crut pas autorisé à signaler les dangers de la situation financière. C'était ce-

[1] Quoique les nouveaux tarifs n'aient été appliqués que pendant une partie de l'année, les diminutions de recettes qui en sont résultées se sont élevées en 1860 à 90 millions, qui se décomposent ainsi :

Cotons.	14,000,000 fr.
Laines.	7,000,000
Sucres.	56,000,000
Cafés.	11,000,000
Cacaos.	1,000,000
Diverses marchandises.	1,000,000
	90,000,000 fr.

pendant le plus grand service qu'il pût rendre au pays, puisque l'administration ne paraissait même pas soupçonner ces dangers. Le rapport de M. Forcade la Roquette, qui avait remplacé au ministère des finances M. Magne, nommé ministre sans portefeuille, respirait la même confiance que ceux de son prédécesseur. Aussi, quand le ministre spécialement chargé de se montrer le défenseur vigilant des intérêts du Trésor tenait un tel langage, était-il naturel de voir ses collègues n'éprouver aucun scrupule à recourir sous toutes les formes à des ressources qu'ils étaient encouragés à considérer comme illimitées. Le discours de la couronne s'inspirait des mêmes sentiments. « Pour « réaliser les réformes économiques, y était-il dit, nous avons dû « renoncer à 90 millions de recettes annuelles, et cependant le bud- « get vous sera présenté en équilibre, sans qu'il ait été nécessaire de « recourir à la création de nouveaux impôts, ni au crédit public, ainsi « que nous l'avons annoncé l'année dernière. »

Ces paroles démontraient suffisamment que le gouvernement n'avait pas précisément besoin d'être mis en garde contre un sentiment exagéré de défiance à l'endroit de la richesse du pays. Tous les rapports présentés depuis 1852 par les commissions des lois de finances déploraient, au contraire, la facilité avec laquelle l'administration se laissait entraîner à la dépense. Néanmoins la commission de l'Adresse se contenta de paraphraser les termes du discours impérial, et renchérit même sur les éloges de la situation financière, elle repoussa un amendement présenté par des hommes dont le dévouement n'était pas contesté et qui proposaient de dire que les *ressources de la France étaient immenses*, tandis qu'elle les proclamait *inépuisables*. M. Schneider expliqua, au nom de la commission, qu'elle envisageait son paragraphe comme « un visa donné à une déclaration. » Le rejet de l'amendement et le vote du paragraphe ainsi commenté confirmèrent le gouvernement dans ses appréciations, et lui donnèrent une latitude encore plus grande.

La progression de la dépense ne se ralentit donc pas en 1861. De nombreux crédits supplémentaires furent demandés au Corps législatif, qui les accorda. Une seconde annuité de 45 millions, prise sur les excédants de recettes de la dotation de l'armée, fut allouée à la continuation des grands travaux publics prescrits par le programme du 5 janvier 1860. Plusieurs millions de subvention annuelle furent donnés aux compagnies qui se chargeaient de l'établissement d'un service postal par bateaux à vapeur, soit pour les Antilles, soit pour l'Indo-Chine: 4 millions furent payés au prince de Monaco pour l'achat des petites communes de Menton et Roquebrune; une somme à peu près égale fut affectée à l'acquisition du musée Campana. En même temps des crédits extraordinaires et supplémentaires

considérables, ouverts par décrets, étaient ratifiés. Quelques réserves étaient posées, il est vrai, dans le rapport de la commission sur le principe même de ces crédits ; mais ces réserves disparaissaient devant des considérations puisées dans un ordre d'idées étranger aux matières financières. Ainsi la commission regrettait, dans la forme et au fond, l'achat d'hôtels dans les capitales où résident nos ambassadeurs, mais elle s'empressait d'ajouter : « Les faits « d'ailleurs sont accomplis et il ne peut entrer dans les vues de la « commission, ni dans celles de la Chambre, de susciter des embarras « à un gouvernement qui tient si haut et si ferme, vis-à-vis de l'é- « tranger, l'honneur et la dignité du drapeau français. » N'était-ce pas promettre au gouvernement que, dans de pareilles conditions, l'approbation des faits accomplis lui serait toujours acquise? La même loi ratifiait deux décrets qui paraissaient se contredire : l'un, invoquant la nécessité de centraliser les services dans les ministères, avait autorisé l'acquisition, moyennant 1,430,000 francs, d'un hôtel contigu à celui du ministère des travaux publics; l'autre, au contraire, appliquait une somme considérable à l'appropriation de l'hôtel Beauvau, où M. de Persigny avait transporté une partie des services du ministère de l'intérieur, tandis que les autres services de son département restaient rue de Grenelle.

Enfin la Chambre terminait sa session en approuvant l'émission de 300,000 obligations trentenaires destinées au troisième réseau des chemins de fer, la reconstruction de l'Opéra à Paris aux frais de l'État, et de nombreux emprunts contractés par les villes et les départements. Ces derniers votes formaient le complément d'un ensemble de mesures qui ont entraîné des dépenses considérables dont les conséquences pèseront pendant longtemps sur nos finances, et que nous nous sommes réservé de résumer ici.

IV

Nous nous occuperons d'abord de celles de ces mesures qui se rattachent à la construction des chemins de fer. Nous avons déjà dit quel essor avait été donné, dès 1852, aux entreprises des chemins de fer et comment des lignes très-importantes avaient pu s'exécuter sans la participation de l'État. Le sénatus-consulte du 24 décembre 1852, en laissant à l'administration le droit de prononcer seule sur les travaux d'utilité publique, l'avait investie d'un pouvoir discrétionnaire dont

l'exercice irréfléchi ou trop fréquent pouvait entraîner des inconvénients de toutes sortes ; M. Troplong signalait ces dangers avec une rare clairvoyance dans un passage de son rapport que nous avons cité plus haut. Ses sages recommandations furent-elles présentes à l'esprit de M. Magne lorsque ce dernier, ministre des travaux publics, présenta à l'Empereur, en 1853, un rapport favorable à la concession du chemin de fer dit le Grand-Central ? Il est permis d'en douter. Cette concession d'un réseau de 1,100 kilomètres, parcourant des contrées montagneuses et dénuées de tous les éléments de trafic, fut donnée à une compagnie présidée par M. le comte de Morny[1]; elle eut des suites regrettables. Les exigences locales se prévalurent, auprès du gouvernement, de cette marque éclatante de condescendance envers quelques départements et obtinrent successivement la concession pré-

[1] D'après M. Calvet-Rognat, l'un des fondateurs de l'entreprise (discours au conseil général de l'Aveyron en 1857), elle fut accueillie par les départements qu'elle était destinée à desservir « comme une faveur inespérée. » Les choses s'étaient en effet passées avec une rapidité prodigieuse. Le 10 mars 1853, des capitalistes anglais qui se proposaient de solliciter la concession offraient à M. de Morny la présidence du conseil d'administration, et faisaient de son acceptation le point de départ de leur opération. « Malgré tous les avantages, lui écrivaient-ils de Londres, que présentent les ri- « chesses minérales, industrielles et agricoles accumulées dans les sections ci-dessus « indiquées, néanmoins nous n'entrerons pas dans cette voie nouvelle avant d'être « assurés de votre concours. Le rang élevé que vous occupez dans l'opinion publique, « et les grands intérêts que vous représentez dans les contrées du centre, donnent aux « yeux de tous le caractère le plus considérable à votre patronage. » M. le comte de Morny répondait aux capitalistes anglais, le 14 mars, en des termes qui donnent la haute idée qu'il s'était promptement faite de l'entreprise. « J'avais pris la résolution, disait-il, de n'accepter la présidence d'aucune compagnie, et il ne faut rien moins que votre insistance et que les considérations d'intérêt général résultant de vos propositions pour modifier ma résolution. » La concession demandée avait, à ses yeux, en effet, le mérite de donner la vie et le bien-être à des contrées qu'il aimait, de contribuer au développement des richesses du pays, d'assurer un pas immense dans la voie du progrès et de créer un nouveau gage de confiance et de bonne harmonie entre la France et l'Angleterre. Quinze jours après, et sans par conséquent que de bien longues études préalables eussent pu s'effectuer, une convention était signée entre le ministre des travaux publics et les représentants de la compagnie du Grand-Central. Tout le mérite de cette solution devrait revenir à M. de Morny, si nous en croyons le document que nous avons cité au commencement de cette note. « Par l'effet de son puissant concours, y lisons-nous, l'espérance que nous osions « à peine concevoir s'est réalisée, et je ne doute pas de la mémoire que garderont d'un « tel bienfait les populations destinées à en recueillir les fruits. Les gouvernements « sont plus ou moins captivés, selon le degré de l'autorité de la voix qui se plaint ou « qui articule la réclamation. » Sur l'ensemble du réseau, 314 kilomètres seulement, pour lesquels la compagnie ne recevait aucune subvention, furent l'objet d'une concession définitive en 1853, le surplus a été irrévocablement concédé deux ans plus tard moyennant une subvention de 78 millions et une garantie d'intérêts qui ne devait pas dépasser une annuité de 8,760,000 francs.

cipitée d'un grand nombre de chemins de fer dont l'ajournement eût été avantageux. Les compagnies les plus importantes elles-mêmes furent parfois réduites à se créer une sorte de concurrence en réclamant la concession d'embranchements qu'elles craignaient de voir tomber dans des mains rivales. Celles surtout qui se trouvaient à proximité du Grand-Central eurent à compter avec ce chemin, qui, formé de lignes secondaires et peu homogènes, ne pouvait réaliser une exploitation fructueuse avec ses propres ressources, et cherchait par des adjonctions, des fusions, ou même des concessions nouvelles, à s'assurer un accès direct vers Paris et à détourner à son profit une partie du trafic des grandes compagnies voisines. Ainsi il sollicita d'abord l'autorisation de construire seul la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais. Mais les deux compagnies d'Orléans et de Lyon réussirent à entrer, chacune pour un tiers, dans cette entreprise, qui leur fut concédée par indivis en même temps qu'au Grand-Central. Le gouvernement profita de cette circonstance pour fractionner en douze annuités, du consentement des compagnies, les subventions qu'il devait leur payer à courte échéance. Telles furent les stipulations les plus importantes des conventions signées en 1855.

A la suite de ces conventions, M. Magne publiait un rapport dans lequel il affirmait « qu'à très-peu d'exceptions près, provenant de difficultés de terrain extraordinaires, toutes les localités de quelque importance seraient servies. » On pouvait donc se croire arrivé à une sorte de temps d'arrêt. Un rapport publié le 30 novembre 1856 par M. Rouher, successeur de M. Magne au ministère des travaux publics, impliquait cette même conclusion. Ce dernier document exposait en outre le plan de l'administration. La situation générale des chemins de fer était dégagée de ses plus lourdes charges. 1,260 millions, dont 230 représentaient les subventions de l'État, suffiraient à compléter le réseau français. Les compagnies n'auraient donc à demander au crédit que 1 milliard 30 millions; les délais d'achèvement des travaux étant prudemment échelonnés sur dix années, le placement de leurs titres s'accomplirait dans les meilleures conditions. Cet état de choses ne pouvait être sensiblement modifié par les concessions nouvelles, qui ne porteraient que sur des voies de communication recommandées par des considérations puissantes d'intérêt général; le gouvernement était d'ailleurs décidé à garantir les compagnies contre « des concurrences ruineuses ou des entraînements irréfléchis. » Enfin il y avait lieu de ne plus s'attendre à de nouvelles fusions, car, aux yeux du ministre, celles qui s'étaient accomplies réalisaient tous les progrès désirables, elles avaient le mérite d'éviter le « double écueil d'une division ou d'une centralisation trop grande des concessions. »

Quelques mois plus tard ce programme se modifiait dans ses parties les plus essentielles. Le Grand-Central n'avait jamais cessé de négocier l'extension de son réseau, et cette négociation se poursuivait dans des termes qui ne laissaient aux autres compagnies que l'alternative d'une concurrence perpétuelle ou d'un rachat aux conditions les plus avantageuses pour les actionnaires de la compagnie rivale. Ce dernier parti prévalut, et les compagnies d'Orléans et de Lyon absorbèrent dans des proportions différentes le réseau dont l'existence indépendante était pour elles une menace permanente[1]. Afin de prévenir le retour d'une semblable rivalité, le territoire de la France était désormais divisé en six grandes circonscriptions dont les voies ferrées étaient attribuées à une compagnie unique dans laquelle toutes les autres venaient se fusionner. Chaque grande compagnie voyait son réseau s'accroître de concessions nouvelles, soit définitives, soit provisoires, qui élevaient le chiffre total du réseau concédé de 11,726 à 15,856 kilomètres et portaient celui des dépenses restant à faire de 1 milliard 30 millions à 2 milliards 750 millions. Enfin le Trésor réussissait encore une fois à éloigner l'échéance des subventions dont il était redevable, et s'en libérait même définitivement par la remise aux compagnies d'obligations dites trentenaires, parce qu'elles devaient s'amortir en trente ans.

Telle fut l'économie des conventions du 11 août 1857. Le Corps législatif fut appelé à ratifier uniquement les clauses relatives à la participation de l'État dans la dépense. L'importance de ces mesures, le bruit qui s'était fait autour d'elles, semblaient devoir appeler une discussion approfondie sur leurs causes et leur portée; il n'en fut rien : le débat n'absorba même pas une séance entière, et personne ne songea à demander la moindre explication sur les circonstances qui avaient amené la conclusion de ces arrangements. Cependant les combinaisons sanctionnées par la loi du 20 mai 1857 étaient loin d'être inattaquables, car les diverses compagnies venaient à peine d'y souscrire, qu'elles se déclaraient impuissantes à remplir leurs engagements, et réclamaient l'intervention de l'État comme l'unique moyen de raffermir leur crédit ébranlé. Il aurait été aussi impoli-

[1] La compagnie du Grand-Central sollicitait à la fois une ligne directe de Paris à Tours par Chartres et une ligne de Lempdez à Marseille. Ses actions, émises à 500 fr., furent rachetées au prix de 660 fr., c'est-à-dire avec une prime de 160 fr., qui ne représentait sans doute pas les bénéfices de l'exploitation, puisque quelques tronçons insignifiants étaient seuls ouverts lors du traité de fusion. Les deux tiers du réseau Grand-Central ont été attribués à la compagnie d'Orléans, l'autre à celle de Lyon. Les délais pour l'exécution des lignes acquises par la compagnie d'Orléans ont été prorogés de onze années à partir du rachat; cette prorogation seule démontre clairement le peu d'urgence que présentait la concession de ces lignes.

tique qu'injuste de la part de l'administration de décliner la responsabilité d'une situation à laquelle elle avait si grandement contribué. Les réclamations des compagnies furent donc accueillies favorablement, et différentes conventions passées dans les six derniers mois de l'année 1858 y firent droit.

L'État n'exonérait pas les compagnies des lignes additionnelles qu'il leur avait imposées, mais il consentait à leur en garantir le revenu. Chaque réseau, au point de vue de la garantie, était divisé en ancien et en nouveau. L'État garantissait un intérêt minimum de 4 fr. 65 c. pour 100, amortissement compris pendant cinquante ans, sur le capital déterminé à l'avance comme devant représenter la dépense du nouveau réseau. Les compagnies, de leur côté, s'engageaient d'abord à prélever sur les produits de l'ancien réseau la différence entre le minimum garanti par l'État, et la somme à payer pour les intérêts et l'amortissement de la dépense du nouveau réseau, puis à porter encore au compte de ce nouveau réseau les excédants de l'ancien au delà d'un certain produit kilométrique, calculé autant que possible de manière à conserver aux actions un produit égal à celui des dernières années. Sur cet excédant, toutes les sommes payées à titre de garantie par l'État devaient lui être remboursées : au delà d'un produit fixé séparément pour l'ancien et le nouveau réseau, l'État entrait en partage avec les compagnies.

Le gouvernement demanda au Corps législatif la régularisation de ces divers traités; il estimait que les garanties nouvelles ne seraient jamais effectives; la commission déclara qu'elle n'osait s'associer à ces espérances, et son rapporteur évalua à 15 millions en moyenne les avances que l'État devrait faire annuellement pendant cinquante années. Ce chiffre, à son tour, a été trouvé insuffisant. M. Gouin, dans la discussion de l'Adresse de 1861, a affirmé, sans avoir été contredit par les organes du gouvernement, que, de l'aveu des personnes les plus compétentes en cette matière, la garantie mettrait à la charge de l'État une moyenne de 2 pour 100 d'intérêts sur un capital de 3 milliards, soit 60 millions, qui, à partir de 1865, viendraient grossir annuellement le chiffre du budget.

Une discussion animée s'engagea au sein du Corps législatif, moins sur le principe même du projet de loi que sur les faits qui l'avaient rendu nécessaire. MM. Picard et Ollivier, qui ne faisaient pas partie de la Chambre lorsque la fusion du Grand-Central avait été approuvée, la critiquèrent avec une grande vivacité de langage. M. Baroche ne crut pas devoir laisser porter le débat sur ce terrain. « Quant à ce qui « a été dit du Grand-Central et des prétendus scandales qui se ratta- « cheraient à la fusion de cette compagnie, scandales que le gouver- « nement, a-t-on dit, voudrait couvrir, l'orateur n'a pas davantage à

« y répondre, cela ne se rattachant nullement à la discussion du pro-
« jet de loi, et le gouvernement voulant s'y renfermer. » C'était une affaire réglée législativement par la loi de 1857, qui d'ailleurs, ajoutait M. le président du conseil d'État, était facile à justifier; mais il invitait la Chambre à « ne pas laisser déplacer la question. »

Il semblait qu'à la suite de remaniements aussi considérables il ne devait plus être de longtemps apporté de modifications au réseau de nos chemins de fer, ou qu'au moins il n'en serait plus concédé avant l'achèvement des 6,000 kilomètres qui restaient à construire. L'exposé des motifs de la loi du 11 juin 1859, entrant dans cet ordre d'idées, affirmait que toute concession nouvelle serait ajournée de plusieurs années. Néanmoins le programme du 5 janvier 1860 promit à l'industrie nationale de nouvelles voies de communication pour la mettre en mesure de lutter moins inégalement contre la concurrence étrangère. Des lignes d'un parcours de 227 kilom. furent concédées pendant la session de 1860. Au commencement de la session de 1861, l'*Exposé de la situation de l'Empire* annonçait que les lignes regardées comme les plus urgentes, représentant ensemble une étendue de plus de 2,000 kilomètres et une dépense de 550 millions, étaient à l'étude, et que des crédits seraient demandés à la Chambre pour les premiers travaux. Ces nouvelles lignes devaient former le *troisième réseau*. Les compagnies exposèrent vainement l'inopportunité de ce projet, le gouvernement n'y persista pas moins, et proposa au Corps législatif l'exécution de 1,325 kilomètres, dont la dépense totale était évaluée à 367 millions de francs. La discussion, cette fois, se prolongea pendant deux séances; les exigences de localité étaient tellement surexcitées par les concessions des années précédentes, que tous les députés qui prenaient la parole s'entendaient pour adresser au gouvernement le même reproche, celui de n'avoir pas satisfait du même coup à toutes les prétentions des départements qu'ils représentaient. Une seule voix, celle de M. de Parieu, se fit entendre pour rappeler les dangers que l'accumulation des lignes concurrentes faisait courir au crédit de l'État, si intimement lié à la prospérité des grandes compagnies de chemins de fer. Au moment même où le Corps législatif approuvait le troisième réseau, une série de décrets impériaux rendait définitive la concession éventuelle de 1,530 kilomètres, déterminée par la loi du 20 mai 1857, et ajoutait encore aux charges des compagnies des dépenses qu'il eût été plus opportun d'ajourner.

L'État seul pouvait faire les frais de la construction du troisième réseau. Malgré les déclarations du discours de la couronne et de l'Adresse qu'il ne serait pas fait d'appel au crédit, on crut devoir émettre des obligations trentenaires. Ces obligations avaient, disait-on, le rare mérite de porter en elles-mêmes leur amortissement; elles

étaient remboursables à 500 francs, et rapportaient 20 francs d'intérêt. Une première série de 200,000 avait été émise en novembre 1858 et rachetée des compagnies par la caisse des consignations au taux de 444 fr. 49 c. Une seconde série du même nombre avait été créée depuis, sur laquelle 158,000 restaient encore déposées à la caisse centrale du Trésor, lorsque la loi du 2 juillet 1861 autorisa l'émission, par souscription publique, d'une nouvelle série de 300,000 obligations qui devait produire environ 140 millions.

Par suite de diverses bonifications accordées aux souscripteurs, le prix réel de l'obligation payable à longues échéances était ramené à 432 fr. 77, et représentait une somme égale de rente 3 pour 100 au cours de 64 fr. 91 c., alors que le cours de la rente était coté à 67 francs 75 centimes. Indépendamment de cet avantage, chaque obligation avait droit à une prime de remboursement de 67 fr. 23 c. En exposant ces conditions aussi avantageuses pour les souscripteurs qu'onéreuses pour le Trésor, M. Forcade de la Roquette, ministre des finances, exprimait la confiance que ce nouvel appel au crédit public serait accueilli avec la même faveur que les précédents. Cette confiance était fondée; 300,000 obligations étaient émises, 4,698,000 furent souscrites. M. Forcade de la Roquette nous paraît toutefois s'être moins judicieusement expliqué l'empressement des capitalistes lorsque, dans le rapport qui résumait les phases diverses de l'opération, il écrivait ces lignes : « Le succès a été complet, disait-il, on « peut même dire que ce succès a pris des proportions telles, qu'une « souscription dont l'importance était relativement limitée est de- « venue, par l'abondance des capitaux offerts par l'empressement du « public à souscrire, une manifestation imposante de la puissance « financière du pays, et une preuve nouvelle de la confiance qu'in- « spire le gouvernement. »

Henry Moreau.

La fin au prochain numéro

MADAME SWETCHINE

ET SA CORRESPONDANCE.

1° *Madame Swetchine. Sa vie et ses œuvres*, publiées par le comte de Falloux, de l'Académie française (2 vol., Didier et Vaton, Paris, 1860).

2° *Lettres de madame Swetchine*, publiées par le même (2 vol., Didier et Vaton, Paris, 1861).

I

On a beaucoup parlé de madame Swetchine depuis qu'elle n'est plus; la publication de sa correspondance nous amène à en parler encore. Jusqu'à présent on a surtout entendu ses amis, investis par sa mort du droit de proclamer leur vénération et leur reconnaissance, leurs regrets et leurs souvenirs. Quelques-uns ont dit, en des pages qui ne doivent pas périr, tout ce qu'ils avaient perdu. Pour moi, je voudrais dire ce qui nous reste d'elle, et peut-être, en effet, appartient-il à ceux qui l'ont à peine entrevue, qui n'ont appris à la connaître que par la mémoire et par les écrits qu'elle a laissés, de considérer en elle uniquement ce que la mort n'efface pas et de mêler une libre appréciation de son talent et de son caractère au sobre et fidèle hommage que chaque génération chrétienne doit à ses aînés dans la foi. Cherchons donc quelle place madame Swetchine occupe encore et doit garder désormais parmi nous.

Les amis de Dieu n'abandonnent pas la terre en la quittant. La mort met un terme à leurs labeurs, mais non à leurs bienfaits; souvent même elle rend plus fécond le sillon qu'ils ont creusé et leur mission s'achève après qu'ils ont disparu. Aujourd'hui plus que jamais, sous les coups qui nous ravissent nos plus illustres et plus fer-

mes appuis, nous avons besoin de croire à cette immortelle fécondité de la mort. Madame Swetchine n'en est-elle pas un frappant exemple? Tant qu'elle vécut, les personnages les plus célèbres de son temps l'approchèrent; mais le public ne la connut pas. Quelques hommes sur qui beaucoup de regards étaient fixés venaient s'éclairer ou se réchauffer à son foyer; mais elle-même, sous l'éclat des amitiés qui l'environnaient, resta voilée. Elle apparaît maintenant du fond de sa tombe, elle apparaît entre le comte de Maistre et le père Lacordaire, et les générations nouvelles s'arrêtent avec un respect étonné devant cette pure et discrète lumière, qui, durant un demi-siècle, se laissa voir à quelques-uns sans se montrer jamais à personne[1]. A vrai dire même, les plus intimes amis de madame Swetchine n'avaient pas aperçu tous les aspects de son esprit et de son âme; ils avaient gagné sa confiance, sans désarmer son humilité. En publiant sa vie, ses pensées, sa correspondance, M. de Falloux n'a pas seulement révélé madame Swetchine au public, il a de plus achevé de la faire connaître à ceux qui l'avaient le plus aimée, et chacun d'eux désormais mêle à la douleur de l'avoir perdue la consolation de contempler enfin tout ce qu'elle était.

Le grand jour de la publicité pouvait sembler dangereux pour une femme qui avait toujours brillé dans l'ombre, et le cercle choisi qui avait écouté sa voix et vénéré ses vertus ne devait pas voir sans effroi ce qu'il gardait comme un trésor, exposé aux regards curieux ou distraits d'un monde indifférent. Il appartenait à M. de Falloux d'oser et de réussir. Pour retracer l'image exacte et vivante d'une personne qui n'avait jamais posé, pour recueillir et faire entendre à tous des paroles écrites pour elle seule et pour Dieu ou prononcées à voix basse, il fallait un art ingénieux, délicat et patient au service d'un cœur fidèle, une perspicacité que le dévouement aiguise et n'égare pas, une véracité habile, une sincérité persuasive.

Il fallait tout cela pour présenter madame Swetchine au public; et, pour que le public goûtât madame Swetchine, il fallait de plus dans son esprit un prestige assez puissant pour survivre au charme de son commerce, dans son âme une beauté assez imposante pour être admirée de loin; dans le public enfin, provoqué constamment à se repaître de ce qui est grossier et bas, un invincible attrait pour ce qui est élevé, délicat et pur.

La piété filiale de M. de Falloux n'a douté ni de madame Swetchine ni du public, et le succès lui a donné raison. En prédisant ce succès, le *Correspondant* aurait peut-être été suspect; en le constatant main-

[1] « Quand l'homme se montre il accomplit sa mission; se laisser voir est tout ce qui est permis même aux femmes d'Europe. » (*Pensées de madame Swetchine*, p. 118.)

tenant, il court risque de paraître banal. Il arrive après tous les critiques, unanimes dans leurs libres hommages[1]. Les plus détachés des fermes croyances et des nobles sentiments dont se nourrissait madame Swetchine sont venus les derniers; mais enfin ils sont venus, étonnés de subir malgré eux l'ascendant d'une renommée qu'ils n'avaient pas devinée. Maintenant on discute, sans le nier, le talent de madame Swetchine on s'incline, quelquefois à contre-cœur, devant son pur et généreux caractère; mais on est obligé de parler d'elle. Son nom est désormais naturalisé dans la littérature française.

Les deux volumes de correspondance qui viennent d'être publiés n'ont plus à propager une réputation déjà faite. De nombreux lecteurs les ouvriront, non avec la curiosité qui aborde une connaissance nouvelle, mais avec la confiance qui consulte un ami. Qu'y trouveront-ils? Naturellement le ton, le mérite et l'intérêt de ces longues et nombreuses lettres dépendent beaucoup du genre et du degré d'intimité que madame Swetchine accorde à chaque interlocuteur. Toujours elle se place au point de vue de ceux qu'elle entretient, et, si elle les élève jusqu'à elle, c'est parce qu'elle ne manque jamais de venir jusqu'à eux[2]. Avec une telle disposition, il était impossible que sa correspondance ne fût pas non-seulement diverse mais inégale. Chez elle, en effet, la bienveillance était capable d'excès, jamais d'exclusion; une bonté multiple et flexible qui aide l'intelligence à tout saisir, et se sert de l'étendue de l'intelligence pour tout embrasser à son tour, voilà donc le caractère le plus constant et le plus saillant qu'offre dans sa variété la correspondance de madame Swetchine. « Il y a, disait-elle, une phrase de M. Sainte-Beuve que je n'ai jamais oubliée et qui me fait toujours réfléchir : *l'envieuse pauvreté d'un exclusif amour*[3]. » Elle aimait à répéter ce mot, semblant ne pas soupçonner une pauvreté plus grande encore : celle qui consiste à ne rien aimer. Après s'être félicité par exemple auprès du père Lacordaire des premiers triomphes oratoires du père de Ravignan, elle ajoutait : « Une des plus désolantes choses de ce monde est l'étroitesse des blâmes et des admirations absolues. *L'envieuse pauvreté d'un exclusif amour* s'applique à tout, et M. Sainte-Beuve se trouvait parler vrai, même pour les prédicateurs[4]. »

Si madame Swetchine n'était pas étroite dans son admiration, elle était plus large encore dans sa compassion. Les besoins de l'âme et les épreuves de la vie sont venus en foule s'offrir à sa tendre et pé-

[1] Le *Correspondant* a parlé plusieurs fois de madame Swetchine; mais il n'a pas encore publié d'appréciation générale de ses écrits mis au jour par M. de Falloux.

[2] Préface des lettres.

[3] Lettres, t. II, p. 193.

[4] *Vie de madame Swetchine*, chap. XIII, p. 374.

nétrante sollicitude. Elle ne les a pas repoussés, elle les attend et les accueille encore. Grâce à M. de Falloux, elle est toujours là pour éclairer et pour guérir ; le bien qu'elle a fait se propage en se perpétuant; ses consolations et ses confidences, ses encouragements et ses conseils, adressés à un seul ami, vont maintenant atteindre, sous l'œil de Dieu, tous ceux qu'il a préparés à les recevoir. « Ces retentissements lointains, » écrivait-elle à un poëte qu'elle aimait, « ces affinités mystérieuses, révélées ou non, me semblent la vraie récompense du talent, et c'est une manière de souveraineté qu'il exerce quand de toute langue, et de toute tribu, il appelle à lui les siens[1]. »

Madame Swetchine à cette heure appelle les siens ; elle les appelle, disons-le sans détour, pour les tourner vers Dieu. Une renommée stérile et purement littéraire prolongerait mal une vie de zèle et de foi. C'est parce que madame Swetchine a vraiment aimé et vraiment aidé les âmes que même ici-bas elle ne doit pas périr.

Mais comment les a-t-elle aimées? Comment peut-elle les aider encore? Faut-il chercher en elle l'autorité qui s'affirme et l'ascendant qui s'impose? Tels n'étaient ni son goût ni sa mission. S'abstenir envers autrui de toute initiative était chez elle à la fois un instinct et un système. « Dieu ne fait grâce qu'aux réponses[2], » repétait-elle souvent, et ce qu'elle redoutait le plus au monde, c'était « de s'interposer entre Dieu et une âme[3]. » Quand on veut entendre un docteur, un censeur, ce n'est pas elle qu'il faut lire. Ceux, au contraire, en bien plus grand nombre qu'un pareil ton effraye, peuvent ouvrir avec confiance les lettres que nous livre M. de Falloux. Si le premier caractère de cette correspondance en effet est la bonté la plus intarissable, le second est la réserve la plus discrète. Il est facile de le montrer presque à chaque page. Ainsi madame de Nesselrode put lui confier sa fille, et, durant plusieurs années, la laisser en paix sous sa garde, sans que cette jeune personne fût tentée de quitter la communion grecque, abandonnée pourtant par madame Swetchine elle-même avec un si ferme courage. Ainsi encore, lorsqu'un jeune seigneur russe, qu'elle traitait en ami, devint catholique, prêtre et jésuite, elle put lui écrire : « Jamais je n'aurais osé vous pousser dans des voies si sublimes, et toutefois un bonheur indicible me pénètre en vous y voyant entrer[4]. » En effet, le prince Jean Gagarin, qui avait appris, en la voyant de près au milieu des amis dont elle était entourée, à estimer la beauté de la doctrine et des œuvres ca-

[1] Lettre à M. Turquety, t. I, p. 423.
[2] *Vie de madame Swetchine*, chap. XII, p. 314.
[3] Lettre au P. Gagarin, t. II, p. 296.
[4] Lettre au P. Gagarin, t. II, p. 320.

tholiques, ne lui parla de sa conversion que déjà résolu et à la veille de l'accomplir [1]. Si elle intervint directement, soit dans cette conversion, soit dans la vocation qui la couronna, ce fut plutôt pour proposer des ajournements, et elle attendit que tout eût été consommé pour épancher librement sa joie, à la fois patriotique et pieuse, de voir un Russe devenir apôtre, et pour dire à celui qu'elle appelait à la foi « mon père » et « mon enfant : » « Depuis bien longtemps, je vous dois la joie pure d'une approbation croissante et profonde [2]. Mon respect, mon admiration, ma sollicitude pour vous, m'ont tellement identifiée à tout ce que vous êtes dans le présent et à tout ce que Dieu consacrera, je l'espère de toute mon âme, dans l'avenir, que vous êtes devenu cette partie de moi-même qui souvent me repose et me console de l'autre [3]. »

Évidemment en abordant madame Swetchine, les caractères les plus ombrageux doivent se sentir rassurés : ils n'ont aucune obsession à craindre, et M. de Falloux nous en donne la raison : elle avait, a-t-il dit, un égal éloignement pour dominer et pour servir. Elle savait ainsi, jusque dans le commerce le plus intime et le plus dévoué, garder et laisser la liberté, et voilà pourquoi, aux deux extrémités de sa carrière, elle a pu avoir pour amis le comte de Maistre et le père Lacordaire : le comte de Maistre, sans qu'elle subît son joug, et le père Lacordaire, sans qu'il se fatiguât de ses avis. Les éclairs que lançait dans la nuit profonde du schisme et de l'incrédulité le premier grand catholique de notre âge l'ont provoquée à la recherche de la vérité religieuse ; mais elle est revenue à la foi de M. de Maistre sans avoir suivi la voie que M. de Maistre lui traçait, et sans embrasser les opinions qu'il mêlait à sa foi. Cet impérieux génie a mis son esprit en mouvement, sans le subjuguer et l'entraîner. Quant au père Lacordaire, il a raconté lui-même avec une admirable candeur comment madame Swetchine le recueillit après un naufrage, et comment un jour, dans l'épreuve décisive de sa vie, elle lui dit ce seul mot : «Prenez garde [4].» Lorsqu'à ce témoignage rendu sur la tombe à peine fermée de son amie on pourra joindre le témoignage plus rare encore qu'il vient de lui rendre du bord de sa propre tombe; lorsque l'on connaîtra la vie du grand religieux telle que, déjà saisi par la mort, il l'a retracée pour glorifier la Providence [5]; alors on verra que, hors Dieu et les représentants de l'autorité divine, il ne

[1] Lettre au P. Gagarin, t. II, p. 285 et suiv.
[2] Lettre au P. Gagarin, t. II, p. 378.
[3] Lettre au P. Gagarin, t. II, p. 318.
[4] *Correspondant*, 25 octobre 1857.
[5] On sait que ces souvenirs dictés par le P. Lacordaire mourant ont été confiés par lui à M. l'abbé Henri Perreyve.

recherca, il n'accepta guère d'autre conseiller, que cette femme vénérable qu'il connut déjà mûrie par les années et les sacrifices et semblable, a-t-il dit, aux Paule et aux Marcelle.

Sur quoi donc se fondait enfin cet ascendant, obtenu sans être revendiqué et capable en même temps de respecter dans sa frêle liberté la conscience d'une jeune fille, et d'assouplir la mâle indépendance de l'indomptable Lacordaire? Il se fondait avant tout sur le respect, sur l'inviolable et religieux respect que toute âme inspirait à madame Swetchine. Les hommes sur qui son influence paraît s'être le plus exercée sont ceux qu'elle a le plus respectés. Mais, à différents degrés, il semble qu'elle n'aborde jamais aucune âme, sans que son premier sentiment soit le respect. Elle discerne avant tout un idéal auquel chacun doit se rendre conforme. Pour composer cet idéal, elle n'imagine pas, elle observe; elle observe avec autant de sûreté que de finesse les dispositions, les facultés, la condition de chacun, elle en induit ce que Dieu en attend, et alors les physionomies les plus diverses prennent sous son regard une beauté, qui leur est propre; elle admire, elle aime cette céleste et vraie beauté, et, en découvrant aux âmes les radieux sommets où elles peuvent atteindre, elle les excite à monter. C'est ainsi qu'elle les attire vers leur but, sans prétendre et sans paraître les guider.

Les reproches qu'elle se permet quelquefois honorent ceux qui les reçoivent. Ils sont inspirés par ce sentiment qui, à trente ans, la portait à demander à son intime amie d'être sévère : « Je n'ai jamais imaginé, » écrivait-elle alors, « rien qui pût flatter davantage même l'orgueil qu'une vérité dure dite par un indifférent; voyez ce qu'une vérité.... dite par vous de ce ton que vous savez si bien avoir peut me donner de bonheur et me faire de bien[1]; » et, quarante ans plus tard, elle répétait à la fille d'un ami qui lui était amenée au sortir de sa première communion : « Souvenez-vous, mon enfant, que celui qui vous dira la vérité sur vos défauts vous donnera la plus grande marque de son respect. »

Les reproches sont rares cependant dans les lettres que nous avons sous les yeux, et les éloges sont, je ne dirai pas prodigués, car ils s'adressent à des personnes d'un rare mérite, mais répandus sans parcimonie. A la différence de la plupart des publications posthumes, cette correspondance ne peut faire tort ni à la mémoire des morts, ni à la bonne réputation des vivants. Madame Swetchine avait assez de charité pour pouvoir toujours se montrer bienveillante sans cesser d'être sincère. Mais, à y regarder de près, ses éloges mêmes sont des conseils ; ils n'engourdissent pas, ils excitent; ils ne flattent

[1] Lettre à Roxandre Stourdza, comtesse Edling, t. I, p. 74.

pas des défauts, ils encouragent des qualités, et, si la modestie des amis de madame Swetchine a pu livrer sa correspondance au public, c'est qu'à leurs yeux sans doute ces lettres les montrent moins tels qu'ils sont que tels qu'ils devaient être.

Voilà comment madame Swetchine est utilement devenue moraliste, sans s'ériger en prédicateur. Douter que ses paroles aient gardé leur opportunité, ce serait ne pas croire que les générations qui se succèdent sont exposées aux mêmes épreuves et destinées aux mêmes vertus.

Il y a toutefois un obstacle et comme une barrière entre madame Swetchine et le grand nombre des lecteurs : elle est subtile et elle est mystique. Parfois on se fatigue à la suivre dans les raffinements de sa pensée, et, lorsque l'on rencontre, mêlées à ses lettres, quelques lignes d'une autre plume, mais d'une plume naturellement et supérieurement française, de M. de Tocqueville ou de madame de Duras, par exemple, l'œil et l'esprit se reposent, non sans plaisir, sur ce langage plus limpide et plus aisé. On regrette alors qu'en venant à Paris madame Swetchine n'ait pas davantage laissé derrière elle la subtilité grecque et l'abstraction germanique. Peut-être, en effet, se serait-elle guérie d'un défaut que notre vanité nationale se plaît à attribuer à son origine étrangère, si, au moment où elle se transplanta parmi nous, la simplicité, la clarté, avaient fleuri sans rivales dans notre littérature. Mais comment cette fille du Nord aurait-elle pu discerner et s'approprier le vrai tour, le tour net et libre de l'esprit français, quand l'esprit français lui-même, en travaillant à se renouveler, se travestissait trop souvent? N'était-ce pas le temps où, au milieu d'une renaissance confuse et féconde, quelques écrivains de profession, déjà fort écoutés et que madame Swetchine a trop goûtés sans doute, faisaient effort pour inventer un style qui n'était pas toujours très-correct et qui ne cessait jamais d'être très-contourné ?

Chez madame Swetchine, du moins, ce qui fait supporter la subtilité, c'est la sincérité. On pourrait dire même que c'est par sincérité qu'elle est souvent subtile. Sous sa plume, les distinctions les plus déliées sont rarement de purs jeux de parole. Elle écrit uniquement pour se comprendre elle-même ou pour être comprise d'une seule personne; alors elle s'attache tout entière à rendre la pensée telle qu'elle l'aperçoit, c'est-à-dire avec des tempéraments, des nuances et des replis infinis. Elle veut, en dépit des mots, qui ne s'y prêtent pas toujours, exprimer tout ce qui lui apparaît. Elle ne consent pas à mettre en lumière une seule face des choses en laissant les autres dans l'ombre, et elle s'inquiète trop peu d'être claire pourvu qu'elle soit vraie. Mais, de la sorte, si sa phrase est obscure, elle n'est pas vide ; avec elle, on se

résigne à chercher parce qu'on est sûr de trouver, et, lorsque enfin l'effort d'une méditation longue ou d'une émotion vive a rendu sa pensée moins complexe en la creusant davantage, alors, d'une source plus profonde, la parole jaillit plus transparente, plus rapide et plus libre; alors elle dépeint « la simple touche silencieuse et invisible de la grâce divine[1]; » ou bien elle écrit sur la vieillesse ces pages d'une beauté singulière, où l'aube blanchissante du jour qui s'approche se lève sur le crépuscule du jour qui s'éteint ; alors elle est vraiment éloquente.

Elle ne l'est pas moins dans plusieurs de ses lettres. Voulez-vous un exemple de cette éloquence pénétrante, inspirée, et, dans un épanchement familier, involontairement solennelle? Voyez l'élan encore inquiet de sa joie maternelle, quand sa plus intime amie lui propose d'unir ensemble leurs enfants adoptifs. Cet espoir la ravit. Elle ne veut pourtant pas s'y abandoner avant qu'ait parlé celle qui doit sanctionner « avec une nécessaire liberté » le choix de ses parents : « Je le répète comme vous : je tiens à confondre nos avenirs; avec vous encore je repousse toute volonté inflexible et ardente de faire triompher le désir pourtant bien vif de mon cœur. Nous ne voulons, et cela avec une sincérité parfaite, que la sainte volonté de notre cher et adorable maître, nous ne voulons qu'elle; dès lors toutes ses manifestations, les plus contraires même à nos vœux, auront non pas seulement un involontaire acquiescement, mais notre consciencieuse adhésion et notre pleine confiance. Maintenons-nous, mon amie, sur la pointe de cette aiguille qui termine dans les cieux nos longues et nombreuses espérances, si larges à leur base! Bien des fois j'ai cru être près de mourir, — un saint attrait pour la mort quitte peu les âmes chrétiennes; — mais, quand j'entrevois un rayon de l'avenir que me préparerait votre amitié, les décrets de Dieu me semblent ouvrir une tout autre route, et je ne sais quelle confiance me dit que bien des effusions de reconnaissance et de tendresse précéderont mon *nunc dimittis*... Enfin, qu'en agissant librement elle agisse selon vos vœux, selon les nôtres, et surtout que Dieu inspire ce cœur aimant, délicat et si pur! Dans la première émotion ou dans le silence du cœur d'une jeune fille nous lirons tous la volonté du Très-Haut[2]. »

Ce qui frappe dans ce passage et ce qui nous a engagé à le citer, ce n'est pas seulement la beauté du langage et de la pensée, c'est aussi l'intime alliance établie entre les sentiments naturels les plus profonds et les dispositions surnaturelles les plus élevées. On voit comment madame Swetchine sait parler et se faire entendre quand

[1] Lettre à la duchesse de Rauzan, t. II, p. 265.
[2] Lettre à la comtesse Edling, t. I, p. 200 et 207.

elle est émue ; mais on comprend en même temps pourquoi, bien que mystique, elle est accessible à qui ne l'est pas. Son mysticisme, en atteignant le ciel, ne l'isole pas de la terre. Elle porte Dieu partout, elle voit Dieu dans toutes ses affections ; mais elle pense que, « en tout ce qui n'a pas le mal pour principe, Dieu n'exclut rien, ne sacrifie rien : pas la plus petite vertu à la plus haute, pas la plus petite vérité à la plus grande[1] ; » et elle résume l'ordre qu'elle a fait régner dans sa raison comme dans son cœur par cette parole : « Ce que j'estime immédiatement après l'éternité, c'est le temps[2]. »

Aussi quelle est sa morale, celle qu'elle pratique et qu'elle recommande? Elle consiste à « être avec le monde sans être à lui[3]. » Elle ne détourne personne du chemin ordinaire de la vie ; mais aux actions les plus communes elle donne les mobiles les plus relevés. Par ses inspirations, elle est sublime comme la sainteté; par ses conclusions, elle est droite et unie comme le bon sens. C'est un fruit substantiel dont peuvent se nourrir ceux même qui ne savent pas en goûter toute l'exquise et rare saveur. Je n'en voudrais d'autre preuve que ses pages sur la vieillesse, les plus achevées qu'elle ait laissées. Certainement c'est jusqu'aux sommets de la perfection évangélique qu'elle veut porter l'âme du vieillard ; mais en même temps comme elle rend son attitude conforme à la sagesse la plus nécessaire! Comme elle lui enseigne à vivre en le préparant à mourir ! Lorsque cette femme, qui commence à sentir le poids des années, dit à ceux qu'il courbe comme elle : « Ne méprisons pas notre âge, sachons vieillir, » ne leur tient-elle pas un langage non-seulement plus chrétien, mais plus humain que si elle disait : « De toute la carrière que Dieu nous a départie, n'estimons que la jeunesse, ne vieillissons pas? »

II

Jusqu'à présent, nous avons essayé de définir et d'expliquer l'ascendant qui appartient à madame Swetchine ; nous en avons recherché le caractère et pressenti la portée. Si nous ne nous trompons, cet ascendant vient surtout de son âme. Pénétrons maintenant jusqu'à cette âme ; remontons des rives du fleuve à sa source. Les fleuves de la terre les plus magnifiques ont ordinairement une source très-

[1] *Pensées de madame Swetchine*, p. 92.
[2] *Pensées*, etc., p. 79.
[3] *Pensées*, etc., p. 121.

mince ; les âmes, au contraire, d'où découle une vertu bienfaisante, ne sont jamais petites, et, si belles que soient leurs œuvres, elles sont elles-mêmes plus belles encore. Assurément la vie de madame Swetchine fut, dans sa simplicité, digne d'admiration ; sa parole est ingénieuse et souvent profonde, son esprit rare ; mais, par-dessus tout, son âme est grande. Donnons-nous donc ici le spectacle d'une grande âme; découvrons, s'il se peut, comment elle s'est formée.

Pascal a dit : « Je n'admire point un homme qui possède une vertu dans toute sa perfection, s'il ne possède en même temps dans un pareil degré la vertu opposée... On ne montre pas sa grandeur pour être en une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux[1]. » Madame Swetchine était née avec ces extrémités opposées : éléments de grandeur sans doute, mais, si elle ne parvenait pas à les accorder ensemble, germes de trouble et de déchirements.

A vingt ans, elle avait une ambition tournée vers les seuls biens de l'âme, mais insatiable de tout ce qui est difficile, et, en même temps, une défiance d'elle-même qui la rendait timide jusque dans les plus simples démarches; dans le caractère, une indépendance native telle, qu'un homme dont elle était bien connue a pu lui dire : « Il y a du Scythe en vous[2]; » dans les résolutions une fermeté que ne brisait aucun obstacle, et dans le cœur une tendre délicatesse que le plus léger froissement faisait souffrir ; trop de pénétration pour se fier beaucoup aux hommes et trop de bonté pour n'avoir pas besoin des autres et de leur bienveillance; enfin, une raison inflexible, une imagination aventureuse.

Aux contrastes de sa nature étaient venues tristement s'ajouter les contradictions de sa vie. Douée d'une curiosité hardie et prédestinée à une piété ardente, elle était également avide de connaître et de croire, et elle avait vu le jour dans un siècle où la science était impie, et dans un pays où la religion est aveugle. Par-dessus tout, elle était avide d'aimer, et son cœur fut sevré presque avant de s'ouvrir. Elle était encore enfant lorsque mourut sa mère; elle perdit de bonne heure l'espoir de devenir mère à son tour, et le mari qu'à dix-sept ans elle avait reçu de son père paraissait lui-même pour elle un père plutôt qu'un époux. Leur union resta durant cinquante ans un perpétuel échange de dévouement et de sollicitude. Madame Swetchine cependant, bien que sans beauté, mais par un charme supérieur à la beauté, était capable d'inspirer et inspira en effet, aux

[1] *Pensées de Pascal*, Ire partie, art. IX, § 24.

[2] Mot cité par madame Swetchine, elle-même. Lettre à la comtesse de Gontaut-Biron, t. II, p. 236.

premiers jours de sa jeunesse, un sentiment plus vif et plus tendre ; si elle put, libre encore, le partager un instant, elle dut le combattre presque aussitôt et le vaincre. Son cœur ardent demeura altéré.

Une amitié passionnée pour une jeune fille qui avait apporté les attraits de la Grèce sous le ciel de Pétersbourg, et qui gardait, au sein d'une cour agitée, les purs élans d'une âme mystique, l'occupa quelque temps sans le calmer. Elle parait volontiers sa chère, son incomparable Roxandre, de toutes les perfections imaginables ; elle ne se croyait jamais digne d'elle ; elle voulait s'en rapprocher jusqu'à devenir « son ombre, » et c'est à cette amie, dont l'affection lui semble une faveur suprême et inespérée de la Providence, que pourtant elle confesse les tourments d'une âme d'autant plus malheureuse de n'être pas remplie, qu'elle est plus profonde et plus haute. Cet « ennui de l'âme l'accable [1]. » Elle n'est « qu'un pauvre être mécontent de lui-même, souvent, inquiet de ce qu'il inspire, et plus souvent encore souffrant de ce qu'il éprouve [2], » « détaché de lui-même par découragement [3], « une espèce de proie jetée à la souffrance [4]. » « Un voile noir » couvre sa vie [5]. En se peignant ainsi, madame Swetchine se calomniait sans doute; mais elle attestait du moins que, vouée pourtant tout entière à l'accomplissement de ses devoirs, elle n'avait pas trouvé la paix, qu'elle était tentée d'en chercher l'ombre dans un engourdissement qu'il ne lui était pas heureusement donné d'atteindre, et plus tard, lorsqu'elle se reportera vers cette épreuve décisive de sa vie, elle pourra écrire : « Ce n'est pas moi qui serai jamais sévère pour le désespoir, je sais trop ce qu'il faut de courage pour y résister [6]. »

Elle y résista. Dieu, le Dieu vivant de l'Église catholique, descendit dans le temple vaste et vide qui l'attendait. En le remplissant, il réunit ensemble toutes les parties séparées de l'édifice, acheva tout et n'abattit rien. La conversion de madame Swetchine, précédée par l'étude complète des controverses entre l'Église grecque et l'Église latine, amenée par l'élan continu d'une prière toujours croissante, avait été un effort prodigieux de raison et d'indépendance, en même temps qu'un acte décisif de soumission à l'infaillible autorité. Sa religion gardera toujours désormais ce double caractère de science et de simplicité, de liberté et d'obéissance. Sa défiance d'elle-même deviendra humilité; elle ne contredira plus son goût de perfection,

[1] Lettre à mademoiselle Roxandre Stourdza, t. I, p. 4.
[2] Lettre à mademoiselle Roxandre Stourdza, p. 8.
[3] Lettre à mademoiselle Roxandre Stourdza, p. 52.
[4] Lettre à mademoiselle Roxandre Stourdza, p. 34.
[5] *Vie de madame Swetchine*, p. 99.
[6] *Pensées*, p. 104.

appuyé désormais sur une invincible confiance dans le maître intérieur qui vient de la relever en l'éclairant. Son imagination pourra sans crainte et sans danger se donner carrière à travers les perspectives infinies de l'espérance chrétienne. Enfin son cœur, ayant trouvé à se dilater et à se satisfaire en Dieu, exigera moins des hommes en leur donnant davantage, et il lui échappera de dire à l'amie qui a reçu ses plus brûlantes démonstrations de tendresse : « J'ai perdu complétement cette manière irritable et passionnée de tout sentir. Je vois bien que vous aviez raison, et qu'une piété profonde finit par ôter à cette ardeur de personnalité qui anime souvent nos sentiments les plus dévoués ; dévoués en apparence, car la première et la plus nécessaire condition du dévouement, c'est le désintéressement [1]. » Est-elle donc devenue indifférente et froide ? Loin de là ; n'a-t-elle pas dit : « Une affection très-vive, si elle est heureuse, mettant en jeu nos facultés aimantes, ajoute à leur activité... Ah ! qu'elle est riche, la surabondance d'un cœur touché [2] ! » L'amour du souverain bien a donc encore échauffé son cœur en l'apaisant, et c'est pourquoi on peut lui appliquer une autre de ses pensées et dire d'elle « que sa bienveillance seule a plus de rayons que l'affection de beaucoup d'autres, comme la lune de Naples est d'un plus doux éclat que maints soleils [3]. »

En un mot, dans une nature capable d'être grande, la grâce a mis l'harmonie sans laquelle il n'est pas de vraie grandeur, et avec l'harmonie est venue la sérénité. Cette femme, qui à trente ans s'écriait : « Que je serais contente de moi, si je pouvais reprendre à la gaieté [4] ! » parvenue enfin presque au terme du difficile travail qui doit la transformer sans l'éteindre, peut écrire à soixante ans : « Ma chère Roxandre, quand vous verrez votre fidèle amie, en dépit de ses afflictions, de ses infirmités, de son dépouillement, la plus heureuse pourtant et la plus riche des créatures; quand vous la verrez dans ces profondeurs qui ne s'ouvriront devant vous que pour trouver la vie bien belle et la mort bien désirable; quand vous le verrez, ce pauvre cœur couvert de cicatrices, toujours victime de lui-même et se blessant à toute chose créée, affranchi par la grâce, ne trouver ni terme à sa félicité, ni parole pour sa reconnaissance : seulement alors, mon amie, tout le plan de la miséricordieuse Providence vous sera révélé sur la pauvre âme dont vous avez vu les premiers combats [5]. »

[1] Lettre à Roxandre Stourdza, comtesse Edling, t. I, p. 153.
[2] *Pensées de madame Swetchine*, p. 37.
[3] *Pensées*, etc., p. 128.
[4] Lettre à mademoiselle Roxandre Stourdza, t. I, p. 15.
[5] Lettre à Roxandre Stourdza, comtesse Edling, 10 avril 1837, t. I, p. 191.

Entre ces premiers combats d'une jeunesse inquiète et désabusée et la paix sans nuage de sa vieillesse, quelle distance, en effet, elle a franchie! Le voyage qui la transporta des neiges et des glaces du pôle sous le doux climat de France en est à peine une faible image; et, s'il est vrai, comme elle se plaît à le penser, que « la sérénité de l'âme, signe d'équilibre et de force, est de tous les arguments moraux du christianisme le plus invincible [1], » comment s'étonner que l'aspect seul de madame Swetchine puisse incliner vers la foi des cœurs troublés et sincères ?

III

Ces dispositions de l'âme de madame Swetchine expliquent toutes ses opinions, tous ses jugements. Il est facile de le reconnaître, et il n'est pas inutile de le montrer.

Ce n'est pas qu'elle étende la souveraine autorité de la foi aux questions placées hors du domaine de la foi. C'était là le penchant, le *faible*, si l'on veut, de son premier maître, le comte de Maistre. Mais son instinct d'indépendance avait trouvé un secret plaisir à s'y soustraire, et dès lors elle en fut pour jamais préservée. Ce qu'elle estimait le plus dans l'Église catholique, après l'autorité sur les choses nécessaires, c'est précisément la liberté laissée sur tout le reste. « *In dubiis libertas*, » écrivait-elle. « Cela n'est plus compris que par le Pape, et ce qui l'est trop par les gens raisonnables, c'est la pauvre et mesquine *unitas* qui résulterait de l'adhésion aveugle à un joug arbitrairement imposé. Avec ce système, l'application successive du jugement est proscrite, et tout se passerait, dans cette adorable Église catholique qui permet tout ce qu'elle ne défend pas, entre la réprobation d'une part et l'assentiment inerte de l'autre; c'est-à-dire qu'on fermerait son oreille à la parole la plus légèrement adverse, et qu'on s'abstiendrait de tout contrôle sur la parole si souvent dangereusement amie. Que quelques-uns le soutiennent, il n'y a pas trop de mal; dans le sein de l'Église, toutes les nuances peuvent être représentées; mais, si une pauvre ornière se substituait à la grande route, où en serait-on [2]? » Et n'est-ce pas elle encore qui disait : « A quoi servirait de vivre si l'on n'entendait jamais que sa propre voix [3]? »

[1] Lettre à M. Turquety, t. I, p. 425.
[2] Lettre à madame Craven, née la Ferronays, t. II, p. 405.
[3] *Vie de madame Swetchine*, ch. XII, p. 313.

Dans les luttes politiques et sociales, bien que très-rapprochée des acteurs, elle n'abdiqua jamais son privilége de spectateur; elle jugeait la pièce, sans s'inféoder à aucun rôle. Elle savait trop que le bien et le mal se disputent l'empire des sociétés humaines, pour demeurer en face des agitations et des débats publics indifférente ou neutre. Mais elle croyait trop aussi que personne en ce monde ne porte en soi le bien ou le mal sans mélange, pour se montrer vis-à-vis d'aucun homme ou d'aucun parti systématiquement hostile ou favorable. On trouve, dans sa vaste correspondance de 1830 à 1852 surtout, des appréciations sur les événements de chaque jour. Pour notre part, nous consentirions volontiers à voir adoptées par l'histoire la plupart des appréciations de madame Swetchine, et ceux même qui n'y consentiraient pas comme nous doivent convenir, du moins, que le sentiment le plus fier et le plus délicat les inspira toujours. Quand il s'agissait de l'indépendance ou de la dignité des caractères, on ne la vit jamais hésiter ni faiblir. Sur toutes les autres questions, son principal effort était de faire à chacun sa part, de se rendre équitable envers tout le monde, et parfois même elle poussa cette disposition jusqu'à paraître se contredire, ou bien jusqu'à concevoir sur certains hommes et certaines entreprises des espérances que le temps ne devait pas justifier. Résistons à la tentation de rien détacher de ses jugements sur un passé qui nous touche de trop près encore. Ces jugements divers et successifs ne doivent pas être isolés les uns des autres. Les morceler, ce serait en altérer le vrai sens et la vraie portée.

Élevons-nous plus haut, attachons-nous moins aux opinions de madame Swetchine qu'aux principes qui dirigeaient ses opinions. Sa vue devient plus claire et plus ferme à mesure qu'elle s'étend plus loin. Regardons avec elle non le jour d'hier, mais le passé, non le jour de demain, mais l'avenir. C'est dans ces vastes perspectives qu'elle déploie son âme, cette âme que nous avons essayé de pénétrer, et dont le caractère distinctif et dominant peut s'exprimer en un seul mot : l'harmonie dans les contrastes.

L'harmonie dans les contrastes se retrouve dans toutes les grandes convictions de sa vie. Elle savait être à la fois Russe et Française, antique et moderne, fidèle à l'autorité, amie de la liberté.

Elle était bien Russe assurément, et même il faut être Russe pour ne pas s'étonner de sa rigueur envers la Pologne. Quand il s'agit de cette victime de la Russie, l'esprit national chez elle est assez fort pour surmonter tout autre sentiment. Elle était née dans un temps et dans un pays où le dévouement au souverain était considéré comme la seule forme du patriotisme, et l'obéissance à ses volontés comme le premier devoir de citoyen; et, pour son propre compte, madame Swetchine

ne se départit jamais de cette tradition souvent lourde à porter. C'est par des actes plus encore que par des paroles qu'elle attesta sa fidélité; c'est dans l'histoire de sa vie qu'il faut en chercher l'irrécusable preuve.

Établie en France, elle voulut toujours dépendre du czar; elle laissa toute sa fortune en Russie en gage de soumission, et ne songea elle-même jamais à rester, malgré son souverain, dans un pays où ce souverain ne pouvait l'atteindre. Un ordre de l'empereur Nicolas, fondé sur d'insaisissables griefs et provoqué par d'anciennes rancunes, rappela un jour, dans ses États, le général Swetchine, alors âgé de soixante-seize ans, et, par un étrange redoublement de sévérité, cet ordre lui interdit l'accès des deux capitales : Pétersbourg et Moscou. A ce coup soudain, madame Swetchine, également incapable de résister et d'abandonner son mari, part seule pour Pétersbourg, se remet elle-même comme en otage, et veut ne devoir qu'à la bonté de l'empereur, pour elle la grâce de prier, pour son mari la grâce de mourir en paix. Elle ne souffrira pas que le moindre doute sur la parfaite rectitude de sa conduite expose sa religion à être calomniée, surtout dans son pays. Si l'empereur eût persisté à l'ordonner, elle était prête à s'ensevelir vivante, loin de toute consolation, loin des habitudes et des œuvres de sa vie, loin des amis de son âme, loin des sanctuaires de sa foi[1]. Il faut voir, dans une lettre écrite à madame de Nesselrode, comment, en protestant sans faiblesse contre la faute qu'on impute à son mari, elle accepte sans révolte le châtiment qui le frappe[2]. On croit entendre M. de Maistre attestant son dévouement au milieu des dégoûts qui l'accablent. Peut-être même l'accent de madame Swetchine, plus résigné sans être moins viril, paraît-il encore plus pur et plus désintéressé. Lorsque les générations qui s'avancent liront ces pages, elles se souviendront du témoignage rendu par M. de Tocqueville aux générations disparues, elles comprendront qu'il fut un temps où l'on savait porter la fierté dans l'obéissance, et, jusque dans une extrême dépendance, garder une âme très-libre.

Elle était prête à quitter la France, et pourtant elle disait : « Il me semble qu'on me soutire le cœur et qu'on m'arrache les entrailles; je me sens frappée au siége même de la vie[3]. » Pourquoi donc? C'est qu'elle était venue chercher dans notre patrie d'abord la liberté de sa foi, et qu'elle y avait trouvé de plus, parmi des cœurs croyants comme elle, l'aliment et l'exercice de son zèle. Elle s'attachait donc à la France par-dessus tout, comme à l'asile où elle vivait près de Dieu;

[1] Lettre à la princesse Alexis Galitzin, t. I, p. 458 et suiv. et 470.
[2] *Vie de madame Swetchine*, p. 377.
[3] Lettre à la princesse Alexis Galitzin, t. I, p. 451.

mais elle s'y attachait aussi comme à la place qu'avait choisie ce même Dieu pour vivre près des générations nouvelles. Elle s'y attachait avec une inquiète émotion comme au champ de bataille où devait se décider le sort du dix-neuvième siècle. Or madame Swetchine, bien que fidèle au passé, aimait beaucoup son temps. « Un pays, » disait-elle peu de jours avant de mourir, « c'est au moins un prochain; ce devrait être même le premier des prochains [1]. » Elle considérait comme son prochain, non-seulement le pays, mais l'époque au sein de laquelle l'avait jetée la Providence. Elle l'aimait sans la flatter, surtout elle n'en désespérait pas. Elle l'aimait non-seulement parce qu'elle lui était proche, mais aussi parce qu'elle lui semblait jeune, et sans doute elle pensait aux progrès entrevus et désirés plutôt qu'obtenus par les sociétés modernes, lorsqu'elle écrivait : « Ma terrasse à l'Orient ! affinité mystérieuse avec mon goût prononcé pour l'aube des excellentes choses [2] ! »

L'une de ces excellentes choses, à ses yeux, pouvait être la liberté.

Elle avait connu de loin les crimes de la Révolution en offrant l'hospitalité à ses victimes. Elle avait senti de près les abus, les violences, les vertiges du pouvoir sans limite et sans contrôle. Elle avait assisté au réveil des peuples secouant d'un bout de l'Europe à l'autre le joug de Napoléon. Enfin, à son arrivée parmi nous, durant les belles et fécondes années de la Restauration, elle avait vu, sous un gouvernement traditionnel et tempéré, la France épuisée respirer et refleurir dans la paix. Instruite par des enseignements si divers, elle avait été de bonne heure conduite à penser que « le plus coupable des excès de la liberté, c'est de se nuire à elle-même [3]. » Et chaque jour lui apprenait « qu'il faut que la liberté soit une bien grande chose, car c'est par elle que Dieu punit et récompense les nations [4]. » Doit-on donc l'envisager, l'accueillir ou la repousser, cette liberté, comme la ruine de toute règle et de tout devoir? Non ; elle « n'a de vrais droits que greffés sur la justice : son rôle principal est de la sauvegarder [5] ; » sa vocation, de s'unir avec elle dans une étroite et indissoluble alliance. « Il faut être croyant pour combattre la superstition, libéral pour combattre la licence, profondément religieux pour réprouver le fanatisme et préconiser la tolérance [6]. »

C'est ainsi que madame Swetchine s'efforçait d'accueillir les idées nouvelles sans déserter les principes immuables. Elle était persuadée

[1] *Vie de madame Swetchine*, t. I, p. 480.
[2] *Pensées de madame Swetchine*, p. 101.
[3] *Pensées*, etc., p. 24.
[4] *Pensées*, etc., p. 137.
[5] *Pensées*, etc., p. 137.
[6] *Pensées*, etc., p. 101.

d'abord que la Providence, depuis l'avénement du christianisme surtout, ne peut déshériter ni maudire absolument aucun siècle, et, de plus, que tout progrès social, en dépit souvent de ceux qui le provoquent, a sa source et son terme dans la doctrine révélée[1]. Aussi envisageait-elle sans crainte la place de l'Église au milieu des institutions modernes, elle l'acceptait fièrement.

« — Je ne reconnais au catholique qu'un seul droit, c'est celui « de faire mieux que les autres[2]. »

« — Qui gardera les gardes? dit un vers latin. *Quis custodiet ipsos « custodes?* Je réponds : L'ennemi : c'est l'ennemi qui fait tenir de- « bout la sentinelle[3].

« — Je voudrais le clergé toujours proche et jamais mêlé à la so- « ciété humaine, poursuivant au milieu d'elle son cours comme ces « grands fleuves d'Amérique, que, loin de leur embouchure, on re- « connaît encore à la couleur de leurs eaux[4]. »

Elle voyait, au milieu des révolutions et sous le mâle régime du droit commun, l'Église durer et grandir, et ce spectacle élevait enfin en elle au-dessus de tout autre sentiment l'admiration et l'action de grâce. Elle l'opposait volontiers comme une consolation triomphante à toutes les terreurs et à tous les désespoirs politiques.

Ce n'était pas toutefois qu'elle pensât que les sociétés modernes ne dussent supporter rien de stable, si ce n'est la religion. Elle connaissait mieux leurs besoins, elle accusait moins leur mobilité. Rien de ce qu'elle jugeait légitime ne lui paraissait impossible, et, quand le présent ne souriait pas à ses vœux, elle chargeait volontiers l'avenir de les réaliser. Qu'une vieille et glorieuse dynastie, seule tradition vivante d'une grande nation, soit tout à coup renversée, se hâtera-t-elle de la croire perdue sans retour? Non; mais, pour la relever, elle comptera uniquement sur le progrès de la raison publique; elle souhaitera un rapprochement sincère et mutuel entre le prince et la nation, une victoire où ne soient vaincus ni le roi ni le peuple, mais où triomphent en se conciliant toutes les doctrines généreuses, où succombent toutes les exagérations de partis. « Belle et chimérique utopie! direz-vous. J'en conviens, chère amie, si on en imaginait la réalisation parfaite; mais je crois que la voie dont je parle est la seule possible si on veut de la durée[5]. »

C'est ainsi que madame Swetchine se préservait des illusions impatientes et fugitives en gardant de longues et lointaines espérances.

[1] *Pensées et morceaux choisis, le Christianisme, le Progrès, la Civilisation.*
[2] *Pensées*, etc., p. 86.
[3] *Pensées*, etc., p. 86.
[4] Lettre à la comtesse de Nesselrode, t. I, p. 391.
[5] Lettre à la comtesse de Nesselrode, février 1853, t. I, p. 305.

Et plus tard, élevant plus haut encore son regard toujours serein, elle résumait, elle fixait ses vœux définitifs, ses jugements et ses présages sur notre pays dans ces paroles : « La France n'a répudié que des doctrines incomplètes et inconséquentes. Elle attend la main qui lui permettra de respirer, dans ses institutions, un air plus vrai que celui du doute, plus fort que celui du schisme, plus saint que celui de l'intérêt personnel : elle attend Dieu. »

La femme qui traçait ces lignes avait connu de près les désenchantements et les amertumes de plus d'une génération d'hommes publics ; elle avait pleuré avec les victimes de plus d'une révolution; plus d'une défaite l'avait consternée, plus d'une victoire l'avait indignée, et, quand passait le char des triomphateurs, sa coutume était de panser les plaies des vaincus. Parvenue enfin à la porte de l'éternité, elle n'avait plus besoin des illusions de la terre, et voilà pourtant quelle foi elle gardait dans la France et son avenir.

Que son exemple nous instruise et nous fortifie ! qu'il nous affermisse, nous, plus jeunes et moins éprouvés, contre l'invasion d'un découragement aride et sombre ! Apprenons de cette femme douce et forte que, pour connaître, il faut aimer; que, pour servir, il faut aimer et connaître ; aimons donc la génération qui est la nôtre et que nous devons servir. Quels que soient nos mécomptes et nos tristesses, ne la maudissons jamais. Ne nous laissons pas entraîner dans ses égarements, mais ne désespérons pas de ses retours. Ne nous résignons jamais à ses abaissements : gardons toujours pour elle des ambitions hautes et pures.

Avant nous, d'autres ont connu, dans le malheur des révolutions, le malaise, le tourment inquiet d'une conscience droite et cette incertitude du devoir qui met l'âme au supplice. Nous n'échapperons pas à cette épreuve. Dans ces difficiles sentiers, il faudra que l'amour de notre pays et l'intelligence du temps où nous sommes nous poussent et nous soutiennent, mais aussi que la vérité, la justice et l'honneur, astres de tous les temps, brillent sur nos têtes pour éclairer nos pas. Heureux alors ceux qui trouveront à leurs côtés un ami dont la voix grave, recueillie, impartiale, craignant de flatter autant que de blesser, saura se faire entendre dans le silence du foyer domestique, à la veille de leurs résolutions les plus graves ou au lendemain de leurs inspirations les plus passionnées.

C'est en se souvenant d'avoir eu ce bonheur que M. de Falloux a voulu nous introduire auprès de madame Swetchine.

C. DE MEAUX.

DE LA

PEINTURE RELIGIEUSE

M. HIPPOLYTE FLANDRIN — M. EUGÈNE DELACROIX

Toutes les fois que s'ouvre à Paris l'Exposition des beaux-arts, on est assuré de trouver quelque salon solitaire et éloigné, consacré spécialement à la peinture religieuse.

Il règne habituellement dans ce salon un silence profond. Tout y est grave, monotone, glacial. Une tristesse vague, indéfinissable, y saisit l'esprit et le cœur. On dirait qu'on y respire un air dangereux, tous les visiteurs y sont rares et semblent avoir hâte de s'enfuir.

Ailleurs, la foule se presse bruyamment devant un tableau de genre, un paysage, une bataille, un portrait officiel, souvent, hélas! en face d'une scène licencieuse qui a compté sur les mauvaises passions de l'humanité et dont le succès dépasse les espérances de l'artiste. Cette même foule, si vivement impressionnée, si émue, si agitée dans les autres salons, passe ici indifférente et silencieuse. Tout à l'heure elle se pressait, avide de voir, impatiente d'approcher de ces tableaux constamment assiégés; maintenant elle défile en bâillant· là elle était tout yeux pour regarder, tout oreilles pour écouter les jugements, les appréciations de chacun; ici elle est distraite, fatiguée, et elle n'a plus d'activité que pour retrouver une issue qui la ramène au grand air et à la lumière.

Ailleurs elle admirait, elle jouissait, elle s'amusait, suivant ses goûts, ses tendances, ses préoccupations, ses facultés; ici elle s'ennuie.

Parmi tous les critiques qui écrivent sur l'Exposition, qui se chargent d'éclairer le public, de le guider dans ses jugements, de lui montrer ce qu'il doit admirer et ce qu'il doit blâmer, il n'en est pas un qui ne constate ce fait.

Les uns s'en attristent profondément, et, dans leur douleur, exhalent contre l'art contemporain des plaintes qui mèneraient droit au désespoir, s'il fallait accepter leurs exagérations; d'autres gémissent en passant, mais prennent vite leur parti; d'autres enfin s'en applaudissent et n'hésitent pas à voir dans la stérilité de l'art religieux, et dans l'indifférence des masses pour des sujets qui ont occupé pendant des siècles les pinceaux des plus grands maîtres, un progrès inespéré dont ils ne sauraient trop chaleureusement saluer la venue.

L'art, disent ces derniers, se dégagera donc des contemplations surhumaines dont il n'a que faire. Fatigué de vaines aspirations vers des hauteurs où il s'égarait, il ramènera enfin ses regards sur l'être qui doit l'occuper et l'absorber. Après avoir perdu son temps à poursuivre des types qu'il n'arrive ni à saisir ni à comprendre, il concentrera donc ses efforts et sa puissance sur l'objet vraiment digne de ses études. L'homme, roi de la nature, va prendre la place qui lui appartient, et qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Chose singulière et triste à constater, ceux qui émettent de pareilles idées sont des hommes qui se préoccupent plus de l'avenir que du présent, qui aiment le progrès, qui aspirent à des temps meilleurs.

L'art, écrivent-ils, quitte les régions éthérées et insaisissables des théogonies et des théologies, — progrès. Il descend des abstractions aux réalités, — progrès. Il s'échauffe aux rayons de notre soleil, il s'imprègne de l'air de nos champs et de nos montagnes, il s'inspire sur les bords de nos fleuves, sur les grèves de notre Océan, en un mot, il se baigne dans les flots vivifiants de la nature, — progrès. Il se prend d'admiration et de passion pour lui-même, il glorifie, il déifie l'homme, — progrès...

Étrange progrès que celui qui, descendant au lieu de monter, quitte le Créateur pour aller à la créature. L'homme ne trouve sa grandeur que dans ses rapports avec Dieu, et le progrès véritable consiste à voir de plus en plus ces rapports et à les resserrer; la nature puise sa magnificence dans l'empreinte qu'elle garde de la main de Dieu : *Cœli enarrant gloriam Dei*, et le progrès qui mérite réellement ce nom est celui qui sait y retrouver, y saisir et y contempler ses traces.

C'est un parti pris chez ces enfants généreux, mais dévoyés. Que nous importent, disent-ils, les madones, les saints, les martyrs, les moines ? Laissons les morts enterrer leurs morts, nous n'avons que

faire du passé, le présent nous attriste, l'avenir seul nous intéresse... Et il ne serait pas difficile de prendre en flagrant délit d'admiration pour des coqs et des dindons parfaitement rendus, pour des troupeaux de moutons vivants sur une toile chaudement éclairée, ces mêmes esprits qui se soucient si peu des madones, des saints, des martyrs et des moines.

Est-il donc vrai que la peinture religieuse soit morte à notre époque, comme quelques-uns le proclament en battant des mains ?

Non, mille fois non.

Il est certain que l'art religieux ne brille généralement pas aux expositions des beaux-arts. On n'y voit guère, à part quelques toiles sages, d'une composition tranquille, d'une couleur placide, que des christs livides, des saints poitrinaires, des vierges étiques. Tel peintre, ambitieux du titre de préraphaéliste, se croira digne de Fiesole, parce que ses héros n'auront ni pieds ni mains; malheureusement aussi ils n'ont pas d'âme. Tel autre, réaliste à outrance, se regarde comme un disciple de Rubens pour ses Madeleines aux formes exubérantes. Tant d'artistes, en peignant un tableau religieux, peignent la scène qui leur a été commandée sans la comprendre, sans la sentir, sans savoir ce qu'elle signifie ! Ils lisent bien les paroles qu'ils sont chargés de traduire, mais ils ne les étudient pas; ils s'arrêtent à la lettre et ils ne pénètrent pas jusqu'à l'esprit. Heureux encore si leur intelligence ne s'élève pas contre ce que leur pinceau se charge d'enseigner, ou s'ils ne s'attachent pas à quelque grossier contre-sens et n'interprètent pas d'une manière impie et sacrilége le texte sacré!

Dans un wagon destiné à Pie IX, et qui a été exposé à Paris avant d'être emporté en Italie, on a peint sur l'un des panneaux d'une petite chambre, dite l'oratoire, une Vierge que la plupart des visiteurs s'obstinaient à regarder comme le type parfait d'une gardeuse de dindons. L'artiste, assurait-on, n'avait rendu que ce qu'il avait voulu exprimer; pour lui, la Vierge du catholicisme devait être une nature incomplète, non développée, une intelligence fermée aux grandes idées qui donnent à la physionomie humaine la grâce, le charme et la beauté. Je ne sais ce que le Pape, bon juge en une pareille matière, aura dit de cette théorie, et comment les madones romaines auront reçu cette nouvelle sœur. Ou plutôt je le sais trop bien : le Pape en aura gémi, et les Vierges de Fiesole, de Raphaël et de tant d'autres, n'auront pas reconnu cette madone d'invention moderne.

Le précepte d'Horace, rappelé par Boileau, est vrai pour les peintres comme pour les écrivains.

Si vous voulez m'émouvoir, soyez ému vous-même. Pour me faire sentir une impression quelle qu'elle soit, il faut que vous l'ayez sentie vous-même. N'exprimez donc que ce que vous comprenez et ce que

vous aimez. C'est ce que Diderot entendait lorsqu'il disait : « Ne fît-on « que des épingles, il faut être enthousiaste de son métier pour y « exceller. » Là seulement est la source de l'inspiration, dans votre intelligence convaincue, dans votre cœur persuadé. Alors seulement vous êtes artiste; en dehors de cet enfantement douloureux de l'esprit, il n'y a que du métier. Vous copiez, vous imitez, mais vous ne créez pas. Or, comme l'a si expressivement dit Dante, l'art descend de Dieu, il enfante comme lui.

... Che vostr' arte di Dio quasi e nipote.

Mais on ne doit pas juger l'état de la peinture religieuse en France par le salon qui lui est consacré dans les expositions. Cette salle, que les artistes ont appelée la *Salle des martyrs*, ne peut donner qu'une idée fausse et incomplète de ce que nos peintres produisent dans le genre religieux. La plupart des travaux importants sont exécutés dans les églises, et il faut prendre la peine d'aller les y voir, si l'on ne veut pas s'exposer à porter des jugements injustes. Il ne suffit pas même de visiter les églises de Paris; il faudrait parcourir la province, s'arrêter à Angers, à Nantes, à Bagnères-de-Bigorre, à Nantes, à Saint-Quentin, à Marseille, à Nîmes, même dans de petites villes comme Issoire, Riom, et des villages comme Pierrefitte, où divers artistes ont tracé des pages qui méritent d'être étudiées.

A Paris, il n'y a pas d'église dont quelque chapelle ne se couvre de peintures; M. Matout a découvert depuis peu de temps d'importants travaux exécutés à l'hôpital de Lariboissière, et M. Hippolyte Flandrin vient d'achever les peintures murales auxquelles il travaillait depuis plusieurs années à l'église de Saint-Germain des Prés.

Lorsque le public, il y a quelques mois, passait rapidement, plus rapidement qu'il ne devrait, dans la *Salle des martyrs*, il avait tort d'oublier que, depuis deux années, MM. Signol, Bouguereau, Jacquand, Matout, Lafont, et bien d'autres, avaient signé des fresques ou des tableaux remarquables à plus d'un titre. Il aura tort lorsque, à la prochaine Exposition, il ne se souviendra plus de la chapelle que M. Delacroix a terminée nouvellement à Saint-Sulpice, et des fresques de M. Flandrin, devant lesquelles on se presse en ce moment à Saint-Germain des Prés.

Les critiques ne commettent pas ordinairement ces oublis du vulgaire; je trouve avec plaisir cette réserve spécialement indiquée dans un consciencieux compte rendu publié par M. Léon Lagrange dans la *Gazette des beaux-arts*, et qui vient d'être reproduit dans un magnifique volume. Ce critique avait senti la nécessité de compléter

ses études sur le Salon par un travail spécial sur les peintures exécutées depuis deux ans dans les églises. Il n'a malheureusement pas tenu sa promesse; mais je note en passant cette bonne pensée, désireux de la voir acceptée et généralisée dans les comptes rendus de nos Expositions.

La génération actuelle a assisté à une grande révolution dans le domaine de l'art religieux. M. Victor Hugo par ses vers et par certains chapitres de *Notre-Dame de Paris*, M. Michelet dans quelques pages d'histoire reniées depuis, M. Rio dans un volume admirable bien qu'exclusif, M. de Montalembert par son vigoureux plaidoyer, *Du Vandalisme dans l'art*, Ozanam par ses leçons sur Dante, et plusieurs autres savants ont ramené les esprits vers une époque méconnue et décriée. L'ignorance seule était coupable. On ne pouvait pas aimer et admirer ce que l'on ne connaissait pas. Ce gothique tant injurié et délaissé est devenu un moment l'objet d'un culte fanatique.

Ce que ce mouvement artistique a pu avoir d'exagéré s'est évanoui aujourd'hui, et il en reste un sentiment plus vrai de l'idéal chrétien. Dorénavant il est reconnu que, pour sculpter un christ, il ne suffit pas de se reporter exclusivement à l'*Apollon du Belvédère;* qu'à propos d'un saint Sébastien, il n'est pas prudent de trop s'arrêter devant le *Gladiateur;* qu'enfin les Vénus, les déesses et les nymphes sont des modèles peu convenables pour peindre une madone.

Tandis que des écrivains, dans des revues, des journaux et des livres, semaient, développaient, expliquaient et défendaient l'idée nouvelle, en restant dans le domaine de l'enseignement, de la spéculation et de la critique, des artistes traduisaient sur le marbre et sur la toile les pensées de la jeune école. Tour à tour chacun recevait et donnait l'inspiration.

Ce mouvement ne nous appartient pas dans son point de départ. Il nous est venu d'Allemagne, et nous l'avons suivi. Les deux Schlegel furent les premiers à délaisser les Grecs, pour se retourner du côté du moyen âge. Ils exaltèrent Calderon, les Niebelungen, les légendes gothiques. Auguste-Guillaume Schlegel avait pour le catholicisme une prédilection d'artiste, et Frédéric l'embrasse ouvertement. Bien d'autres suivirent les Schlegel dans la carrière qu'ils avaient ouverte, et qu'ils exploitaient si heureusement. Schelling portait des vues analogues dans le domaine des sciences philosophiques, et la littérature entrait dans le même courant. Les arts plastiques ne pouvaient pas rester en dehors d'un pareil mouvement. Les Cornélius, les Kaulbach, les Hess, les Lessing, les Bendemann, les Overbeck, sous des formes diverses, et avec le caractère propre à chacun, formèrent une école puissante dont les résultats ne se sont pas fait sentir seulement en Allemagne.

Cette école a passé les Alpes et s'est installée à Rome avec Overbeck; elle a franchi le Rhin et a conquis à Paris droit de cité. Les Périn et les Orsel ont vécu, comme Overbeck, dans l'intimité de frà Angelico et de frà Bartolomeo, et se sont efforcés de reproduire le mysticisme et la naïveté de l'école d'Ombrie. Mais, quoi qu'on ait dit du paganisme de Raphaël, il n'y a qu'un pas du Pérugin à son sublime élève, les peintures du collége *del Cambio* à Pérouse mènent tout droit à la *Dispute du Saint-Sacrement*, et de la *Dispute du Saint-Sacrement* à l'école d'Athènes il n'y a pas loin.

Aussi l'art religieux en France, avec notre logique et notre bon sens pratique, devait nécessairement aboutir à l'école romaine, et, par conséquent, à son chef naturel. C'est ce qui est arrivé avec les tableaux religieux de M. Ingres : la *Vierge à l'hostie*, le *Christ remettant les clefs à saint Pierre* et le *Martyre de saint Symphorien;* c'est ce qui arrive encore avec M. Flandrin, élève de M. Ingres, et devenu lui-même un maître.

Par les portraits exposés dans ces dernières années et par les peintures murales exécutées à Saint-Vincent de Paul et à Saint-Germain des Prés M. Flandrin s'est placé incontestablement à la tête de tous nos artistes contemporains.

Il y a longtemps déjà que M. Flandrin envoyait de Rome un tableau qui faisait pressentir la nature de son talent, et qui montrait les influences sous lesquelles son esprit se développait. M. Guizot en fit don à sa bonne et fidèle ville de Lisieux, qui, moins conservatrice de l'œuvre du jeune peintre que des doctrines de son ministre, fit à la toile officielle l'honneur, en son musée, du grand jour et de la lumière, si bien que la peinture était naguère tout écaillée, et que, aujourd'hui peut-être, elle n'existe plus.

M. Flandrin se fit remarquer plus tard par divers travaux, particulièrement par une *Cène*, à l'église Saint-Séverin, et par deux grandes compositions murales dans le chœur de Saint-Germain des Prés. Quand je dis remarquer, j'entends parler de cette société restreinte, choisie, qui apprécie réellement l'art dans son expression élevée et délicate. Quant au public instruit, ou qui est censé l'être, à ce public qui a des loisirs, qui lit, qui parle d'art, qui fréquente non pas le Louvre, mais un peu le Luxembourg et beaucoup l'Exposition périodique des artistes vivants, s'il prononçait avec certains égards le nom de M. Flandrin, ce n'était nullement un des dieux auxquels il sacrifiait et payait un régulier tribut d'admiration. Et tant pis pour M. Flandrin ! Pourquoi aussi ne déposait-il pas ses œuvres pendant trois mois dans les salles des Menus-Plaisirs, ou dans les galeries des Champs-Élysées, avant de les placer définitivement dans les églises? Que faisait-il pendant si longtemps dans la cathédrale de Nîmes, ou

derrière ses échafaudages de Saint-Germain des Prés? Le public n'est obligé de connaître que l'artiste qui expose; il juge celui qui vient au-devant de lui, et ne va au-devant de personne. M. Flandrin n'avait d'ailleurs peint ni chevaux, ni batailles, ni têtes couronnées. Que faire d'un homme vivant toujours avec le Christ et ses apôtres, en compagnie de moines et de religieux?

La *Cène* de Saint-Séverin avait montré de l'habileté, du savoir et de la conscience. On y sentait plus le souvenir de Giotto que le souffle d'une personnalité puissante.

Les deux pages écrites dans le chœur de Saint-Germain annoncèrent le maître. L'*Entrée du Christ à Jérusalem* est conçue avec une simplicité qui, loin d'exclure la grandeur, en est une condition essentielle. Les draperies sont attachées avec une science sobre et élégante. La gravité austère des apôtres, le sentiment de respect et de vénération des femmes agenouillées, l'allégresse des enfants criant Hosannah! tout cela, autour de la figure calme et rayonnante du Christ, fait de cette scène une page profondément religieuse et émouvante. On n'y pourrait reprendre que le manque d'air et un peu de lourdeur dans quelques personnages de la foule.

Le *Christ portant sa croix* est une œuvre moins complète. Le profil sculptural et énergique des bourreaux solidement assis sur leurs fières montures, le saint Jean debout et désolé derrière son maître, méritent d'être admirés. Pourquoi la Vierge faiblit-elle sur ses genoux, près de s'affaisser complétement, si elle n'était soutenue par les femmes qui l'accompagnent? Je comprends les angoisses et les déchirements de son cœur maternel. Mais je sais que cette mère est la mère d'un Dieu, et que, par son courage, son dévouement, ses vertus, elle a mérité d'être appelée corédemptrice du genre humain. Qu'elle souffre donc tout ce qu'on peut souffrir, que son cœur soit déchiré, que son âme soit brisée. Mais qu'elle résiste à la douleur, qu'elle reste debout. *Stabat mater*.

Ces deux peintures murales sont par-dessus tout des œuvres d'un grand style.

A Saint-Vincent de Paul, il ne s'agissait plus de peindre quelques scènes détachées. De vastes et longues murailles étaient confiées au pinceau de l'artiste. Il fallait là composer et écrire tout un poëme. L'église Saint-Vincent de Paul, froide, nue à l'extérieur, avec ses grandes murailles et ses deux tours étroites à volets de fonte, présente à l'intérieur un aspect mystérieux dont l'âme est saisie au premier abord. On ne saurait s'y défendre d'un sentiment de recueillement. Ses bas-côtés étroits et sombres, ses colonnes lourdes et pressées, ses tribunes élevées, sa charpente aux bois peints et chargés d'ornements, tout reporte la pensée vers ces mélancoliques basiliques

des premiers siècles du catholicisme, comme on en voit à Rome et dans plusieurs parties de l'Italie. Alors l'art chrétien, dans les monuments consacrés au culte, en était encore à l'expression du recueillement et de la pénitence, en attendant que l'ogive vînt glorifier le dogme catholique et en célébrer l'expansion dans le monde.

Il y avait dans l'église de Saint-Vincent de Paul, ainsi disposée, un vaste champ ouvert à la peinture murale : l'abside qui s'arrondit derrière le maître-autel, puis la frise qui s'étend tout autour de l'église, au-dessous des orgues et sur les bas-côtés.

On sait que ces peintures furent données à M. Ingres à son retour de Rome; mais M. Ingres, si sévère et si exigeant envers lui-même, eût mis à dessiner ses cartons plus de temps que n'en eût demandé même un artiste peu expéditif pour mener le tout à bonne fin. Des difficultés élevées entre l'administration municipale, qui avait hâte de jouir, et M. Ingres, qui voulait travailler à ses heures, firent appeler M. Flandrin. Diverses circonstances amenèrent plus tard le partage de ces travaux entre M. Flandrin et M. Picot.

C'est là une faute qui devait avoir des conséquences désastreuses. Il fallait évidemment que l'idée fût une, et que la main au service de l'idée fût la même; il fallait que la même intelligence pût librement, dans toute sa puissance et son indépendance, embrasser l'ensemble de l'édifice et y jeter une seule et féconde pensée.

C'est malheureusement ce qui n'a pas eu lieu. On peut être chargé de l'édilité de la capitale de la France et faire des fautes.

Bien que la frise, confiée à M. Flandrin, et l'abside, donnée à M. Picot, soient séparées par le grand arc de l'église, bien que M. Picot ait placé au milieu de sa composition un gigantesque christ byzantin, il existe trop de disparate entre le faire du descendant de la Grèce et celui du disciple fervent de l'art catholique. L'ensemble devait pêcher, et il pèche, en effet, par la conception et par l'exécution.

On a félicité M. Flandrin de l'emplacement qui lui était donné. Il est vrai que l'espace ne lui manquait pas; mais sa tâche était rendue difficile par cet espace même. Cette frise si longue, et de la même hauteur dans toute son étendue, offrait par sa monotonie une continuelle difficulté; dès lors l'artiste n'avait plus sa liberté entière; il était obligé de se plier à une nécessité matérielle : c'est toujours un obstacle. M. Flandrin a pris le seul parti qui pût sinon détruire cet inconvénient, du moins le diminuer autant que possible.

L'abside sera le ciel : c'est là que le Christ règne, entouré de ses patriarches et de ses anges; la frise, sous les orgues, sera la terre; là l'Évangile sera prêché, et du point de départ au point d'arrivée défileront processionnellement toutes les gloires de l'Église : les hommes à droite, les femmes à gauche.

Peut-être M. Flandrin a-t-il vu à Ravenne, dans une basilique du sixième siècle, *Sant'Apollinare*, une mosaïque où les saints et les saintes défilent ainsi des deux côtés de l'église; mais, s'il a pris là son thème, il l'a tellement agrandi, que l'idée est devenue sienne : imiter ainsi, c'est créer. A Nîmes déjà, il avait aussi, mais sur une échelle infiniment moindre, décoré une chapelle dans ce même système. Je ferai deux reproches à M. Flandrin.

Pourquoi saint Pierre et saint Paul figurent-ils deux fois dans sa composition? Ils ont, il est vrai, leur raison d'être aussi bien sous les orgues qu'au haut de la nef, car, si, à l'entrée de l'église, ils prêchent l'Évangile aux peuples assemblés, au haut de la nef ils ouvrent la marche des saints, des docteurs, des héros du catholicisme, et conduisent le chœur des apôtres; mais il est assez surprenant qu'on les rencontre aux deux extrémités de cette procession.

Pourquoi la Vierge ne paraît-elle pas dans cette œuvre immense qui renferme le ciel et la terre? On la cherche en vain sur la terre parmi les saintes femmes et parmi les vierges. Elle ne figure pas davantage dans le ciel.

C'est là, on en conviendra facilement, une lacune regrettable. A qui en est la faute? C'est ce que nous ne saurions dire. M. Picot a représenté, non sans raison, au pied du Christ, saint Vincent de Paul, patron de l'église, pensant sans doute que M. Flandrin n'oublierait pas la Vierge; et M. Flandrin s'est certainement dit que M. Picot donnerait à celle-ci le rang qui lui convient dans le ciel.

M. Flandrin pouvait, après coup, ajouter la figure de la Vierge; mais il devait être difficile de trouver, aussi tardivement, une place digne d'elle. Et s'il s'était contenté de la représenter tout enfant à côté de sainte Anne, sa mère, n'aurait-on pas pu lui reprocher de l'avoir sacrifiée et effacée?

Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'Église, ainsi résumée dans ses personnages les plus augustes, ne fait aucune mention de la Vierge. Conséquence déplorable de la décision du conseil municipal, partageant entre deux artistes une tâche qu'un seul aurait dû accomplir.

Il y aurait beaucoup à dire si nous comparions le style et la manière des deux artistes appelés à juxtaposer leur œuvre si diverse. Sans doute le dessin et la couleur de M. Picot ne sont pas sans mérite et sans valeur; ses anges ne manquent pas de grandeur, ses prophètes ont un certain caractère; mais son Christ est loin de produire l'effet saisissant auquel l'artiste a visé en s'inspirant des mosaïques byzantines. Quant aux décorations peintes dans le bas de l'abside, elles rappellent parfaitement les bas-reliefs antiques, mais ne représentent nullement des scènes chrétiennes. L'arrangement en est correct, savant, élégant; mais tel de ces tableaux représente bien plus

la mort de Socrate que le sacrement de l'extrême-onction ; et certain personnage, qui se dispose à avouer ses fautes, ne fera une confession complète qu'à la condition de signaler la coquetterie que trahit toute sa personne. Bien différent est M. Flandrin, dans toutes les figures qu'il a retracées.

La religion prend son empire dans le cœur de l'homme. C'est dans son âme qu'elle règne, sur son âme qu'elle agit. Mais tout, dans notre être, se ressent de son influence : l'esprit en est éclairé, le cœur réchauffé et dilaté ; le corps lui-même en est impressionné de diverses manières, et il traduit à l'extérieur les sentiments que nous éprouvons, et les émotions qui nous agitent intérieurement.

C'est donc quelque chose de surhumain, de divin, que l'artiste vraiment catholique doit s'efforcer de reproduire. Sans doute le geste, la parole, le regard, rendent visible à nos yeux cette action invisible de Dieu sur l'âme, mais elle ne s'y traduit pas d'une manière parfaite, absolue. C'est à l'artiste à dégager cette action de la matière, à la rendre présente à tous, à la développer et à l'exprimer de façon à la faire sentir et comprendre clairement.

M. Flandrin n'a pas un moment penché du côté de la théorie matérialiste qui borne la tâche de l'artiste à la reproduction stricte, exacte, de la nature. Il a un esprit trop élevé pour avoir été tenté par cette grossière erreur. Il n'a pas non plus accepté cette autre théorie d'un spiritualisme exagéré qui tend à méconnaître la nature, à rejeter, à dédaigner la matière, et à ne voir et à ne chercher que l'âme. Il a compris ce mot de Pascal : « L'homme n'est ni ange ni bête, « et qui fait l'ange fait la bête. » Il est parti de cette idée, et elle l'a conduit à la place élevée qu'il occupe aujourd'hui.

M. Flandrin pense à notre âme, mais il n'oublie pas notre corps, et son pinceau nous représente véritablement l'homme complet, tel qu'il est sorti des mains du Créateur. Il nous le montre aussi tel qu'il doit être dans la vie, faisant régner l'âme sur le corps, donnant à l'esprit la domination sur la matière.

Voyez les groupes de ses saints et de ses saintes. Quel calme sur toutes ces figures! quel rayonnement céleste sur tous ces visages ! comme ces apôtres s'avancent simples et énergiques !

Voyez le chœur des martyrs. Saint Étienne marche en avant. Saint Denis, qui évangélisa notre pays, a une place d'honneur.

Les Pères de l'Église portent tous sur leur visage l'empreinte de leur génie et de leurs vertus. Saint Jérôme, avec son crâne nu, est bien l'homme du désert. On retrouve dans ce groupe le portrait de M. Ingres et celui de l'illustre dominicain dont la voix éloquente vient, hélas! de s'éteindre, loin de cette chaire de Notre-Dame qui a si souvent retenti de ses sublimes accents.

Les évêques, les moines, défilent avec leurs crosses, leurs mitres et leurs différents costumes. Saint François de Sales a toute la douceur, le calme et la mansuétude qui ont inspiré l'*Introduction à la vie dévote*. L'attention s'arrête sur Charlemagne, qui porte sans fléchir la boule du monde. Saint Bruno, saint Bernard, saint Dominique, ont des têtes ascétiques. Saint François d'Assise est particulièrement remarquable. Son corps existe à peine; il est, pour ainsi dire, toute âme et toute pensée.

Et du côté des femmes, quelles expressions de douceur, d'humilité, de tendresse, de foi et d'amour! Examinez le groupe des religieuses, des vierges, des martyres, des reines et des ménages chrétiens. Arrêtez-vous devant sainte Félicité, que suivent ses sept enfants vêtus de blanc et la tête couronnée de fleurs, devant sainte Monique, devant saint Adrien et sainte Nathalie enchaînés.

M. Flandrin a courageusement accepté les symboles que la tradition attribue à chacun de ses héros. S'il a reculé devant le compagnon inévitable de saint Antoine, il a donné à saint Jérôme son lion; à sainte Agnès, son agneau; à sainte Geneviève, son mouton; à sainte Scholastique, sa colombe; à sainte Marguerite, son monstre; à sainte Thècle, le tigre qui lui lèche les pieds.

Sainte Barbe tient une tour; sainte Catherine, une roue; sainte Zite, une cruche; sainte Cécile, un orgue; sainte Catherine de Sienne, un cœur; sainte Élisabeth, des pains. Saint Pierre porte les clefs; saint Paul, une épée; saint Joseph, un lys et une règle; saint Nicolas a près de lui trois enfants miraculeusement sauvés des eaux.

M. Flandrin n'a même pas reculé devant les images qui rappellent les supplices supportés par sainte Lucie et sainte Agathe. La première porte ses yeux arrachés, et la seconde ses seins coupés. Ces symboles sont beaucoup plus multipliés dans la frise qui représente les saintes femmes que dans la frise réservée aux hommes; et, comme c'est par elle que l'artiste a terminé son ouvrage, on peut en conclure qu'il s'est décidé tardivement à employer ainsi ces divers attributs symboliques.

Il ne faut pas croire que M. Flandrin, enfermé dans un cercle mystique d'expressions célestes, soit incapable de comprendre et de reproduire les formes élégantes, et qu'il ignore ou méconnaisse la beauté dans son côté plastique. Qui n'a remarqué le groupe des pénitentes? Tout auprès de l'austère Madeleine et de Marie l'Égyptienne, enveloppée de ses longs cheveux et d'un pan de son manteau, sainte Thaïs brûle sa tunique, et sainte Pélagie se dépouille de ses parures avec des gestes que ne désavouerait pas la *Diane* de Gabies.

Quel admirable mélange, en ces diverses figures, de la beauté physique dont ces femmes ont été si fières, et de la beauté morale qui

les pare mieux encore aujourd'hui ! La vertu illumine ces visages passionnés.

C'est là un double succès pour l'artiste, car, tout en évitant le côté sensuel d'un sujet qui aurait tenté et entraîné un pinceau moins austère que le sien, il a cependant laissé entrevoir les séductions de cette beauté qui, elle aussi, est un don de Dieu.

Il ne faut pas croire non plus qu'en s'habituant à draper ses personnages avec tant de simplicité, d'élégance et de vérité, M. Flandrin méconnaisse la science du nu.

On peut se rappeler une étude, exposée il y a quelques années, qui répondrait victorieusement à un pareil reproche, mais les peintures de Saint-Vincent de Paul y répondent suffisamment. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à regarder le saint Christophe courbé sous le poids du maître du monde. L'enfant miraculeux ne fait que poser sa petite main sur le cou de l'Hercule chrétien, celui-ci faiblit, malgré tous ses efforts et malgré le bâton sur lequel il s'appuie.

Je n'insiste pas davantage sur le mérite de ces peintures. Il faut, pour les bien juger, les voir des galeries supérieures. De la nef et des bas-côtés, l'expression des figures, des yeux surtout, est un peu effacée, amoindrie par la distance. Peut-être aurait-il fallu forcer un peu la touche, donner à certaines lignes plus d'accent pour produire de loin un effet plus sûr et plus net.

Ce que l'on pourrait reprocher à M. Flandrin dans cette composition, c'est de manquer d'éclat. A force de viser à la placidité, à la quiétude, on tombe facilement dans la monotonie. Ces tons unis, ces teintes plates, présentent continuellement ce danger, surtout dans un travail de longue haleine. Ici le sujet lui-même sauvait l'artiste. Cette procession de saints et de saintes demandait avant tout du calme et du recueillement.

En sortant de Saint-Vincent de Paul, M. Flandrin rentrait à Saint-Germain des Prés. Il y a travaillé longtemps, ne descendant de ses échafaudages que pour jeter sur la toile quelques-uns de ces portraits qui sont de véritables chefs-d'œuvre, et qui figureraient sans désavantage dans le magnifique salon *dei Rittratti* au palais des Offices de Florence.

Ici, M. Flandrin a abandonné les fonds d'or pour placer ses sujets au milieu de la nature. Il est descendu des sphères du mysticisme pour entrer dans le domaine du pittoresque. Il a bien encore retracé des personnages isolés depuis Adam jusqu'à saint Jean-Baptiste (il y en a quarante et un), mais il a aussi abordé de grandes compositions.

Je ne dirai rien du système de décoration qui a été suivi. Je n'examinerai pas non plus jusqu'où va le droit du peintre et où commence

le droit de l'architecte. Cela soulèverait la grave question de la décoration de nos vieilles basiliques, question longtemps débattue, et sur laquelle on est loin de s'entendre. Mais je demanderai à M. Flandrin pourquoi il a divisé en deux cadres les grands espaces qui s'étendaien au-dessus de chaque arcade, et pourquoi il n'a pas préféré traiter une vaste scène sur chacun des dix pans de mur qu'il avait à sa disposition.

Peut-être M. Flandrin trouverait-il assez d'exemples à Assise ou ailleurs pour sa justification; peut-être répondrait-il que ses figure principales auraient été sacrifiées, faute d'espace, au-dessus des arcades, et qu'il eût été contraint de les poser assises ou couchées. Il a eu sans doute de très-graves raisons pour accepter ce système, mais il en résulte un manque d'ensemble et d'harmonie dans la décoration générale. Les tons différents des tableaux, malgré les efforts de l'artiste pour diminuer cet inconvénient, papillotent aux yeux; et l'effet est surtout pénible lorsque le fond d'un des tableaux tranche sur le fond du tableau voisin. C'est ce qui arrive particulièrement, pour n'en citer qu'un exemple, à la troisième arcade de gauche en entrant. Une ligne rouge sépare seule un ciel bleu et des rochers d'une couleur foncée. De plus, ces différents cadres, par suite du plein cintre qui les coupe, n'ont aucune forme régulière.

On avait dit : M. Flandrin, habitué à peindre des portraits, à représenter des types découpés, pour ainsi dire, en silhouette, sur des fonds d'or, sera-t-il de force à composer une scène, à concevoir un drame? Plusieurs en doutaient. Je ne sais si M. Flandrin excellerait à mettre en mouvement, sur la toile, quelques milliers de zouaves, s'il ferait habilement manœuvrer des escadrons de cavalerie et des batteries de siége, mais je sais bien qu'il vient de signer à Saint-Germain plusieurs pages dramatiques et émouvantes.

L'idée que le peintre a voulu développer dans l'ensemble de ses compositions est celle-ci : l'Évangile complète et couronne l'Ancien Testament, et les grandes scènes de l'Ancien Testament sont les symboles des merveilles racontées dans l'Évangile. Chaque arcade représente donc le fait symbolique de l'Ancien Testament et le fait accompli de l'Évangile. C'est ainsi, par exemple, que l'Incarnation de Jésus-Christ dans le sein de la Vierge est annoncée et symbolisée par le buisson ardent que le feu ne consume pas, et que l'institution de l'Eucharistie est figurée par le sacrifice du pain et du vin offert par Melchisedech.

La pensée de l'artiste est généralement simple, claire et nette. Le sujet de la cinquième arcade est cependant difficile à comprendre. Le fait biblique, c'est la dispersion des peuples au pied de la tour de Babel, par la confusion des langues; et le fait correspondant évangé-

lique, c'est la mission des Apôtres pour réunir les nations dans une même foi. N'y a-t-il pas, entre ces deux faits, une opposition plutôt qu'un rapport symbolique?

Ne pourrait-on pas critiquer encore, au point de vue de la clarté, le sujet de la dixième arcade à droite, annoncé par l'artiste, mais non encore terminé? Et ne serait-on pas en droit de désirer un ordre méthodique dans la disposition générale de tous ces sujets? L'ordre chronologique eût été sans doute le plus simple et le plus clair, et il aurait donné plus d'unité à la composition.

On est frappé tout d'abord du caractère religieux des peintures de M. Flandrin. Chaque personnage a, dans son geste, dans sa pose, dans son regard, dans toute sa personne, l'expression d'un sentiment intime. Chaque tableau porte l'empreinte des méditations de l'artiste, qui n'a pris le pinceau qu'après avoir longuement analysé son sujet, qu'après l'avoir senti. Aussi son émotion passe-t-elle facilement dans l'âme du spectateur.

Moïse agenouillé devant le buisson ardent; Dieu dans le paradis terrestre; Balaam prophétisant; Moïse sur les rives de la mer Rouge; Jonas au milieu des flots, appartiennent à cette race héroïque que Raphaël peignait dans les Loges du Vatican.

L'ange, dans l'*Annonciation*, a véritablement un air séraphique; il sort de son visage un rayonnement surhumain.

Dieu, dans le *Paradis terrestre*, a un geste et un regard qui traduisent éloquemment cette parole de l'Écriture sainte : « Pourquoi avez-vous fait cela? » Mais la sentence terrible n'est pas encore prononcée. Des pommes d'or pendent aux branches de l'arbre sous lequel Adam et Ève cherchent à se cacher. Des lapins broutent tranquillement l'herbe des champs, les fleurs s'épanouissent, des biches s'abritent sous de beaux ombrages, près d'une grande nappe d'eau, et de grands oiseaux blancs traversent paisiblement le ciel.

L'*Adoration des Mages* est encore une belle page. C'est bien ainsi qu'on adore, le front dans la poussière. Quelles expressions diverses dans cette foule recueillie qui se presse à la porte de l'étable!

Le *Passage de la mer Rouge* est un drame d'un effet saisissant. Moïse, debout, étend sa main sur les flots. Sa tête énergique, avec sa longue barbe et ses cheveux hérissés, se détache sur un pan de sa robe rouge qui flotte au vent. Près de lui une femme d'une rare beauté élève son bras vers le ciel, en agitant convulsivement un tympanon; une autre, moins belle peut-être, mais d'une grâce extrême, serre son enfant dans ses bras. Au loin, les flots se précipitent et renversent le char de Pharaon, et Pharaon lui-même, qui se lève épouvanté sur son siége. Et pendant que l'armée égyptienne s'engloutit sous une trombe, un petit enfant juif dort paisiblement dans son ber-

ceau, sur le rivage... M. Flandrin sait donc composer un drame; il sait donc émouvoir. Une des vagues de la mer tourne trop en spirale; on la voudrait moins arrondie et plus brisée.

La composition de *Joseph vendu par ses frères* est ordonnée d'une manière heureuse, simple et pittoresque.

La *Naissance de l'Enfant Jésus à Bethléem* est un tableau qui ravit et qui charme. Il est peut-être trop joli. Quel calme religieux! quelle innocence plane sur toutes ces têtes, sur ces anges, sur ce vieillard, sur cette mère, sur cet enfant! Au point de vue de l'art et des lignes, il n'y a rien de plus charmant que la Vierge étendue sur les planches de la crèche et se retournant avec amour vers son divin Fils; mais, au point de vue chrétien, cette pose est-elle irréprochable? Ne semble-t-elle pas attester des souffrances que la Vierge mère ne dut pas connaître?

Dans l'*Institution de l'Eucharistie par Notre-Seigneur*, les figures d'apôtres portent l'empreinte vivement exprimée des divers sentiments qui les agitent. On lit distinctement sur leurs visages l'adoration, le doute, l'étonnement.

Je ne puis examiner en détail chaque sujet de cette vaste composition, et j'ai plus particulièrement cité les tableaux des arcades de gauche, en entrant à l'église. Pourquoi? Sont-ils supérieurs à ceux de droite? Je le crois, et cependant je n'oserais l'affirmer absolument. Ces derniers saisissent moins vivement, ils semblent peints plus mollement. Peut-être faut-il attribuer cet effet à l'inégale répartition de la lumière. Pendant que les peintures du midi sont parfaitement éclairées, les peintures du nord sont presque constamment noyées dans une pénombre qui diminue à certaines heures du jour, mais qui ne disparaît jamais complétement. Il en résulte une grande fatigue, et une presque impossibilité de se prononcer lorsqu'on ne veut porter que des jugements consciencieux. Il est regrettable que ces peintures soient placées aussi haut. Elles y perdent beaucoup. Ce n'est qu'à l'aide de lunettes que l'œil peut entrevoir ces têtes d'anges ravissantes, ces figures de vierges si délicates, si expressives. Il y a sur ces deux vastes murailles des beautés de premier ordre dont on ne jouit pas et qui sont perdues pour la foule. On n'a pas ici, comme à Saint-Vincent de Paul, la ressource de galeries supérieures pour approcher davantage des peintures.

Quelle difficulté aussi n'y avait-il pas pour lutter avantageusement contre ce luxe d'ornementation bariolée qui entoure les tableaux de M. Flandrin? Ce ne sont que dorures, qu'arabesques, têtes de clous, étoiles, losanges, méandres, rinceaux de toutes couleurs. Il eût fallu un Véronèse pour triompher d'un pareil obstacle. De nos jours, Decamps peut-être y aurait réussi. Mais nous aurions perdu ce dessin

riche et simple, cette couleur tendre, ces compositions tranquilles, ces expressions mystiques qui sont le propre de M. Flandrin et qu'on ne saurait trop louer. Les personnages de l'Ancien Testament, représentés à la hauteur des vitraux, frappent vivement les yeux. M. Flandrin a traité ces figures avec le plus grand soin, sans négliger un détail et sans faiblir un moment dans l'exécution de sa longue tâche, y consacrant toute sa science et les ressources de son art.

Au moment où M. Flandrin débarrassait Saint-Germain des Prés de ses échafaudages, M. Delacroix enlevait ceux qui le cachaient depuis si longtemps dans la chapelle de Saint-Sulpice.

Alors de vives discussions et une petite bataille, suite de la grande guerre entre la ligne et la couleur, entre l'idéalisme et le naturalisme. Chacun tient pour sa paroisse.

Je comprends que la ligne ait ses admirateurs, ses adeptes, que la couleur compte des partisans, des fanatiques même; mais je ne comprends pas que des esprits assez élevés pour apprécier le beau dans une de ses manifestations soient exclusifs au point de nier la manifestation du beau sous une autre forme.

Que l'artiste qui fait passer dans une œuvre sa personnalité, soit exclusif et qu'il arrive à l'intolérance vis-à-vis des confrères qui marchent dans une voie opposée à la sienne, je le comprendrais. Mais que le critique ait ainsi un parti pris, lui qui est appelé à examiner, à peser, à discuter le bien et le mal de chacun, que le public, habitué à tant de genres différents, aux fantaisies, aux caprices des artistes, soit aussi injuste, c'est ce que je ne saurais admettre. Ayons nos préférences, mais ne soyons pas aveugles.

Or qu'entendons-nous? Tel qui tient pour la couleur passe devant M. Flandrin et hausse les épaules. Tel autre, disciple de la ligne, hoche dédaigneusement la tête devant M. Delacroix.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent justifie suffisamment M. Flandrin et me dispense de prendre sa défense; mais je répondrai à ces amis de M. Flandrin, amis que M. Flandrin lui-même désavouerait : Vous prétendez que le temps fera justice de M. Delacroix, que son pinceau n'est pas sérieux, que son œuvre ne compte pas? Vous niez donc Rubens, Rembrandt et toute l'école flamande? Vous niez donc Tintoret, Véronèse et toute l'école de Venise? Nierez-vous Titien, parce qu'il ne dessine ni comme Raphaël, ni même comme Jules Romain? Ce sont vos jugements passionnés qui ne sont pas sérieux.

Je ne trouve certainement dans M. Delacroix ni le symbolisme, ni le mysticisme qui nous saisissent dans les maîtres du quatorzième et du quinzième siècle; je n'y rencontre ni ces expressions calmes, sereines, célestes, que j'aime dans des pages religieuses; mais j'y vois

la couleur, l'éclat, le mouvement et la vie; j'y touche une inspiration qui a ses excès, mais qui a aussi sa force et sa puissance.

C'est une si belle chose que la couleur, l'éclat du soleil, la lumière! Qu'est-ce qui nous charme tant dans les pays méridionaux? C'est le soleil. Qu'est-ce qui nous ravit en Espagne, en Italie, en Grèce, en Orient? C'est la lumière. Nous avons dans le Nord de splendides forêts, de vertes prairies, de larges fleuves, de hautes montagnes. Pourquoi ces sites nous enchantent-ils moins que les plaines du Midi, que les collines arides de la Palestine, que les rivages desséchés de la mer? Un rayon de soleil en fait toute la beauté.

M. Delacroix descend de Rubens et du Tintoret. On admire Rubens malgré l'exubérance de son pinceau; on s'arrête devant le Tintoret malgré une énergie qui touche souvent à la sécheresse et à l'aridité.

Que la couleur offre des dangers dans la décoration d'une chapelle, je ne le nie pas. Un pinceau qui se plaît dans la lumière distraira facilement les esprits qui cherchent le recueillement et la solitude pour prier. Et cependant l'impression produite par une œuvre d'art tient par-dessus tout à la conception de l'artiste.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la nature de M. Delacroix ne le porte pas vers les sentiments simples, tendres et contenus de l'Évangile. Il n'a touché qu'exceptionnellement à ces sujets en y cherchant le côté dramatique. Il se sent plus à l'aise avec les héros de Byron, de Shakspeare et de Dante, avec Médée, avec les égorgeurs de la Grèce, avec les lions du désert.

Aussi, lorsqu'on a chargé M. Delacroix de décorer la chapelle dite des Saints-Anges, laissant de côté le livre des Évangiles, il a feuilleté l'Ancien Testament. Il était sûr d'y trouver des scènes énergiques à interpréter, et je ne m'étonne pas de celles qu'il a choisies.

Ce ne sont que luttes et combats. Les fidèles qui s'attendaient à trouver les anges gardiens au doux sourire, aux figures radieuses, aux ailes soyeuses, ont été tout déconcertés de rencontrer ici un ange qui terrasse sa victime, là un ange qui lutte, partout des anges qui s'agitent convulsivement et qui frappent. L'effet est d'autant plus saisissant, et désagréable à plusieurs, que les personnages sont d'une taille gigantesque et qu'une fois dans la chapelle on est à peu près sur eux.

Il faudrait voir ces peintures à distance, au bout d'une galerie ou dans le haut d'un escalier : c'est le tort de l'artiste de n'avoir pas assez tenu compte du cadre dans lequel il était enfermé. Mais M. Delacroix s'inquiète fort peu de cette naïve question que de naïves visiteuses s'en vont répétant dans sa chapelle : « Est-ce terminé? »

On retrouve là M. Delacroix tel qu'il est, avec ses défauts et ses qualités; passionné, fougueux, cherchant avant tout l'effet général,

dépassant le but à force de vouloir l'atteindre, outrant le mouvement de ses personnages, peignant avec négligence des parties importantes. Mais quelle harmonie générale de tons et de couleurs ! M. Delacroix ne se préoccupe pas de partir d'une couleur réelle, il semble prendre au hasard celle qui s'est trouvée sur sa palette ou que sa fantaisie a préparée, mais il n'oublie pas un moment son point de départ.

Comme, dans l'*Héliodore battu par les anges*, la lumière resplendit sur toute la scène, glisse sur les armes, sur les pierreries et sur les grands plats d'or! comme elle passe entre les colonnes et les draperies! comme elle se reflète sur les visages et sur les étoffes !

M. Delacroix a représenté le temple de Jérusalem tel sans doute qu'il se l'imagine. Ce sont de vastes escaliers superposés, de hautes colonnes, de grandes portes, de belles tentures. L'artiste serait peut-être fort embarrassé de me prouver que le temple était ainsi, et je le serais probablement d'établir le contraire; j'accepte donc son temple tel quel, mais j'ai le droit d'exiger que l'architecture en soit possible. Or son grand escalier ne tient pas. Quatre colonnes le supportent. Les deux dernières doivent être évidemment sur le même plan. Il n'en est rien cependant. Huit marches dépassent la colonne, et se soutiennent en vertu de forces inconnues jusqu'à présent.

C'est une faute d'attention, sans doute, mais cette faute nuit à l'ensemble d'une conception qui ne manque pas de grandeur. Le vulgaire est choqué sans en comprendre la cause; et l'œil, habitué aux règles de la perspective, s'aperçoit que l'espace manque entre les deux colonnes qui coupent le milieu du tableau.

Les anges qui se précipitent sur Héliodore sont terribles. Le texte dit : « Deux jeunes hommes pleins de force et de beauté. » L'artiste s'est surtout préoccupé de l'idée de la force. Raphaël, traitant le même sujet, semble avoir cherché particulièrement le caractère de la beauté; et pourtant quelle énergie dans cet ange qui accourt, porté par une force divine ! Les anges de M. Delacroix tombent plus qu'ils ne volent, et ressemblent plutôt à des exécuteurs d'une puissance terrestre. Celui qui occupe le milieu de la composition rappelle certain ange de Michel-Ange dans le *Jugement dernier*. Héliodore est couché sur le flanc d'une façon triviale. Il disparaît trop au milieu de son lourd manteau, et se trouve effacé par son entourage. L'Héliodore du Vatican est plus en scène. Il est plus le centre visible de l'action. Le cheval qui piétine le soldat profanateur du temple est bien de la race des chevaux terribles de l'Apocalypse. L'ange qui le monte est également très-beau. C'est la partie saillante du tableau. La foule qui s'agite dans le lointain, autour du grand prêtre, est vivante; et la femme qui s'affaisse, en fuyant dans l'escalier, est d'un grand ca-

ractère. Je ne parle ni des colliers, ni des vases d'or, ni des plats d'argent incrustés d'émeraudes. Il y a longtemps que ces effets de lumière n'offrent pas de difficultés au pinceau de M. Delacroix.

Le paysage au milieu duquel *Tobie lutte contre l'ange* est peint avec une rare vigueur. L'air circule librement entre les troncs noueux de trois vieux arbres; l'aurore surgit à l'horizon; dans un chemin creux défilent des troupeaux de moutons et de chameaux.

Le récit de l'historien sacré a été serré de près par l'artiste et interprété d'une manière nette et précise. Tandis que Jacob, à moitié vêtu d'une peau de lion, image de sa force, se jette sur l'ange, tête baissée, semblable à un taureau, l'ange lui résiste à peine. Il semble impassible sous les coups que Jacob lui porte avec une furie digne d'un boxeur anglais. Cependant l'ange a étendu son bras droit, il va toucher la cuisse de son adversaire, et paralyser ainsi ses forces. Ce geste, simplement indiqué, résume toute la scène.

Si la brosse impatiente de M. Delacroix a peint le dos de Jacob de façon à déconcerter quelque peu un professeur d'anatomie, elle a soigné et étudié l'ange plus que l'artiste n'est habitué à le faire. Aussi cet ange ne manque-t-il ni d'élégance, ni même d'une certaine grâce. Je voudrais cependant sa jambe droite plus dégagée, moins épaisse.

Je comprends parfaitement que l'ange ne laisse pas d'empreinte sur le sol; mais Jacob qui lutte avec violence devrait enfoncer son pied dans l'herbe qu'il foule. Il est impossible d'expliquer la pose de l'homme qui court en avant de la caravane, et qui n'est là que comme repoussoir.

Je ne comprends guère mieux le *Saint-Michel qui terrasse Lucifer*. Celui-ci est renversé avant que saint Michel l'ait frappé de sa lance, et lorsqu'il le touche à peine du talon. J'aime mieux les monstres couchés dans la plaine et roulant le long des montagnes embrasées.

Il résulte de cet examen que l'œuvre de M. Delacroix a, malgré ses défauts, de remarquables mérites. Le choix du sujet est plus biblique qu'évangélique, et n'a pas ce caractère de recueillement et de piété que l'on cherche particulièrement dans la décoration de nos églises. C'est un reproche qui lui a été fait déjà, et qui lui sera fait encore.

En Italie, on serait moins sévère, moins exigeant. On jugerait l'œuvre de l'artiste à un point de vue plus plastique et moins philosophique. A l'église du *Gesù*, à Rome, les quatre pendentifs de la coupole représentent David, Samson, Sisara et Judith, c'est-à-dire quatre scènes sanglantes.

L'homme atteint rarement la perfection; il semble ne pouvoir réaliser le beau que sous une de ses faces, et être condamné à ne gagner d'un côté qu'en perdant de l'autre. Tel n'a la force qu'au détriment de la grâce; tel est simple mais froid; tel autre est passionné mais

tombe dans la déclamation. Cela est vrai dans les arts comme dans la littérature. N'en est-il pas de même des caractères de chacun? Les exceptions à ces principes sont fort rares.

Il faut donc savoir en prendre son parti, à moins que l'on ne veuille imiter cet artiste qui, si l'on en croit un sonnet d'Augustin Carrache, empruntait son dessin à Rome, son coloris et sa chaleur à Venise, son naturel au Titien, son invention savante au Primatice, sa grâce au Parmesan, sa solidité au Tibaldi, sa régularité à Raphaël, son énergie à Michel-Ange.

Mais où mènerait un pareil éclectisme? M. Flandrin connaît le but vers lequel il marche, et il sait les sacrifices qu'il doit faire pour l'atteindre. M. Delacroix suit une autre voie. Au lieu donc de chercher à opposer l'une à l'autre ces deux individualités si distinctes, j'ai voulu éviter toute comparaison qui aurait pu me conduire à la partialité.

Je termine en répétant ce que j'ai déjà dit plusieurs fois. M. Flandrin n'émeut que parce qu'il est ému lui-même, parce qu'il traduit des idées qu'il aime, et interprète des sentiments qui lui sont chers. Son esprit et son cœur guident sa main. Sa foi échauffe et vivifie son imagination. Sans mépriser la terre, il place son idéal plus haut, et marche vers lui le front élevé, le regard immobile, le pas assuré.

Puisse son exemple servir à la génération qui le suit! Puissent ses œuvres faire enfin comprendre que le bien et le beau sont intimement liés ensemble, et que l'honneur, la vertu, la sagesse et la justice sont les sources d'où jaillissent les plus grandes et les plus éloquentes inspirations de l'art.

Ferjus Boissard.

HÉLÈNE ET SUZANNE

SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE ET DE LA VIE DE PARIS.

PREMIÈRE PARTIE [1].

VIII

« HÉLÈNE A SUZANNE.

« Paris, octobre.

« J'ai fait, chère Suzanne, ce que tu appelles mon entrée dans le monde, et je vais essayer de te retracer les impressions que j'en ai reçues. Couturières et modistes travaillaient, comme je te l'ai dit, à m'habiller, selon les vœux de M. de Richoux, pour ce mémorable événement. A voir de quelle façon dédaigneuse elles regardaient mes robes de Morteau, et de quel air pompeux elles étalaient devant moi leurs tissus, il est clair que mon humble nature provinciale leur offrait l'image d'une créature fort infime, quelque chose comme une vulgaire chenille destinée heureusement à être transformée par la puissance de leur art en un brillant papillon.

« Un matin, M. de Richoux me dit : — La plupart de mes amis sont des hommes d'affaires qui ne peuvent, comme les rentiers du faubourg Saint-Germain, passer la moitié de l'année en voyage ou à la campagne. Quelques-uns de ceux qui se sont absentés sont reve-

[1] Voir le *Correspondant* du mois de mars 1861.

nus; d'autres n'ont point quitté Paris. Il est temps de faire nos visites, et je désire les commencer aujourd'hui à deux heures, si vous voulez bien.

« J'ai répondu qu'à deux heures je serais prête. Ma femme de chambre est venue après son déjeuner me coiffer et m'habiller. C'était la première fois qu'elle me rendait complétement ce service, et elle paraissait toute fière d'avoir enfin cette occasion de montrer son habileté. Ce qu'elle a employé d'épingles et de cordonnets à ma toilette, je n'essayerai pas de les énumérer; j'ai cru qu'elle n'en finirait jamais ; mais, à chaque nouvel ornement qu'elle ajustait, elle se mirait dans son œuvre et s'écriait : — C'est très-joli ! cela va à merveille. Quand tout enfin a été achevé, elle m'a dit, en se retirant à deux pas derrière moi : — Je prie madame de vouloir bien se mettre devant la glace; j'espère qu'elle sera contente. Pas une princesse ne peut être mieux parée ! Il est vrai que madame est si aisée à habiller !

« Au même instant, M. de Richoux est entré, m'a regardée avec attention, puis m'a fait, je crois, un compliment que je n'ai pas bien compris et auquel j'ai sans doute fort mal répondu, car aussitôt j'ai vu ses sourcils se plisser. Mauvais augure pour la tâche que nous allons accomplir. La tâche ! je puis bien dire la corvée, et une pénible corvée. Ah ! ma chère, tu n'y as pas été soumise et tu ne peux guère t'en faire une idée ! Les personnes que nous allons voir dans notre pays sont nos parents ou nos amies ou les alliées de nos amies; il y a entre elles et nous une communauté de souvenir, des traditions de famille, ou tout au moins divers sujets d'entretiens familiers; de part et d'autre nul embarras et nulle contrainte. Nous allons avec confiance, et on nous accueille avec un affectueux empressement. Mais entrer dans des maisons qui nous sont aussi étrangères que celles de Londres ou de Péking pour y voir des gens que nous n'avons jamais vus, avec lesquels nous n'avons jamais eu de rapport, dont nous ne savons ni l'origine, ni l'histoire, ni les habitudes, ni le caractère; songer que nous leur sommes également inconnus, que, si nous n'avons aucune raison de nous intéresser à eux, ils n'ont de leur côté pas le moindre motif de s'intéresser à nous, et, dans cette condition, faire une visite qui doit avoir une certaine durée et engager un entretien qui doit paraître agréable ! Voilà, ma gentille Suzette, une obligation que tu accepterais avec ta vive prestesse plus facilement que moi, et dont pourtant je te souhaite de rester affranchie.

« Cependant je monte bravement en voiture pour faire ma pérégrination, et d'abord nous ne trouvons que des portes closes, et nous en sommes quittes pour déposer des cartes chez le concierge. Je voudrais bien qu'il en fût ainsi partout ; mais je n'ai pas eu si bonne

chance. Il m'a fallu, dans un espace de quelques heures, siéger dans une dizaine de salons, où je me sentais si mal à l'aise, que le fauteuil en velours ou en soie dans lequel je m'asseyais me semblait un fagot d'épines. Les hommes étaient absents, mais les femmes nous recevaient. Quelles femmes singulières! Nul doute qu'à leurs yeux je ne sois apparue comme une campagnarde à demi sauvage, entièrement dépourvue des grâces du beau langage et des belles manières. Moi, de mon côté, en les regardant, je pensais à des physionomies féminines d'un aspect si différent; je pensais à toi, Suzanne, et à ta bonne mère, et à ma douce, tendre mère regrettée! je pensais aux bonnes vieilles familières figures de notre pays : *the old familiar faces*, selon l'expression d'un poëte anglais; et mon cœur s'attristait par cette comparaison.

« Te rappelles-tu comme nous nous exercions autrefois, dans notre pensionnat, à découper avec des ciseaux, dans une feuille de papier noir, les silhouettes de nos compagnes? Pour te donner une idée de mes premières observations dans le monde, je voudrais essayer de te dessiner la silhouette de quelques-unes des belles dames auxquelles M. de Richoux m'a présentée et avec lesquelles je dois désormais me rencontrer plus d'une fois dans des dîners ou des soirées.

« La première est une grande, forte femme, très-riche, dit-on, et très-désireuse de montrer sa richesse par les falbalas qui s'étagent jusqu'à sa ceinture, par sa profusion de bagues et de bracelets. La toilette est sa grande affaire en ce monde. L'apparition d'une nouvelle étoffe est pour elle un événement; l'annonce d'une nouvelle forme de robe et de chapeau l'empêche de dormir; la crainte de paraître à un bal avec une coiffure surannée peut lui donner la fièvre; elle se pare comme une idole et se donne soigneusement à elle-même le culte d'un sectateur fervent à une idole vénérée. Pendant les quelques instants que nous sommes restés près d'elle, sa main était sans cesse en mouvement pour dérouler un des rubans de sa ceinture, lisser une de ses boucles de cheveux, étendre une des barbes de son bonnet, et, lorsque nous sommes sortis, elle n'a pu passer devant la glace sans s'y regarder avec une visible satisfaction.

« Une autre est à demi couchée sur une chaise longue dans une sorte d'abattement qui pourrait faire penser qu'elle est malade ; mais elle est pleine de vie et de santé. Sa petite voix molle et traînante est une coquetterie, son attitude languissante est un artifice de circonstance; elle veut paraître intéressante et désire qu'on s'habitue à la traiter comme un enfant délicat qui exige des soins particuliers. M. de Richoux lui ayant adressé quelques compliments, elle lui a reproché d'être toujours trop galant, puis l'a regardé de façon à lui faire comprendre qu'il pourrait l'être encore plus.

« La troisième aspire à être citée comme un modèle d'amour mater-

nel. Le mouvement des affaires, les rumeurs de la politique, les œuvres d'art et de littérature, les entretiens des salons, ne sont pour elle que des préoccupations secondaires. Ses enfants, voilà son univers, sa joie, son orgueil ! M. de Richoux a demandé à voir ces chers enfants. Aussitôt elle a sonné, et a dit au domestique de faire descendre M. Paul et mademoiselle Virginie. Un moment après une femme de chambre est entrée, conduisant par la main un petit garçon et une petite fille frisés, pommadés, pomponnés, bichonnés; le petit garçon se tenait droit et roide dans sa jaquette de velours comme un soldat serré dans son uniforme; la petite fille paraissait tout émerveillée de sa robe de mousseline garnie de rubans bleus.

« — Donnez la main à madame, leur a dit la mère.

« L'un après l'autre, ils se sont approchés de moi comme deux petites machines auxquelles un ressort imprime une impulsion. Je les ai embrassés, et, sur leur visage, je n'ai pas remarqué la moindre expression. Il me semblait voir des figures de cire.

« La mère les a ensuite attirés près d'elle, les a tournés et retournés par devant et par derrière pour nous les faire mieux admirer, puis les a renvoyés avec cette tendre admonestation : — Paul, tâchez de ne pas salir votre gilet blanc, et vous, Virginie, ayez soin de ne pas chiffonner votre robe.

« Nous avons été ensuite chez une autre femme qui n'est point riche et qui n'a point d'enfant, mais qui, en revanche, a des joies d'esprit qu'elle raconte avec enthousiasme. Elle s'honore de connaître particulièrement plusieurs membres éminents de diverses académies; elle reçoit chez elle des écrivains et des artistes du premier mérite. Un romancier illustre lui lit ses plus belles pages avant de les publier; un auteur dramatique, qui a déjà eu plusieurs succès, ne commencera point une nouvelle pièce sans lui en avoir d'abord soumis le plan. De temps à autre elle donne des soirées où l'on fait de la musique, où l'on récite des fragments inédits de poëmes épiques et de tragédies. Les hommes les plus distingués de Paris désirent y être invités, et, tout récemment, un prince italien et un baron allemand ont sollicité la même faveur. Mais ce qui lui plaît le plus, c'est de découvrir les talents timides encore ignorés, de les protéger et de leur donner l'essor. Que si on lui dit qu'elle-même sans doute fait aussi quelques livres, et si on la presse un peu, elle baisse d'abord la tête d'un air modeste, puis finit par confesser qu'elle travaille assidûment à deux ouvrages considérables ; l'un est un recueil de poésies intitulé *Soupirs de l'âme*, l'autre un grand tableau historique et philosophique, du *Génie de la femme dans le monde entier*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle. — On n'est pas juste, dit-elle, envers les pauvres femmes, on ne veut pas leur recon-

naître la faculté de pénétrer dans les hautes questions dont les hommes se réservent orgueilleusement le monopole. Je veux venger mon sexe de cette injure. Cependant j'hésite encore à livrer mon œuvre aux hasards de la publicité ; mais je ne refuse pas d'en lire quelques chapitres à des amis dont je connais le bon goût. En parlant ainsi, elle semble toute prête à nous accorder cette marque de confiance.

« M. de Richoux lui demande la permission de venir prochainement assister à une de ses lectures et me conduit chez une autre femme qui a aussi des jouissances d'une nature peu ordinaire, une grande, longue femme, sèche et maigre. A la voir avec ses joues ridées, ses yeux enfoncés dans leur orbite sous des sourcils grisonnants, son front à moitié chauve, on ne peut lui attribuer moins de soixante et dix années. Mais, à moins de vouloir l'offenser grièvement, cun de ceux qui la connaissent n'oserait faire la moindre allusion à son âge. Elle attache un grand prix à la jeunesse, et elle persiste à se croire jeune ; elle s'habille comme une jeune fille, natte ses petits cheveux à moitié gris avec des rubans, suspend à son col une petite croix avec un velours bleu et attache des nœuds de même couleur à sa robe lilas. Elle a des minauderies de jeune fille et se plaint quelquefois d'avoir la trop vive impressionnabilité d'une jeune fille. Quand nous sommes entrés dans son salon, elle tenait à la main un volume rose qu'elle a déposé sur la table en y mettant un signet.

« — Serait-ce une indiscrétion, lui a dit M. de Richoux, de vous demander quel est le livre que vous avez bien voulu quitter pour nous recevoir?

« — Un livre charmant! a-t-elle répondu; il a pour titre les *Souffrances du sentiment*. L'auteur est pénétré de son sujet, et décrit de la façon la plus touchante les inquiétudes et les tourments des âmes délicates. Je ne devrais pas lire pourtant de semblables ouvrages, car ils m'agitent et me font pleurer.

« Cette folle créature est mariée depuis quarante ans avec un brave et digne homme qui a eu l'honneur de commander la garde nationale de son arrondissement, et qui a si peur de faire de la peine à sa femme, qu'il la laisse dans ses illusions.

« Mais je m'arrête, ma chère Suzanne, toute stupéfaite et honteuse des pages que je viens d'écrire. Est-ce bien moi qui ai pu me laisser aller à la méchante fantaisie de tracer de tels portraits? Moi qui ne songeais autrefois qu'à être bonne, indulgente, charitable envers tout le monde, moi qui te réprimandais lorsque par hasard, dans une de tes légères boutades, tu agaçais une de nos compagnes ou lançais une épigramme contre une de nos maîtresses, me voilà critiquant, raillant du haut de ma présomption des femmes que je

vois pour la première fois, qui ne m'ont fait aucun mal, qui, au contraire, m'ont poliment reçue ! Est-ce là l'effet que la vie de Paris doit produire sur moi? et, si telle est son influence, à quelle déplorable révolution d'esprit ne suis-je pas exposée ?

« Pour me rassurer, j'en viens bien vite à deux autres Parisiennes qui m'ont laissé une meilleure impression.

« J'ai été faire une visite dans la maison d'un manufacturier, M. Lény; je m'y suis arrêtée tant que j'ai pu à contempler une scène intéressante. Tandis que le mari, actif, intelligent, gouverne au dehors son importante entreprise, la femme régit avec une aimable vigilance l'intérieur de son royaume. C'est une femme jeune encore et d'une physionomie douce et avenante sur laquelle se reflète le sentiment d'une bonne conscience. Je l'ai trouvée dans sa chambre transformée en salle d'étude, au milieu de cinq enfants, non point enrubanés comme ceux que je venais de voir, mais vêtus très-proprement et assis en silence autour d'une table. C'est leur mère qui leur donne le plus cordial et peut-être le plus fructueux enseignement. Pour mieux aider ses garçons qui fréquentent les classes du collége, elle étudie avec eux le latin, elle dirige leurs thèmes et leurs versions ; elle fait répéter à ses filles leurs leçons d'histoire et de géographie et place la plus petite sur ses genoux pour lui apprendre l'alphabet. Quand l'heure du travail est finie, elle ordonne elle-même la récréation, et quelquefois s'associe gaiement aux jeux de ses dociles élèves. Que, si on lui parle de la beauté et de la grâce de ses enfants, « Dieu veuille, dit-elle, qu'ils soient sages ! » Et, en même temps, elle répand sur ces jeunes têtes un regard et un sourire d'une tendresse infinie. Tout dans cette maison est un indice d'ordre, de quiétude, de bien-être; on y respire en quelque sorte le contentement comme dans une calme et pure atmosphère.

« De là j'ai été chez une noble dame du faubourg Saint-Germain, madame de Nods, avec laquelle M. de Richoux a eu autrefois une affaire à traiter et dont il désire conserver la bienveillance. De prime abord j'ai été complétement séduite et charmée par elle. Quelle différence avec les femmes prétentieuses que j'avais visitées dans la même journée ! Elle est vieille, mais elle ne cherche point à dissimuler son âge; au contraire, elle se fait de ses cheveux blancs une couronne vénérable. Elle est riche, mais son salon n'est point encombré de meubles somptueux ni surchargés de dorures, et elle ne porte point sur elle des flots de dentelle ni un amas de bijoux. Elle est instruite et reçoit dans son intimité des gens de la plus haute distinction ; mais elle ne songe point à régir la jeune littérature, ni à faire voir par ses poésies et ses dissertations en prose jusqu'où peut s'élever le génie de la femme. Dans son langage comme dans son attitude, on

ne remarque pas la moindre apparence d'affectation ou de prétention. Elle s'exprime avec une élégance parfaite, mais sans recherche, sans effort, et écoute d'un air modeste ceux qui lui adressent la parole. Mais, dans cette modestie, quelle dignité naturelle! dans tous ses mouvements, quelle grâce innée! et avec quelle bonté délicate elle m'a interrogée sur l'émotion que j'éprouvais à Paris et les souvenirs que je gardais de nos montagnes! Un de ses frères, m'a-t-elle dit, a été en garnison à Besançon et lui a fait un grand éloge de notre pays. Depuis ce temps elle s'est toujours sentie disposée à aimer la Franche-Comté. En parlant ainsi elle semblait ajouter, par la façon dont elle me regardait, qu'elle était aussi disposée à aimer ceux qui en venaient.

« Quand je me suis levée pour partir, elle m'a dit qu'elle espérait bien me revoir prochainement, et je n'ai pas eu de peine à lui répondre que je serais fort heureuse si elle me permettait de venir de nouveau lui présenter mes respects.

« Mais imagine-toi, ma chère Suzanne, qu'au moment où, arrivée à l'extrémité du salon, je me retournais pour lui faire ma dernière révérence, ma robe s'accroche à un des battants de la porte, et crac! voilà un de mes volants déchiré.

« — Que vous êtes maladroite! s'écrie M. de Richoux.

« — Oh! monsieur! répond d'un ton de réprimande madame de Nods. Puis me prenant par la main :—Venez, m'a-t-elle dit doucement, c'est un petit malheur que nous allons, j'espère, bien vite réparer. Elle m'a ramenée au milieu du salon, elle a sonné sa femme de chambre, et en un instant la déchirure fut très-habilement recousue.

« Nous sommes sortis, M. de Richoux un peu confus de sa brusquerie, et moi très-touchée des attentions délicates de madame de Nods, qui, pendant que sa femme de chambre travaillait d'une main habile à raccommoder mon volant, me témoignait ses regrets de mon accident, comme si elle-même en était la cause.

« Et maintenant, ma chère Suzanne, de ces diverses visites dont je t'ai tracé une esquisse acerbe que tu blâmeras peut-être, de celles que j'ai faites encore dans les jours suivants et de celles qu'on m'a déjà rendues, il me reste une fâcheuse, une pénible impression. Deux personnes seulement m'ont inspiré un bon et agréable sentiment : madame Lény et madame de Nods. Mais les autres, elles m'ont étonnée, étourdie, confondue! Tu ne peux te figurer comme avec elles je suis embarrassée et niaise! Je voudrais m'intéresser à leur entretien, et je ne puis y parvenir; je voudrais leur parler, et, dans ma pauvre tête nuageuse, je ne trouve rien à leur dire. En vérité, elles doivent avoir une singulière opinion de moi. Et M. de Richoux, je l'ai surpris plus d'une fois, dans le cours de ces visites, tournant de mon côté des re-

gards qui n'exprimaient pas le contentement; peut-être qu'il me croyait douée d'un peu d'esprit et qu'il se repent déjà de m'avoir épousée, me voyant si sotte. Que faire pourtant? je n'ai pas cherché à le tromper. Mais moi-même je me trouve tellement différente de ce que j'ai été, que je ne me reconnais plus! Ne suis-je pas comme ces plantes qui croissent naturellement dans notre pays et se détériorent si on les transporte ailleurs? Si je puis valoir quelque chose, c'est sur le sol de nos montagnes. Ici, j'ai froid au cœur et j'ai l'intelligence paralysée.

« Adieu, ma chère Suzanne. Voici venir la Toussaint, une de nos grandes fêtes, puis le jour des morts, où la cloche que j'ai baptisée et les autres cloches de notre église pleurent dès le matin. Ce jour-là, va, je t'en prie, déposer un rameau vert et une branche de nos bois sur la tombe de ma mère. Je voudrais bien y aller moi-même! Les morts ne sont pas morts pour ceux qui sincèrement les aiment; ils pensent à nous dans leur demeure silencieuse; ils nous voient sans que nous les voyions; ils nous suivent d'un regard inquiet sur le chemin de la vie, et, sous leur couche de gazon, ils se réjouissent de nos joies et s'affligent de nos douleurs. Quelle touchante histoire j'ai lue d'un enfant enlevé tout jeune à l'amour de sa mère. Longtemps après l'avoir perdu, cette mère allait s'agenouiller et pleurer sur sa tombe, et l'enfant lui dit un jour : — Ma chère mère, je t'en prie, ne t'afflige pas ainsi, car, lorsque tu pleures, mon linceul est tout mouillé, et, lorsque tu souris, mon cercueil se remplit de roses!

« Adieu, Suzanne. N'est-ce pas bientôt que Roger doit venir à Paris?

« A toi de cœur,

« HÉLÈNE. »

IX

« SUZANNE A HÉLÈNE.

« Morteau, novembre.

« J'ai accompli religieusement, ma chère Hélène, ton vœu filial. J'ai été prier sur la tombe de ta mère, et je n'y étais pas seule; j'y ai rencontré ton père, dévotement agenouillé, et une vieille femme que ta mère secourait, et qui, en mémoire de ses actes de charité, récite pour elle des chapelets. Si nous pouvions jamais oublier les êtres que nous

avons aimés et que la mort nous a ravis, l'Église, qui les a reçus à leur entrée dans la vie, l'Église, qui a consacré les principaux événements de leur existence, qui les a consolés dans leurs souffrances et assistés à leur dernière heure, l'Église, notre mère, nous obligerait à nous souvenir d'eux par sa fidèle commémoration.

« Je ne sais ce qui se fait dans le tourbillon d'une grande ville comme celle où ta destinée t'a conduite; mais dans notre bourgade, où tout le monde se connaît, où la plupart des familles sont unies entre elles par des rapports journaliers ou par des liens de parenté, le jour des Morts réveille dans tous les cœurs un religieux sentiment de respect et de confraternité. Dès le matin, les garçons vont, selon leur expression, *bambouler*, c'est-à-dire, mettre en branle la cloche; puis tous les habitants se rendent à la messe, en habits de deuil. Dans l'après-midi, les cloches tintent de nouveau, comme pour les convois funèbres, et, le soir, elles se lamentent de nouveau, pendant plusieurs heures, dans les ombres mélancoliques, dans le silence de la nuit. Alors, dans chaque maison, le père, la mère, les enfants, les domestiques, se mettent à genoux autour du foyer et disent à haute voix des *pater* et des *de profundis* pour ceux qui sont morts récemment et pour ceux qu'on a perdus il y a longtemps, pour ceux avec lesquels on a vécu et pour ceux qu'on ne connaît que par une tradition d'affection. La terre et le ciel semblent s'associer à ce deuil des âmes. Dans notre montagneux pays, à cette époque de l'année, les fleurs ont disparu, les gazons des prés sont flétris; les bouleaux et les hêtres sont dépouillés de leur feuillage; seuls, nos majestueux sapins conservent leur verdure, comme un signe de vie éternelle dans une vaste scène de décrépitude. Ordinairement le ciel est sombre, chargé de nuages; le vent souffle et éclate en rafales lugubres, ou balaye en gémissant les feuilles desséchées. Souvent alors les froides nuées s'entr'ouvrent, et la neige tombe et s'étend sur la demeure des morts comme un blanc linceul.

« Cette année, au milieu de la messe funèbre, notre curé nous a fait une éloquente allocution sur la fragilité des choses de ce monde. Pendant qu'il parlait, j'entrevoyais par la fenêtre de l'église deux frênes, naguère couronnés d'un dôme de verdure, habités par de joyeux oiseaux et maintenant dénudés, décharnés, mouillés par la neige, courbés par le vent. Il me semblait que ces deux beaux arbres nous montraient encore mieux que notre curé la brièveté des joies de la vie.

« Cette année, notre religieuse commémoration a été assombrie plus que de coutume par un malheur particulier, par la mort d'un homme très-aimé et très-estimé, notre voisin Maurice, que tu as bien connu. Il était jeune encore, marié avec une fort gentille jeune

femme, père de deux beaux enfants, enfin très-heureux. Voilà qu'au mois d'octobre il est pris d'une fièvre qui de plus en plus s'aggrave, de telle sorte qu'on perd tout espoir de le sauver. Il était, depuis trois jours, dans une agonie affreuse, souffrant les tortures de la mort et ne pouvant mourir; sa femme se tenait près de lui avec ses deux enfants, et il avait constamment les yeux fixés sur elle et sur eux. A la fin, une de ses vieilles tantes, qui avait voulu aussi le soigner, prend par la main la jeune femme éplorée, les enfants qui sanglotent, et les emmène dans une autre chambre. Le malade tourna encore la tête de leur côté, puis expira : « Le bon, cher homme! disait la tante, « pour que son âme pût partir, il fallait qu'il se trouvât seul. »

« Oui, ma chère Hélène, c'est une croyance généralement répandue parmi les vieilles gens de notre époque, qu'un malade, si abattu, si épuisé qu'il soit, ne peut mourir tant qu'il voit à ses côtés les êtres qui lui sont chers, tant qu'un regard d'amour reste fixé sur lui.

« Qu'en dis-tu? n'est-ce pas une touchante, une admirable pensée?

« En voici une autre d'une délicatesse naïve. Dès que Maurice a eu rendu le dernier soupir, sa tante est descendue au jardin, et, s'approchant des ruches, les a frappées l'une après l'autre du bout du doigt, pour appeler les abeilles cachées dans leurs cellules, en leur disant d'un ton affectueux : «Votre maître est mort! » L'idée est que ces jolies petites bêtes qui résident près de la maison, qui, tout l'été, travaillent si bien pour lui donner leur miel succulent, font en quelque sorte partie de la famille et doivent être prévenues de ses graves événements. La plupart de nos paysans sont même convaincus que, si on néglige envers elles ce devoir, elles en sont si offensées, qu'elles désertent la demeure où elles ont subi cet affront, ou qu'elles meurent de chagrin.

« Il y a quelques mois, un fermier de nos environs étant mort, son chalet et son patrimoine furent mis en vente. Quand le notaire annonça que les ruches allaient être aussi vendues, un paysan s'écria : — E ton avati la mouche? » (A-t-on averti l'abeille)?

« — Nenni, répondit honnêtement le notaire, on a oblia (on a oublié).

« — Je ne veuillons pas la prendre, répliqua le paysan, parce qu'elle périra cette année.

« Et nul des assistants n'osa faire cette acquisition.

« Autrefois, lorsqu'un des habitants de notre pays était mort, on se hâtait d'ouvrir la fenêtre de sa chambre pour que son âme pût s'envoler en liberté, puis on transportait sa paillasse à quelque distance de sa demeure, au bord du chemin vicinal, et on la brûlait, et tous ceux qui passaient par là disaient, en voyant les taches noires

de cette combustion : « Quelqu'un est mort près d'ici ! » et ils s'agenouillaient par terre et récitaient un *De profundis*.

« Mais, quoique nous soyons assez éloignés des grandes villes, où tout change, dit-on, si rapidement, et assez bien abrités par nos bois et nos montagnes contre leur influence, les vieillards m'affligent quand ils comparent nos habitudes actuelles à celles d'autrefois. Dernièrement, mon père, qui n'est point, comme tu le sais, un esprit morose, me retraçait avec un accent mélancolique, dans une de nos causeries du soir, quelques souvenirs de sa jeunesse. Je vais essayer de te répéter ce qu'il me disait. Toi qui aimes tant notre pays, tu dois t'intéresser à son passé comme à son présent, et tu ne l'aimeras pas moins parce que sa primitive simplicité est un peu altérée. C'est un fait qu'on est, je crois, forcé de reconnaître partout, et qui, bien certainement, ne se produit pas d'une façon aussi marquée dans notre bonne petite contrée que dans beaucoup d'autres.

« — Je me rappelle, me dit mon père, le temps où à Frasnes, le village natal de mes parents, un riche et grand village, on n'eût peut-être pas trouvé deux pièces de vin, et il n'existait là que deux auberges exclusivement réservées aux voyageurs. Les paysans les plus aisés ne se nourrissaient toute la semaine que de petit-lait, de pommes de terre et de pain d'avoine, et quel pain! Figure-toi des morceaux de pâte noire, mal pétrie et durcie au four, comme une tuile. On cuisait ces *bollons* (c'est ainsi qu'on les appelle) deux fois par an, et, certes, ils ne moisissaient pas; mais ni la dent ni le couteau ne pouvaient les entamer. Pour pouvoir les mâcher, il fallait, ou les tremper dans l'eau, ou les rompre avec la hache. D'autres fois, c'était un pain frais, mais humide, gluant, âpre au goût. Voilà ce qu'on portait aux travailleurs dans les champs, avec une cruche d'eau, une bouillie de pomme de terre ou quelques tranches d'une espèce de fromage qu'on nomme *cérat*.

« Les dimanches seulement, il y avait dans la maison des plus riches et des plus généreux propriétaires un dîner qu'on pouvait considérer, vu les habitudes du temps, comme un vrai gala. Au retour de la grand'messe, le chef de la famille s'asseyait au haut bout de la table, ayant à côté de lui sa femme, ses enfants, puis venaient les petits-enfants et les domestiques. Sur cette table du dimanche, on servait un morceau de lard et de bœuf bouilli, un plat de légumes, et l'on voyait, chose superbe, apparaître, vers le milieu du dîner, une ou deux bouteilles de petit vin qui se partageaient également entre tous, sauf les enfants, à qui l'on recommandait gravement la sobriété, quand on leur avait versé quelques gouttes du liquide précieux dans un verre plein d'eau. Tout le monde allait ensuite aux vêpres, la mère et les filles en tête, les hommes portant dans leurs

larges basques d'habit leur livre de psaumes pour unir leur voix à celle du chantre du lutrin. En sortant de l'église, les jeunes gens se rassemblaient au jeu de quilles et luttaient entre eux de force et d'adresse. Les vieillards, qui, par leurs longs travaux, avaient acquis le droit de se permettre une légère licence, s'asseyaient autour d'une table où l'on apportait encore une bouteille de vin, et causaient entre eux des travaux de la campagne, des apparences de la récolte, de l'administration du village, quelquefois des nouvelles politiques, qu'on n'apprenait point alors par les journaux, mais par le ouï-dire de la ville, recueilli aux jours de foire et de marché. Le soir, à l'heure de l'*angelus*, toute la famille était rentrée au bercail. Après un frugal souper, composé des débris du splendide dîner, la maîtresse de maison donnait le signal de la prière; toute la communauté se rangeait à genoux autour du foyer; l'enfant répondait aux *oremus* et aux litanies; s'il se trompait, l'aïeul le regardait d'un air sévère, et, s'il achevait convenablement sa tâche, la grand'mère l'embrassait. Quelquefois, dans les jours de travail, au temps où l'on teille le chanvre, où l'on rouit le lin, en hiver aussi, quand les femmes filent leur quenouille, on prolongeait la soirée à la lueur des rameaux de sapin petillant dans l'âtre. Des voisines, apportant leur ouvrage, venaient se joindre à la veillée, et quelque bonne femme racontait les traditions populaires du pays. Mais, à heure dite, chacun regagnait sa rude couche, pour se lever le lendemain à l'aube du jour et se remettre à son labeur.

« Toutes les familles étaient alors si étroitement unies, qu'à la mort du père et de la mère on ne songeait point à partager leur succession; les enfants continuaient à vivre ensemble sous le même toit et à gérer en commun leurs domaines. On a vu une fois, dans ce village de Frasne, trois frères épouser les trois sœurs et s'établir ensemble dans la même demeure. Au bout d'un an, il y avait dans la maison trois berceaux. Si un enfant pleurait, celle des jeunes femmes qui se trouvait là le prenait dans ses bras, l'allaitait, l'endormait.

« Pendant très-longtemps on n'a point su, dans nos villages, ce que c'était que billets, protêts et autres termes de la chicane commerciale. Celui qui avait quelque argent à sa disposition le prêtait tranquillement à celui qui en avait besoin, et aurait considéré comme un affront la proposition de lui faire souscrire un engagement. L'huissier était alors une sorte de personnage fabuleux dont bien peu de paysans savaient le nom, et que nul n'avait jamais vu entrer dans le village.

« Grâce aux habitudes de travail et de sobriété implantées parmi les paysans de nos montagnes, s'ils ne connaissaient pas les dons brillants de la fortune, ils étaient au moins généralement à l'abri du

besoin, et pouvaient encore prélever sur leurs récoltes la part du pauvre. Outre les pauvres ambulants, auxquels on ne manquait jamais de faire l'aumône, chaque maison aisée avait ses pauvres attitrés, qui venaient, quand bon leur semblait, s'asseoir au foyer commun, qui, en hiver, s'installaient là parfois pendant des semaines, des mois entiers, et que l'on considérait, pour ainsi dire, comme des gens de la famille.

« Telles étaient alors les mœurs simples et pleines d'honnêteté de nos aïeux. On ne voyait alors, dans nos campagnes, ni cornettes de tulle, ni robes de mousseline, mais de bons et solides vêtements en toile ou en laine filée, tissée, teinte dans le village. Les hommes portaient de longs habits en *droguet* brun, des hauts-de-chausses recouverts sur les genoux par des guêtres en cuir ou par des bas de laine ornés d'une jarretière rouge, un chapeau de feutre à larges bords et de gros souliers décorés d'une large boucle en cuivre. Les femmes se revêtaient, pour les jours de fête, d'une ample robe de serge, et portaient sur leur tête un bonnet en velours noir entouré d'une épaisse frange de soie et traversé par une massive épingle d'argent. Habits de droguet, robes de serge ou de camelot, épingles et chaînes d'argent, tout était de nature à durer longtemps et à faire l'ornement de plusieurs générations. La plupart des maisons n'étaient construites qu'en bois, sans aucun devis d'architecture, et à l'aide des voisins. A une époque un peu plus reculée que celle dont je fais mention, ces maisons se composaient d'une pièce de quinze pieds d'étendue, dont les lambris se terminaient en pointe. Au milieu de cette pièce était le foyer, et la fumée s'échappait par un trou pratiqué dans le toit. A côté de cette unique chambre, servant à tous les besoins du ménage, s'élevaient la grange et l'écurie, et c'était là que tous les membres de la communauté allaient coucher sur quelques planches revêtues d'une paillasse, ou sur une meule de foin.

« Voilà, ma chère Hélène, ce que mon père m'a raconté. Le fait est que ce tableau est un peu différent de celui qu'on voit à présent dans nos villages, et surtout dans notre cité de Morteau. Nous n'avons pas seulement des auberges fréquentées par les gens du pays, tout autant que par les voyageurs, mais des cafés et des billards qui ne restent point inoccupés. Les vénérables robes en serge deviennent rares ainsi que ces anciens bonnets en velours qu'on appelait des touquets. En revanche, on pourrait compter, les dimanches, dans notre église, bon nombre de robes en soie et de chapeaux ornés de fleurs. Les gens qui ont de l'argent à leur disposition ne le prêtent plus guère sur parole; il leur faut la garantie d'un acte notarié, ou tout au moins d'un billet sur papier timbré, et l'huissier n'est que trop connu dans le canton.

« Cependant le mal n'est pas encore si grand, et si, comme mon père le dit, la pureté de l'air entretient la pureté des mœurs, nous n'avons point à redouter une déplorable transformation. En toute saison, dans nos montagnes, on respire l'air le plus pur.

« Malheureusement il n'en est pas de même à Paris, où, en été, l'atmosphère, que nulle brise des bois ne rafraîchit, pèse sur toutes les têtes comme une calotte de plomb, où, en hiver, d'épais brouillards noircis par des tourbillons de fumée s'étendent sur un océan de maisons assombries, et versent des flots de neige fondue ou de pluie qui, en se mêlant aux immondices des rues, forment sur le noir pavé des monceaux de boue.

« Je ne pensais guère, autrefois, à cette grande ville de Paris; mais, depuis que tu l'habites, ma bonne Hélène, j'y songe perpétuellement, et je m'enquiers de son aspect, de son caractère, des agréments qu'on peut y avoir et des ennuis et des périls auxquels on peut s'y trouver exposé. Mon père n'y a jamais été, et, d'après ce qu'il m'a entendu raconter, il n'a nulle envie d'y aller, et s'effraye à l'idée d'y laisser aller Roger. Mon mari, qui y a passé une année pour se préparer à sa profession de notaire, m'en a fait une triste peinture. Il y a là, dit-il, au milieu d'un monde de gens riches qui ne savent comment dépenser leurs énormes revenus, des milliers d'êtres misérables qui s'éveillent le matin dans un sinistre repaire, ne savent comment ils pourvoiront aux besoins de la journée, et sont prêts à commettre toutes sortes de mauvaises actions pour satisfaire à leur appétit.

« Je lui ai demandé ce que c'est que la Bourse. Il me répond que c'est une très-mauvaise institution, où il y a des gens qui s'enrichissent tout d'un coup, parce qu'ils viennent d'apprendre une nouvelle, et d'autres qui se ruinent avec la même promptitude, parce qu'ils ont aussi la prétention de savoir une nouvelle. Je n'y comprends rien; mais cela me semble effrayant. Ne pourrais-tu empêcher M. de Richoux d'aller tous les jours dans cette dangereuse maison? Pense donc, ma bonne Hélène, s'il venait à se ruiner! Cela ne te ferait peut-être pas beaucoup de peine à toi qui attaches si peu de prix à la fortune; mais ton père, qui a tant désiré que tu fusses riche, quelle douleur ce serait pour lui!

« Je m'afflige aussi de songer que tu rends des visites à des femmes qui, d'après le portrait que tu en fais, ne peuvent en réalité t'inspirer aucune sympathie. Est-ce que tu n'as pas le droit de t'éloigner d'elles, de choisir tes relations, de fréquenter seulement quelques aimables personnes, comme madame Lény et madame de Nods?

« Je viens de relire ta dernière lettre; elle m'attriste et me cause toutes sortes de soucis. Je crois que je te donne deux bons conseils : dis-moi donc si tu ne peux pas les suivre.

« Roger, après un nouvel examen, a obtenu l'emploi d'interne à l'hôpital, ce qui est, dit mon père, un très-honorable succès. Il n'ira à Paris qu'au printemps prochain.

« Adieu, ma chère Hélène. Je t'aime de tout mon cœur, et chaque jour, matin et soir, je prie pour toi.

« SUZANNE. »

X

« HÉLÈNE A SUZANNE.

« Paris, décembre.

« Tes conseils, ma chère Suzanne, sont très-raisonnables, et je te sais grand gré du sentiment qui te les a dictés. Par malheur, il ne dépend pas de moi de les suivre. J'ai tout lieu de croire que les affaires de Bourse sont fort périlleuses; mais ce sont les affaires de M. de Richoux, et, pas plus à présent qu'au commencement de mon mariage, je n'oserais me permettre d'y intervenir. Le monde dans lequel j'ai été introduite ne m'attire nullement et m'inspire, au contraire, une répulsion que je ne puis vaincre et une crainte que j'essaye vainement de surmonter. Mais M. de Richoux exige que je me rende à tous les dîners, à toutes les soirées auxquels je suis invitée, et que je donne moi-même des dîners et des soirées. Je me suis promis d'obéir à la volonté de M. de Richoux, et j'obéis. Nous sommes en plein hiver, c'est-à-dire en pleine saison de bals, de spectacles et de diverses réunions. Je fais, à peu près chaque jour, une grande toilette, et, chaque soir, je vais dans une ou deux et quelquefois trois maisons. L'embarras que j'éprouvais à mes premières visites, je l'éprouve encore, et le même ennui ou les mêmes impressions désagréables. Quand j'entre dans un salon, je sens que je salue gauchement; quand j'essaye de répondre aux politesses qui me sont adressées, je ne parviens qu'à balbutier quelques mots incohérents. Mon principal souci est de découvrir un petit coin écarté où je puisse m'asseoir pour respirer plus à l'aise; mais, à ce qui m'entoure, je ne porte aucun intérêt, et à la plupart des choses qui se disent près de moi je ne comprends rien. Souvent je regarde la pendule; les heures me semblent longues; il me tarde de m'en aller. Ces différentes séances

durent pourtant au moins jusqu'à minuit, et quelquefois je rentre très-fatiguée, et, le lendemain, je recommence. La semaine dernière, en quittant une de ces nombreuses assemblées qu'on appelle des *raouts*, j'ai été saisie tout à coup par le froid, et, le lendemain, j'avais la fièvre. Mais M. de Richoux avait pris la résolution de me conduire chez le secrétaire général d'un ministère qui doit, dit-il, lui être fort utile dans les élections, et, quoique je fusse si faible que je sentais mes jambes fléchir, je me suis habillée, et nous avons été à la soirée de ce secrétaire général, et nous y sommes restés jusqu'à une heure du matin. Il est vrai que j'ai eu ensuite quatre jours de vacances obligés. Je ne pouvais plus me mouvoir.

« Ah ! chère Suzanne, ce n'est pas là l'existence que je me plaisais à rêver, quand il m'arrivait autrefois de songer au mariage ; mais l'humble et calme intérieur de famille, comme ceux qu'on voit dans notre pays : les soirs d'été, la promenade sur la colline ; les soirs d'hiver, le coin du feu, la visite de quelques amis, une bonne, confiante causerie, sans recherche et sans prétention, ou une lecture; l'apaisement de l'ambition dans une modeste fortune, la satisfaction de la pensée dans des habitudes régulières, la joie de faire quelquefois un peu de bien, la vie enfin s'écoulant en silence, goutte à goutte, comme l'eau de la clepsydre. Tel était mon idéal : il ne ressemble guère au sort qui m'a été assigné !

« Dans le monde que je fréquente, je rencontre souvent les deux amis de M. de Richoux que tu as vus à Morteau : M. d'Entremonts et M. de Miéges.

« Le premier se montre fort galant envers moi. Si j'entre dans une maison ou si j'en sors en même temps que lui, il se hâte de m'offrir ses services pour m'ôter ou me remettre mon manteau ; s'il aperçoit, dans un salon, une place vide à côté de moi, il tâche aussitôt de s'en emparer. Il essaye aussi de me faire, à différentes heures de la journée, des visites que je refuse obstinément, et, dernièrement, il s'est hasardé, sous je ne sais quel prétexte, à m'envoyer un bouquet de camellias que j'ai laissé dans l'antichambre. Ses galanteries m'offusquent, son obséquiosité m'importune, et il a une façon de me regarder avec son pince-nez qui m'offense.

« M. de Miéges, malgré sa légère désinvolture et ses habitudes d'ironie, ne m'est point désagréable, et je ne l'évite pas quand je le rencontre. Il y a en lui une aisance de bon goût, une distinction naturelle, une sorte de gentilhommerie, sans affectation et sans prétention, qui rassure ma timidité. Je crois qu'au fond de son apparente légèreté il y a quelque chose de très-sérieux, et je me demande quelquefois si, au rebours de certains hommes qui, sous un masque grave, cachent le néant de leur esprit, M. de Miéges ne cacherait pas

sous sa rieuse physionomie la plaie secrète de quelque douloureuse expérience. Il aime à plaisanter et semble rire de toutes choses; mais ses plaisanteries s'échappent comme de vives fusées qui scintillent et n'épouvantent pas, et quelquefois son langage épigrammatique se change en une philosophique et intéressante dissertation.

« Il y a quelques jours, comme j'étais assise à l'extrémité d'un salon, il est venu se placer près de moi et m'a dit en souriant d'un air de bonne humeur :

« — Me permettez-vous de vous communiquer la réflexion que je faisais tout à l'heure en vous observant?

« — Je n'ai, jusqu'à présent, nulle raison de vous en empêcher.

« — Eh bien, je me disais qu'à moins d'une étonnante conversion, nous ne pouvons avoir l'espoir de vous compter au nombre de ces femmes qui se dévouent à ce qu'on nomme la vie du monde, qui, à tout prix, doivent se constituer un cercle régulier et n'admettent pas que rien puisse les empêcher d'accomplir une de ces obligations impérieuses qu'elles appellent leur devoir de maîtresses de maison.

« On est souvent ingrat envers ces généreuses femmes; on ne rend pas suffisamment justice aux efforts qu'elles ont faits pour organiser ou diriger d'agréables réunions. Quand elles ne sont plus, on les regrette et l'on se rappelle leurs succès.

« Vous pourriez aussi avoir, si vous le vouliez, des succès. Votre timidité intéresse, votre petit air sauvage excite la curiosité, et enfin, si vous me permettez de vous le dire avec le respect sincère que vous m'inspirez, vous avez deux yeux qui ne sont pas communs. Mais vous n'aimez pas le monde, c'est chose facile à reconnaître, et vous n'y allez qu'à regret; je n'en suis point surpris. On va dans le monde par coquetterie, par vanité, par ambition. Depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, je n'ai pas encore pu découvrir en vous le moindre indice de ces trois mauvaises graines qu'on nomme coquetterie, vanité, ambition. On y va aussi par habitude ou par désœuvrement. Vous avez pris d'autres habitudes dans votre pays de montagnes, et vous ne seriez point désœuvrée, j'en suis sûr, si vous restiez au logis.

« Le monde n'est cependant pas si mauvais qu'on le représente. Ceux qui le fréquentent et qui parfois s'avisent de l'accuser d'égoïsme sont eux-mêmes des égoïstes. On ne lui donne en réalité pas plus qu'il ne donne, et on n'a pas le droit de lui demander davantage : des politesses de convention, des cartes de visite, des félicitations ou des compliments de condoléance, et le monde vous rend ponctuellement politesses, cartes de visite, félicitations et compliments de condoléance. Bien plus, il est capable d'éprouver de très-vives sympathies et de s'apitoyer très-sincèrement sur un malheur immérité. Seulement, sa

commisération ne peut être de longue durée. Dans le mouvement de rotation qui l'emporte, il n'a pas le temps de s'arrêter à un désastre individuel. Il enterre ses morts très-décemment, puis il oublie, et passe comme le char de Jagernath sur le sol où sont tombées les victimes.

« Ce qui nuit à cet être complexe qu'on appelle le monde, ce qui fait que, dans son ensemble, il est si souvent méconnu et calomnié, c'est que l'or pur des meilleurs sentiments s'y allie à un métal trompeur, et c'est précisément ce faux métal qui attire le plus l'attention. Les fortunes de parvenus étalent un luxe fastueux ; les vanités prétentieuses éclatent en un pompeux langage; l'esprit vrai est modeste, et le vôtre ne fait point de bruit.

« J'en puis parler très-équitablement après une assez longue observation. Quand je suis entré dans le monde, je n'avais à lui demander aucun instrument de fortune, aucun patronage, aucune faveur particulière; mais je ne lui apportais que ma très-chétive personnalité, et j'ai été plus d'une fois touché de la bienveillance qu'il m'accordait, et, en l'étudiant de près, j'ai été étonné de tout ce que j'y découvrais çà et là en diverses occasions de conceptions de science sérieuse, de sentiments délicats, d'aimables traditions et de nobles pensées. Mais, jusqu'à présent, vous n'avez vu, je dois vous le dire, qu'une des moins louables fractions du monde de Paris. J'espère que plus tard vous en connaîtrez d'autres, et vous y trouverez quelque chose de mieux que le clinquant de cette femme que je vois briller là-bas comme une boutique d'orfévrerie, ou le bourdonnement de M. d'Entremonts.

« — Vous n'aimez pas d'Entremonts? ai-je dit alors à M. de Miéges.

« — Moi! s'est-il écrié en reprenant tout à coup sa railleuse expression de physionomie. Mais, au contraire, je l'aime beaucoup, et je lui donne toutes sortes de témoignages d'affection : je l'invite à déjeuner; je lui fais fumer mes meilleurs cigares; je mets à sa disposition mon tilbury, mon cheval, mon groom, tout ce que j'ai de plus beau. Dernièrement, je suis surpris, au beau milieu des Champs-Élysées, par une averse. D'Entremonts était là aussi; mais pour faire sa promenade il avait eu la précaution de prendre mon cabriolet, et il a eu la bonté de m'offrir une place à côté de lui. Très-souvent, comme je n'ai qu'un petit état de maison, je suis obligé d'envoyer ma femme de charge appeler un Auvergnat, au coin d'une rue, pour me faire une commission, parce que M. d'Entremonts a accaparé mon vagabond Trilby pour porter ses messages. Si l'on donne à quelque théâtre une représentation extraordinaire, d'Entremonts ne manquera pas de m'avertir que je dois prendre une loge et qu'il viendra m'y rejoindre. S'il paraît un nouveau livre de quelque importance, je ne

crois guère pouvoir me dispenser de l'acheter, mais je ne le lirai que lorsque d'Entremonts l'aura lu lui-même et prêté à diverses personnes auxquelles il désire se rendre agréable. La semaine passée, un jardinier qui s'imagine, je ne sais pourquoi, être mon obligé, s'avise de m'envoyer un bouquet de camellias; d'Entremonts était avec moi au moment où l'on apportait ces fleurs; il m'a démontré aussitôt qu'elles m'étaient inutiles, et les a prises, sans doute, pour les offrir à quelque belle dame, le scélérat!

« A ces mots, ma chère Suzanne, je n'ai pu m'empêcher de rire en me rappelant les camellias si galamment déposés chez moi par M. d'Entremonts. Mais M. de Miéges ne m'a point demandé pourquoi je riais et a continué son amusante narration.

« — Vous voyez, m'a-t-il dit, que j'ai pour M. d'Entremonts de très-bons procédés; mais il faut vous faire observer que c'est un homme d'une trempe unique, un homme qui mérite d'être étudié comme un type curieux, et que j'étudie avec un intérêt toujours croissant. S'il venait à me manquer, j'aurais beau chercher, je n'en retrouverais pas un pareil. Les naturalistes s'applaudissent de leur bonne fortune quand ils ont découvert un arbuste ou un animal extraordinaire; ils le regardent sous toutes ses faces, ils l'examinent au microscope, ils le dissèquent et ils en font un savant rapport à nos académies. Moi, j'ai découvert mon d'Entremonts, je le scrute, je l'analyse, et je pourrai aussi quelque jour m'illustrer en présentant sa description à un aéropage émérite. Je l'ai rencontré par hasard à son arrivée à Paris; il était alors très-pauvre et très-humble, et venait solliciter une modeste place de secrétaire chez un avocat de mes amis; cet ami, ne pouvant l'employer en ce moment, le recommanda à un de ses confrères. Grâce à cette généreuse intervention, le d'Entremonts fut admis dans un cabinet considérable et s'y cramponna jusqu'à ce qu'il pût voler de ses propres ailes. Je l'avais un peu oublié lorsqu'un soir je le retrouvai dans le salon d'un magistrat où il pérorait à haute voix dans une attitude magnifique. En voyant les maîtres de la maison me tendre affectueusement la main, il me fit la faveur de me reconnaître, mais ne me parla point de mon ami qui avait été son premier protecteur, et j'eus la délicatesse de ne pas le lui rappeler. Depuis ce temps il s'est attaché à moi, et je l'ai suivi du regard avec attention dans les divers sentiers où il s'est aventuré pour se faire un nom et acquérir une fortune, sentier du barreau, sentier littéraire, sentier du monde et de la finance; il essaye de tout et se croit apte à tout. On lui offrirait demain un ministère qu'il ne serait nullement étonné, et si l'Académie française venait en corps le prier de vouloir bien prendre possession d'un de ses fauteuils vacants, il penserait probablement qu'elle ne fait que son devoir.

« Il veut, comme on dit, arriver, et il arrivera, à moins que dans un de ses obscurs détours, ou dans l'impatience de sa course, il ne tombe la face contre terre sur un caillou que sa myopie l'aura empêché d'apercevoir. Mais, s'il ne fait qu'une demi-chute, il réparera bientôt cet échec : il a une souplesse de reins et une ductilité de tempérament qui sont pour lui, en cas d'accident, comme des chaloupes de sauvetage; il a, pour les gens qui ne peuvent lui être d'aucune utilité, des facultés de dédain vraiment superbe, et pour ceux qui sont en état d'aider à son ambition des facultés d'affection touchante. Je l'ai vu s'éprendre tout à coup d'une belle passion pour une femme dont il ne parlait, quelque temps auparavant, que dans les termes les plus acerbes; il ignorait alors que cette femme, qu'il disait si vieille, si sotte, si ridicule, était la proche parente d'un personnage très-influent. Dès qu'il l'a su, il a découvert en elle de si charmantes qualités, qu'il en est devenu subitement amoureux.

« Mais depuis quelque temps il est très-occupé d'un projet qui doit lui donner ce qu'il ambitionne par-dessus tout, ce qu'il désespère d'acquérir par ses talents oratoires, la fortune; il veut se marier. Une jeune et belle personne, spirituelle, distinguée, qui consentirait à lui accorder sa main avec un vaste domaine ou une large inscription sur le Grand-Livre lui plairait fort; mais, si elle n'est ni jeune, ni belle, ni distinguée, pourvu qu'elle soit riche, il sera très-content de l'épouser. Pour réaliser son rêve, il cherche, il s'informe, il interroge les notaires et les hommes d'affaires; il est en quête d'une dot! Une dot! au nom du ciel! une dot à tout prix! Des sphères de la haute finance où il s'est enhardi à faire quelques tentatives qui ont été impitoyablement repoussées, il est redescendu dans des régions moins inhumaines. Il a dîné récemment chez un entrepreneur de roulage où une douzaine de convives représentaient plusieurs millions. Je ne serais pas surpris d'être un de ces jours invité à la célébration de ses noces avec la veuve d'un épicier enrichie par le café de l'île de Bourbon et le sucre de la Guadeloupe.

« Mais ne dois-je pas, madame, a ajouté M. de Miéges, vous demander pardon d'être resté si longtemps assis près de vous pour vous dire des choses qui ne peuvent point vous intéresser? J'aurais dû vous parler de votre beau pays, que vous aimez à si juste titre, et de votre jeune amie, qui vous est si dévouée et qui est si charmante. J'ai passé avec un grand plaisir plusieurs heures chez elle avec ses parents. Quand vous lui écrirez, je vous serai obligé si vous vous voulez bien me rappeler à son souvenir et lui présenter mes respects.

« — Je n'y manquerai certes pas, et je vous remercie des bons sentiments que vous lui avez conservés. Mais permettez-moi d'en reve-

nir un instant au début de votre conversation. Votre expérience de la vie donne de l'importance à votre jugement. Vous croyez donc que je n'en arriverai jamais à aimer le monde?

« — Malheureusement. Je dis malheureusement, parce que, comme vous êtes obligée de le fréquenter, il est à souhaiter que vous y trouviez au moins quelque agrément; je voudrais pouvoir vous donner cet espoir; je voudrais surtout ne pas vous décourager; mais, en vérité, je ne pense pas que jamais le monde vous plaise et vous attire. Tout à l'heure, en observant votre attitude mélancolique et votre douce expression de résignation, je croyais voir la vivante image de cette pâle jeune fille dont un poëte allemand a chanté les douleurs : elle a été emmenée loin de son pays, la pauvre frêle Mignon, et elle se sent le froid dans le cœur, et rien ne peut lui faire oublier l'éclat de son ciel du Midi et les citronniers de sa terre natale. Votre ciel n'est pas aussi brillant que celui d'Italie, et les citronniers ne fleurissent point sur vos coteaux, mais vous chérissez vos sapins, et, comme vous savez l'anglais, vous pouvez dire, je crois, très-véridiquement avec Burns :

> Mon cœur est dans les montagnes.
> *My heart is in the highlands.*

Voyez-vous, il y a des gens qui sont nés tout exprès pour vivre dans l'atmosphère du monde, comme certains gentilshommes d'autrefois dans l'atmosphère de la cour. C'est leur plaisir et leur affaire, leur devoir et leur orgueil. Écrire le matin de gracieux petits billets; s'habiller après déjeuner pour une promenade au bois ou des visites en différentes maisons ouvertes l'après-midi; s'habiller de nouveau pour dîner, et, autant que possible, habiller aussi leur esprit; porter de salon en salon une nouvelle, une anecdote, un bon mot fraîchement éclos ou ingénieusement rajeuni; jouer au volant d'une conversation où tour à tour ils donnent et reçoivent la réplique; conquérir par une adroite repartie un regard approbateur d'une des reines de salon, et rentrer enfin chez eux avec la satisfaction de n'avoir négligé aucune obligation de politesse, ni manqué à aucune convenance, telle est leur carrière. Les Romains marquaient d'une pierre blanche leurs jours heureux; ceux-ci les comptent par des paires de gants blancs. Il y en a d'autres qui, n'ayant point une vocation si déterminée ou assez de loisir pour adopter dans toute sa plénitude cette oisiveté si occupée, cèdent cependant peu à peu à l'attraction du monde, y prennent goût et finissent par y être assez bien englobés. Mais il en est qui, malgré leur bonne volonté, ne s'assimileront point au monde et s'y sentiront toujours contraints, ennuyés et dépaysés. Dans leurs inutiles efforts,

dans leur prompte fatigue, ils me représentent ces poissons volants que l'on voit s'élever par un subit élan au-dessus des flots; ils dilatent tant qu'ils peuvent leurs membranes pareilles à des ailes, ils essayent de se soutenir en l'air, mais bientôt ils retombent dans l'onde, qui est leur élément.

« En ce moment, mon aparté a été interrompu par la maîtresse de maison, qui venait à moi, désolée, désespérée, disait-elle, de m'avoir si longtemps désertée, mais qui avait aussi de graves reproches à me faire sur ma sauvagerie.

« C'est dommage que la conversation de M. de Miéges soit si souvent mêlée d'épigrammes. Même avec ce défaut, qui parfois me déconcerte dans la bonne opinion que je voudrais avoir de lui, elle est, de toutes celles que j'ai entendues jusqu'à présent, la seule qui me plaise.

« Mais ce qui me plaît infiniment plus, ce sont mes rapports avec les deux aimables femmes dont je t'ai parlé : l'une, modeste mère de famille; l'autre, vraiment grande dame; mais l'une et l'autre douées de ces qualités délicates qui, partout où on les reconnaît, constituent entre les diverses classes de la société une mystérieuse parenté. J'ai été voir plusieurs fois madame Lény, et déjà elle ne me reçoit plus comme une étrangère; elle me fait un accueil qui dénote un sentiment amical, et ses enfants, qui baissaient timidement la tête en me voyant entrer, sourient à mon approche et me saluent familièrement. Elle a une petite fille rieuse, mutine, babilleuse et caressante, qui fait mon bonheur. Il me semble que tu devais être ainsi quand tu étais petite. Un matin je l'ai trouvée assise sur le parquet dans un profond état d'affliction; elle venait de casser un bras de sa poupée et ne pouvait se consoler. On parlait d'envoyer chercher un chirurgien pour réparer cette terrible fracture. Moi, je lui ai dit que, le lendemain, je lui apporterais une belle poupée toute neuve qui aurait des bras et des jambes solides. Le lendemain, j'ai tenu ma promesse, et tu aurais bien ri comme moi, si tu avais vu la béatitude de cette jolie petite et l'élan avec lequel elle m'a embrassée en me disant dans son langage enfantin, qui ne lui permet pas de prononcer certaines consonnes : « Oh! meci, madame Issoux. »

« Sa mère m'a invitée un jour à dîner *sans façon*. Il n'y avait, en effet, à ce dîner nul grand apparat et nul étranger. M. Lény, avec qui j'ai fait alors connaissance, est un homme d'une franche et ouverte physionomie, d'un esprit sérieux, mais facile à égayer. Occupé toute la journée de son importante industrie, sa joie est de se reposer au milieu de sa famille, et il ne sort guère le soir que lorsqu'il y est absolument obligé. J'ai retrouvé là une image de la régularité d'habitude, de la simplicité de mœurs et de la cordiale hospitalité des gens

de notre pays. Depuis mon départ de Morteau, je n'ai pas eu un dîner plus agréable.

Les commencements d'une honnête affection sont, comme les commencements d'une matinée de printemps, pleins de fraîcheur et de douces promesses. Le cœur où l'on pénètre pour la première fois est comme une région inconnue où à chaque instant on fait une heureuse découverte. La voix qui nous module un nouvel accent d'affection me semble la plus délicieuse musique, et, s'il nous est possible de reconquérir quelques instants notre paradis en ce monde, je m'imagine que c'est lorsque nous savourons tout d'un coup en même temps le bonheur d'aimer et de nous sentir aimés.

« Les témoignages de sympathie de madame Lény et de madame de Nods n'auront pas pour moi un si magique effet; mais ils me réjouissent, surtout ceux de madame de Nods. Plus je vois cette noble femme, plus elle me charme. Elle a été évidemment très-jolie. Sa figure est à présent comme une délicate miniature un peu pâlie. Le temps n'a pu dénaturer la suavité de ses traits, ni atténuer l'éclair tempéré de son regard et la finesse de son sourire. Ce qui me frappe particulièrement en elle, c'est la dignité et la grâce de son maintien, une dignité innée, une grâce sans effort qui séduit et commande. D'autres femmes s'agitent, gesticulent, ont de vives prévenances et font de grands frais d'amabilité. Madame de Nods n'a point de telles démonstrations. Quelquefois même on la trouve un peu réservée. Mais, lorsqu'elle est assise dans son fauteuil, à l'angle de la cheminée, elle y apparaît comme une souveraine. Ceux qui s'approchent d'elle pour la saluer, et à qui elle tend le bout de ses doigts menus, s'estiment fort honorés de cette faveur, et ceux à qui elle adresse la parole l'écoutent avec une déférence marquée. Sa parole est douce et facile; son langage élégant et pur, également dégagé de toute prétention et de toute expression vulgaire. Tout ce qu'elle dit est si bien dit, que je me représenterais volontiers ses entretiens comme des pages de belle prose imprimées avec soin en caractères de choix sur de grandes feuilles de papier blanc. Elle écoute aussi avec bienveillance, la tête un peu penchée, comme un oiseau qui, ayant fini sa chansonnette, prête l'oreille à celle de ses voisins. Mais son esprit est comme un instrument de musique sur lequel la moindre fausse note produit une discordance. Une idée paradoxale, une remarque irréfléchie, un mot hasardé, font sur les touches d'ivoire de sa fine et lucide intelligence autant de fausses notes. L'impression qu'elle en reçoit se trahit par un petit mouvement nerveux qui pourtant est bientôt réprimé.

« Un jour que M. de Richoux dînait au restaurant avec quelques-uns de ses amis, j'ai été passer toute une soirée chez elle. Il n'y avait dans son salon que deux de ses amies et un gentilhomme, M. le comte

de Pierrefontaine, dont je ne me lassais pas d'admirer l'exquise courtoisie. Madame de Nods faisait de la charpie pour un hôpital; ses deux amies tricotaient pour les pauvres gens, l'une un mantelet de laine, l'autre une couverture. Comme je n'avais point apporté d'ouvrage, je priai madame de Nods de m'associer au sien, et elle me remit un lambeau de toile blanche que j'effilai à son exemple. Le gentilhomme, assis près de la cheminée, nous regardait travailler et nous racontait des histoires de la Révolution, ces histoires qui serrent le cœur et qu'on recherche pourtant avec une anxieuse curiosité. Il avait assisté tout jeune aux plus cruels drames de cette époque de bouleversement et de fureur sanguinaire; il avait vu la noble, l'auguste Marie-Antoinette conduite devant l'infâme tribunal qui eut l'audace de l'accuser et l'effroyable résolution de la condamner; il était sur la place qui devait être à jamais marquée d'un signe de deuil le jour où, au milieu d'une foule effrénée, la troupe de Santerre conduisit Louis XVI à l'échafaud. — Ah! les misérables, s'écriait-il en remémorant cette horrible journée, les monstres! Égorger ce roi! le plus doux, le plus juste, le meilleur des hommes! Un cœur sans tache! un saint! Oui, un saint, et, malgré le respect que je professe pour la Papauté, je lui en veux de n'avoir pas encore eu l'idée de béatifier cet innocent martyr!—En retraçant les barbaries que la Révolution avait exercées sur les prisonniers du Temple, le noble gentilhomme oubliait ses propres infortunes, sa famille proscrite et condamnée à mort, ses biens confisqués, lui-même poursuivi malgré sa jeunesse et obligé de s'expatrier.

« Dans le cours de la conversation, madame de Nods m'ayant parlé de la Franche-Comté :

« — Ah! madame, a-t-il dit en se tournant gracieusement vers moi, vous êtes de la Franche-Comté? Un beau pays habité par de braves gens! Je ne puis en parler sans une émotion de gratitude : je lui dois la vie.

« — En vérité, monsieur, ai-je répondu, je suis heureuse d'apprendre que mon pays natal a pu vous être d'un si grand secours.

« — Racontez-nous donc cette histoire, dit madame de Nods.

« — Vous avez déjà eu la bonté de l'entendre, repartit poliment M. de Pierrefontaine; mais, puisque j'ai l'honneur de me trouver en présence d'une aimable Franc-comtoise, je la raconterai volontiers de nouveau pour rendre hommage à la charité de ses compatriotes.

« C'était en 1793. L'exécution de Louis XVI n'avait fait qu'augmenter la fureur des Jacobins. A les voir dans leur frénésie, on eût dit que chaque goutte du sang sacré qu'ils avaient versé ne servait qu'à enflammer leur soif de sang. Beaucoup de gens, qui jusque-là n'avaient pas encore été poursuivis, furent arrêtés, incarcérés et

bientôt condamnés. Le comité de salut public éprouvait le besoin d'en faire un nouvel holocauste. Un membre de la municipalité, qui avait été longtemps au service de mon père, eut la délicatesse de m'avertir qu'on venait de me ranger parmi ceux dont la mort était nécessaire pour assurer le bonheur de la République. J'étais réellement très-mauvais citoyen, car je ne me réjouis nullement de la perspective de mourir pour une si belle cause. Au contraire, je n'aspirais qu'à vivre le plus longtemps possible, et, pour me soustraire aux intentions des vertueux patriotes, je résolus d'émigrer.

« Affublé d'un costume d'ouvrier, je me dirigeai vers la Suisse par la Franche-Comté. En voyageant avec de minutieuses précautions, en faisant quelquefois de longs détours pour ne point traverser une ville, en ne m'arrêtant pour prendre un frugal repas ou demander un gîte nocturne que dans de modestes auberges dont l'apparence me rassurait, je parvins à éviter toute fâcheuse rencontre. Un soir, j'arrivai à la Cluse, et je me réjouissais de penser que je n'étais plus qu'à deux lieues de la frontière, quand soudain j'aperçois deux gendarmes qui s'avançaient de mon côté au petit trot de leurs chevaux. A cette vue, la frayeur me saisit; je m'écartai brusquement de la route que je suivais et courus vers une habitation isolée à l'extrémité du village; le maître de cette maison était sur le seuil de sa porte et avait vu ma manœuvre :

« — Eh! me dit-il, le citoyen a donc peur des gendarmes?

« — De grâce! m'écriai-je en me précipitant dans sa demeure, ayez pitié!

« Sans rien répondre, il ferma la porte et me conduisit dans une chambre où était une femme, jeune encore, tenant un enfant sur ses genoux.

« Elle me regarda d'un air étonné. Lui me regardait attentivement des pieds à la tête sans proférer une parole, et moi, je les observais tous deux avec inquiétude; cependant ils avaient l'un et l'autre la physionomie si honnête et si bonne, qu'elle devait me rendre la confiance.

« — Au nom du ciel! leur dis-je enfin, ne me laissez pas arrêter! je ne suis point un malfaiteur. Accordez-moi un asile, je vous en récompenserai de mon mieux.

« Il me restait encore quelques pièces d'or; je les tirai de ma poche et les leur offris.

« — Gardez votre or, me dit le paysan en écartant ma main; c'est un métal qu'on ne voit plus guère dans nos montagnes, et qu'il n'est pas prudent de montrer. Mais qui êtes-vous donc? A la blancheur de vos mains, il m'est aisé de voir que vous n'êtes pas un ouvrier.

« — C'est vrai! je ne suis pas un ouvrier.

« — Un aristocrate peut-être, un ci-devant, comme dit notre maire?
« — Oui.
« — Proscrit par les patriotes ?
« — Oui.
« — De Paris?
« — De Paris.
« — Vous voulez sortir de France?
« — Oui.
« — Et vos parents?
« — Je n'ai plus de parents : ils sont morts sur l'échafaud.
« — Pauvre garçon! murmura la femme avec un doux accent de commisération.

« Puis, serrant son enfant sur son cœur : — Antoine, dit-elle, songe donc, si notre petit Lucien n'avait plus ni père, ni mère?

« A ce cri de tendresse maternelle et d'amour conjugal, le paysan se rapprocha de moi, et, me regardant encore fixement comme pour éprouver de nouveau ma véracité :

« — J'ai confiance en vous, me dit-il, et, si je le puis, je vous sauverai; restez ici. Il faut que j'aille voir ce qui se passe dans le village. Sans doute les gendarmes ne vous ont pas remarqué, car ils vous auraient suivi; cependant on ne peut prendre trop de précautions. Gabrielle, ajouta-t-il en se tournant vers sa femme, dès que je serai sorti, tu pousseras le verrou de la porte, et, lorsque je rentrerai, si tu m'entends siffler l'air de la *Carmagnole*, tu sauras ce que cela signifie; tu conduiras notre hôte dans la chambre de l'ami.

« — Très-bien, répondit-elle en se levant pour l'accompagner jusque sur le seuil de la maison et obéir à sa première recommandation. — Vous avez l'air fatigué, me dit-elle quand elle rentra dans la pièce où elle m'avait laissé; vous avez fait aujourd'hui une longue marche?

« — Une douzaine de lieues. Je suis parti avant le lever du soleil, et je comptais arriver ce soir en Suisse.

« — Et peut-être aussi que vous avez faim?

« — Je n'ai rien mangé depuis ce matin.

« — Pauvre garçon! répéta-t-elle avec la touchante intonation qui avait déjà si doucement résonné à mon oreille. Quand mon mari sera revenu, je vous préparerai à souper; j'ai encore quelques morceaux de brésy.

« Pour la remercier de sa bonté, je me mis à caresser son enfant. C'était un joli garçon d'un ou deux ans, qui avait de beaux yeux bleus et qui souriait comme un petit ange quand je l'embrassai. La jeune femme souriait aussi en le regardant avec une sorte de béatitude.

« — C'est votre seul enfant? lui dis-je.

« — Oui, me répondit-elle avec un accent subit de mélancolie; j'en ai eu deux autres que le bon Dieu m'a repris; chaque jour je le conjure de me laisser celui-ci.

« — Il n'y a pas longtemps que vous êtes mariée?

« — Quatre ans à la dernière Notre-Dame de septembre, et je serais bien heureuse si je n'avais perdu mes deux chers petits. Nous avons de quoi vivre avec les champs qui nous appartiennent, et mon mari est la meilleure créature qui existe. Il n'y a pas dans la commune de la Cluse un paysan plus estimé que lui. On voulait, il y a quelque temps, le nommer maire ; mais il a refusé, parce que, s'il était maire, m'a-t-il dit, on lui demanderait des choses qu'il ne voudrait pas et ne pourrait pas faire. Il me parle quelquefois de ceux qu'on nomme les aristocrates, et il dit que ce sont de braves gens bien malheureux, et il a horreur de ceux qui les persécutent. Mais il est obligé de cacher ses sentiments, parce que le maire actuel a l'œil sur lui et l'a déjà dénoncé comme un mauvais patriote. Le fait est qu'il a été quelque temps fermier de l'ancien lieutenant au bailliage de Pontarlier, M. Maillot, un homme de cœur, qui était le père des pauvres et qui a été traduit devant le tribunal révolutionnaire. Un de ses accusateurs disait qu'il fallait le condamner comme on avait condamné un citoyen de Paris, par la raison que, en faisant des charités, il pensait moins aux sans-culottes qu'à son Dieu, et qu'il humiliait le peuple par ses prétendus bienfaits. Mon mari a été le voir dans sa prison plusieurs fois et lui a même porté quelques provisions, car ce généreux M. Maillot, qui avait secouru tant de nécessiteux, était dans le plus grand dénûment. De là, pour notre méchant maire, la principale raison d'accusation contre mon mari... S'il savait... Mais, si rusé qu'il soit, il ne peut tout découvrir.

« Je ne saurais vous dire comme je me sentais touché du langage naïf de cette brave femme, qui ne me voyait que depuis quelques instants, et me parlait avec tant d'abandon. J'avais sur la poitrine une petite médaille en or qui me venait de ma mère; je la détachai de mon col et la suspendis à celui de l'enfant.

« — Oh! monsieur, s'écria-t-elle avec une expression de joie, que vous êtes bon!

« Au même moment, nous entendîmes siffler, non point l'air de la *Carmagnole*, que je ne connaissais que trop pour l'avoir entendu chanter par d'affreux brigands, mais un air plus gai.

« — Écoutez! me dit ma bonne hôtesse; c'est cela, oui, le signal de sécurité!

« Antoine entra.

« — Tout va bien, nous dit-il. Les gendarmes, comme je le pensais,

ne vous ont point aperçu, et personne, je crois, ne vous a vu entrer chez moi. Vous ne pouvez pourtant partir ce soir. Les autorités de Pontarlier ont reçu hier de Paris l'injonction de faire strictement surveiller la frontière, et nos zélés jacobins sont en campagne. On signale une nouvelle émigration; un des membres de notre conseil municipal m'a remis une liste de conspirateurs qui sont parvenus à échapper à la justice du peuple, et qui doivent être saisis morts ou vifs partout où on pourra les prendre.

« A ces mots, il me présenta une petite feuille de papier gris, en tête de laquelle j'étais inscrit.

« — Tenez! dis-je à Antoine, non sans un vif battement de cœur, voilà mon nom!

« Si le brave Antoine n'avait pas été déjà pleinement convaincu de ma franchise, le papier que je lui rendais ne lui permettait plus de conserver aucun doute. Mon nom était là, en toutes lettres, avec mon signalement, un signalement si complet, qu'on n'avait pas même oublié d'indiquer une tache de rousseur que j'ai au menton, et une cicatrice que j'ai à la tempe droite.

« — Ma foi, dit Antoine, on a bien fait votre portrait; il n'y a rien à y changer.

« Après cette constatation de mon identité, il me restait à remplir un devoir rigoureux, mais un devoir d'honneur.

« — Vous n'avez pas remarqué, repris-je, la note qui est au bas de cette liste?

« — Non.

« — Voyez!

« La note n'était pas longue, mais assez expressive. Elle annonçait tout simplement que quiconque donnerait asile aux proscrits, ou les assisterait dans leur fuite, serait comme eux condamné à mort.

« Pendant que l'honnête Franc-Comtois la lisait, je l'examinais avec anxiété. De sa résolution de caractère dépendait en ce moment mon sort; mais sa loyale figure ne trahit pas la moindre émotion.

« — Eh bien? lui dis-je, lorsqu'il eut fini.

« — Eh bien, je connais cela. Ce n'est pas la première fois que je tiens entre mes mains un pareil brimborion de papier, et, grâce à Dieu! cela ne me fait point peur. Voyez-vous, monsieur le comte, il y a dans notre pays quelques gens qui sont vraiment devenus fous et qui ont déjà fait bien du mal. Mais le reste est solide, et l'on aurait de la peine à trouver, dans cette commune de six cents âmes, trois hommes capables de vous trahir. Soyez tranquille, et d'abord tâchons de souper.

« Je pris la main d'Antoine et la serrai dans les miennes. Je n'ai de ma vie tenu la main d'un plus brave homme.

« Il me regarda en silence, d'un air surpris, comme s'il ne comprenait pas que je me montrasse si reconnaissant d'une chose qui lui paraissait si simple.

« — Eh! Gabrielle! cria-t-il, penses-tu à nous?

« Déjà Gabrielle était à la cuisine, attisant son feu, préparant activement le repas désiré.

« Un instant après, elle apporta sur la table des assiettes en terre, des couverts en étain, puis une soupe de légumes et des pommes de terre, et un morceau de brésy. Je ne me fis pas prier pour prendre une large part de ce rustique festin; j'avais une faim formidable; je ne mangeais pas, je dévorais.

« — A la bonne heure! me dit Antoine en riant; je vois avec plaisir que les soucis ne vous enlèvent pas l'appétit.

« — Depuis mon départ de Paris, depuis quinze jours, je n'ai pas fait un tel repas, et depuis douze heures je suis complétement à jeun.

« — Prenez donc encore quelques pommes de terre et un morceau de brésy. C'est un peu dur, mais nous autres qui y sommes habitués, nous ne nous en plaignons point.

« — C'est excellent. Je ne crois pas avoir jamais rien mangé de meilleur.

« — Pardon si je vous interromps, dit madame de Nods à M. de Pierrefontaine; qu'est-ce donc que ce brésy dont vous faites un si grand éloge?

« — C'est de la viande de bœuf, découpée avec soin, lavée, salée, puis suspendue aux parois intérieures de la cheminée, et fumée par un feu de bois de sapin qui lui donne une saveur aromatique. On vante le bœuf fumé de Hambourg; à mon avis, il n'est pas comparable au brésy des montagnes de Franche-Comté. Au reste, madame, vous pourrez en juger vous-même, si vous voulez bien me permettre de vous en envoyer un morceau : j'en reçois, chaque hiver, une provision.

« — J'y goûterai volontiers, répondit madame de Nods, en mémoire de votre touchante aventure. Et maintenant, je vous prie, dites-nous la fin de votre journée dans ce village franc-comtois, et la fin de votre voyage.

« — Après souper, reprit M. de Pierrefontaine, mon hôte se mit à fumer gravement sa pipe, tandis que Gabrielle emmaillotait le petit Lucien dans son berceau et l'endormait avec un chant de nourrice si mélancolique et si tendre, que je m'en suis toujours souvenu. Puis Antoine me dit :—Il est temps d'aller se reposer; mais auparavant ma femme et moi nous faisons la prière; vous ne refuserez peut-être pas de vous y joindre?

« — Non, certes! m'écriai-je; et aussitôt je m'agenouillai et je priai avec une fervente émotion. Comment aurais-je pu prier autrement, dans cette grave circonstance de ma vie, dans le sentiment de mon deuil, de ma pauvreté, de ma proscription, dans cette humble demeure où je trouvais un asile, en face de ces bonnes gens que je ne connaissais pas, deux heures auparavant, et qui me sauvaient la vie?

« — Il me semble, dit Antoine à sa femme en se relevant, que tu m'as fait réciter ce soir un *Pater* de plus que les autres jours : pour qui donc?

« Gabrielle lui fit un signe de la main en me regardant.

« — C'est vrai! s'écria-t-il. Je n'y avais pas songé. Les femmes sont meilleures que nous. Une brave et pieuse femme, ça pense à tout. Maintenant, ajouta-t-il en se tournant de mon côté, il faut que je vous montre l'endroit où vous devez coucher, par une raison de prudence, la chambre de l'ami.

« Il alluma une lanterne et me conduisit dans la grange, puis me fit monter par une échelle sur le fenil. Arrivé à l'extrémité de ce grenier à fourrage, qui, dans les montagnes de Franche-Comté, s'étend sur toute la longueur de la maison, il prit une fourche, enleva un amas de foin et saisit un anneau en fer avec lequel il souleva une trappe. Sous cette trappe était un trou carré, au fond duquel j'aperçus un petit matelas, une couverture et un oreiller.

« — Voilà, me dit-il, votre lit; il n'est pas beau, mais vous pouvez y dormir en toute sécurité. Notre ancien curé y a passé plus d'une nuit, sans que notre maire, qui est si malin, en ait eu le moindre soupçon. Je vous révèle par là un grand secret qui n'est connu que de Gabrielle. Mais vous saurez que notre vieux prêtre, qui était chéri et vénéré dans toute la paroisse, ayant refusé de prêter serment à la constitution, a été dépossédé de ses fonctions et s'est retiré en Suisse. On nous en a donné un autre qui ne nous inspire ni affection ni confiance. Nous croyons que ses prières ne sont pas de bonnes prières, parce qu'il a fait un serment qui n'est pas approuvé par le Pape, et nous n'allons pas à son église avec joie comme autrefois. Mais, de temps en temps, celui que nous aimons revient ici le soir mystérieusement, et se cache dans ce sombre réduit. Lorsqu'il est arrivé, je m'en vais à travers le village, *fioulant*, c'est-à-dire sifflant devant les maisons un petit air dont chacun sait la signification. Le lendemain matin, avant l'aube, les fidèles se dirigent l'un après l'autre, par des sentiers détournés, vers les bois de Monpetot. La chapelle est ouverte; deux cierges sur l'autel, allumés dans les ténèbres; un de nous faisant l'office d'enfant de chœur; un autre, en sentinelle sur la porte, pour nous avertir s'il entrevoyait le moindre danger; car ces réunions

sont sévèrement défendues par les autorités révolutionnaires. Notre cher curé dit la messe, nous fait une paternelle exhortation, puis nous bénit et retourne dans son exil en promettant de revenir bientôt.

« — Dans votre pays, madame, dit M. Pierrefontaine en s'adressant à moi, vous avez peut-être entendu parler de ces scènes religieuses qui rappellent les premiers temps de l'Église chrétienne ?

« — Oui, monsieur, ai-je répondu. Mon père, dans sa jeunesse, a lui-même assisté à plusieurs de ces cérémonies qui se célébraient la nuit, quelquefois dans des oratoires solitaires, quelquefois aussi au milieu des bois, et il en garde un pieux souvenir.

« — Vous concevez, madame, reprit le noble gentilhomme, que, après le récit d'Antoine, je ne pouvais que me sentir fort honoré d'occuper sa chambre d'ami. Je descendis lestement dans ce noir caveau; il referma la trappe, et je m'endormis d'un profond sommeil.

« Le lendemain, Antoine m'annonça que les gendarmes étaient sur la route de Lauzanne, mais qu'en me conduisant par un sentier peu fréquenté, du côté de Sainte-Croix, il espérait me soustraire à tout danger. Ainsi fut fait. Le soir, j'embrassai Gabrielle, j'embrassai Lucien, et je partis. Mon généreux guide m'accompagna jusqu'au delà d'un petit ruisseau, puis, me tendant la main :

« — Vous voilà en Suisse, me dit-il; vous êtes sauvé !

« — Merci ! m'écriai-je, merci ! J'espère que nous nous reverrons.

« — Si Dieu le veut, me répondit-il en ôtant son chapeau.

« Et il s'éloigna.

« — Et vous les avez revus, ces braves gens? dit madame de Nods.

« — Oui, certainement. Je revins en France à la Restauration. J'eus le bonheur de rentrer en possession d'une partie des biens de ma famille, et quelque temps après je voulus refaire le trajet que j'avais fait à pied avec mon vêtement d'ouvrier. Cette fois, je ne cherchais plus les chemins détournés; je voyageais en poste, et, quand je descendais dans un hôtel, maîtres et valets accouraient avec empressement à ma rencontre. Je traversai, sans m'y arrêter, Troyes, Dijon, Besançon, pour mieux m'y arrêter à mon retour. Madame de Richoux aurait le droit de me regarder comme un barbare, si j'avais pu passer à Besançon sans admirer sa magnifique situation, sans visiter sa citadelle, sa cathédrale, son palais Granvelle; mais, avant tout, je désirais arriver à la Cluse. En entrant dans le village j'indiquai au postillon la maison vers laquelle il devait se diriger. Au son des grelots des chevaux et du bruit des roues de la voiture, une femme s'avança sur le seuil de la porte; je la reconnus aussitôt, bien que naturellement elle eût vieilli. C'était Gabrielle.

« — Avez-vous encore du brésy? lui demandai-je gaiement. Elle me regarda d'un air ébahi, puis tout à coup joignant les mains elle s'écria : — Eh! mon Dieu! est-ce possible? Puis elle se précipita dans l'intérieur de sa maison en appelant : — Antoine, Lucien! Et Antoine et Lucien accoururent, et je vous laisse à penser les cris de surprise, les acclamations de joie et les serrements de mains. Enfin, nous nous assîmes à la même table où je soupais, pauvre proscrit, vingt ans auparavant. J'avais apporté à mes bons hôtes, à mes sauveurs, quelques présents qu'ils ne pouvaient refuser, maintenant que j'étais riche, et dont ils parurent ravis. Ce qui les toucha bien plus, ce fut l'intérêt que je témoignai à leur fils. Ce fils, que j'avais laissé au berceau, était devenu un grand et beau garçon; mais il avait peu de goût pour l'agriculture, et désirait obtenir un emploi dans l'administration des forêts. J'eus le bonheur de le faire nommer garde, puis quelque temps après brigadier, et, comme c'est un très-bon sujet, j'espère obtenir pour lui le rang de garde à cheval. Chaque année il m'écrit, et chaque année sa mère m'envoie quelques pièces de brésy.

« Tel est, ma chère Suzanne, le récit que nous a fait un homme qui m'est apparu comme un modèle de bonne grâce et d'urbanité. J'ai essayé de reproduire cette histoire, pensant qu'elle t'intéresserait, et j'ai encore tant de choses à te dire! Mais cette lettre est déjà si longue! Il y a plus d'une semaine que je l'ai commencée, et que je l'écris à diverses reprises, entre une visite du matin et une soirée. Vois par là ce que c'est que ma pauvre vie, décousue et éparpillée! Et moi qui n'aspirais qu'à une vie contenue dans un étroit bassin, calme et assoupie, comme l'eau du Doubs, au sein de notre val de Morteau. Dans quelques jours finira cette année, où la Providence m'a imposé un sort si différent de celui que je souhaitais.

« Un écrivain allemand a dit : « J'aime mieux la fin que le com-
« mencement de l'année. En portant alors nos regards en arrière,
« nous pouvons apprécier ce que nous avons fait, ce que nous avons
« souffert, et la brièveté du temps est un de nos moyens de conso-
« lation. »

« Il se peut que cette réflexion soit très-sensée et très-philosophique; mais pour moi je ne puis l'admettre, et j'aime mieux le commencement que la fin de l'année. Le commencement de l'année, c'est la perspective de la route que nous voyons se dérouler dans une vapeur lointaine et dont nous ne pouvons distinguer les aspérités. La fin de l'année, c'est la connaissance de cette même route où nous avons cheminé par les intempéries des diverses saisons, où plus d'une fois nous avons eu les pieds meurtris par les cailloux, les mains déchirées par les épines. Le commencement de l'année, c'est l'inconnu, c'est l'illusion; la fin de l'année, c'est l'expérience et la réalité. Que ne pou-

vons-nous garder constamment le trésor de nos illusions! L'enfant est heureux par son ignorance. Au mois de janvier dernier j'ignorais aussi. A présent je sais.

« Dernièrement, un jeune Saxon racontait devant moi avec quelle joie on célèbre dans son pays le premier de l'an, et surtout la *Weihnacht*, la glorieuse fête de Noël. Puis il disait quelle douloureuse émotion il avait éprouvée la première fois qu'il se trouva à Paris en ce jour solennel, comme il se sentait délaissé et triste le soir, dans sa chambre, en songeant qu'à pareille heure tout était en mouvement dans son cher village de Saxe, que dans la cabane du pauvre, comme dans la maison du riche, brillait sur les rameaux des petits sapins la lumière des bougies, symbole de la lumière éternelle qui, dans la nuit de Noël, éclaira la crèche de Bethléem; qu'autour de ces lumineux arbustes l'enfant s'égayait sous les regards attendris de l'aïeul, et que toutes les familles se réunissaient en un heureux banquet dans une douce et religieuse expansion de cœur!

« J'éprouve, ma bonne Suzanne, une impression à peu près semblable en réfléchissant que, dans quelques jours, je serai ainsi seule étrangère dans cette grande ville de Paris, tandis que, dans nos montagnes, on célébrera Noël, selon les joyeuses coutumes de l'ancien temps. La semaine suivante je ferai distribuer, de côté et d'autre, des cartes de visite. On m'en rendra à peu près un pareil nombre, et c'est ainsi que je solenniserai le premier janvier. Mais je veux que tu me dises tout ce que tu as fait en ce même temps, tout ce qui t'a occupée, émue, réjouie. Entends-tu, Suzanne, n'y manque pas, et ne me prive pas du plus petit détail de ces deux grands jours de l'année. Je les vois dans mon souvenir, mais je veux les revoir pleinement dans ton récit.

« Pour me consoler un peu de ton éloignement, je t'envoie avec mes plus sincères, mes plus tendres vœux d'affection, une petite croix en émail, de la couleur des *Vergissmeinnicht* qui fleurissent au bord de nos ruisseaux. Tu n'aimes point les bijoux; celui-ci est si modeste, que tu ne pourras craindre de le porter. J'y joins une autre offrande que je confie à ton amitié. Un jour, par hasard, j'ai entendu parler d'un important ouvrage qu'un illustre médecin de Paris venait de publier. L'idée m'est venue d'acheter cet ouvrage pour Roger, qui travaille avec tant d'ardeur, qui a un si grand désir d'instruction. C'est son ami e d'enfance, c'est la sœur de sa sœur, qui lui adresse ce nouvel élément d'étude. N'est-ce pas une chose toute simple, toute naturelle?

« Adieu, ma chère Suzanne. J'attends une longue lettre. A toi de tout cœur.

« Hélène. »

X. Marmier.

La suite à la prochaine livraison.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Misérables*, par M. Victor Hugo. — II. *Théâtre de Michel Cervantès*, 1 vol. — III. *Dick-Moon en France*, par M. Francis Wey, 1 vol. — IV. *Abélard et Saint-Bernard*, par M. Bonnier. — V. *Lettres sur l'Archipel japonnais*, par le P. Furet.

I

Les éditeurs de M. Victor Hugo viennent de donner un premier à-compte à la curiosité excitée par l'habile annonce des *Misérables*. Deux volumes de cet ouvrage ont paru; ce n'est, dit-on, qu'un cinquième du tout. L'attente n'est donc qu'en partie satisfaite; mais, sans cesser d'être vive, elle a cessé d'être obscure. Le titre choisi par le poëte avait quelque chose de mystérieux qui faisait étrangement travailler les esprits. Dans notre langue, ce mot de *misérable* a bien des sens, en effet; il est l'expression du mépris aussi bien que de la pitié. Un misérable, en français, veut dire un homme tombé dans la détresse, mais signifie aussi un homme tombé dans l'abjection. Misérable est à la fois synonyme de pauvre et de coquin. Un misérable est en même temps celui qui vous tend la main et celui qui vous tend un piége, l'honnête homme qui meurt de faim et le fripon qui s'engraisse de la substance d'autrui, le soldat qui périt sur la paille oublié par sa patrie et le traître anobli qui a vendu la sienne. Dans les dispositions où on le sait, et d'après ce que l'on connaît de quelques-unes de ses œuvres les plus récentes, on pouvait croire que, nouveau Dante, l'auteur allait faire passer devant nous, dans un nouvel *Enfer*, les figures des Soldanieri, des Ruggieri, des Montefeltri de notre temps. Il n'en est rien, du moins jusqu'ici; les misérables

qui remplissent ces deux volumes n'appartiennent pas à l'ordre politique; ce ne sont pas les cours, ce sont les prisons, les bagnes ou des lieux plus difficiles à nommer qui en ont fourni les types. Le nouveau roman de M. Victor Hugo (car les *Misérables* sont un roman) se rattache, comme le tableau à l'esquisse ou comme le fruit au germe, à cette sombre silhouette appelée le *Dernier jour d'un condamné*, qui fut jetée, il y a trente-cinq ans, dans le public, au milieu de la sécurité générale, comme un signe alors incompris des doctrines qui ont depuis bouleversé le monde. Au fond, c'est un réquisitoire contre l'organisation de la justice, un appel à la reconstitution de l'ordre public, une thèse socialiste enfin. On n'y trouve point, grâce à Dieu, cette perversion des idées essentielles qui se dissimule plus ou moins habilement dans tant d'autres écrits du même genre; le crime n'y est point transformé en vertu, mais il y est généralement mis au compte de la société; c'est aux vices constitutifs de celle-ci, à la barbarie persistante et mal dissimulée de ses lois, à son système de pénalité surtout, que remonte, selon M. Hugo, le mal contre lequel elle sévit. Les délits et les châtiments s'engendrent réciproquement dans son sein et forment un cercle fatal qui l'étreint et y entretient une guerre intestine.

En reprenant, après trente ans, ce texte aujourd'hui usé par tant d'homélies humanitaires, M. V. Hugo, à qui en revient la priorité, l'a traité véritablement en maître. Son talent d'écrivain a grandi en effet, et, il ne nous en coûte rien à l'avouer, comme style, comme art, — pour parler le langage même de l'endroit, — les *Misérables* sont infiniment supérieurs à ce qui est sorti jusqu'ici de la plume à laquelle nous devons *Bug-Jargal* et *Notre-Dame de Paris*. Il ne reste plus rien ici du puissant et indocile ébaucheur de la première époque; le systématique et laborieux ciseleur de la seconde a lui-même presque entièrement disparu. Le grand écrivain se montre aujourd'hui mûri, calme, et presque entièrement affranchi du joug de la nature et des systèmes littéraires, — nous ne parlons que de ceux-ci, pour le moment!

Nous avons dit où M. V. Hugo a pris le personnage des *Misérables*. Son héros (car déjà l'on devine que l'acteur du premier acte de ce drame en cinq parties doit remplir les quatre autres), son héros est un galérien libéré. Au moment où nous le rencontrons, il sort du bagne, où, pour avoir brisé un treillage et volé, en temps de famine, une livre de pain, il a été envoyé pour cinq ans, et où, pour avoir plusieurs fois cherché à s'évader, il est resté dix-neuf années. Quelques jours après sa sortie, il arrive, à la suite d'une longue marche, dans la petite ville de D..., où son air sinistre, mais surtout son passe-port jaune, le font repousser de toutes les portes. Sauf quelques exagérations de couleur, c'est une admirable peinture que la course haletante de ce malheureux à la recherche d'un gîte. Brisé de fatigue, mourant de faim, repoussé de partout, Jean Valjean (c'est son nom) va, sur l'indication d'une femme que touche son visible épuisement, frapper, près de

la cathédrale, à une maison basse dont la porte s'ouvre et ne se referme pas cette fois.

Cette maison est celle de l'évêque du lieu, dont le portrait, n'est pas purement fictif, car les habitants de Digne y pourront reconnaître le prêtre vénérable qui gouverna leur église pendant les quinze ou vingt premières années de ce siècle. Ce prélat était Mgr Miollis, homme simple et primitif comme l'évêque des *Misérables*, mais dont la doctrine ressemblait peu aux vagues et panthéistes idées de celui-ci. Mgr Miollis était le propre frère du général Miollis, qui commanda à Rome pendant l'occupation rançaise, et qui fut l'instrument docile et peu scrupuleux des violences de Napoléon contre Pie VII. Mais bien différente fut la conduite des deux frères : tandis que le soldat enlevait brutalement le Pape, l'évêque le défendait courageusement. M. Victor Hugo, qui reconnaît la fidélité du prélat à ses devoirs, se plaint que les revers de 1813 n'aient pas désarmé Mgr Miollis. Mais Napoléon avait-il désarmé lui-même? Ne tenait-il pas encore le Pape au secret, et n'est-ce pas à cette époque que, selon une tradition que nous voudrions croire erronée, il se porta contre Pie VII à des excès voisins de ceux de Nogaret et de Colonna contre Boniface VIII?

L'auteur des *Misérables* n'a compris qu'un côté des vertus de l'évêque qu'il a pris pour type; et, cherchant à en faire un modèle de charité, il a, de proche en proche, poussé l'idéalisation jusqu'au sacrilége. N'y a-t-il pas, en effet, une révoltante profanation de l'idée chrétienne dans cette scène où l'évêque, conduit par son zèle au lit d'un vieux conventionnel qui s'éteint dans l'isolement sans faire d'autre profession de foi que celle d'une orgueilleuse impénitence, se laisse prendre d'admiration, lui, homme de l'ancien régime, prêtre éclairé, sincère et pieux, pour ce dur fanatisme, et tombe aux pieds du païen, qui meurt sans presque avouer Dieu, en lui demandant sa bénédiction?

« J'ai fait mon devoir selon mes forces (dit le conventionnel), et le bien que j'ai pu. Après quoi j'ai été chassé, traqué, poursuivi, persécuté, noirci, raillé, conspué, maudit, proscrit. Depuis bien des années déjà, avec mes cheveux blancs, je sens que beaucoup de gens se croient sur moi le droit de mépris; j'ai pour la pauvre foule ignorante un visage de damné, et j'accepte, ne haïssant personne, l'isolement de la haine. Maintenant, j'ai quatre-vingt-six ans; je vais mourir. Qu'est-ce que vous venez me demander?

— Votre bénédiction, » dit l'évêque.

On retrouve ici ce manque de mesure dans le sentiment du beau, ce défaut de justesse dans l'appréciation du vrai, cette absence de diapason moral, résultant de l'absence de foi positive qui ôte aux meilleures œuvres de M. Victor Hugo le souverain cachet de la perfection.

Néanmoins il y a dans ce nouvel ouvrage, outre cette amélioration de la forme que nous nous sommes plu déjà à constater, un grand progrès d'idées sur les précédents. Loin de dégénérer ou de poursuivre un sillon monotone

comme tant d'autres aujourd'hui, M. V. Hugo est remonté. Méprisant les éloges d'une critique adulatrice qui n'a cessé de crier : Chef-d'œuvre ! à ses moindres productions, M. V. Hugo est revenu sur ses pas, a réformé, dans une mesure souvent considérable, ses procédés littéraires et ses appréciations religieuses. A soixante ans, cela est beau, et, de nos jours, cela est rare !

Chose remarquable et nouvelle aussi, c'est vers le catholicisme, bien qu'elles s'y égarent parfois, que se dirigent les voies dans lesquelles M. Victor Hugo paraît rentrer aujourd'hui. Toutes en approchent ou y passent. Les types de vertu qu'il offre sont, pour la plupart, empruntés au catholicisme. Et les êtres dégradés dont il fait ses héros, à quelle vie les ramène-t-il, quand il les réhabilite? A la vie catholique. Valjean, par exemple, ce forçat redoutable que nous avons laissé à la table de l'évêque de D..., qu'en fait l'auteur en le régénérant? Un philosophe? Non, mais un bon et simple chrétien, allant le dimanche à la messe, fréquentant son curé et confiant le gouvernement moral de la grande fabrique qu'il est parvenu à fonder à des sœurs de charité et à de pieuses femmes en bonne odeur dans leur paroisse. De quoi Jean Valjean s'inspire-t-il, en dehors de ses œuvres extérieures, dans ses moments de luttes et de crises suprêmes, quand il a besoin de courage pour lui-même et pour les autres? De la vue d'un crucifix.

« Il (Jean Valjean) fit quelques observations sur une porte qui fermait mal et dont le bruit pouvait réveiller la malade, puis il entra dans la chambre de Fantine, s'approcha du lit et ouvrit les rideaux. Elle dormait. Son souffle sortait de sa poitrine avec un bruit tragique qui est propre à ces maladies et qui navre les pauvres mères lorsqu'elles veillent la nuit près de leur enfant condamné et endormi... (Il) resta quelque temps immobile près de ce lit, regardant tour à tour la malade et le crucifix, comme il faisait deux mois auparavant, le jour où il était venu la voir pour la première fois dans cet asile. Ils étaient encore là tous les deux dans la même attitude, elle dormant, lui priant; seulement maintenant, depuis ces deux mois écoulés, elle avait des cheveux gris et lui des cheveux blancs. »

Comment Jean Valjean en était-il arrivé là? M. Victor Hugo ne le dit pas; mais, en tout cas, il y était arrivé de loin; car le bagne avait profondément perverti son âme primitivement honnête; il en était sorti le cœur plein de haine pour la société, et, la nuit même où il en recevait l'hospitalité, il volait l'évêque de D... Ce vol, qui, avec celui d'une pièce de monnaie enlevée à un petit Savoyard, fut, chez Jean Valjean, le dernier triomphe de l'esprit du mal sur l'instinct du bien, est raconté par M. Victor Hugo de la façon la plus dramatique; c'est l'un des passages les plus saisissants; il y a un moment surtout, celui où, pour arriver à l'argenterie, le galérien passe, une barre de fer à la main, devant le lit de l'évêque endormi, qui donne le frisson.

Pris et ramené devant l'évêque, Jean Valjean en est traité comme on raconte que l'étaient les voleurs par le pieux roi Robert, qui les aidait à ca-

cher les larcins qu'ils commettaient à sa table, dans la crainte qu'ils ne fussent découverts et punis par ses officiers. Tant de bonté brise enfin la dure enveloppe de son cœur, les larmes s'en échappent, et, à partir de ce jour, Jean Valjean est un honnête homme, un chrétien, un catholique austère et bon.

La pauvre fille au chevet de laquelle nous venons de le voir est un type moins neuf; une partie des traits qui la composent, notamment cet aveugle sentiment de la maternité que M. Hugo confond avec l'amour maternel, se rencontrent déjà dans la Sachette de *Notre-Dame de Paris*. Née on ne sait où, élevée on ne sait comment ni par qui, belle à ravir et jetée sans ressource et sans principes d'aucune sorte sur le pavé de Paris, Fantine, avec les instincts ou plutôt le tempérament de la vertu, y devient la proie du vice. Des scènes assez lourdes et que M. V. Hugo, qui n'entend rien à la gaieté, prolonge démesurément, nous la montre au sein des plaisirs de ce quartier Latin de peu regrettable mémoire et qui n'est plus qu'un mythe. Sa délicate et mélancolique figure est dessinée avec un grand art; on éprouve à sa vue moins d'éloignement que de compassion. Cette compassion se change en intérêt quand on la voit bientôt après, abandonnée et devenue mère, s'enfuir de Paris, son enfant dans ses bras, pour échapper aux mortelles aspirations du gouffre. La suite de déceptions, de misères et d'avilissement par lesquels la malheureuse Fantine passe après cela est la navrante et trop véritable odyssée de la fille pauvre et belle au sein de nos grandes villes, quand la foi et les habitudes religieuses n'ont point armé son cœur contre les séductions. Il faut le remarquer en effet, et l'auteur ne le fait pas suffisamment observer : si Fantine, avec ses instincts de vertu, succombe et descend tous les degrés de la dégradation, c'est qu'il n'y a dans son cœur nulle croyance positive, dans sa vie aucun lien religieux. Fantine n'appartient à aucune communion, n'est d'aucune Église, et partant, n'étant point riche, d'aucune société. Après la faim, le plus mauvais conseiller pour les êtres faibles et malheureux, c'est l'isolement. Quand elles n'en auraient pas d'autre, le grand, l'immense avantage des habitudes religieuses pour le pauvre, c'est de l'arracher à la solitude et de lui créer des relations. A ce point de vue, les pratiques religieuses mériteraient plus d'attention qu'elles n'en obtiennent des économistes.

A côté de cet être déchu à qui il n'est resté que l'instinct délirant de la maternité, M. V. Hugo a placé deux autres figures de femmes charmantes dans leur diversité. Ce sont les deux sœurs de charité mises par Jean Valjean à la tête de son infirmerie. L'une, sœur Perpétue, est la servante du pauvre dans la réalité inférieure; l'autre, sœur Simplice, en est l'angélique personnification. Le portrait de cette dernière est touché avec le pinceau le plus savant et le plus sympathique.

Le moment où Jean Valjean apparaît entre elles au chevet de Fantine mourante est celui d'une catastrophe terrible. Encore une minute, et

l'homme vénéré de toute la contrée, le bienfaiteur du pays que son industrie a enrichi, le magistrat qu'on révère à la ronde, le chrétien charitable dont les filles de Saint-Vincent de Paul distribuent chaque jour les innombrables secours, va être saisi par la main d'un subalterne agent de la police et traîné en prison.

D'étranges événements viennent de se passer en effet. Le chef de la police de l'endroit, ancien surveillant au bagne de Toulon, doué d'une redoutable faculté de garder la mémoire des traits, des allures et de tout l'extérieur des gens, a cru reconnaître dans le riche et bienfaisant industriel le dangereux forçat qu'il a eu jadis en sa garde, et dont la justice a perdu la trace depuis le jour de sa libération. Mais, si les traits de l'homme n'ont pas subi d'autres changements que ceux de l'âge, sa position en a éprouvé de si grands, que l'ancien garde-chiourme finit par croire qu'il s'est trompé, et abandonne, en se la reprochant, la terrible inquisition dont il avait été préoccupé jusque-là.

Au moment où Jean Valjean, qui se savait épié, commence à respirer, un bruit inouï se répand: un vieillard du pays de Jean Valjean et en tout semblable à lui, son vrai ménechme, vient d'être pris en flagrant délit de vol. On va le juger pour récidive et rupture de ban, le rejeter au bagne pour le reste de ses jours. Trois témoins, ses anciens compagnons de chaîne, confrontés avec lui, n'hésitent pas à le reconnaître. L'ancien surveillant de Toulon, appelé à son tour, déclare, avec sa sûreté de coup d'œil, qu'il y a identité. L'histoire tragique de Lesurque va donc se renouveler !

Que va faire le vrai Jean Valjean, l'honnête homme, le chrétien loyal, le bienfaiteur des malheureux? Il est informé de tout, il suit avec anxiété tous les détails de l'instruction, tous les incidents du procès. Laissera-t-il jeter dans les fers un innocent, un vieillard incapable de se défendre et contre lequel mille fatales coïncidences sont conjurées? Mais, pour sauver un vagabond médiocrement intéressant d'ailleurs, ira-t-il, lui, Jean Valjean, le chef respecté d'une grande usine qui fait vivre un canton, compromettre toutes les existences qui dépendent de lui? La volonté de Dieu n'est-elle pas écrite dans l'enchaînement inouï des circonstances qui ont suscité ce second lui-même? Jamais homme ne fut plus torturé par de plus cruelles perplexités, et jamais ces perplexités ne furent retracées avec une intelligence plus profonde de l'âme et une plus énergique vigueur de style. Tous les mouvements généreux et tous les retours égoïstes, tous les élans honnêtes et tous les subterfuges honteux, toutes les résolutions et toutes les défaillances qni alternent dans le cœur de Jean Valjean passent dans le récit, et, durant près de cinquante pages des mieux écrites qui soient jamais sorties de la plume de M. Victor Hugo, tiennent le lecteur ému dans l'anxiété. Enfin, le sacrifice espéré s'achève : Jean Valjean se dénonce lui-même en plein tribunal, et, avant que juges, auditoire et gendarmes soient revenus de leur stupéfaction, il repart pour sa fabrique, où il met tout en ordre, et où l'ancien argousin de Tou-

lon, — l'une des individualités les plus originales de l'ouvrage, pour le dire en passant, — vient, tout fier de sa perspicacité dont il avait douté un instant, l'arrêter et le conduire en prison.

Deux heures après, c'est-à-dire au milieu de la nuit, quand la maison du grand industriel est encore dans l'ahurissement, Jean Valjean reparaît aux yeux des deux sœurs de charité, stupéfaites et muettes de surprise, prend quelque argent et quelques papiers, ferme les yeux à la pauvre Fantine, qui vient d'expirer d'effroi, et s'échappe à l'arrivée des guichetiers lancés à sa poursuite.

L'ancien forçat s'était souvenu de son métier, et, descellant un barreau de la chétive prison municipale où l'on venait de l'enfermer, était sorti et avait pu tranquillement prendre ses mesures pour fuir.

Qu'adviendra-t-il maintenant? Où et quand retrouverons-nous Jean Valjean? Nous ne savons. En tout cas, sa sortie de scène est, à parler dramatiquement, l'une des plus émouvantes que jamais théâtre ait vues.

Telle est non pas l'analyse, mais l'idée sommaire de la première partie du roman des *Misérables*, pour lequel on ne nous accusera pas au moins d'avoir été injustes. Comme l'auteur n'est plus depuis longtemps avec nous, que même c'est un adversaire déclaré, nous avons tenu à nous montrer plus particulièrement équitables envers son talent, et à signaler avec plus de soin les belles parties de son œuvre. Celles-ci, nous le répétons, l'emportent de beaucoup sur les autres. Est-ce à dire qu'il y ait chez M. V. Hugo un retour véritable aux idées et aux sentiments qu'il a jadis professés? N'est-ce pas ici pure affaire d'art, ou même ne tend-on pas un piége à notre candeur? Les volumes qui doivent suivre ne nous ménagent-ils pas d'autres types, d'autres scènes, d'autres tableaux? Nous ne savons; mais, s'il en arrivait ainsi, nous le regretterions surtout pour l'auteur, car, s'il est une chose bien prouvée désormais, c'est que M. V. Hugo ne retrouve son talent que quand il revient aux inspirations de sa jeunesse; lorsqu'il s'en éloigne, il le perd. Où il est chrétien dans les *Misérables*, il n'a d'égal que lui-même; où il cesse de l'être, il descend au-dessous d'Eugène Sue.

II

On n'accorde guère au même homme d'avoir plusieurs sortes de supériorités. C'était le désespoir de Chateaubriand dans sa vieillesse, de s'entendre toujours appeler l'auteur du *Génie du christianisme*. N'ai-je donc fait que cela? s'écriait-il avec dépit. Il s'indignait qu'on méconnût en lui l'orateur, le diplomate, voire le financier.

Certes, il est dans l'histoire des lettres un homme qui, s'il revenait sur la terre, serait bien autrement autorisé à se plaindre de cette disposition universelle à marchander la gloire à ceux qui y ont le plus de droits. C'est

l'auteur de *Don Quichotte*. Qui se doute aujourd'hui que Cervantès a écrit autre chose que son immortelle satire de la chevalerie errante? Quand, avec cet ouvrage, on a cité de lui ses *Nouvelles*, on se croit érudit. Cependant Michel Cervantès a d'autres titres encore à l'admiration de la postérité, des titres éclatants : il fut en effet l'un des plus féconds et des meilleurs poëtes dramatiques de son temps, de ce temps qui vit briller Tirso de Molina, Lope de Vega et Calderon.

Ce qui nous excuse, nous, de l'ignorer, c'est que ses compatriotes l'ignorent eux-mêmes. En Espagne pas plus qu'en France et dans le reste de l'Europe, on ne lit aujourd'hui ses pièces de théâtre. A peine en soupçonne-t-on l'existence, et l'unique édition qui en a été donnée depuis sa mort est à peu près introuvable. On sait vaguement dans son pays que le créateur du chevalier de la Triste-Figure, de Sancho, de Maritorne et de tant d'autres types spirituels, eut une grande passion pour la scène ; mais l'opinion commune est que ce fut une passion malheureuse.

Or rien n'est plus faux que cette opinion traditionnellement acceptée par les biographes et les historiens. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire, avec les dispositions requises, la traduction que vient de nous donner M. Alphonse Royer du théâtre de Michel Cervantès[1]. L'auteur de *Don Quichotte* s'y montre l'égal, sinon en fécondité, au moins en originalité, en grandeur, en gaieté, de ses rivaux les plus célèbres. Il a écrit comme eux dans tous les genres alors goûtés en Espagne, des comédies picaresques, des drames religieux, des tragédies, des *intermèdes* ou comédies populaires, et il a jeté dans toutes ces compositions ce qui en fait avant tout la valeur : la passion, le mouvement et la vie. La vie surtout respire dans les pièces de Cervantès. Au point de vue de l'art, on peut y relever de nombreux défauts ; les caractères y sont inégaux, incomplets, mal développés; l'action, surchargée d'incidents inutiles, va par bonds ou se traîne ; le langage manque souvent de tenue; tout cela néanmoins est animé, tout cela est chaud et puissant.

Mais, pour bien en juger, par exemple, il faut avoir un esprit libre et affranchi de tout préjugé de nationalité ou d'école. Le théâtre de Cervantès est espagnol au plus haut degré, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus étranger à nos conventions scéniques. Aux yeux de Cervantès comme de ses contemporains, tous les sujets sont bons pour le théâtre ; les cérémonies du culte, les légendes des saints, les événements de l'histoire, les traditions nationales, les incidents de la vie commune, tout ce qui intéresse, émeut, égaye, peut fournir matière à une action dramatique. Et, quant à la façon de mettre la chose en scène, Cervantès et ses compatriotes sont instinctivement de l'avis d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aures,
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

[1] *Théâtre de Michel Cervantès*, traduit pour la première fois par M. Alphonse Royer. 1 vol. in-12, Michel Lévy, éditeur.

Ce qu'il y a de plus direct est toujours à leurs yeux ce qu'il y a de mieux. Pas de confidents, pas de récits, pas de jeu de coulisse, tout en action, tout à découvert. « La comédie espagnole, et celle de Cervantès en particulier, dit M. Alphonse Royer, ressemble plutôt à un roman dialogué qu'à ce que nous appelons un ouvrage dramatique. L'auteur, pas plus que le spectateur, ne se préoccupait alors de la vraisemblance d'une fabulation, de la façon dont les personnages entrent et sortent, dont l'action se noue, se concentre et se dénoue. On voyait défiler devant soi une suite de scènes et de chapitres changeant à chaque instant de lieu; on entendait de beaux vers, souvent hors de propos, mais très-goûtés d'un peuple qui passait ses loisirs à en composer lui-même; puis, rajustant son manteau sur l'épaule quand le soleil déclinant mettait fin à cette représentation diurne et sans autre abri que le ciel, chacun s'en allait content. On pense bien que les changements de décors n'étaient pas compliqués; les premiers plans restaient les mêmes, et l'on se bornait à changer le rideau du fond. »

Du reste, les pièces se composaient comme elles se jouaient, sans préparation. C'étaient de vrais improvisateurs que Cervantès, Tirso de Molina, Lope de Vega et leurs rivaux. Aucun ne se donnait la peine de combiner une action; leur unique soin, après avoir choisi leur fable, était de la couper en scènes vives, rapides, bien contrastées, et dont la forte accentuation frappât jusqu'au bout le spectateur. L'effet successif remplaçait l'intérêt d'ensemble que nous recherchons aujourd'hui.

Dans ces conditions, la collaboration dramatique devait être plus facile qu'elle ne l'est maintenant. Aussi avait-elle lieu quelquefois. M. Alphonse Royer en cite un curieux exemple. « Le directeur du théâtre de la Cruz, à Madrid, ayant un jour besoin d'un ouvrage nouveau en trois actes et en vers pour sa réouverture, pria le docteur Perez de Montalban et Lope de Vega d'en chercher le sujet et de l'écrire dans le délai de trois jours. En deux jours chacun des deux poëtes eut écrit son acte, et ils se divisèrent la besogne pour le troisième. Montalban se leva à deux heures du matin pour gagner en vitesse celui qu'il ne pouvait surpasser en talent, et il fit si bien, qu'à onze heures il entrait chez son collaborateur avec sa part terminée. Montalban trouva son ami Lope arrosant tranquillement les fleurs de son jardin. Lope lui conta qu'il s'était levé à cinq heures du matin, qu'il avait commencé par écrire son dernier acte, puis qu'il avait expédié une lettre importante; qu'ensuite, pour employer son temps, il avait composé cinquante tercets, et que, depuis une heure, il était en train d'arroser ses arbustes et ses fleurs. Puis il lut à Montalban son dernier acte et ses cinquante tercets. »

Le pauvre Cervantès n'eut jamais cette merveilleuse fécondité, et ne se donna jamais de collaborateur. Il n'en a pas moins beaucoup écrit pour le théâtre. Il nous apprend que, dans la première partie de sa vie littéraire, il composa et fit représenter avec succès par les compagnies nomades qui dé-

frayaient alors les *corrades* ou théâtres en plein vent des capitales de l'Espagne, vingt ou trente pièces de tout genre et de toute dimension. Cette première période de sa carrière dramatique avait même été couronnée par un éclatant succès; la foule avait applaudi une comédie de lui, aujourd'hui perdue, *la Confusa*, qu'il regardait comme son meilleur ouvrage. Cervantès avait quarante ans. C'était en 1587, année fatale pour lui. Cette même année, en effet, vit l'apparition au théâtre du grand Lope de Vega, ce *prodige de nature*, comme l'appelle Cervantès lui-même, qui lui rend justice malgré son dépit, et qui s'incline devant ce *roi de la monarchie comique*. Les éclatants succès de cet homme, dont les productions, non-seulement défrayaient tous les théâtres alors existants, mais en faisaient surgir vingt autres dont la scène ne s'alimentait que de lui, éclipsèrent en un instant toutes les autres renommées dramatiques. Le peuple ne voulut plus que du Lope de Vega; son goût pour cet auteur fut un entrain, un délire qui alla croissant d'années en années et de mois en mois. Les écrivains dramatiques se rangèrent pour la plupart en vassaux dociles autour de ce rapide et impétueux conquérant de la scène. Cervantès, lui, bien que chargé d'une famille de cinq personnes, qui tirait de ses pièces seules l'espèce d'aisance où elle vivait, Cervantès préféra se retirer de la lice et se résigna à chercher d'autres moyens d'existence.

Mais le théâtre n'était pas seulement pour lui une spéculation littéraire, c'était une passion, et, bien qu'il l'eût abandonné, tout en achevant son *Don Quichotte*, il ne cessa, durant les vingt-sept ou vingt-huit ans qu'il vécut encore, de composer pour la scène. Toutefois ce fut en vain qu'il attendit du public un retour de faveur; Lope de Vega avait conservé son empire sur la foule, et Cervantès en fut réduit à publier avant sa mort ses pièces qu'il n'avait pu parvenir à faire jouer.

C'est de ce recueil, imprimé à Madrid en 1615, ainsi que de ce qui nous reste des compositions de la première époque dramatique de Cervantès, que M. Alphonse Royer a tiré le curieux volume qu'il nous donne aujourd'hui. Ce volume comprend quatre grandes pièces traduites intégralement, et une quinzaine de petites traduites, soit en entier, soit dans leurs scènes principales. Elles offrent, individuellement prises, un échantillon des divers genres qu'a traités Cervantès et que préférait le public espagnol de son temps.

Ce qui plaisait le plus alors à ce public, c'était l'héroïsme patriotique ou religieux. En effet, l'héroïsme fait le fond de toutes les grandes pièces de Cervantès, sauf la première, *Pedro de urde malas*, qui est une comédie *picaresque*, c'est-à-dire reproduisant les mœurs de la Bohême espagnole du seizième siècle. L'héroïsme chrétien éclate dans *Christoval de Lugo*. Cette pièce, véritable *Auto sacramental*, est, en réalité, une vie de saint dramatisée. Le héros y paraît, au début, sous l'habit d'étudiant, et, à la fin, sous le froc du moine. Dans la première *journée* (car les drames espagnols, on le sait, sont partagés en journées ou étapes, et non en *actes*), nous le voyons

à l'université de Séville, beau cavalier, duelliste intrépide, ferraillant à tout propos, troublant tous les ménages, hantant les cabarets plus souvent que les écoles, rossant les alguazils et compromettant par ses légèretés jusqu'à la maison de l'inquisiteur de la foi sous le toit duquel il habite. Mais, au plus beau moment de ses succès, quand, après une série de revers, la fortune lui sourit, quand il vient de faire un bon coup de cartes et un beau coup d'épée, quand les femmes perdent pour lui la tête et que son cortége d'étudiants dévoués se grossit, voilà qu'un saint dégoût de sa vie le saisit. Il avait fait vœu, s'il perdait au jeu, de se faire voleur de grand chemin; aujourd'hui qu'il a gagné, il fait vœu de se faire moine : « Vierge, mère de Dieu, qui êtes aussi la mère des pécheurs, les brigands vous invoquent, daignez les écouter, s'écrie-t-il. Mon ange gardien, assistez-moi et chassez la crainte qui reste dans mon âme pleine d'amertume. Ames du purgatoire à qui j'ai toujours pensé, connaissez ma détresse, et puisqu'au milieu des flammes la charité ne vous abandonne pas, demandez à Dieu de prêter l'oreille à mes plaintes. Psaumes de David, aux mystères infinis, que votre pensée m'inspire ! »

Et tandis qu'il sort et se dirige vers un couvent, on entend dans les cieux des voix qui chantent : « Lorsqu'un pécheur revient à Dieu avec humilité, il y a fête au ciel. »

La seconde *journée* s'ouvre par une scène gaie où l'on retrouve l'esprit charmant qui a si ingénieusement fait contraster les figures de don Quichotte et de Sancho. Nous sommes à Mexico, sur la terre d'Amérique, ce *refuge des désespérés d'Espagne*, comme l'appelle Cervantès lui-même. Christoval de Lugo s'est fait moine et porte le nom de Père de la Croix. Antonio, l'un de ses camarades d'université, l'a imité, selon son habitude, et l'a suivi au cloître, comme il le faisait dans toutes ses fredaines. Mais Antonio n'est pas une nature plus héroïque que Sancho Pança, et la vie du couvent lui pèse; il en fait comiquement l'aveu à son ami :

« *Antonio.* — Le jeûne me rend malade. Hélas ! je me trouvais bien mieux à Séville. Les blancs biscuits d'Utrera rendent l'esprit libre et léger. O beaux raisins jaspés que l'on coupe la nuit dans les vergers de Triana, et que l'on trouve le matin si frais et ruisselants de rosée ! Existe-t-il un fruit plus charmant pour réveiller le goût? Je n'espère plus revoir ces temps heureux.

« *Le Père de la Croix.* — Frère Antonio, mon ami, ce souvenir est un piége du démon.

« *Antonio.* — Je voudrais bien savoir où est maintenant la señora Librija ou la Salmenora, ces deux belles pécheresses? Que sait-on de Gauchoso, de Labillo et du fameux Tortillard? O jours dorés, temps de joie et de bonheur, où la liberté invitait aux plaisirs les plus exquis !

« *Le Père de la Croix.* — Tais-toi, et reçois la bénédiction de Dieu. »

Mais ce n'est pas Antonio seulement, c'est le Père de la Croix lui-même

que les souvenirs de Séville poursuivent au fond du cloître. Dans une scène qu'on dirait empruntée, pour l'idée, à la *Tentation de saint Antoine* de Callot, si celle-ci n'était pas postérieure et empruntée elle-même aux peintures du moyen âge, on le voit en prière dans un coin, tandis que, dans l'autre, des étudiants boivent et chantent leurs amours.

Plus loin, nous le trouvons au chevet d'une pécheresse qui meurt désespérée et dans le cœur de laquelle il ramène la confiance en assumant, par une substitution de sa responsabilité à la sienne, tous ses péchés, et en s'engageant à les expier pour elle. La courtisane expire réconciliée avec Dieu, qui a accepté le marché du saint moine; mais cet arrangement ne fait pas le compte des démons, qui attendaient une proie certaine, et qui, à sa place, vont avoir affaire à l'âme la plus rebelle à leurs suggestions. Ils se répandent en maugréant dans sa cellule, et lui suscitent tous les ennuis imaginables, l'accablent de tous les maux, mais sans pouvoir le pousser à aucune plainte. Ils ne se retirent qu'au moment de sa mort, en voyant les âmes des bienheureux qui viennent chercher celle du saint et l'emporter au ciel.

C'est un héroïsme d'un autre genre, mais non moins goûté en Espagne, que celui qui respire dans le *Vaillant Espagnol*, sorte de *romancero* dramatisé. Maures et chrétiens sont là en présence, rivalisant de bravoure et de folie. Deux chérifs qui soupirent pour la même femme, deux femmes qui courent après le même chevalier; des traînards d'armée qui, dans l'intervalle des combats, se font moines quêteurs; des religieuses échappées du couvent qui, sous la garde de quelque vieil écuyer, chevauchent à la suite des troupes, le cœur pris pour un paladin célèbre; enfin tout le personnel à demi fou des romans dont Cervantès fait justice ailleurs, s'agite ici dans une action bizarre, mais grandiose, où, comme le dit l'auteur en finissant, tout n'est pas fiction, et où « les vérités de l'histoire se mêlent aux inventions de la fable. »

La vérité dont parle ici Cervantès est celle du caractère espagnol. Cette vérité éclate dans son drame de *Numance*, la plus belle sans contredit de toutes ses œuvres de théâtre. Tous les biographes de Cervantès et tous les historiens de la littérature espagnole ont parlé de cette pièce, mais sans la caractériser suffisamment. *Numance*, quoiqu'elle en porte le titre, n'est pas une tragédie, du moins à la façon des nôtres; l'action ne s'y concentre pas autour d'un seul personnage, et l'amour n'en fait pas le sujet. Ce n'est pas non plus un drame où, comme de nos jours, on ait barbouillé d'un peu de couleur historique de vulgaires mannequins de théâtre. A vrai dire, *Numance* ne ressemble à rien de ce que nous connaissons en ce genre. Cette pièce offre moins une action qu'une situation terrible qui reste la même du commencement à la fin. Rome et l'Espagne luttent depuis longtemps. Depuis seize ans la lutte est devenue un duel dont Numance est le terrain. Les adversaires toutefois sont ébranlés; dans le camp des Romains quelques murmures s'élèvent, mais ils sont vite réprimés par Scipion; dans Numance aussi

des paroles de doute se font entendre; mais les destins consultés ayant fait connaître le sort fatal réservé à la ville, et, en elle, à la nation, chacun se résigne. La pièce n'est plus qu'une suite de scènes navrantes et sublimes de courage. Ici ce sont les femmes qui, ayant appris que leurs maris veulent tenter un dernier effort, et, s'ils ne peuvent réussir à vaincre, se faire tuer par les Romains, accourent et demandent à être tuées d'abord : « Que vos épées se tournent les premières contre nous, cela vaudra mieux que de nous voir déshonorées par l'ennemi. (*Se tournant vers leurs enfants.*) Enfants de si tristes mères ! que ne parlez-vous? que ne demandez-vous à vos pères de ne pas vous abandonner? Il suffit pour nous tuer de la faim et de la douleur : qu'ils n'y joignent pas la férocité romaine. »

Ailleurs, c'est un amant qui voit mourir de faim la femme qu'il aime :

« *Morandro.* — Que dis-tu, bien de mon âme?

« *Liva.* — Que la faim m'accable à ce point que je vais expirer. Avant mon heure je crains de mourir. Mon frère mourut hier, comme ma mère, de faim; si je ne les ai pas suivis, c'est que la force de la jeunesse lutte encore en moi. Mais comme voilà plusieurs jours que je souffre, mes forces ne peuvent aller plus loin.

« *Morandro.* — Tu ne mourras pas de faim tant que je vivrai. Je vais franchir le fossé et le mur, et risquer ma vie pour sauver la tienne. Sans que rien m'intimide, j'arracherai de la bouche du Romain le pain qu'il y porte pour le placer dans la tienne.

« *Liva.* — Tu parles comme un amoureux, Morandro; mais ce que tu m'apporteras sera trop peu pour me ranimer, et tu te perdras sans me sauver, » etc.

Ailleurs, c'est une mère qui tient son enfant dans ses bras :

« *La mère.* — O terrible et triste agonie !

« *L'enfant.* — Ma mère, quelqu'un peut-il nous donner du pain?

« *La mère.* — Ni du pain, mon fils, ni rien qui se puisse manger.

« *L'enfant.* — Faut-il donc que je meure de cette horrible faim? Donne-moi un peu de pain, mère; je ne t'en demanderai plus. »

A ces scènes déchirantes s'ajoutent des tableaux lugubres. La ville de Numance apparaît avec ses rues et ses places couvertes de morts et de mourants. La figure de la Guerre se montre planant au-dessus, suivie de la Maladie et de la Faim, les deux terribles exécutrices de ses arrêts; les prétoriens, le glaive au poing, errent glacés d'effroi à travers des monceaux d'êtres à moitié morts, et frappent par ordre, mais non sans détourner parfois les yeux, ce qui respire encore çà et là. Enfin Scipion, suivi de Jugurtha, de Q. Fabius, de Marius, franchit les murs :

« *Marius.* — Dieux sacrés !

« *Jugurtha.* — D'où vient ton étonnement?

« *C. Marius.* — J'aperçois un lac de sang et des milliers de corps étendus dans les rues de Numance.

« *Scipion.* — N'y a-t-il personne qui vive?

« *C. Marius.* — Je ne le pense pas; du moins aucun ne s'offre à ma vue. »

Marius, suivi de Jugurtha, pénètre dans la ville et revient au bout de quelque temps annoncer que les Numantins lui ont dérobé le fruit de sa victoire, que tous sont morts, sauf un jeune homme qui s'est enfermé dans une haute tour. Scipion, voulant avoir au moins un captif à ramener et à conduire en triomphe, accourt au pied de la tour et fait de belles promesses au guerrier pour l'engager à se rendre. Mais Viriate, car c'est de ce grand nom historique que Cervantès appelle le dernier des Numantins, répond avec hauteur qu'il est bien tard pour parler de clémence. « Sache-le, ajoute-t-il, toute la fureur de ceux qui sont morts parmi ce peuple devenu poussière, toute leur obstination à refuser de se rendre, est passée en moi. J'ai hérité de tout le courage de Numance : vois si ce n'est pas une folie de vouloir me vaincre ! Chère patrie, peuple malheureux, ne crois pas que j'oublie ce que te doit celui que tu as engendré, ni que les promesses ou la crainte puissent agir sur moi ! »

Et Viriate se précipite du haut de la tour.

Alors le bruit des trompettes retentit dans les airs, et la Renommée paraît sur un nuage et prononce ces paroles solennelles : « Que ma voix sonore retentisse de nation en nation et remplisse les cœurs du désir d'éterniser un tel haut fait. Romains, relevez et craignez qui a pu, malgré son jeune âge, vous arracher un si éclatant triomphe ; moi, la Renommée qui proclame, je ferai en sorte, tant que le soleil éclairera cette terre, de publier, dans mon vol rapide, la valeur de Numance, unique d'un pôle à l'autre. Cet exploit inouï annonce ce que dans les siècles futurs seront les enfants de la forte Espagne, dignes héritiers de leurs pères. »

Ne dirait-on pas que ce drame patriotique est une prophétie, et qu'en l'écrivant le poëte voyait dans l'avenir le siége de Sarragosse?

Voilà ce qu'était le théâtre en Espagne au seizième siècle, et dans les mains de Cervantès en particulier : une école d'héroïsme. Faut-il s'étonner si les hommes les plus religieux, si des prêtres s'en occupaient, comme nous l'apprend M. Royer dans sa savante introduction, si les acteurs et les actrices les plus illustres finissaient la plupart du temps par le cloître? L'Espagne s'était formée dans les luttes et les libres institutions du moyen âge un tempérament dont, après trois siècles de monarchie absolue, les soldats du premier Napoléon ont encore rencontré des restes.

On se tromperait pourtant si l'on se figurait que ce peuple n'eut pas ses heures de gaieté : qu'on lise les petites pièces que Cervantès intitule *Intermèdes,* et l'on verra qu'après s'être nourri du spectacle des grandes actions, l'Espagnol du siècle de Charles-Quint et de Philippe II aimait à rire de ses propres travers. Ce n'est donc pas seulement un grand écrivain, c'est un grand peuple que le livre de M. Alphonse Royer nous apprendra à apprécier.

III

Connaissez-vous Dick Moon[1]? M. Francis Wey affirme que tout Paris le connaît, qu'on le rencontre aux boulevards, dans les théâtres, dans les salons, sur les plages des bains de mer, le long des galeries du Louvre, et même devant les tables des bibliothèques. « C'est, dit-il, de tous les Anglais de l'univers, l'Anglais le plus généralement présenté. Personne ne croit l'avoir vu pour la première fois. »

Il nous semble bien, en effet, l'avoir déjà rencontré nous-même en parcourant les nouveautés à la mode. Il signait déjà Francis Wey, il avait déjà cette excentricité étudiée et cette recherche incessante de l'effet qui gâtent les pages sérieuses du volume qu'il nous donne aujourd'hui. Seulement il n'imaginait pas alors de se déguiser en Anglais. Pourquoi s'en est-il avisé? Nous ne savons. Que gagne-t-il à la fiction sous laquelle il nous offre son excursion humoristique en France? Rien, en vérité; pas n'est besoin de venir d'outre-Manche pour envisager les choses comme le fait le pseudo-Dick Moon. Son point de vue n'a rien que d'extrêmement français, et son langage porte, toute fraîche, l'estampille de Paris; c'est dire assez que, s'il n'y est pas toujours très-naturel et d'excellent aloi, l'esprit n'y manque pas du moins.

C'est aux dépens de Marseille que s'exerce d'abord cet esprit irrévérencieux qui ose, du premier coup, s'attaquer au Palladium de la cité phocéenne, et appeler la Cannebière une « voie courte et bordée de maisons laides. » Hâtons-nous d'ajouter, pour consoler les Marseillais, que Paris, l'éternel objet de leur jalousie, est bien moins épargné encore. Nous leur recommandons à cet égard tout le chapitre intitulé : *Urbem quam dicunt Romam*, et notamment les pages relatives à la Madeleine, au Palais-Bourbon, au jardin des Tuileries, au pont des Arts, et à cette « parodie municipale » que les édiles parisiens ont bâtie en pendant à Saint-Germain l'Auxerrois, pour faire face, avec sa « quille de pierre prétentieusement historiée, » à la colonnade du Louvre. Et le Louvre lui-même, c'est-à-dire ses nouveaux musées! Que Marseille lise et voie comment Dick Moon en apprécie les dispositions : elle apprendra avec satisfaction que sa rivale aussi a l'art d'éclairer ses tableaux par des « jours de cave. »

Cependant Dick Moon, soit prudence, soit tout autre motif, ne s'égaye pas, autant que le sujet y prêterait, des imaginations artistiques du conseil municipal de Paris. Ses sarcasmes s'arrêtent du reste avec raison devant les restaurations de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame, et il paye dans les

[1] *Dick Moon en France, journal d'un Anglais de Paris,* par M. Francis Wey. 1 vol. in-12, Hachette, éditeur.

meilleurs termes un juste tribut d'éloges à la mémoire du savant et regrettable Lassus, à qui ces monuments doivent leur résurrection.

Les monuments, c'est le grand souci de Dick Moon, ce qu'il recherche avant tout dans ses courses un peu décousues à travers la France. C'est aussi ce qu'il juge le mieux. Sa disposition un peu trop habituelle à prendre le contre-pied des jugements reçus cesse d'ordinaire en face des œuvres d'art dont notre sol est semé. Il plaisantera bien, par exemple, avec un peu d'excès, sur la qualification traditionnelle et assez peu justifiée de *jardin de la France* donnée à la Touraine; mais Chenonceau, Azay, Chambord, Chaumont, le rappellent au sérieux; ses jugements sur ces merveilles du seizième siècle sont pleins d'une sympathique admiration. Dick Moon réclame, avec un accent qui n'a rien d'anglais pour le coup, contre la routine historique, qui veut en faire honneur à des artistes étrangers, au Primatice, à Vignole. « Ces ouvrages, dit-il, il faut le reconnaître, sont dus à des maîtres français, pour la plupart natifs des lieux qu'ils ont illustrés et qui n'ont pas daigné le leur rendre, car ces noms sont oubliés : ce qui prouve, non la médiocrité des artistes, mais le grand nombre de ceux qui excellèrent alors. »

Ces patriotiques revendications lui feront sans doute pardonner par cette province, « jadis possession anglaise et reconquise par les Anglais depuis 1815, » le mal qu'il en dit d'autre part au point de vue pittoresque. Mais par quoi s'excusera-t-il auprès des natifs du Berry, qu'il a l'impertinence de considérer comme « un sous-genre de l'espèce humaine? » Nous doutons aussi qu'il trouve grâce auprès des Bisontins, après leur avoir reproché « de laisser moisir honteusement dans leur cathédrale le plus authentique et le plus admirable tableau de frà Bartolomeo qui soit en France, le *Saint Sébastien*, » et s'être permis de plaisanter sur la grande querelle d'Alaise et d'Alise, querelle qui toutefois n'a fait jusqu'ici, dit-il, « que deux victimes connues : Vercingétorix et le curé du lieu, lequel, satisfait d'abord de desservir une capitale celtique marquée par de très-beaux arbres, se sent un peu obéré par le devoir de nourrir les éclaireurs des deux partis. » Ne sera-ce pas un grief encore contre lui, à Besançon, que les éloges qu'il donne à la précieuse et complète collection des correspondances de la commune de Dijon avec les ducs de Bourgogne de la maison de Valois? Il est vrai que, en revanche, Dick Moon ne dit pas un mot des autres monuments de la vieille capitale de Jean sans Peur et de Philippe le Bon.

C'est un reproche que pourraient lui adresser beaucoup d'autres villes importantes dont il ne parle pas, ou qu'il ne nomme, en passant, que pour en signaler quelques coutumes échappées au nivellement des mœurs, quelque tradition historique ou quelque ridicule. Rien ne ressemble moins à un *Guide* que le journal de Dick Moon; le *Voyage sentimental* de Sterne est, uprès, un modèle d'ordre et de méthode.

Ce désordre, qui, comme celui de l'ode classique, nous semble un peu 'effet de l'art et du besoin d'être piquant, n'exclut pas une sorte de centralisation. Paris est le pivot autour duquel tourne Dick Moon, où il revient toujours, et qu'il s'attache surtout à peindre. Il y a souvent de l'observation et du trait dans ses croquis; les secrètes misères de notre luxe, en particulier, y sont cruellement révélées. Lisez le chapitre intitulé *Monographie des appartements.* « A Paris, dit-il, aucune habitation antérieure à 1789 n'est complétement logeable pour les héritières du dernier siècle... Entrons chez madame la comtesse de ***. Le bel escalier! quelle splendide antichambre ! Mais le salon s'ouvre : c'est une gaîne, parce qu'il a fallu le couper en deux pour y trouver la chambre de madame. Sur cette chambre fort basse, parce qu'on a transversalement partagé la fenêtre au moyen d'un plancher, on a dû ménager certaine soupente pour une cacaméristeriste ou pour les enfants. Elle est éclairée à la hauteur du parquet; les tables y sont dans l'obscurité; le jour n'atteint que les semelles de vos pantoufles quand vous levez le pied... »

« Pourquoi madame n'a-t-elle pas d'amies ? — Parce qu'il leur faudrait monter par l'escalier de service. — Pourquoi faut- i toujours écrire à monsieur, qu'on ne voit jamais? — Parce qu'il travaille dans la chambre de sa femme. —Pourquoi cette fille est-elle beaucoup trop jeune pour sortir de pension? — Parce qu'on ne sait où la mettre et qu'on ne peut la loger... On idolâtre les enfants, et, en général, on les niche au lieu de les loger : le manque de fortune en est la cause. On vit à la gêne dans une ville où chacun dépense plus qu'il ne peut et tient à paraître supérieur à ce qu'il est. »

Signalons aussi, à propos des enfants, le paragraphe qui a pour titre le *Règne des bambins*; cela est plein de sens et de verve moqueuse : « Autrefois on se gardait d'éveiller de bonne heure la coquetterie et la fatuité... Maintenant l'enfance a ses modistes, ses tailleuses en renom, ses journaux fashionables. Les filles sont atournées à la russe, à l'anglaise, à la Pompadour, que sais-je? Les garçons sont costumés au lieu d'être vêtus. Cinq-Mars est l'héritier d'un agent de change; le pourpoint des enfants du comte de Saint-Pol est tombé sur le dos des petits de votre notaire. L'an passé, j'avais en face de moi, dans un wagon du Havre, un bon mari, sa femme et leur fils, un gars de neuf à dix ans, déshabillé en Écossais : la toque avec une plume de héron, l'écharpe à carreaux, pas de culotte, et de gros genoux violacés par le froid. Voilà, pensé-je, une famille des bords de la Clyde. Tout à coup le mari relève une des glaces et s'écrie : « Tron de l'air! le « brouillard il n'est pas chaud ! »

Ce sont encore d'excellentes pages que celles où Dick Moon apprécie notre goût récent pour la vie des champs, notre moderne passion pour la grande musique, notre susceptibilité jalouse à l'endroit de la liberté. « Les Français, dit-il, parlent sans cesse de liberté, et sans cesse ils provoquent l'État à intervenir de force dans les questions qui le concernent le moins.

L'État est la gouvernante de ces enfants ; ils lui demandent constamment protection ou ils l'égratignent, et, comme des enfants, ils crient quand on les mouche... » Nous nous arrêtons, et pour cause; en avançant, nous pourrions n'avoir plus à louer. Sur cette question comme sur bien d'autres, le journal de Dick Moon pousse un peu loin la plaisanterie et n'est pas, quand il s'avise d'être sérieux, à l'abri de la critique. A cela près, il offre une lecture agréable, où le bon sens est souvent relevé de beaucoup d'esprit. Dans le temps où nous vivons, ce ne sont pas là, en littérature, des qualités qui courent les rues.

IV

Abélard a eu de nos jours un singulier retour de fortune. Depuis six cents ans il ne vivait guère dans la mémoire publique que par ses amours et la terrible aventure qui y mit fin. Le dix-huitième siècle, que devait naturellement toucher sa légende, l'avait chantée en vers de sa façon; mais il s'était borné à plaindre l'amant dans Abélard, sans chercher à réhabiliter le philosophe. Cette tâche était réservée à notre époque; nos libres penseurs, reconnaissant un chef dans le maître d'Héloïse, s'en sont emparés avec empressement, ils ont mis tout leur art à le grandir, et n'ont pas même épargné, pour y parvenir, l'injustice envers les adversaires de leur héros.

Les résultats de cette récente campagne en faveur d'Abélard sont appréciés avec un haut sentiment d'équité dans un court mais très-compétent opuscule que vient de publier M. Bonnier, professeur à la Faculté de droit de Paris[1]. Quoique catholique et grand admirateur de saint Bernard, que se sont efforcés de rabaisser les partisans d'Abélard, l'auteur ne se montre animé d'aucune prévention contre ce dernier; loin de là, il témoigne pour lui, tout en faisant ressortir ses torts de conduite et ses erreurs de doctrine, une vive et constante sympathie. On voit que, même en le condamnant, il aime ce merveilleux esprit, cette alerte et pénétrante intelligence que n'engourdit point le plaisir et que le malheur ou l'âge ne peuvent abattre. Comment, en effet, quand on a du goût pour les luttes d'idées, se défendre d'un secret attrait pour cet infatigable chevalier de la pensée surgissant comme un phénomène aux plus rudes jours de la chevalerie féodale ?

Mais, si le dialecticien séduit dans Abélard, l'homme éloigne profondément. Malgré de brillantes facultés, c'était une nature inférieure, un cœur étroit, une âme sans élévation. Devenu le rival heureux de ses anciens maîtres, il est envers eux d'une odieuse ingratitude. Il ne se contente pas de supplan-

[1] *Abélard et saint Bernard*, par M. Bonnier, professeur à l'École de droit de Paris. In-18, chez Douniol

ter Guillaume de Champeaux dans l'administration de l'école, — c'était son droit, bien que, à vrai dire, il eût pu en user plus généreusement, — mais il le calomnie dans sa retraite, en l'accusant de s'être fait moine pour arriver facilement aux honneurs de l'épiscopat. Dans sa dispute avec Roscelin, il eut recours à des procédés qui ne sont pas ceux de l'honnête homme. M. Bonnier fait remarquer à cette occasion, des ressemblances avec J. J. Rousseau, dont il avait en effet la susceptibilité ombrageuse. Peut-être serait-il plus exact encore de le comparer avec Voltaire, dont il avait surtout l'esprit, et qu'il devança dans le détestable système de polémique insultante et d'insinuations personnelles qui fut, dans ses derniers jours, tout l'art de l'homme de Ferney. Ce qu'Abélard eut plus particulièrement de Rousseau, c'est l'orgueilleuse présomption. Sur ce point Abélard était d'une fatuité brutale. « Quelque femme que j'eusse daigné aimer, dit-il dans ses *Confes-* « *sions*, à une époque où il était censé converti, je n'aurais eu aucun refus à craindre. » Or on sait ce que c'était qu'aimer pour lui ! Loin de s'épurer dans ses relations avec la femme au noble cœur qu'il avait séduite, l'amour, chez lui, resta toujours un sentiment sensuel. On a la preuve incontestable qu'Héloïse ne le fixa pas, et que, même après le mariage, ses désordres continuèrent, et que les sommes considérables qu'il gagnait passaient tout entières à des créatures avilies. M. Bonnier a mis ce fait hors de discussion, et il est probable que c'est cette coupable conduite qui provoqua, de la part des parents d'Héloïse, gens d'humeur peu pacifique, — Héloïse appartenait, dit-on, à la famille des Montmorency, — la cruelle vengeance que l'on sait.

Le malheur, même lorsqu'il est mérité, grandit celui qui le porte noblement. Abélard aurait donc pu se relever dans l'estime de la postérité, s'il s'en fût allé silencieusement cacher au fond du cloître, ainsi qu'il en avait d'abord eu la pensée, le reste de sa vie flétrie ; mais il n'eut pas jusqu'au bout ce courage. A ce jouteur sevré d'une moitié de ses plaisirs, il fallait au moins l'autre, la jouissance de la lutte intellectuelle. On le vit donc, après avoir pris l'habit monastique — non sans avoir forcé la pauvre Héloïse, qui ne s'y soumit qu'en pleurant, à prendre le voile religieux — on le vit rentrer dans l'arène scolastique et soulever autour de lui toutes sortes de querelles. Il n'eut pas, lui dont la vie avait été si peu édifiante, la délicatesse de laisser à d'autres la critique très-fondée, nous voulons le croire, des mœurs des divers monastères où il reçut l'hospitalité ; il montra partout, notamment à Saint-Gildas, dont il fut un moment abbé, cette rigidité indiscrète qui a distingué de tout temps les nouveaux convertis.

Quand de la dialectique il passe à la théologie, Abélard y porte la témérité audacieuse qui lui a valu tant de succès ailleurs. Pour lui, la science divine n'a pas de problème dont il ne se croie en état d'improviser la solution, sans avoir besoin, dit-il orgueilleusement, d'implorer « d'autres res- « sources que celles de son esprit. » De là les combats dans lesquels il s'usa.

Nous ne pouvons le suivre, avec M. Bonnier, sur tous ces champs de bataille qui le conduisirent à la solennelle rencontre du concile de Sens, où, après avoir accepté la lutte corps à corps avec saint Bernard, il la déclina au moment où elle allait s'ouvrir, et s'enfuit en dissimulant sa peur d'être défait, sous un spécieux appel au Pape. M. Bonnier, dont l'impartialité ne se dément jamais,et qui a condamné hautement la conduite violente de l'assemblée de Soissons vis-à-vis d'Abélard, condamne ici Abélard à son tour, et justifie victorieusement son antagoniste de l'accusation de « méchanceté dans la tyrannie » qu'ont portée contre lui ses modernes détracteurs. Rien, dans le caractère de saint Bernard, et en particulier dans la conduite qu'il tint au concile, n'explique la terreur dont, au dire de ses apologistes, aurait été saisi Abélard, et qui aurait déterminé sa retraite. En tout cas, pour un homme qu'on veut ériger en « martyr de la philosophie, » l'action n'était pas des plus courageuses.

L'auteur d'un livre tout récent, dont nous parlerons bientôt [1], et qu'on n'accusera pas d'être un partisan de saint Bernard, se montre historien plus sincère ou plus intelligent quand il avoue que la défaite d'Abélard au concile de Sens fut une chute honteuse. « Abélard, dit M. Duparay, est « cité au concile de Sens pour rendre compte de ses doctrines. Cette épreuve « suprême que saint Bernard n'aborde qu'en tremblant et en versant des « larmes, à laquelle Abélard se présente le front serein, le regard assuré, « entouré de ses disciples poussant déjà des cris de victoire, est célèbre par « la chute du prince des écoles. En face du danger, par une faiblesse dont on « cherche vainement la cause, Abélard se trouble, balbutie, invoque l'appel « au pape et se retire. Cette fois Abélard tombe pour ne plus se relever. » (Page 89.)

Dès lors, en effet, il ne monta plus en aucune chaire et n'ouvrit plus d'école. Retiré à Cluny, où Pierre le Vénérable lui avait offert un asile, il y rétracta ses erreurs, ou du moins y fit, avec une sincérité que rien n'autorise à suspecter, une profession de foi qui lui valut d'être relevé de l'excommunication et de voir la peine de la prison perpétuelle, qu'il avait encourue, commuée en celle de la résidence cloîtrée dans l'abbaye où il avait trouvé un refuge. Réconcilié avec saint Bernard et arraché aux agitations de sa vie belligérante, il vécut dès lors dans un repos studieux qu'il n'avait jamais connu auparavant, « toujours sur ses livres, » comme l'écrit Pierre le Vénérable à Héloïse, « ne laissant passer aucun moment sans prier, lire ou dicter. » Parfois même il prend la parole devant les religieux, non plus pour parler de philosophie, mais pour leur prêcher la piété, dont il leur donnait lui-même l'exemple. Ceux qui, dans ces derniers temps, ont voulu jeter des doutes sur la sincérité de sa foi, et transformer son humble soumission en

[1] *Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sa Vie, ses Œuvres, et la Société monastique au douzième siècle*, par M. Duparay. In-4°, Paris, Durand, rue des Grès.

un sénile affaissement d'esprit, se sont mis en contradiction formelle avec les authentiques et touchants détails que nous avons sur ses derniers jours, avec son témoignage à lui-même. N'est-ce pas à cette époque, en effet, qu'il écrivait à Héloïse : « Je ne veux pas être un Aristote à condition « de me séparer de Jésus-Christ... J'adore le Christ régnant à la droite du « Père. Je l'embrasse avec l'ardeur de la foi, lorsqu'il manifeste sa Divinité « dans le glorieux sein d'une Vierge par la vertu du Paraclet. » Ces preuves sont explicites, ce semble. N'y voir qu'un mensonge, qu'une feinte confession destinée à calmer les alarmes d'une épouse crédule, c'est une assez singulière façon d'honorer l'homme qui les écrit. Nous sommes, envers Abélard, plus juste que ses panégyristes : parmi les vices que nous lui avons reprochés, nous ne mettons pas l'hypocrisie.

V

Les événements qui se sont passés récemment au Japon et les rapports dans lesquels les États chrétiens sont entrés avec cet empire idolâtre donnent de l'importance au petit volume de lettres écrites de l'archipel japonais par le P. Furet, missionnaire catholique, et qu'a récemment publiées M. L. de Rosny, à qui elles ont été adressées[1]. Ces lettres n'ont pas pour objet le Japon lui-même, mais les îles qui s'y rattachent physiquement et sont plus ou moins dans sa dépendance politique. Si le Japon est peu connu, ces îles le sont encore moins. Elles n'ont guère attiré l'attention des voyageurs, dont les regards se portaient naturellement vers leur suzeraine. Rien n'y appelait le commerce, car les habitants en sont pauvres, et s'étudient à le paraître encore plus qu'ils ne le sont, pour ne pas provoquer la cupidité et les concussions des mandarins qui les gouvernent. La traditionnelle tyrannie sous laquelle ils vivent leur a donné tous les vices des esclaves : ils sont doux et bienveillants, mais pusillanimes, menteurs et lâches. On peut le leur dire sans craindre qu'ils se fâchent, « car ils savent, dit le P. Furet, accepter le titre de menteurs aussi facilement qu'ils savent le mériter. » La longue pression de la police les a si bien façonnés à la subordination et à la patience en toutes choses, qu'ils ont même perdu la faculté de s'irriter. « Pendant deux mois et demi que j'ai vécu parmi eux, ajoute le missionnaire, je n'ai vu et entendu qu'un seul individu se fâcher. » Une conséquence de cette dégradation, c'est leur répugnante saleté. Leur costume, identique d'ailleurs avec celui des Japonais, s'en distingue par un dégoûtant mélange de colifichets et de haillons. Cependant, à ne voir le pays qu'extérieurement, c'est-à-dire

[1] *Lettres sur l'Archipel japonais*, par le P. Furet, in-12, Paris, Maisonneuve, édit.

le long des rues et sur le bord des chemins, vous vous croiriez dans un canton de la Hollande transplanté sous le ciel d'Orient : tout est y peigné, brossé, ratissé, brillant. « Les campagnes de Lou-Tchou sont un véritable jardin royal... Les murailles prouvent en faveur de l'adresse et de la patience des habitants... Réunissez des pierres de toute grosseur, les plus irrégulières que vous puissiez imaginer, puis dites à un maçon de faire avec ces pierres et sans mortier, un mur solide et tellement uni, qu'il paraisse, pour ainsi dire, avoir été poli par une pierre ponce : voilà le problème qu'ont parfaitement résolu les Lou-Tchouans. » Ces murs si propres et les petites charmilles décorées de chèvrefeuille et de fleurs qui les couronnent, selon le P. Furet, voulez-vous savoir à quoi on les doit? à la rigueur de la police chargée de la bonne tenue des voies publiques. Mais, par exemple, ne les quittez pas, ces voies publiques, étrangers qui traversez Lou-Tchou ou telle autre île tributaire du Japon, et n'entrez pas dans les habitations que cachent ces murs si propres, ces haies si bien taillées, si vous craignez le spectacle navrant de la misère ! C'est un conseil du P. Furet. Il en est là comme dans certains pays de l'Europe, où les fonctionnaires sont tenus de mettre tant d'or sur leurs habits, qu'ils n'ont plus de quoi mettre des chemises dessous.

Nous venons de dire que les îles de l'archipel japonais sont vassales de l'empire du Japon. Cela n'est qu'à moitié exact. Lou-Tchou, du moins, la plus grande et la plus importante, relève légalement de la Chine, bien qu'en réalité elle soit entre les mains des Japonais. « L'embarras des mandarins questionnés par nous à ce sujet, dit le P. Furet, était une preuve suffisante de leur dépendance. » Le roi (car cette île forme un royaume à part) est sous l'influence de quelques mandarins japonais, qui ne sont pas avoués comme tels aux yeux des étrangers, mais qui n'en font pas moins le chaud et le froid à la cour. Une preuve plus manifeste de cette dualité, c'est l'existence, dans la capitale de Lou-Tchou, de deux académies, l'une japonaise, dont les membres sont en faveur, l'autre chinoise, dont les gradués végètent loin des bons emplois. Ces gradués sont nobles et ne peuvent ni faire du commerce, ni exercer un métier quelconque; ils restent aux ordres du gouvernement, qui les entretient quand ils sont pauvres, ce qui est presque toujours le cas. En effet, bien qu'en prenant leurs grades ils acquièrent des droits à tous les emplois, les faveurs de l'administration sont toutes pour les docteurs japonais. Ceux-ci se posent en libres penseurs; les autres, au contraire, sont les représentants de la vieille sagesse chinoise. Disciples fidèles, sinon toujours bien intelligents de Confucius, ils ont de leur maître la gravité et les vertus. Le P. Furet en fait un portrait touchant et amusant tout ensemble. « Chaque fois, dit-il, qu'un de ces maîtres vient nous donner une leçon, il arrive et s'avance gravement, comme les cuisiniers de Boileau, ou comme son recteur suivi des quatre facultés... Ces hommes, ceux du moins que nous connaissons, sont d'une conduite exemplaire : il ne leur man-

que que la connaissance de l'Évangile. » Si l'enseignement que ces braves gens reçoivent n'était pas dénué de vie, il serait une initiation naturelle à la révélation. Confucius lui-même, en effet, la déclare nécessaire. « Nous avons demandé à l'un d'eux, dit le P. Furet, à l'occasion d'un passage où il est dit que, pour bien connaître la perfection, *il faut attendre le Saint* qui nous apportera la lumière, si dans cet endroit Confucius entendait parler de lui-même.

« — Oh! non, ont-ils répondu, il parle d'un autre saint qui n'était pas venu.

« — Savez-vous s'il est venu maintenant?

« — Il n'a pas encore paru; nous l'attendons.

« — Puissions-nous, poursuit le pieux missionnaire, leur faire connaître ce Saint dont nous avons l'honneur d'être les ambassadeurs et les apôtres. »

Espérons, en effet, que ce vœu sera exaucé et que le jour n'est pas loin où l'Évangile pourra être librement annoncé à ces bons lettrés de Lou-Tchou et de Matsmayé, pour lesquels, tout en riant de leur mine grotesque, on éprouve une profonde sympathie.

P. Douhaire.

A la veille de publier — du moins nous l'espérons — le recueil attendu de ses satires, M. de Laprade revoit et réimprime ses premières œuvres[1]. Le troisième et dernier volume de cette édition définitive contient les dernières productions lyriques du poëte, les *Symphonies*, que couronna l'Académie française avant d'admettre l'auteur dans son sein, et ces *Idylles héroïques* dont la mâle vigueur fut remarquée au moment de leur publication, et qui étaient, en effet, le prélude des satires. L'apparition du nouveau talent qui vient de se manifester chez M. de Laprade n'a pas été, en effet, aussi subite qu'on le pense généralement. On s'en convaincra en relisant les *Idylles* et les *Symphonies*. Quoique planant encore dans ses hauteurs accoutumées, la muse de M. de Laprade avait déjà les yeux fixés sur nos petitesses et nos misères, et déjà ne savait plus, à leur vue, conserver sa sérénité. Il y a là certaines dédicaces (*A mon père*, — *A la jeunesse*) qui sont de véritables satires. A ce point de vue, la lecture du volume que nous annonçons offre un intérêt curieux. Nous le recommandons à ceux qui attendent impatiemment les satires : ils en trouveront ici l'avant-goût.

La *Littérature indépendante et les écrivains oubliés du dix-septième siècle*, tel est le titre d'un piquant volume que vient de publier notre collaborateur M. Victor Fournel (Didier, quai des Augustins). Nous en rendrons prochainement compte.

P. D.

[1] Chez Michel Lévy frères, rue Vivienne.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

I

Les débats de l'Adresse sont fermés : ceux du budget ne sont pas encore ouverts. Le court moment où les membres des corps délibérants sont autorisés à exprimer à la fois sur toutes les questions toutes les idées de la France est passé; l'heure où ses représentants peuvent faire ses affaires en réglant ses finances n'est pas encore venue. Sachons prendre patience : la commission du budget travaille, et il paraît probable que, comme l'Adresse, le budget, avant d'être voté, sera vivement et sérieusement discuté. Peut-être même, dit-on, les nouveaux impôts ne seront pas tous votés... Comptons seulement qu'ils seront débattus, et qu'avant de les payer nous verrons pourquoi le gouvernement est forcé de les établir.

Il serait étrange, en effet, que les projets de M. Fould, au moment d'obtenir la sanction législative, ne soulevassent pas quelque contestation. Cet habile ministre a donné un exemple rare, croyons-nous, dans l'histoire financière et politique des nations civilisées, c'est de constater un déficit considérable, et de réclamer de nouveaux impôts sans proposer une seule réduction de dépense, sans annoncer une seule économie. L'impôt des voitures peut paraître un premier pas dans la voie dangereuse des lois somptuaires. Les nouvelles rigueurs imaginées pour la perception des droits d'enregistrement entraveront les transactions, surtout dans les campagnes, et feront sentir plus lourdement à la propriété foncière, à la petite propriété principalement, des charges dont le chiffre est, depuis longtemps et par tout le monde, jugé excessif et exorbitant. Le rétablissement de l'impôt du sel peut exciter dans certaines contrées le mécontentement populaire. L'élévation des droits sur les sucres frappe à l'improviste une industrie qu'avait développée un dégrèvement récent, et qui, pour prospérer, avait besoin de compter, du moins pendant quelque temps encore, sur la fixité des mesures législatives. Tous ces sacrifices paraîtront graves assurément aux contribuables. Avant de les exiger d'eux, leurs mandataires ne s'attacheront-ils pas plus que jamais à savoir si toutes les dépenses publiques sont également indispensables ou suffisamment productives? Le budget de la guerre est celui qui paraîtrait se prêter davantage à une réduction considérable. Après les assurances pacifiques qu'il a reçues de l'Empereur et qu'il a accueillies avec une si parfaite confiance, le Corps législatif ne se deman-

dera-t-il pas si la France a besoin de dépenser trois cent quatre-vingt millions (sans compter la dotation de l'armée) pour tenir quatre cent mille hommes sous les armes? Un tel effectif est-il normal? doit-il, en temps de paix, être admis dans notre budget ordinaire? L'expédition du Mexique est, cette année, notre seule entreprise militaire, et, malgré le démenti public qui vient de frapper sans ménagement un brave officier trop fidèle à l'alliance anglaise et au principe de non-intervention, nous ne sommes pas encore admis à pénétrer le sens, la portée, les résultats possibles de cette guerre lointaine. Mais nous ne supposons pas que ce soit pour les envoyer au Mexique que notre gouvernement a besoin de quatre cent mille soldats. D'ailleurs, même sans diminuer l'armée d'un seul homme, serait-il impossible qu'elle coûtât moins cher? Ne se rencontrera-t-il pas dans le Corps législatif quelque avare gardien de la fortune publique pour s'informer des frais qu'entraîne l'établissement d'un corps privilégié au sein de l'armée française, pour comparer les dépenses d'un régiment de la garde à celle d'un autre régiment, pour demander si cet accroissement de dépense est suffisamment justifié? M. le ministre des finances ne néglige pas les petites ressources : l'impôt des voitures le prouve. Pourquoi le Corps législatif négligerait-il les petites économies? Ainsi, celle qu'on pourrait faire sur le cumul de certains gros traitements dans les mains de certains grands fonctionnaires ne serait-elle pas au moins d'un bon exemple?

Nous ne faisons ici que poser rapidement quelques-unes des questions que chacun agite autour du travail encore secret de la commission du budget. Ces questions, un de nos collaborateurs se consacre à les éclaircir dans une série d'articles spéciaux sur les finances, et c'est aux débats qui vont s'ouvrir qu'il appartiendra de les trancher. En présence des réclamations sérieuses que soulève l'établissement des nouvelles taxes, nous avons seulement voulu rappeler une vérité qui devrait être banale, c'est que la responsabilité des taxes remonte à ceux qui consentent aux dépenses. Les électeurs, quand le moment de voter sera venu, auront raison de s'en souvenir.

II

Mais, avant de discuter le budget, le Corps législatif aura à se prononcer sur une modification du Code pénal. Ce Code, édicté en 1810, réformé partiellement en 1824 et 1832, n'appartient pas aux plus beaux temps du premier Empire; il n'a jamais obtenu ni mérité la même admiration que son aîné le Code civil; il est aujourd'hui inférieur aux lois criminelles de plusieurs États de l'Europe. Une réforme non pas partielle, mais complète du Code pénal, serait donc un grand et vrai progrès dans notre législation. Tel n'est pas le projet qui vient d'être présenté. Ce projet se réduit à trois points : d'abord il classe parmi les délits un certain nombre de faits maintenant qualifiés crimes, et par là s'il adoucit la peine, il assure la répres-

sion, substituant pour ces divers faits la compétence des tribunaux correctionnels à celle du jury. Ce changement aurait peut-être paru considérable, si, dans la *pratique*, il n'avait pas été déjà plus *ou moins régulièrement* adopté par tous les parquets de France. On le verra donc passer dans la loi sans trop d'étonnement. Mais il est deux autres articles du même projet que M. Prévost-Paradol a justement signalés, et qu'il est impossible de laisser introduire inaperçus dans notre arsenal judiciaire. L'un de ces articles restreint notablement la faculté très-large qu'a eue jusqu'à présent le juge correctionnel d'abaisser la peine, en admettant les circonstances atténuantes, et de la faire descendre par exemple d'un emprisonnement de deux ans à une simple amende. Avant ce projet, nous avions souvent entendu reprocher au jury l'abus des circonstances atténuantes, jamais aux tribunaux correctionnels; nous n'avions pas soupçonné que les condamnations à l'emprisonnement prononcées par eux fussent trop rares, et, jusqu'à ces derniers jours, nous n'avions pas été conduits à penser que la société eût en ce moment besoin d'être prémunie contre leur excès d'indulgence. La réforme qui étend leur compétence en bornant leur pouvoir discrétionnaire ne nous paraît pas urgente.

Mais que dire de l'article qui érige en délit l'outrage non rendu public contre un magistrat ou fonctionnaire? De quel droit la société, le pouvoir, peuvent-ils rechercher mes pensées, mes sentiments, et les atteindre quand je ne les ai pas rendus publics? Les auteurs du projet entendent-ils que l'outrage soit adressé directement et comme une provocation au magistrat qu'il s'agit de venger? Alors qu'on l'explique et que toute incertitude soit dissipée. Ou bien suffit-il que, dans le secret de ma maison, j'aie déposé sur un papier solitaire et silencieux les choses que j'ai dans l'âme, pour que ce papier puisse devenir contre moi un titre d'accusation? Alors encore qu'on m'avertisse, que je le sache,

> Et, s'il ne m'est permis de le dire au papier,
> J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier,
> Faire dire aux roseaux, par un nouvel organe :
> Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne.

Mais non, il n'est pas possible qu'un tel projet soit présenté à une assemblée française, et, si nous insistons sur une interprétation aussi étrange, c'est parce que les termes de l'article sont obscurs et que l'exposé des motifs n'explique rien, c'est enfin parce que l'heureuse impuissance où se sont récemment trouvés les magistrats de frapper un écrit non public de M. le duc de Broglie, a paru, dit-on, à certains dévouements, un mal auquel la loi nouvelle doit discrètement porter remède. Il importe donc que toute équivoque disparaisse, non-seulement des commentaires officiels, mais du texte même de cette loi. Toute équivoque en matière de droit pénal est un piége, l'expérience ne nous l'a que trop appris, et l'on a vu parfois ce piége retourné contre ceux qui l'avaient, même involontairement, dressé.

III

Mais il faut, en vérité, que nous ayons l'esprit bien étroit pour nous occuper de ces petites questions de liberté individuelle. Nos prétendus libéraux n'avaient-ils pas, ces jours-ci, autre chose à faire que de s'informer si la compétence du jury allait être resserrée, si la pensée de chaque citoyen pourrait être poursuivie jusqu'au fond de sa demeure? Le *Siècle*, la *Presse* et l'*Opinion nationale*, de concert avec les journaux officieux, étaient tout occupés à exciter la vigilance du gouvernement afin qu'il empêchât « le haut clergé de refourbir sur l'autel les vieux morions de la ligue [1]. » Enfin le *Moniteur* a parlé, le *jubilé* de Toulouse est interdit, et, si le goût croissant que les feuilles démocratiques manifestent pour les répressions judiciaires n'est pas satisfait, puisque le prélat dénoncé par elles n'a pas été traduit devant les tribunaux correctionnels et conduit en prison, du moins leurs craintes doivent être calmées. Toulouse, au mois de mai prochain, ne verra pas renaître dans ses murs une guerre de religion. Pour nous qui, en défendant l'Église, évitons toujours, on le sait, dans nos polémiques, de réveiller les vieilles haines religieuses, nous ne « récriminerons » pas contre la décision du gouvernement, imitant en cela l'exemple que nous donne M. l'archevêque de Toulouse lui-même, et si la paix publique, qui n'est pas troublée chaque année par la procession des *Corps saints* accomplie à la même date que le jubilé, si la paix publique, qui n'est pas troublée non plus lorsque les protestants fêtent librement, à côté des catholiques, d'aussi sanglants anniversaires, devait avoir à souffrir des cérémonies du jubilé, comme l'affirme le *Moniteur*, nous ne pouvons regretter que ces cérémonies soient interdites. Nous nous étonnons seulement que le *Moniteur*, non content d'annoncer la décision du gouvernement, ait pu caractériser et condamner, dans les termes les plus durs, l'acte d'un évêque, avant que cet évêque ait été mis en demeure de s'expliquer et de se défendre. Jusqu'à présent, la faveur du gouvernement n'avait pas paru faire défaut à M. Desprez, transféré assez rapidement des Colonies à Limoges et de Limoges à Toulouse. En cette conjoncture, nous nous demandons si l'on a suffisamment respecté dans sa personne le droit qui doit appartenir au plus humble citoyen : le droit de n'être pas jugé sans être entendu. Si les explications si nettes, si dignes et si mesurées par lesquelles le prélat répond à la note du *Moniteur* lui avaient été demandées avant la publication de cette note, le journal offici e n'aurait pas pu consacrer de son autorité les récriminations dictées aux journaux officieux par les journaux démocratiques, et il aurait dû donner acte à M. l'archevêque de Toulouse de sa déclaration que dans les guerres religieuses et les souvenirs qu'elles ont laissés, l'Église, non-seulement réprouve les excès et les violences, mais de plus « qu'elle ne prétend honorer

[1] *Siècle* du 10 avril 1862.

« que la défense de sa foi et jamais l'attaque à main armée contre celle des « autres. »

Cette parole doit clore ces tristes débats. Nous serions injustes cependant si, avant de passer à d'autres sujets, nous ne signalions les bonnes et courageuses vérités qu'une feuille à coup sûr très-peu cléricale, le *Temps*, adresse, à cette occasion, à toute cette presse qui se dit libérale uniquement parce qu'elle est hostile à l'Église. Que le *Siècle*, la *Presse* et l'*Opinion nationale*, au nom de la liberté religieuse, prétendent réprimer toute manifestation religieuse, il y a longtemps que ces journaux ont perdu la faculté de nous étonner, et leur attitude dans l'affaire de Toulouse n'est pas assurément contre eux le plus important de nos griefs. Mais qu'en réprouvant du ton le plus passionné le mandement de l'archevêque de Toulouse, une plume protestante ou rationaliste se rencontre qui n'en appelle pourtant qu'à l'opinion publique et se refuse formellement à invoquer le bras séculier, voilà ce qu'il nous importe de recommander à l'attention de nos lecteurs; voilà ce que ni le *Siècle*, ni l'*Opinion nationale* ne peuvent comprendre ou pardonner, ce qu'ils appellent en raillant « un amour platonique de la liberté, un libéralisme douceâtre[1], » bien différent en effet de celui qui n'aspire qu'à bâillonner ses adversaires; et voilà aussi ce qui donne au *Temps* le droit de porter sur les journaux dont il se distingue un jugement, selon nous, décisif et sans appel : « La liberté, » dit M. E. Schérer, « n'a « peut-être pas en France de plus fâcheux ennemis que les hommes qui s'a- « dressent sans cesse au gouvernement pour la sauver... Leur système n'est « pas le libéralisme, c'est l'absolutisme démocratique[2]. »

IV

Nous serions curieux de savoir quelle bonne raison ces champions de l'absolutisme démocratique pourraient opposer au jugement qui vient, en Espagne, de condamner aux galères deux individus atteints et convaincus d'avoir pratiqué et tenté de propager le culte protestant. La loi qu'appliquent en cette circonstance les tribunaux espagnols est formelle; elle est l'expression vraie des convictions et des instincts populaires; les assemblées les plus démocratiques, les plus révolutionnaires même, ont toujours refusé de la modifier; elle consacre l'unité de foi conservée dans la Péninsule au prix des plus terribles sacrifices, et profondément enracinée dans l'âme et la conscience du pays tout entier. De quel droit l'*Opinion nationale*, qui « n'admet pas qu'il soit permis de défaire la nuit l'œuvre que toute une nation a laborieusement accomplie au grand jour, » et qui soupçonne de manquer de conviction quiconque n'invoque pas contre son adversaire le bras séculier[3], de quel droit l'*Opinion nationale* se plaindrait-elle que les Espagnols

[1] *Siècle* du 10 et *Opinion Nationale* du 15 avril.
[2] Le *Temps*, 12 avril.
[3] *Opinion Nationale* du 15 avril.

envoient quelques protestants aux galères? Pour nous, nous avons une meilleure idée des besoins et des progrès modernes; nous avons plus de confiance dans le pur éclat de la vérité libre et désarmée, et c'est pourquoi nous osons solliciter le gouvernement et la généreuse nation espagnole, et souhaiter pour leur honneur qu'ils renoncent à des rigueurs surannées. Nous ne connaissons point les individus qui viennent d'être frappés, ils n'ont personnellement aucun titre à nos sympathies, et, d'autre part, rien ne nous touche davantage que l'unanime fidélité du peuple espagnol à une foi qui est la nôtre, et qui, après avoir porté très-haut son caractère et sa fortune, l'a consolé dans ses misères, soutenu dans ses épreuves, et, sous nos yeux, l'anime et le relève encore. Qu'il en garde donc à jamais intact le dépôt sacré! Mais, plus cette foi lui est chère, moins la propagande des sectes dissidentes doit lui paraître dangereuse. Une plus grande tolérance ne poussera pas la Péninsule vers le protestantisme, mais la rapprochera de la condition commune des sociétés européennes. Dans l'État actuel de l'Europe, nulle nation ne peut vivre isolée, tous les peuples deviennent solidaires; partout la liberté religieuse apparaît comme le terrain inviolable et ferme où toutes les convictions sincères aspirent à prendre racine et peuvent se développer et grandir. Presque partout les catholiques ont besoin de l'invoquer à leur profit; il ne leur sied donc pas de la refuser là où ils sont les maîtres, et c'est au nom des catholiques, récemment persécutés en Suède en vertu d'une législation maintenant encore en vigueur, c'est au nom de ces humbles et nobles victimes de l'intolérance protestante, que nous osons, à l'autre extrémité de l'Europe, réclamer pour quelques protestants la tolérance d'un gouvernement catholique.

V

Aujourd'hui, la question d'où dépend l'avenir des peuples n'est plus celle de savoir s'ils pourront se soustraire à la contradiction des doctrines, à l'antagonisme patent de l'erreur et de la vérité, mais s'ils seront capables de supporter cette épreuve, dont nul désormais ne peut être préservé. L'Italie, qui, comme l'Espagne, avait jusqu'à ce jour paru y échapper, voit la Révolution, avec son cortége de mensonges, de désordre et de ruine, la lui infliger violemment à cette heure. Les catholiques italiens, au milieu d'une tempête soudaine, sauront-ils rester debout? Voilà ce que nous ne cessons de nous demander, non sans une ardente et douloureuse anxiété. Malgré quelques faiblesses isolées, les évêques menacés ou persécutés partout où le Piémont domine restent courageusement fidèles au Saint-Siége. Les prêtres, nous l'espérons sincèrement, resteront également fidèles aux évêques, et la touchante allocution que le Pape vient de prononcer raffermira dans le devoir et dans l'honneur ceux dont les dispositions douteuses ont affligé le cœur de Pie IX. Mais les laïques dévoués à l'Église et à la justice, où

sont-ils et que font-ils? A cette inquiète demande nous sommes heureux d'opposer aujourd'hui une réponse provoquée par un récent article du *Correspondant*. Dans notre numéro de janvier, nous avions répété, d'après M. Döllinger, que, dans la presse périodique, personne en Italie, sauf l'*Armonia* de Turin et la *Civilta* de Rome, ne prend parti pour le Pape. C'est une erreur, M. Döllinger et nous étions victimes et paraissions involontairement complices de cette universelle conspiration du silence, opposée par nos adversaires aux défenseurs du droit et de la vérité. Un catholique de Bologne, dans une lettre publique adressée à M. Döllinger, donne la liste de vingt-quatre journaux ou recueils périodiques qui, dans les provinces anciennement ou récemment soumises au Piémont, depuis Bologne et Florence jusqu'à Gênes, et depuis Brescia jusqu'à Naples, combattent les usurpations piémontaises.

De plus il s'est fondé, dans la plupart des cités italiennes, des associations pour répandre parmi le peuple des écrits catholiques. La seule société de Bologne a, dans l'espace de dix mois, répandu quarante mille portraits du Pape, distribué trois cent mille brochures diverses, et vendu notamment vingt mille exemplaires de la seconde lettre de M. de Montalembert à M. de Cavour. Parmi les publications de cette société nous remarquons encore une traduction des conseils adressés par M. de Montalembert aux catholiques de France en 1848. Les catholiques de Bologne ont jugé qu'il était opportun de les faire connaître, en 1862, à l'Italie. Nous sommes fiers, quant à nous, de les voir venir chercher chez nous des armes dont ils font un si généreux et si intrépide usage. C'est, en effet, malgré les avanies populaires et les poursuites gouvernementales, malgré l'invasion de leurs bureaux par la populace, la destruction de leurs presses et les insultes menaçantes prodiguées à leurs rédacteurs, malgré les séquestres, les amendes et les emprisonnements, que les feuilles indépendantes et honnêtes subsistent, vivent et parlent sous la domination piémontaise. A cette heure, sans doute, leur voix n'est pas assez entendue, mais elles rendent contre l'iniquité triomphante un témoignage qui ne sera pas toujours vain, elles habituent les catholiques opprimés à revendiquer et à employer pour leur défense les institutions modernes, elles protestent contre la révolution au nom de la liberté.

VI

C'est aussi la protestation de l'honnête homme et de l'homme libre contre les barbares excès commis au nom de l'unité italienne que trois membres catholiques du parlement anglais, sir G. Bowyer, M. Hennesy et M. Maguire viennent de faire entendre encore une fois à la Chambre des communes. Dans cette assemblée qui se vantait d'être ouverte aux plaintes de tous les opprimés de la terre, on ne peut en ce moment dénoncer les crimes du Piémont et déplorer le sort de ses victimes sans affronter le sar-

casme impitoyable des ministres, le silence timide des conservateurs et l'indifférence dédaigneuse du grand nombre. Aussi beaucoup de gens, même parmi les catholiques anglais, ont-ils blâmé la maladresse des orateurs qui ont élevé sans écho leur voix importune. Pour nous, nous sommes plus tentés de les féliciter de leur courage, et, quand la justice et l'humanité sont en cause, nous préférons l'indignation qui parle à la prudence qui se tait sans agir. Mais l'attitude du ministère, prostituant sans mesure et sans réserve la faveur de la libre Angleterre aux triomphes du fort sur le faible, à des succès obtenus par des trahisons et souillés par des massacres, comment la qualifier? Les plus irréconciliables ennemis des institutions britanniques leur ont-ils jamais adressé une pire injure que celle que vient de recevoir, sans en paraître blessée, la Chambre des communes, lorsqu'un membre du gouvernement, M. Layard, a comparé et égalé à cette assemblée qui l'écoutait le parlement de Turin? Il n'est en effet que trop vrai, les proclamations du major Fumel et du colonel Fatonni, frappant de mort des populations paisibles et inoffensives, ne paraissent pas avoir soulevé plus de réprobation à Londres qu'à Turin. Ces ordres sauvages, tantôt le ministère anglais les nie, même quand le ministère piémontais les avoue; tantôt il les excuse, en rappelant que Murat en a fait autant avec le général Manhès, quand Murat aussi venait apparemment, selon l'opinion actuelle de nos voisins, affranchir les Deux-Siciles. Des prisonniers de guerre sont fusillés sans jugement; des femmes, des enfants, sont assassinés; des villes sans défense sont brûlées par les soldats piémontais : peu importe aux hommes d'État britanniques, ils n'en proclament pas moins la « modération merveilleuse » du mouvement italien; car il ne leur sied pas de s'enquérir de pareilles misères, et, d'ailleurs, si des excès sont commis par les vainqueurs, la faute en est aux vaincus, qui ne savent pas se résigner; la responsabilité doit retomber sur les victimes [1]. Ainsi parlent lord Palmerston et ses collègues! Et parmi eux l'homme

[1] Les Anglais eux-mêmes, avec cette véracité qui demeure leur vertu la plus saillante au milieu du cynisme de leur immoralité politique, se chargent souvent d'opposer à leurs hommes d'État d'incontestables démentis. Dans le même numéro où le *Times* répète, pour la millième fois, son invective monotone contre le Pape et le roi François II, il insère une lettre de son correspondant de Naples, en date du 12 avril. Dans cette lettre, ce sujet britannique, qui reproche aux mercenaires bavarois, espagnols et *papalins* leur présence parmi les insurgés, constate soigneusement la présence de quatre corps de *volontaires* hongrois, employés pour réduire les paysans de la Basilicate. Il raconte ensuite la conversation qu'il vient d'avoir avec le major Menoni, chef d'une bande composée de 70 Piémontistes et de 40 Hongrois, lequel était venu de la Basilicate à Naples pour obtenir des armes et des *pleins pouvoirs* du général de la Marmora, préfet piémontais dans la capitale des Deux-Siciles. Ce Menoni, après avoir énuméré toute sorte d'atrocités imputées par lui aux *brigands*, déclare que le gros des insurgés se compose de paysans, avec beaucoup de prêtres et quelques moines. Il ajoute : « Toutefois l'esprit du pays vaut mieux que l'an dernier, PARCE QUE DANS CHAQUE VILLAGE (*paëse*) OU NOUS PASSONS, NOUS LAISSONS CINQ OU SIX CADAVRES. » Notre Anglais, qui ne cache rien, ajoute à son tour : « A peine ces paroles eu-« rent-elles été proncées que Menoni voulut les rétracter; mais la vérité est la vérité. »

« Il est certain que tout homme chez qui l'on trouve des provisions destinées aux bri-« gands est fusillé sur place. Beaucoup de propriétaires sont emprisonnés par mesure de « précaution... La présence de beaucoup d'étrangers n'empêche pas le *brigandage* indi-

qui, par respect pour un gouvernement allié, trouve mauvais qu'on discute dans une Chambre anglaise les affaires intérieures de l'Italie, est le même homme qui, devant la même Chambre, a dénoncé jadis les prisons du roi de Naples et la captivité de Poërio. L'Angleterre était alors en paix avec Naples; elle était représentée près du roi Ferdinand par le propre frère de lord Palmerston, tandis que, de concert avec lord Palmerston, M. Gladstone soulevait contre le roi Ferdinand l'opinion de l'Europe. Maintenant le chef du cabinet britannique revendique hautement pour lui et ses collègues la responsabilité morale du changement qui a substitué Victor-Emmanuel aux Bourbons. Mais ce gouvernement dont il se déclare responsable, il ne veut pas s'enquérir de sa conduite, et, si des horreurs mille fois plus flagrantes et plus nombreuses que tous les abus reprochés à l'ancienne administration sont commises, il refuse de les stigmatiser. Aucune contradiction ne lui pèse; il les accumule à plaisir; il presse la France de livrer Rome à l'unité italienne, au moment même où il refuse à la population grecque des îles Ioniennes sa réunion à la Grèce. Le droit des traités doit prévaloir sur le principe des nationalités, quand il s'agit de garder à l'Angleterre une étape à travers la Méditerranée; le principe des nationalités doit prévaloir sur le droit des traités, quand il s'agit de ravir Rome à la Papauté.

La question d'Italie n'est pas une question religieuse, a déclaré M. Layard. Eh bien, soit; encore qu'il semble difficile de méconnaître l'esprit sectaire dans la passion qui aveugle nos voisins, laissons de côté, dans ce débat, les intérêts catholiques; ce n'est pas l'Église que compromet le plus gravement le ministère anglais par sa complicité patente avec l'ambition piémontaise; non, ce n'est pas l'Église, c'est sa propre considération, c'est l'honneur de son pays, l'honneur des institutions libres, l'honneur de la parole humaine. La postérité, que lord Palmerston a osé invoquer, comme si les succès de l'heure présente ne devaient pas suffire aux combinaisons d'une habileté sans conscience; la postérité lui demandera compte de la renommée de l'Angleterre, et, tôt ou tard, la nation qu'il représente aujourd'hui apprendra que nul peuple au monde ne méprise impunément la logique, la justice et l'humanité. Que la Grande-Bretagne, dans son vigilant patriotisme, ne se contente donc pas de munir ses vaisseaux d'une cuirasse de fer; ce qui lui importe plus sûrement encore à travers les agitations du monde, c'est de munir ses agents d'une cuirasse de droiture et de loyauté.

Au reste, un châtiment plus prochain que le jugement de la postérité menace en ce moment lord Palmerston. Il ne plaît pas à son éloquent rival, lord Derby, de le faire descendre immédiatement du pouvoir. Par une délicate et respectueuse compassion pour la douleur de la reine, il veut épargner à son deuil les embarras d'une crise ministérielle. Mais les députés catho-

« gène; il ne saurait s'expliquer par la passion du vol, il est essentiellement politique, « et il donne lieu à de grandes cruautés des deux côtés. »

liques qui, depuis longtemps, devraient avoir rompu tous leurs liens avec un tel ennemi du Saint-Siége, s'éloignent chaque jour de lui en plus grand nombre; ils compléteront la majorité qui se forme contre son cabinet, et, lorsque le moment de le renverser sera venu, le vieux ministre pourra s'apercevoir qu'il n'est pas toujours même habile de dédaigner ce qui est faible.

VII

Dans le discours de lord Palmerston il est un passage que nous n'avons pas cru devoir relever : c'est celui où il exprime l'espoir que les troupes françaises vont bientôt évacuer Rome. Notre ambassadeur près le Saint-Siége était à Londres lorsque ces paroles ont été prononcées ; il a pu les entendre; mais nous ne supposons pas que M. le marquis de la Valette ait passé le détroit pour porter ou pour chercher un mot d'ordre. Quoique les attaques du premier ministre et de ses collègues contre le Saint-Siége aient obtenu dans les colonnes du *Moniteur* une publicité qui n'a pas été accordée aux orateurs catholiques du parlement anglais, cependant nous n'admettons pas qu'il appartienne à lord Palmerston de nous révéler la politique de la France; nous ne croirons jamais qu'il convienne au gouvernement de notre pays qu'un jour quelque chroniqueur puisse retracer l'histoire de sa politique sous ce titre : *Gesta Anglorum per Francos.*

Au reste, si l'on veut savoir une fois de plus pourquoi nous tous catholiques nous persistons à défendre cette souveraineté comme notre bien, M. le prince de Broglie vient de le dire, et, par une rare bonne fortune, il a pu le dire dans le *Journal des Débats*. Sa lettre, adressée le 6 avril au rédacteur de cette feuille, nous a paru devoir être reproduite et conservée dan les *Correspondant*. Nous voudrions la placer sous les yeux de tous ceux, amis ou adversaires, qu'intéressent, soit la question romaine, soit les rapports de l'Église avec l'État. Cette lettre nous appartient d'ailleurs à plus d'un titre. Elle est écrite pour compléter et pour confirmer les deux derniers articles qu'a publiés ici-même le prince de Broglie.

Entre ces deux articles, consacrés, l'un à réclamer pour le Pape l'indépendance d'un souverain, l'autre à revendiquer pour l'Église le droit commun de la liberté, le *Journal des Débats* avait cru pouvoir saisir et signaler une contradiction. Ainsi interpellé, M. de Broglie démontre, en termes aussi précis qu'irréfutables, que dans l'état actuel de l'Europe la souveraineté pontificale est au sein de chaque pays la garantie unique et nécessaire de la liberté religieuse des catholiques, et que, si elle était renversée, le régime des concordats sous lequel vit aujourd'hui l'Église serait remplacé, non par le droit commun, mais par le bon plaisir. Cette manière de défendre le Pape déconcerte à la fois le *Monde* et le *Siècle*. Quoi ! vous êtes catholique, s'écrie le *Monde*, et, en face de la puissance civile, vous ne réclamez pour l'Église rien de plus que la liberté ! Nous ne comprenons pas votre catholi-

cisme. Quoi ! vous êtes libéral, s'écrie le *Siècle*, et, au mépris des passions révolutionnaires, vous revendiquez la liberté, même pour l'Église ! Nous n'admettons pas votre libéralisme[1].

VIII

Il faut que le *Siècle* et le *Monde* se résignent à subir de tels étonnements. La génération qui s'élève se prépare à les leur infliger.

Voici, par exemple, un volontaire de Castelfidardo, M. Joseph de Renneville, qui publie un livre sous ce titre significatif : *Catholiques tolérants, légitimistes libéraux*. Le *Correspondant* ne saurait entrer dans toutes les questions politiques que pose avec hardiesse, que résout avec netteté le jeune et vaillant écrivain. Plusieurs de ses appréciations historiques pourraient sans doute être contestées ou complétées, et, par exemple, nous aurions aimé à le voir chercher l'expression durable des principes de 89 dans les vœux unanimes et trop tôt méconnus des cahiers. Ce testament de la vieille France, que n'a pu encore ni répudier ni exécuter la France nouvelle, notre collaborateur, M. de Gaillard, vient de le remettre en lumière dans un éloquent et instructif éloge de Nicolas Bergasse. L'Académie de Lyon, devant qui cet éloge a été prononcé, a applaudi en même temps, dans l'orateur et dans l'homme un instant célèbre et trop longtemps oublié qu'il faisait revivre, le sens politique, l'indépendance et la fermeté du caractère. Ce que nous saluons, nous, dans le livre de M. de Renneville, c'est un symptôme et une espérance, c'est l'élan d'une jeunesse qui, fidèle à la foi et à l'honneur, ne veut pas demeurer étrangère et inutile à son temps et à son pays, c'est l'effort d'un esprit droit et assez ferme pour raisonner ce qu'il sent et penser ce qu'il croit, c'est l'accent d'une âme libre et assez dévouée pour offrir à une cause sacrée le témoignage du sang avant de lui donner le témoignage de la parole.

IX

Mais, pour attester le prix que les catholiques attachent à la liberté, nous avons aujourd'hui à invoquer bien plus qu'un simple écrit, bien plus qu'un symptôme ou un présage ; c'est la détermination qu'ont prise les conférences de Saint-Vincent de Paul de demeurer, quoi qu'il doive leur en coûter, indépendantes du gouvernement. Nous devons à M. le ministre de l'intérieur d'avoir établi cette détermination par une enquête irréfragable. En portant devant chaque conférence, par l'intermédiaire des préfets, les propositions repoussées par le conseil général, en exigeant l'avis individuel de chaque membre, M. de Persigny a acquis et a donné à tous la certitude que ce con-

[1] Voir le *Monde* des 6, 7 et 15 avril, et le *Siècle* du 8 avril.

seil, accusé par lui d'opprimer la société, en était l'interprète exact et fidèle, et, dans notre légitime douleur, nous devons cependant nous féliciter qu'après avoir décapité la Société de Saint-Vincent de Paul l'administration ait pris la peine de constater officiellement que sur huit cent cinquante-quatre conférences, sept cent soixante-six refusent un président nommé par l'Empereur. Ce remarquable accord des conférences n'a pu être préparé par aucun concert; dans une conjoncture aussi décisive les enrôlés volontaire de la charité catholique n'ont eu besoin d'aucun mot d'ordre pour penser et parler tous pareillement. Quel motif les a donc déterminés? Est-ce, comme paraît l'insinuer M. le ministre, que les conférences préfèrent l'isolement à l'unité? Mais leurs réclamations également unanimes et spontanées pour le maintien de l'ancien conseil général démentent manifestement cette interprétation. Est-ce, comme la même circulaire le soupçonne, que le président général, M. Baudon, prétend se mettre, en France, au-dessus des lois françaises? Mais, dans une lettre aussi franche que modérée et qui met fin à toute équivoque, M. Baudon repousse cette imputation. Faut-il enfin voir dans la Société de Saint-Vincent de Paul et dans sa conduite une trame ténébreuse d'opposition politique? Mais cette accusation n'a jamais pesé que sur le conseil général, qu'en ont déchargé les déclarations catégoriques de M. Billault, et ce sont les conférences locales, formellement et toujours proclamées étrangères à toute hostilité politique, ce sont les conférences locales qui viennent maintenant de se prononcer. Non, ce qui a décidé ces conférences, c'est la répugnance que doit éprouver tout citoyen à transformer une œuvre privée en œuvre officielle; tout chrétien, à faire dépendre une œuvre religieuse de l'initiative ou de la direction gouvernementale; c'est, est-il donc si difficile dans notre temps et dans notre pays de comprendre et de ne pas calomnier un sentiment pareil? c'est le besoin et le goût de rester libres.

Qu'on cesse de chercher ici quelque arrière-pensée. Déjà, dans les débats du Sénat et du Corps législatif, les griefs gratuitement accumulés pour frapper la Société de Saint-Vincent de Paul ont été noblement et nettement repoussés, au Sénat par MM. Amédée Thayer et Charles Dupin, au Corps législatif par M. Lemercier. Dans les déclarations émanées du président et du conseil général de cette Société, tout esprit impartial d'ailleurs a dû reconnaître l'accent inimitable d'une loyale sincérité. Ces déclarations, ces témoignages, ont suffisamment démontré qu'elle ne pouvait pas être factieuse. Maintenant elle prouve elle-même qu'elle veut être indépendante. Sous les coups qui la frappent, tout ami de l'autorité est tenu de la juger irréprochable, tout ami de la liberté de l'estimer respectable. En préférant sa mutilation non pas au contrôle, mais à la direction gouvernementale, en donnant un exemple que n'a donné, nous le croyons, depuis dix années, aucune association d'aucun genre, depuis les francs-maçons jusqu'aux sociétés de secours mutuels, la Société de Saint-Vincent de Paul nous fait honneur à tous; elle atteste qu'à travers tous les

malentendus et tous les mécomptes, les catholiques les plus nombreux, les plus zélés, les plus obscurs n'ont pas encore oublié ce que la liberté vaut pour la religion et que c'est dans leurs rangs que peut se trouver le dernier asile d'une honnête et pacifique indépendance.

Le Secrétaire de la Rédaction : P. DOUHAIRE.

LITERARISCHER HANDWEISER *zunæchst für das katholische Deutschland; herausgegeben von* FR. HULSKAMP UND HERMANN RUMP. Münster, 1862, in-8.

On nous communique un nouveau recueil périodique, publié à Münster, et qui porte le titre d'*Indicateur littéraire de l'Allemagne catholique;* il nous semble mériter l'attention de tous ceux d'entre nos lecteurs qui savent l'allemand et s'occupent d'études germaniques. Il renferme, sous une forme très-condensée, des renseignements nombreux et précieux sur toutes les publications importantes d'outre-Rhin : il donne, en outre, un aperçu des œuvres ou des nouvelles littéraires de France, d'Angleterre et d'Italie, avec des notices nécrologiques et bibliographiques assez exactes ; enfin, il reproduit la table des principaux recueils périodiques, ainsi que des volumes qui complètent successivement les grandes collections historiques. On remarque dans le dernier numéro celle du dernier volume, publié par les nouveaux Bollandistes, le tome X des *Acta sanctorum* d'octobre, qui contient les saints du 23 et du 24 octobre; puis la table du tome XVII des *Monumenta Germaniæ historica,* de Pertz, cette magnifique collection, commencée par le baron de Stein, et qui occupe le premier rang parmi toutes celles qui touchent à l'histoire du moyen âge. Le prix excessivement modique de l'*Indicateur* de MM. Hulskamp et Rump (2 fr. par an) le met à la portée des bourses les plus modestes; mais cette modicité a sans doute imposé aux éditeurs un système d'abréviations qui en rendent la lecture assez pénible, et que nous verrions disparaître avec satisfaction dans l'intérêt d'un recueil qui nous semble appelé à rendre d'incontestables services.

P. D.

MÉLANGES

LETTRES SPIRITUELLES DU P. LACORDAIRE

Tous ceux qui ont aimé ou simplement connu le Père Lacordaire apprendront avec bonheur qu'il est question de publier, dès à présent, un recueil de ses *lettres spirituelles*. Le jeune prêtre, plein de zèle et d'éloquence, que l'illustre mort a choisi pour dépositaire de ses manuscrits connaît trop bien ce qu'exigent les lois de la délicatesse et de la sincérité historique, pour avoir conçu le projet de faire imprimer tout ou partie de la correspondance générale du Père Lacordaire. Donner en entier les lettres de ce grand homme, si mêlé à toutes les luttes religieuses et politiques de notre temps, ce serait impossible ; les donner partiellement, en retranchant les noms propres, les jugements sincères et sévères, les critiques qui tempèrent les éloges en un mot, tout ce qui fixe et complète sa pensée, ce serait rendre à sa gloire le plus mauvais service et frauder la postérité. Mais il est parfaitement loisible de détacher de ce trésor réservé à l'avenir quelques portions exclusivement destinées à l'éducation religieuse de la jeunesse, le Père Lacordaire étant resté jusqu'à son dernier jour l'ami et le confident d'une foule de jeunes gens. Son cœur leur appartenait tout entier, et son génie avait conservé pour eux toute sa fleur. L'une de ses principales occupations était de leur écrire; et plusieurs de ceux qui ont reçu ces lettres inappréciables les ont spontanément offertes à M. l'abbé Perreyve, pour qu'il en fasse profiter leurs frères moins privilégiés.

« Le mode, » dit-il, « dans lequel nous avons résolu de publier ces let-

tres, respectera tous les scrupules. Aucun nom propre n'y paraîtra, si ce n'est celui du Père. Nul ne pourra craindre dès lors d'exposer témérairement les secrets de sa conscience. Toutes les âmes qui voudront bien concourir à ce monument de piété filiale n'en formeront qu'une seule, à laquelle parlera le grand et austère directeur. Toutes ensemble elles seront à ses pieds l'*Emmanuel* des *Lettres à un jeune homme*. Plus tard, à mesure que le temps et la mort apporteront aux choses leur consécration, chaque correspondance particulière pourra reparaître dans son ordre chronologique et avec les noms de ses intéressés. Cependant l'œuvre de Dieu aura été faite, et les jeunes âmes de ce siècle si avides d'une parole à la fois pieuse et libre auront reçu le secours qui leur est dû. Nous convions donc ceux de nos amis connus ou inconnus, ceux de nos frères dans la sainte mémoire à laquelle nous rattachent les mêmes souvenirs et le même culte, et qui possèdent des lettres du Père Lacordaire, nous les convions à nous communiquer ces lettres. Ils seront libres de marquer les fragments qui devront seuls être publiés : leurs moindres désirs à cet égard seront respectés absolument, religieusement; il était presque inutile d'en exprimer la promesse. »

Je me rends très-volontiers l'écho de cette invitation, et je convie, à mon tour, non-seulement les jeunes gens, mais toutes les personnes qui ont reçu des lettres du Père Lacordaire et qui voudront bien m'écouter, à exaucer le vœu de M. l'abbé Perreyve, et à lui confier le soin de mettre en lumière les purs et précieux enseignements qu'elles ont reçus de cette main, aujourd'hui glacée par la mort. Elles accroîtront ainsi le tribut de vénération et de reconnaissance dont cette mémoire bénie est déjà entourée. Elles feront mieux encore : elles aideront beaucoup d'âmes à aimer Dieu et le prochain, comme les ont aimés le grand maître de la vie chrétienne qui, dans un de ces épanchements confidentiels dont on sollicite la publicité, parlait ainsi de ce double amour :

« Quand je me consulte sur l'effet de mes affections, il ne me paraît pas qu'elles diminuent l'attrait presque invincible qui m'entraîne vers un amour bien autrement fort et pénétrant... Dans ceux-là même qui éprouvent de l'amitié, il n'y a pas l'infini; la misère de nos sens nous sépare en bien des points de ceux que nous aimons le plus, et ce n'est qu'au ciel que nos bras auront des étreintes qui ne se relâcheront jamais. Jusque-là, mon pauvre petit ami, il faut pardonner en aimant, comme Dieu nous pardonne tant d'infidélités que nous lui faisons. Et pourtant il a été crucifié pour nous ! Quel est celui de nous, qui croyons nous aimer tant, qui aura été crucifié pour son ami ? »

Ch. de Montalembert

M. L'ÉVÊQUE D'AUTUN : *CONSEILS AU CLERGÉ.*

La vérité de la situation se révèle de plus en plus. L'ancien régime s'en va partout : en Russie, en Espagne, en Autriche, dans toute l'Allemagne, dans toute l'Europe. En présence de cette marée montante qui partout submerge le passé, quelle doit être l'attitude des catholiques?

Mgr de Marguerye, évêque d'Autun vient de s'en expliquer avec son clergé, en quelques mots que nous demandons la permission de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

On a beaucoup dit que nous étions désavoués, condamnés par l'Épiscopat. La tactique n'est pas nouvelle. C'est pour la déjouer que Mgr l'évêque de Langres, aujourd'hui évêque d'Arras, publia, en 1847, ses *Cas de conscience*, que nous n'avons point oubliés. On va voir ce que pense en 1862 un vénérable prélat qui n'entend pas certes prendre parti pour le *Correspondant*, qui prétend encore moins canoniser *in globo* les idées modernes (il fait de justes réserves à cet égard), mais qui tient compte et grand compte de la différence des temps et de la disposition des esprits. N'est-ce pas ainsi d'ailleurs que les hommes de sens ont toujours raisonné et toujours agi? Il vient de paraître un livre que nous autres catholiques nous ne saurions trop méditer; c'est la *Vie de M. Émery*[1]. Cet homme de Dieu, si fidèle au Saint-Siége, le seul qui ait dit EN FACE à Napoléon Ier toute la vérité sur son démêlé avec Pie VII, avait combattu de toutes ses forces le schisme de 1791, mais il n'en avait pas moins prêté le serment *de liberté et d'égalité* en 1792; il avait fait, en 1799, la promesse de *fidélité à la constitution de l'an VIII*. Ce n'est pas lui qui eût écrit les articles de journaux au sujet desquels Mgr l'évêque d'Autun s'exprime en ces termes :

« Permettez-nous de vous le dire en toute liberté, N. T. C. C., au nom même des intérêts sacrés de la grande cause catholique, qui nous est si chère à tous, vous accordez peut-être une confiance trop illimitée aux appréciations et à l'autorité de journaux estimables par le caractère et les principes de leurs rédacteurs, mais dont le zèle ne sait pas se contenir dans les limites de la sagesse. Absorbés dans leurs idées, intolérants à l'égard de toute opinion qui ne s'incline pas devant la leur, injustes même parfois dans leurs jugements touchant des hommes chers aux cœurs catholiques, *ils ne veulent tenir au-*

[1] 2 vol. in-8°, Paris, Jouby, édit. Nous rendrons prochainement compte de cet ouvrage.

cun compte des faits et des nécessités des temps modernes et des obstacles qui paralysent souvent les meilleures dispositions envers la vérité et l'Église; *admirateurs quand même du passé, censeurs absolus du présent, rêveurs d'un avenir chimérique, pour eux la modération est* TOUJOURS *une faiblesse, et la conciliation une sorte d'apostasie.* L'amertume de leur polémique s'insinue dans l'âme de leurs lecteurs exclusifs, et, sans qu'ils s'en doutent, elle domine leurs rapports avec des hommes qu'un peu de charité eût facilement adoucis et gagnés.

« Laissons de côté, N. T. C. C., ces luttes entre des frères enrôlés sous la même bannière, celle de l'Évangile et de l'Église; déplorons et fuyons ces disputes de mots qui jettent la division dans le camp de la vérité, sans aucun profit pour elle ni pour les âmes. Soyons catholiques avant tout, mais *sachons accepter* FRANCHEMENT *le monde de nos jours et les formes nouvelles d'institutions qui gagnent de proche en proche tous les gouvernements.* Nous ne sommes nullement obligés de les approuver au point de vue du principe chrétien; mais nos réclamations, quelque fondées qu'elles soient, seraient repoussées comme un préjugé du moyen âge. Sachons donc nous résigner à vivre sous leur loi; *mais, au nom même de notre obéissance, réclamons pour notre cause la liberté civile octroyée à tous*; professons hautement la doctrine du surnaturel, sans lequel l'homme et la société sont inexplicables et ne peuvent vivre; mais n'abjurons pas la raison qui vient de Dieu et qui, dans sa pensée, doit être l'auxiliaire et la servante de la foi.

« Soyons Romains de cœur, mais sans cesser pour cela d'être les fils dévoués de la France, cette terre éminemment catholique, qu'ont tant de fois bénie et préconisée les Souverains Pontifes. *Ne rêvons pas des situations impossibles à notre époque*, ni un état de choses qui pourrait, dans les circonstances actuelles, devenir plus nuisible qu'avantageux à l'Église; car il faut convenir que, si le principe de liberté inscrit dans les constitutions tolère, il est vrai, les cultes dissidents, ce principe est une planche de salut pour les vrais enfants de l'Église qui vivent sous le sceptre de souverains étrangers à notre symbole : et, s'il cause quelques défections dans les États catholiques, il consacre dans les autres le libre exercice de la vraie doctrine, et il prépare de nombreuses conversions à ce catholicisme toujours si puissant sur les âmes par la vérité, l'unité et la grandeur de ses dogmes, comme par la pureté de sa morale. Soyons toujours indulgents et modérés pour les personnes, alors même que nous combattons leurs erreurs. Combien d'hommes qui valent mieux que leurs doctrines et même que leurs actes! Tous les jours nous voyons les retours inespérés de ces âmes qui ont été prises par le bon côté de leur nature, et qui, attirées par la grâce de Dieu, reviennent de leurs erreurs, se convertissent et vivent. »

FOISSET.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

Au mois de septembre dernier, la congrégation du Saint-Office improuvait sept propositions philosophiques déférées à son tribunal. Quelques philosophes qui se disent disciples de saint Thomas ont cru y voir la condamnation de leurs adversaires, qui se disent disciples de saint Augustin : de là controverse. M. Ubags, dans le numéro du mois de janvier, de la *Revue de Louvain*, s'efforçait de prouver que la doctrine censurée était panthéiste, et n'avait rien de commun avec l'ontologisme des disciples de saint Augustin. Le P. Ramière, dans une récente brochure[1], affirme que « *le doute n'est plus permis, et que c'est bien l'ontologisme même très-nettement formulé en sept propositions que la congrégation du Saint-Office vient de prononcer* » (p. 183). La querelle était plus grave qu'elle ne le paraît; il s'agissait de savoir si l'enseignement philosophique, autorisé par les évêques dans plusieurs séminaires de France, était réprouvé par la congrégation du Saint-Office. La responsabilité d'une partie de l'épiscopat français était en cause.

M. l'évêque de Nantes, profitant du départ pour Rome de M. l'archevêque de Tours, son métropolitain, avait prié le prélat de prendre auprès du Saint-Siége des informations exactes sur le sens qu'il fallait attribuer au jugement du Saint-Office. Le 13 mars, M. l'archevêque de Tours écrivait à M. l'évêque de Nantes la lettre suivante :

« Tours, le 13 mars 1862.

« Monseigneur,

« Je n'ai pu vous écrire de Rome que d'une manière bien succincte à propos des renseignements que vous m'aviez prié de recueillir. Arrivé à Tours depuis quelques jours, je profite des premiers moments de loisir pour vous donner sur ce sujet quelques autres détails.

« Malgré les grandes préoccupations du moment, les controverses soulevées sur le sens des sept propositions condamnées le 18 septembre par le Saint-Office ont attiré l'attention des esprits à Rome même, surtout parmi les hommes qui s'appliquent aux études philosophiques.

« J'ai interrogé un grand nombre de prélats les plus instruits et les plus compétents sur ces matières, ceux en particulier qui étaient le plus en me-

[1] *De l'unité dans l'enseignement de la philosophie au sein des écoles catholiques*, d'après les récentes décisions des congrégations romaines; in-8°

sure de connaître le sens et l'objet du jugement qui a été rendu. Ils m'ont tous exprimé la conviction que l'intention du Pape et de la Sacrée Congrégation n'a point été de toucher aux opinions enseignées dans les écoles et connues sous le nom d'ontologisme. C'est le panthéisme qu'on a eu en vue et qu'on a voulu atteindre, ainsi que vous l'avez pensé tout d'abord.

« Voilà, Monseigneur, sur la question capitale que vous vouliez avant tout éclaircir, ce que j'ai recueilli aux sources les plus sûres et les plus autorisées.

« En ce qui concerne la doctrine elle-même, j'ai cru reconnaître que, à Rome comme ailleurs, les esprits sont partagés. On emploie des termes différents de ceux qui sont en usage chez nous; mais il y a là deux écoles qui répondent à celles qui existent en France. Les uns professent le système péripatéticien, les autres sont platoniciens. On trouve de part et d'autre des hommes éminents; les congrégations religieuses elles-mêmes prennent parti pour l'une ou l'autre opinion.

« Au reste, les controverses présentes ne me paraissent pas différentes de celles qui ont été agitées pendant tout le moyen âge, et dont on trouve déjà la trace dans les écrits des Pères les plus illustres de l'Église grecque et de l'Église latine.

« Peut-être les préventions qui se sont élevées en quelques endroits contre l'ontologisme tiennent-elles en grande partie à la nouveauté du mot, qui a pu faire croire aux esprits qui ne pénètrent pas au fond des choses que ce terme exprimait une doctrine nouvelle. Mais à Rome, où l'on procède avec tant de sagesse et de maturité, on ne s'arrêtera pas à l'expression, on examinera la doctrine; et, comme cette doctrine a été jusqu'ici librement professée dans les écoles et qu'elle compte parmi ses partisans des hommes non moins distingués par les plus hautes qualités de l'intelligence que par leur attachement à la foi catholique, il n'est pas présumable qu'elle soit jamais de la part du Saint-Siége l'objet d'une censure.

« Je crois donc que Votre Grandeur peut-être tranquille sur l'enseignement philosophique donné dans son séminaire, qui est du reste celui d'un grand nombre d'établissements ecclésiastiques.

« Au demeurant, Monseigneur, nous ne sommes pas de ces esprits qui veulent à toute force avoir raison; nous ne demandons qu'à connaître la bonne doctrine pour nous y attacher. *Amicus Plato, magis amica veritas.*

« Agréez, Monseigneur, la nouvelle assurance de tout mon dévouement et de mon tendre respect.

« *Signé :* J. Hipp., *arch.* de Tours. »

Le Secrétaire de la Rédaction : P. Douhaire.

LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS SUR L'ESCLAVAGE

Voici quelques trop courts fragments de l'éloquente lettre de Mgr Dupanloup, dont nous avons parlé plus haut :

. . . .

« Nous avons le droit aussi, nous, prêtres, d'élever la voix et de nous plaindre du rôle qui est fait ici à d'autres prêtres. Vous, prêtres de mon diocèse, vous qui présentez l'Évangile à des familles que l'Évangile a formées, au sein d'une société régulière et libre, où le Christianisme répand chaque jour ses bienfaits, vous qui rappelez sans cesse à tous ceux qui vous entourent la sainte égalité des devoirs, des droits et des espérances, imaginez la situation du missionnaire catholique entre des maîtres et des esclaves !

« Suspect aux uns ou suspect aux autres, prêchant aux maîtres une justice que l'intérêt contredit, la soumission à ceux dont il voudrait pouvoir faire tomber les fers, essayant de relever la volonté, la dignité des créatures sans liberté, avilies à leurs propres yeux, le prêtre remplit là une mission bien douloureuse. Ah ! certes, la foi est bonne à tous : je plains ceux, quels qu'ils soient, dont la vie s'avance vers son déclin sans cette lumière : avec la foi nous pouvons du moins dire aux esclaves qu'il n'y a pas de condition qui n'ait le ciel pour terme. La religion adoucit encore le sort du pauvre esclave, en adoucissant le cœur du maître ; mais elle gémit d'une condition qui maintient l'homme dans un brutal abaissement.

« Nous sommes prêts à prêcher des condamnés, à les suivre sur l'échafaud, à vivre avec des galériens, à évangéliser des idiots, à panser les plaies des blessés et des malades; nous sommes prêts à consoler les esclaves, nous les aimons et ils nous aiment ; mais nous abhorrons l'esclavage. J'admire les évêques et les prêtres des pays à esclaves ; mais je m'en rapporte à eux-mêmes, à leur cœur, à leur conscience, à leur dignité, à l'honneur de leur caractère sacerdotal... Ils souffrent, car ils savent comme moi que notre religion est une religion d'hommes libres....

. . . .

« Hélas ! messieurs, je le sais, les esclaves ne sont pas les seuls hommes opprimés. Il est des contrées, même en Europe, une Irlande, une Pologne, il est une Syrie, où l'oppression a une forme différente, sans être un moindre malheur. Ma compassion pour les uns n'empêche pas ma compassion pour les autres. Je ne comprends pas les hommes qui se résignent au mal par embarras de choisir entre tous les motifs de s'indigner. Non, ne prenons pas un fléau pour excuse d'un autre fléau. Travaillons à détruire celui-ci, puis encore celui-là. Pour moi, je ne me résignerai jamais à rien en fait de mal; je déplore tout et voudrais pouvoir tout réparer; et, si ma vie était assez longue, avec la grâce de Dieu, je la consacrerais tout entière à apporter ma faible part d'efforts et de travail pour faire disparaître un à un de l'humanité tous ces fléaux qui la désolent. Si je pouvais agir, j'agirais ;

si je pouvais parler, je parlerais ; si je ne puis que prier, au moins j'adresserai à Dieu ma prière.

« Voilà pourquoi j'ai tenu, messieurs, à vous demander de prier spécialement pour les esclaves.

« Dans ces prières universelles, si touchantes, que vous récitez chaque jour à vos exercices du soir, et dans lesquelles l'Église nomme à Dieu les voyageurs, les malades, les agonisants, les affligés de toute espèce, après les affligés, nommez dans votre cœur les esclaves. Je vous le demande, à vous, messieurs; je le demande à tous mes diocésains. Le moment semble favorable. Demandez à Dieu qu'il achève l'œuvre commencée, et, si vos prières ne sont pas exaucées aujourd'hui, répétez-les demain, et jusqu'à ce qu'enfin elles soient agréées de Celui que nous n'appelons pas vainement le Dieu très-haut et très-bon.

« Recevez, messieurs et chers coopérateurs, la nouvelle assurance de mon profond et affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

« ✠ FÉLIX, évêque d'Orléans. »

La part que nous venons de consacrer aux importantes manifestations des évêques d'Orléans et d'Autun nous empêche, à notre grand regret, de parler aussi longuement que nous le voudrions de la récente lettre pastorale d'un troisième prélat, M. l'évêque de Nîmes. Dans cette pièce, datée du 2 avril 1862, M. Plantier nous apprend qu'une main mystérieuse a adressé au clergé de Nîmes le discours prononcé au sénat par M. Bonjean, dans lequel ce sénateur avait prétendu invoquer l'autorité de saint Bernard pour combattre le pouvoir temporel du Pape.

Mgr de Nîmes démontre, avec la science et l'éloquence dont il est si richement doué, qu'on ne saurait commettre une erreur plus inexcusable que de faire de saint Bernard le plagiaire de cet Arnaud de Brescia, qu'il a dénoncé si solennellement aux malédictions de la catholicité, et que si ce grand homme existait de nos jours, il s'indignerait contre ceux qui voudraient le donner pour auxiliaire ou complice aux adversaires de la Papauté.

Ce mandement est une belle page de plus ajoutée à toutes celles par lesquelles l'épiscopat français a revendiqué le premier rang parmi les défenseurs de la souveraineté du Vicaire de Jésus-Christ.

Le secrétaire de la Rédaction,

P. Douhaire.

LETTRE A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL DES DÉBATS

Monsieur le Rédacteur,

Le *Journal des Débats* du 1er avril, par l'organe de M. Eugène Yung, apprécie, avec une bienveillance dont je suis reconnaissant, un article que j'ai inséré dans le *Correspondant* du 25 mars dernier.

M. Yung croit pourtant pouvoir relever une contradiction entre les idées émises dans cet article et d'autres développements plus étendus, publiés il y a peu de temps par moi dans le même recueil.

Suivant lui, autant je viens de me montrer en dernier lieu partisan de la liberté et du droit commun pour l'Église, autant j'y étais opposé il n'y a pas six mois en défendant, dans un opuscule intitulé la *Souveraineté pontificale et la Liberté* [1], le régime exceptionnel des Concordats. Je demande la liberté aujourd'hui : j'approuvais le privilége hier. M. Yung croit trouver la raison de cette différence dans la nécessité où je me trouvais naguère de fournir au pouvoir temporel du Pape une raison de se légitimer. L'intérêt de la souveraineté pontificale m'a fait déroger, pense-t-il, une fois et par exception (mais par une exception qui a son importance), aux principes généraux qui sont le fonds de mes opinions et dont il veut bien me savoir gré.

Quelques mots d'explication et de réponse me seront-ils permis? Le *Journal des Débats* a souvent offert une hospitalité bienveillante à quelques idées de moi que rien ne lui recommandait. Personnellement interpellé aujourd'hui dans ses colonnes, ayant peut-être le droit de réclamer que ma pensée n'arrive pas dénaturée à ses lecteurs, puis-je encore compter sur la même faveur? J'ose l'espérer, monsieur, de votre équité. Les idées que je soutiens ne sont peut-être pas conformes à la ligne que le *Journal des Débats* a adoptée. Raison de plus, ce me semble, de leur donner une fois par hasard, et puisqu'on les a provoquées, l'occasion de se produire.

La question soulevée par M. Yung, et qui n'irait rien moins, si elle était traitée tout entière, qu'à déterminer les conditions véritables d'une alliance entre la religion catholique et la liberté, peut être envisagée de deux manières : en elle-même, à un point de vue général, ou bien dans son rapport avec l'issue de la crise qui menace en ce moment la souveraineté pontificale. Je voudrais faire comprendre sur ces deux points, en termes aussi clairs et aussi courts que possible, une pensée dont je n'ai rien à déguiser et qui ne renferme, j'en ai la confiance, rien de contradictoire.

C'est la gloire du christianisme, et, dans le sein du christianisme, de l'É-

[1] La *Souveraineté pontificale et la Liberté*, par Albert de Broglie. 1861, chez Douniol, rue de Tournon, 29.

glise catholique en particulier, d'avoir besoin pour vivre et se développer d'une grande somme de libertés. Liberté de parole pour la prédication de son dogme, liberté de presse et de publication pour la propagation de sa foi, liberté d'association pour les réunions de son culte, liberté de propriété pour assurer la subsistance de ses ministres et l'exercice de la charité, il faut toutes ces libertés-là à l'Église dans une mesure, non pas illimitée sans doute, mais très-large. Toutes non plus ne lui sont pas nécessaires au même degré. Il en est qui tiennent de si près à l'essence, à la racine même de la foi, que, pour les défendre ou les conquérir, prêtres et fidèles risqueraient cent fois leur vie. Il en est qui peuvent être, bien que non sans dommage, momentanément gênées, réduites, restreintes. Mais toutes font partie de l'héritage qu'une conscience chrétienne ne cesse jamais de réclamer. Il y a, en un mot, un *maximum* de libertés auquel elle prétend toujours, et un *minimum* au-dessous duquel, sans périr, elle ne descend jamais.

Ces libertés, il y a deux manières de les posséder. On peut les tenir du droit commun de la société où l'on vit : on peut avoir la liberté de propager sa foi et de célébrer son culte, en vertu d'un droit général de discussion et de réunion appartenant sans distinction à tous les citoyens d'un État. On peut aussi les posséder à l'état de privilége, en les tenant d'une faveur spéciale faite à l'Église par le gouvernement d'un pays.

Entre ces deux manières de jouir des libertés nécessaires à la foi, en ma qualité d'enfant de la France du dix-neuvième siècle, mon choix est fait et dès longtemps. Ma conviction très-profonde, que l'expérience confirme en moi tous les jours, c'est que, de notre temps, au siècle où nous vivons, avec les principes d'égalité qui courent le monde et avec la nature des pouvoirs qui le gouvernent, ce qu'on peut tenir du droit, il y a aussi peu de raison que de fierté à le demander au privilége. Toutes les fois que de nos jours, dans un pays comme le nôtre, par exemple, des catholiques ont le choix d'être libres de la liberté commune, — libres comme tout le monde et avec tout le monde, — libres de cette liberté générale et fixe qui ne prend racine qu'à l'ombre de la loi, — ou bien de tenir du bon plaisir d'un maître une liberté exceptionnelle, et par là même essentiellement révocable et compromettante, — ceux qui leur conseillent d'opter pour le dernier parti sont d'aveugles conseillers. Au choix, suivant moi, l'hésitation est aussi peu digne que peu sensée.

Mais il faut avoir le choix. Pour user de la liberté commune, la première condition, c'est que cette liberté existe. Pour se contenter du droit commun, il faut trouver un droit commun qui permette de se mouvoir à l'aise. Or veut-on me dire dans combien de pays d'Europe le droit commun est ainsi fait, que l'Église puisse y puiser toutes les libertés dont elle a besoin? Dans combien de pays le droit de parler, d'écrire, de se réunir, d'enseigner, existe-t-il avec une telle latitude, qu'à la faveur de ce droit général toutes les manifestations de la pensée religieuse puissent s'y donner suffisamment carrière? Je crois que le compte serait bientôt fait, et dans ce compte ne serait pas compris, j'imagine, le pays dont M. Yung et moi nous avons le plus familièrement connaissance.

Que faire donc quand on ne trouve pas dans le droit commun d'un pays

même ce *minimum* de liberté dont je parlais tout à l'heure et sans lequel la vie religieuse manque de l'air et de l'aliment qui lui sont rigoureusement nécessaires? Faut-il s'en passer? Cela serait dur quand il s'agit du pain de l'âme, qui, comme le corps, a des besoins quotidiens. Faut-il s'insurger sur-le-champ pour les conquérir? Cette extrémité serait peu conforme à la patience et à la soumission chrétiennes. Je pense qu'entre ces deux extrêmes il y a un moyen qui ménage mieux la paix publique et la conscience des individus sans coûter rien d'essentiel à la dignité de l'Église. Ce moyen que chacun connaît, c'est qu'il intervienne entre l'Église et l'État une convention librement débattue et librement souscrite des deux parts, une convention conclue de puissance à puissance, en vertu de laquelle l'Église obtienne de l'État, et l'État concède à l'Église, à titre spécial, et moyennant échange de garanties réciproques, tout ou partie des facilités qui n'existent pas dans les conditions communes de la société. Ces conventions, connues sous le nom de concordats, existent presque partout autour de nous en Europe; c'est le régime ordinaire du catholicisme dans la plupart des pays civilisés. Nous vivons nous-mêmes sous l'empire d'un de ces concordats dont le souvenir ne fait pas tort à la renommée ni à la postérité de son principal auteur. Grâce à l'existence de ce traité, le culte catholique jouit en France d'une liberté relative; tandis que, si ce traité n'existait pas, toutes les églises actuellement ouvertes pourraient, en vertu du droit commun de la France, être fermées à volonté par arrêté du ministre de l'intérieur, et pas un curé ne pourrait monter en chaire sans la permission spéciale du maire de sa commune.

Je persiste à penser, monsieur le Rédacteur, contrairement à quelques théoriciens absolus, mais d'accord en cela avec la pratique constante de l'Église, que de telles conventions, dans le détail desquelles je n'ai ni le loisir ni l'intention d'entrer, — sans échapper aux imperfections essentielles à toutes les transactions humaines, — ne contiennent pourtant rien de contraire à la liberté ou d'attentatoire à l'honneur des deux parties qui les concluent. L'Église et l'État me paraissent comme deux particuliers ou, si l'on veut, deux royaumes voisins qui n'aliènent pas leur indépendance et ne dérogent pas à leur dignité parce qu'ils contractent, par voie de traités, des obligations les uns envers les autres. Je ne puis comprendre pourquoi, parce qu'il s'agit de l'Église et de l'État, le sens naturel des mots et la portée naturelle des idées seraient altérés. S'obliger, pour deux êtres libres et moraux, n'a jamais signifié ni s'humilier ni s'abdiquer soi-même. Il est évident pour moi que, dans l'état présent de presque toutes les législations existantes, sans ces tempéraments utiles, les relations de l'Église et de la plupart des grands États aboutiraient à des conflits qui ne profiteraient ni au repos, ni à la moralité des populations. Je persiste à penser tout cela, à une condition cependant, et sous une réserve qui me paraît vitale et *sine quâ non*.

Cette condition, c'est que de telles conventions seront conclues dans la pleine liberté des deux parties, sans possibilité ni de pression, ni de séduction de l'une des deux parties envers l'autre ou d'un tiers envers l'une d'entre elles. Les conventions ne sont honorables que quand elles sont

pures de tout soupçon, de contrainte ou de corruption. Or cette condition de liberté, pleine, exempte de toute influence illicite, soit morale, soit matérielle, je ne la trouve remplie à la pleine satisfaction de ma conscience que quand celui qui traite au nom de l'Église, c'est-à-dire le Pape, est tout aussi complétement, tout aussi évidemment maître de ses actions que celui qui traite au nom de l'État, quand il n'a d'ordre à recevoir, de contrainte à subir, de bienfait à attendre de personne; tranchons le mot, quand il est souverain.

Telle est à mes yeux, non pas la seule raison, mais l'une des principales, qui m'attachent à l'existence de la souveraineté pontificale, et c'est celle-là que j'ai particulièrement développée dans l'opuscule dont M. Yung a bien voulu garder mémoire. Cette souveraineté n'est point un dogme, comme on nous a souvent prêté l'absurdité de le penser, et comme on ne le dira plus, j'espère, depuis que celui qui apparemment se connaît en dogmes a nettement déclaré le contraire. C'est tout simplement, comme l'a si bien dit le Saint-Père, une nécessité tant que durera l'ordre établi sous nos yeux par la Providence. C'est ainsi que tout s'enchaîne dans mon esprit. L'importance de la souveraineté pontificale résulte, entre autres motifs, de la garantie réclamée par l'existence des concordats, de même que la nécessité des concordats résulte des limites étroites dans lesquelles est enfermé le droit commun dans la plupart des pays civilisés. Et tout cela n'ôte rien à la préférence que je puis accorder à la liberté, où et quand elle est possible, sur les stipulations même les plus honorables. Voilà ma pensée tout entière : ma pensée d'hier et ma pensée d'aujourd'hui, et j'ai beau les rapprocher et les confronter, il m'est impossible d'y apercevoir la moindre ombre de contradiction.

Tiendrait-on aussi, par hasard, à savoir ma pensée de demain? Me demande-t-on si je pense que les concordats seront toujours nécessaires, et s'il n'est pas possible qu'il vienne un moment où le droit commun des divers États sera assez élargi pour que l'Église s'y fasse sa place autrement que par des conventions spéciales? A cette question, je me verrais dans l'impossibilité de répondre, parce que je n'ai pas le secret de l'avenir. En thèse générale, je me méfie de l'absolu dans les choses humaines. Tout en préférant très-décidément, pour les questions qui s'élèvent sous nos yeux entre l'Église et l'État, les solutions que fournit la liberté à celles qui résultent d'un échange de concessions spéciales, en croyant surtout les premières plus sûrement acquises que les secondes, — je n'ai garde d'affirmer que tous les débats qui naissent sur les confins litigieux du spirituel et du temporel puissent jamais être tranchés par la liberté seule. En tout cas, pour faire vivre en paix ces deux pouvoirs qui représentent l'âme et le corps des sociétés anciennes, l'esprit qui dicte les concordats, l'esprit de bon accord et de support mutuel ne sera jamais superflu.

C'est pourtant cette liberté pleine, illimitée, idéale, ce droit commun absolument dépourvu d'entraves, dont je ne sais, moi, s'il se réalisera jamais, qui est, suivant M. Yung, offert en ce moment à l'Église catholique. Elle n'a qu'un léger sacrifice à faire pour l'obtenir : elle n'a qu'à se baisser pour ainsi dire pour le ramasser. Qu'elle dise un mot, ou plutôt qu'elle fasse un geste : que le Pape ôte la couronne royale de sa tête, qu'il renonce à la

souveraineté temporelle de Rome, et les libertés de toute espèce vont pleuvoir sur l'Église. Toutes les barrières s'abaisseront devant cette seule parole.

Me sera-t-il permis de demander où, quand et par qui cette assurance nous est donnée? La question a son importance. Car pour qu'une promesse mérite confiance, et surtout qu'elle légitime un grand sacrifice, il faut deux choses : il faut que celui qui la fait ait l'intention, et il faut aussi qu'il ait la puissance de la tenir. Or, dans le cas présent, quand je regarde successivement les divers interlocuteurs qui pressent l'Église de s'exécuter, je suis édifié, à la rigueur et en partie, sur l'une ou l'autre de ces conditions, jamais sur toutes deux réunies.

Je ne doute pas, par exemple, de l'intention sincère où serait mon honorable contradicteur, et quelques-uns peut-être de ses amis, d'accorder à l'Église, en échange du pouvoir temporel abandonné, toutes les libertés imaginables. Je lui sais déjà gré de m'emprunter sans effroi l'énumération de toutes celles que je crois désirables. Libre réunion d'évêques, libres communications avec Rome, libre publication des canons, libre administration des biens ecclésiastiques, libre constitution et organisation de communautés religieuses, puisque M. Yung dit qu'il est prêt à accorder tout cela, je le crois, et suis d'autant plus charmé de le croire, que ce sont là autant de points inattendus de sympathie que je me découvre avec une école de libéraux dont je ne me sépare jamais qu'à regret. Mais cette école souffrira que je lui fasse remarquer en premier lieu que ses opinions sur ce sujet sont bien récentes. Il n'y a pas longtemps qu'elle-même faisait figurer au nombre des articles de son libéralisme le monopole de l'enseignement et l'expulsion des congrégations religieuses. M. Yung lui-même a peut-être souscrit autrefois ces points du symbole libéral d'alors. *Si ce n'est lui, c'est bien son frère,* assurément. De plus, récente qu'elle est, cette conversion est bien restreinte. La moitié, au plus bas mot, allons même jusqu'aux trois quarts des libéraux, ou soi-disant tels, notamment ceux qui rédigent les journaux à trente ou quarante mille abonnés, ont encore, à cet égard, leur éducation à faire, et nous avons pu voir, dans une occasion récente, combien ils étaient rebelles aux leçons que même des voix amies essayaient de leur donner. Il suit de là que le très-petit nombre d'esprits éclairés, au nom desquels parle M. Yung, ne dispose sur l'opinion publique que de peu d'influence, et nul ne le regrette plus que moi. Ils en ont moins encore à prétendre sur les gouvernements, sans quoi les choses, ici et ailleurs, n'iraient, j'imagine, pas comme elles vont. Quand ils nous promettent donc cette liberté sans mesure, quels moyens auraient-ils, si on les prenait au mot, de nous tenir parole? Je vois ici la meilleure intention du monde, mais pas même l'ombre de la puissance.

Ils ont, à la vérité, un répondant qui n'est pas aussi dénué de puissance effective et qui est aussi généreux en promesses : c'est le gouvernement piémontais. Mais ici, c'est l'inverse, c'est l'intention qui est suspecte. A tort ou à raison, en effet, les catholiques d'Europe, — tous les catholiques sans distinction, — sont, au sujet des promesses du gouvernement piémontais, d'une incrédulité obstinée contre laquelle tout vient échouer. Rien n'y

peut, rien n'y fait. Il semble que plus le Piémont multiplie ses assurances, et moins les catholiques sont disposés à y ajouter foi, et il faut avouer qu'ils donnent, à l'appui de leur défiance, un motif qui n'est pas sans valeur. Ils prétendent que si le Piémont voulait donner la liberté à l'Église, il aurait un moyen simple d'en fournir la preuve : ce serait de dépouiller moins de couvents et d'exiler moins d'évêques dans les provinces qu'il a conquises; c'eût été, par exemple, de ne pas laisser mourir à Lyon l'archevêque de Turin même, après douze ans de proscription arbitraire, encourue sans l'ombre d'un jugement régulier.

Ce grief, je le sais, qui touche si fort les catholiques, paraît léger à mon contradicteur. Quoi ! s'écrie-t-il dans un article qui a précédé de quelques jours celui auquel je réponds [1], quelques évêques *avec lesquels il n'y avait pas moyen de vivre*, éloignés momentanément de leurs siéges ! Mais ne fallait-il pas que l'État défendît sa liberté? J'avouerai sans détour à M. Yung que je croyais que la liberté avait précisément pour but de forcer les gouvernements à *vivre* avec les gens qui leur déplaisent. Où en sommes-nous, si des libéraux de profession admettent que des gouvernements ont le droit d'exiler sans jugement les gens avec qui ils pensent dans leur sagesse *qu'il n'y a pas moyen de vivre?* Qui pourra se croire en sûreté? Car enfin tous les gouvernements aiment non-seulement à *vivre*, mais à bien vivre, et à vivre paisiblement ; et je connais plus d'un publiciste d'humeur agaçante à qui le reproche d'être trop difficile à vivre peut être adressé plus légitimement qu'à beaucoup d'évêques.

Quoi qu'il en soit, une fois mis à part les libéraux de France, qui ne peuvent rien pour les catholiques, et le gouvernement piémontais, en qui les catholiques n'ont aucune foi, qui est-ce donc qui se portera garant des magnifiques promesses de liberté dont l'ère doit commencer pour l'Église le lendemain du jour où le pouvoir temporel aurait succombé? Ah! il y aurait bien une garantie qui serait, non pas toute-puissante, mais sérieuse. Vous m'entendez d'ici : ce serait celle du gouvernement qui, autant par ce qu'il fait que par ce qu'il défend, exerce sur la crise actuelle une influence prépondérante. Ah ! j'avoue que si le gouvernement français, pour l'appeler par son nom, tenait aux catholiques de France le même langage que M. Yung; s'il se présentait les mains pleines d'autant de libertés, je ne dis pas qu'il ébranlerait leur fidélité au trône pontifical, mais assurément il la mettrait à une grave épreuve. Mais il faut être juste : il a ménagé leur faiblesse et ne les a pas exposés à cette tentation. Prenez, par exemple, les discours longs et brillants qu'a fait entendre du haut des deux tribunes M. le ministre sans portefeuille Billault. Il y a bien des choses dans ces deux discours, et chacun, à son point de vue, a pu y trouver à louer ou à redire. Mais ce que personne, je gage, n'y trouvera, c'est un mot, une syllabe d'où on puisse tirer, par l'induction la plus éloignée, l'espérance la plus légère qu'en échange du pouvoir temporel, si le Pape consentait à y renoncer, une ombre de liberté de plus serait acquise aux catholiques de France ou d'Europe. J'ai entendu parler de supplément de traitement aux curés : mais de supplément de libertés pour l'Église, pas le souffle. Au contraire, M. le ministre a averti

[1] *Journal des Débats* du 23 mars 1862.

tout le monde qu'il ne renonçait contre les catholiques non-seulement à aucune des sévérités du droit commun, mais à aucune des rigueurs exceptionnelles dont de vieilles lois menacent le plus humble prêtre de France. Il fourbit avec soin ces vieilles armes, les sort du fourreau et ne les y fait rentrer qu'après les avoir fait briller à nos yeux de la façon la plus significative. Le tout a été couronné par cette théorie sur le droit d'association dont le *Journal des Débats* a témoigné sa surprise : théorie en vertu de laquelle aucune association ne peut subsister en France, non-seulement sans l'autorisation, non-seulement sans la surveillance, mais même sans le concours du gouvernement et sans la présidence d'un de ses fonctionnaires. Ce qui ne laisse pas que d'ouvrir une vaste perspective de liberté à l'Église catholique, le jour où, le concordat venant à manquer, elle se trouverait redevenue une association comme une autre.

Faut-il que je le dise ? Non-seulement je sais gré au gouvernement de cette franchise qui prévient cette fois tout malentendu,—plût à Dieu qu'il n'y eût pas eu, dans des occasions précédentes, plus de sujet de se méprendre sur le sens des paroles officielles !—mais, au fond, je trouve que le gouvernement a raison, et que c'est lui seul qui est logique et conséquent. Entre la suppression du pouvoir temporel à Rome et l'accroissement de la liberté des catholiques à l'intérieur il n'y a aucun lien naturel, tout au contraire. Quel est, en effet, le motif dominant qui détermine le gouvernement à s'armer contre les catholiques de tant de moyens de défense? M. Billault n'a pas fait difficulté de le dire. C'est la crainte que, les catholiques étant, pour la direction de leur foi, soumis à un chef qui n'est pas Français, il ne se glisse, par ce fait là même, dans leurs dispositions générales, un esprit, non pas contraire peut-être, mais étranger à notre esprit national. C'est la crainte de l'esprit ultramontain, comme on l'appelle. Or veuillez me dire en quoi cette crainte et son motif, bon ou mauvais, seront diminués parce que le Pape, au lieu d'être souverain de Rome, serait sujet du roi d'Italie? Étranger pour étranger, cela reviendrait exactement au même. Apparemment, quand M. le procureur général Dupin a peur du Pape, ce n'est pas le souverain de quelques provinces d'Italie qui l'effraye : c'est le chef du pouvoir spirituel, pouvant user, dans un intérêt personnel ou sous une préoccupation fanatique, de son influence religieuse. Il n'a pas peur de voir la France envahie par les zouaves pontificaux : il a peur qu'on ne lise en France une encyclique qui n'infirme quelque loi civile ou quelque arrêt de la Cour de cassation. Ou cette terreur n'a pas de fondement, ou elle ne sera pas calmée parce que le Pape, au lieu de régner à Rome, y vivra comme simple sujet italien. Je dis même qu'elle sera accrue; car le sujet d'un grand État est plus à craindre pour un État voisin que le souverain d'un petit, parce qu'il peut servir plus naturellement d'instrument à une ambition rivale. Un exemple fera mieux comprendre ma pensée. Le Pape appelle en ce moment à Rome tous les évêques, et il ne manque pas de personnes qui prennent ombrage de cette convocation et conseillent au gouvernement d'y mettre obstacle. J'espère qu'il ne le fera pas et que de plus sages conseils prévaudront. Mais je suppose que le Pape fût évêque de Vienne, et que nous fussions en guerre avec l'Autriche, quelle inquiétude naturelle ne suggérerait pas le déplace-

ment des chefs de toutes les Églises de France et leur arrivée dans la capitale d'un ennemi en armes! Et eux-mêmes, dans quelle situation seraient-ils placés entre leur patriotisme de Français et leur subordination de catholiques?

Ne mêlons donc pas des questions qui n'ont entre elles aucun lien : il n'y a pas le plus léger rapport entre l'extension de la liberté religieuse dans chaque pays et la déchéance du Pape. Si ce rapport existait, il serait tout l'opposé de celui que M. Yung indique. Qu'il veuille bien s'en rapporter à cet égard aux intéressés, qui ont, sur ce qui les touche, la fibre plus susceptible que les témoins même bienveillants. Les catholiques savent bien quel service rend à leur liberté dans leurs rapports avec leurs gouvernements l'existence du droit de souveraineté pontificale, même dans l'état d'affaiblissement où on l'a laissé tomber. Ils savent très-bien quelle influence exerce encore, pour les protéger contre toute tentative d'oppression, la seule pensée de cette voix qui ne manquerait pas de s'élever de la colline Vaticane, et à qui personne n'a le droit légal d'imposer silence. Le Pape fût-il plus dépouillé encore qu'il ne l'est, fût-il en captivité ou en exil, le seul fait qu'il n'est en droit sujet de personne, que personne, ni roi, ni Parlement, ne peut se croire en droit de lui dire, comme à un simple évêque de France ou d'Autriche, en lui exhibant un décret sur la presse, fait d'après certains modèles dont vous et moi nous avons connaissance : Voici la loi de votre pays, elle vous ordonne de vous taire, obéissez, sujet indocile! ce fait seul est une protestation qui empêche partout l'arbitraire en matière religieuse de passer une certaine limite. La souveraineté pontificale, par suite d'événements qu'on aurait pu prévenir et de malentendus qu'on pourrait encore dissiper, jusqu'à un retour d'opinions ou de fortune qu'on peut prévoir, n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même. Mais c'est une ombre qui fait reculer encore même les vivants bien armés. C'est ce qui explique pourquoi les catholiques, même les plus amis de la liberté, et, j'ose le dire, les plus soucieux de leur honneur, ne sont pas les moins ardents à la défendre. Ces catholiques-là sont d'avis qu'en affaires tout le monde doit être généreux, libéral, et les chrétiens plus que personne. Mais, dupes, pas plus que personne ils ne se croient obligés de l'être. Or prêter foi à l'échange imaginaire qu'on leur propose, ce serait, suivant eux, pousser la générosité à cette limite au delà de laquelle elle change de nom.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ALBERT DE BROGLIE.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

(DIX-NEUVIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE *)

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; Art., article.

* Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'avril 1862.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CINQUANTE-CINQUIÈME.

TABLE

DU TOME DIX-NEUVIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CINQUANTE-CINQUIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1862.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.